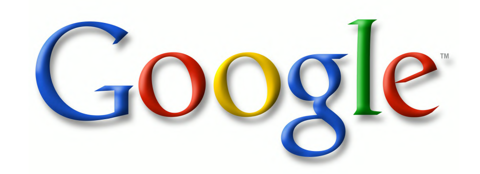


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

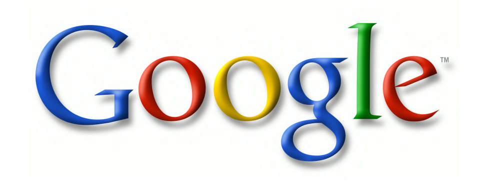
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

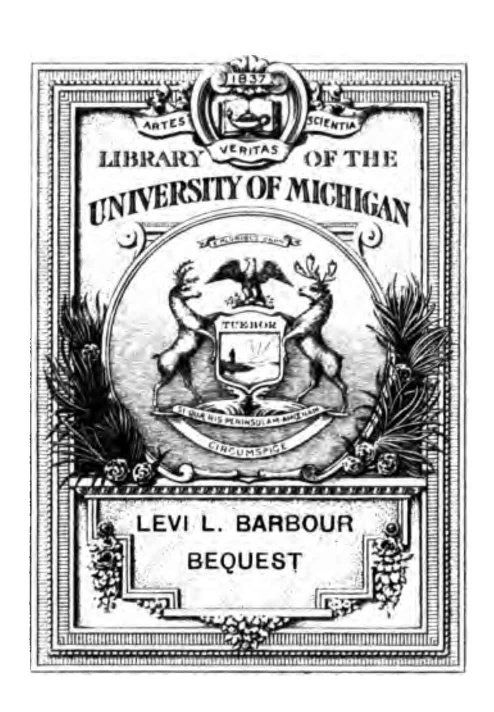
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

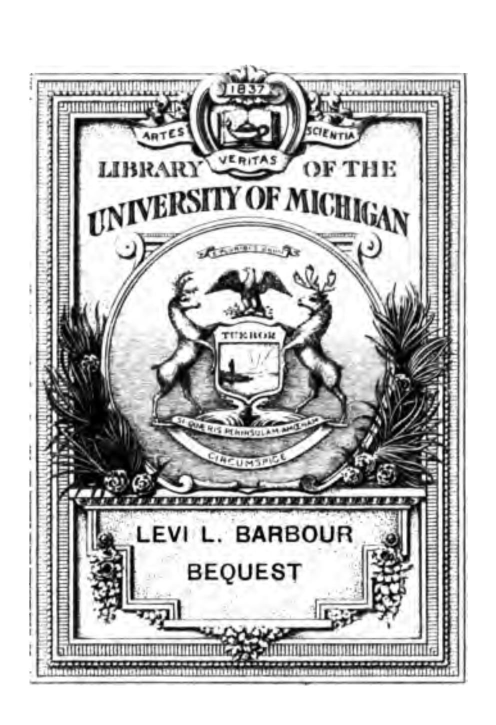
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

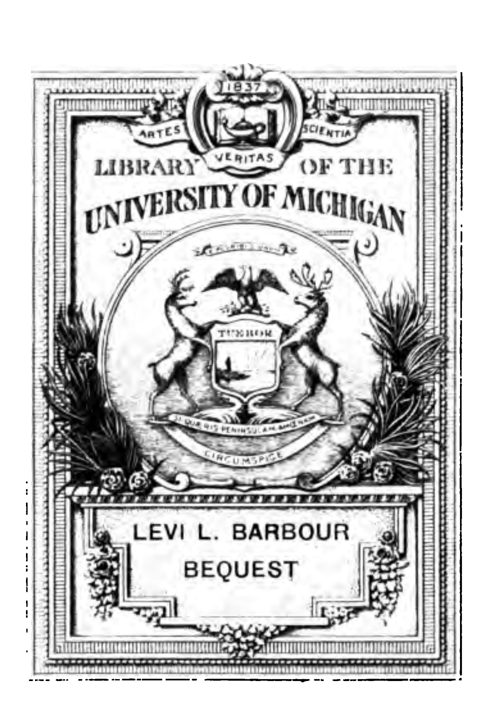
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
LEVI L. BARBOUR
BEQUEST




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
LEVI L. BARBOUR
BEQUEST


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
LEVI L. BARBOUR
BEQUEST



DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE, L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

TOME ONZIÈME.



PARIS,

DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.

1820.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

Bequest of
Levi L. Barbour
3-26-26

N.

NANNIUS (*a*) (JEAN), fameux jacobin, qu'on appelle ordinairement ANNIUS de Viterbe, fut élevé à la charge de maître du sacré palais, l'an 1499. Il mourut le 13 de novembre 1502, à l'âge de soixante et dix ans (*b*). La ville de Viterbe se fait tant d'honneur d'être sa patrie, qu'elle fit réparer son épitaphe l'an 1618 (*c*). C'était un homme qui ne manquait pas d'érudition pour ce temps-là : il savait même les langues orientales (*d*), et il composa des Commentaires sur l'Écriture (*e*). Il fut long-temps professeur en théologie; mais rien n'a contribué autant à faire parler de lui, que l'édition de quelques auteurs fort anciens dont les ouvrages passaient pour perdus (A). Il est vrai que presque tous les savans firent peu de cas de cette publication (B), parce qu'ils connurent que ce n'étaient que des pièces supposées. On en est plus persuadé présentement que jamais; et quoiqu'il s'élève de temps en temps certains auteurs qui le protégent (C), il n'est pas jusques aux dominicains, qui pour la plupart ne tombent d'accord que ces ouvrages sont illégitimes. Ils se contentent d'alléguer que leur Annius y procéda de bonne foi, et qu'il ne fut pas un imposteur (D), comme on l'en accuse ordinairement. Un homme qui l'avait vu disait que c'était un fou (*f*) *.

(*a*) *C'est ainsi qu'il est nommé dans son épitaphe.* Altamura, *in* Biblioth. Dominican. *pag*. 223.

(*b*) *Il n'était donc pas né l'an 1437, comme* Moréri *l'assure après* Vossius, de Hist. lat., *pag*. 609.

(c) Altamura, Biblioth. Dominican., *pag*. 223.

(*d*) Leandr. Albert., *in* Descript. Italiæ, *pag*. *m*. 115.

(*e*) *Voyez-en la liste dans l'*Épitome de la Bibliothéque de Gesner.

(*f*) Scaligerana, *voce* Annius.

* Leclerc et Joly doutent de cette assertion du *Scaligérana*. Ils remarquent que la personne qui a dit à Scaliger avoir été témoin de la folie d'Annius devait être fort âgée quand elle fit ce récit à Scaliger, *qui n'était plus sans doute dans l'enfance*.

(A) *L'édition de quelques auteurs fort anciens dont les ouvrages passaient pour perdus.*] Voici la liste des pièces qui sont contenues dans cette compilation d'Annius *. *Ar-*

* Leclerc donne un titre différent, d'après l'édition de Venise, 1498.

chilochi de temporibus Epitome lib. I; Xenophontis de Æquivocis, lib. I; Berosi Babylonici de Antiquitatibus Italiæ ac totius orbis, lib. V; Manethonis Ægyptii supplementa ad Berosum, lib. I; Metasthenis Persæ, de Judicio temporum, et Annalibus Persarum, lib. I; Philonis Hebræi de Temporibus, lib. II; Johannis Annii de primis Temporibus, et quatuor ac viginti regibus Hispaniæ, et ejus Antiquitate, lib. I; Ejusdem de Antiquitate et Rebus Ethruriæ, lib. I; Ejusdem Commentariorum in Propertium de Vertumno sive Jano, lib. I; Q. Fabii Pictoris de aureo Sæculo, et Origine urbis Romæ, lib. II; Myrsili Lesbii de Origine Italiæ, ac Turrheniæ, lib. I; M. Catonis fragmenta de Originibus, lib. I; Antonini Pii Cæsaris Augusti Itinerarium, lib. I; C. Sempronii de Chorographiâ sive Descriptione Italiæ, lib. I; Joannis Annii de Ethruscâ simul et Italicâ chronographiâ, lib. I; Ejusdem quæstiones de Thusciâ, lib. I; Cl. Marii Aretii, patricii Syracusani, de Situ insulæ Siciliæ, lib. I; Ejusdem Dialogus in quo Hispania describitur. La première édition de cet ouvrage est celle de Rome, chez Eucharius Silber, 1498. La seconde se fit à Venise la même année, chez Bernardin Vénéto : mais on n'y mit pas les commentaires de Jean Annius. Il s'en est fait depuis ce temps-là d'autres en divers lieux : je me sers de celle d'Anvers, 1552, *in*-8°. L'auteur dédia ces livres à Ferdinand et à Isabelle. Il leur dit qu'il les leur dédie, parce qu'ils furent découverts au temps que leurs majestés subjuguèrent le royaume de Grenade. Il prétend les avoir trouvés à Mantoue *, lorsqu'il y était avec son patron Paul de Campo Fulgose, cardinal de saint Sixte (1). L'ouvrage, au reste, n'est pas divisé en XXVII livres, comme l'assure Moréri, mais en XVII. Cette faute n'est pas peut-être de Moréri, mais de ses imprimeurs.

(B) *Presque tous les savans firent peu de cas de cette publication.*] L'article d'Annius de Viterbe, dans Vossius, est fort bien rempli, et M. Moréri n'en a pas mal profité. De là vient qu'on trouve dans son Dictionnaire un récit assez curieux et assez ample touchant ce dominicain. On y voit le nom de plusieurs savans qui l'ont réfuté : mais on fera bien d'aller à sa source, c'est-à-dire à Vossius même, qui nomme encore d'autres censeurs, et qui cite leurs paroles. Pinéda en nomme plusieurs autres (2). André Schott a inséré dans l'un de ses livres (3) deux savantes digressions. La première est un morceau des origines d'Anvers publiées par Goropius Bécanus ; la seconde est la traduction de la censure que Gaspar Barreiros publia contre Annius. Il la publia d'abord à Rome, en latin (4); et puis en sa langue maternelle qui était le portugais. On a inséré cette censure selon l'édition latine, dans la compilation d'Annius, imprimée en Allemagne, par les Commelins; mais André Schott nous la donne selon l'édition portugaise qu'il a traduite en latin. Don Nicolas Antonio n'a point su que Gaspar Barreiros eût publié en latin cette critique : il ne parle que de l'édition portugaise (5). Barreiros et Goropius Bécanus font voir clairement la supposition. La Popelinière écrivit aussi contre Annius (6); je ne sais point si son écrit a vu le jour. Le savant Onuphre Panvini se déclara contre ces mêmes écrits (7) ; et l'on vit paraître à Boulogne, l'an 1638, une lettre de Jean-Baptiste Agucchi, où ces prétendus anciens auteurs sont réfutés d'importance. Le père Noris a cité (8) un homme (9) qui avait écrit depuis peu contre cet ouvrage d'Annius. Je pense que Volaterran et

* Leclerc observe qu'Annius dit avoir trouvé à Mantoue, deux seulement des ouvrages contenus dans son Recueil : savoir, le Traité de M. P. Caton, et les fragmens de l'*Itinerarium Antonini*.

(1) *Voyez l'épître dédicatoire de ses* Questions: *elle est à la page* 594 *de son livre, à l'édition d'Anvers*, 1552, *in*-8°.

(2) *Lib. VII* de Salomone, *cap. XXVII*, *num.* 4, *apud* Theophil. Raynaud., de malis et bonis Libris, *num.* 269, *pag. m.* 164.

(3) *Intitulé :* Hispaniæ Bibliotheca. *Voyez-y la page* 354 *et suiv.*

(4) Schottus, *in* Hispaniæ Bibliothecâ, *p.* 355.

(5) *Imprimée l'an* 1557. *Voyez la* Biblioth. Hispaniæ Script. *de* Nicolas Antonio, *tom. I*, *pag.* 398.

(6) Histoire des Histoires, *pag.* 209.

(7) *In* Antiquitatibus Veronensibus.

(8) *In* Cenotaph. Pisanis, *p.* 5. *Cet ouvrage fut imprimé l'an* 1681.

(9) *Il s'appelle* François Sparavérius, *et est de Vérone.*

Sabellio furent les premiers qui témoignèrent que ces auteurs leur paraissaient supposés.

(C) *Il s'élève de temps en temps certains auteurs qui le protégent.*] Quand j'ai dit que la plupart des savans considèrent comme supposées les pièces qu'Annius donna au public, je n'ai pas prétendu nier que des auteurs bien célèbres ne les aient prises pour légitimes. Vossius (10) nomme entre ceux-là Léandre Alberti, Nauclérus, Driedo, Valère Anselme, Jean Lucidius, Médina, et Sixte de Sienne. Si nous en croyons Altamura (11), il leur faut associer Pinéda; mais Théophile Rainaud (12) le compte entre ceux qui ont rejeté les écrivains d'Annius. Je trouve qu'Albert Krantz, et Sigonius qui plus est, ont tenu pour légitimes ces écrivains. Voici un passage de Sigonius : *Quibus epitomis* (Catonis) *meritò tantam ego tribuo auctoritatem, quantam incorruptis veteribus monumentis meritò tribuenda est* (13). Un dominicain d'Italie, nommé Tomasio Mazza, publia un *in-folio* (14) à Vérone, l'an 1673. En voici le titre : *Apologia pro Frate Giovanni Annio Viterbese*. Son principal but est de prouver que s'il y a eu là quelque fraude, il ne la faut point imputer à Annius : mais il passe plus avant; il soutient que ces ouvrages sont légitimes, et il tâche de répondre à toutes les objections. Cette apologie ayant été critiquée, le père Macédo s'éleva contre le critique, non pas à dessein de soutenir que le Bérose, etc. publié par Annius, soit le vrai Bérose, mais pour faire voir qu'Annius n'a pas forgé ces manuscrits (15). Un apologiste plus moderne prétend l'un et l'autre: il se nomme Didimus Rapaligérus Livianus. Il publia à Vérone, l'an 1678, un ouvrage *in-folio*, intitulé *I Gothi illustrati, overo Istoria de i Gothi antichi* (16), dans lequel il ramasse toutes les raisons qu'il peut, pour faire voir que les écrivains qu'Annius a publiés sont légitimes; et qu'en tout cas ce dominicain ne les a point fabriqués. On sait, dit-il, que le Bérose lui fut donné à Gênes par le père George d'Arménie, dominicain, et qu'il avait trouvé tous les autres, hormis Manéthon, chez un certain maître Guillaume de Mantoue. Ainsi, quoique nous ne sachions pas d'où il a tiré Manéthon, nous devons croire qu'il ne l'a pas supposé : sa candeur à l'égard des autres lui doit servir de garant par rapport à celui-ci. Or comme on l'accuse d'avoir produit des tables de marbre sur le pied d'antiques, quoiqu'il les eût lui-même forgées, ce même auteur prend son parti là-dessus, et fait voir que cette accusation est calomnieuse, puisque ces tables furent découvertes, les unes avant la naissance d'Annius, et les autres par des gens qui les présentèrent au pape Alexandre VI. *E tacciato per impostore d'alcune tavole di marmo dalle quali diede in luce la spiegazione. Se pero si deve ponderare la verità, con sodi argomenti quest' autore libera dall' imposture de suoi avversarii Annio, con provar evidentemente esser le due tavole da lui chiamate Libiscille, dal luogo ove furono trovate, state dissepellite molto tempo avanti che Annio nascesse.... E in quanto alle due Cibelarie, e la Longobarica, furono da altri trovate e presentate ad Alessandro VI per tacere dell' Osiriana che avanti che nascesse Annio, fu resa alla luce* (17).

(D) *Les dominicains ... se contentent d'alléguer* qu'Annius *ne fut pas un imposteur.*] Je viens de citer des gens qui ont travaillé à le défendre, et je renvoie mon lecteur à l'Appendix d'Altamura (18), où l'on trouve le nom de plusieurs autres apologistes. J'ai été surpris d'y voir qu'Altamura ne connaît aucun auteur qui, avant *Petrus à Valleclausâ* ait accusé d'imposture Annius de Viterbe. Souvenons-nous que ce *Petrus à Valleclausâ*, auteur du livre *de Immunitate Cyriacorum à censuris*, n'est autre que Théophile Rainaud.

(10) De Hist. Latinis, *pag.* 609.
(11) *In* Bibliothecâ Dominican.
(12) De malis et bonis Libris, *pag.* 164.
(13) Sigonius, de antiquo Jure Italiæ, *lib. I, cap. XXV, folio m.* 54 *verso.*
(14) *Le* Journal d'Italie, *du* 28 *février* 1674, *en parle.*
(15) *Voyez le* Journal d'Italie, *du* 26 *de janvier* 1675.
(16) *Voyez le* VIIIe. Journal d'Italie, *de l'an* 1678, *pag.* 120.
(17) Giornale VIII de Letterati, 1678, *p.* 122.
(18) Appendix Bibliothecæ Dominican., *p.* 52[illegible].

Or il est certain qu'avant lui une infinité d'auteurs avaient accusé Annius d'être un imposteur. Voyez dans Moréri le passage d'Antonius Augustinus *. Ce qu'il y a d'admirable est que dans un livre où Théophile Rainaud n'était pas de mauvaise humeur contre les dominicains, comme quand il se déguisa sous le nom de *Petrus à Valleclausâ*, il déclare que, vu la qualité de dominicain que Jean Annius a portée, il aime mieux le croire innocent (19). Finissons par les paroles d'un luthérien, qui a cru que les auteurs qu'Annius a publiés sont légitimes, et que si l'on y trouve des fautes, il ne faut point les imputer à ce moine, mais à l'ignorance ou à la mauvaise foi des copistes et des traducteurs. *Quod enim*, dit-il (20), *per Deum immortalem, prodigium fuerit claustralem illum et minimè tam profundè doctum monachum talia comminisci posse? Ais multa inesse ficta, minimè pro iis actoribus. Nec nos negamus interpolatos universos illos auctores, ruptos, fractos, minimè bonâ aut fide aut intelligentiâ translatos; tamen antiquitùs ex legitimis verisque auctoribus excerptos, talia argumenta sunt, ut quæ contrà afferuntur omnia evanescant. Vel unum Catonem mihi vide. Cense, recense, damna etiam ut libet, videbis tamen veri illius Catonis, et fateberis etiam, ingenium stilumque hic superesse, quos mentiri aut fingere non fuit talium hominum.*

* Le passage d'Antonius Augustinus ne renferme qu'un conte, et est réfuté dans les dernières éditions de Moréri, dit Leclerc. Il a cependant été adopté par Niceron, dans son tome XI.

(19) *Fortassis tamen ab alio quopiam impositum est ipsi Annio, quem doli expertem fuisse malo existimare, cùm religiosum institutum prædicatorum sit professus.* Th. Raynaudus, de malis ac bonis Libris, *num.* 269, *pag. m.* 164.

(20) Barthius, *in* Animadversionibus ad Gallum, *pag.* 62.

NAOGÉORGUS (*a*) (THOMAS), natif de Straubinge dans la Bavière, vivait au XVIe. siècle. Il composa plusieurs vers latins (A), qui ne plaisent guère aux catholiques romains; car il décrit satiriquement tous leurs abus. Un docteur de Sorbonne (*b*), qui publia, l'an 1670, quelques traités contre la fête du Roi-boit, observe que Naogéorgus n'a pas oublié de reprocher aux catholiques les superstitions et les excès de cette fête. Le nom allemand de cet auteur était *Kirchmaier* (*c*). C'était un homme qui entendait assez bien le grec (B). Il naquit l'an 1511, et mourut l'an 1578 ou environ (*d*).

L'une de ses pièces de théâtre fut représentée à Heidelberg, sous une constellation si bénigne, qu'on a prétendu que le ciel se déclara en sa faveur (C). La chose mérite d'être rapportée.

(*a*) *Et non pas* Naogeorgius, *comme l'appelle* Borrichius; *ou* Neageorgius, *comme l'appelle* Konig.

(*b*) Jean Deslyons, *doyen et théologal de Senlis*, *pag.* 139, 241, 242, *citant le IVe. livre du* Regnum papisticum.

(*c*) Epitome Biblioth. Gesneri.

(*d*) Baillet, Jugemens sur les poëtes, *num.* 1323.

(A) *Il composa plusieurs vers latins.*] Le plus célèbre de ses poëmes est celui qui a pour titre: *Bellum* * *papisticum*. Il le publia l'an 1553, et le dédia à Philippe, landgrave de Hesse. Il est en vers hexamètres, et divisé en quatre livres. L'auteur demeurait à Bâle lorsqu'il le fit imprimer. Il composa quelques tragédies qu'on pourrait nommer de controverse. Telle est celle qu'il intitula *Pammachius*, et qu'il dédia à Crammer, archevêque de Cantorbéri, et dont le prologue commence par ces quatre vers :

Quid adferamus si vacat cognoscere
Spectatores, paucis exponam singula :
Pammachium, qui Romanus est episcopus,
Evangelicæ doctrinæ cepit tædium.

Elle parut l'an 1537. Telle est encore celle-ci (1), *Incendia, sive Pyrgo-*

* La Monnoie observe que Bayle devait dire *regnum* et non *bellum*. Mais Joly remarque que ce ne peut être qu'une faute d'impression ou de copiste, puisque dans la note (*b*) sur le texte, Bayle a écrit *regnum*.

(1) *Publiée à Wittemberg, l'an* 1538.

polinices tragœdia, nefanda quorumdam papistarum facinora exponens. Son *Mercator* (2) est du même genre (*). En voici tout le titre : *Mercator, seu Judicium in quâ* (tragœdia) *in conspectu ponuntur apostolica et papistica doctrina, quantùm utraque in conscientiæ certamine valeat et efficiat, et quis utriusque futurus sit exitus.* Il fit cinq livres de Satires, et un Abrégé de Dogmes ecclésiastiques, et quelques autres poésies (3).

(B) *Il entendait assez bien le grec.*] Il a traduit en latin divers traités de Plutarque, Dion Chrysostome, et les lettres de Synésius.

(C) *L'une de ses pièces de théâtre fut représentée, et on a prétendu que le ciel se déclara en sa faveur.*] Cette pièce de théâtre de Naogéorgus est intitulée *Haman.* Elle fut jouée à Heidelberg, un 24 d'août. Les écoliers que l'électeur (4) entretenait à ses dépens furent les acteurs. Le théâtre fut dressée à la cour du monastère des Cordeliers. Il y eut tant d'apparences d'une grosse pluie pendant que le premier acteur se préparait, qu'on désespéra de représenter la pièce. Tout d'un coup les nues se dissipèrent, le soleil parut; et ce ne fut pas pour un moment, mais pour tout le temps de la représentation. *Ibi subitò qui post nubila latuerat sol, quasi ad spectaculum invitatus ridens prorupit, nec usquè dùm ludi exacti essent vel minimæ nubeculæ locum concessit* (5). Elle ne fut pas plutôt achevée, que l'air redevint sombre; et il se maintint en cet état jusques bien avant dans l'hiver (6). M. Fabricius, docteur à Heidelberg, rapporte cela dans une dissertation où il soutient qu'il y a un bon usage de la comédie. Il oppose cette observation à un certain bruit populaire, qui portait que toutes les fois qu'on avait voulu jouer une pièce de théâtre, il s'était élevé subitement une tempête. *Quoniàm nuper inaudivi te nescio quas jactare observationes de tempestatibus quotiès comœdiæ edebantur ex improviso obortis, operæ pretium fuerit brevem tibi narrare historiolam quâ et imaginaria tua experientia confutetur, et quid olim hic factum sit edocearis.* Le bon de cette remarque est qu'on y apprend que ceux qui condamnent une pratique, ont accoutumé de supposer que les prodiges célestes se déclarent en leur faveur. Ils persuadent cela aisément, et ils tiennent ainsi les esprits dans la servitude. Le plus court sera toujours de les engager à prouver le fait, ou de les combattre par des faits contraires.

(2) *Publié l'an* 1539.

(*) On a de ce poëme une traduction en vers français, de laquelle Crépin pourrait bien être l'auteur. Le titre en est : *Le Marchand converti;* et entre autres éditions, il y en a une in-16, chez François Forest, 1591. Rem. crit.

(3) *Voyez* Borrichius, de Poëtis, *pag.* 134, ou plutôt l'Epitome de la Bibliothèque de Gesner.

(4) *C'était Fridéric le pieux.*

(5) Joh. Ludovicus Fabricius, de Ludis Scenicis, *pag.* 101.

(6) *Ipsâ verò horâ quâ spectatores domum redierant, redierunt et nimbi, nec ab illo die* (erat autem XXIV *Augusti*) *in adultam usquè hiemem cessêrunt.* Idem, ibidem.

NAPLES (JEANNE Ire., REINE DE), issue de Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis (A), roi de France, succéda au roi Robert son grand-père, l'an 1343. Elle était déjà mariée avec son cousin André, fils de Charles, roi de Hongrie (B). Ils régnèrent ensemble pendant trois ans (*a*), au bout desquels on prétend qu'elle le fit étrangler; et, si l'on en croit la chronique scandaleuse, ce fut à cause qu'il n'était pas un assez bon mâle (C) pour répondre au tempérament de cette princesse. Elle convola bientôt en secondes noces (D), et épousa Louis, fils de Philippe, prince de Tarente (*b*). Mais elle ne jouit pas tranquillement des douceurs de son second mariage; car Louis, roi de Hongrie, voulant venger la mort de son frère, passa au royaume de Naples avec de fort bonnes troupes, l'an 1348, et la contraignit de se sauver en Pro-

(*a*) Felinus Sandeus, Epitome de Regibus Siciliæ, *pag.* 34. *Voyez la remarque* (D).

(*b*) *Idem, ibidem.*

vence (*c*), où elle vendit Avignon au pape, pour une somme très-modique (*d*). Son mari, qui la suivit, ne garda point la modération nécessaire dans ses caresses (E); il y ruina sa santé, et mourut bientôt, si l'on en veut croire Collénuccio. Mais il est certain que cet auteur va trop vite, car le second mariage de Jeanne dura quinze ans. Elle fut rappelée dans son royaume dès que le roi de Hongrie, qui l'avait subjugué en peu de jours, s'en fut retourné chez lui (*e*), ayant fait pendre Charles de Durazzo, le principal promoteur de la fin tragique du roi André, et fort suspect d'être le galant de la reine (*f*). Cette princesse suivie de son mari rentra dans Naples au mois d'août 1348, et recouvra une partie des villes; mais le roi de Hongrie étant revenu l'an 1350, la mit un peu à l'étroit. Le pape termina cette guerre à l'avantage de Jeanne, car il obligea le roi de Hongrie à la laisser dans la possession paisible de ses états. Elle et son mari furent couronnés à Naples le jour de la Pentecôte 1352 (*g*). Ayant perdu son époux, l'an 1362, elle se remaria assez promptement avec l'infant de Majorque, et lui fit trancher la tête quand elle eut su qu'il avait une maîtresse (F). Enfin, elle se maria, l'an 1376, avec un prince allemand, et vécut bien avec lui : mais Charles de Durazzo, général des troupes du roi de Hongrie, le vainquit dans une bataille, et le fit prisonnier; ensuite de quoi la reine Jeanne fut contrainte de se rendre. Les uns disent qu'on la fit pendre (G), et les autres qu'on l'étouffa sous un coussin. Ce fut l'an 1382 (*h*) (H). Elle était âgée de cinquante-huit ans. Il y a des historiens qui lui donnent de grandes louanges, et qui nient la plupart des faits que je viens de rapporter. Voyez son éloge dans l'un des livres du père Maimbourg (*i*). Consultez aussi Brantôme, qui a fait tout ce qu'il a pu pour l'excuser (I), quoiqu'il rapporte fidèlement les bruits satiriques qui courent d'elle. Il a fait mention d'un livre où on la compare avec Marie Stuart, reine d'Écosse (K); il n'a pas oublié la courte et foudroyante réponse qu'elle reçut du roi de Hongrie (L). Il ne faut pas trop s'arrêter à la sentence favorable que l'on prétend qu'elle obtint du pape (M); car si elle l'obtint de Clément VI, on peut objecter qu'elle lui donna Avignon, ou peu s'en fallut : si elle l'obtint de Clément VII, on peut dire que c'était un anti-pape, qui, ayant besoin de la bonne renommée des princes qui suivaient son obédience, n'avait garde de la condamner, ni de la laisser exposée à l'infamie. L'autre anti-pape n'en usa pas de même; il la déclara déchue de

(*c*) Félinus Sandéus, Epitome de Regibus Siciliæ, pag 34. *Voyez la rem.* (D).

(*d*) Bouche, Histoire de Provence.

(*e*) Thomaso Costo, *dans les Supplémens sur* Collénuccio, *folio* 113 *et suiv.*

(*f*) *Era stato consapevole e consentiente all morte d'Andreasso, ed era opinione che ancor' egli havesse havuto comercio venereo con la regina.* Pandolfo Collenuccio, Historia del Regno di Napoli, *lib. V*, *folio m.* 83.

(*g*) *Idem*, *ibid.*

(*h*) Mézerai, Abrégé chronolog., *tom. III*, *pag.* 119.

(*i*) Schisme d'Occident, *liv. II*, *pag.* 150, *édit. de Hollande.*

son royaume pour divers crimes (*k*), et principalement pour avoir tenu le parti de Clément VII (*l*). Elle avait une sœur dont Boccace fut amoureux (N), à ce que disent quelques auteurs. Je ferai voir qu'ils se trompent, et que Froissard a débité bien des mensonges (*m*). On verra dans l'article suivant quels furent les successeurs de cette reine. Sa mort fut vengée en Hongrie, si l'on en croit Brantôme; mais quand il parle de cela il tombe dans quelques erreurs (O). Au reste, la barbarie que l'on exerça sur le malheureux André est une marque qu'il s'était rendu odieux à d'autres gens qu'à sa femme (P).

(*k*) L'an 1379. *Per sententia privò del regno di Napoli la regina Giovanna per molti delitti, e massimamente per haver prestato luogo e favore alla scisma, ed havere prestato obedientia à Clemente VI.* Collenuccio, *lib. V, folio* 84, *verso*.

(*l*) *C'est ainsi qu'il faut dire, et non pas VI, comme* Collénuccio.

(*m*) *Voyez la remarq.* (M).

(A) *Elle était issue de Charles d'Anjou, frère de saint Louis.*] Ce Charles d'Anjou, créé roi de Naples et de Sicile par le pape, l'an 1266, ne fut possesseur paisible de ce royaume que par la défaite de Mainfroi (1), et par celle de Conradin (2). Il mourut l'an 1285. Charles-le-Boiteux, son fils, lui succéda, et fut marié avec Marie de Hongrie, sœur et héritière de Ladislas IV, roi de Hongrie. De ce mariage sortirent plusieurs enfans. L'aîné, connu sous le nom de Charles Martel, fut roi de Hongrie; le second, nommé Robert, fut roi de Naples; le troisième, nommé Philippe, a fondé la branche des princes de Tarente; le quatrième, nommé Jean, a fondé celle des ducs de Durazzo. Robert, roi de Naples, fut père de Charles, duc de Calabre, qui mourut le 10 de novembre 1328, et qui eut deux filles, savoir Jeanne, qui fait le sujet de cet article, et Marie, femme de Charles de Durazzo, son cousin. Robert était donc aïeul de Jeanne : il l'institua son héritière, et mourut à Naples le 19 de janvier 1343 (3). Pandolphe Collénuccio s'est trompé, quand il a dit que Charles, duc de Calabre, laissa trois filles (4). Tomaso Costo a relevé cette faute dans ses Supplémens à l'Histoire de cet auteur (5).

(B) *Elle était déjà mariée avec André, fils de Charles, roi de Hongrie.*] Voici une nouvelle faute de Collénuccio : il prétend que Jeanne épousa André après la mort de Robert, et pour satisfaire au testament du défunt (6). Il fallait dire que Robert, peu après la mort du duc de Calabre, songea à marier sa petite-fille avec l'un des fils de Charobert, roi de Hongrie, son neveu. La proposition qu'il en fit au roi de Hongrie fut acceptée. Charobert passa au royaume de Naples l'an 1333, avec André son second fils, âgé de sept ans. Les épousailles furent célébrées dans Naples avec une grande pompe, le 26 de septembre 1333. L'année suivante le roi de Hongrie s'en retourna dans ses états, et laissa son fils à Naples, auprès de Robert (7). Je n'ai point trouvé en quelle année le mariage fut consommé; peut-être le fut-il trop tôt, et peut-être cela fut cause de la faiblesse qui fut si fatale au mari. J'ai lu dans un auteur italien qu'il avait sept ans, lorsqu'on lui fit épouser la princesse Jeanne. Mais je trouve dans le père Anselme (8) qu'il était né le 30 de novembre 1327. Il n'avait donc pas encore six ans accomplis au temps de son mariage. Il y a beaucoup d'apparence qu'il le consomma

(1) *Le* 26 *de février* 1266. Anselme, Histoire généalogique, *pag*. 336.

(2) *Le* 23 *d'août* 1268. *Là même.*

(3) *Tiré du père* Anselme, Histoire généalogique de la Maison de France, *chap. XIV.*

(4) Pandolphe Collenuccio, Hist. del Regno di Napoli, *lib. V, fol. m.* 82 *verso.*

(5) Tomaso Costo, cittadino Napoletano, Annotazioni e Supplementi, *fol. m.* 111.

(6) Collenucc., Hist. del Regno di Napoli, *lib. V, folio* 82 *verso.*

(7) Tom. Cosco, Annotaz. e Supplementi, *fol.* 108 *verso. Il cite* Michel Ricci, *et les deux* Jean Villani, *le Napolitain et le Florentin.*

(8) Histoire généalogique de la Maison de France, *pag.* 343.

de trop bonne heure, et qu'ayant une femme italienne un peu plus âgée que lui, et par conséquent beaucoup plus mûre au mariage, il ne put remplir ses devoirs sans s'énerver : ce qui donna lieu aux reproches de mollesse, dont nous parlerons dans la remarque suivante. M. de Sponde rapporte qu'on dit que la reine Jeanne commença à mépriser son mari, parce que n'ayant que dix-neuf ans, il ne la pouvait contenter. *Sunt porrò qui dicant Johannam in contemptum viri devenisse, tùm ob subbarbaros mores Hungariæ, tùm ob ignaviam, et quòd usu Veneris libidini ejus non sufficeret adolescens tunc annorum undeviginti* (9). Si elle se plaignait de lui lorsqu'il avait dix-neuf ans (10), pouvait-elle en être contente lors qu'il n'en avait que quinze? Quoi qu'il en soit, ils étaient déjà en mauvais ménage l'an 1343. La reine de Hongrie, mère d'André, fit un voyage en Italie cette année-là, et s'en retourna fort mécontente des mœurs de sa belle-fille, et de la dure condition où elle trouva son fils. *Elisabeth regina mater Ludovici visitavit sedem apostolicam, transivit per Apuliam, cui fuit obvius Andreas filius suus cum Johanná reginá consorte suá : et ex Neapoli veniens fuit valde honorata etiam à populo Romano. Ex Neapoli rediit in Hungariam malè contenta de moribus Johannæ nurûs suæ, quam vidit malè tractare Andreum filium suum in regno Apuliæ* (11).

(C) ...... *On prétend qu'elle le fit étrangler..... à cause qu'il n'était pas un assez bon mâle.*] Voyons de quelle manière Brantôme narre cela (12). « Jeanne, premiere fille (13) du roi » Robert.... eut pour son premier » mary Andreasse, son cousin en » premier degré (14), et aprés avoir » tenu le royaume ensemble, elle » s'en fascha, et estant tous deux en » la ville d'Aversa, elle l'envoya querir une nuit, sous couleur de luy » vouloir parler d'affaires nouvellement advenues; et en allant à elle » se rencontrant sous un poteau qui » estoit là, fut pris et estranglé par » la volonté et charge de la reine, » audit poteau. Plusieurs disent par- » ce qu'il ne fournissoit pas beau- » coup au gré de la reyne à ses be- » soignes de nuit, encore qu'il fust » jeune, gaillard, et en bon point, » ainsi que l'appetit desordonné de » la dame l'eust voulu; et se conte » encore et à Naples et ailleurs, que » ladite dame faisant un cordon d'or » un jour assez gros, Andreasse luy » demanda pourquoy elle faisoit ce » cordon, elle luy respondit en sous- » riant qu'elle le faisoit pour le pen- » dre : elle en tenoit si peu de con- » te, qu'elle ne craignoit rien de luy » tenir telles paroles, ausquelles » Andreasse, comme simple et bon » homme qu'il estoit, n'y prit point » garde; mais enfin l'effet s'en ensui- » vit. » Montaigne, parlant contre ceux qui font tant de plaintes de ce que les femmes ne se contentent pas de leur mari, dit entre autres choses (15) : *L'inconstance leur est à l'adventure plus pardonnable qu'à nous. Elles peuvent alleguer comme nous l'inclination qui nous est commune à la varieté et à la nouveauté, et alleguer secondement sans nous qu'elles achetent chat en sac. Jeanne, reyne de Naples, fit estrangler Androsse, son premier mary, aux grilles de sa fenestre, avec un las d'or et de soye, tissu de sa main propre, sur ce qu'aux courvées matrimoniales, elle ne luy trouvoit ny les parties, ni les efforts assez repondans à l'esperance qu'elle en avoit conceue, à voir sa taille, sa beauté, sa jeunesse et disposition; par où elle avoit été prise et abusée.* Un peu après il cite des vers de Martial qui conviennent à cette princesse (16); mais il ne dit pas tout ce qu'un auteur moderne semble lui attribuer. Voici les paroles de ce mo-

(9) Spondanus, *ad ann.* 1345, *num.* 4.

(10) *Notez qu'il ne parvint pas à cet âge.*

(11) Félinus Sandeus, Epitome de Regibus Siciliæ, *pag.* 69. Sponde *parle de ce voyage, ad ann.* 1343, *num.* 6, *citant* Thuros., part. 3, cap. 4, Bonfin. 2, dec. 10.

(12) Brantôme, Vies des Dames illustres, *pag.* 347.

(13) *Il fallait dire* petite-fille.

(14) *Il se trompe, ils étaient cousins issus de germain.*

(15) Montaigne, Essais, *liv. III, chap. V, pag. m.* 179.

(16) *Deindè experta latus, madidoque simillima loro*
Inguina, nec lassâ stare coacta manu;
Deserit imbelles thalamos, mollemque maritum.
Martial., epigr. LVII, *lib. VII.*

17) : « André, roi de Naples...
›yait jamais ni le coucher ni
ver du soleil; cet astre le
'ait toujours au lit; il se cou-
à bonne heure, et se levait
ard; aussi sa femme l'aimait
parce qu'il n'était pas bon
ɜur, dit Michel de Montaigne,
. » Notez que Brantôme n'a
e traduire Pandolphe Collé-
dont je ne cite que ces mots :
ione per molti si dice che fu, detto Andreasso, ancor che ulto giovane, non era si bene nte alle opere veneree, come ato appetito della regina haᵛ oluto (18). Tomaso Costo (19)
: que Collénuccio est trop peu
: des affaires pour mériter au-
:éance. Il ajoute, 1°. Que Vil-
Florentin n'a rapporté cette
: de la mort d'André, que sur
ort d'un Hongrois qui avait été
ice de ce pauvre prince; 2°.
trarque a fait une description
fait désavantageuse des barons
is qui gouvernaient les affaires
dréasso; 3° que si nous joignons
ɜc la haine qu'ils avaient pour
: Jeanne, on comprendra faci-
que le récit du Villani est
ɪpect de fausseté; 4°. que Boc-
ı point dit que cette reine ait
. à l'exécution. *Il Boccaccio i de gli huomini illustri dà colpa à congiurati, e niente ina* (20). Il me semble que
Iézerai a pris un milieu fort
able. « André n'étant pas as-
ı gré de Jeanne, et s'étant fait
ınner roi par le pape, pré-
.nt que le royaume lui appar-
t, quelques conjurés le tirent
la nuit d'auprès d'elle, et
nglèrent à une fenêtre. Char-
prince de Duras, qui était
du sang des rois de Sicile, et
épousé Marie, sœur de Jean-
ıt le conseiller et l'auteur de
infâme action. Jeanne n'en
ɔas innocente. Elle eut beau
ıenter, ses larmes et ses cris
ustifièrent bien moins, que

ır de Rochefort, Dictionnaire général
pag. 130, *col.* 1.
enuccio, *lib. V*, *folio* 82 *verso*, *édit.*
, 1601, *in*-4°.
otaz. e Supplem., *folio* 111.
lem.

» son mariage subséquent avec Louis,
» son cousin germain, beau prince et
» selon ses désirs, ne l'en convain-
» quit (21). »

(D) *Elle convola bientôt en secondes noces.*] On étrangla le roi André le 18 de septembre 1346. La reine Jeanne était grosse, et accoucha d'un fils le 26 de décembre suivant (22). Elle épousa son second mari le 20 d'août 1347 (23). Voilà les calculs de Tomaso Costo : ils ne font pas durer un an le veuvage de la reine; mais il faut dire qu'il a mal marqué l'année de la mort d'André, et c'est une chose bien étrange que, sur un fait de cette nature, les historiens ne rapportent pas d'une manière uniforme la circonstance du temps. Villani (24) assure que l'on étrangla le roi André le 18 de septembre 1346. Ceux qui prétendent que ce prince était âgé de dix-neuf ans (25), et qu'il fut trois ans avec sa femme depuis la mort de Robert (26), doivent supposer qu'il mourut l'an 1346. Il est néanmoins certain qu'on le fit périr l'an 1345. En voici la preuve démonstrative. La reine Jeanne sa veuve, quelques jours avant que d'accoucher, pria le pape d'être le parrain de l'enfant (27) : le pape lui fit là-dessus une réponse favorable (28), datée d'Avignon le 1er. jour de février, l'an 4 de son pontificat. Or il avait été créé pape le 7 de mai 1342. Il faut donc que sa réponse ait été faite le 1er. jour de février 1346; et par conséquent cette princesse, qui accoucha le jour de Noël, comme il paraît par une autre lettre du même pape (29), accoucha le 25 de décembre 1345 : son mari n'est donc point mort l'an 1346. Voyez les actes que M. Baluze

(21) Mézerai, Abrégé chronolog., *tom. III*, *pag.* 30.

(22) *Il mourut enfant en Hongrie, où le roi Louis, frère d'André, l'avait fait porter.* Tomaso Costo, Annotaz. e Supplem., *folio* 112 *verso*.

(23) *Tiré de* Tomaso Costo, *ibid.*, *fol.* 112.

(24) *Apud* Tomaso, *ubi suprà*, *fol.* 111.

(25) *Voyez ci-dessus, citation* (9), *le passage de* Sponde.

(26) *Voyez* Félinus Sandéus, *cité dans le corps de cet article.*

(27) *Voyez les* Vies des papes qui ont siégé à Avignon, *publiées par M.* Baluze, *à Paris*, 1693, *tom. II*, *pag.* 689.

(28) *Elle est rapportée par M.* Baluze, *là même.*

(29) *Elle est rapportée là même*, *pag.* 690.

a publiés avec la vie des papes qui ont siégé à Avignon, et qu'il a ornés de très-belles notes.

(E) *Son* second *mari...... ne garda point la modération nécessaire dans ses caresses.*] « Elle espousa aprés, » et aussitost, un de ses cousins, fils » du prince de Tarente, qu'elle ay- » moit fort durant son mary, qu'elle » traita bien et demeura avec elle » trois ans en fort grande amitié, » mais il mourut tout extenué de » s'estre excessivement et trop sou- » vent employé au service de la reine » en faveur de la dame Venus (30). » L'auteur dont j'emprunte ces paroles se déclare l'apologiste de la reine sur ce chapitre, et voici le tour qu'il prend (31) : *Touchant à son cousin le fils du prince de Tarente, qui mourut par trop extenué, elle n'en peut mais, puis qu'on ne sçauroit engarder aucun qu'il ne s'enyvre de son vin propre : et aprés qu'en peut mais le vin s'il a donné la verve à son maistre et beuveur, il ne l'en faut blasmer, sinon le maistre qui le boit. Je ne doute pas que la grande beauté de cette reine, sa grace, sa majesté, ses façons, ses doux attraits et allechemens, embrassades et attouchemens ne fissent efforcer ce jeune homme à faire plus que ne pouvoit nature : mais cet effort venoit de lui et non d'elle, car en cela on ne peut forcer de force l'homme, ny à coup de baston par maniere de dire, il faut que le tout vienne de l'humeur de l'homme, de sa force, de son effet, et sur tout de son ardente convoitise ; et quand bien tout cela ne seroit, et comment pouvoit-il mieux mourir qu'en servant sa reyne et sa dame, et luy monstrant l'ardente affection qu'il luy portoit, puis qu'il n'espargnoit point sa peine, ses forces, sa violence, et que pour la bien contenter, et luy donner du plaisir, il mouroit pour l'amour d'elle, et dans le champ amoureux de son lit, où il avoit vaillamment combattu et exposé pour l'amour d'elle et si liberalement sa vie. On lit que Medor et Claridan, lorsqu'ils assaillirent si furieusement le camp de Charlemagne, tuèrent un seigneur d'Albret dans sa tente, entre les bras de son amie qui tenoit cette nuit là couchée avec lui et embrassée, dont un chacun l'en estima tres-heureux de mourir si délicieusement. Que pouvoit donc estre ce prince pour mourir si heureusement en bien servant sa reyne, sa femme, et sa cousine.* Collénuccio remarque que Louis ne conserva que trois ans la domination que son mariage lui avait acquise : *Da tre anni stette il re Lodovico Tarentino in signoria, e estenuato per lo inordinato e frequente uso delle cose veneree con la regina, che di quella sola era vaga, finalmente morì ; ne molto stette la regina, poi la sua morte, che prese il terzo marito, chiamato Giacomo Tarraconese, infante di Majorica, il qual era tenuto il più leggiadro è bell' huomo, che in quel tempo si trovasse* (32). Mais Tomaso Costo fait voir là-dessus l'ignorance ou la malice de cet auteur (33). Louis épousa la reine Jeanne l'an 1347, il fut couronné avec elle à Naples l'an 1352, et il ne mourut qu'en l'an 1562, et il se passa sous son règne plusieurs choses importantes, où il fit le devoir d'un brave prince. Vous en verrez le détail dans Tomaso Costo.

(F) Elle fit trancher la tête *à son* troisième mari, *quand elle eut su qu'il avait une maîtresse.*] Collénuccio ne l'affirme point, il se contente de dire que c'est l'opinion de quelques historiens. *Morì questo Giacomo infra pochi anni, chi scrive per morte naturale, e chi dice che la regina li fece tagliar la testa per havere usato con un' altra femina. Come si sia egli morì, e la regina tolse il quarto marito* (34). Citons Brantôme (35) : « Elle épousa aprés pour » son tiers mari un nommé Jaques » de Tarencen (36), infant de Major- » que, qui estoit pour lors le plus » deliberé prince, dispos et beau » personnage, qui se trouvast en la » place, qu'elle ne voulut pourtant » qu'il portast titre de roy, ains de

(30) Brantôme, Vie des Dames illustres, *pag.* 348, 349.

(31) *La même*, *pag.* 353.

(32) Collenuccio, *lib. V*, *folio* 83 *verso.*

(33) Tomaso Costo, Annotaz. e Supplem., *fol.* 115 *et seq.*

(34) Collenuccio, *lib. V*, *folio* 83 *verso.*

(35) Brantôme, Vies des Dames illustres, *pag.* 349.

(36) *L'italien de Collénuccio*, chiamato Giacomo Tarraconese, *devait être traduit*, nommé Jaques de Tarragone, *c'est-à-dire d'Aragon.*

simple duc de Calabre, car elle vouloit seule dominer, et ne vouloit pas avoir de compagnon, ainsi qu'elle faisoit bien, et luy montra bien aussi, car ayant sceu qu'il s'estoit donné à une autre femme, malheureux qu'il estoit, car de » plus belle n'en pouvoit-il choisir » que la sienne, luy fit trancher la » teste, et ainsi mourut. » Ce qu'il y a de plaisant, c'est que Brantôme, persuadé que la reine ne fit point mourir son troisième époux (37), ne laisse pas de dresser une longue apologie de ce prétendu supplice. *Pour le regard de son tiers mary*, dit-il, (38), *l'infant de Majorque, auquel elle fit trancher la teste pour avoir violé son lit, et l'avoir quittée, pour avoir esté surpris sur une autre, encore qu'on die qu'il mourut de sa mort naturelle, pourtant ce dit l'histoire, mais passe, je veux qu'elle ait fait cette justice, n'avoit-elle pas raison d'en punir l'adultere, puis qu'il n'avoit pas plus de loy, ni de puissance de la commettre en son endroit qu'elle à luy? car selon Dieu cette loy est commune, et rigoureuse aussi bien au mary qu'à la femme. Davantage s'il l'eût trouvée en cas pareil qu'en eût-il fait? Je m'en rapporte aux gens jaloux et chatouilleux en cela, encore qu'il ne fust roy absolu, n'y ayant grade, ny autorité si non pour l'amour d'elle, il ne faut point douter qu'il ne l'eust fait mourir, et voilà pourquoy elle fit bien de luy faire patir la loy que par adventure, et sans doute infaillible il lui eust fait patir, qui est la cause qu'elle usa de son pouvoir royal estant reyne de soy et bien absolue. Et quand bien toutes ces raisons ne seroient, et qui est le juge tant doux soit-il qui n'eust condamné ce malheureux d'avoir violé sa foy à la plus belle reyne et la plus grande princesse et dame du monde de ce temps, et de luy avoir faussé compagnie, et s'estre derobé pour aller habiter avec une autre qui ne la valoit pas en la moindre partie de son corps. Miserable qu'il estoit, c'estoit tout ainsi qu'un qui pour esteindre sa soif delaisse la nette et claire fontaine, pour aller boire dans un marais sale, boueux et tout vilain.*

(G) *Les uns disent qu'on la fit pendre.*] Charles de Durazzo, maître du royaume et de la personne de la reine Jeanne, fit savoir au roi de Hongrie l'état des choses, et lui demanda ce qu'il ferait de cette princesse. Le roi de Hongrie « envoya à Charles » deux de ses barons pour le congratuler de sa victoire, et fit response » qu'il devoit mener la reyne au lieu » propre auquel elle avoit fait estrangler Andreasse, et qu'en ce » mesme lieu et en mesme maniere » il la fît pendre et estrangler, ce » qui fut fait, et ce corps porté à » sainte Claire à Naples, et après » avoir esté trois jours morte sur » terre fut enterré, et les deux barons en ayant veu l'exécution en » porterent les nouvelles en Hongrie. » Aprés fut coupée la teste à madame » Marie, seconde sœur de la reyne, » femme mal pudique et diffamée » d'avoir esté participante à la mort » d'Andreasse. Cette Marie fut cette » dame qui fut femme de Robert » d'Artois, et aymée de Boccace qui » pour lors fleurissoit, pour laquelle » il escrivit en sa langue vulgaire ces » deux livres tant excellens, la Flammette et Philocope (39). » C'est la traduction que donne Brantôme de l'italien de Collénuccio; mais Tomaso Costo observe, 1°. que Collénuccio est le seul qui dise que la reine fut pendue (40); 2°. que la femme du comte d'Artois s'appelait Jeanne, et non point Marie; 3°. qu'elle était nièce et non pas sœur de la reine; 4°. que celle qui a été louée et aimée de Boccace n'était ni nièce ni sœur de Jeanne : elle était fille naturelle du roi Robert. *La Maria per cui scrisse il Boccaccio fu figliuola bastarda del re Ruberto avanti ch'ei fusse re : vedilo chiaramente espresso nel principio del Filocopo* (41).

(H) *Ce fut l'an* 1382.] On ne le peut nier ; il est donc un peu étrange que ses funérailles n'aient été cé-

(37) *Il rapporte comme un fait auquel il ajoute foi, ce que raconte* Froissard *touchant la mort naturelle de l'infant de Majorque.*

(38) Brantôme, Vies des Dames illustres, *pag.* 355.

(39) *Là même*, *pag.* 351.

(40) *In quanto al morire della reina Giovanna, chi dice ch' ella fu strangolata, e chi affogata : ma impiccata la dice solo il Collenuccio.* Tomas. Costo, Annotaz. e Supplem., *folio* 121.

(41) Tomaso Costo, *ubi suprà.*

lébrées dans Avignon, par ordre du pape, que le 5 de mai 1385, et que la nouvelle de sa mort n'ait été notifiée aux habitans de Marseille, par le même pape, qu'en ce temps-là. M. Baluze a raison de s'en étonner. Je rapporte l'extrait qu'il nous donne du journal de Jean le Fèvre, évêque de Chartres, et sa réflexion. « *Le cin-* » *quiesme jour, le pape fist dire une* » *messe de requiem solemnelle pour* » *la royne de Sicile Jehanne, occise* » *par Charles de Duras. La messe* » *dist le cardinal de Cusence, et* » *prescha moult solempnellement.* » *Le roy fut à la messe. Et puis le* » *convoierent les cardinaux de Cu-* » *sence et d'Ambrun.* Sed mirum est » tum primùm in his regionibus au- » ditum nuntium de morte istius re- » ginæ, quam constat anno saltem » millesimo CCCLXXXIII occisam » fuisse die XXII mensis maii. Et ta- » men primùm auditum hinc liquet, » quòd paulò post verba quæ mox » descripsimus ex diario episcopi » Carnotensis sequitur : *Item fut de-* » *liberé que on envoie à Marseille* » *message solempnex à segnefier la* » *mort de la royne, et qu'il y ait* » *sermon* (42). »

(I) *Brantôme.... a fait tout ce qu'il a pu pour l'excuser.*] Voyez (43) ce qu'il dit touchant la mort du second et du troisième mari, et joignez-y ce qu'il observe touchant celle du premier, et touchant cette multitude de mariages. *Car quant à luy reprocher ces quatre maris, et pour ce la tenir impudique, on ne sçauroit, puis que le mariage est si bon, et si saint, estant ordonné de Dieu ; et aussi qu'il valoit bien mieux qu'elle se mariast qu'elle se brulast, ou qui pis est, qu'elle se prostituast et abandonnast à l'un et à l'autre, comme on a veu et voit-on de nostre temps plusieurs reynes, princesses et grandes dames, soit estant filles, soit estant veuves, faire l'amour à outrance et paillarder avec qui bon leur sembloit, et semble de ceux de leur royaume, plustost que de se marier, fuyant ce mariage saint et permis plustost que la paillardise defenduë; ce que la reyne Jeanne n'a ensuivy, et pour le moins si elle brûloit du chaud desir de la chair, elle le passoit honnestement avec ses maris. Quant à Andreasse qu'elle fit mourir, on dit que c'estoit un Hongre yvrogne très dangereux et malicieux en faisant son simple et son niais, comme volontiers telles gens le sont, plus que les habiles et honnestes, et qui la vouloit faire mourir pour estre seul roy, mais elle gagna le devant et gagna à la prime, ainsi que le droit de nature le permet, qu'il vaut mieux prevenir que d'estre prevenu, et mesme en la matiere de vie* (44).

(K) *Brantôme a fait mention d'un livre où on la compare avec Marie Stuart....*] « J'ay veu un livre fait en » Angleterre, qui s'intitule l'Apolo- » gie ou deffense de l'honorable sen- » tence et tres juste execution de » deffuncte Marie Stuard, derniere » royne d'Escosse : en ce livre il se » void plusieurs comparaisons de la » reyne Jeanne de Naples et la reyne » d'Escosse, tant de sa vie, ses mœurs, » ses amours, et genre de mort; et » les y voit-on peintes d'un mesme » crayon, qu'il n'y a rien de si sem- » blable qu'elles deux à l'ouïr parler » (45). » Il rapporte en abrégé le parallèle de ces deux reines, qui est divisé en douze chefs.

(L) *La..... réponse qu'elle reçut du roi de Hongrie.*] La voici : « Ta » vie désordonnée précédente, la » seigneurie du royaume que tu t'es » toujours retenue entre tes mains, » la vengeance de ceux qui avaient » tué ton mari non poursuivie, l'au- » tre mari qu'incontinent tu as épou- » sé, et l'excuse que tu m'as depuis » envoyée, sont pleines preuves que » tu as été participante et complice » de la mort de ton mari (46). Ceux » qui la voudront voir en latin n'ont » qu'à lire ce qui suit : *Johanna,* » *inordinata vita præcedens ; reten-* » *tio potestatis in regno ; neglecta* » *vindicta ; vir alter susceptus, et* » *excusatio subsequens; necis viri tui* » *te probant fuisse participem et con-* » *sortem* (47). »

(42) Stephanus Baluzius, *in* Notis ad Vitas Paparum Avenionensium, *pag.* 1257, 1258.

(43) *Ci-dessus*, *remarque* (E), *citation* (31), *et remarque* (F), *citation* (38).

(44) Brantôme, Vies des Dames illustres, *pag.* 352, 353.

(45) *Là même*, *pag.* 380.

(46) *Là même*, *pag.* 348.

(47) Felinus Sandeus, de Regibus Siciliæ, *pag.* 35. Collenuccio, *lib.* V, *folio* (83).

(M) *La sentence favorable... qu'elle tint du pape.*] Citons ces paroles du père Maimbourg (48) : « Pour la mort de son premier mari, André de Hongrie, que plusieurs lui ont imputée, elle s'en est pleinement justifiée, et par la justice très-rigoureuse qu'elle fit faire des meurtriers, sans que pas un d'eux l'ait jamais chargée dans les effroyables tourmens qu'ils souffrirent, et par son éloquente apologie qu'elle fit elle-même en plein consistoire, devant le pape Clément VI, et en présence de tous les ambassadeurs des princes chrétiens, avec tant de force et de netteté, que ce saint pontife déclara, par un acte authentique, non-seulement qu'elle était innocente de ce crime, mais qu'on ne pouvait même soupçonner qu'elle y eût jamais eu aucune part. » Cet historien ne cite personne quant à ce fait particulier. Prenez garde que Brantôme, qui copie de Froissard la harangue que cette reine fit au pape (49), et la réponse du pape, ne dit rien de la sentence d'absolution. J'en dirai la raison bientôt : il se contente de dire (50) que le pape s'engagea à la protection de l'héritier de cette princesse. Remarquez aussi que la harangue que Froissard a mise à la bouche de la reine Jeanne contient plusieurs faussetés : 1°. Que Jeanne était fille de Robert ; 2°. qu'elle ne se maria avec André de Hongrie qu'après la mort de Robert ; 3°. qu'elle n'avait eu de ce mari aucun enfant ; 4°. qu'André était mort jeune à Aix en Provence ; 5°. que son second mari tomba prisonnier entre les mains du roi de Hongrie, et qu'il mourut en Hongrie, où ce roi l'avait fait mener ; 6°. que la fille qu'elle avait eue de son second mariage, et qu'elle avait mariée au comte d'Artois, était morte en prison avec son mari ; et qu'après cela la reine Jeanne et son quatrième époux Othon de Brunswic, firent un traité de paix, par lequel ils recouvrèrent la liberté et le royaume de Naples, en cédant la Pouille et la Calabre au prince Charles de Durazzo, leur vainqueur. Ce sont de très-grands mensonges, comme on le peut connaître par mes remarques précédentes, et par les choses que je vais dire. Les deux filles que la reine Jeanne eut de son second mari moururent enfans. La femme du comte d'Artois était nièce de cette reine : car elle était fille de Charles de Durazzo, que le roi de Hongrie fit mourir, et de Marie, sœur de Jeanne. Cette Marie était morte depuis long-temps, lorsque sa sœur fut étranglée, et ainsi M. de Mézerai se trompe, quand il assure que la reine Jeanne et sa sœur Marie se rendirent à Charles de Duras, qui *les fit étrangler toutes deux en prison* (51). Le comte d'Artois et Jeanne sa femme moururent le 20 de juillet 1387, comme porte leur épitaphe (52), et par conséquent ils survécurent à la reine Jeanne. Et il est faux que cette reine ait joui, ni de son royaume, ni même de la liberté, depuis qu'elle se fut rendue au duc de Durazzo. Concluons que sa harangue au pape Clément est le pur ouvrage de Froissard, et que Brantôme nous tend un panneau où il est tombé le premier quand il dit, *croyons donc Froissard qui a fait cette reyne parler en confession au pape, et a esté curieux de recueillir ces propres mots prononcez de sa bouche qui appertement a voulu ainsi declarer sa vie* (53). Achevons de rapporter ce qu'il dit tout aussitôt : *Je ne dis pas que* Froissard *ne touche quelques traits de sa vie, comme de la mort d'André et autres petits traits comme d'amour et d'autres, mais tant y a que jamais elle ne fut*

(48) Maimbourg, Schisme d'Occident, *liv. II, pag.* 151, 152, *à l'ann.* 1382.

(49) *Elle s'humilia moult devant le pape* Clement à Fondy, *et se confessa à lui, et lui monstra toutes ses besognes et jeu sans vilainie* (*ce mot met en cervelle force autres fringants*). *Froissard use de ces propres mots : et lui descouvrit ses secrets et puis lui commença ainsi son harangue, que je dirai par mêmes mots dudit auteur sans les changer.* Brantôme, Vies des Dames illustres, *pag.* 359.

(50) *La même*, *pag.* 363.

(51) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. III, pag.* 119. Brantôme *est dans la même erreur : voyez ci-dessus, remarque* (G), *citat.* (39).

(52) *On la trouve dans une chapelle de l'église de Saint-Laurent, à Naples, en ces termes :* Hìc jacent corpora illustrium Dominorum Domini Roberti de Artois, et Dominæ Johannæ Duracii conjugum, qui obierunt anno Domini M. CCC LXXXVII, die XX mens. Julii. *Tomaso Costo, Annotaz. e Supplem., folio* 121.

(53) Brantôme, Vies des Dames illustres, *pag.* 363.

si mechante et debordée comme le dit ce bel et sot historien napolitain.

Pour mieux connaître les confusions de Froissard, il faut prendre garde qu'il suppose que la reine Jeanne fut trouver le pape à Fondi, et que ce fut là qu'elle lui fit cette harangue. Il est certain que Clément VII quitta l'Italie l'an 1379, pour aller siéger à Avignon. Comment donc est-ce que la reine Jeanne lui aurait pu faire à Fondi une harangue, depuis la captivité où elle tomba l'an 1381? Au reste, il ne faut pas s'étonner de ne trouver point dans Froissard la sentence d'absolution; car il est visible qu'il n'a prétendu parler que des choses qui se passèrent entre Clément VII et la reine Jeanne. Or ce fut par Clément VI qu'elle fut absoute, comme on le verra ci-dessous: mais tout ceci est fort brouillé. Brantôme conte qu'on lit dans l'histoire d'Anjou, que dans le *grand schisme de l'église.... entre autres princes qui tindrent pour Clement estoit le roy de France, ses freres, et la bonne reine Joanne,.... laquelle vint voir le pape Clement, duquel et de tous les cardinaux fut honnorablement receue.... et après qu'elle eut sejourné quelque temps, elle requit au saint pere qu'il l'ouit en confession et l'absolvist de ses pechez, ce que le pape volontiers et benignement lui accorda, comme certes elle ne devoit estre escondaite d'une si douce et agreable requeste, car elle meritoit bien une confession secrete, et auriculaire et oculaire, et une absolution et penitence legere et aisée à porter. Après cette confession faite en presence de sa sainteté et du saint college des cardinaux, ladite reyne.... remonstra les mauvais tours et ingratitudes que luy avoit fait son nepveu Charles de Durazzo, et comme par plusieurs fois il l'avoit voulue faire mourir pour avoir son bien, et pourtant elle desirant observer la derniere volonté de ses pere et ayeul, en la presence de toute la noblesse assemblée, resigna et ceda tout és mains du pape, tant les royaumes de Sicile, Naples, les duchez de Pouille, et Calabre, et la comté de Provence. Tout cecy se rapporte aux paroles de Froissard: ce que le pape accepta; mais bien gasté par son conseil, elle adopta Louïs d'Anjou, et luy furent faites chartes et lettres en forme autentique, mais pourtant le pape eut en lettres de vendition le comté d'Avignon d'elle..... Cela fait, la reyne prit congé du pape et retourna en son royaume, où Charles de Durazzo, au bout de quelque temps la prit prisonniere, et secretement la fit estouffer entre deux lits, ayant sceu l'adoption qu'elle avait faite* (54). Si l'on s'arrêtait à ce récit, l'on serait tenté de croire que le fait dont parle le père Maimbourg appartient au pontificat de Clément VII, et non pas au pontificat de Clément VI. Mais je ne conseillerais à personne de faire fond ni sur le narré que Brantôme tire de Froissard, ni sur le récit qu'il emprunte de l'histoire d'Anjou. On ne saurait les accorder l'un avec l'autre, les confusions et les brouilleries y sont entassées: fixons-nous à ce que je m'en vais dire. Il est sûr que la reine Jeanne, ayant fait son apologie l'an 1348, devant le pape et devant les cardinaux, fut déclarée innocente de la mort de son mari (55), mais cette déclaration fut donnée légèrement, et il y a beaucoup d'apparence qu'elle fut l'effet de la passion qu'avait le pape de s'acquérir Avignon. En effet, la même affaire ayant été discutée trois ans après, il fallut que la reine Jeanne avouât qu'un sortilége l'avait engagée à n'aimer point son époux, et que cela donna le courage à plusieurs personnes de conspirer contre lui. Les juges, revêtus d'un grand esprit de douceur, déclarèrent qu'il ne fallait pas la tenir coupable de ce malheureux enchantement, ni de ses suites. Quand on a recours à de semblables machines dans un procès de cette nature, c'est une marque que les affaires de l'accusé vont très-mal. Il est visible que le pape, le juge choisi de ce procès, voulait conserver à toute force le royaume de Naples à cette princesse, et il ne le pouvait faire sans la déclarer innocente; car la trêve qu'il moyenna entre elle et le roi de Hongrie, l'an 1350, portait

(54) Brantôme, Vies des Dames illustres, *pag.* 365 *et suiv.*

(55) *Voyez* Sponde, *ad ann.* 1348, *num.* 3. *Il cite Johan. Villani, lib.* 12, *cap.* 114. *Matthieu Villani, c.* 18, *et Summonte, lib.* 3, *cap.* 4.

ne si Jeanne se trouvait coupable, le céderait son royaume à ce monarque, et que celui-ci n'y prétendrait rien si elle était innocente (56). Pesez bien toutes les paroles de M. de Sponde: *Cùm remissâ ex pacto causâ Joannæ reginæ ad judicium sedis apostolicæ, ægrè inveniretur modus asserendæ ejus innocentiæ, nec tamen justum videretur famam ejus diutiùs in dubium relinquere; demùm admissa est ejus excusatio de maleficio seu fascinatione, cujus vi fragilis ejus natura coacta fuisset minùs amare virum quàm diceret, indèque alii conspirare in eum ausi essent: productisque pluribus ejus rei testibus, declarata est à benevolis judicibus innocens eorum omnium quæ ex ejusmodi fascinatione secuta essent* (57). Le père Maimbourg n'a donc pas été un fidèle historien : il n'a rien dit de la révision du procès.

(N) *Elle avait une sœur dont Boccace fut amoureux.*] Tomaso Costo a montré que cette maîtresse de Boccace était la bâtarde du roi Robert. Je l'ai cité ci-dessus (58). Brantôme n'en savait pas tant : il fait plusieurs réflexions sur cette amourette sans toucher à la principale, qui était de soutenir que Boccace n'avait pas porté ses vœux jusques à la sœur légitime d'une grande reine. Peut-être sera-t-on bien aise de trouver ici quelques morceaux de Brantôme (59). « S'il est vray ce qui est escrit de » luy qu'il aymoit Marie sa sœur » comtesse d'Artois, et qu'il en eût » fait ces deux livres de la Flammette » et de la Philocope pour l'amour » d'elle, il avait obligation d'escrire » plus amplement et hautement de » toutes les deux sœurs qu'il n'a fait; » car il l'eût sceu mieux faire qu'hom- » me du monde, pour le grand sça- » voir qui estoit en luy (mais je » crois, comme je tiens des grands » discoureurs), il n'a jamais eu tant » de flammes de cette dame, comme » il en a escrit, et s'est forgé en sa » cervelle, et fantaisie, ce beau su- » jet pour en escrire mieux, ainsi » que volontiers font les poëtes et » autres composeurs (60), qui se » plaisent à supposer de grands ob- » jets et les faire accroire au monde, » afin qu'ils en escrivent mieux, et » que le peuple lise leurs œuvres en » leur plus grande admiration et plai- » sir, et en croye leur fortune telle. » Davantage, il est bien mal aisé à » croire que cette belle grande prin- » cesse se fut allée enflammer de » telles flammes, comme il les écrit » dans la Flammette, car vous diriez » que cette princesse est ravie de » luy, qu'elle mourut pour luy, et » qu'elle le court à force, vraye- » ment ouy, car il estoit bien si un » bel oiseau selon son pourtrait que » j'ay veu à Florence, à Naples, et » en une infinité d'endroits qui le » montre nullement aymable et agrea- » ble, et aussi que son mary le com- » te estoit bien plus desirable cent » fois que l'autre. » Brantôme ajoute que la princesse aurait pu aimer, non pas le corps de Boccace, *mais sa belle âme*, comme il a vu *plusieurs belles dames aimer plusieurs savans personnages :* et là-dessus, il nous conte ce que répondit une dauphine qui avait baisé un poëte endormi (61) ; puis il continue de cette manière (62) : *Il est possible ainsi que cette princesse Marie aymast de mesme Boccace, pour son beau dire et sa bonne plume, pour la rendre excellente et immortelle par son rapport à tout le monde de ses belles vertus ; mais le galand n'en fit rien et la laissa trompée, et s'en alla escrire ces deux livres menteurs, qui l'ont plus scandalisée qu'édifiée, combien qu'il n'en jouït onc : mais escrivains, poëtes et courtisans volontiers publient leur valeur et leurs jouïssances soient fausses ou vrayes, encore que j'ay connu aucuns poëtes* (63), *qui ayent eu des bonnes faveurs, dont j'espere d'en parler.*

(56) Spondanus, *ad ann.* 1350, *num.* 6, *pag.* 505. *Il cite Matthieu Villani*, *l.* 1, *c.* 89, 91 *et seq.*

(57) Spondanus, *ad ann.* 1351, *num.* 1, *pag. m.* 509.

(58) *Remarque* (G), *à la fin.*

(59) Brantôme, Vies des Dames illustres, *pag.* 370, 371.

(60) *Ceci confirme ce que j'ai dit dans l'article* Loticius, *tom. IX, pag.* 377, *remarque* (F), *et dans la remarque* (H) *de l'article* Malherbe, *tom. X, pag.* 178.

(61) Alain Chartier. *Voyez la suite de la* Critique générale du Calvinisme de Maimbourg, *lettre XVIII*, *pag.* 591.

(62) Brantôme, Vies des Dames illustres, *p.* 372.

(63) *Voyez la Suite de la* Critique générale du Calvinisme, *lettre XVIII*, *pag.* 590 *et suiv.*

(O) *Quand Brantôme parle de la vengeance de la mort de Jeanne, il tombe dans quelques erreurs.*] Voici ce qu'il dit : « Aussi Dieu juste vengeur des morts innocentes vengea » la sienne, et sur le Hongre, et sur » Charles Durazzo, à qui Marguerite » aisnée sœur de la reyne Jeanne, » arriere-fille du roy Robert, luy » estant allé à Bude et illec invité » par la reyne en un banquet, en » feintes caresses, pendant qu'il beu- » voit luy fut donné un coup de ha- » che sur le chinon du col par ordon- » nance de la reyne, et fut ainsi tué » (64). » Les péchés de grammaire, dont cette période est parsemée, n'empêchent pas que nous ne voyons assez clairement, que Brantôme affirme quatre choses : 1°. Que *Charles Durazzo* fut tué *par ordonnance de la reine* de Hongrie ; 2°. que cette reine s'appelait Marguerite ; 3°. qu'elle était la sœur aînée de la reine Jeanne ; 4°. qu'elle était arrière-fille du roi Robert. Ce sont quatre mensonges, dont le dernier est de plus une grande contradiction de Brantôme (65). Lorsque Charles de Durazzo alla en Hongrie, après avoir fait mourir la reine Jeanne, il y trouva deux reines, savoir la veuve et la fille du feu roi Louis. La veuve avait nom Élisabeth, et était fille du roi de Bosnie : la fille s'appelait Marie (66). Elles consentirent toutes deux que Charles fût couronné roi de Hongrie : mais la mère donna ordre qu'on le tuât quelque temps après. *Fu coronato in alba regale di volontà della regina Isabetta, e del re Maria sua figliuola, le quali ogni loro ragione li rinuntiarono ; ma poi andato a Buda, e con finte blanditie della regina invitato ad un convito, mentre bevea li fu dato d'una secure nella coppa per ordinatione della regina, e fu morto nell' anno* 1386, *a dì* 3 *di giugno* (67). Voilà ce que nous apprend l'auteur que Brantôme suit. Nous en pouvons recueillir un nouveau mensonge de Brantôme ; car ce ne fut nullement pour venger la mort de Jeanne que la reine de Hongrie fit tuer Charles de Durazzo. Elle ne prétendit satisfaire que son ambition, et celle du roi Marie. Disons en passant qu'Urbain VI, qui s'attira plusieurs mauvais traitemens de la part de Charles, et qui l'excommunia, et le déposa l'an 1385, eut une joie incroyable de la nouvelle de sa mort. On dit qu'il regarda avec un plaisir extrême le couteau encore sanglant avec quoi l'on tua ce prince (68). Sa mort ne demeura pas impunie : un seigneur de son parti, ayant surpris les deux reines à la campagne, fit jeter Élisabeth dans la rivière (69). C'est une erreur que de croire que le monde va toujours de mal en pis (70) ; car il est certain que le siècle où nous vivons (71), ne nous fait pas voir dans l'Occident une suite d'énormités en peu d'années semblable à celle que l'on y trouve depuis l'an 1345 jusqu'en 1390.

(P) *André.... s'était rendu odieux à d'autres gens qu'à sa femme.*] Il y a des historiens qui disent que les menaces qu'il avait faites de punir sévèrement quelques seigneurs de la cour qui s'étaient mal comportés ; de les punir, dis je, sévèrement, dès qu'il aurait été couronné, excitèrent ces coupables à conspirer contre lui. *Occasio autem hujus sceleris specialiter fuisse dicitur quià ipse, tanquàm virtuosus et audax, verbo et facto monstrabat se velle punire aliquos quos videbat criminosos et malè se habentes, quamprimùm per coronationem plenum dominium dicti regni ad ipsum pervenisset. De quo malè sibi conscii et meritò formidantes cogitaverunt adversùs eum modo præmisso sibi ipsis præcavere* (72). Mais ne fallait-il pas que ces gens-là fussent animés d'une haine personnelle, outre l'envie de prévenir leur supplice, puisqu'ils se portèrent à tant

(64) Brantôme, Vies des Dames illustres, *pag.* 364, 365.

(65) *Il avait dit que la reine Jeanne était fille du roi Robert.*

(66) *C'est celle que les Hongrois appelaient le roi Marie.* Collenuccio, *lib. V, folio* 88 *verso.*

(67) Collenuccio, *ibid., folio* 89.

(68) *Exultâsse ferunt Urbanum ad nuncium mortis, cultrumque quo ictus fuerat ad se delatum, recenti sanguine respersum, avidissimè conspexisse.* Pogius, *apud* Felinum Sandeum, de Regibus Siciliæ, *pag.* 36.

(69) Maimbourg, Schisme d'Occident, *liv. III, pag.* 223. *Il cite Thurosius et Bonfinius.*

(70) Rampale *a fait un discours contre cette erreur.*

(71) *C'est-à-dire le XVIIe.*

(72) Prima Vita Clementis VI, *pag.* 246 *editionis Balusianæ*, 1693.

l'inhumanités ? Ils le tourmentèrent barbarement dans tous ses membres, et tant s'en faut qu'ils épargnassent les parties anonymes (73), ce fut à celles-là qu'ils s'acharnèrent principalement. Les informations, que Clément VI fit faire contre ces meurtriers, nous apprennent un détail que l'on ne peut lire sans horreur. *Statim cùm per eos vocatus venit ad gayphum vel deambulatorium quod est antè cameram, aliqui posuerunt manus ad os, ut clamare non posset, et ita impresserunt illos ganteletos ferreos circà os ejus quòd etiam vestigia et characteres apparebant post mortem. Alii verò funem in collo posuerunt ut strangularent eum, sicut etiam characteres post mortem ostendebant. Alii verò receperunt eum per genitalia, et adeò traxerunt quòd multi qui dicebant se vidisse retulerunt mihi quòd transcendebant genua. Alii capillos de capite evulserunt. Alii eum in pratum trahendo projecerunt. Alii dicunt quòd cum fune cum quâ eum strangulaverant eum quasi suspensum in pratum projecerunt. Alii super eum cum genibus ascenderunt, et eum usquè ad compassionem cordis oppresserunt. Et audivi quòd etiam de hoc vestigia exteriùs apparebant. Fuit etiam nobis dictum quòd volebant eum projicere in puteum profundum, sicut projectus fuerat ille sanctus Jeremias in foveam, et posteà dicere quod iverat extrà regnum de consilio aliquorum fidelium sibi, qui disposuerunt posteà capere et mittere regi Hungariæ captivos ac si scirent ubi esset. Et perfecissent, nisi nutrix dicti regis ociùs occurrisset* (74).

(73) *On se sert de ce terme pour éviter le long circuit de* parties qu'on ne nomme pas, ou que la pudeur défend de nommer.

(74) Clemens VI, *in* Collatione factâ contrà interfectores Andreæ, *apud* Baluzium, Notis ad Vitas Paparum Avenionensium, *pag.* 860.

NAPLES (Jeanne II, reine de), issue de Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis (A), était fille de ce Charles de Durazzo qui fit mourir la reine Jeanne, Ire. du nom. Elle naquit, l'an 1371, et fut mariée avec Guillaume d'Autriche (*a*) environ l'an 1403. Elle en demeura veuve l'an 1406 (*b*). Ladislas, son frère, roi de Naples, étant mort sans laisser aucun enfant légitime, l'an 1414, elle succéda au royaume, et épousa l'année suivante Jacques de Bourbon. Ce prince n'ayant pu souffrir qu'elle menât une vie scandaleuse, lui arracha son galant et toute l'autorité (B). Mais il ne fut pas assez fin pour se maintenir contre les ruses de cette princesse (C) : elle reprit le dessus, et le poussa si vivement qu'il fut contraint de s'en retourner en France, où il se fit moine (*c*). La reine, délivrée d'un tel mari, se trouva bientôt dans de nouveaux embarras ; elle désobligea tellement le brave Sforce de Cotignole, qu'il sollicita Louis d'Anjou à la conquête du royaume de Naples, et qu'il se mit à la tête des mécontens. Le pape Martin V favorisa Louis d'Anjou, qui assiégeait Naples par mer et par terre, et qui s'en serait rendu le maître, si Alfonse d'Aragon n'eût envoyé à la reine un puissant secours. Il le fit à cause qu'elle lui avait promis de l'adopter. Elle lui tint parole ; mais elle fut si maltraitée de cet ingrat, qu'elle révoqua son adoption, et la transféra à Louis d'Anjou (*d*). Ce prince recouvra les villes qui

(*a*) *Corrigez le père* Anselme, Hist. généal. de la Maison de France, *pag.* 358. *qui l'appelle* duc d'Austrasie.

(*b*) *Père* Anselme, Histoire généal. de la Maison de France, *pag.* 358.

(*c*) Brantôme, Vies des Dames illustres, *pag.* 388 *et suivantes*, *se moque cruellement de lui.*

(*d*) *Voyez le père* Maimbourg, Hist. du grand Schisme, *liv. VI.*

tenaient pour l'Aragonais, et en usa si bien avec elle, qu'étant mort au mois de novembre 1434 (*e*), la douleur qu'elle en conçut la fit mourir en peu de temps (*f*) (D). Elle institua son héritier, René d'Anjou (*g*), qui n'eut pas la force de s'établir dans le royaume, et qui ne laissa à ses descendans qu'un vain titre de prétentions. Il était plus propre à rendre heureux un état tranquille qu'à subjuguer des sujets rebelles, et il donnait plus de temps à la peinture qu'aux préparatifs d'une expédition (E). Le vrai successeur de cette princesse fut Alfonse d'Aragon, duquel je parle dans l'article suivant. Personne ne nie qu'elle ne se soit déshonorée par ses impudicités (F). Brantôme l'en excuse très-mal (G). Ce fut peut-être pour les expier qu'elle fit du bien à l'église, et qu'elle permit à Capistran de vexer les juifs (H). J'ai parlé ailleurs (*h*) de Caracciol l'un de ses galans. Ce que Brantôme en a dit est tiré de Collénuccio. Il faut (I) que je dise ici deux mots de Barthélemi Coglione.

(*e*) *Et non pas* 1431, *comme l'assure* Mézerai, *Abrégé chronologique, sous cette année.*
(*f*) *Le* 2 *de février* 1435.
(*g*) *Il était frère de Louis.*
(*h*) *Ci-dessus dans l'article du* Ier. Caracciol, *tom. IV*, *pag.* 430.

(A) *Elle était issue de Charles d'Anjou, frère de saint Louis.*] Voici comment. Elle était fille de Charles de Durazzo IIIe. du nom : celui-là était fils de Louis de Durazzo, comte de Gravine, qui avait pour père Jean de Durazzo, frère de Robert, roi de Naples, et fils de Charles-le-Boiteux, fils et successeur de Charles d'Anjou, frère de saint Louis (1). Il est aisé de comprendre par cette suite généalogique, que Jean de Durazzo, frère de Robert, fonda la branche de Durazzo. Il mourut le 5 d'avril 1335, et laissa trois fils, Charles, Louis et Robert.

Charles épousa Marie sœur de Jeanne reine de Naples Ier. du nom : il fut le conseiller et l'auteur de la mort du roi André (2). Il *fut établi lieutenant général, et gouverneur du royaume de Naples*, lorsque Jeanne se retira en Provence, *à la venue dans l'Italie de Louis, roi de Hongrie* (3). Il ne put résister aux Hongrois ; il fut vaincu, et pris, et décapité (4). D'autres (5) disent qu'il ne fit nulle résistance, et qu'il fut trouver le roi de Hongrie, avec les autres seigneurs, pour lui rendre hommage, et que le roi l'ayant convaincu de la mort d'André, le fit tuer, et puis pendre. Il l'en convainquit par une lettre que lui, Charles de Durazzo, avait écrite au comte d'Artois : *Dicendo al duca di Durazzo che gli mostrasse il luogo, dove fu morto suo fratello, e benche il duca negasse di saperlo, il re lo convinse con mostrargli una lettera scritta da esso duca a Carlo d'Artois, intorno al trattato della detta morte, e chiamandolo traditore lo fece in quell' instante occidere e buttar dal medesimo verone, ond' era stato buttato Andrea* (6). Charles de Durazzo ne laissa point de fils, quoi qu'en dise Collénuccio : mais seulement quatre filles.

Louis de Durazzo son frère, comte de Gravine, *fut emprisonné au château de l'OEuf de Naples, par le commandement de la reine Jeanne Ire. sur le soupçon qu'elle avait qu'il voulait empiéter sur son état, et lui fit avaler du poison dont il mourut, l'an* 1362. *Il fut enterré au monastère des religieuses de Sainte-Croix de Naples. Quelques-uns marquent sa mort au mois de juin, et d'autres le* 22 *de juillet* (7). Il laissa un fils nom-

(1) *Voyez le père* Anselme, Histoire généal. de la Maison de France, *pag.* 354 *et suiv.*

(2) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. III*, *pag.* 301
(3) Anselme, Hist. généal. de la Maison de France, *pag.* 355.
(4) Collenuccio, *lib. V*, *folio* 83.
(5) Tomaso Costo, *dans les* Supplémens sur Collenuccio, *folio* 112 *verso*, *qui cite* Matthieu Villani.
(6) *Là même.*
(7) *Le père* Anselme, Hist. généal. de la Maison de France, *pag.* 356, 357.

Charles, qui se retira auprès de uis, roi de Hongrie, auquel il ren- de très-grands services, étant gé- ral de ses armées contre les Véni- ns. Il termina heureusement cette erre, ce qui lui fit mériter le beau nom *de la paix*. Ce fut lui que l'on voya à Naples pour chasser la reine anne, lorsque le roi de Hongrie se sollicité par le pape Urbain à mparer du royaume. *Il n'est point obligation que* Charles *n'eût* à cette *ne; elle l'avait élevé tendrement sa cour comme son propre fils; e l'avait marié à la princesse Mar- erite sa nièce; elle le destinait pour n successeur, et tenait même encore s enfans auprès d'elle. L'exécra- e passion de régner le rendit in- at, et rompit tous ces liens.* Il fut *uronné roi de Sicile à Rome, au mmencement de l'an* 1381. *Il mar- a vers Naples, où ayant été reçu ns résistance, il assiégea la reine ans le château de l'Œuf, et la for- a enfin de se rendre, après avoir dé- ait et pris Othon de Brunswick son ari*, et la fit *étrangler en prison*, 'an 1382 (8). Cependant Louis d'An- ou, frère de Charles V, roi de Fran- e, avait été adopté par la reine eanne, et couronné à Avignon par Clément VII. La nouvelle de la mort ragique de cette reine n'empêcha oint qu'il n'amenât une belle armée lans le royaume de Naples, pour en hasser Charles; mais il fut si mal- eureux, que la disette ruina son ar- née, et qu'il mourut de chagrin, 'an 1384 (9). Charles demeura par e moyen possesseur paisible. Il se rouilla avec le pape; et ayant été ppelé par les Hongrois, dégoûtés lu gouvernement de la fille et de la veuve de leur roi, il s'en alla en Hongrie, et fut couronné par l'ar- hevêque de Gran. Il y périt bientôt par l'artifice de la reine veuve, com- me on l'a vu ci-dessus (10). Son fils Ladislas régna après lui, et vainquit Louis II, duc d'Anjou, qui tâchait de se maintenir aux droits de son père. Ce Ladislas fut un prince brave et entreprenant; et, s'il eût vécu davantage, il aurait fait bien des choses. Il mourut, le 16 d'août 1414, âgé de trente-huit ans (11). Nous verrons ci-dessous (12), comment on le fit mourir. Sa sœur Jeanne, dont nous parlons dans cet article, lui succéda.

Robert de Durazzo « prit la qualité » de prince de la Morée. Il fut arrêté » dans la ville d'Averse, et conduit » prisonnier en Hongrie avec le » comte de Gravine son frère, par » l'ordre du roi de Hongrie; et ayant » été mis en liberté l'an 1352, il vint » en France, où étant arrivé, il ap- » pela en duel Louis roi de Hongrie, » lui imputant d'avoir fait mourir à » tort et sans raison son frère Charles, » duc de Duras. Quelque temps après » étant à la suite du roi Jean, il se » trouva à la funeste bataille de Poi- » tiers, où il (*) mourut les armes à » la main, se défendant très-vaillam- » ment le 19 de septembre 1356 (13). »

(B) *Jacques de Bourbon lui arracha son galant, et toute l'autorité.*] Quand elle alla chez son mari, « elle » amena un gentilhomme napolitain » qui s'appelloit Pandolfo Alopo, et » le retourna l'ayant fait de sa main, » et nourry et créé son chambellan: » chambellan estoit-il de vray, car » il la servoit bien, et ordinairement » en sa chambre jour et nuit, sinon » sans grand rumeur du peuple et » des courtisans. Donc pour les ap- » paiser, et par l'advis de ses estats, » elle se resolut de se marier, et es- » pousa Jacques de Narbonne, ce » dit l'histoire de Naples. Messire » Olivier de la Marche, grand sei- » gneur et historiographe veritable, » le nomme Jacques de Bourbon, que » je crois plus vray, car il estoit de » ce temps, mais en mariage faisant » fut dit et contracté qu'il ne porte- » roit point titre et nom de roy, » ains seulement de prince, ou duc, » ou comte; mais il ne voulut rien » porter que son titre accoustumé. » Sur ce les capitaines de la reyne » qui portoient haine et envie à ce » Pandolfo son mignon et à Sforce,

(8) Mézerai, Abrégé chronolog., *tom. III*, *pag.* 118.

(9) *Là même*, *pag.* 128.

(10) *Dans la remarque* (O) *de l'article précédent.*

(11) Anselme, Hist. généal. de la Maison de France, *pag.* 359.

(12) *Dans la remarque* (E), *au passage de* Mézerai.

(*) *Chron. de frère Ptolomée de Luques.*

(13) Anselme, Hist. généal. de la Maison de France, *pag.* 355.

» luy misent en teste de prendre le » nom de roy, et le porter, parquoy » estant allez au devant de luy, le » saluerent tous pour roy, fors ce » brave Sforce, qui ne le nomma » que comte, à raison de quoy par » l'advis des autres fit prendre pri» sonnier Sforce, et luy fit donner » quelques traits de corde, et fit » trancher la teste au pauvre Pan» dolfo... Quant à la reyne, il la mit » à part, ne luy laissant manier au» cunes affaires, et la tenant comme » enfermée et confinée en une cham» bre, et la menant fort peu souvent » en son lit et en sa compagnie, la » repoussant loin de soy, jusques à » luy dire force vilainies, ce que la » reyne dissimula finement et fort » malicieusement (14). » Brantôme tire tout ceci de Pandolfe Colléнuccio (15). *Tutto il governo di se, della corte, e del regno pose in mano à Pandolfello Alopo Napolitano : conte camerlengo e bellissimo giovene, e suo creato, il quale ella sommamente amava ; e havendolo menato seco quando andò a marito al duca di Sterlic* (16), *morto il duca il rimenò a Napoli, e sempre lo tenne con publica infamia di venereo commercio con lei....* (17) *il conte Giacomo... posta la regina da parte non le lasciava maneggiar cosa alcuna, ed in alcune camere quasi relegata la teneva, non ammettendola molte volte ne' anche a gli atti matrimoniali, e con repulse e villane parole da se lontana la teneva.*

Notez que Brantôme s'est imaginé faussement qu'il y avait quelque discorde entre Olivier de la Marche et Pandolfo Colléнuccio, touchant le mari de la reine Jeanne. Il est aisé de voir qu'ils s'accordent : le premier dit que *cette royne se maria à un moult bel et vertueux chevalier du sang roial de France, et de la maison de Bourbon de nom et d'armes ; et se nommoit Messire Jacques de B[...]bon, comte de la Marche* (18). L'[...]tre dit : *elesse Giacomo di Na[...] Provenzale, conte della Marca, [...] stirpe regale di Francia ancor [...]* (19). Ils parlent tous deux du m[...] homme, et le désignent par des [ca]ractères bien marqués ; toute la d[if]férence consiste en ce que l'a[uteur] italien le fait provençal, et qu'il [le] nomme Jacques de Narbonne. Il [se] trompe sur le premier chef ; mais [je] crois qu'il n'y a dans l'autre qu'[une] faute d'impression : on a mis *Na[r]bona* au lieu de *Borbone*. Si les i[m]primeurs de Colléнuccio ne l'ont p[as] faite, il y a quelque apparence qu'[elle] était dans les auteurs qu'il copia, [ou] qu'elle y était par la négligence [des] imprimeurs, ou par celle des co[pis]tes. Ne quittons pas cette matière [sans] relever deux fautes de Mézerai. Q[uoi]que *Jeanne*, dit-il (20), *eût é[pousé] en premières noces Jacques de B[our]bon, fils de Jean, comte de la Ma[rche], elle se gouvernait néanmoins p[ar] le conseil de Pandolphe Alope, et [de] Mutio Sforce, souche des Sforces d[ucs] de Milan, que l'on disait être de [ses] amis.* C'est supposer, 1°. que Je[anne] n'avait jamais été mariée quand e[lle] épousa Jacques de Bourbon ; 2°. qu'elle épousa un autre mari ap[rès] qu'elle eut perdu celui-là. Or l'une [et] l'autre de ces deux choses est fausse. Si je marquais les fautes de style, je ferais une troisième remarque contre cet historien : l'arrangement de ses mots veut que nous pensions que les Sforces, ducs de Milan, passaient pour être les amis de Jeanne.

(C).... *Il ne fut pas assez fin pour se maintenir contre les ruses de cette princesse.*] « Si bien joua elle son » jeu qu'un Julio Cesar de Capua qui » avoit auparavant offensé la reyne, » pour faire son accord s'offrit à elle » de tuer son mary Jacques : elle ma» licieuse et fine prit cette occasion » au poil, tant pour se venger de ce » Julio, que pour gagner les bonnes » graces de son mary, et pour recou» vrer sa liberté premiere, fit sem» blant de lui prester l'oreille en ce

(14) Brantôme, Vies des Dames illustres, *pag.* 384.

(15) Pandolfo Collenuccio, Hist. del Regno di Napoli, *lib. V, folio* 93 *verso.*

(16) Brantôme *ni* Collenuccio *n'ont pas entendu ce mot. L'Austriche, selon* Baudrand, *se nomme en allemand* OEsterreich, *et l'on prononce* Esterich : *c'est de là que* Collenuccio *a tiré son* duca di Sterlic, *et* Brantôme, *pag.* 348, *sa duchesse de* Sterlich.

(17) *Idem*, Collenuccio, *lib. V, folio* 94.

(18) Olivier de la Marche, Mémoires, *liv. I, chap. I, pag. m.* 76.

(19) Collenuccio, *lib. V, folio* 93 *verso.*

(20) Mézerai, Histoire de France, *tom. II, pag.* 627.

qu'il songeast bien en son fait, et le faire sagement et seurement, et le remit au bout de huit jours. Elle en ayant adverty le roy du tout, le fit cacher en son cabinet avec d'autres ses plus fidelles bien armez ; et finis lesdits huit jours, elle fait venir en sa chambre à cachette ledit Julio, à qui elle fit discourir assez haut de toute sa menée et la façon pour l'exécuter ; ce qu'ayant ouy Jacques sortit, et luy fit trancher la teste publiquement, ce qui luy donna occasion d'avoir la reyne en bonne opinion et estime d'amitié, et de femme qui porta grande loyauté à son mary, et *cosi si pigliano le volpe*, dit le proverbe italien : donc bientost après la mit au large, et luy donna la liberté d'aller à la mode accoustumée au chasteau, et s'esbattre et gouverner par tout à son plaisir ; au moyen de quoy estant » un jour à un banquet fait à poste, » espiant le temps à propos, joua si » bien son jeu par le moyen de ses » amis, et complices, qu'elle se ren- » dit la plus forte, et avec grande » rumeur du peuple et d'aucuns » grands prindrent, tuerent, et sac- » cagerent les officiers françois, et fit » mettre le roy son mary dans le » chasteau *del Ovo*, où estant il » trouva moyen de s'embarquer sur » une nef genevoise, qui d'avanture » estoit là au port, et ayant accordé » du prix, fut mené à Tarente, où » estant la reyne l'envoya assieger : » mais pour ce qu'il ne la pouvoit » tenir longuement la rendit, et la » quitta, et s'en alla en France, où » s'adonnant à la religion acheva de » passer le reste du monde (21). »

(D) *La douleur qu'elle conçut de la mort de Louis d'Anjou la fit mourir.*] Ses regrets furent d'autant plus sensibles, qu'elle n'avait pas répondu par un traitement honnête au respect qu'il lui avait toujours porté (22).

(E) *René d'Anjou.... donnait plus de temps à la peinture qu'aux préparatifs d'une expédition.*] Voici ce qu'un auteur italien a dit là-dessus. *Qualis avorum memoria Renatus neapolitanus rex fuit. Hic enim picturâ maximè delectabatur, et ob ejus studium res maximas conficere negligebat. Illum et familiares, et propinqui reguli admonebant, è dignitate regiâ non esse dies noctesque in pingendo consumere, semperque tabellas contemplari, et de figuratione corporum disceptare. Ad quos respondebat se non minùs pictorem quàm regem natum esse. At quàm meliùs consuluisset sibi et posteris suis, si tantùm curam non egisset artis illius pulcherrimæ quidem, sed regibus nunquàm admodùm necessariæ, profectò ex illo regio solio non excidisset, nec privatus in Galliam Narbonensem navigâsset* (23). Joignons à ce témoignage celui d'un historien français. « Il passait son temps à des peintures (*1) telles et si excellentes » qu'on les voit encore à présent en » la ville d'Aix. Il peignait une perdrix quand on lui apporta la nou- » velle de la perte du royaume de » Naples, et ne voulut pour cela tirer » la main de la besogne, tant son » esprit y avait de plaisir (24). » Balzac, ayant dit que Louis XIII ne perdait point son temps à des exercices peu convenables à un roi, ajoute ces paroles (25) : *Je ne doute point qu'il n'ait lu avec beaucoup de dédain l'histoire du roi René, dernier comte de Provence, qui fut trouvé achevant le crayon d'une perdrix, par celui qui lui apporta la nouvelle de la perte de son royaume de Sicile ; et je m'assure que si Sélim, empereur des Turcs, dans un tableau qu'il fit et qu'il publia, n'eût figuré une bataille* (*2) *qu'il avait gagnée, il ne lui pardonnerait pas facilement d'avoir fait savoir au monde qu'il était peintre.* M. de Scudéri observe que Sélim envoya cette bataille, *peinte de sa main, aux Vénitiens qui la conservent encore*

(21) Brantôme, Dames illustres, *pag.* 386.

(22) *Serò nimis exiguæ tam patientis et obsequentis filii habitæ curæ, mortisque ei summâ ingratitudine conciliatæ ingentibus gemitibus sese incusavit.* Spondanus, *ad ann.* 1434, *num.* 16.

(23) Petrus Alcyonius, *in* Medice Legato posteriore de Exilio.

(*1) *Michel de Montaigne dit, au second livre de ses Essais, chap.* 17, *de la Présomption, qu'étant à Bar-le-Duc, il vit présenter au roi François II un portrait que René, roi de Sicile, avait fait de soi.*

(24) Matthieu, Histoire de Louis XI, *liv. IX*, *pag. m.* 503.

(25) Balzac, *dans son* Prince, *ch. CXXVI*, *pag. m.* 88, 89.

(*2) *Ce fut la bataille qu'il donna à Ismaël, roi de Perse.*

aujourd'hui dans leur trésor (26). Cette occupation de Sélim ne fait point de tort à sa mémoire, car elle ne l'empêcha point de conquérir ; mais un semblable attachement flétrit le bon roi René, qui perdit presque tous ses états. « Un peintre ayant vu » à Aix un tableau de la main du » roi René de la maison d'Anjou, dit » ingénument après l'avoir admiré, » que *c'était* grand dommage que » ce René fût roi, et qu'il ne fût » pas peintre de son métier (27). » Notez que les Provençaux furent très-heureux sous ce roi peintre (28) qui vécut long-temps (29).

(F) *Personne ne nie qu'elle ne se soit déshonorée par ses impudicités.*] Alléguons d'abord ces paroles de Pandolfo Colléhuccio : *Fama lasciò di se instabile e impudica, dicendosi di lei, che nella instabilità sola fu stabile, e che sempre era stata innamorata, havendo in piu modi e con molti la sua lascivia macchiata ; ma sopra tutto con Pandolfello Alopo, e Urbano Auriglia, e M. Giovanni Caracciolo gran siniscalco, tutti tre gentilhuomini, e molto destri, virtuosi, e costumati ; ma sopra ogni cosa di persona e effigie bellissima* (30). Brantôme (31) a traduit cela de cette façon. « Or l'histoire de Naples dit que cette » reyne laissa un bruit de femme » impudique et mal arrestée, comme » de qui l'on disoit qu'elle estoit arrestée en cela seul qu'elle n'avoit » point d'arrest, et qu'elle estoit » tousjours amoureuse de quelcun, » ayant par plusieurs sortes et avec » plusieurs fait plaisir de son corps. » Colléhuccio est si reconnu pour partial contre la maison d'Anjou, que non-seulement les historiens français, mais aussi quelques Italiens (32), condamnent sa malignité et ses médisances, et principalement à l'égard de la reine Jeanne, première du nom. On le laisse passer, et on le suit même, à l'égard de la deuxiè Jeanne : n'est-ce pas un signe ma feste que les impudicités de la pr mière sont douteuses, et que cell de la seconde sont incontestables ? l passage que je vais citer est fort c rieux. Comme Ladislas « (33) ét » trop débordé après les femmes, » furieusement haï pour ses cruauté » il fut empoisonné cette année d'u » vilaine manière : il prit la m » dans la source du plaisir et de l » vie. Un médecin dont il entreten » la fille, ayant donné à cette ma » heureuse une drogue empoisonn » pour s'en frotter, elle crut que c'é » tait un filtre pour donner plus d » plaisir à son amant, et de cett » sorte se tua avec lui (34). Jean » sa sœur deuxième du nom, veuv » de Guillaume d'Autriche, lui su » céda. Elle avait pour lors quarant » quatre ans ; et toutefois cet âge, » bien loin d'avoir refroidi ses pa » sions, les avait enflammées dans l » dernier excès. » Voyez ce que je cit de M. Sponde (35) ; et considére que le jésuite Maimbourg, qui a tan fait le panégyriste et l'apologiste d la première Jeanne, avoue de celle-c qu'elle *déshonora son règne par un vie tout-à-fait scandaleuse ; et qu'en fin elle abandonna et sa personne et son royaume à* Jean Caracciole, *celui de tous ses favoris qu'elle aima le plus tendrement* (36).

(G) .... *Brantôme l'en excuse très-mal.*] Voici ses termes : « L'histoire » de Naples dit que cette reine..... » estoit toujours amoureuse de quelqu'un, ayant par plusieurs sortes » et avec plusieurs fait plaisir de » son corps, mais pour cela c'est le » vice le moins blasmable à une » reyne, grande princesse et belle » qui soit point, et si est le moindre » si qu'elle puisse avoir, mais très-grand est-il celuy quand elle est » mauvaise, malicieuse, vindicative, » tyranne, comme il y en a, dont le » pauvre peuple patit beaucoup,

(26) Scudéri, illustre Bassa, *tom. I, p.* 326.

(27) Le Pays, Nouvelles OEuvres, *IIe. part., liv. I, lettre XXXV, pag.* 71, 72.

(28) *Voyez* Matthieu, Histoire de Louis XI, *pag.* 503 ; *et* Ruffi, Histoire de Marseille, *tom. I, pag.* 264 *et suiv.*

(29) *Il mourut l'an* 1480.

(30) Collenuccio, *liv. V, sub fin., folio* 100 *verso.*

(31) Dames illustres, *pag.* 395.

(32) Tomaso Costo, Summonte, etc.

(33) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. III, pag.* 190, *à l'an* 1414. *Voyez aussi sa grande* Histoire, *tom. II, pag.* 627.

(34) Collenuccio *récite cela fort au long, liv. V, folio* 93, *et* Brantôme *après lui*, Dames illustres, *pag.* 404.

(35) *Dans la remarque* (H), *citation* (45).

(36) Maimbourg, Histoire du grand Schisme d'Occident, *liv. VI, pag. m.* 284.

» mais peu pour ses amours : ainsi » que j'ay ouï discourir à un grand » de par le monde (37). » C'est ainsi à peu près que Paul Jove tâche d'excuser la vie voluptueuse de Léon X, comme on l'a vu ci-dessus (38). On a vu aussi nos réflexions sur cette espèce d'apologie. Mais j'ajoute qu'il y a une grande différence entre l'impudicité publique d'un roi, et les amours scandaleuses d'une reine. Il vaut mieux sans doute pour les sujets que leur souverain les scandalise par la multitude de ses bâtards, que s'il les chargeait d'impôts, et s'il les tyrannisait : et il est très-possible qu'un souverain furieusement débordé après les femmes maintienne l'ordre dans ses états, y fasse fleurir la justice et le commerce, et ne foule aucunement ses sujets. J'avoue aussi que les peuples sont plus heureux sous une reine impudique, si d'ailleurs elle les traite doucement, et sagement, que sous une reine chaste, avare, cruelle et ambitieuse ; cela ne souffre point de difficulté. Mais il me semble qu'il est moralement impossible que dans un pays où les lois de la religion et les lois de l'honneur humain, sont aussi sévères contre l'impudicité d'une femme qu'elles le sont dans l'Occident, un royaume soit heureux sous une reine qui foule aux pieds la pudeur et la vertu la plus propre à son sexe. L'indulgence de l'honneur humain pour les amours illégitimes qui éclatent dans la vie d'un monarque, nous empêche de conclure que puisqu'il lâche la bride à cette passion, il n'est point capable de se modérer sur d'autres choses ; mais la sévérité de ce même honneur, contre les impuretés publiques d'une femme quelle qu'elle soit, nous porte à croire qu'une reine qui franchit cette barrière est capable de toutes sortes d'excès. Il faut qu'elle ait perdu toute honte, qu'elle n'ait aucune sensibilité pour la gloire, qu'elle ait l'âme basse, puisqu'elle se peut résoudre à sacrifier son honneur et sa conscience, et l'estime du public, à une passion criminelle qu'elle a conçue, ou pour un de ses domestiques, ou pour un de ses vassaux. Les sujets peuvent-ils avoir quelque estime pour une princesse dont ils se forment une telle idée, par un raisonnement si plausible? Peuvent-ils s'empêcher de la mépriser ? et ce mépris n'est-il pas un mauvais levain de séditions? De plus, il est presque inévitable que la conduite impudique d'une reine n'entraîne dans un semblable désordre toutes les femmes de sa cour, et qu'il ne se répande par ce moyen dans tout le royaume un relâchement pernicieux des lois de la bienséance et de la pudeur, qui contribuent si fort à conserver sur la terre ce qui y reste de chasteté. Alors ce qu'on ne faisait que mépriser devient odieux et exécrable à tous ceux qui s'intéressent comme il faut au bien public. Que peut-on attendre de cela que des factions, et que des révoltes ? Le concubinage d'un souverain n'est pas exposé aux mêmes inconvéniens. L'ambition, l'envie de s'élever, une fausse idée de grandeur, ont presque toujours plus de part à la chute de ses favorites que l'amour; au lieu qu'une reine galante n'est précipitée dans des désordres qui l'avilissent, que par la passion brutale du plaisir charnel. Joignons encore cette considération. Une reine, qui s'abandonne à des galans, devient leur esclave : elle ne saurait leur rien refuser ; ce sont eux proprement qui règnent. Leur vanité, leurs autres passions, source féconde de désordres par elle-mêmes, deviennent encore plus funestes par la jalousie qu'ils excitent dans l'esprit des grands. On tâche à les débusquer, on cabale, on se cantonne, on aigrit les peuples. Les sujets peuvent-ils être heureux sous un tel gouvernement? L'expérience confirme tout ce que je viens de dire ; car l'histoire ne nous fournit presque point d'exemples de reines galantes, et impudiques à bride abattue, dont le règne n'ait été très-malheureux. Quels troubles ne vit-on pas dans le royaume de Naples sous nos deux Jeannes? combien de guerres de toute nature? combien de saccagemens? Ainsi nous pouvons conclure contre Brantôme, que c'est un défaut capital, et un vice très-blâmable dans une reine, que de s'abandonner à

(37) Brantôme, Dames illustres, *pag.* 305.

(38) *Remarque* (P) *de l'article* Léon X, *tom. IX*, *pag.* 156.

l'impureté. C'est le défaut dont les suites sont le plus à craindre pour les peuples.

Un jurisconsulte contemporain fit une pointe en langue italienne contre la première Jeanne. Elle a été, dit-il (39), non pas la *regina*, mais la *rovina* (40) du royaume de Naples, et il courut un vers prophétique contre la seconde Jeanne, lequel portait qu'elle serait la destruction du pays. *Della quale un verso profetico per il reame si diceva :*

Ultima Durazzi fiet d[illegible]etio regni (41).

Ce jurisconsulte tenait pour la loi salique; il condamnait l'admission des femmes au trône (42). Tout bien pesé et considéré, l'on serait contraint d'avouer que les statuts qui permettent que les royaumes tombent en quenouille n'ont pas été sagement imaginés. Ce n'est pas que les femmes aient moins d'esprit, ou moins de capacité que les hommes : il y en a qui ont régné avec tant de gloire, et qui ont montré sur le trône tant de courage, tant de sagesse, tant d'habileté, que les plus grands rois méritent à peine de leur être comparés; mais par accident il se trouve que les états qui n'ont point la loi salique s'exposent à plusieurs désordres, dont celui-ci n'est pas le moindre; c'est que l'homme qui se marie avec l'héritière est presque toujours sur le qui-vive avec ses sujets et avec sa femme. Ils le regardent pour l'ordinaire comme le mari de la reine, et non pas comme le roi; elle n'est pas fâchée qu'ils le fassent, et quelquefois même elle ne lui donne pas le titre de roi. C'est de là que vinrent mille désordres dans le royaume de Naples sous les deux Jeannes. Consultez l'histoire d'Angleterre sous la reine Marie, femme de Philippe II. Le père et le grand'père de celui-ci avaient passé par la même épreuve, l'un en Espagne, l'autre aux Pays-Bas.

Le père le Moyne me fournit un supplément. Il a réfuté par de très belles raisons la morale relâchée du Tasse : il suppose que ce fameux poëte, étant devenu amoureux de la princesse Éléonore d'Est, sacrifia aux intérêts de sa passion les intérêts de la vertu, en soutenant que la chasteté n'était nécessaire qu'aux femmes du commun (43). On combat vigoureusement cette mauvaise philosophie, et l'on se sert entre autres remarques de celle-ci : « L'honnêteté publique » se joint à l'honneur des particu» liers, contre cette nouvelle morale » du Tasse. Non-seulement l'im» pureté est plus sale, et de plus » mauvaise odeur en ces personnes » éminentes : elle y est encore plus » contagieuse et de plus dangereuse » conséquence. Le mauvais exemple » est un mauvais air qui est tou» jours à craindre, de quelque part » qu'il vienne, et quelque vent qui » le pousse; mais il a un venin plus » subtil et une malignité plus péné» trante quand il sort des grandes » maisons; quand il est soufflé d'une » bouche d'autorité; quand il est » porté dans des habits d'or et de » soie. Et si aujourd'hui les prin» cesses, et celles qui approchent de » leur rang, s'étaient déclarées pour » la mauvaise doctrine du Tasse, » dès demain toutes les autres croi» raient qu'il serait de leur hon» neur d'être galantes : et la licence » des dames serait mise en mode, » aussi-bien que leurs habillemens et » leur coiffure (44). »

(H) *Ce fut peut-être pour expier ses impudicités, qu'elle fit du bien à l'église, et qu'elle permit... de vexer les juifs.*] M. de Sponde dit cela expressément, par rapport au peu de pompe avec quoi elle voulut être enterrée. *Sepulta est*, dit-il (45), *in ecclesiâ Virginis Annuntiatæ igno-*

(39) Collenuccio, *lib. V*, *folio* 86 *verso*.
(40) *C'est-à-dire, non la reine, mais la ruine*.
(41) Collenuccio, *lib. V*, *folio* 92 *verso*.
(42) *Ponendovi questi due versi in biasimo del feminil governo.*

Regna regunt vulvæ, gens tota clamat simul oh, veh!
Interitus regni est à muliere regi.

I quali versi in vulgar nostro suonano cosi,
La vulva regge, ohime gridan le lingu :
Il feminil governo il regno estingue.
Collenuccio, *lib. V*, *folio* 86 *verso*.

(43) *Le père* le Moyne, Galerie des Femmes fortes, *pag. m.* 192.
(44) *Là même*, *pag.* 195.
(45) Spondanus, *ad ann.* 1435, *num.* 3, *pag.* 831. *Il avait dit ad ann.* 1414, *num.* 6, *pag.* 734 : Successit in regnum soror ejus *Johanna* hujus nominis secunda, vidua Guillelmi Austrii, annum agens jam 44, sed amore cujusdam Pandolfelli Alopi Neapolitani conspicuâ formâ juvenis à multo tempore infamis.

illi sepulturâ, ut ipsa jusserat, in poenitentiam luxuriosæ vitæ quâ vehementer infamata est. Voici ce que l'on ajoute à l'égard du soin qu'elle prit des avantages de la foi. *Inter vitia quibus fœdata est, egit et multa pia opera, tàm in ecclesiarum, quàm in statûs regni utilitatem, quæ Summontius Neapolitanus enumerat. Inter quæ fuit, quòd potestatem fecit Fr. Johanni Capistrano insigni ordinis S. Francisci profess. interdicendi Judæis usuras et alia ab ecclesiâ prohibita; et cogendi ferre signum Thau, ut dignoscerentur à Christianis* (46). Un homme aussi ardent que ce cordelier, établi pour inspecteur sur la conduite des juifs, et qui les oblige à porter sur eux la lettre Thau, afin qu'on les puisse connaître, a bien la mine de leur avoir fait souffrir plusieurs vexations.

(I) *Il faut que je dise ici deux mots de Barthélemi Coglione.*] Ce fut un des plus célèbres capitaines de son siècle. « Il était né aux environs de » Bergame, et sa maison avait été » passée toute entière au fil de l'épée » dans les querelles des Guelfes et » des Gibelins. Il avait mendié jus» qu'à l'âge de dix-huit ans, lorsque » se trouvant à Naples, et personne » n'osant lui disputer le prix de la » lutte, ni de la course, à cause de » sa prodigieuse force et de son in» comparable agilité, Jeanne IIe., » reine de Naples, qui n'estimait les » hommes que par la vigueur du » corps, en avait fait son mignon : » mais il s'était bientôt lassé de cet » infâme exercice, et s'était dérobé » de la cour pour aller faire son » apprentissage au métier des armes » sous le célèbre Braccio (47). » Je ne ferai rien de superflu, si j'avertis mon lecteur que ce fait se trouve dans les éloges de Paul Jove; car la seule autorité de l'historien français n'empêcherait point qu'on ne doutât de cela. Voici le latin qui lui a servi d'original : *Fuit Coleo corporis staturâ erectâ atque habili, adeòque formosus atque agilis ut regina Johanna ingenio procaci mulier, avidaque virorum fortium Coleonis amore caperetur, quùm eâ spectante cunctos in palæstrâ jactuque ferrei vectis et saltu cursuque certantes cum magno spectantium plausu superaret* (48). Vous connaîtrez par-là le naturel de cette reine. Elle voit pendant la solennité des jeux publics un aventurier de bonne mine, et d'une si bonne complexion qu'il gagne le prix de la lutte, celui de le course, celui du saut, à tous ceux qui le lui disputent; il lance le javelot * plus loin qu'eux tous. Elle ne s'informe d'autre chose, et le choisit pour son favori. Appliquez-lui donc la fable de la jument, rapportée dans le Mercure Galant de l'année 1673. Si je m'en souviens bien, elle finit par cette moralité :

Maintes connais qui trompent à leur mine,
Et sont du goût de la jument :
Il n'importe qui, ni comment,
Pourvu qu'il ait bon rable et bonne échine.

(46) *Idem, ibidem, ad ann.* 1435, *num.* 3.

(47) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 35.

(48) Jovius Elogiorum Virorum bellicâ virtute illustrium, *lib. III, pag. m.* 237.

* « *Ferreus Vectis*, dans Paul Jove, n'est » pas *javelot*, dit Leduchat. *Vectis* qui signifie » proprement un levier, s'entend là d'une barre » de fer assez lourde. A ces jeux publics dont » parle Paul Jove, quiconque avait la force de » jeter plus loin cette *barre de fer*, était censé » l'emporter pour la force des membres sur ses » autres compagnons. »

NAPLES (Alfonse Ier. du nom, roi de), joignit par sa vigueur et par son adresse le royaume de Naples aux états dont il avait hérité, lorsque Ferdinand, son père, roi d'Aragon, mourut l'an 1416. Jeanne, deuxième du nom, reine de Naples, assiégée dans sa ville capitale par Louis d'Anjou, recourut à notre Alfonse, et lui promit de l'adopter s'il la délivrait de ses ennemis. Alfonse, qui venait de se signaler en Sardaigne, ne laissa point échapper une si belle occasion de s'agrandir; il envoya sa flotte à Naples, fit lever le siége, et fut adopté par la reine au mois de septembre 1420. L'amitié ne dura guère entre ce fils adoptif et la reine Jeanne; l'adoption fut cassée au mois de juin 1423, après de grosses querelles qui

s'étaient enfin converties en des actes d'hostilité très-violens. Louis d'Anjou, troisième du nom, fut adopté par cette reine, et Alfonse prit le parti de s'en retourner en Espagne. Il s'embarqua à Naples au mois d'octobre 1423, et prit Marseille en passant. Cette conquête fut due au bon conseil qui lui fut donné de pousser sa pointe après qu'il eut pris le port; et d'attaquer la ville toute la nuit, sans donner aux habitans le loisir de se reconnaître, et de revenir de leur première frayeur. Pendant son absence la faction d'Anjou reprit le dessus à Naples; mais comme la reine Jeanne, qui ne valait pas grand'chose était d'ailleurs obsédée par des gens qui ne cherchaient qu'à se débusquer, et dont les passions changeaient souvent d'intérêt, la faction d'Aragon reprit des forces quand on s'y attendait le moins. Alfonse se vit instamment sollicité à retourner. Le duc d'Anjou mourut au mois de novembre 1434. La reine Jeanne le suivit quelques mois après. Ainsi tout favorisait Alfonse, encore que le peuple de Naples eût proclamé roi, René d'Anjou; car ce n'était pas un compétiteur redoutable. La France jouait de malheur en ce temps-là (A). Mais nonobstant toutes

du malheur, puisque la bon tune sort pour eux au mili l'adversité (*b*). Le duc de Mil la principale cause de l'élév d'Alfonse sur le trône de Na le duc de Milan, dis-je, Alfonse était prisonnier. C ne se contenta pas de lui ac der la liberté, il lui fourni troupes pour la conquête royaume de Naples. Ce n point l'affaire d'un jour: la sence de René d'Anjou (*c*) so quelque temps son parti; enfin la ville de Naples t au pouvoir d'Alfonse, l'an 1 et ce fut la décision du diffé Ce prince entra en trio dans cette ville à la maniè anciens Romains, le 26 de f 1443, et trouva l'esprit gène IV fort adouci à son Il avait été traversé par ce pendant que la fortune ne pas déclarée; mais dès eut jugé le procès au pré de la France, Eugène ne qua point de la vertu de (*d*), il reconnut Alfonse p gitime possesseur du roy de Naples, moyennant un tain tribut annuel. Cette quête mit ce prince dan haute réputation, et lui lieu de faire sentir le poi ses armes victorieuses aux rentins, et à quelques

point de retourner en Aragon. fut un prince qui eut de gran- qualités, et qui fait beaucoup honneur à l'Espagne (*e*). Il ma extrêmement les lettres et savans (B), et l'on conte là- ssus des choses fort singulières). Il mourut à Naples, le 27 de in 1458, âgé de soixante-qua- ans (*f*), et laissa ses états Espagne à son frère et le royau- e de Naples à Ferdinand son tard (*g*). Ce que dit M. Moréri est pas vrai, « qu'Antoine de Palerme a écrit une histoire fort exacte du roi Alfonse intitulée : *de Factis et Dictis Alphonsi regis :* » car l'ouvrage ui a ce titre n'est qu'un recueil es réponses sententieuses, des ons mots, et de quelques actions singulières de ce prince; t quoiqu'on y voie, avec les irconstances dans lesquelles il a lit ou fait ces choses, diverses articularités de sa vie, on ne eut pas appeler un tel ouvrage, *'Histoire exacte de ce roi*. C'est ine étrange négligence que celle le Paul Jove. Il a ignoré qu'Alfonse fût le fils aîné de Ferdinand, roi d'Aragon (D), et eût été marié (E), et eût régné beaucoup plus de vingt-deux ans. M. Varillas a sans doute voulu parler de ce prince dans sa préface des Anecdotes, quoiqu'il l'ait désigné par une fausse chronologie. Ce qu'il en dit est fort curieux (F). Il est faux que notre Alfonse ait envoyé du secours à Scanderberg pour le siége de Belgrade; et s'il l'a une fois averti que les troupes italiennes n'étaient pas moins redoutables à leurs hôtes qu'à leurs ennemis, ce n'a pas été au temps de ce siége (G). Il était plus grand roi que bon mari, et sur ses vieux jours il eut une concubine qu'il aurait épousée (H), s'il avait pu venir à bout de répudier sa femme.

Je viens de trouver un fait qui me semble très-curieux, et qui nous apprend la cause de la mésintelligence du roi Alfonse et de son épouse (I). Il faudra dire quelque chose de ses descendans (K), et des prétentions de la maison de la Trimouille (L).

(*e*) *Princeps suâ ætate clarissimus, nulli veterum posthabendus, Hispanæ gentis lumen decusque perpetuum.* Mariana, *lib. XXII, cap. XVIII. Voyez* Varillas, Hist. de Charles VIII, *liv. II, pag.* 178, *édition de Hollande.*

(*f*) Jov. Pontan. de Bell. Neapol., *lib. I.*

(*g*) *Tiré de l'*Histoire d'Espagne de Mariana.

(A) *La France jouait de malheur en ce temps-là.*] S'il était permis aujourd'hui de dire de la fortune ce qu'en disaient les païens, qui ne reconnaissaient pas sous ce mot-là, avec autant d'évidence que nous, une direction très-sage et très-juste de la main de Dieu, on l'accuserait d'avoir eu alors une partialité trop affectée pour l'Espagne contre la France; car on ne saurait lire l'histoire du XVe. et du XVIe. siècle, par rapport aux affaires d'Italie, sans remarquer un ascendant et une supériorité de l'Espagne sur la France, qui doit encore aujourd'hui donner de la confusion aux Français, et de la fierté aux Espagnols. Il faut admirer dans cette conduite le doigt de Dieu. C'est le père commun de tous les peuples, il donne dans un siècle à une nation les bénédictions temporelles qu'il lui ôte dans un autre siècle. Le XVe. et le XVIe. siècle ont amené le tour de l'Espagne pour le bien; le XVIIe. a été son tour pour le mal. L'ascendant et la supériorité de la France avaient été assignés à ce siècle-là. Je ne fais que développer et que paraphraser ce texte de Mariana (1) : *Sic fortuna*

(1) Mariana, *lib. XXI, cap. VII.*

ludit in rebus humanis : sic nos nostraque versamur. Aragonio nimirùm cœlum viam ad regnum struebat cui nihil est arduum..... Multum ei familiæ (Andegavensi) *superi per hæc tempora adversati videntur, Gallorum genti infensi, ac Aragoniis propitii. Sed est ferè ut aliarum rerum sic felicitatis orbis : per varias gentes atque familias inerrat, nulli propria* (2). Ce qui peut consoler la France est qu'on la croyait infiniment plus redoutable que l'Espagne, et qu'à cause de cela on fit de plus fortes ligues pour l'empêcher de s'établir en Italie, que pour empêcher les Espagnols d'y conquérir des royaumes. Les autres princes d'Italie espérèrent d'arrêter les Espagnols et désespérèrent de résister aux Français. C'est ce qui fera qu'en tout temps, et en ce siècle plus que jamais, les ligues contre la France seront difficiles à dissiper; la peur de chacun des membres leur servira de bon ciment.

Dans le temps qu'on réimprime cette page (3), j'apprends par les nouvelles publiques, qu'un duc d'Anjou, second fils du dauphin de France, se trouve héritier, non-seulement de la couronne de Naples, mais aussi de tous les états de la monarchie d'Espagne. Cela confirme ce que j'ai dit touchant le XVIIe. siècle ramenant le tour des Français; car c'est un siècle dont la dernière année confère à un prince du sang de France tous les états du roi d'Espagne (4).

(B) *Il aima extrêmement les lettres et les savans.*] Outre ce qui sera rapporté dans la remarque suivante, je dois dire ici qu'il honora de son estime et de son amitié particulière Laurent Valla, Antoine Panormita, George de Trébizonde et Barthélemi Faccius. Mais il vaut mieux que Mariana le dise (5). *Litteras in pretio habuit, virisque eruditione præstantibus tantùm tribuit, ut iis se inclinatâ quamvis ætate recoquendum præberet. Laurentio Valla familiariter est usus, Antonio Panhormitâ, Georgio Trapezuntio immortali laude viris. Bartholomæum Faccium cujus extant de rebus Alfonsi commentarii, mense novembri superiori* (6) *extinctum tulit ægerrimè.* Philelphe, lui ayant porté ses satires, s'en retourna chargé de présens, et honoré de l'ordre de chevalerie. *Philelphum poëtam ad se satyras diutissimè excogitatas deferentem illasque canentem ac propè agentem, non priusquàm militiæ honore decoratum præmiisque auctum remisit* (7). Il entretint commerce de lettres avec Léonard Arétin, et tâcha de l'attirer auprès de soi. Mais la vieillesse et la mauvaise santé de ce savant homme ne lui permirent pas de profiter de ces offres. Pogge, Florentin, traduisit la Cyropédie de Xénophon, par ordre d'Alfonse, et en fut largement récompensé. En un mot, ce prince attira chez lui des pays les plus éloignés un bon nombre de théologiens, et en avança quelques-uns aux plus belles charges : sa cour était pleine de toutes sortes de gens savans, et qui se ressentaient de sa libéralité. Il fit étudier (8) à ses dépens (9) beaucoup d'écoliers qui étaient de belle espérance, mais pauvres. J'oubliais Bracellius qui a été l'un des plus savans de sa cour, et qui a laissé l'histoire des guerres de ce monarque (10).

(C) ..... *Et l'on conte là-dessus des choses fort singulières.*] Pendant une maladie qu'il eut à Capoue, chacun s'empressa de lui apporter des choses qui pussent le divertir. Antoine Panormita (11) choisit des livres, et entre autres Quinte-Curce. Ce prince écouta avec un si grand plaisir l'histoire d'Alexandre-le-Grand, qu'il fut presque tout-à-fait guéri dès le premier jour qu'il prêta l'oreille à cette lecture ; ce qui jeta les médecins dans l'étonnement. Il continua cet exercice trois fois le jour, jusques à ce qu'Antoine Panormita eût achevé

(2) *Confer quæ* Horat., od. XXIX, *lib. III* :
Fortuna sævo læta negotio et
Ludum insolentem ludere pertinax,
Transmutat incertos honores,
Nunc mihi nunc alii benigna.

(3) *On écrit ceci le 25 de novembre 1700.*

(4) *Charles II, mort le 1er. de novembre 1700.*

(5) Marian., *lib. XXII, cap. XVIII.*

(6) *C'est-à-dire en 1457.*

(7) Anton. Panormit. de Dictis et Factis Alphonsi, *lib. III, num.* 11.

(8) *Ex* Ant. Panormit., de Dictis et Factis Alphonsi, *lib. II, sub fin.*

(9) *Ibidem, num.* 52.

(10) *Et qui bellorum ejus historiam non illepidè perscripsit Bracellius Ligur.* Jovius, Elog., *lib. III.*

(11) *Voyez son ouvrage* de Dictis et Factis Alphonsi, *lib. I, num.* 43.

la lecture de cet écrivain : et depuis il railla les médecins, il se moqua de leur Avicenne, et combla de louanges Quinte-Curce. Ayant ouï dire qu'on voyait auprès de Formium le tombeau de Cicéron, avec une épitaphe en vieux caractères, il sentit un plaisir inconcevable, et se transporta sur les lieux tout incontinent, et arracha lui-même les broussailles qui étaient autour du sépulcre : on trouva non pas le nom de Cicéron, mais celui d'un M. Vitruve. *Quod rex ut primùm accepit lætitia penè perditus ire nihil cunctatus est, et sentibus rubisque primò tumulum purgans, mox legere inceptans, non M. Tullii, sed M. Vitruvii epigramma esse comperit* (12). Au siége de Gaëte, comme on lui vint dire qu'on n'avait plus de ces grosses pierres dont on chargeait ses mortiers, et qu'on n'en pouvait trouver qu'à une maison de campagne, qui selon la vieille tradition du pays avait appartenu à Cicéron, il répondit qu'il aimait mieux laisser inutile son artillerie, que de gâter ce qui avait appartenu à un si grand homme (13). Nous verrons ailleurs (14) son respect pour Tite-Live, et l'honneur qu'il fit au bras de ce grand auteur et à la patrie d'Ovide (15). Il ramassa avec un grand soin les médailles des empereurs, et surtout celles de César, et les gardait presque comme des reliques dans une cassette d'ivoire (16). Il portait toujours avec lui dans ses voyages, les commentaires de César, et ne passait point de jour sans y lire attentivement (17). Il prit pour sa devise un livre ouvert (18). Ses soldats connaissaient si bien son attachement pour les livres, que quand ils pillaient quelque place, ils couraient lui apporter à l'envi tout ce qu'ils en rencontraient (19). Un jour qu'on parlait de la perte des choses précieuses, il protesta qu'il aimerait mieux perdre ses pierreries, quelque réputation qu'elles eussent par tout le monde, que s'il perdait ses livres quels qu'ils fussent (20). Il en faisait mettre toujours auprès de son lit, et s'il s'éveillait il se les faisait donner pour y lire (21). Il allait quelquefois à pied aux leçons des professeurs, encore que l'auditoire fût fort éloigné de son palais (22). Il croyait avoir perdu la journée, s'il la passait sans lire (23) : aussi ne souffrait-il pas que le temps marqué pour la lecture fût employé à d'autres occupations, quelque accablé qu'il se vît d'affaires. *Antonio poëtæ incredibili quâdam voluptate operam dabat, aliquid ex priscorum annalibus referenti, quinetiam veterum ab eo scriptorum lectiones singulis diebus audiebat, ac licet multis magnisque interim gravaretur curis, nunquàm tamen passus est horam libro dictam à negociis auferri* (24). Il avait lu la Bible avec les gloses et les commentaires quatorze fois, et il en pouvait réciter plusieurs passages par cœur (25). Un jour qu'il trouva sa bibliothéque fermée, il n'eut pas la patience d'attendre que le bibliothécaire fût de retour : il prit lui-même des instrumens pour arracher la serrure ; et quelqu'un lui ayant demandé en style d'admiration, *s'il s'abaissait à faire cela de ses propres mains ?* il eut pour réponse cette autre demande, *croyez-vous que Dieu et la nature aient donné des mains aux rois pour rien* (26) ? Il lisait avec une si grande attention, qu'il ne paraissait point s'apercevoir que l'on dansât et que l'on jouât des instrumens auprès de lui (27). Voici une grande marque du plaisir et de l'attention, avec les-

(12) Anton. Panormit., de Dictis et Factis Alphonsi, *lib. I, num.* 47.

(13) *Ibidem, num.* 48.

(14) *Dans l'article de* Tite Live, [cet article n'existe pas.]

(15) *Dans l'article de ce poëte.*

(16) *Idem*, Antonius Panormit., de Dictis et Factis Alphonsi, *lib. II, num.* 12.

(17) *Ibidem, num.* 13.

(18) *Ibidem, num.* 14.

(19) *Ibidem, num.* 15.

(20) *Idem, lib. IV, num.* 34.

(21) *Cum libris sub sponda solitum dormire regem scimus experrectum illos cum lumine poscere ac lectitare.* Ibidem, *num.* 31.

(22) *Ibidem, lib. I, num.* 39.

(23) *Diem illam in quâ nihil legeret se perdidisse dicebat. Sed et cùm audîsset Vespasianum Cæsarem* (il fallait dire *Titum*) *eam se diem perdidisse solitum dicere in quâ nihil quicquam alicui donâsset, egisse gratias rex dicitur immortali Jesu-Christò, quod eo modò nec diem ipse perdidisset.* Ibidem, *num.* 16.

(24) Jovian. Pontanus, de Principe, *fol. m.* 63.

(25) Panorm., de Dictis et Factis Alphonsi, *lib. I, num.* 17. Gratiani, de Casibus Virorum, *pag.* 19, *dit* quadragies, *il se trompe.*

(26) Panorm., *ibidem, num.* 37.

(27) *Idem, lib. IV, num.* 15.

quels il écoutait une pièce d'éloquence. Jannot Mannetti, député des Florentins, lui fit un jour une belle et longue harangue, le roi non-seulement eut toujours les yeux fichés sur lui, mais il se tint si immobile, qu'il ne chassa pas même une mouche qui se posa sur son nez au commencement de la harangue. L'orateur ne se lassait point d'admirer cette patience; dès qu'il eut cessé de parler, Alfonse chassa la mouche qu'il avait laissée en repos pendant tout ce long discours (28). On se moquerait aujourd'hui d'une telle chose, et je crois qu'alors il y eut des gens qui s'en moquèrent.

(D) *Paul Jove a ignoré qu'Alfonse fût le fils aîné de Ferdinand roi d'Aragon.*] C'est ce que Mariana remarque d'une façon très-expresse : je rapporte ses paroles, parce qu'elles contiennent un fait qui appartient à la vie de notre Alfonse. *Intereà*, dit-il (29), *Valentiæ rex Aragonius Alfonsi* MAJORIS *filii nuptias insigni celebrabat apparatu....... Sponsam è Castellâ Sanctius Rogius deduxit.... nuptiæ confectæ pridie Idus Junii.* Dans le chapitre suivant il parle de cette manière : *Alfonsum* NATU MAXIMUM *regni hæredem scripsit.* Les paroles d'Antoine Panormita méritent d'être rapportées, parce qu'elles contiennent un fait singulier. « Ferdinandus pater et ipse inclytus » rex, moriens Alphonsum filium » iis penè verbis allocutus fertur : » *Optime fili, quoniàm regna quæcunque dum Deo placuit obtinui,* » *ad te* ÆTATIS PRÆROGATIVA *deferri* » *et scio et volo, optârim eas modò* » *terras quas ex parte Hispaniæ* » *quam Castellam vocitant habemus,* » *Johanni fratri tuo, si modò per te* » *liceat relinquere. Quod ne molestè* » *feras abs te peto, et si pateris etiam*

et de faveur. *Ego, mi pater ac* *mine, satis intelligo isthæc regn* *tua ferè omnia ad me quidem p* *nere, sed non aliter quàm ben* *tuo. Idcircò et pluris semper v* *tatem tuam et feci et facturus* *quàm ætatis privilegium. Imò* *si pro tuâ singulari prudentiâ r* *ita demùm prospicis iri consult* *si Johannem regni successorem* *queris, nihil recuso, quin ipsu* *ad omnia instituas hæredem :* *aliter (mihi credas velim) volu* *per me tuæ usquè ad postremum* *ritum parebitur, quàm divinæ* Ne faut-il pas reconnaître que Jove prenait un grand soin de struire des qualités de ceux do composait l'éloge (31) ? Je ne s pas éloigné de croire qu'il tr plus beau qu'un cadet fût de roi, que si un roi eût conqui autre royaume.

(E)....... *Et eût été marié.*] avons cité Mariana pour ce fai voici un second témoin qui nou prendra qu'Alfonse avait renc une très-excellente femme. « » perat aliquandò à Mariâ sing » exempli uxore litteras quas » semel atque iterùm attenti » perlegisset, mox inquit, *in* » *rum olim nihil de uxore extr* » *lamum dicere, ne benedicens* » *rius aut immodestior haber* » *nunc mihi prorsùs mutandum* » *silium, et quidvis homines oblo* » *tur quocunque in trivio cuiq* » *vio, sinè modo et modestiâ d* » *ris virtute atque constantiâ p* » *candum* (32).» Il avait réso ne point parler du mérite de s me, de peur qu'on ne l'en crû entêté, chose que les personn son rang n'ont pas trop à crai mais après avoir lu la lettre q avait reçue, il change de résol

ıand il fit son testament,
nulle mention de sa fem-
os de quoi l'histoire dit
voulu la répudier, afin
ı concubine. *Reginæ nul-*
fama fuit et magni viri
·d repudiatâ Lucretiam
·ellicem ducere cogitâsse
concubine avait espéré
lui serait favorable, et
fait un voyage à Rome
page d'une reine; mais
ıt pas ce qu'elle avait es-
'autres disent seulement
l'aurait épousée, si la
·enue à mourir. Cette Lu-
ne belle Napolitaine, qui
ıien enlacer ce bon vieil-
en obtenait tout ce qu'elle
Hæc est illa Lucretia,
bem terrarum amores fuê-
tissimi. Eam Alphonsus
propter formæ quâ præ-
!entiam, suavissimis etiam
ebris senex ipse delinitus
·us authoritate ita extule-
:que arbitrarentur si Ma-
essisset, legitimæ uxoris
abiturum (35). Je ne sais
quelle femme naquirent
es d'Alfonse, qui furent
ment mariées par leur
au duc de Ferrare, l'au-
de Sesse (36). Mariana
e l'incontinence a été un
fonse (37). Ferdinand,
éda à la couronne de Na-
un bâtard qu'il avait eu
(38), et qui n'eut pas
·t de se louer de Lucrèce,
:oncubine d'Alfonse; car
ıa la faction d'Anjou (39).
:oup, n'est-il pas étrange
ve nous ait parlé du cé-

lib. XXII, cap. XVIII.

idem.

, de Bello Neapolit., *lib. II*,
ıo.

ı, de Casibus Virorum illustr,

mè intemperantiæ vitium in Al-
accusare licet. Mariana, *lib.*
'III.

mortuo Ferdinandus succedit
in regno Neapolitano pater in-
ı *Valentiæ in Hispaniâ citeriore,*
: susceptum quam Valentiæ cùm
is habuisset. Pontanus, de Bello
, *folio* 108.

ı, de Bello Neapolit., *lib. I*,

libat de ce prince. *In cœlibatu singularem eamque paucis incompertam liberi et tranquilli animi felicitatem reposuit, sic ut eum nunquàm pœnituerit concubia rejecisse, quùm filium Ferdinandum regiæ indolis ex nobili concubinâ in spem regni suscepisset* (40). Antoine-Marie Gratiani n'a pas été dans l'erreur autant que Paul Jove, mais il ne s'en faut guère. Il a cru qu'Alfonse était demeuré bientôt veuf. *Ex uxore quam juvenis duxit Castellæ regis propinqui sui filiâ liberos non tulit, eâque brevi amissâ cœlebs indè permansit* (41).

(F) *Ce que* M. Varillas *en dit est fort curieux.*] « Il n'y eut jamais de roi » qui se mît plus en peine de ce que » l'on dirait de lui après sa mort, » que le dernier Alfonse qui porta » la couronne de Naples. Il ne tra- » vailla pas seulement à gagner des » batailles, et à faire de ces sortes » d'actions qui tiennent du roman : » mais il eut encore soin de chercher » des plumes dignes de les écrire, » et capables de les embellir. Il n'y » en eut point de fameuse qu'il n'es- » sayât de gagner ou de corrompre, » et tous ceux qui avaient de la ré- » putation reçurent de lui des pen- » sions ou des présens, dans quel- » que contrée de l'Europe que la » naissance ou la fortune les eût con- » finés. Cependant il n'y a jamais » eu de monarque dont les défauts » aient été mieux particularisés que » les siens. On n'ignore pas la moin- » dre de ses faiblesses, et on a beau » lire dans Pontanus, dans Panorme, » dans Bénédicti, et dans soixante- » quatre autres historiens, qu'il pos- » séda toutes les belles qualités qui » forment les héros, personne ne le » croit, et l'on aime mieux ajouter » foi à Bernardin Cérico, qui ne lui » attribue que des affections très- » communes, quoique ce Cérico soit » d'ailleurs un très-pitoyable histo- » rien (42). » Je ne saurais me persuader que cela regarde le dernier Alfonse, qui était fils de Ferdinand le bâtard; car d'un côté son règne a

(40) Jovius, *in Elogiis bellicâ virtute illustr.*, *lib. III.*

(41) Gratian., de Casibus Virorum illustr., *pag.* 23.

(42) Varillas, *préface des Anecdotes de Florence.*

été si court (43), qu'il n'a point suffi à toutes ces grandes recherches de plumes dont nous parle M. Varillas; et de l'autre ce prince a été si visiblement déréglé, et si dépourvu de ces grandes qualités qui effacent ou qui balancent les grands vices, que ce n'était pas un sujet propre à tant d'historiens dissimulateurs qui voulaient peindre un héros. C'est Alfonse, le grand'père de celui-ci, qu'on peut regarder comme un sujet susceptible de cette sorte d'histoires. Voici ce que M. Varillas a dit (44) du dernier Alfonse, après avoir fait une description effroyable de la vie de Ferdinand : « Il ne reste qu'à » remarquer que son fils Alfonse II » l'avait imité et même surpassé, » en ce qu'il apportait moins de pré» cautions à cacher ses vices. Il n'ob» servait aucunes des lois divines » ni des ecclésiastiques, et l'on ne » connaissait qu'il était chrétien, que » parce qu'il avait été baptisé : l'en» lèvement des dames les plus qua» lifiées et les plus honnêtes passait » chez lui pour galanteries : il ap» pelait la violence et les concussions » les droits de la royauté; et l'on te» nait pour constant que c'était » lui qui avait conseillé à son père le » massacre des sénateurs de Naples, » dans l'église de Saint-Léonard. » Dirait-on d'un tel prince, comme fait M. Varillas de celui dont il a parlé dans la préface des Anecdotes, que l'historien qui n'a point été flatteur, nous a *particularisé ses défauts*, nous a fait connaître *la moindre de ses faiblesses*, et ne lui a donné *que des affections très-communes?* Il est indubitable que l'auteur des anecdotes a parlé du roi de Naples dont je traite dans cet article; mais il ne fallait pas le désigner par ces paroles : *le dernier Alphonse qui porta la couronne de Naples;* car si l'on compte pour rien Alfonse II son petit-fils, il n'y aura qu'un seul Alfonse qui ait été roi de Naples; il sera donc inutile de l'appeler *le dernier*.

(G) *Ce n'a pas été au temps de ce siége.*] Pour peu que mon lecteur soit pénétrant, il devine qu'il y a des historiens qui ont assu[ré ...] je nie dans le texte de ce[t ...] que; mais comme chacun [...] en état de deviner qui sont [...] toriens, il est nécessaire qu[e je ...] dise. Voici donc ce que j'[ai ...] sous la citation de Barlet d[...] toire de Mahomet II (45). « S[cander-] » berg entreprit le siége de B[...] » ville d'Albanie que les [...] » avaient prise sur lui. [...] » mieux venir à bout, il [...] » le secours d'Alfonse, roi d[e ...] » le plus zélé de ses alliés, [...] » des lettres expresses, lui [...] » entre autres choses des m[...] » des cannoniers, lui disant [...] » esprit d'enjouement, et [...] » té de vieux amis, que les [...] » albanais n'étaient prop[res ...] » battre des hommes, mais [...] » vait de bonne part que les [...] » avaient la force de battre [...] » railles. Alfonse lui envoya [...] » cours d'hommes, d'argent [...] » tillerie, y ajoutant pour [...] » assez convenable, que les [...] » qui allaient le joindre n'[...] » pas seulement bons à batt[re des] » hommes et des murailles, [...] » core à triompher des da[mes ...] » banie, et que les Albanais [...] » nassent de garde de le[s ...] » eux des conquérans dom[...] » en pensant loger des amis [...] » gers. Scanderberg montra ce[s let-] » tres à son armée, et en ri[...] » ses soldats. Mais il se repentit [...] » voir assiégé Belgrade, et j[amais] » entreprise ne lui a été plus fu[neste.] » Il est visible qu'on a pris ici un [...] ce ou un temps pour un autre; [...] en 1465, il n'y avait point de roi [de] Naples qui eût nom Alfonse.

(H) *Il eut une concubine qu'il [au-]rait épousée.*] Cela paraît par le p[as-]sage de Mariana que j'ai rapporté [ci-]dessus (46). Mais ne croyez pas [en] conséquence des amourettes de [ce] prince, que son lecteur (47) ait [dit] une fausseté, lorsqu'il a fait sav[...]

(43) *Il a duré environ un an.*

(44) *Dans la* Vie de Charles VIII, *liv. III, pag.* 281, *édition de Hollande.*

(45) *Par M.* Guillet, *tom. II, pag.* 83 [...] *l'ann.* 1465 : *il cite Barlet, lib.* 7 *et* 8.

(46) *Dans la remarque* (E), *citation* (33).

(47) Antonius Panormitanus *avait cette ch[...] auprès d'Alfonse : or voici comme il parle [...] l'article XLI du IVe. livre :* Ab ore Alfonsi [...] quàm omninò verbum obscœnum excidisse [...] mus, nunquàm interiora membrorum ejus qu[...] piam vidisse.

nde que son maître ne disait aucune parole sale, et ne lais-
ıais voir certaines parties de ɔrps. Tous les déréglemens ne ɔas sans bornes ; l'impudicité d pas toujours son règne jus- la langue et aux yeux : et il ait pas impossible qu'Alfonse rèce eussent exclu réciproque- leur vue de leurs amoureux res. Il ne servirait de rien de ɥue quand on accorde le plus, corde le moins ; il y a de bon- ponses à faire à cette objection.

le Capitulaire de Sébastien ard (48). Notre roi de Naples it qu'il n'y a point de folie plus ;, que de chercher sa femme l elle a quitté la maison, *hos nè insanire dicebat qui uxorem ligressam fugitivamque perqui-* (49). C'est une marque qu'il .it pas pris cette peine, si la Marie son épouse l'avait quit- ne l'aimait donc pas fort ten- nt.

La cause de la mésintelligence i Alfonse et de son épouse.] uan Vitrian, qui a joint beau- le notes à sa version espagnole émoires de Philippe de Comi- soutient qu'une humeur fort ɔnneuse fait tourner la tête aux , et rend beaucoup de servi- x monarques. *Pasion es esta celos y sospechas, que à las s suele quitar el juicio, y à los ves darlo en lo concerniente à perio* (50). Donna Juana de Cas- ajoute-t-il, perdit son bon ɔour s'être remplie de soupçons : envers don Philippe son mari, es plus beaux hommes du mon- ı reine donna Marie d'Aragon ın grand jugement, mais une able jalousie lui fit commettre mille fautes. Elle fit étrangler donna Marguerite de Ixar, l'une de ses dames, qui passait pour être la mère de don Fernand Ier. roi de Naples, et Lopes de Concut qu'elle soupçonnait d'être le ministre des galanteries de son mari le roi Alfonse V ; et par-là elle fut cause que ce prince s'en alla à Naples, et qu'il mourut sans l'avoir revue (51). Voilà une chose qui nous fait comprendre pourquoi il ne fait aucune mention de la reine dans son testament. Concluons qu'il fallait que le dégoût réciproque fût bien étrange, puisqu'Alfonse aima mieux abandonner son royaume d'Aragon que de demeurer avec sa femme, et que celle-ci aima mieux n'avoir nulle part à la couronne de Naples, que de retourner chez son mari. Ce fut un grand bonheur pour Alphonse de trouver dans l'Italie de quoi se dédommager des états qu'il abandonnait au delà des Pyrénées ; mais peut-être que s'il n'eût pas rencontré un bon établissement à Naples, il eût passé toute sa vie comme un chevalier errant, plutôt que de se résoudre à régner dans l'Aragon avec sa femme. La nécessité de vivre dans le mariage est quelquefois si pesante, que pour s'en délivrer on irait au bout du monde.

Ultrà Sauromatas fugere hinc libet et glacialem
Oceanum (52). . . . .

(K) *Il faudra dire quelque chose de ses descendans.*] Ferdinand Ier. son fils naturel lui succéda et fut marié deux fois, 1°. avec Isabelle de Clermont ; 2°. avec Jeanne, sœur du roi d'Espagne. Les enfans du premier lit furent Alfonse, duc de Calabre ; Frédéric, prince d'Altamura ; Jean, qui fut cardinal ; François, duc de Santangelo ; donna Béatrice, femme de Matthias, roi de Hongrie, et donna Léonora, duchesse de Ferrare. Il n'eut qu'un fille du second lit, savoir donna Giovanna qui fut mariée au roi Ferdinand II son neveu. Il eut aussi quelques bâtards, et régna trente-cinq ans, et mourut au commencement de l'an 1494, âgé de soixante et onze années.

Alfonse II, duc de Calabre, son fils aîné, lui succéda, et eut pour femme

ɔn y lit à la quatrième page ces paroles : *Le contraint à leur honte commune de révéler ɔgneux secret de mariage ;* quod rectè fac- appetit sciri, ut tamen erubescat videri. page 10 celles-ci : *Si la loi divine défend ıme de ne jeter les yeux ou les mains pé- aux parties où la honte de son mari se à moindre raison doit-il être permis à e de divulguer qu'elle ait ce ressentiment s de son époux.* Non enim (*disait Quinti-*) cietate conjugali omnia adeò miscentur, us non habeat aliquod secretum.

'anormitanus, *lib. IV*, *num.* 8.

'itrian, Notes sur Philippe de Comines, , *lettre E*, *pag.* 2.

(51) Le hiço irse à Napoles, y morir sin jamas verla. *Le même*, *là même*, *pag.* 3.

(52) Juvenalis, sat. II, *vs.* 1.

Hippolyte Marie, fille de François Sforce, duc de Milan, et en eut deux fils et une fille, don Ferdinand, don Pietro, et donna Isabelle, duchesse de Milan. Ses trois bâtards furent don Alfonse, duc de Biségli; don César, et donna Sancia, femme de Geoffroi Borgia. La peur qu'il eut de Charles VIII le contraignit à résigner ses états à don Ferdinand son fils aîné. Il ne régna qu'un an.

Ferdinand II régna par l'abdication d'Alfonse II son père, et fut chassé du royaume par les Français, et y fut rétabli ensuite par le secours du grand capitaine; mais il mourut de maladie bientôt après, en 1495. Il ne laissa point d'enfans. Il avait épousé sa tante donna Giovanna.

Frédéric, fils de Ferdinand Ier., régna après Ferdinand II, et fut dépouillé de ses états, l'an 1501, sans que lui ni ses enfans y aient jamais été rétablis (53).

(L)........ *Et des prétentions de la maison de la Trimouille* (54).] Pour en faire voir le fondement, je n'ai qu'à produire l'extrait d'un Mémoire qui nous apprend quel fut le destin du roi Frédéric et celui de sa famille.

« (55) Ce prince, après avoir ré-
» gné quelques années, eut le mal-
» heur que Louis XII, roi de France,
» et Ferdinand, roi d'Aragon, dit le
» Catholique, firent un traité pour
» le déposséder : leurs armées en-
» trèrent dans ce royaume; ils s'en
» rendirent les maîtres, et le parta-
» gèrent.

» Ce roi se voyant dépossédé aima
» mieux se fier à Louis XII, dont
» la probité était universellement
» connue, qu'à Ferdinand-le-Catho-
» lique; il se retira en France où il
» mourut.

» Frédéric s'était marié deux fois;
» la première, avec Anne de Savoie,
» fille d'Amé IX, duc de Savoie et
» d'Yolande de France, sœur de
» Louis XI. De ce premier mariage
» il n'eut que Charlotte d
» Cette princesse, du vivant
» Frédéric son père, et
» qu'il était paisible poss
» royaume de Naples, fut
» France avec Guy XVI, c
» Laval, un des plus gr
» gneurs de l'Europe, et d
» plus illustres maisons.

» Le roi Frédéric épous
» condes noces Isabelle d
» dont il eut trois fils, :
» César, et Ferdinand; et
» les, Isabelle et Julie. De
» enfans, il n'y en eut q
» qui se marièrent; savo
» dinand et Julie, cette
» avec Georges, marquis d
» ferrat; elle mourut le jo
» mariage devait être cons

» Ferdinand, duc de Cal
» fendit la ville de Tare
» tre les Espagnols, qui la
» après un long siége; et
» stant la capitulation qui
» que ce prince pourrait
» où bon lui semblerait, il
» duisirent en Espagne, l
» épouser deux vieilles prin
» première, Mencie de l
» veuve d'Henri de Nassa
» conde, Germaine de Foix
» Ferdinand-le-Catholique
» point d'enfans de ces d
» mes, et mourut en 1559

» Alfonse, appelé l'infa
» gon, vint de Naples e
» où, après avoir reçu les
» dus à sa naissance, il m
» enfans, ainsi que César e

» De tous les enfans de
» né Frédéric, dernier roi
» il n'y a donc eu que
» d'Aragon, fille de son pr
» riage, qui ait laissé post
» eut de Guy XVI, comte
» un fils qui fut tué au
» la Bicoque, sans avoir
» et deux filles, Catherin
» de Laval.

» Catherine fut mariée a
» de Rieux, qui prit le n
» val, et dont la maison a
» rement éteinte par le déc
» XX, comte de Laval,
» avoir été marié, en 1605

» Anne de Laval, secon
» Charlotte d'Aragon et de
» fut mariée à François

(53) *Tiré de* Tomaso Costo, *au livre qui a pour titre :* Nomi delle provincie, città... del Regno di Napoli, de i Re che vi regnarono con le lor discendenze figurate in alberi, *etc.*

(54) *C'est ainsi qu'on orthographie pour s'accommoder à la prononciation; mais la vraie et l'ancienne orthographe est* Tremoille.

(55) Mémoire concernant le droit de M. de la Tremouille au royaume de Naples, *p.* 2 *et suiv.*

de Charles de la Tri-
ıce de Talmond, tué à
: Marignan, et petit-
ı II de la Trimouille,
e Pavie.
stant que les filles et
ndans succèdent au
Naples ; c'est pour-
a Trimouille a tout le
oyaume, comme des-
ligne directe de Fré-
on, dernier roi de Na-
avec d'autant plus de
par le contrat de ma-
rlotte d'Aragon, avec
omte de Laval, cette
est réservée expressé-
elle et ses descendans,
ıits à la succession du
: et de ses enfans, au
ırs mâles : c'est aussi
;é MM. de la Trimouille
eurs plénipotentiaires
ées de Munster et de Ni-
· remontrer leur droit,
· aux médiateurs la jus-
ır était due ; mais leur
éniée, ils ont fait faire
tions.» Voilà ce que je
ıoire imprimé en Fran-
preuves nécessaires. Il
ux médiateurs de la
ue, l'an 1678, et à Rys-
ı7, par M. Sanguinière,
Châtelet de Paris, et
le duc de la Trimouil-
'ez au commencement
les *Actes et Mémoires*
ons de la Paix de Ni-
ut ce qui concerne la
cet envoyé.

la Haye, chez Adrian Moet-

, capucin italien,
cateur, a fleuri au
ent du XVIIe. siè-
es-uns croient que
de lui dans le pas-
›n verra ci-dessous
t admiré en chaire,
l'admira pas sur le
Voyez la judicieuse

ettre XXVII *du IIIe. livre*,

critique qu'il a faite des sermons de ce capucin (*b*). J'ai dit ailleurs (*c*) qu'ils ont paru en français, et que d'Ablancourt qui les traduisit, en céda toute la gloire et toute l'utilité au père du Bosc *. J'ai dit aussi (*d*) que notre Narni et le père de M. de Balzac se ressemblaient. Je viens de consulter un auteur qui m'a fait connaître que ce moine se nommait Jérôme Mautin de Narni (*e*) ; qu'après s'être rendu célèbre dans plusieurs villes d'Italie, et à Rome même, il fut choisi pour prêcher devant le pape, et devant les cardinaux ; qu'il avait toutes les parties nécessaires à un excellent prédicateur, une mine majestueuse, un beau langage, une grande pureté de mœurs, et un zèle si véhément à censurer les défauts de l'homme, qu'il se rendait odieux aux pécheurs impénitens. Quand il vit qu'il ne gagnait rien sur la corruption de ses auditeurs (B), il résolut de ne plus monter en chaire, et ayant obtenu cette permission, il se renferma dans sa cellule, et s'appliqua à faire l'histoire des capucins : mais on se repentit de lui avoir accordé cette dispense, et on lui fit reprendre les fonctions de prédicateur. Il remonta donc en chaire, et eut le même chagrin qu'auparavant ; ce fut de voir l'inutilité de ses censures et de

(*b*) *Là même.*

(*c*) *Tom. IV*, *pag.* 1, *remarque* (A) *de l'article* DU BOSC (N). *Voyez* Colomiés, Biblioth. Choisie, *pag.* 171.

* Leclerc et Joly ne sont pas de l'avis de Bayle. *Voy.* l'article BOSC, *tom. IV*, *pag.* 1.

(*d*) *Ci-dessus*, *tom. III*, *pag.* 64, *citation* (*e*) *de l'article* BALZAC.

(*e*) *C'est le nom de sa patrie. Narni est une ville d'Italie.*

ses exhortations, et qu'on ne venait l'entendre que pour le plaisir des oreilles. Le mauvais état de sa santé lui procura enfin une entière démission. Comme la réputation de sa bonne vie n'était pas moindre que celle de son éloquence, il fut enterré avec plus de pompe qu'aucun moine de son ordre ne l'avait jamais été. Dès qu'il fut mort *1 on imprima ses sermons *2, qui ne répondirent point à l'attente du public (C) : on s'en était fait une idée trop avantageuse. Cela leur fut fort contraire, et d'ailleurs ils étaient destitués des bons offices de l'action. Voilà ce que j'ai appris de Nicius Érythréus (*f*).

*1 Wading dit qu'il mourut le 13 septembre 1672, âgé de soixante et dix ans, après avoir été capucin pendant cinquante-quatre ans.

*2 Leclerc raconte que l'auteur en avait remis le manuscrit au cardinal Ludovisio avec une épître dédicatoire, datée du 29 octobre 1630; qu'au mois de novembre suivant le maître du sacré collége donna la permission d'imprimer. Mais l'édition commencée du vivant de l'auteur ne fut achevée qu'après sa mort (c'est-à-dire à la fin de 1632). Ludovisio qui en prit soin la dédia au pape Urbain VIII.

(*f*) *In* Pinacothecâ I, *pag.* 135, 136.

(A) *Quelques-uns croient que Balzac parle de lui dans le passage que l'on verra ci-dessous.*] « Et quand » encore l'excellent capucin du pape » Grégoire, ayant prêché un jour à » Rome, de l'obligation de la rési- » dence, fit tant de peur à trente ou » quarante évêques qui l'écoutaient, » qu'ils s'enfuirent tous dès le len- » demain en leurs diocèses. Et quand » une autre fois la conversion de toute » une autre ville fut le succès d'un » de ses carêmes; et qu'à la sortie » de l'église on criait miséricorde » par les rues; et qu'il fut compté la » semaine sainte, qu'il s'était vendu » pour deux mille écus de cordes à » faire des disciplines, quoique ce » ne soit pas une marchandise qui » soit fort chère; dites-moi, s'il vo[us] » plaît, que manquait-il à ce pauv[re] » philosophe chrétien, de l'essenti[el] » de la monarchie et de la parfai[te] » soumission qu'elle exige de la p[art] » de ceux qui obéissent? Ne trion- » phait-il pas avec ses haillons e[t] » dans une robe déchirée? Sa bé- » sesse n'était-elle pas pleine de gra[ndeur, et] » dent est environnée de majesté! » N'était-il pas maître, et presq[ue] » tyran du peuple qui lui donn[ait] » l'aumône (1)? » C'est un gra[nd] défaut que de désigner les gens p[ar] des caractères si vagues. Il y a e[u] quinze papes nommés *Grégoire* : le moyen de deviner en quel tem[ps] le *capucin du pape Grégoire*, fi- sait de si merveilleux exploits d'é- quence. Balzac, qui croyait écrire, non-seulement pour le temps présent, mais aussi pour les siècles à venir, n[e] devait-il pas faire en sorte qu'apr[ès] sa mort tous ses lecteurs pussent en- tendre qui sont les personnes qu'il a louées? Le père Rapin a évité ce dé- faut. « (2) On parle d'un capuc[in] » nommé Philippe (3), de Narni, » qui, sous le pontificat de Gré- » goire XV, prêchait à Rome ave[c] » tant de force, tant d'action et tant » de zèle, qu'il ne parlait jamais en » public, qu'il ne fît crier par les » rues miséricorde au peuple, quand » on sortait de son sermon (4). On » dit même qu'ayant un jour pré- » ché devant le pape de l'obligatio[n] » qu'ont les évêques de résider, il » épouvanta si fort, par la véhémence » de son discours, trente évêques » qui l'entendirent, qu'ils s'enfuirent » dès le lendemain dans leurs dio- » cèses. »

Il me semble que Pierre de Saint-Romuald abuse du témoignage de Balzac, car il l'applique à un autre capucin qu'au père Narni. Il fait pis: il le falsifie, il y trouve des choses qui n'y sont pas. Chacun le connaîtra aisément; il ne faudra que comparer

(1) Balzac, OEuvres diverses, *discours VI, intitulé* Paraphrase, ou de la grande Éloquence, *pag. m.* 164.

(2) Rapin, Réflexions sur l'Éloquence de la Chaire, *num.* 15 *de la première édition, pag.* 122; *et num.* 18, *pag.* 83 *de l'édition de Hollande*, 1686.

(3) Nicius Erythræus *le nomme Jérôme.*

(4) Balzac *ne dit cela que d'un carême, et il ne dit point que ce fut à Rome.*

les paroles de Balzac avec celles-ci : Environ ce temps le père Alfonse le Loup, capucin, natif de la ville de Médina Sidonia, alla à Dieu. On disait de Tollet, jésuite, qu'il enseignait ; et de Panigarolle, autre grand prédicateur, qu'il délectait ; mais de lui, qu'il touchait les cœurs, et à bon droit : car Balzac assure en ses OEuvres diverses, qu'ayant prêché un jour devant le pape Grégoire, touchant la résidence des évêques, il fit tant de peur à trente ou quarante évêques qui l'écoutaient, qu'ils s'enfuirent tous dès le lendemain en leurs diocèses ; comme aussi, que prêchant à Salamanque, la première université d'Espagne, huit cents écoliers renoncèrent aux honneurs, aux richesses et aux plaisirs du monde, pour professer la vie religieuse dans divers ordres, et surtout dans celui de saint François (5). »

(B) *Il ne gagnait rien sur la corruption de ses auditeurs.*] Ceci est bien éloigné du conte que Balzac a publié, et qu'on vient de lire. Je laisse aux personnes de loisir le soin de concilier ces choses : je me contente de rapporter le témoignage de mon garant. *Vitiorum incusatio et querela ita acris ac vehemens, ut iis, qui eisdem adhærescerent, cùm nollent extrahi, gravis et molesta accideret : quamobrem ille, cùm intelligeret aliquandò, se operam perdere, et surdis, ut dicitur, fabulam canere, valetudinis excusatione, eo se munere abdicandi et in solitudinem aliquam abeundi potestatem sibi fieri postulavit : quâ impetratâ, totum se ad historiam sui ordinis scribendam contulit : sed rursùs, ad eandem provinciam revocatus, cùm, non minore libertate, in corruptos eorum mores, apud quos diceret, inveheretur ; ita ab aliquibus audiebatur, ut qui delectationem ex eo quærere, non autem vitiorum, quibus laborabant, medicinam aliquam petere, aut oblatam accipere velle, fixum ac deliberatum haberent. Itaque in perpetuum (præsertim infirmâ valetudine cùm esset), ejus vacationem muneris obtinuit* (6). Bien des gens ajouteront plus de foi à Nicius Érythréus qu'à Balzac.

(C) *On imprima ses sermons, qui ne répondirent point à l'attente du public.*] J'ai observé la même chose à l'égard de M. Morus (7) : on peut lui appliquer, aussi-bien qu'au père Narni, ce passage de Nicius Érythréus : *Liber ejus Concionum, simul ac diem obiit, statim impressus apparuit ; cui nihil tam obfuit, quàm expectatio, quæ de ejus ingenio et eloquentiâ habebatur ; quæ officiebat, ut omnia quantumvis magna, minora expectatione viderentur. In quo etiam factum est palàm, quanta in actione vis insit, et quàm jure primas illi Demosthenes, secundas, et tertias dederit, cùm eâ deficiente oratio eadem alia esse existimetur* (8).

(5) Pierre de Saint-Romuald, Abrégé du Trés. chronol., *tom. III, pag. m.* 385, *à l'ann.* 1600.

(6) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 136.

(7) *Tom. X, pag.* 562, *remarque* (I) *de l'article* Morus.

(8) Nicius Erythr., *in* Pinacoth. I, *pag.* 136.

NAVAGIÉRO (André), en latin *Naugerius*, noble vénitien, fut un des hommes illustres du XVIe. siècle. Il se rendit considérable, non-seulement par son éloquence et par son érudition, mais aussi par les services qu'il rendit à sa patrie dans les affaires d'état. Il étudia la langue latine sous Marc-Antoine Sabellic, à Venise, et la langue grecque sous Marc Musurus, à Padoue (*a*). Il se proposa pour modèle le style de Cicéron, et il fit voir par les oraisons funèbres de Barthélemi d'Alviano et du doge Léonard Lorédano, qu'il était un excellent orateur. Il ne réussit pas moins dans la poésie latine, et dans l'italienne. Son goût pour l'épigramme était fort contraire à celui de Martial (*b*). J'ai parlé ailleurs (*c*) de l'aversion

(*a*) Jovius, *in* Elogiis doctorum Virorum, *cap. LXXVIII, pag. m.* 180.

(*b*) *Ex eodem, ibid.*

(*c*) *Dans la remarque* (C) *de l'article* d'Ovide, *tom. XI.*

qu'il témoignait pour cet ancien poëte. Il n'en avait guère moins pour Stace (A). On prétend que la trop forte application à étudier les anciens lui troubla un peu l'esprit, et qu'il prévint les mauvaises suites de ce désordre en s'en allant à la guerre avec Barthélemi d'Alviano; car il interrompit par ce moyen son attachement aux livres. On ajoute que ce remède ne lui redonna point les forces dont il aurait eu besoin pour remplir la charge que la république lui avait conférée avec de fort bons appointemens. C'était celle de composer une histoire de Venise. D'autres disent qu'il la commença heureusement, mais qu'il l'abandonna, par ce qu'il sentit qu'elle demandait des recherches trop pénibles et trop accablantes (*d*). D'autres assurent (*e*) qu'il la continua, et que l'ayant commencée à l'irruption de Charles VIII en Italie, il la conduisit jusques à son temps; mais que n'ayant pu y mettre la dernière main, il donna ordre un peu avant sa mort qu'on la brûlât, et qu'on y joignît ses autres ouvrages; car n'ayant pas eu le loisir de leur donner la dernière forme, il craignit qu'ils ne répondissent pas à ce que sa réputation faisait attendre de lui (B). Il fut ambassadeur de la république auprès de l'empereur Charles-Quint; et à peine était-il revenu de cette longue ambassade, qu'il fut envoyé à la cour de François Ier. Il fit ce voyage avec une extrême diligence; mais peu [...] son arrivée il fut attaqué [...] pourpre; et il en mourut [...] peu de jours. Ce fut à Blois, [...] de mai 1529. Il n'avait que [...] rante-six ans. François Ier, [...] fit faire des funérailles magni[...] ques. Son corps fut porté à V[...] nise, et mis au sépulcre de [...] ancêtres. BARTHÉLEMI et P[...] NAVAGIÉRO, ses deux frères, [...] rent ses héritiers (*f*). B[...] NAVAGIÉRO, fils de Barthé[...] est, si je ne me trompe, le ca[...] dinal Navagiéro dont vous tr[...] verez l'article dans le Moréri [...] Vous y trouverez aussi un A[...] DRÉ NAVAGIÉRO, *estimé par sa [...] pacité et par son éloquence, [...] mourut l'an* 1516, *au re[...] d'une ambassade d'Espagne.* [...] crois qu'on a prétendu parler [...] même dont je donne ici l'art[...] et par conséquent que l'on s'[...] bien abusé au temps de sa m[...] Le Vianoli remarque que l'o[...] son funèbre d'*Andrea Gri[...]* doge de Venise, qui mourut [...] 17 de décembre 1538, fut p[...] noncée par *Bernardo Nava[...] apice degl' ingegni eruditi [...] quei tempi* (*h*). Rien ne m[...] mieux l'estime où était A[...] Navagiéro parmi les savans d'I[...] talie, que ce que l'on trouve [...] son sujet dans Piérius Valéri[...] nus (*i*).

(*d*) *Ex* Jovio, *in* Elog. doctor. Virorum, *cap. LXXVIII*, *pag.* 180.

(*e*) Fracastor, de Morbis contagiosis, *lib. II*, *pag. m.* 158. *Voyez la remarque* (B).

(*f*) *Ibid.*, *pag.* 156 *et seq.*

(*g*) *Sous le mot* Navagero.

(*h*) Vianoli, dell' Historia Veneta, [...] *II*, *pag.* 191.

(*i*) Pierius Valerianus, de Litterat. [...] licitate, *lib. II*, *init.*

(A) *Il n'avait guère moins* d'ave[...] *sion pour Stace.*] Ayant lu dans u[...] assemblée des poëtes quelques sylv[...] qu'il avait composées, on lui d[...] qu'elles étaient du caractère de cell[...]

Stace. Il en fut si fâché, qu'il les a dans le feu dès qu'il fut retourné ez lui; et sa veine s'échauffant à la e de ce spectacle, il fit en latin *impromptu* qui témoignait admiblement son indignation. Il le lut la prochaine assemblée poétique . Famien Strada le rapporte (2) : *Cùm sylvas aliquot ab se conscriptas legisset, ut solebat, in concilio poetarum, audîssetque Statiano characteri similes videri, iratus sibi, quòd à Martiale fugiens, aliò declinâsset à Virgilio, cùm primùm domum se recepit, protinùs in sylvas conjecit ignem; ejusque calore succensus, versiculos propè extemporarios fudit, quos in eodem conventu, qui proximè coactus est, sub rustici Acmonis personâ recitavit in hunc modum :*

Has, Vulcane, dicat sylvas tibi villicus Acmon,
Tu sacris illas ignibus ure, pater.
Crescebant ducta è Statî propagine sylvis,
Jamque erat ipsa bonis frugibus umbra nocens.
Ure simul sylvas, terrâ simul igne solutâ,
Fertilior largo fœnore messis eat.
Ure istas, Phrygio nuper mihi consita colle,
Fac, pater, à flammis tuta sit illa tuis.

'est pousser bien loin la prévention.

(B) *Il donna ordre... qu'on brûlât on histoire, et qu'on y joignît ses utres ouvrages; car.... il craignit u'ils ne répondissent pas à ce que a réputation faisait attendre de lui.*] 'racastor, son admirateur et son mi (3), nous apprend toutes ces articularités. *Vir summi ingenii*, lit-il (4), *summique etiam spiritûs, ssiduis patriæ occupationibus distentus, ut nullum ferè spatium literarum studiis superesset, ut qui se psum probè nosceret, quæ fecisset, cùm non esse hujusmodi putaret, ut evulgari citrà sui nominis jacturam possent, dum tantæ existimationi, quanta jam ipse apud omnes eruditos omnium ferè nationum agebat, utpotè nec polita satis, nec unquàm recognita, non usquèquaque responderent, quæcumque apud se habuit, paulò ante mortem, igne delevit. Quare ejus libri de Venatione duo pulcherrimi, in Bartholomæi Liviani gratiam heroïco carmine eleganter scripti, et unus de Situ Orbis eodem stylo confectus, quos aliàs legimus, periére : atque ut omittam laudationem illam, quam in funere. Catharinæ Cypriæ reginæ, Marci Cornelii senatoris amplissimi filiæ, de Venetâ Corneliorum gente nobilissimâ, ad Leonardum Lauretanum, Venetiarum principem et senatum publicè habuit, et alia multa, quæ eodem igne concremata sunt, quo piaculo dixerim luculentissimam historiam, ab ingressu Caroli VIII, Gallorum regis, in Italiam, ad ea usquè tempora tòt vigiliis, tantoque labore amplissimorum decem virûm jussu deductam concidisse.* Il ajoute qu'on ne put conserver que deux oraisons funèbres (5) et quelques vers dont on avait des copies. Cela fut imprimé à Venise, l'an 1530, *in-folio*, comme nous l'apprend Gesner (6). Voyez dans la remarque (M) de l'article BEMBUS la confirmation de ce qui concerne l'incendie des écrits de notre Navagiéro.

(1) Strada, Prolusione V, *lib. II*, *p. m.* 335.

(2) *Là même.*

(3) *Voyez le dialogue de* Fracastor *intitulé* : Naugerius, sive de Poeticâ.

(4) Fracast., de Morbis contagiosis, *p. m.* 157.

(5) *Celle de Barthélemi d'Alviano, et celle du doge Laurédano.*

(6) Gesner., *in* Bibliothecâ, *folio* 40.

NAVARRE (MARGUERITE DE VALOIS, REINE DE), sœur de François Ier., naquit dans la ville d'Angoulême, le 11 d'avril 1492 (*a*). Ce fut une princesse de très-grand mérite, et qui se fit admirer par sa vertu, par sa piété, par son esprit, et par les productions de sa plume. Elle fut élevée à la cour du roi Louis XII, avec des soins tout particuliers, et épousa le duc d'Alençon au mois de décembre 1509 (*b*). Elle en devint veuve au mois d'avril 1525 (*c*). Sa tendresse pour son frère le roi François

(*a*) Anselme, Hist. Généal., *pag.* 183.

(*b*) Hilarion de Coste, Élog. des Dames illustres, *tom. II*, *pag.* 269.

(*c*) *Là même.*

Ier. fut admirable. Elle alla en Espagne lorsqu'il y était prisonnier, et lui rendit tout les services qu'une bonne et habile sœur était capable de rendre (A). Elle lui fut très-utile dans les affaires du gouvernement (B). Il eut aussi pour elle une amitié et une considération qui ne se peuvent exprimer, et il lui en donna des preuves avant même qu'il eût recouvré la liberté (C). Il la maria l'an 1527, au roi de Navarre, Henri d'Albret, deuxième du nom, et lui fit de grands avantages dans le contrat de mariage (D). Elle s'appliqua diligemment avec son mari à tous les soins qui pouvaient rendre leurs états plus florissans qu'ils ne l'étaient (E), et il fut un temps qu'elle eût bien voulu y planter la réformation ecclésiastique *1. Elle pencha beaucoup vers ce que l'on appelait les nouvelles opinions *2, et protégea ceux qui furent persécutés pour cette cause (F). Elle fit un livre qui fut censuré par la Sorbonne, et se vit exposée à l'indignation des théologiens (G), de sorte qu'il fallut que le roi son frère employât son autorité pour refréner leur audace. Elle avait pris des mesures qui l'eussent peut-être porté à favoriser la réformation (*d*), si l'extravagance de quelques écervelés qui affichèrent des placards l'an 1534 ne l'eût aigri à un tel point qu'il devint ensuite un ar[illegible] persécuteur du luthéranisme [illegible]. Elle fut obligée depuis ce te[illegible] là de se ménager, et se cond[illegible] d'une manière que les calvini[illegible] ont condamnée hautement, [illegible] qui a fait dire aux papi[illegible] qu'elle était parfaitement re[illegible] nue de ses erreurs (H). On a [illegible] preuves qu'elle prenait un tr[illegible] grand plaisir à la lecture de [illegible] Bible (I). Elle eut des chagri[illegible] essuyer de la part de son ma[illegible] et n'aimait pas qu'on lui par[illegible] de la mort (K). La curio[illegible] qui la poussa à considérer att[illegible]tivement une personne mour[illegible]te fait bien connaître qu'elle n[illegible]vait pas sur la nature de l'â[illegible] les idées qu'un vrai philosoph[illegible] doit avoir (L); mais il y a de[illegible] grands esprits, et de fort gra[illegible] philosophes, qui n'ont pas pe[illegible]sé mieux qu'elle sur cet important chapitre. Son Heptaméron, qui est un livre dans le goût des nouvelles de Boccace, a des beautés en ce genre-là qui sont merveilleuses. Elle mourut au mois de décembre 1549 (M), et fut honorée d'une infinité d'éloges (*f*). De quatre enfans qu'elle avait eus de son second mariage, un fils et trois filles, il ne restait qu'une fille (*g*). J'en parle dans l'article suivant. Les deux autres étaient nés avant terme, et moururent le jour même de leur naissance. Le fils était mort à l'âge de deux mois (*h*). Je destine une remarque à ce qui con-

*1 Leclerc et Joly disent que le fait est avancé sans preuve. *Voyez* cependant la note ajoutée à la fin de la remarque (N).

*2 Leclerc et Joly font tout leur possible pour annuler le témoignage de Bèze et de Florimond. Mais voyez la note ajoutée à la fin de la remarque (N).

(*d*) *Voyez* Bèze, Hist. eccl. des Églises, *liv. I*, *pag.* 15.

(*e*) *On appelait ainsi en France ce qui depuis fut nommé le calvinisme.*

(*f*) Hilar. de Coste, Éloges des Dames illustres, *tom. II*, *pag.* 275, 276; Thuan., *lib. VI*, *pag.* 117.

(*g*) Hilar. de Coste, *là même*, *pag.* 272.

(*h*) *Là même.*

e les écrits de cette reine et je n'oublierai pas l'at- it de l'amiral de Bonnivet Il serait fort inutile d'aver- ci mon lecteur que l'*Histoi- le Marguerite de Valois*, *e de Navarre, sœur de nçois Ier.*, imprimée à Ams- am (*i*), en deux volumes *in-* l'an 1696, est une brodure ictions et de chimères ro- esques, depuis le commen- ent jusqu'à la fin, sur un t fond de faits historiques. Il bien mieux valu que la per- ie qui a voulu abuser de loisir pour forger de telles es, l'eût employé à donner aie et entière histoire de cette tre princesse. Une telle his- e ferait plus d'honneur à e reine, que la qualité d'hé- e de roman amoureuse d'un ce (*k*), dont elle ne savait si elle serait l'épouse, et avec elle ne fut jamais mariée. Il infiniment moins d'héroïsme s une passion semblable in- ée par l'écrivain (*l*), que s la générosité avec laquelle e Marguerite de Valois pro- a effectivement plusieurs per- es de mérite persécutées pour e de religion (P).

Suivant l'édition de Paris.

Le connétable de Bourbon.

Notez que, selon le train ordinaire des es humaines, l'honnêteté est compatible l'amour d'une fille pour un homme le ne sait si elle pourra jamais épou- mais, selon l'idée de la perfection, un nour est contraire à l'honnêteté. Il ne donc point se trouver dans une fille à plaisir afin de servir de modèle de ction. C'est à quoi les faiseurs de ro- ne sauraient se conformer; car ils se lonné pour règle que l'amour soit l'âme irs ouvrages.

) *Elle rendit à François Ier. tous ervices qu'une bonne et habile sœur était capable de rendre.*] Servons-nous des paroles de Brantôme * pour commenter ce texte-là. « Lors- » que le roy fut si malade en Espa- » gne estant prisonnier, elle l'alla » visiter comme bonne sœur et amie, » sous le bon plaisir et sauf-conduit » de l'empereur, laquelle trouva son » frère en si piteux estat que si elle » n'y fust venue il estoit mort, d'au- » tant qu'elle reconnoissoit son na- » turel et sa complexion mieux que » tous ses médecins, et le traitta et » fit traitter selon qu'elle connois- » soit, si bien qu'elle le rendit guery : » aussi le roy le disoit souvent, que » sans elle il estoit mort, dont il » luy avoit cette obligation qu'il re- » connoistroit à jamais et l'en ayme- » roit, comme il a fait jusques à sa » mort; aussi elle luy rendoit la pa- » reille et de telle amour que j'ay » ouy dire qu'ayant sceu son ex- » trême maladie, elle dit ces mes- » mes paroles, quiconque viendra » à ma porte m'anoncer la guerison » du roy mon frere, tel courrier » fut-il las, harassé, fangeux, et » mal propre, je l'iray baiser et ac- » coler comme le plus propre prince » et gentilhomme de France, et qu'il » auroit faute de lit, et n'en pour- » roit trouver pour se délasser, je » luy donnerois le mien et couche- » rois plustost sur la dure pour » telles bonnes nouvelles qu'il m'ap- » porteroit; mais elle en ayant sçeu » la mort elle en fit des lamentations » si grandes, des regrets si cuisants, » qu'oncques puis ne s'en put re- » mettre, et ne fit jamais plus son » profit (à ce que j'ay ouy dire aux » miens). A cette fois qu'elle fut en » Espagne, elle parla à l'empereur » si bravement et si honnestement » aussi sur le mauvais traitement » qu'il fit au roy son frère, qu'il en » fust tout estonné... Ces paroles » prononcées si gravement, et de si » grosse colere, donnerent à songer » à l'empereur, si bien qu'il se mo- » dera et visita le roy et luy promit » force belles choses qu'il ne tint pas » pourtant pour ce coup. Or si cette » reyne parla bien à l'empereur, elle

* Joly pense que Brantôme a brodé ce récit d'après les *Marguerites de la Marguerite*, l'un des ouvrages de la reine de Navarre. Voyez ci-après la remarque (N).

» dit encore pis à son conseil, où elle » eut audience, là où elle triompha » de bien dire et bien haranguer, » et avec une bonne grace dont elle » n'estoit point despourveue (1)...... » Elle fit enfin tant que ses raisons » furent trouvées bonnes et pertinentes, et demeura en grande estime de l'empereur, de son conseil, et de sa cour (2). »

(B) .... *Elle lui fut très-utile dans les affaires du gouvernement.*] Servons-nous encore ici des paroles de Brantôme. « Son discours étoit tel » que les ambassadeurs, qui parloient à elle en estoient grandement ravis et en faisoient de grands » rapports à ceux de leur nation à » leur retour, dont sur ce elle en » soulageoit le roy son frere, car ils » l'alloient tousjours trouver après » avoir fait leur principale ambassade, et bien souvent lorsqu'il » avoit des grandes affaires les remettoit à elle en attendant sa definition et totale resolution, elle » les sçavoit fort bien entretenir et » contenter de beaux discours, comme elle y estoit fort opulente et » fort habile à tirer le vers du nez » d'eux, dont le roy disoit souvent » qu'elle lui assistoit très-bien, et le » deschargeoit de beaucoup, aussi » faisoient-elles à l'envy les deux » sœurs, à ce que j'ay ouy dire à qui » serviroit mieux leurs frères, l'une » la reyne d'Hongrie, l'empereur; » et l'autre le roy François; mais » l'une par les effets de la guerre et » par la force, et l'autre par l'industrie de son gentil esprit et par douceur (3). » Joignons à cela cet autre passage du même auteur : *Durant la prison du roy son frere elle assista fort à madame la regente sa mere à regir le royaume, à contenter les princes, les grands, et gagner la*

substitua à sa mère *pour estre [illegible] et gouvernante du dauphin...* [illegible] *les mesmes honneurs et pouvoir[illegible] me il le declara par ces parole[illegible]* son édit fait à Madrid au mo[illegible] novembre 1525 : « Et s'il adv[illegible] » que nostre dite dame et mere, » maladie et indisposition ou [illegible] » empeschement, ou par mort » quoy Dieu par sa grace et [illegible] » veille obvier), ne peust exerc[illegible] » dit commandement autour de [illegible] » tre dit fils, et autres nos enf[illegible] » Nous, en ce cas, voulons et or[illegible] » nons que nostre très-chere et [illegible] » amée sœur unique, Margueri[illegible] » France, duchesse d'Alençon [illegible] » Berry, en toutes choses concer[illegible] » le dit commandement, suc[illegible] » au lieu de nostre dite dame et [illegible] » re, et faire tout ce que cy-d[illegible] » est dit, et ait semblable pou[illegible] » commandement et authorité [illegible] » nostre dite dame et mere (5).

(D) *Et lui fit de grands ava[illegible] dans le contrat de mariage.*] [illegible] » le traité de ce mariage pa[illegible] » chasteau de Saint-Germain-en [illegible] » le roi François promit et a[illegible] » qu'il sommerait l'empereur [illegible] » dre à ce prince son royau[illegible] » Navarre, avec les anciens [illegible] » d'iceluy, et qu'à son refus [illegible] » fourniroit d'une armée su[illegible] » pour s'en rendre maistre. [illegible] » ce, le roi luy donna en mar[illegible] » duchez d'Alençon, de Berr[illegible] » comté d'Armagnac pour e[illegible] » beau comté propre aux desce[illegible] » tant masles que femelles, q[illegible] » tiraient de ce mariage (6).

(E) *Elle s'appliqua... à t[illegible] soins qui pouvaient rendre leu[illegible] plus florissans qu'ils ne l'ét[illegible]* Continuons d'entendre parler [illegible] nime qui nous a fourni le co[illegible] taire des deux remarques préc[illegible]

ge qui s'y accommoderent, lerent et fertiliserent les terres : firent embellir et fortifier les , bastir des maisons et des chas- ; celuy de Pau entre autres *1, les plus beaux jardinages qui st pour lors en Europe. Aprés bien logez, ils donnerent or- la police de la vie, et aux loix ; tablirent pour les differens de sujets une chambre pour les en dernier ressort ; et firent re- r le fort (7) d'Oleron *2, qui e coustume et de loy au païs, lle depuis sa derniere reforma- qui estoit de l'an 1288, avoit este lement depravée. Par leur con- tion et leur cour, ils y rendirent ple plus civil. Et pour se garan- ne nouvelle usurpation du costé Espagne, ils se couvrirent de rrins, ville sur l'un des Gaves, firent fortifier de bons rempars, stions et de demy-lunes, selon qui pour lors estoit en usage (8). oge est un des plus beaux qu'on donner à cette reine de Na-

Elle pencha beaucoup vers.... ouvelles opinions, et protégea qui furent persécutés pour cette .] Les écrivains catholiques et rivains protestans ne disputent sur ce fait-là, ils en convien- es uns et les autres. Alléguons èrement le témoignage de Théo- le Bèze ; je le tire de l'endroit où onte la première persécution s réformés souffrirent en Fran- fut celle de Meaux, l'an 1523*3. telle l'issue de ceste persecu- que l'evesque de Meaux se de- le passer outre : Martial se des- bliquement....... Fabri (9) fut retiré à Blois *, et de là finale- ment à Nerac au duché d'Albret, par la faveur de la sœur unique du roi, depuis royne de Navarre, prin- cesse d'excellent entendement, et pour lors suscitée de Dieu, pour rompre, autant que faire se pouvoit, les cruels desseins d'Antoine du Prat, chancelier de France, et des autres incitans le roy contre ceux qu'ils appelloient heretiques (10). Le même auteur ayant parlé de quelques personnes qui furent martyrisées, et mené sa narration jusqu'en 1533, continue aiusi (11) : « En ces entre- » faites, Marguerite, royne de Na- » varre, seur unique du roy Fran- » çois, faisoit tout ce qu'elle pouvoit » pour adoucir le roi son frere ; en » quoy elle ne perdoit du tout ses » peines, se servant de Guillaume » Parui, docteur de Sorbonne, eves- » que de Senlis, et confesseur du » roy : lequel pour la gratifier, et » non pour vray zele qu'il eust à la » religion, feit imprimer les Heures » en françois après avoir rongné une » partie de ce qui estoit le plus su- » perstitieux. Après ceste impression, » elle mesme mist en lumiere un » traicté de son ouvrage en ryme » françoise, intitulé le Miroir de » l'ame pecheresse, où il y avoit » plusieurs traits non accoustumez » en l'eglise romaine, n'y estant fait » mention aucune de saincts ny de » sainctes, ny de merites, ny d'au- » tre purgatoire que le sang de Jesus- » Christ, et mesme la priere, ordi- » nairement appelée le Salve Regina, » y estoit appliquée en françois à la » personne de Jesus-Christ (12)..... » La royne de Navarre, poursuivant » sa pointe, avoit si bien fait que » Paris estoit garni de trois excellens » prescheurs (13), annonçant la ve- » rité un peu plus hardiment qu'on » n'avoit accoustumé. »

Nous allons voir un plus grand détail dans ce narré de Florimond

clerc croyant qu'Hilarion de Coste dit nouveaux mariés firent *fortifier* le châ- Pau, oppose un passage d'Olhagaray qui le Henri *fit travailler à Navarreux, et ntiers continué son dessein si le lieu eût re de sa nature à telle œuvre* ; mais il le qu'à propos du château de Pau, il n'est que de *bâtir*.

allait dire le fors. Ce mot vient du latin

observe que cette *réformation* n'eut lieu la mort de Marguerite, et qu'Olhagaray te de dire : *le roi fit réformer*, etc. arion de Coste, Éloges des Dames illus- *II, pag.* 272, 273.

affaire n'est que de 1525, disent Leclerc

st Jacques le Fèvre d'Estaples.

* Voyez les notes *1 et *2, tome VI, *pag.* 474.

(10) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. I*, *pag.* 5.

(11) *Là même*, *pag.* 13.

(12) *Là même*, *pag.* 14.

(13) *C'était Gérard Roussel, docteur de Sorbonne, et Bertault et Courault, moines augustins.* [Leclerc remarque que Roussel n'était pas docteur de Sorbonne.]

de Rémond (14) : *La roine de Navarre, bonne, mais trop facile princesse, leur preste l'oreille, reçoit leurs livres, premierement par la main de ses dames, fait traduire en françois les prieres latines de l'eglise, par l'evesque de Senlis, confesseur du roi. Elle luy parle des lutheriens, luy discourt des articles de leur religion, pensant le rendre plus doux et ployable : ouvre par pitié ces maisons aux bannis et proscripts, commande qu'elles leur servent de retraite et asile. Cela est notamment marqué par tous les historiens de l'un et de l'autre party, que cette princesse seule fut cause, sans y penser mal, de la conservation des lutheriens françois, et que l'eglise, qui depuis s'est attribuée le nom de reformée, n'en eut esté estouffée dans le berceau : car outre qu'elle leur prestoit l'oreille à leurs propos qui du commencement estoient specieux et non si hardis que depuis : elle, de bonne foy, entretenoit à ses despens plusieurs d'entr'eux aux escholes, non seulement en France, mais aussi en Allemagne. Elle avoit un soin merveilleux à sauver et garentir ceux qui estoient en peril et danger pour la religion, et secourir les refugiés à Strasbourg et à Geneve. C'est là où elle envoya aux doctes en une seule fois quatre mille francs d'aumosne...* (15) *J'ai leu dans le registre secret de nostre parlement* (16), *qu'estant entrée en la cour comme gouvernante, en l'absence du roy son mary, elle fit une instante priere, afin que la cour voulust mettre en liberté un nommé André Melancthon, accusé d'heresie, et prisonnier en la conciergerie du palais, dont Philippe Melancthon, disoit-elle, conseiller du duc de Saxe, l'avoit fort requise par ses lettres. Cet André fut celuy qui, sous pretexte de regenter, vint annoncer la doctrine de son parent en l'Agenois, s'estant arresté en la ville de Tonneins, où il sema si à propos son heresie, conforme lors à la confession d'Ausbourg, qu'onques puis les racines n'en ont pu estre arrachées. Bref cette douce princesse n'eut* [illegible] *plus à cœur pendant ces neuf* [illegible] *ans, qu'à faire évader ceux q*[illegible] *roy vouloit mettre aux rigueur*[illegible] *justice. Souvent elle lui en p*[illegible] *à petits coups taschoit d'e*[illegible] *dans son ame quelque pitié de*[illegible] *theriens.* Cet historien débite e[illegible] ceci. (17) : « Roussel revenu d[illegible]
» voyages [*1], et receu en Bear[illegible]
» cette bonne princesse, et co[illegible]
» en l'estat de sa maison ; elle p[illegible]
» plaisir de l'ouir discourir s[illegible]
» religion. Il luy persuade de l[illegible]
» Bible, lors grossierement to[illegible]
» en françois, ce qu'elle fit ave[illegible]
» plaisir, qu'elle composa une [illegible]
» duction tragicomique, presqu[illegible]
» tout [*2] le nouveau Testa[illegible]
» qu'elle faisoit représenter e[illegible]
» salle devant le roy son mary, a[illegible]
» recouvert pour cet effet des [illegible]
» leurs comediens qui fussent [illegible]
» Italie. Et comme des bouffons [illegible]
» sont niais que pour donner du p[illegible]
» sir, et comme guenons d[illegible]
» plaisans imitateurs des humeu[illegible]
» volontez du maistre. Aussi ce[illegible]
» reconnoissant l'inclination de [illegible]
» roine parmy leurs jeux, entre[illegible]
» lent plusieurs rondeaux et vir[illegible]
» sur le sujet des ecclesiastiq[illegible]
» Tousjours quelque pauvre m[illegible]
» ou religieux avoit part à la com[illegible]
» et à la farce. Il sembloit qu'on [illegible]
» se penst resiouïr sans se mocqu[illegible]
» de Dieu et de ses officiers. Mais [illegible]
» ris seront changez en larmes. L[illegible]
» roy son mary, prince non moi[illegible]
» bon et facile que la roine sa femme,
» vint des comedies aux presches,
» qu'on appeloit exhortations, qui se
» faisoient dans sa chambre, tant par
» Roussel que par un carme fugitif
» de Tarbe, nommé Solon. Leurs
» presches, mesmement que Solon,
» qui estoit plus acre et poignant
» que son compagnon, regorgeoient
» d'injures contre le pape et les

(14) Florimond de Rémond, Histoire de la naissance et progrès de l'Hérésie, *liv. VII, chap. III, pag. m.* 848.

(15) *Là même, pag.* 849.

(16) *C'est-à-dire le parlement de Bordeaux.*

(17) Flor. de Rémond, Histoire de l'Hérésie, *liv. VII, chap. III, pag.* 849.

*1 Voyez la note sur la remarque (AA) de l'article CALVIN, tom. IV, pag. 348.

*2 « C'est trop broder, disent Leclerc et Joly. » Le tout se réduit à quelques pièces qui se trou- » vent dans les *Marguerites;* savoir : La *Comédie* » *de la Nativité de J.-C.*, pages 148 jusqu'à [illegible] » *Comédie de l'Adoration des trois rois* [illegible] » 207 jusqu'à 270 ; *Comédie des Innocens* [illegible] » 315 ; *Comédie du Désert*, ou de la F[illegible] » meure en Egypte, jusqu'à la page 3[illegible]

.e. Brave et courageux
, avant mourir depes-
femmes. Ils mesloient
parence de pieté et de-
cc l'ostentation de la
.gence de l'Evangile. Ce-
: que les cardinaux de
de Gramont ne pouvant
:es façons extraordinai-
qui n'alloit à l'eglise que
se retirerent de sa cour.
ıe des comedies de sa
'oit conduit aux exhor-
.a chambre, aussi de ces
le fit descendre aux
ons dans la cave, ou pour
ı lieux secrets de la mon-
st sur la pente du talus
u de Pau. Ainsi appel-
ırs leurs ceremonies, la-
ɔresent ils nomment ce-
ûte (19) que François I[er].,
e beau mesnage qui se
:, se fâcha, et manda sa
e le fut *trouver, conduite*
ır de Burie, gouverneur
, *frappé d'un pareil*
ent; qu'à son arrivée le
ı, *quoi qu'il l'aimast in-*
'elle *repondit en catholi-*
néanmoins elle proposa
duction d'une messe ré-
'on appelloit la messe à
qu'elle lui fit ouïr les
trois prédicans luthé-
ɪa prière, Roussel, l'un
voit été mis en prison,
jue le roi fut *aucunement*
· *la proposition d'une*
points (20), et que sans
lacards il eût été à crain-
ɪresses de sa sœur ne fis-
ls progrès.
t un livre qui fut censuré
nne, et se vit exposée à
des théologiens.] Ce li-
tulé *le Miroir de l'âme*
ɪt fut imprimé l'an 1533.
ci-dessus (21). Les choses
ait « irriterent extreme-
orbonne, et notamment
tres de son humeur, de

» sorte qu'ils ne se pouvoient tenir » de luy bailler des atteintes en leurs » sermons. Et notamment fut jouée » au college de Navarre une comedie, » en laquelle on la transformoit en » furie d'enfer : qui plus est, ils con- » damnerent son livre : de quoy s'es- » tant plainte au roy son frere, quel- » ques-uns des joueurs de ceste » comedie furent emprisonnés : et » voulant savoir, le roy, sur quelles » raisons estoit fondée la condamna- » tion de ce livre, l'université, de » laquelle pour lors estoit recteur un » nommé Nicolas Cop, desavoua ex- » pressément la censure de Sorbonne, » ce qui rabatit aucunement la furie » de nos maistres, et fortifia gran- » dement le petit nombre des fideles. » Pour lors aussi Jean Calvin, au re- » tour de ses estudes de droict, se » trouva dedans Paris, où il accreut » grandement l'œuvre du Seigneur, » non seulement enseignant la verité, » mais aussi s'opposant aux hereti- » ques que le diable s'efforçoit des » lors de fourrer en l'eglise, à savoir » à ce malheureux monstre Michel » Servet, niant, entre autres blas- » phemes, la sainte Trinité et l'eter- » nité du fils de Dieu; lequel Servet » ayant accordé de disputer avec Cal- » vin, à certain jour et heure, n'y » osa toutefois comparoir. C'est lors » aussi qu'il rembarra premierement » les libertins, esquels de nostre » temps s'est renouvellée l'abomina- » ble secte des Carpocratiens, ostans » toute difference entre bien et mal. » Advint en ce mesme temps, qu'es- » tant la coustume de l'université de » Paris de s'assembler à la Tous- » saincts au temple des Mathurins, » et pour haranguer le recteur : Cop, » duquel nous avons parlé, pronon- » ça une oraison qui lui avoit esté » bastie par Calvin, d'une façon tout » autre que la coustume n'estoit. Ce- » la estant rapporté au parlement, » le recteur y fut appellé en inten- » tion de le retenir; et furent aussi » envoyés des sergens au college de » Forteret, où Calvin demeuroit » pour lors (22). » C'est Théodore de Bèze qui parle ainsi *. Vous trouve-

d *se trompe ici : il n'y avait*
al de Foix : d'autres disent la
egnac. Voyez Hilarion de Coste,
s illustres, *tom. II, pag.* 273.
l de Rémond, Histoire de l'Héré-
. *imo*. 822.

(22) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. I*, *pag.* 13.

* Leclerc et Joly disent qu'il est faux que le *Miroir de l'âme pécheresse* ait été censuré. Cré-

rez un beau narré sur cela avec toutes les circonstances du fait, dans une lettre qui fut écrite par Calvin à François Daniel, l'an 1533 (23). Vous y trouverez entre autres choses, qu'après la satisfaction qui fut faite par le recteur de l'université, le roi commanda que l'évêque de Paris nommât ceux qui prêcheroient dans les paroisses. Ce fut afin d'empêcher que les sorbonnistes ne continuassent à disposer de cela selon leur caprice, et à choisir les prédicateurs qui étoient les plus emportés. *Allatum est regium diploma, quo Parisiensi episcopo permittitur præficere quos velit singulis parochiis concionatores, qui priùs pro libidine illorum eligebantur, ut quisque erat clamosissimus et stolido furore præditus quem illi zelum vocant* (24). On a vu ailleurs (25) l'audace furieuse avec laquelle un gardien de cordeliers prêcha contre cette reine.

(H) *Elle se conduisit d'une manière que les calvinistes ont condamnée hautement, et qui a fait dire aux papistes qu'elle était parfaitement revenue de ses erreurs.*] Théodore de Bèse, racontant les suites de la rigoureuse persécution à quoi les fidèles furent exposés après l'affaire des placards, dit que « le plus grand mal » fut que la pluspart des grands commença lors de s'accommoder à l'hu» meur du roy; et peu à peu s'esloi» gnerent tellement de l'estude des » sainctes lettres, que finalement ils » sont devenus pires que tous les au» tres, voire mesme la royne de Na» varre commença de se porter tout » autrement, se plongeant aux idola» tries comme tous les autres; [illegible] » qu'elle approuvast telles [illegible] » tions en son cœur, mais d'[illegible] » que Ruffi, et autres semblabl[illegible] » persuadoyent que c'estoient [illegible] » indifferentes, dont l'issue fut [illegible] » que finalement l'esprit d'erreur [illegible] » veugla, ayant fourré en sa [illegible] » deux malheureux libertins, [illegible] » nommé Quintin, et l'autre Po[illegible] » les blasphemes et erreurs d[illegible] » avec une ample refutation s[illegible] » veut ès Œuvres de Jean C[illegible] (26). » Il parle plus doucement [illegible] dans ses *Icones*; car ayant rep[illegible] en peu de mots les bons se[illegible] qu'elle avait rendus aux réform[illegible] se contente d'ajouter qu'elle [illegible] un peu l'éclat de sa gloire par [illegible] dulité les dernières années de s[illegible] *Quamvis ipsius gloriæ nonnull[illegible] ultimâ tandem ipsius ætate cred[illegible] labem asperserit* (27). Bien d[illegible] se persuadent que par compl[illegible] pour le roi son frère, elle gard[illegible] les dehors du catholicisme, et [illegible] une exactitude qui trompa ce [illegible] monarque. Lisez un peu ce qu[illegible] *Le connestable de Montmorency [illegible] courant... un jour avec le roy, [illegible] difficulté ny scrupule de luy dir[illegible] s'il vouloit bien exterminer les [illegible] ques de son royaume, il falloit [illegible] mencer à sa cour et à ses plus pr[illegible] luy nommant la reyne sa s[illegible] quoy le roy respondit ne parlons [illegible] de celle-là, elle m'ayme trop; [illegible] ne croira jamais que ce que je cr[illegible] et ne prendra jamais de religion [illegible] prejudicie à mon estat* (28). Br[illegible] me venoit de dire (29) que cette [illegible] fut soupçonnée *de la religion de L[illegible] ther, mais pour le respect et [illegible] qu'elle portoit au roy son frere [illegible] l'aymoit uniquement et l'appeloit tou[illegible] jours sa mignonne, elle n'en fit ja[illegible] mais aucune profession ny semblant; et si elle la croyoit, elle la tenoit tou[illegible] jours dans son ame fort secrette, d'autant que le roy la haïssoit fort, disant qu'elle et toute autre nouvelle secte tendoient plus à la destruction des royaumes, des monarchies et dominations, qu'à l'édification des ames.*

vier, dans son *Histoire de l'Université de Paris*, tom. V, pag. 271 et suiv., est d'un autre avis. Il avoue d'abord que le livre était condamnable; puis il ajoute que *la personne de l'auteur, son rang sublime, l'affection singulière que le roi, son frère, avait pour elle, méritaient de grands ménagemens. C'est ce que ne considéra pas Béda, et il fit condamner le* MIROIR DE L'AME PÉCHERESSE *par la faculté de théologie de Paris.* Crévier, il est vrai, appuie une partie de son récit sur le *Dictionnaire* de Bayle. Mais si Bayle n'avait pas eu raison, Crévier aurait-il manqué de le relever? Crévier dit que sur les plaintes du roi « le recteur assembla l'université aux Mathu» rins, le 24 octobre; » et la condamnation (qu'on disait avoir été portée par l'université) fut nettement désavouée.

(23) *C'est la première dans le Recueil des* Lettres de Calvin.

(24) Calvinus, epist. I, *pag. m.* 3.

(25) *Tom. VIII, pag.* 484, *remarque* (B) *de l'article* JUNIUS (François), professeur.

(26) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. I, pag.* 22.

(27) *Idem, in* Iconibus, *folio* T. iij.

(28) Brantôme, Dames illustres, *pag.* 310.

(29) *Là même, pag.* 309.

nt qu'il n'était pas pos-
nçois Ier. ignorât que la
.rre était luthérienne au
ır ; les liaisons qu'elle
parti, et la protection
dait aux fugitifs pour
n'étaient pas des choses
:tre inconnues au roi de
;ait seulement semblant
:, et il se payait de l'ex-
princesse qu'il aimait,
ait pas voulu chagriner.
dhéra intérieurement à
ın de Rome, ce ne fut
que vers la fin de sa vie;
tain que Roussel (30),
vêque d'Oleron, n'était
ıe papiste (31), quoiqu'il
jusqu'à la rupture ou-
ı qu'il en soit, voyons
rivain catholique rap-
ın de cette reine. *Mais*
32), *de n'obscurcir l'hon-*
ire d'une si grande prin-
st certain que quelques
son decez, elle recognut
se retira du precipice où
asi tombée, reprenant sa
té et devotion catholique,
ıtion jusques à sa mort
ın estoit jamais separée :
'e avoit fait pour eux,
ıtost de compassion, que
auvaise volonté qu'elle
enne religion de ses pe-
duë au lit de la mort,
e corps de son createur,
ıme, embrassant la croix
sur son lit, comme j'ay
à un bon religieux cor-
é frere Gilles Caillau,
ıa l'extreme onction, et
ques au dernier souspir.
Riberac, bonne et ver-
fille de la maison de Can-
elle a esté nourrie auprès
it que Calvin.... l'exhorta
ar lettres, et par messa-
ıloir maintenir la verité,
pria de la venir trouver,
ıre voir et connoistre son
remettre en la voye de sa-
ın de Coste raconte que
» sur les derniers ans elle frequentoit
» les sacremens de confession et de
» l'autel en l'eglise des Blancs-Man-
» teaux à Paris, où.... elle se confes-
» soit à François le Picard... docteur
» en theologie... communioit de la
» main de ce saint personnage, après
» avoir ouy sa messe et sa predication
(33). » Il ajoute qu'elle bâtit et fonda *à ses despens sur ses derniers jours* (*) *des eglises et des hospitaux, entre autres, celle des Enfans rouges* * *à Paris, où sont nourris et élevés les enfans orphelins qu'elle fit nommer* les enfans de Dieu le père. Voici un témoignage encore plus fort : « Elle
» mourut bonne chrestienne et ca-
» tholique contre l'opinion de plu-
» sieurs, mais quant à moy je puis
» affirmer moy estant petit garçon
» en sa cour avec ma grand' mere,
» n'en avoir veu faire aucun acte
» contraire, si bien que s'estant re-
» tirée en un monastere de femmes,
» en Angoumois, après la mort du
» roy son frere, qu'on appeloit Tus-
» son, où elle fit sa quarantaine et
» sejour tout un esté, et y bastit un
» beau logis, souvent on luy a veu
» faire l'ofice de l'abbesse et chanter
» avec les religieuses à leurs messes
» et à leurs vespres (34). »

Recueillons de tout ceci que Mézerai n'examina guère les choses, quand il écrivit (35) que la reine de Navarre, ayant été censurée par le roi son frère, l'an 1535 (36), lui *protesta de ne se plus éloigner de la religion catholique, et se montra même ennemie de ceux qui la choquaient; néanmoins sur la fin de ses jours, qui fut l'an* 1549, *elle sembla se repentir de s'être repentie, et pria Calvin par lettres de la venir instruire et consoler.* Des faussetés si étranges donnent de grands préjugés contre cet auteur ; et si jamais il s'élève quelques bons censeurs de ses histoires, je suis sûr qu'on s'étonnera qu'il ait pu se faire tant estimer. Remarquons-lui par occasion

que Bèze nomme Ruffi.

lor. de Rémond, Hist. de l'Héré- *chap. III, pag.* 850, 851.

ıly font l'apologie de Roussel, qu'ils catholique.

, *chap. IV, pag.* 855, 856.

(33) Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres, *tom. II, pag.* 275.

(*) *I. du Breuil, en ses Antiquités de Paris.*

* La fondation des Enfans rouges étant de 1538, selon Sauval, Leclerc en tire la preuve de la catholicité de Marguerite.

(34) Brantôme, Dames illustres, *pag.* 318.

(35) Mézerai, Abrégé chronolog., *tom. VI, pag.* 409.

(36) *Il fallait dire l'an* 1533.

deux autres fautes. Il dit qu'après la rétractation de Briçonnet (37), Jacques Lefèvre se retira à Nérac vers la reine Marguerite (38), et que Roussel était évêque d'Oleron au temps qu'elle fut grondée par François Ier. (39). Tout cela est faux. Briçonnet se rétracta l'an 1523, et notre Marguerite ne fut mariée qu'en 1527 au roi de Navarre, seigneur de Nérac : Roussel ne devint évêque que long-temps après la gronderie dont il s'agit.

Les paroles de Théodore de Bèze, que l'on a vues au commencement de cette remarque, ont un grand besoin d'être éclaircies. Il fait entendre sans aucun détour que la reine de Navarre se laissa gâter l'esprit par deux malheureux libertins dont Calvin réfuta les illusions et les blasphèmes. Il ne fallait point s'exprimer ainsi ; car Bèze lui-même a reconnu dans un autre livre, que cette reine ne suivait point les dogmes mystiques de ces gens-là (40), et qu'ils ne l'avaient trompée que jusques au point de lui faire croire qu'ils étaient des gens de bien. Ce qu'il dit là rectifie le premier passage, et aurait encore besoin d'adoucissement ; car le terme de fasciner ou d'ensorceler, est trop fort en cette rencontre. *Offensa est isto libro in libertinos edito Navarrena, quòd ab illius horrendæ sectæ antesignanis duobus Quintino et Pocqueso quos nominatim Calvinus arguerat (rem penè incredibilem) eò usquè fuisset fascinata, ut quùm alioquin illorum mysterium non teneret, pro bonis viris illos haberet, ac proindè sese quodammodò per eorum latus confossam arbitraretur* (41). Il ne fallait pas tant s'étonner de ce que la reine, ne se conformant point aux spiritualités de ces dévots et de ces mystiques, croyait néanmoins qu'ils étaient d'honnêtes gens, bien persuadés de ce qu'ils disaient, et pénétrés d'un véritable désir de servir selon leurs lumières. Sa cha[...] portait à les protéger, et il [...] était pas difficile de faire un fo[...] usage de leurs maximes qui te[...] à vivifier l'homme intérieur. [...] faut moins étonner de ce qu'[...] fâcha contre Calvin qui, avec ce[...] caustique, qui lui était propre, [...] maltraité des personnes qu'elle [...] tégeait et nourrissait. Elle lui [...] faire des plaintes, et il lui é[...] une lettre respectueuse pour j[...] sa conduite (42). Notez qu'au [...] qu'il lui écrivit, c'est-à-dire [...] d'avril 1545, elle était encore re[...] nue pour la protectrice des réf[...] (43) *.

(I) *On a des preuves qu'elle pr[...] un très-grand plaisir à la lectu[...] la Bible.*] Voyez dans la rema[...] (F) (44) de cet article les parole[...] Florimond de Rémond, et da[...] remarque (O) de l'article de Ma[...] qui fut écrit à Catherine de Mé[...] et fortifiez cela par le témoig[...] Pierre Olhagaray. *Le Bearn*, [...] (45), *fut l'asile des plus perse[...] et le roy Henry ne permettoit q[...] fussent travaillés. Jacques Faber[...] pulensis lumiere de son temps*, c[...] *ses escrits sur la philosophie te[...] gnent, y fut fort bien venu*, et [...] *rablement pensionné de Margu[...] ceste sçavante reyne, la premier[...] monde, cest outil si parfait qui [...] le roy François son frere de la pri[...] tousjours attentive à la lecture*, [...] *tamment à celle de l'Escriture Sai[...] Ce que nostre Elias* (46) *en son Rec[...] tesmoigne avoir marqué d'elle*, est[...] *en sa ville d'Appamyers, où il rec[...] ceste grave exhortation de ceste br[...] et sage princesse. Qu'il ne lais[...] aucun jour sans avoir attentivem[...] vaqué à la lecture de quelques pag[...]*

(37) *Évêque de Meaux.*

(38) Mézerai, Abrégé chronolog., *tom. VI*, *pag.* 406.

(39) *Là même*, *pag.* 408.

(40) *C'est ainsi que j'interprète ces paroles*, illorum mysterium non teneret, *du passage de* Bèze, *cité ci-dessous*, *citation* (41). *Ceux qui prétendraient qu'elles signifient qu'elle n'avait point connu leur hypocrisie, me paraissent mal fondés : et si l'on veut qu'elles signifient qu'elle ne comprenait rien dans le jargon de ces fanatiques, cela revient à mon sens.*

(41) Beza, *in* Vitâ Calvini, *ad ann.* 1544.

(42) *C'est la* LXIIe. lettre de Calvin.

(43) *Cùm acceptis illis litteris statim ad ha[...] responsionem me contulerim, quâ eo tibi nom[...] à me satisfactum curarem, ne quid de eo affec[...] remitteres, quem ergà pios hactenùs abundè pr[...] te tulisti et reipsâ exhibuisti.* Calvin., epi[...] LXII, *pag. m.* 151.

* Leclerc et Joly ne voient dans le passage ci[...] par Bayle qu'une flatterie de Calvin, qui voul[...] adoucir l'humeur de la princesse.

(44) *Citation* (17).

(45) Pierre Olhagaray, Histoire de Foix, Béarn et Navarre, *pag.* 502.

(46) *C'est un auteur qui a fait en latin l'*Histoire des comtes de Foix.

e livre sacré, qui arrousant nos s de la liqueur celeste, nous sert, t elle, de fidelles preservatifs, re toute sorte de maux et tentas diaboliques. L'auteur rapporte termes dont Bertrand Élie s'est i : je ne doute pas que plusieurs eurs ne soient bien aises de les ir. Cujus etiam manibus sanctisimillud Veteris Novique Test. voen, quod Bibliam appellant, quàm vel rarò exit, semper divitat verè christianam decet intenta lis : nihil unquàm nisi divinum tat, suadetque adeò ut ipse etiam tinerim me aliquandò ab eâ cùm amyam venisset humanissimè ionitum, jussumque partem alim vel Veteris vel Novi Testamenaximo affectu, orationis instar didiè legere, quo sanè ut ipsa aie nosque etiam posteà experti su, nostra mens à vitio averteretur, d virtutes faciliùs accederet (47).

(K) Elle eut des chagrins à essuyer la part de son mari, et n'aimait qu'on lui parlât de la mort.] Hila de Coste débite (48), que Henri roi de Navarre, « ayant esté avery que l'on faisoit en la chambre le la reyne sa femme quelque forme de priere et d'instruction contraire à celle de ses peres, il y entra resolu de chastier le ministre, et trouvant que l'on l'avoit fait sauver, les ruines de sa colere tomberent sur sa femme qui en receut un soufflet, lui disant, *madame vous en voulez trop sçavoir*, et en donna tout aussi tost avis au roy François. » Brantôme ayant rapporté quelques exemples de discorde matrimoniale entre des princes, ajoute ceci (49) : « Et de frais le roy Henry d'Albret avec Marguerite de Valois, comme je tiens de bon lieu, qui la traitoit très-mal, et eût encor fait pis sans le roy François son frere qui parla bien à luy, le rudoya fort, et le menaça pour honorer sa femme et sa sœur, veu le rang qu'elle tenoit. » Notez en passant le peu de cas qu'il faut faire de ce qu'on lit dans une épitaphe. Celle de cette princesse fait lire en grands caractères que son mari avait vécu avec elle dans une concorde très-intime, CONCORDISSIMUS. J'ai dit quelque chose ailleurs (50) touchant les mensonges de ce genre-là.

Quant à l'autre partie du texte de cette remarque, je m'en vais citer un passage de Brantôme. « Cette reyne » souloit souvent dire aux uns et aux » autres qui discouroient de la mort » et de la beatitude, par après, tout » cela est vray, mais nous demeu» rons si long-temps morts en terre » avant que venir là. De sorte que » j'ay ouy dire à ma mere, qui estoit » l'une de ses dames, et ma grand'» mere sa dame d'honneur, que lors » que l'on luy annonça en son extre» mité de maladie qu'il falloit mourir, » elle trouva ce mot fort amer, et » repeta aussi-tost ce que je viens de » dire, et qu'elle n'estoit encore » point tant surannée qu'elle ne put » encore bien vivre quelques années » (51). » Elle avait hérité cela de sa mère, comme vous verrez dans ce passage du même écrivain. *Je ne veux alleguer*, dit-il (52), *que l'exemple de feu madame la regente, mere du grand roy François Ier. Ce fut en son temps, ainsi que j'ay ouy dire à aucuns et aucunes qui l'ont veue et connue, une très-belle dame et fort mondaine aussi, et fut la mesme en son âge decroissant, et pour ce, quand on luy parloit de la mort, elle haissoit fort le discours jusques aux prescheurs qui en parloient en leurs sermons : comme (ce disoit-elle) si on ne sceut pas assez qu'on devoit tous mourir un jour; et que tels prescheurs quand ils ne sçavoient dire autre chose en leurs sermons, et qu'ils estoient au bout de leurs leçons, comme gens ignares, se mettoient sur cette mort. La feue reyne de Navarre, sa fille, n'aimoit non plus ces chansons et predications mortuaires que sa mere.* On a vu ailleurs (53) la faiblesse de Louis XI sur un semblable sujet *.

(47) Elias, *folio* 103, *cité par* Olhagaray, Histoire de Foix, Béarn et Navarre, *pag.* 502.

(48) Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres, *tom. II*, *pag.* 274. *Il cite* P. Matthieu.

(49) Brantôme, Dames illustres, *pag.* 242.

(50) *Dans la remarque* (G) *de l'article* HERLICIUS, *tom. VIII*, *pag.* 98.

(51) Brantôme, Dames illustres, *pag.* 317.

(52) Brantôme, Mémoires des Dames galantes, *tom. II*, *pag.* 331.

(53) *Tom. IX*, *pag.* 413, *remarque* (O) *de l'article* LOUIS XI.

* De quelques passages de ses poésies où Marguerite parle de la mort, Leclerc et Joly arguent que Bayle a tort de dire qu'elle n'aimait pas qu'on lui parlât de la mort.

(L) *Sa curiosité... à considérer... une personne mourante fait bien connaître qu'elle n'avait point sur la nature de l'âme les idées qu'un vrai philosophe doit avoir.*] Voici quelque chose de singulier : *J'ay ouy conter d'elle*, c'est Brantôme qui parle, *qu'une de ses filles de chambre qu'elle aymoit fort, estant près de la mort, elle la voulut voir mourir, et tant qu'elle fut aux abois et au rommeau de la mort, elle ne bougea d'auprès d'elle, la regardant si fixement au visage que jamais elle n'en osta le regard jusques après sa mort. Aucunes de ses dames plus privées luy demanderent à quoy elle amusoit tant sa veue sur cette creature trespassante ; elle respondit qu'ayant tant ouy discourir à tant de sçavans docteurs que l'âme et l'esprit sortoient du corps aussi-tost qu'il trespassoit, elle voulut voir s'il en sortiroit quelque vent ou bruit ou le moindre resonnement du monde au déloger et sortir, mais qu'elle n'y avoit rien apperçu, et disoit une raison qu'elle tenoit des mesmes docteurs que leur ayant demandé pourquoy le cygne chantoit avant sa mort, ils luy avoient respondu que c'estoit pour l'amour des esprits qui travailloient à sortir par son long col; pareillement disoit-elle, vouloit voir sortir ou sentir resonner et ouïr cette ame ou celuy esprit ce qu'il faisoit à son desloger, et adjousta que si elle n'estoit bien ferme en la foy, qu'elle ne sçauroit que penser de ce deslogement, et departement du corps et de l'ame, mais qu'elle vouloit croire ce que son Dieu et son église commandoient sans entrer plus avant en autre curiosité, comme de vray c'estoit une des dames aussi dévotieuses que l'on eut pû voir, et qui avoit Dieu aussi souvent en la bouche et le craignoit autant* (54). On pourrait faire bien des réflexions sur ce passage, mais contentons-nous d'observer deux choses, l'une que cette princesse est fort excusable d'avoir conçu l'esprit de l'homme comme un être qui se sépare localement du corps dans le moment que l'homme expire : car c'était en ce siècle-là l'opinion universelle des théologiens et des philosophes, et c'est encore aujourd'hui l'opinion de tous les docteurs qui ne sont pas cartésiens. Ils supposent que l'âme est localement présente dans les organes du corps humain, et qu'elle est coétendue à la matière qu'elle anime, mais qu'au moment de la mort elle cesse d'occuper ce lieu, et passe réellement et physiquement dans un autre. J'avoue que cela ne prouve pas que l'on doive croire que cette transmigration soit accompagnée de quelque bruit ou de quelque sifflement, comme la reine de Navarre se le figurait; mais il n'est pas étrange qu'une dame qui portait plus loin ses vues que le commun, ait soupçonné qu'une substance subtile, invisible, et néanmoins actuellement étendue, ait dû s'élancer hors du corps avec quelque espèce de bruit, comme quand une flèche passe, et que des liqueurs spiritueuses trouvent le moyen de sortir par quelque fente du vase qui les renferme. L'autre chose que j'ai à dire est, que la reine de Navarre se conduisait, dans ses doutes, aussi sagement qu'on le pouvait faire. Elle imposait silence à sa raison et à sa curiosité, et se soumettait humblement aux lumières révélées.

(M) *Elle mourut au mois de décembre 1549.*] Ces paroles sont de Brantôme (55), et il ajoute qu'*elle mourut en Bearn au chasteau Dandaus* (56) et qu'*elle prit sa maladie en regardant un comete, qui paroissoit lors sur la mort du pape Paul III, et elle mesme le cuidoit ainsi, mais plus sible pour elle paroissoit, et soudain à la bouche luy vint un peu de travers, ce que voyant son medecin M. d'Escuranis l'osta de là et la fit coucher et la traita, car c'estoit un catarre, et puis mourut dans huit jours* (57). Brantôme se trompe quant au lieu, et ne marque pas le jour. Le lieu où elle mourut est en Bigorre, et non pas dans le Béarn. Olhagaray le nomme Eudos (58), d'autres le nomment Odos (59), *Odosii Bigerronum decessit*, dit M. de Thou (60). *Fato functa*

(54) Brantôme, Mémoires des Dames illustres, *pag.* 319, 320.

(55) *Là même*, *pag.* 318.

(56) *Je crois que* Brantôme *avait écrit* d'Andaus *ou plutôt* d'Audos, *et que les copistes ou les imprimeurs ont défiguré ce mot.*

(57) *La même*, *pag.* 318.

(58) Olhagaray, Histoire de Foix, Béarn et Navarre, *pag.* 505.

(59) Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres, *tom. II*, *pag.* 275.

(60) Thuan., *lib. VI*, *pag.* 117.

i *Tarbellorum*, dit Scévole -Marthe (61). Les paroles de ou n'ont pas été bien tra- · du Rier, ni celles de Sainte- ar M. Teissier. Celui-là tra- *tez en Bigorre*, celui-ci *n Gascogne* (62). Pierre de nuald est celui qui s'est le ısé ; car il veut que cette : morte en Bretagne (63). Je M. de Sponde, qui était de iers-là, marque mieux que autres écrivains le nom du où elle mourut. Il le nomme *Apud Audossium castrum in ibus vitam finivit* (64). J'ai urs (65) que les Parisiens ent la diphthongue *au* com- C'est ce qui aura trompé M. *. On varie quant au jour ort de cette reine. Le père marqué le 24 de décembre ı Tillet le 14 (67) ; M. de 21. C'est à ce dernier senti- il se faut tenir, c'est la date marquée dans l'épitaphe de te. On y a marqué aussi récut cinquante-neuf ans ; ı ne peut s'accorder avec les s qui disent tous qu'elle était nois d'avril 1492.

: *destine une remarque à ce erne les écrits de cette reine.*] uposa plusieurs ouvrages de ont vous trouverez le titre Verdier Vau-Privas (68). Ils assemblés en un corps par a Haye, son valet de cham- publiés l'an 1547 sous le titre *guerites de la Marguerite des s, très-illustre reine de Na-* du Verdier Vau-Privas rap- s-bien ce titre, mais il fait s fautes sur d'autres points ; : que les *OEuvres Poëtiques* de cette reine *ont esté ramassées et mises ensemble aprés son decez, à la diligence de Simon Sylvius dict de la Haye son valet de chambre, qui les a faict imprimer en un volume* in-8°., *à Lyon, par Jean de Tournes* 1547. J'ai vu cette édition, et j'ai pris garde que le privilége accordé par le parlement à J. Sylvius, dit de la Haye, est de l'an 1546. Voilà donc une faute de du Verdier Vau-Privas, il nomme Simon celui qui s'appelait Jean. Mais cette méprise est moins grossière que celle-ci. Il prétend qu'un livre imprimé l'an 1547, parut après la mort de la reine de Navarre. S'il avait lu l'épître qui est au-devant du livre (69), il n'aurait pas ignoré que cette reine vivait encore lorsque Jean de la Haye, qui est l'auteur de cette épître, fit imprimer les poésies de Marguerite de Valois. M. Moréri s'est trompé en quelque chose. Il a dit que cette reine publia, entr'autres ouvrages, « *la Marguerite des Marguerites*, qui contenait des poésies, et diverses autres comédies. *Le Miroir de l'Ame pécheresse ; le Triomphe de l'Agneau ; l'Heptaméron.* » Il n'y a rien là qui soit exact. Le titre, *la Marguerite des Marguerites* est faux : le véritable est *Marguerites* (70) *de la Marguerite des princesses*. Pasquier (71) et beaucoup d'autres écrivains ont fait cette même faute. Ces paroles, *contenait des poésies et diverses autres comédies*, ne valent rien, et je m'étonne que les réviseurs de Moréri ne s'en soient pas encore aperçus. Il n'y a point d'opposition entre poésies et comédies ; car les comédies sont en vers la plupart du temps, et l'on n'en voyait presque point d'autres parmi les Français en ce siècle-là. Il ne fallait donc pas indiquer une distinction entre les poésies et les comédies de la reine de Navarre. Encore moins fallait-il dire *autres comédies*, puisque cela suppose qu'on avait déjà indiqué des pièces qui étaient des comédies. Or c'est ce qu'on n'avait point fait. Mais la méprise la plus considé-

narth., Elog., *lib. I, pag. m.* 28.

et M. Teissier, Élog., *tom. I, pag.* *édition de* 1696.

t-Romuald, Abrégé du Tr. chron., , *pag. m.* 306.

ndanus, *ad ann.* 1549, *num.* VI.

. *IX, pag.* 296, *remarque* (A) *de* IONAC.

: et Joly croient que le château où rincesse est le *château de Doz en Bi-* est mentionné en la Nouvelle LXIX.

ne, Chron., *tom. V, pag.* 761.

Tillet, Chronique abrégée des Rois de *g. m.* 196.

ı *page* 843 *et* 844 *de sa* Bibliothèque

(69) *Elle est adressée à madame la princesse de Navarre, fille de la reine Marguerite.*

(70) *Il faut noter que Marguerite est le nom d'une fleur, et que par métaphore on appelait autrefois* Marguerites, *les discours fleuris, les complimens d'un tour relevé ou étudié, etc.*

(71) *Aux* Recherches de la France, *liv. VII, chap. V, pag. m.* 614.

rable est de dire que le Miroir de l'Ame pécheresse, et le Triomphe de l'Agneau, sont deux ouvrages différens de la prétendue *Marguerite des Marguerites*. Ils n'en sont point différens : l'un est le premier ouvrage qui paraisse dans le Recueil intitulé, *Marguerites de la Marguerite, etc.*; l'autre est au feuillet 182 *verso*, jusqu'au feuillet 212 du même recueil (72). Notez que du Verdier Vau-Privas, ayant dit que Simon Sylvius avait eu le soin de ramasser les poésies de la reine de Navarre, a été cause d'une autre erreur de M. Moréri; car cela lui a fait croire que Simon Bosius, (73) dont on a de savantes notes sur les Épîtres de Cicéron à Atticus, s'appelait *de la Haye*, et avait été valet de chambre de Marguerite, reine de Navarre. On eût pu se garantir de cette méprise, si l'on eût considéré, 1°. que le valet de chambre de cette princesse était vieux (74) quand il publia les Marguerites, etc.; 2°. que Simon Bosius mourut jeune, comme Sainte-Marthe, cité par M. Moréri, nous l'apprend. Notez que l'on imprima à Pau, en 1552, *in-4°.*, une églogue qui n'avait point paru dans le Recueil des Marguerites, et qui avait été composée par la même reine (75). M. Silvestre m'envoya de Londres, en 1693, un exemplaire du *Tombeau de Marguerite, reine de Navarre, etc.* Quelqu'un y avait marqué de sa main que cette princesse est l'auteur d'un livre intitulé, *les Méditations pieuses de l'Ame chrétienne*, qui fut traduit en anglais par la reine Élisabeth, et imprimé à Londres, *in-8°.*, l'an 1548.

Parlons maintenant de l'Heptaméron, et citons d'abord Brantôme. « Elle fit en ses gayetez un livre qui » s'intitule les Nouvelles de la reyne » de Navarre, où l'on y voit un stile » si doux et si fluant et plein de si » beaux discours et belles sentences, » que j'ay ouy dire que la reyne » mere et madame de Savoye estans » jeunes se voulurent mesler d'en » escrire des nouvelles apart à l'imi- » tation de ladite reyne de Nava » sçachant bien qu'elle en fai » mais quand elles eurent veu » siennes, elles eurent si grand » des leurs, qui n'approchoient » lement des autres, qu'elles les » terent dans le feu et ne les v » rent mettre en lumiere..... » composa toutes ces Nouvelles, » pluspart dans la littiere en a » par pays, car elle avoit de » grandes occupations estant re » Je l'ay ouy ainsi conter à ma g » mere qui alloit toujours avec » dans sa littiere comme sa d » d'honneur, et luy tenoit l'escri » et les mettoit par escrit aussi » et habilement ou plus que si » eut dicté (76). » Ceci réfute les certitudes de la Croix du Ma Vous les verrez à la fin de ce qu m'en vais copier. *L'Heptamé* dit-il (77), *ou sept journées d* *royne de Navarre, est un livre* *de diverses histoires, la plupart* *buleuses, à l'imitation de Jean Bo* *Florentin. Ce livre a esté mis* *son vray ordre par Claude Gru* *Parisien, et l'a intitulé l'Heptam* *ou Histoire des Amants fortu* *des Nouvelles de tres-illustre et* *excellente princesse Marguerite* *Valois royne de Navarre, etc.* *primé à Paris chez Gilles Robi* *l'an 1567 (78). Je ne sçay si la* *princesse a composé ledict livre,* *tant qu'il est plein de propos* *hardis, et de mots chatouilleux.* Croix du Maine eût lu l'épître catoire de l'édition de Claude Gr il n'eût pu former aucun doute; ce Gruget s'adressant à Jeanne d' bret, fille unique de la reine Ma rite, lui expose qu'il a remis premier état le livre des Nouvelles cette reine, parce que la prem édition en avait *quasi changé* *la forme, et avoit omis ou celé*

(72) *Dans l'édition de Paris, chez Étienne Groulleau*, 1552, *in-16*.

(73) *Voyez* Moréri, *à l'article* Bois (Simon du).

(74) *Cela paraît par l'épître dédicatoire.*

(75) Du Verdier, Bibliothèque française, *pag.* 844.

(76) Brantôme, Dames illustres, *pag.* 32

(77) La Croix du Maine, Bibliothèque fran *pag.* 309.

(78) *Lorsqu'il parle de* Claude Gruget, 58, *il ne marque que l'édition de* 1561, *Gilles Robinot; et notez que* du Verdier Vau vas, Bibliothèque française, *pag.* 844, *ne que l'édition de* 1578, *chez le même, in-4°.* première édition de la révision de Claude G est de l'an 1559, *in-4°*. Paris, chez V Sertenas. Au bas du privilége, qui est du cembre précédent, on lit: *achevé d'imprimer* *avril* 1559. Rem. crit.]

de cette princesse. *Cause*, ajou-il, *que pour le rendre digne de auteur, aussi tost qu'il fut divul-, je recueillis de toutes parts les plaires que j'en peu recouvrer, s à la main, les verifiant sur opie : et fis en sorte, que je le sis au vray ordre qu'elle l'avoit é. Puis, sous la permission du et vostre consentement, il a esté ur la presse, pour le publier tel doit estre. Tel present*, continue-*ne vous sera point nouveau, et rez que le recognoistre par here-maternelle, toutesfois je m'as-que le recevrez de bon œil, pour ir par ceste seconde impression en son premier estat : car (à ce j'ai peu entendre) la premiere desplaisoit : non que celuy qui oit mis la main ne fust homme, qu'il n'y eut prins peine, et si sé à croire qu'il ne l'a voulu dé-r ainsi sans quelque occasion, tmoins son travail s'est trouvé agreable*. Ces endroits de l'épître catoire de Claude Gruget peuvent r à deux fins ; ils nous appren-t quelque chose de l'histoire de ptaméron, et réfutent invincible-t tous ceux qui croient que la e de Navarre n'a pas composé ces velles. Aurait-on osé parler à la cesse sa fille comme on lui parle s l'Épître dédicatoire, si ce livre t supposé, ou si l'on se fût donné icence d'y ajouter des pensées ou expressions trop libres et chatouil-ses ? M. de Thou ne doutait point e la reine Maguerite n'eût composé t ouvrage : il ne le trouve point gne de la gravité, et de la dernière nduite de cette héroïne ; mais il n excuse sur le temps et sur le jeu-âge où elle le composa. *Ejus no-ne et fabellarum volumen imita-ne Joa. Bocatii editum circumfer-r, si tempora et juvenilem ætatem, quâ scriptum est, respicias, non orsùs damnandum, certè gravitate ntæ heroïnæ, et extremâ vitâ minùs gnum* (79). Le sieur Sorel nie que tte princesse soit l'auteur de l'Hep-méron. Je rapporte ses paroles, rce qu'elles contiennent un mau-is raisonnement qu'il est juste de futer. « Nous avons les Nouvelles de la reine de Navarre, où il y a » l'histoire d'un gentilhomme qui » coucha avec sa mère, et qui épou-» sa après la fille qu'il avait eu d'elle, » laquelle fut sa sœur, sa femme et » sa fille tout ensemble. Il y a là aussi » beaucoup de contes exécrables de » prêtres et de cordeliers, toutes les-» quelles choses ne furent jamais, et » ont été inventées par un huguenot » qui a composé le livre (80). » La raison que cet écrivain allègue a deux grands défauts. 1°. Elle prouve trop; car si elle était bonne, il faudrait dire que Boccace et plusieurs autres Italiens, qui ont écrit des nouvelles et qui les ont remplies de cent mauvaises actions de moines, étaient luthériens. 2°. Si c'était le propre d'un huguenot d'écrire de pareils contes, la reine de Navarre aurait pu en écrire ; car elle fut la bonne amie du parti, secrètement pour le moins, pendant un assez bon nombre d'années.

Notez que l'Heptaméron était devenu fort rare : cela fit que les libraires d'Amsterdam le réimprimèrent l'an 1698. Ils en firent deux éditions, l'une selon celle de Claude Gruget, l'autre métamorphosée en nouveau français. Celle-ci plaira aux étrangers qui n'entendent que le langage moderne, et à beaucoup de Français ignorans et paresseux, qui n'ont pas même voulu prendre la peine de s'informer comment on parlait sous le règne de François I[er]. Je dirai quelque chose ailleurs (81) contre la fausse et honteuse délicatesse de ces gens-là. L'autre édition sera la seule dont les Français de bon goût et raisonnables voudront se servir.

Mais ne finissons pas sans faire une observation plus considérable. Voici une reine sage, très-vertueuse, très-pieuse, qui compose néanmoins un livre de contes assez libres et assez gras, et qui veut bien que l'on sache qu'elle en est l'auteur. Combien y a-t-il de dames actuellement plongées dans les désordres d'une sale galanterie, qui pour rien du monde ne voudraient écrire de cet air-là. Ce qu'elles écrivent, et même ce qu'el-

(79) Thuan., *lib. VI*, *pag.* 117, *col.* 2, *D.*

(80) Sorel, Remarques sur le *XXIII*[e]. *livre du* Berger extravagant, *pag.* 720.

(81) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Ossat, *dans ce volume.*

les disent est d'une pudeur extraordinaire : on dirait que leur imagination n'ose approcher de cent lieues les obscénités ; les discours tant soit peu libres qu'on entreprendrait de tenir en leur présence les feraient rougir, et les armeraient d'un sérieux qui semblerait une extrême indignation, Il ne serait pas impossible qu'intérieurement elles fussent indignées, et que de semblables conversations leur déplussent ; car il y a d'étranges inégalités dans l'âme humaine, et beaucoup de disparate entre le cœur et l'esprit. Tel a plus de pureté dans le cœur et dans les mœurs, que dans la langue et que dans la plume. Un autre a le cœur gâté, une concubine ou deux, et en même temps un dégoût extrême pour les contes de Boccace, et pour tout écrit qui ne porte pas le caractère d'une gravité rigide. Voilà le tour de son esprit ; son goût ne va pas plus loin, et n'influe nullement sur ses mœurs et sur son cœur. La reine de Navarre n'était pas ainsi tournée : « (82) Elle composait souvent des » comédies et des moralités, qu'on » appelait en ce temps-là des pas- » torales, qu'elle faisait jouer et » représenter par les filles de sa » cour. Elle aimait fort à composer » des chansons spirituelles, car elle » avait le cœur fort adonné à Dieu ; » aussi portait-elle pour sa devise » la fleur du souci (83)..... avec ces » mots, *non inferiora secutus*, en si- » gne qu'elle dirigeait et tendait » toutes ses actions, pensées, volon- » tés et affections à ce grand soleil » qui était Dieu, et pour cela la » soupçonnait-on de la religion de » Luther. » Ces dernières paroles sont très-notables, et font autant d'honneur aux réformés que de déshonneur aux catholiques. Mais ce n'est point de quoi il s'agit ici. J'ai seulement à faire observer qu'une princesse toute remplie de l'amour divin, ne laissait pas d'exercer sa plume sur des matières obscènes, comme sont celles de l'Heptaméron*.

(O) *L'attentat de l'amiral de Bonnivet.*] Il aima notre Marguerite de Valois, et l'on rapporte (84) que *la vertu de cette princesse, au lieu de surmonter la passion* de cet amant, *en lui ôtant l'espérance*, lui fit commettre des folies qui n'eurent point de succès, et qui eussent été punies *si le roi n'eût eu plus de condescendance pour lui que de justice pour sa sœur.* M. Varillas, qui fournit cette a mis à la marge ces paroles : « Il l'a- » vait voulu forcer trois fois, deux » elle se défendit si bien que la se- » conde fois il fut obligé de garder » plus de cinq semaines la chambre » à cause des égratignures. » Cet historien observe en un autre endroit (85), que Charles-Quint pardonna le crime de Marie de Padilla (86) voulut que la cause en fût énoncée dans l'abolition ; mais que François Ier. *n'usa pas de la même formalité dans l'action effrontée que l'amour fit commettre à Bonnivet. La cour l'étant allé visiter dans une de ses terres, il eut l'adresse de loger une grande princesse qu'il aimait dans une chambre disposée de sorte qu'on y pouvait entrer de la sienne par une trappe, où il se coula la nuit : mais la princesse s'étant éveillée au bruit qu'il fit en haussant la trappe, appela ses femmes et ruina par leur présence le dessein de Bonnivet. Le roi l'ayant su n'en fit que rire, et délogea même aussitôt, pour épargner la honte qu'aurait eue son favori, si la cour eût demeuré plus long-temps chez lui.* Brantôme ra-

(82) Brantôme, Dames illustres, *pag.* 308, 309.

(83) Brantôme *dit ici que cette fleur a plus d'affinité avec le soleil qu'aucune qui soit, et se tourne de toutes parts là où il va depuis Orient jusques en Occident.*

* Bayle n'a pas connu, dit Leclerc, le *Mirouer de Jesus-Christ crucifié*, Tolose, 1552, in-4°. de soixante-deux pages, chacune de vingt-trois vers. Leclerc ajoute que, 1°. dans la *Bibliotheca Balusiana* on cite un manuscrit intitulé : *Le Pater noster fait en translation et dialogues, par Marguerite, reine de Navarre ;* 2°. dans le Catalogue de la Bibliothéque de Leblanc, secrétaire d'état, il y avait un manuscrit des poésies de cette princesse sous ce titre : *Les poésies de Marguerite, reine de Navarre, sœur de François Ier., manuscrit du temps, écrit de l'ordre de cette princesse par un de ses secrétaires, et dans lequel il y a plusieurs pièces qui n'ont point été imprimées.*

Leclerc et Joly, tout en soutenant la catholicité de Marguerite, conviennent qu'on trouve dans ses ouvrages des sentimens un peu suspects sur le mérite des bonnes œuvres, sur la liberté et sur la grâce, etc.

(84) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. IV*, *pag.* 256, *édition de Hollande*, 1690.

(85) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. XIII*, *pag.* 397.

(86) *Voyez l'article de cette* PADILLA, *t. VI.*

ı avec une circonstance qui la dernière partie du narré ıs : car il suppose que Fran- ae sut point cette aventure.) que la princesse s'en vou- lre au roi son frère, mais uve de M. de Châtillon (88), d'honneur, la porta à n'en ler, et lui allégua les bonnes aisons que la reine de Na- apportées dans l'un de ses 9). C'est sa propre aventure cite dans ce conte-là. *Et si voir,* dit Brantôme (90), *de uvelle s'entend, c'était de la ne de Navarre et de l'ami- nnivet, ainsi que je tiens de grand'mère* (91) : *dont pour- emble que ladite reine n'en ler son nom, puisque l'autre en gagner sur sa chasteté, ılla en confusion, et qui vulguer le fait, sans la belle emontrance que lui fit cette ıe d'honneur madame de* ı. Brantôme fut plus réser- 'éloge de l'amiral de Bonni- ıi attribue bien une entre- ontée dans les Nouvelles de de Navarre, mais il ajoute dira pas le nom de la prin- ce favori avait tâché de sur- :.

générosité avec laquelle no- uerite..... protégea..... plu- rsonnes.... persécutées pour religion.] Je n'examine point ond de Rémond avance sur ıémoires qu'elle protesta jus- ıort *que ce qu'elle avait fait* ectateurs des nouvelles opi- *océdait plutôt de compassion une mauvaise volonté qu'elle ıcienne religion de ses pères.* ordons qu'elle protesta cela ent; je soutiens qu'en ce cas- rait eu plus d'héroïsme dans sa compassion et dans sa générosité, qu'il n'y en eût eu si elle eût été persuadée que les fugitifs qu'elle pro- tégeait étaient orthodoxes. Qu'une princesse, ou qu'une autre femme, fasse du bien à ceux qu'elle prend pour les domestiques de la foi, ce n'est point une chose extraordinaire, c'est même un effet assez commun d'une piété médiocre ; mais qu'une reine accorde sa protection à des personnes persécutées pour des opi- nions qu'elle croit fausses, qu'elle leur ouvre un asile pour les garantir des flammes où l'on veut les faire mourir, qu'elle leur donne de quoi vivre, qu'elle soulage libéralement les ennuis et les incommodités de leur exil ; c'est une magnanimité hé- roïque qui n'a presque point d'exem- ples ; c'est l'effet d'une supériorité de raison et de génie, à quoi presque personne ne peut monter ; c'est sa- voir plaindre le malheur de ceux qui errent, et admirer en même temps la fidélité qu'ils ont pour les instincts de leur conscience ; c'est savoir ren- dre justice à leurs bonnes intentions, et au zèle qu'ils témoignent pour la vérité en général ; c'est connaître qu'ils se trompent dans l'hypothèse, mais que dans la thèse ils se confor- ment aux lois immuables et éternel- les de l'ordre, qui veulent que l'on aime la vérité, et qu'on sacrifie à cet amour les commodités temporelles et les douceurs de la vie ; c'est, en un mot, savoir distinguer dans un même homme son opposition à des vérités particulières qu'il ne connaît pas, et son amour pour la vérité en général, amour qu'il fait éclater par son grand attachement aux doctrines qu'il croit véritables. Voilà le dis- cernement que la reine de Navarre savait faire. Il est difficile à toutes sortes de personnes de parvenir à cette science ; mais cela est surtout difficile à une princesse comme celle- ci, qui avait été élevée dans la com- munion de Rome, où l'on ne parlait depuis plusieurs siècles que de bû- chers et de potences contre les er- rans. Les préjugés de famille forti- fiaient puissamment tous les obsta- cles que l'éducation mettait au-de- vant de cette princesse ; car elle ai- mait uniquement le roi son frère, persécuteur implacable de ceux qu'on

ôme, Dames galantes, *tom. II, pag.*

: *qui mourut à Ferrare de la blessure eçue à la bataille de Ravenne.*
*le IVe. de la Ire. journée de l'*Hepta-

s galantes, *tom. II, pag.* 155.
avait été donnée pour dame d'hon- rançois Ier. à la reine de Navarre, rt de madame de Châtillon. Là même. et Joly regardent l'attentat de Bonni- un conte.
de Rémond, Histoire de l'Hérésie, *ap. III, pag. m.* 856.

[illegible] telle qu'il l'a pu connaître après toutes les recherches possibles, ne doive passer pour serviteur du vrai Dieu, et que l'on ne doive supporter en lui les droits du vrai Dieu. Mais j'aurais bientôt répondu que cette maxime est elle-même un sujet de grandes disputes, tant s'en faut qu'elle soit claire et évidente. Outre que ces idées primitives ne se montrent guère à notre esprit qu'avec des limitations et des modifications qui les obscurcissent en cent manières, selon les différens préjugés que l'on contracte par l'éducation. L'esprit de parti, l'attachement à sa secte, le zèle même de l'orthodoxie produisent une espèce d'effervescence dans les humeurs de notre corps; et dès là le milieu par où la raison doit regarder les idées primitives s'épaissit et s'obscurcit. Ce sont des infirmités qui accompagneront notre raison pendant qu'elle dépendra du ministère des organes. C'est pour elle la même chose que la basse et la moyenne région de l'air, pays de vapeurs et de météores. Très-peu de gens peuvent s'élever au-dessus de ces nuages, et se poster dans la véritable sérénité (93). Si quelqu'un faisait cela, il faudrait dire de lui ce que Virgile disait de Daphnis :

Candidus insuetum miratur limen (94) *Olympi*,

(93) . . . . *Munita tenere*
Edita doctrinâ sapientum templa serena.
Lucret., *lib. II*, *vs.* 7.

(94) *La plupart des éditions disent limen.*

[illegible]

NAVARRE (JEANNE [illegible]), fille de la [illegible] a été l'une des plus [illegible] princesses de son siècle [illegible] vait pas encore onze [illegible] que François Ier. la ma[illegible] de Clèves (*a*). Ce mari[illegible] bré à Châtellerault [illegible] pompe extraordinaire [illegible] de juillet 1540 (*b*), fu[illegible] nul quelque temps ap[illegible] avait-il été conclu [illegible] protestations de la fill[illegible] tre la volonté d'Henri [illegible] et de Marguerite de [illegible] père et mère (B). Elle [illegible] Moulins, au mois d'oct[illegible] Antoine de Bourbon [illegible]

(*a*) Spondan., *ad ann.* 154[illegible]

(*b*) Olhagaray, Hist. de Foi[illegible] Navarre, *pag.* 504. *M. de* Spo[illegible] *pé d'environ un an : il a mis* [illegible] *mois de juin* 1541.

ls *eurent dans les*
re premières années
iage, deux fils qui
ous deux par des ac-
extraordinaires* (*c*)
sentit grosse pour la
is, l'an 1553, étant
avec son mari, qui
neur de cette pro-
ui commandait une
e Charles-Quint (*d*).
i d'Albret, son père,
u'elle était grosse, il
auprès de lui (*e*).
le Compiègne, le 15
e, et arriva à Pau,
embre, et accoucha
f) le 13 du même
lle fit paraître pen-
uleurs de l'enfante-
ourage et une force
res (D). Elle devint
varre par la mort de
25 de mai 1555 (*h*);
i-bien que son mari,
'indulgence pour la
formée (*i*); et il y
d'apparence qu'ils
ière tardé à la pro-
uement, si les mena-
le France, et celles
nal d'Armagnac leur
ndignation du pape,
nt tenus en bride (*k*).
le prévenir les mau-
tions de Henri II,
le faire un voyage à la cour de France, l'an 1558 (*l*). Ils passèrent par la Rochelle; et il arriva une chose, pendant le séjour qu'ils y firent, qui est bien curieuse (E). Il est remarquable que la reine Jeanne se montra plus tiède que son mari (F), soit pendant qu'ils furent à la cour de France, soit après qu'ils furent retournés dans leurs états; mais qu'enfin il renonça tout-à-fait au calvinisme, et en devint le persécuteur; et qu'elle en fit une profession ouverte, et s'en déclara la protectrice (G), avec tout le zèle imaginable (*m*). Ils retournèrent en Béarn avant la mort de Henri II : cette absence du roi de Navarre favorisa les Guises dans l'usurpation du gouvernement, sous le règne de François II. Il ne se hâta pas d'aller à Paris autant que le connétable de Montmorenci le souhaitait, et y étant enfin arrivé, il ne fut nullement capable de s'établir dans l'exercice des droits que sa qualité de premier prince du sang lui donnait. On l'éloigna sous prétexte de conduire la reine d'Espagne (*n*) jusques aux frontières du royaume; et quand on le rappela, lui et le prince de Condé son frère, ce fut pour les

Hist. de Henri-le-Grand,
, *pag.* 14.
, *pag.* 15.
ensuite Henri IV, roi de
Hist. de Henri-le-Grand, *pag.*
, Hist. de Foix, Béarn, et
508.
rem. (G).
, Hist. de Foix, Béarn, et
517.

(*l*) *Là même.*

(*m*) *Outre tout ce qui sera dit dans la remarque* (G), *je dirai ici qu'elle fit traduire en langue basque le Nouveau Testament, le Catéchisme, et la Liturgie de Genève, et que cela fut imprimé à la Rochelle, chez Pierre Hautin, en beaux caractères. Voyez M.* de Thou, *libr. LI, pag.* 1058, *et* de Vitâ suâ, *lib. II, pag.* 1182, *où il rapporte qu'il vit en* 1582, *à la bastide de Clarence, Jean Licarragues, ministre du lieu, et l'auteur de la traduction susdite.* [Prosper Marchand dit qu'il faut écrire Liçarragues; il a donné un article fort étendu.]

(*n*) *Elisabeth de France, fille de Henri II, mariée à Philippe II, roi d'Espagne, l'an* 1559.

opprimer (H). La mort de François II les sauva. Ils disputèrent le terrain avec les Guises, la première année du règne de Charles IX, et sans doute, s'ils ne se fussent divisés, ils auraient eu tout l'avantage dans cette dispute; mais le roi de Navarre s'étant ligué avec le parti catholique, y périt en peu de temps. Il mourut le 17 de novembre 1562, de la blessure qu'il avait reçue au siége de Rouen, le 25 d'octobre de la même année. L'ambassade d'obédience, que lui et Jeanne d'Albret avaient envoyée au pape Pie IV, l'an 1560, avait été favorablement reçue, nonobstant les oppositions du roi d'Espagne (*o*). Cette reine, maltraitée par son mari (*p*) depuis qu'il eut renoncée à la religion protestante, se retira de la cour de France et arriva en Béarn malgré les efforts qu'avait faits Monluc pour l'arrêter au passage. Ce fut un homme qui lui voulut beaucoup de mal (I). Elle ne se contenta point d'établir dans ses états la religion réformée, elle y abolit aussi le papisme, et se saisit des biens des ecclésiastiques (*q*), et les destina à l'entretien des ministres et des écoles (*r*). Le pape la cita à Rome, l'an 1563, *et fit afficher la citation aux portes de Saint-Pierre, et à celles de l'inquisition, déclarant, si elle ne comparaissait, que ses terres et seigneuries seraient proscrites, et que sa personne aurait encou[...] toutes les peines portées co[...] les hérétiques* : mais la cour [...] France trouva cette procé[...] si contraire aux libertés de l'[...]glise gallicane, qu'elle fit ré[...]quer la citation (*s*). Cette r[...] trouva beaucoup de désobéi[...]ce dans ses sujets catholiqu[...] ils se rebellèrent plusieurs f[...] et l'on dit même qu'ils form[...]rent une conspiration horri[...] pour la remettre elle et ses [...]fans entre les mains du [...] d'Espagne (K) qui les eût livr[...] l'inquisition; mais elle vint [...] bout de tous leurs complots, [...] l'on ne la vit jamais mollir, [...] déroger aux prérogatives de l'[...]torité souveraine. Elle quitta [...] états, l'an 1568, pour aller jo[...]dre les chefs de ceux de la re[...]gion. Elle s'aboucha à Cog[...] avec le prince de Condé, [...] beau-frère, et lui présenta [...] *fils le prince de Navarre, qu'e[...] voua, tout jeune qu'il était, [...] la défense de la cause, avec [...] bagues et joyaux, lesquels d[...]puis furent engagés pour aid[...] aux frais de l'armée ; et el[...] écrivit aux princes étranger[...]; et s'étant retirée à la Rochelle, elle manda en Angleterre à l[...] reine, un ample discours des d[...]solations de la France et de s[...] grandes misères, la priant d'a[...]voir compassion de tant de peu[...]ple oppressé sans cause, au milieu du royaume de France, et croire qu'elle n'était porté[e] à prendre les armes qu'avec une grande et extrême nécessité. Ce fut par le sieur de Chastelier qu'elle lui écrivit, du 15*

(*o*) Spondan. *ad ann.* 1561, *num.* 6.

(*p*) *Voyez la rem.* (L) *de l'article* Henri IV, *tom. VIII*, *pag.* 63.

(*q*) Gramond. Hist. Galliæ, *lib. VI*, *pag. m.* 316.

(*r*) Mézerai, Abrégé de l'Hist. de France, *tom. VI*, *pag. m.* 425.

(*s*) Spondan., *ad ann.* 1563, *num* 50, *pag m.* 652.

octobre 1568 (*t*). Les catholiques de Béarn profitèrent de sa absence, et avec les secours qu'ils reçurent de Charles IX, ils s'emparèrent de presque tout le pays ; mais le comte de Montgommeri qu'elle y envoya, reprit les places, et y rétablit pleinement l'autorité de la reine. Il fit mourir quelques chefs de la rébellion, quoiqu'ils eussent obtenu la promesse de la vie en capitulant. La reine ne voulut pas que cet article de la capitulation fût observé, et en cela elle fut sans doute blâmable, et donna lieu à Monluc de faire bien du carnage au Mont-de-Marsan (L). Si quelque chose la pouvait excuser, ce serait de dire qu'en ce temps-là le violement des capitulations était si fréquent qu'il ne passait que pour un jeu. Il y a dans la vie de cette princesse deux choses qui tiennent du prodige; l'une qu'elle ait eu assez de courage pour abolir la messe dans ses états ; l'autre que cela lui ait si bien réussi, que les règlemens qu'elle fit contre le papisme ont subsisté en tout ou en partie, jusques à l'expédition que Louis XIII fit en personne dans le Béarn, l'an 1620. Je crois bien qu'une amazone, la brave Penthésilée (*v*), aurait osé abolir une religion qu'elle aurait crue fausse, mais en ces siècles-là l'on ne savait pas ce que notre Jeanne d'Albret ne pouvait pas ignorer : on ne savait pas que les peuples dont on ruine les autels ont des directeurs de conscience, qui les animent à la révolte, et qui trouvent cent moyens de former des conspirations contre la vie des rois. S'il est surprenant que la reine de Navarre ait été assez intrépide pour ne craindre pas de tels périls qu'elle connaissait très-bien, il est encore plus surprenant qu'elle se soit maintenue, environnée qu'elle était de deux puissans princes, le roi d'Espagne d'un côté, le roi de France de l'autre, tous deux remplis d'une cruauté contre les sectaires qui a peu d'exemples ; tous deux animés et encouragés par les fortes sollicitations de la cour de Rome (*x*). Mais si elle eut toute la vigueur qu'il fallait avoir pour venir à bout des séditions de ses sujets, et pour triompher des forces que la cour de France leur avait envoyées, elle n'eut pas assez de prudence pour découvrir la trahison qu'on lui dressait sous la belle proposition du mariage du prince son fils avec la sœur de Charles IX. Elle y donna les mains, et vint à Paris, et y fut empoisonnée *, croit-on (*y*), pendant qu'elle travaillait aux préparatifs des noces. Ce fut le 10 de juin 1572 qu'elle décéda : elle courait sa quarante-quatrième année (*z*). Cette mort ne pouvait venir que très-à-propos pour cette princesse, qui

(*t*) Olhagaray, Hist. de Foix, Béarn, et Navarre, *pag.* 578.

(*v*) *Ducit Amazonidum lunatis agmina peltis*
Penthesilea furens, mediisque in millibus ardet.
Virgil. Æn., *lib. I*, *vs.* 490.

(*x*) *Voyez* Sponde, *ad ann.* 1568, *num.* 26.

* Ce soupçon était mal fondé, dit Leclerc, comme on en fut convaincu par l'ouverture de son corps.

(*y*) *Voyez* d'Aubigné, *tom. II*, *liv. I*, *chap. II*, *pag. m.* 531, et Olhagaray, Hist de Foix, Béarn, et Navarre, *pag.* 627.

(*z*) Thuan., *lib. LI*, *pag.* 1058.

aurait été inconsolable si elle eût vu la journée de la Saint-Barthélemi, et entendu les reproches qu'on lui eût pu faire d'avoir été la cause innocente de la perte de tant de braves gens, par le malheur qu'elle avait eu de donner dans le panneau. Elle n'eût point trouvé d'assez fortes consolations dans la réponse qu'elle eût pu faire, qu'il n'était point vraisemblable que la méchanceté de Catherine de Médicis fût si étendue, ni que Charles IX, jeune prince dont l'emportement n'avait point de bornes, fût capable d'une dissimulation si longue, si profonde, si artificieuse; et qu'après tout il fallait bien que le piége ne fût point grossier (*aa*), puisque les lumières de l'amiral de Coligni y avait été trompées. La vertu de cette reine fut très-grande; et quand nous ne la connaîtrions que par le désir qu'elle eut de tirer bientôt sa future belle-fille du milieu de la corruption de la cour de France (M), nous en aurions une très-haute opinion. Son testament contenait des choses qui marquaient, et la générosité de son âme, et sa prudence, et son zèle ardent pour la religion qu'elle professait (*bb*). J'examinerai ci-dessous (*cc*) ce que dit Moréri, qu'*elle composa diverses*

parfaitement son imitatr
vertu et en religion; car
duite fut très-sage et très-
re, au milieu des mauvais
ples de ce temps-là, et jam
cun mariage à condition d
la messe ne fut à son g
Henri IV, son frère, qui l
et qui la considérait trè
culièrement, l'exhorta e
à se faire catholique. Il l
au duc de Bar, fils aîné
de Lorraine, l'an 1599.
trouva pas beaucoup de d
dans cette alliance (O), e
lait qu'elle allât faire la c
de la ville de Nanci, *et*
que le prêche et les prièr
maison, pour elle et les s
Elle mourut au comme
de l'an 1604, faussem
suadée qu'elle était gr
duc de Lorraine et le du
la conjurèrent en l'extr
sa maladie de penser à
lut; mais elle leur di
voulait mourir comme e
vécu; et ainsi elle ne
point au dernier mome
vie la constance qu'el
toujours montrée pour
gion, et qui avait ré
tentations les plus fo
aux importunités les p
niâtres qu'on ait jam
Elle avait eu pour p
le fils de Salmon Macr

esprit. Elle *a commencé de* [...]ne heure, ajoute-t-il, *d'i*[...] les deux savantes *roines de* [...]rre, Marguerite de France [...]nne d'Albret, *ses ayeule et* [...]..... *à produire les fleurs* [...]*fruict tout ensemble dont les* [...]*s donnent la semence, qu'el*[...]*e a composé des chapeaux* [...]*couleurs de bien dire qui y* [...]*voient être les plus requises* [...] *à peine attaint l'âge de* [...] *ans. Voire (qui est chose* [...]*admirable) a fait des vers* [...]*ormant, comme est tesmoi*[...]*en une ode sur ce faite et* [...]*ssée à son excellence par un* [...]*es precepteurs.* Il en donne [...]ques couplets. Nous exami[...]ns une pensée de Scaliger

C'est un grand mensonge [...]de dire, comme on l'a fait [...]s un ouvrage public, que la [...]e Jeanne d'Albret contracta [...]mariage de conscience avec [...]homme dont on ne dit pas le [...]a, et que d'Aubigné l'histo[...]n fut le fruit de ce mariage [...]. On dit que dans des tapis[...]ies à quoi elle travailla de ses [...]pres mains, elle affecta de [...]re paraître les monumens de liberté qu'elle prétendait avoir quise en secouant le joug du [...]pe (R). Finissons par ces pa[...]les de l'historien Pierre Mat[...]ieu (*ii*) : « Elle vouloit qu'on preferast la sureté de la conscience aux asseurances des honneurs, des grandeurs et de la vie mesme, et vouloit dire à ceux de son party, que les armes ne se doivent poser qu'avec ces trois conditions, ou d'une paix asseurée, ou d'une » victoire entière, ou d'une mort » honneste (*kk*). »

(*ii*) Matthieu, Hist. de la Paix, *tom. I*, [...]g. *m.* 198, *à l'ann.* 1599.

(*kk*) Voici la note marginale de Pierre Matthieu, *Jeanne d'Albret, roine de Navarre, fit faire* 12 *médailles, à la Rochelle, avec ceste inscription : Paix asseurée, Victoire entière, Mort honneste. Voyez le* Journal de Trévoux, *janvier* 1702, *art. XI, pag.* 122, *édition de France.*

(A) *Son mariage..... célébré avec une pompe extraordinaire.*] M. de Sponde remarque que le couronnement de Charles V coûta moins que ces noces-là, et il condamne avec raison l'humeur prodigue de François Ier. à l'égard de ces vaines magnificences (1). Guillaume Paradin a décrit les *joustes* qui furent faites en ce temps-là, et les *palais triomfaux et a l'antique, esquels estoient chevaliers armés, qui tenoient le pas pour l'honneur chacun de sa dame, etc.* (2). Voyez aussi les Mémoires de Guillaume du Bellai (3).

(B) ..... *Fut déclaré nul quelque temps après. Aussi avait-il été conclu malgré les protestations de la fille, et contre la volonté de..... ses père et mère.*] Olhagaray (4) conte que François Ier. faisait élever Jeanne d'Albret au Plessis à Tours, et ne lui permettait pas *d'en partir*; car il craignait que son père ne la mariât à Philippe, fils de l'empereur. Il ajoute qu'elle s'ennuyait mortellement en ce lieu-là, et qu'elle remplissait *sa chambre de plaintes* et de soupirs. *Ce qu'oyant le roi François, il la maria avec le duc de Clèves, sans le consentement de père ny de mère.... sur quoi elle protestoit et fit protester en présence de Jean sieur d'Abere*, etc. .... *Aussi ce mariage forcé*, continue cet auteur, *n'eut autre fruict que les cérémonies..... et nostre prince Henri* (5) *fait condamner ce mariage, et la forme qui y avoit esté tenue par l'autorité du pape : de sorte qu'en l'église cathédrale de Tours, bientost après, en un jour de Pâques, il fut déclaré*

(1) Spondan., *ad ann.* 1541, *num.* 5.

(2) Guill. Paradin, Histoire de notre temps, *liv. IV, pag. m.* 406 *et suiv.*

(3) *Au livre VIII, à l'ann.* 1540, *p. m.* 909.

(4) Olhagaray, Histoire de Foix, Béarn et Navarre, *pag.* 503, 504.

(5) *C'est-à-dire le roi de Navarre, père de la mariée.*

nul, et toutes parties mises en liberté de se marier à qui bon leur semblerait. Pourquoi le duc de Clèves se maria avec la fille de Ferdinand, roy des Romains, frère de l'empereur. Notez en passant une faute de M. de Sponde. Il veut que Jeanne n'ait été dégagée de son contrat qu'à cause que le duc de Clèves s'était marié avec la fille de Ferdinand.

Brantôme débite un fait qui prouve que la reine de Navarre, mère de la mariée, assista aux épousailles : la chose est curieuse. « Le jour que ma- » dame la princesse de Navarre fut » mariée avec le duc de Clèves, à » Chastelleraud, ainsi qu'il la fallut » mener à l'église, dautant qu'elle » estoit chargée de pierreries et de » robbe d'or et d'argent, et pour ce » pour la foiblesse de son corps n'eut » sceu marcher, le roy commanda à » M. le connestable de prendre sa » petite niepce au col et la porter à » l'église, dont toute la cour s'en » estonna fort, pour estre une charge » peu convenable et honorable en » telle cérémonie pour un connesta- » ble, et qu'elle se pouvoit bien don- » ner à un autre, dequoy la reyne de » Navarre n'en fut nullement des- » plaisante, et dit : Voilà celuy qui » me vouloit ruiner autour du roy » mon frère (6), qui maintenant sert » à porter ma fille à l'église. Je tiens » ce conte de cette personne que j'ay » dit, et que M. le connestable fut » fort déplaisant de cette charge, et » en eut un grand dépit pour servir » d'un tel spectacle à tous, et com- » mença à dire : C'est fait désormais » de ma faveur ; adieu luy dis, com- » me il arriva ; car après le festin et » dîner des nopces, il eut son congé » et partit aussitost *. Je le tiens de » mon frère aussi, qui estait lors page » à la cour, qui vit le mystère et s'en » souvenoit très-bien, car il avoit la » mémoire très-heureuse (7). »

(C) Elle eut *deux fils qui moururent tous deux au berceau par accidens assez extraordinaires.*] « [...] » premier étouffa de chaleur, pa[...] » que sa gouvernante, qui était [...] » leuse, le tenait trop chaude[...] » Le second perdit la vie par la [...] » tise d'une nourrice ; car un je[...] » comme elle se jouait de cet en[...] » avec un gentilhomme, et qu'il[...] » le baillaient l'un à l'autre, il[...] » laissèrent tomber par terre, d[...] » il mourut en langueur (8). »

(D) *Elle fit paraître.... un cou[...] et une force extraordinaires.*] Le[...] de Navarre, son père, lui promit [...] lui mettre entre les mains son te[...] ment dès qu'elle serait accouch[...] *mais à condition que dans l'enfa[...] ment elle lui chanterait une chan[...]* afin, *lui dit-il*, que tu ne me fa[...] pas un enfant pleureux et rechi[...] *La princesse le lui promit, et eut [...] de courage que, malgré les gran[...] douleurs qu'elle souffrait, elle [...] parole, et en chanta une en son la[...] gage béarnais, aussitôt qu'elle l'e[...] tendit entrer dans sa chambre* (9[...] Voici les paroles de la chanso[...] *Noste Donne deou cap deou pon, [...] jouda mi en aqueste houre*, c'es[...] dire, *Notre-Dame du bout du po[...] aidez-moi à cette heure* (10) *[1].

(E) *Il arriva une chose, pen[...] le séjour qu'ils firent* à la Roch[...] *qui est bien curieuse.*] M. Vinc[...] trouvé dans le journal de Pierre [...] teau, un grand détail sur *la récep[...] magnifique* qui fut faite par les [...] chellois au roi et à la reine de N[...] varre, l'an 1558. Il y a trouvé [...] ces propres termes *[2]. « Pendan[...] » temps que le roi de Navarre a été [...] » cette ville, nous a été admini[...] » la parole de Dieu en l'église S[...] » Barthélemi par son prédicateur, [...] » quel s'appelait Me. David, leque[...] » été trouvé sage et bon prédicat[...]

(6) *Voyez la remarque* (H) *de l'article précédent, citation* (28).

* Leclerc dit que le père Daniel prouve que la disgrâce du connétable eut lieu, non le 15 juillet 1540, jour du mariage, mais après le mois de mars 1541 ; et il remarque que le fait raconté par Brantôme est faux par rapport au point principal.

(7) Brantôme, Mémoires des Dames illustres, pag. 311.

(8) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, tom. 13.

(9) *Là même*, pag. 16.

(10) Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres, *tom. I, pag.* 614. *Il cite* A. Favin en[...] Histoire de Navarre.

*[1] Leclerc et Joly disent que cette chanson étant une invocation à la Vierge, méritait l'attention de Bayle, et que c'est une preuve que la reine Marguerite, sa mère, ne l'avait point élevée dans le calvinisme.

*[2] Leclerc et Joly disent qu'il ne faut que lire pour être convaincu qu'ils ne sont pas du style de ce temps-là.

(11). » Mais voici l'aventure dont il s'agit dans cette remarque : « Pendant le séjour que le roi et la reine de Navarre firent à la Rochelle, il vint une troupe de comédiens. Un jour auquel ils avaient une pièce d'importance à représenter (car ils l'avaient fait ainsi publier à cri public) le roi et la reine s'y rendirent avec leur cour, et il y eut là aussi une affluence extraordinaire de peuple. Ils représentèrent une femme malade à l'extrémité, qui jetait de grands soupirs et demandait constamment qu'on la confessât. Le curé de la paroisse fut appelé : il se présenta avec tout son appareil, et fit ce qu'il put ; mais la malade se tourmenta toujours, et dit qu'elle n'était point bien confessée. D'autres ecclésiastiques vinrent après le curé, et ne réussirent pas mieux que lui. Après eux, des religieux de tous les ordres se présentèrent aussi à leur tour, et n'épargnèrent ni reliques, ni indulgences bien plombées, dont ils avaient de pleins sacs, et qu'ils lisaient une à une à la malade, laquelle pour dernier remède fut enfin revêtue de l'habit de saint François. Rien de tout cela n'opéra pour mettre sa conscience en repos : elle disait, en se lamentant, que tous, tant qu'ils étaient, ne savaient ce que c'était de bien confesser. Là-dessus quelqu'un de sa connaissance s'avance sur le théâtre, et regarde tous les côtés, comme ayant un secret à dire qu'il ne voulait pas qu'un autre entendît, avertit la malade qu'il connaissait un homme qui la confesserait comme il fallait et la remettrait en bon état ; mais que le grand air étant nuisible à cet homme, il ne sortait que la nuit. La malade prie et presse qu'on le lui fasse venir. Après avoir attendu quelque temps, cet homme vint dans un habit ordinaire, et s'approchant du chevet du lit de cette femme, il lui parla sans que les assistans pussent rien entendre de ce qu'il disait : ils remarquaient seulement aux gestes de la malade, qu'elle paraissait être fort con» tente. A la fin, il tira de sa poche » un petit livre qu'il lui présenta, » lui disant tout haut que ce livre-» là contenait des recettes infailli» bles contre son mal, et que si elle » en usait, elle verrait dans fort peu » de jours sa santé parfaitement ré» tablie. Cet homme s'étant retiré, » la malade se lève saine et entière» ment guérie ; puis ayant fait deux » ou trois tours sur le théâtre, elle » dit aux assistans, que cet inconnu » avait fait ce qui avait été impossi» ble à tous les autres, et qu'il fal» lait avouer que son livre contenait » des recettes admirables, comme » on le voyait par le prompt effet » qu'elle en avait ressenti ; que si » quelqu'un d'eux était attaqué du » même mal, elle leur conseillait » d'avoir recours à ce livre, lequel » elle leur prêterait volontiers, en » les avertissant néanmoins aupara» vant, qu'en le touchant on le trou» vait un peu chaud, et qu'il en sor» tait une odeur importune sentant » le fagot ; qu'au reste, si les assis» tans désiraient de savoir le nom de » celle qui leur parlait et celui du » livre, c'étaient deux énigmes qu'elle » leur laissait à deviner. Le roi et la » reine de Navarre témoignèrent que » cette pièce de théâtre leur avait » plu ; ce que fit aussi toute leur » cour, et à son exemple, un grand » nombre des assistans, dont plu» sieurs avaient déjà du dégoût pour » la religion romaine. Ils n'eurent » pas de peine à comprendre, que » cette malade était la Vérité ; que » les premiers, qui ne l'avaient pas » bien confessée, c'étaient ceux qui » prenaient la qualité de docteurs et » de pasteurs, et qui au lieu de con» fesser la vérité de Dieu, la déte» naient en injustice ; que ce dernier » venu était un des prétendus héré» tiques que la rigueur du temps » contraignit de se cacher, et qui » seuls, lorsqu'ils y étaient appellés, » confessaient, comme il apparte» nait, cette vérité qu'ils avaient » connue : qu'enfin le livre chaud, » et qui sentait le fagot, était le N. » Testament, que l'on défendait d'a» voir chez soi en langue vulgaire, » et d'y lire, à peine du feu. Mais ce » qui était tant au gré des uns déplut » fort aux autres. Surtout, les ecclé

(11) Philippe Vincent, Recherches sur les commencemens et les premiers progrès de la réformation en la ville de la Rochelle, *pag.* 31.

» siastiques s'en offensèrent, et en » allèrent faire leurs plaintes au roi » de Navarre même, et ensuite aux » magistrats de la ville, qui parlaient » déjà d'en informer. De sorte que » ce fut aux comédiens à déloger » sans bruit, et promptement : et ils » n'en auraient pas été quittes à si » bon marché, s'il n'eût pas paru » qu'ils étaient à ce prince et à la » reine sa femme (12). » Voyez la » note (13).

Il faut dire un mot sur le prédicateur David, qui suivait la cour de Navarre au voyage de Paris. C'était un moine qui était venu en Guienne avec le maréchal de Saint-André, lorsqu'en 1555 ce maréchal fut *consulter de sa santé avec cest excellent medecin Jules Cesar de l'Escale* (14). *Les prédications de ce moine réveillèrent les esprits de plusieurs qui commencerent de s'assembler secretement.* Cela fit que l'évêque d'Agen *le contraignit de s'absenter. Mais Dieu se servit de cette absence envers la ville de Nerac, auquel lieu la predication fut ottroiée en la grande sale du chasteau par le roy et la reyne de Navarre, commençans à gouster aucunement la verité, qui print deslors telle racine en toute ceste contrée là (combien qu'il ne fust encores mention d'aucun ministre ordinaire) que jamais depuis elle n'en a peu estre arrachée* (15). Vous voyez là que dès l'an 1555, le roi et la reine de Navarre firent clairement connaître leur penchant vers la réforme. Nous verrons divers faits de cette nature dans la remarque (G).

(F) *Elle se montra plus tiède que son mari.*] Brantôme raconte (16) que le roi de Navarre faisait prêcher son ministre David *où il passait*, et ... *le mena à la cour, qui était à F... nebleau*; et que le roi Henri ne tr... point bon qu'il eût amené av... ce ministre. *La reine de N... pourlors*, continue Brantôme, *qui estoit jeune, belle, et tres-... neste princesse, et qui aymo... autant une danse qu'un sermo... se plaisoit point à cette nouve... religion, ny tant qu'on eut bie... et pour ce je tiens de bon lieu q... le remontra un jour au roi son ... et luy dit tout à trac, que s'il ... loit ruïner, et faire confisque... bien, elle ne vouloit point per... sien, ny si peu qui luy estoit re... royaume des roys ses predecess... lesquels pour l'heresie avoient ... le royaume de Navarre.* Théod... Bèze ne s'éloigne pas de ceci. V... ses paroles dans la remarque sui... (18).

(G) *Elle . . . . . se déclara la pr... trice* du calvinisme.] Donnons ... abrégé du progrès que la religi... formée fit dans le Béarn sous ... reine. Nous avons vu (19) ce qu... fait à Nérac l'an 1555. Je trouve q... 1557 (20) le sieur de Saint-Marti... chercher à Genève un ministre ... *pour la cour du roy* de Navarre, ... *quel tous les domestiques prest... l'oreille.* La cour de France l'ayan... menaça le roi de Navarre de lui f... la guerre (22), s'il continuait de ... *ner liberté à ceux de la religion ... prescher en Bearn publiquemen... vue d'œuil.* Cela *fit qu'il pri... honnestement le ministre* Boisn... mand *de se retirer ailleurs.* Le mi... tre se retira ; *mais il continua q... que temps aprés à prescher*, po... *par les prieres des courtisans à M... res lès Pau, maison des plus anc... nes de Bearn, et des plus fidelles ... party de ceux de la religion.* Le ... et la reine de Navarre allant en Fra... l'an 1558, prirent avec eux Pie... David, *et le faisoient ordinairem...*

(12) Philippe Vincent, sur les commencemens et les premiers progrès de la réformation en la ville de la Rochelle, *pag.* 36 *et suiv.*

(13) *M.* Vincent, *là même, pag.* 42, *conjecture que Jeanne d'Albret se souvenant de l'outrage fait à la reine, sa mère*, (*voyez ci-dessus, citation* (22) *de l'article précédent*), voulut à son tour se servir aussi de la licence du théâtre pour lui faire dire des vérités que les docteurs de Rome ne s'étaient que trop justement attirées; *mais par ce qui a été dit ci-dessus, citation* (17) *de l'article précédent, on voit qu'elle ne faisait qu'imiter sa mère, qui s'était servie de pareils jeux de comédie.*

(14) Bèze, Hist. ecclésiastique, *liv. II, p.* 102.

(15) *Là même.*

(16) Brantôme, Vie des Capitaines français, *tom. III, pag. m.* 237.

(17) *Là même, pag.* 238.

(18) *Citation* (36).

(19) *Dans la remarque* (E), *citation* (15).

(20) Olhagaray, Histoire de Foix, Béarn, Navarre, *pag.* 517.

(21) *Nommé François le Guay, dit le B... Normand*, (*Bèze le nomme Boisnormand*) *communément la Pierre.* Là même.

(22) *Là même. Voyez aussi pag.* 302.

ey *en habit de prestre, sans* is (23). Nous avons vu ci-dessus rêcha à la Rochelle ; et il pa- r la prière (24) dont il se ser- commencement et à la fin du , que son langage était celui ministre. Ce roi, ayant vu II à Fontainebleau, s'en re- à Paris (25), et *print courage s à se trouver en quelques as- es parmi gens de basse condi-)ui plus est, estant advenu que ministres de Paris furent sur- leur chambre, l'un desquels ché par des sergens, leur bail- uelques escus en la main, l'au- mmé Antoine Chandieu.... fut onné au Chastelet : ce roy alla smes le lendemain l'advouer naison, et l'en ramena sain et* 6). Il assista aux assemblées pu- s du Pré aux Clercs, où l'on it les Psaumes de David (27). rdinaux de Bourbon et de Lor- yant promis un gros bénéfice e David, *il promit de remettre istre et maistresse en l'eglise e plus avant que jamais. Cela parvenu aux aureilles de son e, il le chassa* (28). Lorsque ce partit de Béarn avec son épou- laissa son fils sous la direction anne de Bourbon, femme de 'Albret, et sous celle de Louis et, évêque de Lescar (29) *L'ab-* du roi et de la reine *par le sup- s regents, quoy que catholi- omains, haussa le menton à de la religion : de sorte qu'ils rent de notables assemblées païs avec la permission de ceux oient esté laissés au gouverne- u païs ; chose, dit l'original, uable, que par le moyen d'un , d'un evesque, d'une femme, ncipaux fondemens de la reli- ussent jettés en Bearn. Ceste nouvelle courut par tout ; le roy de Navarre en fit le fasché, combien qu'il eust donné le mot, de sorte qu'il consent que George cardinal d'Ar- maignac vint en Bearn et luy donne l'estat avec monseigneur le prince de lieutenant general. Estant là arrivé, tant s'en faut que par une conference qu'il disoit vouloir faire en Bearn il empeschast les pretentions de ceux de la religion, qu'au contraire ils se re- solurent entre eux à ne se laisser em- porter à la violence de leur lieutenant, qui commença de faire emprisonner Henry de Barran leur ministre qui avait esté jacopin, mais reservé sans offence quelconque, pour estre pre- senté au roy à son retour, qui luy commanda de vacquer fidellement à l'exercice de la charge que Dieu luy avait donnée* (30). Le roi de Navarre s'était retiré de la cour de France fort mécontent, et cela entre autres rai- sons à cause que l'on n'avait eu au- cun soin de ses intérêts dans le traité de Cateau. Il retourna à Paris après la mort de Henri II. Il est vrai qu'il n'usa point de la promptitude que le connétable de Montmorenci lui con- seillait : il arriva un peu tard, et ne sut point maintenir ses priviléges pendant la minorité de François II. Laissons parler Théodore de Bèze. « Il s'estoit mis finalement en chemin » et avait promis merveilles aux mi- » nistres des églises par lesquelles il » passoit, et qui lui remonstroient le » devoir qu'il avoit, tant à l'estat en » general, qu'aux pouvres eglises » qu'il savoit estre de si long-temps » si mal traitées par ceux qui avoient » abusé des feuz rois ; mais estant » approché de la cour, combien qu'il » fust tresbien accompagné pour » s'emparer de l'authorité deue à » son rang, enquoy il eust esté as- » sisté de la faveur et des forces prin- » cipales du royaume, si est-ce que » se laissant gouverner à deux de sa » suite, à savoir au sieur d'Escars, » et à l'evesque de Mande, pratiqués » par ses ennemis, aprés avoir souf- » fert mille indignités à son arrivée, » il ne fit jamais seulement semblant » de s'en ressentir, et aprés avoir as- » sisté au sacre du roy à Reims le » 18 de septembre audict an fut » renvoyé en son païs avec commis-

èze, Histoire ecclésiastique, *liv. II*, 3.

'ous la trouverez dans l'écrit de M. Vin- g. 31 *et suiv.*

èze, Histoire ecclésiastique, *liv. II*,).

à même.

'om. X, *pag.* 331, *citation* (114) *de l'ar-* AOT.

èze, Histoire ecclésiastique, *liv. II*, 3.

lhagaray, Histoire de Foix, Béarn et Na- ag. 518.

(30) *Là même.*

» sion de conduire la royne d'Es-
» pagne, seur du roy, au roy d'Es-
» pagne son mary (31). » Après qu'il eut conduit la reine d'Espagne, *il se retira en Bearn, et eut quelque temps en desdain la cour, favorisant ouvertement ceux de la religion, et un moyne administrant la cene, avec le froc le jour de Pasques au temple de Pau, où il avait presché le caresme, nommé Arnaud-Guilhem Barbaste carme, il y voulut participer; combien que Françoys le Gay, rappelé en Bearn, la celebrast le mardy après en la maison de Casse, où beaucoup de noblesse accourut, et notamment une dame de la maison de Carmaing qui avoit esté nonain aux Casses* (32). Après l'affaire d'Amboise, le roi de Navarre, et le prince de Condé son frère, reçurent ordre de venir à la cour de France. Ils s'y rendirent. Le prince fut mis en prison tout aussitôt, et aurait été décapité, si François II ne fût pas mort (33). Le roi son frère se trouva aussi dans une espèce de détention. Il avait témoigné avant ce voyage qu'il favorisait hautement les réformés. « (34) Il se plai-
» gnoit publiquement de la maison de
» Guise, et se trouvoit bien accom-
» pagné de gentilshommes faisans
» presque tous profession de la reli-
» gion, qui luy promettoient sous
» ceste querele toute aide et secours.
» Peu de jours après (35) vint à Nerac
» Theodore de Beze, que le roy de
» Navarre avoit envoyé querir à Ge-
» nève, lequel prescha dans le tem-
» ple, ce qui estonna merveilleuse-
» ment les adversaires (36)..... De ce
» temps aussi fut imprimée une sup-
» plication en françois adressée au
» roy de Navarre, et autres princes
» du sang, pour la liberté du roy et
» de la royne, et du royaume con-
» tre le gouvernement usurpé par
» ceux de Guyse, ce qui ne feit
» qu'enflamber davantage le cardi-
» nal: et dautant que ce bruit estoit
» grand, le cardinal d'Armagn[ac]
» aussi à Nerac, portant une [...]
» bulle, par laquelle le pape [...]
» munioit Boynormand, le [...]
» la Gaucherie, precepteur d[u]
» sieur le prince de Navarre, [et]
» adherans; mais on ne tint [...]
» conte de luy, ni de ses bene[...]
» qu'il feit à l'entrée de la [...]
» tout le monde s'en mettant [...]
» Le roy de Navarre en ce te[mps]
» monstroit fort affectionné à l[a]
» gion, tant qu'il ne vouloit [...]
» messe, et ne parloit que de [...]
» (ne pensant comme chacun [...]
» moit, qu'aux moyens d'av[ancer le]
» regne de Jesus Christ). M[ais la]
» royne sa femme s'y portoit [...]
» froidement, craignant de [...]
» ses biens, et se faschant de [...]
» beaucoup de choses du m[...]
» pour se renger sous une plus [...]
» reigle de la pure religion, e[...]
» se cognut à la fin l'abysme d[...]
» gemens de Dieu. Car le roi p[...]
» temps aprés quitta tout, [...]
» seule venue du sieur de C[...]
» depuis n'en a tenu grand c[...]
» La royne sa femme au co[...]
» commença peu aprés d'en fa[...]
» tiere profession avec telle pe[...]
» rance, qu'elle a esté en exe[...]
» toutes les princesses de la [...]
» tienté. Le cardinal de Bourb[on]
» le sieur de Crussol vindren[t]
» à Nerac pour aider à la tra[...]
» sée contre les deux frères, [...]
» vée desquels, tout alla au r[...]
» Car le roy et la royne de [...]
» feirent dire la messe [...]
» des cordeliers, où ils assis[...]
» et contraignirent leur fils [...]
» tit prince de s'y trouver (37[...]
» royne de Navarre aprés le [...]
» ment du roy de Navarre s[...]
» se retira en Bearn, où elle [...]
» vertie en peu de jours de l[...]
» du prince à Orléans, et de[...]
» rations qui se faisaient co[...]
» mari, et comme quelque[s]
» blées se faisaient en Espag[ne]
» luy surprendre sa princip[...]
» Bearn, et le residu de [...]
» Voyant donc que la fiance
» avoit eue aux hommes est
» due, et que tout secours
» luy defailloit, estant tou[...]

(31) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. III*, *pag.* 226.

(32) Olhagaray, Histoire de Foix, Béarn et Navarre, *pag.* 520.

(33) *Voyez remarque* (H).

(34) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. III, pag.* 324, *à l'ann.* 1560.

(35) *C'est-à-dire, vers la fin de juin* 1560.

(36) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. III*, *pag.* 325.

(37) Bèze, Histoire ecclésiastique, *pag.* 326.

de l'amour de Dieu, elle y eut
recours, avec toute humilité,
ur et larmes, comme à son seul
age; protestant d'observer ses
mandemens, de sorte qu'au
ps de sa plus grande tribula-
, elle feit publique profession
a pure doctrine, estant forti-
par François le Guay, autre-
nt Boynormant, et N. Henri,
les ministres de la parole de
u, et remettant le tout sur sa
séricorde, vestit un cœur viril
magnanime allant visiter et en-
ailler pour long-temps sa place
te de Navarreins en Bearn. Car
bruit estoit que les Espagnols la
alaient surprendre, auquel lieu
e entendit la maladie du roy
), et bien tost après la mort,
uelle nouvelle receue, la feste
Noël ensuivant (39) elle feit de-
hef confession de sa foy haut et
ir, et communiqua à la saincte
e du seigneur. Et bien tost après
nda au roy sadite confession de
, bastie, escrite, et signée de sa
in comme elle avoit un singulie-
nent bel esprit. »

que Théodore de Bèze affirme,
e roi de Navarre, depuis que le
de Crussol l'eut engagé à s'en
à la cour de France, *ne tint* pas
d compte de la religion réfor-
, est un peu bien faux; car ce
e, après la mort de François II,
nt très-uni pendant quelque
s avec l'amiral, et avec les au-
chefs des huguenots; et ce fut
eur moyen qu'il obtint la charge
eutenant général représentant la
nne et l'autorité du roi par tout
yaume (40), et que la régente
erine de Médicis ne pourrait rien
nner sans qu'il y eût consenti.
rèrent de cela un grand avanta-
Je m'en vais le décrire avec les
les de M. Maimbourg (41). « Le
» Navarrois, qui s'était tout ouverte-
» ment déclaré pour eux, ne feignit
» point de dire un jour à l'ambassa-
» deur de Danemarck, qu'il pouvait
» assurer son maître que dans un an
» il ferait prêcher le pur évangile par
» toute la France. Et comme celui-
» ci, qui était luthérien, l'eut sup-
» plié que ce fût selon la doctrine du
» docteur Luther, et non pas selon
» celle de Calvin, Antoine lui dit
» que ces deux docteurs étaient d'ac-
» cord en quarante articles contre le
» pape, et qu'ils n'étaient en diffé-
» rent que sur deux ou trois points;
» c'est pourquoi, qu'avant toutes
» choses les luthériens et les calvi-
» nistes devaient s'unir pour détruire
» la papauté, et qu'après cela ils s'ap-
» pliqueraient à chercher les moyens
» de s'accorder entre eux. Une si
» haute déclaration du roi de Navarre
» inspira tant d'audace aux hugue-
» nots, qu'ils crurent que, malgré
» tous les édits, ils pouvaient faire
» impunément en public tous les
» exercices de leur religion, comme
» ils firent à la vue de tout le monde à
» Fontainebleau, sans que personne
» osât s'y opposer, voyant qu'à la
» cour on permettait tout. En effet,
» les princes, et l'amiral qui se te-
» nait fort assuré que la reine lui
» tiendrait parole, firent faire le
» prêche dans les chambres qu'ils
» avaient au château, et l'on vit a-
» lors (42).... l'hérésie entrer comme
» en triomphe dans le palais des rois
» très-chrétiens, pour y établir le
» trône de son empire; et l'on peut
» dire que ce fut alors qu'elle y
» exerça une pleine et entière domi-
» nation, étant soutenue de l'autho-
» rité des deux premiers princes du
» sang, et de la faveur de la reine. » Cet auteur ajoute (43) que *non-seulement la reine permit que les ministres prêchassent dans les appartemens des princes, où tout le monde accourait en foule pour les entendre; tandis qu'un pauvre jacobin qui prêchait le carême à Fontainebleau était abandonné* (*); *mais elle voulut assister elle-même avec toutes les dames aux sermons de l'évêque de Valence, qui prêchait tout ouvertement dans une*

C'est-à-dire, de François II.
C'est donc le 25 de décembre 1560. Notes
agaray, Histoire de Foix, etc., *pag.* 530,
cette reine avait toujours fait profession de
gion romaine jusqu'en l'année 1565, la-
, au jour de Pâques, à Pau, ayant publi-
nt protesté, fit la cène. *Cette date 1565 est*
faute des imprimeurs, ou une ignorance
de l'auteur. Il devait dire 1561.
Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *pag.*
dition de Hollande, à l'ann. 1561.
Là même. Voyez aussi Varillas, Histoire
rles IX, *liv. I, pag. m.* 37.

(42) Maimbourg, Hist. du Calvinisme, *p.* 190.
(43) *Là même, pag.* 192.
(*) *La Poplin. Dupleix, etc. Brantôme.*

des salles du château, *les nouveaux dogmes qu'il avait tirés des hérésies de Luther et de Calvin*. Conférez avec ceci la remarque (F) de l'article du chancelier de l'HOSPITAL (44) : vous y verrez que le bon état, où furent les réformés de France pendant l'année 1561, procéda de l'attachement du roi de Navarre à leur parti, et que la décadence de leurs affaires eut son origine dans le changement de ce même roi. On le gagna par des espérances chimériques du royaume de Sardaigne ; on le fit tomber dans les piéges de l'amour, par les ruses d'une coquette, fille d'honneur de Catherine de Médicis. Il passa du blanc au noir : il devint l'ennemi de ceux de la religion, et il voulut contraindre la reine sa femme à les abandonner (45) ; mais il n'en usa de la sorte qu'après le colloque de Poissi (46). Elle y avait assisté, et nous avons vu ailleurs (47) avec quel éclat elle fit prêcher au bourg d'Argenteuil, le 29 de septembre 1561. Notez qu'avant que de partir de Nérac pour la cour de France, au mois d'août de la même année, elle avait donné *le couvent des cordeliers*, *qui estoit alors tout vuide*, *pour y loger les ministres*, *et y faire un collége* (48) ; et qu'en passant par Périgueux, elle *bailla en garde* le ministre Brassier aux chanoines qui l'avaient mis en prison, et les assura *que si on luy faisoit mal quelconque ils en respondroient*, *ce qui le conserva pour ce coup* (49). Notez aussi qu'il y a beaucoup d'apparence que le roi de Navarre ne changea qu'extérieurement, et qu'il ne devint persécuteur que dans la vue d'obtenir les avantages que la cour de Rome et Philippe II lui avaient fait espérer ; car, quand il vit que la mort allait faucher ses espérances, il se démasqua. « Il mourut » repentant (ce disoient aucuns) » d'avoir ainsi changé de religion, » et resolu de remettre la reformée » mieux que jamais, ainsi qu'il le » manda à monsieur le prince » frère, par un sien maistre d'h » qu'on appelloit Osquerque, » avoit envoyé vers luy le vi » Cela se disoit parmy aucuns de » autres (50). » M. de Thou (51), zerai (52), Varillas (53), et sieurs autres historiens rapp en gros la même chose plus ou m Voyez aussi d'Aubigné (54).

La fermeté avec laquelle Je d'Albret résista, et aux duret son mari, et aux sollicitations de therine de Médicis, a été rapp dans un autre lieu (55). Conti de raconter ce qu'elle fit pour re ligion. Elle s'en retourna en B quelque temps après le change de son mari ; et ayant su qu'on commis plusieurs violences co les huguenots au pays de Foix (5 elle en *fut fort offencée* et en *de bonne ancre* au sieur de Pa *et se souvenant de ses sujets Foix*, *de Gibel*, *de Haute-riv*, *autres lieux*, *elle leur obtint un lissement entier de tout ce qu'o imposoit*, *et les fortifia par le tres remplies de notables consol prinses de l'Écriture. Cela leur va le cœur fort abbattu par les tremes afflictions passées ; et vo le Bearn resolu à vouloir son voi elle deffendit absoluement p l'exercice de la religion romain abbattre les images et les aute envoya à Geneve pour avoir le du Merlin, et peu de temps a grand fraix elle rappella une vi ne de ministres bearnois pour pr en la langue du pays*, *et qu Basques* (57) *pour instruire sa Navarre*, *et sur tout deffendit processions publiques*. Le ca d'Armagnac lui écrivit là-dess longue lettre, le 18 d'août 156 y fit une très-belle réponse *champ* (58) : et ayant convoc

(44) *Ci-dessus*, *tom. VIII*, *pag.* 251.

(45) *Voyez la remarque* (L) *de l'article* HENRI IV, *tom. VIII.*

(46) *La dernière séance de ce colloque fut le* 26 *de septembre* 1561.

(47) *Citation* (39) *de l'article* HOSPITAL (Michel de l'), *tom. VIII*, *pag.* 253.

(48) Bèze, Hist. ecclésiastique, *liv. V*, *p.* 793.

(49) *Là même*, *pag.* 794.

(50) Brantôme, Vies des Capitaines *tom. III*, *pag.* 244.

(51) Thuan., *lib. XXXIII*, *pag.* 668

(52) Mézerai, Abrégé chronologique, *t.*

(53) Varillas, Hist. de Charles IX, *t.*

(54) D'Aubigné, *tom. I*, *liv. III*, *c.* X

(55) *Tom. VIII*, *pag.* 63, *citatio l'article* HENRI IV.

(56) Olhagaray, Histoire de Foix, Béa varre, *pag.* 535.

(57) *Voyez ci-dessus la note* (*m*).

(58) *Ces deux lettres sont tout du l* l'Histoire d'Olhagaray.

le à Pau, elle fit voir ces deux
es à tous les ministres (59). Elle
re des réglemens pour la recette
eniers ecclésiastiques, et pour
dition des comptes, et pour son
mie, et commanda à son séné-
de tenir les assises par le pays
earn, qui sont comme une es-
de grands jours en France. Pen-
qu'elle était à la cour de Fran-
an 1566, il se tint dans le Béarn
mois de juin *une assemblée de*
de la religion, où il fut conclu
i députer Michel de Vignaux,
stre de Pau, *pour la supplier de*
ir proceder entierement à l'abo-
des ceremonies de l'eglise ro-
e, et regler le pays selon les
conformes à la saincte Escritu-
t ce contre tous paillards, lar-
usuriers, yvrognes, taverniers,
rs de cartes, contempteurs de
scipline. Elle receust de fort bon
le deputé, et tout aussi tost fit
eder en son conseil, à l'examen
outes ses remonstrances, et au
de juillet elle y respondit par
Lettres patentes portant un certain
ement sur le temps; que l'exer-
estoit permis d'estre fait par ceux
a religion, deffendans tous jure-
s, blasphemes, paillardises, jeux
hasard, dances dissolues, publi-
s, ou particulieres, les proces-
s publiques, l'enterrement dans
temples, et enjoignant au senat
lesiastique estably par sa majesté
hercher un bon nombre d'enfans
opres aux lettres, et les entretenir
college aux despens du public,
in de servir à la republique, et au
ocureur general de poursuivre les
uriers, ordonnant que les excom-
niés qui demeuroyent plus d'un an
vrent par le mesme senat poursuy-
et amendés; osta le moyen aux
lesiastiques de conferer les benefi-
s, donnant puissance au patron de
esenter tel que bon luy sembleroit,
is qu'il fist profession de la reli-
on: Ordonna la pension aux mi-
stres, et le reste reserva à sa venuë
retour de la cour (60). Ayant ap-
is que Grammont, qui craignait
elque désordre, avait fait suspen-
e pour quelque temps la publica-
on de ses patentes, elle retourna en Béarn, et dès qu'elle fut à Pau en quelque repos, elle les fit pleinement exécuter (61). Elle ordonna *des commissaires pour se transporter par tout à proceder à la demolition des images et des autels de tous les lieux de sa souveraineté* (62). Les catholiques romains se soulevèrent en divers endroits, et formèrent des conspirations, et furent domptés par la reine. Les états de Béarn assemblés à Pau lui demandèrent instamment la révocation de ses patentes; mais elle leur accorda seulement une amnistie pour les *seditieux d'Oleron qui estoient entre les mains du bourreau prest à les executer*, et *refusa du tout* les restrictions ou les modifications qu'on demandoit (63). Elle perdit ses états par la rébellion de ses sujets catholiques soutenus des troupes de France, pendant la troisième guerre; mais le comte de Mongommeri les recouvra; et voulant *finir ses trophées par une nouvelle victoire sur les scandales et impietés, il convoqua un synode à Lescar, le dixieme d'octobre* 1569, *où la discipline qui se voit dans la souveraineté* de Béarn *fut renouvelée* (64) Je m'imagine que la reine renouvela aussi alors son édit touchant l'abolition de la messe, et touchant la confiscation de tous les biens des ecclésiastiques, et que c'est pour cela que presque tous les historiens (65) en mettent l'époque à l'an 1569, quoique la véritable date soit du mois de juillet 1566.

(H) *Ce fut pour les opprimer.*] Le prince de Condé fut mis en justice, et condamné à perdre la tête; et l'on est persuadé qu'il l'aurait perdue par la main du bourreau, si François II eût vécu un peu plus long-temps. On conte que les Guises avaient persuadé à François II de poignarder le roi de Navarre, et qu'il le leur avait promis, mais que le cœur lui manqua au moment de l'exécution. On ajoute qu'ils tâchèrent de l'empoisonner, et que le coup ayant manqué, ils s'avisèrent d'un autre expédient, qui fut

(59) *Là même*, *pag.* 552.
(60) *Là même*, *pag.* 563.

(61) *Là même*, *pag.* 565.
(62) *Là même.*
(63) *Là même*, *pag.* 569.
(64) Olhagaray, Histoire de Foix, Béarn et Navarre, *pag.* 622.
(65) *L'historien* de l'Édit de Nantes, *tom. I*, *pag.* 35, *est de ceux-là.*

[illegible] (66). [illegible] remarque (B) de [illegible] (67). [illegible] *de Monluc... [illegible] beau-* [illegible] de Navarre, [illegible] *de la re-* [illegible] la reine [illegible] autant ; *de sorte* [illegible] *traitée en sa* [illegible] *le chemin de Bearn,* [illegible] *bon de se retirer,* [illegible] *poursuivie par le sieur* [illegible] *qui avoit prins charge de* [illegible], *dequoy elle estant* [illegible] *donna à ses sujets de* [illegible], *qui soubs la con-* [illegible] *d'Audaux, l'allerent* [illegible] *rivage de la riviere de* [illegible] (68). Théodore de Bèze [illegible] une circonstance qui [illegible] l'animosité de Monluc ex- [illegible] des termes qui sentent [illegible] qu'un gentilhomme rai- [illegible] le rapporterai un peu au [illegible] paroles de l'historien, car [illegible] un bel éloge de [illegible] (69) *Dieu suscita aux* [illegible] *pour son nom.... en-* [illegible] *trois dames, dont la* [illegible] *estre recommandable à* [illegible] *pour les grandes charités* [illegible]. *L'une (70) et la* [illegible] *fut la royne de Navarre* [illegible] *effect le dire du pro-* [illegible] *les roynes seroient les* [illegible] *de l'eglise de Dieu,* [illegible] *pour lors elle fust bien* [illegible] *intimidée quelque royne* [illegible] *en toutes les sortes, voire* [illegible] *faire entendre qu'elle* [illegible] *par le pape, privée de* [illegible] *et de tous ses biens, et* [illegible] *pour le moins à perpetuelle* [illegible] *plus ? Monluc enflé* [illegible] *obtenue contre Duras,* [illegible] *qu'il estoit un petit* [illegible] *en peu de temps,* *osa bien dire publiquement qu'il* [illegible] *peroit qu'ayant achevé en Guienne* [illegible] *le roy luy commanderoit d'aller* [illegible] *Bearn, où il avoit fort grande* [illegible] *d'essayer s'il faisoit aussi bon* [illegible] *avec les roynes, qu'avec les* [illegible] *femmes, parole vrayement digne* [illegible] *tel homme, mais trop indigne* [illegible] *telle royne et princesse, laquelle* [illegible] *reservoit dés lors à la conserv*[illegible] *de ses pauvres enfans, en choisi*[illegible] *grandes encores, comme elle a* [illegible] *tre depuis jusques à la mort, se*[illegible] *vant bien dire à bon droict que* [illegible] *esté une perle tresprecieuse* [illegible] *de, et l'une des plus accomplies* [illegible] *nes et princesses en bon esprit,* [illegible] *et toutes rares vertus qui ayent* [illegible] *mais esté.* Olhagaray conte (71) [illegible] 1568 le cardinal de Lorraine [illegible] *Lossec, s'il ne pouvoit persuader* [illegible] *voyage* de France à la reine de [illegible] *varre, d'user de la voye de fait,* [illegible] *luy ravir le prince son fils, à* [illegible] *le sieur de Monluc tenoit la* [illegible] Ce dessein échoua : la reine [illegible] fait la cène le 6 de septembre [illegible] *le huitieme la riviere de Garonne* (72) *à trois doits du nés du sieur* [illegible] *Monluc, qu'elle sceut endormir* [illegible] *meilleurs coups, accompagnée* [illegible] *ment de cinquante gentilshommes* [illegible] *presque tous ses domestiques.* [illegible] *vieux et sçavant guerrier dressoit* [illegible] *troupes à Villenabe d'Agenois* [illegible] *Toneins.* Voyez dans les Mémoires de Monluc (73) comment il s'excuse [illegible] ce qu'il n'empêcha point qu'elle [illegible] passât cette rivière.

(K) *On dit que ses sujets catholiques.... formèrent une conspiration horrible pour la remettre.... au* [illegible] *d'Espagne.*] L'auteur de l'Histoire de l'Édit de Nantes (74) donne cela pour très-assuré et l'applique à l'an 1564. M. de Thou en rapporte [illegible] le détail très-bien circonstancié (75). M. de Sponde regarde cela comme une chose peu certaine, ou plutôt comme une fable inventée par les huguenots (76). Il dit (77) néanmoins

[illegible] Olhagaray, Histoire de Foix, Béarn [illegible] *et suiv.; M.* de Thou, *liv.* [illegible] Jurieu, Apologie pour la ré- [illegible] *I, pag. 444 et suiv.*

[illegible] *Il, pag.* 570.

[illegible] Histoire de Foix, Béarn et Na- [illegible]

[illegible] *ecclés., liv. IX, pag.* 795,

[illegible] *deux furent madame d'Assier,* [illegible] *Galliot, grand maître de l'artil-* [illegible] *mère du sieur de Cursol : et* [illegible] *de Biron.* Là même, *p.* 796.

(71) Olhagaray, Histoire de Foix, Béarn et Navarre, *pag.* 574.

(72) *La même, pag.* 575.

(73) Mémoires de Monluc, *tom. II, pag.* 242 *et suiv.*

(74) *A la page* 35 *du Ier. tome.*

(75) Thuanus, *lib. XXXVI, pag.* 728.

(76) Spondan., *ad ann.* 1564, *num.* 8.

(77) *Idem, ad ann.* 1563, *num.* 51.

u des lettres écrites par le
ance à Monluc, qui faisaient
qu'on avait rapporté à ce
e que le roi d'Espagne offrait
ts de la reine de Navarre
choses d'où l'on pouvait
qu'il y avait quelque com-
le tapis. Cet historien ve-
lire que le roi d'Espagne,
averti par la cour de Fran-
que le pape avait fait contre
le Navarre, avait répondu
loin de donner son approba-
ette conduite de la cour de
avait offert sa protection et
tance contre tous ceux qui
adraient de se saisir des états
e d'Albret. Cette réponse de
II fut communiquée par
e de Médicis à la reine de
qui en conséquence de cela
un gentilhomme pour re-
sa majesté catholique, et
prier de lui continuer sa
ance. M. de Sponde déclare
1 les lettres de ces deux rei-
et il conclut par ces paro-
u dubia sunt regum consilia!
difficile de juger de la con-
rois! En voici un qui écrit
fert de s'opposer à tous ceux
ueraient la reine de Navarre,
dant la cour de France est
qu'il trame quelque chose
s états de cette reine.
le ne voulut pas que cet ar-
la capitulation fût observé :
z elle fut .... blâmable, et
su à Monluc de faire bien
ge au Mont-de-Marsan.]
isais ce fait que dans le li-
furieux Louis d'Orléans, je
irais point; car cet auteur
agne d'une calomnie si ma-
ent fausse, qu'il se rend in-
toute créance. Il assure dans
page où il allègue l'action
gommeri, que la reine de
avait été tout-à-fait dénatu-
el honneur, dit-il (79), *a-t-*
é à la mémoire du roi Henri
son père, d'avoir laissé rom-
tombeau à Castelgeloux? Et
le les huguenots eurent ravi
ce carcan d'or, avec lequel on l'avait enterré, en laisser le corps aux chiens qui en firent curée? Qui ne sait au pays que les catholiques recueillirent les os du père, et les ensevelirent secrètement pour les sauver de la barbarie de cette cruelle fille, et de ses prétendus réformés? Voici la réponse qui fut faite par M. du Plessis à ce passage du Catholique anglais : *Le roi Henri* d'Albret *fut enterré à Lescar en Bearn, avec ses predecesseurs, où son corps et son tombeau sont tout entiers; et par là jugés, ou l'ignorance du suppliant, ou la malignité insigne* (80). Nonobstant cela, je dois dire que Louis d'Orléans ne ment point sur ce qu'il raconte tout aussitôt du meurtre des prisonniers de Mongommeri : car s'il eût menti à cet égard-là, il eût été réfuté par du Plessis comme dans les autres faussetés qu'il débite. Or il est certain que du Plessis a gardé un profond silence sur ce point particulier; et nous voyons que M. de Thou marque expressément que la capitulation obtenue par Terride portait que la garnison sortirait la vie sauve, et nommément Sainte-Colombe, et les autres que l'on fit mourir depuis (81). La Popelinière (82), historien protestant, fait le même aveu sans réserves ni exceptions. D'Aubigné biaise et chicane un peu (83); mais on s'aperçoit aisément qu'il n'est guère persuadé que ses détours soient valables. J'ai trouvé dans M. de Thou une lourde faute de géographie, que je marquerai par occasion. Il dit (84) que Mongommeri ayant traversé le comté de Foix, passa la Garonne à Saint-Gaudens, et peu après l'Ariège, et marcha à grandes journées vers le Bigorre. Il ne faut que jeter les yeux sur la moindre carte de France pour voir manifestement que Mongommeri ne pouvait passer la Garonne qu'après avoir passé

imus de his litteras earundem regina-
Navarræ quidem propriâ ejus manu
v id disertè testentur. Spondan., *ibid.*
rtissement des Catholiques anglais,

(80) Mémoires de du Plessis Mornai, *tom. I*, *pag.* 638.

(81) *Capitibus inter Terridam et Mongomerium perscriptis comprehensi Sancolumbus et vi alii torquati equites, qui vitâ salvâ dimitti debebant.* Thuanus, *lib. XLV*, *pag.* 915, *col.* 1, *D*.

(82) *Voyez son* Hist. des Troubles, *liv. VIII*, *folio m.* 244.

(83) *Au tom. I de son* Histoire, *liv. V*, *chap. XIV*, *pag. m.* 420.

(84) Thuan., *lib. XLV*, *pag.* 915, *col.* 1, *D*.

l'Arriège. Voici le passage de Monluc qui me doit servir de preuves (85) : « Sur quoy arriva monsieur de » Savignac, le capitaine Fabien, et » quelques autres gentils-hommes » avec eux, me dire que ceux du » chasteau (86) se vouloient rendre, » et voir si je trouverois bon que » l'on les print à mercy, capitulant » avec eux. Pource que je voyois, » que monsieur de Savignac et le » capitaine Fabien vouloient fort » sauver Favas, et qu'ils vouloient » luy faire bonne guerre, parce qu'il » estoit en reputation d'estre bon » soldat, je leur dis, qu'ils allassent » capituler comme bon leur sembleroit, je signerois leur capitulation, » combien que j'eusse bonne envie d'en » faire une depesche. Voilà pourquoy » quand ils se furent departis de moy, » je fis partir après eux un gentilhomme, pour aller parler secrettement aux soldats, et à quelques » capitaines, que comme on parlementeroit, qu'ils regardassent d'entrer par un costé ou autre, et qu'ils » tuassent tout : car il falloit venger » la mort des gentils-hommes qui » avoient esté massacrez si malheureusement à Navarreins. Parce que » contre la foy promise on avoit dagué le sieur de Saincte-Colombe, » et sept ou huict autres, qui s'estoient rendus vies sauves, à Orthez, » lors que monsieur de Terride fut » pris. On fit ceste execution sous » pretexte qu'ils estoient subjets de » la royne de Navarre. » La chose réussit à peu près selon le désir de Monluc. Ses soldats escaladèrent d'un côté pendant qu'on parlementait de l'autre, ils entrèrent, *et tuerent tout ce qui se trouva là-dedans* (87).

(M) *Le désir qu'elle eut de tirer bientôt sa future belle-fille du milieu de la corruption de la cour de France.*] Voici l'extrait d'une lettre qu'elle écrivit à son fils pendant qu'elle était à la cour de France pour le marier avec Marguerite de Valois. « Elle » est belle et bien avisée, et de » bonne grâce; mais nourrie en la » plus maudite et corrompue com-
» pagnie qui fut jamais; car j
» vois point qui ne s'en sent
» cousine la marquise en est
» ment changée, qu'il n'y a
» rence de religion... Ce p
» vous dira comme le roi s
» cipe; c'est pitié. Je ne v
» pour chose du monde que v
» fussiez pour y demeurer.
» pourquoi je désire vous m
» et que vous et votre femme
» vous retiriez de cette corrup
» car encore que je la croy
» grande, je la trouve encore
» tage. Ce ne sont pas les h
» ici qui prient les femmes, m
» les femmes qui prient les h
» (88). » M. Jurieu (89) s'est
de ces paroles (90) pour fai
la corruption où était alors l
de France.

(N) *Aucun mariage, à co*
d'aller à la messe, ne fut ac
sa fille.] Il y a bien peu de p
ses à qui l'on ait proposé
partis qu'à madame Cathe
Navarre, sœur unique d'He
Voici un fort long détail sur c
Il m'est fourni par un hom
pouvait savoir ces choses;
avait été ministre de cette pr
Il dit qu'il y eut de grand
cultés dans la négociation du
du duc de Bar, tant à cause
ne se voulait point *départi*
religion où elle avait été
que parce *qu'elle ne se pou*
duire à sortir hors de la Fra
Et de fait, continue-t-il (92)
» en dire ce qui en est à la
» elle avait été recherchée
» sieurs grands princes,
» pour l'une ou l'autre de c
» causes, et en tel endroit
» deux ensemble, elle n'ava
» voulu consentir. Premiè
» pour reprendre cela de pl
» dès aussitôt qu'elle fut né
» voir le 7 février l'an 1558

(85) Monluc, Mémoires, *tom. II, liv. VII, pag.* 369, 370.

(86) *C'est-à-dire du Mont-de-Marsan.*

(87) Monluc, Mémoires, *tom. II, liv. VII, pag.* 371.

(88) Le Laboureur, Additions à
m. I, pag. 903, 904.

(89) Jurieu, Apologie pour la Ré
tom. I, pag. 413, 414. *Il cite* Additi
bour., liv. III.

(90) *Il y a changé quelques express*
sans que cela change le sens. C'est néa
défaut d'exactitude.

(91) Cayet, Chronologie septénaire
toire de la Paix, *folio* 50 *verso, à l'*

(92) *Là même, folio* 51.

[a marier à François, Mon-
[...]i a été depuis duc d'Alen-
[...]omte de Flandres, et ce
pères rois, Henri II très-
de France, et Antoine Ier:
me (*) de Navarre..., le-
ord de ladite madame Ca-
ledit François, Monsieur,
[...]t requit d'amener à effet
[...]a; mais la difficulté était
ors plus grande pour le fait
[...]e religion, attendu l'impor-
u'on en faisait au roi de
son frère, pour le réduire
[...]es à être catholique. Aussi
[...]aravant le roi Henri III,
[...]t de Pologne, la désira:
-on que si elle eût été au
de Lyon à son tour, et que
eût vue, infailliblement il
[...]ousée: mais la reine-mère,
ne de Médicis, la lui figura
[...]t contrefaite, ce qui était
[...]x: car elle était de stature
re, et d'une belle taille:
[...]t vrai qu'elle avait une
[...]n peu courte (qui est une
[...]e ceux d'Albret, comme
lain, sire d'Albret, père du
n Juan, bisaïeul de ladite
[...]se Catherine). Ladite reine-
[...]t à sa filleule ce bon office,
t désavancer le roi de Na-
... Ce grand parti lui étant
le duc de Lorraine (qui de-
été son beau-père), la re-
a (si le roi l'eût eu agréable),
trouva le roi de Navarre
[...]mpêché. Étant sortie de la
après le roi de Navarre son
elle fut fort aimée de feu
[...]ur le prince de Condé. Le
[...]ilippe d'Espagne aussi, en
e 80, l'envoya voir: promet-
roi de Navarre de grands
[...]mens de sa part, jusque-là
ui conseillait de se faire roi
Gascogne, que pour cet effet
aiderait d'hommes et d'ar-
même il tint par long es-
le temps huit cent mille du-
ans *Ochagavy*, village de la
Navarre, au-dessus de Ron-
[...]x, si ledit seigneur roi de
re les eût voulu accepter
[...]aire la guerre en France. Cela

» étant failli, le duc de Savoie,
» l'an 83, y envoya par deux fois,
» avec promesse de ne lui empêcher
» nullement sa religion. Son agent
» arriva à Vifezensac en Bigorre,
» dont étant éconduit, ledit agent
» passa en Espagne, et par cette oc-
» casion fut procédé au mariage de
» l'infante Catherine Michelle avec
» ledit duc. L'an 86, le roi d'Écosse
» envoya le sieur Melvin, Écossais, le
» sieur de l'Isle Groslot, Français, et
» le sieur de Barthas, avec telle in-
» stance, que la reine d'Angleterre
» lui en écrivit en ces termes: *Que*
» *si elle voulait passer en son île,*
» *pour l'amour d'elle* (l'appelant sa
» sœur de France par un bon augure),
» *elle ferait que de son vivant elle*
» *se pouvait assurer d'être reine d'An-*
» *gleterre après son décès.* Le prince
» d'Anhalt, étant venu au secours
» du roi son frère, à son avénement
» à la couronne de France, la de-
» manda lui-même en personne;
» mais par la nécessité de la guerre
» qui était de toutes parts en la
» France, il s'en retourna comme il
» était venu, non sans mécontente-
» ment. Durant ces mêmes guerres,
» deux princes du sang la recherchè-
» rent encore, le comte de Soissons
» (93) et le duc de Montpensier (94):
» mais la proximité du sang, la di-
» versité de religion, et l'indisposi-
» tion des affaires, ne purent laisser
» mettre à effet leurs bons désirs. »
Le même historien conte qu'après la cérémonie du mariage, la princesse Catherine (95) *montrait tout le contentement possible.... étant venue à ce qu'elle en avait accoutumé de dire:*

Grata superveniet quæ non sperabitur, hora (96).

Étant ladite dame très-bien instruite au latin qu'elle entendait: et d'autant plus avait-elle appréhendé ce vers latin, que certains hommes avaient

[...]issime, *c'est le titre donné aux rois de* [...] *comme celui de très-chrétien aux rois*

(93) *Voyez, tom. IV, pag.* 297, *la remarque* (L) *de l'article* CAYET.

(94) *Voyez les* Mémoires de du Plessis, *tom. II, pag.* 295.

(95) Cayet, Chronologie septénaire, *folio* 63, *à l'an* 1599.

(96) *C'est un vers d'*Horace, epist. IV, *lib. I, vs.* 14. *Voyez dans les* Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 663, *ce qui a été dit d'un mariage montré en éloignement, et comme l'empire à Galba, par ces paroles:* et tu, Galba, quandòque degustabis imperium.

quelquefois échappé ces mots, que jamais elle ne serait mariée : *D'autres lui avaient plaqué un jour entre autres un hémistiche de contrecarre à un autre qu'elle avait écrit de sa main en sa maison de Castelbéziat à Pau (que la reine sa mère avait fait bâtir pour elle expressément) à savoir, sur une certaine émotion là avenue durant ces guerres dernières. Voyant qu'il lui fallait venir trouver le roi son frère (ce que les Béarnais ne consentaient aisément), elle écrivit ces mots :* Quò me fata vocant. *Tout aussitôt s'étant lavé les mains pour se mettre à table, elle trouva l'hémistiche tel :* Ne quò te fata vocarent. *Or c'était un équivoque par antipéristase, pour la détourner de son voyage ; et néanmoins ceux qui firent cela n'y gagnèrent rien, car elle était toute résolue de venir en France trouver le roi son frère, à son mandement.*

S'il faut ajouter foi à Clément VIII, ce que j'ai dit doit souffrir quelque exception : il y eut un temps où la princesse Catherine fut prête à changer de religion, pourvu qu'on lui accordât le mari qu'elle souhaitait. Citons un passage de la lettre CCCXLVIII du cardinal d'Ossat, écrite de Rome le 16 de juin 1603. « Une des plus » grandes difficultés qu'il (97) me fit, » fut que lorsque ce mariage (98) se » traitait, Madame, sœur du roi, lui » fit dire que si S. S. faisait envers le » roi qu'elle fût mariée à M. le comte » de Soissons, elle se ferait catholi- » que : dont S. S. dit avoir juste oc- » casion de juger que ce n'est point » la conscience qui la retient en sa » secte ; mais que c'est une certaine » obstination et présomption qu'elle » a, que le saint siége et toutes au- » tres choses se doivent accommoder » à ses appétits. Et pource que cette » objection était trop pressante, je ne » fis que gauchir, et m'en servis à lui » montrer que cette princesse en se- » rait donc d'autant plus facile à con- » vertir : dont j'avais compté l'espé- » rance pour une des dix causes de » la dispense que nous demandions » (99). »

(97) *C'est-à-dire Clément VIII.*

(98) *C'est-à-dire le mariage du duc de Bar, et de la princesse Catherine.*

(99) Lettres du cardinal d'Ossat, *tom. II, pag.* 325.

(O)... *Elle ne trouva pas beaucoup de douceurs dans cette alliance* ; elle était bonne huguenote, son mari était bon papiste. Ce différent de religion les avait rendus fort tièdes par rapport aux propositions de se marier ensemble, et avait formé des difficultés qui avaient fait traîner cette affaire *plus de deux ans durant, les deux parties étant peu contentes d'être sacrifiées par leurs parens à des intérêts d'état, contre les sentimens de leur conscience* (100). Le zèle du mari s'émoussa pendant les premiers mois du mariage ; mais il fut si vif au bout de ce terme, que le duc de Bar considéra comme un grand péché l'action conjugale, et s'en abstint religieusement. Servons-nous des expressions de M. Mézerai (101) : « Il s'était laissé mettre tant » de scrupules dans la conscience » par son confesseur, qu'il s'était sé- » paré de sa compagnie, et avait pris » l'occasion du jubilé pour aller de- » mander absolution du pape et dis- » pense pour l'avenir. Le pape lui » refusa le dernier point tout à plat, » à moins que Catherine ne se con- » vertît ; et pour l'autre, il mit tel- » lement à la gêne cette conscience » timorée, qu'il promit de ne retour- » ner jamais avec sa femme, mais de » la répudier si elle ne se faisait ca- » tholique. Moyennant cette protes- » tation, il fut remis secrètement » dans la communion des fidèles. » car pour y être reçu publiquement, » la cause étant publique, il eût » fallu subir une pénitence de même. » Deux paroles du roi un peu vertes » eussent bien obligé la cour de Rome » de lever toutes ces difficultés, et de » laisser rejoindre le mari avec la » femme ; faute de cette vigueur, la » pauvre princesse demeura quelque » temps veuve au milieu de son ma- » riage. » Se peut-il rien voir de plus tyrannique que le joug que tant de chrétiens se sont laissé imposer par la cour de Rome ? Voici un prince marié par le duc son père à une dame autorisée de ses supérieurs ; voici des noces célébrées solennellement, et bénites par un archevêque ; et néanmoins voici un mari qui s'en va à

(100) Mézerai, Abrégé chronologique, *tom. VI, pag.* 194.

(101) *Là même, pag.* 217.

ne, six mois après, demander humment pardon d'avoir osé jouir de emme, et la permission de le faire avenir. Il obtient grâce à des conons très-rudes sur le premier it, on lui refuse durement tout econd. Voyez dans l'historien de it de Nantes (102) toute la suite chagrins et des dégoûts que la cesse Catherine fut obligée d'ava- Il eût mieux valu que ceux qui ent prédit que son heure pour le age ne viendrait jamais eussent bons devins : la réponse qu'elle fit que cette heure se présentant qu'on ne l'attendrait plus causeune surprise très-agréable (103), moins juste qu'ingénieuse. ~~On~~ ne vait point mieux appliquer cette ime généralement parlant : car r l'ordinaire une vieille fille qui pérait plus de se marier apprend joie qu'il se présente un parti ; l'apprend, dis-je, avec d'autant de joie que c'est une nouvelle attendue. Mais le destin particude la princesse Catherine troubla dre général.

Au reste, je serais curieux d'apndre si son mari aurait été exposé mêmes scrupules par rapport à ouissance d'une belle concubine, i son confesseur aurait pu le gouner dans l'adultère aussi magisement qu'il le gouvernait dans le riage contracté avec une femme étique. Nous ne voyons guère que rédit des confesseurs produise, à ard des galanteries des princes, qu'on observa dans la conduite du de Bar. Ce n'est pas que les mats des princes ne soient fort suses à être congédiées, mais les fesseurs en sont la cause trèsement. Le dégoût, la découverte ne infidélité ou de quelque intri-, les charmes d'un nouvel objet, duisent pour l'ordinaire toutes les grâces d'une favorite.

Depuis l'impression de ce que je as de dire, j'ai découvert une se qui confirme les soupçons que ais eus et que je n'avais osé déer. Il me semblait que le duc de agissait moins par scrupule de science que par envie de se faire démarier, étant dégoûté de son épouse. C'était dans le vrai son motif, comme je l'ai lu dans la nouvelle édition des Lettres du cardinal d'Ossat. Le confesseur de ce duc demanda l'alternative de la dispense, ou de l'ordre de renvoyer la duchesse (104). Or voici de quelle façon M. Amelot de la Houssaye commente cela : « Le » duc de Bar couvrait du voile de la » religion et de la conscience le dé» goût qu'il avait de sa femme, qu'il » n'aimait point et dont il n'était » point aimé. Et comme il n'osait la » renvoyer de peur de s'attirer l'in» dignation du roi, son beau-frère, » il voulait engager adroitement le » pape à lui commander de la répu» dier, pour en rejeter toute la haine » sur lui, et pour avoir la liberté » d'épouser une autre princesse. Mais » le pape était plus sage et plus ha» bile que le duc de Bar et que le » cordelier, son confesseur, qui, » selon le mot ordinaire de sa sain» teté, voulaient prendre le serpent » avec la main d'autrui (105). » Cet auteur traite de cela encore plus amplement dans la Vie du cardinal d'Ossat (106), et réfute Mézerai, qui, comme on l'a vu ci-dessus, ne croyait pas que l'affaire de cette dispense fût épineuse.

(P) *Nous examinerons une pensée de Scaliger.*] « Madame Catherine, » sœur du roi Henri IV, était fort » vaine ; elle m'a trompé, je ne » croyais pas qu'elle serait si con» stante en sa religion qu'elle a été » (107). » Voilà les paroles de Scaliger. Sa défiance était fondée sur ce qu'il avait remarqué que cette dame était entêtée de sa grandeur, et avait des sentimens fiers et hautains ; et il est sûr que cela donnait quelque sujet de conclure qu'elle se tournerait du côté où elle trouverait plus d'avantage et plus de grandeur mondaine ; c'est-à-dire qu'elle imiterait Henri IV, qui, en cas qu'elle eût abjuré sa religion, l'eût élevée à un trèshaut point de crédit, et l'eût mariée

(102) Histoire de l'Édit de Nantes, *tom. I*, 268 *et suiv.*

(103) *Voyez ci-dessus, les citations* (95) *et* (96).

(104) Lettres du cardinal d'Ossat, *tom. II*, *pag.* 251, *édition de Paris*, 1698.

(105) Amelot de la Houssaye, Notes sur la CCXLVII^e^. lettre du cardinal d'Ossat, *pag.* 251 *du IIe. tome. Voyez aussi pag.* 173 *du même tome.*

(106) *Pag.* 30 *et* 31.

(107) Scaligerana, *pag. m.* 46.

le plus avantageusement du monde ; mais, la voyant persister dans le calvinisme, il était contraint par des maximes d'état à la négliger (108). Cependant, comme il y a diverses espèces de vanités ou d'entêtement de grandeur, le raisonnement de Scaliger aurait pu être tourné d'un sens tout contraire. Il y a des gens fiers et ambitieux qui, pour satisfaire leur vanité, se plient à cent bassesses; mais d'autres ne trouvent point de plus beau moyen de contenter leur ambition, que de paraître inflexibles, quelque dommage que leur raideur puisse traîner après soi. Il n'est point rare de voir des personnes de qualité très-vertueuses et très-zélées pour leur religion, et en même temps si jalouses de leur rang, et si actives pour se faire rendre bien des honneurs, qu'elles sont toujours sur le qui-vive à cet égard-là. Madame de Turenne en est un exemple. On ne se souvient pas moins de sa vertu et de sa piété que des précautions exactes qu'elle prenait pour ne donner aucune atteinte aux droits de l'altesse, et aux préférences qu'elle prétendait sur les duchesses. Madame Catherine de Navarre pouvait bien être frappée de cette espèce d'entêtement, quelque vertueuse et pieuse qu'elle fût. Issue de tant de rois, fille unique d'une reine adorée par les protestans, sœur de leur chef, qui fut ensuite roi de France, se pouvait-il faire qu'elle n'eût pas un ton de grandeur et de fierté que Scaliger et plusieurs autres trouvaient trop vain? Il n'en fallait pas néanmoins conclure comme une chose certaine qu'elle changerait de religion ; car outre la compatibilité de ce caractère avec une forte persuasion de la vérité de sa secte, et avec l'aversion des religions persécutrices de celle que l'on professe, aversion qui, à le bien prendre, fait bien souvent plus des trois quarts de l'amour qu'on a pour sa religion ; outre cela, dis-je, la fierté n'est-elle pas quelquefois cause qu'on ne veut rien faire qui puisse nous exposer à des reproches d'inconstance? Je dis ceci sans adopter cette narration de Pierre-Victor Cayet (109) : *Madame Catherine... ne voulait changer la religion prétendue réformée où elle* [illegible] *nourrie, à cause, comme elle* [illegible] *de sa jeune mère la reine J*[illegible] *Navarre, dont elle tenait la* [illegible] *toutes les actions par elle* [illegible] *c'est une des causes qui la* [illegible] *le plus en sa dite religion, com*[illegible] *a déclaré plusieurs fois. D'*[illegible] *aussi elle appréhendait le* [illegible] *de légèreté en son âge, com*[illegible] *disait, si elle changeait de* [illegible] *étant retourné à celle-là après* [illegible] *été pour un temps catholique.*

(Q) *C'est un grand mensonge* [illegible] *de dire..... que la reine Jeanne d'*[illegible] *bret contracta un mariage de* [illegible] *science.... dont d'Aubigné l'hist*[illegible] *fut le fruit*] J'ai lu dans un livre [illegible] primé plusieurs fois (110), qu'[illegible] *néalogiste eut ordre de faire* [illegible] madame de Maintenon *de Je*[illegible] *d'Albret, reine de Navarre,* [illegible] *après la mort du roi son époux,* [illegible] *maria en secret avec un de ses* [illegible] *tilshommes, qui fut, à ce qu'on* [illegible] *tend, le père de M. d'Aubigné,* [illegible] *grand-père de madame de Main*[illegible]*non.* Pour réfuter invinciblement [illegible] conte il ne faut que prendre [illegible] à ces deux points de chronologie [illegible] l'un, que le roi de Navarre, mari [illegible] Jeanne d'Albret, ne mourut qu'[illegible] mois de novembre 1562 ; l'autre, [illegible] M. d'Aubigné naquit l'an 1550, com[illegible]me il paraît par son épitaphe [illegible] que tout le monde peut lire au clo[illegible] du temple de Saint-Pierre, à Genève [illegible] Il fit lui même cette épitaphe un [illegible] avant sa mort, à l'âge de quatre-vingts ans, et il mourut le 29 d'a[illegible] 1630 ; d'où il résulte qu'il était [illegible] l'an 1550. Il le dit lui-même en [illegible] pres mots au commencement de [illegible] histoire (112). Il n'est donc pas pos[illegible]sible qu'il soit fils de Jeanne d'Albret et d'un homme épousé par cette reine après la mort d'Antoine, roi de Navarre. Il y a dans le Mercure Galant du mois de septembre 1688 une généalogie des d'Aubigné. Consultez-la, vous n'y verrez ni ombre ni trace de la prétendue extraction rapportée

(108) *Voyez l'Histoire de Nantes, tom. I, p.* 267.

(109) Cayet, Chronologie septénaire, *folio* 62.

(110) Galanteries des Rois de France, *tom.* I, *pag.* 293, *édition de Bruxelles*, 1694, *et p.* 84, *édition de Cologne*, 1695.

(111) *Elle est dans l'*Histoire de Genève [illegible] M. Spon, *pag.* 504, 505, *de l'édition d'Utrecht* 1685.

(112) *A la moitié du XVI*[e]. *siècle, au n*[illegible] *du livre et de l'auteur.* D'Aubigné, *pag.* 1.

ır que je réfute. Si pour
on disait qu'au lieu de
levait dire Marguerite, on
perait pas moins grossière-
Marguerite, reine de Na-
e de Jeanne, mourut (113)
i son mari, et avant que
vînt au monde. Si l'on pre-
se d'un autre biais, en sup-
il était fils naturel du roi
e, père de Jeanne, on ne
oint être réfuté par des
chronologie, puisqu'il est
ıe ce prince ne mourut
5, et qu'il avait eu une
11 (). Mais on serait réfuté
les choses que d'Aubigné a
e son père (115) *.
voir réfuté les mensonges
ısérés dans les Galanteries
France, il faut que je dise
ouchant je ne sais quelle
ui porte que Jeanne d'Al-
emaria clandestinement,
pas sans l'approbation de
es, auxquels elle confessa.
elle ne pouvait se conte-
ouï dire cela qu'à des gens
ent aucune sorte de preuve
ier : cela fit que je deman-
r à un avocat qui avait une
nnaissance des historiens
siècle, s'il avait rien lu
ce fait-là dans les libelles
holiques firent courir con-
eine de Navarre. Il me ré-
e non ; mais qu'il n'eva...
s les écrits de cette nature
la principale partie ...

[illegible]

ois de décembre [illegible]

e Péréfixe, Histoire de Henri [illegible]

[illegible]

Que j'ai suivi des craignans Dieu la trace,
Afin qu'ils soient les mêmes pas suivans.

Il rapporte aussi le sonnet que *Robert Étienne* (117), *qui était de la même religion, fit pour y répondre au nom de l'imprimerie.* Il rapporte toute entière une longue lettre que cette dame écrivit au prince son fils, le 8 de mars 1572 (118). J'en ai cité quelque chose dans la remarque (M). Il observe qu'*elle parlait entre autres langues la latine et l'espagnole* (119). Mais il ne dit rien de ce mariage clandestin. Au reste, je ne doute point que le quatrain et la lettre qu'il a insérés dans son livre, n'aient été cause que M. Moréri a dit que Jeanne d'Albret *composa diverses pièces en prose et en vers.* C'est nous la donner pour un auteur, et c'est nous tromper; car les lettres qu'un prince écrit, quelque belles qu'elles soient, ne passent pas pour une composition d'auteur (120), à moins qu'elles ne reçoivent la forme d'un livre (*) destiné à la république des lettres.

(R) *On dit que dans des tapisseries elle affecta de faire paraître les monumens de la liberté qu'elle prétendait avoir acquise en secouant le joug du pape.*] Je n'ai point d'autre commentaire à donner que les paroles d'un jésuite. « Comme elle avait l'esprit » naturellement bon, curieux et sa- » vant, dit-il (121), elle voulut té- » moigner, non-seulement avec sa » plume dans les livres imprimés qui » s'appellent les Contes de la reine » Jeanne (122), la liberté qu'elle pré- » tendait prendre en sa créan » mais encore par la pointe de » aiguille sur le canevas et dans » tapisseries; car, comme elle é » grandement adonnée aux devi » elle fit de sa main de belles » grandes tapisseries, entre lesqu » il y a une tente de douze ou qu » pièces excellentes, qui s'appel » LES PRISONS BRISÉES, par l » quelles elle donnait à comm » qu'elle avait brisé les liens et » coué le joug de la captivité » pape. Au milieu de chaque p » il y a une histoire du Vieux Te » ment qui ressent la liberté; com » la délivrance de Suzanne, la s » du peuple de la captivité d'Egy » l'élargissement de Joseph, etc. » à tous les coins il y a des chaî » rompues, des menottes brisé » des estrapades et des gibets » pièces; et par-dessus, en gr » lettres, sont ces paroles de la s » conde aux Corinthiens, chap. » UBI SPIRITUS, IBI LIBERTAS: et p » montrer encore plus claire » l'animosité qu'elle avait con » contre la religion catholique. » nommément contre le sacrifice » la messe, ayant une très-belle » excellente pièce de tapisserie » de la main de Marguerite sa m » devant qu'elle ne se laissât ca » par les ministres, en laquelle é » broché parfaitement le sacrifice » la messe, et le prêtre qui mon » la sainte hostie au peuple; elle » racha le carreau qui portait c » histoire, et au lieu du prêtre, » substitua de sa main un ren » lequel se tournant au peuple » faisant une horrible grimace, » des pates et de la gueule, di » ces paroles : DOMINUS VOBISCUM On trouve la même chose dans Continuateur de Florimond de R mond (123), aux pages 5 et 6 du livre.

(117) *Ce ne pouvait pas être Robert Étienne, père de Henri, mais le frère de Henri.*

(118) Additions à Castelnau, *tom. I, pag.* 902 *et suiv.*

(119) *Là même*, *pag.* 901.

(120) *Conférez ce que ci-dessus*, *remarque* (C) *de l'article* CHARLES-QUINT, *tom. V, pag.* 66.

(*) Le livre intitulé *Histoire de notre temps*, etc., *in*-12, 1570, contient depuis la page 157 jusqu'à la page 238, cinq lettres de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, au roi, à la reine-mère, à monsieur, frère du roi, au cardinal de Bourbon, et à la reine d'Angleterre Élisabeth, avec une *Ample Déclaration* de Jeanne, sur la jonction de ses armes à celles des réformés, en 1568. Toutes ces pièces, qui passent pour être du style de la reine de Navarre, valent en tous sens un des meilleurs livres, tant on y voit de tours, de solidité et de faits anecdotes curieux et intéressans. REM. CRIT.

(121) Garasse, Doctrine curieuse, *p.* 225, 226.

(122) *Je crois que c'est un mensonge, et qu'on confond ici Marguerite de Valois, sœur de François Ier, avec la reine de Navarre Jeanne d'Albret.*

(123) Claude Malingre, Histoire génér Progrès et Décadence de l'Hérésie moderne.

NAVARRE (MARGUERITE VALOIS, REINE DE), bru de précédente, et fille de Henri II naquit le 14 de mai 1552 (A). Ce fut une princesse qui eut infiniment plus d'esprit et de beau

que de vertu. Son attachement extrême au catholicisme, quoi elle donna de très-fortes preuves dès l'enfance (B), ne lui vit de rien par rapport aux ...nes mœurs. Elle fut mariée ...c le roi de Navarre, le 18 ...oût 1572, peu de jours avant ...orrible massacre de la Saint-...thélemi. On travailla peu ...ès à rompre ce mariage; car ...x qui avaient commencé le ...mplot de la tuerie des protes-...s furent fâchés de ce qu'on ...va la vie au roi de Navarre et prince de Condé (*a*) : ils vi-...t par-là *qu'ils avaient failli leur principal dessein, n'en ...lant point tant aux huguenots ...aux princes du sang; et, con-...issant* que le roi de Navarre ...nt marié à la sœur de Charles ..., *nul ne voudrait attenter con-... lui, ils ourdirent une autre ...me;* ils persuadèrent à Cathe-...e de Médicis *qu'il fallait ...narier* la princesse Margue-...e (*b*). Ce dessein échoua par réponse que fit la nouvelle ...riée lorsqu'on lui eut deman-... si elle était femme (C). Ce ...'elle répondit est bien éloigné ...s médisances que l'on a pu lire ...ns des livres imprimés (D). ...le fut avertie par un gentil-...mme catholique, nommée ...ossans (*c*), que son mari et ...n frère le duc d'Alençon vou-...ient s'évader, et s'aller mettre la tête de quelques troupes pen-...nt que la cour, qui avait accom-...gné jusques à Beaumont le duc ...'Anjou, roi de Pologne, retournerait à Paris. Elle découvrit ce dessein à Catherine de Médicis et à Charles IX, et leur fit promettre que l'on se contenterait de prévenir l'évasion, sans faire aucun mal à ces deux princes. On lui tint parole jusques à ce que l'on eût su le complot pour lequel *la Mole et le comte de Coconas* perdirent la vie; mais après cette découverte on les arrêta; et *l'on députa des commissaires pour les ouïr* (*d*). Marguerite *dressa par écrit ce que* son mari *avait à répondre*. Elle fut très-mal dans l'esprit de Henri III, et très-bien dans le cœur de son autre frère le duc d'Alençon. Ce duc et le roi de Navarre furent amoureux de madame de Sauve, ce qui affaiblit beaucoup l'union qui avait été entre eux. Bussi, favori du duc, se rendit suspect d'être le galant de Marguerite, et l'on obligea cette princesse à éloigner la Torigni sa confidente (E). Elle en fut indignée comme d'une chose qui pouvait porter un grand *préjudice à sa réputation* (*e*), et en témoigna son ressentiment à son mari, qui de son côté ne tint pas grand compte d'elle (*f*). *Ils ne couchaient plus et ne parlaient plus ensemble.* Elle sut la résolution que son mari et son frère prirent de s'éloigner de la cour. Le frère fut le premier qui s'évada (*g*) : le mari en fit autant bientôt après, et partit sans dire adieu à sa femme (*h*). Henri III, s'imagi-

(*a*) Mémoires de la reine Marguerite, ...g. 66, *édition de Paris* 1628.

(*b*) *Là même*, *pag*. 67.

(*c*) *Là même*, *pag*. 69.

(*d*) *Là même*, *pag*. 74.

(*e*) *Là même*, *pag*. 119.

(*f*) *Là même*.

(*g*) *En* 1576.

(*h*) Mémoires de la reine Marguerite, *pag*. 129.

nant qu'elle irait les joindre, ou que, si elle demeurait en liberté à la cour, elle serait leur espion, la mit en arrêt. Elle reçut des lettres fort obligeantes de son mari, et quelques honnêtetés du roi son frère, qui fut obligé d'agir de la sorte parce que le duc d'Alençon ne voulait point désarmer à moins qu'elle ne fût contente. Elle accompagna la reine sa mère aux conférences qui se tinrent proche de Sens, et où l'on conclut (*i*) le traité de paix du duc d'Alençon. Après cela elle se voulut retirer auprès du roi son époux, qui la demandait instamment; mais Henri III lui en refusa la permission (*k*). Elle fit sous le faux prétexte d'une incommodité, un voyage aux eaux de Spa, afin de favoriser le dessein qu'on avait mis dans la tête au duc d'Alençon de se faire élire souverain du Pays-Bas. Étant retournée en France, elle témoigna tout de nouveau qu'elle souhaitait d'aller trouver son mari. On y consentit enfin, et ce fut la reine sa mère qui la mena au roi de Navarre (*l*). Ce prince fut les recevoir à la Réolle (*m*), et en usa bien avec sa femme pendant le séjour que Catherine de Médicis fit en Gascogne (*n*). Ils l'accompagnèrent jusques à Castelnaudari quand elle s'en retourna, et puis ils allèrent faire leur résidence à Pau en Béarn et se brouillèrent bientôt, tant à cause que Marguerite [illegible] son mari de disgracier [illegible] taire, qu'à cause des [illegible] où il s'engagea (F). La [illegible] pourquoi elle demandait [illegible] grâce de ce secrétaire [illegible] bien d'être sue, et [illegible] lieu d'observer l'[illegible] rie des intolérans (G). [illegible] recommença contre [illegible] religion, et ne fut [illegible] tageuse au roi de Navarre [illegible] reine son épouse obtint [illegible] ville de Nérac, où elle [illegible] séjour, *fût tenus en* [illegible] *et qu'à trois lieues près* [illegible] *ne se fît point la guerre* [illegible] l'obtint, dis-je, *pourvu* [illegible] *roi son mari ne fût point* [illegible] *Nérac* (*o*). Cette exception [illegible] cause que le maréchal de [illegible] canonna la ville, un jour [illegible] le roi de Navarre y était [illegible] Cela déplut extrêmement [illegible] reine de Navarre (H). Elle [illegible] encore d'autres chagrins [illegible] ce temps-là jusques au [illegible] ge qu'elle fit à la cour de F[illegible] l'an 1582. C'est à ce [illegible] qu'elle finit les Mémoires [illegible] a laissés de sa vie, et dont [illegible] ré ce qu'on vient de voir [illegible] eu raison de dire qu'elle [illegible] adressa à Brantôme (I), et [illegible] pas à *messire Charles de Vi*[illegible] *ne, baron de la Chataigneraie*, ou à *M. de Rendan*. C'est un [illegible] vrage qui mérite d'être lu, [illegible] qui contient des choses [illegible] singulières; et il serait à souhai[illegible] ter qu'il s'étendît jusques [illegible] dernières années de la vie [illegible] l'auteur. On y trouve beaucoup [illegible] de péchés d'omission; mais pou[illegible] vait-on espérer que la reine Mar[illegible] guerite y avouerait des cho[illegible]

(*i*) *En* 1576.

(*k*) Mémoires de la reine Marguerite, *pag.* 157, 162.

(*l*) *L'an* 1578.

(*m*) Mémoires de la reine Marguerite, *pag.* 313.

(*n*) *Là même*, *pag.* 315.

(*o*) *Là même*, *pag.* 332.

eussent pu la flétrir? On ré-
e ces aveux pour le tribunal
a confession; on ne les des-
pas à l'histoire. Il ne faut
c pas s'étonner de ne voir
s son ouvrage aucune ombre
galanteries où elle s'engagea,
elle engagea ses filles d'hon-
r, afin d'opposer à Catheri-
le Médicis une bonne contre-
erie (*p*). Mais pour repren-
le fil de la narration, je dois
e qu'en partant pour la cour
France, l'an 1583, elle reçut
sanglant affront par ordre du
Henri III (K). On a pu dire
-justement que son mari eut
eu de délicatesse sur le point
onneur domestique, qu'il ne
contenta point de fermer les
x, il passa même jusques à
probation des galanteries de
emme. *L'exercice qu'elle fai-
t de l'amour n'était nullement
hé : voulant par-là que la
olique profession sentît quel-
e vertu, et que le secret fût la
rque de vice.* Henri IV *eut
ntôt appris à caresser les
viteurs de sa femme, elle à
esser les maîtresses du roi son
ari* (*q*). Mais s'il fut blâmable
mille rencontres pour avoir
u cette basse complaisance, il
t paraître dans la conjoncture
ont il s'agit ici beaucoup de
igueur et de sensibilité. Il de-
nanda fortement à Henri III,
u que l'affront de sa femme fût
éparé, ou qu'il lui fût permis
le ne la point recevoir (L). Il
l'obtint ni l'une ni l'autre de
es deux choses, et il fut con-
traint de recevoir Marguerite dans Nérac, avec toute sa flétrissure (M). Ayant été excommunié quelque temps après par le pape Sixte, elle se servit de ce prétexte pour le quitter, et pour lui faire la guerre (*r*). Elle se saisit *de l'Agénois qui lui avait été donné en dot* (*s*); mais elle trouva très-peu de sujets de satisfaction dans cette guerre, et se vit contrainte de sortir d'Agen précipitamment (N), et de se sauver en Auvergne, où elle *acheva de consumer le reste de sa jeunesse avec des aventures plus dignes d'une femme qui avait abandonné son mari, que d'une fille de France* (*t*). Lignérac *avec quelque noblesse mal en ordre* la conduisit jusqu'à la ville de Carlat où son frère était châtelain (*v*). Henri III fit en sorte que les habitans se préparassent à la trahir (*x*). Elle en eut le vent, et s'évada; mais elle fut prise par le marquis de Canillac, et menée au château d'Usson. Il devint amoureux d'elle, et se laissa tellement aveugler par ses beaux discours, qu'elle se rendit la plus forte dans la place, et l'en chassa (*y*). Ce fut dans cette forteresse qu'elle demeura recluse jusques à ce qu'elle vint à la cour de France, l'an 1605. On l'avait sollicitée de consentir à la rupture de son mariage; elle refusa de le faire pendant la vie de la

(*p*) *Voyez la remarque* (O) *de l'article* Henri IV, *tom. VIII*, *pag.* 64.

(*q*) D'Aubigné, Hist. univers., *tom. II*, *liv. IV*, *chap. V*, *pag.* 988, 989, *à l'ann.* 1579.

(*r*) Mézerai, Hist. de France, *tom. III*, *pag.* 596.

(*s*) *Là même.*

(*t*) *Là même*, *pag.* 598. *Voyez l'article* Usson.

(*v*) *Là même.*

(*x*) Brantôme, Dames illustres, *pag* 255.

(*y*) *Là même. Voyez aussi* d'Aubigné, *tom. III*, *livr. V*, *chap. IV.*

…n père, qui la tenait *sur ses* …x *pour la faire causer*, peu de *…avant le misérable coup* qui le …urir (2). Elle suppose la même lorsqu'elle dit qu'en 1561, au … du colloque de Poissy, elle … que *sept à huit ans* (3). C'est … bien singulier que la fille du … France ne sache pas, à deux …ès, quand elle est née. Des …sses dont le jour natal est mar… dans les almanachs, dans les …douces qui se vendent chez les …rs, et dans une infinité de livres …res, peuvent-elles ignorer ce …rsonne n'ignore; ou osent-elles …e plus jeunes qu'elles ne sont? … it trait de coquetterie peut ser… …les bourgeoises, car on ne peut … démentir aisément; mais il …rait être d'aucun usage aux …es rois. Il semble néanmoins …otre reine de Navarre s'était … accoutumée à diminuer son …que par habitude elle suivit ce …là en composant ses Mémoi…

Elle donna de très-fortes preu… … son attachement au catholi… *dès l'enfance.*] Les particulari… …'elle nous apprend là-dessus très-curieuses, et contiennent …orceau de l'inconstance bizarre …nri III. Jamais homme n'eut …'aversion pour les huguenots …e monarque, et cependant il goûté avec zèle leurs sentimens, …it tâché de les inspirer aux au… Notre Marguerite croit (4) qu'en …*fantines actions* il s'en trouve… peut-être *d'aussi dignes d'être …s que celle de l'enfance de Thé…cle* (5) *et d'Alexandre; l'un …sant au milieu de la rue devant …eds des chevaux d'un charretier, …e s'était, à sa prière, voulu ar…; l'autre méprisant l'honneur du de la course, s'il ne le disputait des rois.* Pour prouver cela, elle …e entre autres choses *la résis… que je fis*, dit-elle (6), « pour » conserver ma religion du temps du » colloque de Poissy, où toute la » cour était infectée d'hérésie, aux » persuasions impérieuses de plu- » sieurs dames et seigneurs de la » cour, et même de mon frère d'An- » jou (7), depuis roi de France, de » qui l'enfance n'avait pu éviter l'im- » pression de la malheureuse hugue- » noterie, qui sans cesse me criait de » changer de religion, jetant souvent » mes Heures dans le feu, et au lieu » me donnant des psaumes et prières » huguenotes, me contraignant les » porter; lesquelles, soudain que je » les avais, je les baillais à madame » de Curton, ma gouvernante, que » Dieu m'avait fait la grâce de con- » server catholique, laquelle me me- » nait souvent chez le bon homme » M. le cardinal de Tournon, qui me » conseillait et fortifiait à souffrir » toutes choses pour maintenir ma » religion, et me redonnait des Heu- » res et des chapelets au lieu de ceux » que m'avait brûlés mon frère d'An- » jou. Et ses autres particuliers amis, » qui avaient entrepris de me perdre, » me les retrouvant, animés de cour- » roux m'injuriaient, disant que c'é- » taient enfance et sottise qui me le » faisaient faire; qu'il paraissait bien » que je n'avais point d'entendement; » que tous ceux qui avaient de l'es- » prit, de quelque âge et sexe qu'ils » fussent, oyant prêcher la charité, » s'étaient retirés de l'abus de cette » bigoterie; mais que je serais aussi » sotte que ma gouvernante. Et mon » frère d'Anjou ajoutant les menaces, » disait que la reine, ma mère, me » ferait fouetter. Ce qu'il disait de » lui-même; car la reine, ma mère, » ne savait point l'erreur où il était » tombé. Et soudain qu'elle le sut, » le tança fort, lui et ses gouverneurs, » et les faisant instruire, les contrai- » gnit de reprendre la vraie, sainte » et ancienne religion de nos pères, » de laquelle elle ne s'était jamais » départie. Je lui répondis à telles » menaces fondante en larmes, com- » me l'âge de sept à huit ans où j'étais » lors y est assez tendre, qu'il me » fît fouetter, et qu'il me fît tuer » s'il voulait; que je souffrirais tout » ce que l'on me saurait faire plutôt

(2) …l reçut ce coup dans un tournoi, le 30 de … 59.

(3) Mémoires de la reine Marguerite, pag. 12.

(4) …à même, pag. 7.

(5) C'est d'Alcibiade et non pas de Thémistocle …i dit cela. Voyez Plutarque, in Alcibiade, p…, D.

(6) Mémoires de la reine Marguerite, pag. 9

(7) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* CIPIER…, *tom. V, pag.* 208.

» que de me damner. » Ajoutez qu'à cause de la diversité de religion, elle eut beaucoup de répugnance à épouser Henri IV. Prouvons cela par un passage très-curieux : je le tire d'une lettre qui fut écrite à ce prince. *Elle m'a dit*, c'est Jeanne d'Albret qui parle touchant notre Marguerite, *que quand ces propos se sont commencés, que l'on savait bien qu'elle était de la religion qu'elle était, et bien affectionnée. Je lui ai dit que ceux qui avaient embarqué ceci ne disaient pas cela, et que l'on me faisait le fait de la religion si aisé, et qu'elle-même y avait quelque affection : que sans cela je ne fusse entrée si avant, et que je lui suppliais d'y penser. Les autres fois que je lui en avais parlé, elle ne m'en avait répondu si absolument ni si rudement. Je crois qu'elle parle comme l'on la fait parler, et aussi que les propos que l'on nous avait dits touchant son désir à la religion, n'étaient que pour nous y faire entendre* (8).

(C) *La réponse que fit la nouvelle mariée, lorsqu'on lui eut demandé si elle était femme.*] Servons-nous de la narration de la reine Marguerite. « Ils » vont persuader à la reine, ma » mère, qu'il me fallait démarier. » En cette résolution, étant allée un » jour de fête à son lever, que nous » devions faire nos pâques, elle me » prend à serment de lui dire vérité, » et me demanda si le roi, mon mari, » était homme, me disant que si cela » n'était, elle avait moyen de me démarier. Je la suppliai de croire » que je ne me connaissais pas en ce » qu'elle me demandait (aussi pouvais-je dire alors comme cette Romaine à qui son mari se courrouçant de ce qu'elle ne l'avait averti » qu'il avait l'haleine mauvaise, lui » répondit qu'elle croyait que tous » les hommes l'eussent semblable, ne » s'étant jamais approchée d'autre » homme que de lui); mais quoi que » ce fût, puisqu'elle m'y avait mise, » j'y voulais demeurer, me doutant » bien que ce qu'on voulait m'en séparer était pour lui faire un mauvais tour (9). » Il n'y a nulle apparence que cette princesse ait pu tenir sincèrement de tels discours.

Elle avait plus de vingt ans; elle [illegible]
été nourrie dans une cour trè[illegible]
rompue en toutes manières, [illegible]
ticulièrement sur l'article de l'[illegible]
dicité (10). Voici comment un [illegible]
d'esprit (11) nous caractéris[illegible]
cour-là : *La Saint-André..., f*[illegible]
Catherine de Médicis, *est d'une* [illegible]
si apprivoisée, que le prince de J[illegible]
ne lui apprendra rien de nou[illegible]
l'épousant. Ce n'est pas là, c[illegible]
t-il, ce que je devais vous dire [illegible]
prenant; elle est belle, elle est [illegible]
le grand monde où l'exemple [illegible]
en quelque manière; peu s'e[illegible]
qu'elle n'ait seize ans. C'est [illegible]
où l'honneur d'une fille com[illegible]
jouir de ses droits. On en voi[illegible]
même qui portent leur co[illegible]
jusque-là; et le bon sens ne [illegible]
que l'on soit surpris d'une ch[illegible]
l'usage a rendue si familière. [illegible]
mon cousin, et voici ce qui [illegible]
surprendre, etc. Jugez si notre [illegible]
guerite eût pu demeurer d[illegible]
ignorance dont la plus chaste [illegible]
tes les vestales, et la plus [illegible]
toutes les religieuses auraient [illegible]
peine se glorifier aux temps les [illegible]
simples, et aux siècles les plus [illegible]
cens. Consultez ce qu'on a dit [illegible]
dessus (12). Mais, pour prouver [illegible]
son récit n'est pas fidèle, et [illegible]
en a retranché plusieurs circo[illegible]
ces, il suffit de dire que sa mère [illegible]
tait point femme à se contenter [illegible]
réponse aussi ambiguë et aussi [illegible]
que que celle-là. Catherine de [illegible]
cis, résolue à faire casser le ma[illegible]
en cas qu'il n'eût pas été conso[illegible]
eût fait, ou eût fait faire une se[illegible]
interrogation qui eût mis sa fille [illegible]
état d'éclaircir la chose, et qui [illegible]
eût donné des lumières suffi[illegible]
pour cela, malgré l'ignorance [illegible]
fonde et tout-à-fait extraordin[illegible]
où elle se retranchait. On lui eût [illegible]
pris la définition de l'homme, [illegible]
pas selon les attributs d'animal [illegible]
sonnable comme dans les livres [illegible]
philosophie, mais selon les attrib[illegible]
particuliers qui conviennent à la [illegible]
lation individuelle ou spécifique [illegible]

(8) Le Laboureur, Additions à Castelnau, *tom. I, pag.* 904.

(9) Mémoires de la reine Marguerite, *p.* 67, 68.

(10) *Voyez, ci-dessus, la remarque* [illegible] *l'article précédent.*

(11) *L'auteur d'un roman intitulé :* Le [illegible] de Condé, *pag.* 32, *édition de Hollande*, [illegible]

(12) *Remarque* (A) *de l'article* Gonzague (I[illegible] belle de), *tom. VII. pag.* 142.

s on lui eût fait faire des
s exactes entre cette dé-
.es choses qui s'étaient
son lit nuptial. Vous ne
ısez pas en homme, dites-
mais vous vous souvenez
. Le roi de Navarre n'a-
. ? Répondez oui ou non.
ent Catherine de Médicis
ı fait presser la prétendue
et quand même sa fille
: de déclarer qu'elle igno-
ıût connaître à telles en-
tels signes l'affaire qu'on
ıit, elle n'eût pas laissé
la question et de l'éclair-
ment à la reine-mère.
ue tronquée que puisse
ıtion, nous en pouvons
Catherine de Médicis fut
convaincue, par les ré-
fille, qu'il n'y avait pas
lieu de faire un procès
ce à son beau-fils. Je ne
u'on ait jamais osé dire
iage n'avait pas été con-
néanmoins cette raison
s plus fortes parmi celles
illit avec tant de soin,
océda à le faire déclarer
ıs ici un passage du Di-
que. *Ce manifeste*, c'est
ue l'on fait parler (13),
quelque jour aux esprits
té ce que j'ay voulu taire
destie à nostre saint pere
ıal de Joyeuse, commis-
y deputé pour m'ouïr sur
de nostre repudiation;
r vingt et deux chefs en
atoire respondu chose qui
apporter deshonneur ni
ce n'est peut-estre sur
s'enquist de moy, si ja-
t le mariage nous avions
ıication ensemble; où je
ontraint par la verité, que
deux jeunes au jour de
, et l'un et l'autre si pail-
! estoit plus qu'impossible
empescher. Ce qu'on dit là
.ment de Marguerite s'ac-
bien avec l'histoire de ses
Or il n'y a rien de plus
cette espèce de tempéra-
eiller une certaine curio-
.asse de très-bonne heure

satirique, *parmi les pièces impri-*
urnal d'Henri III, *p. m.* 206, 207.

l'ignorance dont elle osa se vanter. C'est une curiosité dont les effets sont si prompts que tout le monde s'en étonne. Lisez ces paroles de M. le comte de Bussi: « Vous avez ouï dire » la passion de...... pour son mari » quand elle l'épousa. Cela est, dit- » on, fort changé. La petite personne » ne le peut plus souffrir. On dit » pour l'excuser : *Ce que tu vois de* » *l'homme n'est pas l'homme*. Et cela » fait demander à tout le monde, où » une fille de treize à quatorze ans » peut avoir appris comment il faut » que les hommes soient faits pour » être bien (14). »

(D) *Ce qu'elle répondit est bien éloigné des médisances que l'on a pu lire dans des livres imprimés.*] Que la différence est grande entre ce que Marguerite raconte de sa conduite, et ce que d'autres en ont publié! Elle s'attribue sur la théorie du mariage toute l'ignorance des petits enfans; on aurait pu, à son dire, lui donner le change sans qu'elle s'en fût aperçue. Mais lisez un peu ces paroles du Divorce satirique : c'est, comme je l'ai déjà dit, Henri IV que l'on fait parler. « Je n'ay pû fuir mon » dommage, encore que le roy Char- » les pour lors regnant, à qui l'hu- » meur de sa sœur estoit prou con » nue, m'en donna quelque sentiment » dessous cet oracle, lors qu'asseu- » rant les huguenots, pour les attra- » per et les allecher d'une feinte paix, » il protestoit sous mille sermens, » qu'il ne donnoit pas sa Margot » seulement pour femme au roy de » Navarre, mais à tous les heretiques » de son roiaume. O prophetie trop » veritable, et digne d'une sainte et » divine inspiration! s'il eust mis le » general et non le particulier, et » qu'au lieu des huguenots seuls, il » eust compris tous les hommes : car » il n'y a sorte ou qualité d'iceux en » toute la France avec qui cette de- » pravée n'ait exercé sa lubricité; » tout est indifferent à ses voluptez, » et ne lui chaut d'aage, de gran- » deur, ni d'extraction, pourveu » qu'elle soule et satisfasse à ses ap- » petits, et n'en a jusques icy depuis » l'aage d'onze ans desdit à personne, » auquel aage Antragues et Charins

(14) Bussi, lettre CCCXVI *de la IVe. partie, pag.* 421 *de l'édition de Hollande.*

» (car tous deux ont creu avoir obtenu les premiers cette gloire) eurent les premices de sa chaleur, » qui augmentant tous les jours, » et eux n'estants point suffisans à » l'esteindre, encore que Antragues » y fist un effort, qui luy a depuis » abregé la vie, elle jetta l'œil sur » Martigues, et l'y arresta si longtemps, qu'elle l'enrolla sous son » enseigne, et en donnerent l'un et » l'autre tant de connoissance, que » c'estoit le discours et l'entretien » commun de tous les soldats dans les » armées où l'on connoissoit ledit » Martigues outre sa valeur pour » colonel de l'infanterie (15). » On ajoute qu'après la mort de Martigues *il fallut que, par l'entremise de madame de Carnavalet, M. de Guise en passât les mains, jeune prince brave et ambitieux, lequel commençant desja de construire cette machine qui trop-tost esbranlée lui chéra dessus, songeoit de parvenir de ses impudiques baisers aux nopces, et d'en fortifier ses pretextes et ses desseins, ayant rompu dextrement le traité de mariage d'elle et du roy de Portugal desja fort advancé.... Elle adjousta tost après à ces sales conquestes ses jeunes freres, dont l'un, à sçavoir François, continua cet inceste toute sa vie; et Henry l'en desestima tellement que depuis il ne la put aymer, ayant mesme à la longue aperceu que les ans au lieu d'arrester ses desirs augmentoient leurs furies, et qu'aussi mouvante que le mercure elle bransloit pour le moindre object qui l'approchoit. Voilà la pucelle que mes proches et le bien commun me firent prendre pour belle et bonne, à son grand mescontentement et de ses favoris, entre lesquels Antragues, comme le maréchal de Retz m'a autrefois dit, faillit à mourir de regret, ou d'un lâchement de sang que la violence de la douleur de nous voir mariez luy provoquoit par divers endroits* (16). Voulez-vous un autre témoin? lisez le premier dialogue d'Eusèbe Philadelphe Cosmopolite, vous trouverez ceci à la page 44 de l'édition d'Édimbourg, 1574 (17).

(15) Divorce satirique, *pag.* 189.

(16) *Là même, pag.* 190.

(17) Réveille-matin des Français et de leurs voisins, *pag.* 44; *les interlocuteurs sont Philalithie, Alithie et l'historiographe.*

« Et sur ce, le roy faisant sem[...] » de se fascher de tant de re[...] » blasphemant et depitant, ju[...] » vouloit que le mariage se c[...] » mast sans plus tarder : qu[...] » cardinal de Bourbon ne les v[...] » espouser, il les meneroit l[...] » me à un presche des hug[...] » pour les y faire espouser à [...] » nistre : et que par la mort-[...] » ne vouloit pas que sa Marg[...] » ainsi appelloit-il sa sœur) [...] » longtemps en ceste langueur.

» *Ali.* La bonne dame n'av[...] » de d'avoir si long-temps att[...] » monsieur son frère sçavoi[...] » qu'il avoit eu son pucellage.

» *L'hist.* Je ne sçavois pa[...] » mais j'avois bien ouy dire [...] » estoit preste d'accoucher d[...] » que la royne fut à Xainctes.

» *Ali.* Il est ainsi, je t'asseur[...]

(E) *On l'obligea à éloigner la T[...]gni, sa confidente.*] Le Guast, [...] du roi Henri III, lui représent[...] *ne fallait point laisser à de[...] princesses des filles en qui el[...]sent si particulière amitié* (18), [...] persuada si fortement cette ma[...] que ce monarque déclara au r[...] Navarre *qu'il ne l'aimerait ja[...] dans le lendemain* la Torigni n[...] éloignée (19). Le roi de Navar[...] donc contraint de prier sa fe[...] et même de lui *commander* de [...] sortir cette fille. La reine de Na[...] n'obéit qu'avec une extrême d[...]leur. La Torigni *partit le jour [...]me*, et se retira *chez M. Chast[...]* son cousin (20). Le roi, quelque t[...] après, *pour faire* à sa sœur *le [...] cruel déplaisir qui se pouvait im[...]ner*, envoya des gens à la mai[...] de Chastelas, *pour sous omb[...] prendre* la Torigni, *pour l'ame[...]* la cour, *la noyer en une rivièr[...] était près de là* (21) : mais quel[...] cavaliers qui allaient joindre l[...] d'Alençon délivrèrent cette fille [...] On peut assurer, généralement [...]lant, que le principe sur q[...] Guast raisonna est bon ; car les [...]cesses ne pourraient jamais faire [...]sir aucune intrigue de galanter[...]

(18) Mémoires de la reine Marguerite, *p[...]*

(19) *Là même, pag.* 118.

(20) *Là même, pag.* 119.

(21) *Là même, pag.* 131.

(22) *Là même, pag.* 135.

s n'avaient des confidentes dans chambre : et c'est un sujet de çon que de voir beaucoup d'aé entre elles et les filles qui les nt. Une grande dame veut être e avec ponctualité, et se fâche onde si l'on y manque. C'est le n d'être peu aimée dans son doique. La libéralité même n'est n moyen fort sûr de s'y faire aisi on ne l'accompagne de caresst d'honnêtetés. Mais rarement sse-t-on jusque-là, ce n'est certains cas de nécessité, où besoin de la discrétion et de la ation de son monde. Les caresses nt pas alors épargnées : les oures de cœur, les ménagemens familiarité disposent alors les eures à aimer leurs supérieu-

– . . *Facinus quos inquinat, æquat* (23).

t excepter de cette règle les daqui, par une sage conduite, ont s une très-belle réputation; mais ne notre reine de Navarre n'était e celles-là, on ne peut pas trouver ge que ses liaisons intimes avec moiselle de Torigni fussent suss à Henri III. Il est de la fine poe d'un roi de mettre auprès de nfans, non pas des personnes spirent à leur confidence, mais ersonnes qui se veuillent conr d'être d'honnêtes espions. Ausmanque-t-on guère de choisir les gens, et d'éloigner ceux qui pondent pas à de telles inten. Encore un coup, Henri III rait pas été blâmable de suivre le eil qui lui fut donné, s'il n'eût vue que de corriger sa sœur, et i ôter quelques mauvais instrus; mais la violence dont il usa aurait être excusée : il voulut noyer la confidente; et dès là peut soupçonner que ses motifs nt criminels. Il voulait satisfaire lousie; il enrageait de ce que frère possédait le cœur de la Marguerite. La chronique scanuse porte qu'ils l'aimèrent tous criminellement, et qu'ils en t aimés de même l'un après re ; mais qu'enfin elle donna référence au plus jeune et non pas au droit d'aînesse. C'est un droit que les femmes impudiques ne respectent pas beaucoup (24).

(F) Elle et son mari *se brouillèrent .... à cause des galanteries où il s'engagea.*] L'amour qu'il conçut pour Dayelle, fille d'honneur de Catherine de Médicis (25), ne le brouilla point avec sa femme; mais quand la reine Catherine fut partie, il se mit *à rechercher Rebours, qui était une fille malicieuse, qui n'aimait point Marguerite, et qui lui faisait tous les plus mauvais offices qu'elle pouvait* auprès de son mari (26). Elle demeura malade à Pau lorsque le roi de Navarre en partit; et comme ce prince, *la perdant des yeux*, la *perdit aussi d'affection*, il *commença à s'embarquer avec Fosseuse* (27). Le duc d'Alençon en devint aussi amoureux (28). *Cela pensa convier* le roi de Navarre *à vouloir du mal* à son épouse; car il crut qu'elle *y fit de bons offices pour son frère contre lui. Ce qu'ayant reconnu, elle pria tant son frère* de désister, qu'il ne parla plus à Fosseuse. Celle-ci, pour ôter au roi de Navarre qu'elle aimait extrêmement, la jalousie qu'il avait du duc d'Alençon, *s'abandonna tellement à le contenter en tout ce qu'il voulait d'elle, que le malheur fut si grand qu'elle devint grosse. Se sentant en cet état, elle change toute sorte de procéder avec moi*, c'est la reine Marguerite qui parle (29), *et au lieu qu'elle avait accoutumé d'y être libre, et de me rendre auprès du roi mon mari tous les bons offices qu'elle pouvait, elle commence à se cacher de moi, et à me rendre autant de mauvais offices qu'elle m'en avait fait de bons. Elle possédait de sorte le roi mon mari, qu'en peu de temps je le connus tout changé. Il s'étrangeait de moi, il se cachait, et n'avait plus ma présence si agréable qu'il avait eu les quatre ou cinq heureuses an-*

Lucan., Phars., *lib. V*, *vs.* 290.

(24) *L'auteur du roman du* Prince de Condé, *suppose, pag.* 120, *que ce prince étant aimé de la maréchale de Saint-André, qui avait refusé le cœur du roi de Navarre, ce roi dit à la maréchale :* Je vois bien qu'être mon cadet de sept ou huit ans est un grand avantage pour être considéré de vous.

(25) Mémoires de la reine Marguerite, *p.* 314.

(26) *Là même*, *pag.* 321.

(27) *Là même*, *pag.* 322.

(28) *Là même*, *pag.* 346.

(29) *Là même*, *pag.* 347.

nées que j'avais passées avec lui en Gascogne, pendant que Fosseuse s'y gouvernait avec honneur. Elle raconte ensuite que Fosseuse mit en tête au roi de Navarre, *pour trouver une couverture à sa grossesse, ou bien pour se défaire de ce qu'elle avait, d'aller aux eaux de Aigues-caudes, qui sont en Béarn.* Ce prince pressa fort la reine sa femme *d'y aller*, et lui dit *que sa fille* (*car il appelait ainsi Fosseuse*) *avait besoin d'en prendre pour le mal d'estomac qu'elle avait, et qu'il n'y avait point d'apparence qu'elle y allât sans sa* maîtresse; *que ce serait penser mal où il n'y en avait point.* Tout ce qu'il put obtenir fut *qu'il irait avec elle deux de ses compagnes, Rebours et Villesavin, et la gouvernante. Elles s'en allèrent avec lui; et moi*, dit la reine Marguerite (30), *j'attendis à Bavière* (31). *J'avais tous les jours avis de Rebours* (*qui était celle qu'il avait aimée, et était une fille corrompue et double, qui ne désirait que de mettre Fosseuse dehors, pensant tenir sa place en la bonne grâce du roi mon mari*) *que Fosseuse me faisait tous les plus mauvais offices du monde, médisant ordinairement de moi, et se persuadant si elle avait un fils, et qu'elle se pût défaire de moi, d'épouser le roi mon mari.... Au bout d'un mois ou cinq semaines,* nous *retournâmes à Nérac, où voyant que tout le monde parlait de la grossesse de Fosseuse, et que non-seulement en notre cour, et par tout le pays, cela était commun, je voulus tâcher de faire perdre ce bruit, et me résolus de lui en parler* (32). La reine lui offrit de la secourir, *et de lui faire office de mère* (33), c'est-à-dire de la mener dans une maison écartée, et pendant que le roi irait à la chasse d'un autre côté, *de ne bouger de là qu'elle ne fût délivrée. Elle, au lieu de m'en savoir gré, avec une arrogance extrême, me dit qu'elle ferait mentir tous ceux qui en avaient parlé; que depuis quelque temps je ne l'aimais point; et que je cherchais prétexte pour la ruiner. Et parlant aussi haut que je lui avais parlé bas, elle sort tout en colère de mon cabinet,* [...] *va mettre le roi mon mari; en* [...] *qu'il se courrouça fort à moi de* [...] *que j'avais dit à sa fille, disant* [...] *le ferait mentir tous ceux qui* [...] *taxaient, et m'en fit mine fort* [...] *temps, et jusques à tant que s'é*[...] *passés quelques mois, vint l'heu*[...] *son temps. Le mal lui prenant* [...] *point du jour, étant couchée en* [...] *chambre des filles, elle envoya* [...] *rir mon médecin, et le pria d'*[...] *avertir le roi mon mari, ce qu'il* [...] *Nous étions couchés en une* [...] *chambre en divers lits, comme* [...] *avions accoutumé. Comme le* [...] *cin lui dit cette nouvelle, il se tr*[...] *fort en peine, ne sachant que f*[...] *craignant d'un côté qu'elle fût* [...] *couverte, et de l'autre qu'elle fût* [...] *secourue, car il l'aimait fort. Il* [...] *résolut enfin de m'avouer tout,* [...] *prier de l'aller faire secourir* (34)[...] *Je lui dis.... que je n'y en al*[...] *y ferais comme si c'était ma f*[...] *que cependant il s'en allât à la* [...] *se, et emmenât tout le monde,* [...] *qu'il n'en fût point ouï parler. Je* [...] *fis promptement ôter de la ch*[...] *des filles, et la mis dans une ch*[...] *bre écartée, avec mon médecin et* [...] *femmes pour la servir, et la fis* [...] *bien secourir. Dieu voulut qu'elle* [...] *fit qu'une fille, qui encore était* [...] *te. Étant délivrée, on la porta* [...] *chambre des filles, où, bien que* [...] *apportât toute la discrétion que* [...] *pouvait, on ne pût empêcher que* [...] *bruit ne fût semé par tout le ch*[...] *teau. Le roi mon mari étant re*[...] *nu de la chasse, la va voir, com*[...] *il avait accoutumé. Elle le p*[...] *que je l'allasse voir, comme j'av*[...] *accoutumé d'aller voir toutes* [...] *filles, quand elles étaient ma*[...] *des; pensant par ce moyen ôter* [...] *bruit qui courait. Le roi mon ma*[...] *venant à la chambre me trouve que* [...] *m'étais remise dans le lit, étant las*[...] *de m'être levée si matin, et de la pei*[...] *ne que j'avais eue à la faire secourir.* [...] *Il me prie que je me lève, et que* [...] *l'aille voir. Je lui dis que je l'av*[...] *fait lorsqu'elle avait eu besoin de mo*[...] *secours, mais qu'à cette heure el*[...] *n'en avait plus affaire: que si j'*[...] *allais, je découvrirais plutôt que* [...]

(30) Mémoires de la reine Marguerite, *pag.* 350.
(31) *Il fallait dire à Bagnières.*
(32) Mémoires de la reine Marguerite, *p.* 352.
(33) *Là même, pag.* 353.

(34) *Là même, pag.* 354.

ui en était, et que tout le ontrerait au doigt. Il se fâ-re moi, et ce qui me déplut ' me sembla que je ne mé-tte récompense de ce que e matin. Elle le mit sou-humeurs pareilles contre

illeurs (36) qu'Androma- du vaillant Hector, était et si débonnaire, qu'elle ;ter aux bâtards de son voilà une reine de Na- 'était guère moins com- était presque l'accou- maîtresses de son époux. ceux qui ont tant blâ- ice conjugale de ce prin- t considérer qu'il était le : de tous les hommes d'a- use fidèle, et que sa con- gâter dans sa femme les lispositions à la sagesse. dit que, *dans les causes e séparation, on donne le me ; mais que souvent le se que la femme a tort* onvient en partie à Hen- est petit dans cet endroit s de la reine Marguerite! coup plus petit qu'il n'est lques autres rencontres. que le chef d'un grand nt tête aux Guises et à r de France, s'en aille ec une demoiselle qu'il qu'il se fâche contre sa a voulu s'informer de se afin de la mieux ca- rie que c'est calomnier it le temps fera paraître que peu après il supplie ment son épouse d'aller : fille qui est en travail : sont des choses d'une que bourgeoise.

ion pourquoi elle deman-ce d'un secrétaire, mérite ue, et nous donnera lieu injuste bizarrerie des in- oici ce qu'elle raconte nous en revînmes à Pau

» en Béarn, où n'ayant nul exercice » de la religion catholique, l'on me » permit seulement de faire dire la » messe en une petite chapelle qui » n'a que trois ou quatre pas de long, » qui étant fort étroite était pleine » quand nous y étions sept ou huit. » A l'heure que l'on voulait dire la » messe, l'on levait le pont du châ- » teau de peur que les catholiques » du pays, qui n'avaient aucun exer- » cice de la religion, l'ouïssent. Car » ils étaient infiniment désireux de » pouvoir assister au saint sacrifice, » de quoi ils étaient depuis plusieurs » années privés; et, poussés de ce » saint et juste désir, les habitans de » Pau trouvèrent moyen, le jour de » la Pentecôte, avant qu'on levât le » pont, d'entrer dans le château, se » glissant dans la chapelle, où ils n'a- » vaient pas été découverts jusque » sur la fin de la messe, qu'entrou- » vrant la porte pour laisser entrer » quelqu'un de mes gens, quelques » huguenots qui épiaient à la porte » les aperçurent, et l'allèrent dire » au Pin, secrétaire du roi mon ma- » ri, (lequel possédait infiniment son » maître, et avait grande autorité » en sa maison, menant les affaires » de ceux de la religion) lequel y » envoya des gardes du roi mon ma- » ri, qui les tirant hors, et les bat- » tant en ma présence, les menèrent » en prison, où ils furent long-temps » et payèrent une grosse amende. » Cette indignité fut ressentie infini- » ment de moi, qui n'attendais rien » de semblable. Je m'en allai plain- » dre au roi mon mari, le suppliant » faire lâcher ces pauvres catholiques » qui n'avaient point mérité un tel » châtiment pour avoir voulu, après » avoir été si long-temps privés de » l'exercice de la religion, se préva- » loir de ma venue pour rechercher » le jour d'une si bonne fête d'ouïr » la messe. Le Pin se met en tiers » sans y être appelé et sans porter » ce respect à son maître de le laisser » répondre, prend la parole; et me » dit que je ne rompisse point la tête » au roi mon mari de cela, car quoi » que j'en pusse dire il n'en serait » fait autre chose; qu'ils avaient bien » mérité ce que l'on leur faisait, et » que pour mes paroles il n'en se- » rait ni plus ni moins; que je me

, *pag.* 356.

pag. 97, *citation* (1) *de l'ar-*ix.

s sérieux et comiques, *pag.* 56, dam, 1699.

de la reine Marguerite, *pag.* 315

» contentasse que l'on me permettait de faire dire une messe pour » moi et pour ceux de mes gens » que j'y voudrais mener. Ces paroles m'offensèrent beaucoup d'un » homme de telle qualité, et je suppliai le roi mon mari, si j'étais » si heureuse d'avoir quelque part » en sa bonne grâce, de me faire » connaître qu'il ressentait l'indignité qu'il me voyait recevoir par » ce petit homme, et qu'il m'en fît » raison. Le roi mon mari, voyant » que je m'en passionnais justement, » le fit sortir et ôter de devant moi, » me disant qu'il était fort marri de » l'indiscrétion de du Pin, et que » c'était le zèle de sa religion qui » l'avait transporté à cela, et qu'il » m'en ferait telle raison que je voudrais; que, pour les prisonniers » catholiques, il aviserait avec ses » conseillers du parlement de Pau, ce » qui se pourrait faire pour me contenter. M'ayant ainsi parlé il alla » après en son cabinet, où il trouva » le Pin, qui après avoir parlé à lui » le changea tout. De sorte que craignant que je le requisse de lui » donner congé, il me fuit et me » fait la mine. Enfin voyant que je » m'opiniâtrais à vouloir qu'il chassât le Pin ou moi, celui qui lui serait le plus agréable, tous ceux qui » étaient là, et qui haïssaient le Pin, » lui dirent qu'il ne me devait mécontenter pour un tel homme, qui » m'avait tant offensée; que si cela » venait à la connaissance du roi et » de la reine ma mère, ils trouveraient fort mauvais qu'il l'eût souffert et tenu près de lui. Ce qui le » contraignit enfin de lui donner » congé. Mais il ne laissa à continuer » de me faire du mal, et de m'en » faire la mine. »

Je crois qu'elle fit sur cela une infinité de réflexions, car c'était un cas qui lui devait sembler fort étrange, et tout-à-fait injurieux; mais je crois que la réflexion la plus naturelle, la plus légitime et la plus raisonnable qui eût pu se présenter à son esprit, fut la seule qu'elle ne fit point. Elle eût dû sur toutes choses apprendre par-là combien était condamnable l'injustice de son aïeul, et de son père et de ses frères avec leurs édits barbares contre ceux de la religion; et c'est à quoi sans d n'eut garde de songer. Il y a beaucoup d'apparence que les c liques de Béarn, qui avaient été tus et emprisonnés, persist croire qu'on faisait bien de per ter les huguenots, et de les p de l'exercice de leur religion : disaient-ils apparemment, la c France est orthodoxe, et celle Navarre est hérétique; celle-là doit persécuter, et celle-ci ne le pas (39). Allez représenter au du Pin vos belles raisons, aura pu leur répondre, il ne fera q conversion de propositions : la de Navarre est orthodoxe, celle France est hérétique; celle-là doit empêcher qu'on aille à la m et celle-ci doit permettre qu'on au prêche. Malheureux intolér il faut bien que votre maladie bizarre, puisque la peine du ne la guérit pas.

(H) *Le maréchal de Biron ca la ville...... Cela déplut ex ment à la reine de Navarre.*] ferais point de commentaire su paroles, si je ne trouvais ici occasion de montrer que les leures histoires nous trompent. le récit de la reine de Nava Le maréchal de Biron *fait tire ou huit volées de canon da ville, dont l'une donna jusqu château; et ayant fait cela, p là, et se retire m'envoyant un pette pour s'excuser à moi, mandant que, si j'eusse été se n'eût pour rien du monde en cela; mais que je savais qu'i été dit en la neutralité, etc* Marguerite ne se paya point d excuse, et répondit au tro qu'elle était fort offensée de l duite du maréchal de Bir qu'elle s'en plaindrait au roi (duc d'Alençon alla en Guienn que temps après, et, ayant t la guerre civile, disposa le m de Biron à *prendre la charge armée de Flandre* (42). Il fit l' du roi de Navarre et du maré

(39) *Voyez le* Commentaire philosop Contrains-les d'entrer, *Ire. part., pag suiv., et IIIe. part.; pag. 122 et suiv.*

(40) Mémoires de la reine Marguerite

(41) *Là même, pag.* 338.

(42) *Là même, pag.* 343.

n, et voulut qu'*à la première* ce maréchal *fît satisfaction à* la e Marguerite *par une honnête* se *de ce qui s'était passé à Né-* *et commanda* à cette reine *de le* *r avec toutes les rudes et dédai-* *ses paroles* qu'elle *pourrait. J'u-* dit-elle, *de ce commandement* *onné de mon frère avec la dis-* *on requise en telles choses, sa-* *t bien qu'un jour il en aurait* *t, pouvant beaucoup espérer* *sistance d'un tel cavalier.* Voici ègle à quoi il faut comparer le t des autres historiens : il ne peut véritable qu'à proportion qu'il onforme à celui de la reine Marite ; car elle savait la chose ux que personne, et rien ne l'enait à déguiser. Voyons ce que dit ntôme : « Pour plus de bravade . le mareschal fit lascher quelues volées de canon contre la lle, de sorte que la reine qui y stoit accourue et mise sur les muailles pour en avoir le passemps, faillit à en avoir là sa part, ar une balle vint donner tout aurès d'elle, ce qui l'irrita beaucoup ant pour le peu de respect que M. e mareschal luy avoit porté de la enir braver en sa place, que pare qu'il avait eu commandement u roy de ne s'approcher pour aire la guerre de plus prez de cinq ieues à la ronde du lieu où seroit la reyne de Navarre, ce qu'il n'observa pour ce coup, dont elle en conceut une telle colere et inimitié contre le mareschal, qu'elle songea fort de s'en ressentir et s'en venger. Au bout d'un an et demy aprés, elle s'en vint à la cour où estoit le mareschal que le roy avoit appellé à soy de la Guyenne, de peur de nouveau remuement, car le roy de Navarre menaçoit de remuer s'il ne l'ostoit de là. La reine de Navarre se ressentant dudit mareschal n'en fit cas en façon du monde, mais le desdaigna fort, parlant par tout mal de luy, et de l'injure qu'il luy avoit faite. Enfin M. le mareschal redoutant la fureur et la haine de la fille et sœur des roys ses maistres, et connoissant le naturel de cette princesse, songea de la faire rechercher, et sa grace, et y faire ses excuses, et » s'humilier, à quoy comme genereu- » se elle ne contredit aucunement, et » le prit en grace et amitié, et oublia » le passé (43). » La première faute de cet auteur est de dire que la reine de Navarre courut risque de sa vie sur les remparts. Elle n'eût pas oublié une circonstance de cette nature si cela eût été vrai. La seconde faute est d'étendre à cinq lieues, ce qui n'en avait que trois. La troisième faute est un péché d'omission, qui charge Biron d'avoir très-injustement excédé ses ordres. Il ne fit rien qu'il ne pût faire conformément aux instructions qu'il avait reçues de Henri III ; car la neutralité accordée à la reine de Navarre n'avait lieu qu'au cas que son mari fût absent. La dernière erreur de Brantôme est une faute de chronologie. Le maréchal de Biron fit sa paix en Guienne même ; il est donc faux que la reine Marguerite l'ait maltraité à la cour de France dix-huit mois après, et qu'il l'ait apaisée alors par ses humiliations. M. de Mézerai se trompe en deux choses. Le maréchal de Biron, dit-il (44), *lâcha quelques volées de canon contre la muraille, de dessus laquelle la reine Marguerite regardait l'escarmouche, dont cette princesse fut tellement offensée qu'elle ne lui pardonna jamais.*

(I) *Les Mémoires qu'elle a laissés de sa vie...., elle les adressa à Brantôme.*] Auger de Mauléon, sieur de Granier, les publia à Paris, l'an 1628, *in*-8°. (45). Il s'en est fait dans la suite quelques autres éditions. Il assure, dans la préface, que le baron de la Châtaigneraie est celui à qui la reine Marguerite les adressa, et que ceux qui *croient que l'adresse en soit faite à M. de Rendan*, croient une chose qui n'est pas vraisemblable. M. Colomiés a très-bien prouvé (46) qu'ils sont adressés à messire Pierre de Bourdeille, abbé de Bran-

(43) Brantôme, Mémoires des Dames illustres, *pag.* 264, 265.

(44) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. V*, *pag.* 246, *à l'an* 1580. *Il dit, pag.* 493 *du III*e. *tome de sa grande* Histoire, *qu'une volée de canon donna demi-brasse au-dessous des pieds de cette reine.*

(45) *Voyez la* Bibliothèque choisie de Colomiés, *pag.* 173 *de la seconde édition.*

(46) *Le même*, Mélanges historiques, *pag.* 86 *et suiv.*

tôme. Vous trouverez ses raisons dans le Dictionnaire de Moréri.

(K) *Elle reçut un sanglant affront par ordre du roi Henri III.*] Voici de quelle manière Mézerai raconte cela : « Le roi... bannit d'auprès d'elle » deux certaines dames ses confidentes, récrivant au roi de Navarre de » sa main propre, *qu'il les avait* » *chassées, comme une vermine très-* » *pernicieuse et non supportable au-* » *près d'une dame d'un tel lieu* : et à » quelques jours de là, il lui com- » manda d'aller trouver son mari, » sans permettre qu'elle lui vînt dire » adieu. Sa haine passa encore bien » plus outre : il envoya après elle un » capitaine des gardes avec soixan- » te archers, qui après avoir arrêté » son train par de là Palaiseau, et » fouillé dans sa litière, jusqu'à lui » faire abattre le masque, se saisit de » son écuyer, de son médecin et de » son apothicaire, tandis que sur un » autre chemin Larchant alla pren- » dre ces deux dames. Il se fit ame- » ner toutes ces personnes à l'abbaye » de Ferrières, près de Montargis, les » sépara en diverses chambres, les » interrogea chacune à part, de la vie, » mœurs et conversation de sa sœur, » et voulut avoir leurs dépositions » par écrit. Au partir de là il en ren- » voya quelques-uns à la Bastille, » qui furent examinés par le lieute- » nant du prevôt, et laissa aller sa » sœur (47). » M. Varillas (48) a narré cette aventure avec toutes les mêmes circonstances que M. de Mézerai. Je suis surpris qu'un historien huguenot, qui vivait en ce temps-là, et à qui de pareilles choses n'échappaient guère, ait fait un récit beaucoup plus court que celui que l'on a pu lire au commencement de cette remarque. Considérez, je vous prie, la brièveté du sieur d'Aubigné, et le peu de rapport qu'il y a entre sa narration et celle des autres, eu égard aux circonstances du lieu. *La reine de Navarre*, dit-il (49), *s'en étant retournée à la cour avec la reine sa mère* (50) *advint que cet esprit impatient* [...] *meura guère sans offenser le roi* [...] *frère et ses mignons, et fai*[...] *dans la cour avec ceux qui diff*[...] *ce prince, en lui imputant de* [...] *sales voluptés, auxquelles* [...] *semblait que les dames eussent* [...] *rêt. Là-dessus cette princesse* [...] *quelques affronts, desquels le* [...] *fut que Salern, capitaine des g*[...] *la fit démasquer à la porte S*[...] *Jacques, comme elle partait de* [...] *ris pour s'en retourner en G*[...] *trouver le roi son mari, avec* [...] *pourtant elle était en très-*[...] *ménage.*

(L) *Henri IV demanda fo*[...] *à Henri III, ou que l'affront* [...] *femme fût réparé, ou qu'il lu*[...] *permis de ne la point recevoir.*] [...] ce que d'Aubigné raconte i[...] tement après le passage que je [...] de rapporter (51) : « Le roi de [...] » varre, prenant avis de son c[...] » en cette affaire, trouva par c[...] » tement de tous, qu'il devai[...] » ressentir, et pour cet effet en[...] » sommer le roi de lui faire u[...] » tice notable, avec une cla[...] « sentît le défi, ou au moins [...] » tion d'amitié en cas de refus : [...] » conseillèrent cela, et tous [...] » rent l'exécution, hormis Aub[...] » qui, après avoir remontré co[...] » il était accusé d'avoir sauvé [...] » maître, et de quelques libres [...] » et propos offensans; et que ce[...] » serait supportable par un a[...] » serait mortel par sa bouche; [...] » tefois voyant les passions de [...] » prince offensé, il s'abandonn[...] » faire le voyage : trouve le roi [...] » Saint-Germain, qui ayant do[...] » au messager toutes apparences [...] » terreur, l'ouït haranguer sur [...] » intérêts que portaient les inju[...] » des princes; sur ce que cet a[...] » d'infamie avait été joué en la p[...] » splendide compagnie et sur le [...] » chafaut plus relevé de la chr[...] » tienté... ..... Tant y a que non [...] » le refus de justice, mais sur le [...] » lai qui sentait le refus, le messag[...]

(47) Mézerai, Histoire de France, *tom. III*, *pag.* 546, 547.

(48) Varillas, Histoire de Henri III, *liv. VII*, *pag.* 232, 233, *édition de Hollande, à l'ann.* 1584, *en quoi il se trompe, car la chose se passa au mois d'août* 1583. *Voyez les* Mémoires de du Plessis Mornai, *tom. I*, *pag.* 2?5.

(49) D'Aubigné, Hist. univ., *tom. II*, *liv. V*, *chap. III*, *pag.* 1083.

(50) D'Aubigné *n'est point exact : Margu*[...] *partit seule et sans sa mère. Voyez ses* Mémo[...] *vers la fin. Il est vrai que sa mère lui vint* [...] *devant.*

(51) D'Aubigné, Hist. univ., *tom. II*, *liv.* [...] *chap. III*, *pag.* 1083.

mit entre les mains du roi l'hon-
ur de son alliance, et celui de
n amitié. » Il rapporte ensuite
menaces contenues dans la réponse
oi, la réplique vigoureuse qu'il
(52), ce qu'il répondit sur le
e ton à la reine-mère, et la dili-
e avec laquelle il s'en retourna
révint les assassins de la cour de
ce. Cela étant, on ne pourrait
nier qu'Henri IV n'eût fait pa-
e son indignation avec toute la
eté d'un prince brave et magna-
e. Mais nous allons voir un autre
où il ne témoigne pas une si
ie résolution. « (53) Le roy de
avarre ayant receu ceste nouvelle
4) à Nerac, estima ne la (55) de-
oir recevoir, qu'il ne sceust la
use de cette injure, qui faite et
ceuë en plain midi ne se pouvoit
issimuler. Pour en avoir donc ou
sclaircissement ou reparation, se
esolut d'envoyer M. du Plessis
ers le roy qui s'estoit eslongné
usques à Lyon, où il le fut trou-
er en poste. Ceste negociation
spineuse et pleine de precipices
e tous costez, où il alloit d'un
ari et d'une femme, en faict
'honneur, de telle qualité, et en-
re deux roys l'un son maistre et
autre son prince, se trouve toute
ntiere dans ses Memoires, mais en
oicy la somme. Ayant representé
u roy l'atrocité du faict, le requit
e la part du roy de Navarre, de
eux choses. L'une, *de luy vouloir
declarer la cause de son indigna-
tion, qui l'avoit porté à telles indi-
gnitez contre sa femme, qui avoit
l'honneur d'estre sa sœur; veu qu'à
la moindre femme du monde on n'o-
ste point l'honneur, qu'elle ne l'ait
premierement perdu : ce qu'il ne
peut croire, combatu cependant de
sa sagesse et moderation accoustu-
mée. L'autre de luy vouloir en tout
cas, et comme le chef de la famille
faire justice, et comme bon maistre,
conseiller ce qu'en une affaire si
perplexe il auroit à faire.* Le roy
» tergiversoit, et peut-estre se sen-
» tant coupable de trop de precipi-
» tation, voulut destourner la cause
» sur les dames ci-dessus, qu'il ac-
» cusoit de mauvaise vie. Mais luy
» repliqua M. du Plessis : *Qu'il n'es-
» toit pas là pour plaider leur cause ;
» que le roy son maistre ne luy eust
» pas fait ce tort de l'envoyer en leur
» faveur. Qu'il estoit question de la
» reine sa sœur, si elle avoit commis
» faute digne de tel affront, qu'il
» luy en demandoit justice ; sinon,
» qu'il le supplioit de la luy faire de
» ceux qui estoyent autheurs de ce
» mauvais conseil, au deshonneur de
» la maison royale et sienne* (56)......
» Qu'il avoit charge en somme de
» dire à sa majesté qu'il avoit fait
» trop ou trop peu ; trop, si la faute
» estoit moins qu'extreme ; trop peu,
» si l'estimant digne de perdre l'hon-
» neur, il le luy laissoit survivre.
» *Lors conclut le roy* ; qu'il se tenoit
» obligé au roy de Navarre de la
» procedure qu'il y avoit tenue ;
» qu'il avoit une mere et un frere
» interessez dans cette affaire comme
» luy, ausquels il en vouloit com-
» muniquer... Vit bien M. du Plessis,
» qu'il n'en pourroit tirer d'avan-
» tage ; mais luy restoit un scrupule,
» que cependant la royne sa sœur
» continuoit son chemin. Sur quoy il
» luy dit : *Mais que dira la chres-
» tienté, sire, si le roy de Navarre
» la reçoit, l'embrasse sans scrupule,
» la luy renvoyant ainsi barbouillée ?*
» Et luy repliqua le roy : *Quoy ? si
» non qu'il recevra la sœur de son
» roy, que peut-il moins faire ? Mais
» d'un roy juste et equitable*, dit
» M. du Plessis, *qui ne voudroit pas
» requerir ceste obeissance d'un tel
» subject aux depends de son hon-
» neur et de son courage*. Et sur cela
» se resolut le roy, d'escrire à la
» royne sa mere, qu'elle la fit sejour-
» ner sur le chemin en quelque vil-
» le. » L'issue de tout cela fut que
Bellièvre, député au roi de Navarre,
l'obligea enfin à recevoir son épouse,
sans qu'on lui eût fait aucune satis-
faction sur ses demandes. Lisez la
lettre qui fut écrite à M. de Montai-
gne (57) par M. du Plessis Mornai,
l'an 1584. En voici le commencement

(52) *Il la rapporte aussi dans la* Confession catholique de Sanci, *liv. II, chap. VII, pag.* 447, *édition de* 1699.

(53) Vie de M. du Plessis Mornai, *pag.* 71.

(54) *C'est-à-dire que la reine Marguerite avait reçu l'insulte dont il est parlé dans la remarque précédente.*

(55) *C'est-à-dire la reine sa femme.*

(56) Vie de du Plessis Mornai, *pag.* 72.

(57) Michel de Montaigne, *auteur des* Essais.

« M., nous avons oui M. de Bellie-
» vre. A dire vrai, il n'a proposé
» autre satisfaction, que l'indignité
» faitte à la royne de Navarre, et
» l'authorité (58) et liberté qu'a un
» roi à l'endroit de ses sujets. Raison,
» comme vous sçavés, qui tient plus
» du vinaigre que de l'huile ; et mal
» propre à une plaie si sensible, et
» en partie si nerveuse, et, je ne
» sçai si j'ose dire, peu convenable à
» la grandeur de nos princes fran-
» çois, qui ont tousjours attrempé
» leur souveraine puissance d'une
» équité gracieuse ; et n'ont jamais
» disposé de l'honneur de leurs
» moindres subjets, que de gré à
» gré. Toutesfois le roi de Navarre a
» voulu monstrer qu'il aimoit mieux
» rendre le roi satisfait, que de l'es-
» tre en soi mesmes. Et pour cet ef-
» fet, s'est resolu de ploier son hon-
» neur sous le respect de ses com-
» mandemens. Se resolvant d'aller
» voir et recevoir la royne sa femme,
» en sa maison de Nerac (59).

Mais voici une énigme qui m'embarrasse beaucoup. D'Aubigné assure positivement qu'il fut le seul que l'on députa pour demander réparation de l'insulte, tous les autres ayant refusé de se charger d'une telle commission. Du Plessis Mornai n'affirma pas moins fortement qu'il fut le seul que l'on envoya à la cour de France, pour la même affaire. D'Aubigné ne fait aucune mention de du Plessis, celui-ci n'en fait aucune de d'Aubigné; il se contente de dire que le roi de Navarre *parla premièrement d'y envoyer le sieur de Frontenac* (60). On ne peut point supposer qu'il s'agisse de deux affaires; car encore qu'on puisse parler au nombre pluriel des affronts reçus par la reine Marguerite, on ne peut nullement prétendre que d'Aubigné demanda réparation d'une insulte antérieure ou postérieure à celle qui obligea le roi de Navarre à députer M. du Plessis. L'un et l'autre des deux auteurs qui racontent qu'ils ont été députés, ont en vue l'action du capitaine des g[...] arrêta la litière de la reine [...] rite, etc. On le nomme *Sal*[...] la Vie de du Plessis (61), et [...] dans l'histoire de d'Aubigné [...] fait voir qu'il est question d[...] homme, mais que par une fa[...] pression, ou par quelque [...] faut de mémoire, son nom a [...] diversement orthographié e[...] miné. J'avoue que, selon M. d[...] sis, l'exploit de ce capitaine [...] des fut fait à quatre lieues d[...] (63), *entre Palaiseau et Sa*[...] (64), que selon d'Aubigné il [...] *à la porte Saint-Jacques*. [...] aussi que la plainte et la d[...] de réparation fut faite le roi [...] *Saint-Germain*, selon d'A[...] mais que, selon du Plessis, [...] faite le roi étant à Lyon. M[...] je ne puis comprendre qu'e[...] rencontre le roi de Navarre [...] voyé deux députés à Henri I[...] que M. du Plessis assure q[...] le seul que l'on chargea de c[...] gociation. Si j'avais à me d[...] de la mémoire, ou de la [...] de l'un des deux, ce ne ser[...] contre M. du Plessis que je fo[...] des soupçons. Je ne veux point [...] tant décider au préjudice de [...] J'aime mieux suspendre mo[...] ment (65) ; et je ne suis pas as[...] tisfait de mes conjectures pou[...] loir les mettre ici. Au reste, [...] suis pas le premier qui tro[...] l'embarras dans le récit de [...] aventure (66). Notez que d'Au[...] en donnant la seconde édition [...] ouvrage (67), pouvait savoir [...] l'on raconte de contraire à so[...] ré dans les Mémoires de du [...] sis (68).

(M) *Il fut contraint de r*[...] *Marguerite dans Nérac avec* [...] *flétrissure.*] C'est ici que l'on [...] rait appliquer au roi de Nav[...]

Parturiunt montes, nascetur ridicul[...]

(58) *Je crois qu'il y a ici une faute d'impression, et qu'il faut lire :* de l'indignité faitte à la royne de Navarre que l'authorité, etc.

(59) Mémoires de du Plessis Mornai, *tom. I, pag.* 297, 298.

(60) *Là même, pag.* 275.

(61) *A la page* 71.

(62) *A la page* 1083.

(63) Vie de du Plessis, *pag.* 71.

(64) Mémoires de du Plessis, *tom. I*, [...]

(65) *Voyez, ci-dessous, la remarque* [...]

(66) *Voyez les* Notes sur la Confessio[...] que de Sanci, *liv. II, chap. VII, pag.* [...] *tion de* 1699.

(67) *L'an* 1626.

(68) *Imprimés l'an* 1624.

:ait vrai qu'il eût envoyé au
: France le cartel de défi que
igné nous racontait ci-dessus
; mais si l'on réduit la chose
:rmes de la négociation de M.
:ssis Mornai, on verra une
beaucoup moins honteuse.
uvais état de ses affaires ne
tait pas que l'on fît le fier si
e temps. Bellièvre, député de
II, parlait avec d'autant plus
:eur, que les garnisons que
ait mises autour de Nérac lui
t croire que le roi de Navarre
:t rien refuser. Il fallut donc
prince se soumît bon gré mal-
'il en eût, et qu'il demandât
une grâce que pour le moins
aisons fussent renvoyées. Voici
: du passage que l'on a vu ci-
(70), je veux dire des paroles
.ettre de M. du Plessis Mornai.
solvant d'aller voir et recevoir
rne sa femme, en sa maison de
: : seulement, qu'on levast les
isons qu'on avoit mises aux en-
as, tant afin que cette recep-
n'eust aucune apparence de
e, que pour la seureté de leur
ur. Vous sçavés s'il est civil de
ecevoir en maison empruntée,
.ncivil de demander liberté en
.enne. M. de Bellievre, toutes-
, en a fait difficulté tresgrande;
e ce pas a esté despesché ce jour-
ii M. de Clervant vers la royne
Navarre, et de là tirera vers
-s majestés, lesquelles, à mon
is, se representans le fait passé,
: considerans en la personne du
de Navarre, ne le voudront
onduire en si petit accessoire;
; qu'en chose de telle impor-
:e, il a cedé le principal. Jugés
quelle pene ces gens nous met-
. Nous avions reduit tout à
lleur point que presque il n'es-
à esperer, et maintenant ils
rchandent sur un rien, et nous
: perdre credit, si nostre since-
n'estoit bien connue envers nos-
maistre (71). » Excusons donc
le coup le roi de Navarre, et
sons pas tomber sur cet endroit
:ulier de sa vie la censure qu'un historien moderne rapporte : *Les malins*, dit-il (72), « n'épargnèrent pas » son domestique. On blâmait hautement la manière dont il avait » abandonné la reine Marguerite à » son humeur galante ; *plus indolent » que l'empereur Claude*, disait-on, » *il souffrait que cette nouvelle Messaline, reconnue pour son épouse » légitime, le déshonorât tout publiquement. Voulait-il à ses propres » dépens apprendre à ceux dont il » débauchait les femmes, à devenir » maris commodes ?* » S'il avait reçu avec des marques d'estime son épouse déshonorée par l'affront public que le roi son frère lui avait fait, nous le pourrions accuser raisonnablement d'une indolence très-lâche ; mais il n'en usa point de la sorte ; il lui fit clairement connaître qu'il la méprisait, et ce fut l'un des motifs qui la portèrent à rompre avec lui. Lisez ces paroles de la Vie de M. du Plessis : *La royne Marguerite, soit qu'elle portast impatiemment d'estre* MESPRISÉE, *soit qu'elle retournast à ses vieilles coustumes, s'estoit jettée dans Agen, et de là faisoit la guerre pour la ligue* (73). Après tout il faut bien se souvenir qu'il y a des princes qui sont encore plus embarrassés que les autres hommes sur le parti à prendre lorsqu'ils sont chargés de cornes. C'est un personnage très-difficile à bien soutenir : la patience et l'impatience y sont un objet de moquerie, et l'on ne trouve pas aisément un juste milieu entre la sévérité de Henri VIII, et la débonnaireté de Henri IV. Que chacun se tienne pour dit dans les cas de cette nature le vieux dicton,

Il est bien aisé de reprendre,
Mais mal aisé de faire mieux.

(N) *Elle se vit contrainte de sortir d'Agen précipitamment.*] « Elle y » fut très mal servie par le moyen » de madame de Duras, qui la gou- » vernoit fort, et qui sous son nom » faisoit des grandes exactions et con- » cussions : le peuple de la ville s'en » aigrit, et sous main en couva une » liberté, et moyen de chasser et » leur dame et ses garnisons, sur » lequel mescontentement M. le ma-

Dans la remarque (L).
Dans la remarque (L), citation (59).
Mémoires de du Plessis, tom. I, pag.

(72) Le Vassor, Histoire de Louis XIII, liv. I, pag. 54.
(73) Vie de du Plessis, pag. 90.

» reschal de Matignon prit occasion » de faire entreprise à la ville, ainsi » que le roy en ayant sçeu les moyens » lui commanda avec une grande » joie pour aggraver sa sœur (qu'il » n'aimoit) de plus en plus de dé- » plaisirs : parquoy l'entreprise qui » pour la premiere fois avoit été » faillie fut menée pour la seconde » si dextrement par mondit sieur le » mareschal et les habitans, que la » ville fut prise et forcée en telle » sorte et de telle promptitude, et » alarme, que tout ce que pût faire » cette malheureuse reyne, fut de » monter en trousse derriere un gen- » tilhomme, et madame de Duras » derriere un autre, et se sauver de » vitesse, et faire douze grandes » lieues d'une traitte, et le lende- » main autant, se sauver dans la » plus forte forteresse de la France » qui est Carlat (74). » La reine Marguerite observe au commencement de ses Mémoires *qu'il y a de l'erreur* dans ce récit de Brantôme ; mais nous ne savons pas comment elle l'eût rectifié. Voyons de quelle manière l'auteur du Divorce satirique a fait parler Henri IV. *Elle se laisse derechef emporter à lubricité, et débordée sensualité, me quittant sans mot dire et s'en allant à Agen, ville contraire à mon party, pour y establir son commerce, et avec plus de liberté continuer ses ordures ; mais les habitans, presageans d'une vie insolente d'insolens succez, luy donnerent occasion de partir avec tant de haste, qu'à peine se put-il trouver un cheval de croupe pour l'emporter, ni des chevaux de louage ni de poste pour la moitié de ses filles, dont plusieurs la suivoient à la file, qui sans masque, qui sans devantier, et telle sans tous les deux, avec un desaroy si pitoiable, qu'elles ressemblaient mieux à des garces de Lansquenetz à la route d'un camp, qu'à des filles de bonne maison ; accompagnée de quelque noblesse aharnachée, qui moitié sans bottes, moitié à pied, la conduisirent sous la garde de Lignerac aux monts d'Auvergne dans Carlat, d'où Marze* (75) *son frère estoit chastelain, place forte, mais ressentant plus sa tanniere de larrons, que la demeure d'une [...] cesse, fille, sœur, et femme [...]* (76). Il y a quelques circo[...] dans le Scaligérana, qui ne so[...] dans l'auteur du Divorce sa[...] (77). *Elle se mit en croupe d[...] un gentilhomme, sans coussi[...] s'écorcha toute la cuisse, d[...] fut un mois malade, et en [...] fièvre. Le médecin qui la [...] maintenant avec le roi, elle [...] donner les étrivières..... Elle f[...] trainte d'emprunter une chemi[...] chambrière, au prochain lieu, [...] ce qu'elle vint au commencement [...] vergne, à Usson* (78). Obser[...] passant que l'on s'est donné [...] licence dans le Dictionnaire [...] et curieux ; car on y assure [...] liger dit que le médecin qu[...] cette princesse, lorsqu'elle [...] écorché la cuisse, *eut les ét[...] pour avoir trop parlé* (79). Ce[...] nières paroles ne sont point [...] édition du Scaligérana, et je [...] pas qu'elles se trouvent dans [...] tres, ni que César de Roch[...] eu droit de les ajouter de [...] quoiqu'il soit bien apparent [...] liger les sous-entendait. Il [...] point citer un auteur, selon [...] s'imagine probablement qu'il [...] dire, mais selon ce qu'il a di[...] autrement les choses seraient [...] multipliées et falsifiées, et av[...] celle-ci fût parvenue à la qu[...] ou à la cinquième main, elle [...] tiendrait que le médecin av[...] cela et cela, qu'il avait [...] crayon et une espèce de carte [...] graphique.

(O) *Elle mena.... une vie [...] fait diversifiée. Ce fut un [...] de galanteries, de dévotions [...] tude.*] M. de Mézerai raconte [...] que la reine Marguerite s'étai[...] lée *bien avant dans les intrigue[...] découvrir les menées du comte [...] vergne,* en *donna plusieurs av[...] roi, de sorte qu'il se résolut en[...] lui accorder* la *demande* qu'elle [...]

(74) Brantôme, Dames illustres, *pag.* 254, 255.

(75) *D'autres le nomment Marie.*

(76) Divorce satirique, *pag. m.* 196, [...]

(77) Scaligérana, *au mot* Navarre, *pa*[...]

(78) Scaliger *se trompe, elle n'alla* [...] *qu'après avoir séjourné assez long-temps* [...]

(79) César de Rochefort, Dictionnaire [...] curieux, *pag.* 415, *col.* 1.

(80) Mézerai, Abrégé chronolog., *to*[...] *pag.* 316.

e pouvoir venir à Paris. Elle y a au mois d'août 1605, « et on donna pour logement le châ- de Madrid, dans le bois de logne. Elle y demeura six se- nes, puis elle se vint loger à tel de Sens : mais là, lui étant vé un fâcheux accident d'un ses mignons qui fut tué à la ière de son carrosse, par un e gentilhomme désespéré de ce ce galant avait ruiné sa famille rès de cette princesse (*), elle ta cet hôtel infortuné, et en ta un autre au faubourg Saint- main, proche de la rivière et pré aux Clercs, où elle com- ça de grands desseins de bâti- s et de jardinage. Ce fut là lle tint sa petite cour le reste es jours, mêlant bizarrement voluptés et la dévotion, l'a- r des lettres et celui de la va- la charité chrétienne et l'in- ce : car comme elle se piquait e vue souvent à l'église, d'en- nir des hommes savans, et de ner la dîme de ses revenus aux nes, elle faisait gloire d'avoir ours quelque galanterie, d'in- ter de nouveaux divertissemens, e ne payer jamais ses dettes. »

Le sage et fameux Pibrac fut ancelier et son amant.] Voyez la que (O) de l'article d'HENRI IV. a dans M. de Thou (81) qu'en Pibrac lui communiqua le plan réponse qu'il voulait faire à Lettre piquante qu'il avait re- e la reine de Navarre, où cette esse lui reprochait entre autres s qu'il avait trop de penchant amour, et qu'il avait osé por- s vues jusque sur elle. Pibrac ré- à M. de Thou avec tant d'ar- les paroles qu'il voulait mettre sa réponse, qu'il donnait sujet de croire que le reproche de Marguerite était bien fondé (82). Allez vous fier après cela à ces vénérables magistrats qui font des quatrains moraux si graves et si sententieux, que Caton même se ferait honneur de les avoir composés. Voici un passage des Mémoires de la reine Marguerite (83) : *M. de Pibrac jouait au double, disant à* cette princesse *qu'elle ne devait souffrir d'être bravée d'un homme de peu comme celui-là* (84), *et quoique ce fût, qu'il fallait qu'elle le fît chasser; et disant au roi* de Navarre *qu'il n'y avait apparence qu'elle le privât du service d'un homme qui lui était si nécessaire.* Ce qu'il *faisait pour* la *convier à force de déplaisirs de retourner en France, où il était attaché en son état de président et de conseiller au conseil du roi.* Ajoutons qu'aimant la reine il ne pouvait se résoudre à retourner à Paris sans elle *.

(Q) *J'ai présentement de quoi dissiper les brouilleries qui se rencontrent dans les narrations que j'ai rapportées touchant l'affront qu'elle reçut, et.... la réparation qu'on en demanda.*] On m'a communiqué (85) des extraits d'une harangue de Pibrac (*), qui mettront dans un très-bon ordre toute la suite de l'affaire. Pibrac fit cette harangue à Henri III, pour lui faire voir, par le détail de la conduite du roi de Navarre, qu'on ne devait pas s'en plaindre. Voici les faits qu'il expose :

1°. Qu'en 1582 la reine Marguerite fit un voyage à la cour de France, et que le roi de Navarre l'accompa-

(*) e mignon se nommait *Datte*, et le jeune nd le tua, de l'exprès commandement du ent contre toute apparence quelques Mé- qui sont en manuscrit dans la bibliothéque , et en copie dans la bibliothéque royale de . La reine de Navarre le regretta sous le nom , par des stances qui accompagnent ces ires, où, dans le même volume intitulé : *ire d'état sous le roi Henri IV*, on trouve l'autres stances qu'elle avait précédemment sous le même nom d'*Atys*, sur la mort iac, l'un de ses amans, pendu à Aigueperse. CRIT.

(81) Thuanus, de Vitâ suâ, *lib. II*, *p. m.* 1186.

(82) *Adeò accuratis verbis, tantâque contentione et affectû vehementiâ ut Margaritæ exprobationi fidem astrueret.* Idem, ibidem.

(83) Mémoires de la reine Marguerite, *p.* 321.

(84) *C'est-à-dire le secrétaire du Pin, dont il a été parlé dans la remarque* (G).

* On lit dans les *Mémoires de d'Artigny*, II, 358-447 des *Remarques sur Guy Faur, sieur de Pibrac, avec son Apologie.* Il y a deux lettres de Marguerite et deux de Pibrac; c'est la dernière qui est l'*Apologie :* elle est datée du 1er. octobre 1581. Cette *Apologie* avait été imprimée avec quelques pièces de Pibrac, de M. Faye d'Espeisses et du chancelier Bellièvre, 1635, in-8°.

(85) *M.* Marais, *avocat au parlement de Paris, a eu cette bonté : les notes qui accompagnent cette remarque* (Q) *sont de lui.*

(*) *Elle se trouve dans un* Recueil de plaidoyers, harangues et remontrances des plus illustres et fameux Politiques de notre temps, *imprimé à Paris, chez Adrien Tiffaine, l'an* 1618, *in*-12.

gna jusqu'à ce qu'il l'eût remise à la reine-mère qui vint au-devant d'eux à moitié chemin;

2°. Que pendant qu'elle séjourna à la cour, le roi Henri III envoya un valet de garde-robe au roi de Navarre, pour lui marquer que la conduite de Marguerite lui faisait de la peine. Il lui écrivit de sa main, le 5 d'août 1583, et lui apprit qu'il avait chassé d'auprès d'elle la dame de Duras et la dame de Béthune comme *une vermine très-pernicieuse* (*1);

3°. Que le roi de Navarre, ayant reçu cette lettre à la chasse, à Sainte-foi sur Dordogne, choisit Pibrac pour l'envoyer à la cour de France. Il le chargea de dire qu'il viendrait jusqu'en Poitou au-devant de son épouse, et lui nomma les femmes que l'on mettrait auprès d'elle;

4°. Que Pibrac ne partit point, parce qu'on apprit bientôt l'affaire qui arriva à deux lieues *au-dessus du Bourg-la-Reine*, c'est-à-dire l'affront qui fut fait à la reine Marguerite, lorsque Soler (*2), *qui avait charge du régiment des gardes* (*3), arrêta sa litière, etc.;

5°. Que le roi de Navarre envoya le sieur du Plessis au roi, pour savoir la cause de cette insulte, et pour en demander la réparation;

6°. Que le sieur du Plessis, qui avait charge de ne parler qu'au roi, fut renvoyé avec d'assez bonnes paroles; qu'on lui promit satisfaction, et que l'on enverrait au roi de Navarre un personnage qualifié qui lui porterait une réponse dont il serait content;

7°. Que le roi de Navarre, ne recevant aucun député, s'ennuya et envoya dire à sa femme de ne se point avancer jusqu'à ce que la satisfaction eût été faite. Il dépêcha *un des* siens au roi; et sur cette seconde députation on lui envoya M. de Bellièvre;

8°. Que dans ce temps-là le maréchal de Matignon mit garnison dans Bazas, et dans quelques autres places près de Nérac, où le roi de
résidait; que ce prince s'en pl
et demanda que la négociati
chant sa femme fût sursise j
que les apparences de force
ôtées; qu'il envoya un trois
puté à la cour de France, no
sieur Diolet; et qu'il fit s
M. de Bellièvre, qui s'était
Bordeaux, qu'il était prêt d
charge;

9°. Que M. de Bellièvre
trouver, et lui soutint que l
vait fait aucune indignité à
et que le roi n'était point o
rendre compte au roi de Nav
l'information qu'il avait fai
c'était son bon plaisir, et q
mot il était le roi du roi de

10°. Que le roi de Navarre
qu'il était prêt de repren
épouse, et de la recevoir à
mais qu'il fallait éloigner le
sons qui étaient aux villes
que cela était nécessaire,
sa propre sûreté, que pour
cher qu'on ne dît qu'il ne
sa femme que par force.

11°. Que M. de Bellièvre lui
ra que cela ne se pouvait
que le roi voulait être obéi;
roi de Navarre recevrait sa f
tel lieu qu'il voudrait, si
lui paraissait point sûr au
garnisons;

12°. Que le roi de Navarre,
de ce traitement, envoya
Henri III, pour quatrième d
qui rendit un compte exact
manière dont les choses s'étai
sées depuis le commencement
faire jusqu'à la négociation
lièvre. C'est le sujet de sa h
Il demanda justice dans des
forts et soumis en même temp

(R) *Je ferai quelques ré*
sur le véritable récit que l'o
communiqué.] Il est un peu é
que Pibrac, qui donne le no
premier et du troisième dépu
donne point celui du second. I
beaucoup d'apparence que d'
gné est celui qu'il ne nomme
disons donc que d'Aubigné n'a
point un mensonge, lorsqu'il
de sa députation; mais il n'est
excusable de n'avoir parlé que
celle-là. A juger de la chose p
narré, il n'y aurait eu que lui

(*1) *Notez que cette lettre de Henri III ne faisait point de mention de l'insulte faite à la reine de Navarre: l'auteur des* Notes sur la Confession de Sanci *se trompe en l'assurant.*

(*2) *C'est ainsi que Pibrac le nomme.*

(*3) *Ce n'était donc point un capitaine des gardes, mais plutôt le colonel du régiment des gardes.*

porté à Henri III les plaintes
i de Navarre, et cependant
vaient déjà été portées par du
, et elles le furent ensuite par
autres envoyés. M. du Plessis
us excusable de n'avoir parlé
sa députation : car, 1°. il ne
point comme d'Aubigné une
e universelle, mais seulement
moires de sa vie ; 2°. ce n'est
lui qui leur a donné la forme
dernière main. Peut-être que
eût publiés lui-même, il au-
nné à cet endroit-là plus d'é-
, afin de faire mieux connaî-
te partie de l'histoire domesti-
u roi de Navarre. Il faut
nt avouer qu'il aurait bien fait
ler quelques périodes touchant
tres députations, la première
'il composa ce chapitre.
arquons aussi que Pibrac ne
point de Clervant, qui fut dé-
à la reine de Navarre après
larations de Bellièvre, et qui
devait aller à la cour de
pour demander qu'on ôtât les
ons (86). Il est certain qu'il
a pour cet effet ; car M. du
assure, dans une lettre du 20
rier 1584, qu'étant chez la
ère, il salua le duc d'Alen-
qui lui demanda *si la reine
avarre était avec* son mari ?
ponse fut *qu'on attendait le
de M. de Clervant* (87).
ne-mère, s'imaginant que du
était venu *pour les affaires de
e de* Navarre, lui dit *qu'elle
ait* que le roi de Navarre *au-
it contentement par la depêche
de Clervant* (88). On ne peut
re que Pibrac ait voulu parler
lui-ci, lorsqu'il parle du se-
député sans le nommer : il est
manifeste que le second député
avant l'arrivée de Bellièvre, et
Clervant ne fut dépêché qu'a-
que Bellièvre eut exécuté sa
mission. Il est probable qu'il fut
hé après Pibrac ; et si cela est,
faut point s'étonner du silence
dernier.

(86) *Voyez, ci-dessus, la remarque* (M).
(87) Mémoires de du Plessis, *tom. I, pag.* 306.
(88) *Là même, pag.* 307.

NAUCRATIS, ville d'Égypte sur le Nil. Quelques auteurs l'ont placée sur le bras le plus occidental de ce fleuve (A) ; mais tout le monde n'est pas de leur sentiment (B). C'était une colonie des Milésiens (C), si l'on en veut croire Strabon. Il n'est pas le seul qui l'ait dit (*a*) ; mais il ne s'accorde pas avec lui-même, et il y a bien des raisons qui combattent son sentiment. Diodore de Sicile ne lui est point favorable (D). Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Naucratis a été une ville fort célèbre. Hérodote dit (*b*) qu'elle était anciennement la seule ville marchande qui fût en Égypte, et que pour lui conserver ce privilége, on ne souffrait pas qu'aucun navire marchand fût déchargé dans un autre port. Tous ceux qui abordaient à quelque autre embouchure du Nil étaient obligés de jurer qu'ils n'y avaient relâché que contre leur intention, et de partir pour l'embouchure de Canope sur le même bâtiment. Que s'ils ne pouvaient pas y arriver à cause des vents contraires, ils déchargeaient leurs marchandises dans des barques auxquelles ils faisaient remonter le Nil, et faire tous les circuits de cette rivière jusques à Naucratis. Ce n'est pas une petite avance pour prouver qu'il y avait beaucoup de richesses dans cette ville, et un grand abord d'étrangers, que d'observer, comme fait le même Hérodote, que les courtisanes y prenaient un soin extrême d'être charmantes (*c*).

(*a*) Eusèbe, Étienne de Byzance, Suidas, *le disent aussi.*
(*b*) *Libr. II, cap. CLXXIX.*
(*c*) Φιλέουσι δὲ πως ἐν τῇ Ναυκράτι ἐπαφρόδιτοι γίνεσθαι αἱ ἑταῖραι. *Gaudent*

Quoique cet historien réfute ceux qui ont dit que Rhodope gagna par ses prostitutions de quoi bâtir une des principales pyramides d'Égypte, il ne laisse pas d'avouer qu'elle gagua des sommes immenses; et il insinue assez clairement qu'elle fit son principal gain à Naucratis. Athénée l'accuse d'avoir confondu cette Rhodope avec Dorica. C'est celle-ci, selon Athénée, qui eut pour galant le frère de Sapho; mais, selon Hérodote, celle qui fut aimée du frère de Sapho s'appelait Rhodope. Entre eux le débat. Athénée semble tirer avantage de ce que Naucratis sa patrie avait produit de très-fameuses, et de très-belles filles de joie (*d*). Il n'oublie pas de faire mention d'Archidice (*e*), qui, au rapport d'Hérodote (*f*) eut un grand renom par toute la Grèce. Il ne la faut point distinguer de celle qui eut un procès avec son amant. J'ai parlé ailleurs (*g*) de ce que la courtisane Lamie pensait sur le jugement qui fut rendu dans cette cause. Cette ville prétendait avoir bonne part à la protection et à la faveur de Vénus (*h*), et se vantait de posséder une image miraculeuse de cette déesse, que l'on consacra dans son temple après qu'elle eut fait un **grand miracle** pend[...] violente tempête. L'histoi[...] trouvait dans un livre c[...] sé par Polycharme, touch[...] déesse Vénus. Si l'on avait [...] vre, l'on y verrait appare[...] bien des choses, dont q[...] contes de nos légend[...] sembleraient qu'une co[...] si l'on avait l'ouvrage d'A[...] nius Rhodius, sur la fo[...] de Naucratis, il serait [...] faire un long et curieux [...] touchant cette ville. Orig[...] a remarqué qu'on y adorait [...] ticulièrement le dieu Sé[...] quoique anciennement on [...] adoré d'autres dieux. At[...] (*k*) rapporte quelques cou[...] qui s'y pratiquaient. Il n'e[...] le seul auteur qui y soit [...] lycharme (*l*), Julius Pollu[...] Lycéas (*n*), et selon que[...] uns, Philistus (*o*) et Aris[...] ne (*p*) y étaient nés aussi. [...] tus avait composé quelque [...] concernant cette ville (*q*). [...] tiré infiniment plus de pro[...] ses poteries et de son nitre [...] que de ses habiles gens; [...] ceux-ci ont plus contribué [...] gloire.

autem quodammodò in Naucrate prostibula fieri gratiosa. Herod., *lib. II*, *cap. CXXXV*.

(*d*) 'E δόξους δὲ ἑταίρας καὶ ἐπὶ κάλλει διαφερούσας ἤνεγκε καὶ ἡ Ναύκρατις. *Celebres quoque meretrices et insigni formâ tulit Naucratis.* Athen., *lib. XIII*, *cap. VII*, *pag.* 596.

(*e*) *Idem*, *ibidem*.

(*f*) Herod., *libr. II*, *cap. CXXXV*.

(*g*) *Dans l'article* LAMIE, courtisane, *rem.* (K), *tom. IX*, *pag.* 45.

(*h*) Athen., *lib. XV*, *cap. VI*, *pag.* 676.

(*i*) Contrà Celsum, *lib. V*, *pag.* [...]

(*k*) *Pag.* 149, 150, 675.

(*l*) Athen., *pag.* 675.

(*m*) Philostr. de Sophist., *lib. II*. [...]

(*n*) Athen., *pag.* 616.

(*o*) Suidas.

(*p*) Heliodorus Atheniensis, *apu*[...] næum, *lib. VI*, *pag.* 229.

(*q*) Suidas.

(A) *Quelques auteurs l'ont* [...] *sur le bras le plus occidental* [...] *fleuve.*] Ce bras était celui [...] appelait *Ostium Canopicum* [...] bouchure de Canope, proche [...] quelle Alexandre-le-Grand fi[...] la ville d'Alexandrie. Il est [...] qu'Hérodote a placé Naucratis [...] bras du Nil. Voyez dans le c[...]

e, ce que je cite du chapitre
X de son IIe. livre. M. de Sau-
embrasse ce sentiment (1).

.. *Tout le monde n'est pas de*
ntiment.] En effet, Pline (2)
ue que le bras du Nil, qui, à
le la ville de Naucratis était
Naucratiticum, venait im-
ement après celui de Canope.
tis, undè ostium quidam Nau-
um nominant, quod alii He-
cum, Canopico, cui PROXI-
t, præferentes. Qu'il y ait
ate tant qu'on voudra au mot
ntes, il sera toujours vrai
elon Pline, l'embouchure de
tis, et celle de Canope, ne
s la même. Tacite (3) est tout-
onforme à ce sentiment; car
avoir parlé de l'embouchure
ope, il ajoute : *Indè proxi-*
nnis os dicatum Herculi, quem
æ ortum apud se et antiquis-
perhibent. Denys le Periégète
a même chose (4). Mais voyons
ce que dit Strabon. Il re-
e (5) que l'embouchure Bolbi-
est la première après celle de
, et que la Sébennytique vient
iatement après la Bolbitique.
en cela d'accord avec Pline,
o Alexandriæ Canopico, dit
ier (6), *deindè Bolbitino, Se-*
ico; d'où nous recueillerons
ant que, selon Pline, *Hera-*
m, Bolbitinum, Naucratiti-
stium sont le même bras du
abon ajoute que les Milésiens
nt avec trente voiles dans
uchure Bolbitique, au temps
nmitichus et de Cyaxare, ce-
oi d'Égypte, celui-ci roi des
; et qu'ayant fait une descen-
bâtirent ce qu'on appelait
aille des Milésiens, Μιλησίων
lieu qui était entre l'embou-
Bolbitique et la Sébennytique.
itre fois, poursuit-il, ils firent
vers la province de Saïs, et
gagné un combat naval contre
, ils bâtirent la ville de Naucratis un peu au-dessus de Schédia. La ville de Saïs était, selon lui, plus éloignée du bras Bolbitique, que la ville de Sébennys. Il semble donc que, puisqu'ils bâtirent Naucratis après avoir conduit leur flotte du côté de Saïs, il faudrait se représenter Naucratis assez voisine de Saïs; et cela réfuterait non-seulement ceux qui disent que Naucratis fut bâtie sur le bras le plus occidental du Nil, mais aussi ceux qui la posent sur le second bras du Nil, à compter de l'occident à l'orient. Mais ce n'est point par le lieu où les Milésiens firent voile, et où ils vainquirent Inarus, qu'il faut établir la véritable position de Naucratis, vu que Strabon s'explique lui-même, et nous donne une autre règle. Ils bâtirent, dit-il, Naucratis un peu au-dessus de Schédia. Il s'agit présentement de la position de Schédia. M. de Saumaise (7) met cette ville sur l'embouchure de Canope, mais il se trompe; car Strabon a mis un canal entre cette embouchure et Schédia, et par conséquent on pouvait avoir bâti une ville au-dessus de Schédia sur le second bras du Nil. La distance d'Alexandrie à Schédia était d'environ douze ou quinze de nos lieues (8). Voici un autre passage de Strabon (9) qui mérite d'être observé. Ceux qui remontaient le Nil depuis Schédia jusques à Memphis, rencontraient à leur droite Hermopolis, Momemphis, etc., avec des canaux qui conduisaient au lac de Maréotis. A leur gauche ils rencontraient Naucratis, sur la rivière, dans le Delta même, et Saïs à quelque distance du Nil. Voilà qui est décisif contre la position de Naucratis, sur l'embouchure la plus occidentale de ce fleuve. Je ne pense pas que M. de Saumaise ait songé à ce passage de Strabon. Il n'avait pas bien examiné l'autre, et il en a mal inféré que Naucratis était où Hérodote l'a posée, savoir, sur l'embouchure de Canope, la plus occidentale du Nil. Ce qu'il ajoute que l'embouchure de Canope et celle

mas., Exercit. Plin. in Solin., *p.* 476.
n., *lib. V, cap. X.*
al., *lib. II, cap. LX.*
acleoticum nominat quod Canopico pro-
it ut Dionysius Periegetes censuit teste
ad illius versum 13. Harduin., in Pli-
m. *I, pag.* 563.
. *XVII, pag.* 551.
. *V, cap. X.*

(7) Exercit. Plin., *pag.* 476.
(8) *De quatre schœnes, selon* Strabon; *or un schœne, selon* Hérodote, *liv. II, chap. VI, contenait soixante stades : huit stades sont mille pas. Voyez* Strabon, *lib. XVII, pag.* 553, *qui observe que cette mesure variait selon les lieux.*
(9) *Lib. XVII, pag.* 552.

d'Hercule sont la même selon Strabon, Diodore de Sicile, Ptolomée, Solin, et Ammien Marcellin, ne sert qu'à nous mieux convaincre de la confusion où les anciens écrivains nous ont laissé la géographie ; les uns disant une chose, et les autres assurant tout le contraire. Voilà le seul fruit que l'on remporte la plupart du temps, après avoir bien sué à concilier ces gens-là ; on met dans une grande évidence leurs égaremens et leurs ténèbres.

(C) *C'était une colonie des Milésiens.*] Voici une preuve de ce que je viens de remarquer. Hérodote est si éloigné de dire, comme Strabon, que les Milésiens bâtirent Naucratis après le combat naval qu'ils gagnèrent sur Inarus, qu'il observe (10) que le roi Amasis (11), plein de bonne-volonté pour les Grecs, consentit que ceux de cette nation qui voudraient s'habituer à Naucratis, le pussent faire ; et que ceux qui avaient l'humeur plus coureuse, et qui aimeraient mieux naviguer de-çà et delà, pussent bâtir des temples en certains lieux. Cet historien ajoute qu'en conséquence de cette permission, plusieurs villes grecques bâtirent un temple à communs frais, et que les Milésiens en particulier bâtirent celui d'Apollon. Il insinue que les lieux où étaient ces temples, devinrent autant de comptoirs ou d'étapes pour les marchandises des Grecs ; et qu'ainsi on dérogea aux priviléges dont la ville de Naucratis jouissait, d'être la seule ville marchande d'Égypte. Je ne crois pas qu'il soit aisé d'accorder avec ce passage d'Hérodote celui que j'ai cité de Strabon dans la remarque précédente. Ce serait beaucoup si ce géographe pouvait être concilié avec lui-même. Il parle (12) de deux expéditions des Milésiens. Les suites de la première furent qu'ils bâtirent en Égypte une ville qui fut nommée la muraille des Milésiens. Les suites de la seconde furent qu'ils bâtirent en Égypte la ville de Naucratis. Il ne compte point les années qui coulèrent entre ces deux entreprises : mais il pose la première sous Psammitichus, [illegible] seconde sous Inarus ; et [illegible] Psammitichus pour [illegible] Cyaxare, roi des Mèdes. [illegible] de là que ceux de Milet [illegible] première expédition d'Égypte [illegible] la 37e. olympiade [illegible] c'est le temps où les [illegible] deux princes concourent [illegible] peut-être ne faut-il pas [illegible] cette expédition de celle [illegible] Hérodote (14), lorsqu'il [illegible] Psammitichus ayant pris à [illegible] vice les Ioniens et les Car[illegible] avaient débarqué en son [illegible] monta par leur moyen [illegible] tres rois d'Égypte ; après [illegible] na des terres à ces étrangers [illegible] vaient si bien servi. Il est [illegible] furent placés assez loin de [illegible] s'établirent les Milésiens de [illegible] (15). Quant à l'expédition [illegible] faite du temps d'Inarus, [illegible] tomber autour de la 80e. olym[illegible] c'est le temps où les Égyptiens [illegible] rent pour roi, afin de se d[illegible] la dure domination des Perses [illegible] Naucratis n'eût été bâtie [illegible] que ceux de Milet eurent [illegible] Inarus, il faudrait que la [illegible] de cette ville fût postérieure [illegible] dition de Xerxès : d'où vient [illegible] que Strabon (16) rapporte [illegible] raxus, frère de Sapho, tra[illegible] vin de Lesbos à Naucratis ; [illegible] n'avait-il pas reconnu qu'[illegible] Sapho fleurirent en même [illegible] c'est-à-dire cent cinquante [illegible] ou moins avant qu'Inarus rég[illegible] faut donc tenir pour mal [illegible] pour fort suspect, ce qui a [illegible] Naucratis par ce géographe. [illegible] rais plutôt ce qu'en dit Euse[illegible] voir, qu'elle fut bâtie vers la [illegible] la 6e. olympiade, en même [illegible] que Rome. Je vois qu'Athénée [illegible] sur le témoignage d'un écrivain [illegible] tif de Naucratis, rapporte qu'[illegible] 23e. olympiade, Hérostrate, [illegible] chand de cette ville, avait acc[illegible]

(10) Herodot., *lib. II, cap. CLXXVIII.*

(11) *Il commença son règne quarante-deux ans après la mort de Psammitichus.* Helvic., Chron.

(12) *Lib. XVII, pag. m.* 551.

(13) *Voyez* Helvicus, *dans ses* Tables [illegible] logiques.

(14) *Lib. II, cap. LII.*

(15) *Un peu au-dessus de la ville de* [illegible] *sur l'embouchure de Pélusium qui est la* [illegible] *orientale du Nil.* Herod., *lib. II, cap.* [illegible] *Voyez ce qui sera cité de* Diodore de Sicile, [illegible] *la remarque* (D).

(16 *Lib. XVII, pag.* 556.

(17) *Lib. XV, pag.* 675.

er par mer en divers pays
n commerce. Cela ne sent
ne ville bâtie depuis deux
:aliger, qui se fie plus à Stra-
à Eusèbe, accuse celui-ci
ıdigieux anachronisme (18):
: un *hiatus* d'environ cent
te ans entre l'année de la
n de Naucratis, selon Eu-
t l'année que cette ville fut
ment bâtie; car il croit que
siens la bâtirent environ la
ègne de Psammitichus, ou le
cement du règne de Cyaxare.
trabon, sans faire semblant
rcevoir de la victoire rem-
ur Inarus: il tire donc une
onséquence de ce qu'il cite,
l est manifeste que si Nau-
'a été bâtie qu'après la dé-
Inarus, contemporain d'Ar-
Longuemain, il est impos-
e Scaliger ait bien marqué le
que cette ville fut fondée.
aumaise prend cet Inarus de
pour une ville (19): sur ce
ceux de Milet auraient pu
aucratis au temps que Scali-
arqué. Mais où trouvera-t-on
lle d'Inarus? Quels géogra-
ont parlé? Qu'on ne dise pas
te ville était tout-à-fait ob-
ar Strabon, en ce cas-là, ne se
as contenté de la nommer:
n dit tout court que des con-
ont pris telle ou telle ville,
ose qu'elle est connue.
Diodore de Sicile n'est point
le à Strabon.] Il nous ap-
20) que Psammitichus, l'un
ze princes qui gouvernèrent
: pendant quinze ans, fut
our se maintenir contre ses
:s, de prendre des étrangers
de, par le moyen desquels il
ne bataille qui lui assujettit
oyaume. Ces étrangers étaient
, ou Cariens, ou Ioniens. De-
temps-là il fit un grand cas
angers, soit qu'ils fussent à sa
soit qu'ils vinssent voir l'É-
Il fit alliance avec les Athé-
et avec quelques autres na-
recques; et il fut le premier qui permit aux autres peuples de trafiquer en Égypte; car sous les règnes précédens, tous les étrangers qui abordaient en ce pays-là, étaient ou tués, ou réduits à l'esclavage. Or, selon Athénée, la ville de Naucratis était déjà considérable en la 23[e]. olympiade: il n'est donc pas possible, selon l'hypothèse de Diodore, qu'elle ait été bâtie par ceux de Milet, vu que par cette hypothèse aucun étranger n'abordait impunément en Égypte avant le règne de Psammitichus, c'est-à-dire avant la 30[e]. olympiade, plus ou moins (21). Jugez si Eusèbe trouverait son compte dans cette hypothèse, lui qui veut que Naucratis ait été bâtie par les Milésiens, en la 6[e]. olympiade. Il n'y a que confusions dans tout ceci.

(E) *Elle a tiré... profit de ses poteries et de son nitre.*] Le passage où Athénée (22) parle de ces poteries n'a pas été bien traduit. Πολλοὶ δ' ἐν τῇ Ναυκράτει κεραμεῖς, ἀφ' ὧν καὶ ἡ πλησίον τῶν κεραμείων πύλη Κεραμικὴ καλεῖται. Il veut dire qu'il y avait un grand nombre de potiers à Naucratis, et que la porte de la ville qu'on nommait *la Céramique*, avait pris son nom de ce qu'elle était au voisinage des poteries. Au lieu de ce sens, on tourne comme ceci: que le bras du Nil, voisin de ces poteries, avait été appelé l'embouchure Céramique. Dalechamp (23) a eu tant de complaisance pour cette version, qu'il s'en est servi pour changer dans un passage de Pline le mot *Canopicum*, en celui de *Ceramicum*. Il faut lire, dit-il, *Naucratis, undè ostium quidam Naucratiticum nominant, quod alii Ceramicum, etc.* (*non Canopicum*). S'il y avait eu quelque changement à faire, ce n'eût pas été *Canopicum*, mais *Heracleoticum*, qu'il aurait fallu changer en *Ceramicum* (24). Mais comme M. de Saumaise le montre fort bien (25), Athénée ne dit pas que l'embouchure du Nil, sur laquelle Naucratis était bâtie, ait été nommée Céramique. Je dirai par oc-

ιγα χάσμα ἀναχρονισμοῦ Scalig., Chron., *pag.* 74.
pugnata Inaro condiderunt Naucratim.
Exercit. in Solin., *pag.* 476.
b. V, cap. II.

(21) Helvicus *commence ce règne à la deuxième année de la 27[e]. olympiade, et sans doute il n'en exclut pas le temps que Psammitichus régnait avec ses associés.*

(22) *Lib. XI, pag.* 480.

(23) Not. in Athen., *ad pag.* 480.

(24) Salmas., in Exercit. Plinian., *pag.* 476.

(25) *Ibidem.*

l fallait qu'il vînt à pied avec servantes jusques à un cer- lieu proche de la ville, et l attendît jusques à ce qu'elle entrée chez son père avec de sa suite. Elle lui en dit raisons fort naïvement, qui ent qu'elle ne voulait pas ner sujet de causer aux mé- ns dont la ville était toute ne, qui ne manqueraient pas ire, s'ils le voyaient entrer ses servantes, qu'elle était al- se chercher ce mari-là; qu'ils ient là-dessus cent malignes santeries qui flétriraient sa utation, d'autant plus qu'elle- ne se fâcherait fort contre autre qui, sans l'aveu de e et de mère, et avant la cé- ation des noces, coucherait c un homme. Ulysse, se con- mant à ces remontrances, rêta au lieu qui lui avait été rqué, d'où il fut conduit in- blement par Minerve chez inoüs (B), qui le reçut fort lement. Il y revit Nausicaa l'exhorta à se souvenir quand serait de retour chez lui, elle lui avait sauvé la vie. Il ondit qu'il lui ferait chaque r des vœux comme à une esse (*d*). On verra ci-dessous urquoi je me suis étendu sur te épisode d'Homère (C). Il y lans le cabinet du sieur Nigri, Boulogne, une médaille extrê- ement rare de cette héroïne (*e*).

idens divinus Ulysses, rapaciter jampri- n enim cibum non gustaverat. Idem, ibid. 249.

d) Τῷ κέν τοι κἀκεῖθι θεῷ ὣς εὐχε- όμην, αἰεὶ ἤματα πάντα. *Sic enim tibi im illic velut Deo vota faciam semper bus omnibus*. Odyss. VIII, *vs.* 467.

e) Spon, Voyage, *tom. I, pag.* 99, *édit. Holl. On en voit la figure dans le* Voyage Whéler.

Il y a des auteurs graves (*f*) qui assurent que Télémaque, fils d'Ulysse, fut marié avec notre Nausicaa, et qu'il en eut un fils que les uns nomment Perseptolis, et les autres Ptoliportus.

(*f*) Aristoteles de Republ. Ithacensi; et Hellanicus, *apud* Eustath. in Odyss., *lib. XVI*; Dictys Cretensis, *lib. VI*, *pag. m.* 204.

(A) *Nausicaa et ses servantes qui jouaient à la paume.*] Vous voyez qu'Homère se contente de faire divertir notre Nausicaa à ce jeu avec ses suivantes; mais une grammairienne nommée Anagallis l'en a faite l'inventrice (1). Il est vrai qu'Athénée la contredit, et qu'il suppose qu'ayant été de Corcyre, elle a voulu favoriser sa compatriote Nausicaa (2). Il est vrai aussi qu'il semble que ce qu'on lui attribue soit plutôt l'invention d'une danse, que celle du jeu de paume. Mais ces choses sont trop cachées sous l'obscurité des anciens temps.

(B) *Il fut conduit. . . . par Minerve chez Alcinoüs.*] C'est à quoi n'ont pas pris garde, ni Charles Étienne, ni M. Lloyd, ni M. Hofman, qui font Nausicaa l'introductrice d'Ulysse chez Alcinoüs. On y a pris garde dans Calepin; car au lieu de dire avec les autres, *in regiam patris sui eum perduxit*, on y dit, *in regiam patris sui ire jussit*. Les deux vers de Martial qu'on cite,

Si mihi Nausicaë patrios concederet hortos,
Alcinoo possem dicere malo meos,

ne sont pas au IIe. livre, comme on l'a dit, mais dans l'épigramme XXXI du XIIe. livre, dans laquelle Martial loue les jardins de sa femme. J'ai relevé en un autre endroit (3) une erreur beaucoup plus grossière que tout cela.

(C) *On verra ci-dessous pourquoi je me suis étendu sur cet épisode d'Homère.*] C'est afin de faire sentir, par des traits qui sont à la portée de

(1) Suidas, *in* Ἀναγαλλίς, *et in* Ὀρχεῖς.

(2) Atheu., *lib. I, cap. XI: il la nomme* Agallis.

(3) *Dans la remarque* (C) *de l'article d'*Alcinoüs, *tom. I, pag.* 396.

tout le monde, la naïveté d'Homère, et la différence qui est entre le caractère de son siècle, et celui du nôtre.

NAUSITHOUS, roi des Phæaques. Voyez l'article ALCINOUS, tom. I, pag. 395.

NAZIANZE (GRÉGOIRE DE), l'un des plus illustres pères de l'église, au IV[e]. siècle. J'en pourrais faire un très-long article; mais comme il me faudrait répéter ce qu'en ont dit de grands auteurs (*a*), dont les ouvrages sont entre les mains de tout le monde, et ont encore la grâce de la nouveauté, je serai très-court. On a fait une faute de chronologie en censurant Grégoire de Nazianze d'avoir écrit contre l'empereur Julien (A). Quelques critiques trop délicats prétendent qu'il a corrompu la pureté de la langue grecque, et donné lieu à la barbarie des théologiens latins (B). Ils se plaignent aussi de ce qu'on substitua ses vers grecs pour l'instruction de la jeunesse aux poésies des anciens païens, brûlées à l'instigation des prêtres (C) *.

(*a*) M. Dupin, *dans sa* Nouvelle Bibliothéque des Auteurs ecclésiastiques, *tom. II, pag.* 201 *et suiv., édit. de Hollande, et M.* Leclerc, *au commencement du XVIII[e]. tome de la* Bibliothéque universelle.

* Joly dit que D. Liron, dans ses *Singularités Historiques*, I, 161, a fort bien *prouvé la ridicule fable* que les prêtres grecs avaient brûlé à Constantinople quantité de poëtes anciens : et tout en admettant le témoignage de Liron, auteur du 18[e]. siècle, Joly, comme Leclerc, admet ceux d'Alcyonius et de Démétrius Chalcondyle, qui vivaient au seizième.

(A) *On a fait une faute de chronologie, en censurant Grégoire de Nazianze d'avoir écrit contre l'empereur Julien.*] C'est Cunéus, professeur dans l'académie de Leyde, qui est tombé dans cette faute. Voici ses par *Fuit profectò, fuit Græcor rumdam, qui eâ tempestate rexêre, magnâ imprudentiâ uti causæ suæ servirent, pr christianis infestum lacessebat tolerare satius fuisset. Sunt à num manibus orationes* quibus, tanquàm in scenâ, *cum omnibus ludibrium fecit ciem illius, formamque corp que gestus, tum alia fortuit vulgus et imperitissimus qu tat, traxerunt in culpam.* Q *si meminissent temporum, qu erant, sanè necessitati, quæ p regnum tenet, sinè contuma ruissent, et quod magnæ pr est, obsequio mitigâssent imp* la fut relevé dans un écrit qu l'an 1690. « Un célèbre pro » y trouve-t-on (2), a falsifié l » re, en accusant d'une fort » imprudence les prélats do » avons encore les invectives » Julien. Il eût bien mieux va » il, adoucir la nécessité de » par une humble soumission, » porter le chagrin de ce prin » tre les chrétiens, que de l » encore davantage. N'est-ce p » poser que saint Grégoire d » zianze, et saint Cyrille, les » dont Cunéus a pu parler, o » blié leurs invectives du viv » cet empereur, ce qui est un » seté toute visible ; car saint » goire n'a écrit les siennes qu » la mort de Julien, et saint C » n'a vécu qu'assez long-temps » la mort de ce prince. Où est » la grande imprudence de ces » prélats ? » Le père Pétau, l'épître dédicatoire de son é des OEuvres de Julien, se fâcha b coup contre Cunéus, et lui rep entre autres choses l'ignorance c nologique rapportée ci-dessus. V ce qu'il dit après avoir copié mêmes termes latins de Cunéus j'ai allégués : *Hæc ille non solùm prudenter talibus de viris, sed e imperitè. Etenim græci illi patr quos imprudentiæ arguit, quon que contrà Julianum extare orati asserit, sunt omninò duo. Grego*

(1) Cunæus, *præfat. in* Juliani Casares, p *m.* 119.

(2) Avis important aux Réfugiés, *pag.* 43,

enus, et Cyrillus; quorum ud paucis post Juliani obitum xit, ac scripsit, alter æqualis fuit illius. Sed eo mortuo γε-οὺς illos duos conscripsit, ex cæterisque fide dignioribus li-isse imperatorem istum mul-risque vitiis præditum, etc. aurait pu répondre aux autres mordantes du père Pétau; eût été contraint de passer nation à l'égard de celle-ci. *Quelques critiques...... préten-'il a corrompu la pureté de la grecque, et donné lieu à la des théologiens latins.*] J'ai plainte dans un ouvrage d'Al-s. Vous y trouverez un bel de saint Grégoire, mais qui r ces termes (3) : *Utinàm in-tam græcæ linguæ integrita-vasset in tantâ rerum silvâ et gnâ librorum vi, certè sanc-m illum pontificem omni laude tum judicarem.... ex illius è scriptis barbariem irrepsisse logiam latinam arbitror. Nam nostri interpretes mediocris uræ, nullius ferè judicii ho-cùm animadverterent theolo-unc frequenter usurpare voces m novas easque non satis ap-s, necesse sibi esse crediderunt tinè reddere atque hunc in mo-rdidâ barbarie est lingua lati-uscata.* C'est le cardinal Jean dicis qui parle.

. *Et se plaignirent de ce qu'on a ses vers grecs aux poésies des s païens, brûlées à l'instiga-s prêtres.*] Continuons d'enten-même Jean de Médicis. *Audie-tiam puer ex Demetrio Chal-lâ græcarum rerum peritissimo, otes græcos tantâ floruisse auc-e apud Cæsares Byzantios, ut â illorum gratiâ complura de us Græcis poemata combusse-primisque ea ubi amores, tur-sus, et nequitiæ amantum con-ntur, atque ita Menandri, i, Apollodori, Philemonis, s fabellas, et Saphûs, Erinnæ, eontis, Mimnermi, Bionis, nis, Alcæi carmina interci-Tùm pro his substituta Nazian-ostri poemata, quæ excitant animos nostrorum hominum ad fla-grantiorem religionis cultum, non tamen verborum atticorum proprieta-tem et græcæ linguæ elegantiam edo-cent. Turpiter quidem sacerdotes isti in veteres Græcos malevoli fuerunt, sed integritatis, probitatis, et religio-nis maximum dedêre testimonium* (4).

tres Alcyonius, *in Medice legato priore i verso.*

(4) *Idem, ibidem.*

NÉMÉSIUS, philosophe chrétien, auteur d'un livre *de Naturâ hominis* (A). On prétend qu'il a été évêque d'Émèse, ville de la Phénicie, et qu'il a vécu vers la fin du IVe. siècle : d'au-tres le font fleurir cent ans après (*a*). Il était dans les erreurs d'O-rigène touchant la préexistence des âmes, et touchant le franc arbitre de l'homme, et il dispute contre la fatalité des stoïques avec beaucoup de force. Quel-ques-uns ont cru que saint Gré-goire de Nysse est le véritable auteur de l'ouvrage qui court sous le nom de Némésius *, mais leurs raisons ne sont pas bien fortes (*b*).

(*a*) *Voyez M.* Dupin, Biblioth., *tom. III, part. II, pag.* 280, *édit. de Hollande.*

* Chaufepié s'étonne que Bayle n'ait pas dit que l'ouvrage de Némésius est dans les anciennes éditions latines des œuvres de Gré-goire, sous le titre de : *Libri octo de Philo-sophiâ.* Il ajoute que Bayle, qui rapporte l'accusation intentée à Némésius à l'égard de la préexistence des âmes, aurait dû aussi rapporter ce qu'on allègue pour justifier ce philosophe. Mais Chaufepié présume que Bayle n'avait pas l'ouvrage de Némésius, du moins l'édition d'Oxford, qu'on croit donnée par le docteur Fell, qui justifie son auteur *d'une manière sans réplique.*

(*b*) *Voyez* Théoph. Raynaud., Erotem. de malis ac bonis Libris, *num.* 339, *pag. m.* 150.

(A) *Il est auteur d'un livre*, de Naturâ hominis.] La première édition grecque est celle d'Anvers chez Plan-tin, l'an 1565, *in*-8°. Nicasius Ellébo-dius Caslétanus (1), qui la procura,

(1) *Voyez, touchant cet auteur natif de Cassel en Flandre, la* Bibliothèque belgique de Valère André, *pag.* 678; *et Moréri, au mot* Ellébodius.

y joignit la version latine qu'il en avait faite; son épître dédicatoire à Antoine Perrenot, cardinal, est en grec et datée de Padoue. Il y traite avec le dernier mépris la version latine que George Valla en avait donnée, et qui avait *été* imprimée à Lyon, chez Gryphius, l'an 1538. Cet ouvrage fut inséré dans l'*Auctarium* de la Bibliothéque des Pères, l'an 1624, et il l'a *été* depuis dans les autres éditions de la même Bibliothéque. Il fut imprimé à part à Oxford, en grec et en latin, l'an 1671, *in*-8°. avec des notes.

NÉPHÈS OGLI. Ce nom signifie parmi les Turcs *fils du Saint-Esprit*, et on le donne à certaines gens qui naissent d'une façon extraordinaire, je veux dire d'une mère vierge. Il y a des filles turques, dit-on, qui se tiennent dans certains lieux à l'écart, où elles ne voient aucun homme. Elles ne vont aux mosquées que rarement; et lorsqu'elles y vont elles y demeurent depuis neuf heures du soir jusques à minuit, et y joignent à leurs prières tant de contorsions de corps, et tant de cris, qu'elles épuisent toutes leurs forces, et qu'il leur arrive souvent de tomber par terre évanouies. Si elles se sentent grosses depuis ce temps-là, elles disent qu'elles le sont par la grâce du Saint-Esprit; et c'est pour cela que les enfans dont elles accouchent sont appelés *Néphès Ogli* (*a*). Ils sont considérés comme des gens qui ont le don des miracles (A).

(*a*) Georgiewitz, *cap. V.* Ita mihi narratum est, *dit-il*, à pedissequis earum, *nam nec ipse vidi, nec aliquis virorum eorundem huic spectaculo interesse potest.*

(A) *Ils sont considérés comme des gens qui ont le don des miracles.*] Un moine, qui a demeuré long-temps en Turquie, assure qu'on a toujours deux ou trois de[s Né]phès Ogli dans la ville de [...] (1), et que leurs cheveux e[t...] ces de leurs habits guériss[ent toutes] sortes de maladies. *Dicunt* ajoute-t-il (2), *prodigiosè* [...] *est sinè virili semine, et* [...] *quens tota eorum vita et* [...] *naturalis et mirabilis creden*[...]

(1) *C'est sans doute la ville de Pru[se en] Bithynie, le premier siége que l'emp[ire] tomans ait eu.*

(2) Septem-Castrensis, de Moribus [...] *pag.* 47, *apud* Hottingerum, Histoire [...] *pag.* 295.

* Leclerc reproche à Bayle de ne [...] mot contre les prétendues miracles [...] après avoir parlé contre ceux de l'Égli[se ...] tom. I, pag. 480.

NERO (BERNARD DEL), florentin, fut puni de [mort] l'an 1497, pour n'avoir [pas ré]vélé une entreprise que Pi[erre de] Médicis avait formée cont[re l'é]tat (*a*) (A). Nous verrons [dans la] remarque que les lois de [la pa]trie le soumettaient à cet[te pei]ne, et qu'ainsi Louis X[I n'est] pas le premier qui ait f[ait une] pareille ordonnance (*b*). [Va]rillas, beaucoup moins [croya]ble que Guicciardin, sup[pose] que Bernard Néry (car c'e[st ainsi] qu'il le nomme) fut le [princi]pal directeur de l'entrepr[ise ...] (*d*) que Savonarole étai[t ...] que l'on fît grâce aux [...]bles (*e*).

(*a*) Guicciardin, *liv. III*, *foli*[...]
(*b*) *Voyez la rem.* (M) *de son* [...]
(*c*) Varillas, Anecdotes de Flor[ence ...] 212 *et suiv.*
(*d*) *Là même*, *pag.* 216.
(*e*) *Voyez tout le contraire dans* [...] *que* (F) *de l'art.* SAVONAROLA, *to*[...]

(A) *Il fut puni de mort* . . . *n'avoir pas révélé une entre*[*prise*] *formée contre l'état.*] Chacu[n ...] viendra du destin de M. de [...] le fils de l'historien, et bien [...] ne verront pas avec joie la p[...] de Guicciardin dans le pas[sage ...]

(1) *Voyez la remarque* (M) *de l'a*[...] XI, *tom. IX*, *pag.* 410.

. *Quand on eut légitimement l'ordre de la conjuration de de Médicis, non-seulement condamnés à la mort Nicolas hi, Laurent Tornaboni, Janot , et Jean Cambi, qui l'avaient té de venir, et que Laurent cet effet avait accommodé de : mais aussi Bernardin de , auquel on n'imputait autre , sinon qu'ayant su cette me- il ne l'avait point révélée, la- faute (qui de soi est punissable tête, par les statuts des Flo- , et par l'interprétation que ent la plupart des jurisconsultes ois communes) fut trouvée plus de, de ce qu'il était gonfalonnier ue Pierre vint devant Florence : e s'il eût été plus grandement à faire l'office plutôt de personne ique que de privée* (2).

Guicciard., *liv. III, folio* 123 *verso*, *de la* *tion de* Chomedey, *édit. de Genève*, 1593.

ESTORIUS*, évêque de Con- tinople, fut déposé comme tique dans le concile d'É- se, l'an 431. La raison de ce- t qu'il soutenait que la Sain- ierge ne devait pas être nom- la mère de Dieu. Il y a des qui prétendent que le sens el il rejettait cette épithète raisonnable et orthodoxe (A), u'ainsi ce prétendu hérésiar- fut condamné très-injuste- nt. Pour le moins faut-il uer que les procédures de t Cyrille son adversaire fu- t tout-à-fait irrégulières. On vit jamais un jugement plus cipité, ni plus suspect de ssion, que celui qui fut rendu s le concile d'Éphèse contre tre Nestorius (B). Cependant Cyrille, qui y présidait, et qui fut l'âme de cette sentence tumultueuse, conserva son rang et sa dignité (C); et dans toute la suite des siècles on l'a vénéré comme un grand saint, au lieu que Nestorius passa tout le reste de sa vie dans un triste état, et que sa mémoire est encore abominable. On n'a pas manqué de dire que le genre de sa mort porta l'empreinte de la punition et de la malédiction divine (D). Sa secte se multiplia prodigieusement, et subsiste encore. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle doit sa conservation à la tolérance qu'ont eue pour elle les princes mahométans (E). Il y a des gens qui disent que d'autres princes infidèles l'avaient déjà prise sous leur protection, pour faire dépit aux orthodoxes (F). On a vu une chose assez singulière dans les Pays-Bas depuis l'an 1690 (*a*). Presque en même temps que les jésuites accusèrent les pères de l'oratoire de Mons de renouveler l'hérésie de Nestorius (G), un ministre de Roterdam intenta le même procès à un ministre d'Utrecht (H). Le succès de l'une de ces deux accusations a été semblable à celui de l'autre. Les accusations ont été mises à néant, sans que les accusateurs aient été censurés (I). Il semble que celles que l'on intenta à un traducteur des Homélies de saint Chrysostome, l'an 1693, furent mieux fondées; car il écrivit une lettre à l'archevêque de Paris, *dans laquelle il reconnaît que dans sa traduction, pour n'y avoir pas assez apporté d'application, il a fait des fautes*

* Leclerc et Joly n'ont pas voulu faire e discussion entière de cet article, *parce l'ils ne font pas un ouvrage de controver-* ; et les remarques qu'ils font en petit nom- e sur cet article portent cependant sur des jets de controverse religieuse.

(*a*) *On écrit ceci le* 10 *de février* 1696.

qui, contre son intention, pourraient donner atteinte à ce qu'il y a de plus grand dans la religion. C'est pourquoi il se sent obligé à en faire une rétractation solennelle, pour mettre à couvert la réputation de sa foi : déclarant que ses fautes sont purement personnelles, et qu'elles ne doivent être attribuées qu'à lui seul (*b*) (K). Vous trouverez amplement dans le Dictionnaire de Moréri ce qui concerne Nestorius et ses sectateurs : c'est pourquoi je n'en dirai rien. Consultez aussi M. du Pin, qui ne s'est pas bien trouvé d'avoir soutenu le personnage d'historien équitable (L). Je veux croire que l'éloge de mère de Dieu a contribué aux honneurs extrêmes que l'on a rendus à la Sainte Vierge; mais il me semble que l'on aurait pu tomber dans les mêmes cultes, en ne se servant que du terme de mère de Jésus-Christ (M).

Plusieurs choses me persuadent la solidité de cette pensée; car plus je recherche les raisons qui ont pu favoriser les progrès du culte de la Vierge Marie, plus je trouve qu'il y a dans le naturel et dans le tempérament humain un fond très-bien disposé à faire germer ce culte (N), et à le faire croître prodigieusement; et je conclus de là que, même sans le secours des épithètes qui lui ont été très-utiles, il eût pu s'enraciner de plus en plus, et fructifier en abondance. Au reste, il ne faut pas que j'oublie que depuis la première édition de mon ouvrage, il a paru une histoire du Nestorianisme (*c*) composée par le P... Doucin (*d*), et que l'on y ... (*e*) dans une note margi... que j'ai dit ci-dessus (*f*) ... chant le malentendu de ... rius et de saint Cyrille ... est accompagné de cette ... que, que *je m'appuie de l'... rité et du témoignage de ... Pin, docteur de la fa... Paris, qui a dit à la véri... coup de choses semblables ... tre autres* que Nestorius ... déclaration *publiée avant ... seil d'Éphèse* donne u... sens à ce qu'il avait ava... ses sermons; *mais que je ... pas que toutes ces choses ... condamnées dans M. du P... que lui-même les a ré...* Je ferai là-dessus une ... tion (O). Il ne sera pas ... de rapporter ce qu'un ... de Paris allégua contre u... que qui semblait accuser les ... testans de renouveler l'h... de Nestorius (P) à l'ég... l'hépithète de mère de Dieu.

(*b*) Beauval, Hist. des Ouvr. des Savans, *nov.* 1693, *pag.* 138.

(*c*) *Imprimée à Paris l'an* 1698, ...

(*d*) *Jésuite.*

(*e*) *A la page* 551 *et* 552.

(*f*) *Dans la remarque* (A).

(A) *Il y a des gens qui pré... que le sens auquel il rejetait ... épithète est .... orthodoxe.*] Vo... quelle manière Nestorius expos... sentiment dans une lettre qu'il é... vit à Célestin, évêque de Rom... dit « Qu'ayant trouvé dans Con... » tinople des personnes qui cor... » paient la foi orthodoxe, il t... » de les guérir par les voies de ... » ceur, quoique leur hérésie ap... » chât de celle d'Arius et d'Ap... » naire, parce qu'ils faisaient d... » nérer l'union des deux natures ... » Jésus-Christ en confusion et ... » mélange, faisant naître de Ma... » nature divine, et changer la ch... » de Jésus-Christ en sa divinité; ...

,ce fondement ils donnaient à 'ierge, mère de Christ, la qualité mère de Dieu; que ce terme, oiqu'il soit impropre, pourrait souffrir à cause de l'union du be et de l'humanité, si l'on ne itendait pas de la divinité, et si ı ne supposait pas que la Vierge mère du Verbe de Dieu; ce i est insoutenable (1). » Dans autre lettre (2) *il loue saint Cy- d'avoir reconnu la distinction deux natures en* JÉSUS-CHRIST; *il l'accuse de ruiner dans la cette vérité, et de rendre la ité passible et mortelle. Il avoue les deux natures sont unies, il soutient qu'on ne peut pas, à de cette union, attribuer à l'une qualités qui n'appartiennent l'autre; et il prétend que toutes ois que l'Ecriture Sainte par- la passion et de la mort de* JÉ- *RIST, elle l'attribue à la natu- maine, et jamais à la divinité.*

Cyrille reconnaît (3) que Nes- s avoue que le Verbe s'est in- é, et qu'il a été *dans le ventre Vierge* avec l'homme qui est e Marie; mais que cet homme *point Dieu naturellement, et c'est l'homme qui est mort et qui ressuscité. Nous confessons,* dit lle (4), *que le verbe de Dieu est ortel, et la vie même; mais nous ons qu'il s'est fait chair, et que nt uni avec une chair animée e âme raisonnable, il a souffert a chair, comme il est dit dans riture : et parce que son corps a fert, on dit qu'il a aussi souffert qu'il soit d'une nature impassi- et parce que son corps est ressus- , on dit qu'il est ressuscité. Mais torius n'est pas de cet avis; car il que c'est l'homme qui est ressus- , et que c'est le corps de l'homme nous est proposé dans les saints tères. Nous croyons au contraire, c'est la chair et le sang du Verbe vivifie toutes choses.*

. est facile de comprendre qu'il avait qu'une dispute de mots entre eux; car saint Cyrille ne prétendait pas que le Verbe, en tant que Verbe eût souffert la mort : il reconnaissait que le Verbe *est d'une nature impassible;* mais il voulait qu'à cause qu'un corps humain uni au Verbe était mort et ressuscité, on pût dire que le Verbe était mort et ressuscité. Il ne s'agissait donc que d'un tour de phrase; la dispute ne roulait point sur la chose même : Nestorius et Cyrille convenaient tous deux que le Verbe en tant que tel, n'était point né de Marie, et n'était point mort sur la croix; mais qu'il s'était uni avec une chair formée dans le sein de la Sainte Vierge, et qui avait été crucifiée. Ils disputaient donc pour savoir si, en conséquence de ce dogme, on pouvait user de certaines phrases. Nestorius ne le voulait pas, parce qu'il craignait les suites de ces expressions; saint Cyrille le voulait, parce qu'il craignait les suites de la réjection de ces phrases. Ainsi, à juger charitablement, ils étaient tous deux orthodoxes et animés d'un bon zèle; mais ils avaient le malheur de s'expliquer mal, et de ne s'entendre point l'un l'autre. Quelque esprit accoutumé à donner aux choses un mauvais tour, dirait peut-être qu'ils s'entendaient bien l'un l'autre; mais que, se trouvant une fois dans la carrière comme deux fameux champions, ils ne voulurent pas témoigner que leur querelle roulât sur une vétille; ils auraient perdu le prétexte de se battre. Ils firent donc comme ces braves duellistes tireurs d'éclaircissemens, qui, de peur qu'on ne les soupçonne de quelque faiblesse, ne veulent jamais convenir qu'ils n'aient pas offensé, ou qu'ils n'aient pas été offensés. En faisant satisfaction ils témoigneraient quelque envie de ne pas dégaîner; et ils témoigneraient la même envie s'ils acquiesçaient aux satisfactions. Quoi qu'il en soit, on peut retenir tout le dogme de l'union hypostatique, et rejeter néanmoins le titre de mère de Dieu, tant parce qu'il est fort propre à fournir aux infidèles une occasion de plaisanter (5), comme faisaient les chrétiens, mais

Du Pin, Bibliothèque des Auteurs ecclésias- s, *tom. III, part. II, pag.* 287, *édition de* ande.

C'est la IIe. réponse qu'il fit à saint Cyrille. es du Pin, *là même.*

Du Pin, *là même, pag.* 289.

Du Pin, *là même.*

(5) *Ne pouvaient-ils pas dire que Dieu, selon les chrétiens, a père et mère, grand-père, grand'- mère, bisaïeul et bisaïeule, et ainsi de toutes*

avec plus de fondement, contre Cyrille; que parce que dans un sens de rigueur il n'est pas vrai que la Sainte Vierge soit mère de Dieu. Il est très possible qu'un ange soit uni à un corps humain au moment de la conception, de telle sorte que cet ange et ce corps humain fissent un homme, tout de même que le corps et l'âme d'Adam en faisaient un. La femme qui concevrait, et qui nourrirait dans son sein le corps auquel cet ange serait uni, serait bien la mère de la personne qui résulterait de l'union hypostatique de cet ange avec ce corps; mais elle ne serait point la mère de l'ange. Nous ne pourrions pas même dire qu'Ève ait été la mère de l'âme d'Abel, quoiqu'elle fût la mère d'Abel. Disons la même chose de la Sainte Vierge : elle est la mère de Jésus-Christ, mais non pas du Verbe, qui en s'unissant avec un corps a formé un tout qu'on appelle Jésus-Christ. Ce n'est donc point une preuve qu'on rejette le dogme de l'union hypostatique, que de dire que la Sainte Vierge doit être nommée la mère de Dieu : c'est seulement une preuve que l'on préfère le langage exact des philosophes au langage populaire, et aux synecdoches (6) des rhétoriciens. Je crois pourtant que Nestorius fut blâmable de s'opposer au torrent; il se devait contenter de faire expliquer à ses adversaires ce qu'ils entendaient par mère de Dieu (7). Saint Cyrille, de son côté, est fort blâmable de ne s'être pas contenté de faire expliquer aux nestoriens ce qu'ils entendaient par mère de Christ. On aurait épargné à l'église bien des tr si l'on eût voulu s'entendre; s'agissait que de se donner m quement une bonne définiti mots. Je me souviens ici du de l'art de penser (8), où l'on tre qu'il y a mille disputes qu seraient, pourvu que les dis prissent la peine de dire ce entendent par les termes qu ploient. Il me semble au re les abus par rapport au culte Sainte Vierge étaient à craindr lement, soit qu'on l'appelât la de Jésus-Christ, soit qu'on l'ap mère de Dieu. Car jamais sans dévots les plus outrés n'ont c le Verbe, en tant que tel, ait r la Sainte Vierge sa vie et sa sub comme les enfans la reçoivent mère. Et il est sûr qu'en press conséquences du titre de mè Jésus-Christ, comme on a pre conséquences du titre de mè Dieu, on aurait pu parvenir a de la Sainte Vierge aussi pr ment que l'on a fait, et au O *puerpera Nostra pians scelera matris impera Redemptori*. J'al lerai ci-dessus (9). Ceci réfute qui trouvent dans la conduite de torius quelque chose qui était ble de prévenir l'idolâtrie (10). un fait qui nous peut pers qu'au fond son sentiment était doxe; c'est qu'il offrit (11) *d'a la Vierge Marie* mère de Dieu *vu que l'on condamnât l'erreur pollinaris soutenue par saint Cy*

(B) *On ne vit jamais un juge plus précipité, ni plus suspect passion, que celui....... contre torius.*] On n'employa qu'une se à citer Nestorius, à examiner écrits et ceux de Cyrille, à ouïr témoins, à le déposer. Celui qui sidait à cette assemblée était s Cyrille, la partie adverse de Ne rius. Il fit commencer le concile attendre les évêques d'Orient, ni

sortes de degrés de parenté, directs et collatéraux? et puis dire comme Cicéron : Si (*Saturnus*) est Deus, patrem quoque ejus, Cœlum, esse Deum confitendum est. Quod si ita est. Cœli quoque parentes dii habendi sunt, Æther, et Dies, eorumque fratres, et sorores : qui à genealogis antiquis sic nominantur, Amor, Dolus, etc. *de Natur. Deor., lib. III, cap. XVII.*

(6) *C'est une figure par laquelle on donne le nom du tout à la partie, ou le nom de la partie au tout, celui du genre à l'espèce, ou celui de l'espèce au genre, etc.*

(7) *Nestorius pouvait dire que les conciles ne s'étaient jamais servis du terme de mère de Dieu; mais néanmoins ce terme était en usage; de sorte que le peuple de Constantinople, accoutumé à l'entendre, fut extrêmement scandalisé quand, sous Nestorius, on prêcha qu'il ne fallait pas en servir.* Voyez du Pin, Bibliothéque des Auteurs ecclésiastiques, *tom. III, part. II, pag.* 61.

(8) *C'est le XIIe. de la Ire. partie.*

(9) *Dans la remarque* (L).

(10) *Voyez la remarque* (H), *citation* (5

(11) *Dans une lettre qu'il écrivit à l'emp pendant la tenue du concile d'Éphèse. Vo* Pin, Bibliothéque des Auteurs ecclésiastique *III, part. II, pag.* 297. *Nestorius était d posé par les évêques qui adhéraient à sai rille; mais celui-ci était aussi déposé par l ques qui adhéraient à Jean d'Antioche.*

du saint siége, *et malgré l'op-*
on de 68 évêques qui deman-
que l'on attendît l'arrivée de
d'Antioche, et des évêques
ent et d'Occident (12). Le comte
dien, commissaire de l'empe-
avait demandé, *que l'on atten-*
e les évêques d'Orient fussent
és, disant que l'intention de
ereur était que l'on fît un con-
général, et non pas des assem-
particulières et séparées (13).
comme on n'avait point eu d'é-
à ses remontrances, il s'était
, et avait fait aussitôt une pro-
ion contre le concile. Saint Cy-
passant par-dessus toutes ces
stations, et toutes ces remon-
ces, fit l'ouverture du concile,
s la première séance il fit con-
ner et déposer sa partie, quoi-
le eût promis de comparaître
oncile quand tous les évêques
ent assemblés. Tout cela témoi-
que l'empereur n'écrivit pas à
le sans connaissance de cause,
le considérait comme l'auteur
trouble. Ce ne fut pas sans rai-
u'il lui reprocha *d'avoir troublé*
se, d'avoir voulu diviser la mai-
impériale, en écrivant séparé-
aux impératrices, de s'être
d'une affaire qui ne le regar-
point, d'agir avec domination et
prudence (14).

vons-nous des paroles de M du
pour faire connaître les irrégu-
s de saint Cyrille (15). *On fait*
eurs objections contre la qualité
concile, et sur la conduite qu'il
tue. On dit qu'il ne peut pas-
que pour une assemblée tumul-
e et précipitée, où tout s'est
ar passion et par brigue, et non
pour un concile œcuménique.
saint Cyrille l'a tenu malgré
ommissaires que l'empereur avait
yés pour l'assembler; que non-
ment Nestorius et ceux de son
, mais encore plusieurs autres
ues catholiques, s'y sont oppo-
sés; qu'il a affecté de ne point atten-
dre les évêques d'Orient, qui de-
vaient bientôt arriver, et qui deman-
daient qu'on les attendît; qu'il n'a
point même attendu les légats du
saint siége, ni aucun des évêques
d'Occident; que son synode n'a été
composé que d'évêques d'Egypte, et
de quelques évêques d'Asie, dévoués
entièrement à ses volontés. Que c'est
lui seul qui a tout fait et tout réglé
dans le concile, quoiqu'il fût ennemi
de Nestorius, qu'il avait même récu-
sé pour juge, à cause qu'il le consi-
dérait comme son ennemi. Nestorius
n'avoit-il pas la même raison de le
récuser? La manière dont il a agi
contre Nestorius, et la précipitation
avec laquelle il l'a fait condamner,
semble faire croire qu'il n'y avait que
la passion qui l'animait. Il fait citer
Nestorius par deux fois dans un
même jour. Nestorius répond qu'il
est prêt de venir, quand les évêques
d'Orient et d'Occident seront arrivés,
et que le concile sera entier; qu'il
ne refusait pas d'être jugé, mais
qu'il ne voulait pas l'être par ses en-
nemis seuls. Ces excuses paraissent
raisonnables. Saint Chrysostome n'en
avait point allégué d'autres pour se
dispenser de comparaître devant le
synode de Théophile. Cependant
saint Cyrille imitant son oncle et son
prédécesseur, Théophile, reçoit l'ac-
cusation, instruit le procès, dit le
premier son avis contre son ennemi,
et le fait condamner. C'est ce qu'Isi-
dore de Damiette reprocha à saint
Cyrille, en l'avertissant, « que plu-
» sieurs se moquent de lui, et de la
» tragédie qu'il a jouée à Éphèse;
» qu'on dit publiquement qu'il n'a
» cherché qu'à se venger de son enne-
» mi; qu'il a imité en cela son oncle
» Théophile, et que quoiqu'il y ait
» bien de la différence entre les per-
» sonnes accusées, la conduite des
» accusateurs est la même; qu'il au-
» rait mieux fait de se tenir en repos,
» et de ne pas se venger aux dépens
» de l'église de ses offenses particu-
» lières, et d'exciter une discorde
» éternelle entre ses membres, sous
» un faux prétexte de piété.» Ce
sont les propres paroles d'Isidore de
Damiette, qui lui parle en ami. Gen-
nade, évêque de Constantinople, com-
pare encore la conduite de saint Cy-

Du Pin, Bibliothèque des Auteurs ecclé-
ues, *tom. III, part. II, pag.* 293. *Il cite*
t., de Lupus, chap. 7.
Là même, pag. 292. *Il cite* Collect., de
, chap. 9.
Là même, pag. 294. *Il cite* p. Act. Conc.,

Là même, pag. 320, 321.

elle à celle de Théophile, et dit qu'il est le second fléau d'Alexandrie. La manière, dont la chose s'est jugée semble encore prouver clairement que c'était la passion qui faisait agir saint Cyrille et les évêques de son parti; qu'ils voulaient à quelque prix que ce fût condamner Nestorius, et qu'ils ne craignaient rien tant que la venue des évêques d'Orient, de peur de n'être pas les maîtres de faire ce qu'il leur plairait; car dès la première séance, ils citèrent par deux fois Nestorius; lurent les témoignages des pères, les lettres de saint Cyrille avec ses douze chapitres, et les écrits de Nestorius, et dirent tous leur avis. Jamais affaire n'a été conclue avec tant de précipitation: la moindre de ces choses méritait une séance entière. Comment a-t-on pu examiner en si peu de temps les douze propositions de saint Cyrille, qui ont eu besoin de tant d'éclaircissemens, et qui ont tant causé de disputes? Comment conférer tant de passages des sermons de Nestorius avec ce qui les précédait et les suivait, pour en trouver le vrai sens? Comment pouvait-on être assuré en si peu de temps du sentiment des anciens pères? Toutes ces choses demandaient un long et sérieux examen de plusieurs jours: mais les évêques du concile avaient si peur de ne pas achever dans cette seule séance, qu'ils demeurèrent enfermés depuis le matin jusqu'au soir, pour juger seuls cette affaire, de peur que les choses ne tournassent autrement, s'ils attendaient au lendemain. La sentence qu'ils font signifier à Nestorius est [illegible] en termes qui marquent la passion qui les animait: à Nestorius [illegible] Judas. *N'était-ce pas assez de le condamner et de le déposer, sans l'insulter encore par des paroles [illegible]? Enfin ce concile, bien [illegible] de mettre la paix, n'a apporté [illegible] trouble, des divisions et des [illegible] dans l'église de* Jésus-[illegible]*, et il n'y en a point dont on [illegible] dire avec plus de vérité ce que [illegible] Grégoire de Nazianze a dit des [illegible] de son temps, « qu'il n'a- [illegible] jamais vu d'assemblées d'évê- [illegible] qui eussent eu une fin heu- [illegible] qu'elles avaient toujours augmenté le mal plutôt que de le*

» guérir (16); *que les con[...]
» obstinées, et l'envie de [...]
» de dominer, qui y règne[...]
» rement, les rendaient [...]
» bles, et qu'ordinairement [...]
» se mêlaient de juger les [...]
» étaient portés plutôt par [...]
» vaise volonté, que par [...]
» d'arrêter les fautes de [...]
Cela semble convenir au [...]
phèse plutôt qu'à aucune [...]
semblée d'évêques. L'histoire [...]
bles qui le suivirent le fait [...]
naître; et l'on peut dire que [...]
bles ne furent apaisés [...]
qu'on ne parla plus de ce [...]
été fait dans le concile.* [...]
n'a rien oublié pour répo[...]
objections; mais la matière [...]
si peu favorable, qu'on peut [...]
ses réponses sont la faiblesse [...]
me.

Que n'a-t-on une histoire [...]
concile par un Fra-Paolo! [...]
pourrait-on pas observer [...]
commentaire historique sur [...]
roles de saint Grégoire de [...]
Car il ne faut pas s'imagi[...]
sous prétexte que dans les [...]
conciles on n'a point usé d'[...]
grande précipitation que le [...]
de Cyrille dans celui d'Éph[...]
passions et les cabales y [...]
moins de part. Il est bien [...]
que le saint Esprit préside [...]
assemblées, car sans cela to[...]
perdu. Cette assistance e[...]
naire, et beaucoup plus fort[...]
générale, doit nous rassurer, [...]
persuader fermement que le [...]
Esprit a fait son œuvre au mi[...]
déréglemens de la créature, [...]
des ténèbres des passions il a [...]
lumière de sa vérité, non pa[...]
tous les conciles, mais dans qu[...]
uns.

(C) *Cyrille...... conserva s[...]
et sa dignité.*] Nous avons vu [...]
la remarque précédente, qu' [...]
tendit point à commencer le [...]
que les évêques d'Orient fuss[...]
rivés. Ils arrivèrent cinq jou[...]
la déposition de Nestorius, [...]
brèrent un concile présidé p[...]
d'Antioche, où saint Cyrill[...]

(16) *Conférez avec ceci ce qu'on a dit [...] blées des états généraux de France, marque* (B), *citation* (6), *de l'article* (Charles de), *tom. X, pag.* 288.

Chaque parti députa à l'empe- …our lui rendre compte de l'é- … choses. Les évêques d'Orient …voyèrent une relation, où *ils …gnirent de ce qu'on leur avait … porte de l'église de Saint- … sorte qu'ils avaient été obligés … leurs prières dehors, et qu'en …t ils avaient été maltraités. …jurèrent l'empereur de faire … d'Éphèse Cyrille et Mem- …efs de cette persécution. Peu …s après ils firent partir le … Irénée, à qui ils donnèrent … Cyrille une autre relation, … violence qu'ils prétendaient …eur avait faite, en les empê- … coups de pierre d'entrer dans … de Saint-Paul* (17). Le parti …ille députa à l'empereur trois …s : les Orientaux se contentè- … lui députer le comte Irénée, …*ant, qu'il persuada* à ce prin- *… le synode tenu par saint … ne pouvait pas passer pour …cile légitime; et peu s'en fal- …l ne confirmât ce qui avait … par les Orientaux, et qu'il … chasser saint Cyrille. Mais …médecin de l'empereur, et ami …t Cyrille, étant venu, fit …r les choses de face, en ga- …a plupart des ministres, dont …s furent d'avis que ce qui …té fait de part et d'autre était …e; les autres, qu'il fallait …clarer nul, et faire venir des …s désintéressés pour examiner …e de la foi et tout ce qui s'était … à Éphèse. Dans cet embarras, …ose prit le parti d'approuver …osition de Nestorius, et celle de … Cyrille et de Memnon, à cau- …leur cabale...... Et* il *envoya …te Jean pour faire exécuter cet …, et pour réunir tous les évê- …en un seul synode, après avoir … Nestorius, saint Cyrille et …non* (18). Le parti de Jean d'An- … acquiesça aux volontés de l'em- …r (19), mais l'autre y résista; …te que le comte Jean fut obli- … donner *Nestorius à la garde …mte Candidien, et saint Cyrille … du comte Jacques;* et d'écrire à l'empereur que *les esprits des évêques lui paraissaient tellement aigris les uns contre les autres, qu'il ne voyait aucun moyen de les réconcilier* (20). L'empereur voulut que chaque parti lui envoyât des députés ; il leur donna audience à Calcédoine, et parut fort favorable aux Orientaux (21) ; mais il commença *peu à peu à s'indisposer contre eux.... Son conseil était tout gagné. Acace de Bérée, dans une lettre rapportée dans le recueil de Lupus, chapitre* 41, *accuse saint Cyrille d'avoir fait changer de sentiment à la cour, en faisant donner de l'argent à un eunuque scolastique; et il dit même que cet eunuque étant mort, et ayant laissé beaucoup d'argent, l'empereur trouva un mémoire qui portait qu'il avait reçu plusieurs livres d'or de saint Cyrille, qui lui avaient été fournies par Paul, neveu de saint Cyrille* (22). M. du Pin remarque qu'*on n'est pas obligé de croire ce que dit Acace de Bérée, qui n'était pas des amis de saint Cyrille.* Je le veux; mais quelle meilleure raison donnerait-on du prompt changement de l'empereur? Il reconnaissait pour orthodoxes les évêques de chaque parti (23), et cependant il prononce (24) que *Nestorius* (25) *avait été justement déposé*, que saint Cyrille et Memnon demeureraient sur leur siége, et que tous les autres évêques retourneraient aussi à leurs églises : il prononce, dis-je, cela peu après avoir paru favorable aux Orientaux qui s'étaient soumis à ses ordres, pendant que le parti de Cyrille avait hautement refusé de s'y soumettre. Cette procédure sent fort l'effet de l'argent distribué par saint Cyrille aux conseillers de l'empereur ; et voilà comment en quelques rencontres on est orthodoxe ou hérétique, selon qu'on a, ou que l'on n'a pas des sommes d'argent à faire donner.

(D) *On n'a pas manqué de dire que le genre de sa mort porta l'empreinte de la punition et de la malédiction divine.*] « Après le jugement

… Du Pin, Bibliothèque des Auteurs ecclé…es, *part. II, tom. III, pag.* 297.
… *Là même, pag.* 301.
… *Là même, pag.* 302.

(20) *Là même.*
(21) *Là même, pag.* 303.
(22) *Là même, pag.* 304.
(23) *Là même, pag.* 305.
(24) *Là même.*
(25) *Il avait déjà reçu ordre de se retirer dans son monastère. Là même, pag.* 303.

» du concile Nestorius n'osa plus re- » tourner à Constantinople, mais se » retira dans son ancien monastère » d'Antioche, d'où il fut tiré quatre » ans après en 435 par ordre de » l'empereur, pour être relégué à » Oasis. Mais les barbares ayant pris » et ruiné cette ville, il fut obligé » de se retirer en Thébaïde, dans la » ville de Panople, où on ne le lais- » sa pas long-temps en repos; et on » le fit changer tant de fois de de- » meure, qu'il mourut en voyage, » brisé d'une chute. Évagre qui rap- » porte ces accidens, tirés des lettres » que Nestorius avait écrites lui-mê- » me dans son exil, dit qu'il a trou- » vé un auteur qui assurait qu'a- » vant que Nestorius mourût, sa » langue avait été mangée des vers, » en punition des blasphèmes qu'elle » avait prononcés. Mais il n'appuie » pas cette circonstance, qui pour- » rait bien être de l'invention de cet » auteur anonyme, parce que l'on a » coutume de supposer que tous les » hérétiques font une fin tragique » (26). »

(E) *La tolérance qu'ont eue......... les princes mahométans.*] J'ai dit quelque part (27) qu'ils ont eu beaucoup plus d'humanité que les chrétiens pour les autres religions, et j'ai ajouté que les diverses communions de l'église grecque, qui se sont conservées sous leur empire, auraient été bientôt extirpées, si elles eussent vécu sous des rois chrétiens qui n'eussent pas eu la même créance. C'était là qu'il aurait fallu citer un père de l'oratoire qui est de ce sentiment; mais comme je n'avais pas alors son passage sous la main, je me réservai à le rapporter en un autre lieu. En voici une occasion fort naturelle. « On conclura encore » de là avec la même évidence, combien ces lois impériales étaient né- » cessaires pour la conservation de » l'église, puisque l'Égypte et les » provinces voisines furent tellement » inondées et subjuguées par les eu- » tychiens, qu'elles n'ont jamais été » depuis ce temps-là bien soumises » ou bien réunies à l'église catholi-

» que (28)............ Si les emp
» n'eussent maintenu la foi
» les eutychiens, toute la ter
» eût été inondée. Ils ne s'éten
» beaucoup dans les provin
» l'Afrique, de l'Éthiopie
» pays les plus reculés de l'O
» que parce que les emper
» Constantinople n'en étaient
» maîtres, ou ne l'avaient ja
» J'aurais pu dire la même ch
» nestoriens : dès qu'ils eur
» foudroyés dans le premier
» le d'Éphèse, l'empereur
» dose-le-Jeune fit à peu p
» semblables édits contre
» furent exilés avec Nestori
» des solitudes affreuses; ils
» tiplièrent presque à l'infi
» l'Orient et le Nord, les em
» n'ayant pu les poursuivre
» des frontières de leur emp
» Sarrasins, ou les mahomé
» débordèrent peu après dan
» que et dans toute l'Asie,
» rent je ne sais combien de
» ces à l'empire romain : et
» veur des princes maho
» tous ces hérétiques don
» leurs sectes une étendue
» ble. Dieu ne conserva la
» tholique que dans l'empire
» et il le fit par les soins et
» des empereurs chrétiens
» tholiques. Sans ce secours
» les entychiens, les nesto
» ariens, pour ne pas parler
» d'autres sectes anciennes,
» occupé la plus grande pa
» provinces de l'empire
» comme ils occupèrent cel
» n'en étaient pas; et les sect
» de toutes les nouvelles sec
» ne sont nées que depuis
» n'auraient plus trouvé d
» de laquelle ils pussent
» ensuite s'en séparer. Ils
» venus au monde parmi les
» ou les nestoriens, ou les
» chiens; ils auraient été inf
» ces mêmes erreurs depuis
» naissance. Ils prendraient
» be pour une pure créature,
» me les ariens; JÉSUS-CHRIST
» un pur homme, comme les
» toriens; et pour eux aussi
» que pour les eutychiens,

(26) Du Pin, Bibliothéque des auteurs ecclésiastiques, *part. II, tom. III, pag.* 62.

(27) *Dans l'article* MAHOMET, *tom. X, p.* 80, *remarque* (AA), *au premier alinéa.*

(28) Thomassin, de l'Unité de l'Église, *IIe. partie, chap. IX, pag.* 374.

it Dieu, mais il ne se-
véritablement homme.
s'en prennent-ils donc
eurs ou aux rois chré-
leurs lois sévères pour
religion, puisque ce
par leur secours que la
les a délivrés de toutes
? Ils doivent au con-
dre grâces à celui qui
mis qu'ils se soient au-
és de nous, que ces an-
teurs de l'église catho-
s'en sont séparés de-
le mille ans, et ne sont
tout-à-fait revenus de
mens (29)..... Il ne faut
cause de ce long retar-
retour des sectes orien-
'église catholique. C'est,
us avons dit, leur dis-
ns les provinces et les
qui n'appartenaient plus
chrétien, mais aux
bes, aux rois de Perse,
, ou Tartares. Les évê-
liques, grecs, ou sy-
principalement les mis-
du saint siége, ont tou-
quelques conversions et
ogrès parmi eux ; mais
fforts n'étant pas soute-
uissance et de la faveur
s temporels, ils n'ont
de l'étendue, ni de la
»
dit que les mahométans
oins de rigueur pour les
e ceux-ci pour les héré-
suis fortifié du témoi-
ninistre (31). Présente-
rtifie de celui d'un prê-
non sentiment devra pa-
aisonnable, puisqu'il se
la déposition de deux
caractère si opposé. Ces
s'accordent sur une au-
est un peu scandaleuse ;
nnent l'un et l'autre que
chrétiens n'eussent em-
eur des lois contre les
'orthodoxie, les fausses
ent inondé toute la ter-
nd Notre-Seigneur a pro-

mis de maintenir son église contre les portes de l'enfer, il n'aurait promis autre chose sinon qu'il susciterait des princes qui dompteraient les ennemis de la vérité, en les privant de leur patrimoine, en les fourrant dans les prisons, en les bannissant et les envoyant aux galères, en les faisant pendre, etc. Il n'y a point de doctrine, quelque absurde qu'elle soit, qui par de semblables moyens ne puisse braver toutes les puissances infernales qui voudraient lui nuire. Cela me fait souvenir de ce que l'on conte de Mahomet ; on veut qu'en mourant il ait laissé à ses disciples une prédiction qui n'est nullement d'un faux prophète, *ma religion durera autant que vos victoires* (32).

Je ne puis me séparer de Louis Thomassin sans lui demander sur quoi il se fonde, quand il dit que l'hérésie d'Eutychès aurait inondé toute la terre, si les empereurs n'eussent maintenu la foi. Qu'avait-elle donc de si attrayant, cette hérésie ? Favorisait-elle les passions du cœur ? Énervait-elle la morale de l'évangile ? point du tout : ce n'était point sur la doctrine des mœurs que cet hérétique combattit les orthodoxes : il les combattit sur un mystère que la raison ne comprend pas bien ; mais il l'expliquait d'une manière qui est plus incompréhensible que celle des orthodoxes, et manifestement absurde. Peut-être ne se tromperait-on pas, si l'on disait que les hérésies d'Eutychès ne trouvèrent tant de sectateurs, que parce que les procédures des conciles choquèrent une infinité de gens, et qu'elles formèrent un préjugé désavantageux contre le parti orthodoxe. Le père Thomassin suggère cette pensée : les Syriens, dit-il (33), les jacobites, les arméniens, toutes sectes eutychiennes, *ne voulurent plus nous nommer catholiques ; elles inventèrent le nom de Melquites, c'est-à-dire de royalistes, ou d'impéria-*

, de l'Unité de l'Église, *tom. I*,
IX, *pag.* 375, 376.
, *pag.* 376. 377.
pag. 81, *citation* (157) *et* (158)
ent.

(32) *Veritati maximè consonum est Muhammedis morientis præsagium, quod Ludovicus Vives* (de Verit. rel., l. 4, in fine) *citat, tandiù nempè legem suam duraturam, quamdiù victoriam suorum. Quod enim lex non in recti persuasione, sed violentiâ consistat, victoriis cessantibus, legem quoque cessaturam satis conjicere potuit.* Samuel Schultetus, *in* Ecclesiâ Muhammedanâ, *pag.* 22.

(33) De l'Unité de l'Église, *tom. I, IIe. part.*, *chap. IX*, *pag.* 374.

listes, comme si ce n'eût pas été l'ancienne foi de l'église, que les catholiques eussent défendue, mais celle de l'empereur; et comme si c'eût été la seule autorité impériale, et non celle du concile de Calcédoine composé de plus de six cents évêques, qui nous eût arrêtés dans la foi et dans l'union de l'église catholique. Cela témoigne que ces hérétiques s'imprimèrent dans l'âme cette forte persuasion, que leur patriarche avait été opprimé par les factions qui se formèrent contre lui à la cour impériale. Faisons un semblable jugement de la secte de Nestorius. Une infinité de gens l'embrassèrent par l'horreur qu'ils eurent de l'injustice qu'ils crurent qu'on avait faite à Nestorius, en le sacrifiant au crédit de saint Cyrille. Ils ne purent se persuader qu'une cause qui triomphait par des voies si irrégulières, et par une partialité si inique de l'empereur, eût le droit de son côté. L'on verrait plus clair dans cette affaire, si l'on avait les relations des nestoriens, et celles des autres sectes; mais nous ne savons guère ces choses que sur le rapport du parti victorieux, et nous en savons néanmoins assez, pour pouvoir juger que la puissance impériale a eu toujours trop de part aux décisions. Voyez avec quelle force Pighius combat le concile de Constantinople (34), où le pape Honorius fut condamné comme fauteur du monothélisme: et considérez cette apologie. Pighius « ne dit rien contre ce concile, qui ne se pût dire contre le » premier concile de Nicée, et contre celui de Calcédoine; toutes ses » objections étant fondées sur ce que » l'empereur Constantin assista à ce » concile avec ses officiers, et qu'il y » régla l'ordre et la manière de procéder. On ne peut nier que Con» stantin Ier. n'en ait fait de même au » concile de Nicée; et que dans celui » de Calcédoine, les commissaires de » l'empereur ne se soient attribué » plus d'autorité, et ne se soient plus » mêlés de ce qui se faisait au conci» le, que l'empereur même en celui» ci. Ainsi l'on ne peut donner at» teinte à ce concile, qu'on ne la » donne en même-temps aux autres » conciles: et c'est vouloir ren[…] » les plus solides fondemens s[…] » quels est établie notre foi, […] » soutenir une prétendue infai[…] » té en la personne d'Honorius.[…]

(34) *Tenu l'an 680. C'est celui qu'on nomme le VIe. concile œcuménique.*

(F) *Pour faire dépit aux* [...] *doxes.*] On dit que Cosroès, [...] Perse, voulant chagriner l'em[...] Héraclius son grand ennemi, [...] catholiques tous les temple[s] [...] avaient dans ses états, et les [...] aux nestoriens. On ajoute q[ue] [...] clius voyant les nestoriens fa[...] par le roi de Perse crut faire [...] à ce prince, en favorisant les [...] ques qui étaient les plus contr[...] ceux-là; et qu'ainsi il se mi[t] [...] menter l'eutychianisme, non [...] tement, car il n'osait point d[...] de front le concile de Calcé[doine] [...] mais par l'approbation qu'il [...] au monothélisme, qui faisait [...] des erreurs d'Eutychès. Lisez [...] suit. *Aumentò non poco l'em[...] monoteliti la ragione politic[a] [...] ne' scismi della religione per[...] rio vi assiste, poscia che sen[...] roe re de' Persi capital ne[...] Eraclio, protegeva, e procur[...] dilatare la fazzione de' nestor[...] per far cosa di sommo disp[...] Eraclio, levò à cattolici le [...] tutte della Persia, e le diede à [...] toriani, dal che stimolato l'im[...] tore Eraclio per render pari d[...] al persiano, si mosse à tutto p[...] fomentare la contraria eresia d[...] tichete, non in quanto alla sola [...] ra di Cristo, per non opporsi [...] al concilio calcedonese, che l'[...] definito; mà bensi in quanta all[...] la volontà ed operazione, erron[...] mente de gli eutichiani* (36).

(G) *Les jésuites accusèrent les* [...] *res de l'oratoire de Mons de re[...] veler l'hérésie de Nestorius.*] S'é[...] plaints *à l'archevêque de Cam[brai]* [...] *d'un grand nombre de calom[nies]* [...] *qu'on avait répandues contre* [...] (37), ce prélat donna commissi[on] [...]

(35) Du Pin, Bibliothéque des Auteurs ec[clé]siastiques, *tom. VI, pag.* 67, *édition de* [Ho]*lande.*

(36) *Le* IXe. Giornale de' Letterati, [...] *pag.* 135, *dans l'extrait d'un livre posthume* [...] Jean-Baptiste Tamagnini, *Vénitien, impr*[imé à] *Paris, l'an* 1678, *et intitulé:* Celebris Hist[oria] Monothelitarum, atque Honorii Controversia [...] tiniis octo comprehensa.

(37) Difficultés proposées à M. Stéyaert, [...] *part., pag.* 9. *Ce livre fut imprimé l'an* 169[...]

yaert, docteur et professeur en gie à Louvain, *d'informer des répandus contre* leur *doctrine* r *conduite* (38). Ce docteur in- j uridiquement *sur une étiquet- contenait quarante chefs d'ac- n*, dont voici le dix-huitième *que les pères de l'oratoire ne t donner à la Sainte Vierge la de mère de Dieu, mais seule- la mère de* CHRIST (40). Voyons le progrès de cette maligne nce. « On ne peut douter lle ne soit née à Mons; mais t passée de là aux jésuites de , ce sont eux qui l'ont em- ée les premiers, pour empê- que les pères de l'oratoire ne nt reçus dans cette ville. Pour erser la résolution du chapitre avait conclu à les admettre, ils quèrent un mémoire contre pères, qu'ils feignirent leur r été apporté par une personne e de créance; et ayant feint délibérer de ce qu'ils en fe- nt, il fut résolu que, ne pou- t en conscience négliger les avis l contenait, ils en devaient part au chapitre. Et ce fut le d'Iserin qui fut chargé de le tre, comme il fit, entre les ns de M. l'Écolâtre.... Ils en- rent le chapitre et les bourg- tres de Liége à écrire au magis- de Mons, comme parfaite- nt instruit de tous ces faits). » La lettre du chapitre porte s'était répandu *un bruit que les* de l'oratoire *destinés pour ve- Liége.... font profession de ues particulières et dangereuses ons, enseignant diverses senten- réprouvées par la sainte église; J.-C. n'est pas mort pour tous hommes; que la bienheureuse ge Marie est mère de J.-C. mais de Dieu* (42). Le père d'Iserin à Mons aussitôt après, *et y solli- les réponses que les échevins de ns devaient faire aux lettres du itre et des bourgmestres de Liége*). La réponse aux bourgmestres contenait entre autres choses : *Quant au culte de la Sainte Vierge, lesdits ecclésiastiques ont dit que les pères de l'oratoire sont ennemis d'icelui, et le bruit commun est tel* (44). On ne doute point que la réponse faite au chapitre ne contienne le même chef (45). Qu'arriva-t-il? C'est que le chapitre de Liége *révoqua la permission donnée à l'oratoire pour s'établir dans la ville* (46). L'impression qu'avaient faite *dans les esprits les calomnies du mémoire des jésuites, confirmées par la réponse du magistrat de Mons*, porta sans doute le chapitre à ce changement; *et il y a tout sujet de croire que celle qui concerne la maternité divine de la Sainte Vierge, est de toutes celle qui leur a fait plus d'horreur, et qui a plus contribué à les déterminer à l'exclusion de ces pères* (47).... *Les jésuites ont tellement mis le fort de leurs accusations dans le nestorianisme, qu'ils ont imputé aux pères de l'oratoire, qu'il n'y a rien qu'ils n'aient fait pour confirmer cette calomnie, et la répandre parmi le peuple, tant à Bruxelles qu'à Mons.... Le père Coemans, jésuite, prêchant en flamand* (48), *dans l'église du Sablon, pendant l'octave de la dédicace de cette église, employa une partie de ses sermons à irriter le peuple contre de prétendus novateurs, qui, comme il l'assurait, renouvelaient en ce temps l'hérésie de Nestorius, qui consistait à nier que la Sainte Vierge soit mère de Dieu.* On peut voir dans l'ouvrage que je cite des preuves fort amples du soin qu'ont pris les jésuites de décrier dans Mons les pères de l'oratoire, comme de francs nestoriens.

(H) *Un ministre de Roterdam intenta le même procès à un ministre d'Utrecht.*] Voyez le livre intitulé : *Apologie pour le sieur Saurin, pasteur de l'église wallonne d'Utrecht, contre les accusations de M. Jurieu.* Il fut imprimé l'an 1692. On y trouve trois chefs d'accusation, dont le dernier enferme quatre hérésies : savoir le pélagianisme (49), le nestorianis-

) *Là même*, *pag.* 3.
) *Là même*, *pag.* 48.
) *Là même*, *pag.* 64 *et* 68.
) *Là même*, *pag.* 65.
) *Là même*, *pag.* 65, 66.
3) *Là même*, *pag.* 67.

(44) *La même*, *pag.* 49.
(45) *Là même*, *pag.* 67.
(46) *Là même*, *pag.* 68.
(47) *Là même*, *pag.* 69.
(48) *A Bruxelles*, *l'an* 1690.
(49) Apologie du sieur Saurin, *pag.* 72.

me (50), la tolérance civile des sectes (51), et l'hérésie des sacramentaires (52). Comme il ne s'agit ici que de la seconde, je ne parlerai point des trois autres. Voyons donc seulement ce que l'accusé répond quant au nestorianisme. Il déclare nettement qu'il condamne cette hérésie; mais qu'il en croit Nestorius innocent. *Dans l'assemblée de la Haye*, dit-il (53), *faite pour examiner l'accusation de M. Jurieu, contre M. Jaquelot, je me déclarai pour Nestorius contre Cyrille; mais je ne me déclarai pas pour le nestorianisme, contre le sentiment de l'église. Je dis que Nestorius me paraissait plus orthodoxe que Cyrille, parce que la doctrine du premier me paraissait plus conforme à la nôtre que celle du dernier. Il est visible que si j'erre, c'est une erreur de fait, et non pas une erreur dans le dogme* (54).... *Mais, dira-t-on, quel intérêt avez-vous à soutenir la réputation de Nestorius, au préjudice de celle d'un père reconnu pour saint, et d'un concile universel? L'intérêt de la vérité et de la justice. Je suis persuadé que quiconque lira sans prévention ce que nous avons des écrits de Cyrille et de Nestorius, trouvera celui-ci orthodoxe, et celui-là hérétique et eutychien; ou qu'il conviendra du moins qu'il est incomparablement plus aisé de donner un sens orthodoxe aux propositions de Nestorius, qu'à celles de Cyrille. Je ne suis ni le seul ni le premier de ce sentiment; et quand il sera nécessaire, on produira des auteurs anciens et modernes* (55), *dont l'autorité partagera pour le moins le différend entre ces deux patriarches. Si Nestorius est donc orthodoxe et Cyrille hérétique, le zèle pour la vérité en général m'oblige à ne pas dissimuler celle-là en particulier: il faut nommer la lumière lumière, et les ténèbres ténèbres. De plus c'est une vérité dont nous tirons deux grands avantages contre l'église romaine. Le premier est, qu'elle anéantit l'autorité de Cyrille, l'un des premiers introducteurs de l'idolâtrie dans l'église chrétienne... cond est, qu'en convainquant... res du concile d'Éphèse de l'hé... tychienne, également condam... papistes et des protestans, nous... le fondement du papisme qu... torité infaillible des concile... sels. La justice et la charité n... gent aussi à défendre l'inno... primée, et à faire compren... Nestorius a pu être condamn... concile sans être coupable,... théologiens modernes peuvent... dre le parti de Nestorius,... tant les erreurs qu'on lui attri...* (56) *Pour ce qui regarde l'... de Nestorius, je la juge in... parce que je n'ai pas lieu de... criminelle. Mais M. Jurieu... avec beaucoup d'autres le p... plus fort. Nestorius n'avait n... titude, ni l'autorité pour lui... comba sous le poids de la c... Cyrille. Il faut donc pour... choses dans l'ordre, qu'il... tique en dépit qu'il en ait,... aille fouiller dans son cœur... trouver de méchantes intentio... on ne voit aucune trace, ni d... actions, ni dans ses paroles.* C... me auteur dans un autre liv... voir qu'il est plus contraire... rius que son dénonciateur. *Je... vé dans mon Apologie*, dit-il... *que le titre de* Mère de Dieu... *à la bienheureuse Vierge,... est fondé sur la parole de D... sur la nature du mystère;... que M. Jurieu dans ses lettres... rales se déchaîne avec une... violence, contre ceux qui ont... duit cette façon de parler da... langage de l'église, la rega... comme la source de la plus cri... de toutes les hérésies.* Quelques... ges après, il rapporte le passage... Pastorales qu'il avait en vue;... rapporte après lui, tant pour l'... struction du lecteur, que pour... voir que j'aurai de bons garan... l'on me chicane sur ce que j'ai dit... Nestorius. *Il fut sans doute... raire, et à Dieu ne plaise que... tombions dans sa pensée; si tant... qu'il ait mis deux personnes en* Jésus-Christ, *comme deux natures. N...*

(50) *Là même*, *pag.* 78.
(51) *Là même*, *pag.* 88.
(52) *Là même*, *pag.* 92.
(53) *Là même*, *pag.* 78.
(54) *Là même*, *pag.* 79.
(55) *Voyez l'article* Rodon, *tom. XII.*

(56) Apologie du sieur Saurin, *pag.* 82.
(57) Examen de la Théologie de M. Jurieu, *pag.* 866.

on plus que la Sainte
sse dans un bon sens
re de Dieu, *puisqu'elle*
s-Christ *qui est Dieu.*
rlant aux docteurs du
'e une témérité mal-
iover dans les termes.
Vierge n'est appelée
u Testament mère de
lement mère de Jésus.
enir-là. Et ce nom de
, a quelque chose qui
qui est opposé à l'idée
e peut avoir de mère.
a pas versé sa béné-
fausse sagesse de ces
ontraire, il a permis
ninelle et la plus ou-
es idolâtries de l'anti-
t pris son origine de là
par ces paroles de M.
é et charitable M. Ju-
de son esprit dénon-
t que l'on m'examine
tière. Je le veux bien
crains pas la touche
e ne fuirai pas, com-
ı plusieurs synodes. Je
ouer mille ressorts et
i pas en œuvre l'arti-
nce, pour m'exempter
sée à tous les fidèles, et
ent aux théologiens,
son de leur foi. De bon
athème, non pas à Nes-
u nestorianisme (59). »
oublier qu'avant que
t des synodes un témoi-
xie, le public était fort
n anti-nestorianisme.
e lettre qui fut impri-
im en 1701 (60), sous
Protestant scrupu-
issemens du IVe. cha-
tures de la Madonna,
onse à une lettre écri-
61), *par M. Jurieu*,
s de mère de Dieu, *et*
le Cyrille d'Alexan-
drie et du premier concile d'Éphèse.

(I) *Les accusations ont été mises à néant, sans que les accusateurs aient été censurés.*] Les preuves que je rapporterai ne concernent que les pères de l'oratoire. Nous avons vu que l'un des articles de l'étiquette, sur laquelle M. Stéyaert avait une commission d'informer juridiquement, était que ces pères ne veulent point donner à la Sainte Vierge la qualité de mère de Dieu. Nous avons vu que c'était une médisance qui avait fort contribué à les empêcher d'obtenir à Liége l'établissement qu'on leur avait accordé. L'accusation en elle-même est des plus graves, selon les principes et les pratiques de la communion romaine (62). On doit donc s'attendre à voir que le commissaire n'ait rien négligé pour découvrir les auteurs de l'accusation; et cependant nous allons voir qu'il négligea tout. Voici comment on le pousse : « Il s'agissait » de savoir si les pères de l'oratoire » sont de nouveaux nestoriens, qui » tiennent et enseignent à ceux qui » sont sous leur conduite que la » Sainte Vierge n'est pas mère de » Dieu; ou si on leur a calomnieuse- » ment imputé cette hérésie, et par » des bruits répandus partout, et par » des sermons publics, et qui sont ceux » qui la leur ont imputée. Quelle *for-* » *me juridique* avez-vous gardée pour » faire une enquête qui pût donner » moyen à l'archevêque qui vous » avait commis, ou de punir les pè- » res de l'Oratoire, s'ils se fussent » trouvés coupables d'une si damna- » ble hérésie; ou s'ils en étaient » trouvés innocens, de leur faire » faire réparation d'honneur par » ceux qui les en avaient faussement » accusés, et soumettre leurs calom- » niateurs aux peines canoniques? » Mais c'est cette enquête même que » vous n'avez jamais voulu faire dans » aucune forme juridique, parce » qu'on n'y aurait trouvé de coupa- » bles que les jésuites, et quelques » échevins de Mons qui leur ont » prêté leur nom pour confirmer » ce que les jésuites de Liége avaient » fait croire au chapitre de cette » ville, *que les pères de l'oratoire* » *du Pays-Bas, de l'institution*

par Saurin, Examen de la
rieu, *pag.* 869. *Voyez la*
le *de l'an* 168?, *pag.* 364,
la IVe. *pastorale de l'année*
icore plus fortement contre
nt l'épithète de mère de Dieu.
ien de la Théologie de M. Ju-

*trente-deux pages in-*8°.
, de la République des Let-
. 5?8 *et suiv.*
V. Renoult.

(62) *Voyez les* Diffic. proposées à M. Stéyaert, Ire. *part.*, *pag.* 106.

» *du cardinal de Bérulle, tenaient* » *diverses sentences réprouvées par* » *la sainte église; et entre autres* » *que la bienheureuse Vierge n'est* » *pas mère de Dieu* (63). » On lui nomme ensuite (64) un conseiller qui est notablement intéressé dans l'accusation, et qui *le pressa de le recevoir à preuve, afin qu'il pût être pleinement justifié par la découverte du premier auteur de cette diffamation calomnieuse*; et on lui soutint que malgré les instances et les requêtes plusieurs fois réitérées de ce conseiller, il s'est obstiné à ne faire aucune enquête. Laissons parler le janséniste. « (65) Une accusation d'hérésie, et » d'une hérésie aussi impie que celle » de Nestorius, peut être une bonne » chose et même nécessaire quand » elle est vraie et bien fondée; mais » c'en est une abominable quand elle » est fausse. Or, étant pressé par un » homme d'honneur de lui rendre » justice sur cette accusation qu'on » faisait tomber sur lui, vous lui avez » dit que cela n'était pas nécessaire, » en l'assurant *qu'il n'y avait quoi* » *que ce soit à la charge des pères de* » *l'oratoire, ni de leurs adhérens* » *pour le point de l'hérésie nesto-* » *rienne; et que le bruit qu'on en* » *avait fait vous paraissait extrava-* » *gant, nul de leurs adversaires* » *n'ayant osé le soutenir ni tenter* » *d'en apporter des preuves*. Pour- » quoi donc ne trouve-t-on rien de » cela dans votre avis (66)? Pourquoi » n'y trouve-t-on point : *Que vous* » *avez reconnu que le* 18e. *article de* » *l'étiquette* (*qui est que les pères de* » *l'oratoire ne veulent point donner* » *à la Sainte Vierge la qualité de* » *mère de Dieu, mais seulement de* » *mère de* CHRIST), *est une manifeste* » *calomnie contre ces pères, nul de* » *leurs adversaires n'ayant osé la* » *soutenir ni tenter d'en apporter des* » *preuves?* Vous n'avez pu nier qu'on » n'ait fait un grand bruit de cette » hérésie nestorienne, en l'imputant » aux prêtres de l'oratoire; et sa- » chant bien que ce bruit était » **vous vous êtes contentés de** » **vive voix à un particulier**, » *vous a paru extravagant* » donc une simple extrav » dont on n'ait qu'à se moq » non une malice diaboliq » faille punir, de faire » bruit qu'une congrégation » tres croit une chose qu'ils n » raient croire sans avoir » sentiment de religion ?... (6 » tant trouvé des gens assez » pour imputer, sans aucune » une chose si peu croyable » scandaleuse aux pères de l'o » il était de la dernière consé » pour apaiser les troubles » ville de Mons, et détromper » tit peuple de la méchante » qu'on lui avait donnée de » res, de découvrir les aut » cette calomnie diabolique, » les punir selon les canons, » rêter par cette punition, ce » dement de médisance qui » commettre tant de péchés » quoi donc étant sommé » actes juridiques d'en faire » mation, comme la charge » aviez acceptée vous y » l'avez-vous refusé? Pourquoi » me ne pouvant rien dire sur » d'accusation, le plus impor » tous, qui ne fût à l'avantag » pères de l'oratoire et à la » sion des jésuites, avez-vous » parti de n'en rien dire du tout » votre avis? Voilà quelle a été » droiture et votre prétendue » tion de toute partialité dans » devait être le principal point » votre commission. »

Cet auteur, ayant poussé de sorte l'épée aux reins le commis de l'archevêque de Cambrai, et mis dans la dernière évidence la nière frauduleuse dont la commission avait été exercée, indique le gr ressort de l'obliquité. *Ceux qui connaissaient mieux*, dit-il (68), *n'a fait M. l'archevêque de Cambrai quand il vous a choisi pour cet emp ne s'étaient pas attendus à chose. Ils savent que la politiq*

(63) Difficultés proposées à M. Stéyaert, Ire. part., pag. 98.

(64) *Pag.* 99.

(65) *Là même*, *pag.* 104.

(66) *C'est un écrit latin de M.* Stéyaert, *où il rend compte de sa commission à l'archevêque de Cambrai.*

(67) Difficultés proposées à M. Stéyaert, *part.*, *pag.* 106, 107. *Voyez aussi la II*e. *p. des* Difficultés, *pag.* 161, 163 *et alibi.*

(68) *Là même*, *pag.* 107.

…r *de votre honneur vous font deux personnages bien diffé-… Vous vous croiriez déshonoré si … place où vous êtes vous ne … la saine doctrine de votre … contre les méchantes opinions … adversaires ; et c'est ce que vous … dans plusieurs de vos thèses. … appréhension de vous attirer … uses affaires, qui pourraient … votre repos, vous fait ramper … es mêmes personnes dont vous … anez les sentimens, parce qu'ils … uvent nuire par leur crédit. … cette politique n'a plus paru … cette rencontre. Les pères de … re n'avaient ni le pouvoir ni … té de vous nuire, et vous ne … leur rendre justice sans bles- … x qui auraient eu l'un et l'au- … ous ne les aviez ménagés. Il … donc abandonner les plus fai- … ur ne se mettre pas mal auprès … s forts. Il fallait affaiblir, … ue vous avez fait, les preuves … nocence des premiers et favo- … s derniers en dissimulant leurs … es excès de médisance et de … nie. C'est savoir vivre selon le … Mais ne craint-on point ce … e du Dieu des juges.* (*) us- … uò judicatis iniquitatem, et … peccatorum sumitis ? *Jusques … ad jugerez-vous injustement ? … s à quand aurez-vous égard … dit des pécheurs, en les faisant … innocens lorsqu'ils sont les … riminels ? C'est ce que signifie … ébraïsme*, facies peccatorum … : *et c'est cette* acceptation de … *ne qui est si souvent et si sévè- … t condamnée dans l'Écriture, … par timidité ou par quelque considération humaine, on fait … er la balance du côté de la par- … a le plus de pouvoir, quoique … se soit moins bonne que celle partie qui est moins puissante.* … là le portrait d'une infinité de … Ils connaissent le tort d'un ac- … ur ; ils le détestent ; ils en di- … l'oreille de leurs amis tout le … maginable ; mais s'il peut nuire … servir, ils se gardent bien, étant … ges, de prononcer rien qui le … se. Ils ont mille tours de sou- … pour esquiver et pour laisser … es affaires mille plis et mille entortillemens. Ce qui montre que l'ascendant du crédit sur la justice est un mal presque incurable dans le genre humain ; c'est ce qui fera que les personnes puissantes ne craindront jamais de semer des calomnies utiles. Voyez comment une calomnie finement conduite a fermé les portes de Liége aux pères de l'oratoire.

(*) …alm. 81.

Notez que l'archevêque de Cambrai, par sa sentence définitive du 12 de novembre 1692, a déclaré innocens ces prétendus nestoriens ; mais il ne condamne nommément personne à leur faire réparation. Voyez le chapitre VI du VIIIe. tome de la Morale pratique des jésuites.

(K) *Le traducteur des Homélies de saint Chrysostome a déclaré que ses fautes ne doivent être attribuées qu'à lui seul.*] L'auteur qui se rétracta de la sorte se nomme M. Fontaine, et *a été autrefois comme secrétaire de M. Arnaud et de M. de Sacy* (69). Ce fut ce qui donna lieu au jésuite qui publia un écrit intitulé : *le Nestorianisme renaissant*, de confondre le traducteur des Homélies de saint Chrysostome avec MM. de Port-Royal ; et de là vint que ce traducteur déclara expressément qu'il n'y avait que lui de coupable.

(L) M. du Pin *ne s'est pas bien trouvé d'avoir soutenu le personnage d'historien équitable.*] Je ne sais pas bien le détail des affaires qui lui ont été suscitées ; c'est pourquoi je n'en parle qu'en passant ; et je renvoie mon lecteur à l'un de nos journalistes (70), qui en a touché quelques particularités, et nommément l'accusation d'avoir trop favorisé Nestorius.

(M) *On aurait pu tomber dans les mêmes cultes en ne se servant que du terme de mère de Jésus-Christ.*] J'ai déjà parlé de ceci dans la première remarque, mais je ne ferai pas mal d'y retoucher. Je crois pouvoir dire que les disputes de Nestorius et de Cyrille n'ont servi à l'augmentation des honneurs de la Sainte Vierge que

(69) Histoire des Ouvrages des Savans, *nov.* 1693, *pag.* 138.

(70) Histoire des Ouvrages des Savans, *mois de novembre* 1692, *pag.* 140, 141, 142, *et mois de mai* 1693, *pag.* 526, 527, 528. *Voyez aussi, dans le* Mercure historique, *mois de juin* 1693, *p.* 660 *et suiv., le discours de M. de Lamoignon, avocat général, demandant la suppression du livre de M. du Pin, ce qu'il obtint.*

par accident. Ces deux prélats ne se battaient pas sur un point de dévotion; leur querelle ne regardait point le culte; et supposé que dès ce temps-là l'on invoquât la vierge Marie, Nestorius ne prétendait point changer cet usage, et Cyrille ne demandait pas qu'on l'amplifiât. Il s'agissait entre eux d'un dogme de spéculation: l'un craignait que l'on ne voulût confondre les deux natures de Jésus-Christ; l'autre craignait que l'on ne voulût ériger en personne la nature humaine de Notre-Seigneur. Le culte n'était point intéressé là dedans : *Nestorius, tout entêté qu'il paraissait de son opinion, s'était tellement réduit à vouloir assurer* à la Sainte Vierge *les honneurs qu'on lui rendait publiquement, que dans sa disgrâce il parut disposé à lui restituer la qualité de mère de Dieu, plutôt que de donner occasion à la diminution de son culte en continuant de la lui refuser* (71). Ces paroles sont d'un prêtre français qui a traité de la dévotion à la Sainte Vierge aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire. Il avoue que Nestorius ne demandait aucune diminution de culte; et il aurait pu reconnaître que cet hérétique retenait tous les fondemens de culte que Cyrille eût voulu poser ; car on ne saurait fonder le culte de la Sainte Vierge que sur la supposition que Dieu a fait envers elle dans le Ciel ce qu'un roi d'élection ferait sur la terre s'il déclarait qu'il veut et entend que la femme qui lui a donné la vie, de quelque condition qu'elle fût auparavant, soit reconnue pour une reine-mère, à qui il veut accorder tout ce qu'elle demandera. Dès lors une telle femme serait élevée à un rang qui la mettrait fort au-dessus des duchesses et des princesses, et de toutes les personnes du royaume, hormis le roi; son crédit n'aurait point de bornes. Les honneurs qu'on lui rendrait surpasseraient la soumission que l'on a pour tous les autres sujets. Ce n'est pas que l'on s'amusât à rechercher si elle serait la mère de l'âme du roi; on se contenterait de la connaître pour la mère de celui qui régnerait, et de savoir qu'elle

(71) Baillet, de la Dévotion à la Sainte Vierge, *pag.* 3 et 4.

serait en possession de toute l'au
qui peut convenir à un tel
L'application de ceci à Nestori
pas malaisée. Si en rejetant l
de mère de Dieu il retient cel
mère de Jésus-Christ, il retient
les fondemens du culte; car, di
être mère de Jésus-Christ, c'est
mère de celui à qui *toute puiss*
été donnée au ciel et en terre (7
qui règne sur toutes choses,
anges aussi-bien que sur les ho
et par conséquent si Dieu a
que la mère de Jésus-Christ fût r
de la qualité de reine-mère
reine régente, et qu'elle jouît p
ment de l'autorité maternelle s
fils; elle est au-dessus de toute
créatures, et en état de répand
le genre humain tous les biens q
voudra. Je ne vois point que C
ait pu donner à la dévotion p
Sainte Vierge une base plus solid
celle-ci (73). Ce ne fut point à l'é
de la nature divine, que Jésus-C
le jour de son ascension, décla
toute puissance lui était donnée
comme Dieu, il ne pouvait rien
rir; il était de toute éternité le
de toutes choses. Ce fut donc en
qu'homme qu'il fut établi plé
tentiaire; ce fut à son âme que
conféra cette puissance, en tant
voulut que tous les désirs de
âme fussent efficaces et opérati
par conséquent pour être assur
crédit universel de la Sainte Vi
il suffit de croire que l'humanit
Jésus-Christ ne refuse rien à sa
et qu'il lui est aussi soumis
le meilleur fils le saurait être.
dévotion des sociniens se tou
jamais du côté des fêtes, des p
sions, des images, des pèleri
etc., ils feraient pour Jésus-
tout ce qu'on pratique dans l
romaine pour sa sainte mère.
porte qu'ils ne le croient pas D
suffit qu'il règne avec une

(72) Évangile de saint Matthieu, *ch.*
vs. 18.

(73) *Notez ces paroles de M.* Baillet,
votion à la Sainte Vierge, *pag.* 1 *et* 2
que la qualité *de mère d'un dieu* d
Sainte Vierge au-dessus des autres
n'est pas établi seulement pour marque
de son élévation dans la gloire qu'el
Nous le regardons encore comme un
elle peut avantageusement servir au
fils ceux qui sont appelés à la même
la grâce de ce divin sauveur.

ance et qu'il soit le dispensateur. ...s les biens par l'institution de ... Si M. Baillet prend la peine ... fléchir sur ce que je viens de ... je m'assure qu'il changera quelque chose à cet endroit de son ou... : *Lorsque l'Église a maintenu ... inte Vierge dans sa qualité de ... ère Dieu, au concile d'Éphèse, ... l'injustice de l'hérésiarque ... rius, qui tâchait de lui ravir ce ... ux titre, elle ne songeait pas ... à conserver les fondemens de ... votion que les fidèles avaient ... cette Vierge mère, qu'à établir ... tance de l'unité de la personne* Jésus-Christ (74). Peut-être me ...rait-il des vues que je n'ai pas ... me feraient changer d'opinion. ...ici comment je crois que, par ...ent, les disputes de Nestorius et ...rille ont augmenté sur la terre ...nneurs de la Sainte Vierge. Le ...de mère de Dieu contesté pendant quelque temps, et enfin victo... et confirmé par les canons des ...les, fit plus d'impression qu'il ...faisait; il devint une grande af... le parti vaincu fut regardé ...me impie; le parti vainqueur se ...da donc comme le patron de la ... ; on aima sa victoire, on fortifia ... partie de la foi comme une brèche où l'ennemi avait été repoussé ... il pourrait donner un nouvel ...t. Parcourez l'histoire de l'église, ... verrez que dans tous les siècles ...isputes qui n'ont pas été victo...es n'ont servi qu'à redoubler les ... J'en ai remarqué la raison, et ... me fait souvenir des villes qui, ... conserver leurs priviléges, s'op...nt à des édits onéreux; elles fournient un prétexte au souverain de brider par des citadelles, ce qui fait qu'empirer leur condition. ...teur de la maxime *nunquàm ten...is ut non perficias*, avait bon nez. ...ez la note (75).

Pour confirmer ce qu'on vient de ...e, que ceux qui attaquent de ...illes erreurs de religion s'exposent ...tre cause, par accident, qu'elles ...racinent davantage, j'observe que ... sectateurs d'un faux culte peuvent être contrecarrés, ou pendant les plus forts accès de leur zèle, ou lorsqu'un tiède relâchement les a conduits à l'indifférence (76). Craignez au premier cas ce qui arrive quand on s'oppose aux emportemens d'une personne qui est au plus fort de sa colère. La résistance qu'on lui fait ne sert qu'à la rendre plus furieuse.

> . . . . *Bacchæ bacchanti si velis adversarier,*
> *Ex insanâ insaniorem facies, feriet sæpiùs:*
> *Si obsequare, unâ resolvas plagâ* (77).

> *Hunc avus, hunc Athamas, hunc cætera turba suorum*
> *Corripiunt dictis, frustràque inhibere laborant.*
> *Acrior admonitu est; irritaturque retenta*
> *Et crescit rabies, moderaminaque ipsa nocebant.*
> *Sic ego torrentem, quà nil obstabat eunti,*
> *Lenius, et modico strepitu decurrere vidi:*
> *At, quacunque trabes, obstructaque saxa jacebant,*
> *Spumeus, et fervens, et ab obice sævior ibat* (78).

Au second cas vous avez à craindre d'éveiller le chien qui dort, je veux dire de ranimer une passion agonisante. Considérez un peu la conduite des maris dont l'amitié conjugale est presque éteinte. Ils possèdent leurs femmes comme ne les possédant point. Ils ont pour elles et beaucoup d'indifférence et peut-être beaucoup de haine. Mais si quelqu'un veut les leur ôter, s'ils apprennent en revenant au logis qu'elles se sont évadées sous la conduite de quelque galant, alors ils perdent patience; ils se sentent pleins d'ardeur pour les recouvrer; ils remplissent l'air de complaintes,

> *Ma pauvre femme, hélas! qu'est-elle devenue* (79).

Ils mettent en campagne les sergens et les archers; ils s'engagent à des procès incommodes. Il n'y a plus de tiédeur, plus d'indifférence dans leur fait. Ils se passaient de leurs femmes pendant qu'on ne leur en disputait pas la possession; ils ne sauraient s'en passer depuis qu'on la leur conteste (80).

(74) Baillet, *là même*, *pag*. 3.

(75) *Omittere potiùs prævalida et adulta vitia, ...m hoc adsequi, ut palam fieret quibus flagi...s impares essemus*. Tacit., Annal., *lib. III*, *... LIII*.

(76) *Si je ne parle pas des états moyens entre ces deux extrémités, c'est que chacun leur peut appliquer à proportion ce que je dis des extrémités.*

(77) Plaut., *in* Amphit., *act. II*, *sc. II*, *vs*. 71.

(78) Ovid., Metam., *lib. III*, *vs*. 564.

(79) *Voyez les* Mémoires de la duchesse Mazarin.

(80) *Entre les remèdes d'amour*, Ovide, de Remedio amoris, vs. 769, *n'oublie pas celui de croire que l'on n'a point de rival:*

> At tu rivalem noli tibi fingere quemquam
> Inque suo solam crede jacere toro.
> Acrius Hermionem, etc.

Voyez la suite, tom. VII, pag. 531, *remarque* (G) *de l'article* Hélène. *Voyez aussi la citation* (143) *de l'article* Luther, *tom. IX, pag.* 575.

(N) *Il y a dans le.... tempérament humain un fond très-bien disposé à faire germer ce culte.*] La vie humaine n'est qu'un théâtre de changement; mais malgré cette inconstance il y a certaines choses qui, étant une fois introduites, croissent à vue d'œil, et durent pendant plusieurs siècles avec des progrès continuels. C'est ce qu'on ne peut pas dire des innovations qui tendent à réformer les abus publics et à corriger les mauvaises mœurs. Les lois que l'on fait de temps en temps contre le luxe et contre le jeu n'ont guère de force qu'au commencement; on se donne bientôt la hardiesse de les violer. Les réformations de religion s'établissent quelquefois à durer long-temps par rapport aux dogmes spéculatifs; mais, quant à la morale pratique, elles parviennent promptement à leur perfection et au plus haut point de leur crue; et à cela succède un relâchement très-rapide et un état corrompu qui demanderait une nouvelle réformation. Les bonnes mœurs des premiers chrétiens, leur sobriété, leur chasteté, leur humilité, etc., eurent leur plus grand éclat pendant la vie des apôtres, et s'affaiblirent depuis ce temps-là de jour en jour, de sorte qu'au IV[e]. siècle il n'y avait pas une grande différence entre les mœurs des chrétiens et les mœurs des autres gens. Les réformés de France au XVI[e]. siècle, furent d'abord très-bien réglés dans la morale : ils renoncèrent au jeu, au cabaret, aux juremens, à la danse, etc. Les statuts militaires que le prince de Condé fit observer, au commencement des guerres civiles sous Charles IX, furent admirables (81). Les soldats étaient obligés de vivre dans la dernière régularité, et l'on punissait sévèrement leurs moindres fautes; mais toutes ces belles choses durèrent peu et ressemblèrent à ces enfans qui meurent dans le berceau (82), ou à ces plantes qui croissent prodigieusement en peu de jours et qui sont sèches et mortes avant la fin de l'été (83). Il vaudrait mieux croître peu à peu à la manière des arbres qui doivent vivre long-temp[s] On donne sans peine la raiso[n] quoi une discipline rigide e[t] grande réformation de mœur[s] feu de paille qui acquiert bie[n] qui perd bientôt toute sa force; que l'attachement à la modesti[e] tempérance, à l'austérité, est [un] violent; or, selon la maxim[e] philosophes, un tel état ne pe[ut] de durée; *nullum violentum d[urabile]*. Ils (85) entendent par *un état v[iolent]* un état contraire aux inclinati[ons] la nature, un lieu d'exil, une [force] externe et majeure qui fait [que le] corps n'est plus dans son é[tat] mais qui ne peut pas empêcher [qu'il] ne tende à y revenir et qu'il ne [com]batte cette force externe, et [qu'elle] faiblisse à chaque moment, de [sorte] qu'il la surmonte bientôt et s['en va] ensuite vers le lieu que sa pe[santeur na]turelle lui fait souhaiter. Les [corps] pesans qu'on éloigne de la terre retombent dès que l'impulsion [qui les] en avait éloignés a moins de for[ce que] la pesanteur intérieure de ces [corps;] est l'exemple dont les philosop[hes se] servent pour expliquer cette doc[trine.] Nous pouvons donc comparer la [ré]formation des mœurs à l'imp[ulsion] qui fait monter une pierre. Les [pas]sions, que la nature a donné[es au] genre humain, combattent inc[essam]ment la pratique de la morale sé[vère,] et sont un poids qui ramène bie[ntôt] les hommes à leur première cond[ition,] si quelque retour de zèle, si qu[elque] réforme les a élancés vers le ci[el.]

Quoiqu'avec fourche on repousse natu[re,]
Elle revient néanmoins à toute heure (8[6]).

D'où il faut conclure que l'innov[ation] introduite dans le christiani[sme] quand on y a établi le culte [de la] Sainte Vierge trois ou quatre [cents] ans, plus ou moins, après l'ascensi[on de] Jésus-Christ (87), a été favoris[ée par] les dispositions naturelles et m[ach]inales de l'homme, puisqu'elle [a fait] des progrès continuels et prodi[gieux.]

(81) *Voyez* Varillas, Histoire de Charles IX, *tom. I, pag. m.* 163, *à l'ann.* 1562.

(82) *Conférez ce que dessus, citation* (13) *de l'article* ALAS, *tom. I, pag.* 439.

(83) *Les citrouilles, par exemple.*

(84) *Crescit occulto velut arbor ævo.*
Horatius, od. XII, *lib. I.*

(85) *On parle ici selon la doctrine des [philoso]phes scolastiques.*

(86) *Naturam expellas furcâ, tamen u[sque re]curret.*
Horat., epist. X, vs. 24, *lib. I*

(87) *Voyez M.* Basnage, Histoire de l['Église,] *lib XVIII, chap. XI.*

le subsiste encore aujourd'hui ut autant de force qu'elle en iais eu. On ne comprend pas lle n'avait point trouvé de très-s convenances dans les passions ies, elle eût pu tant prospérer, se qu'elle était de l'appui de re et de la bonne tradition. qui a mû quelques curieux à cher quelles peuvent être ces sations naturelles de l'âme de ie qui ont fomenté l'innovation s'agit, et voici le résultat de echerches.

atière de religion il n'y a rien uste mieux avec le génie gros-s peuples, que de leur repré-le ciel comme semblable à la C'est par-là que les fantaisies aprices des poëtes sur le ma-les dieux, sur leurs conseils, urs divisions, sur leurs intri-passèrent si aisément pour des s de foi parmi les Grecs, et parmi les Romains. On ne it pas élever l'homme jusques eux, on abaissa ceux-ci jusques mme ; et l'on forma par ce le point de rencontre, et le d'unité. Si l'on eût dit que gouvernait le monde par de sim-ctes de sa volonté, et qu'il était ans le ciel, on n'eût pas pu sa-e l'imagination des peuples : ils point d'exemple d'une telle . Mais dites-leur qu'un Dieu as-de plusieurs autres divinités erne le monde, et que sa cour le ciel est magnifique, pompeu-ue chacun y a sa charge, et ne re point que d'autres empiètent son emploi, vous persuaderez aisément, parce que l'esprit de nme est imbu d'idées semblables, runtées de ce qui se voit tous les s au gouvernement des états, et cour des grands rois. Une telle r n'est point sans femme ; on y une reine-mère, une reine ré-nte dont le crédit est quelquefois si grand que celui du roi. Ainsi peuples adoptèrent facilement ce on leur disait de Cybèle et de Ju-i ; et parce qu'entre les hommes itorité d'une reine douairière est linairement plus petite que celle ne reine régnante, de là vint que culte de Cybèle, mère des dieux, moindre que celui de Junon, sœur et femme de Jupiter. Cette femme de Jupiter avait une infinité de temples, les uns sous un titre, et les autres sous un autre (88). Il ne s'en faut pas étonner : on la considérait comme la reine du monde, et comme une reine qui se mêlait du gouvernement ; et d'ailleurs c'est la coutume de rendre ses respects aux dames avec plus de soin, et avec plus d'apparat qu'aux hommes de même condition (89).

C'est par de semblables préjugés que l'on a persuadé si aisément aux chrétiens, sans aucun exemple, ni ordre, ni permission de l'Écriture, sans aucune autorité de la tradition des premiers siècles, que les saints du paradis sont perpétuellement occupés aux fonctions de médiateur entre Dieu et nous. On voit dans les cours des princes, et à proportion dans celle des gouverneurs et des intendans, que rien ne se fait sans la recommandation d'un favori, ou d'un secrétaire d'état, ou d'un maître d'hôtel, ou d'une demoiselle suivante, etc. On voit échouer cent fois ceux qui négligent les intercesseurs, et qui se hasardent d'aller tout droit à la source (90) : et il est absolument nécessaire de se choisir quelques patrons subalternes. Rien n'a plus contribué que cela à faire passer en coutume le culte des saints ; toutes les raisons d'un controversiste protestant ont bien de la peine à frapper un huguenot, autant qu'un homme de cour, et en général tous ceux qui savent un peu le manége de la vie sont frappés du parallèle qu'ils entendent faire à leur curé entre la médiation des saints, et la recommandation des officiers d'un grand prince. Les notions populaires s'accommodent extrêmement d'une cour céleste, où les anges, les apôtres, les martyrs, soient perpétuellement occupés à recommander à Dieu les affaires de la terre, à solliciter l'expédition d'un arrêt, à faire souvenir de ceci ou de cela, comme l'on fait à la cour des princes.

(88) *Voyez* Pausanias, *à la table des matières, au mot* Juno.

(89) *Voyez la remarque* (M) *de l'article* Junon, *tom. VIII, pag.* 509.

(90) *Voyez, tom. V, pag.* 394, *remarque* (E) *de l'article* Dassouci.

Mais pendant que vous ne mettez au ciel que des anges et que des saints, solliciteurs et médiateurs, vous ne remplissez pas les idées populaires. Elles demandent une reine aussitôt qu'un roi (91) : une cour sans femmes est quelque chose d'absurde; le goût naturel y trouve des irrégularités choquantes. Il était donc de l'ordre que les peuples applaudissent à la nouvelle invention d'une mère de Jésus-Christ, établie dans le ciel reine des hommes, et des anges, et de toute la nature. Cette hypothèse remplissait le vide qui paraissait auparavant dans la cour céleste, et en corrigeait toute l'irrégularité. La conséquence de cela devait être que la dévotion des peuples s'échauffât très-promptement pour cette nouvelle reine toute-puissante et toute-miséricordieuse. On est prévenu, généralement parlant, et avec raison, que les femmes sont plus portées que les hommes aux actions de charité. Elles sont incomparablement plus officieuses que l'autre sexe envers les pauvres, envers les malades, envers les prisonniers; et s'il y a quelque grâce à demander, comme la vie d'un déserteur, ce sont elles qui sollicitent, et qui s'empressent à attendrir ceux qui peuvent le sauver. On a donc dû se promettre un succès beaucoup plus certain en invoquant la Sainte Vierge, que par toute autre invocation. Ne nous étonnons pas que les honneurs qu'on lui a rendus surpassent ceux que les païens rendirent à Junon; car Junon ne réunissait pas en sa personne la dignité de reine-mère et de reine régnante; et d'ailleurs elle passait pour fière, pour chagrine, pour vindicative, au lieu que la Sainte Vierge était tout ensemble la reine-mère et la reine épouse, exempte

déjà l'empressement qu'
peuples à contribuer à la
tion des chapelles et des
Sainte Vierge, et à lui offrir
reries et des ornemens de
ce; car, selon les idées pop
sont des choses qui plaisent
mes, et c'est par-là que dans
de on parvient à leur faveur.
une nouvelle machine que
lités et ces offrandes ont fait

Les moines et les curés,
aperçus que la dévotion pour
te Vierge était un grand
leurs cloîtres et à leurs é
qu'elle croissait à proportion
peuples se persuadaient pl
ment le crédit et la bonté
reine du monde, travaillèr
toute leur industrie à
l'idée de ce crédit et de cette
nation bienfaisante. Les pré
se servirent de toutes les hy
et de toutes les figures que la
que peut fournir. Les lég
ramassèrent toutes sortes de
les poëtes se mirent de la par
établit des prix annuels (92) p
qui feraient un plus beau po
louange de la mère de Dieu.
fut d'abord une saillie d'ora
un enthousiasme de poëte.
ensuite un aphorisme de d
Les professeurs en théologie
mèrent ces matières, et ne fur
ceux qui les dépravèrent le m
coutume vint que dans les m
désespérées et dans tous les
dangers qui semblaient inévit
on fit des vœux à Notre-Dame
tel ou tel lieu, comme aussi lors
souhaitait des enfans, ou q
autre bien. Il arrive partout,
mi les infidèles, et parmi les
que certains malades abandon
médecins, réchappent de leur

uvais succès ; on n'y laisse faire attention. Si le malade si les femmes stériles deviennent grosses, etc., on attribue cela u ; la liste des miracles s'en chargée à la nouvelle édition; -andes se multiplient; la dévo- répand de plus en plus. Nous appris depuis peu par les ga- que le roi d'Espagne, qui fut doigts de la mort vers la fin s de septembre 1700, réchappa péril ; et parce qu'on lui avait é, entre autres objets de dévo- une image de Notre-Dame de qui n'est en vogue que depuis temps, on attribuait à l'effi- cette image sa convalescence. fût pas retombé quelques se- après, et d'une manière qui cesser de vivre le 1er. de no- suivant, cette Notre-Dame quis une telle réputation, eût effacé les autres ; car les teurs eussent fait valoir ce mi- par toutes les circonstances conjecture des affaires géné- eur pouvait fournir abondam- Ces messieurs-là ont été les promoteurs du culte. Ce sont pense, qui ont commencé à e Jésus-Christ s'était réservé ment, et avait laissé à sa mère la distribution des grâces, sûr de faire passer du côté de te-Vierge tous les actes de la dre dévotion. Cette maxime lus un simple effort de rhéto- qui s'échauffe en chaire ; elle sée dans les livres que l'on met les mains des dévots (93). Y a- en de plus propre à fortifier le le la Sainte Vierge, que de dire ieu lui donne *une infinité de signés, afin qu'elle distribue son bon plaisir les choses qui tiennent à Dieu* (94)? C'est donc qu'on est redevable du salut, tous les biens, et non pas à ; car c'est elle qui choisit les et qui les écrit avec telle gra- tion que bon lui semble dans ce vide du brevet. Vous trouverez une infinité de semblables pensées dans l'ouvrage que je cite (95). Les païens n'en usaient pas de la sorte envers Jupiter. Ils disaient qu'à l'égard des punitions il se conduisait selon les avis des autres dieux ; mais qu'il ne consultait personne quand il voulait faire du bien (96). C'est la conduite que des gens sages ont conseillée aux monarques (97) ; et nous voyons que les rois du monde sont les auteurs immédiats des lettres de grâce, et qu'ils commettent des juges pour condamner à la mort les criminels. Quand on se souviendra que la dévotion pour la Vierge est une source féconde de gain aux églises et aux couvens, on verra bien la raison qui a fait faire un partage si différent de celui-là entre Jésus-Christ et sa sainte mère, par rapport aux signatures de justice et aux signatures de grâce (98). Rien de plus propre que cela pour rendre la Sainte Vierge l'objet principal et presque unique des prières, et des vœux, et des pèlerinages, et même de l'amour et de la reconnaissance, et de tous les actes intérieurs de la piété. Considérons encore une fois la cour des princes, le grand modèle de la plupart des religions. Il y a des princes qui se laissent tellement posséder par un favori, qu'ils ne donnent aucune charge qu'à sa recommandation. Présentez-leur un placet vous-mêmes ; étalez-y vos services ; demandez-y humblement, mais comme une juste récompense, le gouvernement d'une ville, ils vous le refuseront. Que le favori parle pour vous le lendemain, ils vous l'accorderont sur-le-champ.

Voyez M. Basnage, Histoire de l'Église, VIII, *chap. XI, pag.* 1082 ; *et M.* Ar- Difficultés proposées à M. Stéyaert, Ire. , *pag.* 60.

Le jésuite Osorius *a dit cela dans un ser-*

Voyez M. Drelincourt, Réplique à l'évê- Belley, *pag.* 374.

(95) *Voyez M.* Drelincourt, contre l'évêque de Belley.

(96) *Voyez* Sénèque, Nat. Quæst., *lib. II, cap.* XLII, XLIII. *Voyez la remarque* (K) *de l'article* Périclès, *dans ce volume.*

(97) Ἐγὼ οὖν φημὶ, ἀνδρὶ ἄρχοντι τὸ μὲν ἀνάγκης δεόμενον, ἄλλοις προςακτέον εἶναι κολάζειν· τὸ δὲ τὰ ἆθλα ἀποδιδόναι, δι᾽ αὐτοῦ ποιητέον. *Censeo itaque viro principi sic agendum, ut si quis eget coactione, hunc aliis puniendum tradat : cæterùm cùm præmia reddenda sunt his qui rem benè gesserunt, id per seipsum faciat.* Xénophon, *in* Hierone, *pag. m.* 584.

(98) *Notez qu'on prétend que la Sainte Vierge distribue, non-seulement toutes les grâces, mais aussi qu'elle détourne très-souvent les actes de la justice de Dieu; et ainsi elle possède seule tout son domaine, et outre cela étend ses droits sur celui que Jésus-Christ s'était réservé.*

Lorsque les choses sont réduites sur ce pied-là dans une cour, l'on a beaucoup plus de soin de gagner les bonnes grâces du favori, que de gagner celles du monarque; et l'on a raison d'en user ainsi: la prudence le veut. Je passe plus avant, et je dis que la justice et que la raison veulent que ceux qui ont obtenu un gouvernement de ville par la voie dont j'ai parlé, s'en estiment redevables, non pas au prince leur maître, mais au favori du prince, et qu'ils réservent toute leur reconnaissance et toute leur amitié pour le favori, comme pour la vraie cause de leur dignité. Le prince en est seulement la cause éloignée, la cause indirecte, la cause par accident, la cause vague et générale. Il est la source de l'autorité, mais c'est un autre qui la détermine, et qui l'applique au profit et à l'avantage de tels et de tels. Vous voyez par cette image que dans l'hypothèse des docteurs qui disent qu'aucun bien n'est répandu sur la terre qu'à la nomination, et qu'à la recommandation de la Sainte Vierge, c'est à elle, et non pas à Dieu, que chaque particulier est redevable de sa fortune; et c'est pour elle, et non pas pour Dieu, qu'il doit avoir de l'amour et de la reconnaissance. Il n'obtiendrait rien de Dieu si la Vierge ne s'en mêlait. C'est donc pour elle qu'il doit avoir de la dévotion: cela est fondé dans le bon sens; les raisons en paraissent démonstratives (99). Se faut-il étonner après cela que les actes de religion aient pris dans le catholicisme la forme qu'ils y ont prise? N'est-ce pas en bien déterrer les fondemens? Quoi qu'il en soit, le culte de la Sainte Vierge est monté à des excès si énormes, et s'y maintient si hautement, que les jansénistes, qui ont voulu donner des avis sur ce sujet, n'y ont rien gagné; et pour un homme qui se conforme à leurs modifications, il y en a deux mille au pied de la lettre qui suivent le père Crasset (100). Considérez, je vous

prie, les obstacles que l'e[...]
en Sorbonne, quand on y a[...]
le livre d'une religieuse [...]
(101). Le vrai moyen d'int[...]
serait d'interdire les pan[...]
et ordonner que les dévots [...]
draient marquer leur recon[...]
par des libéralités, les envo[...]
non pas aux chapelles de [...]
Vierge, mais aux hôpitaux. [...]
dicateur n'ignore pas que [...]
teurs ont assisté plusieurs [...]
panégyriques de Notre-Da[...]
qu'ils ont lu les plus beau[...]
qui aient paru sur cette m[...]
veut donc se faire distin[...]
mirer, il faut qu'il inven[...]
trait nouveau qui enché[...]
tout ce qui a été déjà dit, [...]
une source d'illusions. Le [...]
serait de défendre sous pei[...]
monie à ceux qui desservi[...]
tels privilégiés, et qui pr[...]
culte, de recevoir ni sou [...]
d'aucun dévot. On ferait t[...]
les sources des légendai[...]
sermonaires, et des prétend[...]
cles. Mais ce chemin là n'[...]
impraticable? *Hoc opus*, h[...]

(O) *Je ferai une obser*[...]
une note du père Doucin. [...]
composai l'article de Nest[...]
savais en général qu'on ava[...]
affaires à M. du Pin, entre [...]
jets, sur certaines choses q[...]
dites touchant cet hérésiar[...]
je ne savais rien en détail, [...]
aux propositions que l'on a[...]
damnées, ni quant aux rétr[...]
qu'il avait été contraint de [...]
n'en sais guère davantage [...]
ment; toutes mes connais[...]
réduisent à la note du père [...]
Je dirai néanmoins que, pou[...]
re les conséquences du témoi[...]
ce docteur de Sorbonne, il [...]
pas de nous alléguer ses rétrac[...]
car il y a des gens qui se ré[...]
dans la peur d'être opprimés; [...]
en a qui le font parce que [...]
raisonnemens les ont éblouis [...]
sont cependant plus faibles [...]
preuves de leur première o[...]

(99) *Notez qu'un prince qui donne à la recommandation du favori ce qu'il refuserait sans cela à un gentilhomme, ne donne point au gentilhomme, mais au favori. Il faut donc que la reconnaissance du gentilhomme soit pour le favori, et que le prince ne prétende qu'à la gratitude du favori.*

(100) *Je me sers de cet exemple, parce que le jésuite Crasset est un de ceux qui ont le [...] tement condamné l'auteur des* Avis sal[utaires de] la Vierge à ses dévots indiscrets. *Voyez* [Ju]rieu, *au* Préservatif, *pag.* 108 *et suiv.* [...] nauld, *dans ses* Réflexions sur ce P[...] *pag.* 19.

(101) *Voyez l'article* Agréda, *tom.* I, [...]

é que M. du Pin ait changé de ɜnt, il reste à savoir si c'est à ju'ayant examiné tout de nou- controverse du nestorianisme, mu par des preuves intérieures ɩ'était trompé; ou si c'est à ju'il a compris en général, que ɩe Nestorius fut condamné par ɔcile œcuménique, il est du d'un bon catholique romain iescer à cela, sans donner lieu malheureuses et très-dangereu- tinctions du fait et du droit. cas-là ses rétractations n'em- ɔt pas que son premier senti- ɪ'ait quelque force en faveur de ius : car on en peut conclure habile théologien, qui avait né la matière, a reconnu par euves intérieures, je veux dire preuves que les pièces du pro- ɪrnissent, qu'il y eut du mal- lu; mais j'avoue que cela ne pas un préjugé aussi puissant que le père Doucin rapporte ant les plaintes des anciens dis- de Nestorius. Ils soutinrent la dispute entre ce prélat et t Cyrille n'était qu'une dispute mots, et que l'explication don- par lui-même à ses premiers mons était conforme à ce que s croyons maintenant..... Bien antage, ils produisaient plu- rs de ses écrits, où il se plaint ses propositions (*¹) *ont été aquées et falsifiées*; qu'on y a primé des mots essentiels; qu'on a ajouté d'autres qui n'étaient nt de lui; qu'on en a rapproché ne manière qui faisait un sens t opposé au sien, et que c'est ces *détestables artifices que Cé- in et les autres*, c'est-à-dire les es d'Éphèse, *ont été surpris*; 'il ne fait nulle difficulté de don- à Marie le nom de *mère de eu*, pourvu seulement qu'on ne prenne pas au sens d'Arius et pollinaire (*). Ce que Nestorius ait dit, Helladius, Théodoret, s, Irénée, et les autres n'avaient int cessé de le répéter, qu'on ait attribué à Nestorius mille au- s faussetés, que ni lui ni personne l'ils connussent, n'avait jamais partagé le Christ, ni reconnu » qu'un seul et unique fils de Dieu; » que le terme (*) d'*union hypostati- » que*, avait été rejeté, à la vérité, » comme inconnu aux anciens, et » comme signifiant une union néces- » saire et purement naturelle entre » les deux natures; mais que Cyrille » lui-même s'était rendu à la force » de ses raisons, en supprimant ce » terme lorsqu'on traita de la paix » des églises (102). » Il est certain que pour dégager Cyrille du fardeau que cela lui met sur les épaules, il faut recourir à l'infaillibilité des conciles, quant aux décisions sur le fait. Voyez les observations que le père Doucin a étalées pour la soutenir, et pour réfuter les distinctions de messieurs de Port-Royal.

(P) *Un ministre de Paris répondit à un évêque qui semblait accuser les protestans de renouveler l'hérésie de Nestorius à l'égard de l'épithète de mère de Dieu.*] Voici les paroles de M. le Camus, évêque de Belley; il s'adresse à M. Drelincourt · « Vous » me permettrez, en passant, de vous » dire que jamais je n'ai rencontré » ce terme de mère de Dieu dans vos » écrivains; que vous-même, qui » semblez plus favorable à cette di- » vine mère, l'évitez soigneusement, » et comme un écueil, et que dans » les conférences et conversations » que j'ai eues depuis trente ans avec » ceux de votre confession, j'y ai » trouvé une telle aversion à ce titre, » que jamais ils ne s'en servent, jus- » que-là que quelques-uns s'en trou- » vant pressés, me l'ont nié en se » cabrant, comme si mère de Christ » et mère de Dieu étaient deux cho- » ses, et que Christ ne fut pas Dieu : » ce qui choque et heurte rudement » l'union hypostatique et la com- » munication des idiomes : vous y » penserez, s'il vous plaît (103). » M. Drelincourt répondit (104), 1° que la créance des églises réformées est parfaitement conforme à celle de l'ancienne église, à l'égard des deux natures de Jésus-Christ, en unité de

Synodic., cap. 6.
Synodic., cap. 3 et 4.

(*) *Oriental. object. ad Cyrill. anathem.* 3.

(102) Doucin, Histoire du Nestorianisme, *pag.* 552.

(103) Le Camus, évêque de Belley, Réponse à Drelinc., *pag.* 83.

(104) Drelincourt, Réplique à la Réponse de M. de Belley, *pag.* 292.

personne ; 2°. qu'*encore que ce mot de* mère de Dieu *ne se trouve point dans l'Écriture, la chose qu'il signifie y est bien clairement* (105) ; 3°. qu'il y avait plus de dix ans qu'il avait fait imprimer un opuscule *de l'honneur qui doit être rendu à la sainte et bienheureuse Vierge*, dans lequel traité se trouvent ces propres paroles: *nous ne faisons point de difficulté de dire avec les anciens, que la Vierge Marie est mère de Dieu* (106); 4°. que monsieur l'évêque de Belley ayant lu ce livre, et ayant dit néanmoins ce qu'il a dit, a publié *une chose dont le contraire est d'une vérité* évidente (107); 5°. qu'aucune *des créances des* protestans ne peut être combattue *par ce titre de* mère de Dieu, et qu'*aucun homme bien instruit en leur religion ne se fera jamais tirer l'oreille pour dire que* la Vierge Marie est mère de Dieu (108); 6°. « que si ce titre » de *mère* de *Dieu* ne se rencontre pas » si souvent en nos auteurs que celui » de *mère de Jésus-Christ*, ce n'est » pas, ni qu'ils soient si ignorans que » de s'imaginer que ce soient deux » choses différentes, et non pas deux » expressions qui reviennent à une : » ni qu'ils soient si impies que de » croire que Jésus-Christ n'est pas » Dieu. Mais ils en usent de la sor- » te avec une sainte prudence. Ils » considèrent que grâces à Dieu ce » royaume n'est point affligé de la » peste des nestoriens; et qu'il n'est » pas besoin à présent de chercher » des précautions contre une erreur » qui est abolie; mais qu'il y a des » gens qui *déifient* la Vierge Marie, » et qui en font une *déesse*, et qu'il » est à craindre que les choses qui » sont en elles mêmes les plus véri- » tables, les plus saintes et les plus » innocentes ne servent à les entrete- » nir en leur erreur (109). » Enfin, ce ministre fait cette déclaration : *Je proteste devant Dieu et devant ses saints anges, que je crois fermement que la Vierge est* mère de Dieu, *et que je suis prêt de signer cette vérité de mon propre sang. Néanmoins je déclare avec toute* liberté que i[...] *de donner de l'achoppement* [...] *sonnes ignorantes*, je ne pren[...] *plaisir à employer* ces term[...] *n'est qu'en même* temps j[...] *l'explication. Car* tous ne [...] *capables d'eux-mêmes* de com[...] *ce que vos écoles et les* nôtres [...] *lent* communication d'idiom[...] *lieu d'attribuer à la* personn[...] *convient aux deux* natures, [...] *mégarde, soit par une* grossiè[...] *rance, ils attribuent à* l'une [...] *tures ce qui convient* seule[...] *l'autre. Lorsqu'ils* entendent [...] *Vierge est* mère de Dieu, ils [...] *prennent pas à l'abord* qu'el[...] *point sa mère en tant* qu'il est[...] *mais par une pensée* confuse i[...] *ginent qu'elle est* proprement [...] *sa divinité comme* de son hu[...] *J'ai rencontré des gens* de vo[...] *munion qui concevaient* cette [...] *de* mère de Dieu *de la* façon [...] *grossière que l'on pourrait* i[...] (110).

Ceci servira de confirmati[...] choses qui ont été insinuées [...] remarque (A), touchant la cr[...] Nestorius, que l'on n'abusât d[...] thète de mère de Dieu, et fi[...] naître en même temps les c[...] spections des ministres et leurs [...]

(105) Drelincourt, Réplique à la Réponse de M. de Belley, *pag.* 293.

(106) *Là même, pag.* 294.

(107) *Là même, pag.* 295.

(108) *Là même, pag.* 296.

(109) *Là même, pag.* 297.

(110) *Là même.*

NEVERS (Jean de Bo[...]gne, comte de), au XV[...]cle, fut fort maltraité p[...] dernier duc de Bourgogne, [...] qu'il eût l'honneur d'êtr[...] parent (A). Ce duc l'oblig[...] renoncer aux duchés de Br[...] et de Limbourg, et aux [...] d'outre-Meuse, par un co[...] forcé, le 22 de mars 1465 [...] Il le dégrada aussi de l'ordr[...] la Toison d'or (B). Ce co[...] mourut à Nevers, le 25 de [...]tembre 1491 (*b*), âgé de so[...]

(*a*) Labbe, Tableaux généalogiques, [...] 263; Anselme, Histoire de la Maison [...] *pag.* 218.

(*b*) Fabert, Histoire des ducs de [...]gogne, *tom. I*, *pag.* 155.

…eize ans (*c*). Il était né à …ci, le 25 d'octobre 1415 … avait hérité de son oncle …nel (*e*) la comté d'Eu, l'an … *f*). Il fut marié trois fois, …aissa que deux filles légiti… trois bâtards (*g*) (C).

…abbe, Tableaux généalog., *pag.* 263.
…nselme, Histoire de la Maison roya… 218.
…*arles d'Artois, frère de Bonne …, mère de ce comte de Nevers.*
…Anselme, Histoire de la Maison … *pag.* 218.
…abbe, Tableaux généalog., *pag.* 264.

…Il fut fort maltraité par le der… …uc de Bourgogne...... son pa… Il était fils de Philippe de …ogne, comte de Nevers, de Re… d'Étampes, qui fut tué à la … d'Azincourt, l'an 1415, et …ait pour père Philippe le Har… …uc de Bourgogne, fils du roi …e Philippe, comte de Nevers, … en secondes noces la fille du … d'Artois, et en eut deux fils, …s et Jean (1). Celui-là mourut …ostérité légitime, celui-ci fait le …e cet article. Il est aisé de con… le degré de sa parenté avec …s, le dernier duc de Bourgo… …ès qu'on se souvient que Phi… le Hardi, duc de Bourgogne, … bisaïeul de ce Charles.

…... Il le dégrada aussi de l'or… … la Toison d'or.] Pierre Mat… …va nous apprendre là-dessus un …mportant. *Philippe de Crève… seigneur d'Esquerdes*, dit-il …eçut *le collier de la Toison d'or … première solennité de l'ordre … duc Charles fit à Bruges, après …rt de son père, lorsque le comte …evers en fut exautoré plus indi…ent que le respect de sa maison …i faisait espérer d'un prince son …t proche.* Sa note marginale … mieux que le texte; la voici : … duc Charles de Bourgongne re…uvella l'ordre du Toison le 7, 8, … le may en la ville de Bruges, et … mettre et marquer de noir la …ace où devoient estre mises les » armes du comte de Nevers, avec » ces paroles qui se lisent en une » chronique M. S. de la bibliotheque » du roy. *Le comte de Nevers ad- » journé par lettres patentes du tres- » haut et tres-excellent prince et mon- » redouté seigneur, monseigneur le » duc, seellées du seel de son ordre de » la Toison, à comparoir en person- » ne au present chapitre, pour y » respondre de son honneur touchant » cas de sortilege, et abusant des » saincts sacrements de son eglise, ne » s'est presenté ne comparu, ainçois » a fait defaut. Et pour esviter le » procez et privation de l'ordre a » renvoyé le collier, et pource a esté » et est declaré hors de l'ordre et non » appellé en l'offrande.* » Un historien moderne (3) assure que *Philippe le Bon, fâché de voir* notre comte de Nevers dans le parti de Charles VII, roi de France, *le fit biffer de l'ordre de la Toison.* Notez que ce comte fut fait chevalier dans le neuvième chapitre tenu à la Haye, le 12 de mai 1456, et que le premier chapitre tenu par le duc Charles fut le onzième (4). Il fut tenu à Bruges l'an 1468 (5).

…*Tiré de* Pontus Heuterus, *au livre VI* Re… …urgundicarum. *Voyez aussi le père* Labbe, …ableaux généalogiques, *pag.* 262.
… Pierre Matthieu, Histoire de Louis XI, *liv.* …*ag. m.* 750.

(C) *Il fut marié trois fois, et ne laissa que deux filles légitimes et trois bâtards.*] 1°. L'an 1435, avec Jacqueline d'Ailli, fille de Raoul, vidame d'Amiens et seigneur de Péquigny, de laquelle il eut une fille, qui fut femme de Jean, duc de Clèves; 2°. l'an 1475, avec Paule de Bretagne, fille de Jean de Brosse, comte de Penthièvre, de laquelle il eut une fille, qui fut mariée à Jean d'Albret, sire d'Orval; 3°. l'an 1480, avec Françoise d'Albret, fille d'Arnaud-Amanjeu, sire d'Orval (6), et sœur de ce Jean (7). Elle n'eut point d'enfans.

(3) Fabert, Histoire des ducs de Bourgogne, *tom. I, pag.* 155.
(4) Gollut, Mémoires de la Franche-Comté, *pag.* 738.
(5) *Là même, pag.* 740.
(6) *Tiré du père* Labbe, Tableaux généalogiques, *p.* 263, *et du père* Anselme, *p.* 218 *et suiv.*
(7) Pontus Heuterus, Rerum Burgund., *l. VI.*

NEUFGERMAIN (Louis de), poëte français un peu fou, pour ne rien dire de pis, vivait sous le règne de Louis XIII *. Il ser-

* Leclerc dit qu'il vivait encore en 1652, année en laquelle Ménage l'appelle *le vieux badin.*

vait de jouet au duc d'Orléans, au cardinal de Richelieu, et aux beaux esprits de ce temps-là. Il se qualifiait *poëte hétéroclite de monseigneur, frère unique de sa majesté* (A). Sa méthode favorite était de faire des vers qui finissaient par les syllabes du nom de ceux qu'il louait. C'était une gêne qui lui faisait débiter mille impertinences, et un galimatias si ridicule, qu'il ne faut pas s'étonner qu'on se divertît à lui proposer des noms qui lui donnassent un peu d'exercice. Je ne sais même si l'on ne se servait pas de lui pour entremêler des traits satiriques parmi des louanges : je veux dire que des gens plus ingénieux que lui l'aidaient quelquefois à faire ses vers. C'est ce qu'il semble qu'on puisse conjecturer, à l'égard de ceux qu'il fit pour MM. Godeau et Conrart *. L'un n'était pas d'une mine ni d'une taille avantageuse, l'autre ne savait point de latin ; il semble donc qu'il y ait un peu de malignité dans leur éloge, et qu'un plus habile maître que Neufgermain y ait touché. J'en laisse le jugement à mes lecteurs. Ils trouveront ci-dessous les vers dont je parle (B). Il n'y a guère de pièces dans les écrits de Voiture qui soient plus ingénieuses, que ce qu'il fit pour se moquer de ce poëte hétéroclite (C). La réponse de Neufgermain marque qu'il n'en pouvait plus (D) : le coup l'avait étourdi; jamais il n'avait moins su ce qu'il disait qu'en cette rencontre.

* Joly trouve la conjecture mal fondée, et qu'il n'y a rien de fort ingénieux dans ces vers qui sont rapportés en la remarque (B).

(A) *Il se qualifiait poëte hétéro-clite de monseigneur, frère u... sa majesté.*] Qu'on ne s'aille f... gurer que les beaux esprits ... sentiment par son nom ... d'Orléans, le cardinal de Ri... etc., lui donnèrent cette qu... qu'il l'acceptât : il est c... prenait fort sérieusement, c... était l'un de ses titres à la tê... ouvrages. En effet, voici les t... du privilége qu'il obtint du r... l'impression de ses poésies. Lo... *Notre bien-aimé* Louis de N... main, *nous a fait remontrer q... sirait faire imprimer, pour la ... fois, la première partie, et ... deuxième partie d'un livre i...* Les Poésies et Rencontres du s... Neufgermain, poëte hétéro... notre très-cher frère unique l... d'Orléans; *mais doute qu'a... voulussent faire imprimer, ... tournerait à son préjudice, re... sur ce nos lettres : A CES C... SES, nous, voulant gratifier l... Neufgermain, lui avons p... permettons, etc.*

(B) *Ils trouveront ci-dessous l... dont je parle.*] Rapportons p... rement ceux qu'il fit pour M. C... rart. Il l'appelle Conrat, soit q... prononciation des Parisiens (1) ... trompé à l'orthographe de ce ... soit que la syllabe *rat* eût par... favorable que celle de *rart*.

A MONSIEUR CONRAT.

Les syllabes du nom finissent les v...

Ainsi que l'on parlait des rats de ...
Quelqu'un me dit, tout mont peut ...
un rat,
A quoi je répondis, exceptez Hélico...
Car il est sacro-saint, autre que Mo...
Et c'est sur Hélicon que fut nourri ...
Il sait parler latin, il sait parler g...
Grave, sententieux, disert, nunquàm ...
Jusques-là qu'il vainquit disputant da...
Un docteur maconnais, et l'envoya a...
Chercher son Calepin pour se prendre ...

(1) *C'est-à-dire, de plusieurs Parisie...*

(2) *Il fallait dire* Monserrat. *Voyez,* ... *pag.* 209, *remarque* (D) *de l'article* M...

(3) Furetière, *au mot* Grat, *nous* ... *qu'envoyer au grat signifie rebuter, ch... voyer promener.* [Cette explication n'est ... Envoyer *au grat* suppose quelqu'un à q... rière démange, qui s'en plaint, et qui ... pas qu'il pourrait se soulager en se gratt... me sa plainte est ridicule, on envoie par ... un tel homme se frotter ou *grater* le cul ... *caut*, herbe que quelques-uns prennent ... chardon à cent têtes. Rem. crit.]

gue en chaire, il harangue en
,
tu, contraire au scélérat,
d'Hippocrène à plein broc ou
,
léfunts, fût-ce au grand Amu-

ins soif, cet excellent Conrat.
el genre est dans Despautère

e pouls, appliquer le cérat :
il voit, il dit : ô bon bocon !
irant, et son bel apparat,
x discours les charme ce Con-

ée puissant, il peut sans lexi-

os le soloil, dùm migrat,
n l'air, le duc et le faucon,
, et l'écumant verrat,
en mer par ses accens Conrat.
il fait voir qu'au prix d'un
n
oscrits mit le triumvirat :
jouait à la chance et tricon,
lui qui hæc attulerat,
eux et rare ce Conrat (4).

ıx qu'il composa pour ı ne trouvera pas maure, que je rapporte ces , car il en fallait rapun, puisqu'autrement me, dans les pays étranpu avoir une idée juste e ce poëte hétéroclite.

SIEUR GODEAU.

lu nom finissant les vers.

gentille Margo,
re au bord d'eau,
un escargo,
bon chaudeau,
a point à Godeau.
lit en son gogo,
un rideau,
gue ou gigo,
r en go, en d'eau,
monsieur Godeau.
rouvé le mugo
prose et rondeau ;
iant qu'un Larigo,
arche en bedeau ;
s devant Godeau.
onna son mago,
son fardeau,
et Rago,
bus, ce blondeau,
aux (5) *à Godeau.*
divin, origo
l'un cordeau,
ou margo,
d eo (*),
er monsieur Godeau.
outent un lingo,
n, hétoudeau,
e à tirlarigo,
Boivent, mangeant le faisandeau,
Apollon, Minerve et Godeau (6).

(C) *Ce que* Voiture *fit pour se moquer de ce poëte hétéroclite.*] Il fit 1°. une ballade *en faveur des Œuvres de Neufgermain* ; 2°. une Réponse à la *Plainte* (7) *des consonnes qui n'ont pas l'honneur d'entrer au nom de Neufgermain* ; 3°. une *Requête à M. de Puylaurens au nom de Neufgermain* ; 3°. Des *vers à la mode de Neufgermain, à M. d'Avaux, les lettres du nom finissant les vers*. Tout cela est plein d'esprit : la Réponse à la plainte des consonnes fut faite sous le nom de Jupiter. C'est une excellente pièce ; néanmoins M. de Girac y trouva quelques défauts dont M. Costar eut bien de la peine à faire l'apologie, avec toutes ses adresses et avec tous ses recueils.

(D) *La réponse de Neufgermain marque qu'il n'en pouvait plus.*] M. de Girac critiqua entre autres choses comme un mensonge ce que Jupiter assurait touchant les voyelles : c'est qu'elles avaient été mises toutes dans le nom de Neufgermain. Cela ne peut être vrai qu'en supposant que ce nom s'orthographie *Nœufgermain*. Vous allez voir l'étrange galimatias que le poëte hétéroclite fonda sur cette faute de Voiture. « (8) De quelque » façon que vous le preniez, M. de » Voiture est toujours blâmable. Car » s'il n'a pas mis un *o* dans ce mot » de *Neufgermain*, il s'est trompé au » compte, puisqu'il y met une voyel- » le ; s'il l'a mis, il a mal fait de » le mettre, n'y devant pas être, » comme le lui reproche Neufgermain » lui-même.

» *Il bâtit en l'air des châteaux,*
» *Par diphtongue il fait mots nouveaux,*
» *Par œ de Nœufgermanise,*
» *Et brouillant un nom glorieux*
» *Bédelneufgermicopsantise* (9),
» *Au mépris des hommes et dieux.*
» *Qui dut montrer qu'en ce beau nom*
» *Toutes voyelles sont sinon*
» *O, qui par sa forme sphérique*
» *Environnant cet univers,*
» *Rend le caractère d'Afrique*
» *Confrère de celui d'Anvers.* »

IIe. part. de ses Poésies et
2, 103.
sion, apparemment au lieu

(6) Neufgermain, *IIe. partie de ses* Poésies et Rencontres, *pag.* 125, 126.

(7) *Elle est parmi les* Poésies de Voiture. *C'est M.* Patris *qui en est l'auteur.*

(8) Girac, Réponse à la Défense des OEuvres de Voiture, *section XXVI, pag.* 196.

(9) *Notez que dans la* Réponse à la Plainte des consonnes, *Jupiter déclare qu'il faut que ce poëte ait nom* Bédelneufgermicoprant.

NÉVIZAN (JEAN), jurisconsulte italien*, natif d'Ast, fut disciple de François Curtius, professeur dans l'université de Padoue (*a*). Il publia entre autres ouvrages un traité qu'il intitula *Sylva nuptialis* (A), où il fit paraître son inclination à débiter des plaisanteries, et une érudition assaisonnée de curiosités divertissantes. Il y entassa beaucoup de recueils de médisance contre le sexe. Quelques-uns disent que les femmes de Piémont n'entendirent point raillerie, et qu'elles se vengèrent de lui cruellement (B). Il ne fut jamais marié, mais il entretint une concubine, et en eut un fils qui fut avocat, et qu'on dépouilla de tous ses biens (C), et qui pour surcroît de malheur passa de l'extrême pauvreté à la folie. Jean Névizan décéda l'an 1540. Il avait eu soin de marier sa concubine (*b*).

* L'addition faite par Chaufepié à cet article est extraite du tom. XXIV des *Mémoires* de Niceron.

(*a*) Panzirol., de claris Legum Interpret., *cap. CLIV.*

(*b*) *Tiré de* Panzirole, *lib. II*, de clar. Leg. Interpretib., *cap. CLV.*

(A) *Il publia.... un traité qu'il intitula* Sylva nuptialis.] M. Marais, avocat au parlement de Paris, a eu la bonté de m'écrire qu'il a une édition gothique de cet ouvrage, faite à Paris, chez Kerver, l'an 1521; qu'il n'est donc pas vrai que Névizan l'ait achevé l'an 1522, comme l'assure M. Simon (1), qui a fait une petite Bibliothéque des Jurisconsultes; que le titre de cette édition de Paris contient ceci: *Silva nuptialis, bonis referta non modicis, nunc te, lector, obnixè rogat ut se aspicias, deindè quod scriptum est legas, et protinùs visis opusculi annotamentis, cum indice*

(1) *Conseiller au présidial de Beauvais. Voyez le* XV[e]. Journal des Savans, 1693, *pag. m.* 246, *et* 1695, *pag.* 270.

alphabetico contentorum
lætaberis gaudio maximo; qu
tour a ramassé tout ce qu'on
et contre les femmes; qu'il y
des choses originales dans ce
qu'on y trouve que Dieu ne s
homme, et n'a pardonné a
humain, que parce que la
Vierge était belle *1. *Imò De*
mus maximus ob pulchra et
filiæ Jerusalem immaculata
nitatem generi humano s
pepercit et homo factus est;
cite sur cela les conseils de
avec la page, la ligne et l
qu'on y trouve aussi ces pa
mulieri non satisfit de vestibus
nibus, ipsa satisfacit de corn
Dieu, si l'on en croit Név
précipita point tous les ma
ges en enfer; qu'il en mit q
uns dans les corps des femm
faire enrager les hommes. T
plein, ajoute M. Marais, de p
choses dans cette compilatio
Je ne crois pas que l'édition
ris, 1521 *2, soit la premièr (*)
je m'étonne que Gesner et ses
nuateurs aient été si négligen
gard du *Sylva nuptialis*. Il

*1 Joly et Leclerc ne trouvent pas e
duction que Bayle fait ici du passage ci
en donnent une traduction littérale.

*2 Leclerc et Joly disent que la premi
doit être de 1519.

(*) Je suis persuadé, comme M. B
l'édition du *Sylva nuptialis* de l'an 15
pas la première, mais n'en ayant pas v
ancienne, ce que je puis dire là-dessus
s'il y en a quelqu'une, elle ne peut être
que de l'année 1517, puisque, l. I, n. 10
vre, l'auteur cite, d'après le jurisconsu
ou *de Afflictis*, une formule d'exploit
février de cette année-là. Il n'est pas
certain, comme le prétend M. Simon,
au présidial de Beauvais, que le *Sylva*
en six livres, tel que nous l'avons, ait é
en 1522, puisque, l. IV, n. 147, il par
l'auteur n'en était encore qu'à cet endroi
révision de son ouvrage, quelque temps ap
1522, jour de la prise de Rhodes. Enfin,
marque à faire sur ce livre, et que j'avais
c'est que les fautes d'impression, si fréque
les éditions nouvelles, y compris celle de
viennent de ce que les ouvriers ont mal
les abréviations des éditions gothiques.
exemple, l. IV, n. 33, pag. 281 de l'édition
Lyon, 1545, l'épitaphe de la fameuse cou
Impéria porte: *impiæ meretricis... Impia c*
au lieu d'*Imperiæ meretricis... Imperia c*
na, comme cet endroit a été rectifié, tom. I,
108 du nouveau *Ménagiana* de l'édition de
Il est visible que cette dépravation si sensible
de ce qu'on a mal deviné les abréviations de
endroit dans le gothique des précédentes édi
REM. CRIT.

ont aucune édition, ni aucune
larité; et cependant c'est un
ui a passé pour très-curieux,
on a fait plusieurs éditions.
lle de Lyon, *apud Antonium*
sy, 1572, *in*-8°. (*). En voici
tout entier. *Sylvæ nuptialis*
x, in quibus ex dictis moder.
matrimonii, dotium, filia-
adulterii, originis, successio-
monitorialium plenissimè dis-
: unà cum remediis ad sedan-
ctiones Guelphorum et Giebe-
n. Item modus judicandi et
ndi jussa principum. Ad hæc,
oritatibus doctorum, privile-
miserabilium personarum.
omnia ex quæstione, an nu-
n sit, vel non, desumpta sunt.
ne Nevizano Astensi, juriscon-
larissimo, authore. Omnia
uàm antehac castigatiora: in-
am locupletissimo, ac argu-
in singulos libros additis, auc-
ddita. La première chose qu'on
tre après ce titre, est une let-
jurisconsulte Achille Alionus,
eur. Elle fut écrite l'an 1522,
mence ainsi: *Habuisti aliquot*
nnos (2), *Johannes Nevizane,*
rissime, tuis genialibus atque in-
ibus nuptiis, in amœnifluâ il-
Sylvâ, frequentes quotquot
m habent interioris hominis,
riis pabulis, ac versatili libri
que mensæ addictum, atque
m. Qui,

àm absumpta fames, et amor compres-
sus edendi,

unum hilaritus tibi applausê-
t Alcinoi Phæacum regis epu-
Smyrneo Marone illustratum:
lonis convivium, à Nostrate
igene celebratum, longo post-
int intervallo. Cette lettre nous
voir que Névizan avait compo-
sieurs additions qu'il ne vou-
int publier. Alionus l'exhorta
ger de résolution, et à donner
s tôt ce nouveau régal aux lec-
urieux; et l'assure que Gabriel
de, chancelier du duc de Sa-
era son patron, et chassera aux
es de dehors, comme n'ayant
point la robe de noces, tous ceux
qui témoigneront quelque dégoût
pour un tel ouvrage. *Est jam fama constans, te prioribus nuptiis ampliores ac longè ornatiores (si consummatis atque absolutis rebus accessio fieri potest) superconcinnâsse; te tamen inaudito consilio atque insolenti ad eas neminem admissurum..... Is* (Gabriel Laudensis) *tibi assertor ac vindex comparatus, si quem viderit tuis accubantem nuptiis, ex his quibus ob stomachi morositatem, etiam odoratissima pigmenta putere solent: tanquàm non habentem indumentum nuptiale, in tenebras detrudet exteriores. Et tunc te vel rigidi legant Catones.* Après cette lettre d'Alionus vient l'épître dédicatoire de l'auteur à ce chancelier de Savoie. On y voit que Névizan avait résisté aux pressantes sollicitations de ses amis, et qu'il leur avait refusé la publication de ses supplémens; et qu'entre les raisons qui l'avaient porté à ne point les mettre au jour, celle-ci n'avait pas été la moindre; c'est que par de mauvais rapports touchant son livre, on avait irrité contre lui beaucoup de femmes (3). Il se laisse néanmoins vaincre par les honnêtetés d'Alionus. Rapportons le commencement de cette épître dédicatoire; cela peut servir à faire connaître l'histoire du livre: *Petierunt à me, cancellarie illustris, et propè quotidianis conviciis efflagitârunt plerique, ut lucubrationes et suppletiones quas ad Sylvam meam otiosiori studio glomeravi, in publicum ederem. Ingenuè fateor, repugnavi semper: adeò ut contrà meos mores quibusdam sim visus nimis austerus. Non quòd me præteriret opus ipsum mutilum esse et mancum, quandòquidem impressorum incuria repentinè adeò emerserit, quòd fecit abortum: et si aliqui,*

In Sylvam ne ligna feras: ....

quia copiosa videretur, assererent. Ego tamen illam introspiciens cogebar dicere, quàm pauper Achaia nostra est! Sed differebam, quia otium non daretur, etc. Des six livres dont l'ouvrage est composé, les deux premiers roulent sur la

n édition qui est de Lyon, de la même
ssi *in*-8°., porte: *Apud Bartholomæum*
um, preuve évidente que ces deux librai-
eprirent à communs frais. Rem. crit.
a prouve que le livre de Névizan *avait été*
quelques années avant l'an 1521.

(3) *Accedebat quorundam sinistra ad mulieres relatio, qui de bono opere et in commendationem matrimonii, excuso me, nonnullas earum concitâsset.* Nevizan., epist. dedic. *Je ne corrige point les fautes de l'édition dont je me sers.*

[illegible] *jamais* [illegible] et [illegible] : *jamais* [illegible] par dire que [illegible] ; [illegible]

(E) Quelques-uns disent que [illegible] femme de [illegible] ... cruellement ! Je n'ai lu [illegible] que dans le livre de [illegible] lon. C'est un livre qui fut imprimé à Paris l'an 1557, et qui a pour titre [illegible] femme. On y trouve ces paroles (4) : « Pour revenir à mes premiers, je [illegible] de Navarre [illegible] commis, et quoy que soit [illegible] veille, lequel en la ville de Tournai [illegible] ... il [illegible] un [illegible] en évidente impression [illegible] gentil [illegible] docteur, et en especial [illegible] [illegible], qui fit le livre intitulé [illegible] [illegible] de Tournai [illegible] [illegible] [illegible] « Pour [illegible] [illegible] [illegible] » [illegible]

» [illegible] il est encore [illegible] par tous » le [illegible] [illegible] » [illegible] d'avoir [illegible] » [illegible]

(F) Il eut un fils [illegible] de tous ses biens [illegible] j'apprends, comme aussi que eut un grand procès avec [illegible] qu'il mourut pendant [illegible] et qu'il institua [illegible] comte de Montal [illegible] je point qu'il ne fût parent de [illegible] car sa mère était fille [illegible] seigneur de Montal [illegible]

(3) [illegible] c. 32.

(4) [illegible] [illegible]

NETTON (ADAM) [illegible] la traduction latine de [illegible] du concile de Trente [illegible] par Fra-Paolo, était [illegible] régent au premier [illegible] collége de Saint-Marsan [illegible] sous le règne de H[illegible] en faisant semblant [illegible] catholique. Il retourna [illegible] pays, et fut précepteur [illegible] [illegible] ... [illegible] de la grande [illegible] Il mourut doyen de [illegible]

(a) Vie de [illegible] [illegible] par Jean-Henri [illegible]

NICAISE (CLAUDE) [illegible] Nicaise, natif de Di[jon] fort connu parmi les [illegible] XVIIe. siècle. Il mourut d'octobre 1701, à l'âge [illegible] et dix-huit ans. Ceux [illegible] avoir quelque dét[ail] vie, sur ses bonnes q[ualités] sur ses écrits, n'auront [illegible] le Journal de Trévoux

(a) Mois de janvier et févr[ier] [illegible], édit. d'Amst.

s de la République des
b).

1702, pag. 471, octobre 1703,

LLE (PIERRE), l'une des
es plumes de l'Europe*,
Chartres, l'an 1625. Sa
r est considérable depuis
nps (A). Il s'attacha au
s jansénistes, et il tra-
concert à plusieurs ou-
vec M. Arnauld (a), dont
fidèle compagnon dans
u douze dernières années
traite (b). Ce fut lui qui
latin les Provinciales de
al, et qui les accompagna
nmentaire (B). Il ne sui-
it M. Arnauld sortant du
e, l'an 1679; et il con-
ıême, dit-on, à une es-
ccommodement avec les
, qui consistait à s'enga-
e rien faire contre eux,
n pas à rompre avec ses
amis. L'un de ses plus
ouvrages est celui qui a
itre : *Essais de morale.*
l a écrit contre ceux de
gion est fort subtil; ja-
n'avait poussé avec tant
e les objections du schis-
les difficultés de la voie
ımen : mais plusieurs per-
sages estiment qu'il eût
vallu supprimer cela que de le donner au public; car outre que l'église romaine n'y gagne rien, puisque l'on rétorque contre elle tous les argumens de M. Nicolle, ses ouvrages, joints aux réponses qu'on lui a faites, peuvent fortifier malheureusement, dans leurs mauvaises dispositions, tous ceux qui ont du penchant vers le pyrrhonisme (C), et qui ne considèrent pas avec assez d'attention l'esprit et le caractère de la religion chrétienne. Son traité de l'Unité de l'Église est de main de maître, et néanmoins il n'y a pas attaqué son adversaire par les endroits les plus faibles (D) : ce qui prouve manifestement qu'avec toute sa pénétration il ne les découvrit pas. Il est mort à Paris le 16 de novembre 1695, peu de jours après qu'on eut mis en vente son traité des Quiétistes. Il entendait les belles-lettres. C'est à lui que l'on attribue le *Delectus epigrammatum*, qui a été imprimé diverses fois, et la savante préface qui l'accompagne (E). Au reste, je m'étendrai (c) sur les suites d'un de ses livres, parce que des gens de très-bon goût m'ont assuré que de tels faits, accompagnés de remarques, sont du ressort de ce dictionnaire, et qu'ils formeront des variétés qui délasseront les lecteurs. C'est la véritable raison pourquoi ici, et dans quelques autres rencontres, j'en use comme je fais.

Le supplément que j'ai à donner à cet article ne concerne que certains ouvrages de M. Nicolle desquels je n'avais pas fait mention (F).

n'a fait aucune observation sur cet
il n'y en a aucune dans Leclerc, qui
e voulais en donner un article long,
n'ai pas eu le temps de le rédiger.
trouve que la *Vie de Nicolle et*
de ses ouvrages imprimés en 1732,
abourg (ou ailleurs) en 2 volumes,
12, auxquels on a donné le titre de
ation des Essais de Morale, est
giste et non d'un historien sincère.
oyez le livre intitulé : Question cu-
si M. Arnaud est hérétique, pag.
uiv., edit. de 1695.
à même.

(c) *Dans la rem.* (Q).

(A) *Sa famille... est considérable.*] Je le prouve par le témoignage de M. Devizé. *Je ne vous parle point*, dit-il (1), *de la famille des Nicolles. Tout le monde vous dira qu'elle est très-ancienne à Chartres, et qu'il y a plus de deux cents ans qu'elle y fournit des magistrats. Elle a présentement pour digne chef le lieutenant général de cette ville.* Un peu auparavant il avait parlé de M. Nicolle, père de celui qui est le sujet de cet article, et voici ce qu'il en dit (2). J'ai à vous apprendre la mort de « M. Nicole, que la ville de Chartres » avait choisi pour son avocat. C'est » une perte considérable pour les » gens de lettres. Quoiqu'il fût dans » un âge fort avancé, il soutenait » avec autant de fermeté que de politesse, la haute réputation que ses » pièces d'éloquence lui avaient acquise. Il s'était attiré l'estime de » quantité de personnes de la naissance la plus relevée. Il complimentait, au nom de la ville, leurs » altesses royales lorsqu'elles passaient par Chartres, et toujours » avec un applaudissement général. » Il était père de l'illustre M. Nicolle, » connu de tout le monde par les excellens ouvrages d'érudition et de » piété qu'il met au jour depuis » trente années ; entre autres par *la* » *Perpétuité de la Foi*, et nouvellement par *les Essais de Morale.* »

(B) *Ce fut lui qui mit en latin les Provinciales de M. Pascal, et qui les accompagna d'un commentaire.*] Il faudrait dire *les lettres au Provincial*, et non pas les Provinciales, si l'on aimait mieux se conformer à l'exactitude qu'au caprice de l'usage. Mais laissant à part la grammaire, disons historiquement que M. Nicolle, sous le faux nom de *Guillelmus Wendrockius*, est l'auteur de la traduction latine des lettres de M. Pascal contre les jésuites, à laquelle il joignit un commentaire. Le docteur de Sorbonne, qui publia les préjugés légitimes contre le jansénisme, l'an 1686 (3), ne savait pas en quel temps M. Nicolle avait publié cette version. Cette ignorance ne lui eût point fait de tort, s'il n'y eût pas appuyé les raisons de sa conduite ; mais parce qu'il en tira cet usage, on le releva un peu durement. Rapportons ses paroles et celles de son adversaire. « Ces messieurs ont compilé nouvellement dans leur Venderokius » tout ce qu'ils ont écrit de plus subtil et de plus captieux pour la défense de Jansénius : ils l'ont mis en » latin, et l'ont publié dans l'Europe, » sans craindre de troubler cette profonde paix dont ils font les zélateurs quand on écrit contre eux. Il » est donc juste que les enfans de » lumière tâchent de ne se laisser pas » surpasser en prudence aux enfans » de ténèbres : ils se rendraient sans » doute coupables d'une négligence » très-criminelle, s'ils avaient moins » de zèle pour la défense de la vérité » que les ennemis de l'église en ont » pour la défense du mensonge (4). » M. Arnauld lui répondit ce que l'on va voir. *Si notre docteur savoyard avait lu lui-même le livre, dont apparemment il ne parle que sur quelque méchant mémoire qu'on lui en aura donné, il aurait su qu'il ne s'appelle point Venderokius, mais Wendrockius ; que ce n'est point une compilation de ce qu'on avait écrit de plus subtil pour la défense de Jansénius, mais une traduction en latin des Lettres provinciales, avec des notes et des dissertations, où les plus grands principes de la morale chrétienne sont expliqués d'une manière aussi éloquente qu'édifiante et solide : et que ce livre ayant été fait et donné au public plus de dix ans avant la paix, rien n'est plus ridicule que de supposer que c'est* NOUVELLEMENT *que ces messieurs l'ont* compilé, et publié par toute l'Europe sans craindre de troubler la paix : *comme s'il eût été à craindre qu'on ne la troublât dix ans avant qu'elle fût faite. Cependant il triomphe après tant de faussetés et d'impertinences ; et il en tire cette conclusion outrageuse :* Il est donc juste que les enfans de lumière ne se laissent pas surpasser en prudence aux enfans de ténèbres : ils se rendraient sans doute coupables d'une négligence très-criminelle, s'ils

(1) Devizé, Mercure Galant, *du mois d'octobre 1678, pag. 22, édition de Hollande.*

(2) *Là même, pag.* 20.

(3) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de juin 1686, art. III.*

(4) Préjugé légitime contre le Jansénisme, *préface, pag.* ** 6.

ins de zèle pour la défense
!, que les ennemis de l'é-
t pour la défense du men-
: *laisse à ceux qui auront*
ndrock, et le docteur sa-
'e mettre chacun des deux
ng qu'ils jugeront en leur
lui être dû, parmi les en-
nière, *ou parmi les* enfans
s... *Ce qui est certain, est*
teur savoyard mettant sa
t son zèle à avoir écrit de-
r, sans se mettre en peine
lait, il est très-faux qu'il
porté à cette sorte de pru-
l'exemple de Wendrock
t que long-temps avant la
père Honoré Fabri, fameux
pondit à cet ouvrage de
: sa réponse fut imprimée
t nom de *Bernardus Stu-*
). Il l'inséra depuis toute
s un livre qu'il intitula
orati Fabri societatis Jesu
'pologeticus Doctrinæ mo-
m societatis (7). Cet ou-
ndrock fut mis dans l'In-
qui est bien étrange, celui
ock n'y fut point mis,
jésuites eussent tâché de
tre, et que les Lettres pro-
eussent été fourrées. C'est
dire à un janséniste qu'on
que parce qu'elles étaient
, et sans nom d'auteur,
es paroles (8) : « L'applau-
it général qu'on donné
res provinciales, et qu'on
encore, et le fruit que l'é-
a tiré, personne jusqu'à
ır n'ayant si bien décou-
s pernicieux relâchemens
uistes modernes, sont un
et de croire qu'elles ne se
t dans le catalogue des li-
endus, que parce qu'elles
paru sans nom d'auteur,
probateur, et sans le lieu
sion ; ou bien encore parce
: en langue vulgaire, on
préhende qu'elles ne fus-
ıse que le peuple n'en esti-

» mât moins une célèbre société, et » non qu'on y eût trouvé aucune mé» chante doctrine, ni aucune calom» nie. Une preuve que cela doit être » ainsi est que ces mêmes lettres » ayant été traduites en latin, par » Guillaume Wendrock, avec des » notes qui en justifient les citations, » quoique ce livre eût été déféré à » l'inquisition dans le même temps » qu'on y déféra l'*apologie des ca-* » *suistes*, comme le témoigne le père » Fabry dans les *Notæ in Notas*, en » se promettant que le livre de Wen» drock n'échapperait pas à la censu» re : *Nullus dubito* (dit-il, parlant à » Wendrock) *quin tuus in catalo-* » *gum librorum prohibitorum refe-* » *rendus sit*. Il s'est trouvé néan» moins qu'il a été faux prophète, le » livre de Wendrock n'ayant point » été censuré, et les *Notæ in Notas* de » ce jésuite l'ayant été. » On avoue dans la nouvelle réponse qui a été faite aux Provinciales, que le livre de Wendrock eut un merveilleux succès. *Ces lettres, depuis la dixième, ne furent plus de pures attaques, car Pascal fut obligé lui-même de se mettre sur la défensive ; parce que les jésuites prétendirent avoir convaincu Port-Royal d'un très-grand nombre d'impostures sur lesquelles il n'eût pas été honorable de se taire tout-à-fait. M. Nicolle, sous le nom de Wendrock, vint quelque temps après au secours ; ou plutôt il fut lâché par le parti pour achever la déroute des jésuites. Il le prit sur un ton bien haut dans les commentaires latins qu'il ajouta à sa traduction des Provinciales : il y a traité les jésuites comme des misérables. Tout cela réussit au delà de ce qu'on pouvait espérer* (9).

(C) *Ses ouvrages..... peuvent fortifier..... ceux qui ont du penchant vers de pyrrhonisme.*] Je n'ai ici en vue que deux ouvrages de M. Nicolle : l'un a pour titre : *Préjugés légitimes contre les Calvinistes* (10) ; et l'autre *Les prétendus Reformés convaincus de schisme* (11). Je n'ai en vue, dans

e du jansénisme, *chap. I, pag.* 4 *et*
se fut imprimé l'an 1686.
la IVe. dénonciation du Péché phi-
t la fin de la préface.
me dénonciation du Péché philoso-
. 22.
tés proposées à M. Stéyaert, *IXe*.
io, 41.

(9) Réponse aux Lettres provinciales, ou Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe, *pag.* 21, *édition de Hollande*, 1696.

(10) *Imprimé à Paris, l'an* 1671, *et en Hollande, l'an* 1683.

(11) *Imppimé à Paris, l'an* 1684, *et réimprimé en Hollande, la même année. Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *novembre* 1684, *art. I.*

le premier, que le chapitre XIV, où l'auteur prétend montrer *que la voie proposée par les calvinistes, pour instruire les hommes de la vérité, est ridicule et impossible*. Il dit qu'il n'y a point d'homme qui se puisse faire instruire raisonnablement par cette voie, sans *s'assurer*, 1°. *si les passages de l'Écriture, qu'on lui allègue sont tirés d'un livre canonique*; 2°. *s'ils sont conformes à l'original*; 3°. *s'il n'y a point de diverses manières de les lire qui en affaiblissent la preuve*. Après cela, M. Nicolle déploie toutes les adresses de la rhétorique, pour faire voir en détail les difficultés qui se rencontrent dans la discussion de ces trois points. Il pousse cela beaucoup plus loin dans l'autre livre, où il prétend que ceux qui sortirent de la communion romaine au XVIe. siècle, ne le purent faire sans une extrême témérité, à moins qu'ils n'eussent une connaissance exacte des raisons qui la favorisent, et de celles qui la combattent, et en général de toutes les objections qu'on peut former sur les passages de l'Écriture allégués de part et d'autre. Il montre ce qu'ils étaient obligés de faire, afin d'acquérir une certitude légitime qu'il fallait quitter l'église romaine, et se ranger dans la communion des protestans; et il fait entrer tant de discussions dans l'examen qui a dû conduire à une semblable certitude, qu'il n'y a point de lecteur qui ne comprenne que de dix mille personnes on en trouverait mal aisément quatre qui pussent remplir ce devoir. Quel fruit a-t-il recueilli de tant de méditations? un avantage qui s'est terminé à sa personne : il s'est acquis la réputation d'un fin disputeur, et d'un philosophe théologien très-capable de soutenir une cause quelle qu'elle fût, et de pousser les difficultés aussi loin qu'elles peuvent l'être. Mais il n'a rien fait pour son parti; car M. Claude, qui a répondu à son premier livre, et M. Jurieu qui a répondu à l'autre, ont fait voir manifestement qu'on est exposé dans la communion romaine à toutes ces mêmes difficultés; et qu'il faut de plus s'y embarquer sur l'océan de la tradition, et parcourir tous les siècles de l'église, toute l'histoire des conciles, et celle de la dispute sur l'au-

torité du pape, inférieure
ciles selon quelques-uns, su
selon quelques autres; de sor
voie de l'autorité, par où le
ques romains font professi
conduire, est le grand ch
pyrrhonisme. Un homme qu
assurer légitimement qu'il
soumettre à l'autorité de l'é
obligé de savoir que l'Écritu
ainsi. Le voilà donc exposé
les discussions de M. Nicolle
il faut de plus qu'il sache si
trine des pères, et celle de
siècles du christianisme, est c
à la soumission qu'il veut
sera bien infatigable, s'il
mieux douter de tout, que
gager à tant de recherches;
bien subtil, si prenant toute
que cela demande, il rencon
la lumière. C'est donc une
pyrrhonisme (13). La ré
M. Claude à M. Nicolle, i
Défense de la Réformation
un chef-d'œuvre. Il a non-s
bien rétorqué les objection
adversaire, mais aussi il le
tement éclaircies d'une mar
édifie les bonnes âmes, sans
aux libertins la méthode
la religion. Bien des gens vo
que l'on en pût dire autant
adversaire de M. Nicolle; m
le saurait faire sans le flatte
rement. Il ne s'est pas conte
seigner aux juifs, commen
vent convaincre d'une ins
mérité ceux de leurs anc
embrassèrent l'Évangile, et
noncèrent en dernier ressort
nagogue était devenue une
ligion (15) : il nous a forgé
quelle distinction grotesqu

(12) *Voyez les* Nouvelles de la Rép
Lettres, *novembre* 1684, *art. I, pag*

(13) *M.* Turretin *le fils soutint de*
thèses à Leyde, Author et respondens
intitulées : Pyrrhonismus pontificius,
theologico-historicæ de Variationibu
rum circà ecclesiæ infallibilitatem.
le livre de M. de la Placette : de insa
næ ecclesiæ Scepticismo, *imprimé à*
l'an 1696, *in*-4°. *Les* Journalistes d
donnent l'extrait dans leur mois de j
264 *et suiv. Il avait été imprimé en*
Londres, l'an 1688.

(14) *Elle fut imprimée à Rouen l'an*
Hollande, l'an 1682.

(15) *Voyez le livre de M.* Jurieu i
vrai Système de l'Église, *imprimé à*
1686, *chap. XIII du IIe. livre, pag.*

iscussion, et d'examen d'at-
16), aussi absurde pour le
e celle de la quantité for-
ns l'ordre à soi, et de la
ctuelle dans l'ordre au lieu,
formalis in ordine ad se, *et*
actualis in ordine ad locum,
coles romaines retentissent;
ombé d'accord que les fidè-
t point conduits à l'ortho-
des preuves évidentes, mais
preuves de sentiment, et
cernent la vérité par le goût,
int par des idées distinctes.
ute a eu des suites: d'un
ellisson (17), et l'auteur du
taire sur *Contrains-les d'en-*
f. Papin (18) ont fait des li-
s ont montré de plus en plus
ultés insurmontables de la
examen; et de l'autre quel-
istres se sont plaints fort vi-
e la réponse qui a été faite à
le, à l'égard du fondement
L'auteur de cette réponse,
de se rétracter, ou de faire
pas en arrière, s'est expli-
de nouveau avec plus de
. Il vient de faire un gros
ur soutenir non-seulement
reuves de la divinité de l'É-
e nous sont point proposées
lence par l'esprit de Dieu qui
vertit, et qu'il n'est point
ue Dieu nous révèle dans sa
l et tel mystère; mais aussi
 qui mettent le fondement
sur l'évidence du témoigna-
ignent une doctrine perni-
: très-dangereuse (19). Il y a
qui croient que c'est mener
n sur les bords du précipice,
i les Celsus et les Porphyres
: trouvée dans un tel poste;
ent eu à combattre des doc-
rétiens qui leur eussent fait
avances et tant d'aveux on

même, *chap.* XXII, *pag.* 402.
ns ses Réflexions sur les Différens de la
Voyez les Nouvelles de la République
s, *juillet* 1686, *art. I*.
nistre qui s'est fait papiste. Voyez son
ulé: La Tolérance des protestans, et
de l'Église. *M.* de Beauval *en parle*
stoire des Ouvrages des Savans, *janvier*
t. *VII*.
oyez le livre de M. Jurieu *intitulé*: Dé-
la Doctrine universelle de l'Église... con-
putations et les objections de M. Saurin,
a Roterdam, 1695. *M.* Saurin *est minis-*
glise wallonne d'Utrecht.

n'eût pu tenir un quart d'heure en leur présence. Je ne crois pas qu'ils aient raison, ni qu'ils aient assez médité sur la nature du christianisme. Je ne sais pourtant ce qui pourra résulter de la dispute du ministre de Roterdam et du ministre d'Utrecht; mais il me semble que si l'on était dans un temps de crise, et dans les conjonctures de l'effervescence des humeurs qui ont produit tant d'effets en divers siècles, on aurait de grands changemens à craindre: *Deus omen avertat*(20).

Il y a peut-être des gens qui souhaiteraient que la doctrine du ministre de Roterdam fût embrassée par tous les docteurs. Ils s'imaginent qu'après cela on ne disputerait plus, et que ce serait le véritable tombeau des controverses: car, comme on ne dispute point des goûts, on ne disputerait point sur la religion, dès que tous les théologiens réduiraient au goût l'analyse de la foi. Je crois, dirait l'un, posséder la vérité, parce que j'en ai le goût et le sentiment; et moi aussi, dirait l'autre. Je ne prétends pas, dirait l'un, vous convaincre par des raisons évidentes, je sais que vous pourriez éluder toutes mes preuves; ni moi non plus, dirait l'autre. Ma conscience est convaincue, dirait celui-ci, elle goûte mille consolations, encore que mon entendement ne voie point clair dans ces matières; et la mienne aussi, dirait celui-là. Je me persuade, continuerait le premier, que l'opération intérieure de l'esprit de Dieu m'a conduit à l'orthodoxie; et moi aussi, continuerait le second. Ne disputons donc plus, ne nous persécutons plus, s'entrediraient-ils. Si je vous propose des objections à quoi vous ne puissiez pas répondre, je n'aurai point lieu d'espérer de vous convertir; car puisque vous ne prétendez pas que l'évidence soit le caractère des vérités théologiques, l'obscurité de vos raisons et la faiblesse de vos preuves, ne vous paraîtront jamais une marque de fausseté. Ce serait donc vaine-

(20) *C'est ainsi que je parlai dans la première édition de cet ouvrage, lorsque cette dispute n'était pas encore terminée; mais au temps de la deuxième édition, c'est-à-dire en décembre* 1700, *je puis dire qu'on n'en parle pas plus que des controverses du Flaccianisme, oubliées depuis plus de cent ans.*

ment que je vous réduirais au silence. Votre goût vous tiendrait lieu de démonstration ; tout de même qu'à l'égard des viandes nous nous fions plus à notre palais, et aux bons effets qu'elles produisent pour notre santé, qu'aux raisonnemens spéculatifs d'un cuisinier ou d'un médecin ; encore que nous ne sachions donner aucune raison pourquoi ces viandes nous plaisent et nous fortifient. Convenons donc les uns et les autres de ne nous point inquiéter, et contentons-nous de prier Dieu les uns pour les autres. Voilà le fruit qui pourrait naître de cette doctrine, à ce que prétendent certaines gens qui se souviennent d'une maxime de saint Augustin : c'est que le discernement du vrai et du faux étant une chose très-difficile, il ne faut point s'emporter contre ceux qui errent. *Illi in vos sæviant*, dit-il aux manichéens (21), *qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur, et quàm difficilè caveantur errores. Illi in vos sæviant, qui nesciunt quàm rarum et arduum sit, carnalia phantasmata piæ mentis serenitate superare. Illi in vos sæviant, qui nesciunt cum quantâ difficultate sanetur oculus interioris hominis, ut possit intueri solem suum..... Illi in vos sæviant, qui nesciunt quibus suspiriis et gemitibus fiat, ut ex quantulâcumque parte possit intelligi Deus.* Voilà, dis-je, le fruit que ce dogme peut produire, si l'on en croit certaines personnes ; *sed non ego credulus illis :* mais j'en doute un peu quand je considère que le ministre d'Utrecht (22), persuadé que l'Écriture contient un témoignage évident de nos mystères, n'approuve pas que l'on persécute les hérétiques ; et qu'au contraire son antagoniste, persuadé qu'on ne saurait alléguer de bonnes preuves (23) ni de la divinité de l'Écriture aux infidèles, ni du témoignage de nos mystères aux sociniens, approuve fort que les magistrats persécutent les hérétiques (24). Quels travers d'esprit ! On ne doit

(21) Augustin., contrà Epist. fundam., *cap. II.*

(22) *M.* Saurin.

(23) *On entend par bonnes preuves, celles qui conduisent à l'évidence.*

(24) *Voyez son Traité* des Droits des deux Souverains, *et sa VIII*e. *lettre du* Tableau du Socinianisme.

compter sur rien, pendant q
pose que les hommes agiro
leurs principes, et qu'ils
conséquemment tout leur
Ce n'est pas que je prétend
ministre d'Utrecht raisonn
quand il joint ensemble ces d
ses, l'une qu'il y a dans l'
évidence de témoignage p
que Dieu illumine ; l'autre
faut point établir de peine
contre ceux qui ne croient p
tère de la trinité, celui d
nation, etc. : je n'attribue l'
quence qu'à son adversaire.
visible ; car si l'on convient
que l'on ne saurait donner d
preuves (25) que Dieu révèl
ment l'existence de ses myst
sa parole, on a grand tort d
dre qu'un homme qui ne les
mérite de perdre ses biens, s
sa patrie : car il a pour lui l
res de la raison, et vous n
nier qu'il n'agisse raisonnal
lorsqu'il refuse de renoncer
mières, à moins qu'il ne
qu'elles sont évidemment co
par le témoignage de Dieu. I
de sacrifier ses idées les plu
tes, dès qu'il paraîtra cl
que l'autorité de Dieu le c
Vous vous reconnaissez inca
le lui faire paraître, et vou
que la grâce pourra bien l'e
der, mais non pas le lui c
évidemment. Tout ce don
raison et la charité exigent
c'est de prier Dieu pour lu
de faire en sorte par les voi
instruction modérée, qu'i
moins de probabilité dans
nions que dans les vôtres. Si
pouvez pas y réussir, laisse
de son bien et de sa patrie,
pas armer contre lui le bra
souverain. Voilà des choses q
vent naturellement et claire
néanmoins le ministre dont
ici les sépare l'une de l'autre
est incomparable en matièr
vers d'esprit. Car pour le dir
sant, y eut-il jamais de plus
bizarrerie que de crier autai

(25) *Voyez, ci-dessus, citation* (23).

(26) *Voyez la préface du Suppléme*
mentaire philosophique, *où l'on mont*
scurité des controverses est un argumen
pour la tolérance.

contre le commentateur philoso-
que, et puis d'adopter tout le
1 de son système ? On montrerait
ment que ses hypothèses sont les
propres du monde à confirmer
s du commentateur (27); mais
s'écarterait trop de M. Nicolle.
mons à lui.
l'on ne me dise pas que cet auteur
ez gagné, puisque ses livres ont
naître de telles disputes entre les
istres de Hollande. C'est un avan-
chimérique par rapport à sa
munion; et il a causé un mal réel
le christianisme, en excitant des
estations qui démontrent que
ar la voie de l'autorité ni par la
de l'examen (28), on ne peut
sir un parti avec la satisfaction
dire qu'on a fait un bon usage
raison; car ce bon usage con-
à suspendre son jugement, jus-
à ce que l'évidence des preuves se
nte. Les esprits philosophes se
cheraient, comme un grand dé-
; la facilité avec laquelle ils au-
t cru les vérités qui ne leur au-
t été proposées qu'obscurément.
se pardonneraient pas d'avoir
jugé un procès, s'ils l'avaient
avant l'examen sévère de tou-
s pièces des parties. Ils donnent
m méprisable d'*opinateurs* à
qui prennent parti, sans y être
e forcés par des argumens in-
stables. Ils soutiennent qu'on ne
avoir par-là qu'une fausse scien-
et ils disent que « l'ignorance
t beaucoup mieux que cette
sse science, qui fait que l'on s'i-
gine savoir ce qu'on ne sait point.
r comme saint Augustin a très-
licieusement remarqué dans le
g de l'Utilité de la Créance,
te disposition d'esprit est très-
mable pour deux raisons: l'une,
e celui qui s'est faussement per-
dé de connaître la vérité, se
d par-là incapable de s'en faire
truire: l'autre, que cette pré-
mption et cette témérité est une
rque d'un esprit qui n'est pas
» bien fait : *Opinari, duas ob res tur-*
» *pissimum est : quod discere non po-*
» *test qui sibi jam se scire persuasit :*
» *et per se ipsa temeritas non benè*
» *affecti animi signum est.* Car le mot
» *opinari*, dans la pureté de la lan-
» gue latine, signifie la disposition
» d'un esprit qui consent trop légère-
» ment à des choses incertaines, et
» qui croit ainsi savoir ce qu'il ne
» sait pas. C'est pourquoi tous les
» philosophes soutenaient *sapientem*
» *nihil opinari ;* et Cicéron, en se
» blâmant lui-même de ce vice, dit
» qu'il était *magnus opinator* (29). »
Non-seulement les philosophes, mais
tout le monde en général, doit con-
venir de cette maxime, *que ce n'est*
pas assez de dire vrai, pour n'être
pas téméraire : il faut encore savoir
qu'on dit vrai. Celui qui soutiendrait
que le nombre des sables de la mer
est pair, pourrait dire vrai, mais il
ne laisserait pas d'être certainement
coupable de témérité (30). Ainsi le
livre de M. Nicolle n'a été propre qu'à
fomenter l'irrésolution des esprits in-
différens, et à donner de nouveaux
prétextes aux sceptiques de religion.
On pourrait peut-être dire du pre-
mier ouvrage qui a paru sur ces ma-
tières, ce que les anciens disaient du
premier navire : Plût à Dieu que l'ar-
bre qui servit à le construire fût en-
core debout ! Cicéron applique cette
pensée à la raison : *O utinam igitur,*
ut illa anus optat,

. . . Ne in nemore Pelio securibus
Cæsa cecidisset abiegna ad terram trabes :

sic istam calliditatem hominibus dii
ne dedissent ! quâ perpauci benè
utuntur, qui tamen ipsi sæpè à malè
utentibus opprimuntur : innumerabi-
les autem improbè utuntur (31). Mais
comme les choses ont deux faces, il
y a quelque sujet d'espérer que les
esprits bien tournés profiteront d'une
controverse si fâcheuse. Ils appren-
dront à renfermer dans ses bornes la
maxime de M. Descartes, touchant
la suspension de nos jugemens (32).

Le commentateur a fait voir dans la préfa-
la IVe. partie, qu'à l'égard des droits de
science qui erre, M. Jurieu, *en pensant le*
, s'est réfuté lui-même. On pourrait éten-
la sur d'autres articles.

Son adversaire a renoncé à l'examen de
sion, et à la prétention des argumens évi-

(29) Art de penser, *Ire. partie, chap. III, p. m.* 54, 55.

(30) Nicolle, les prétendus Réformés convaincus de schisme, *liv. I, chap. II, pag. m.* 15.

(31) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. III, cap.* XXX.

(32) *Touchant les effets funestes de cette maxime transportée dans la religion, voyez les Nou-*

Ils apprendront à se défier des lumières naturelles, et à recourir à la conduite de l'esprit de Dieu, puisque notre raison est si imparfaite. Ils apprendront combien il est nécessaire de s'attacher à la doctrine de la grâce, et combien notre humilité plaît à Dieu, puisqu'il a voulu nous mortifier jusque dans la possession de ses vérités; n'ayant pas permis que nous les discernassions par les voies d'un examen philosophique, par lesquelles nous parvenons à la science de certaines choses.

(D) *Il n'y a pas attaqué son adversaire par les endroits les plus faibles.*] M. Nicolle publia un livre l'an 1687, qu'il intitula *de l'Unité de l'Eglise, ou Réfutation du nouveau système de M. Jurieu* (33). Il y fit paraître son savoir, son esprit, et son éloquence; et en habile homme il se prévalut de ce qu'il trouva de faible dans les opinions particulières de l'auteur du nouveau système, mais il ne jugea pas à propos d'examiner les puissantes objections de ce ministre contre la voie de l'autorité. Cela est un peu suspect d'artifice. On pourrait croire qu'un petit esprit n'aurait pas connu l'importance de ces objections, et qu'ils les aurait méprisées par un orgueil mal fondé. On ne saurait faire un semblable jugement de M. Nicolle; il avait l'esprit trop juste et trop pénétrant pour ne pas comprendre toute l'étendue des objections qu'on lui avait proposées sur cet article, soit par rétorsion, soit directement. Il faut donc dire qu'il ne garda le silence, que parce qu'il savait bien qu'il succomberait sous le fardeau s'il entreprenait de répondre: il comprit fort bien que c'étaient des difficultés insurmontables, et que sa propre réputation, et l'intérêt de son église, demandaient qu'il n'en parlât pas. D'où nous pouvons conclure qu'il y a partout bien des gens qui ne croient point tout ce qu'ils font profession de croire, ou qui demeurent persuadés que leur religion est bonne, encore qu'ils sentent que sur certains points capitaux les objections de l'adversaire sont insolubles (34). Quoi qu'il en soit, M. Nicolle ne répondit point à tout le système de M. Jurieu. Il y choisit les endroits qui lui parurent faciles à emporter (35), et borna là son travail, hormis quelques objections qui n'en pouvaient être détachées, et à quoi par conséquent il fallut répondre. Il ne faut donc pas s'étonner de l'avantage qu'il remporta, et que son antagoniste ne lui ôta point en lui répliquant (36). Mais il faut trouver un peu étrange qu'il ne se soit pas aperçu du plus grand défaut du livre qu'il réfutait. Cet ouvrage était destiné à montrer que les protestans ne méritent pas d'être appelés schismatiques, et néanmoins il est très-propre à les en convaincre; car les principes de l'auteur nous conduisent là nécessairement, c'est que l'église romaine a toujours appartenu à la vraie église. De sorte que cet auteur, en bâtissant son système, ruinait lui-même la fin pour laquelle il le bâtissait. Que peut-on voir de plus vicieux? Il ne s'arrêta pas là: il se fit des aphorismes et des maximes, et il en tira des conséquences qui prouvent manifestement qu'on peut se sauver dans toutes les religions; et voilà un second défaut essentiel et capital dont M. Nicolle ne s'aperçut pas. Voyez le livre intitulé: *Janua Cœlorum reserata cunctis Religionibus* (37). Vous y trouverez la démonstration de ce que je viens de dire touchant les défauts de ce système. Les ministres qui ont dénoncé aux synodes la fausse doctrine de M. Jurieu, n'ont pas oublié de se plaindre de quelques erreurs qu'ils ont trouvées dans son Système de l'Église (38); mais ils ne se sont pas aperçus des principales: pa

velles Lettres de l'auteur de la Critique générale, *pag.* 779 *et suiv. M.* Jurieu, vrai Système de l'Église, *pag.* 373 *et suiv.* Nouvelles de la République des Lettres, *novembre* 1684, *art. I, pag.* 889, *et juillet* 1686, *art. I, pag.* 745. *Voyez aussi les remarques de l'article* PELLISSON, *dans ce volume.*

(33) *Voyez l'article* COMÉNIUS, *remarque* (N), *tom. V, pag.* 269.

(34) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* PELLISSON, *dans ce volume.*

(35) *Il y trouva des erreurs de fait, et des raisons pitoyables.*

(36) *La réplique est intitulée:* Traité de l'Unité de l'Église et des Points fondamentaux. *A Rotterdam*, 1688, *in-8°.*

(37) *Imprimé à Amsterdam*, 1692, *in-4°. J'en parle dans la remarque* (N) *de l'article* COMÉNIUS, *tom. V, pag.* 269.

(38) *Voyez M.* Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu, *pag.* 6 *et suiv.*

bas, vil, odieux. Il met au même rang celles qui ont de la malignité, celles qui ont trop de babil, celles qui sont vulgaires et triviales, celles qui ont des subtilités puériles, grotesques, et celles où les allusions et les jeux sur des mots paraissent affectés. Le père Vavasseur a censuré divers endroits de cette dissertation, et a trouvé à redire non-seulement à quelques-uns de ses sentimens, mais encore à quelques mots (46) *de sa latinité* (*). M. Ménage ayant parlé de quelques critiques qui condamnaient l'usage des pointes dans les vers, ajoute, « qu'on prétend que c'est » M. Nicolle ou M. Lancelot qui a le » premier publié ce sentiment contre » les pointes, dans un recueil de » vers et d'épigrammes des anciens » (47). » M. Ménage ne savait donc pas certainement que M. Nicolle fût l'auteur de la préface qui est devant ce recueil.

Notez que MM. de Port-Royal ont publié plusieurs livres à l'usage de la jeunesse. C'était principalement en faveur de leurs écoliers; car il est certain qu'ils en avaient. La Méthode latine, la Méthode grecque, le Jardin des Racines grecques, l'Art de penser, le *Delectus Epigrammatum, etc.*, sont des ouvrages qu'ils destinèrent à l'instruction de quelques disciples qu'ils élevaient. Ils eurent en cela une guerre à soutenir contre les jésuites : ce n'était donc pas sur les dogmes de la grâce, et sur la morale relâchée, que roulaient toutes les querelles de ces deux partis. Nous avons vu que le père Vavasseur critiqua M. Nicolle sur les qualités de l'épigramme; il publia un fort beau traité sur ce sujet : l'on peut être très-assuré qu'il ne le fit que pour avoir lieu de censurer la dissertation de M. Nicolle; il savait bien qu'elle venait de Port-Royal. Avant lui, le père Labbe s'était fait une grande affaire de contrecarrer les ouvrages de grammaire de ces messieurs, qui le poussèrent un peu rudement dans une préface (48). S'il l'en faut croire, ils avaient plusieurs écoles. *On me fit voir en même temps*, c'est lui qui parle, *un petit livre intitulé :* le Jardin des Racines grecques, mises en français, avec un Traité des Prépositions et autres particules indéclinables, et un recueil alphabétique des mots français tirés de la langue grecque, et *imprimé l'an* 1647, *par le soin, à ce qu'on disait, de quelques partisans du jansénisme, pour servir d'instruction familière, tant pour les petites écoles qu'ils avaient pour lors en trois maisons autour de l'abbaye du Port-Royal-des-Champs, que pour celles qui étaient éparses en plusieurs villages et châteaux voisins de cette grande ville capitale du royaume, et ailleurs dans les provinces. Nous avons en ce collége de Clermont quelques écoliers qui les y ont apprises et vu enseigner à leurs condisciples; comme aussi dans le collége d'une des bonnes villes de Picardie, qui n'est pas des plus éloignées de Paris* (49). Quelques pages après, il nous apprend que le roi venait de casser toutes leurs écoles. Je rapporterai un peu au long ce qu'il remarque. On y verra un effet de l'entêtement et de la haine. Le père Labbe s'imaginait que ces messieurs étaient capables de causer mille désordres par le petit recueil de mots français dérivés du grec, qu'ils avaient joint au Jardin des Racines grecques. Il représenta (50) à l'académie française l'énormité de cet attentat, et soutint que cette secte de nouveaux hellénistes devait être réprimée. *J'ai qualifié*, dit-il (51), *leur dessein du* nom *de secte, d'autant que ce qui a été fait par les hellénistes précédens n'a point eu de suite, et n'a pas causé beaucoup de mal parmi notre jeunesse française : mais l'entreprise de ces messieurs du Port-Royal, qui peuvent prendre pour devise*, Legio nomen nostrum est, *si elle avait eu*

(46) *Il a reproché même quelque solécisme. La nouvelle* Réponse aux Provinciales, *VII*e. *entret., pag. m.* 297, *apprend que Wendrock de temps en temps a fait de fort gros solécismes au milieu de ces belles phrases latines qui l'ont fait passer pour le Cicéron du parti, dans l'esprit de tous ceux qui ne s'y connaissent point.*

(*) *Voyez le père Vavasseur, Traité de l'épigramme.*

(47) Ménagiana, *pag.* 301, 302 *de la première édition de Hollande.*

(48) *Celle du* Jardin des Racines grecques.

(49) Labbe, *préface de ses* Étymologies de plusieurs mots français. *Ce livre fut imprimé à Paris, in-12, l'an* 1661.

(50) *Dans l'épître dédicatoire de ses* Étymologies.

(51) *Là même, préface.*

ut le succès qu'ils avaient préten-u, allait directement à la ruine des angues latine et française, et sous rétexte d'apprendre du grec à leurs coliers, jetait dans des absurdités et gnorances insupportables, qui nous ussent enfin rendus ridicules et méprisables aux étrangers et à toute leur postérité. Ils ont composé ce recueil fameux ensuite de leurs racines rimées, et de leurs Méthodes grecque et latine, afin que les jeunes gens qu'ils nourrissaient (non-seulement, comme nous avons déjà remarqué, dans les trois maisons voisines de l'abbaye du Port-Royal-des-Champs, que nous nommerons quand il en sera besoin, et en plusieurs autres petites écoles borgnes dans quelques villages et châteaux de la campagne, aux environs de cette grande ville de Paris, mais encore au loin dans des séminaires et colléges des villes et provinces plus éloignées) pussent puiser, comme dans une fontaine publique et ouverte à tous ceux de leur parti, les premiers principes et les origines les plus cachées de la langue française, apprenant par cœur avec un grand soin les mots qu'ils prétendent avoir été pris et tirés du grec par nos ancêtres. Mais Dieu s'est opposé à leurs pernicieux desseins, ayant inspiré à notre très-chrétien monarque LOUIS XIV la résolution de défendre et empêcher toutes les assemblées illicites de cette secte, où la jeunesse était instruite dans les maximes dangereuses du jansénisme, et suçait dès le berceau, pour ainsi dire, le lait d'une des plus damnables hérésies qui ait jamais attaqué l'église.* C'est se mettre en colère pour peu de chose, et voir dans la conduite de ses ennemis une entreprise pernicieuse qui n'est qu'un fantôme. Il est utile de recueillir les exemples de cette mauvaise préoccupation.

(F) *Certains ouvrages de M. Nicolle desquels je n'avais pas fait mention.*] « La relation que M. de Marca » avait faite à sa manière de tout ce » qui avait été fait depuis l'année » 1653, dans les assemblées des évê- » ques, au sujet des cinq proposi- [...] plus tôt été divul- [...] clergé, que M. Ni- [...] l'y trouver un tas [...] et d'impostures, se » sentit obligé de les faire connaître, » pour empêcher que le monde ne » fût séduit (52). » Cet écrit de M. Nicolle « avait pour titre : *Belga » Percontator, sive Francisci Pro- » futuri theologi Belgæ, super nar- » ratione rerum gestarum in conven- » tu cleri gallicani circà Innocentii X » constitutionem, scrupuli, istius nar- » rationis opifici propositi, 25 februa- » rii* 1657. Quelques jours après, l'on » vit encore paraître deux disquisi- » tions latines du même auteur, sous » le nom de Paul Irénée, où il dé- » montrait qu'il n'y avait point d'hé- » résie jansénienne, et que c'était » une pure fiction dont les jésuites » se servaient (53). » Ces deux disquisitions furent suivies de quatre autres en la même année (54). Il écri- » vit, en 1662, contre la thèse dans laquelle les jésuites de Paris avaient soutenu, le 12 de décembre 1661, *que le pape avait la même infaillibilité que Jésus-Christ, pour décider les questions de fait, aussi bien que celles de droit* (55). Il montra « (56) » combien cette nouvelle opinion des » jésuites était contraire aux lois et » aux usages de la France. Mais cet » écrit étant tombé entre les mains » de quelqu'un qui y fourra des im- » pertinences, et qui le fit imprimer » sous le titre de : *la Défense des Li- » bertés de l'église gallicane, contre » les thèses des jésuites du collége de » Clermont, du 12 décembre* 1661, » cet ouvrage fut désavoué et sup- » primé par les jansénistes, qui sub- » stituèrent en sa place, le 1er. jour » de février : *les pernicieuses Consé- » quences de la nouvelle Hérésie des » jésuites, contre le roi et contre l'é- » tat*; auxquelles on ajouta une *Ré- » futation des chicaneries dont quel- » ques théologiens tâchent d'éluder » l'autorité des conciles de Constance » et de Bâle.* » Notez qu'on lui attribue les XVIII lettres de l'hérésie imaginaire (57), qui parurent l'an 1664 et l'an 1665 (58).

(52) Histoire du Jansénisme, *tom. II, p.* 329, *édition d'Amsterdam*, 1700.

(53) *Là même, pag.* 331.

(54) *Là même, pag.* 334, 335, 371, 374, 375.

(55) *Là même, tom. III, pag.* 3.

(56) *Là même, pag.* 6.

(57) *Il y en a dix qui ont pour titre* les Imaginaires, *et huit qui s'intitulent* les Visionnaires.

(58) *Voyez* l'Histoire des cinq Propositions de Jansénius, *pag.* 293.

Disons un mot de ses ouvrages posthumes. On imprima à la Haye, en 1700, le tome X de ses Essais de morale, et l'on fit savoir que ceux qu'il chargea *de l'exécution de ses volontés ont entre les mains différens écrits de cet auteur célèbre, qui n'ont point encore été imprimés, et qu'ils apporteront tous leurs soins pour les mettre incessamment au jour.* Voyez M. Bernard, dans ses Nouvelles de la République des Lettres (59), et M. de Bauval, dans son Histoire des ouvrages des Savans (60). Je ne sais si l'on compte entre ses écrits *la Glose interlinéaire et les Notes grecques* que M. Nicolle *a écrites de sa main sur le texte grec de Lycophron* (61); mais je crois bien que l'on y compte le Traité de la Grâce qu'il composa quelques années avant sa mort. On assure, dans l'Histoire des cinq Propositions (62), qu'il le composa *contre le système de Jansénius, de M. Arnauld et du père Q..., et qu'il ne réfute autre chose dans tout cet écrit, que la nécessité* physique, *c'est-à-dire inévitable et absolue, de faire le mal qu'on fait; et que c'est pour la réfuter qu'il reconnaît en tous les pécheurs une grâce suffisante qui les tire de cette nécessité, en leur donnant un pouvoir* physique, *entier et absolu, d'éviter le mal; pouvoir sans lequel ils ne sauraient être coupables de ce qu'ils font, et en vertu duquel il est vrai de dire des plus endurcis, qu'ils peuvent s'abstenir du mal, autant qu'il est vrai qu'un homme d'honneur et qui est dans son bon sens, pourrait, s'il voulait, faire à la vue de tout le monde, les plus grandes extravagances. C'est l'exemple dont se sert M. Nicolle.* Ce traité de M. Nicolle sur la grâce fut imprimé l'an 1699, et réimprimé l'année suivante. Il ne contient que cent cinq pages *in*-12. Vous en trouverez l'analyse dans le Journal de Trévoux (63).

(59) *Mois d'août* 1700, *pag.* 213, 214.
(60) *Mois d'août* 1700, *pag.* 357 *et suiv.*
(61) *Voyez la préface de la* Télémacomanie, *pag. m.* 6.
(62) Histoire des cinq Propositions, *pag.* 139, 140, *édition de Liége*, 1695.
(63) *Au mois de mars et d'avril* 1701, *pag.* 182 *et suiv. de l'édition de Hollande.*

NIDHARD (*a*) (JEAN-ÉVERARD),

(*a*) *On prononce* Nitard.

confesseur de la reine mère de Charles II, roi d'Espagne, naquit le 8 de décembre 1607 au château de Falkenstein dans l'Autriche (A). Il se fit jésuite, le 5 d'octobre 1631, et, ayant fait toutes ses études, il enseigna la morale, la philosophie et le droit canon, dans l'académie de Gratz. Il y eût enseigné la théologie scolastique, si l'empereur Ferdinand III ne l'eût fait venir à sa cour (B). Il fut d'abord confesseur de l'archiduchesse Marie Anne, et puis confesseur et précepteur de l'archiduc Léopold (*b*). Il suivit en Espagne cette princesse, lorsqu'elle y alla (*c*) épouser le roi Philippe IV; car l'empereur Ferdinand ne voulut pas qu'elle changeât de confesseur. Le roi d'Espagne fit tant de cas de ce jésuite, qu'il lui voulut procurer un chapeau de cardinal, l'an 1665; mais Nidhard le supplia de n'y point songer. Après la mort de ce prince il fut honoré de la charge d'inquisiteur général par la reine-mère (*d*), et il eut beaucoup de part au gouvernement. Le parti qui se forma contre lui, et dont Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, était le chef, devint si puissant que, malgré la protection de la reine, il fallut que son confesseur se retirât (C). Il sortit de Madrid au milieu des malédictions de la populace le 25 de février 1669 (*e*). La reine

(*b*) *Qui fut élu empereur l'an* 1658.
(*c*) *L'an* 1650.
(*d*) *Tiré de* Nathanaël Sotuel, Bibliotheca Scriptorum societatis Jesu, *pag.* 441, 442. *Voyez aussi l'épître dédicatoire de cette* Bibliothéque.
(*e*) Bouhours, *ubi infrà, citat.* (G), *pag.* 289 *et suiv.*

signa avec une contenance assurée, le décret qu'on lui avait porté *tout dressé pour cette expulsion* (*f*). On en verra ci-dessous le contenu (D), et afin de mieux sauver les apparences, elle donna une déclaration le lendemain, *par laquelle sa majesté faisait entendre aux ministres d'état, que n'ayant pu refuser au père confesseur la permission qu'il lui avait demandée plusieurs fois de se retirer, elle la lui avait accordée pour aller à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et qu'elle voulait qu'on sût qu'il y allait avec tous les honneurs, tous les appointemens et tous les emplois qu'il possédait auparavant* (*g*). Il s'en alla à la cour de Rome, et y fut ambassadeur extraordinaire d'Espagne auprès de Clément IX (*h*) (E). Sous le pontificat suivant, il fit la charge d'ambassadeur ordinaire de la même couronne; et afin qu'il pût soutenir ce caractère avec plus d'éclat, il fut promu à la dignité d'archevêque (*i*). Enfin il reçut le chapeau de cardinal, l'an 1672 (*k*). Il publia quelques écrits, et en prépara quelques autres pour l'impression, qui roulent tous sur la controverse

(*f*) Relation des Différens entre don Juan d'Autriche et le cardinal Nidhard, *tome II*, *page* 13, *édition de Cologne* 1677.

(*g*) Sortie d'Espagne du père Nidhard, *traduite de l'espagnol par le père* Bouhours. *Voyez ses* Opuscules, *pag.* 292.

(*h*) Sotuel, Biblioth. Script. soc. Jes., *pag.* 442.

(*i*) *On le fit archevêque titulaire d'É-* [illegible]

[illegible] *livre intitulé :* Mémoires des [illegible] cour de Rome, depuis l'année 1676, *pag.* 130 *et suiv.*, [illegible] 77.

de la conception immaculée de la Sainte Vierge (*l*) (F).

On débite une plaisante raison de l'amitié que conçut pour ce jésuite la reine mère du roi d'Espagne (G).

(*l*) Sotuel, Biblioth. Script. soc. Jesu, *pag.* 44[illegible].

(A) *Il naquit..... au château de Falkenstein.*] Le bibliothécaire des jésuites ne nous dit rien (1) de la religion du père et de la mère de Jean-Éverard Nidhard; il se contente de nous apprendre qu'ils étaient nobles. Il y a des relations qui assurent qu'ils étaient bons luthériens. Madame d'Aunoi ayant dit que les ministres d'état eurent du chagrin de ce que la reine-mère (2) *avait disposé sans leur participation d'une charge très-importante* (3), *et en faveur d'un étranger* (4), *et qui était né et avait été nourri jusqu'à l'âge de quatorze ans dans la religion luthérienne*, met en marge ces paroles : « Bien qu'il » soit vrai qu'il eût été luthérien, et » qu'on le lui objectât, il le niait » fortement, parce que cela l'aurait » exclus de cette charge (5). » Le père Sotuel, dédiant sa Bibliothéque des jésuites au cardinal Nidhard, parle bien d'une autre manière (6) : *Quandò claræ memoriæ*, dit-il, *genitor Eminentiæ vestræ à principibus austriacis commissarius generalis constitutus ad expellendos ex hæreditariis ipsorum provinciis hæreticos, id ille ingenti animi fortitudine ac zelo præstitit, quantumvis non sinè discrimine vitæ suæ, et jacturâ fortunarum non exiguâ.*

Le père Baron raconte qu'il a ouï dire à un personnage digne de foi,

(1) *C'est-à-dire dans l'article de* Jean-Éverard Nidhard; *mais vous verrez à la fin de cette remarque ce qu'il dit dans son épître dédicatoire.*

(2) Mémoires de la cour d'Espagne, *Ire. part.*, *pag.* 6, *édition de Hollande.*

(3) *Celle d'inquisiteur général.*

(4) *C'est-à-dire du père* Nidhard.

(5) Mémoires de la cour d'Espagne, *Ire. part.*, *pag.* 7.

(6) *Notez qu'on pourrait prétendre qu'il n'est pas contraire à madame d'Aunoi; car de ce que le père du jésuite* Nidhard *a été chargé de la commission de chasser les luthériens, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pu être luthérien jusqu'en* 1621, *que son fils avait quatorze ans.*

que notre Nidhard avait été capitaine de cavalerie, et qu'il était homme fait lorsqu'il abjura le luthéranisme qu'il avait sucé dès l'enfance (7).

(B) *Si l'empereur Ferdinand III ne l'eût fait venir à sa cour.*] Madame d'Aunoi n'en parle pas de cette manière : voici son récit : « Entre plusieurs personnes que l'empereur » donna à la reine sa fille pour l'accompagner, il choisit le père Jean-» Éverard Nidhard, jésuite allemand, » pour être son confesseur. Sa naissance était obscure, et son esprit » servit presque seul à l'avancement » de sa fortune : il l'avait souple et » complaisant, il étudiait le caractère de ceux dont il avait besoin, » et il ne s'éloignait jamais de leurs » sentimens. Il fit ses études dans le » collége des jésuites de Vienne, il y » prit l'habit de leur ordre, et ils » l'envoyèrent ensuite dans quelques-» unes de leurs maisons qu'il gouverna fort bien. Lorsqu'il fut de retour à Vienne, il commença de s'y » faire connaître, et beaucoup de » dames de la cour le prirent pour » leur directeur : elles n'omirent » rien pour lui rendre de bons offices auprès de l'empereur : et elles » lui en parlèrent si avantageusement, qu'il voulut bien que la » reine l'emmenât avec elle (8). » Il y a peut-être dans ce narré quelques circonstances qui ne sont pas véritables. J'en laisse l'examen au lecteur.

(C) *Malgré la protection de la reine, il fallut que son confesseur se retirât.*] Les relations des différens de don Juan d'Autriche et de la reine régente sont entre les mains de tout le monde, ainsi je n'en donne pas le détail. Madame d'Aunoi, dont les ouvrages ont été réimprimés tant de fois, en a parlé fort nettement. C'est dommage qu'on ne puisse persuader au public qu'elle mérite beaucoup de créance. On s'est laissé prévenir de la pensée que ses ouvrages ne sont qu'un mélange de fictions et de vérités, moitié roman, moitié histoire; et l'on n'a point d'autre voie de discerner ce qui est fiction d'avec les faits véritables, que de savoir par d'autres livres si ce qu'elle narre est vrai. C'est un inconvénient qui s'augmente tous les jours par la liberté qu'on prend de publier les amours secrètes, l'histoire secrète, etc., de tels et tels seigneurs fameux dans l'histoire. Les libraires et les auteurs font tout ce qu'ils peuvent pour faire accroire que ces histoires secrètes ont été puisées dans des manuscrits anecdotes : ils savent bien que les intrigues d'amour et telles autres aventures plaisent davantage quand on croit qu'elles sont réelles, que quand on se persuade que ce ne sont que des inventions. De là vient que l'on s'éloigne autant que l'on peut de l'air romanesque dans les nouveaux romans; mais par-là on répand mille ténèbres sur l'histoire véritable, et je crois qu'enfin on contraindra les puissances à donner ordre que ces nouveaux romanistes aient à opter; qu'ils fassent, ou des histoires toutes pures, ou des romans tout purs; ou qu'au moins ils se servent de crochets pour séparer l'une de l'autre la vérité et la fausseté (9).

(D) *On verra ci-dessous le contenu du décret de cette expulsion.*] La reine le signa (10) disant « qu'elle » n'avait jamais souhaité que les » choses utiles au bien de l'état, et » puisque celle-là y était convenable, elle voulait bien qu'elle s'exécutât; cela se fit fort honorablement; car, pour marquer l'estime » que sa majesté faisait de ce religieux, le décret était conçu en ces » termes : *Jean-Éverard Nidhard,* » *religieux de la compagnie de Jésus, mon confesseur, conseiller d'é-* » *tat et inquisiteur général, m'ayant* » *supplié de lui permettre de se reti-* » *rer hors de ce royaume, quoique* » *très-satisfaite de sa vertu et des au-* » *tres bonnes qualités qu'il possède,* » *aussi bien que de son zèle et de ses* » *soins à me rendre service; ayant* » *égard à l'instance qu'il m'en a* » *faite, et pour d'autres considéra-* » *tions, je lui ai accordé la permis-*

(7) Vincent Baronius, Apolog. Ord. Præd., *tom. I, pag.* 524.

(8) Mémoires de la cour d'Espagne, *Ire. part., pag.* 2 *et* 3.

(9) *Confères avec ceci ce qui est dit dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *octobre* 1684, *art. VIII du Catalogue des livres nouveaux.*

(10) Relation des Différens entre D. Jean d'Autriche et le cardinal Nidhard, *tom. II, pag.* 13, *édition de Cologne*, 1677.

» *sion qu'il m'a demandée pour se re-* » *tirer où bon lui semblera; mais dé-* » *sirant qu'il le fasse avec toute la* » *bienséance et l'honneur qui est dû* » *à ses dignités, et surtout à son mé-* » *rite, j'ai résolu qu'il prenne le titre* » *d'ambassadeur extraordinaire de* » *cette cour en Allemagne ou à Rome,* » *lequel il lui plaira choisir, sans se* » *démettre d'aucune de ses charges,* » *ni des émolumens qu'il en retire.* » *A Madrid, le 25 février 1669.*

» LA REINE. »

(E) *Il s'en alla à la cour de Rome, et y fut ambassadeur extraordinaire d'Espagne auprès de Clément IX.*] Comme le père Sotuel, que j'ai suivi, a passé légèrement sur l'état où se trouva d'abord le père Nidhard à la cour de Rome, il faut suppléer ce qui manque à son récit. « Ce religieux » se flattait qu'il ne serait pas plus tôt » arrivé à Rome, qu'on le ferait car- » dinal; mais faute de s'être muni » de lettres de créance pour son am- » bassade, il se trouva bien éloigné » de son imagination. Tout ce qu'il » put faire fut de donner avis à Ma- » drid de son arrivée à Rome, et de » demander des lettres en vertu des- » quelles il pût agir. On s'assembla » plusieurs fois sur cette proposition; » et enfin, comme on connaissait le » personnage, on lui envoya un or- » dre pour faire décider la question » de la conception, et on lui assigna » environ quatre mille livres d'ap- » pointemens, avec quoi il fut fait » ambassadeur capon. Mais le mar- » quis de Saint-Romain, qui, dans » cette conjoncture, était notre am- » bassadeur ordinaire auprès de sa » sainteté, jugeant qu'il y allait de » la gloire de cette couronne, l'assista » de tout son pouvoir : il lui prêta » son train et son équipage, afin » qu'il parût avec quelque éclat; » mais cela n'empêcha pas qu'à la » cour de Rome on ne connût bien- » tôt quel homme c'était (11). » Le pape, ayant à donner un chapeau de cardinal aux Espagnols, demanda qu'ils lui nommassent *des personnes qui en fussent dignes* (12). Le conseil d'état lui en proposa trois : la reine feignit d'approuver ce choix, *et elle-même en écrivit au pape et au marquis de Saint-Romain;* mais par le même courrier elle *demanda secrètement au pape qu'il lui accordât ce chapeau pour le père Nidhard.* Le pape déclara à ce marquis » (13) que le père Nidhard n'avait » point de chapeau à espérer, et qu'il » fallait de plus qu'il se démît à l'in- » stant de sa charge d'inquisiteur gé- » néral, en faveur de D. Diégo Sar- » miento Valladares, président de » Castille, qui avait été nommé pour » cet emploi; et c'était à quoi le » père Nidhard ne voulait nullement » entendre. On dit que le sujet de son » obstination là-dessus venait de ce » que le père Salinas, son confident » en ce royaume, lui avait écrit que » les affaires s'y disposaient de telle » sorte qu'il pouvait se flatter d'y re- » venir bientôt, et qu'il aurait un » appartement dans le palais, avec » un escalier dérobé par lequel il » pourrait, quand il voudrait, aller » voir la reine; et qu'il gouvernerait » la monarchie sans aucun trouble; » si bien qu'il ferait sagement de ne » point se démettre de sa charge » d'inquisiteur général. Cette lettre » lui flattait si agréablement l'imagi- » nation, qu'il avait résolu d'en sui- » vre le conseil, persuadé d'ailleurs » qu'il serait bientôt cardinal; mais » sur ces entrefaites le marquis de » Saint-Romain fut lui signifier l'or- » dre de sa sainteté; si bien que ce » pauvre homme, qui se flattait d'ê- » tre cardinal et régent d'Espagne, » fut si surpris d'un changement si » subit, qu'il en devint froid comme » marbre : on dit même qu'il en » tomba en défaillance, et qu'il fut » plus d'une heure à en revenir. On » tient pour certain que le général » de son ordre, voyant qu'on le dé- » possédait de toutes ses charges, et » que, quand il vint à Rome, il ne » s'était acquitté de ce qu'il devait à » sa révérence, lui ordonna de sortir » promptement de Rome, et de se re- » tirer dans un couvent qui en est » proche, appelé....; et que, dès qu'il » y fut, il congédia tous ses domesti- » ques..... (14). Cette nouvelle (15)

(11) Relation des Différens, *tom. II, p.* 112.

(12) *La même, pag.* 113.

(13) *Là même, pag.* 116, 117.

(14) *La même, pag.* 117.

(15) *C'est-à-dire que le chapeau de cardinal avait été donné à don Louis Fernandès de Portocarero, doyen de Tolède.*

» surprit la reine de telle sorte, » qu'elle en eut la fièvre tierce, dont » elle fut fort mal. »

(F) *Il prépara quelques écrits.... qui roulent tous sur la controverse de la conception immaculée de la Sainte Vierge.*] L'auteur de l'Apologie des Religieuses de Port-Royal, imprimée l'an 1665, fit un fort joli parallèle entre la conduite du père Annat dans l'affaire du jansénisme, et la conduite du père Nidhard dans la dispute de la conception immaculée. Il fit voir une infinité de conformités entre ces deux pères confesseurs, et entre les deux affaires qu'ils poursuivaient, l'un en France, et l'autre en Espagne. La seule différence qu'il trouve est que le jésuite Nidhard (16), *ne paraît pas tout-à-fait si emporté que le père Annat* (17), et le *surpasse même en subtilité*. Les jésuites ayant obtenu *de sa majesté catholique qu'elle fît solliciter à Rome la définition de la conception immaculée*, on écouta *sérieusement à Rome cette proposition*, mais *l'on se contenta de payer les jésuites espagnols d'une bulle provisionnelle*. « Il est expressément dé- » fendu par cette bulle même, sous » peine d'excommunication, d'accu- » ser de péché mortel, ou d'hérésie, » ceux qui ne tiendraient pas l'opi- » nion de la conception immaculée ; » et par-là les dominicains croyaient » être à couvert des insultes des jé- » suites. Mais le père Nidhard.... a » bien trouvé moyen de se délivrer » de ce lien, et de se mettre en li- » berté d'accuser les dominicains » d'hérésie et de péché mortel. La » défense, dit-il, que le pape en fait, » n'est que contre ceux qui le font » *assertivement* ; mais il n'est pas dé- » fendu de le faire *problématique-* » *ment, et en plusieurs autres ma-* » *nières* ; de sorte que quand les do- » minicains se plaindront qu'on les » traite d'hérétiques, sur une ques- » tion qui n'en peut être matière, les » jésuites en seront quittes en disant » qu'ils ne les appellent pas *asserti-* » *vement* hérétiques, mais *probléma-* » *tiquement, et en plusieurs autres* » *manières*. Ensuite, de peur qu'on » ne crût que la doctrine de la con- » ception immaculée n'était pas plus » certaine après la bulle du pape, » qu'elle l'était auparavant, le bon » père Nidhard l'a fait monter, par ses » raisonnemens, jusqu'au comble de » la certitude humaine. Ce n'est rien » pour lui que de soutenir qu'elle » est moralement certaine, parce » que par-là il ne serait pas absolu- » ment impossible qu'elle fût fausse, » ce qui lui paraît un grand incon- » vénient. Il passe donc plus avant, et » il soutient, en deuxième lieu, qu'elle » est *physiquement certaine*. Il sem- » ble qu'il aurait pu honnêtement en » demeurer là, et que c'était bien » assez qu'il fût aussi certain que la » Vierge est conçue sans péché origi- » nel, comme il est certain que le » soleil éclaire. Mais le père Nidhard » ne se contente pas encore de ce de- » gré ; il veut que cette opinion soit » *métaphysiquement certaine*, c'est- » à-dire, comme les premiers prin- » cipes : toute chose est, ou n'est » pas ; le tout est plus grand que sa » partie. Que peut-on désirer après » cela ? Le père Nidhard néanmoins » désire encore quelque chose de » plus, parce qu'il n'y avait rien » que de naturel en toute cette cer- » titude ; or il était bien aise qu'elle » eût quelque chose de surnaturel. » Et c'est pourquoi il bâtit un qua- » trième degré, qu'il appelle *certitu-* » *de infaillible*, en prétendant que » cette doctrine est immédiatement » dérivée d'une proposition de foi. » Que si vous demandez à ce bon pè- » re le fondement de toutes ces cer- » titudes *morale, physique, méta-* » *physique, et infaillible*, qu'il at- » tribue à cette opinion, il vous dira » tout simplement que c'est *que le* » *pape est infaillible dans l'institu-* » *tion des fêtes et des confréries*. » D'où il conclut que le pape per- » mettant ou ordonnant qu'on en in- » stitue en l'honneur de la concep- » tion immaculée, il faut que cette » doctrine soit certaine en toutes ces » manières. » L'apologiste des religieuses ajoute à cela que les jésuites *ont distingué deux choses dans cette opinion* : la vérité, *et la* piété, *ou la* laudabilité. *Il n'est pas, disent-ils, de foi, qu'elle soit vraie, mais il est de foi qu'elle est pieuse, et qu'elle est louable. Et ainsi les dominicains*

(16) Apologie pour les Religieuses de Port-Royal, IVe. part., *à la préface, folio* * 3.

(17) *Là même, folio* ++ 2 *verso*.

sont hérétiques, non parce qu'ils ne croient pas cette opinion véritable, mais parce qu'ils ne la croient pas pieuse. Le père Nidhard, continue-t-il (18), fait *valoir autant qu'il peut le nouvel article de foi de la* laudabilité *de l'opinion de la* conception. Il montre *que les dominicains étaient obligés de prononcer la formule* (19), *quelques sentimens intérieurs qu'ils eussent de cette opinion. . . . Il suppose que le pape a droit de mettre les opinions, dont il ne définit pas encore la vérité, dans un certain degré qu'il appelle* d'indubitabilité, *en défendant de les révoquer en doute directement ou indirectement*, et *de témoigner par aucun signe le doute qu'on en aurait. Il suppose que par la bulle de la conception, quoique la vérité de cette opinion ne soit pas définie comme de foi, elle est pourtant placée dans ce degré d'indubitabilité.* Le pape, *dit ce père Nidhard*, veut que cette opinion soit indubitable; VULT illam esse indubitabilem, vult ut nemo dubitet. Il veut qu'on supprime tout ce qui pourrait faire révoquer en doute ce privilége de la Sainte Vierge. VULT taceri quodcumque in dubitationem posset Virginis privilegium revocare. *Ce fondement posé, il ajoute que le silence des dominicains et le refus qu'ils font de prononcer cette formule fait douter de ce privilége. Ainsi, dit-il, les dominicains ne sont pas seulement blâmables lorsqu'ils parlent, mais en se taisant même, ils ne laissent pas de s'opposer à l'ordre du pape, parce qu'il y a un* silence parleur *et qui ne scandalise pas moins que les paroles.* Non tantùm loquentes culpantur dominicani, sed etiam tacentes adversùs totam pontificis dispositionem obloquuntur. Quapropter est loquens silentium quod non minùs quàm vox ipsa producit scandalum. *Et de tout cela il conclut qu'ils font un péché mortel par ce silence, et qu'on les doit contraindre à prononcer cette formulaire.* On ne peut douter, *dit-il*, que ce silence ne viole la bulle, et qu'ainsi celui qui viole la bulle par son silence ne commette un péché mortel. Enfin il entreprend de prouver (20), « qu'il n'y a point de mensonge à » prononcer extérieurement les pa- » roles du formulaire quoique l'on » ne croie rien de ce qu'il contient. » Celui, dit-il, qui parle conformé- » ment à une opinion probable, en- » core qu'il croie que le contraire est » aussi probable, ne ment point. Or » il est probable que la Vierge est » conçue sans péché originel. Et par- » tant les dominicains peuvent par- » ler conformément à cette opinion. » Mais si leur esprit ne se pouvait » plier à juger probable l'opinion de » la conception immaculée, que fau- » drait-il faire, et ne serait-ce pas » alors un mensonge? Non, dit le » père Nidhard, parce qu'il suffit de » conformer son affection à ses paro- » les sans y conformer son entende- » ment, *etiam cum retentione pro- » prii judicii.* »

J'ai cru qu'on serait bien aise de trouver ici une analyse des ouvrages du père Nidhard sur la conception immaculée. Voyez la note (21).

Mais il ne faut point que je passe sous silence que le jacobin Vincent Baron, ayant imputé à ce jésuite les mêmes choses à peu près que l'on a lues ci-dessus, se rétracta dans un autre ouvrage imprimé l'an 1666, et fit à ce père confesseur de la reine mère de sa majesté catholique, une réparation très-respectueuse. *Lætor*, dit-il (22), *datam mihi occasionem retractandi quæ temerè de illo scripseram, et quam ex nimiâ credulitate religiosissimo viro intuli injuriam sanè atrocem, quâ possum, resarciendi.* Il avoue, 1°. qu'il n'avait point lu le livre qui portait le nom du père Nidhard; 2°. qu'il s'était fié à la relation trompeuse d'un certain auteur, qui prétendait avoir tiré d'un ouvrage imprimé à Douai, l'interprétation que ce jésuite avait donnée à la bulle d'Alexandre VII, sur la conception

(18) *Là même, folio* ** 3.

(19) *C'est-à-dire de se conformer à la coutume de plusieurs prédicateurs espagnols, qui disent* … *sermons*: Loué soit le … et la pure et immacu- … , mère de Dieu, conçue … premier instant de son … + *verso.*

(20) Apologie pour les religieuses de Port-Royal, *IV°. part., à la préface, folio* ++ 3 *verso.*

(21) *Il est aisé de voir par cette analyse que le père Nidhard était fort rompu dans les discussions les plus abstraites et les plus subtiles de l'école.*

(22) Vincent Baron., Apolog. ordinis Prædicat., *lib. III, art. ultimo, pag.* 524, 525.

de la Sainte Vierge ; 3°. qu'il avait cherché chez les libraires de Paris l'ouvrage en question, et qu'il avait fait prier les dominicains de Douai d'en faire tenir un exemplaire ; mais qu'il n'avait jamais pu recouvrer cet ouvrage-là, et qu'ainsi son sentiment est qu'on l'attribue mal à propos au père Nidhard. Il donne diverses raisons de sa pensée, qui ne sont guère convaincantes, et que je ne m'amuse point à examiner. Je rapporterai seulement une chose qui fait connaître que le livre qu'il ne veut point attribuer au confesseur de la reine-mère, est celui dont l'écrivain de Port-Royal a tiré ce qu'on a vu ci-dessus : *Incideram in authorem nescio quem : is fortè aliorum dictis, sicut ego ipse ejus lectione deceptus, quam citato loco adnotavi, pontificii de conceptione decreti præposteram omninò interpretationem retulit ex libro hujus authoris, ut narrabat, Duaci edito, ascitam conceptionis immaculatæ* Laudabilitatem *ex pontificiis sanctionibus, catholicis indubitatam, contendebat ad certitudinem fidei proximam, per quatuor gradus suprà moralem, suprà physicarum dignitatum, et metaphysicarum demonstrationum, imò suprà principiorum per se notorum, et indemonstrabilium evidentiam arcanum immaculatæ conceptionis provenisse : undè inferebat, quamvis ultima Alexandri VII constitutione cautum sit, ne secùs sentientes damnentur, aut vexentur, assertivè et fide certâ, posse tamen illis notam erroris inuri, et pœnas problematicè infligi* (23).

(G) *On débite une plaisante raison de l'amitié que conçut pour ce jésuite la reine mère du roi d'Espagne.*] C'est un comte que j'ai trouvé dans une lettre de M. Boursault : je n'y change rien. « Le cardinal Nidhard y alla (24) » par une route que personne n'avait » jamais prise, et que personne ne » prendra peut-être jamais, et passa » de la compagnie de Jésus dans » celle des cardinaux, qu'il trouva » meilleure. La feue reine d'Espagne, » mère du roi d'aujourd'hui, et sœur » de l'empereur, le mena avec elle, » quand elle fut épouser Philippe IV. Cette princesse, qui en Allemagne avait une liberté honnête, » et à qui l'on donnait tout ce qu'elle pouvait souhaiter, ne trouva pas » les mêmes agrémens en Espagne. » Tout y est si exactement mesuré, » que les reines n'y ont à boire et à » manger que ce qui est marqué par » l'officier général à qui ce soin est » commis ; et si elles ont soif entre » les repas, c'est d'un verre d'eau » qu'on les régale. Elle eut de la peine à s'accommoder à une manière » de vie si différente de celle qu'elle » avait menée : et le père Nidhard qui » était jésuite, *ergò* habile homme, » l'ayant adroitement remarqué, lui » portait lui-même tous les matins, » en allant dire la messe à sa majesté, une bouteille du meilleur vin » qu'il pouvait trouver, qu'il donnait » à une personne sûre, et que la reine avait le plaisir de boire quand » elle croyait en avoir besoin. L'assiduité du père à lui rendre ce petit » service la toucha si fort qu'elle résolut de reconnaître un zèle si » grand, si jamais son pouvoir répondait à sa volonté : et en effet, après » la mort du roi ayant été déclarée » régente, elle l'éleva à un si haut » degré, qu'ayant donné de la jalousie à D. Juan d'Autriche, et les » grands d'Espagne ayant demandé » son éloignement, on ne put l'en » faire sortir qu'en le faisant cardinal (25) et ambassadeur extraordinaire à Rome : où il mourut (26). » Ce qu'on a dit qu'une fortune est une grande servitude, *magna servitus est magna fortuna* (27), est principalement vrai dans une reine d'Espagne, qui a été élevée ou en France, ou en Allemagne, ou dans quelque autre pays de liberté pour le sexe.

(23) Vincent Baron., Apolog. Prædicat., *lib. III, art. ultimo, pag.* 525.

(24) *C'est-à-dire à la fortune.*

(25) *M.* Boursault *se trompe en ceci ; car le père Nidhard n'obtint le chapeau que trois ans après sa sortie de la cour d'Espagne.*

(26) Boursault, Lettres nouvelles, *pag.* 378, 379, *édition de Hollande*, 1698.

(27) Seneca, de Consol. ad Polybium, *cap. XXVI, pag. m.* 722.

NIGIDIUS FIGULUS (Publius), l'un des plus savans hommes de l'ancienne Rome (A), florissait au même temps que

Cicéron *. Il composa plusieurs livres sur divers sujets (B) ; mais on les trouva si subtils et si difficiles, qu'on les négligea (C). Quelques écrivains assurent qu'il entendait parfaitement la médecine (*a*) : je n'en trouve point de preuves. Les autres choses qu'ils en disent, sont attestées par les anciens, c'est qu'il était bon humaniste, bon philosophe (D), et grand astrologue (E). Cela ne l'empêcha point de se mêler du gouvernement (*b*), et de s'élever aux charges de la république ; car il fut préteur (*c*), et sénateur (*d*). Il seconda Cicéron avec beaucoup de prudence à dissiper la conjuration de Catilina, et il lui rendit beaucoup de services dans les temps d'adversité (F). Il s'attacha aux intérêts de Pompée contre César (*e*), ce qui le réduisit à la condition d'exilé tout le reste de sa vie, car il mourut dans son exil (*f*). Cicéron, qui l'avait toujours extrêmement considéré (*g*), lui écrivit une belle lettre de consolation, l'an de Rome 707. C'est la XIIIe. du IVe. livre *ad Familiares*. Nous trouvons dans saint Augustin la cause du surnom de *Figulus* (G). Quelques critiques assurent sans beaucoup de fondement, que Nigidius fit des annales (H). Un certain auteur assez inconnu lui attribue un traité des remèdes de l'amour (I). Je recueillerai dans une seule remarque les méprises de M. Moréri, et celles de quelques autres auteurs (K) ; mais je mettrai ici l'étrange bévue du père Rapin. Il dit dans le paragraphe XIII de ses réflexions sur la philosophie, que Nigidius fut exilé par Auguste pour le crime de magie. Je ne prétends pas nier pour cela qu'il n'ait passé pour magicien. Voyez à la fin de la remarque (E) le passage d'Apulée.

* Burigny a donné dans le tome XXIX des Mémoires de l'Académie des Inscriptions le fruit de ses recherches sur la vie et les ouvrages de Nigidius.

(*a*) *Non humanarum modò litterarum, sed et philosophiæ, et astrologiæ, et rei medicæ consultissimus extitit.* Glandorp. Onomast., *pag.* 625. *Il a été copié par celui qui a fait des additions à* Charles Étienne, *et puis par* Lloyd *et par* Hofman.

(*b*) *Voyez la remarq.* (F).

(*c*) Vives in August. de Civit. Dei, *lib.* V, *cap. III.* Glandorp. Onomast. *pag.* 625.

(*d*) Dio, *libr. XLV*, *circà init.*

(*e*) *Voyez* Cicéron, epist. XIII, *lib. IV*,

Chron. *ad ann.* 4 *olymp.*

an 709 *de Rome.*

rem. (F), *vers la fin.*

(A) *L'un des plus savans hommes de l'ancienne Rome,*] Aulu-Gelle a exprimé cet éloge en plusieurs façons : il dit en un lieu, *P. Nigidius homo in omnium bonarum artium disciplinis egregius* (1) : en un autre, *verba sunt hæc ipsa P. Nigidii, hominis in studiis bonarum artium præcellentis* (2), ou *in disciplinis doctrinarum omnium præcellentis* (3) : ailleurs, *P. Nigidius homo impensè doctus non minùs arguto subtilique ἐτύμῳ interpretatur* (4). Il dit quelque part qu'après Varron c'était le plus savant personnage qu'il y eût à Rome (5) ; mais dans un autre endroit il l'affirme sans nulle exception (6). Servius a partagé de telle sorte la prééminence entre ces deux hommes, qu'il l'a donnée à Varron dans les matières théologiques, et à Nigidius

(1) Aulus Gellius, Noct. Attic., *lib. X*, *cap. XI.* Macrob., Saturn., *lib. VI*, *cap. VIII*, *pag. m.* 565, *se sert des mêmes paroles en citant* Nigidius.

(2) *Idem*, Aulus Gellius, *lib. XI*, *cap. XI.*

(3) *Idem*, *lib. XIII*, *cap. XXIV.*

(4) *Idem*, *lib. XIII*, *cap. X.*

(5) *Nigidius Figulus homo, ut ego arbitror, juxtà M. Varronem doctissimus.* Idem, *lib. IV*, *cap. IX.*

(6) *P. Nigidius civitatis romanæ doctissimus.* Idem, *lib. XVII*, *cap. VII.*

dans l'érudition humaine. L'un et l'autre, ajoute-t-il, ont travaillé sur tous ces sujets. *Nigidius Figulus solus post Varronem : licet Varro præcellat in theologiâ, hic in communibus litteris : nam uterque utrumque scripserunt* (7). Je citerai d'autres éloges dans les remarques suivantes.

(B) *Il composa plusieurs livres sur divers sujets.*] Il en composa *de Augurio privato ; de Animalibus ; de Extis ; de Vento.* Aulu-Gelle les a cités quelquefois, mais non pas aussi souvent que le gros ouvrage de grammaire dont je parlerai bientôt. Macrobe (8) cite le XIXe. livre *de Diis* de Nigidius, qui avait aussi écrit *de Sphærâ barbaricâ et græcanicâ*, comme Servius l'assure (9). Pline a cité souvent Nigidius, et quoiqu'il ne marque pas le titre des livres, on ne laisse pas de connaître qu'il se sert de ceux *de Animalibus*, excepté dans un endroit (10) où, selon toutes les apparences, il a en vue un ouvrage d'astronomie, le même peut-être dont le commentateur d'Aratus a cité plusieurs passages. Le livre *de Animalibus* a été cité honorablement par Sammonicus Serenus : *Quod ait Plinius de acipenseris squamis, id verum esse maximus rerum naturalium indagator Nigidius Figulus ostendit, in cujus libro de animalibus quarto ita positum est* (11). Le commentaire sur les épîtres de Cicéron dans l'édition de M. Grævius (12) fournit une note attribuée à Paul Manuce (13). Cette note est savante, mais on a tort d'y avancer comme les paroles de Macrobe, celles qu'il a rapportées de Sammonicus, et l'on ne devait pas conjecturer que Nigidius a écrit *de Deis*, ni se fonder uniquement sur Arnobe (14), car nous avons là-dessus des témoignages formels (15). On assure dans la même note, que Donat témoigne que Nigidius avait expliqué les comédies de Térence : *interpretatus est comœdias Terentii, teste Donato.* Mais Rutgersius estime que tout ce que Donat allègue de Nigidius a été tiré des commentaires sur la grammaire (16). Notez que Rutgersius (17) a recueilli tous les fragmens qu'il a pu trouver de Nigidius : il a même publié la traduction grecque d'un traité de cet auteur, faite par Jean Laurentius de Philadelphie. C'est une espèce d'almanach où l'on marque jour par jour les présages du tonnerre.

(C) .... *On les trouva si.... difficiles, qu'on les négligea.*] Les paroles d'Aulu-Gelle sont remarquables : *Ætas M. Ciceronis et C. Cæsaris præstanti facundiâ viros paucos habuit : doctrinarum autem multiformium variarumque artium, quibus humanitas erudita est, columina habuit M. Varronem et P. Nigidium. Sed Varronis quidem monumenta rerum ac disciplinarum, quæ per litteras condidit, in propatulo frequentique usu feruntur. Nigidianæ autem commentationes non proindè in vulgus exeunt : et obscuritas subtilitasque earum tamquàm parùm utilis derelicta est, sicuti sunt quæ paulò antè legimus in commentariis ejus quos grammaticos inscripsit* (18). Voilà un exemple en faveur de la maxime. *Qui non vult intelligi debet negligi.* Je croirais facilement que cette subtilité rebutante et ténébreuse convenait surtout à son traité de grammaire divisé en plusieurs livres (19).

(D) *Il était bon philosophe.*] On ne saurait mieux le prouver que par ces paroles de Cicéron : *Multa sunt nobis et in academicis conscripta contrà physicos, et sæpè P. Nigidio Carneadeo more, et modo disputata. Fuit*

(7) Servius in Virgil., Æn., *lib. X, vs.* 175.

(8) Macrob., Saturn., *lib. III, cap. IV, pag. m.* 391.

(9) Servius, in Georg., *lib. I, vs.* 19, *et* 43, *et* 218.

(10) Plin., *lib. VI, circà fin.*

(11) Sammonicus Serenus, *apud* Macrobium, Saturn., *lib. II, cap. XII, pag. m.* 364.

(12) *A la page* 217 *du Ier. volume* ad Familiares.

(13) *On met à la fin de la note* P. Manutius, in argum. ep.

(14) Arnobius, *lib. III, pag. m.* 119, 123, 124, *cite Nigidius quant à des choses qui regardent les divinités païennes.*

(15) *Celui de* Servius, in eclog. IV, *vs.* 10, *celui de* Macrobe, Saturn., *lib. III, cap. IV; et celui de* Nonius Marcellus, *au mot* obsecundanter *et au mot* liba.

(16) Janus Rutgersius, Variar. Lect., *lib. III, pag.* 269.

(17) *Ibidem, pag.* 246 *et seq.*

(18) Aulus Gellius, *lib. XIX, cap. XIV.*

(19) Nonius Marcellus, *au mot* nixurire, *a cité le* 30e., *si l'on en croit* Rutgersius, *pag.* 265 : *mais mon édition, qui est celle de Paris*, 1614, *a* 25. Gellius, *lib. X, cap. V, a cité le* 29.

enim vir ille quùm cæteris artibus, quæ quidem digna libero essent, ornatus omnibus, tùm acer investigator, et diligens earum rerum, quæ à naturâ involutæ videntur. Denique sic judico, post illos nobiles pythagoreos, quorum disciplina extincta est quodammodò, quùm aliquot secula in Italiâ, Siciliâque viguissent, hunc extitisse qui illam renovaret (20). Cela nous apprend que Nigidius était le restaurateur du pythagorisme, et qu'il se plaisait à traiter les choses selon les manières des académiciens : il examinait le pour et le contre, et décidait peu. Notons ici une faute de la Popelinière : *aussi dit-on que* Nigidius *renouvela par la Sicile et Italie la secte jà perdue des pythagoriens* (21). C'est mal entendre Cicéron, qui avait dit néanmoins fort clairement, non pas que Nigidius renouvela cette secte en Sicile et en Italie, mais qu'autrefois elle avait fleuri dans l'Italie et dans la Sicile. Notez qu'Eusèbe a donné à Nigidius la qualité de philosophe pythagoricien et celle de magicien ; *Nigidius Figulus pythagoricus et magus in exilio moritur* (22). Dion va nous dire quelque chose sur la dernière. Apulée que je citerai aussi nous en dira davantage.

(E) . . . . *Et grand astrologue.*] Il était si consommé dans la connaissance des astres, et si heureux à faire des horoscopes, qu'on le soupçonna d'être magicien. On peut ce me semble donner ce sens à ces paroles de Dion (23) : Νιγίδιος φίγουλος βουλευτὴς παραχρῆμα αὐτῷ τὴν αὐταρχίαν ἐμαντεύσατο, ἄριστα γὰρ καθ' ἑαυτὸν τήν τε τοῦ πόλου διακόσμησιν, καὶ τὰς τῶν ἀστέρων διαφορὰς, ὅσα τε καθ' ἑαυτοὺς γιγνόμενοι, καὶ ὅσα συμμίγνυντες ἀλλήλοις ἔν τε ταῖς ὁμιλίαις καὶ ἐν ταῖς διαστάσεσιν ἀποτελοῦσι, διέγνω· καὶ κατὰ τοῦτο καὶ αἰτίαν, ὡς τινὰς ἀποῤῥήτους διατριβὰς ποιούμενος, ἔσχεν. *Infanti recens edito Nigidius Figulus senator statim imperium vaticinatus est qui eâ tempestate omnem cœli descriptionem, siderumque differentias, et eorum proprietates, quasque coituum, intervallorumve suorum rationе effectiones ea edunt, adeò callebat, ut arcanis studiis eum uti crederetur.* L'enfant nouveau-né à qui il prédit la monarchie fut l'empereur Auguste. Cet historien débite que Nigidius ayant rencontré Octave lui demanda pourquoi il venait si tard au sénat. C'est parce que ma femme est accouchée d'un garçon, répondit Octave. Vous nous avez donné un maître, s'écria tout aussitôt Nigidius. Cette exclamation troubla Octave jusques au point de lui faire prendre la résolution de tuer son fils ; mais l'astrologue l'en empêcha, lui ayant dit qu'il lui serait impossible d'exécuter ce dessein. Il n'est pas possible, lui dit-il, que cet enfant soit exposé à rien de semblable (24). Je ne crois pas que Dion rapporte la chose bien exactement ; car ce n'est point la coutume des grands astrologues de prédire avant que d'avoir dressé les figures de nativité. Or c'est un travail d'application. On me répondra que, comme il y a des gens qui font des règles d'arithmétique par les seules forces de la mémoire (25), ou qui jouent aux échecs sans pions, rien n'empêche qu'un astrologue ne se représente une figure de nativité sans aucun objet qui frappe sa vue : et moi je réplique, en premier lieu, que les exemples de tels arithméticiens, ou de tels joueurs d'échecs, sont fort rares ; en second lieu, que tous ces effets d'imagination demandent du temps, et une âme recueillie, et ne peuvent être des *impromptus*, comme le fut, si l'on en croit Dion, la réponse de Nigidius. Disons donc que l'historien estropie sa narration ; il y a brouillé les circonstances : il faut croire que Nigidius, ayant connu par la réponse d'Octave le moment de la naissance, médita sur cet horoscope, ou que même il le dressa à loisir, et qu'il fit ensuite la prédiction. Suétone nous permet de croire que cela ne fut point fait si à la hâte. *Quo natus est die* (Augustus) dit-il, *cùm de Catilinæ conjuratione ageretur in curiâ, et Octavius ob uxoris puerperium se-*

(20) Cicero, de Universitate, *init.*, *folio m.* [illegible]

[illegible] Histoire des Histoires, *liv.* [illegible] 1573. [illegible]

[illegible] pag. m. 308.

(24) Ὅτι ἀδύνατόν ἐστὶ τοιοῦτόν τι αὐτὸ παθεῖν. *Quòd ei infanti tale quid evenire impossibile foret.* Idem, ibidem.

(25) *Voyez le* Journal des Savans, *du 21 de novembre 1678, pag. 416, édition de Hollande.*

rius adfuisset, *nota ac vulgata res est*, *P. Nigidium compertâ moræ causâ*, *ut horam quoque partûs acceperit*, *affirmâsse*, *dominum terrarum orbi natum* (26).

L'objection que j'ai proposée contre Dion serait moins forte, s'il avait considéré Nigidius sous la qualité de magicien, puisqu'en ce cas-là l'on pourrait dire que son démon lui eût révélé subitement la destinée d'Auguste. C'est pourquoi il faut prendre garde que j'insiste principalement sur ce que Dion observe que Nigidius, grand astrologue, ne déclara la prédiction qu'en apprenant que le fils d'Octave était né à une telle heure. Mais je ne dois point passer sous silence, que ce que l'on conte des opérations magiques suppose presque toujours quelque application du magicien à certaines cérémonies, sans quoi l'on ne prétend pas qu'il découvre l'avenir. Je pourrais donc encore combattre de ce côté-là le narré de Dion.

Je n'entre point dans la question si Nigidius, faisant à son aise l'horoscope du fils d'Octave, prédit effectivement qu'il deviendrait empereur. Cette question en attirerait une autre; on voudrait savoir comment un bon astrologue peut découvrir de pareils événemens. Voici l'ordre qu'il faut garder : il faut avant toutes choses établir le fait, et puis en chercher les causes; car c'est abuser de son loisir que d'examiner comment se produisent certaines choses dont l'existence est douteuse (27). Si l'on était une fois bien assuré que le jour même de la naissance d'Auguste son élévation à l'empire fut prédite par Nigidius, il serait fort raisonnable de demander comment une telle prédiction a pu se faire, et de chercher de bonnes réponses à cette demande. Il est vrai qu'il ne semble point possible de les trouver; car 1°. il serait absurde de dire que la connaissance de la vertu des étoiles peut révéler l'avenir. 2°. Il paraît indigne de Dieu de se révéler à un homme qui ne se prépare à cette faveur que par le travail ridicule de dresser un horoscope. 3°. Il ne paraît pas possible qu'un ange révèle des événemens si casuels; car s'il pouvait les prévoir par sa science naturelle, il n'y aurait point de franc-arbitre, toutes nos pensées seraient aussi machinales que les mouvemens des corps; et s'il ne les prévoyait que par une science infuse, Dieu les lui aurait révélées afin qu'un misérable astrologue devînt prophète, ce qui semble tout-à-fait indigne de la sagesse de Dieu. S'il était donc vrai que l'élévation d'Auguste eût été prédite le jour même de sa naissance, il ne faudrait plus disputer du fait, et encore moins de la possibilité des prédictions; car il n'y a rien de plus insensé que de combattre l'expérience par les argumens de l'impossible; en convenant du fait, et après avoir tenté d'en découvrir l'origine, il faudrait dire de bonne foi que la manière ou la source de la prédiction de Nigidius surpassait la portée de notre esprit, et qu'elle serait inexplicable. Nous ne sommes pas réduits à ces termes; le *nota ac vulgata res est* de Suétone n'est point une forte preuve : il ne dit point qu'on ait divulgué cela avant qu'Auguste fût empereur. S'il disait, j'ai lu des actes publics et authentiques, datés de son jour natal, qui témoignent que Nigidius avait fait cette prédiction, il alléguerait une preuve considérable; mais il se contente de dire qu'on a publié que Nigidius la fit. C'est de quoi je ne doute pas; je suis sûr qu'après qu'Auguste fut affermi sur le trône, il courut une infinité de contes sur les présages de sa grandeur. On n'avait garde d'oublier Nigidius, qui avait passé pour le plus célèbre astrologue de ce temps-là. On le mit de la partie, on circonstancia son entretien avec Octave. Toute la ville en fut remplie, les orateurs et les poëtes, et même les historiens en firent mention. Suétone en trouva des monumens; il en parla comme d'une chose manifeste : le mal est qu'il a oublié les dates, la chose la plus essentielle. C'est ainsi qu'il faut presser les historiens : donnez-nous des preuves incontestables, leur faut-il dire, que la prédiction de l'astrologue ait couru publiquement, lors même qu'il n'y avait encore aucune apparence qu'elle dût être accomplie. Nous allons voir

(26) Sueton., *in Augusto*, *cap. XCIV*.

(27) *Voyez les* Pensées diverses sur les Comètes, *num.* 49.

que Lucain, fondé seulement sur la vraisemblance, conte mille belles choses du don prophétique de Nigidius.

Voici une autre preuve de la grande réputation de Nigidius, par rapport à l'astrologie. Lucain le compte parmi ceux qui présagèrent les malheurs du peuple romain lorsqu'on était à la veille de la rupture entre César et Pompée : il lui attribue là-dessus une infinité de spéculations.

At Figulus, cui cura Deos, secretaque cœli
Nosse fuit, quem non stellarum Ægyptia Memphis
Æquaret visu, numerisque moventibus astra,
Aut hic errat (ait) nullâ cum lege per ævum
Mundus, et incerto discurrunt sidera motu :
Aut, si fata movent, orbi, generique paratur
Humano matura lues, etc. (28).

Joignez à ceci le passage que je rapporterai (29) de saint Augustin.

Ce qu'Apulée raconte est considérable. Il dit qu'il a lu dans Varron que les Tralliens s'informèrent par l'art magique quels seraient les événemens de la guerre de Mithridate; et qu'un enfant qui considérait dans l'eau la figure de Mercure récita cent soixante vers qui contenaient ce qui devait arriver; et que Fabius ayant perdu cinq cents deniers alla consulter Nigidius, qui par la force de ses enchantemens fit dire à de petits garçons où l'on avait enterré la bourse qui renfermait une partie de ces deniers, et comment les autres avaient été distribués, et que Caton le philosophe en avait un. On ajoute que Caton demeura d'accord qu'il l'avait reçu d'un valet. *Itemque Fabium, cùm quingentos denarios perdidisset, ad Nigidium consultum venisse : ab eo pueros carmine instinctos indicâsse ubi loculorum defossa esset crumena, cum parte eorum, cæteri ut forent distributi : unum etiam denarium ex eo numero habere M. Catonem philosophum, quem se à pedissequo in stipem Apollinis accepisse Cato confessus est* (30). Je voudrais bien savoir si Varron avait joint à tous ces contes le jugement qu'il en faisait, car c'était un homme dont l'érudition était incomparablement moins bornée que la crédulité.

la Cicéron........ à dis-

siper la conjuration de Catilina, et il lui rendit de grands services dans le temps de l'adversité.] La lettre qu'il reçut de Cicéron dans son exil contient ces paroles : *Careo cum familiarissimis multis, quos aut mors eripuit nobis, aut distraxit fuga : tùm omnibus amicis quorum benevolentiam nobis conciliârat per me quondàm,* TE SOCIO, *defensa respublica* (31). La note de Corradus sur ce passage nous apprend que Nigidius avait écrit l'interrogatoire qu'on fit subir aux dénonciateurs de la conjuration (32). La lettre que j'ai citée finit ainsi : *Ego quæ pertinere ad te intelligam studiosissimè omnia diligentissimèque curabo : tuorumque tristissimo meo tempore meritorum ergò me memoriam conservabo.* Plutarque observe que Cicéron fut animé contre les conjurateurs par Térentia sa femme, par Quintus son frère, et par Publius Nigidius son compagnon de philosophie, et son conseiller ordinaire dans les affaires d'état. Ἡ δὲ Τερεντία....., παρώξυνεν ἐπὶ τοὺς ἄνδρας· ὁμοίως δὲ καὶ Κόϊντος ὁ ἀδελφὸς, καὶ τῶν ἀπὸ φιλοσοφίας ἑταίρων Πόπλιος Νιγίδιος, ᾧ τὰ πλεῖστα καὶ μέγιστα παρὰ τὰς πολιτικὰς ἐχρῆτο πράξεις. *Terentia....... in conjurato incendit : Quintus item ejus frater et in philosophiâ socius P. Nigidius, cujus ferè gravissimis in negotiis publicis utebatur consilio* (33). Joignez à cela le passage de Plutarque (34) où Cicéron reconnaît qu'il concerta avec le philosophe Nigidius les plus importantes délibérations qui sauvèrent la république sous son consulat. Aulu-Gelle a raison de dire que Nigidius fut fort respecté par Cicéron à cause de son savoir et de son esprit; mais il devait aussi dire qu'il le fut à cause de ses services. *Verba sunt hæc ipsa P. Nigidii, hominis in studiis bonarum artium præcellentis, quem M. Cicero ingenii doctrinarumque nomine summè reveritus est* (35). No-

...rs., *lib. I, vs.* 639.
...*emarque* (G).
... *in* Apologiâ, *pag. m.* 301.

(31) Cicero, epist. XIII *libri IV* ad Familiares, *pag.* 218, *edit. Græv.*

(32) *Quippè qui indicum dicta, interrogata, responsa perscripseris.* Corrad., in *hunc locum* Ciceronis.

(33) Plutarch., *in* Vitâ Cicer., *pag.* 870, *D.*

(34) *Idem* an seni sit gerenda Resp., *p.* 797, *D.*

(35) Aulus Gellius, *lib. XI, cap. XI*, *où il rapporte la différence que Nigidius mettait entre* mentiri *et* mendacium dicere. *Nonius Marcellus*

tez que quand Cicéron alla gouverner la Cilicie, Nigidius l'attendit à Éphèse; Nigidius, dis-je, qui s'en retournait à Rome après avoir exercé en ce pays-là un emploi public. Ces deux amis se revirent avec joie, et philosophèrent amplement avec Cratippus, très-illustre péripatéticien. J'observe cela comme une preuve des liaisons que Nigidius avait avec Cicéron, et comme une marque qu'on l'employait aux affaires d'état. *Nigidius quùm me in Ciliciam proficiscentem Ephesi expectavisset, Romam ex legatione ipse descendens, venissetque eòdem Mitylenis me salutandi, et visendi causâ Cratippus, peripateticorum omnium, quos quidem ego audierim, meo judicio, facile princeps, perlibenter et Nigidium vidi, et cognovi Cratippum. At primum quidem tempus salutationibus, reliquum percontatione consumpsimus* (36).

(G) *Nous trouvons dans saint Augustin la cause du surnom de* Figulus.] Saint Augustin réfutant l'astrologie, par la raison que la fortune de deux jumeaux n'est pas la même, se proposa la réponse de Nigidius à cette difficulté. Cet astrologue soutint que le mouvement des cieux est si rapide, qu'encore qu'il y ait très-peu d'intervalle entre la naissance du premier des deux jumeaux et la naissance du dernier, ils naissent pourtant sous des points célestes bien différens les uns des autres; et pour le prouver il tourna de toute sa force la roue d'un potier, et y fit deux marques pendant qu'elle tournait. On crut que ces marques étaient imprimées sur la même portion de la roue; mais on vit quand elle fut en repos, qu'elles étaient assez éloignées l'une de l'autre. Ce fut la raison pourquoi on le surnomma *Potier, Figulus*. Voici les paroles de saint Augustin (37) : *Frustrà itaque affertur nobile illud commentum de figuli rotâ, quod respondisse ferunt Nigidium hâc quæstione turbatum, undè et Figulus appellatus est. Dùm enim rotam figuli vi quantâ potuit intorsisset, currente illâ bis numero de atramento tanquàm uno ejus loco summâ celeritate percussit : deindè inventa sunt signa, quæ fixerat desistente motu, non parvo intervallo in rotæ illius extremitate distantia. Sic, inquit, in tantâ cœli rapacitate, etiam si alter post alterum tantâ celeritate nascatur, quantâ rotam bis ipse percussi, in cœli spatio plurimum est. Hinc sunt, inquit, quæcunque dissimillima perhibentur in moribus, casibusque geminorum. Hoc figmentum fragilius est quàm vasa quæ illâ rotatione finguntur.* Saint Augustin a raison de croire que cette réponse n'est pas plus solide que les vases d'un potier. Il la réfute solidement. Voyez aussi ses commentateurs (38).

(H) *Quelques critiques assurent... que Nigidius fit des annales.*] Vous trouverez de ses fragmens parmi ceux que Riccobon a recueillis des anciens historiens, et qu'il prétend que Tite-Live a suivis. Vossius déclare qu'il n'est point de l'opinion de ce critique, mais qu'il faudrait néanmoins en être, s'il était vrai, comme la Popelinière l'assure, que Nigidius a fait des annales (39). L'autorité de la Popelinière ne mérite ici nulle considération, vu les fautes qu'il a commises en peu de lignes. *Paul. Nigidius Figulus*, dit-il (40), *n'était de son temps moins estimé en savoir* que Varron. *Mais la confusion et obscurité de ses écrits lui firent perdre la vie et recommandation vers la postérité; cause que ces annales ne sont venuès jusques à nous.* Il ajoute ce que j'ai déjà réfuté (41). Quel fond peut-on faire sur un homme qui s'imagine que le mot *Paulus* a été un prénom dans l'ancienne Rome : et qui ne sait pas que le prénom de notre Nigidius était Publius? Plutarque le lui a donné deux fois tout du long (42). Je doute fort que l'on ait bien pris la pensée d'Aulu-Gelle. Il insinue que Nigidius se rendit obscur à force de subtiliser : on n'entendit pas ses pointilleries de grammaire,

voce mentiri, *pag. m.* 445, *rapportant la même différence emploie le même éloge :* Mentiri et mendacium dicere quemadmodùm distent P. Nigidius studiis bonarum artium præcellentissimus manifestissimè separavit.

(36) Cicero, de Universitate, *initio, folio m.* 379, *B.*

(37) August., de Civit. Dei, *lib. V, cap. III.*

(38) Louis Vivès et Léonard Coquæus.

(39) Vossius, de Hist. lat., *lib. I, cap. XII, p.* 56.

(40) La Popelinière, Histoire des Histoires, *liv. V, pag.* 301.

(41) *Dans la remarque* (D).

(42) *Dans les passages cotés ci-dessus, remarque* (F).

et on les jugea inutiles ; c'est pourquoi on laissa perdre ses écrits. Il n'y a point d'apparence que ses livres *de Animalibus* aient péri par cette raison. Ils contenaient sans doute plusieurs recherches curieuses et faciles à entendre. Ce qui nous en reste nous le peut persuader. A meilleur droit pouvons-nous croire que s'il eut fait des annales, on les eût trouvées intelligibles. Rejetons donc ce qu'a dit la Popelinière. Nous verrons bientôt la source de ces prétendues annales (43).

(I) *Un auteur assez inconnu lui attribue un Traité des Remèdes de l'Amour.*] Un lecteur judicieux profite de tout, c'est pourquoi je ne pense pas que cette remarque soit inutile ; elle prouve, par un exemple imprimé, qu'il n'y a point de mensonges si grossiers, si extravagans, si sots, que certains auteurs fassent scrupule de les raconter sérieusement. Voici le fait. « *Nigide*, *Ovide* » et *Samocratius*, ont fait quantité » de volumes et graves escritz du » remede de l'amour : mais le plai» sir est qu'ilz inventerent bien re» medes pour les autres, et n'en » peurent trouver aucun pour eux» mesmes : parce que tous mouru» rent, poursuiviz et détruitz, non » pour les maulx qu'ils commirent à » Rome, mais pour les amours qu'ilz » intenterent à Capue : Or que *Ni*» *gide* die ce qu'il aura trouvé, *Ovi*» *de* ce qu'il songe, et *Samocratius* » ce qu'il lui plaira : car à la fin » finale, le meilleur remède qui se » trouve en l'amour, est fuyr les » conversations et s'éloigner des oc» casions (44) : parce qu'au fait d'a» mour, il s'en void bien peu (l'at» tendant) qui soient exemptz de » ses liens, ou ceux qui le fuyeront, » peuvent vivre en liberté (45). » Vous trouverez à la note le nom et les qualités de celui qui a dit cela : vous y trouverez aussi le titre de son ouvrage. Je puis vous dire qu'il le publia à Londres, mais non pas en quelle année ; il le dédia à Charles, prince de Galles, fils unique du roi d'Angleterre ; d'où vous conclurez sûrement qu'il a vécu sous Jacques Ier. Faut-il qu'un passage qui finit par une très-bonne réflexion contienne de telles absurdités ! Au reste, cette jonction de *Nigide* avec *Ovide* me fait souvenir que Piérius Valerianus leur donne conjointement un même poëme. *Ovidius eo volumine quod Halieuticon inscribitur, quod opus olim à Nigidio elucubratum aiunt* (46).

(K) *Les méprises de M. Moréri et celles de quelques autres auteurs.*] Il a tort de dire que Nigidius fut envoyé en exil pour des soupçons de magie ; car il est certain que son exil ne consista qu'en ce qu'il n'osait revenir à Rome depuis que César y était le maître. Il avait suivi Pompée, et n'ayant pas obtenu son amnistie, il craignait d'être immolé au ressentiment de César. Voilà son exil. C'est un fait notoire à quiconque lit la XIIIe. lettre du IVe. livre de Cicéron *ad Familiares*. Glandorp (47) ne rapporte pas fidèlement la pensée d'Aulu-Gelle ; il lui fait dire que l'obscurité et que la sublimité des écrits de Nigidius étaient cause qu'ils n'étaient guère connus. Il ajoute que l'on cite le XXIVe. livre des compositions de grammaire de Nigidius. Cela est trompeur. Entend-il que l'on ne cite que celui-là ? il s'abuse. Veut-il nous apprendre que pour le moins cet ouvrage comprenait XXIV livres ? il s'abuse pareillement. Aulu-Gelle en a cité le XXIXe. Ces paroles de Glandorp, *citantur...... prætereà de annalibus*, contiennent une faute d'impression, qui a été apparemment cause que plusieurs modernes ont érigé Nigidius en annaliste. Il fallait dire *de Animalibus*, et non pas *de Annalibus*. Enfin Glandorp dit que Cicéron marque dans sa seconde Philippique que Nigidius mourut exilé. Je ne pense pas que cela se trouve dans cette harangue. On peut seulement inférer d'un autre livre de Cicéron (48) que Nigidius était mort. On a inséré dans le Dictionnaire de Charles Étienne mot à mot ce que

(43) *Dans la dernière remarque.*

(44) ... *dessus, remarque* (N) *de* ... *tom. VI, pag.* 513.

(45) ... *sieur de Florizel, con*... *aire du roi, maison et* ... 83 *du* Préau des fleurs ...

(46) Pierius Valerianus, Hieroglyph., *lib.* XXX, *apud* Rutgersium, Variar. Lection., *lib.* III, *pag.* 289.

(47) Glandorp., Onomast., *pag.* 625.

(48) *De* *celui de* Universitate, *init.*

Glandorp a dit de Nigidius : et après cela M. Lloyd n'a rien changé à cet endroit de Charles Étienne, ni M. Hofman à cet endroit de M. Lloyd. Tant il est vrai que si l'on ne coupe pas le fil des générations, les fautes se perpétuent de livre en livre sans fin et sans cesse.

NIHUSIUS (Barthold) a fait du bruit par ses ouvrages au XVIIe. siècle (A); et je ne sais si l'on ne pourrait pas l'appeler *fameux converti*, *et fameux convertisseur* (*a*). Il naquit à Wolpe dans les états du duc de Brunswick, l'an 1589, et après avoir fait quelques études au collége de Verden, et à celui de Goslar, il s'en alla à l'académie de Helmstad, environ l'an 1607. Comme il était mal pourvu d'argent, il fallut que pour subsister il cherchât un maître. Il se mit au service de Corneille Martinus, qui enseignait la logique (*b*). Il demeura là quatre ans, et fit du progrès dans les sciences; car son maître ne l'occupait pas de telle sorte qu'il ne lui laissât quelques heures pour étudier (*c*), et qu'il ne prît même le soin de l'instruire. Le jeune homme se faisant aimer par ses bonnes qualités et par son esprit fut recommandé à l'évêque d'Osnabruck, et en obtint une pension. Il voulut témoigner sa reconnaissance, en faisant des vers sur le jour natal de ce prélat; mais comme il n'était point poëte, il se servit d'un poëme d'emprunt, et le publia sous son propre nom (B). La libéralité de ce Mécène n'empêchait point que Nihusius ne fût réduit à l'étroit, encore qu'il fit des répétitions aux plus riches écoliers, depuis qu'on lui eut conféré le grade de maître en philosophie, l'an 1612. Il balançait entre l'étude de la médecine et celle de la théologie, parce qu'il craignait une faction toute-puissante qui était contraire à ceux qui avaient été disciples de Martinus et de Casélius (C). Il éprouva la mauvaise volonté de cette faction, lorsqu'il voulut soutenir des thèses de métaphysique, l'an 1614. On lui fit un sanglant affront, qui commença à le dégoûter de l'église luthérienne. Deux ans après il fut donné pour précepteur à deux gentilshommes, qu'il amena à l'académie d'Iène. Ensuite il obtint un semblable emploi à la cour de Weimar (*d*). Il y avait de bons gages, et il y faisait une figure honorable; néanmoins il en partit sans dire mot à personne, et s'en alla à Cologne, où il se fit catholique, environ l'an 1622. Il eut pour premier emploi la direction du collége des prosélytes (D). Il écrivit quelques lettres de controverse à Hornéius et à Calixte (*e*), où il mettait tout son fort dans le besoin que les chrétiens ont d'un juge qui décide de vive voix leurs disputes infailliblement; car l'Écriture étant une loi qui ne peut parler que par le sens qu'on lui donne, et les contro-

(*a*) *Voyez la rem.* (B) *de l'art.* Lambécius, *tom. IX, pag.* 28.

(*b*) *Tenuis. et inops, et ut vitam tolerare posset... Cornelio Martino Antwerpio, logices doctori, famulitium suum addixit* Calixtus, de Arte novâ, *pag. m.* 6.

(*c*) *Quibus* (disciplinis) *inter domestica ministeria, sub tanto hero et magistro quantus Cornelius erat, satis feliciter imbuebatur.* Ibid., *pag.* 7.

(*d*) *Selon* Vossius, epist. CCCLXXX, *pag.* 349, *il fut précepteur du célèbre duc de Weimar qui commandait sous Gustave.*

(*e*) *Théologiens célèbres à Helmstad.*

verses étant fondées sur les interprétations diverses que l'on donne à l'Écriture, c'est une nécessité, disait-il, ou que jamais on ne termine les contestations des chrétiens, ou qu'il y ait dans l'église une autorité parlante, à laquelle tous les particuliers soient obligés de se soumettre (*f*). Il mettait cette autorité dans la personne du pape : et, quand on lui objecta la mauvaise vie de plusieurs papes, il eut la hardiesse de rétorquer cette objection contre les auteurs de l'Écriture (E). La lettre qu'il écrivit à Calixte fut imprimée plus d'une fois. Cet illustre professeur, ne voulant pas lui répondre par écrit, prit le parti de le réfuter dans son auditoire, et il en avertit par une affiche manuscrite les étudians. Cette affiche fut imprimée à l'insu de son auteur, l'an 1625, et comme elle était assez piquante, elle irrita furieusement Nihusius, qui retourna quelque temps après dans le pays de Brunswick, pour être le directeur d'un couvent de religieuses (*g*). On le fit abbé d'Ilfeld, l'an 1629, lorsqu'on eut ôté ce monastère à la maison de Brunswick, qui en avait fait une école, où Michel Néander et ses successeurs avaient élevé de très-bons disciples. Il publia, l'année suivante, un livre allemand où il s'emporta beaucoup contre Calixte; et enfin on vit paraître son ouvrage favori, l'an 1633. C'était une nouvelle méthode de confondre les hérétiques (*h*) (F), qui fut réfutée par Calixte fort doctement. Nihusius sut si bien se faire valoir, qu'il parvint à l'évêché titulaire de Mysie, et qu'il fut fait suffragant de l'archevêque de Mayence (*i*). Il en faisait les fonctions lorsqu'il mourut au commencement de mars 1657 (*k*). Il s'était fait des amis à Rome, et il procura en Allemagne l'édition de quelques livres composés au delà des monts (*l*). Je dois avertir que les Suédois l'ayant chassé de son abbaye, il se réfugia en Hollande, où il passa plusieurs années (*m*) (G). Il y fréquentait Vossius, et il lui disait entre autres choses que la principale raison qui le retenait dans la communion romaine était de voir que les sectes qui s'en étaient séparées ne prouvaient rien par démonstration (H).

Nicolas Rittershusius, accusé d'être le plagiaire de Nihusius, répondit des choses qui méritent d'être pesées (I). L'auteur du *Memorabilia ecclesiastica sæculi decimi septimi* n'a pas bien marqué le temps où Nihusius débita une nouvelle pensée sur l'invocation des saints (K).

(*f*) *Voyez l'article* MAIMBOURG, *rem.* (D)

... *Cœnobii Haldenslebiensis* ...ātus, de Arte novâ, *p.* 26.

... in Digres. de Arte novâ.

(*i*) Tuldenus, *part. III*, Histor., *pag.* 165, *apud* Konig, Bibliotheca vet. et nova, *pag.* 577.

(*k*) *Idem*, *ibid.*, *apud eundem*, *ibidem.*

(*l*) *Voyez la rem.* (A).

(*m*) Vossius, epistola CCXXVIII, *pag.* 240.

(A) *Il a fait du bruit par ses ouvrages au XVIIe. siècle.*] Voici ceux qui sont venus à ma connaissance : *Prosphonematicus ad senatores Brunswigios et Luneburgicos de Conrado Hornejo*, à Cologne, 1646, in-8°.; *Morosophus, seu Vedelius in suo* Rationali *prorsùs irrationalis*, là même; *Synacticus*, là même. *Epistola de cruce ad Thomam Bar-*

tholinum, là même, 1647; *Hypodigma quo diluuntur nonnulla contrà catholicos disputata in Cornelii Martini tractatu de Analysi logicâ*, là même, 1648, *in*-8°.; *Programmata duo ad Protestantium Academicos*, à Mayence, 1655, *in*-8°.; *Annotationes de communione Orientalium sub specie unicâ*, in-4°. Cet ouvrage fut imprimé à Cologne, l'an 1648, à la fin du livre de Léon Allatius, *de perpetuâ consensione Ecclesiæ Occidentalis et Orientalis*, dont l'édition fut procurée par Nihusius. Il procura aussi l'édition des *Symmicta* du même Allatius, à Cologne, l'an 1653, *in*-8°., et de quelques autres pièces du même auteur, à Cologne, l'an 1645, entre autres du traité qui a pour titre : *Confutatio fabulæ de Johannâ papissâ ex monumentis græcis*, auquel il joignit quelque chose. On publia, l'an 1658, un livre in-8°. dont voici le titre : *Barth. Nihusii Tractatus Chorographicus de nonnullis Asiæ Provinciis ad Tygrim, Euphratem, et Mediterraneum ac Rubrum mare* (1). Je parlerai ci-dessous de sa nouvelle Méthode de Controverse.

(B) *Il se servit d'un poëme d'emprunt, et le publia sous son propre nom.*] L'évêque d'Osnabruck, qui l'aidait à subsister, entra dans sa quarante-troisième année le 1er. jour du mois de juillet 1610. Il s'appelait Philippe Sigismond, et il était de la maison de Brunswick. Ce fut Calixte qui fit le poëme dont Nihusius avait besoin. *Natalem ejus principis quadragesimum tertium carmine celebrare voluit. Sed quùm aridiore esset venâ, quàm ut quicquam indè posset elicere, meam qualemcunque operam commodavi, carmenque confeci, quod ipsius nomine typis descriptum principique oblatum fuit* (2). C'est Calixte qui le raconte.

(C) *Une faction . . . qui était contraire à ceux qui avaient été disciples de Martinus et de Casélius.*] Cette faction était composée de certaines gens qui voulaient qu'un théologien ne fût ni bon humaniste, ni bon philosophe; c'est pourquoi ils fer l'entrée des emplois ecclésiasti ceux qui avaient appris les lettres sous Casélius, et la p phie sous Martinus. Cela n' rassait pas médiocrement le Nihusius : il n'osait étudier e logie ; il craignait de trouver chemin cette faction quand drait une église. Son ménagem tel que, lorsqu'il soutint des dédiées à l'évêque d'Osnabru accompagnées de quelques ve à la louange du répondant, voulut point permettre que l de cet éloge y insérât le nom tinus. Il eut peur que le bien q dirait de ce philosophe n'irri messieurs-là. Il aima donc mie ingrat, que de s'exposer aux offices de ceux qui se pourra jour opposer à sa petite fortu lixte le blâme très-justement d conduite intéressée ; et il décl c'était briguer la faveur d'un parti, auquel les honnêtes ge belles âmes tâchaient de d *Quòd vereretur ne id sib* μισολόγους καὶ μισοσόφους *insci tronos fraudi esset. Tanta e sive pusillanimitas, sive c cupiditas, ut nomen viri ex cujus domo et disciplinâ p gloriæ verti oportebat, taceri quàm abjicere qualemcumqu iis placendi, quibus ut disp rectæ et præstantes animæ t sese adlaborâsse nunquàm buntur* (3). Il remarque qu toujours dans le monde tant et tantôt moins de cette espè prits bourrus, qui s'opposen vancement de la jeunesse, à qu'elle n'ait fait ses études s et tels. *Non deerant tunc (quàm vix unquàm desunt, ni alio atque alio tempore plus possunt) qui accuratiora lit et philosophiæ studia odissent, theologiâ conjungi nollent, n admirari, quæ in se desidet cogerentur. Et quùm inter ill primario loco sederet, iis qui morum virorum Caselii et disciplinâ prodierant, aditus cia et dignitatem muneris ecci ci vel omninò intercludebat,*

(1) *Le sieur* Witte, *in* Diario, *ad ann.* 1657, *fait mention de quelques Traités de logique de* Nihusius.

(2) Georgius Calixtus, *in* Digressione de Arte novâ, *pag.* 7.

(3) *Ibid.*, *pag.* 9.

cillimum saltem reddebat. *Quæ res hominem meticulosum adeò terruit, ut sacra theologiæ studia animo diffidente et vacillante tractaret* (4). Le malheureux Nihusius perdit toutes ses avances; sa politique ne lui servit de rien : la faction qu'il avait tant ménagée ne laissa pas de lui procurer une rude mortification dont les suites furent fâcheuses, car il se dégoûta dès lors du luthéranisme. *Anno 1614, insignis ei illata erat injuria disputaturo è lumine naturæ principiisque philosophicis de Deo. Quam tamen è fonte, quem digito antè indicavimus, manâsse, et intelligentibus ac bonis omnibus, non minùs quàm ipsi, doluisse, numquàm potuit ignorare. Et hæc, nisi vehementer fallor, animum ejus à reformatâ religione primùm cœpit abalienare* (5).

(D) *Il eut... la direction du collége des prosélytes.*] On élevait dans ce collége, aux dépens de l'archiconfrérie de la Sainte-Croix, les jeunes gens qui s'étaient faits catholiques; mais il fallait que l'un des confrères eût eu part à leur conversion (6). Le duc de Bavière était alors chef de cette confrérie : Albert d'Autriche l'avait été auparavant : le cardinal de Zollern, évêque d'Osnabruck, avait eu le premier de tous cette dignité. *Mihi id negatum hactenùs, utpote cujus curæ ac sollicitudini perpetuæ demandatum collegium, ubi selecti omnium facultatum studiosi, ad fidem catholicam conversi, jamque à suis omni ope destituti, aluntur atque ad altiora diriguntur, et quidem sumptu archifraternitatis Sanctæ Crucis, cujus caput hodiè elector Bavariæ, etc.* (7). Ces paroles sont tirées d'une lettre de Nihusius. On connaît par-là avec quelle vigilance l'église romaine travaille depuis long-temps à l'affaire des conversions.

(E) *Il eut la hardiesse de rétorquer cette objection contre les auteurs de l'Écriture.*] Maudit effet de l'entêtement! Un homme qui s'est engagé une fois dans une hypothèse, et qui en a fait sa marotte, n'épargne ni le sacré ni le profane pour la soutenir, et pour se tirer d'une objection. Il aime mieux qu'il en coûte quelque chose à l'Écriture, que de souffrir qu'on le voie sans réplique; et pourvu que ses sentimens soient à couvert de l'insulte, peu lui importe que les écrivains sacrés déchoient de leur crédit. Il tâche de se sauver à leurs dépens; il les expose à la brèche, afin qu'on ne puisse le terrasser qu'en marchant sur eux, ou afin que le respect qu'on leur porte empêche l'attaque. Il se sert du stratagème qui fut si utile aux Espagnols quand ils reprirent Mastricht, l'an 1576. Ils mirent devant leurs soldats les femmes de Wich (8), d'où il arriva que les habitans de Mastricht n'osèrent tirer le canon sur les Espagnols; car ils craignirent de tuer leurs parentes, ou tout au moins leurs concitoyennes (9). Quoi qu'il en soit, quand Nihusius eut à répondre à Calixte, qui lui avait dit qu'il n'était pas de la sagesse de Dieu d'établir la religion sur l'autorité de certaines gens aussi perdus que les papes l'ont été pendant des siècles entiers, il allégua que ceux qui ont fait la Bible étaient de fort malhonnêtes gens, ou à découvert comme David, ou d'une manière cachée peut-être. *Objeceram ego, non esse probabile nec divinæ providentiæ, quæ suaviter omnia disponat et gubernet, consentaneum, certitudinem universæ doctrinæ quæ ad pietatem Deique cultum faciat, ab auctoritate et arbitrio hominum impiorum et flagitiosorum, quales aliquandò integris seculis (audiatur de decimo testis Baronius) Romani pontifices fuerint, suspendere : ab auctoritate, inquam et arbitrio hominum, quos ipsi eorum*

(4) *Ibid.*, pag. 8.
(5) *Ibidem*, pag. 12.
(6) *Ita tamen ut nemo in collegium illud sive seminarium recipiatur, nisi ab aliquo archifra-*...*embro in viam salutis adductus.*
...d Nicolaum Granium Helmsta-...essorem, apud Calixtum, *ibid.*,
...

(8) *C'est la partie de la ville qui est au delà du pont.*
(9) *Captas quas potuêre loci mulieres antè sese statuunt objiciuntque : atque eo promoto veluti vallo subeunt pontem muliebriter clypeati, sclopos subter earum brachia axellasque in hostem collineantes. In quos dùm explodere cives trepidant, ne consanguineas affinesve, populares certè suas, antequàm Hispanos, impeterent, audiunt, etc.* Strada, de Bello Belgico, *decad. I, lib. VIII, pag. m.* 503. *Voyez aussi* Valère Maxime, *lib. V, cap. I, num.* 5.

clientes an patroni, et inter hos princeps Baronius, monstra horrenda, apostaticos, fures et latrones, vitâ turpissimos, moribus perditissimos, usquequaque fœdissimos *ex re et vero proclament. Ut hoc telum declinet, de auctoribus Sacræ Scripturæ idem pronunciat.* Scripturæ, *inquit*, conditæ à meris hominibus, et partim apertè, ut erat David, partim forsan etiam occultè facinorosis (10). Il ne fut pas malaisé au professeur de Helmstad de le confondre sur une si fausse et si détestable rétorsion (11). Il y a bien de la différence entre un saint homme qui commet de grands péchés dont il se repent bientôt, et ceux qui demeurent toute leur vie dans le péché.

(F) *Il publia . . . une nouvelle méthode de confondre les hérétiques.*] Elle fut imprimée à Hildesheim sous ce titre: *Ars nova dicto Sacræ Scripturæ unico lucrandi è pontificiis plurimos in partes lutheranorum, detecta nonnihil et suggesta theologis Helmstetensibus, Georgio Calixto præsertim et Conrado Hornejo.* Calixte ne fit point un livre exprès pour la réfuter; il se contenta d'y répondre par forme de digression, dans un ouvrage qu'il avait alors sous la presse: c'était l'Épitome de la Théologie morale. Il parut l'an 1634. Les libraires de Francfort firent imprimer à part cette digression l'an 1652: elle fait un volume de 344 pages *in*-4°. L'auteur s'adresse aux professeurs des académies catholiques d'Allemagne, et leur parle toujours fort civilement. Il observe (12) que Nihusius n'est pas le premier qui ait forgé des méthodes de controverse: il trouve que René Benoît, docteur en théologie de la faculté de Paris, en proposa une particulière l'an 1565 (13). Il ajoute que ce docteur s'humanisa dans la suite, et publia un livre français à Caen (14), pour montrer que les protestans ne sauraient être convaincus d'hérésie, soit qu'on regarde leurs dogmes, soit qu'on regarde leur culte, et que le concile de Trente qui les a condamnés, n'est point exempt de défauts, et n'a pas été reçu dans le royaume. Calixte ne doute point que cet ouvrage ne soit de René Benoît; car, dit-il, M. de Thou (15) nous apprend qu'Henri IV, résolu enfin d'aller à la messe, voulut être instruit par ce docteur qui, s'étant rendu auprès du roi, pensa perdre son bénéfice (16) comme fauteur des sectaires, et comme ayant prêché des choses contre la foi (17). Ces raisons ne me paraissent pas assez fortes pour me faire croire qu'il faut imputer à René Benoît le livre imprimé à Caen. S'il en eût été l'auteur, il n'eût pas gardé sa cure de Saint-Eustache jusques à l'adjuration du roi: les docteurs de Sorbonne qui proposèrent de l'excommunier, lorsqu'il fut sorti de Paris pour aller trouver le roi de Navarre, auraient insisté principalement sur ce livre, et non pas sur certaines choses qu'on prétendait qu'il avait prêchées. Je crois donc que par une ruse familière aux écrivains de ce temps-là, quelque auteur, ou bon huguenot, ou attaché par politique à Henri IV, publia ce livre sous le nom de René Benoît. Je sais bien que ce n'est pas l'opinion de celui qui a composé le onzième volume de la Bibliothéque Universelle, car il attribue cet ouvrage sans balancer au curé de Saint-Eustache (18). Revenons à l'Histoire des Méthodes.

Calixte remarque (19), 1°. qu'environ quarante ans après que René Benoît eut publié sa Méthode, le père Gontéri, jésuite, se mit sur les rangs avec la sienne. Il fut suivi du père Arnoux et du père François Véron, aussi jésuites; 2°. que Védélius (20) est persuadé que le cardinal du Perron traça le plan de la Méthode de ces jésuites, qui consiste à obliger les protestans à prouver sans l'aide des conséquences, mais par les paro-

(10) Calixtus, *in* Digressione de Arte novâ, *pag.* 19.

(11) *Ibidem, pag.* 20.

(12) *Ibidem, pag.* 126.

(13) *Dans un livre intitulé*: Stromata in universum organum Biblicum, seu Panoplia adversus omnes nunc vigentes Hæreses.

(14) *L'an* 1590.

(15) Thuan., *lib. CVI.*

(16) *Il était curé de saint Eustache.*

(17) Thuan., *lib. CVII.*

(18) *Voyez la page* 546 *du tome XI de la* Bibliothéque universelle. *Dans les pages suivantes vous trouverez le titre et l'abrégé du prétendu livre de* René Benoît.

(19) Calixtus, *in* Digressione de Arte novâ, *pag.* 129.

(20) *In* Rationali theologico.

ielles de l'Écriture, ce qu'ils
ent contre le concile de Tren-
qu'il ne saurait se persuader
e ce cardinal ait goûté cette
e, si éloignée de celle que
yons dans ses Disputes contre
acques; 4°. qu'en l'an 1605,
: Faure, publiant un Code,
la tête une nouvelle manière
asser les hérétiques. *Codex*
: Fabri Sebusiani, senatoris
liarii Sabaudici, quem à suo
Fabrianum inscripsit, bonum
existimans, si in vestibulo
is hæreticos, quos vocat, in-
majore, quam jurisconsulto-
tus esse solet, audaciâ con-
Cui conatui primum librum
t; eliso tamen, ut accepimus,
jurisconsulti, Jacobi videli-
ii, operâ et opposito scripto
ut demandeur, disait-il, est
la preuve, soit qu'il nie,
l affirme; c'est la maxime du
l y est principalement obligé
l trouble ceux qui sont dans
ssion paisible du bien qu'il
e. Ce jurisconsulte conclut
protestans doivent prouver
qu'ils nient, et que faute de
e de bonnes preuves, ils doi-
e condamnés au désistement.
a quoi consiste toute l'inven-
Nihusius; ce n'est que la
e de prescription. *Primum et*
um caput artis Nihusianæ,
us Fabrianæ, hoc ipsum est,
nem omnium eorum, quæ
ii hodiè affirmant, declinare
alienam dicere, atque adeò
rum, quæ de pontificis prin-
et infallibilitate, de sacrificio
in Missâ quà speciem et sub-
i iterando, de statuis adoran-
purgatorio, septem sacramen-
ulgentiis, et plurimis similibus
t, vel è Scripturâ vel è tradi-
lesiasticâ probare velle: nem-
psi sint in possessione suorum
um; quin, ait, se et majores
m quibus et nostri aliquandò
, ab aliquot seculis in pos-
fuisse, suasque adeò de re-
piniones sive sententias usu-
vel, ut recentiores loquuntur,
sisse. Se igitur et suos non
teneri ad probationem eorum, quæ
ipsi doceant et affirment, sed proba-
tionis, et quidem prævalidæ vicem
esse, quod affirment: nos verò tene-
ri, ut quæ negamus, demonstremus,
et quidem demonstremus è Scripturâ,
id est, Scripturam continere negan-
tes, ipsorum affirmantibus opposi-
tas (23). Voilà jusqu'où le docteur
Calixte a conduit l'histoire de ses mé-
thodes. Voyez-en la suite dans l'*Hi-*
storia Papatûs de M. Heidegger (24).
Au reste, la Réfutation de Nihusius,
par Calixte, plut beaucoup à Gro-
tius. *Bertholdo Nihusio de novâ illâ,*
quâ dissentientes impetit viâ, eruditè
et prudenter respondit Calixtus libro
de Arte novâ, quem subjunxit libro
de Theologiâ morali. Hoc anno Hel-
mæstadii editum id opus. Summa hæc
est, in iis quæ de rebus sive humanis
sive divinis credimus nulla esse pos-
sessionis privilegia: asserentibus in-
cumbere probationem. Probari autem
non tantùm quod totidem litteris os-
tenditur, sed et quod per legitimas
et homini non insano neque pertinaci
fidem facturas illationes deducitur...
Calixti librum ut legas rogo: multa
sunt in eo utilia: multa ab aliis dicta
quidem, sed à nemine exactiùs (25).
Je n'ai point vu la réplique de Nihu-
sius: je sais seulement qu'il l'intitu-
la: *Apologia contrà Andabatam Hel-*
mestetensem (26).

(G) *Il passa plusieurs années en Hollande.*] Il était à Amsterdam au mois de mai 1634, et il y avait déjà demeuré plus d'un an, si l'on en croit Vossius. *Jam annus, et credo, ultrà est, quod in urbe hâc degit Bartholdus Nihusius, vir doctus, et subtilis, lutheranus quondàm, et Calixto theologo perfamiliaris, posteà pontificius, atque ad abbatis dignitatem evectus; sed ea, bello hoc Suevico exūtus, et nunc extorris* (27). Il y était encore l'an 1640, comme le même Vossius nous l'apprend; Vossius, dis-je, qui, par un défaut de mémoire dont il ne se faut pas étonner, s'imaginait que le séjour de

...tus, *in* Digressione de Arte novâ,
...m, *pag.* 156.

(23) *Ibidem, pag.* 159, 160.
(24) *In Periodo septimâ, num.* 218.
(25) Grotius, epist. CCCXXXIX, *part. I, pag.* 122. *Cette lettre est datée du* 2 *d'août* 1634.
(26) *Voyez la* CCCLXXX*e*. lettre de Vossius, *pag.* 349.
(27) Vossius, epist. CCXXVIII, *pag.* 240, *datée d'Amsterdam, le* 28 *de mai* 1634.

cet homme à Amsterdam n'avait duré que trois ou quatre ans (28). Il y était encore l'an 1647 et l'an 1649, comme nous l'apprend la date des lettres qu'il écrivit au père Morin (29).

(H) *Ne prouvaient rien par démonstration.*] On a déjà vu que Vossius le trouvait un homme docte et subtil : ajoutons qu'il lui trouvait aussi beaucoup de civilité et d'agrémens, *vir doctus et perhumanus nec infacetus* (30). Nihusius, entêté de sa nouvelle Méthode, et s'imaginant que personne ne lui pourrait résister, souhaita de conférer avec Vossius, et lui déclara que pourvu que les luthériens ou les calvinistes lui alléguassent quelque preuve qui ne lui laissât aucun doute, il redeviendrait protestant. Qu'ils choisissent, disait-il, telle matière qu'il leur plaira, celle par exemple où ils croient être les plus forts, je ne leur demande qu'un bon argument; mais s'ils ne me peuvent alléguer que des probabilités, ils trouveront bon que je leur soutienne qu'il faut retourner dans l'église d'où nos ancêtres sont sortis. *Poscit ἀπόδειξιν, invictumque aliquid, quodque animum possit, aut debeat reddere, ἀμετάπτωτον, καὶ ἀμετακίνητον. Negat opus de singulis disputare. Eligere suos lutheranos, vel etiam Calvinianos, et quosvis alios, posse, ubi maximè existiment suæ ecclesiæ causam triumphare. Si unum viderit argumentum, velle redire ad eos, unde malum pedem extulerit. Sin disputando intelligant, nihil solidi crepare, quicquid hactenùs obtenditur, æquum videri, ut redeamus ad Romanæ ecclesiæ sinum* (31). Sa plus forte instance était celle-ci : Dites-moi, M. Vossius, pourquoi votre père quitta-t-il l'église romaine? donnez-m'en une raison juste. Vossius lui alléguait la différence qui se trouve entre cette église et l'église primitive; mais après plusieurs discours, il se fixait à ceci : Les docteurs de l'église romaine interprètent de telle sorte l'Écriture, qu'ils lui donnent un sens manifestement forcé, et quelquefois contradictoire, et en général très-éloigné de la doctrine des anciens pères; et, non contens de cela, ils envoient au dernier supplice ceux qui ne veulent pas adopter de semblables interprétations : on a donc pu rompre justement avec de tels interprètes de la parole de Dieu, et former de nouvelles assemblées, tant afin d'avoir un culte selon sa conscience, qu'afin de conserver une vie qui peut être utile à la patrie, à l'église, et à sa famille (32). *Illo igitur poscente causam justam, cur parens meus à Romanâ abierit ecclesiâ, respondi multa, de veteris, præsentis Romanæ ecclesiæ discrimine. Sed tandem in eo pedem figebamus; Romanæ ecclesiæ doctoribus, ita scripturas interpretantibus, ut manifesta iis vis fiat, planèque abeant à primorum seculorum doctoribus, imò interdùm (ut in transsubstantiationis dogmate) sensus interpretationi reclamet, manifestaque sit contradictio: nec solùm sic interpretantibus, sed etiam, nisi simpliciter* (33) *interpreteris, ferro te, et flammâ perdere paratis : jure ab ejusmodi doctoribus receditur, ac seorsim cultus Dei celebratur, partim conscientiæ studio, partim vitæ conservandæ, quam patriæ, ecclesiæ, familiæ, et amicis conducibilem existimanus.* Quelque raisonnable que fût cette réponse, Vossius ne s'y fiait pas entièrement; car il pria son bon ami Grotius d'examiner cette affaire, et de lui communiquer ses lumières. *Si valetudo, si otium tibi, si res etiam tuæ sic ferant, ut hujusmodi tractes, quod arbitror: quæso, paucis saltem perscribe, quid tibi de hâc re videatur, et quam potissimùm viam, cum istiusmodi hominibus insistendam putes.* On lui donna pour toute réponse qu'il justifiait très-bien la séparation des protestans (34).

(28) *Abbatia sua à Sueco milite ejectus, ac indè in Bataviam profugus, ubi nunc tertium quartumve annum agit.* Vossius, epist. CCCLXXX, pag. 349, datée du 12 d'avril 1640.

(29) *Voyez les lettres LXVII et LXXIV dans le Recueil intitulé :* Ecclesiæ Orientalis Antiquitates.

(30) *Idem*, Vossius, Epistolar. pag. 349.

(31) *Idem*, epistola CCXXVIII, pag. 240.

(32) *Idem*, *ibidem.*

(33) *Il faut dire* similiter. *On a laissé plusieurs fautes comme celle-là dans les* Lettres de Vossius. *On se trompait à son écriture, et les correcteurs pour l'ordinaire ne s'attachent qu'aux fautes d'orthographe. Ils laissent passer un mot mis au lieu d'un autre, pourvu qu'il ne gâte pas le sens d'une manière tout-à-fait absurde, et qui saute aux yeux sans qu'on y fasse attention.*

(34) *Discessionis causa quæ abs te redditur optima est, non potuisse vivi sub tali dominatu*

Il est clair que Nihusius avait raisonné de cette manière : quand on se trouve dans une certaine communion par l'éducation et par la naissance, les incommodités que l'on y souffre ne sont pas une raison légitime de la quitter, à moins que l'on ne puisse gagner au change, c'est-à-dire, passer dans un poste où l'on soit fort à son aise ; car que nous servirait-il d'abandonner la communion qui nous a produits, et qui nous a élevés, si en la quittant nous ne faisions que changer de maladie ? Mettons la chose à l'essai, j'y consens ; imitons ces pauvres malades qui, étant las d'être au lit, s'imaginent qu'en se faisant mettre sur un fauteuil ils sentiront beaucoup de soulagement ; sortons de l'église romaine ; embrassons la protestante : mais comme ces mêmes malades n'ont pas plus tôt éprouvé que le fauteuil ne leur sert de rien, qu'ils se font remettre au lit ; reprenons la profession du papisme, dès que nous sentons que les docteurs protestans ne lèvent pas nos difficultés. Ils ne nous allèguent que des raisons disputables ; rien de convaincant, nulle démonstration : ils prouvent et ils objectent ; mais on répond et à leurs preuves et à leurs objections : ils répliquent, et on leur réplique ; cela ne finit jamais. Est-ce la peine de former un schisme ? Qu'avions-nous de plus incommode dans l'église de notre naissance ? Nous y manquions de démonstrations ; on ne nous alléguait rien qui mît notre esprit dans une assiette assurée ; il trouvait des objections à former contre tous les dogmes, et contre toutes les répliques à l'infini. C'était là notre grand mal : nous le trouvons dans l'église protestante ; il ne faut donc pas y demeurer. Rentrons dans le corps qui a pour lui l'avantage de la possession ; et s'il faut être mal logé, ne vaut-il pas mieux l'être dans sa patrie, et chez son père, que dans les auberges des pays étrangers ? outre que la dispute est plus incommode dans le parti protestant que dans le parti papiste. Celui-ci a devant soi tous ses ennemis : les mêmes armes qui lui servent pour attaquer et ... ser les uns lui servent pour attaquer et repousser les autres. Mais les protestans ont des ennemis devant et derrière ; ils ressemblent à un vaisseau qui est engagé au combat entre deux feux : le papisme les attaque d'un côté, le socinianisme les attaque de l'autre. Les armes dont ils se servent contre le papisme nuisent au lieu de servir, quand ils ont à réfuter un socinien ; car cet hérétique emploie contre eux les argumens qui leur ont servi contre l'église romaine : de sorte qu'un protestant qui vient de combattre un papiste, et qui se prépare à combattre un socinien, est obligé de changer d'armure, du moins en partie. Voilà sans doute les chimères dont Nihusius se repaissait, et qui lui persuadèrent que pour convaincre les protestans qu'ils avaient quitté l'église romaine mal à propos, il suffisait de leur demander une preuve démonstrative de leur créance ; je dis une preuve contre laquelle il n'y eût rien à répliquer, non plus que contre les démonstrations de mathématique. Il savait bien qu'on ne le prendrait jamais au mot ; les controverses de religion ne peuvent pas être conduites à ce degré d'évidence, la plupart des théologiens en tombent d'accord. Un fameux ministre vient de nous apprendre que non-seulement c'est une erreur très-dangereuse, que de soutenir que le Saint-Esprit nous fait connaître évidemment les vérités de la religion, mais aussi que c'est un dogme rejeté jusques ici par les protestans (35). Il soutient que l'âme fidèle embrasse ces vérités, sans qu'elles soient évidentes à sa

... *tiones aut magnas nationum par-* ... *à conventibus abstinere.* Grotius, ... IX *primæ partis, pag.* 122.

(35) *La question de droit est de savoir si M. Saurin a raison de dire que* la foi obtient sa certitude par la voie de l'évidence, particulièrement dans la question de la divinité de l'Ecriture. *La question de fait est de savoir, si l'opinion de M. Saurin est l'opinion de toute l'église réformée, et si celle de M. Jurieu est nouvelle, particulière à M. Jurieu et à M. de Beaulieu, son maître et son professeur. Sur la première question il n'est pas fort surprenant que M. Saurin ait souffert illusion, et se soit trompé. Il y a des erreurs plus grossières, quoiqu'il n'y en ait guère de plus dangereuses. Mais sur la seconde question, qui est celle de fait, on ne s'étonnera jamais assez qu'un homme qui s'érige en auteur tombe dans une telle faute, que d'appeler* opinion nouvelle, erreur naissante, *une opinion aussi ancienne que le monde, et aussi étendue qu'est la religion chrétienne; et qui, jusqu'à notre siècle, n'a été combattue que par des hérétiques.* Jurieu, Défense de la Doctrine universelle de l'Église, contre les imputations de M. Saurin, *pag.* 3, *édition de Roterdam*, 1695.

raison, et même sans quelle connaisse qu'il est évident que Dieu les a révélées ; et il dit que ceux qui veulent que pour le moins le Saint-Esprit nous fait voir évidemment le témoignage que Dieu a rendu à ces vérités, sont de pernicieux novateurs. Je suis bien assuré que Nihusius ne s'attendait pas que jamais on lui donnât l'argument démonstratif qu'il demandait. A quoi songeait-il donc, quand il promettait de revenir au luthéranisme moyennant une telle condition ? Se conduisait-il en homme grave ? S'il eût été bien raisonnable, il eût pleinement acquiescé à la réponse qui lui fut faite par Vossius ; elle est très-sensée et très-solide. Mais avouons que Nihusius n'était pas toujours fondé sur des chimères : il appliquait mal un bon principe ; c'est celui-ci : *il ne faut point sortir d'où l'on est si le changement est inutile*. Le ministre dont j'ai parlé tout à l'heure s'est servi de cet axiome. Il est prédestinateur rigide, et grand particulariste, et il gémit sous le fardeau des objections à quoi son système est exposé ; mais il ne change pas d'hypothèse, parce qu'il n'en trouve point qui le tire de l'oppression. Il ne trouverait rien qui contentât sa raison dans l'hypothèse des molinistes, ni dans les autres méthodes relâchées d'expliquer la grâce ; il aime donc mieux demeurer comme il se trouve, que de prendre une autre situation qui ne le guérirait pas (36). Cela est de très-bon sens.

(I) *N. Rittershusius . . . . répondit des choses qui méritent d'être pesées.*] Sa charge ayant demandé qu'il haranguât à la promotion d'un docteur, il choisit pour le sujet de sa harangue le voyage d'Hannon. On l'accusa d'avoir copié une lettre que Nihusius avait écrite sur cette matière (37). Il répondit qu'il y avait dix-neuf ans que cette lettre lui avait servi de guide, mais que rien n'avait demandé qu'il citât Nihusius : car, ajoutait-il, je n'emploie point ses paroles ; j'allègue les termes des auteurs que j'ai consultés, et je les nomme : il n'y en a que deux qui m'aient servi sans que j'aie pu les examiner. *Tu Nihusii ne semel quidem mentionem facis. Fateor, nec causa fuit, cur allegarem cujus verbis non utor, sed semper auctorem quos ille citat, et illa ipsa verba non ex Nihusio, sed ex ipsis auctoribus exscripsi, excepto Hieronymo et Transylvano anonymo. Illum ad manus non habui, hunc videre nunquàm contigit* (38). Convenons que cette justification est très-valable à certains égards. Un auteur qui remonte jusques aux sources, et qui vérifie tous les passages que d'autres ont allégués, devient un possesseur légitime. Il est en droit de ne citer que les écrits originaux qu'il a consultés ; on serait injuste de le nommer plagiaire, sous prétexte qu'il rapporte les mêmes choses que d'autres. Je crois pourtant que la bonne foi, l'équité, la gratitude demanderaient que l'on reconnût les obligations qu'on a aux écrivains qui nous ont montré les sources. Quand donc un auteur est convaincu en sa conscience, que s'il n'eût point lu les dissertations de quelques modernes qui ont cité les anciens auteurs, il eût ignoré à qui il se fallait adresser pour connaître les autorités originales, il ferait très-bien d'apprendre au public le bon office que ces modernes lui ont rendu. Ayant fait cela dans une préface, il peut citer de son chef tous les anciens qu'il consulte, et agir en véritable propriétaire. Disons en passant que les écrivains qui se font une religion de citer jusques aux chapitres et aux pages, à l'égard de toutes les choses qu'ils empruntent de leur prochain, sont plus honnêtes que politiques. Ils négligent les intérêts de la vaine gloire, ils se dépouillent du plaisir d'être cités ; car ils facilitent de telle sorte la vérification, qu'il n'y a guère d'écrivain qui ne la fasse lorsqu'il a besoin des mêmes preuves, ou des mêmes faits qui se trouvent dans leurs livres : après quoi il se contente de citer l'ancien auteur. Mais s'ils alléguaient de belles choses sans dire d'où ils les prennent, en se contentant de marquer le nom des témoins, on n'ose-

(36) *Voyez le livre intitulé :* Jugement sur les Méthodes rigides et relâchées d'expliquer la providence et la grâce, *pag.* 23.

(37) Thomasius, de Plagio litterario, *p.* 239.

(38) Nicol. Rittershusius, epist. ad Georgium Richterum, *pag.* 206 Epistolarum Richterianarum. [illegible]*ez* Thomasius, de Plagio Litterario, *pa*[illegible]240.

rait guère débiter ces mêmes choses que sous leur autorité, à moins qu'on ne fût de la première volée. Ils se verraient donc aux marges d'une infinité de livres ; on leur ferait longtemps cet honneur. Combien y a-t-il de gens qui le font encore aujourd'hui à Alexander ab Alexandro, et à Celius Rhodiginus, qui ont eu la politique dont nous parlons ?

(K) *L'auteur du* Memorabilia . . . . *n'a pas bien marqué le temps où Nihusius débita une nouvelle pensée sur l'invocation des saints.*] Il dit qu'environ l'an 1614 Nihusius, nouveau papiste, forgea une erreur nouvelle, qui était que les saints trépassés vivent encore à l'égard du corps, et qu'ainsi ils doivent être adorés dans leurs reliques. *Novum cudit ac protudit errorem, dùm conatu magno quidem sed irrito, probare nititur :* sanctos hâc vitâ defunctos, non esse mortuos vel quoad corpus, vel quoad reliquias seu exuvias corporis. *Formatâ enim quæstione : « An adoranti sint sancti suis in reliquiis ? » affirmat, quia, inquit, sancti in » exuviis corporum non sunt mortui, » sed omninò vivunt adhuc* (39). » La conséquence que ce prosélyte tira de son hypothèse allait fort loin, puisque non content de prouver par-là que les saints méritent nos adorations, il trouvait une espèce d'athéisme dans le sentiment contraire à son dogme, et il prétendait que ceux qui nient que les corps des saints soient vivans, détruisent au fond la résurrection. *Quoniàm itaque sancti suis in corporibus adhuc vivunt, certatim nos illuc agglomeremur, et adoremus amorosissimè, spem resurrectionis nostræ simul quasi satiantes, et mortis metum puerilem abjicientes, nequaquàm verò superbè quicquam ejus respuentes ; hæreseos ac atheismi pars est, opinio illa feralis et luctuosa, de mortuis ac non viventibus sanctorum corporibus, utpote resurrectionem impiè negans in recessu* (40). Mon auteur ne marque pas si ces paroles sont tirées d'un ouvrage didactique, ou d'une harangue ; mais je m'imagine que Nihusius parla ainsi dans quelque déclamation. On nous renvoie à deux auteurs qui le réfutèrent (41) ; l'un se nomme Himmélius et l'autre David Christien. On cite quelque chose de celui-ci, lorsqu'on parle de la mort de Nihusius, sous l'an 1657, et que l'on répète qu'environ l'an 1614 il fut attiré à la communion de Rome par le jésuite Martin Bécanus, et qu'il enseigna que les saints du Paradis vivent encore dans leurs cadavres ; pensée qu'il appela oracle divin, et lumière claire dans un mystère profond, et philosophie plus sublime touchant le sommeil et la veille, que celle d'Aristote et des autres philosophes. David Christien avoue que c'était un nouvel oracle, non pas prophétique, mais poétique, et si subtil qu'il a été inconnu à tous les pères, et n'a point été compris par Aristote, ni par Scaliger, ni par aucun autre des philosophes les plus pénétrans, si ce n'est peut-être par Rodolphe Goclénius, qui a dit en quelque endroit qu'il reste dans les cadavres certaines portions de vie, dont Dieu formera un nouveau corps au temps de la résurrection. *Oraculum novum hoc est, sed non phopheticum, poëticum autem ac Nihusianum, tam subtile, ut nulli vel S. S. Patrum, vel lutheranorum, vel pontificiorum, visum fuerit ; nec intellectum vel ab Aristotele, vel Scaligero, vel à quovis alio, acutissimo etiam philosopho, nisi forsan à Rudolpho Goclenio, alicubi asserente : in humano corpore demortuo quasdam adhuc vitæ reliquias superesse, ex quibus in resurrectione novum corpus formandum sit* (42). En chemin faisant on verra ici une pensée de Goclénius bien creuse et bien singulière ; mais c'est de celles-là qu'il est bon d'être informé, afin de connaître mieux l'étendue des bisarreries et des visions de l'esprit humain. On peut conclure du fait que j'ai étalé dans cette remarque, que Nihusius était de ces esprits vifs et présomptueux qui se laissent éblouir

(39) Andreas Carolus, *Memor.* ecclesiast. *seculi* XVII, *lib. II, cap. XVIII, pag.* 352, *ad ann.* 1614.

(40) Idem, ibidem.

(41) *Himmelius, in Tractatu de Naturâ invocationis religiosæ, pag.* 520, 525, *seqq. confer disput. inauguralem Dn. Davidis christiani, de R. pontificis infallib., et S. S. canonisatione, pag.* 66, *seq.* Idem, ibidem, *pag.* 353.

(42) David Christianus, *ubi suprà, apud* Andream Carolum, *ibidem, lib. VI, cap. LI, pag.* 165, *ad ann.* 1657.

... à
... gis-
... con-
... du

... nugis
... Junea ju-

... connaître ceux
... sur le char

... gloria curru (44).
... faute chronolo-
... du *Memorabilia*
... de se souvenir
... abjura le luthéranis-
... en 1622.

... vs. 19.
... *lib. II, vs.* 177.

...HODORE d'Amphipo... auteur d'un ouvrage que ... d'Alexandrie a cité deux ..., et qui ne se trouve plus, ... on ne sait quand. Le ... d'Apollonius a cité le ... ouvrage pour prouver ... les Tibaréniens (*a*), dès que ... épouses étaient accouchées, ... au lit, et s'y fai... rendre par elles tous les ... que les femmes rece... ailleurs après leurs cou... Politien s'est fort mépris ... les paroles de ce scoliaste ...

(*a*) *Peuples situés sur le Pont-Euxin.* ... *leur article.*

... *Il est auteur d'un ouvrage que* ... *ment d'Alexandrie a cité deux* ...] Νυμφόδωρος ὁ Ἀμφιπολίτης ἐν ... νομίμων Ἀσίας. *Nymphodorus* *Amphipolitanus in tertio de legibus* ... (1). Νυμφόδωρος ἐν νομίμοις βαρ... *Nymphodorus in libro de Le-* ... *barbaricis* (2). On ne peut raisonnablement douter qu'il ne s'agisse du même auteur dans ces deux passages ; mais il n'est pas si certain qu'ils se rapportent au même livre. Je crois pourtant avec Vossius, que le traité des Lois de l'Asie, composé par Nymphodore, ne différait de l'ouvrage des Lois des Barbares, que comme une partie diffère du tout (3). Cet ouvrage n'était pas petit ; car le scoliaste de Sophocle (4) en a cité le XIIIe. livre.

(B) *Politien s'est fort mépris sur les paroles du scoliaste* d'Apollonius.] Ἐν δὲ τῇ τῶν Τιβαρήνων γῇ αἱ γυναῖκες ὅταν τέκωσι, τημελοῦσι τοὺς ἄνδρας ὥσπερ λεχοὺς· ὡς ἱστορεῖ Νυμφόδωρος ἐν τισι νόμοις (5). C'est ce que dit le scoliaste d'Apollonius. Or voici les termes de Politien : *Addunt interpretes Apollonii scriptum id etiam à Nymphodoro in Tisinomis* (6). Selon cela, Nymphodore aurait fait un livre intitulé *Tisinomi*. Mais rien n'est plus ridicule que cette supposition. Voici sans doute ce qui trompa Politien : son manuscrit du scoliaste ne faisait qu'un mot de τισι et de νόμοις ; car si les copistes eussent séparé ces deux paroles, il aurait vu aisément qu'elles signifient *in quibusdam legibus*, et il n'eût point fait la bévue qu'on lui a tant reprochée. Notez que Rutgersius, peu content d'ἐν τισι νόμοις, a supposé qu'il faut lire ἐν τοῖς νόμοις (7). Sa conjecture est si vraisemblable, qu'on fera bien de la croire juste : mais il dit à tort que l'erreur de Politien a été suivie par Jean Hartungus ; car tout le reproche qu'on peut faire à ce dernier, est qu'il s'est servi de la leçon ἐν τισι νόμοις (8), leçon assez raisonnable, et qui a été adoptée par Hoelzlin, dans l'édition d'Apollonius, postérieure à l'ouvrage de Rutgersius. Disons en passant qu'Hartungus, qui a observé tant de fausses citations, en fait une de cette espèce dans l'endroit que j'ai cité. Il y affirme que Célius

(1) Clemens Alexandr., Stromat., *lib. I*, *pag.* ...

(2) *Idem*, *in* Admonit. ad Gentes, *pag.* 43.

(3) Vossius, de Histor. Græcis, *lib. III*, *p.* 393.

(4) Schol. Soph., in OEdip. Colon.

(5) Scholiastes Apollonii, in liv. II, Argonaut., *vs.* 1012.

(6) Angelus Politianus, epist. XVI, *lib. I*, *fol. m.* 26.

(7) Rutgersius, Variar. Lection, *lib. IV*, *cap.* XV, *pag.* 443.

(8) Joh. Hartungus, Locorum memorabilium *decuria I*, *cap. IX*, *pag.* 658, *tom. II* Thesauri Gruteri

Rhodiginus rapporte, sur le témoignage du scoliaste d'Apollonius, la sotte coutume des Tibaréniens. Cela n'est pas vrai : Rhodiginus cite seulement Nymphodore (9).

(9) Cælius Rhodigin., Antiq. Lection., *lib. XVIII, cap. XXX, pag. m.* 1023.

NIPHUS (AUGUSTIN), l'un des plus célèbres philosophes du XVIe. siècle, était né à Jopoli dans la Calabre, et non pas à Sessa dans la terre de Labour, quoiqu'il se donne assez constamment l'épithète de *Suessanus* (A). Se voyant maltraité chez son père qui s'était remarié (*a*), il prit la fuite et s'en alla à Naples, où il eut le bonheur de plaire à un habitant de Sessa qui le mit auprès de ses enfans. Il étudia avec eux, et les ayant suivis à Padoue il donna dans la philosophie avec une forte application. Étant retourné à Sessa et à Naples, et ayant appris que son père, après avoir mangé tout son bien, était sorti de ce monde, il ne songea plus à Jopoli, sa patrie, et prit une femme dans la ville de Sessa, et enseigna la philosophie dans Naples pendant plusieurs années (*b*). Il s'attacha si fortement aux opinions dangereuses de Nicolet Vernias, son professeur en philosophie à Padoue, qu'ayant eu la hardiesse d'écrire sur ce sujet, l'an 1491, il se commit avec les moines, et pensa se perdre (B). Ce professeur Vernias soutenait avec chaleur l'opinion d'Averroës sur l'unité de l'entendement (*c*) (C), de sorte que les philosophes vulgaires disaient partout qu'il avait persuadé cette erreur à presque toute l'Italie (*d*). Niphus ayant conjuré la tempête par les soins de l'évêque de Padoue, et par quelques corrections de son ouvrage *de Intellectu et Dæmonibus*, imprimé l'an 1492, fit paraître coup sur coup divers autres livres qui lui donnèrent une si grande réputation, que les plus fameuses universités lui offrirent une chaire de philosophie avec de bons appointemens (D). Le pape Léon X le considéra beaucoup, et lui permit d'insérer dans son écusson les armes de la maison de Médicis, et le créa comte palatin. On a les lettres patentes de ces concessions (*e*); mais on n'y voit pas qu'il lui permette de porter le nom de Médicis : il est néanmoins certain qu'il lui accorda cette grâce, et que Niphus s'en servit publiquement (*f*). Il reçut ordre du même pape d'écrire pour l'affirmative sur la question si par les principes d'Aristote l'âme est immortelle (*g*). Il eut beaucoup d'accès chez de grands seigneurs et de grandes dames, à quoi contribua extrêmement le talent qu'il eut de faire rire par des contes et par de bons mots. Il avait l'air fort grossier, et mauvaise mine; mais néanmoins il parlait de bonne

(*a*) *Il pouvait dire comme le berger de* Virgile, eclog. III, *vs.* 33.
Est mihi namque domi pater, est injusta noverca.

(*b*) Gabriel Barrius, *in* Antiquitatib. Calabriæ, *apud* Naudæum *in* Judicio de Aug. Nipho, *pag.* 16.

(*c*) *Voyez la remarq.* (E) *de l'article* AVERROES, *tom. II*, *pag.* 533.

(*d*) *Voyez ci-dessous la rem.* (C), *citat.* (9).

(*e*) *Voyez-les dans* Naudé, *à la tête des* Opuscules de Niphus, *qu'il fit imprimer à Paris l'an* 1645.

(*f*) *Voyez* Naudé, *in* Judicio de Aug. Nipho, *pag.* 24, 25.

(*g*) *Voyez, dans ce volume, la remarq.* (B) *de l'article* POMPONACE, *tom. XII.*

[illegible] quaud il se [illegible] plaisanter (E). On était [illegible] de la différence que l'on [illegible] de lui à lui-même selon [illegible] disait mot, ou qu'il dis-[illegible]. Il était d'un tempéra-[illegible] amoureux, et il se rendit ridicule dans sa vieillesse par les extravagances de sa passion pour de jeunes filles (F). J'en parle ailleurs (*h*). Sa femme se nommait Angélella : il en fait mention quelquefois dans ses ouvrages, et il rapporte un rare exemple de l'amitié qu'elle avait pour lui (G). Il en eut des enfans, comme on verra ci-dessous (*i*). Il mourut d'un mal de gorge qu'il contracta pour avoir senti du froid en marchant de nuit (H). Paul Jove assure que ce fut la même nuit qu'on assassina Alexandre de Médicis, duc de Florence, c'est-à-dire le 6 de janvier 1537*; mais Naudé prouve que Niphus vivait encore l'an 1545 (I). Il tâche de l'excuser de ses erreurs et de ses obscénités (K), et il le loue (*k*) d'avoir été le premier qui réfuta les menaces d'un déluge, que les astrologues avaient faites pour l'an 1524, et qui répandirent beaucoup de frayeur par toute l'Europe (*l*). Il nomme trois antagonistes de Niphus, qui en usèrent honnêtement et obligeamment (L). Si Guy Patin n'est pas mieux instruit lorsqu'il parle de la visite faite à Niphus par l'empereur Charles-Quint, que lorsqu'il ajoute que Niphus mourut d'une maladie contractée pour avoir trop dansé *à ses secondes noces* (*m*), il n'en conte que des faussetés. On marquera quelques méprises du Dictionnaire de Moréri (M).

(*h*) *Dans la remarq.* (C) *de l'article* Aragon (Jeanne d'), *tom. II*, *pag* 225.

(*i*) *Dans l'article suivant.*

(*k*) Naudæus, *in* Judicio *de* Aug. Nipho, *pag.* 43, 53.

(*l*) *Voyez la rem.* (B) *de l'article* Stoffler. *tom. XIII.*

(*m*) *Voyez le* Patiniana, *pag.* 83 *de l'édition de Hollande.*

(A) *Il se donne assez constamment le surnom de* Suessanus.] Sur cela on doit observer cette particularité, qu'ayant dit dans l'un de ses livres qu'il était né en Calabre, il effaça cet endroit dans la seconde édition. *Ipse in Sinuessanorum* (1) *gratiam quòd apud eos aliquandò degerit, uxoremque duxerit, Sinuessanum* (2) *se scribebat. Quamquàm sæpiùs in gymnasia palàm Calabrum se esse fateatur, et in Epistolâ quæ est ad Johannem Arenarum principem, in commentario super Peri Hermenias, se Calabrum esse testatur, id quod tamen in secundâ operis editione sublatum fuit* (3). Ceci montre qu'il préférait Sessa, sa patrie d'adoption, à Jopoli, sa patrie de naissance. Paul Jove ne savait que confusément ce qui concerne le pays natal d'Augustin Niphus : il le fait natif de Sessa, et originaire de Trophéa (vulgairement Tropéa), dans la Calabre (4). Jérôme Marafioti, qui publia en italien les Antiquités de Calabre, l'an 1601, prétend que Niphus fit la principale partie de ses études à Tropéa (5). Ses petits-fils, et plusieurs de ses alliés, ajoute-t-il, demeurent encore dans un lieu de campagne qui n'est pas fort éloigné de cette ville.

(B) *Il se commit avec les moines, et pensa se perdre.*] Ce fut par un livre sur l'entendement et sur les démons. Il y soutenait qu'il n'y a qu'un entendement, et qu'il n'y a point d'autres substances séparées de la matière, que les intelligences qui meuvent les cieux. Il se fit par là des affaires dangereuses ; et il lui en eût peut-

(1) *Il fallait dire* Suessanorum.

(2) *Il fallait dire* Suessanum.

(3) Gabriel Barrius, *in* Antiq. Calabriæ, *apud* Naudæum, *in* Judicio de Aug. Nipho, *pag.* 16.

(4) Jovius, *in* Elogiis, *cap. XCII*, *pag. m.* 215.

(5) *Apud* Naudæum, *in* Judicio de Aug. Nipho, *pag.* 17.

être coûté la vie, si Pierre Baroci, évêque de Padoue, n'eût détourné la tempête. De là vient que Tibère Russilien introduit la Philosophie qui représente à Léon X qu'elle a préservé du feu Augustin Niphus et Pomponace. Il fallut que Niphus effaçât certaines choses dans son ouvrage, lorsqu'il le fit imprimer l'an 1492 (6). *Voluit etiam* Niphus *ingenium suum in hâc præceptoris sui sententiâ, quâ explicandâ, quâ stabiliendâ periclitari; verùm hanc ob rem, aut certò propter negatas à se distinctas à motoribus cœlorum intelligentiis, substantias omnes à materiâ separatas, oppidò cucullatos patres contrà se in* [illegible]*, et nominis famam vehementissimè commovit; à quibus se explicare haud facili negotio potuisset, nisi eum ab ancipiti illo discrimine celeriter exemisset, Petrus Barocius episcopus Patavinus.... quæ* (dicam haereseos Augustino Nipho inusta) *non ita de nihilo fuit, quin Tyberius* Russilianus *Calaber philosophiam inducat, in oratione quam habet ad Leonem X, dicentem*, nec longo post tempore Suessam (7) nostrum fidissimum alumnum, ac Pomponatium mediis ex ignibus eripuimus (8).

(C) *Ce professeur Vernias soutenait avec chaleur l'opinion d'Averroès sur l'unité de l'entendement.*] Naudé me l'apprend. *Nicoletus Vernias Averrois de unico intellectu, confirmare argumentis, eousquè validis et numerosis consueverat, ut omnes plebei et minuti philosophi, quemadmodùm Riccobonus libro VI, de Gymnasio Patavino scribit, dictarunt in vulgus, eum totam penè Italiam in hunc perniciosum errorem compulisse* (9). L'évêque de Padoue que j'ai nommé engagea ce Vernias, par ses douces remontrances, à faire un livre orthodoxe. Ce livre traite de l'immortalité de l'âme, et fut imprimé l'an 1499. L'auteur y soutint, non pas l'unité de l'âme de tous les hommes, comme il avait fait opiniâtrement pendant trente années, mais la multiplication des âmes selon la multitude des corps. *Qui* (Petrus Barocius, episcopus Patavinus) *Nicoletum quoque amicè posteà compulit, ut edito de animæ immortalitate libello, eam non unicam esse, quemadmodùm totos annos triginta pertinacissimè docuerat, sed multiplicem, et pro ratione corporum divisam, ostenderet* (10).

(D) *Les plus fameuses universités lui offrirent une chaire de philosophie avec de bons appointemens.*] Selon Paul Jove, il enseigna dans presque toutes les académies d'Italie avec de gros gages, au même temps que l'Achillini et Pomponace fleurissaient (11). Ces deux professeurs ont enseigné la philosophie dans Padoue; et, si l'on en croit Gauric, ils eurent Augustin Niphus pour leur collégue (12). Cependant on ne le voit pas dans le catalogue des professeurs de Padoue, publié par Riccobon. Mais Niphus insinue lui-même qu'il a enseigné dans cette université. *Cessantibus enim his turbulentiis*, dit-il (13), *quas ocyssimè cessandas arbitror, adsum qui Patavii ubi mea sedes semper parata est, aut sicubi boni principes florere statuent studia, bonas artes, profiteri polliceor.* Il est certain à tout le moins qu'on lui offrit et à Padoue et à Boulogne les gages de mille écus d'or par an, qui était la somme dont il fut gratifié dans l'académie de Pise. Il nous l'apprend lui-même. *Præceptores qui has* (artes et scientias) *discipulos docent, pecunias multas accumulare cernimus : nos primi à Bononiensibus, à Venetis, si in eorum gymnasiis philosophiam docere vellemus, millenarium aureorum pro mercede singulis annis acciperemus, sicuti à Florentinis accepimus, Pisis philosophiam professis* (14). Notez qu'il était professeur à Pise environ l'an 1520 (15). La préface de ses *Dilucidationes Metaphysicæ*, ouvrage qu'il commença de

(6) Naudæus, *ubi suprà*, *pag.* 28.
(7) *Je crois qu'il faut lire* Suessanum.
(8) Naudæus, *in* Judicio de Aug. Nipho, *pag.* 27, 28.
(9) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 27.

(10) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 28.
(11) *Quùm in omnibus ferè Italiæ gymnasiis, Achillino et Pomponatio florentibus, opima stipendia meruisset.* Jovius, *in* Elogiis, *cap.* XCII, *pag.* 215.
(12) Gauricus, *in* Themate natalitio Pomponatii, *apud* Naudæum, *in* Judicio de Aug. Nipho, *pag.* 31.
(13) Niphus, *in* Dilucidation. Metaphys., *apud* Naudæum, *ibidem*.
(14) Niphus, de Divitiis, *pag.* 88, *édit.* *Paris.*, 1645.
(15) *Voyez* Naudé, *in* Judicio de Nipho, *p.* 29.

composer à Salerne, environ l'an 1507, nous fait voir que pendant qu'à cause des malheurs publics, il était réduit à philosopher dans sa patrie (16), il fut attiré à Salerne par Robert de Sanséverin, qui voulait y faire fleurir les sciences. Il accepta la profession en philosophie, et pendant qu'il l'exerçait il reçut l'ordre de ce prince d'éclaircir toutes les œuvres d'Aristote (17). Je remarque cela, afin qu'on sache en quel temps il fut professeur à Salerne. On dit qu'il fut appelé à Rome par Léon X, pour enseigner la philosophie dans le collége de la Sapience (18). On peut douter qu'il l'ait enseigné dans l'académie de Boulogne : il ne paraît pas dans la liste qu'Alidosius a donnée des professeurs de cette université.

(E) *Il avait... mauvaise mine, mais néanmoins il parlait de bonne grâce, et surtout quand il se mettait à plaisanter.*] C'est ce que Paul Jove nous apprend. *Erat ingenio fertili*, dit-il, (19), *adaperto*, *liberali*, *sermone autem Campanum pingue quoddam resonanti maximè libero, et ad serendas fabulas in suggestu, corondque ad voluptatem aurium perjucundo; sed vel toto ore subagresti, et penitùs infaceto ità se ad urbanos jocos componebat, ut valdè mirarentur, qui mox tacentis supercilium, austeraque labra, et lineamenta conspicerent.*

(F) *Il était d'un tempérament amoureux, et il se rendit ridicule dans sa vieillesse par les extravagances de sa passion pour de jeunes filles.*] Il avoue que le beau sexe lui a toujours été agréable, mais que dans sa jeunesse, s'il servait une jeune fille qui fût fort chaste, il l'aimait sans désirer d'en jouir : si au contraire il la croyait amoureuse, il sentait aussi les tentations d'impudicité. *Testor à juventâ usquè ad præsens tempus, semper mihi fuisse puellas gratas : in juventâ enim amabam aliquandò aliquas sinè illicito appetitu, in quibus cognoscebam pudorem atque puritatem, expertibus omninò cupidinei amoris : interdùm nonnullas deperibam, quas cupidineus amor facilè tangeret; illas igitur amore blando consuetudinis, has cupidinis prosequebar, nec aliam ob causam, nisi quia mores mihi earum jucundissimi erant* (20). Il ajoute que dans sa vieillesse il continue d'aimer chastement les honnêtes filles, mais que pour celles d'un autre ordre il les hait mortellement *Hâc verò ætate puellas in quibus pudorem Sabinarum modestiamque agnosco, quippè quæ sint ab inhonestis illecebris abhorrentes, sinè turpi voluptate summoperè amo, secùs autem quæ amore cupidineo accenduntur, has enim hâc ætate non modò non amo, sed odio prosequor immortali capitalique* (21). Quand on ajouterait foi à cette dernière déclaration, on ne laisserait pas de le condamner très-justement d'avoir fait sur ses vieux jours toutes les démarches d'un amoureux transi. Il prostituait par-là son caractère de philosophe, et il perdait l'estime même de ceux qui se faisaient le plus de plaisir de lui voir faire ce manége-là. De plus, comment accorder sa déclaration avec l'aveu qu'il a fait que son amour pour une demoiselle suivante d'Hippolyte d'Aragon, comtesse de Vénafre, le rendait fou, le faisait mourir, quoique cette demoiselle eût non-seulement une beauté qui excitait les vieillards, et les morts même à l'aimer, mais aussi une pudeur incomparable? Il n'avait joué cette comédie que pour divertir Pompée Colonne; mais enfin il sentit une passion très-réelle. Entendons-le réciter cela. *Ut voluptate afficeremus Pompeium Columnam, qui in hujusmodi nos amoris rete implicitos videndo summoperè delectabatur, simulavimus perditos cum* Quintiâ (22) *amores.... cum hâc igitur amores simulando, sæpè colloquendo, congrediendo, atque amores describendo, quotidiè convivebamus. Crevit amor tandem adeò ut non ad insanias mo-*

(16) *C'est-à-dire, à Sessa.*

(17) *Voyez* Naudé, *in* Judicio de Aug. Nipho, *pag.* 29 *et* 30.

(18) Opmer., *in* Chron., *apud* Naudæum, *ibidem*, *pag.* 30.

(19) Jovius, *in* Elogiis, *cap. XCII*, *p. m.* 215.

(20) Niphus, de Muliere aulicâ, *cap. VII*, *pag. m.* 345.

(21) *Idem, ibidem.*

(22) *Son vrai nom était Hippolyte, mais on lui changea ce nom en celui de Lucrèce, à cause que la comtesse de Vénafre se nommait Hippolyte. Il la nomma* Quintia, *parce que c'était la cinquième de ses maîtresses.* Niphus, de Viro aulico, *cap. XXXIII*, *pag.* 286.

d mortem compellerer, nec quidem : nam ea erat, estque c frontis, orisque serenitas, , is oculorum splendor, ac ubar, ea denique totius corties, gratia, ac venus, ut senes, sed vel ipsi mortui r allicianturque ad amota quoque ipsi cum venusitia, morum suavitas, cotque affabilitas inest, ut eculum, sidusque fulgenmeritò sit censenda (23). l'il se compare au fameux Colonne, qui, à l'âge de t dix ans, devint amoureux Visconti, et qui, ayant é selon la manière des vieil- cherchent plutôt le plaisir etien que le plaisir vénéchauffa de telle sorte, qu'il à des folies publiques (24). vagances de notre philosoeuvent voir dans ces vers nus :

ves, philosophiam qui tetricam
s : et boni indignan
chiæ horridamque Cypridis.
Niphus an non melleus,
suetus inter enthymemata,
logismos frigidos
suaves, Atticasque fabulas :
que risum spargere?
venustum hoc : septuagenarium
ndulatis passibus,
o, flexuosoque capite
coram carneres
rium, modò Phrygium, vel Lydium:
sancium gravi?
sic philosophiam invisam, arbitror
i fuisse philosophi (25).

adition des Italiens a conlusieurs contes touchant les moureuses du vieillard Au-Niphus. Naudé les savait ; tre qu'il n'était pas assuré ussent aussi véritables que blables, il ne crut pas qu'il a charité ni de l'équité de les . Je cite ses paroles avec d'aude plaisir qu'elles donnent ple de ce qu'il faut faire par aux contes qui n'ont pour ue l'ouï-dire. *Amoribus præsertim indulsit* (Niphus), *quos cum puellis honorariis quarundam Heroïnarum, quibuscum familiariter versabatur, tam liberè, adeòque intemperanter exercuit, ut non modò virginibus illis quas obsequio suo demereri studebat, sed omnibus qui tanti nominis philosophum, à petulcis illis et lascivientibus puellis ita deludi fascinarique videbant, ludos de se maximos faceret. Et herclè, nisi vellem ejus pudori per me nihil detractum iri, possem hic multa ridicula recensere, quæ licèt incertis rumoribus per Italiam de illo ferantur, adeò tamen moribus amantium proxima sunt, ut nullo negotio vera quoque censeri possunt : sed absit, ut privati cubiculi secreta, et dulces illas nequitias, ineptiasve, quas sibi quisque pro diræ libidinis modo fingit ad libitum, è latebris quas faventes habuerunt, in odiosam lucem proferam. Adde quòd tam alienum est à naturâ meâ, rebus certis et exploratis, dubios rumores miscere, ut ne quidem in aliquâ ludicrâ narratione, et oblectationis tantùm de causâ, facere illud ullo modo vellem* (26). Il y a eu peut-être des gens qui ont loué son silence par la raison contenue dans ces quatre vers de Malherbe :

Siérait-il bien à mes écrits
D'ennuyer les races futures
Des ridicules aventures
D'un amoureux en cheveux gris (27).

(G) *Il rapporte un rare exemple de l'amitié que* sa femme *avait pour lui.*] Pendant la composition d'un ouvrage intitulé *Thesserologium Astronomicum*, il se tint si enfermé parmi les livres, qu'il ne voyait plus personne. Sa femme s'imagina qu'il était atteint de mélancolie, et se servit vainement de diverses voies pour l'en guérir. Elle s'imagina enfin que les plaisirs de l'amour seraient un remède très-efficace ; c'est pourquoi elle fit entrer seule dans le cabinet de son mari une belle-fille dont elle était jalouse, et qu'à cause de cela elle haïssait de tout son cœur. Elle la pria instamment de ne refuser quoi que ce soit, non pas

m, *ibidem.*
mare capit Claram Viscontiam amore i magis conversationum esse solet quàm dum tamen ipse continentissimus foret, sdm in colloquiis cum eâ quotidiè vernto amore affectus est tandem ut usquè as apertissimas deveniret. Idem, ibid.
omus, *apud* Jovium, *in* Elogiis, *cap.* g. 217.

(26) Naudæus, *in* Judicio de Nipho, *pag.* 31, 32.
(27) Malherbe, Poésies, *pag.* 85, *édition de* Ménage, *Paris*, 1666.

[illegible] Niphus fit la sourde oreille : sa femme alors ne recourut qu'à des vœux et qu'à des larmes : ce qui dura jusqu'à ce qu'il eût achevé son livre. Après quoi il reprit sa gaieté ordinaire, et vit du monde comme auparavant. La bonne femme reprit aussi sa belle humeur, *ipsa quoque è mortuis in vitam rediit* (28).

(H) *Il mourut d'un mal de gorge qu'il contracta pour avoir senti du froid en marchant de nuit.*] Paul Jove est ici mon original. *Periit in patriâ nocturno itinere refrigeratus, quùm serò è Sinuessâ rediisset, obortis scilicet tonsillis quæ fauces obsederant* (29). Puisque, selon Paul Jove, la ville de Sessa était la patrie de Niphus, comment a-t-on pu dire qu'étant revenu trop tard de Sessa, il contracta une maladie qui le fit mourir dans sa patrie? Cette question fait voir seulement que l'auteur n'a pas assez bien narré les choses ; mais on peut sans peine dissiper la brouillerie. Il entendait sans doute que Niphus, ayant demeuré trop tard dans Sessa, retourna pendant la nuit à sa maison de campagne, qui n'en était pas éloignée. Cette maison est sans doute ce qu'il appelait *Niphanum*, d'où il a daté quelques livres. Il n'est pas si aisé de prouver que le lieu où il est mort a été marqué exactement par Paul Jove ; car Léandre Alberti assure que Niphus mourut à Salerne, où il avait enseigné long-temps la philosophie (30). Il y demeurait l'an 1534, comme il paraît par la date de son traité *de Re aulicâ*. Il dédia son livre *de Rege et Tyranno*, imprimé à Naples la même année, au prince de Salerne Ferdinand de Sanséverin.

(I) *Naudé prouve que Niphus vivait encore l'an* 1545.] Car il dit que Niphus dédia à Paul III son livre *de Animalibus*, l'an 1545 (31). Il conclut de là que l'auteur avait alors soixante et dix ans ; et il se fonde sur une supposition très-vraisemblable, qui est de lui donner l'âge de vingt ans lors de la dispute dont j'ai parlé ci-dessus (32), et qui se rapporte à l'an 1491. Il eût pu trouver une preuve plus directe dans l'épître dédicatoire d'un livre que ce philosophe composa l'an 1534, dans laquelle il se donne soixante ans (33). Je m'étonne que Naudé ne censure pas Paul Jove sur le temps de la mort de Niphus.

(K) *Naudé tâche de l'excuser de ses erreurs et de ses obscénités.*] Il en rejette la faute sur la licence de ces temps-là ; et il montre par des exemples, qu'avant les décrets du concile de Trente, touchant l'examen et la censure des livres, on se donnait une extrême liberté de soutenir des propositions erronées, et de publier des contes et des satires sans aucun égard aux oreilles chastes. Il reconnaît qu'Augustin Niphus abusa de cette coutume dans des écrits composés pour le beau monde, et même dans des traités philosophiques, mais non pas d'une manière aussi débordée que plusieurs autres auteurs. *Eum* (sermonem Niphi) *talem esse* (inæqualem et immundum) *nullus unquàm inficias ire poterit, cui lectæ fuerint jucundæ illæ narrationes, quas sub finem libri de viro aulico creberrimas juxtà, fœdissimasque attulit. Neque tantùm istis usus est, cùm Aulici sui urbanitatem per ejusmodi facetias urbaniorem reddere satagit ; sed interdùm etiam in Porticu et academiâ, cùm adversùs viros gravissimos disputat, in dicteria quædam prorumpit, neque loco, neque tempori satis convenientia ; easque historias refert, quas ob rerum fœtidarum mentionem, nemo vel inter lixas et rusticos, absque honoris præfatione referre vellet* (34)..... (35) *Philologis præsertim adeò familiaris erat sermonum obcœnissimorum licentia, ut qui* Bocatium, Pogium, Aretinum, Casam, Castalionem, Pacificum Asculanum, Julium Grotum, Puccium, Ludovicum Cinthium, Philelphum, Codrum, Septabinam, Mazzuccium

(28) Niphus, de Amore, *cap. CII, pag.* 428.

(29) Jovius, *in* Elogiis, *cap. XCII, pag.* 217.

(30) *Obiit annis superioribus Salerni quâ in urbe diù regali illius præmiis honestissimis philosophiam docuerat.* Leand. Albert., Descript. Ital., *pag. m.* 244.

(31) Naudæus, *in* Judicio de Nipho, *pag.* 34.

(32) *Dans la remarque* (B).

(33) *Nec mirentur qui hunc legerint librum, philosophum senem sexagenarium et penè capularem eum puellæ dicasse.* Niphus, *epist. dedic. libri* de Re aulicâ, *pag. m.* 238.

(34) Naudæus, *in* Judicio de Nipho, *pag.* 54.

(35) *Idem, ibid., pag.* 56.

Francum, et id genus alios (36) *legerit, impudentiam tunc, malitiam, fœditatem, impietatem, virùs suum omne plenis buccis, aut potiùs pleno jure, sive in Deum, sive in ejus ministros, aut publicas, privatasque personas, et in omnem denique honestatem aut verecundiam effudisse, fateri cogatur. Undè nihil mihi, aut aliis mirum videri debet, si cùm hi mores, hæc tempora vivente* Nipho *fuerint, ipse etiam, qui petulanti splene cachinno factus à naturâ fuerat, qui cum heroïnis et principibus viris continuò vivebat, quem sagaces puellæ, miris illecebris in sui amorem pelliciebant, sui sæculi moribus, et institutis, longè tamen quàm cæteri parciùs, usus fuerit; quandòquidem si aliter fecisset, paratum ejus nomini, et gloriæ exitium erat, quòd viris academicis nimia stoliditas, et rerum civilium ignorantia, suique potissimùm incuria afferre solet.*

(L) ... *Il nomme trois antagonistes de Niphus qui en usèrent honnêtement et obligeamment.*] Le premier est un moine de l'ordre de Saint-François. Il publia contre Niphus quelques théorèmes de philosophie. Il se nommait *Franciscus Lychettus* (37). Le second se nomme Luc Prassicius : il était d'une famille patricienne d'Aversa, et il fit imprimer dans sa patrie, en 1520, *Confutationes in quasdam Niphi Commentationes pro defensione catholicæ ac peripateticæ veritatis, nec non pro defensione doctorum ab eo non jure condemnatorum.* Le troisième est Pomponace, qui ne répondit point à Niphus par des plaisanteries, comme aux autres censeurs de son traité *de animæ Immortalitate ex Aristotelis mente*; mais en recueillant toutes les forces de son esprit (38). *Pomponatius cùm multorum adversùs suum... libellum censuras dicteriis quibusdam aut excipiat, aut prorsùs eludat; unius* Augustini *argumenta tanquàm fortissimi ducis, tela, non contemnere, sed levi corporis flexu declinare, aut si aliter non posset, collectis viribus, objectoque umbone sustinere visus est* (39). C'est une marque de son estime pour Augustin Niphus.

(M) *On marquera quelques méprises du Dictionnaire de Moréri.*] 1°. Il serait bien mal aisé de prouver que Léon X *voulait avoir continuellement* Niphus *auprès de lui*. 2°. Phausina n'était point une courtisane (40), mais une demoiselle d'honneur de la princesse de Salerne (41). Le bon homme Niphus n'en jouissait point : je ne parle pas ainsi à cause qu'il dit qu'il ne l'aime que parce qu'elle est pudique (42), et qu'il venait d'assurer que lorsqu'il aimait une honnête fille il ne sentait point de désirs impurs (43); ma raison est que le prince et la princesse de Salerne ne souffraient cette galanterie que pour se divertir des extravagances de ce vieillard : la jeune demoiselle s'en divertissait aussi, et voilà tout. 3°. Il ne lui dédia point un livre *sous le nom de l'Aurore*, mais sous celui de *Phausina*, nom qu'il avait forgé pour signifier qu'elle était l'Aurore (44); cette demoiselle s'appelait *Phœbé Rhea*. 4°. Cet ouvrage a pour titre *de Re aulicâ*, et non pas *de Viro aulico* : il est vrai qu'il contient deux livres, le premier *de Viro aulico*; le second, *de Muliere aulicâ*. 5°. Moréri avait fort bien dit qu'il appela Quintia une autre de ses maîtresses, parce qu'elle était la cinquième (45); mais dans les éditions de Hollande, et dans celle de Paris 1699, on a mal mis *Quinta*. 6°. On a suivi l'erreur de Paul Jove touchant le temps de la mort de Niphus. 7°. Et puisqu'on le voulait suivre, il valait mieux dire comme lui, *la même nuit qu'Alexan-*

(36) *Voyez les paroles de M.* Magliabechi, *dans la remarque* (E) *de l'article* VARRA, *tom. XIV.*

(37) *Voyez son* Éloge, *dans* Léonardo Cozzando, *à la page* 122 *de la Ire. partie* della Libraria Bresciana.

(38) *Tiré de* Naudé, *in* Judicio de August. Nipho, *pag.* 42.

(39) *Idem, ibidem.*

(40) *Notez que, selon* Moréri, *on la doit nommer simplement* maîtresse; *mais selon les éditions de Hollande on la doit nommer* courtisane.

(41) *Voyez* Niphus, de Re aulicâ, *lib. I, cap. XXVIII.*

(42) Niphus, *ibid., lib. II, cap. VII.*

(43) *Voyez, ci-dessus, citation* (20).

(44) *Non Phœbam (quod nomen tibi lustrico die fuit inditum) sed* PHAUSINAM *hoc est Auroram, me tuo existente Phœbo, nuncupare te dignam putavi. Es enim inter puellas Aurora, quæ formæ excellentiâ et morum compositione foves, ac omnes illustras. Et etiam cognomine Rhea, quòd facilis, blanda ac jucunda sis.* Niphus, epist. dedic. de Re aulicâ, *pag.* 237.

(45) *Idem*, de Re aulicâ, *lib. II, cap. VIII.*

dre de Médicis fut assassiné, que de dire *environ la même année.*

NIPHUS (Fabius), petit-fils du précédent, était fils, si je ne me trompe, de ce Jacques Niphus à qui Augustin, son père, dédia le livre *de Divitiis*, l'an 1531. Il fut savant et éloquent mais d'un esprit un peu trop inquiet; et il trouva partout des occasions de se plaindre de son infortune. Il publia un *Proœmium Mathematicum*, à Paris, l'an 1569, dans le temps qu'il enseignait les mathématiques à deux jeunes frères, Pierre Alexandre, et Albert Delbène. Il le dédia à Jean Cavalcanté, oncle maternel de ses deux disciples, et lui représenta les malheurs qu'il avait soufferts (*a*) (A). Il succéda à Nicolas Curtius dans la seconde chaire de la médecine pratique à Padoue, l'an 1575; et ayant été mis en prison quelques mois après, à cause qu'il était suspect de luthéranisme (*b*), il eut le moyen de s'évader, et se retira à Vienne en Autriche (B). Il passa depuis en Angleterre, et y fut fort malheureux. De là il vint en Hollande, et y trouva aussi des adversités (C). Je ne sais si l'espérance qu'il eut de surmonter par la protection des états les poursuites de ses ennemis le trompa ou non. Je n'ai pu le suivre que jusqu'à l'épître dédicatoire où il expose cette espérance. Naudé conjecture qu'il se retira au Pays-Bas espagnol, et qu'il y abjura le calvinisme, et qu'il y prit une femme dont il eut Ferdinand Niphus, qui fit imprimer à Louvain, en 1644, le *Severa Methodus disputandi* de Caramuel, en y ajoutant une lettre où il se nomme arrière-petit-fils d'Augustin Niphus. M. Moréri, qui ne savait de toutes ces choses que ce qu'il en avait lu dans Naudé, a converti en affirmation ce que l'autre n'avait dit que sous un *peut-être*. Cela est de fort mauvais exemple, et un défaut très-commun. Il a copié quelques fautes du même écrivain (D); et a dit sans nulle preuve (*c*) que Fabio Niphus *enseigna quelque temps à Leyden.*

(*a*) Naudæus, *in* Judicio de Aug. Nipho, *pag.* 36 *et* 37.

(*b*) Riccobonus, de Gymnasio Patavino, *lib. III*, *cap. XXXIX*, *apud* Naudæum, *ibid.*

(*c*) *C'est-à-dire sans l'avoir lu dans* Naudé.

(A) *Il représenta à J. Cavalcanté les malheurs qu'il avait soufferts.*] Il lui témoigne sa gratitude des bons offices qu'il avait reçus de lui. *Tu enim*, Cavalcantium nempè sic alloquitur, *cùm in tantas rerum angustias atque asperitates, quâdam fortunæ amentiâ incidissem, ut penè de salute desperandum putarem, non tantùm hâc rerum mearum offensione doluisti, verùm etiam neque sumptibus, neque amicis, in meâ adversitate leniendâ, te concessurum confirmâsti* (1).

(B) *Il eut le moyen de s'évader, et se retira à Vienne en Autriche.*] C'est une particularité que j'ai trouvée dans une lettre de Languet, datée de cette ville-là, le 15 de mars 1576. Languet l'écrivit à son maître l'électeur de Saxe, et lui apprit entre autres choses que ce petit-fils de Niphus accepterait volontiers un emploi dans les écoles publiques de cet électeur. Il ajouta que c'était encore un jeune homme, mais qui parlait bien, assez instruit des impostures de l'église romaine, mais non pas assez éclairé sur la vraie religion, ce qui lui faisait souhaiter de s'établir

(1) *Apud* Naudæum, *in* Judicio de Aug. Nipho. *pag.* 37.

dans quelque lieu où il pût apprendre à la mieux connaître. L'envie de ses collègues, qui le voyaient applaudi des écoliers, les porta à le déférer à l'inquisition comme un hérétique : on l'emprisonna, quelques jeunes Allemands le délivrèrent, et il s'en alla à Vienne. Il avait enseigné la philosophie en France et en Italie, et avait eu une foule d'auditeurs, avant qu'on le fît professeur en médecine à Padoue. Voici tout entier le passage de Languet. *Venit huc ex Italiâ Marcus Antonius Niphus, nepos illius Augustini Niphi, qui patrum nostrorum ætate fuit valdè celebris in scholis italicis. Hic Marcus Antonius per aliquot annos docuit philosophiam in Galliâ et Italiâ cum maximo auditorum concursu, et tandem factus est Patavii artis medicæ professor. Quoniàm autem magno applausu audiebatur à studiosis adolescentibus, quidam ex professoribus metuentes, ne præ ipso in contemptum venirent, eum tanquàm de religione pontificiâ non benè sentientem detulerunt ad inquisitionem, à quâ est conjectus in carcerem, ex quo opera quorumdam adolescentum Germanorum evasit, et huc se contulit. Contraxi hìc cum eo notitiam et cùm viderem eum esse moderato ingenio, et nihil esse in eo illius arrogantiæ, quâ raro carent Itali, et ex aliorum sermonibus scirem, ipsum esse insigniter doctum, percontatus sum ex eo, si fortè vocaretur in aliquam ex scholis publicis vestræ celsitudinis, an esset conditionem acceptaturus. A quâ re cùm viderem eum non abhorrere, promisi ipsi me id vestræ celsitudini indicaturum, à quâ humiliter peto, ut mihi significare dignetur, quæ sit sua in eâ re voluntas. Est adhuc juvenis et valdè facundus. Intelligit quidem imposturas religionis pontificiæ, sed in puriore religione nondùm est satis institutus, quarè cupit venire ad ea loca ubi possit institui* (2). Si Naudé avait eu quelque connaissance de cette lettre de Languet, il n'aurait pas trouvé à redire au calcul de Riccobon (3); et il serait tombé d'accord que notre Niphus succéda à Curtius l'an 1575. Il ne faut pas s'imaginer que sous prétexte que Languet nomme Marc Antoine celui dont il parle, ce soit une autre personne que le Fabius Niphus de cet article. L'argument, que Naudé fonde sur ce que Niphus étant à Paris l'an 1569 se plaint des périls où il avait été exposé (4), est nul : car il n'est point nécessaire de rapporter cela comme fait Naudé à sa prison de Padoue (5). C'était un homme à se faire des affaires partout où il allait; et sans doute sa mauvaise étoile lui avait joué quelque tour avant qu'il se retirât en France. Souvenons-nous que selon Languet, il y avait enseigné la philosophie avant que d'être promu à la profession en médecine à Padoue.

En passant, je remarquerai une autre faute de Naudé. Il dit (6) que Niphus s'était retiré en France pour la même raison que Pierre Martyr s'était retiré en Angleterre, et Siméo Simonius en Allemagne. Il est sûr que Pierre Martyr se réfugia en Suisse, et qu'il s'établit à Strasbourg, et qu'il n'alla en Angleterre quelques années après que par accident, c'est-à-dire que parce qu'il y fut appelé pour travailler à la nouvelle réformation, sous le règne d'Édouard VI. Et pour ce qui est de Simonius, je suis bien persuadé qu'il ne choisit point l'Allemagne pour sa première retraite. Il fut professeur à Genève avant qu'à Heidelberg. Voyez son article.

(C) *Il fut fort malheureux* en Angleterre, *et ..... trouva aussi des adversités* en Hollande.] C'est Gabriel Naudé qui m'apprend cela : je n'ai point le livre d'où il l'emprunte. *In Angliam et demùm in Hollandiam trajecit ; cùm tamen utrobique, reflantibus fortunæ ventis agitatus, non aliter quàm si quartâ lunâ natus fuisset, quàcumque tandem se reciperet, illic etiam gravi semper aliquo infortunio mactaretur, sic enim ille in præfatione Ophini sui ad consociatarum Belgii provinciarum ordines :* Equidem cùm in Angliam nullo meo crimine, sed nefario quorumdam sce-

(2) Languetus, epist. LXVII ad Elect. August., part. *II*, pag. 166.

(3) Naudæus, in Judicio de August. Nipho, pag. 37.

(4) *Voyez la remarque précédente.*

(5) *Ipse... tam expressè calamitates suas enumerat, ut dubitari non possit, quin de Patavinis intelligendæ sint.* Naudæus, *in* Judicio de Aug. Nipho, *pag.* 37.

(6) *Ibidem.*

lere, magnâ calamitate oppressus essem, ejusque calamitatis reliquiæ, quasi procellæ ad vos me detulissent, ecce vestræ virtutis, et humanitatis non inanis spes effulsit. *Ac paulò post*, cùmque injustè in mearum rerum, quasi in fractarum navium reliquias, nonnulli impetum fecissent, senatus vestris auspiciis constitutus, singulari virtute obstitit, meque in integrum, quantùm in eo erit, restitutum iri, non inanem mihi spem ostentavit (7). Naudé suppose que l'*Ophinus*, *seu de cœlesti animarum progenie Dialogus* (8) ne fut imprimé à Leyde qu'en 1617. Néanmoins le Catalogue d'Oxford le marque comme imprimé à Leyde l'an 1599, *in*-4°.

(D) *Moréri..... a copié quelques fautes* de Naudé.] Il a dit, 1°. que Niphus, professeur en médecine à Padoue, en ayant été chassé vint à Paris, et que là il passa en Angleterre; 2°. que l'ouvrage intitulé *Ophinum* (il fallait dire *Ophinus* (9)) n'a été publié qu'en 1617. Notez que l'auteur s'y nomme *Fabius à Nipho*.

(7) Naudæus, *ibidem*.
(8) *Il y a* Divinatio *dans le* Catalogue d'Oxford.
(9) *M.* Konig *devait ainsi donner le titre, et non pas dire que* elucubravit Ophnium.

considéra que la langue castillane était connue de plus de gens que la portugaise, et qu'ainsi son livre serait d'une moindre utilité s'il le laissait dans l'état où il l'avait mis d'abord. Il le dédia à son ancien disciple, le prince Henri, cardinal infant. Son épître dédicatoire est datée de Lisbonne, le 1er. de décembre 1564. Il était alors *Cosmographo Mayor del rey de Portugal*, *y cathedratico jubilado en la cathedra de mathematicas en la universidad de Coymbra*. Cet ouvrage est intitulé : *libro de Algebra en Arithmetica y Geometria*, et contient 341 feuillets à l'édition d'Anvers 1567 *in*-8°. Nonius mourut en 1577, à l'âge de quatre-vingts ans, et ne laissa qu'une fille (*e*). Je n'ai lu que dans M. de Thou qu'il fut médecin de profession.

(*e*) Thuan., *lib. LXIV*, *pag.* 204.

NONIUS (*a*) (PIERRE), en espagnol *Nuñez*, savant portugais, et l'un des meilleurs mathématiciens du XVIe., était natif d'Alcaçar (A). Il fut précepteur de don Henri (*b*), fils du roi Emmanuel, et il enseigna les mathématiques dans l'académie de Conimbre (*c*). Il publia des ouvrages qui lui acquirent beaucoup de réputation (B). Il estimait principalement son traité d'algèbre, qu'il avait écrit en portugais, et qu'il traduisit en castillan, lorsqu'il voulut le communiquer au public (*d*); car il

(*a*) *Et non pas* Nonnius, *comme dans* Moréri; *ou* Nonnus, *comme dans M.* Teissier.
(*b*) *Qui fut cardinal, et qui régna après la mort de don Sébastien.*
(*c*) Thuan, *lib. LXIV*, *pag. m.* 204.
(*d*) *Voyez l'épître dédicatoire de ce livre.*

(A) *Il était natif d'Alcaçar.*] M. de Thou dit qu'Alcaçar est un village *vicus* (1). M. Baudrand (2) lui donne le nom de *Pagus*; mais Résendius, auteur portugais, lui donne le nom de ville, quoiqu'il reconnaisse qu'elle n'aurait rien de considérable si elle n'était la patrie de Nonius. *Salacia est*, dit-il (3), *quæ à Saracenis nomine mutato*, *nunc* Alcassar Salis (4) *vocatur, urbs nostro tempore non admodùm clara*, *nisi civem haberet* Petrum Nonium *mathematicum cumprimis nobilem*. L'ancien nom de ce lieu-là est *Salacia* (5), et c'était autrefois une ville remarquable : Pomponius Méla et Pline en font mention. Joachim Vadianus n'a pas bien compris ce qu'ils en disent. Résendius le

(1) Thuan., *lib. LXIV*, *pag. m.* 204.
(2) *In* Lexico Geograph., *voce* Salacia.
(3) Resendius, Commentar. in Vincentium, *pag.* 78 *tomi II* Operum.
(4) *Vulgairement* Alcaçar de Sal.
(5) *On entend ainsi pourquoi Pétrus Nonius est surnommé* Salaciensis.

convainc d'une faute très-grossière (6).

(B) *Il publia des ouvrages qui lui acquirent beaucoup de réputation.*] Son livre *de arte navigandi* fut reçu d'autant plus favorablement, qu'il servait aux grands desseins que l'on avait à la cour du roi son maître, de pousser les expéditions maritimes en Orient (7). Le Dictionnaire de Furetière (8) remarque que Pierre Nonius est *le premier qui*, en 1530, *inventa les angles de 45 degrés qu'on fait à chaque méridien*, et qu'*il les appela* rumbs *en sa langue*, et qu'*il en fit la supputation par les triangles sphériques*. Simon Stévin (9) a montré que Nonius, qu'il reconnaît d'ailleurs presque égal aux plus excellens mathématiciens, s'est quelquefois abusé dans les calculs des loxodromies. Cet habile Portugais a expliqué divers problèmes, et nommément le problème mécanique d'Aristote sur le mouvement des vaisseaux par les avirons (10). Ses notes *in theoricas planetarum Purbachii* sont très-estimables; car il y débrouille plusieurs choses dont on n'avait point encore parlé, ou que l'on avait mal entendues (11). Il publia, en 1542, un traité *de Crepusculis*, qu'il dédia à Jean III roi de Portugal, et il y joignit ce qu'Allacen, auteur arabe, avait composé sur cette même matière. N'oublions pas qu'il a relevé plusieurs fautes de mathématiques d'Oronce Finé.

Voici le jugement du père Dechales: « En l'année 1530, Petrus Nonius, célèbre mathématicien portugais, à l'occasion de quelques doutes que lui proposa Martin-Alphonse Sosa, composa un traité de navigation divisé en deux livres. Dans le premier, il répond à quelques-uns de ces doutes: par exemple, d'où vient que le soleil, étant dans l'équateur, se lève au rumb d'est, par lequel néanmoins si nous conduisons le navire, nous n'arrivons jamais à ce cercle, mais nous décrivons un parallèle; et dans la réponse, il explique la nature des lignes loxodromiques. Dans le second livre, il parle des règles et des instrumens propres pour naviguer; particulièrement des cartes marines, et des instrumens qui servent pour trouver l'élévation du pôle. L'obscurité est le caractère de cet auteur: ce qui le rend inutile à la plupart de ceux qui le lisent (12). »

(6) Resendius, Commentar. in Vicentium, p. 58 tomi II Operum.

(7) *Voyez* André Schot, Biblioth. hispan., pag. 477.

(8) *Au mot* Loxodromies.

(9) *In Appendice* Loxodromiarum, *apud* Vossium, de Scient. Mathem., *pag. m.* 300.

(10) Schottus, Bibl. hispan., *pag.* 477. Vossius, de Scient. Mathem., *pag.* 299.

(11) *Ibidem*, *pag.* 191.

(12) Claude-François Millet Dechales, *préface de l'Art de naviguer*.

NORADIN, fils de Sanguin, soudan d'Alep et de Ninive (A), le surpassa en toutes choses, quoique Sanguin eût été le plus puissant et le plus habile prince que les Turcs eussent de son temps (*a*). Noradin ayant partagé avec son frère (*b*) la succession de leur père, qui avait été tué par quelques-uns de ses eunuques pendant qu'il assiégeait Cologembar sur l'Euphrate, l'an 1143 (*c*); Noradin, dis-je, par ce partage fut soudan d'Alep. Il se rendit en peu de temps l'un des plus puissans princes de l'Asie. Il n'avait rien de turc et de barbare que le nom, et il avait toutes les qualités d'un grand capitaine. Il était également sage, hardi et heureux; le plus vigilant de tous les hommes, et le plus prompt à se servir de toutes les conjonctures qui se présentaient pour exécuter une belle action. Les qualités de l'honnête homme ne lui manquaient pas: il avait de la probité, et

(*a*) *Vers le milieu du XII*[e]. *siècle.*

(*b*) *Il était l'aîné, et s'appelait Cotebdein.*

(*c*) *Et non pas en* 1145, *comme le dit* Maimbourg, *tom. I des* Croisades, *pag.* 305, *édit. de Hollande.*

même de la piété selon les principes de sa fausse religion. Un de ses premiers exploits fut la défaite de Josselin de Courtenai, comte d'Édesse, dont il ruina tellement les troupes, que Josselin eut beaucoup de peine à se sauver dans Samosate, où il arriva presque seul. La plupart de ses états tombèrent sous l'obéissance de Noradin, qui fit ensuite bien d'autres conquêtes, lorsque la croisade à qui saint Bernard avait prédit tant de bonheur, ayant échoué d'une manière désolante au siége de Damas, l'an 1148, s'en fut retournée en Europe avec la dernière honte. Il sut très-bien profiter d'une si belle occasion. Il entra avec une puissante armée dans la principauté d'Antioche; gagna une bataille contre le prince Raimond qui y fut tué; se rendit maître de la forteresse d'Harenc, et de la plupart des places; prit dans une embuscade le comte d'Édesse dont j'ai déjà parlé, et le fit mourir dans les fers à Alep; chassa de tout le comté les Grecs, auxquels la comtesse et Baudouin, roi de Jérusalem, l'avaient résigné pour le défendre, et conquit la ville et l'état de Damas. Baudouin s'opposa avec beaucoup de vigueur aux progrès de ce conquérant; et le vainquit même plus d'une fois, et d'une manière qui le fit admirer de son ennemi : car on assure qu'ayant été empoisonné par son médecin, à l'âge de trente-deux ans (*d*), Noradin ne voulut jamais tirer avantage de la consternation où cette mort avait jeté tout le royaume, et qu'il dit avec autant de grandeur d'âme que de modestie, *qu'il fallait compatir à une si juste douleur et la respecter, puisqu'on pleurait la mort d'un prince qui n'avait point son semblable au reste du monde.* Quelque temps après il se rendit maître de la ville de Panéade. En un mot, il possédait presque toute la Syrie avec la Mésopotamie, et il avait étendu ses conquêtes jusqu'au delà de la Cilicie, dans les états mêmes du sultan d'Iconium, qu'il avait vaincu en bataille. La fortune lui offrit une fort belle occasion de porter ses armes en Égypte, lorsque Sanar, qui en était soudan, recourut à sa protection, ayant été dépossédé par Dorgan. Il envoya en Égypte de grandes forces sous la conduite de Syracon, général de ses armées (B). Amauri, roi de Jérusalem, donna du secours fort mal à propos (C) à Dorgan, qui lui avait promis un gros tribut. Syracon, parmi bien des vicissitudes, fut obligé deux fois de quitter l'Égypte, mais enfin il s'en empara, après avoir fait assassiner Sanar, et après s'être fait établir soudan en sa place par le calife du grand Caire. Noradin dont il était la créature souffrit tout cela. Ce nouveau soudan mourut en la même année (D), laissant pour son successeur le grand Saladin, son neveu (E). Noradin mourut aussi en 1173. Sa veuve se maria avec Saladin, et son fils fut dépouillé de ses états par le même Saladin (*e*).

(*d*) *En* 1163.

(*e*) Guill. Tyrius *et alii cités par* Maimbourg, Histoire des Croisades, *tom. I et II.*

(A) *Soudan d'Alep et de Ninive.*] Mais non pas d'Égypte, comme M. Huber l'a débité (1). M. Périzonius a relevé cette faute (2).

(B) *Syracon, général de ses armées.*] M. Maimbourg (3) dit que c'était un petit homme, que son mérite avait élevé à la première charge du royaume, nonobstant la bassesse de sa naissance, et sa condition d'esclave. Mais Calvisius (4) assure qu'il était frère de Noradin.

(C) *Fort mal à propos.*] Je me suis servi de cette expression pour faire honneur à bien des gens qui attribuent à cela la perte de Jérusalem; ce qu'ils fondent sur ce que Saladin, qui en chassa les chrétiens, trouva la partie liée entre eux et les Sarrasins, à cause des guerres que son prédécesseur Syracon avait essuyées en Égypte de la part du roi Amauri. Cependant il ne faut pas oublier que le commencement de ces guerres fut heureux à ce jeune prince. Je vois des historiens qui le font la cause d'un mal plus présent; car ils veulent que son expédition d'Égypte ait donné lieu à l'invasion d'Antioche, par Noradin. Je parle de l'invasion où Boémond, prince d'Antioche, et Raimond, comte de Tripoli, furent défaits, et tombèrent prisonniers entre les mains de Noradin. Cluvier met ceci après l'expédition de Syracon (5); mais Calvisius le met sous l'an 1165, et il ne met cette expédition que sous l'an 1168 (6).

(D) *En la même année.*] M. Maimbourg la marque 1168; mais il vaut mieux la marquer comme Calvisius 1170.

(E) *Son neveu.*] Ou plutôt son petit-fils, *nepos ex filio*, comme l'assure Calvisius (7).

(1) Histor. civil., *tom. I, pag.* 475.
(2) Perizonius, *in* Specimine Errorum, *p.* 129.
(3) Croisades, *tom. II, pag.* 46.
(4) *Ad ann.* 1169.
(5) Jo. Cluverus, Histor. Epitome.
(6) *Vide* Calvisium, *ad annum* 1169.
(7) *Ad annum* 1170.

NULLY (*a*). ÉTIENNE DE NULLY, premier président de la cour des aides à Paris, était fils de CHARLES DE NULLY, et d'Anne de Paris.

CHARLES DE NULLY, fut d'abord conseiller lai au parlement de Paris; il y fut reçu le 10 d'octobre 1541.

Le 23 de juillet 1543, il fut pourvu de la charge de maître des requêtes (1), et reçu ce même jour au parlement. (J'ai vu l'extrait de sa réception.) En ce temps-là il y avait peu de maîtres des requêtes, et ces charges n'étaient conférées qu'à des personnes illustres.

En l'année 1544, il fut nommé plénipotentiaire pour le roi François Ier., à la paix de Crespy, avec le maréchal d'Annebault, et Gilbert Bayard, sieur de la Fond, secrétaire d'état et contrôleur général des guerres. Charles de Nully était le second des trois. Le traité fut signé le 18 de septembre 1544; et le même jour le roi François Ier. lui écrivit une lettre de cachet par laquelle sa majesté lui donnait ordre d'avertir le parlement de la conclusion de la paix.

Dans les conférences, il arriva qu'un jacobin espagnol de la noble famille des Gusmans, qui négociait pour l'empereur Charles-Quint, parla trop arrogamment contre la France: Charles de Nully lui donna un soufflet, et par cette action, qui parut trop violente, il perdit la place de chancelier qui lui était destinée; le cardinal de Tournon ayant remontré qu'une telle vivacité ne convenait pas au chef de la justice.

(*a*) *Article communiqué par M.* Marais, *et cité à la fin de la remarque* (C) *de l'article* PLACE (Pierre de la), *dans le tom. XII.*

(1) *Il eut la charge de M. le président Olivier.*

En 1547, il fut un des huit maîtres des requêtes qui assistèrent aux pompes funèbres de François Ier.

En 1548, la fermeté qu'il avait fait paraître au traité de Crespy le fit choisir par le roi Henri II, pour aller faire le procès à toute la ville de Bordeaux qui s'était révoltée, au point qu'on avait assassiné le sieur de Monneins, l'homme du roi et le lieutenant de la province. Le connétable de Montmorenci y alla avec une armée, et entra dans la ville par la brèche. Deux jours après, Charles de Nully commença la procédure de son côté, et rendit ce jugement fameux contre les rebelles, par lequel la ville fut déclarée coupable de rébellion, déchue de ses priviléges, le parlement suspendu, les jurats et cent bourgeois condamnés à déterrer avec leurs ongles le corps du sieur Monneins, et le reste qui se peut lire dans toutes les histoires.

Voici ce qu'en dit M. de Thou sur l'année 1548, livre V.

Tertiâ die a Stephano *Nullio, libellorum supplicum magistro, de seditione quæstio habita est. Is, à Mommorantio in eam rem cum aliis à rege delectis judicibus adductus alioqui magnæ authoritatis vir sed vehemens et iracundus et qui in pacis ad Crepiacum factæ negotio, dominicano monacho cujus mutuâ operâ Cæsar et Franciscus utebantur arrogantius utquidem ipsi videbatur loquenti injuriosè manus intulerit, quo facto amplissimâ cancellarii dignitate quæ ultrò deferebatur indignus habitus est, monente Turnonio nequaquàm summo magistratui impotens et violentum ingenium convenire.*

M. de Thou, et Mézerai après lui, se sont trompés en l'appelant Étienne au lieu de *Charles* *. Ils conviennent tous deux que celui qui alla à Bordeaux était au traité de Crespy : or c'était Charles de Nully qui était certainement plénipotentiaire à cette paix, et de plus il n'y a point eu d'*Étienne* de Nully maître des requêtes, que le président qui ne le fut qu'en 1571.

Blanchard, dans son livre des Maîtres des requêtes, page 278, l'appelle *Charles* : il date sa réception du 23 juillet 1543 ; mais il fait une autre faute, car il l'appelle *Milly* au lieu de *Nully*, en quoi il a été facile de se tromper par l'égalité des liaisons et du nombre des lettres. Et puis cette faute ne vient pas de lui ; car dans les éditions du traité de Crespy, j'ai vu que l'on a mis Milly au lieu de Nully ; et c'est certainement Nully qui était à ce traité, pour François Ier., comme M. de Thou et Mézerai en conviennent, et comme il est encore plus clair par la lettre de cachet que j'ai vue en original.

Le 23 octobre 1549, Charles de Nully mourut : il fut enterré dans l'église des Saints-Innocens et par un extrait des registres du parlement, il paraît que ses parens prièrent la cour d'assister à ses funérailles, qui répondit qu'elle y assisterait.

* Leduchat remarque que Sleidan l'appelle Charles ; et il croit que l'erreur reprochée à de Thou, qui avait lu et consulté Sleidan, n'est qu'une distraction.

Il laissa sa veuve, Anne de Paris, en possession de la terre de Neuilly-sur-Marne, à trois lieues de Paris; et cette terre a depuis passé au président de Nully, son fils, à titre de douaire coutumier: on ne trouve point la naissance du président, et ce n'est que par cette circonstance du douaire, qu'on a reconnu qu'il était fils de *Charles*.

Le président s'appelait Étienne: il fut d'abord conseiller au parlement de Bretagne; ses provisions sont du 12 avril 1559.

Ensuite il fut procureur du roi au châtelet de Paris, et prevôt des marchands de la même ville.

En 1569, le roi Charles IX ayant dépossédé tous les officiers de la R. P. R., M. de la Place, premier président de la cour des aides, fut dépouillé de sa charge, et M. de Nully pourvu en son lieu et reçu le dernier février 1569.

En 1571, M. de la Place fut rétabli par l'édit de pacification; et pour indemniser M. de Nully, le roi lui donna une charge de maître des requêtes: les provisions sont du 17 avril 1571.

En 1572, arriva la Saint-Barthélemi. M. de la Place y fut tué, et M. de Nully rentra pour une seconde fois dans la charge de premier président de la cour des aides: les secondes provisions sont du 2 septembre 1572, huit jours après la Saint-Barthélemi.

La ligue se forma: le président de Nully fut un des plus déterminés ligueurs. Il se trouva aux états de Blois, en 1588. Le cardinal et le duc de Guise y furent assassinés: le président de Nully fut arrêté, conduit à Amboise, et en sortit en payant mille écus de rançon qu'il emprunta.

Après la mort d'Henri III, le président de Nully demeura toujours premier président de la cour des aides. Le duc de Mayenne le fit second président à mortier, dans l'érection qu'il fit de son parlement, suivant les lettres patentes (dont j'ai envoyé une copie (2).) Mais il lui donnait des lettres de comptabilité pour exercer ensemble les deux charges: il y en a du 7 décembre 1593, et d'autres des années précédentes.

Le duc de Mayenne le fit aussi garde de la bibliothèque du roi, après la mort de M. Amyot, grand aumônier et évêque d'Auxerre.

Il est à remarquer qu'il prenait aussi la qualité de conseiller d'état, et que le roi Henri III lui en avait accordé le brevet.

En 1594, se fit la réduction de Paris; mais on ne trouve point qu'il ait continué d'exercer sa charge de premier président, et on ne sait pas quand il la quitta. Il était encore vivant en 1606; car il assista au mariage de Jacques de Nully, écuyer, seigneur de Neuilly, son fils, en cette année-là.

De Jacques de Nully est venu Pierre de Nully, écuyer, seigneur de Neuilly, qui a épousé dame Marie le Bert.

Et de ce Pierre de Nully est issu autre Pierre de Nully, au-

(2) *Cette copie se trouve remarque* (Q) *de l'article du* 3e. *duc de* Guise, *tom. VII*, *pag.* 394.

jourd'hui vivant, qui ayant été poursuivi par le traitant de la noblesse, a rapporté tous ces titres glorieux à sa famille et a été maintenu dans sa noblesse avec honneur et distinction.

La famille de Nully porte de gueule à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre billettes aussi d'or et supportée de deux cygnes. Ces armes se trouvent dans la voûte de l'église de Saint-Jean-en-Grève, où quelqu'un de leurs ancêtres a été enterré.

Ces armes se trouvent encore sur le tombeau de Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, ce grand homme dont parlent toutes les chroniques, qui, au XIIe. siècle, ayant prêché la croisade sous les ordres de saint Bernard et du pape Innocent III, revint mourir dans sa cure (3). Il est enterré dans l'église de Neuilly; et sur sa tombe, qui est un ouvrage de ces temps-là, les armes des Nully sont gravées, apparemment parce que quelqu'un de cette famille l'avait suivi dans cette sainte expédition, et qu'ils étaient déjà seigneurs de cette terre.

(3) Geoffroi de Ville-Hardouin, *donné par M. du Cange.*

NUMANTINA, femme de Plautius Silvanus dont je parle ailleurs (*a*), fut accusée de lui avoir troublé l'esprit par des sortiléges ou des maléfices (A), et déclarée innocente. Elle vivait sous l'empire de Tibère, et avait été répudiée par son mari.

(*a*) *Dans l'article* URGULANIA, *tom. XIV.*

(A) *Elle fut accusée d'avoir troublé l'esprit à son mari par des sortiléges et des maléfices.*] C'est le véritable sens des paroles de Tacite : *Mox Numantina prior uxor ejus accusata injecisse carminibus et veneficiis vecordiam marito, insons judicatur* (1). Un médecin français (2) n'y a rien compris; car il prétend que Numantina *fut accusée d'avoir rendu son mari froid et maléficié par de seules paroles proférées* ; et il prouve par cet exemple ce que l'on dit ordinairement, qu'il y a *certaines paroles* qui empêchent *qu'un homme ne fasse acte d'homme avec une femme.........* *L'expérience journalière*, ajoute-t-il, *de ceux auxquels on noue l'aiguillette*, confirme cela. Puisqu'il voulait citer Tacite, il devait l'examiner avec un peu plus d'attention.

(1) Tacit., Annal., *lib. IV*, *cap. XXII*, *ad ann.* 777.

(2) Jean de Renou, *liv. I des* Institutions pharmaceutiques, *chap. XIII, pag.* 23, *édition de Lyon*, 1637.

O.

OBSÉQUENS (JULIUS), écrivain latin dont on ne sait ni le siècle, ni la patrie. On conjecture seulement qu'il a vécu quelque temps avant l'empire d'Honorius. Scaliger insinue (*a*) qu'il a vécu avant le temps où saint Jérôme composa des supplémens sur la Chronique d'Eusèbe (*b*). Frisius s'est lourdement abusé (A). On ne sait pas non plus au vrai la religion d'Obséquens; mais ce qui nous reste de son recueil des Prodiges doit persuader qu'il était païen. Cet ouvrage était principalement une liste

(*a*) Scalig. Animadv. in Euseb., *num.* MMCCCXCVI, *pag. m.* 147.

(*b*) *Il les composa sous l'empire de Valens : or Valens mourut l'an* 379.

des prodiges que Tite-Live avait insérés dans son histoire (B). Ce qui nous en reste commence au consulat de Lucius Scipion, et de Caïus Lælius, c'est-à-dire, vers l'an 561 de Rome (C) : nous en avons plusieurs éditions (D). Lycosthènes a tâché de suppléer ce qui s'est perdu de l'original. M. Moréri est pitoyable dans sa citation (E).

(A) *Frisius s'est lourdement abusé* (1).] Il a dit que notre Obséquens vivait du temps de Panétius et de Polybe, 240 ans avant Jésus-Christ. Cela ne peut être, puisqu'Obséquens fait mention d'Auguste.

(B) *Son ouvrage était...... une liste des prodiges que Tite-Live avait insérés dans son histoire.*] Deux choses nous persuadent cela : 1°. ce recueil finit à l'an de Rome 743, comme les Décades de Tite-Live ; 2°. l'auteur se sert bien souvent des mêmes termes que cet historien.

(C) *C'est-à-dire vers l'an 561 de Rome.*]. Quelques auteurs placent là ce consulat; d'autres le mettent à l'an 563. Personne n'oserait le mettre à l'an 505 ; et néanmoins Béatus Rhénanus a mis au titre de son édition, que ce qui nous reste d'Obséquens commence à l'an de Rome 505. Balthasar Boniface a copié cette faute (2). Le savant Schefférus n'a pas ignoré que ces deux auteurs disent cela (3) ; cependant il ne les censure point, il ne nous avertit pas de cette méprise. Elle se trouve aussi dans l'Épitome de la Bibliothéque de Gesner.

(D) *Nous en avons plusieurs éditions.*] Voici celles que M. Schefférus articule (4). Alde Manuce est le premier qui ait mis au jour cet ouvrage; il le publia à Venise l'an 1508 (5). Béatus Rhénanus le fit imprimer six ans après, à Strasbourg, avec quelques autres traités. Asulanus, beau-père d'Alde Manuce, en fit une nouvelle édition, l'an 1518. Robert Étienne, quelque temps après, le publia à Paris. Jean Oporin l'imprima à Bâle l'an 1552, avec les supplémens de Lycosthènes, qui était alors le correcteur et le directeur de l'imprimerie d'Oporin (6). On eut soin de distinguer par des astérisques ce qui était de la façon de Lycosthènes. L'année suivante, Jean de Tournes, imprimeur de Lyon, contrefit cette édition d'Oporin, et garda exactement tous les astérisques. Mais puisque Vossius (7) parle d'une édition de Jean de Tournes, où le travail de Lycosthènes fut confondu avec celui d'Obséquens, sans nulle marque de distinction, on a lieu de croire que cet imprimeur se relâcha dans une édition suivante. Ce relâchement a été cause de plusieurs abus; on a cité comme des phrases d'un ancien auteur celles de Lycosthènes; on a donné son autorité comme celle d'un ancien (8). L'édition de M. Schefférus (9) remédie à ce désordre : tout ce qui vient d'Obséquens y est imprimé en caractère romain, et les supplémens de Lycosthènes en caractère italique. Donnons un exemple de l'abus. Alexander ab Alexandro affirme qu'au temps que Tarquin fut chassé de Rome, un chien parla, et qu'un serpent aboya (10). Tiraqueau, qui a indiqué les sources où cet auteur avait puisé, observe que Tite-Live a dit seulement qu'en ce temps-là un serpent tomba d'une statue de bois (11). Julius Obséquens, ajoute-t-il, a rapporté ce prodige, et tout ce qu'Alexander ab Alexandro a dit ici. Mais c'est Lycosthènes, et non pas Alexander ab Alexandro, qui rapporte qu'un chien parla, et qu'un serpent aboya. Sans doute il avait pris ce prodige dans Alexander ab Alexandro; et voilà que par une étrange *réciprocation*, le copiste sert

(1) Joh. Jacobus Frisius, *in suâ* Bibliothecâ, *apud Schefferum*, *in præf.* in Jul. Obsequentem.

(2) Balth. Bonifac., de Scriptor. Hist. Rom. *Notez que* Zeiller, *in* Historicis, *part. I*, *pag.* 55, *en le citant, met* 55 *au lieu de* 505.

(3) *Voyez ce qu'il met après sa préface, et la première de ses notes.*

(4) *Dans la préface de son édition.*

(5) *Sur le manuscrit que* Jocundus de Verone *lui avait donné.*

(6) Vossius, de Histor. latinis, *pag.* 711.

(7) *Idem, ibidem.*

(8) *Voyez* Vossius, de Hist. lat., *pag.* 711.

(9) *A Amsterdam*, 1679, *in*-8°.

(10) *Satis constat... canem loquutum fuisse, serpentemque latrâsse.* Alex. ab Alexandro, Genialium Dierum, *lib. III*, *cap. XV*, *p. m.* 733.

(11) Tiraquellus, Not. in hunc locum Alex. ab Alexandro.

de preuve à l'original. N'est-ce point ce que l'école appelle *mutua causalitas* ?

(F) *M. Moréri est pitoyable dans sa citation.* Il cite *Sébastien, Conrad,* in quæst. p. 41. Cela fait croire que deux auteurs, dont l'un se nomme Sébastien et l'autre Conrad, nous apprendront bien des nouvelles de Julius Obsequens, si nous voulons prendre la peine de les consulter. Mais ces auteurs-là sont à naître. Posons le cas que l'on eût cité Sébastien Corradus, on n'eût pas laissé de nous tromper ; car cet auteur ne nous donne que le nom tout simple d'Obséquens. On ne pourrait le citer que pour nous apprendre qu'il a cru qu'Orose a vécu avant Obséquens. C'est le seul usage que Vossius fait de la citation de Corradus (12).

(12) *Sebastianus Corradus in quæsturâ suâ, pag.* 41, *videtur in aliâ fuisse sententiâ* (quàm quæ statuit antiquiorem Obsequentem Orosio) *quia utrumque nominans Orosium præmittit.* Vossius, de Histor. latinis, *pag.* 711.

OCHIN (Bernardin) fut un de ces ecclésiastiques d'Italie qui sortirent de leur pays au XVIe. siècle, pour embrasser la religion protestante *. Il était de Sienne. Il avait été d'abord cordelier, et puis capucin (*a*). Il demeura dans l'ordre des capucins depuis l'an 1534 jusqu'en l'année 1542 (*b*). Ceux qui ont dit qu'il en fut le fondateur, ou l'un des quatre premiers qui s'y engagèrent, se trompent (A) ; mais il est vrai qu'il en fut élu général. Je ne pense pas qu'il ait été confesseur du pape (*c*), comme quelques-uns l'ont dit. Il observait sa règle avec une merveilleuse austérité (B), et il prêchait avec un zèle incomparable (C) ; et apparemment il ne songeait à rien moins qu'à quitter son froc et son église, lorsque les conversations d'un jurisconsulte espagnol (*d*), qui avait pris goût, en Allemagne, à la doctrine de Luther, lui mirent des doutes dans l'esprit. Ce fut à Naples qu'il parla avec ce jurisconsulte, et qu'il commença de prêcher des choses qui paraissaient fort nouvelles (D). Il devint suspect, et il fut cité à la cour de Rome (*e*). Il y allait ; mais il trouva à Florence Pierre Martyr son bon ami (E), auquel il communiqua les avis qu'il avait reçus du hasard où il se mettrait en se livrant à la discrétion du pape. La chose bien examinée, ils résolurent tous deux de se retirer en pays de sûreté. Ochin partit le premier, et prit sa route vers Genève ; Martyr se mit en chemin deux jours après, et alla gagner la Suisse (*f*). Un continuateur de Baronius assure qu'Ochin fit provision d'une femelle qui le suivit à Genève, et avec qui il se maria publiquement, afin de donner une preuve très-authentique de son renoncement à la papauté (*g*). Si l'on jugeait de ce fait par quelques autres que le même auteur débite, on ne croirait pas qu'il eût travaillé sur de bons mémoires (F). Ochin causa par sa fuite un chagrin extrême au pape (G). Il ne se fixa point à Genève ; il s'en alla à Augsbourg, et y publia quelques sermons. Il fit le voyage d'An-

* Le père Niceron qui cite les sources où il a puisé son article, le termine en disant que Bayle est celui *qui a le mieux débrouillé tout ce qui* regarde Ochin.

(*a*) Spondanus, *ad ann.* 1547, *num.* 22.

(*b*) *Idem*, *ad ann.* 1525, *num.* 27.

(*c*) *Voyez la rem.* (D) *à la fin.*

(*d*) *Il s'appelait* Johannes Valdesius.

(*e*) Spondanus, *ad ann.* 1525, *num.* 27.

(*f*) Josias Simler, *in* Vitâ Petri Martyrii, *apud* Melchiorem Adamum, *pag.* 36.

(*g*) Spondanus, *ad ann.* 1525, *num.* 27.

leterre avec Pierre Martyr, l'an 547 (*h*). Crammer, archevêque le Cantorbéry, les avait mandés ous deux, lorsqu'après la mort e Henri VIII il eut vu toutes hoses préparées à l'introduction e la réforme (*i*). Les changemens qui se firent dans la religion en ce pays-là, après la mort lu roi Édouard, contraignirent es deux docteurs d'en sortir. Ils epassèrent la mer, l'an 1553, et se retirèrent à Strasbourg (*k*) (H). Ochin était à Bâle l'an 1555 (I); mais il fut appelé la même année à Zurich, pour y être ministre d'une église italienne qui s'y forma. Elle était composée de quelques réfugiés de Locarno (*l*), qui n'avaient pu obtenir dans leur patrie la liberté de professer la réformation, à cause que les cantons suisses catholiques s'y étaient opposés. Ochin souscrivit sans peine à la confession de foi de l'église de Zurich, et trouva dans cette ville, en la personne de Bullinger un très-bon ami (*m*). Il servit l'église italienne de Zurich, jusques en l'année 1563. Alors les magistrats le chassèrent, à cause de quelques dialogues qu'il avait fait imprimer, qui contenaient entre autres erreurs celle de la polygamie (K). Il se retira à Bâle, et fit prier les ministres et les professeurs du lieu d'obtenir des magistrats qu'il lui fût permis de s'y arrêter. Quelques-uns le questionnèrent sur la doctrine de ses dialogues : il leur répondit qu'il était dans les mêmes sentimens qu'eux sur ces points, et il acquiesça même à la proposition qu'ils lui firent de donner une déclaration nette et précise de sa foi; il y acquiesça, dis-je, à condition qu'ils lui obtiendraient la permission de passer l'hiver à Bâle avec ses enfans. Mais les magistrats, ayant ouï sa demande, et l'avis des docteurs sur sa doctrine, ordonnèrent qu'il eût à sortir incessamment, et qu'on délibérerait une autre fois touchant les dialogues mêmes, et touchant le déshonneur qu'il avait fait à leur ville en les y faisant imprimer (*n*). André Dudithius se plaignit à Théodore de Bèze de la rigueur que l'on eut pour ce vieillard (L), que l'on contraignit de s'en aller où il pourrait, pendant la plus rude saison de l'année. Ochin avait alors soixante et seize ans (M). Il se retira en Pologne; mais le nonce Commendon l'en chassa bientôt, par l'édit qu'on lui accorda contre tous les hérétiques étrangers. Ils se retirèrent en divers lieux. Ochin s'en alla en Moravie, et y mourut peu après. La peste l'emporta, lui, sa femme, ses deux filles et son fils (*o*), s'il en faut croire l'historien du cardinal Commendon (N). On parle diversement des circonstances de sa mort (O), et l'on ne s'accorde pas sur les hérésies qu'il embrassa depuis sa sortie de Suisse : les uns disent qu'il se fit anabaptiste, après avoir prêché hautement l'hérésie de Ma-

(*h*) Sleidan., *lib. XIX*, *folio m.* 538 *verso*.

(*i*) Simler, *in Vitâ Petri Martyris*, *p.* 40.

(*k*) Sleidanus, *lib. XXV*, *folio* 721 *verso*.

(*l*) *C'est un des quatre bailliages que les Suisses possèdent en Italie.*

(*m*) Josias Simlerus, *in Vitâ Bullingeri*, *folio* 28 *verso*.

(*n*) *Idem*, *ibid.*, *folio* 38 *verso*, *et* 39.

(*o*) Vie du cardinal Commendon, par Antoine Marie Gratiani, *liv. II*, *chap. IX*.

cédonius (*p*) : les autres disent en général qu'il combattit le mystère de la trinité. Les antitrinitaires le comptent au nombre de leurs auteurs. Il a fait plusieurs ouvrages, dont la liste est insérée dans leur bibliothèque (P) ; mais on a oublié de mettre dans cette liste l'apologie qu'il fit de son changement de religion (Q). Il l'adressa au pape, et il la remplit de choses tout-à-fait injurieuses à la catholicité. Cette pièce ne demeura point sans repartie. L'aveu qu'il fit publiquement est remarquable. Il confessa dans une préface que, s'il avait pu sans risquer sa vie continuer à prêcher la vérité de la manière qu'il l'avait prêchée pendant quelque temps, il n'aurait point quitté l'habit de son ordre (*q*) ; mais que ne se sentant pas assez de courage pour s'exposer au martyre (*r*), il s'était sauvé chez les protestans. C'est à tort que quelques-uns ont assuré qu'il était l'auteur du livre : *de tribus Impostoribus* (R). On dit qu'il avait promis au cardinal de Lorraine de convaincre de deux douzaines d'erreurs les églises protestantes (S). Je trouve qu'on a souvent outré les choses qui le regardent (T). M. Varillas a débité plusieurs mensonges touchant cet ex-capucin (V) M. Moréri n'en a pas toujours parlé juste (X). Paléarius (*s*) a donné de grands éloges à ce moine.

On n'a rien vu contre Florimond de Rémond dans la première édition de cet article. Cependant c'est un écrivain qui n'a pas été exact sur le chapitre d'Ochin (Y). C'est de lui que Bzovius a tiré que la femme de ce moine fut réduite à gagner sa vie au métier de blanchisseuse (Z). Mais il s'est encore plus amplement enrichi de la dépouille de l'annaliste des capucins. Il lui emprunte une longue narration de l'apostasie et du martyre prétendu de notre homme (AA). Cela mérite d'être considéré.

(*p*) *In Poloniam cùm pervenisset dicitur palàm illic oppugnâsse hypostasin spiritûs sancti. Sed nec illic ei diutiùs consistere licuit. Quarè si in Moraviam ad Anabaptistarum conventicula recepit, et illic obiit.* Simler. *in* Vitâ Bullingeri, *folio* 40.

(*q*) Non dissimulans manere se voluisse, modò Christum, etsi occultiùs et veluti obvelatum, prædicare sibi licuisset. *Dans la préface des* Sermons *qu'il avait prêchés en Italie, et qui furent imprimés en Allemagne l'an* 1545. *Voyez* Seckendorf, *in* Supplementis Indicis I Historiæ Lutheran.

(*r*) *Cùm se ad mortem spontè obeundam non satis firmum esse deprehenderet.* In eâdem Præfatione.

(*s*) Orat. III, *pag.* 91, 92 *editionis* 1696. *Voyez aussi pag.* 505.

(A) *Ceux qui ont dit qu'il fut le fondateur* des capucins...... *se trompent.*] Zacharie Bovérius le prouve par des autorités et par des raisons (1). Il dit entre autres choses, qu'il est certain que l'ordre des capucins commença l'an 1525, et que plus de trois cents personnes l'avaient embrassé avant qu'Ochin y entrât, l'an 1534. M. Varillas (2) s'est servi de ces raisons pour réfuter l'évêque d'Amélia (3), qui a dit la même chose que Théodore de Bèze (4), savoir qu'Ochin a été le fondateur de l'ordre des capucins. Le Supplément de Moréri rapporte cet endroit de Varillas *.

(1) *Dans ses* Annales des Capucins, *apud* Spondan., *ad ann.* 1525, *num.* 27.

(2) Histoire de l'Hérésie, *liv.* XVII, *pag.* 59 *de l'édition de Hollande.*

(3) Antoine-Marie Gratiani, Histoire du cardinal Commendon, *liv. II, chap. IX.*

(4) *Bernardinus ille Ochinus maximi priùs in Italiâ nominis monachus, et capucinorum (quos vocant) ordinis auctor.* Beza, *in* Iconibus, *in* Petro Martyre.

* Dans les *Mémoires de Littérature*, de Sallengre, tom. I, part. I, page 183-184 (article qui est de la Monnoie) on apporte à l'appui de l'opinion de Bayle, un passage d'une lettre d'Ochin à Ju-

(B) *Il observait sa règle avec une merveilleuse austérité.*] L'évêque d'Amélia, dans le chapitre que j'ai cité de l'histoire du cardinal Commendon, observe qu'Ochin était vénéré comme un saint, et qu'il pratiquait exactement l'extérieur de la mortification. *Son âge*, dit-il, *sa manière de vie austère, cet habit rude de capucin, sa barbe qui descendait jusqu'au-dessous de sa poitrine, ses cheveux gris, son visage pâle et décharné, une certaine apparence d'infirmité et de faiblesse affectée avec beaucoup d'art, et l'opinion qui s'était répandue partout de sa sainteté, le faisaient regarder comme un homme extraordinaire... Ce n'était pas seulement le peuple ; les plus grands seigneurs et les princes souverains le révéraient comme un saint. Lorsqu'il venait chez eux, ils allaient au-devant de lui, ils le recevaient avec tout l'honneur et toute l'affection imaginables, et le reconduisaient de même lorsqu'il partait. Pour lui, il se servait de tous les artifices qui pouvaient confirmer les bons sentimens qu'on avait de lui. Il allait toujours à pied dans ses voyages, et quoiqu'il fût d'un âge et d'une complexion fort faibles, on ne le vit jamais monté à cheval. Lorsque les princes le forçaient de loger chez eux, la magnificence des palais, le luxe des habits, et toute la pompe du siècle, ne lui faisaient rien perdre de la pauvreté ni des austérités de sa profession. Dans les festins il ne mangeait jamais que d'une sorte de viande, la plus simple et la plus commune, et ne buvait presque point de vin. On le priait de coucher dans de fort bons lits, et fort richement parés, pour se délasser un peu plus commodément des fatigues du voyage ; mais il se contentait d'étendre son manteau, et de se coucher sur la terre. On ne saurait croire la réputation qu'il s'acquit, et les honneurs qu'il s'attira par toute l'Italie.*

(C) *Il prêchait avec un zèle incomparable.*] Écoutons encore l'évêque d'Amélia. *On peut dire* (5) *qu'il avait quelque savoir, mais il s'était plus attaché à l'éloquence et à la beauté des paroles, qu'à la doctrine ou à la force du raisonnement. A peine avait-il appris le latin ; mais lorsqu'il parlait sa langue naturelle, il expliquait ce qu'il savait avec tant de grâce, tant de politesse et tant d'abondance, que la douceur de son discours ravissaient tous ses auditeurs. Lorsqu'il devait prêcher quelque part* (c'est toujours l'évêque d'Amélia qui parle), *le peuple y accourait; les villes entières venaient pour l'entendre ; il n'y avait point d'église assez vaste pour contenir la multitude. Le nombre des femmes était ordinairement plus grand que celui des hommes. Lorsqu'il devait passer par quelque ville, une infinité de gens allaient au-devant de lui, pour écouter ses instructions.* Bzovius a renfermé en peu de mots un grand éloge : *In tantâ tùm erat existimatione* (Ochinus), *ut unus optimus totius Italiæ concionator haberetur, ut qui admirabili quâdam cum actione, tùm linguæ facundiâ auditorum animos quòcunque vellet raperet, ac tantò magis quòd vita doctrinæ resonaret* (6).

(D) *Ce fut à Naples.... qu'il commença de prêcher des choses qui paraissaient fort nouvelles.*] Tomaso Costo (7), qui a fait l'histoire des troubles qui s'élevèrent à Naples, lorsqu'on voulut y établir le tribunal de l'inquisition, prétend que les sermons d'Ochin avaient jeté les semences de ces troubles (8). L'évêque d'Amélia ne dit point qu'aucun hérétique venu d'Allemagne, Jean Valdès par exemple, ait perverti ce capucin ; il veut que la vanité l'ait perdu, et que le dépit de n'avoir pas été élevé au cardinalat, l'ait poussé à *lâcher fort adroitement dans ses sermons quelques paroles et quelques sentimens qui tendaient à décrier ou à diminuer l'autorité du saint siége* (9).

tinopolitano, dans laquelle Ochin reconnaît que les capucins étaient fondés et avaient ce nom quand il prit leur habit.

(5) *M.* Varillas, Histoire de l'Hérésie, *liv. XVII, pag.* 59 *et* 60, *a paraphrasé ce passage et le précédent avec sa liberté ordinaire.*

(6) Bzovius, *ad ann.* 1542, *num.* 34.

(7) Supplem. ad Mambrin., *lib. IV, apud* Spondanum, *ad ann.* 1547, *num.* 22.

(8) *Eos seminatis ab impio Ochino dùm antè aliquot annos publicè concionaretur in ecclesiâ metropolitanâ falsis dogmatibus attribuat, quibus à mentibus et linguis hominum iis infectorum resecandis prorex Inquisitionis remedium afferre voluerit.* Spondan., *ibid.*

(9) Ant. Marie Gratiani, Vie du cardinal Commendon, *pag.* 205 *de la traduction de M.* Fléchier, *édition de Paris*, in-12.

Bzovius dit en général qu'Ochin lâcha quelque chose de travers dans un sermon, *quod pro concione quædam secùs dicta effudisset* (10); et voici le commentaire qu'on a fait sur ces paroles : on prétend qu'un dimanche des Rameaux, il prêcha devant le pape, et censura vivement son faste, en faisant un parallèle entre Jésus-Christ et lui. On ajoute qu'après le sermon, un cardinal avertit Ochin de la colère du pape, et lui conseilla de s'enfuir incessamment. *Nimirùm* (*prout alii scripto consignârunt*) *quod in Dominicâ palmarum fastum papæ romani in ipsius præsentiâ ex suggestu acriter perstrinxerit* (*factâ comparatione Domini Jesu in pauperi statu Hierosolymam ingredientis*) *et pontificum romanorum vitam. Quâ concione finitâ unus cardinalium papam offensum esse ipsi significat, atque ut protinùs præsenti periculo fugâ sese eripiat, suadet* (11). Il y en a qui ont dit qu'il ne proposa ses censures de l'orgueil et de la pompe de la cour papale, que comme des objections faites par les hérétiques ; mais qu'ayant donné à cela tout le temps que son sermon devait durer, il finit sans réfuter ces objections. L'auteur dont j'emprunte cette remarque débite qu'Ochin était confesseur et prédicateur du pape. *Fuit is patriâ Sinensis, conditione monachus, et pontifici romano à sacris concionibus et confessionibus. Is ob parrhesiam quâ motus in auribus summi pontificis et totius aulæ romanæ pontificiam arrogantiam et tyrannidem antichristianam, velut ex mente Lutheranorum, non additâ objectionum, postquàm eis studio præstitutam horam impendit, solutione, Italiâ cedere.... necesse habuit* (12). Voilà bien des faits que je rapporte sans les garantir pour vrais; car, par exemple, j'ai lu dans le gros volume du docte M. Seckendorf (13), que l'on imprima en Allemagne vingt sermons qu'Ochin avait prêchés sous le froc, dans lesquels il s'en fallait peu qu'on ne trouvât la pure doctrine des protestans sur la justification, sur les bonnes œuvres, sur la confession, sur la satisfaction, sur les indulgences, sur le purgatoire, et sur d'autres points. Il reste un petit scrupule : c'est de savoir si ces sermons furent imprimés en Allemagne, tout tels qu'ils avaient été prêchés en Italie. Quoi qu'il en soit, on les imprima à Nieubourg, *in*-4°., l'an 1545, traduits en latin par Joseph Hochstéter.

(E) *Il trouva à Florence Pierre Martyr, son bon ami.*] Je crois qu'il s'en faut tenir à cela, car rien ne portait Pierre Martyr à falsifier la circonstance du lieu : il l'a donc fidèlement rapportée dans les mémoires sur lesquels sa vie a été écrite. C'est pourquoi Josias Simler, qui a composé cette vie, est plus croyable que l'évêque d'Amélia, qui conte, 1°. qu'Ochin était à Vérone *lorsque l'ordre du pape lui fut signifié*; 2°. que Matthieu Giberti, évêque de Vérone, lui conseilla de s'aller justifier; 3°. qu'Ochin, qui ne suivait ce conseil qu'avec quelque peine, *s'avança jusqu'à Bologne, où était alors le cardinal Gaspar Contarini, qui en était légat*; 4°. qu'ayant trouvé ce légat atteint d'une maladie qui l'empêcha de l'entretenir de ses affaires, *il résolut de s'enfuir*, et que *cette même nuit il jeta son froc, prit un habit séculier, et se réfugia vers les hérétiques* (14). M. Varillas, qui prétend qu'Ochin, avant que de sortir de Vérone, consulta par lettres Pierre Martyr, a inventé apparemment cette circonstance. On peut la rejeter comme un mensonge, puisqu'il n'y a nul lieu de douter que ces deux hommes n'aient concerté de vive voix, à Florence, leur retraite vers les protestans.

(F) *On ne croirait pas qu'il eût travaillé sur de bons mémoires.*] En effet, M. de Sponde récite très-mal les aventures d'Ochin (15). Il le fait d'abord un arien, qui n'osa découvrir son arianisme dans une ville qui avait fait mourir Michel Servet. Nous avons cité Sleidan, qui, sur des choses de cette espèce, doit passer pour un témoin sans reproche devant tout

(10) *Ad ann.* 1542, *num.* 34, *apud* Bibliothec. Anti-Trinitariorum, *pag.* 3.

(11) *Idem, ibidem.*

(12) Stanislaüs Lubieniecius, Hist. reformat. Polonicæ, *lib. II, cap. V, pag. m.* 110. *Voyez aussi la* Bibliothèque des Anti-Trinitaires, *pag.* 2.

(13) *In* Hist. Lutheran., *Supplem. Ind. I.*

(14) Histoire du cardinal Commendon, *pag.* 205 *et suiv.*

(15) *Ad ann.* 1547, *num.* 22.

le monde ; nous l'avons, dis-je, cité, assurant qu'Ochin alla de Genève à Augsbourg, avant que de faire le voyage d'Angleterre. Or il fit ce voyage l'an 1547 : il n'était donc point sorti de Genève à cause du supplice de Servet ; car cet hérétique ne fut brûlé qu'en 1553. M. de Sponde ajoute qu'Ochin, supprimant ses sentimens par la raison déjà rapportée, sortit de Genève, ou de son bon gré, ou parce, disent quelques-uns, que Calvin le fit chasser (16). Si Calvin l'avait fait chasser, il ne lui aurait point rendu, en l'année 1550, le bon témoignage qu'il lui rendit (17) ; car il l'aurait fait chasser avant l'année 1547, qui fut celle où Pierre Martyr et Ochin allèrent en Angleterre. L'annaliste continue ainsi : Ochin, sortant de Genève, se retira à *Zurich*, et en fut pareillement chassé peu après. La même aventure l'accueillit à Bâle ; puis il passa en Angleterre avec Martyr, et en sortit sous le règne de Marie, et se retira en Allemagne, enfin en Pologne et dans la Transylvanie. Il y a là bien des fautes. Un homme qui, sous une reine catholique, est obligé d'abandonner l'Angleterre, y était allé sans doute sous un gouvernement protestant. Il faut donc qu'Ochin soit allé en Angleterre sous le règne d'Édouard : or, avant que d'y aller, il était sorti de Genève, selon M. de Sponde, à cause qu'il craignait le feu qui avait brûlé Servet ; il n'était donc sorti de Genève pour le plus tôt qu'en 1553. Comment donc serait-il allé en Angleterre sous le règne d'Édouard ? Ce prince mourut au mois de juillet 1553, et Servet ne fut brûlé qu'au mois d'octobre de la même année. L'annaliste est tombé ici dans une extrême négligence. D'ailleurs il est faux qu'Ochin ait été chassé et de Zurich et de Bâle, avant que de quitter l'Angleterre sous le règne de Marie. Il ne fut chassé de Zurich qu'en 1563. Il composa en Pologne, c'est M. de Sponde qui le dit, un dialogue contre la secte des dieux de la terre (il voulait parler des ministres suisses et des ministres de Genève), et puis quelques autres dialogues pleins d'athéisme, dans lesquels non-seulement il protégeait la polygamie, mais aussi il attaquait la sainte Écriture, la divinité de Jésus-Christ, la Trinité, et même la divinité. Ceci non plus n'est point exact. Les dialogues dont il s'agit furent cause qu'on le chassa du pays des Suisses et qu'il s'en alla en Pologne. Il ne les composa donc point en Pologne. Ils contiennent sans doute plusieurs erreurs, mais non pas des impiétés ; et il n'est pas vrai qu'Ochin, l'un des interlocuteurs, se reconnaisse toujours vaincu par l'adversaire qu'il se donne (18). Bzovius a fait quelques fautes semblables à celle-ci. Il veut qu'Ochin, contraint de sortir de Cracovie, se soit sauvé en Transylvanie, et y ait composé des dialogues, et que ces dialogues aient été traduits depuis en latin par Castalion (19). C'est commettre trois fautes : car, 1°. ces dialogues furent composés avant que l'auteur allât en Pologne ; 2°. il n'alla point de Pologne en Transylvanie ; 3°. Castalion était mort avant qu'Ochin sortît de Pologne.

(G) *Il causa par sa fuite un extrême chagrin au pape.*] Il fut si grand ce chagrin-là, que le pape voulut décharger sa colère sur tout l'ordre des capucins : il eut envie de l'abolir, et il eut de la peine à s'apaiser, lors même qu'il eut connu que la faute était personnelle. *Cujus apostasia adeò animus pontificis perculsus est, ut de extinguendo universo ordine tractaverit, vixque placari potuerit, cognitâ ordinis innocentiâ* (20). M. Varillas (21) ne saurait croire cela, parce qu'il lui semble que *Paul III .... était trop habile politique pour penser à donner à Ochin l'occasion de se vanter que les catholiques l'avaient assez considéré pour se venger*

(16) *Cum non auderet eam ibi profiteri ubi Servetus illam igne luisset, sive sponte, sive ut quidam habent, à Calvino pulsus.* Spondanus, *ad ann.* 1547, *num.* 22.

(17) *Quod hâc nostrâ ætate monachos habuit Germania, qui vel doctrinâ, vel sanctitate cum Luthero, Bucero, Œcolampadio et similibus conferre se nisi nimis impudenter audeant? Quos Itali Bernardino Ochino et Petro Vermilio opponant?* Calvin., de Scandalis, Opusculor., *pag.* 98.

(18) *Ita se iis gerens, ut quamvis omnia catholica dogmata defendere præ se ferret, demum se tamen adversarii argumentis victum profiteretur.* Spondan., *ad ann.* 1547, *num.* 22.

(19) Bzovius, *ad ann.* 1542, *num.* 30, *pag.* 88.

(20) Spondanus, *ad ann.* 1547, *num.* 22.

(21) Histoire de l'Hérésie, *liv.* XVII, *p.* 64.

sur un ordre entier de la perte qu'ils avaient faite en sa personne. L'incrédulité de cet auteur est plus excusable que la liberté qu'il a prise de paraphraser M. de Sponde ; car il ne faut point douter qu'il n'ait eu cet original devant les yeux, quand il a parlé de notre Ochin. Considérez bien les paroles de M. de Sponde, qui viennent d'être citées : y peut-on trouver que la colère de ce pape procéda de l'imprudence qu'Ochin avait eue, de faire entrer dans son écrit *tout ce qu'il put s'imaginer de plus injurieux contre la religion qu'il venait de renoncer, et de plus malin contre le saint siége en général, et contre la personne du pape Paul III en particulier?* Cependant M. Varillas y a trouvé toutes ces choses. Je ne nie point que M. de Sponde n'ait observé (22) que l'apologie de ce moine est pleine d'injures contre le saint siége et contre l'église catholique.

(H) *Pierre Martyr et lui se retirèrent à Strasbourg.*] Nous allons voir un historien dont l'exactitude ne vaut pas mieux que celle de M. de Sponde : je parle du père Maimbourg. Il prétend qu'Ochin, chassé d'Angleterre, abandonna Pierre Martyr, et se retira dans la Pologne, afin d'avoir la liberté d'y professer l'arianisme (23). *Ce fut là*, dit-il, *qu'il composa ses dialogues remplis de mille exécrables blasphèmes contre Jésus-Christ et le Saint-Esprit; mais comme il eut l'effronterie de prêcher pour la polygamie, et de dédier au roi Sigismond Auguste un livre où il prétendait prouver qu'elle était permise, il fut contraint de quitter la Pologne où l'on s'éleva contre lui.* Ochin demeura en Suisse environ dix ans depuis son retour d'Angleterre, et il y aurait volontiers achevé ses jours, si l'on avait voulu l'y souffrir avec la rétractation qu'il promettait : ce qui montre que le désir de professer librement l'arianisme dans la Pologne ne lui tenait guère au cœur. La seconde faute de cet écrivain consiste en ce qu'il va plus loin qu'il ne faut dans la qualification des erreurs dont les dialogues d'Ochin sont parsemés.

(22) *Je cite ses paroles dans la remarque* (Q), *citation* (58).

(23) Maimbourg, Histoire de l'Arianisme, *tom. III, pag.* 353, *édition de Hollande.*

Enfin il ignore que le livre de la polygamie précéda le voyage de Pologne. Je doute fort qu'Ochin ait dédié à Sigismond un traité sur cette matière. L'évêque d'Amélia n'eût point oublié une circonstance si notable ; les sociniens n'en sauraient pas si peu de nouvelles : ils ne connaissent ce livre que pour avoir lu dans Bzovius qu'Ochin le fit en Pologne, et le dédia au roi (24). Je le répète, je ne doute point que Bzovius ne débite là un mensonge ; et je ne crois point qu'Ochin ait prêché la polygamie. Il se contenta, si je ne me trompe, d'écrire ce qu'il en pensait ; et s'il l'eût prêchée en Pologne, l'évêque d'Amélia, qui était alors sur les lieux, l'aurait bien su, et l'aurait bien publié.

(I) *Ochin était à Bâle l'an 1555.*] Cela paraît par les lettres d'Olympia Fulvia Morata. *Salutem dic meis verbis tuæ familiæ et D. Bernardino Ocello quem in Christo valdè diligo.* C'est la conclusion d'une lettre qu'elle écrivit d'Heidelberg à Curion le septième jour de mai 1555 (25). Curion demeurait à Bâle. Il lui fit réponse le 26 d'août suivant, et lui fit savoir qu'il s'était acquitté de la commission : *Tuo nomine salutavi...... Bernardinum Ocellum, senem doctissimum et sanctissimum* (26). On lit dans une autre lettre (27) : *Audio Bernardinum Ocellum Senensem virum sincerè christianum ex Angliâ Genevam profugisse.* Cette lettre n'est pas de l'année 1555, comme on se le persuade dans la Bibliothéque des Unitaires (28), mais de l'an 1554.

(K) *Ses dialogues ...... contenaient entre autres erreurs celles de la polygamie.*] L'ouvrage contient trente dialogues, dont le vingt-unième est celui qui traite de la polygamie. Ochin les composa et les publia en italien : Castalion les mit en latin, et les fit imprimer à Bâle, l'an 1563.

(24) *Liber de polygamiâ in Poloniâ conscriptus, et Sigismundo II regi Poloniæ dedicatus, teste Bzovio sub ann.* 1542, *num.* 30 Biblioth. Anti-Trin., *pag.* 5.

(25) *Lib. II, pag. m.* 168. *La date de l'année n'y est point ; mais la Réponse de* Curion, *datée 7 calend. septemb.* 1555, *fait assez connaître que j'ajoute l'année qu'il faut.*

(26) Curio, *ibid.*, *pag.* 169.

(27) *Pag.* 178.

(28) *Pag.* 3.

[illegible]elques sénateurs de Zurich reçurent [illegible]s lettres des pays étrangers, qui leur [illegible]prenaient qu'Ochin avait publié un [illegible]vre où il enseignait des hérésies, et [illegible]ommément la polygamie. Cela fut [illegible]use que le sénat manda les ministres: [illegible]eux ci déclarèrent qu'ayant ouï dire [illegible]u'Ochin avait sous la presse certains [illegible]uvrages qu'il vaudrait mieux qu'il [illegible]supprimât, avaient été l'exhorter de [illegible]e souvenir qu'il avait promis de ne mettre rien au jour sans l'approbation du synode. Ils ajoutèrent, 1°. qu'ayant su que son livre était imprimé, ils lui avaient fait leurs plaintes du mépris qu'il avait eu pour leur remontrance; 2°. qu'il s'excusa sur ce que son livre était déjà sous la presse, lors de leur première admonition; 3°. qu'encore qu'il dispute pour et contre la polygamie, on voit assez clairement qu'il l'approuve (29); 4°. qu'ils avaient reçu des lettres remplies de plaintes contre les autres dialogues, et qu'ils examineraient attentivement tout cet ouvrge. Ils exhortèrent en particulier l'auteur, avant et après la sentence du sénat, à éclaircir d'une manière orthodoxe [illegible] sentimens; mais ils ne gagnèrent rien sur lui. La sentence portait (30): *Quoniam Ochinus contrà leges et edicta magistratuum librum publicasset quem satiùs erat supprimi* (31), *cujus nomine ecclesia et respublica malè audit, ideò se velle et jubere ut [illegible] primùm ex urbe et agro Tigurino discedat.*

(L) *André Dudithius se plaignit... de la rigueur que l'on eut pour ce vieillard.*] Notre ouvrage n'étant pas un livre de controverse, on ne doit pas trouver mauvais que je dise que Théodore de Bèze ne répondit point à Dudithius avec assez de bonne foi; il ne chercha qu'à payer d'esprit, et à jeter de la poudre aux yeux. On en va juger par le parallèle de l'objection et de la réponse. *Ochinum præterea narras indictâ causâ, hyeme acri, decursâ jam ætate senem cum uxore et liberis Tiguro ejectum.* Voilà comment Bèze a rapporté l'objection (32). Elle rend odieuse la sentence de Zurich par trois endroits: 1°. parce que la cause n'avait pas été examinée; 2°. parce qu'on n'avait eu aucun égard aux rigueurs de la saison; 3°. parce qu'on avait exposé aux incommodités de l'hiver un homme chargé d'années et de famille. Sur le premier chef, Bèze répond que c'est une fausseté très-injurieuse à un sénat juste et pieux, que d'oser dire que la cause d'Ochin ne fut pas examinée; qu'il est vrai qu'on n'approfondit pas trop chaque chose, mais que ce fut par le motif d'une très-grande clémence (33). Sur le second, qu'Ochin n'avait pas une journée de chemin à faire (34). Sur le troisième, que plus il était âgé, plus il était criminel (35), et qu'au reste il avait perdu sa femme. La première réponse est très-mauvaise; car il est sûr que le sénat de Zurich condamna Ochin, non-seulement sans l'entendre, mais aussi sans avoir fait examiner ses dialogues. Les ministres consultés par le sénat ne répondirent rien de positif que sur la polygamie; ils dirent en général qu'on leur écrivait des plaintes contre les dialogues d'Ochin, et ils promirent d'examiner mûrement la chose: mais en attendant que fit le sénat? Il ordonna qu'Ochin eût à s'en aller incessamment hors de la ville et hors du canton. Simler, qui, comme professeur de Zurich, avait encore plus d'intérêt que Théodore de Bèze à tourner la chose du beau côté, la raconte précisément de la manière que j'ai rapportée. Dire que si l'on n'examina point chaque chose avec la dernière précision, ce fut l'effet d'une très-grande clémence, est un vain échappatoire

(29) *Quod dialogum de polygamiâ attinet, disputari in utramque partem, sed ita ut facilè appareat quonam ipse inclinet, præsertim cùm ita concludat, et moneat eum qui plures ducere volebat, ut si non possit se continere et unâ contentus esse, sequatur instinctum spiritûs in hâc re.* Simler., *in* Vitâ Bullingeri, *folio* 39.

(30) *Idem, ibidem.*

(31) *Parlerait-on ainsi de ce livre, s'il était tel que le représente le père* Maimbourg, *qui sans doute n'y avait jamais jeté les yeux? Voyez la remarque* (P), *à la fin.*

(32) Beza, epist. prima, Oper. *tom. III, pag.* 190.

(33) *Delatus ad magistratum, pro eo quod severam pœnam pro tantis sceleribus merebatur, non sanè indicta causa (quod qui dicunt magnam justo et pio magistratui injuriam faciunt) sed non ad vivum resectis omnibus, ut cum illo quam clementissimè ageretur, jussus est è Tigurinorum agro facessere.* Beza, *ibidem.*

(34) *At hyems erat: nempè longa fuit non unius integri diei via.* Ibidem.

(35) *At senex erat: tanto nocentior veterator.* Ibidem.

dont tous les juges du monde se peuvent servir également lorsqu'ils condamnent l'une des parties sans l'ouïr. La troisième réponse n'est pas meilleure ; elle va au renversement d'une maxime du sens commun, et qui est d'une pratique générale. On respecte la vieillesse jusque dans les criminels ; et si deux hommes, l'un âgé de soixante et dix ans, l'autre de quarante, étaient condamnés à la question, on l'ordonnerait moins rude au vieillard qu'à l'autre. Ainsi le grand âge de notre Ochin servait de beaucoup à rendre odieuse la sentence de Zurich, mais non pas à l'excuser. Si Théodore de Bèze s'était bien servi de son esprit, il serait demeuré d'accord de la maxime de Dudithius, et il aurait répondu qu'en effet les magistrats de Zurich avaient eu égard à la vieillesse d'Ochin, et qu'ils ne se seraient pas contentés de la peine du bannissement, si c'eût été un jeune homme. C'est ce qu'il fallait répondre, et non pas recourir à une maxime qui établit que plus les hérétiques sont vieux, plus ils sont indignes de la clémence des juges. La seconde réponse n'est point dans la bonne foi, car elle suppose que toute la peine d'Ochin consista à faire cinq ou six lieues. Cela serait bon à dire, s'il eût pu trouver une retraite au voisinage ; mais nous avons vu qu'il ne put y obtenir la permission d'y passer l'hiver. Bèze le savait bien ; il n'ignorait pas que Dudithius pouvait donner à son objection un nouveau degré de force par la conduite que l'on tint à Bâle. On n'a donc pas pu croire qu'on répondit bien à Dudithius ; car le but de cet homme n'était autre que de reprocher aux protestans de delà le Rhin, la sévérité qu'ils exerçaient sur leurs hérétiques. Il allègue entre autres exemples celle dont la ville de Zurich s'était servie contre Ochin, en le bannissant au milieu de l'hiver. On répond que cet exil ne l'exposa qu'aux fatigues de cinq ou six lieues. Ochin donc trouva un asile au bout de cinq ou six lieues ; car s'il n'y a point trouvé un asile, mais au contraire un sénat bon protestant qui l'a chassé, l'objection de Dudithius, fondée sur la circonstance du temps, demeure dans toute sa force, par rapport au but qu'il a de montrer qu'Ochin est un grand exemple de l'humeur sévère des évangéliques. Il est moralement impossible que Bèze n'ait connu cela ; cependant il a mieux aimé répondre comme il a fait, que de ne rien dire. Il s'est bien gardé de faire semblant d'avoir quelque connaissance de ce qui fut fait à Bâle (36) : le peu d'étendue du canton de Zurich lui fournissait une bluette de feu, un petit trait de subtilité ; il s'en sert, et il espère sans doute qu'il en éblouira ses lecteurs.

(M) *Ochin avait alors soixante et seize ans.*] Pierre Parna l'assure dans sa lettre à Czéchovicius. Je ne l'ai point lue ; j'ai seulement vu qu'on la cite (37). Sur ce pied-là Gratiani se tromperait, lorsqu'il avance qu'Ochin se fit hérétique à l'âge de soixante ans : *sans considérer*, dit-il (38), *ni son âge, ni sa profession, ni le vœu de continence qu'il avait fait, prêtre, capucin, et sexagénaire, il épousa d'abord une jeune fille*. Ochin sortit de son cloître, et se retira à Genève l'an 1542. Il n'avait donc pas soixante ans, mais tout au plus cinquante-cinq, s'il est vrai que lorsqu'en 1563 on le chassa de Zurich il n'en avait que soixante et seize.

(N) *La peste l'emporta, lui, sa femme... s'il en faut croire l'historien du cardinal Commendon.*] Je me suis servi de cette réserve, parce qu'il se trompe à l'égard de la femme. Ochin était veuf lorsqu'il fut chassé de Zurich ; et il n'y a nulle apparence qu'il se soit remarié. C'est Théodore de Bèze qui m'apprend qu'Ochin était veuf ; il s'ingère même dans les jugemens impénétrables de la Providence, et assure en style théologique que la femme d'Ochin se cassa le cou, la justice divine poursuivant ce scélérat dans sa maison, avant que son impiété fût manifestée. *At uxorem et liberos habebat.* C'est une partie de

(36) *Je veux dire du bannissement d'Ochin ; car du reste il avoue qu'on y condamna les dogmes de cet hérétique.* Basileam igitur venit, ubi quùm itidem suos errores damnatos videret, tandem ad suos sive Tritheïtas, sive Arrianos, sive Samosatenianos se contulit. *Ne dirait-on pas qu'il sortit de Bâle de son bon gré ? Cependant il eut ordre d'en sortir. La bonne foi souffrait-elle qu'on supprimât ce fait ?*

(37) *Anno 1563 natus annos 76 (teste Petro Pernâ in epistolâ ad Czechovicium) a Tigurinis pulsus est.* Biblioth. Anti-Trinitar., *pag.* 3.

(38) Vie du cardinal Commendon, *pag.* 208.

l'objection de Dudithius. Voici ce que Bèze répond (39) : *De uxore falsum est, quod ex bono Alciato sive quovis alio cognovisti. Fregerat enim collum horrendo Dei judicio domi impium senem persequente, priusquàm foràs productum esset ipsius scelus.* Stanislas Lubiénietzki (40) raconte les dernières heures d'Ochin en cette manière. Ochin se retira dans la Moravie et dans la Pologne, et n'y fut point hors de la portée des lettres de Jean Calvin. Il s'en retourna en Moravie après l'édit du roi Sigismond qui, l'an 1564, infligea la peine d'exil à tous ceux qu'on appelait trithéites, ariens, etc. Il y eut des gentilshommes qui tâchèrent de le retenir ; mais il leur répondit qu'il faut obéir aux magistrats, et qu'il leur obéirait, quand même il devrait mourir dans les bois au milieu des loups. Pendant qu'il gagna pays, la peste tomba sur lui à Pinczow ; il y reçut mille offices de charité chez un des frères nommé Philippovius. Ses deux fils et sa fille (41) moururent de peste. Pour lui il en réchappa, et continua son voyage vers la Moravie, et mourut dans trois semaines à Slavonia (42). Lubiénietzki n'en sait pas plus de circonstances. Je ne trouve point dans de bons auteurs qu'Ochin ait jamais été en Transilvanie ; car Maimbourg qui l'assure n'est point en cela témoin d'autorité. *Il fut contraint*, dit-il (43), *de quitter la Pologne.... et après avoir erré quelque temps encore dans la Transilvanie, il se retira enfin, accablé de misères et de pauvreté, dans un village où il mourut de peste, abandonné de tout le monde.* On cite l'évêque d'Amélia, qui ne parle, ni de cette pauvreté, ni de cet abandon général, et qui au contraire assure (44) qu'Ochin trouva la fin de sa vie chez un de ses anciens amis. Il laissa considérablement du bien à ses héritiers, si l'on s'en rapporte à Théodore de Bèze. *Ochinus... familiâ non mediocri sumptu circumductâ tandem obiit, tam inops et egens scilicet, cui nec petere nec accipere unquàm religio fuerat, ut plus sanè reliquerit hæredibus, quàm bona collegii nostri pars possideat* (45). C'est le dernier coup qu'on lui donna dans la réponse à Dudithius ; il n'avait jamais eu honte de demander et de prendre, et il avait par-là amassé bien des écus.

(O) *On parle diversement des circonstances de sa mort.*] J'en donne diverses preuves dans la remarque précédente. En voici une nouvelle. Les Annales des capucins assurent qu'il mourut bon catholique (46). D'autres au contraire (47) le font mourir, non-seulement *abandonné de tout le monde, et le plus misérable de tous les hommes*, mais aussi *en athée.*

Théophile Raynaud raconte qu'il y eut des gens qui furent choqués de ce qu'il avait écrit qu'Ochin était mort misérablement dans la communion des hérétiques ariens, et non pas martyr à Genève, dans la repentance de son apostasie. Ces gens-là portèrent leurs plaintes à Jean de Montecalier, général des capucins. Cela fit qu'il lut le livre de Théophile Raynaud (48) ; mais il n'y trouva rien qui lui parût digne de censure. Vous voyez par-là l'extrême bizarrerie des capucins. Ils sont fâchés qu'on n'adopte pas les fables qui feraient accroire que Bernardin Ochin voulut rentrer dans leur ordre, et qu'il fut tué pour cela. L'auteur qu'ils déférèrent à leur général observe, qu'en parlant de la malheureuse fin de cet hérétique, il a suivi le narré d'André Frusius, et que Tossinion, au IIe. livre de l'Histoire Séraphique ; Florimond de Rémond, au chapitre V du IIIe. livre de l'Histoire de l'Héré-

(39) Oper., tom. *III*, pag. 190.

(40) Histor. Reformat. Polonicæ, *lib. II, cap. IV, pag.* 110. *Voyez aussi* Budzinius, Histor. ecclesiar. Polonicar. MS., *cap. XXVI, apud* Biblioth. Anti-Trin., *pag.* 3.

(41) Gratiani *dit au contraire* ses deux filles et son fils.

(42) *Je crois qu'il faut dire* Slaucovia.

(43) Histoire de l'Arianisme, *tom. III, p.* 352.

(44) Histoire du cardinal Commendon, *pag.* 313.

(45) Beza, epist. ad Dudithium, Oper. *tom. III, pag.* 190.

(46) *Eum tamen immensâ Dei benignitate antè mortem resipuisse, et hæreses abjurâsse, ac peccata ritu catholico confessum esse, denique verè pœnitentem obiisse, Annales capucinorum multis diversorum testimoniis affirmant.* Spondan., *ad ann.* 1547, *num.* 22. *Il cite les* Annales des Capucins, *ad ann.* 1543. *Voyez la remarque* (AA).

(47) Moréri *est de ceux-là.*

(48) *Intitulé :* Judæ posteri, apostatæ à religiosis ordinibus.

sie ; Artus de Munster *[1], dans le Martyrologe des franciscains, sous le 4 de janvier, au paragraphe III ; et en général tous ceux qui ont précédé l'an 1630 (49), ont parlé ainsi de la mort d'Ochin (50).

(P) *Il a fait plusieurs ouvrages, dont la liste est insérée dans la Bibliothéque* des Antitrinitaires.] Il publia six volumes de sermons en italien ; une Exposition de l'épître de saint Paul aux Romains ; un Commentaire sur l'épître aux Galates ; un traité *de Cœnâ Domini contrà Joachimum Westphalum ; Labyrinthi de Prædestinatione et libero arbitrio* ; des Apologues (51) *[2] ; un Dialogue du purgatoire, etc. Je ne crois point qu'il ait publié aucun ouvrage en latin : il composait tout en italien, et il trouvait ensuite des traducteurs. Quelques-uns de ses ouvrages ont été traduits en diverses langues. Il n'y a qu'un jour que j'ai parcouru ses Labyrinthes traduits en latin : ils m'ont paru l'ouvrage d'un homme qui avait l'esprit fort net et fort pénétrant. Ochin y montre avec une grande force que ceux qui soutiennent que l'homme agit librement s'embarrassent dans quatre grandes difficultés ; et que ceux qui tiennent que l'homme agit nécessairement tombent dans quatre autres grands embarras ; si bien qu'il forme huit Labyrinthes, quatre contre le franc-arbitre, et quatre contre la nécessité. Il se tourne de tous les côtés imaginables pour tâcher de rencontrer une issue, et n'en trouvant point, il conclut à chaque fois par une prière ardente adressée à Dieu, afin d'être délivré de ces abîmes. Néanmoins dans la suite de l'ouvrage il entreprend de fournir des ouvertures pour sortir de cette prison ; mais il conclut que l'unique voie est de dire comme Socrate : *unum scio quod nihil scio*. Il faut se taire, dit-il, et juger que Dieu n'exige de nous ni l'affirmative ni la négative, sur des points de cette nature. Voici le titre du dernier chapitre : *Quâ viâ ex omnibus supradictis labyrinthis citò exiri possit, quæ docta ignorantiæ via vocatur.* D'Aubigné fait mention d'un livre de notre Ochin, et il en parle d'une manière qui persuade que c'est une pièce curieuse. Voici ses paroles (52) : *Premièrement, que le service fût en français, pourvu que l'on ôtat quelques drôleries, qui eussent fait rire les gens ; comme de commencer la messe par un* etc. *et autres absurdités, qui sont proprement et subtilement écrites par Bernard Ochino, au traité* della natività della Missa. *Quant aux ornements, en ôter les plus ridicules ; et pour le reste, répondre à ce que dit ledit Ochino, que c'est la cène du Seigneur déguisée, et qui s'est faite religieuse*, per parer più santa. Je pense que pour parler exactement il eût fallu dire, non pas *au traité*, mais *au sermon* della Natività della Missa ; car en parcourant tout à l'heure les XII sermons d'Ochin sur la cène (53), j'ai trouvé que le septième a pour titre : *Missæ Tragœdia, ac primùm quomodò concepta, nata, baptizata fuerit.* Le huitième est intitulé : *Quemadmodùm nutrita educataque fuerit Missa adoleveritque, et ornata, ditataque ad summam dignitatem præstantiamque pervenerit.* Le titre du neuvième est : *Missæ accusatio ejusdemque responsio, et adversùs eam acta.* Celui du dixième est : *Sententia à Deo contrà Missam lata.* Cette manière dramatique de prêcher sent trop le génie des Italiens. Sleidan observe qu'en 1549 il parut une satire san-

*[1] Le personnage que Bayle appelle ici Artus de Munster est, dit Leclerc, Arture du Moustier, récollet français. Bayle a mal traduit les mots latins *Arturus à monasterio*, employés par le père Théophile Raynaud. Cette remarque est de Leclerc.

(49) *C'est la date qu'il donne aux* Annales des Capucins, *composées par* Bovérius.

(50) Ex Theophil. Raynaudo, Syntagm. de Libris propriis, *num.* 23, *pag.* 42 Apopompæi. *Voyez, ci-dessous, la remarque* (AA).

(51) *Qui ont été traduits d'italien en allemand par* Christophle Wirsungus.

*[2] Ces apologues étaient, dit Leduchat, au nombre de six cents ; mais il n'y a que les cent premiers qui aient été imprimés, en 1554, sans nom de ville ni d'imprimeur. Joly croit cependant qu'il y a une édition antérieure, et il remarque que Niceron qui, dans le tome XIX de ses *Mémoires*, a donné un article à Ochin, a oublié de citer celui de ses ouvrages dont voici le titre : l'*Image de l'Antechrist, composé en langue italienne, par Bernardin Ochin de Sienne, translaté en français.* Joly toutefois n'a pas vu le livre : il ne le connaît que d'après le *Catalogue des livres censurés par la faculté de théologie de Paris*, Paris, 1549, in-24.

(52) Confession catholique de Sanci, *liv. II, chap. II, pag. m.* 390, 391. *Voyez aussi le chap. VI du Ier. livre, pag.* 346.

(53) *Traduits en latin, et imprimés à Bâle, avec les* Labyrinthes *du même auteur.*

glante contre Paul III, qui ne fut point composée par Ochin, quoiqu'on y eût mis son nom à la tête. Il en donne le précis. *Priùs quàm decederet, libellus exiit italicus vehemens in illum atque gravis, titulo quidem Bernardini Ochini, sed ab aliis, ut creditur, compositus cum præfatione ad Ascanium Columnam quem ille profligârat* (54). J'ai déjà parlé des XXX dialogues qui furent cause du bannissement d'Ochin; mais j'ajoute ici que M. Simon en parle fort pertinemment (55). Il reconnaît que l'auteur n'y a pas ouvertement déclaré ses hérésies antitrinitaires. *Il ne s'y est pas déclaré tout-à-fait unitaire; il y rapporte seulement les raisons de part et d'autre...... Dans le dialogue de la Trinité il produit au long les raisons des catholiques et des antitrinitaires: il pousse fort loin les raisons de ces derniers, sous prétexte d'y répondre* (56). Bullinger assure (57) que ces dialogues furent brûlés dans une ville considérable.

(Q) *L'apologie qu'il fit de son changement de religion.*] L'un des continuateurs de Baronius en parle de cette manière. *Genevam appulsus Apologiam de fugâ suâ ad Pontificem scripsit, maledicentiis et calumniis in sedem apostolicam et ecclesiam catholicam rom. refertissimam* (58). Le cardinal Jean-Pierre Caraffa, qui fut depuis pape sous le nom de Paul IV, fit une réponse à Ochin, qui a été insérée dans l'histoire des Théatins. *Contrà Ochini Apologiam nonnulli stylum acuerunt; inter quos Joannes Petrus Caraffa cardinalis theatinus, qui deindè fuit Paulus papa IV paræneticam egregiam scripsit epistolam, quam Joannes Baptista Acerrarum episcopus Historiæ theatinorum inseruit* (59).

(R) *C'est à tort que quelques-uns ont assuré qu'il était l'auteur du livre* de tribus Impostoribus.] Celui qui a fait des notes sur la Religion du Médecin ne l'affirme point; il se contente d'en douter, *nescio an Bernhardinus Ochinus..... an alius hujus auctor sit* (60). Micrælius s'en contente aussi (61); mais Scavénius l'affirme. Voyez ce que Rhodius dit là-dessus (62) vers la fin du livre *de Scriptoribus anonymis* de Placcius. Entre autres choses il déclare qu'il ne sait point que personne ait jamais trouvé à redire aux autres vingt-neuf dialogues d'Ochin. Il est étrange qu'un savant homme comme lui ait pu déclarer cela. J'ai rapporté ci-dessus (63) beaucoup de faits qui justifient le contraire.

(S) *On dit qu'il avait promis au cardinal de Lorraine de convaincre..... d'erreurs les églises protestantes.*] Voici le fait tout tel que Simler le rapporte (64). Ochin rencontra ce cardinal sur le chemin de Schafouse, et lui dit qu'il était si malheureux qu'il se voyait condamné au bannissement, pour un livre qu'il n'avait fait que dans la vue de justifier contre les objections des adversaires, trente vérités de difficile créance qu'il avait trouvées dans la religion réformée. Il présenta au cardinal quelques exemplaires de ses Dialogues, et le pria de les vouloir lire. *Nous les verrons* (lui répondit-on), *et s'ils ne nous plaisent pas, nous les jetterons au feu.* Ochin ajouta qu'il s'engageait à convaincre de vingt-quatre erreurs les églises réformées. *Otez-en vingt*, répondit le cardinal, *il n'en restera que trop.* Bèze raconte le même fait, et le donne comme une chose très-certaine; mais il fait monter beaucoup plus haut le nombre des fausses doctrines qu'Ochin promettait de réfuter. Ce cardinal méprisa un moine qui retombait si souvent en apostasie. *Vix Basileâ egresso (quod narro scito me non ut rumorem incertum, sed ut certam historiam narrare) occurrit Lotharingus cardinalis ex Italiâ rediens, cui sese operamque suam omnem obtulit, pollicitus sese centum errores istorum inter quos*

(54) Sleidanus, Histor., *lib. XXI, folio m.* 602 *verso.*

(55) *Il se trompe de mettre à l'an* 1562 *la vocation d'Ochin à Zurich, et d'attribuer à* Melchior Adam la Vie de Bullinger; *elle a été faite par* Josias Simler.

(56) Simon, Histoire critique des Comment. du Nouv. Testament, *chap. LV, pag.* 831.

(57) *Apud* Buxhorn., Histor. univers., *pag.* 74, *ad ann.* 1552.

(58) Spondanus, *ad ann.* 1547, *num.* 22.

(59) *Idem, ibidem. Voyez aussi* Varillas, Histoire de l'Hérésie, *liv. XVII, pag. m.* 64.

(60) *In sect. XIX, pag. m.* 126.

(61) Syntag., Hist. ecclesiast., *pag. m.* 863.

(62) *Pag.* 33.

(63) *Voyez les remarques* (F), (H) *et* (K).

(64) *In* Vitâ Bullingeri, *folio* 40.

tandiù hæsisset hæreticorum demonstraturum. Sprevit hominem toties apostatam cardinalis (65).

(T) *On a souvent outré les choses qui le regardent.*] Outre ce qui a été touché dans d'autres remarques (66), je dirai ici qu'on ne rapporte point fidèlement sa doctrine, quand on dit avec le Gratiani, qu'*il tâchait de prouver par des exemples, et par des raisons tirées de l'Écriture Sainte, et de la politique, qu'il est à propos que chacun travaille à peupler le monde, et à se faire une famille nombreuse ; et que non-seulement il est permis, mais qu'il est même ordonné aux chrétiens, d'épouser autant de femmes qu'il leur plaît* (67). Lisez le commencement du Dialogue *de Polygamiâ*, vous verrez que l'état de la question est celui-ci : *Un homme qui souhaite des enfans, et qui est marié à une femme stérile, maladive, et avec laquelle il ne saurait s'accorder, peut-il en épouser une autre, sans répudier la première?* Ochin suppose qu'on le consulte sur un tel cas de conscience : il prend le parti de la négative ; et après avoir mis dans la bouche de son consultant les raisons les plus favorables à la pluralité des femmes, et avoir répondu faiblement d'assez bonnes choses, il conclut par conseiller de recourir à la prière, et par assurer que si l'on demande à Dieu avec foi la continence, on l'obtiendra ; et enfin par dire que si Dieu ne donne point la continence, ni la foi nécessaire pour la demander avec succès, on pourra suivre sans péché l'instinct que l'on connaîtra certainement venir de Dieu. Est-ce donc dogmatiser que l'Évangile commande *aux chrétiens d'épouser autant de femmes qu'il leur plaît?* Ochin erre sans doute, et introduit le fanatisme ; mais comme il faut rendre justice à tout le monde, l'on doit convenir qu'il y a beaucoup de mauvaise foi dans les écrits qui parlent de sa doctrine.

(U) *M. Varillas a débité plusieurs mensonges touchant cet ex-capucin.*] Rangeons-les par articles.

I. Je ne doute point que tout son récit des querelles de Calvin et d'Ochin ne soit un roman qu'il a inventé ou dérobé ; mais je garantis pour très-véritable qu'il se trompe, lorsqu'il affirme (68) qu'Ochin dans Genève *s'en prit à la Trinité; qu'il renouvela l'hérésie des ariens..... et* qu'il *publia sur ce sujet cent extravagances par des libelles qu'il composait en italien, et que ses amis traduisaient en latin.* On peut démontrer que cela est faux. Ochin était sorti de Genève avant l'année 1547 : j'ai rapporté les paroles de Sleidan qui nous en assurent. Calvin parle de lui avec éloge dans un livre (69) qu'il publia l'an 1550. Il n'avait donc point remarqué encore ces horribles hérésies d'Ochin: et de plus aurait-on envoyé en Angleterre, l'an 1547, un capucin défroqué dont on aurait connu le trithéisme ou l'arianisme? Mais il ne faut point d'autres preuves contre Varillas, que les passages de Bèze, qui témoignent qu'Ochin cacha très-long-temps les hérésies qu'il avait dans l'âme, et qu'on ne s'en aperçut que par l'impression de ses Dialogues. Cette impression ne précéda point l'année 1562. *Sceleratus hypocrita arianorum clandestinus fautor, polygamiæ defensor, omnium christianæ religionis dogmatum irrisor, quùm eò tandem audaciæ erupisset ut sua portenta in publicum ederet (justo sanè Dei judicio ne* LATERE *diutiùs tantum malum posset) delatus ad magistratum... jussus est è Tigurinorum agro facessere* (70). C'est par ces paroles que Bèze commence à répondre aux plaintes de Dudithius. Ce passage montre clairement que l'on ne connut ce qu'Ochin avait dans l'âme, que par l'impression de ses Dialogues. L'amitié, que Bullinger (71) eut pour lui jusques à cette édition, est une preuve incontestable du même fait. Bèze parle rarement d'Ochin, sans remarquer qu'il fut long-temps hypocrite. *Favit etiam illis, sed* NIMIUM SERO *detectus, Bernardinus ille Ochinus, impurissimus hypocrita* (72). Lorsqu'il dit que Pierre Martyr fit un

(65) Beza, Operum *tom. III, pag.* 190.

(66) *Ci-dessus, remarques* (F) *et* (H).

(67) Vie du cardinal Commendon, *pag.* 211.

(68) Histoire de l'Hérésie, *liv. XVII, pag. m.* 65.

(69) *Celui* de Scandalis.

(70) Beza, Operum *tom. III, pag.* 190.

(71) *Voyez sa* Vie, *par* Josias Simler, *folio* 28 *verso*, 39 *verso*.

(72) Epist. LXXXI, Operum *tom. III, p.* 295.

voyage en Angleterre l'an 1547, et qu'Ochin l'y accompagna, il ajoute (73), *Maximi priùs in Italiâ nominis monachus et capucinorum (quos vocant) ordinis auctor, idemque quod* MULTIS *demùm* POST *annis patefecit, sceleratus hypocrita.*

II. Voici un autre roman : « Il est » étonnant que Calvin se contenta » de le faire chasser de Genève, et » ne le mit pas entre les mains de la » justice pour être brûlé, comme il » fit depuis à l'égard de Servet, qui » était tombé dans le même crime » (74). » M. Varillas cherche les raisons de cette conduite inégale, et en donne deux ou trois, après quoi il ajoute qu'*Ochin fut banni de Genève par sentence du sénat, et qu'il se retira à Bâle.* C'est être bien de loisir, que de chercher les raisons d'une chimère. Il faut premièrement avérer le fait, et puis on cherche les causes. Il est faux qu'Ochin ait été banni de Genève, et qu'il y ait fait connaître ses hérésies.

III. *Il aurait souffert* à Bâle, continue M. Varillas, *une longue persécution, à cause que les amis de Calvin y étaient fort puissans, si Bucer, qui s'accommodait avec toute sorte d'hérétiques, n'eût fait offrir par le magistrat de Strasbourg, une chaire de théologie à Ochin, qu'il accepta. Le même Bucer l'emmena avec Vermilli en Angleterre.* Je n'ai eu ni le temps, ni les livres nécessaires, pour rassembler de bonnes preuves contre ce narré de Varillas; mais je suis sûr que les personnes raisonnables se contenteront du silence de Sleidan. Ce fameux historien, qui résidait à Strasbourg, se serait-il contenté de dire (75), en parlant du voyage d'Angleterre de Pierre Martyr et de Bernardin Ochin, que ce dernier s'était retiré premièrement à Genève, et puis à Augsbourg? N'eût-il rien dit de cette chaire de théologie que Bucer *aurait fait offrir par le magistrat de Strasbourg*, et qu'Ochin *aurait acceptée?* Il n'oublie pas de marquer expressément que Pierre Martyr avait été professeur dans la même ville. Je viens de rencontrer quelque chose de plus pressant. Ochin était à Augsbourg, l'an 1546, et y prêchait en italien (76). Il est très-faux que Bucer ait amené en Angleterre Ochin et Vermilli : il n'y alla qu'en 1549. Les deux autres y étaient allés sur la fin de 1547.

IV. *Le duc de Sommerset....* n'eut pas sujet d'être *content de leur conduite...... Ochin débita en secret ses rêveries sur le mystère de la Trinité* (77). C'est une chose dite à l'aventure, et dont on ne saurait apporter des témoignages, et qui ne peut subsister avec l'éloge qu'un des plus ardens anti-papistes d'Angleterre donne à Ochin (78).

(X) *M. Moréri n'en a pas toujours parlé juste.*] 1°. Il a tort de dire qu'Ochin *prit l'habit de religieux parmi les capucins vers l'an* 1525 *ou* 26 : il fallait dire l'an 1534. 2°. Ce ne fut pas en 1543, mais en 1542, qu'Ochin et Martyr se défroquèrent. 3°. Personne que je sache n'a reproché à Ochin d'avoir soutenu la polygamie pour son intérêt particulier, ou parce que *ne se contentant pas d'une femme, il en voulut encore épouser d'autres.* 4°. Et il est faux que *pour justifier son libertinage et son incontinence*, il ait *publié que la polygamie était permise.* Lorsqu'il publia ses Dialogues, il était veuf et âgé de soixante-seize ans (79). Il n'avait que faire alors, pour les intérêts de sa personne et de ses passions, que l'on permît la polygamie. Puisqu'il était veuf, il pouvait se marier selon les lois, et puisqu'il avait soixante-seize ans, une femme lui aurait taillé plus de besogne qu'il n'en eût su faire. Il aurait dû être content, et s'estimer un homme extraordinaire, s'il avait pu à cet âge-là fournir à tous les besoins d'une épouse. Ainsi c'est sans aucune sorte de jugement,

(73) *In Iconibus in Petro Martyre.*
(74) Varillas, Histoire de l'Hérésie, *l. XVII, pag.* 65.
(75) *Lib. XIX, ad ann.* 1547.

(76) *Voyez* Seckend., Histoire du Luthéran., *liv. III, pag.* 613.
(77) Varillas, Histoire de l'Hérésie, *liv. XVII, pag.* 66.
(78) *Deum immortalem, quales illi duo senes peregrini, quos in urbem vestram recepistis* (il parle à ceux de Zurich) *Petrus Martyr et Bernardinus Ochinus. Quæ duo luminaria? quorum alterum si aliæ haberent ecclesiæ, magno thesauro et ornamento ditatæ et beatæ viderentur. Felix Anglia dum hæc paria habuit, misera dum amisit.* Balæus, *præfat. in* Act. Rom. Pontific.
(79) *Voyez, ci-dessus, la remarque* (L).

et avec une ignorance extrême des circonstances, que M. Moréri débite que cet homme publia ce dogme afin de justifier son envie d'avoir plusieurs femmes. On a dit de certains casuistes relâchés, qu'ils n'avaient pas pour leur personne la même indulgence que pour les autres. On peut assurer cela de quelques auteurs qui ont soutenu la polygamie. Un certain Lysérus (80) a sacrifié son temps, sa santé, sa vie, à la protection de ce dogme; et cependant il n'avait aucun besoin qu'on permît la pluralité des femmes, car on croit qu'il eût été bien embarrassé, s'il en avait eu seulement une. On n'a garde d'être assez injuste pour dire que l'auteur des pastorales a été dans les sentimens de ce Lysérus; il suffit de dire que sa morale a été trop relâchée sur cet article, et trop favorable à l'incontinence : je parle de la morale qu'il a débitée, lorsqu'il a voulu excuser les réformateurs, qui permirent à un landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois (81). Or, de tous les ministres, c'est peut-être celui qui avait le moins de besoin personnellement de polygamie. 5°. Il n'est point vrai qu'Ochin se rendit *le chef de ces infâmes libertins qu'on nomma polygamites*. Ces gens-là n'ont point fait de secte; et Ochin n'a pas laissé plus de disciples que Lysérus assemblés en corps. 6°. Il est faux qu'Ochin soit sorti de l'Allemagne, pour se retirer en Transilvanie; et plus faux qu'il ait fait cette retraite, parce qu'*il ne trouvait pas* en Allemagne, *de quoi satisfaire son ambition* et *sa vanité*. Chassé de Zurich il se réfugia à Bâle, et on l'en chassa. On l'eût chassé pareillement de toutes les villes du monde, où les ministres auraient eu quelque crédit : ainsi il n'avait pas à choisir, il n'avait qu'à prendre la route de la Pologne, et à se jeter entre les bras des hérétiques de ces quartiers-là. Si Dieu ne lui a point fait miséricorde, ceux qui ont été si ardens à bannir, et à conseiller l'exil, auront à rendre compte de la perte de son âme. 7°. Il ne fallait point citer *Prateolus V. Polig.*, car il ne dit rien d'Ochin en cet endroit-là.

(Y) *Florimond de Rémond......... n'a pas été exact sur le chapitre d'Ochin.*] Il dit (82) que ce moine quittant Genève, se retira à Zurich, et qu'on l'en chassa peu après, comme aussi de Bâle, *de quoi Dudithius se plaint dans l'épître qu'il écrit à Bèze.* Cet homme chassé de Suisse, ajoute-t-il, passa en Allemagne, puis en Pologne. *Il fit un livre de la Polygamie, dedié au roi Sigismond II. Cette doctrine fut par luy preschée dans Cracovie, comme escrit le Polonois Rescius. Tout le sexe feminin n'en prit pas l'alarme moins chaude en ces quartiers, que les dames romaines jadis trompées par le jeune Papirius. De sorte que le pauvre Okin qu'on accusoit avoir laissé sa femme à Geneve, bien qu'elle fust morte de sa cheute, fut contraint quitter la ville; et se retirer en Transilvanie. Il mit des dialogues en lumiere, qu'on a veu depuis en diverses langues. Ce fut Castalio qui les fit latins.* Tout cela est plein d'anachronismes et de faussetés, comme on s'en pourra convaincre en lisant ce que j'ai dit ou contre M. de Sponde, ou contre M. Varillas, ou contre d'autres copistes de Florimond de Rémond, le munitionnaire général des écrivains catholiques qui parlent des réformateurs du XVIe. siècle.

(Z)....... *C'est de lui que Bzovius a tiré que la femme de ce moine fut...... blanchisseuse.*] Il n'y a rien sur quoi Florimond de Rémond se plaise tant à goguenarder que sur les femmes des moines. Voyons comment il s'exprime sur le sujet présent. *A leur arrivée à Zurich et à Basle,* dit-il (83) en parlant de Pierre Martyr et de Bernardin Ochin, *on eut pour suspecte leur venue. Le peuple estonné de voir ces deux grands predicateurs, dont le nom retentissoit par toute l'Italie, aborder là, craignoit que ce fussent des cauteleux Sinons, qui se vinssent glisser dans leurs villes, pour bastir quelque trahison, et seduire les ames qu'ils avaient reduit. La compagnie que Bernard Okin trainoit avec luy, d'une belle et*

(80) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois d'avril* 1685, *article II.*

(81) *Voyez l'article* Luther, *tom. IX, pag.* 564, *remarque* (R).

(82) Florimond de Rémond, Histoire de l'Hérésie, *liv. III, chap. V, pag. m.* 293, 294.

(83) *Là même, pag.* 293.

jeune garce italienne, laquelle il avoit debauchée sous esperance du mariage, les asseura, et son vestement aussi : car au lieu de son premier habit tissu de poil, il estoit couvert à la soldade. Pour passer contract indissoluble avec l'heresie, il passa contract avec cette fille, et l'espousa. C'est le nœud gordien, par lequel s'attachent à ce parti ceux que les bouillons de l'orgueil et de la chair vomissent hors des couvents. Cet Okin sejourna quelque temps dans Genève avec sa femme, reduitte peu après à gagner sa vie par des offices et services vils et abjets : Car ny l'un ny l'autre n'avoit apporté que peu de commodités : Ce fut madame d'Okin la lingere... (84) *Martyr avait amené* (85) *en sa compagnie sa nonnain pour soulager ses veilles et ses travaux. Il n'avait pas fait comme Okin, qui saoulé de sa lavandiere s'en estoit depesché : Car encor que Beze die qu'elle se rompit le col, appelant à tesmoin Alciat cet autre arrien, qui fit tant de mal en Pologne, si est-ce que ce ne fut pas sans soupçon qu'Okin luy eust avancé ses jours, dont on ne voulut faire plus ample recherche, parce qu'encore il ne s'estoit declaré arrien, et se montroit bon frere en* CHRIST. Voilà ce que cet historien ose dire sans alléguer aucune preuve ni petite ni grande, et sans citer qui que ce soit. Cela me dispense de toute autre critique.

Bzovius (86) a copié fidèlement et mot à mot près de six pages (87) de l'histoire de Pierre Martyr et de Bernardin Ochin, qu'il a trouvée dans Florimond de Rémond (88). Il n'a pas oublié l'endroit qui porte *que Martyr eut mesme appetit que Luther, jettant sur ces religieuses ses vœux, selon la coustume de ceux qui envoyent le froc aux orties : Aussi depuis il soupira toujours pour ces filles renfermées, qui sous leurs voiles conservent plus facilement la beauté de leur teint*. Mais il n'a point copié, et je m'en étonne, cet autre endroit (89), bien que Pierre Martyr « fust ja appesanty d'années, ne pouvant encor refrener sa chair : Il » s'en alla à Geneve trouver une religieuse, que le mesme appetit » avoit tirée de son couvent, nommée Catherine Merande, dont on » lui avoit fait cas, laquelle il épousa. » Il n'en vouloit point d'autres que » de la depouille des monasteres..... » Brence l'attaqua bien rudement : » Aussi s'apprestoit Martyr à la replique, piqué de l'audace de » Brence, qui l'avoit traitté peu » chrestiennement ; si, recreu des » traites qu'il luy convenoit faire » avec sa nouvelle nonnain, il ne fust » tombé malade, et mort en la mesme ville de Zurich. »

Au reste, s'il était vrai qu'Ochin passa les Alpes avec celle qui fut ensuite son épouse ; il faudrait juger charitablement qu'il ne la mena en Suisse qu'à cause qu'il appréhendait qu'autrement elle ne perdît l'occasion de se retirer de Babylone. Car il eût été bien simple et trop prévoyant s'il eût cru qu'il fallait se précautionner contre la disette de femmes en allant aux pays de réformation. Cette disette n'y est point à craindre non plus qu'aux autres climats du monde, et il devait être très-persuadé qu'au cas que le mariage lui fût nécessaire à l'âge de cinquante-cinq ans, soit pour n'avoir pas à combattre les désirs de la nature, soit pour désabuser ceux qui auraient cru qu'il tenait encore la validité des vœux monastiques, il se trouverait assez de personnes officieuses qui lui procureraient une femme. On n'a point d'exemples, je crois, qu'aucun moine converti soit demeuré dans le célibat faute de trouver avec qui se marier.

(AA) *Bzovius emprunte de l'annaliste des capucins une longue narration de l'apostasie et du martyre prétendu* d'Ochin.] Je m'arrêterai seulement à ce qui concerne le martyre. Bzovius, rapportant les propres paroles de Zacharie Bovérius, auteur des Annales des capucins, raconte qu'Ochin, demeurant à Genève, tomba malade, et sentit de grands remords qui l'obligèrent à faire venir

(84) *Là même, pag.* 296, 297.

(85) *C'est-à-dire lorsqu'il alla en Angleterre.*

(86) Bzovius, Annal., *tom.* XX, *pag.* 87 *et seq. ad ann.* 1542 : *il cite l'auteur qu'il copie.*

(87) *C'est-à-dire, de l'édition in-4°. de* Florimond de Rémond.

(88) Florimond de Rémond, Histoire de l'Hérésie, *liv. III, chap. V, pag.* 293.

(89) *Là même, pag.* 297.

secrètement un curé du voisinage; qu'il lui confessa ses péchés, et lui demanda d'être réuni au giron de l'église catholique, vu qu'il se repentait d'en être sorti, et d'avoir prêché l'hérésie environ quinze ans (90). Le curé lui administra le sacrement de pénitence, et lui représenta qu'il fallait donner une publique rétractation de ses hérésies. Ochin promit de le faire dès qu'il serait guéri, ou s'il ne guérissait pas, de déclarer nettement sa conversion à ses disciples et à ceux qui le venaient voir. Il fut absous et réuni à l'église sous cette condition : il souhaita de communier; mais le prêtre trouvant du péril à lui porter le viatique, le consola par ces paroles de saint Augustin, *crede, et manducâsti; croyez et vous l'avez mangé*. Le malade ne tarda guère à déclarer son changement aux disciples qui vinrent le voir, et les exhorta fortement à quitter comme lui les hérésies qu'il leur avait enseignées. Ils crurent qu'il rêvait; mais ayant connu dans la suite qu'il parlait sérieusement, ils en avertirent les magistrats. Ceux-ci leur commandèrent de s'informer s'il persistait dans ce sentiment, et en ce cas-là de le tuer. Les disciples exécutèrent cet ordre ; car dès qu'ils eurent entendu les beaux discours qu'il leur tint touchant sa résipiscence, ils le poignardèrent dans le lit. D'autres assurent que, par un décret des magistrats, on le traîna hors de la ville, et qu'on le lapida (91). L'annaliste des capucins allègue le témoignage de sept personnes dont il marque les noms et les qualités. On voit un doge de Venise en tête de ces sept témoins : les autres sont toutes personnes considérables, ou par leur naissance, ou par les emplois qu'ils ont eus dans les monastères. Mais aucun d'eux n'assure autre chose sinon qu'il a ouï dire. On ajoute à ces témoignages ce que Théodore de Bèze a reconnu (92), c'est qu'Ochin se montra enfin un grand hypocrite (93); mais, comme Théophile Raynaud (94) l'a très-bien montré par une lettre de Théodore de Bèze (95), cette hypocrisie ne consistait pas dans quelque retour au catholicisme, mais dans l'adoption de l'hérésie des antitrinitaires, etc. Notez, je vous prie, avec combien peu de jugement les moines composent les chroniques de leurs ordres. Il y a des preuves littérales et indubitables qu'Ochin se réfugia auprès des sectaires de Pologne, et qu'il mourut dans ces quartiers-là : et néanmoins les capucins ne font point scrupule de publier qu'il mourut martyr de la catholicité, dans Genève, et trouvent étrange que l'on en doute : nous l'avons vu ci-dessus (96).

(90) *Notez cette date : elle prouverait qu'Ochin aurait été tué à Genève, l'an 1557 ou environ, et l'on peut prouver qu'il fut chassé de Zurich l'an 1563.*

(91) *Quarè mox illi arreptis pugionibus quos occultos gestabant in lecto jacentem et manus ad cælos tendentem confodiunt. Alii verò eum magistratus edicto extrà urbem raptatum, lapidibusque obrutum fuisse tradunt.* Bzovius, *ad ann.* 1542, *num.* 68, *pag.* 96.

(92) Beza, *in Iconibus*, *in* Petro Martyre.

(93) Bzovius, *ad ann.* 1542, *num.* 70 *et seq.*

(94) Th. Raynaud., *in* Syntagm. de Libris propriis, *num.* 23, *pag.* 42 Apopompæi.

(95) *Celle qu'il écrivit à Dudithius, voyez la remarque* (L).

(96) *Dans la remarque* (O), *citation* (48).

OCTAVIE, petite-nièce de Jules César (*a*), et sœur d'Auguste, a été l'une des plus illustres dames de l'ancienne Rome. Elle fut mariée en premières noces avec Claudius Marcellus, qui fut consul, l'an de Rome 704, et qui mourut peu après la guerre de Pérouse. Elle se remaria bientôt avec Marc Antoine (A), les amis communs ayant souhaité ce mariage (*b*) comme une chose qui pouvait affermir la paix que l'on venait de conclure entre Auguste et Marc Antoine. Cette vertueuse femme était fort propre à produire ce bon effet ; mais son mari s'abandonna tellement aux passions de Cléopâtre, que rien ne fut capable de lui faire entendre raison. Avant qu'il

(*a*) *Elle était fille de Caïus Octavius, et d'Atia, fille d'Atius Balbus, et de Julie, sœur de Jules César*

(*b*) Plut *in* Antonio, *pag.* 929.

mbât dans cet esclavage, les onseils de son épouse servaient e beaucoup (c). Il la laissa en talie (d) après qu'il se fut abouché à Tarente, avec Auguste, l'an 717, et s'en retourna en Orient. Elle se mit en chemin quelque temps après pour l'aller trouver; et ayant su par les lettres qu'il lui écrivit, qu'il souhaitait qu'elle s'arrêtât à Athènes, elle s'y arrêta effectivement, jusques à ce qu'elle eût pleinement connu qu'il se moquait d'elle. Alors elle retourna à Rome, et ne voulut point sortir du logis de son mari, comme Auguste le souhaitait. Elle continua d'y demeurer, et d'avoir soin de toutes choses, tout comme si elle avait eu un grand sujet de se louer de son époux (e). Elle témoigna aux enfans de Marc Antoine et de Fulvie la même affection qu'auparavant, et les éleva toujours avec la même vigilance (f). Pour rien du monde elle n'eût voulu souffrir, que les injures qu'elle reçut de Marc Antoine fussent la cause d'une guerre civile (g); et de là vint qu'en obéissant à l'ordre qu'il lui fit signifier de sortir de sa maison, elle ne fondait en larmes (h) que parce qu'elle serait regardée comme l'une des occasions de la guerre. Par une si belle conduite elle fit beaucoup de tort à son mari malgré elle (i); car on conçut de l'indignation et beaucoup de mépris pour lui, en voyant qu'il lui préférait une femme comme Cléopâtre (B). Cette guerre se termina, comme chacun sait, par la ruine entière de Marc Antoine. La fortune semblait promettre à Octavie le comble du bonheur humain. Elle avait un fils d'un très-grand mérite, qui épousa la fille d'Auguste, et qui était regardé comme l'héritier présomptif de l'empire. Mais il mourut à la fleur de ses années (C); et ce fut un si rude coup pour sa mère, qu'elle ne s'en put jamais consoler (D). Elle se plongea dans la solitude et dans une affreuse mélancolie pour le reste de ses jours. Elle mourut l'an 744 (k), laissant deux filles de son mariage avec Marc Antoine, qui furent mariées très-avantageusement (l). Ceux qui disent qu'elle n'était point sœur utérine d'Auguste (E) se trompent.

(c) *Voyez la rem.* (A).
(d) Plut. *in Antonio*, *pag.* 932.
(e) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 940.
(f) *ibid.*, *pag.* 941.
(g) *pag.* 940.
(h) *pag.* 942.
(i) *arq.* (B), *citat.* (8).

(k) Dio, *lib. LIV*, *pag.* 625.
(l) *Voyez l'article* Antonia, *tom. II.*

(A) *Elle se remaria bientôt avec Marc Antoine.*] Les lois romaines défendaient aux veuves de se marier pendant les dix premiers mois de leur veuvage; mais Octavie fut dispensée de ce règlement par un arrêt du sénat (1). Le bien public le demandait; car on n'avait que trop de sujets de craindre que Marc Antoine et Auguste ne se querellassent éternellement, et ne perpétuassent la guerre civile, si quelque bon médiateur n'entretenait entre eux la concorde; et rien ne parut si propre que le mariage de Marc Antoine avec Octavie, à former cette heureuse médiation. C'est pourquoi l'on se hâta de le conclure, et l'on n'attendit pas même qu'Octavie fût accouchée (2). On espérait toutes choses

(1) Plutarchus, *in Antonio*, *pag.* 929, 930.
(2) Dio, *lib. XLVIII*, *pag. m.* 429, *ad annum* 714.

de sa prudence et de sa beauté. Τοῦτον ἅπαντες εἰσηγοῦντο τὸν γάμον, ἐλπίζοντες τὴν Ὀκταβίαν, ἐπὶ κάλλει τοσούτῳ σεμνότητα καὶ νοῦν ἔχουσαν, εἰς ταυτὸ τῷ Ἀντωνίῳ παραγενομένην, καὶ στερχθεῖσαν, ὡς εἰκὸς, τοιαύτην γυναῖκα, πάντων πραγμάτων αὐτοῖς σωτηρίαν ἔσεσθαι καὶ σύγκρασιν. *Has nuptias suaserunt omnes, quòd Octaviam sperarent, quæ excellentiæ formæ gravitatem et prudentiam habebat adjunctam, ubi Antonio conjuncta esset, atque ut talis fœmina haud dubiè ab eo adamata, omnium rerum ipsis salutem et concordiam allaturam* (3). Ce mariage fut fait l'an 714 (4). Trois ans après on vit l'accomplissement des espérances qu'on avait conçues. Auguste faisait la guerre au fils de Pompée, et devait être secouru par Marc Antoine. Celui-ci vint de l'Orient en Italie, bien plus pour s'informer de l'état des choses, et pour profiter des conjonctures, que pour seconder Auguste. Leur intelligence se refroidissait de jour en jour; ils se plaignirent l'un de l'autre, et il était à craindre que cela n'allât plus loin; mais Octavie se mêla avec tant d'adresse de les réconcilier, qu'elle en vint à bout (5). Plutarque circonstancie beaucoup mieux cela que ne fait Dion : il rapporte qu'après que ces triumvirs eurent fait la paix avec le fils de Pompée, l'un demeura en Italie, et l'autre s'en alla en Grèce avec Octavie sa femme. Il passa l'hiver à Athènes avec elle; et ayant été aigri contre Auguste par quelques mauvais rapports, il fit voile vers l'Italie ; et parce qu'on lui refusa l'entrée du port à Brundusium, il fut aborder à Tarente, d'où il envoya Octavie vers Auguste. Cette dame rencontra son frère en chemin, et le toucha si vivement, qu'il s'en alla tout apaisé à Tarente. L'entrevue des deux beaux-frères fut accompagnée de mille démonstrations d'amitié. Voici les paroles de Plutarque : Ἡ δὲ ἀπαντήσασα καθ' ὁδὸν Καίσαρι, καὶ παραλαβοῦσα τῶν ἐκείνου φίλων Ἀγρίππαν καὶ Μαικήναν ἐνετύγχανε, πολλὰ ποτνιωμένη καὶ πολλὰ δεομένη μὴ περιϊδεῖν αὐτὴν ἐκ μακαριωτάτης γυναικὸς ἀθλιωτάτην γενομένην· νῦν μὲν γὰρ ἅπαντας ἀνθρώπους εἰς αὐτὴν ἀποβλέπειν, αὐτοκρατόρων δυοῖν, τοῦ μὲν γυναῖκα, τοῦ δὲ ἀδελφὴν οὖσαν. Εἰ δὲ τὰ χείρω κρατήσειεν, (ἔφη) καὶ γένοιτο πόλεμος, ὑμῶν μὲν ἄδηλον ὅτῳ κρατεῖν ἢ κρατεῖσθαι πέπρωται, τὰ ἐμὰ δὲ ἀμφοτέρως ἄθλια. Τούτοις ἐπικλασθεὶς ὁ Καῖσαρ, ἧκεν εἰρηνικῶς εἰς Τάραντα. *Hæc occurrens Cæsari in itinere, adjunctis illius amicis Agrippâ et Mæcenate, convenit eum. Multis autem oravit questibus ne permitteret ex fortunatissimâ fœminâ miserrimam se evadere. Nunc enim omnes mortales ait suspicere se duorum imperatorum alterius conjugem, alterius sororem. Quod si deteriora consilia, inquit, valuerunt, et extiterit bellum : utri vestrum, incertum est, in fatis sit vincere an vinci; mea verò sors utrinque erit misera. His fractus Cæsar venit placatus Tarentum* (6).

(B) *On conçut de l'indignation contre Antoine, en voyant qu'il lui préférait une femme comme Cléopâtre.*] Ceux qui avaient vu Cléopâtre déploraient plus que les autres l'aveuglement de Marc Antoine, parce qu'ils trouvaient qu'elle n'était ni plus belle, ni plus jeune qu'Octavie. Il était donc bien fou de ne pas lui préférer Octavie, qui la surpassait infiniment en vertu et en sagesse. Ῥωμαῖοι δὲ ᾤκτειρον οὐκ ἐκείνην ἀλλ' Ἀντώνιον, καὶ μᾶλλον οἱ Κλεοπάτραν ἑωρακότες, οὔτε κάλλει τῆς Ὀκταβίας οὔτε ὥρᾳ διαφέρουσαν. *Populum verò romanum miserebat non ita illius* (Octaviæ) *ut Antonii, atque impensiùs eos qui Cleopatram viderant, neque formâ Octaviæ neque ætatis flore præcellentem* (7). L'admiration qu'on avait pour Octavie, qui rendait aux enfans et aux amis de son mari tous les bons offices qu'elle pouvait, sans se ressentir de ses injures, nuisait beaucoup à Marc Antoine; de sorte que, contre son intention, cette illustre dame l'exposait infiniment à la haine des Romains (8). Aussi dit-on qu'Auguste ne consentit au voyage d'Octavie vers son mari, que parce qu'il crut qu'elle en

(3) Plutarch., *in* Antonio, *pag.* 929, *F.*
(4) *Selon* Calvisius, *l'an* 713.
(5) *Voyez* Dion, *lib.* XLIX, *sub fin.*

(6) Plutarch., *in* Antonio, *pag.* 931, *E.*
(7) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 942, *D.*
(8) Ἄκουσα δὲ ἔβλαπτε διὰ τούτων Ἀντώνιον· ἐμισεῖτο γὰρ ἀδικῶν γυναῖκα τοιαύτην. *Enimverò hisce rebus offecit invita Antonio. Invidia namque flagrabat, quòd talem fœminam violaret.* Idem, ibid., *pag.* 941.

t un grand affront : il savait l'une telle injure passerait sujet légitime de recommenerre. Disons de plus qu'elle ne remplit d'inpas qu'elle ne remplît d'in- m le peuple romain contre ntoine. Ἐν δὲ Ῥώμῃ βουλομένης ς πλεῦσαι πρὸς Ἀντώνιον ἐπέτρεψε, ὡς οἱ πλείους λέγουσιν οὐχ αριζόμενος, ἀλλ' ὅπως περιυβρισθεῖσα καὶ καταμεληθεῖσα, πρὸς τὸν πόλεμον εὐπρεπῆ παράσχοι. *Romæ nti ad Antonium navigare e annuit Cæsar, non, ut pleradunt, quò illi indulgeret: quò contumelia affecta despecolorem præberet bello moventstum* (9). Quelque bonne opiue Cléopâtre eût de ses charle redoutait extrêmement ceux rie : et c'est pour cela qu'elle nt aux artifices les mieux étupour empêcher que Marc Ane la laissât approcher de lui. ν δὲ ἡ Κλεοπάτρα τὴν Ὀκταβίαν φροῦσαν αὐτῇ, καὶ φοβηθεῖσα μὴ του τῇ σεμνότητι καὶ τῇ Καίσαμει προσκτησαμένη τὸ καθ' ἡδοῦ καὶ θεραπεύειν Ἀντώνιον, ἄμαηται, καὶ κρατήσῃ παντάπασι ρὸς, ἐρᾶν αὐτὴ προσεποιεῖτο τοῦ ου. *At Cleopatra conferre sedem animadvertens Octaviam, ne ne cum gravitate morum et s potentiâ placidam adjungens tudinem et Antonii observaninsuperabilis esset et semel poviro, deperire simulabat se ii amore* (10). Elle faisait croire alant qu'elle ne pourrait plus l'il la quittait ; elle lui faisait nter que c'était assez pour e d'être femme légitime, penu'elle Cléopâtre, reine d'un si peuple, ne portait que le nom ncubine ; nom qu'elle voulait voir (11), pourvu que l'absenMarc Antoine ne la jetât pas s désespoir. Ὀκταβίαν μὲν..... γαμετῆς ὄνομα καρποῦσθαι. Κλεο δὲ, τοσούτων ἀνθρώπων βασιλ, ἐρωμένην Ἀντωνίου καλεῖσθαι· νομα τοῦτο μὴ φεύγειν μηδ' ἀπα-ως ἐρᾶν ἐκεῖνον ἔξεστι καὶ συζῆν., ενομένην δὲ τούτου μὴ περιβιώσεσθαι. *Octaviam enim.... nomine frui uxoris. Cleopatram verò, tam multorum reginam mortalium, pellicem Antonii nominari: neque eam hoc defugere vel dedignari nomen, quoad aspicere illum et unà liceat vivere : quo si orbaretur, non ducturam ultrà spiritum* (12). Les amis de Marc Antoine lui conseillèrent de renvoyer en Égypte Cléopâtre, qui l'avait suivi jusqu'à Éphèse lorsque tout se préparait à la dernière rupture ; mais comme elle craignait qu'Octavie ne réconciliât encore une fois son frère avec son mari (13), elle gagna un homme qui persuada à Marc Antoine de la mener avec lui partout. Son émulation était si forte, qu'étant à Athènes où Octavie avait reçu de très-grands honneurs, elle fut très-libérale envers le peuple, pour en obtenir de semblables (14).

(C) Son fils *mourut à la fleur de ses années.*] Il s'appelait Marc-Claude Marcellus. Son éloge fut inséré dans l'Énéide avec tant d'adresse, et tourné d'une manière si admirable, qu'il n'y a point de lecteur assez stupide pour n'en être pas frappé. Je l'ai lu plus de cent fois, et toujours avec des transports d'admiration ; et le lisant encore au moment que j'écris ceci, je le trouve plus beau qu'il ne m'a jamais paru. Plusieurs excellens connaisseurs m'ont assuré qu'ils en jugeaient de cette manière. On excusera donc, je m'assure, la liberté que je prends de le rapporter tout entier.

Atque hìc Æneas (unà namque ire videbat
Egregium formâ juvenem, et fulgentibus armis;
Sed frons læta parùm, et dejecto lumina vultu,
Quis, pater, ille virum qui sic comitatur euntem?
Filius? anne aliquis magnâ de stirpe nepotum?
Quis strepitus circà comitum! quantùm instar in ipso est!
Sed nox atra caput tristi circumvolat umbrâ.
Tum pater Anchises lacrymis ingressus obortis:
O nate, ingentem luctum ne quære tuorum.
Ostendent terris hunc tantùm fata; neque ultrà
Esse sinent: nimiùm vobis Romana propago
Visa potens, Superi! propria hæc si dona fuissent.
Quantos ille virûm magnam Mavortis ad urbem
Campus aget gemitus! vel quæ, Tiberine, videbis
Funera, cùm tumulum præterlabêre recentem!
Nec puer Iliacâ quisquam de gente latinos

(9) Idem, *ibid.*, *pag.* 940, *B.*
(10) Idem, *ibid.*, *C.*
(11) Conférez ce que disait Héloïse, *tom. VII*, *pag.* 9, *dans la remarque* (U) *de son article.*

(12) Plutarchus, *in Antonio*, *pag.* 942, *D.*
(13) Φοβουμένη τὰς δὲ Ὀκταβίας πάλιν αὐτοῦ διαλύσεις. *Novam interprete Octaviâ timens reconciliationem.* Idem, ibid., *pag.* 941, *F.*
(14) *Idem, ibidem, pag.* 942, *C.*

In tantùm spe tollet avos : nec Romula quondàm
Ullo se tantùm tellus jactabit alumno.
Heu pietas, heu prisca fides, invictaque bello
Dextera! non illi quisquam se impunè tulisset
Obvius armato; seu cùm pedes iret in hostem,
Seu spumantis equi foderet calcaribus armos.
Heu, miserande puer! si quâ fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris : manibus date lilia plenis;
Purpureos spargam flores, animamque nepotis
His saltem accumulem donis, et fungar inani
Munere (15). . . . .

La récitation de ces vers fit fondre en larmes l'empereur et Octavie; et il fallut que Virgile leur apprît qu'on en était à la fin du livre, car sans cela on lui eût fait interrompre la lecture. Il fut largement récompensé (16). D'autres disent qu'Octavie s'évanouit à ces paroles, *tu Marcellus eris*, et qu'on eut beaucoup de peine à la faire revenir. Elle fit compter au poëte une bonne somme pour chaque vers (17). Marcellus mourut l'an 731 de Rome (18). Tous les auteurs conviennent qu'il était fort jeune, mais il y en a peu qui marquent son âge avec précision. Properce l'a fait (19): il lui a donné vingt ans, en quoi il est plus croyable que Servius qui ne lui en donne que dix-huit (20). Glandorp se trompe, assurant que Servius lui en donne vingt-trois (21). Ailleurs, (22) sans citer personne, il dit que Marcellus mourut à l'âge de vingt-quatre ans.

(D) ....*Elle ne s'en put jamais consoler.*] Les circonstances de son affliction méritaient bien, ce me semble, que tous les historiens qui parlent d'elle et de son fils en dissent un mot; car elles ont un caractère de singularité qui a tout l'air d'un prodige. Octavie devint si misanthrope, qu'elle ne cherchait que la solitude; la gloire même de son frère la fâchait. Pour encourir son indignation, c'était assez que d'être mère. Elle ne garda aucun portrait de son fils, et ne voulut point qu'on lui en parlât, et rejeta tous les vers que l'on fit pour lui (23). Sénèque est le seul auteur qui nous apprenne ces choses. Il les particularise si bien, qu'il mérite qu'on voie ici ses paroles. *Octavia Marcellum, cui et avunculus et socer incumbere cœperat, in quem onus imperii reclinare : adolescentem animo alacrem, ingenio potentem; sed et frugalitatis continentiæque in illis aut annis, aut opibus non mediocriter admirandum; patientem laborum, voluptatibus alienum; quantumcumque imponere illi avunculus, et (ut ita dicam) inædificare voluisset, laturum. Benè legerat nulli cessura ponderi fundamenta. Nullum finem, per omne vitæ suæ tempus, flendi gemendique fecit : nec ullas admisit voces, salutare aliquid afferentes : ne avocari quidem se passa est. Intenta in unam rem, et toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere : non dico non ausa consurgere, sed allevari recusans : secundam orbitatem judicans, lacrymas omittere. Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes matres, et in Liviam maximè furebat : quia videbatur ad illius filium transisse, sibi promissa felicitas. Tenebris et solitudini familiarissima, ne ad fratrem quidem respiciens, carmina celebrandæ Marcelli memoriæ composita, aliosque studiorum honores rejecit, et aures suas adversùs omne solatium clausit, à solemnibus officiis seducta, et ipsam magnitudinis fraternæ nimis circumlucentem fortunam exosa, defodit se, et abdidit. Assidentibus liberis, nepotibus, lugubrem vestem non deposuit; non sinè contumeliâ omnium suorum, quibus salvis orba sibi videbatur* (24).

(E) *Ceux qui disent qu'elle n'était point sœur utérine d'Auguste se trompent.*] Plutarque est dans cette erreur : il croit que notre Octavie était

(15) Virgil., Æneid., *lib. VI, vs.* 861 *et seq.*

(16) *Et constat hunc librum tantâ pronunciatione Augusto et Octaviæ esse recitatum, ut fletu nimio imperarent silentium : nisi Virgilius finem esse dixisset, qui pro hoc ære gravi donatus est, id est, massis.* Serv., in Virgil., Æneid., *lib. VI, vs.* 862.

(17) *Tres omninò libros recitavit, secundum videlicet, quartum et sextum, sed hunc præcipuè ob Octaviam, quæ cùm recitationi interesset, ad illos de filio suo versus,* Tu Marcellus eris, *defecisse fertur, atque ægrè refocillata, dena sestertia pro singulo versu Virgilio dari jussit.* Donatus, *in Vitâ Virgilii.*

(18) Dio, *lib. LIII, circà fin.*

(19) Propert., eleg. XVII, *lib. III.*

(20) Servius, *in* Virgil., Æneid., *lib. VI, vs.* 862.

(21) Glaud., Onomast., *pag.* 233.

(22) *Ibidem, pag.* 434.

(23) *Ceci ne s'accorde pas avec ce que j'ai rapporté dans la remarque précédente.*

(24) Senec., Consol ad Marciam, *cap. II, p. m.* 736, 737.

fille d'Ancharia, première femme de Caïus Octavius, et qu'Atia, seconde femme de cet Octavius, était la mère d'Auguste (25). On le peut réfuter par plusieurs raisons. Glandorp (26) en apporte deux qui sont fort bonnes: la première est fondée sur un passage de Cicéron, la seconde sur un passage de Dion. Ce dernier dit que Caïus Marcellus, élevé au consulat l'an 703 (27), était ennemi de Jules César, quoiqu'il fût son allié (28). Or cette alliance venait du mariage de ce Marcellus avec Octavie; il fallait donc que sa femme fût fille d'Atia; car si elle eût été fille d'Ancharia, elle n'eût point appartenu à Jules César. Si Glandorp avait confirmé cela par un passage de Suétone, sa preuve serait devenue démonstrative. Suétone nous apprend que Jules César voulut marier Octavie, femme de Caius Marcellus, et petite-fille de sa sœur, qu'il voulut, dis-je, la marier à Pompée. *Ad retinendam autem Pompeii necessitudinem ac voluntatem, Octaviam sororis suæ neptem quæ C. Marcello nupta erat, conditione ei detulit* (29). Quant au passage de Cicéron, il porte que Lucius Philippe était marié avec une femme d'Aricia, laquelle avait une fille qui était mariée à Caius Marcellus. Cette femme de Lucius Philippe était la mère d'Auguste (30): il est donc incontestable que la femme de Caius Marcellus était la sœur utérine de cet empereur; car pour me servir des paroles d'un journaliste, *il n'entrera jamais dans l'esprit de qui que ce soit qu'il fût faux* que la femme de ce Marcellus fût fille de la femme de ce Philippe, *puisqu'il est contre le bon sens que Cicéron ait avancé en plein sénat une telle chose sans la bien savoir* (31). C'est dans la troisième Philippique que Cicéron dit cela: Lucius Philippe et Caius Marcellus étaient sans doute présens, comme le remarque M. Périzonius (32). *Sed hoc clarissimi viri viderint, L. Philippus qui habet Aricinam uxorem, C. Marcellus qui Aricinæ filiam: quos certè scio dignitatis optimarum fœminarum non pœnitere* (33). C'est par-là que Cicéron finit la réponse à une objection de Marc Antoine contre Octave; une objection, dis-je, fondée sur ce que la mère d'Octave était née dans Aricia (34). Le témoignage de Suétone est formel contre Plutarque. *Decedens Macedoniâ* (C. Octavius) *priùs quàm profiteri se candidatum consulatûs posset, morte obiit repentinâ, superstitibus liberis, Octaviâ majore, quam ex Ancharia: et Octavia minore; item Augusto, quos ex Atiâ tulerat* (35). Voyez M. Périzonius qui a mis toutes ces raisons dans un beau jour, afin de montrer l'erreur de Plutarque adoptée par Antonius Augustinus, par Juste Lipse, et par quelques autres savans (36). L'auteur des Nouvelles de la République des Lettres s'arrêta beaucoup sur cette critique, en donnant l'extrait du livre de M. Périzonius. Il lui échappa une faute considérable, ce fut de dire que la femme de Marcellus *était fille d'Aricina* (37). Cette expression signifie qu'*Aricina* était le nom de famille de cette femme, ce qui est très-faux; ce n'était que l'épithète qui lui convenait à cause d'*Aricia* sa patrie. Le docte Manuce prétend que la mère d'Octavie n'était point née dans ce lieu-là, et il s'étonne qu'on l'ait surnommée comme l'on a fait. *Miror autem Aricinam Atiam esse dictam, cùm nec ipsa nec pater ejus Balbus Ariciæ natus esset, fuit enim, Suetonio teste, paternâ stirpe Aricinus* (38). Il a grand fort de parler ainsi; car si Atius et sa fille n'eussent pas été d'Aricia, Cicéron n'eût pas manqué de se servir de cette preuve pour démentir Marc Antoine

(25) Plutarchus, *in Antonio*, *pag.* 929, *D.*

(26) Gland. Onomast., *pag.* 86.

(27) *Selon d'autres, l'an* 704.

(28) Τῷ Καίσαρι καίπερ ἐξ ἐπιγαμίας προσήκων ἐχθρὸς ἦν. *Cæsaris quamquàm cum eo ipsi affinitas intercedebat, inimicus erat.* Dio, *lib. XL*, *pag.* 166.

(29) Suet., *in Cæsare*, *cap. XXVII.*

(30) Suet., *in August.*, *cap. VIII.*

(31) Nouvelles de la République des Lettres, *juin* 1685, *article I*, *pag.* 597.

(32) Animadv. Hist., *pag.* 116.

(33) Cicero, Philipp. III, *pag. m.* 782.

(34) *Ignobilitatem objicit C. Cæsaris filio: cujus etiam naturalis pater, si vita suppeditâsset, consul factus esset. Aricina mater.* Idem, ibid., *pag.* 781.

(35) Suet., *in August.*, *cap. IV.*

(36) Jac. Perizonius, Animadvers. Historic., *pag.* 116 *et seq.*

(37) Nouvelles de la République des Lettres, *juin* 1685, *article I*, *pag.* 597.

(38) Paulus Manutius, *in* Ciceron., Philipp. III, *pag. m.* 782.

qui reprochait cette patrie à la mère d'Octavius. Il savait trop bien l'art de réfuter, et il mettait trop habilement à profit jusqu'aux moindres avantages, pour avoir laissé passer à son adversaire un mensonge de cette nature. Puis donc qu'il est convenu du fait, et qu'il s'est borné à réfuter la conséquence que Marc Antoine en avait tirée, ne doutons point que Manuce ne fasse ici une très-fausse remarque. Mais, dira-t-il, que ferons-nous du passage de Suétone? Je réponds qu'il est semblable à une phrase dont les écrivains français se servent assez souvent. Ils disent qu'un tel est originaire d'un tel lieu (39), et ils entendent, non-seulement que ses ancêtres en étaient, mais aussi qu'il y est né. J'avoue qu'au dernier sens cette expression n'est pas très-exacte. *Originaire* dans les écrivains puristes ne se rapporte qu'à la patrie du père, ou du grand-père, etc.; mais qui nous a dit que Suétone ait observé régulièrement l'exactitude du style?

M. Périzonius a censuré avec beaucoup de raison le sieur Tristan, qui a cru que la mère de Marcellus, gendre d'Auguste, ne se maria jamais avec Marc Antoine. Il se fonde sur les paroles de Sénèque touchant l'affliction de cette dame pour la mort de ce cher fils. *Tout ce qui est dit ici d'Octavia* (c'est Tristan qui parle (40) après avoir rapporté le passage de Sénèque) *ne me semble nullement se pouvoir entendre de celle des deux Octavia sœurs d'Auguste, qui fut mariée en secondes noces à Antoine. Car cette forme de vivre si particulière et si sauvage, d'une femme qui noyait ses jours dans les larmes, et étouffait l'éclat et le lustre de la grandeur de sa maison dans les ténèbres, dans la retraite et dans la fuite de la société et de la lumière le plus qu'elle pouvait, couvrant tout ce chagrin continuel de vêtemens de deuil, ne se peut ajuster avec ce qui se dit de son mariage avec Marc Antoine, de ce qui s'en ensuivit, des honneurs et de l'amour très-grand qu'Auguste lui porta, et qui lui furent faits ailleurs comme à Corinthe*, où Pausanias *en ses Corinthiques dit qu'il fut bâti un temple en son honneur, avec la réputation qu'elle avait, qu'elle mérita d'avoir, d'être forte, constante et vertueuse, et d'avoir élevé les sept enfans qu'elle avait eue de Marc Antoine, et qu'il avait aussi de Cléopâtre* (41), *comme s'ils eussent été siens, quoiqu'il l'eût repudiée, et tout le reste de ce qui se remarque dans les historiens d'avantageux d'elle.* Il croit donc que des deux sœurs qu'avait Auguste, l'aînée épousa Marcellus, et tomba dans l'affliction dont parle Sénèque, et la cadette se maria avec Marc Antoine. C'est une fausse doctrine; c'est même s'embarrasser de rien: car si l'on se fût souvenu que le mariage d'Octavie avec Marc Antoine précéda d'environ dix-sept ans la mort du jeune Marcellus, on n'aurait eu nulle peine à concilier Sénèque avec les autres auteurs (42). Il y a dans le Journal des Savans (43) une docte *Dissertation sur le véritable degré de consanguinité entre Auguste et Octavie.* Elle fut communiquée à l'auteur du journal par un habile antiquaire (44), qui était d'ailleurs un très-honnête homme. Il y établit nettement la vérité, mais il rapporte un peu de travers l'objection du sieur Tristan. *L'Octavie de Marcellus*, dit-il (45), *que Suétone appela la jeune Octavie* (*1), *avait déjà été proposée pour femme à Pompée par son grand-oncle; tellement qu'elle a été regardée deux fois comme un sujet de réconciliation. Et par-là l'on peut répondre à l'objection de quelques modernes qui, pour avoir lu dans Sénèque* (*2) *que la veuve de Marcellus était inconsolable après la mort de son*

(39) Moréri *se sert souvent de cette phrase.*

(40) Tristan, Comment. historiques, *vol. I, pag.* 54.

(41) *Pourquoi* Tristan *ne dit-il rien des enfans de Marc Antoine et de Fulvie, élevés par Octavie? Pourquoi ignore-t-il ce que dit* Plutarque, *in* Antonio, *pag.* 955, *que des sept enfans que Marc Antoine laissa, y compris les deux filles qu'il avait eues d'Octavie, l'aîné fut tué par Auguste, les six autres furent élevés par Octavie.*

(42) *Voyez* Périzonius, Animadv. Historic., *pag.* 120; *les* Nouvelles de la République des Lettres, *juin* 1685, *art. I, pag.* 598.

(43) *Du* 21 *de janvier* 1686, *pag.* 25 *et suiv., édition de Hollande.*

(44) *M.* Rainssant, *médecin de Reims, garde des médailles du cabinet du roi.*

(45) Journal des Savans, *du* 21 *de janv.* 1686, *pag.* 27, 28.

(*1) *Suet., Jul.* 27.

(*2) *Senec., Cons. ad Marc.*

mari, ne veulent pas qu'elle se soit remariée à Marc Antoine : car on sait que les personnes de ce rang sont ordinairement des victimes d'état. Octavie, malgré son deuil, fut obligée de consentir à ce second mariage en faveur du public, et pour les intérêts de son frère ; et il y a bien apparence que du côté de Marc Antoine ce ne fut aussi que par pure politique qu'il se résolut d'épouser une femme dont il avait décrié l'origine. Aussi l'abandonna-t-il bientôt après pour se donner tout entier à Cléopâtre. Vous voyez bien qu'il suppose que le sieur Tristan a cité Sénèque pour prouver que cette dame fut inconsolable de la mort de son mari. Cependant on ne le cite, et on ne l'a dû citer, que pour montrer l'affliction extrême où la perte de son fils la précipita. Vous voyez aussi qu'il suppose qu'Octavie se faisant une grande violence, épousa Marc Antoine au milieu de la douleur que Sénèque a représentée. Si vous consultez Sénèque vous trouverez le néant de cette supposition.

OCTAVIE, fille de l'empereur Claude et de Messaline, naquit, l'an 795 de Rome (A). Elle fut fiancée fort jeune à Lucius Silanus; mais cet accord fut rompu par les artifices ambitieux d'Agrippine, qui voulut la marier à son fils Néron. Il fallut avoir des prétextes, et l'on n'en manqua point. Vitellius, courtisan adroit et grand flatteur, se chargea de cette affaire, et trouva des accusations spécieuses (B), en vertu desquelles il dégrada Silanus de la dignité de sénateur. Octavie fut fiancée bientôt après avec le fils d'Agrippine, qu'elle épousa ensuite lorsqu'il eut seize ans (*a*) : mais parce que Claude l'avait adopté, on la *fit passer en une autre famille par une adoption simulée* (*b*) ; car sans cela leur mariage eût été incestueux. Elle y fut fort malheureuse : son mari se dégoûta d'elle incessamment (C), et la répudia sous prétexte de stérilité. Poppée, qu'il épousa tout aussitôt, suborna un homme qui accusa Octavie d'avoir eu un mauvais commerce avec l'un de ses esclaves (*c*). On mit les servantes de cette princesse à la question, pour les faire déposer contre leur maîtresse. Quelques-unes la chargèrent, ne pouvant résister à la violence des tourmens : mais la plupart eurent la force de la déclarer innocente ; et il y en eut une qui se servit d'une expression fort particulière (D). Néanmoins Octavie fut reléguée et mise sous bonne garde. Le menu peuple, ordinairement plus hardi que ceux qui ont des charges à perdre (*d*), en murmura de telle sorte que Néron se résolut à la faire revenir. On ne saurait exprimer la joie qui parut dans Rome pour ce rappel, ni les honneurs que fit le peuple à cette princesse (*e*). Poppée se crut perdue si elle ne la perdait : c'est pourquoi elle se jeta aux pieds de Néron, et appuya ses prières de tant de raisons de politique, qu'elle obtint ce qu'elle voulut (*f*). Néron engagea un homme qui l'avait défait de sa mère (E) à déclarer qu'il avait couché avec Octavie, et là-dessus on la confina dans une île, et peu de jours après on la con-

(*a*) Tacitus, Annal., *lib. XII*, *cap. LVIII.*

(*b*) Dio, *lib. LX*, *pag.* 687, *cité par* Tillemont, *tom. I*, *pag.* 391.

(*c*) Tacitus, Annal., *lib. XIV*, *cap. LX.*

(*d*) *Indè crebri questus, nec occulti per vulgum, cui minor sapientia, et ex mediocritate fortunæ pauciora pericula sunt.* Tacitus, Annal., *lib. XIV*, *cap. LX.*

(*e*) *Id., ibid., cap. LXI.*

(*f*) *Idem, ibid.*

traignit à se faire ouvrir les veines. On lui coupa la tête, que l'on alla présenter à sa rivale (*g*). Néron changea bien de style; il s'était plaint qu'Octavie était stérile, mais alors il l'accusa d'avoir fait perdre son fruit (F). Le sort de cette princesse (G) ne fut presque qu'un suite continuelle de malheurs.

(*g*) Tacitus, Annalium *lib. XIV*, *cap. LXIII*, *LXIV*.

(A) *Elle naquit l'an* 795 *de Rome.*] Si l'on s'en rapporte à Tacite; mais il y a quelque apparence qu'il s'est trompé. Il dit (1) qu'elle courait sa vingtième année lorsqu'on la fit mourir, et que ce fut sous le consulat de P. Marius, et de L. Asinius, c'est-à-dire l'an de Rome 815. Cela signifie donc qu'elle naquit l'an 795. Mais comme il a mis (2) son mariage avec Néron, sous le consulat de D. Junius et de Q. Hatérius, c'est-à-dire à l'an de Rome 806, il faut conclure qu'elle avait alors pour le moins douze ans, et qu'ainsi elle était née l'an 794. Joignez à cela que son père la fiança avec Silanus, la première année de son empire (3), c'est-à-dire l'an de Rome 793, et que Suétone fait entendre que Britannicus naquit après elle (4). Or Britannicus naquit le 20e. jour de l'empire de son père (5).

(B) *Vitellius, courtisan adroit...., trouva des accusations spécieuses.*] L'une des plus heureuses qualités d'un homme de cour est de pressentir d'un peu loin, qui sont ceux à qui la fortune prépare ses faveurs les plus insignes; car les services qui leur sont rendus par avance, pendant les dispositions où ils se trouvent à s'agrandir, leur inspirent une plus grande reconnaissance, que ceux qu'on leur rend lorsqu'ils sont déjà possesseurs de l'autorité. C'était le talent de Vitellius, de prévoir l'élévation que la fortune méditait. Par ce talent il connut que l'empereur Claude épouserait Agrippine, et qu'elle ferait de son mari tout ce qu'elle souhaiterait. L'adresse de la femme et la faiblesse du mari rendaient sûr ce pronostic. Il ne faut donc pas s'étonner que Vitellius ait mis tout en œuvre pour perdre Silanus; car l'intérêt d'Agrippine demandait ce sacrifice : elle souhaitait qu'Octavie fût en état d'être fiancée avec Néron, et il fallait pour cela que les fiançailles de Silanus fussent rompues. Silanus avait une sœur dont la beauté et l'humeur galante se faisaient fort remarquer. On ne pouvait pas le convaincre d'en avoir joui; mais il n'avait pas bien caché la passion qu'il sentait pour elle. Cela donna lieu à Vitellius de l'ôter du nombre des sénateurs : il était censeur, et cette charge lui donnait le droit de dégrader ceux qui se comportaient mal. Dès que Silanus eut reçu cette flétrissure, Claude rompit les fiançailles, et l'obligea de se défaire de la préture. Les paroles de Tacite nous apprendront tout ceci plus noblement que je ne le saurais dire. *Igitur Vitellius nomine censoris serviles fallacias obtegens, ingruentiumque dominationum provisor, quo gratiam Agrippinæ pararet, consiliis ejus implicari, serere crimina in Silanum, cui sanè decora et procax soror Junia Calvina haud multùm antè Vitellii nurus fuerat : hinc initium accusationis, fratrumque non incestum, sed incustoditum amorem ad infamiam traxit. Et præbebat Cæsar aures, accipiendis adversum generum suspicionibus caritate filiæ promptior. At Silanus insidiarum nescius, ac fortè eo anno prætor, repentè per edictum Vitellii ordine senatorio movetur: quanquàm lecto pridem senatu, lustroque condito. Simul affinitatem Claudius diremit; adactusque Silanus ejurare magistratum, et reliquus præturæ dies in Eprium Marcellum collatus est* (6). Silanus se tua le jour des noces de Claude et d'Agrippine : on bannit sa sœur, et l'on ordonna des expiations pour leur inceste. Chacun s'en moquait, vu que l'empereur qui les fai-

(1) Tacit., Annal., *lib. XIV*, *cap. LXIV*.

(2) *Idem*, Annal., *lib. XII*, *cap. LVIII*.

(3) Dio, *lib. LX*, *pag.* 668, *cité par* Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. I*, *p.* 1019.

(4) Sueton., *in Claudio*, *cap. XXVII*.

(5) *Idem*, *ibidem*.

(6) Tacit., Annal., *lib. XII*, *cap. IV*, *ad ann.* 801.

re avait contracté depuis peu
iage incestueux (7).
on mari se dégoûta d'elle in-
ment.] Ses amis lui représen-
le tort qu'il avait de mépriser
n épouse, et de la priver des
s que le mariage exigeait de
u'elle se contente, leur répon-
de porter le nom de ma femme :
n ornement, c'est une dignité,
doit suffire. La belle consola-
Octaviæ consuetudinem citò ad-
tus, corripientibus amicis, suf-
illi debere respondit uxoria or-
ta. Eandem mox sæpè frustrà
ulare meditatus, dimisit ut
m, sed improbante divortium
, nec parcente convitiis, etiam
vit. Denique occidit sub crimine
riorum, adeò impudenti falso-
it in questione pernegantibus
, Anicetum pædagogum suum
n subjecerit, qui dolo stupra-
se fateretur (8). Ce fut sans
un nouveau chagrin pour Oc-
que de voir Néron éperdu-
moureux d'une servante, et
s les plus sages fermant les
ur ce désordre : car on aimait
qu'il assouvît sa lasciveté avec
réature qui ne se mêlait point
es, que de le voir attaquer
eur des plus grandes dames,
il aurait fait infailliblement
se fût point attaché à cette
te; car il n'était pas homme à
tenir, et sa femme lui était
. Il ne l'aimait pas, soit par
e antipathie naturelle, soit
s plaisirs permis lui parussent
e chose en comparaison des
s illégitimes. Citons un auteur
, afin de faire connaître l'an-
de cette maudite délicatesse
t si fort à la mode. Delapso
s in amorem libertæ cui voca-
Acte fuit..... ne severioribus
principis amicis adversanti-
ulierculâ nullâ cujusquam in-
upidines principis explente :
uxore ab Octaviâ nobili qui-
dem, et probitatis spectatæ, fato quodam, an quia prævalent illicita, abhorrebat : metuebaturque ne in stupra fœminarum illustrium prorumperet, si illâ libidine prohiberetur (9).

(D) Une de ses servantes *se servit d'une expression fort particulière.*] Tigellin, l'homme du monde le plus dévoué aux sales et aux cruelles passions de Néron, assistait à la torture des servantes d'Octavie, et les pressait de confesser ce qu'on imputait à leur maîtresse (10). Il y en eut une qui lui répondit : *Ses parties honteuses sont plus chastes que ta bouche* (11). Dion nous apprend qu'elle s'appelait Pythias; mais il prétend qu'elle seule demeura fidèle à Octavie, et que toutes les autres la trahirent pour faire leur cour à Poppée. Il ajoute que Pythias cracha au nez à Tigellin, en lui disant ce que j'ai déjà rapporté. Les paroles grecques de Dion sont pour le moins aussi libres que les latines de Tacite. Μόνη δ' ἡ Πυθιὰς οὔτέ τι κατεψεύσατο αὐτῆς, καίπερ πικρότατα βασανισθεῖσα, καὶ τέλος ὡς ὁ Τιγελλῖνος ἐνέκειτο αὐτῇ, προσέπτυσέ τε αὐτῷ καὶ εἶπε, Καθαρώτερον, ὦ Τιγελλῖνε, τὸ αἰδοῖον ἡ δέσποινά μου τοῦ σοῦ στόματος ἔχει. *Sola Pythias licet acerrimis tormentis coacta, noluit in eam mentiri : quùmque Tigellinus instaret vehementiùs, faciem ejus conspuit, mundior est (inquit), Tigelline, vulva dominæ meæ, quàm os tuum* (12). Au reste, le domestique avec qui l'on prétendait que cette princesse avait eu affaire, était un joueur de flûte. *Quemdam ex ministris Octaviæ impulit, servilem ei amorem objicere. Destinaturque reus cognomento Eucærus, natione Alexandrinus, canere tibiis doctus* (13). Les musiciens sont des gens à bonne fortune, et je ne crois point que parmi les professions de cette volée il y en ait aucune qui pût fournir autant de sujets que celle-là, qui se soient rendus suspects aux rois et aux princes.

nuptiarum Silanus sibi mortem consci-
to usquè spem vitæ produxerat; seu de-
augendam ad invidiam Calvina soror
pulsa est. Addidit Claudius, sacra ex
Tullii regis, piaculaque apud lucum
pontifices danda : irridentibus cunctis,
procurationesque incesti id temporis
itur. Idem, ibidem, cap. VIII.
on., in Nerone, cap. XXXV.

(9) Tacit., Annal., *lib. XIII, cap. XII.*

(10) Xiphilin., *in Nerone, pag. m.* 176.

(11) *Actæ ob id de ancillis quæstiones, et vi tormentorum victis quibusdam, ut falsa annuerent, plures perstitêre sanctitatem dominæ tueri. Ex quibus una instanti Tigellino, castiora esse muliebria Octaviæ, respondit, quàm os ejus.* Tacit., Annal., *lib. XIV, cap. LX.*

(12) Xiphilin., *in Nerone, pag.* 176.

(13) Tacit., Annal., *lib. XIV, cap. LX.*

Néanmoins, Néron ne trouvait pas vraisemblable cet adultère d'Octavie : la condition du personnage ne lui paraissait point propre à colorer les soupçons (14).

(E) *Néron engagea un homme qui l'avait défait de sa mère.*] Cet homme, si nous en croyons Suétone (15), était le pédagogue de Néron ; mais, selon Tacite, il commandait la flotte que cet empereur avait à Misène. Depuis que Néron l'eût employé à faire périr Agrippine, il le traita d'abord un peu froidement, et enfin il le haït ; car la vue de ceux à qui l'on a fait exécuter de grands crimes n'est pas agréable; on s'imagine qu'ils font de continuels reproches (16). Mais ayant besoin de lui pour une nouvelle exécution, il le caressa, il le fit ressouvenir du premier service, il en exagéra l'importance, et lui dit qu'il se présentait une occasion d'en rendre un autre qui n'était pas moins nécessaire, et qui n'exigeait de lui qu'un simple aveu d'avoir couché avec Octavie. Il lui promit une bonne récompense, quoiqu'elle ne dût pas éclater d'abord, et il le menaça de le tuer en cas de refus: *Accitum eum Cæsar operæ prioris admonet; solùm incolumitati principis adversùs insidiantem matrem subvenisse ; locum haud minoris gratiæ instare, si conjugem infensam depelleret. Nec manu aut telo opus. Fateretur Octaviæ adulterium. Occulta quidem ad præsens, sed magna ei præmia, et secessus amœnos promittit ; vel si negavisset, necem intentat* (17). Ce coquin promit de faire tout ce que l'on souhaitait, et il débita même plus de faussetés qu'on n'en avait demandé. Il fut banni en Sardaigne pour la forme, mais il y vécut à son aise, et il y mourut de mort naturelle (18).

Il ne sera pas inutile, ce me semble, de faire une réflexion sur le narré de Suétone. On ne saurait contester à cet écrivain la gloire d'un bon abréviateur, mais il outre quelquefois les règles de l'art ; ce qui est cause que les intervalles et les distinctions des événemens ne paraissent pas toujours dans son ouvrage. En voici un exemple. Il ne fait passer que par trois degrés l'injustice de Néron envers Octavie (19). Elle fut premièrement répudiée comme stérile ; et puis reléguée, parce que le peuple s'emportait contre ce divorce; et enfin punie de mort sous prétexte d'adultère, quoique tous ceux que l'on mit à la question eussent nié, et que le seul Anicet eût dit qu'il avait couché avec elle par tromperie. Consultez Tacite, vous ne pourrez plus douter que Suétone n'ait fait ici quelques fautes. Selon Tacite, les malheurs de cette princesse doivent être ainsi arrangés. L'amour de Néron pour Poppée inspira à ce mari dégoûté la pensée du divorce. Octavie fut donc répudiée comme stérile, et il épousa Poppée. Ensuite, par les intrigues de celle-ci, on fit un procès d'adultère à Octavie ; ses servantes furent mises à la question; la plupart soutinrent qu'elle était honnête femme : néanmoins le divorce subsista ; et après qu'elle eut accepté quelques gratifications (20), on la relégua dans la Campanie, et on l'y mit en arrêt. Les murmures du petit peuple, ou quelques remords de conscience obligèrent Néron à la rappeler. Cela plut si fort au peuple, que Poppée ne se crut pas en sûreté, à moins qu'Octavie ne pérît. Elle intéressa si adroitement l'empereur à cette affaire, qu'il engagea Anicet à se déclarer coupable d'avoir joui d'Octavie. Après cela cette malheureuse princesse fut transportée dans l'île de Pandatérie, où on la fit mourir. Il ne paraît pas qu'elle fût rentrée à Rome depuis son divorce ; elle était encore dans la Campanie, lorsque le peuple donna tant de marques de réjouissance de son rappel (21) : et comme ces réjouissances poussèrent

(14) *Parùm valebat suspicio in servo.* Tacit., *ibidem, cap. LXII.*

(15) *J'ai cité ses paroles, ci-dessus, remarque* (C).

(16) *Levi post admissum scelus gratiâ, dein graviore odio : quia malorum facinorum ministri quasi exprobrantes adspiciuntur.* Idem, ibidem.

(17) *Idem, ibidem.*

(18) *In Sardiniam pellitur, ubi non inops exilium toleravit, et fato obiit.* Idem, ibidem.

(19) *Voyez ses paroles dans la remarque* (C).

(20) *Demumque Burri, et prædia Plauti, infausta dona accipit.* Tacit., Annal., *lib. XIV, cap. LX.*

(21) *Cela paraît par ces paroles de Poppée:* Vitam ipsam in extremum adductam à clientelis et servitiis Octaviæ, quæ plebis sibi nomen indiderint, eâ in pace ausis quæ vix bello evenirent.

Poppée à prier Néron de s'en défaire, et qu'elle le lui persuada, il est contre l'apparence que l'ordre pour le retour d'Octavie ait été exécuté. Ainsi ces paroles de Tacite : *conjugem revocavit Octaviam* (22), sont un peu trompeuses. Mais les fautes de Suétone sont bien plus inexcusables ; il est visible qu'il a confondu les événemens, et qu'il a omis des choses que le dessein d'être court ne permettait pas de supprimer. Quelle apparence que le faux témoin de Néron ait déposé qu'il s'était servi de fraude pour venir à bout d'Octavie? N'était-ce pas exténuer le péché de cette princesse? et ce n'était pas ce que Néron demandait. Notez que le sieur Tristan suppose qu'Octavie revint actuellement chez son mari, et même qu'elle fut rappelée de l'île *de la Pantatère* (23) : le premier fait n'est pas vraisemblable, l'autre est très-faux.

(F) *Néron..... l'accusa d'avoir fait perdre son fruit.*] J'ai connu des gens qui trouvaient mauvais que Tacite ait pris pour une contradiction les deux prétextes de la disgrâce d'Octavie. *At Nero præfectum in spem sociandæ classis corruptum, et incusatæ paullò antè sterilitatis oblitus, abactos partus conscientiâ libidinum, eaque sibi comperta, edicto memorat* (24). Néron répudiant Octavie se fonda sur la raison qu'elle était stérile : peu de temps après il déclara qu'il savait très-bien qu'elle avait usé de remèdes pour avorter. Il n'y a point là de contradiction. Quand on ne remarque pas qu'une femme mariée devienne grosse, on a raison de croire qu'elle est stérile ; mais si l'on vient à découvrir qu'elle se fait avorter, on ne se contredit point en niant qu'elle le soit. Où est donc la contradiction de Néron? Je répondis à ces critiques, que l'historien ne prétend pas que cet empereur se soit contredit formellement : il a seulement prétendu qu'il y avait beaucoup d'imprudence à se servir du prétexte des avortemens, peu après avoir allégué celui de stérilité. L'imprudence ne consistait pas en ce que Néron donnait lieu de croire qu'il était mal informé de la conduite d'Octavie lorsqu'il la répudia ; car il aurait pu répondre que les plus habiles princes n'ont pas bien souvent assez de lumières pour pénétrer tous les secrets de la chambre de leurs femmes, et que le hasard leur découvre quelquefois dans une heure ce que leurs espions les plus vigilans avaient ignoré plusieurs années, tant le sexe a de ressources pour cacher ses galanteries. Mais voici où consistait l'injustice du divorce. Il apprenait à toute la terre qu'il n'avait point rendu à Octavie le devoir du mariage ; car s'il le lui eût rendu, elle n'eût pas eu besoin de recourir aux avortemens pour cacher ses adultères. Or n'est-ce pas une iniquité criante, que de répudier une femme pour cause de stérilité, après avoir vécu avec elle sans aucun commerce conjugal (25)? C'est pourquoi Tacite ne dit rien qui fasse tort à son bon goût, quand il trouve du désordre entre le second prétexte de cet empereur et le premier. N'oublions pas une chose qui aggrave l'iniquité de ce mari, c'est qu'il était persuadé de la vertu d'Octavie. On nous a conservé en espèce les paroles dont il se servit, quand il crut que l'occasion d'épouser Poppée était venue. *Ipsa principis verba referam*, dit Tacite (26), *quin* inquit *Nero deposito metu nuptias Poppææ ob ejusmodi terrores dilatas maturare parat, Octaviamque conjugem amoliri, quamvis modestè agat, et nomine patris, et studiis populi gravem?*

(G) *Le sort de cette princesse ne fut presque qu'une suite continuelle de malheurs.*] Les habitans de l'île où elle fut exilée furent plus touchés de sa disgrâce, qu'ils ne l'avaient été de l'infortune des autres dames romaines qu'on avait banuies au même lieu. Celles-là étaient d'un âge plus avancé, et par conséquent plus capable de les soutenir contre les revers de la fortune ; et outre cela elles se pouvaient consoler par le sou-

Arma illa adversus principem sumpta. Ducem tantum defuisse, qui motis rebus facilè reperiretur. Omitteret modò Campaniam et in urbem ipsam pergeret, ad cujus nutum absentis tumultus cierentur. *Tacitus, Annalium lib. XIV, cap. LXI.*

(22) *Ibidem, cap. LX.*

(23) Tristan, Comment. historiques, *tom. I, pag.* 138.

(24) Tacit., Annal., *lib. XIV, cap. LXIII.*

(25) *Voyez, tom. VII, pag.* 363, *la remarque* (A) *de l'article* Guise (Claude, duc de).

(26) Tacit., Annal., *lib. XIV, cap. LIX.*

venir de leur bonheur. Mais Octavie n'avait guère que vingt ans, et avait toujours été malheureuse. Les premières années de son mariage ne furent qu'un temps de deuil, à cause de la tristesse où son père et son frère morts de poison la plongèrent. Une concubine posséda toute l'affection de son mari: elle fut répudiée, et puis exposée à la haine violente de la nouvelle épouse, et enfin bannie comme coupable d'un crime dont la note est plus affligeante que la mort. Néanmoins elle avait bien de la peine à renoncer à la vie, quoiqu'elle se vit à toute heure sous le glaive des soldats qui la gardaient: et quand elle reçut ordre de se faire mourir, il n'y eut point de prières qu'elle n'employât pour éviter cette heure fatale. Tout fut inutile: on la lia, et on lui ouvrit les veines; mais son effroi était tel que le sang ne coulait guère, de sorte qu'il la fallut étouffer par la vapeur d'un bain chaud. Tacite est un si grand maître dans la peinture des passions, que chacune de ses lignes est un trait inimitable. Servons-nous donc de ses expressions (27): *Non alia exul visentium oculos majore misericordiâ affecit. Meminerant adhuc quidam Agrippinæ, à Tiberio, recentior Juliæ memoria obversabatur, à Claudio pulsæ. Sed illis robur ætatis affuerat. Læta aliqua viderant, et præsentem sævitiam melioris olim fortunæ recordatione allevabant* (28). *Huic primus nuptiarum dies loco funeris fuit, deductæ in domum, in quâ nihil nisi luctuosum haberet, erepto per venenum patre, et statim fratre. Tùm ancilla dominâ validior. Et Poppœa non nisi in perniciem uxoris nupta. Postremo crimen omni exitio gravius. Ac puella vicesimo ætatis anno, inter centuriones et milites, præsagio malorum jam à vitâ exempta, nondùm tamen morte acquiescebat. Paucis dehinc interjectis diebus, mori jubetur; cùm jam* viduam se et tantùm sororem *testaretur*, *communesque* Germanicos *et postremo* Agrippinæ *nomen cieret*, quâ incolumi infelix quidem matrimonium, sed sinè exitio pertulisset. *Restringitur vinculis, venæque ejus per omnes artus exsolvuntur: et quia pressus pavore sanguis tardiùs labebatur, præfervidi balnei vapore enecatur.* Il a oublié de marquer qu'avant qu'elle fût épouse, elle avait vu la mort violente de Messaline sa mère. C'est par-là qu'elle commence le récit de ses infortunes, dans la Tragédie qui porte son nom, et que l'on imprime avec celles de Sénèque. Elle le continue par les duretés d'Agrippine, doublement sa belle-mère (29), et d'une humeur infiniment propre à soutenir le caractère de marâtre, et de vérifier tout ce que l'on dit de l'antipathie des femmes contre leurs brus. Si Homère ne pouvait pas dire qu'il y a des gens à qui Jupiter ne verse que du mauvais tonneau (30), il a pu pour le moins dire que Jupiter ne mêle que deux ou trois gouttes du bon tonneau, dans la grande tasse qu'il leur fait boire remplie de la mauvaise liqueur. Tel a été le sort de notre Octavie, et cependant elle voulait vivre: la mort lui paraissait plus affreuse que toutes ses calamités. Sa jeunesse doit faire excuser ce mauvais goût.

(27) Tacit., Annal., *lib. XIV, cap. LXIII.*

(28) *C'était suivre les préceptes d'*Epicure. *Bien des gens au contraire s'affligent dans l'adversité par le souvenir du bonheur qu'ils avaient eu, et disent avec un de nos poëtes :*

Félicité passée
Qui ne peut revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai-je en te perdant perdu le souvenir?

(29) *Tulimus sævæ jussa novercæ,*
Hostilem animum, vultusque truces.
Illa illa meis tristis Erinnys
Thalamis stygios prætulit ignes,
Teque extinxit, miserande pater.

(30) *Voyez l'article* Manichéens, *tom.* X, *p.* 194, *remarque* (C), *depuis citation* (35) *jusqu'à la fin.*

OECOLAMPADE (Jean), l'un des réformateurs de l'église au XVIe. siècle, naquit à Winsperg dans la Franconie, l'an 1482. Sa mère fut cause qu'on le destina aux études : car son père avait résolu d'en faire un marchand : mais vaincu par les prières de sa femme il changea de résolution. Ils envoyèrent leur fils au collége d'Heilbrun, et puis à l'académie d'Heidelberg. Il y reçut le grade de bachelier, à l'âge de qua-

torze ans. Il fut envoyé ensuite à Bologne, pour y étudier la jurisprudence, et après un séjour de six mois il s'en retourna à Heidelberg, où il s'attacha à l'étude de la théologie. Les auteurs qu'il mania avec le plus d'assiduité furent Thomas d'Aquin, Richard et Gerson : il méprisa les subtilités de Scot, et ne suivit point l'esprit qui régnait en ce temps-là dans les universités. Il s'arrêta peu aux ergoteries des scolastiques, et s'abstint de disputer : il tâcha de se remplir d'une science qui fût utile, et ne se soucia point de l'éclat qui accompagne les actes publics des universités. Il ne laissa pas de passer pour un jeune homme très-docte. Cette réputation, jointe à celle de vertu et de sagesse, porta l'électeur palatin à le donner pour précepteur aux plus jeunes de ses fils. Ayant rempli cette charge quelque temps, il se dégoûta de la cour, et alla reprendre ses études de théologie.

ŒNONE, fille d'un fleuve de Phrygie nommé Cébren (*a*), et femme de Pâris, était selon quelques-uns une insigne magicienne (A). D'autres se contentent de dire qu'elle connaissait parfaitement la vertu des herbes, et que ces lumières lui furent communiquées en échange de son pucelage (B). On dit aussi qu'elle avait le don de prophétiser (*b*). Avec cet avantage de connaître l'avenir, elle ne manqua pas de prévoir que le voyage de son mari vers Hélène serait la cause d'une infinité de malheurs : c'est pourquoi elle fit tous ses efforts pour ôter de l'esprit de Pâris cette entreprise. Voyant l'inutilité de ses remontrances, elle lui prédit qu'il serait blessé (C), et qu'alors il serait contraint d'avoir son recours à elle, comme à la seule personne qui eût le pouvoir de le guérir (*c*). Quand il eut été blessé par Philoctète au siége de Troie, il se souvint de la prédiction d'OEnone, et se fit porter sur le mont Ida, afin de recevoir le remède qu'elle seule lui pouvait donner ; mais il mourut avant que d'être à portée d'être soulagé par OEnone (*d*). Et quelques-uns disent, qu'afin d'avoir le plaisir de se venger elle fit si peu de diligence (D), qu'elle laissa à la Mort assez de temps pour prévenir le remède ; mais que néanmoins elle se désespéra en voyant son mari mort. On conte cela diversement (E), et l'on n'a pas oublié de dire qu'elle travailla de bonne heure aux moyens de se venger. Elle y employa son fils (F) : les uns disent qu'elle l'envoya en Grèce, pour y exciter les princes à la guerre contre les Troyens, les autres disent qu'elle fit en sorte qu'il touchât le cœur d'Hélène, afin de faire sentir à Pâris les chagrins de la jalousie.

(*a*) Apollodor, *lib. III* ; Parthenius, *in Eroticis, cap. IV*.
(*b*) Apollodor. *et* Parthenius, *ibid.*

(c) Apollodor. *et* Parthenius, *ibid.*
(*d*) *Idem*, *ibidem*.

(A) *Elle était ...... une insigne magicienne.*] Par la force de ses enchantemens la lune descendait du ciel, les lions devenaient doux comme des moutons, et les rivières coulaient vers leur source. C'est Pâris

qui le débite comme un témoin oculaire (1).

Quòd si vertendæ spem mentis concipis hujus;
Cur cessant herbæ, carmina curve tua?
Nam te nec Phœbi solertior artibus ulla est;
Phœbeæque Hecates somnia vera vides.
Te cum sideribus, te cum deducere lunam
Nubibus, et memini surripuisse diem.
Pascebam tauros: interque armenta leones
Obstupui placidos vocibus ire tuis.
Quid retrò Xanthum, retrò Simoënta vocatum
Adjiciam cursus non tenuisse suos?
Ipse pater Cebren, natæ malè tutus ab ore,
Cantatus quoties restitit inter aquas!

Il y a beaucoup d'apparence qu'Apollodore a écrit que cette nymphe se mêlait de la magie; on peut donc regarder comme une fausse leçon ces paroles du livre III, Ἡ γὰρ Οἰνώνη ἰατρικὴν καὶ μουσικὴν ἤσκει, *siquidem Œnone medendi canendique artem callebat* (2). Si l'on met μαγικὴν à la place de μουσικὴν, on donnera un très-bon raisonnement à l'auteur. Il venait de dire qu'OEnone portait des remèdes à Pâris dangereusement blessé : s'il ajoute, comme portent les éditions, *car elle exerçait la médecine et la musique*, il charge d'une superfluité grossière son raisonnement : mais s'il dit, *car elle exerçait la médecine et la magie*, il le rend plus propre à être persuasif. Passerat a très-bien compris la chose, puisqu'il a tourné ainsi ce passage ; *car elle entendait parfaitement la médecine et l'art d'enchanter les maladies* (3).

(B) *Ces lumières lui furent communiquées en échange de son pucelage* (4).] Lisez la lettre qu'OEnone écrivit à Pâris; vous y trouverez que cette nymphe se vante d'avoir été recherchée par les satyres et par Faunus même ; mais qu'elle éluda tous leurs amoureux desseins. Elle avoue qu'Apollon lui enleva sa virginité, quoiqu'elle se défendît de son mieux, et qu'elle lui égratignât le visage. Enfin elle observe qu'elle ne demanda point en récompense ni de l'or, ni des pierreries, mais qu'Apollon lui communiquât tous les secrets de la botanique ; si bien qu'elle pouvait faire mille cures admirables, sans que cela lui servît de rien pour se guérir de l'amour, n'y ayant point d'herbes qui soient capables de produire cet effet.

Me fide conspicuus Trojæ munitor amavit.
Ille meæ spolium virginitatis habet.
Id quoque luctando. Rupi tamen ungue capillos;
Oraque sunt digitis aspera facta meis.
Nec pretium stupri gemmas aurumve poposci.
Turpiter ingenuum munera corpus emunt.
Ipse, ratus dignam, medicas mihi tradidit artes;
Admisitque meas ad sua dona manus.
Quæcumque herba potens ad opem, radixque medendi
Utilis in toto nascitur orbe, mea est.
Me miseram, quòd amor non est medicabilis herbis (5)!

Ovide n'observe pas trop le *decorum* et la vraisemblance. De tels aveux ne se font guère à un mari, et ce n'était pas le moyen de faire que Pâris se repentît de son inconstance. Apprendre qu'on a été pris pour dupe, qu'on a cru très-faussement cueillir la première fleur au lit nuptial, n'est pas une bonne nouvelle; les égratignures d'un côté, les secrets de la médecine de l'autre, ne réparent point la brèche. A quoi songeait donc Ovide? Quand il aurait joint le don de la prophétie (6) à la connaissance des herbes, dans les récompenses qu'Apollon distribua, il n'aurait pas assez doré la pilule. Clément Alexandrin n'a pas ignoré que cette nymphe se mêla de prophétiser. Voyez en note une conjecture sur ses paroles (7).

(C) *Elle lui prédit qu'il serait blessé.*] Conon a confondu les temps, et a choqué par ce moyen la vraisemblance. Il suppose qu'OEnone ne fit cette prédiction, et ne sortit de chez son mari, qu'après que Paris eut tué son fils Corythus (8). Il faut savoir que Corythus fils de Pâris et d'OEnone était si bien auprès d'Hélène, que

(1) *Dans la lettre que* Sabinus *feint qu'il répondit à celle qu'*Ovide *feint qu'Œnone lui avait écrite.*

(2) Apollodor., Biblioth., *lib. III, pag.* 227.

(3) *Voyez* Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *pag.* 460.

(4) *Conférez ce qui est dit de* Cassandre, *tom. IV, pag.* 485, *remarque* (A) *de son article.*

(5) Ovid., *in* Epistolâ OEnones ad Parid.

(6) *Selon* Apollodore, *lib. III, ce fut de Rhéa qu'Œnone apprit la divination.*

(7) Ἕλενος ἤδη καὶ Λαοκόων, καὶ Οἰνώνη, καὶ Βρῆνος ἐν Ἰλίῳ. *Jam Helenus, et Laocoon, et Œnone, et Brenus in Ilio.* Clem. Alexandr., Stromat., *lib. I, pag.* 334. *Au lieu de* καὶ Βρῆνος, Cantérus *voudrait lire* Κεϐρῆνος. *Il vaudrait encore mieux lire* ἡ Κεβρῆνος, *ce qui signifierait*, OEnone fille de Cébren. *Voyez* Cantérus, sur Lycophron, *vs.* 57.

(8) Conon, *apud* Photium, *num.* 186, *pag.* 434, 436.

Pâris en conçut une jalousie violente qui le porta à se défaire de Corythus. Il n'est nullement vraisemblable qu'OEnone ait demeuré avec son mari, depuis qu'Hélène eut pris possession du logis; et ainsi Conon s'est mal à propos embarrassé dans une chronologie différente de celle des autres auteurs.

(D) *Elle fit peu de diligence.*] Le messager qui lui alla dire que Pâris se faisait porter sur le mont Ida, afin qu'elle le guérît de sa blessure, fut renvoyé brusquement avec ces paroles de jalousie : *qu'il aille se faire panser à son Hélène* (9). Un retour de tendresse fit bientôt repentir OEnone de sa brusquerie : elle résolut d'aller au-devant de son mari avec les remèdes nécessaires; mais elle arriva trop tard. La réponse qu'elle avait faite au messager fut fidèlement rapportée à Pâris, et l'accabla de telle sorte qu'il expira sur-le-champ (10). La première chose que fit OEnone, quand elle fut arrivée, fut de tuer d'un coup de pierre ce messager, parce qu'il avait osé lui dire qu'elle était la cause de la mort de Pâris. Ensuite elle embrassa tendrement le corps de ce mari infidèle; et, après bien des regrets, elle se passa sa ceinture au cou, et s'étrangla (11).

(E) *On conte cela diversement.*] Nous venons de dire qu'elle s'étrangla avec sa propre ceinture. Apollodore dit (12) simplement qu'elle se pendit. Parthénius (13) se contente de dire qu'elle se tua. Quintus Calaber (14) assure qu'elle se jeta dans le bûcher où le corps de Pâris fut brûlé. Lycophron (15) dit qu'elle se précipita du haut d'une tour. « Dictys de » Crète raconte que Pâris étant mort, » ses parens firent porter son corps » vers OEnone, afin qu'elle eût soin » de le faire inhumer; mais qu'OE» none, ayant vu ce corps mort, fut » tellement émue, qu'elle perdit le » sens; et se laissant peu à peu acca» bler à la tristesse, elle mourut de » douleur, et fut ensevelie avec Pâ» ris. Ce passage de Dictys me fait » soupçonner que la traduction lati» ne, quoique fort ancienne, de cet » auteur, n'est pas trop fidèle, ou » est corrompue en plusieurs en» droits : car Tzetzès sur Lycophron » dit clairement que, suivant l'opi» nion de Dictys, OEnone s'étrangla; » et Cédrénus, qui suit toujours Dic» tys en tout ce qu'il rapporte de la » guerre de Troie, fait aussi mourir » OEnone du même genre de mort : » dont je conjecture que ces deux » auteurs avaient le livre de Dictys » en grec, et que la version latine » que nous avons ne s'accorde pas » toujours avec le texte grec (16). » Cette érudition était trop curieuse pour ne devoir pas être rapportée toute telle qu'on la lit dans Méziriac. Au reste, Quintus Calaber suppose qu'OEnone traita son mari avec la dernière inhumanité (17), lorsque prosterné à ses pieds (18), et rendant presque les derniers soupirs (19), il implorait son assistance, et lui demandait mille pardons de son infidélité; mais qu'ensuite elle eut un si grand regret de sa mort, qu'elle se jeta sur le bûcher, et se brûla toute vive avec le cadavre de Pâris.

(F) *Elle employa son fils.*] Les reproches que le fleuve Cébren fit à OEnone sa fille, sur ce qu'elle aimait un mari si infidèle, la poussèrent tellement à la vengeance, qu'elle envoya Corythus son fils aux princes grecs, avec ordre de les exciter à la guerre contre Troie, et de leur servir de guide (20). Le scoliaste de Lycophron rapporte cela (21). Conon (22) fait servir d'une autre manière

(9) Conon, *apud* Photium, *num.* 186, *pag.* 434, 436.

(10) Parthenius, *in* Eroticis, *cap. IV.*

(11) [illegible] *apud* Photium, *num.* 186, *p.* 436.

[illegible] *III, pag.* 227.

(13) [illegible]oticis, *cap. IV.*

(14) *Lib. X, vs.* 467.

(15) *In* Cassandrâ, *vs.* 61.

(16) Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *p.* 509.

(17) Quint. Calaber, *lib. X, vs.* 306 *et seq.*

(18) Ὁ δ' αἶψα πέσεν παρὰ ποσσὶ γυναικός.

Ipse verò statim ad pedes uxoris se abjecit.
Ibidem, *vs.* 272.

(19) Καὶ ῥ' ὀλιγοῦ ῥανέων τοῖον ποτὶ μῦθον ἔειπεν.

Atque vix trahens animam hoc tandem sermone illam affatur
Quintus Calaber, *lib. X, vs.* 283.

(20) Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *pag.* 508, *citant le scoliaste de Lycophron.*

(21) *Sur ces paroles de* Lycophron, *vs.* 58.

Στείλασα κοῦρον τὸν κατήγορον χθονός.
Misso juvene terræ proditore.

(22) *Apud* Photium, *num.* 86, *pag.* 436.

Corythus à la vengeance d'Œnone. Il dit que Corythus était encore plus beau que Pâris son père, et qu'il fut envoyé à Hélène par Œnone, tant afin de donner de la jalousie à Pâris, qu'afin de chercher les occasions de perdre Hélène. Celle-ci fut bientôt sensible aux charmes de Corythus, et se familiarisa avec lui beaucoup plus que Pâris ne le souhaitait. Le père devint tellement jaloux de son fils, que, l'ayant trouvé un jour auprès d'Hélène, il le tua. Il fallait qu'Œnone fût née sous une constellation bien maligne: le moyen qu'elle employa pour se venger de sa rivale, lui coûta la vie de son fils unique, et ne servit qu'à faire passer des momens très-agréables à Hélène. Quelques-uns (23) ont dit qu'à la vérité Corythus fut aimé d'Hélène, et qu'il l'aima réciproquement, et que Pâris le tua; mais ils ne disent pas que sa mère l'eût suborné afin de tendre des piéges à sa rivale: ils disent qu'il était allé au secours de Troie. D'autres (24) prétendent que Corythus était sorti des amours de Pâris et d'Hélène, ce qui est absurde; car depuis le rapt d'Hélène jusqu'à la mort de Pâris, il ne se passa pas assez de temps pour qu'aucun de leurs fils acquît l'âge nécessaire à contenter une femme; et néanmoins Corythus fut tué à cet âge-là, comme il paraît par la jalousie de son père, et par le commerce qu'il avait avec Hélène. Quoi qu'il en soit, voici un affreux inceste (25) de cette belle femme, duquel peu de gens font mention.

(23) Hellanicus, *in* Troïcis, *et* Céphalon Gergithius, *apud* Parthenium, *cap. XXXIV.*

(24) Nicander, *apud* Parthenium, *ibid.*

(25) *Selon la supposition que Corythus était fils d'Hélène; car s'il n'eût été que son beau-fils, elle eût fait un crime que bien d'autres ont commis.*

OGINSKI (CHARLES), gentilhomme de Lithuanie, fit une version latine de l'Honnête Homme de Faret, et la publia à Franeker, l'an 1643 (*a*). Il la dédia à SAMUEL OGINSKI, son père, qui avait une charge considérable dans le palatinat de Trocko en Lithuanie. Il ne faut point do ter que M. OGINSKI, dont l gazettes parlent tant depuis ci ou six années (*b*), et qui est la tête d'un parti opposé à maison Sapieha, ne soit de même famille que le traducte de Faret. Si M. Konig avait v cette traduction, il n'aurait poi dit que Charles Oginski invent en 1643, l'Art de plaire à la Co (*c*), car le titre lui eût appris contraire (*d*). Il y eut un homm (*e*), qui fit un sonnet français la louange du traducteur. C'e un sonnet que l'on trouve à l tête de l'ouvrage, et qui e rempli des fautes les plus gro sières qu'on puisse commett contre les lois de la prosodie. Ce lui qui le fit, remarque que ce livre de Faret avait été déjà tra- duit en italien, en espagnol, en anglais et en allemand. La version latine est assez bonne; c'est dommage que les fautes d'impression y soient si fréquentes.

(*a*) *In-12 : elle contient* 188 *pages.*

(*b*) *On écrit ceci en* 1703.

(*c*) *Excogitavit artem placendi in aulâ, an.* 1643. Konig, Biblioth., *pag.* 586.

(*d*) *Le titre est* Honestus Homo, sive Ars placendi in Aulâ, ex Gallico Opere Fareti versa in latinum.

(*e*) *Nommé* A. Thesserre.

OKOLSKI (SIMON), religieux dominicain, vivait au XVII[e]. siècle. Il publia un livre intitulé: *Orbis Polonus*, qui mérite d'être lu. M. le Laboureur l'a cité plus d'une fois (*a*)*.

(*a*) *Voyez sa* Relation du voyage de la reine de Pologne, *II*[e]. *part.*, *pag.* 50, 58.

* Cet article est dans l'édition de 1702. Leclerc en reproche la brièveté à Bayle, qui aurait pu facilement l'étendre en ouvrant le *Scriptores ordinis Prædicatorum* des P. Quetif et Échard, où Okolski a un article, *tome II*, *pag.* 560.

OLEN, poëte grec plus ancien qu'Orphée (*a*), était de Xanthe, ville de Lycie (A). Il composa plusieurs hymnes que l'on chantait dans l'île de Délos aux grandes solennités de la religion (*b*), nommément en l'honneur de la déesse Lucine (*c*), qu'il disait être la mère de Cupidon (*d*). Il fut le premier qui assura qu'Achaïe était venue du pays des hyperboréens à l'île de Délos (*e*). D'autres disent (*f*) qu'il fut l'un des hyperboréens qui fondèrent l'oracle de Delphes, et qu'il y exerça le premier la fonction de prêtre d'Apollon, je veux dire celle de rendre réponse aux consultans. Il les rendait en vers hexamètres. Il est parlé de lui dans un passage de Pausanias, que Romulus Amaséus n'a point corrigé (B). Il faudra faire quelque remarque sur le Supplément de Moréri (C).

(*a*) Pausan, *lib. I*, *pag*. 302.
(*b*) Herodot, *lib. IV*, *cap. XXXV*.
(*c*) Pausan, *lib. I*, *page* 16.
(*d*) *Idem*, *lib. IX*, *pag*. 302.
(*e*) *Idem*, *lib. V*, *pag*. 154.
(*f*) *Idem*, *lib. X*, *pag*. 320, 321.

(A) *Il était de Xanthe, ville de Lycie.*] Qu'il fût Lycien, nous l'apprenons d'Hérodote et de Pausanias; mais ils ne marquent point de quelle ville il était. Vous en allez voir le nom dans ces deux vers de Callimaque :

Οἱ μὲν ὑπαείδουσι νόμον Λυκίοιο γέροντος
Ὅν τοι ἀπὸ Ξάνθοιο θεοπρόπος ἤγαγεν Ὠλήν.
Namque senis Lycii recinunt hi carmina sacra
A Xantho quondàm quæ vates vexerat Olen (1).

(B) *Un passage de Pausanias, que Romulus Amaséus n'a point corrigé.*] Le voici : Λύκιος δὲ ὃς ἦν ἀρχαιότερος τὴν ἡλικίαν Δήλιος ὕμνους καὶ ἄλλοις ποιήσας, καὶ ἐς Εἰλείθυιάν τε, Εὔλινόν τε αὐτὴν ἀνακαλεῖ. *At Lycius qui* multò *fuit ætate superior patriâ Delius hymnis et in alios* deos *et in Lucinam ipsam conscriptis Eulinon* (quasi dicas lanificam) *appellat* (2). Grégoire Gyraldi conjecture qu'il faut lire ὠλήν au lieu de Δήλιος (3); mais ce n'est point là où il faut faire la correction; il la faut faire immédiatement après Λύκιος δὲ; car au lieu de ὃς ἦν il faut lire ὠλήν, et puis au lieu de Δήλιος, il faut mettre Δηλίοις. Cette conjecture m'était venue dans l'esprit avant que je visse la nouvelle édition de Pausanias. Je l'ai consultée depuis, et j'y ai trouvé une note de M. Kuhnius qui explique ainsi le passage. Nous avons ici l'une des causes qui ont produit bien des auteurs chimériques; car voici un très-ancien poëte, un Lycius de Délos, qui ne doit son existence qu'à une erreur de copiste.

(C) *Il faudra faire quelque remarque sur le Supplément de Moréri.*] 1°. C'est une faute que de dire simplement qu'Olen était *de la ville de Dyme dans l'Achaïe* : car il est bien vrai que Suidas le nomme Δυμαῖος *Dymæus*; mais il ajoute qu'il vaut mieux le faire natif de Xanthe dans la Lycie, comme Callimaque et le Polyhistor l'ont déclaré. 2°. Il n'y a guère d'exactitude dans ces paroles, *on chantait dans l'île de Délos* les hymnes *d'Olen pendant les cérémonies que l'on y faisait pour les malades, en jetant sur eux la poussière que l'on ramassait sur le sépulcre de la déesse Ops ou Cybèle, que les Grecs appelaient Hécaërge.* Ceci peut avoir été copié dans un livre de Gyraldus (4), où nous lisons que les hymnes d'Olen se chantaient à Délos pendant que les cendres qui étaient au sépulcre d'Opis, surnommée Hécaërge, étaient jetées sur une troupe innombrable de malades qui se tenaient auprès de l'autel. On cite Hérodote, et l'on ajoute que Pausanias a dit presque la même chose (5); mais il est certain

(1) Callimachus, Hymno in Delum, *vs*. 304, *pag*. 132, *edit. Græv.*, 1697.

(2) Pausan., *lib. VIII*, *pag*. 253.
(3) *Pro* Delion Olena *legendum*. Lilius Gregor. Gyraldus, de Poët. Hist., *dialogo III*, *init.*, *p. m.* 118.
(4) Gyraldus, de Poëtar. Histor., *dialogo III*, *init.*, *pag. m.* 118.
(5) *Idem ferè scribit Pausanias.* Idem, ibidem.

que Gyraldus s'est laissé tromper par la mauvaise version de Laurent Valla. Le texte grec d'Hérodote (6) ne veut point dire cela : il est un peu embrouillé, et l'on peut l'entendre d'une manière très-opposée au sens de Valla, comme il paraît par une autre traduction que l'on a mise à la marge. Hérodote ne dit point qu'Ops, ou Opis, fût surnommée Hécaërge : il ne parle point d'Ops la mère des dieux, mais d'une fille qui vint du pays des Hyperboréens à l'île de Délos, avec une autre fille nommée Arge. Ces deux filles firent ce voyage pour offrir à Lucine les dons qui lui avaient été destinés afin d'obtenir un prompt et heureux accouchement (7). Pausanias ne dit presque rien de toutes ces choses ; pourquoi donc assure-t-on qu'il raconte presque tout ce qu'on suppose qu'Hérodote a dit ? Le continuateur de Moréri serait peut-être bien embarrassé si on l'obligeait à prouver que la déesse Cybèle a eu le surnom d'*Hécaërge*, c'est-à-dire qui a la vertu d'opérer de loin : mais si la cérémonie dont il parle était vraie, ne trouverions-nous pas dans le paganisme un jour des cendres aussi bien que dans le papisme, et cela avec des caractères de superstition fort singuliers ? Toutes sortes de malades eussent espéré la guérison par l'efficace des cendres prises sur le tombeau d'Opis ; mais il eût fallu qu'ils fussent proche de l'autel, et ainsi l'épithète d'Hécaërge ne vient point ici à propos. Voyez les savantes notes de M. Spanheim sur Callimaque (8), vous y trouverez de fortes preuves qu'Hécaërge était, non l'épithète de Cybèle, ou de cette Opis qui fut l'une des filles hyperboréennes qui apportèrent des offrandes à Délos, mais le nom d'une camarade d'Opis dans ce voyage.

(6) Herodot., *lib. IV, cap. XXXV, pag. m.* 236.

(7) Ἀντὶ τοῦ ὠκυτόκου. *Pro partu maturando.* Herodotus, *lib. IV, cap. XXXV, p.* 235.

(8) Ezech. Spanhemius in Callimachi Hymnum in Delum, *pag.* 503.

OLYMPIAS, mère d'Alexandre-le-Grand, donna de si violens soupçons d'impudicité à Philippe, roi de Macédoine, son mari, qu'il la répudia (A). On prétend même qu'elle lui avait avoué qu'il n'était point père d'Alexandre, et qu'elle avait eu affaire avec un serpent lorsqu'elle conçut ce fils (*a*) (B). Elle n'est point la seule de qui l'on ait raconté ces commerces (*b*). Ceux qui prétendent que Nectanèbe chassé d'Égypte, et réfugié à la cour de Macédoine, débaucha Olympias, se trompent (C). Elle fut si indignée contre son mari lorsqu'il épousa une autre femme, qu'elle anima Pausanias à le tuer. Elle voulut bien qu'on sût la part qu'elle avait à ce parricide (D). Au commencement elle ne fut pas fâchée qu'on s'imaginât que Jupiter l'avait engrossée d'Alexandre (*c*) ; mais dans la suite elle se moqua de cette opinion. Cela paraît par une lettre qu'elle écrivit à ce prince (E), quand elle sut qu'il se disait hautement fils de Jupiter, et qu'il se faisait traiter de dieu (F). Antipater fut brouillé presque toujours avec elle pendant l'absence d'Alexandre ; et il était bien difficile qu'une femme aussi soupçonneuse, et d'aussi mauvaise humeur que celle-là (*d*), s'accordât avec celui qui commandait dans la Macédoine. C'était l'emploi qu'Alexandre avait donné à Antipater lorsqu'il partit pour la conquête de l'Asie. Après la mort de ce conquérant, sa mère fut obligée de se retirer en Épire, d'où Polyperchon la rappela six ans après. Aridée et sa femme Eurydice, qui régnaient

(*a*) *Voyez la remarque* (A).

(*b*) *Voyez la remarque* (H).

(*c*) *Voyez les remarques* (A) *et* (B).

(*d*) *Voyez la rem.* (A), *citat.* (3).

dans la Macédoine, voulurent l'empêcher d'y rentrer : mais leurs efforts furent inutiles; les Macédoniens se déclarèrent pour elle, et par son ordre ils se défirent de l'un et de l'autre (*e*). Elle fit mourir Nicanor, frère de Cassander ; et ayant choisi cent illustres Macédoniens, amis du même Cassander, elle les fit tous massacrer. Cette cruauté lui fit bientôt perdre l'amitié de ses sujets : tout le monde se souvint alors des dernières paroles d'Antipater ; et l'on regardait comme un oracle l'exhortation qu'il avait faite en mourant, de ne point souffrir qu'une femme montât jamais sur le trône (G). Olympias se défiant donc de la bonne volonté du peuple, alla s'enfermer dans Pydne, dès qu'elle eut appris l'arrivée de Cassander. Elle y fut assiégée, et réduite par la faim à capituler. On lui promit la vie; mais Cassander n'observa point cet article de la capitulation. Il assembla le peuple, et demanda ce que l'on ferait de cette princesse. Sur cela ceux qu'il avait subornés, et qui étaient les proches parens des personnes qu'elle avait fait mourir, demandèrent qu'elle fût punie de ses cruautés. On eut égard à leurs plaintes, on la condamna au dernier supplice (*f*). Elle le souffrit courageusement, et avec des marques de pudeur (H). Je n'ai lu que dans un moderne, que le serpent qui eut affaire avec elle, lui laissa des taches sur le corps qui ne s'effacèrent jamais (I). C'est de la mère d'Auguste qu'on a dit cela.

(*e*) *Voyez tom. VI, pag.* 347, *l'article* Eurydice, fille d'Amyntas, *au texte*.

(*f*) *Tiré de* Justin, *lib. XIV, cap. V et VI. Voyez aussi* Diodore de Sicile, *liv. XIX, chap. LI.*

(A) *Elle donna de si violens soupçons d'impudicité à Philippe..., qu'il la répudia.*] Justin n'en dit pas davantage dans le V[e]. chapitre du IX[e]. livre (1) ; mais dans un autre endroit il assure que la chose fut portée jusques à la conviction, et que le divorce eut ce fondement. *Namque mater ejus Olympias confessa viro suo Philippo fuerat, Alexandrum non ex eo se, sed ex serpente ingentis magnitudinis concepisse. Denique Philippus ultimo propè vitæ suæ tempore*, filium suum non esse *palàm prædicaverat. Quâ ex causâ Olympiadem, velut stupri compertam, repudio dimiserat* (2). Il y a des femmes galantes qui sont douces et commodes à leurs maris : cela efface une partie du péché ; mais Olympias était bourrue et chagrine (3) : c'était donc une rude charge pour Philippe, d'avoir à souffrir tout à la fois la mauvaise humeur et les adultères de son épouse.

(B) *Elle avait eu affaire avec un serpent lorsqu'elle conçut ce fils.*] Outre le témoignage de Justin, que l'on vient de lire, je puis alléguer ce que raconte Plutarque, que l'on aperçut un grand serpent étendu sur Olympias pendant qu'elle dormait ; que le roi ayant vu cela, par une petite fente de la porte, perdit l'œil qu'il appliqua à cette fente (4) ; qu'il sentit depuis ce temps-là que son amitié pour Olympias diminuait ; qu'il ne coucha plus avec elle que rarement, soit qu'il craignît qu'elle ne l'ensorcelât, soit qu'il respectât

(1) *Cujus* (Attali) *sororem nuper expulsâ Alexandri matre Olympiade propter stupri suspicionem in matrimonium receperat.* Justin., *lib. IX, cap. V.*

(2) *Idem, lib. XI, cap. XI.*

(3) Ἡ τῆς Ὀλυμπιάδος χαλεπότης, δυσζήλου καὶ βαρυθύμου γυναικός. *Olympiadis acerbitas suspiciosæ mulieris, et tristis.* Plutarch., *in Alexandro, pag.* 669, *A.*

(4) Ἀποβαλεῖν δὲ τῶν ὄψεων αὐτὸν τὴν ἑτέραν, ἣν τῷ τῆς θύρας ἁρμῷ προσβαλὼν, κατώπτευσεν ἐν μορφῇ δράκοντος συνευναζόμενον τῇ γυναικὶ τὸν Θεόν. *Amisisse verò eum alterum oculum quem rimæ ostii admovens, Deum conspexit serpentis figurâ cum uxore suâ concubantem.* Plut., *in Alex., init., pag. m.* 665.

la divinité qui, sous la figure de serpent, venait caresser la reine. Ὤφθη δέ ποτε καὶ δράκων, κοιμωμένης τῆς Ὀλυμπιάδος, παρεκτεταμένος τῷ σώματι· καὶ τοῦτο Φιλίππου τὸν ἔρωτα καὶ τὰς φιλοφροσύνας ἀμαυρῶσαι λέγουσιν, ὡς μηδὲ φοιτᾷν ἔτι πολλάκις παρ' αὐτὴν ἀναπαυσόμενον· εἴτε δείσαντα τινὰς μαγείας αὐτῷ καὶ φάρμακα τῆς γυναικὸς, εἴτε τὴν ὁμιλίαν, ὡς κρείττονὶ συνούσῃ, ἀφοσιούμενον. *Visus est draco etiam ad dormientis Olympiadis corpus exporrectus, idque præcipuè Philippi ergà eam amorem et familiarem consuetudinem aiunt extenuasse, ut rarò cubitum ad illam commearet, quia vel timeret fascinationes ejus et veneficia, vel consuetudinem ejus ut quæ consuesceret cum majore, devitaret* (5). On dit aussi qu'Ératosthène a débité qu'Olympias ne découvrit qu'à Alexandre ce beau secret, et qu'elle attendit à lui en faire confidence qu'il s'en allât à la guerre. Rendez-vous digne, ajouta-t-elle, de votre naissance. Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς (ὡς Ἐρατοσθένης φησὶ) προπέμπουσα τὸν Ἀλέξανδρον ἐπὶ τὴν στρατείαν, καὶ φράσασα μόνῳ τὸ περὶ τὴν τέκνωσιν ἀπόῤῥητον, ἐκέλευεν ἄξια φρονεῖν τῆς γενέσεως. *Olympias (ut Eratosthenes est autor) quùm euntem ad bellum prosequeretur Alexandrum, arcanum ortum ejus soli detexit, hortata ut pro natalibus gereret animos* (6). Notez que, selon Justin, le commerce du serpent et d'Olympias ne fut qu'une rêverie. Cette reine songea qu'un grand serpent jouissait d'elle la nuit qu'elle conçut Alexandre (7). Un de nos meilleurs critiques, en commentant ce passage de Justin, observe qu'il y avait des serpens dans la Macédoine qui s'apprivoisaient de telle sorte, que les femmes les mettaient autour du bras et autour du cou, en guise de bracelets et de colliers, ou afin de se divertir, ou afin de se rafraîchir. Il allègue là-dessus l'autorité de Lucien. *Hoc autem non abs re fuerit meminisse, (nam ex nihilo, ut aiunt, nihil) reperiri in Macedonià serpentes, qui tam facilè mansuefieri possint, ut ex iis olim et puellæ et matronæ sibi armillas, sibi monilia facerent, vel ut animulas suas oblectarent, vel ad corpusculum frigerandum. Hujus rei auctorem ciere possum Lucianum in Alexandro, sive Pseudomanti* (8). Lucien ne parle ni de ces bracelets, ni des colliers; mais il dit des choses qui ne sont pas moins surprenantes. Il assure que les femmes de Pella nourrissaient de grands serpens si apprivoisés qu'elles leur donnaient à téter, et qu'ils couchaient avec les enfans. Il conjecture que la tradition qui courait d'Olympias fut fondée sur cette raison. Ἐνταῦθα ἰδόντες δράκοντας παμμεγέθεις, ἡμέρους πάνυ, καὶ τιθασσοὺς, ὡς καὶ ὑπὸ γυναικῶν τρέφεσθαι, καὶ παιδίοις συγκαθεύδειν, καὶ πατουμένους ἀνέχεσθαι, καὶ θλιβομένους μὴ ἀγανακτεῖν, καὶ γάλα πίνειν ἀπὸ θηλῆς κατὰ ταῦτα τοῖς βρέφεσι, πολλοὶ δὲ γίνονται τοιοῦτοι παρ' αὐτοῖς, ὅθεν καὶ τὸν περὶ τῆς Ὀλυμπιάδος μῦθον διαφοιτῆσαι πάλαι εἰκὸς, ὁπότε ἐκύει τὸν Ἀλέξανδρον, δράκοντός τινὸς, οἶμαι, τοιούτου συγκαθεύδοντος αὐτῇ, ὠνοῦνται τῶν ἑρπετῶν ἓν τὸ κάλλιστον, ὀλίγων ὀβολῶν. *Ibi cùm immani magnitudine dracones conspicerent, cicures ac mansuetos, adeò ut à mulieribus alerentur, et cum pueris cubarent, et se conculcari sustinerent, neque se premi indignè ferrent, denique infantum more lac è papillâ sugerent (quales apud illos sunt permulti) undè verisimile est olim de Olympiade fabulam increbruisse, quandò concumbente cum illâ hujusmodi puto quopiam dracone, Alexandrum conceperat, unum ex his serpentibus, qui esset pulcherrimus, paucis obolis emunt* (9). Selon Plutarque (10) les femmes de ce pays-là se servaient de ces serpens pendant la fête de Bacchus; car elles affectaient de la célébrer avec tous les signes du plus furieux fanatisme. Elles faisaient donc en sorte que ces bêtes se glissassent sur les thyrses qu'elles portaient à la main, et sur les couronnes qu'elles portaient à la tête; elles croyaient par-là faire plus de peur aux hommes. Il remarque qu'Olympias se piquait plus que les autres d'être transportée de fu-

(5) Plut., *in Alex.*, *initio*, *pag. m.* 665.

(6) *Idem*, *ibidem*.

(7) *Quâ nocte eum mater Olympias concepit, visa per quietem est cum ingenti serpente volutari* (d'autres disent *voluptari*.) Justin., *lib. XII*, *cap. XVI*.

(8) Tanaquillus Faber, in Justin., *pag.* 291 *edit. Grævianæ*, 1683.

(9) Lucianus, *in Pseudomanti*, *pag.* 863, *tom. I*, *edit. Salmuriensis*, 1619.

(10) Plutarch., *in Alexandro*, *pag.* 665.

reur durant cet anniversaire. Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς μᾶλλον ἑτέρων ζηλώσασα τὰς κατοχὰς, καὶ τοὺς ἐνθουσιασμοὺς ἐξάγουσα βαρβαρικώτερον, ὄφεις μεγάλους χειροήθεις ἐφείλκετο τοῖς θιάσοις. *Olympias autem, præ cœteris motum lymphaticum æmulans, et fanaticum peragens ritum horridiore spectaculo, serpentes mansuefactos trahebat thiasis ingentes* (11).

(C) *Ceux qui prétendent que Nectanèbe. . . . débaucha Olympias se trompent.*] Nous apprenons de Plutarque (12) que Nectanèbe ou Nectanabe abandonnant Tachus son parent, qui lui avait donné le commandement de son armée, se fit déclarer roi d'Égypte (13), et qu'Agésilaüs prit son parti. Les Perses le vainquirent et le chassèrent d'Égypte. Les uns prétendent qu'il se sauva en Éthiopie; d'autres disent qu'il s'en alla à la cour de Macédoine, parce qu'il crut que le roi Philippe l'assisterait puissamment contre les Perses : mais il fut, dit-on, si méconnaissant du bon accueil que lui fit ce prince, qu'il n'oublia rien pour jouir d'Olympias, et qu'il recourut même aux prestiges de la magie où il était un grand maître (14). Il fit succomber par ce moyen cette reine, et la rendit mère d'Alexandre. On ajoute que Philippe en découvrit quelque chose, et que depuis ce temps-là sa femme lui fut très-suspecte d'adultère, et que ce fut la véritable raison pourquoi il la renvoya. Ce sont toutes fables. La chronologie nous montre qu'Alexandre était âgé de six ans lorsque Nectanèbe fut chassé de son royaume. Je tiens ceci du docte Freinshémius, et je lui en donne tout l'honneur. *Nec desunt*, dit-il (15), *qui* fabulosum id quidem; non tamen adulterium matris falso jactatum *adserant*. Quippè pulsum Ægypti regno Nectanebum, non, ut vulgò arbitrantur, in Æthiopias concessisse; sed quùm adversùs vim Persicam in Philippo maximè præsidium speraret, in Macedoniam vectum, magicis præstigiis inlusisse Olympiadi, torumque hospitis temeravisse. Suspectam quidem exindè Philippo, neque aliam tam intimam divortii quod inter eos sequutum est, caussam, pro comperto posteà fuisse. . . . (16) *Cæterùm Nectanebi fuga temporibus hisce non congruit : sexennis enim jam erat Alexander, quùm ille ab Ocho victus, avitis opibus exoideret.*

(D) *Elle voulut bien qu'on sût la part qu'elle avait à ce parricide.*] La honte de son divorce, et le nouveau mariage de son mari (17), la piquèrent si vivement, qu'elle exhorta le roi d'Épire, son frère, à faire la guerre à Philippe. Elle en serait venue à bout, si Philippe ne l'eût prévenue en mariant sa fille avec ce monarque (18). Elle poussa Pausanias à l'assassinat de son mari; elle fit tenir des chevaux tout prêts à cet assassin; et la nuit même qu'elle rentra dans la Macédoine pour assister aux funérailles de ce prince, elle fit mettre une couronne sur la tête de Pausanias attaché en croix. Au bout de quelques jours elle lui fit des funérailles; elle lui bâtit un tombeau, et inspira au peuple la religion d'un anniversaire en l'honneur de ce meurtrier. Ensuite elle fit tuer la fille que son mari avait eue de Cléopâtre; elle la fit, dis-je, tuer sur le giron de sa mère, et puis elle fit pendre la mère en sa présence (19). Enfin elle consacra à Apollon le poignard dont Pausanias s'était servi pour tuer Philippe, et voulut que ce poignard portât le nom qu'elle avait eu dans son enfance. Elle fit toutes ces choses si publiquement, qu'on aurait dit qu'elle craignait qu'il n'y eût pas de bonnes preuves que c'était elle qui les faisait faire. Voyez si j'ai bien entend[illegible] (20). *His stimulis irarum u*[illegible] 21) *Pausaniam*,

(11) *Idem, ibidem.*

(12) *Idem, in* Agesilao, *pag.* 617.

(13) *Voyez l'article* Tachus, *tom. XIV.*

(14) *On lit de certain magicien, dit Nectanabus, lequel ayant fait un nombre de navires et galères de cire, à mesure qu'il les submergeait en de l'eau dans un grand bassin, les vaisseaux* [illegible] *couraient la même fortune.* Vigé [illegible] atue d'Esculape de Philostrate, *fol.* [illegible], *édit. in-4°.*

(1[illegible] [illegible]nshemius, Supplem. in Q. Curtium, *lib. I, cap. I, num.* 15.

(16) *Idem, ibidem, num.* 19.

(17) *Il épousa Cléopâtre, fille d'Attalus*, *selon* Justin, *lib. IX, cap. V; ou nièce, selon* Plutarque, *in* Alexandro, *et* Diodore de Sicile, *lib. XVI, cap. XCIV.*

(18) *Tiré de* Justin, *lib. IX, cap. VII.*

(19) *Les paroles de* Justin *souffrent ce sens; mais on peut aussi les entendre comme si Olympias n'avait fait que voir Cléopâtre pendue.*

(20) *Idem, ibid., pag. m.* 204, 205.

(21) *C'est-à-dire Olympias et Alexandre son fils.*

de impunitate stupri sui querentem, ad tantum facinus impulisse creduntur. Olympias certè fugienti percussori equos quoque præparatos habuit. Ipsa deindè, auditá regis nece, cùm titulo officii ad exequias cucurrisset, in cruce pendentis Pausaniæ capiti, eâdem nocte quá venit, coronam auream imposuit : quod nemo alius audere, nisi hæc, superstite Philippi filio, potuisset. Paucos deindè post dies, refixum corpus interfectoris super reliquias mariti cremavit, et tumulum ei eodem fecit in loco, parentarique eidem quotannis, incussâ populo superstitione, curavit. Post hæc Cleopatram, à quâ pulsà Philippi matrimonio fuerat, in gremio ejus priùs filiâ interfectâ, finire vitam suspendio coëgit, spectaculoque pendentis ultionem potita est, ad quam per parricidium festinaverat. Novissimè gladium, quo rex percussus est, Apollini sub nomine Myrtalis consecravit : hoc enim nomen ante Olympiadis parvulæ fuit. Quæ omnia ita palàm facta sunt, ut timuisse videatur, ne facinus ab eâ commissum non probaretur.

(E) *Cela paraît par une lettre qu'elle écrivit à ce prince.*] Il avait pris le titre de fils de Jupiter Hammon, en écrivant à sa mère : voici la réponse qu'il reçut. *De grâce, mon fils, tenez-vous en repos, ne soyez pas mon accusateur auprès de Junon : elle me fera quelque grand mal, puisque, dans vos lettres, vous me reconnaissez pour sa rivale.* Nous ne savons cela que par Aulu-Gelle ; car nous n'avons point le livre de Varron d'où il l'avait copié, ni plusieurs autres écrits où l'on en faisait mention. Voici les paroles d'Aulu-Gelle (22) : *In plerisque monumentis rerum ab Alexandro gestarum, et paulò antè in libro M. Varronis, qui inscriptus est* Orestes vel de Insaniâ, *Olympiam Philippi uxorem festivissimè rescripsisse legimus Alexandro filio. Nam quùm is ad matrem ita scripsisset : Rex Alexander Jovis Hammonis filius Olympiadi matri salutem dicit, Olympias rescripsit ad hanc sententiam :* Amabo, *inquit*, me, fili, quiescas ; neque deferas me neque criminere adversùm Junonem. Malum mihi prorsùm illa magnum dabit, quùm tu me litteris tuis pellicem illi esse confiteris. Freinshémius se trompe, quand il assure qu'Olympias écrivit à Alexandre qu'elle n'avait point mérité d'être exposée au ressentiment de Junon : *Missâque epistolâ petivisse* ne se nihil tale commeritam odiis Junonis objectare pergeret (23). Moréri, qui n'allait jamais aux sources, a rapporté infidèlement le précis de cette lettre, pour s'être fié à la traduction de Freinshémius (24). Je ne nie point que les paroles d'Olympias n'aient l'air d'une raillerie : mais au fond, si l'on voulait s'arrêter au pied de la lettre, on soutiendrait fort et ferme que cette princesse ne nie point ses anciennes habitudes avec Jupiter, et qu'elle veut seulement que son fils ne s'en vante pas ; de peur que Junon qui peut-être les ignorerait sans cela, ou ne s'en mettrait pas en peine pendant qu'on n'en ferait point de bruit, ne réveillât toute la fureur de sa jalousie, en voyant ce nouveau bâtard de son mari prôner par toute la terre les faveurs d'Olympias. Puis donc qu'à suivre le sens littéral, on ne trouverait rien davantage dans les paroles d'Aulu-Gelle, il n'est pas permis de les citer en italique, comme si l'on y trouvait formellement qu'Olympias ait protesté de son innocence. Les termes (25) dont Plutarque s'est servi (26) signifient seulement qu'elle voulait que son fils se tût : or il y a une grande différence entre dire : *je ne veux pas que l'on m'accuse devant Junon;* et dire : *je n'ai rien fait dont Junon se doive fâcher.* Élien raconte une chose qui témoigne que cette reine fit un jour une réflexion pleine de pitié, sur la faiblesse qu'Alexandre avait fait paraître de vouloir passer pour un Dieu. Apprenant qu'il était mort depuis quelques jours sans être encore enterré (27), elle s'écria : O

(22) Aulus Gellius, *lib. XIII, cap. IV.*

(23) Freinshemius, Supplem., *lib. I, cap. I, num.* 20. *Il cite* Agel., 13, 4.

(24) *Faite par* Du Rier, *et jointe au* Q.-Curce de Vaugelas.

(25) *C'est-à-dire ceux qu'il attribue directement à Olympias.*

(26) Ἕτεροι δέ φασιν αὐτὴν ἀφοσιοῦσθαι καὶ λέγειν, Οὐ παύσεταί με διαβάλλων Ἀλέξανδρος πρὸς τὴν Ἥραν. *Alii hoc illam aiunt abdicâsse ac dixisse : Non desinet Alexander in crimen me apud Junonem vocare.* Plutarch., *in* Alexandro.

(27) *Voyez* Élien, Var. Histor., *lib. XII, cap. LXIV.*

mon pauvre fils, vous avez fait tous vos efforts pour avoir place parmi les dieux, et vous n'avez pas même l'honneur de la sépulture qui est commun à tous les mortels. Ἀλλὰ σὺ μὲν οὐρανοῦ μετασχεῖν βουλόμενος, καὶ τοῦτο σπεύδων, νῦν οὐδὲ τῶν κοινῶν δέους, καὶ ἴσων πᾶσιν ἀνθρώποις μετασχεῖν ἔχεις, γῆς τε ἅμα, καὶ ταφῆς. *Tu verò quùm inter cœlites locari volueris, et id perficere summo studio conatus sis, nunc neque illorum quidem, quorum omnibus mortalibus æquale et par jus est, particeps fieri potes, terræ sepulturæque* (28). Cela me fait souvenir de la raillerie du sophiste Théocrite (29), qui apprenant la mort d'Alexandre, dit à ses compatriotes : Ayez bon courage, messieurs, puisque vous voyez les dieux mourir plus tôt que les hommes.

(F) Alexandre *se disait fils de Jupiter, et se faisait traiter de Dieu.*] Cette usurpation des honneurs divins tendait à diverses choses, et entre autres à disculper Olympias, qui passait pour s'être mal gouvernée sur le chapitre de la chasteté. Voici mon témoin ; il nous apprendra en même temps la vénalité des oracles du paganisme. Nous allons voir qu'Alexandre fit corrompre les prêtres de Jupiter Hammon, pour les engager à répondre ce qu'il souhaitait touchant la paternité de Jupiter. *Igitur Alexander cupiens originem divinitatis acquirere, simul et matrem infamiâ liberare, per præmissos subornat antistites, quid sibi responderi velit. Ingredientem templum statim antistites ut Hammonis filium salutant. Illi lætus dei adoptione hoc se patre censeri jubet. Rogat deindè, an omnes interfectores parentes sui sit ultus ; respondetur, patrem ejus nec posse interfici, nec mori; regis Philippi peractam plenè ultionem esse* (30). J'ai dit ailleurs (31) qu'une fine politique le poussa à vouloir passer pour un Dieu : il l'avoue à son père dans un des dialogues de Lucien (32). J'ai dit aussi qu'il était plus réservé envers les Grecs, touchant cette prétention, qu'envers les barbares : mais je dois ajouter ici qu'il abandonna enfin ce ménagement ; il voulut que les villes grecques fissent des décrets concernant sa divinité. Les résolutions qu'elles prirent là-dessus furent différentes ; le décret de Lacédémone fut conçu en ces termes : *puisqu'Alexandre veut être Dieu, qu'il le soit.* Ἄλλοι μὲν οὖν ἄλλα ἐψηφίσαντο. Λακεδαιμόνιοι δὲ ἐκεῖνα, ἐπειδὴ Ἀλέξανδρος βούλεται θεὸς εἶναι, ἔστω θεός. *Itaque aliis aliter statuentibus, Lacedæmonii decretum ejusmodi fecerunt : Quoniàm Alexander Deus esse vult, esto Deus* (33). L'auteur que je cite n'a point su tout ce que firent les Athéniens ; il ne nous parle que de leur opposition au décret que Démades leur proposa, qu'Alexandre fût désormais le treizième des grands dieux (34). Il fut condamné à l'amende, pour avoir osé proposer cette impiété. Élien n'en savait pas davantage ; mais il est fort apparent que Démades ne désista point de son entreprise, et que le décret passa enfin (35). Il représenta aux Athéniens qu'ils prissent garde de ne pas perdre la terre en voulant trop soigneusement conserver le ciel. Érasme n'a point compris la pensée de cet orateur. *Quùm Athenienses*, dit-il (36), *vellent Alexandro divinos honores decernere, videte, inquit* (Demades), *ne dùm cœlum custoditis, terram amittatis. Alexander enim ambiebat monarchiam. Absurdum autem erat eos sic alium donare cœlo, ut ipsi terrâ suâ pellerentur.* Érasme suppose que Démades s'opposait aux honneurs divins d'Alexandre, et il le fait raisonner confusément. Ce sont deux fautes. La vérité est que Démades conseillait cette déification, et qu'il se fondait sur ce qu'il était à craindre qu'Alexandre ne conquît

(28) *Ælian., ibid., lib. XIII, cap. XXX.*

(29) Clem. Alexandr. Admonit. ad Gentes, *pag.* 61.

(30) Justin, *lib. XI, cap. XI, pag. m.* 241, 242. *Voyez aussi* Orose, *lib. III, cap. XVI.*

(31) *Dans l'article* MACÉDOINE, *tom.* X, *pag.* 9, *remarque* (F).

(32) Lucian, *tom. I, pag. m.* 256.

(33) Ælian., Var. Histor., *lib. II, cap. XIX.*

(34) *Idem, lib. V, cap. XII. Voyez aussi* Athénée, *lib. VI, pag.* 251.

(35) *Voyez* Plutarque, *in* Vitâ Lycurgi Oratoris, *pag.* 842 ; Clément d'Alexandrie, Admonit. ad Gentes, *pag.* 61 ; *saint* Chrysostome, Homil. XXVI in poster. ad Corint. (*où par mégarde il attribue aux Romains ce qu'il devait dire des Athéniens, comme* Saumaise *le remarque* in Lamprid. Alexandr. Sever., *cap. LXIII*) *saint* Cyrille, in Julian., *lib. VI.*

(36) Erasm. Apophthegm., *lib. VI, p. m.* 499.

l'Attique, pour châtier ceux qui lui auraient refusé le ciel. Voyez Diogène Laërce au livre VI, pag. 345 : vous y trouverez que les Athéniens décernèrent à Alexandre la divinité de Bacchus. Ψηφισαμένων Ἀθηναίων Ἀλέξανδρον Διόνυσον, κἀμὲ, ἔφη Σάραπιν ποιήσατε. *Atheniensibus Alexandrum Liberum Patrem decernentibus, et me, inquit* (Diogenes), *Serapin facite.* J'ai dit dans la remarque (F) de l'article de ce conquérant, qu'il n'y a guère d'apparence qu'il ait pu être fermement persuadé de sa prétendue nature divine; car il avouait que deux choses l'avertissaient principalement qu'il était homme : il couchait avec des femmes et il dormait; et il croyait que c'étaient deux infirmités incompatibles avec la divinité. Mais comment pouvait-il donc croire que Jupiter l'eût engendré? une blessure l'avertit aussi qu'il était homme, et il en prit occasion de railler un peu les flatteurs qui lui conféraient la divinité.

C'est du vrai sang, et non de l'humeur telle
Qui coule aux dieux de nature immortelle,

leur dit-il, en leur montrant ce qui sortait de sa blessure (37). Quelques-uns disent que ce ne fut point lui, mais Callisthène, qui employa cette raillerie. Voyez à l'égard de tout ceci le Commentaire de Freinshémius, sur le chapitre VII du IVe. livre de Quinte-Curce. Ce que Zonare raconte que ce prince se voyant prêt à mourir, se voulut jeter dans l'Euphrate, afin de persuader au monde sa translation au ciel, n'est point destitué de toute apparence; car de quel manége ne s'était-il point servi pour persuader qu'il était un dieu, et pour établir le culte de sa prétendue divinité? *Jamque omnibus præparatis quod olim pravâ mente conceperat tunc esse maturum, quonam modo cœlestes honores usurparet, cœpit agitare. Jovis filium non dici tantùm se, sed etiam credi volebat, tanquàm perindè animis imperare posset ac linguis. Itaque more Persarum Macedonas venerabundos ipsum salutare prosternentes humi corpora, etc.* (38).

Le sieur Naudé me fournit ici une matière de critique. *Alexandre*, dit-il (39), *fit croire . . . que lorsqu'il vint au monde, la déesse Diane assista si assidûment aux couches d'Olympias, qu'elle ne songea pas à secourir le temple qu'elle avait en Éphèse, lequel dans cet intervalle fut entièrement consommé par un fortuit* (40) *embrasement.... Certains captifs lui ayant donné la connaissance du remède dont on se pouvait servir contre les flèches empoisonnées des Indiens, il fit croire, auparavant que de le publier, que Dieu le lui avait révélé en songe. Mais cette insatiable cupidité l'ayant conduit jusques à se faire adorer, il reconnut enfin par les remontrances de Callisthène, par l'obstination des Lacédémoniens, et par les blessures qu'il recevait tous les jours en combattant, que toutes ses forces ne seraient jamais suffisantes pour pouvoir établir cette nouvelle apothéose, et qu'il faut une plus grande fortune pour gagner une petite place dans le ciel, que pour dompter ici-bas et dominer toute la terre.* Il n'est pas vrai qu'Alexandre ait fait accroire que Diane, trop occupée aux couches d'Olympias, laissa brûler le temple d'Éphèse. Ce fut la pensée d'un historien dont Plutarque s'est moqué (41) : personne ne dit qu'elle vienne d'Alexandre. Les Lacédémoniens s'opposèrent-ils à sa déification? Ne firent-ils pas un décret en sa faveur (42)? et quoiqu'ils le tournassent malignement, on ne peut pas dire qu'ils aient été un obstacle à son dessein.

(G) *L'exhortation* qu'Antipater *avait faite en mourant, de ne point*

(37) Τοξεύματι δὲ πληγεὶς εἰς τὸ σκέλος, ὡς πολλοὶ συνέδραμον τῶν πολλάκις εἰωθότων αὐτὸν Θεὸν προσαγορεύειν, διαχυθεὶς τῷ προσώπῳ, Τουτὶ μὲν, αἷμα, εἶπεν, ὡς ὁρᾶτε, καὶ οὐκ ἰχὼρ..... οἷός πέρ τε ῥέει μακάρεσσι θεοῖσιν. Jaculo crus ictus multis concurrentibus eorum qui ipsum sæpenumero solebant Deum salutare, renidente vultu, hoc quidem, inquit, sanguis est, ut videtis, non ille

Humor, qui superûm manat de corpore divûm.
Plut., in Apophtheg., *pag.* 180, *D.*

(38) Q. Curtius, *lib. VIII, cap. V.*

(39) Naudé, Coups d'État, *chap. III, pag. m.* 318.

(40) *Il n'était pas fortuit, puisqu'un maraud confessa qu'il avait mis le feu à ce temple afin de faire parler de soi.*

(41) *Voyez l'article* FONTARABIE, *citation* (9), *tom. VI, pag.* 500.

(42) *Voyez, ci-dessus*, Élien, *citation* (33).

souffrir qu'aucune femme montât jamais sur le trône.] C'est un fait que Diodore de Sicile nous a conservé (43). Lambin inséra dans l'un de ses livres tout le chapitre où cet ancien historien étale les barbaries d'Olympias ; et sans doute il ne l'inséra que pour donner plus de poids à la conclusion. *Talibus et tam atrocibus, atque injustis facinoribus iram suam explens* (Olympias) *citò hoc efficit, ut Macedones ejus crudelitatem abominarentur. Omnes enim Antipatri verba memoriâ repetebant, qui tanquàm oracula fundens, et vaticinans, Macedones moriens hortatus est,* UT NE UNQUAM MULIEREM SINERENT REGNI CLAVUM TENERE. *Hactenùs Diodorus.* Or voici ce qu'il ajoute pour justifier cette remontrance d'Antipater. *Præclarè verò Antipater. Nam si mulieres omnes jure civili propter infirmitatem consilii in tutorum sunt potestate, neque suarum rerum gerendarum sunt dominæ aut arbitræ, et quod mulier sinè tutore autore promiserit, id ratum non est, neque debetur, quantò minùs debet mulieri reipublicæ procuratio, et regni administrandi potestas permitti, aut committi? et si viri interdùm, quorum maximè propria est fortitudo, quique sapientiores et cordatiores solent esse naturâ, imperium adepti, tamen licentiâ corrumpuntur ac depravantur : quid à mulieribus, quibus nihil natura finxit mollius, neque mobilius, neque infirmius, expectandum* (44)? On ne peut point condamner plus fortement la conduite de ces peuples qui mettent entre les mains des femmes l'autorité souveraine ; et néanmoins Lambin publia son livre à Paris, avec privilége du roi, et le dédia même à Charles IX, lorsque Catherine de Médicis était la toute-puissante. Il ne faut pas s'étonner qu'il ait eu alors de telles pensées ; la mauvaise conduite de cette reine était capable de les inspirer à ceux mêmes qui auraient été les moins prévenus de la loi salique ; mais il faut s'étonner qu'il ait eu assez de courage pour publier ce qu'il pensait, et que sa hardiesse ne lui ait pas fait du préjudice. On ne [illegible] garde à sa réflexion, et de là vint que François Hotman (45) demanda à ses adversaires pourquoi ils faisaient un si grand bruit contre sa *Francogallia* (46), imprimée au delà des Alpes, et ne disaient rien contre Lambin, dont l'ouvrage avait été imprimé dans Paris même.

(H) *Elle souffrit courageusement* le dernier supplice, *et avec des marques de pudeur.*] Tant il est vrai que les âmes les plus perdues renoncent plus aisément à la vertu, qu'aux apparences de la vertu. Voici une femme répudiée pour ses adultères, et d'ailleurs coupable des plus grands crimes, qui donne ses derniers soins à faire en sorte que ses habits, quand elle sera par terre, dérobent la vue de tout ce que la pudeur défend de montrer. *Insuper exspirans capillis os, veste crura contexisse fertur, ne quid posset in corpore ejus indecorum videri* (47). Un pareil soin est moins admirable dans Polyxène, qui était une jeune fille, et une personne très-vertueuse : Euripide n'a pas manqué d'observer qu'elle donna très-bon ordre que sa chute fût accompagnée de toutes les bienséances (48).

> . . . . . Ἡ δὲ, καὶ θνήσκουσ', ὅμως
> Πολλὴν πρόνοιαν εἶχεν εὐσχήμως πεσεῖν,
> Κρύπτειν θ', ἃ κρύπτειν ὄμματ' ἀρσένων χρεών.
> . . . : *Hæc verò etiam moriens, tamen*
> *Magnam sollicitudinem habuit decenter ut caderet,*
> *Et occultaret quæ occultare oculos virorum convenit* (49).

Pline le jeune observe la même chose touchant la grande vestale que Domitien fit condamner à être enterrée toute vive. *Quinetiam quùm in illud subterraneum cubiculum demittere-*

(43) [illegible]odor. Siculus, *lib. XIX, cap. XI.*

(44) [illegible]ionys. Lambin., in Cornel. Nepot., *p.* [illegible]it. *Paris.*, 1569.

(45) *Voyez* Matagonis de Matagonibus adversùs Italo-Galliam sive Anti-Franco-Galliam Antonii Matharelli, *pag.* 245, 246.

(46) *C'est un ouvrage où il condamne la régence des femmes. Voyez, tom. VIII, pag.* 277, *l'article* HOTMAN, *citation* (19), *et remarque* (I), *à l'alinéa, pag.* 281.

(47) Justin, *lib. XIV, sub fin.*

(48) *Elle eut d'ailleurs le courage de se voir donner le coup. Voyez M.* Drelincourt, *à la page* 126 *de son* Achilleus Index, *troisième édition. Vous y trouverez une exquise et ample érudition sur Polyxène.*

(49) Euripides, *in* Hecubâ, *vs.* 568, *pag. m.* 35 ; Ovide, Métam., *lib. XIII*, *où il dit de Polyxène :*

> Tunc quoque cura fuit partes velare tegendas
> Cùm caderet, castique decus servare pudoris.

tur, hæsissetque descendenti stolâ, vertit se, ac recollegit. Cùmque ei carnifex manum daret, adversata est, et resiluit : fœdumque contactum quasi planè à casto puroque corpore novissimâ sanctitate rejecit, omnibusque numeris pudoris, πολλὴν πρόνοιαν εἶχεν εὐσχήμως πεσεῖν (50). Je ne dis rien de l'amazone Penthésilée; car le poëte qui remarque qu'en mourant elle tomba de cheval étendue tout de son long sans rien montrer, nous permet de croire que le hasard dirigea ainsi les choses.

> . . . Ἡ δ' ὦκα μίγη κονίῃ, καὶ ὀλέθρῳ,
> Εὐσταλέως ἐριποῦσα κατ' οὔδεος· οὐδέ οἱ αἰδὼς
> Ἤσχυνεν δέμας ἠΰ τάθη δ' ἐπὶ νηδύα μακρὴν.
> . . . . *Quæ mox cum pulvere et morte commisceretur,*
> *Compositè cadens ad terram, nec pudor*
> *Formosum corpus dedecorat, sed extenditur in latum ventrem* (51).

Mais que dirons-nous de César, le plus impudique de tous les hommes, qui eut néanmoins une précaution semblable à celle de Polyxène? *Utque animadvertit undiquè se strictis pugionibus peti, togâ caput obvolvit : simul sinistrâ manu sinum ad ima crura deduxit quò honestiùs caderet, etiam inferiore corporis parte velatâ* (52). Il faut dire que non-seulement l'impudicité trouve des bornes dans les personnes qu'elle domine, mais aussi qu'il y a des gens fort déréglés dans leurs actions, qui dans leurs paroles et dans tout le reste de l'extérieur, observent religieusement les lois de la bienséance (53). Quant au courage qu'Olympias fit paraître le dernier jour de sa vie, en voici une belle description : *Sed Olympias ubi obstinatos venire ad se armatos vidit, veste regali, duabus ancillis innixa ultrò obviam procedit. Quâ visâ, percussores attoniti fortunâ majestatis prioris, et tot in eâ memoriæ occurrentibus regum suorum nominibus, substiterunt; donec à Cassandro missi sunt, qui eam confoderent, non refugientem gladium, nec vulnera, aut muliebriter vociferantem, sed virorum more fortium, pro gloriâ veteris prosapiæ, morti succumbentem, ut Alexandrum posses etiam in moriente matre cognoscere* (54). Cela montre que ceux qui disent que la cruauté est une marque de lâcheté, et qu'il n'y a rien de si rampant qu'une âme barbare et criminelle quand elle n'a plus de ressource, peuvent être combattus par de grands exemples.

(I) *Je n'ai lu que dans un moderne, que le serpent qui eut affaire avec elle lui laissa des taches sur le corps qui ne s'effacèrent jamais.*] Savaron est le moderne dont je veux parler : je rapporterai ses paroles, après avoir mis ici le texte de Sidonius Apollinaris qu'il a commenté.

> *Magnus Alexander, nec non Augustus, habentur*
> *Concepti serpente deo : Phœbumque, Jovemque*
> *Divisêre sibi : namque horum quæsiit unus*
> *Cynifiâ sub Scyrte patrem maculis genitricis.*
> *Alter Phœbigenam sese gaudebat haberi,*
> *Pæonii jactans Epidauria signa draconis* (55).

La note de Savaron sur le quatrième de ces six vers contient ceci : *Hæc de Alexandro dicta sunt, non de Augusto, ut vir doctus* (56) *scribit, qui quidem Alexander quærebat patrem suum insignitum serpentis maculis, quibus insignita erat Olympias mater, quâcum Jupiter Hammon sub specie serpentis concubuerat, et serpentinas maculas inusserat sui concubitûs testes. Idem, de Acciâ Augusti matre, Sueton., cap.* 94. Il a raison de soutenir que ce vers concerne Alexandre et non pas Auguste. Mais où a-t-il lu qu'Olympias porta sur son corps les marques de l'animal dont Jupiter prit la forme? Personne n'en fait mention : je crois donc que les taches dont parle le poëte sont celles de la réputation de cette reine : il veut dire sans doute qu'Alexandre chercha son père dans le temple de Jupiter Hammon, afin d'effacer ces taches, c'est-à-dire afin de mettre à couvert l'honneur de sa mère. Les paroles de Justin que j'ai citées (57),

(50) Plinius, epist. XI, *lib. IV, pag. m.* 240.

(51) Quintus Calaber, *in* Supplem. Homeri, *lib. I, vs.* 619, *pag. m.* 168.

(52) Sueton., *in* Cæsare, *cap. LXXXII.*

(53) *Conférez l'article* NAPLES (Alphonse), *dans ce volume, pag.* 32, *remarque* (H).

(54) Justin., *lib. XIV, cap. VI, pag. m.* 328, 329.

(55) Sidon. Apollinaris, carm. II, *vs.* 121.

(56) *C'est-à-dire*, Casaubon, *in* Sueton. August., *cap. XCIV.*

(57) *Dans la remarque* (F), *citation* (30).

nous conduisent à ce sens-là. J'avais fait cette observation avant que de consulter le commentaire de Freinshémius, où j'ai trouvé la même censure de la pensée de Savaron. *Nescio num ita potiùs accipiendus sit Sidonius Carm. 2, 124, ubi dicit quæsisse Alexandrum*

Cyniûâ sub Syrte patrem maculis genetricis :

quam, ut explicat vir doctissimus, de maculis à concubitu draconis, in matris corpore relictis, ut nimirùm Sidonius velit, eum per infamiam matris, quam eo modo adulterii ream agebat, Hammonem sibi patrem quæsivisse. Certè enim de maculis ejus generis serpentinis nihil recordor legisse, quod ad Olympiadem pertineat (58). S'il s'agissait d'Atia mère d'Auguste il faudrait parler autrement; car nous lisons dans Suétone que les marques qu'elle eut sur son corps après avoir cru qu'un serpent l'avait connue, l'empêchèrent tout le reste de sa vie d'aller au bain; elle n'osait paraître avec une nudité si bigarrée. Cette aventure est si étrange et si étonnante, que si elle était certaine elle mettrait à bout tous les esprits forts. Qu'on me permette de la copier. *In Asclepiadis Mendetis* Θεολογουμένων *libris lego, Atiam, cùm ad solenne Apollinis sacrum mediâ nocte venisset, positâ in templo lecticâ, dùm cæteræ matronæ dormirent, obdormisse, draconemque repentè irrepsisse ad eam, pauloque post egressum, illamque expergefactam quasi à concubitu mariti purificâsse se, et statim in corpore ejus extitisse maculam, veluti depicti draconis, nec potuisse unquàm exigi, adeò ut mox publicis balneis perpetuò abstinuerit* (59). Si de telles histoires n'avaient été débitées qu'une fois, et que dans un siècle philosophe, on oserait moins s'en moquer; mais quand on fait réflexion qu'ayant commencé de se montrer aux temps fabuleux, elles ont été renouvelées en divers siècles, on ne balance point à soutenir que les fictions poétiques leur ont donné la naissance, et que la flatterie en a fait tirer diverses copies, tantôt en faveur de celui-ci, tantôt en faveur de celui-là. Les Messéniens débitèrent qu'Aristomène naquit d'un Dieu métamorphosé en serpent. Les Sicyoniens divulguèrent la même chose d'Aristodamas (60). Les Romains furent bien aises que leur Scipion participât au même avantage qu'Alexandre : et puis il se trouva des flatteurs qui en honorèrent Auguste. Une telle naissance semblait si glorieuse, que l'empereur Galérius, fils d'un paysan, (61) se l'attribua (62) pour se donner du merveilleux. Remarquez que Scipion était bien aise que l'on crût cela de sa mère; et je ne sais si les habiles Romains n'aidaient pas un peu à fomenter cette opinion : car dans l'état où Annibal avait réduit Rome, il était à souhaiter que les erreurs populaires relevassent les espérances, et fissent regarder Scipion comme un homme destiné des dieux à de grandes choses. Voici de belles paroles de Tite Live. *Fuit enim Scipio, non veris tantùm virtutibus mirabilis, sed arte quoque quâdam ab juventâ in ostentationem earum compositus : pleraque apud multitudinem aut per nocturnas visa species, aut velut divinitùs mente monita, agens : sive et ipse capti quâdam superstitione animi, sive ut imperia consiliaque velut sorte oraculi missâ, sinè cunctatione assequeretur. Ad hoc jam indè ab initio præparans animos, ex quo togam virilem sumpsit, nullo die priùs ullam publicam privatamque rem egit, quàm in Capitolium iret, ingressusque ædem consideret : et plerumque tempus solus in secreto ibi tereret. Hic mos, qui per omnem vitam servabatur, seu consultò, seu temerè, vulgatæ opinioni fidem apud quosdam fecit, stirpis eum divinæ virum esse; retulitque famam, in Alexandro Magno priùs vulgatam, et vanitate et fabulâ parem, anguis immanis concubitu conceptum, et in cubiculo matris ejus persæpè visam prodigii ejus speciem, interventuque hominum evolutam repentè, atque ex oculis elapsam. His*

(58) Freinshemius, in Q. Curtium, *lib. IV, cap. VII, num.* 25.

(59) Sueton., *in Augusto, cap. XCIV.*

(60) *Velandæ ignominiæ repetitùm ex antiquis fabulis de dracone commentum : idem enim olim de Aristomene Messenios, de Aristodamâ Sicyonios jactavisse.* Freinshem., Supplem. in Quint. Curtium, *lib. I, cap. I, num.* 17.

(61) Aurel. Victor, *in Epitome, pag. m.* 222.

(62) *Is insolenter affirmare ausus est matrem more Olympiadis Alexandri Magni creatricis compressam dracone semet concepisse.* Idem, ibidem.

miraculis numquàm ab ipso elusa fides est : quin potiùs aucta arte quddam, nec abnuendi tale quicquam, nec palàm affirmandi. Multa alia ejusdem generis, alia vera, alia assimulata, admirationis humanæ in eo juvene excesserant modum : quibus freta tunc civitas, ætati haudquaquàm maturæ tantam molem rerum tantumque imperium permisit (63). Il y a de grandes maisons dans l'Europe qui prétendent être issues du commerce d'une femme avec quelque esprit. Le maréchal de Bassompierre conte cela du chef de sa race. Voyez ses Mémoires, et le comte de Gabalis. Voyez aussi l'article de PLATON, dans ce volume.

(63) T. Livius, *lib. XXVI, pag. m.* 442. *Voyez aussi* Aulu-Gell., *lib. VII, cap. I.*

OMNIBONUS, en italien *Ognibuono* *, fut l'un des bons grammairiens du XVe. siècle. Il se surnomma *Leonicenus* à cause qu'il était né à Lunigo (*a*), en latin *Leonicum*, dans le Vicentin. Il fut disciple de Victorin de Feltri, l'un des premiers restaurateurs de l'ancienne latinité (*b*). Il étudia la langue grecque à Venise, sous Emmanuel Chrysoloras (*c*). Il fit des commentaires sur Lucain, sur Salluste, sur Valère Maxime, sur Quintilien, sur les Offices et sur le traité *de Oratore* de Cicéron, etc. Il mit en latin une partie des Fables d'Ésope; le traité de Xénophon *de Venatione*, et celui de saint Athanase *contrà Gentes et Hæreticos* (*d*). Ce n'est là qu'une partie de ses écrits.

* Ce n'est pas *Ognibuono*, comme l'a cru aussi la Monnoie, mais *Ognibene*. Voilà ce que remarque Leduchat.

(*a*) Leandro Alberti, Descritt. di tutta Italia, *folio* 470, *édit. de Venise* 1561, *in*-4°.

(*b*) *Idem*, *ibidem*.

(*c*) Gesnerus, *in* Bibliothecâ, *folio* 527.

(*d*) Epitome, Biblioth. Gesneri, *p*. 641.

ORÉGIUS (AUGUSTIN), grand philosophe, fut chargé par le cardinal Barbérin (*a*), légat de Bologne, d'examiner si Aristote avait enseigné la mortalité de l'âme. L'intention de ce légat était de faire interdire par le pape les leçons sur Aristote, à l'égard de cette matière, en cas qu'on le reconnût coupable de cette impiété. Mais Orégius l'en déclara innocent. Voyez son livre : *De Immortalitate Animæ* (*b*). Il en fit un, *de Angelis*, et un autre, *de Operibus sex dierum*, que l'on imprima à Rome, l'an 1632 *.

(*a*) *Celui qui depuis fut pape sous le nom d'Urbain VIII.*

(*b*) *Au chap. V : consultez* Fromondus, Philos. Christ., de Animâ, *pag*. 761.

* Leclerc reproche à Bayle de ne rien dire d'Orégius au delà de 1632. Orégius, dit-il, était Florentin, il fut archevêque de Bénévent et cardinal en 1634; il mourut en 1630.

ORICELLARIUS (BERNARD), Florentin, allié des Médicis (*a*), eut part aux plus belles charges de sa patrie (*b*). Il florissait vers la fin du XVe. siècle. Ce qu'on citera dans les remarques témoigne que ses ouvrages étaient d'un bon style. Il a écrit avec beaucoup de partialité l'expédition de Charles VIII en Italie (*c*). Je ne pense pas qu'il le faille distinguer de Bernard OCRICULARIUS (*d*), dont Érasme a dit une chose qui mérite d'être sue (A). Piérius Valérianus a fait mention de notre Bernard (B), et Pierre Crinitus aussi (C). Jean de la Casa avait

(*a*) *Voyez la remarque* (B).

(*b*) *Vir consularis gravissimus.* Pocciantius, de Scriptor. florent., *pag*. 32.

(*c*) *Quâ in historiâ moderatio scriptori probo conveniens, et alienus à studiis partium animus desiderantur.* Mabill. Musæi Ital., *tom. I*, *pag*. 169.

(*d*) Konig *en fait deux auteurs.*

une sœur qui fut mariée avec un Oricellarius. Les fils de cette sœur eurent soin de la sépulture et des écrits de leur oncle. Je ne remarque cela qu'afin d'avoir lieu de corriger une faute qui concerne Naogéorgus (D).

M. de Thou fait mention d'un HORACE ORICELLARIUS, Florentin, qui s'enrichit prodigieusement dans les gabelles de France, et qui se voyant odieux à cause de ce grand gain, s'en retourna en son pays. Le grand-duc le députa pour son mariage avec une fille du duc de Lorraine, l'an 1588 (*e*). Il y avait en même temps CHARLES ORICELLARIUS, académicien de Florence et chanoine de la Métropolitaine, fort estimé de Pierre Victorius, qui lui donne de grands éloges dans la préface de son Commentaire sur le IIIe. livre de la morale d'Aristote (*f*). Notez que le nom vulgaire de cette famille est *Rucellai*. J'en donnerai des preuves, non pas tant afin d'éclaircir un fait douteux, car celui-ci ne l'est point, qu'afin d'avoir lieu de faire mention de quelques personnes de ce nom-là (E).

J'ajoute que « Catherine de » Médicis amena en France le » premier de cette maison, qui » s'y est établi; et qu'il n'y a » pas long-temps qu'un envoyé » de Florence (*g*)...... fit valoir » des droits qui lui étaient dus du » chef de ses ancêtres qui avaient » été établis dans le royau» me.....; » que cette reine avait *une très-tendre affection pour tous ceux de cette maison;* qu'elle les regardait *en quelque manière comme des alliés*, car ils descendaient des Visconsti par les femmes, et ils appartenaient de ce côté-là *à la maison des Médicis* (*h*).

(*e*) Thuan, *lib. XCII*, *pag.* 230.

(*f*) *Voyez la page* 247 *du* Notizie Letterarie ed Istoriche intorno agli Uomini illustri dell' Accademia Fiorentina. *Cet ouvrage, composé par* Jacobo Rilli, *a été imprimé à Florence*, *in*-4°., *l'an* 1700.

(*g*) *Il était de la famille* Rucellai.

(*h*) Mercure Galant *de févr.* 1703, *pag.* 318 *et suivantes.*

(A) *Érasme a dit une chose qui mérite d'être sue.*] Il ne put jamais l'engager à parler latin : ce n'est pas qu'Ocricularius ne sût cette langue; c'est à cause qu'il en avait étudié les finesses et les beautés, et qu'il craignait d'être barbare, s'il se hasardait à la parler sur-le-champ. Érasme raconte cela au sujet d'un apophthegme de Pollion. Cet orateur reconnaissait qu'en bien plaidant il avait acquis la facilité de plaider, et qu'en plaidant souvent il s'était rendu moins capable de bien plaider. Il arrive la même chose à ceux qui parlent souvent latin; ils acquièrent la facilité de parler, et ils perdent l'habitude de parler exactement et poliment. *Pollio dicebat,* commodè agendo factum est, ut sæpè agerem : sed sæpè agendo factum est ut minùs commodè, quia scilicet assiduitate nimia facilitas magis quàm facultas, nec fiducia sed temeritas paratur. *Quod accuratè factum velimus, rarò faciendum est. Hâc ratione duci videntur Itali quidam eruditi, qui licet pulchrè calleant latinè, tamen vix unquàm adduci possunt ut in familiari congressu latinè loquantur. At si quandò compellit necessitas, dicunt exactè, quasique de scripto. Novi Venetiæ Bernardum Ocricularium civem Florentinum, cujus historias si legisses, dixisses alterum Sallustium, aut certè Sallustii temporibus scriptas* (1). *Numquàm tamen ab homine impetrare licuit, ut mecum latinè loqueretur : subindè interpellabam, surdo lo-*

(1) *Voyez ce que le* Poccianti, *pag.* 33 de Scriptor. Florentinis, *dit de Bernardus Oricellarius :* Dictavit quinetiam Florentinas historias, quas adeò phrasi extulit eloquentissimâ, quod (teste Michaële Urbinate) ipsum Salustium superâsse videatur.

queris, vir præclare, vulgaris linguæ vestratis tam sum ignarus quàm Indicæ. Verbum latinum nunquàm quivi ab eo extundere (2). Cette précaution des Italiens a duré long-temps ; car nous apprenons de Scioppius que Paul Manuce ne se laissait arracher qu'avec mille peines trois ou quatre mots latins : ce qui faisait que les Allemands, qui l'allaient voir, faisaient plus de cas de leur science que de la sienne. Ils parlaient latin plus facilement que lui, d'où ils concluaient qu'il ne les égalait pas. Le père Maffée n'osa soutenir la conversation avec le même Scioppius, parce qu'il aurait fallu répondre en latin. La répugnance de ces messieurs ne venait pas tant de ce qu'ils auraient eu de la peine à s'expliquer, que de la crainte de s'accoutumer aux barbarismes, qui sont presque inévitables à ceux qui parlent latin en conversation. Je m'assure qu'on ne sera pas fâché de trouver ici les paroles de Scioppius après le passage d'Érasme. La conformité des matières m'autorise à les rapporter. *Nihil non faciunt* (Itali) *ut evitent omnia, undè aliquid infuscandæ et contaminandæ orationis periculi ostenditur. Latinè igitur nunquàm loquuntur, quod fieri vix posse persuasum habeant, quin quotidianus ejus linguæ usus, ad instar torrentis lutulentus fluat, et cujusquemodi verborum sordes secum rapiat, quæ posteà quodam familiaritatis jure, sic se scribentibus ingerant, ut etiam diligentissimos fallant, et haud dubiè pro Latinis habeantur. Hoc eorum consilium cùm haud intelligant Transalpini, id eorum inscitiæ perperam adsignant. Sic rectè Paulo Manutio usu venit, ut quoniam vix tria verba latina in familiari sermone proferre poterat, eum Germani complures, qui loquentem audituri ad eum venerant, vehementer præ se contemnerent. Huic tamen nemo, qui sanus sit, ad puritatis et elegantiæ latinæ summam quicquid defuisse dixerit* (3)...... *Mihi quoque Petrus Maffeus jesuita nomini atque famæ parùm respondere visus est, cùm ad eum Romæ undeviginti abhinc annis salutatum venissem. Neque enim* [...] *ducere animum poterat, ut* [...] *mihi respondendi aleam subiret.* [...] *teà verò lectâ, relectâque ejus histo*[...] *riâ, quam de rebus per Lusitanos* [...] *Indiâ gestis condidit, consilium* [...] *minis sibi parùm fidentis, labem*[...] *nomini suo metuentis intelligere* [...] *visus sum, quod etiam facere* [...] *potui, quin prudentissimum judica*[...] *rem* (4). Je crois pouvoir dire que M. de Thou se régla sur la conduite de ces puristes d'Italie, car je trouve ces paroles dans un moderne. *Le jésuite Maffée.... disait le bréviaire en grec, de crainte que les solécismes, et la façon de parler basse et simple, dans laquelle l'Écriture Sainte s'est exprimée, comme dit Origène* (*), *n'altérassent l'élégance et la beauté du style que nous admirons dans ses écrits : par la même raison, M. de Thou, qui a parlé latin avec l'abondance et la majesté de Tite Live, ne répondait jamais aux harangues et aux complimens qu'on lui faisait en cette langue, que par truchement* (5) *.

(B) *Piérius Valérianus a fait mention de notre Bernard.*] C'est en parlant des espérances trompeuses de Jean Oricellarius, fils de Bernard. Il aspirait au cardinalat sous Léon X, et plus encore sous Clément VII ; mais après divers délais qui le chagrinèrent sans lui faire perdre patience, la mort vint enfin faucher toute sa fortune et présente (6) et à venir. *Eodem in albo reponendus Johannes Oricellarius summæ vir integritatis, quique litterarum studia vel à teneris unguiculis sectari cœperat, et apud Bernardum patrem eruditissimum virum, et apud Medicеos hujusmodi studiis in eâ domo florentibus educatus fuerat. Erat is Leoni Decimo Pont. Max. amitinus frater, neque ullus erat, qui tùm morum, tùm litteraturæ, nobilitatis, et consan-*

(2) Erasm., Apophth., *lib. VIII, pag.* 634, *edit.*, 1556.

(3) Scioppius, *in* Judicio de Stilo historico, *p. m.* 57.

(4) *Idem, ibidem, pag.* 58.

(*) Περὶ σολικισμοῦ, καὶ εὐτελοῦς φράσεως τῆς γραφῆς.

(5) Girac, Réponse à la Défense des OEuvres de Voiture, *sect. XVIII, pag.* 120.

* Leclerc regarde comme une fable tout ce qu'on dit ici du père Maffée.

(6) *Il fut gouverneur du château Saint-Ange sous Clément VII.* Pier. Valerian., de Litterator. Infelicitate, *lib. II, pag. m.* 74.

guinitatis gratiâ non eum speraret ad cardinalatûs apicem in horas evehendum. Sed fortuna illi quosdam opposuerat (7)....... *Adridere mox Johanni visa sors melior*........ *Hic igitur Oricellarius, dùm se totum litterarum studiis restituit, et fortunæ demùm fallacias declinâsse haud temerè sibi persuadet, dùmque Clementi de more quodam suo contator ordinandi hominis diem de die ducit. Ille in rapidissimam illapsus febrem magnæ doctorum hominum spei præreptus est* (8).

(C)...... *Et Pierre Crinitus aussi.*] Le Poccianti ayant rapporté que les lettres de Marsile Ficin, et celles de Pierre Crinitus, rendent témoignage au savoir et à l'esprit de Bernard Oricellarius, ajoute: *Posteritati transmisit* (*teste eodem Crinito*) *in primis libros quos de Urbe Româ intitulaverat, in quibus admodùm elaboravit in illustrandis atque observandis antiquorum monumentis* (9).

(D) *Une faute qui concerne Naogéorgus.*] Par l'inscription du tombeau de Jean de la Casa (10), il paraît qu'HORACE ORICELLARIUS eut soin de dresser ce monument à son oncle maternel. *Horatius Oricellarius avunculo optimè merito P.* Un auteur allemand observe que les vers latins qui furent faits par Jean de la Casa, contre ceux qui l'accusaient d'avoir loué la sodomie, ne se trouvent point dans le recueil de ses ouvrages, intitulé *Joannis Casæ latina Monumenta*. Il croit qu'Alexandre Strozza, inquisiteur de la foi, fut cause que ces vers furent ôtés du recueil. Il rapporte la permission d'imprimer qui fut accordée par cet inquisiteur, le 7 de juin 1564, et il dit qu'Hannibal Oricellarius rassembla ces monumens de Jean de la Casa (11). Il nous donne les vers supprimés; et il s'imagine que l'auteur les fit pour répondre à la satire que Naogéorgus avait ajoutée à la seconde édition du *Regnum Papisticum* (12). Il se trompe; car Jean de la Casa ne fit ce poëme que pour ôter aux Allemands les mauvaises impressions que Vergério leur donnait de lui, en l'accusant d'avoir fait l'éloge de la sodomie. Voici un passage qui prouve manifestement qu'il ne se plaint point d'une satire publiée par un Allemand, mais des discours d'un fugitif.

> *Quare habere transfugæ*
> *De me fidem nolite perditissimo :*
> *Sed enecate eum in dies magis siti,*
> *Pedoribusque et esuritionibus :*
> *Quod bellè adhuc fecisse vos existimo,*
> *Virtute natio et fide atque industriâ*
> *Et litteris clara, ingeniique gloriâ* (13).

Paul Vergério est le fugitif dont il parle. Voyez à la fin de l'Anti-Baillet le discours en prose que Jean de la Casa fit contre lui.

(E) *Le nom vulgaire de cette famille est* Rucellai. *J'en donnerai des preuves...... afin d'avoir lieu de faire mention de quelques personnes de ce nom-là.*] M. Rilli, dans son histoire des académiciens de Florence, nomme *Carlo Rucellai* le même savant que Pierre Victorius appelle *Carolus Oricellarius*. On a vu dans la remarque précédente un Horace Oricellarius, et un Hannibal Oricellarius, qui étaient fils d'une sœur de Jean de la Casa. Ils sont appelés Rucellai dans des lettres du cardinal d'Ossat (14): « La seconde chose, dont le......... » cardinal Aldobrandin nous charge de la part du pape, fut de prier » le roi d'avoir pour recommandé » Mgr. l'évêque de Carcassonne, à ce » qu'il jouisse des fruits, tant dudit » évêché, que d'une abbaye (15) » qu'il a en Champagne ; ajoutant » ledit sieur cardinal, que S. S. re- » connaissait ledit sieur évêque, et » le sieur *Horace Rucellai*, son frère, » pour ses amis, et pour avoir été » toujours amis de la maison, et » bien affectionnés à la France. » M. Amelot de la Houssaie, commentant

(7) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 73.

(8) *Ibidem*, *pag.* 74.

(9) Poccian., de Scriptor. Florentinis, *p.* 32.

(10) *Voyez* Imperialis, *in* Musæo Histor., *pag.* 28; Ghilini Theatr., *part. I*, *part* 79.

(11) Daniel Francus, Disquisit. Academ. de Papistarum Indicibus librorum prohibitorum, *p.* 111.

(12) Scripserat in istum *Casæ* juvenilem, ut ipse quidem excusat, librum Thomas Naogeorgus, satyram regno papistico secundæ editionis quæ Basileæ 1559 prodiit, adjectam. In hunc ergo *Casâ* sequenti, quod subjiciemus carmine insurrexit. *Idem*, *ibidem*, *pag.* 109.

(13) *Ces vers sont la conclusion du poëme rapporté par* Daniel Francus. *Il se trouve dans le Ier. tome.* Deliciarum Poëtarum italorum, *p.* 702.

(14) Lettre XXXIV d'Ossat, *pag.* 176 *du Ier. tome de l'édition de Paris*, 1698 : *cette lettre est datée du* 25 *d'octobre* 1595.

(15) *C'était celle du Jard, près de Melun.* Amelot de la Houssaie, *ubi infra.*

cela nous dit (16), 1°. que cet évêque de Carcassonne était Hannibal Rucellai, *gentilhomme florentin, auparavant gouverneur de Rome, et connu à la cour de France par les négociations auxquelles il avait été employé par les papes Paul IV et Pie V; qu'en* 1567 *il fut envoyé par Charles IX à Venise, pour demander au sénat un secours d'argent : mais il ne put rien obtenir à cause de la guerre du Turc, dont la république était menacée alors;* 2°. qu'Horatio Rucellai était *premier maître d'hôtel de Ferdinand, grand-duc de Toscane;* 3°. que *les Aldobrandins et les* Rucellai *avaient été toujours du parti qu'on appelait à Florence* LES LIBERTINS (17), *c'est-à-dire les bons républicains, et les anti-Médicis; lesquels voulaient maintenir leur patrie en liberté. Voilà d'où venait la grande affection que Clément VIII portait à ces deux frères, dont le père, ainsi que le sien, avait beaucoup souffert sous les pontificats de Léon X et de Clément VII, par où la souveraineté était entrée dans la maison de Médicis.* Cet évêque de Carcassonne mourut le 28 de janvier 1601 (18). Horatio Rucellai son frère, l'un *des plus habiles hommes du monde* (19), envoya tout aussitôt un courrier en France (20). Catel remarque qu'*Hannibal d'Oricellai était évêque de Carcassonne, en l'an* 1569 (21). L'abbé Rucellai, qui fit tant parler de lui en France, sous le règne de Louis XIII, était sans doute fils de cet Horatio, car il était petit-neveu de Jean de la Casa (22), et (23) *né d'un père qui s'était enrichi* (24) *dans la correspondance qu'il avait eue avec Zamet, Bandini, Cenamy et les autres italiens qui tenaient en ce temps-là les partis en France.* Vous trouverez dans les Mélanges de Vigneul Marville (25) ce que M. de Bassompierre et l'auteur de la Vie du duc d'Épernon ont dit de curieux touchant cet abbé. Voyons un passage qui concerne une personne de la même famille : « On nous promet de Florence un ouvrage où l'auteur, nommé » Rucellai, a renfermé tout ce que » les anciens ont écrit sur cette science, et dont il a dressé jusques à » trente-six systèmes de physique » tous différens : comme cet ouvrage qu'il a écrit en italien, et qui » contient douze volumes, n'a pu » paraître avant sa mort, il est à » craindre qu'il ne paraisse pas encore sitôt après la perte que les » lettres ont faite du cardinal de » Médicis, qui seul pouvait en faire » avancer l'impression (26). » L'ouvrage d'où je tire ces paroles fut imprimé l'an 1676. Je ne doute point qu'elles ne concernent le même Horace Rucellai dont M. de Crescimbéni parle de cette façon : *Il sonetto moderno lo torremo dal secolo del secento ora corrente, e da uno de' più illustri letterati, ch' egli abbia annoverato, cioè dalle rime scritte a mano appresso di me del leggiadro poeta e profondo filosofo, Orazio Rucellai fiorentino, cavaliere, e priore di sua patria, il quale fiorito a' nostri tempi, ed a lasciato all' eruditissimo signor prior Luigi, suo figliuolo, un'opera nobilissima di dialoghi filosophici, la quale se un giorno vedrà la luce, conosceranno i posteri quanto per si chiaro intelletto questo secolo sia degno d'invidia* (27). Le même auteur nous apprend que *Giovanni Rucellai* composa à Rome, en 1524, un poëme intitulé *le Api*, qui fut imprimé l'an 1539, et puis à Florence, chez Philippe Giunti, l'an 1590, avec les notes de Robert Titius, et avec *la Coltivazione* de Louis

(16) Amelot de la Houssaie, Notes *sur ce passage du* cardinal d'Ossat.

(17) *Confirmez cela par le passage cité tom. X, pag.* 23, *citation* (12) *de l'article* MACHIAVEL, *touchant* COSIMIN RUSCELLAI.

(18) D'Ossat, lettre CCLVII, *pag.* 299 *du tome II.*

(19) *Là même*, lettre CCLXVII, *pag.* 341.

(20) *Là même*, lettre CCLVII.

(21) Catel, Mémoires de l'Histoire du Languedoc, *pag.* 1009.

(22) *Voyez* Vigneul Marville, *au Ier. tome de ses* Mélanges, *pag.* 173 *de la première edition de Rouen.*

(23) *Le même*, *pag.* 271 *du IIe. tome*, *édition de Hollande.*

(24) *Il emporta des gabelles de France dix-sept cent mille livres.* Scaligérana, *au mot* Rucellai.

(25) Vigneul Marville, *pag.* 173 *du Ier. tome*, *édition de Rouen*, *pag.* 271 *du IIe. tome*, *édition de Hollande.*

(26) Rapin, Réflexions sur la Physique, *num.* 7, *pag.* 418, *édition de Hollande.*

(27) Giovanne Mario de' Crescimbeni, l'Istoria della volgar Poesia, *pag.* 35, *édition de Rome*, 1698, *in-8°.*

Alamanni (28). Il ne parle point de l'édition de Paris, 1546, chez Robert Étienne*. Elle se trouve dans la Bibliothéque de M. de Thou (29). Ce Jean de Rucellai était Florentin (30), et il ne faut point douter qu'il ne fût de la famille des Oricellarius. Voyez l'article Rucellai, tom. XII.

(28) *Idem, ibidem, pag.* 327.

* Leduchat observe que dans l'édition de 1546 la *Cultivazione* de L. Alamanni n'est pas accompagnée du poëme des Abeilles : le silence de Crescimbeni n'est donc point une omission.

(29) *A la page* 339 *de la IIe. partie du Catalogue.*

(30) Crescimbeni, Istoria della volgar Poësia, *pag.* 272.

ORICHOVIUS ou ORÉCHOVIUS (Stanislas), gentilhomme polonais, naquit au diocèse de Prémislaw dans la Russie, vers le commencement du XVIe. siècle. On le nomma le Démosthène polonais, à cause de la liberté et de la force de son éloquence. Il étudia à Wittemberg, sous Luther et sous Mélanchthon, et puis à Venise, sous Jean-Baptiste Égnatius. Étant de retour en son pays, il se consacra à l'état ecclésiastique, et devint chanoine de Prémislaw. Il fit paraître de l'attachement aux doctrines de Luther, et en fut souvent censuré en plein chapitre par son évêque; mais il se moqua de ces censures, et abandonna son bénéfice, et se maria. Il fut anathématisé par son prélat, et s'en soucia si peu, que non-seulement il prit la plume contre les ecclésiastiques, mais qu'il les troubla aussi dans la possession de leurs biens, et qu'il se mit à la tête de leurs antagonistes, et par la volubilité de son esprit et de sa langue bien pendue, il causa de très-grandes émotions. Il changea de train au bout de quelques années, et se réunit au giron du catholicisme, dans le synode de Varsovie, l'an 1561. Quelque temps après, il donna publiquement la confession de sa foi, dans le synode de Pétricovie, et il la fit imprimer; et depuis il témoigna un grand zèle contre les sectaires, soit dans ses livres, soit dans des disputes verbales. Il disputa contre André Fricius, en présence de l'archevêque de Gnesne, et puis contre Stancarus, en présence du roi de Pologne, et ensuite en quelques autres occasions, et toujours triomphamment (*a*), si l'on en doit croire l'auteur qui me fournit tout ce que je viens de dire. J'ai marqué ailleurs (*b*) qu'Orichovius avait voulu insinuer que s'il s'était marié dans l'état de prêtre, il n'avait pas pour cela rompu avec son église, puisqu'il s'était soumis à la peine qu'elle impose, qui est de s'abstenir des fonctions sacerdotales : mais il se contredisait grossièrement; car il avait mis à la tête de son livre la confession de son adhérence au parti luthérien (A). Je citerai quelque chose d'un traité qu'il fit pour tâcher de faire accorder aux prêtres la liberté du mariage (B). Je marquerai aussi le titre de ses écrits (C).

(*a*) *Tiré de* Starovolscius, *in* Elogiis centum Polonorum, *num. LVIII, p. m.* 78, 79.

(*b*) *Dans la rem.* (M) *de l'article* Stancarus, *tome XIII.*

(A) *Il avait mis à la tête de son livre la confession de son adhérence au parti luthérien.*] Le livre dont je parle est intitulé *Chimæra, sive de Stancari funestâ regno Poloniæ sectâ.* Il fut imprimé à Cologne, *apud Maternum Cholinum, l'an* 1563, *in*-8°. On y voit en tête une déclaration de l'auteur, par laquelle il se soumet, et sa personne et ses écrits, au très-saint

concile de Trente. Il se compare à l'enfant prodigue qui revient dans la maison de son père. Il suffira de rapporter une partie de ses expressions. *En ego à finibus terræ ad vos clamo dùm anxiatur cor meum....... supplex manus tendo cum principe publicanorum illo, in conspectu, consessuque vestro fraudata compensans quadruplo. Namque ego honorem debitum, non homini, sed ordini vestro, sæpè detraxi : atque commune vestrum patrimonium multùm vexavi, dicendo in vos, quæ non oportuit : scribendo de vobis, quæ non licuit : agendo contrà vos, quæ non decuit agere, dicere, scribere. Defraudavi igitur vos, cum hæreticis dùm conjuro, dicto, scripto, facto. In quibus tot, ac tantis damnis, detrimentisque vestris, ex auctoritate vestrâ resarciendis, nolite, pro indulgentiâ vestrâ, aliud à me expectare velle, præter illud quadruplum*, Pater peccavi in cœlum coram te (1).

(B) *Je citerai quelque chose d'un traité qu'il fit pour tâcher de faire accorder aux prêtres la permission du mariage.*] « Stanislaus Orichovius, evesque de Russie, presenta » requeste, l'an 1551, au pape Jules III, à ce qu'il lui fût permis de » se marier ; lui remonstrant l'iniquité de la loi de Syricius, contraire à tout droit divin ; lui alléguant » mesmes que le pape Paul II l'avoit » condamnée entre ses amis ; regrettant d'avoir à tenir pour bastarde une sienne fille, que le » droict divin lui pouvoit donner » pour legitime ; jusques à s'estre » resolu de la rompre si la mort ne » l'eust prevenu : lui reprochant les » enfans de Paul III, *dignes*, dit-il, » *d'un loial mariage*, et ne l'espargnant pas en ses debauches propres (2). » Ces paroles sont de M. du Plessis Mornai : je ne vois pas que la qualité d'évêque soit due à Orichovius : et en tout cas il eût fallu la déterminer à un siége particulier, et ne la désigner pas sous le nom vague d'un pays ; car si quelqu'un disait qu'un tel est évêque d'Italie, ou de France, il s'exprimerait très-mal. M. du Plessis publia un autre livre, dix ou douze années après, dans lequel il eut à faire mention de la bâtarde de Paul II : il cita deux vers de Pannonius, et ajouta *et de fait Stephanus Orichovius evesque de Russie nous dit, qu'elle estant reconnue sienne d'un chacun, il detestoit quelquefois le celibat, qui lui faisoit voir en vergongne celle que legitimement il pouvoit avoir engendrée* (3). Bullinger et Fronton du Duc qui épluchèrent les fautes du premier livre de ce docte protestant, et Coëffeteau qui répondit au dernier, ne firent aucune remarque sur le prétendu épiscopat d'Orichovius ; mais Gretser, dans son examen du Mystère d'Iniquité (4), critiqua M. du Plessis d'avoir métamorphosé en *Stephanus Orichonius* (5), *évêque de Russie*, celui que Baléus ne nomme que *Stanislaüs Ruthenus*. L'auteur de l'État de l'Église rapporte (6) qu'il se *trouve au livre de Stanislaüs Ruthen que Paul II, ayant lû certaines poésies faites contre lui et sa fille, commença à pleurer et à accuser entre ses amis la rigueur de la loi de ses prédécesseurs, etc.* Je conjecture de là que cet auteur s'est plus attaché à la rigueur de la lettre que M. du Plessis Mornai, en copiant le passage de Baléus. Notez que M. Rivet a cru qu'Orichovius était évêque de Russie, et se nommait Étienne (7).

(C) *Le titre de ses écrits.*] Servons-nous des propres termes de Starovolscius. *Scripsit multa, et in re civili, et in nostrorum hominum laudibus ; sed præcipuè tamen in Osores religionis catholicæ, ut putà :* Quincuncem, latinè et polonicè ; Apologiam Quincuncis ; Fidei Confessionem ; Ilymæram. *Hanc Concilio Trid. dedicavit ;* Mediatorem ; Fricium ; Dialogos lat. et polonicè ; Fidelem subditum ; Orationes de notis Ecclesiæ ; Exequias Tarnovii ; Gesta sui temporis, *id est regnantibus apud nos Sigismundo Seniore et Augusto F. suo ;*

(1) Orichovii Chymæra, *folio* 2 *verso*.

(2) Du Plessis Mornai, Institution de l'Eucharistie, *liv. II, chap. X, pag. m.* 322. *Il cite* Stan. Orich., de Lege Syricii ad Jul. 3. Orich. episc. Russiens. de Cælibatu.

(3) Du Plessis, Mystère d'Iniquité, *pag.* 544.

(4) *Pag.* 536.

(5) *Il y a peut-être* Orichonius *dans l'édition latine que* Gretser *a réfutée ; mais dans la française il y a* Orichovius.

(6) *Pag. m.* 484, *à l'ann.* 1465.

(7) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *tom. II, pag.* 618.

Panegyrim nuptiarum ejusdem regis Augusti ; Panegyrim nuptiarum Jo. Tarnovii Exercituum Generalis ; Orationem pro dignitate sacerdotali ; de præstantiâ Legum polonicarum ; In obitum Sigismundi senioris ; Turcicas, ad Regem, Senatum et Equites. Pro et contrà Celibatum ; Pro Ecclesiâ Christi, contrà M. Lutherum præceptorem suum ; Institutionem Principis ; Apocalypsim suam, seu faciem perturbatæ et afflictæ Reipubl. ejusque restaurandæ rationem, *quæ nuper anno* 1625, *prodiit, edita in lucem à Nicholao Orichovio nepote suo* ; Epistolas familiares *quoque scripsit, sed harum pars maxima adhuc in obscuro est ut et liber* de summâ Regni. *Audio et alia quædam de Rep. authographa ipsius à quibusdam privatim, cum nominis ejus forsan certè cum publicæ utilitatis jacturâ, detineri*(8).

(8) Simon Starovolscius, *in* Elogiis centum Polonor., *pag.* 79. *Je soupçonne que la ponctuation n'est pas exacte partout, et je crois qu'au lieu de* Hymeram *il faut lire* Chimæram.

ORIGÈNE, l'un des plus féconds écrivains, et l'un des plus rares génies* qui aient fleuri dans l'église primitive, a vécu au troisième siècle. On parle si amplement de lui dans le Dictionnaire de Moréri, et l'on y indique (*a*) tant d'auteurs aisés à trouver, qui décrivent toute son histoire, que je ne dois faire ici qu'un petit article. Je me borne à ces quatre choses. J'indique, 1°. deux auteurs français (*b*) qui nous instruisent pleinement des actions et des opinions d'Origène. 2°. Je dis qu'une remarque de M. Daillé, sur ce que M. Cottibi avait cité *saint Origène*, eut des suites qui méritent d'être sues (A). 3°. Qu'un ministre de Hollande a fait depuis peu une observation très-solide sur l'un des dogmes d'Origène (B). Si l'auteur du *Janua cœlorum reserata*, l'avait employée (C), il aurait donné de nouvelles forces à l'une de ses objections. 4°. Qu'il y a beaucoup de théologiens dans la communion de Rome, qui croient que ce père est dans les enfers (D).

Depuis la première édition de ce Dictionnaire, il a paru deux ouvrages qui m'obligent à donner quelques supplémens à cet article. L'un intitulé *Parrhasiana*, fut publié à Amsterdam, l'an 1699, par un savant homme qui s'est déguisé sous le nom de Théodore Parrhase. L'autre a été imprimé à Paris, l'an 1700, et s'intitule : *Histoire des Mouvemens arrivés dans l'Église au sujet d'Origène et de sa doctrine*. Le père Doucin, jésuite, est l'auteur de celui-ci. On trouve dans le Parrhasiana quelques réflexions sur la dispute des manichéens et des orthodoxes. Elles sont précédées d'une observation aussi équitable qu'on la pouvait espérer d'un très-honnête homme (*c*); elles sont, dis-je, précédées d'un jugement tout-à-fait conforme à l'équité, à la vérité et à la raison, touchant les vues dans lesquelles je me suis donné la liberté de rapporter les objections des manichéens, et d'avouer que la lumière naturelle ne fournit pas aux chrétiens de

* Le père Merlin pense que cette épithète ne conviendrait pas à Origène s'il était l'auteur d'un *dialogue* qui lui est faussement attribué, et dont Bayle a parlé ailleurs. Voyez la remarque (F) de l'article MARCIONITES, *tom.* X, *pag.* 233.

(*a*) *Surtout dans l'édition de Hollande.*

(*b*) Lamotte, Vie de Tertullien et d'Origène, *imprimée à Paris, l'an* 1675, *in*-8°. Dupin, Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques, *tom. I, pag.* 121 *et suiv., édition de Hollande* 1690, *in*-4°. *Le Moréri de Hollande n'indique pas ces deux auteurs.*

(*c*) Parrhasiana, *pag.* 302.

quoi les résoudre, soit qu'on suive le système de saint Augustin, soit qu'on suive celui de Molina et des remontrans, soit qu'on recoure à celui des sociniens. Théodore Parrhase soutient le contraire, et prétend (*d*) qu'un origéniste peut *fermer la bouche aux manichéens..... Si un homme de cette sorte*, continue-t-il, *peut réduire un manichéen au silence, que ne feraient pas ceux qui raisonneraient infiniment mieux que les disciples d'*Origène? Nous examinerons ci-dessous ce qu'il suppose que *pourrait dire un origéniste après avoir lu toutes les objections des manichéens* (E). Quant à l'ouvrage du père Doucin, je me contente de dire que l'on y trouve un grand et curieux détail sur les matières énoncées dans le titre, et outre cela un abrégé de la vie d'Origène. On ne peut le lire sans déplorer le sort bizarre de l'esprit humain. Les mœurs d'Origène étaient d'une pureté admirable; son zèle pour l'évangile était très-ardent; il ruinait sa santé à force de jeûnes et de veilles; affamé du martyre (*e*), il soutint avec une constance incroyable les tourmens dont les persécuteurs de la foi se servirent contre lui (F), tourmens d'autant plus insupportables qu'on les faisait durer longtemps : car on évitait avec un grand soin *qu'il n'expirât dans la torture* (*f*); son esprit fut grand, beau, sublime; son savoir et sa lecture très-vastes; et néanmoins il tomba dans un *prodigieux nombre d'hérésies dont il n'y a aucune qui ne soit monstrueuse* (*g*), et apparemment il n'y tomba qu'à cause qu'il avait tâché de sauver de *l'insulte des païens* les vérités du christianisme, et de les rendre *même croyables aux philosophes; ce qu'il désirait avec une ardeur extrême, ne doutant pas qu'avec eux il ne convertît l'univers* (*h*). Tant de vertus, tant de beaux talens, un motif si plein de zèle, n'ont pas empêché qu'il ne soit mort hérétique, et que sa mémoire ne soit en horreur à une infinité de chrétiens. Peu de personnes dans la communion de Rome osent douter de sa damnation éternelle. Or combien y a-t-il de docteurs voluptueux et mondains, paresseux et pleins de vices, et en même temps très-orthodoxes, qui reçoivent tous les jours mille et mille bénédictions pour leur fermeté inébranlable dans la vraie foi? Tant les jugemens de Dieu sont impénétrables! On ne s'imagine pas ordinairement que les erreurs d'Origène aient quelque liaison : elles semblent être la production d'un esprit vague et irrégulier; mais il vaut mieux dire qu'elles coulent d'une même source (G), et que ce sont des faussetés de système, et qui forment une chaîne de conséquences. Quelques-uns de ses sectateurs les poussèrent jusqu'aux sensualités que l'on a vues depuis parmi les molinosistes (H). Mais cet origénisme charnel ne dura guère, et fut plus aisé à détruire que

(*d*) Parrhasiana, *pag.* 304.

(*e*) *Voyez ci-dessous, rem.* (A), pag. 247, col. 2, *citation* (*4).

(*f*) Doucin, Histoire de l'Origénisme, *pag.* 81.

(*g*) *Là même*, *pag.* 36.

(*h*) *Là même*, *pag.* 37.

l'origénisme spirituel, qui était une manière de quiétisme (I). Il ne faut pas oublier que l'une des choses qui donnèrent le plus de cours à la secte d'Origène fut que ses erreurs paraissaient capables de réfuter les manichéens (K), qui embarrassaient beaucoup par leurs objections les orthodoxes. L'un des meilleurs livres de cet auteur est sa réponse au philosophe Celsus : on l'a publiée en français, l'an 1700 (L).

J'ai parlé de quelques autres éditions dans la remarque (A) de l'article PERSONA, ci-après. Voyez la note (*i*).

(*i*) *Son Traité de la Prière, qui n'avait jamais été imprimé, le fut en grec et en latin, à Oxford l'an* 1686. *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *juin* 1686, *art. VIII. On y débite, selon la préface, qu'Isaac Vossius en avait acheté le manuscrit à Stockholm : la vérité est, comme je l'ai appris depuis ce temps-là par une lettre de M. Huet, qui me fut montrée, que Vossius l'apporta à Stockholm, l'ayant acheté environ l'an* 1636 *de M. Rums, médecin de la reine de Bohême, lequel l'avait acheté des soldats qui avaient pillé la bibliothèque de Worms. Ce manuscrit étant passé des mains d'Isaac Vossius en celles de Herbert Thorndicius, passa en celles de M. Gale, qui l'a mis dans les archives du collége de la Sainte-Trinité, à Cambridge. Voyez M.* Cave, de Script. Eccles., *parte II, pag.* 30, *edit. Gen.* 1699.

(A) *Une remarque de M. Daillé sur....... saint Origène eut des suites qui méritent d'être sues.*] M. Cottibi, ministre de Poitiers, ayant changé de religion l'an 1660, écrivit une lettre à son consistoire, où il donnait quelques raisons de son changement. On pria M. Daillé de lui répondre, et il le fit avec une grande exactitude. Sa réponse fut imprimée avec la lettre de l'ex-ministre, l'an 1660, sous ce titre : *Lettre écrite à M. le Coq, sieur de la Talonnière, sur le changement de religion de M. Cottibi.* Il remarqua, entre autres choses, que le nouveau converti, qui se mêlait de parler de pères, et de prôner l'ancienne église, avait peu de connaissance de ce pays-là. On l'en convainquit par diverses preuves, dont la seconde est tirée de l'éloge de saint qu'il avait donné à Origène. *Ce langage le trahit, et montre qu'il est étranger, et dans la république des antiquitaires, qui ne parlent pas ainsi d'un homme condamné par un concile œcuménique, et surtout dans les archives des papes, où tant s'en faut que le pauvre Origène ait pu obtenir le titre de saint, que dès l'an* 494 *il y fut nommé schismatique, et tous ses livres, excepté quelques-uns en petit nombre, condamnés par Gélase* (*1). *Il n'y a pas encore tout-à-fait deux cents ans, que Jean Pic, comte de la Mirandole, ayant publié à Rome, entre ses neuf cents propositions, qu'il* est plus raisonnable de croire le salut d'Origène que sa damnation, *les maîtres en théologie l'en reprirent, disant que* cette conclusion est téméraire et blâmable ; qu'elle sent l'hérésie, et est contraire à la détermination de l'église universelle, *comme il le rapporte lui-même dans son Apologie* (*2). *Que n'eussent-ils point fait, s'il eût mis Origène entre les saints, comme a fait M. Cottibi ? eux qui ne purent souffrir qu'il doutât de sa perdition, ni qu'il jugeât qu'il y avait plus d'apparence de le croire sauvé que damné* (1) ! Voilà ce qu'on appelle une critique victorieuse : et quand nous ne saurions point d'ailleurs que le ministre de Poitiers n'avait point d'autre connaissance de la doctrine des pères, que celle qu'il avait acquise par la lecture de quelques controversistes, cette remarque de M Daillé nous en convaincrait. Continuons l'histoire de cette censure ; nous y apprendrons qu'un auteur surpris en faute, et manifestement convaincu de s'être trompé, n'a point de meilleur parti à prendre que d'avouer de bonne grâce la dette, ou au moins de ne dire mot ; car presque toujours les efforts qu'il fait pour se disculper sont de pures extravagances. M. Cottibi répondit que le titre de saint ne se trouvait pas dans l'original de sa lettre, *ou qu'il*

(*1) *Conc. Rom. Gelas.*, t. 3. *Concil.*, *p.* 662, *col.* 2, *B. C.*

(*2) *Johan. Pic. Apol.*, *c.* 7, *p.* 199.

(1) Daillé, Lettre à M. le Coq, *pag.* 70, 71.

le laissa passer dans la foule, par un trait de plume, plaçant Origène *au milieu de beaucoup d'autres anciens pères à qui cette épithète de saint est véritablement due* (2). Ce sont deux échappatoires qu'on réfuta invinciblement. On soutint que *saint Origène* se trouvait dans l'original écrit de la propre main de l'auteur, et l'on prouva qu'il n'avait pu y être mis par mégarde. *Qui croira*, dit M. Daillé (3), *qu'il n'ait copié au net, et lu et relu plus d'une fois une lettre qu'il écrivait à un consistoire dont il abandonnait et la religion et le ministère? une lettre où il entreprenait de leur persuader de suivre un exemple qu'il n'ignorait pas les devoir saisir de douleur et d'indignation. Une lettre dont, par conséquent, il ne pouvait douter qu'elle ne fût exactement examinée par des personnes irritées et en colère contre lui? Assurément, ou il n'a pas le sens commun, ou il a bien touché et limé cette lettre, et en a revu plusieurs fois la copie avant que de l'envoyer, pour n'y rien laisser qui pût donner sujet, ou de moquerie à ceux qui ne l'aimaient pas, ou de dégoût à ceux qui l'affectionnaient. Et néanmoins, après tout cela*, ce saint Origène *est demeuré dans sa lettre, telle qu'il l'a envoyée et que nous l'avons vue. Certainement l'auteur ne savait donc pas que ce n'est pas là la qualité légitime d'Origène. S'il l'eût su, il l'eût ôtée de sa lettre. Et s'il n'a pas su un secret qui est commun parmi ceux qui fréquentent le pays de l'antiquité, je ne vois pas comment je me puis fier aux promesses qu'il me faisait, etc.* La suite de l'apologie de Cottibi est plus mauvaise; car il se jette sur le lieu commun de la haine des ministres pour les saints, et dit cent choses hors de propos comme l'on va voir. « Mais comme il semble que les » ministres soient gagés pour faire la » guerre aux saints, vous avez cru » qu'il était de votre devoir d'attaquer celui-ci, quoiqu'il n'en eût » que l'extérieur et l'apparence, car » c'est assez de paraître sous cet habit et d'en prendre le nom, pour » n'être plus à couvert de vos coups; » si vous contestez cette glorieuse » qualité à ceux qui l'ont hautement » méritée, et dont l'église chante tous » les jours les louanges, ce n'est pas » merveille que vous ne l'ayez pu » souffrir dans un homme à qui elle » ne l'a jamais déférée. Aussi n'ai-je » garde d'être surpris de votre procédé, et je trouve qu'en effet vous » avez grand intérêt à vous opposer » à ce que le nombre des saints n'augmente : vous prévoyez avec raison » que plus il y en aura dans le ciel, » et plus votre parti aura d'ennemis » et l'église d'intercesseurs. Je voudrais seulement que des gens qui » font dire à saint Paul que (*1) *les enfans des fidèles sont saints dès le ventre de leurs mères*, ne refusassent pas cet éloge à celui qui était » fils d'un père et d'une mère, non-seulement fidèles, mais martyrs, et » qui, après avoir lui-même, dans sa » plus tendre jeunesse, souffert persécution pour le nom de Jésus-Christ, témoigna désirer avec tant » de piété et d'ardeur de couronner » ses premiers travaux de la gloire » du martyre (*2). Ce bel esprit, de » l'autorité duquel vous vous servez » avec estime, en avait tant lui-même » pour la sagesse de Socrate, que » toutes les fois qu'il pensait à ce » grand homme, peu s'en fallait que » dans son ravissement il ne s'écriât : » *Saint Socrate, priez pour nous*. Ce » ne serait donc pas un crime irrémissible, quand mon âme aurait » été touchée de quelque vénération » pour les vertus d'un chrétien, que » l'Évangile rend précieuses, puisque » les yeux de votre ami se sont laissé » éblouir par les actions d'un païen, » qui n'étaient après tout que *des péchés éclatans* (*3) : si quelques-uns ont trouvé des taches dans le » soleil, je ne m'étonne pas que ce » docteur ait eu les siennes, et je ne » ferai point son apologie après que » les conciles ont fait son procès. Je » dirai néanmoins avec ce noble écrivain (*4), qui s'offrit de le défendre » publiquement dans Rome, à l'âge » de vingt-quatre ans, qu'Origène en

(2) Cottibi, Réplique à M. Daillé, *p.* 221, 222.

(3) Daillé, Réplique à Adam et à Cottibi, *IIIe. part.*, *chap. IX*, *pag.* 190.

(*1) *Dans la forme d'administrer le baptême.*

(*2) *Érasme.*

(*3) *S. August.* splendida peccata.

(*4) *Joan. Picus Mirandula Comes in Apol.*, *concl.* 7.

» avait plus de soixante, premier que » de se déterminer dans ses écrits, et » qu'il a pu avoir des erreurs sans » être hérétique, ne les ayant jamais » retenues avec opiniâtreté, ni défen- » dues par la rébellion, puisqu'elles » n'ont été condamnées qu'après sa » mort, et que même il en avait fait » pénitence durant sa vie. C'est donc » en vain que vous tâchez d'animer » contre moi tout ce qu'il y a de » *maîtres en théologie* ; ce jeune com- » te me rassure, qui m'apprend qu'il » avait le pape de son côté (*), avec » un grand nombre de ceux qui com- » posaient le sénat apostolique, pen- » dant que quelques esprits envieux » murmuraient de ses propositions. » En tout cas, si par votre crédit et » par vos sollicitations, j'avais à tom- » ber dans la disgrâce du sacré con- » clave, j'aimerais encore mieux que » ce fût pour avoir mis innocemment » un docteur extraordinaire dans le » catalogue des saints, sans approba- » tion et sans aveu, que pour m'être » opposé, comme vous, à la gloire de » ceux qu'il a canonisés, tâchant, par » le plus sacrilége de tous les atten- » tats, d'en effacer les noms, et du » calendrier de l'église et de la mé- » moire des hommes (4). » Cela ne méritait point d'autre réponse que celle-ci : Apprenez-lui (5) *quelle différence il y a dans le style de la cour et de l'église romaine, entre un* consistoire *et un* conclave. *C'est une faute pardonnable à un novice. Le mal est que, dans tous ces égaremens où il s'emporte hors de la route de notre dispute, il n'a pu rien trouver qui nous fasse voir que ce soit le style des hommes savans dans l'antiquité, de dire saint Origène.*

Le père Adam se voulut mêler de l'apologie de Cottibi sur cet article, et s'en acquitta si mal, qu'on ne vit jamais peut-être des tours de sophiste plus impertinens. Le passage que je m'en vais citer est un peu long; mais comme il contient des faits qui appartiennent à l'histoire d'Origène, et que d'ailleurs il pourra servir de remède aux écrivains qui se jettent à travers champs, je n'en ai voulu rien retrancher. Voici donc comment M. Daillé parle au jésuite Jean Adam (6) : « Sentant que ce » lieu (7) est fâcheux, vous vous gar- » dez bien d'y faire ferme ; et com- » me vous êtes hardi et délibéré, » tout ce que le peut être un homme » de votre robe, abandonnant ce pos- » te incommode, vous vous jetez sur » moi à belles injures, à votre ordinai- » re, (*1), m'accusant d'ignorance et » *d'une audace magistrale, qui n'est* » *qu'une tumeur, et non pas une* » *science et un embonpoint*. Puis (*2) » m'ayant prié de peser ce que vous » m'allez dire, vous me faites une le- » çon de la différence qu'il y a entre » les personnes errantes, et les er- » reurs, où vous mêlez saint Augus- » tin et saint Jérôme, Jansénius et » saint Cyran, et leurs opinions. De » là vous tombez sur Origène, et sur » les erreurs dont il a été soupçon- » né, et notamment de l'arianisme, » dont vous dites que saint Athanase » l'a mis à couvert. Puis (*3) vous » louez l'incomparable innocence de » sa jeunesse, sa chasteté, son zèle; vous » dites (*4) que si j'ai lu l'histoire, je » sais bien que, voyant conduire les » martyrs au supplice, il sortait de » sa maison, et se jetant à genoux » devant *les bourreaux, les conjurait* » *de lui couper la tête avec les au-* » *tres chrétiens*. Vous dites encore » que je sais bien qu'il a rempli le » monde de ses ouvrages; que son » père et sa mère ont été martyrs; et » *que souvent sa mère, tirant le rideau* » *de son lit lorsqu'il dormait, baisait* » *la poitrine de son fils, avec ces pa-* » *roles : Je baise le temple du Saint-* » *Esprit*. Vous nommez saint Gré- » goire de Néocésarée, Chrysostome » et Basile, qui l'ont fort estimé (je » laisse passer Chrysostome, bien que » plus jeune, devant saint Basile, » pour vous montrer que je ne suis

(*) Summi Pontificis et ex apostolico senatu complurium judicio contentus, videbar facilè et odium posse negligere, et convicia hominum improborum. *In præfat. Apol.*

(4) Cottibi, Réplique à M. Daillé, *pag.* 222 *et suiv.*

(5) Daillé, *s'adressant au père Adam*, Réplique à Adam et à Cottibi, *IIIe. part.*, *chap. IX*, *pag.* 291.

(6) Daillé, *là même.*

(7) *C'est-à-dire la supposition que Cottibi était tombé dans une équivoque.*

(*1) *Ad p.* 267.

(*2) *Ibidem, p.* 268.

(*3) *Pag.* 269.

(*4) *Pag.* 270.

» pas si chagrin que vous voulez le faire croire); vous me demandez quelle raison j'ai pour prouver que ce grand homme soit mort sans faire pénitence, et m'alléguez un vieux conte pour réfuter cette opinion. Voilà l'abrégé de votre dispute sur l'affaire d'Origène. Sur quoi je vous dirai premièrement que vous me faites tort de m'imputer de savoir qu'il ait prié les bourreaux de lui couper la tête. C'est ce que je ne savais pas, n'en ayant rien vu dans Eusèbe (*1), qui traite son histoire fort au long dans le sixième livre. Vous m'accusez aussi, avec la même injustice, de savoir que *sa mère* lui baisait la poitrine pendant qu'il était endormi. J'ai bien appris d'Eusèbe que Léonidas, son père l'avait quelquefois ainsi caressé dans son enfance, lui baisant l'estomac avec respect, comme un sanctuaire audedans duquel était consacré le St.-Esprit, et qu'il se disait heureux d'avoir un si admirable enfant. Sans doute vous aurez trouvé ces histoires en la forme que vous les débitez, dans le même auteur qui vous a appris qu'Athanase avait été autrefois grandement loué et estimé par les ariens. Mais la plus cruelle de toutes les injures que vous me faites est que, pour avoir occasion de débiter ces lieux communs et ces histoires, vous m'accusez (*2) d'avoir cru et assuré comme une chose certaine, qu'Origène est damné. *Vous faites passer*, me dites-(*3) vous, *les défauts de sa doctrine jusqu'à sa personne, parlant même de sa damnation, comme si vous aviez été par avance dans les enfers, et que vous y eussiez trouvé Origène*; et deux pages plus bas (*4), *je ne saurais souffrir*, dites-vous, *que vous preniez le parti de ceux qui soutiennent qu'Origène est damné*; et à la fin du chapitre, *vous avez pris*, dites-vous, *l'opinion de ceux qui tiennent qu'Origène est damné*..... Mais, mettant à part cet excès de votre passion, qui vous a dit que je tiens qu'*Origène est damné*? Où est-ce que j'ai déclaré que ce soit là mon sentiment? A Dieu ne plaise qu'une si injuste présomption me soit jamais entrée dans l'esprit. Je laisse au Seigneur ses secrets, et ne suis pas si hardi que de m'émanciper à définir ce que nul homme ne peut savoir avec une certitude de foi. Mais, au reste, s'il nous est permis de juger de ces choses par les apparences, je crois d'Origène ce que j'en souhaite, que Dieu, dont les miséricordes sont infinies, lui a pardonné ses erreurs, et n'a pas laissé périr avec les infidèles un vaisseau qu'il avait orné de tant de dons admirables, et dont tout ce que nous avons de véritables ouvrages ne respire qu'une foi et une piété singulières, et où les erreurs mêmes, dont ils sont quelquefois tachés (car on ne peut le nier), sont toujours accompagnées d'une modestie et d'une humilité ravissante, pour ne point parler de ses vertus et de la pureté de sa vie. C'est là mon sentiment, et je n'en ai jamais eu d'autre; et ceux qui m'ont connu particulièrement, savent à quel point j'ai toujours admiré ce grand et incomparable esprit, et ce que j'en ai écrit en quelques endroits de mes petits ouvrages en peut faire foi. Si j'ai rapporté ce qu'écrit (*) le comte de Mirandole, que les théologiens de Rome ne purent souffrir qu'il doutât de la damnation d'Origène, je ne l'ai fait, comme il paraît, que pour montrer combien les maîtres docteurs dont M. Cottibi a embrassé la communion, sont éloignés du style qui donne le nom de *saint* à ce personnage. Ce n'est pas que j'approuve aucunement leur présomption inhumaine. Si j'ai noté la qualité de *saint* que M. Cottibi lui a donnée, je l'ai notée comme une marque de son ignorance dans les choses de l'antiquité, et dans la façon dont ceux qui les savent ont accoutumé d'en parler. Je ne l'ai point accusé d'avoir péché en cela contre la foi ni contre la bonté des mœurs. L'ignorance de l'antiquité n'est incompatible ni avec l'une, ni avec l'autre; je lui permets de bon cœur d'avoir d'Origène des

(*1) *Eus., Hist., l. 6, c. 2, pag. 203, A.*
(*2) *Ad pag. 267.*
(*3) *Ad pag. 269.*
(*4) *Pag. 271.*

(*) *L. à M. de la Tal., pag. 70, 71.*

» sentimens aussi avantageux qu'il » lui plaira. Mais les lois de votre » église, et celles de son style, et l'u- » sage commun et public de tous les » savans, c'est-à-dire la loi souve- » raine de leur langage, ne lui per- » mettant pas de dire *saint Origène*, » quelque opinion qu'il ait de sa » personne, il ne saurait parler ainsi » sans témoigner l'ignorance que je » lui ai reprochée. »

On trouve mille exemples de cette nature dans les écrits polémiques; et comme je l'ai déjà dit plus d'une fois, on ne ferait pas mal de les rassembler. Cela ne serait pas inutile pour refréner la licence que tant d'auteurs se donnent de s'écarter à droite et à gauche de l'état de la question. Je ne sais si les autres exemples égaleraient celui-ci en pièces hors-d'œuvre.

(B) *Un ministre....... a fait depuis peu une observation très-solide sur l'un des dogmes d'Origène.*] Avant que de rapporter les paroles du ministre, je copierai celles de son adversaire qui ont donné lieu à sa réflexion. *C'est une faute considérable de comparer l'opinion d'Origène, touchant la non éternité des peines, avec le dogme des sociniens sur cet article. Origène ne niait pas l'immortalité de l'âme, et n'a jamais enseigné que les méchans périssent corps et âme par la mort. L'erreur d'Origène est dangereuse, mais au moins elle n'a rien d'impie; mais l'opinion socinienne est l'impiété épicurienne* (8). Voici la censure de ce passage : « (9) » Il y a plus de danger pour la mo- » rale à dire : *les réprouvés seront* » *sauvés un jour*, qu'à dire, *ils seront* » *anéantis*. Origène a mis les démons » et les damnés à peu près au même » rang où les papistes mettent les fi- » dèles et les régénérés, qui meurent » chargés d'un grand nombre de pé- » chés véniels, et qui n'ont pas de » quoi faire dire des messes pour » abréger ou adoucir leurs peines » dans le purgatoire, dont le feu ne » diffère de celui de l'enfer qu'en » durée. Ainsi les libertins qui per- » sévèrent dans leur libertinage et » dans leurs crimes jusqu'à la mort, » peuvent à peu près avoir, selon la » la théologie d'Origène, les mêmes » craintes et les mêmes espérances » que les meilleurs catholiques ont, » selon la doctrine de leurs prêtres » et de leurs moines. Le temps n'est » rien en comparaison de l'éternité. » Un enfer temporel ne peut pas être » mis en parallèle avec un paradis » éternel. Il est vrai que les maux » présens effacent dans l'esprit des » mondains l'idée des biens à venir; » et que le sentiment de ceux-là est » ordinairement plus vif et plus fort » que le désir et l'espérance de ceux- » ci. Mais cela vient de la folie et de » la corruption des hommes, et non » pas de la nature des objets. De plus, » il faut savoir que les maux à venir » sont à peu près considérés comme » les biens à venir, c'est-à-dire que » les étourdis et les brutaux ne sont » guère touchés ni des uns, ni des » autres; mais les sages et les gens » à réflexion, envisagent de près » les peines et les joies de l'autre vie, » et s'en font une juste idée. D'où il » suit que les gens de la première es- » pèce ne seront pas plus effrayés de » l'enfer ou du purgatoire dont Ori- » gène les menace, qu'encouragés et » consolés par la fin de leurs suppli- » ces, et par la jouissance d'une béa- » titude éternelle dans le paradis, que » ce docteur leur fait espérer; et » qu'au contraire, ceux qui ont des » pensées plus sérieuses et plus » profondes jugeront des biens et » des maux futurs par leur durée, et » se résoudront sans peine à traver- » ser quelques siècles de mauvais » temps, s'ils sont assurés de trouver » au delà une éternité de bonheur et » de joies infinies. Pour la doctrine » des sociniens, elle ne donne point » d'autre consolation aux pécheurs » endurcis que leur anéantissement. » Or, de la manière dont les hommes » sont faits, ils aiment mieux être » malheureux et heureux successive- » ment, que de n'être point du tout. » Et, selon la droite raison, il y a in- » finiment plus d'avantage à être » éternellement comblé de bonheur, » après avoir souffert quelque temps, » qu'à rentrer dans le néant, et à se » voir ainsi privé pour jamais d'une » béatitude infinie dont on pouvait » s'assurer la possession, et que l'on

(8) Jurieu, *cité par* Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu, *pag.* 688.
(9) Saurin, *là même*.

» ne perd que par sa négligence...... » (10). L'erreur d'Origène pourra inspirer le mépris de la repentance » à quelques-uns, et celle des sociniens pourra en retenir d'autres » dans l'impiété. Cependant l'une et » l'autre est très-pernicieuse ; et c'est » avoir un faux poids et une fausse » mesure, et une acception de personnes trop visible, de dire que » l'erreur d'Origène, quoique dangereuse, n'a rien d'impie; mais que » l'opinion socinienne est l'impiété » épicurienne. Si Origène avait anéanti les réprouvés après un long purgatoire, sa théologie serait moins » indulgente aux pécheurs impénitens que celle des sociniens, qui » les anéantissent sans leur avoir fait » souffrir aucune peine considérable » (11). Mais le paradis qu'il leur promet au bout de leur enfer, et qui les » rendra éternellement semblables » aux apôtres, aux martyrs et aux » plus grands saints, est un puissant » contre-poids contre la terreur d'un » supplice qui fera place à des joies » et à des félicités éternelles. »

Si l'on veut savoir la cause de cette acception de personnes, on n'aura qu'à lire ces paroles du même auteur (12) : *La charité que l'on a pour* ceux qui sont morts depuis plusieurs siècles *ne coûte guère, parce que leur mérite n'excite pas notre jalousie et notre envie, et que nous ne les regardons pas comme nos concurrens. Mais pour juger charitablement d'un adversaire qui parle et qui écrit contre nous, et dont la réputation offusque notre gloire, il faut un peu mortifier l'amour-propre, et c'est un sacrifice que l'on ne fait pas facilement. Comme M. Jurieu n'a pas eu de querelle avec Origène, et qu'il a des ennemis personnels dans le parti socinien, il ne faut pas s'étonner s'il a plus de tolérance pour celui-là que pour ceux-ci.* On s'est servi plusieurs fois de cette pensée pour donner raison de la conduite de ceux qui ont soutenu que Sophocle, Euripide, Aristophane, Aristote, etc., ont surpassé de beaucoup Corneille, Racine, Molière, Descartes, etc.

(C) *Si l'auteur du* Janua cœlorum reserata *l'avait employée.*] Cet auteur montre, par plusieurs preuves, que M. Jurieu, raisonnant conséquemment, doit enseigner que le socinianisme ne damne pas. L'une de ces raisons est tirée de ce que ce ministre avoue que les ariens ont appartenu à l'église dans laquelle le salut se peut obtenir. Cette raison serait faible, si les doctrines des sociniens qui n'ont pas été enseignées dans l'arianisme étaient mortelles. C'est pourquoi l'auteur du *Janua cœlorum* se propose cette objection ; et il montre que, posé le cas que les hérésies communes aux sociniens et aux ariens ne soient pas mortelles, l'on ne saurait soutenir raisonnablement que les doctrines particulières aux sociniens méritent la damnation. Parcourant ces hérésies particulières, il commence par la réjection de l'éternité des enfers, et il met en fait que l'on n'oserait damner Origène ni Arnobe, précisément à cause de cette erreur. *Quis auderet*, dit-il (13), *morti æternæ addicere Origenem, ideò præcisè quod de diviná misericordiá magnificentiùs sentire volens, crediderit tandem fore ut omnes mali, ne diabolis quidem exceptis, satis pœnarum Deo dederint, et Deum placatum experiantur? At hoc multò plus videtur nocere justitiæ divinæ quàm dogma socinianum de annihilatione reproborum post longas pœnas; nam destructio illa si minùs pœnæ genus est gravius, ut quidam existimant, quàm æternitas infelix, rationem tamen habet pœnæ, ideòque non officit juribus severi et justi legislatoris. Quidquid id est, nemo præjudiciis exutus, et ad rectæ rationis amussim rem expendens, doctrinam mortalem judicabit, si quis veritus lædere divinas perfectiones, malit sibi Deum repræsentare ut judicem ultimo supplicio reos afficientem, quàm ut judicem vitæ reorum parcentem quò per multos annos exquisitis cruciatibus et perpetuis eos*

(10) Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu, pag. 690.

(11) *Il semble que M. Saurin tombe d'accord de ce qu'avance son adversaire, que les sociniens enseignent que l'âme des méchans est anéantie au même moment qu'ils meurent. Ce n'est pas ainsi que la doctrine de cette secte est rapportée ci-dessous, citation* (18). *Mais il est vrai que M.* Saurin *s'exprime d'une manière qui peut signifier qu'il n'impute point cela à la secte.*

(12) Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu, *pag.* 688.

(13) Carus Larebonius, *in* Januâ cœlorum reseratâ, *pag.* 96, 97.

torquendo, longiore alieni doloris spectaculo fruatur : nemo, inquam, solidè ratiocinatus talem opinionem mortalem crediderit, qui semel agnoverit arrianam hæresim non esse mortalem. Quis auderet Arnobium in inferis collocare, quia crediderit animas reproborum flammis ultricibus tandem penitùs consumi? Vous voyez bien qu'il observe que le dogme d'Origène donne plus de bornes à la justice divine que le dogme des sociniens, puisque ceux-ci mettent à la fin des peines un acte de sévérité, savoir l'annihilation du pécheur, au lieu qu'Origène y met un acte d'une souveraine bonté, savoir le transport des esprits damnés dans la jouissance de la souveraine béatitude : vous voyez bien, dis-je, qu'il observe cette différence; mais il ne la développe pas avec autant d'exactitude que M. Saurin l'a développée. Bien davantage, il se fait une objection qu'il eût pu ruiner par la remarque de M. Saurin, et néanmoins il se sert d'une tout autre réponse. Il suppose (14) qu'on lui dira que la réjection de la Trinité n'est pas aussi pernicieuse à la république, que la réjection de l'éternité des peines; et il se contente de répondre qu'il ne faut point juger par cette règle si une hérésie est fondamentale, ou si elle ne l'est pas; car autrement il faudrait dire que des erreurs très-grossières et très-honteuses ne seraient qu'une vétille, attendu qu'elles sont très-propres à tenir en bride les citoyens (15). Voilà toute sa réponse. Il a oublié ce qu'il y avait de meilleur à dire sur cette objection; il n'a point dit que le sentiment d'Origène est plus pernicieux à la république que celui des sociniens; le sentiment, dis-je, d'Origène, que M. Jurieu regarde comme une erreur digne d'excuse (16). Si Larébonius avait fait la réflexion de M. Saurin, il aurait tiré à brûle-pourpoint sur son adversaire. Rapportons encore un passage du pasteur d'Utrecht. « M. Jurieu veut » bien *excuser les erreurs d'Origène* » *à cause de son grand zèle ; mais* » *si quelqu'un nous venait aujour-* » *d'hui débiter les rêveries de cet an-* » *cien, M. Jurieu ne se croirait obli-* » *gé à aucun support.* Si ces rêveries » sont des hérésies et des impiétés » qui changent l'enfer en un purga- » toire, et qui anéantissent par ce » moyen la crainte des peines éter- » nelles et la crainte de Dieu, pour- » quoi les doit-on supporter dans » Origène? Où est le grand zèle de ce » docteur, s'il a été hérétique et doc- » teur d'hérésie? Si ces erreurs n'é- » taient pas fondamentales dans Ori- » gène et dans le troisième siècle, par » quelle machine sont-elles devenues » fondamentales dans le dix-septième » siècle et dans les docteurs moder- » nes? Nous verrons bientôt qu'il y » a de la différence entre l'opinion » d'Origène et celle des sociniens sur » les peines de l'enfer, et que cette » différence dont M. Jurieu veut ti- » rer l'avantage pour Origène, lui » est tout-à-fait désavantageuse (17).»

Si l'auteur du *Janua cœlorum* ne s'est pas servi de ses avantages, M. Saurin, d'autre part, a laissé passer à son homme deux grosses fautes : l'une est d'avoir imputé aux sociniens qu'ils enseignent que l'âme meurt avec le corps; l'autre que leur sentiment sur la destruction de l'âme est l'impiété épicurienne. La première de ces deux fautes est un mensonge, ou plutôt une calomnie (18). La deuxième est une ignorance inexcusable. La secte socinienne n'enseigne pas que les méchans ne souffriront rien après cette vie; elle dit seulement que leurs peines cesseront enfin par l'anéantissement de leur âme. Et quand même il se trouverait quelque auteur socinien (19), qui enseignerait que leur âme est anéantie dès qu'elle quitte le corps son sentiment ne serait pas celui d'Épicure : car ce philosophe croyait, d'un côté que les dieux n'ont aucune part ni à la mort ni à la vie des hommes ; et de l'autre, que l'âme meurt avec le corps, parce qu'elle ne consiste que dans un certain mélange

(14) Carus Lorebonius, *in* Januâ cœlorum reseratâ, *pag.* 97.

(15) *Alioquin mutatis vicibus pro innocuis deberemus habere errores non paucos crassissimos atque fœdissimos, undè multum emolumenti capit respublica, in multas perturbationes casura per introductionem quarumdam veritatum.*

(16) *Voyez* Saurin, Examen de la Doctrine de M. Jurieu, *pag.* 682.

(17) Saurin, *là même*, *pag.* 683, 684.

(18) *On en avertit cet auteur, l'an* 1690, *dans* l'Avis sur le Tableau du Socinianisme, *pag.* 44.

(19) *Il s'en trouve quelques-uns.*

d'atomes. Le socinien au contraire, dont nous parlons, soutiendrait que les âmes des méchans sont d'une nature à durer toujours après cette vie, et qu'elles ne cessent d'être que parce que Dieu les anéantit en punition de leurs fautes. Les docteurs les plus orthodoxes sur la nature de l'âme conviennent que Dieu la peut anéantir à toute heure. Notez que rien ne peut nous dispenser de cette règle de l'équité naturelle, qu'on ne doit point attribuer à une secte les sentimens de quelques particuliers.

(D) *Il y a beaucoup de théologiens dans la communion de Rome qui croient qu'*Origène *est dans les enfers.*] Nous avons déjà vu les plaintes qui furent faites contre Pic de la Mirande qui soutenait un sentiment opposé. Le jésuite Étienne Binet, publiant un livre à Paris, l'an 1629, touchant le salut d'Origène, n'osa se déclarer pour l'affirmative qu'en tremblant. Il prit le parti de donner à cette affaire la forme d'une révision de procès. Il fit ouïr des témoins ; il fit plaider pour et contre, et intervenir les *conclusions des gens du roi du ciel.* Enfin, il fit prononcer cet arrêt : Vu *tout ce qui a été dit de part et d'autre, et les conclusions des gens du roi du ciel, il a été dit, que l'affaire sera appointée au conseil secret de Dieu, et à lui réservée la sentence définitive. Et néanmoins par provision, et au profit d'Origène, a été dit, que tout bien balancé, les preuves qui le sauvent sont plus fortes et mieux concluantes que celles qui le damnent, partant il y a plus d'apparence de le croire sauvé que damné* (20). Les témoins qu'il fait ouïr pour Origène sont Jacques Merlin (21) et Érasme (22). Les avocats qu'il fait plaider pour le même père, sont Génebrard (23), et Jean Pic de la Mirande (24). Après cela *le grand cardinal Baronius* (25) *au nom du cardinal Bellarmin, et de tous ceux qui sont contre Origène*, harangue les juges pour demander la condamnation de l'accusé, dont il étale les hérésies et les crimes. Voici quelques-unes de ses hérésies : 1°. Que les âmes avaient péché avant qu'elles fussent dans les corps (26) ; 2°. qu'après la résurrection les corps des saints seraient ronds et lumineux comme le soleil (27) ; 3°. que le soleil, la lune, et les étoiles sont vivantes ; 4°. *qu'au jour du jugement les anges gardiens seront châtiés, s'ils n'ont bien fait leur devoir à la garde des hommes commis aux soins de leur charité* (28) ; 5°. *que devant la création de ce monde il y en avait eu plusieurs autres, et que quand celui-ci serait réduit en poussière, on en créerait plusieurs les uns après les autres* (29) ; 6°. que les étoiles sont des livres où l'on trouve *la bonne fortune des humains; que les anges y font l'horoscope des hommes, et y apprennent leur bonne aventure, et qu'ils ont enseigné aux hommes une partie de cette astrologie judiciaire, afin de tirer la nativité d'un homme, sans forcer pourtant le franc arbitre, ni violenter sa volonté* (30). 7°. *que la terre est un gros animal capable de bien et de mal* (31), *et ensuite digne de récompense ou de châtiment ; et de là vient que Dieu la bénit, ou la maudit, selon qu'elle se comporte bien ou mal, et se rend capable de l'un ou de l'autre* (32) ; « 8°. qu'après le jour du jugement, » les femmes seront transformées en » hommes, et les corps humains en » âmes très-pures, et que ce ne se» ront plus hommes composés d'os et » de chairs glorieuses ; mais que tous » ne seront que des esprits tous purs, » et comme des anges du ciel. » La grande raison de Baronius est celle-ci : (33) « Le concile général ne s'est » pas contenté à l'ordinaire de con» damner sa doctrine, mais a passé

(20) Étienne Binet, du Salut d'Origène, *p.* 468.

(21) Præfat. ad Origenem, *ann.* 1512.

(22) *In* Vitâ Origenis.

(23) *In* Origen.

(24) Apologia, *Q. VII* de Salute Origenis.

(25) Binet, *pag.* 155, *le cite*, Annal., tom. 3, an. 533, etc.

(26) Binet, *pag.* 158, *ex S. Leone epist. decret.* 11.

(27) *Là même, pag.* 160 *et suiv. ex Niceph., l.* 17, *c.* 27, *præf. in Conc.* 5, *Constantinop.*

(28) *Orig., Hom.* 20 *in num., apud* Binet, *pag.* 166.

(29) *Orig., in c.* 1, *eccl. ex Methodio et Genebr., apud* Binet, *pag.* 168.

(30) *Orig. in Genes. Philocal., c.* 25, *apud* Binet, *pag.* 168.

(31) *Confer quæ suprà, remarque* (D) *de l'article* Kepler, *tom. VIII, pag.* 552.

(32) *Orig. Hom.* 4, *in Ezech., apud* Binet, *ibidem.*

(33) Binet, *pag.* 191.

» jusque-là que de condamner sa » personne, et a foudroyé l'anathème sur sa personne propre, et l'a » condamné par son nom (*1), et » voici les paroles du saint concile. » L'empereur ayant requis, *ut cum* » *erroribus suis autor ipse Origenes* » *damnaretur*. Le saint concile (*2) » ayant mûrement considéré l'affaire » et invoqué l'assistance du Saint-Esprit, enfin prononça ces paroles, » ou plutôt ces éclats de tonnerre. » En premier lieu, il (*3) lança dix » anathèmes contre la venimeuse » doctrine d'Origène, puis passant » outre, dit : *Anathema etiam ipsi Origeni qui dicitur Adamantius*. » Il ajouta exprès ce dernier mot, » afin qu'on ne crût pas que ce fût » de l'autre Origène qu'il parlait, » mais de celui qui était le vrai Origène, qu'il couvrait d'anathème, » comme un homme perdu, con- » damné, et damné. » Voyons un trait de l'éloquence de ce temps-là. Binet suppose que Baronius, se prévalant d'une vision qui est rapportée dans le Pré spirituel, parla de cette manière (34) : *Faudra-t-il enfin arriver à cette extrémité, que je sois forcé d'ouvrir les enfers, pour vous faire voir qu'Origène y est, autrement on ne le croira pas ? Serait-ce pas assez d'avoir montré son forfait, sa mort malheureuse, l'arrêt de sa condamnation par les empereurs, par les papes, par les saints et par le concile Ve. général, outre les autres, et quasi par la bouche de Dieu même ? mais puisqu'il ne reste plus que de descendre aux enfers pour faire voir ce perdu, et cet Origène damné ; allons, messieurs, je suis content de le faire, pour mener l'affaire jusques au bout, et allons, de par Dieu, en enfer pour voir s'il y est ou non, et pour enfin décider cette affaire. Le saint concile Ve. général (*4) a cité un livre, et a autorisé en le citant, qu'il était livre digne de fournir de bonnes preuves et valables pour s'en servir à fortifier les décisions du concile au fait des images. Pourquoi ne nous en servirons-nous pas après lui, pour vider ce différent qui n'est déjà d'ailleurs que trop éclairci et vidé ? Là il est dit qu'un bon homme se trouvant en peine sur le salut de l'âme d'Origène, après des ardentes prières d'un saint vieillard, vit ouvertement comme une espèce d'enfer à découvert ; il reconnut là les hérésiarques qu'on lui nomma tous nom par nom, et au milieu il y vit Origène qui était là damné parmi les autres, et chargé d'horreur, de flammes, et de confusion.* Rapportons quelque chose de ce qui fut répondu à l'objection qu'on vient de lire. « L'église fonde-t-elle ses canons » sur des visions d'un ermite, elle » qui enseigne que les visions des » particuliers jamais n'obligent personne à les croire, et que jamais » on ne fonde un article de foi sur » la vision de quelque particulier. » De façon que je veux que le Pré » spirituel rapporte qu'un bon abbé » a vu Origène en enfer : mais est-ce » le premier qui a été trompé ? et de » quel Origène parle-t-il, du nôtre, » ou de celui qui était infâme ? et de » quelle autorité est ce livre du Pré » spirituel ? Mettons le cas que le » VIIe. concile général l'ait cité en » quelque chose, comme au fait des » images, est-ce à dire pourtant qu'il » l'ait canonisé en tout ce qui y est, » et combien de simplicités sont dans » ce livret, qui semblent ridicules, » et que les sages ont de la peine de » croire (35). » Encore ce petit mot : *On nous allègue une vision d'un simple abbé, et moi je vous allègue ici une vision d'une grande sainte nommée Mechtilde (*), à laquelle Dieu révéla qu'il ne voulait pas que le monde sût ce qu'était enfin devenu Samson, Salomon et Origène, pour donner de la terreur aux plus forts, aux plus sages et aux plus savans de ce monde, les tenant en suspens dans cette incertitude* (36).

Notez que Robert de Corcéone, cardinal anglais qui florissait au commencement du XIIIe. siècle, fit un livre sur la question si Origène est sauvé. Baléus en parle.

(*1) *Baron.*, *ann.* 400, *ann.* 538, *ann.* 553.
(*2) *5. Synod.*
(*3) *Niceph.*, *lib.* 17, c. 27, 28, *Sur.* 11. *Janu. Cedren. in Annal. Cassiod.* 1. *div. inst. Prat. spirit.*, c. 26. *Baron.*, *ann.* 532.
(34) Binet, *pag.* 195 *et suiv.*
(*4) *Baron.*, *ann.* 532. *Mosch.*, *in Prat.*, c. 26.
(35) Binet, *pag.* 129.
(*) *Lib. vitæ S. Melcht.*, *edit.*, *ann.* 1627.
(36) Binet, *pag.* 219.

d'atomes. Le socinien au contraire, dont nous parlons, soutiendrait que les âmes des méchans sont d'une nature à durer toujours après cette vie, et qu'elles ne cessent d'être que parce que Dieu les anéantit en punition de leurs fautes. Les docteurs les plus orthodoxes sur la nature de l'âme conviennent que Dieu la peut anéantir à toute heure. Notez que rien ne peut nous dispenser de cette règle de l'équité naturelle, qu'on ne doit point attribuer à une secte les sentimens de quelques particuliers.

(D) *Il y a beaucoup de théologiens dans la communion de Rome qui croient qu'Origène est dans les enfers.*] Nous avons déjà vu les plaintes qui furent faites contre Pic de la Mirande qui soutenait un sentiment opposé. Le jésuite Étienne Binet, publiant un livre à Paris, l'an 1629, touchant le salut d'Origène, n'osa se déclarer pour l'affirmative qu'en tremblant. Il prit le parti de donner à cette affaire la forme d'une révision de procès. Il fit ouïr des témoins ; il fit plaider pour et contre, et intervenir les *conclusions des gens du roi du ciel.* Enfin, il fit prononcer cet arrêt : *Vu tout ce qui a été dit de part et d'autre, et les conclusions des gens du roi du ciel, il a été dit, que l'affaire sera appointée au conseil secret de Dieu, et à lui réservée la sentence définitive. Et néanmoins par provision, et au profit d'Origène, a été dit, que tout bien balancé, les preuves qui le sauvent sont plus fortes et mieux concluantes que celles qui le damnent, partant il y a plus d'apparence de le croire sauvé que damné* (20). Les témoins qu'il fait ouïr pour Origène sont Jacques Merlin (21) et Érasme (22). Les avocats qu'il fait plaider pour le même père, sont Génebrard (23), et Jean Pic de la Mirande (24). Après cela *le grand cardinal Baronius* (25) *au nom du cardinal Bellarmin, et de tous ceux qui sont contre Origène,* harangue les juges pour demander la condam-

nation de l'accusé, do…
hérésies et les crimes. V…
unes de ses hérésies : …
avaient péché avant …
dans les corps (26) …
résurrection les corp…
raient ronds et lum…
soleil (27) ; 3°. que l…
et les étoiles sont vi…
jour du jugement …
seront châtiés, s'il…
leur devoir à la …
commis aux soins …
5°. *que devant la* …
de il y en avait …
et que quand ce…
poussière, on …
les uns après l…
les étoiles sont …
ve *la bonne f*…
les anges y f…
mes, et y …
aventure, a…
hommes une…
judiciaire, …
d'un homm…
franc arbit…
(30). 7°. *qu*…
mal capab…
et ensuite…
châtiment…
la bénit,…
se compo…
capable …
« 8°. qu'…
» les …
» homm…
» âmes …
» ront p…
» de ch…
» ne ser…
» et con…
grande …
ci : (33) …
» pas c…
» damn…

(20) Étienne Binet, du Salut d'Origène, p. 180.
(21) Præfat. ad Origenem, ann. 1512.
(22) *In* Vitâ Origenis.
(23) *In* Origen.
(24) Apologia, Q. VII.
(25) Binet, pag. 18… an. 533, etc.

(26) Bi… cret. 11.
(27) L… l. 17, c.
(28) O… pag. 16…
(29) C…

(E) *Nous examinerons...... ce qu'il suppose que pourroit dire un origéniste après avoir vu toutes les objections des manichéens.*] Quoique les raisonnemens qu'il lui prête soient courts et serrés, je crois néanmoins que j'en garderai toute la force si je les réduis à ces trois propositions. « 1°. Dieu nous a faits libres, pour » donner lieu à la vertu et au vice, » au blâme et à la louange, et à la » récompense et aux peines (37). » 2°. Il *ne damne personne simplement pour avoir péché, mais pour ne s'être pas repenti* (38). 3°. *Les maux physiques et moraux* du genre humain sont d'une durée si courte en comparaison de l'éternité, qu'ils ne peuvent pas empêcher que Dieu ne passe *pour bienfaisant et pour ami de la vertu* (39). C'est dans cette dernière proposition que se trouve toute la force de l'origéniste, et voici pourquoi : c'est qu'il suppose que les tourmens de l'enfer ne dureront pas toujours, et que Dieu après avoir jugé que les créatures libres ont *assez souffert*, *les rendra ensuite éternellement heureuses* (40). Le bonheur éternel qui leur sera conféré remplit l'idée d'une miséricorde infinie, quand même il aurait été précédé de plusieurs siècles de souffrance ; car plusieurs siècles ne sont rien en comparaison d'une durée infinie, et *il y a infiniment moins de proportion entre* le temps que cette terre doit durer *et l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute et cent millions d'années* (41)... « Parmi les hommes, ceux qui traitent un enfant de quelque incommodité, et qui le guérissent par » un remède amer, ne font que rire » des plaintes qu'il fait de cette » amertume, parce qu'ils savent » qu'en très-peu de temps il ne la » sentira plus, et que le remède lui » fera du bien. Il y a infiniment plus » de disproportion entre Dieu et les » hommes les plus éclairés, qu'il n'y » en a entre eux et les enfans les » plus simples. Ainsi nous ne pouvons pas nous étonner raisonnablement que Dieu regarde les maux » que nous souffrons comme presque rien ; lui qui seul a une idée » complète de l'éternité, et qui regarde le commencement et la fin » de nos souffrances comme infiniment plus proches que le commencement et la fin d'une minute. » Il faut raisonner de même des vices et des actions vicieuses, qui à » l'égard de Dieu ne durent pas longtemps, et qui dans le fond ne » changent rien dans l'univers. Si » un horloger faisait une pendule » qui, étant montée une fois, allât » bien pendant une année entière, » excepté deux ou trois secondes » qui ne seraient pas égales, lorsqu'elle commencerait à marcher, » pourrait-on dire que cet ouvrier » ne se piquerait pas d'habileté, ni » d'exactitude dans ses ouvrages ? » De même si Dieu redresse un jour, » pour toute l'éternité, les désordres » que le mauvais usage de la liberté » aura causés parmi les hommes, » pourra-t-on s'étonner qu'il ne les » ait pas fait cesser pendant le moment que nous aurons été sur cette » terre (42) ? »

(37) Parrhasiana, *pag.* 306.

(38) *Là même*, *pag.* 307.

(39) *Là même*, *pag.* 308.

(40) *Là même*, *pag.* 312.

(41) *Là même*, *pag.* 309.

Voyons ce qu'un manichéen pourrait répondre à ce discours d'un origéniste.

I. La première chose qu'il pourrait dire est que nous ne trouvons point dans notre esprit l'idée de deux sortes de bonté, dont l'une consiste à faire un présent dont on prévoit les mauvais effets sans qu'on les arrête, quoiqu'on le puisse ; et l'autre à faire une grâce tellement conditionnée qu'elle servira toujours à l'avantage de celui qui la reçoit. Il n'est pas besoin que j'avertisse que par l'idée de la bonté on n'entend pas une bonté imparfaite, telle qu'elle se rencontre dans le cœur de l'homme pécheur, mais une bonté que les abstractions de logique détachent de tout défaut. Cette bonté idéale n'est point un genre qui ait au-dessous de soi les deux espèces que j'ai décrites. Son attribut essentiel et distinctif est de disposer son sujet à faire des biens, qui par les voies les plus courtes et les plus certaines dont il se puisse servir rendent heureuse la condition de celui qui les reçoit. Cette bonté idéale exclut essentielle-

(42) *Là même*, *pag.* 310, 311.

ment et nécessairement tout ce qui peut convenir à un être malicieux. Or il est certain qu'un tel être se porterait aisément à répandre des faveurs dont il saurait que l'usage deviendrait funeste à ceux à qui il les communiquerait. On parle d'un certain Romain qui faisait présent de très-beaux habits à ceux à qui il voulait du mal.

. . . Eutrapelus, cuicunque nocere volebat,
Vestimenta dabat pretiosa : beatus enim jam
Cum pulchris tunicis sumet nova consilia et spes :
Dormiet in lucem : scorto postponet honestum
Officium : nummos alienos pascet : ad imum
Thrax erit, aut olitoris aget mercede caballum (43).

C'est-à-dire : « Quand Eutrapélus » voulait nuire à quelqu'un, il n'en » savait pas de meilleur moyen que » de lui envoyer des habits magnifiques ; car, disait-il, cet homme-là » se croyant déjà le favori de la Fortune, en prenant ces beaux habits » formera de nouveaux desseins, et » concevra de nouvelles espérances. » Il dormira jusqu'à midi, il préférera une courtisane à tous ses de- » voirs les plus honnêtes ; il prendra » le soin de faire profiter à ses dé- » pens l'argent de son voisin ; et il » sera enfin réduit à être gladiateur, » ou valet de jardinier, et mènera » au marché un cheval chargé d'her- » bes (44). » Les mauvais princes, qui chercheraient les moyens de satisfaire adroitement la passion qu'ils auraient conçue de ruiner un grand seigneur, lui donneraient avec joie le gouvernement d'une province, s'ils savaient qu'en abusant de cette charge il se rendrait le plus odieux de tous les hommes, et le plus digne d'un châtiment exemplaire ; mais un héros de roman formé pour être un modèle de la perfection royale, un prince, dis-je, tiré d'après les idées encore plus exactement que le Cyrus de Xénophon (45), ne tendra jamais un piége par ses libéralités. Veut-il donner des charges ? il choisit les plus convenables à ceux qu'il souhaite de gratifier, et ne leur donne point celles dont il conjecture qu'ils s'acquitteraient très-mal. Il donne promptement : c'est un caractère de bonté qui multiplie le bienfait (46). Il n'engage pas à de longues sollicitations ceux qui lui demandent quelque chose : cela détruit le mérite du bienfait (47), et ne convient qu'à une bonté si médiocre qu'elle n'est presque point digne d'être distinguée de la dureté. Ceux qui nous ont donné le portrait du cardinal Mazarin, y ont mis comme un grand défaut l'habitude qu'il avait contractée de faire traîner si long-temps l'exécution de ses promesses, que tout le plaisir se consumait dans l'espérance, et qu'on trouvait ses faveurs toutes estropiées par les efforts avec quoi il avait fallu les lui arracher. *Promissis largus, quibus multoties non stetit ; aut si implevit, fastidio et morâ diù libratum beneficium improbè extortum elumbavit, longo voto consumens gaudia* (48). Si l'on avait voulu faire son panégyrique, et lui attribuer par adulation une libéralité achevée, l'on aurait dit que sa promptitude à obliger prévenait les sollicitations, et qu'elle épargnait à ses cliens la honte d'une requête. *Illud atque in vulgus, principem obiissé.... liberalem in primis, et qui raro exemplo hujus ævi preces anteverteret, ut consuleret accipientium pudori* (49). Un panégyriste qui s'attacherait à la perfection en idée pour l'attribuer à ses héros, ne manquerait pas de faire entrer dans le caractère de leur libéralité une liaison indissoluble entre donner l'art de bien user d'un présent, et donner le présent même.

On voit par-là quelles sont les propriétés de la bonté idéale, ce qu'elle exclut, ce qu'elle renferme. Or en consultant cette idée de bonté, on ne trouve point que Dieu, principe souverainement bon, ait pu renvoyer la

(43) Horat., epist. XVIII, *lib. I, vs.* 31.

(44) *Je me sers de la version de M.* Dacier.

(45) *Cyrus ille à Xenophonte non ad historiæ fidem scriptus, sed ad effigiem justi imperii.* Cicero, ad Q. fratrem, epist. I, *lib. I, folio m.* 98, *D.*

(46) Bis dat qui citò dat.

(47) *Gratia quæ tarda est, ingrata est, gratia namque*
Cùm fieri properat, gratia grata magis.
Ausonius, epigr. LXXXII.

*Voyez aussi l'*épigramme LXXXII, *et les auteurs que l'on cite dans le commentaire sur ces paroles d'*Ausone, *à l'édition d'Amsterdam*, 1671.

(48) Priolus, de Rebus gallicis, *lib. XI, sub fin., pag. m.* 392.

(49) Famian. Strada, Prolus. II, *lib. II, pag. m.* 255. *Il parle de Léon X.*

félicité de la créature après plusieurs siècles de misères (50), ni lui donner un franc arbitre dont il était très-certain qu'elle ferait un usage qui la perdrait. Si elle lui eût demandé un tel présent, il n'aurait point pu le lui accorder sans démentir son essence; à plus forte raison n'a-t-il point pu le lui donner sans qu'elle le demandât : l'aurait-elle bien voulu prendre si on l'avait consultée? et si elle avait connu quelles en seraient les suites, n'aurait-elle pas crié plutôt (51),

Que tels présens soient pour mes ennemis !

Mais si la bonté infinie du Créateur lui permettait de donner aux créatures une liberté dont elles pourraient faire un mauvais usage aussitôt qu'un bon usage, il faudrait pour le moins dire qu'elle l'engagerait à veiller de telle sorte sur leurs démarches, qu'elle ne les laisserait pas actuellement pécher. Son amour infini pour la vertu, sa haine infinie pour le vice, sa sainteté en un mot, uniraient ses intérêts avec ceux de la bonté; et par le concours de ces deux divins attributs, le mauvais usage du franc arbitre serait détourné toutes les fois qu'il serait prêt à éclore. Les pères qui ne peuvent refuser à un enfant la permission de marcher seul, ou de monter une échelle à bras, ou d'aller à cheval, lorsqu'il est visible qu'il tombera si l'on n'y prend garde, ne manquent jamais de donner ordre que de quelque côté qu'il chancèle il trouve toujours un appui. Si une bonté finie, et qui ne peut pas concilier invisiblement son secours avec les forces d'un petit enfant, empêche toujours, quand elle le peut, qu'il ne tombe, ou qu'il ne se blesse avec un couteau qu'il a fallu lui accorder pour faire cesser ses pleurs, combien plus devrait-on être persuadé que Dieu aurait prévenu le mauvais usage du franc arbitre, lui qui est infiniment bon, infiniment saint, et qui peut infailliblement incliner la créature vers le bien, sans donner atteinte aux priviléges de la liberté (52). C'est ainsi qu'un manichéen pourrait répondre à l'origéniste sur la première des trois propositions qu'on a vues ci-dessus. On voit bien, sans que je le dise, qu'il se servirait quelquefois des argumens qu'on appelle *ad hominem*.

Pour ce qui est de la raison alléguée par l'origéniste, qu'il fallait accorder la liberté à la créature afin *de donner lieu à la vertu et au vice, au blâme et à la louange, à la récompense et aux peines*, on la pourrait très-bien réfuter et facilement. Il suffirait de répondre que bien loin qu'une semblable raison ait dû obliger un être infiniment saint et infiniment libéral, à donner le franc arbitre aux créatures, elle devait au contraire l'en détourner. Le vice et le blâme ne doivent point avoir lieu dans les ouvrages d'une cause infiniment sainte, il faut qu'ils y trouvent bouchées toutes les avenues, tout y doit être louable; la vertu y doit occuper tellement les postes, que la qualité opposée ne s'y puisse jamais fourrer. Et comme tout doit être heureux dans l'empire d'un souverain être infiniment bon et infiniment puissant, les peines n'y doivent point avoir lieu. On ne doit point trouver en voyageant dans ce vaste empire une vallée de larmes, ni un vestibule tel que celui dont un grand poëte a donné cette description.

Vestibulum ante ipsum, primisque in faucibus Orci,
Luctus, et ultrices posuêre cubilia curæ :
Pallentesque habitant morbi, tristisque senectus :
Et Metus, et malesuada Fames, et turpis egestas,
(Terribiles visu formæ) Lethumque, Laborque;
Tum consanguineus Lethi Sopor : et mala mentis
Gaudia, mortiferumque adverso in limine Bellum :
Ferreique Eumenidum thalami; et discordia demens,
Vipereum crinem vittis innexa cruentis (53).

Sans traverser des espaces remplis d'horreur, on doit rencontrer d'abord les théâtres de la félicité.

Devenêre locos lætos, et amœna vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas.
Largior hîc campos æther, et lumine vestit
Purpureo : solemque suum, sua sidera nôrunt (54).

La vertu, la louange, les faveurs, peuvent fort bien exister sans que le vice, le blâme, et les peines aient

(50) *Il sera parlé de ceci au paragraphe IV.*
(51) Histoibus eveniant talia dona meis.
(52) *Voyez, tom. X, pag.* 235, *remarque* (G) *de l'article* MARCIONITES.
(53) Virgil., *Æn., lib. VI, vs.* 273.
(54) *Idem, ibidem, vs.* 638.

aucune autre existence que celle qu'on nomme idéale et objective. L'origéniste ne le peut nier, puisqu'il reconnaît une félicité éternelle pour toutes les créatures libres, qui succédera à quelques siècles de souffrance. La vertu, la louange, les bienfaits, auront lieu pendant la durée infinie de bonheur; mais le vice, le blâme, et les peines, n'y auront aucune existence hors de l'entendement. Si l'origéniste répond que ces bienfaits ne seraient pas une récompense au cas que les créatures n'eussent point été douées de liberté, nous répliquerons qu'il n'y a nulle proportion entre une félicité éternelle, et le bon usage que l'homme fait de son franc arbitre : c'est pourquoi le bonheur éternel que Dieu fait sentir à un honnête homme ne peut point être considéré, proprement parlant, comme une récompense; c'est une faveur, c'est un don gratuit. On ne peut donc pas prétendre, selon l'exactitude des termes, que le franc arbitre a dû être conféré aux hommes afin qu'ils pussent mériter le bonheur du paradis, et l'obtenir à titre de récompense. Ce langage pourrait avoir lieu tout aussi bien quand même il n'y aurait qu'une subordination entre la vertu et le bonheur éternel, c'est-à-dire une liaison de pensées nécessairement vertueuses dans laquelle le bonheur suivrait et la vertu précéderait. Je laisse à dire que plus la félicité éternelle serait éloignée de la notion de récompense, plus marquerait-elle le caractère d'une bonté infinie.

II. La réponse à la seconde proposition ne nous arrêtera guère. Le manichéen ne manquerait pas d'observer que l'impénitence n'étant autre chose qu'un mauvais usage de la liberté, tout revient à un, soit que l'on dise que Dieu ne damne les gens qu'à cause qu'ils ne se repentent pas, soit que l'on dise qu'il les damne simplement à cause qu'ils ont péché. J'avoue que, généralement parlant, c'est une marque de miséricorde, que de vouloir remettre la peine à ceux qui auront regret de leur faute; mais quand on promet de pardonner sous la condition du repentir, à des gens dont on est très-assuré de l'impénitence, on ne promet rien, proprement parlant, et l'on est tout aussi résolu à les châtier, que si l'on ne leur offrait aucune grâce : si vous vouliez tout de bon les exempter de la peine, vous les empêcheriez d'être impénitens, chose très-facile à celui qui est le maître des cœurs. Voilà encore des argumens *ad hominem*.

III. A l'égard de la troisième proposition et de ses preuves, le manichéen pourrait demander d'abord si l'origéniste oserait bien déterminer la durée des tourmens qui précèdent l'éternité bienheureuse. On n'oserait la déterminer, car non-seulement on l'ignore, mais aussi on craindrait ou de la faire trop courte, ou de la faire trop longue. Si on la faisait trop courte, comme par exemple de cent ans, on craindrait d'être accusé de lâcher la bride aux pécheurs; et si on la faisait d'un million d'années, on craindrait de ne point donner une juste image de la miséricorde de Dieu, et de ne point lever tout le scandale de la cruauté prétendue de la doctrine des enfers. On ne se fie donc guère à la nullité de proportion entre la durée d'un million de siècles, et une durée infinie, et l'on ne voit pas que ce soit résoudre la difficulté que de dire, *qu'il y a infiniment moins de proportion entre la durée de la terre et l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute et cent millions d'années*. Ce qui se peut assurer d'autant de millions de siècles qu'il y a de gouttes d'eau dans l'Océan. Ce nombre de siècles multiplié tant qu'il vous plaira, est une chose finie, or il n'y a nulle proportion entre le fini et l'infini; il n'y en a donc aucune entre quelque nombre de siècles que ce soit, et l'éternité. Cependant personne ne peut s'empêcher de juger que la justice divine serait moins sévère, si elle faisait cesser au bout de cent ans le malheur des réprouvés, pour les introduire au paradis, que si elle ne faisait ce changement qu'au bout de cent mille siècles. Quelque effort que l'on fasse sur son esprit, on ne saurait satisfaire la raison en lui disant, qu'à la vérité Dieu s'apaisera enfin, mais que ce ne sera qu'après que les peines infernales, telles qu'on les décrit ordinairement, auront duré autant de millions d'années qu'il y a de gouttes d'eau dans

la mer. Ce nombre d'années, qui n'est rien en comparaison de l'éternité, paraît néanmoins une durée très-longue quand il est considéré en lui-même, et par rapport à la personne souffrante. D'où que cela vienne, soit qu'il faille dire que notre raison est trop sotte pour pouvoir être trompée, soit qu'il y ait réellement quelque source d'illusion et de sophisme dans les idées du temps, on ne peut ôter de l'esprit d'un philosophe ne raisonnant qu'en philosophe, que le supplice d'une créature continué pendant cent mille millions de siècles, est incompatible avec la souveraine bonté du créateur. On doit supposer que l'origéniste sent bien cela, et que c'est pour cette raison qu'il n'oserait dire que le purgatoire des damnés sera d'une si longue durée. Or voici comment il me semble qu'un manichéen le pourrait presser. Vous trouveriez de la cruauté dans un supplice si long, prenez seulement la moitié de cette durée, et si vous y trouvez autre chose qu'une diminution de rigueur, vous vous abusez vous-même, car cinquante millions d'années ne diffèrent de cent mille millions que du plus au moins, et l'on ne passe pas de la cruauté à la souveraine bonté par la simple diminution de la cruauté : les qualités *in summo gradu* (55), la chaleur par exemple, exclut absolument tous les degrés de froideur, il faut donc que la bonté *in summo gradu* exclue tous les degrés quelconques de la qualité opposée. Vous ne pouvez donc parvenir à la suprême bonté de Dieu, qu'en supprimant jusqu'à la dernière minute les supplices des enfers. Car ce que Dieu peut être un moment, il le peut être deux heures, et deux siècles, et dans toute l'éternité ; mais ce qui serait incompatible avec sa nature dans l'éternité, l'est aussi dans chaque instant de la durée des choses. Les qualités de la créature sont susceptibles du plus et du moins, et ne sont jamais parfaites, mais nous les appelons parfaites lorsque ce qui leur manque n'est point fort sensible. Nous louons la justesse d'un horloger, lorsque sa pendule ne se détraque que dans deux ou trois secondes sur une année; mais la justesse d'un ouvrier souverainement parfait exclut absolument toutes exceptions ; sa sainteté, sa sagesse, etc. sont absolument simples, et sans nul mélange des qualités contraires ; je dis sans le plus petit mélange qui se puisse concevoir, ou qui puisse être dans la nature des choses.

IV. L'idée de cette bonté exclut tous les défauts qui se rencontrent presque toujours dans la manière dont les hommes font du bien les uns aux autres. Les uns se plaisent aux délais (56); les autres ne peuvent se rendre utiles que par des détours, et ils sont contraints malgré eux de faire passer par le mal ceux qu'ils veulent mener au bien. Les pères, qui ne peuvent corriger qu'à coups de fouets les mauvaises inclinations d'un enfant, lui font sentir la douleur des coups de verge ; mais ils s'en garderaient bien s'ils étaient persuadés qu'une complaisance sans bornes serait un moyen plus efficace de correction. Ils le contraignent d'avaler une médecine qui lui causera des tranchées, et dont l'amertume lui sera insupportable ; mais ils n'en useraient pas de la sorte, s'ils savaient un autre moyen de le guérir. Ils se serviraient du sucre, et de tout ce qui serait le plus à son goût, s'ils espéraient de trouver là un meilleur remède. Ne pouvant éviter de lui faire prendre une potion désagréable, ils en adoucissent l'amertume le mieux qu'ils peuvent par de petites tromperies (57), et quoiqu'ils regardent comme une faiblesse ridicule les plaintes qu'il fait du mauvais goût d'une médecine, persuadés qu'ils sont qu'*en très-peu de temps il ne* le *sentira plus, et que le remède lui fera du bien* ; nonobstant cela,

(55) *Je parlerai encore de ceci, ci-dessous, num.* (60).

(56) *Voyez, ci-dessus, citation* (48). *Ces délais sont quelquefois si ennuyans que l'on demande enfin comme une grâce la promptitude du refus.*

Jam, satis est, finem, ô Cæsar, pro munere posco
Remque meam seu das, perfice sive negas.

Voyez Balzac, entret. XXVII, *pag. m.* 276.

(57) ...... *Pueris absinthia tetra medentes*
Cùm dare conantur, priùs oras pocula circum
Contingunt mellis dulci flavoque liquore,
Ut puerorum ætas improvida ludificetur
Labrorum tenùs, intereà perpotet amarum
Absinthi laticem, deceptaque non capiatur,
Sed potiùs tali facto recreata valescat.

Lucret., *lib. I, vs.* 935, *et lib. IV, vs.* 11.

dis-je, ils lui épargneraient de tout leur cœur cette peine, et le guériraient par les liqueurs les plus savoureuses du monde, s'ils le pouvaient. Il n'est pas besoin d'être père pour sentir de telles dispositions dans son âme. Il n'y a ni médecin ni apothicaire qui ne fasse des excuses de ce que les remèdes sont amers, et qui ne proteste que s'il était possible de leur donner le goût de la sauce la plus excellente que les meilleurs cuisiniers sachent faire, on n'y épargnerait point son industrie, mais qu'une nécessité que tout l'art humain ne peut surmonter, oblige à faire prendre des médecines désagréables. Il est sûr que ce langage est sincère, lors même que l'on s'en sert auprès d'un malade que l'on n'avait jamais vu. Demandez à un chirurgien qui remet le bras à une personne inconnue, *si vous pouviez faire cette opération sans causer aucune douleur, ne la feriez-vous pas de cette manière?* Il vous répondra que cette question est inutile, et qu'on doit tenir pour indubitable qu'un homme de sa profession qui saurait panser une plaie en deux manières également bonnes, mais l'une douloureuse, l'autre agréable, et qui préférerait celle-là à celle-ci, serait un monstre de cruauté, un tigre, un cannibale qu'il faudrait faire expirer incessamment sur une roue (58). Les maîtres d'écoles pour l'ordinaire n'ont pas l'esprit bien tourné; cependant je doute qu'il y en ait d'une pédanterie assez sauvage, pour aimer mieux employer le fouet que les caresses, lors même qu'ils seraient certains que la douceur et la complaisance feraient faire autant de profit à leurs disciples que les châtimens. Ne donne-t-on pas des friandises à de petits écoliers pour vaincre leur répugnance (59)? Recourir aux gronderies et à la férule sans nécessité, je veux dire sans que cela soit plus profitable que les caresses et les présens, c'est être brutal.

On pourrait amplifier à perte de vue cette induction, et de là naîtrait une conséquence qui décontenancerait un origéniste; car on en pourrait conclure que les idées de l'expérience et les idées métaphysiques s'accordent à nous montrer que faire du mal à quelqu'un, lors même que ce n'est que pour peu de temps, et pour en tirer un grand bien, est une chose incompatible avec la bonté, à moins qu'il ne soit impossible de trouver un chemin droit par où l'on puisse mener ce quelqu'un de bien en bien constamment et invariablement. On a donc beau dire que les peines des damnés ayant duré un certain temps, qui sera fort court en comparaison de l'éternité, seront suivies d'un bonheur qui ne finira jamais; cela ne laisse pas de paraître d'autant plus incompatible avec la bonté de Dieu, que c'est une bonté infinie et souverainement parfaite, qui ne peut souffrir la moindre diminution, ni la moindre interruption sans cesser d'être parfaite. Souvenons-nous de la doctrine des scolastiques sur la nature des premières qualités. La chaleur *in summo gradu* (60), ou *ut octo*, comme ils s'expriment, n'est plus une qualité première, simple, et dans la perfection, dès qu'elle est mêlée avec le plus petit degré de froid qui puisse exister. Elle passe dès lors dans la nature des secondes qualités, ou des qualités composées : les essences consistent *in indivisibili*, dans un point indivisible; pour peu que vous en ôtiez, vous les détruisez entièrement. Il leur faut tout ou rien, et ainsi, quelque mince que puisse être le mélange de la qualité malfaisante avec la bonté, cette bonté perd l'essence de la bonté parfaite; elle change d'espèce, et se trouve appartenir à l'espèce des qualités imparfaites. Je mets en note l'axiome philosophique qui prouve cela (61). Il faut donc que si les origénistes se veulent tirer d'affaire, ils ajoutent une nouvelle hérésie aux précédentes; il faut qu'ils soutiennent qu'il a été impossible à Dieu de conduire les créatures libres à un bonheur éternel, sans qu'au préalable elles souffrissent les misères de cette vie, et puis pour un

(58) *Conférez ce que je cite de* Sénèque, *dans l'article* CALLISTRATE, *tom. IV, pag.* 325, *citations* (7) *et* (8).

(59) ..... *Ut pueris olim dant crustula blandi Doctores, elementa velint ut discere prima.* Horat., sat. I, *lib. I.*

(60) *Conférez ce que dessus, num.* (55).

(61) Bonum ex integrâ causâ, malum ex quocunque defectu.

certain temps les infernales. Ils pourraient alléguer que tout de même que les poissons ne peuvent vivre dans l'air, ni les hommes sous les eaux, les esprits ne sauraient vivre dans le paradis pendant qu'ils sont chargés de la crasse que leur union avec la matière élémentaire leur communique, qu'il faut donc les en purger dans les fournaises infernales, après quoi ils sont en état de vivre heureux dans les régions célestes. Selon cette supposition, la bonté de Dieu peut subsister toute entière avec les tourmens de la créature, tout comme l'amitié d'un opérateur se conserve entièrement pour la personne qu'il taille, quoiqu'il lui fasse souffrir de très-cruelles douleurs dont il ne lui est pas possible de l'exempter. Mais si l'on recourait à cette hypothèse, on ne ferait qu'adopter une partie de l'erreur des manichéens; on sauverait la bonté de Dieu aux dépens de sa puissance, on admettrait la matière comme un principe incréé, et si essentiellement mauvais que Dieu n'en pourrait rectifier les défauts. Ce serait donc, non pas répondre aux difficultés des manichéens, mais les faire triompher. Les observations qui ont été faites sur le mal physique, par rapport à la bonté de Dieu, se peuvent facilement appliquer au mal moral par rapport à la sainteté divine.

V. Il faut prendre garde que si Origène pouvait répondre aux objections des manichéens, il ne s'ensuivrait pas que l'on pourrait les résoudre à plus forte raison par des principes beaucoup meilleurs, et plus orthodoxes que les siens. Car tout l'avantage qu'il peut trouver dans cette dispute procède des faussetés qui lui sont particulières, donnant d'un côté beaucoup d'étendue aux forces du franc arbitre, et substituant de l'autre à l'éternité malheureuse qu'il supprime, une félicité éternelle. Le plus fort argument des manichéens est fondé sur l'hypothèse que tous les hommes, à la réserve de quelques-uns, seront damnés éternellement.

VI. Il n'y a personne aujourd'hui qui donne si peu de prise aux manichéens que la secte de Socin; mais ce n'est qu'à cause qu'elle s'est plus éloignée que les autres de l'hypothèse des particularistes (62). Or pendant qu'elle n'ira pas encore plus loin, elle ne sera pas plus heureuse que l'origénisme dans cette dispute; elle y succombera si elle ne joint à ses autres impiétés, celle de dire que la matière est un principe dont Dieu ne peut disposer que jusques à un certain point, et que hors de là il faut qu'il cède à sa résistance, et qu'il s'accommode aux défauts incorrigibles qu'il y rencontre. Si les sociniens ne se chargent pas encore de ce blasphème, ils se verront réduits à l'absurde; je veux dire à nier des vérités d'expérience : voici comment. Ils nient l'éternité de l'enfer, parce qu'ils ne sauraient comprendre qu'elle s'accorde avec la bonté infinie de Dieu. Ils ne comprennent pas que cette bonté soit compatible avec un enfer de cent fois cent mille millions d'années. Tant de siècles de souffrances leur paraissent une cruauté horrible. Mais comme de cette cruauté on ne parviendra jamais jusqu'à la bonté infinie par le retranchement de mille siècles, et puis encore de mille, etc. pendant que l'on laissera de reste quelques années de tourment (63), il faudra dire, si l'on veut éviter les inconséquences, que sous un Dieu infiniment bon, il ne peut point y avoir d'enfer. Cela prouve trop; on ne comprend point après cette thèse, qu'il puisse y avoir des maladies et des chagrins parmi les hommes. Vous posez donc des principes d'où s'ensuit la fausseté, et même l'impossibilité de ce qui existe très-certainement, et dont on ne fait que de trop fâcheuses expériences. Direz-vous que sous les meilleurs monarques il y a et des cachots, et des tortures, et des gibets, et des bourreaux, qui font souvent des exécutions? On vous répondra qu'aucune de toutes ces choses n'aurait lieu, si ces monarques avaient la force d'inspirer à tout le monde une ferme résolution de se comporter comme il faut. Quel moyen de se tirer de ce labyrinthe, si Dieu dispose de la ma-

(62) *Ce sont ceux qui pressent avec le plus de rigueur le sens littéral de saint Paul sur le dogme de la prédestination absolue, et de la nécessité de la grâce, et de la perte du franc arbitre.*

(63) *Voyez-en les preuves, ci-dessus, remarq.* (E), *paragraphe III.*

tière comme bon lui semble, et s'il est l'auteur libre des lois qui assujettissent l'homme aux maladies et aux déplaisirs? On sera donc obligé de dire pour le dégager, qu'il ne fait pas tout ce qu'il veut, et que la matière contient des semences de mal qui germent ou d'une manière ou d'autre, bon gré malgré qu'il en ait, et quelque combinaison ou quelque tissu qu'il fasse de corpuscules.

VII. C'est ainsi qu'il faut apprendre leur devoir à ceux qui veulent assujettir la théologie à la philosophie. Il faut leur montrer les conséquences absurdes de leur méthode, et les ramener par-là à cette maxime de l'humilité chrétienne, c'est que les notions métaphysiques ne doivent point être notre règle pour juger de la conduite de Dieu, mais qu'il faut se conformer aux oracles de l'Écriture. Quant à ceux qui pourraient craindre quelque péril pour la vraie foi, de ce qu'on montre que par les seules lumières philosophiques nous ne pouvons pas résister aux objections des manichéens, je les renvoie aux éclaircissemens que je dois mettre à la fin de cet ouvrage.

(F) *Les tourmens dont les persécuteurs de la foi se servirent contre lui.*] De tous les illustres martyrs qui périrent sous la septième persécution (64), *nul ne fut attaqué avec plus d'opiniâtreté qu'Origène. . . . . Il fut jeté dans un noir cachot* (*), *attaché par le cou à un large collier de fer, étendu durant plusieurs jours sur une espèce de chevalet, qui, à force de lui écarter les pieds, lui disloqua les membres de telle sorte, que le reste de sa vie se passa dans les douleurs. Il avait alors soixante et sept ans.... Chaque jour on inventait de nouvelles cruautés, que lui-même a racontées dans ses lettres, auxquelles les anciens nous renvoient, mais qui se sont perdues depuis. Souvent on le menaçait de le brûler peu à peu, et à diverses reprises, et jamais dans ce cruel et long martyre qui dura, autant qu'on en peut juger, jusqu'à la mort de Dèce, il ne lui échappa rien qui ne fût digne d'un soldat de Jésus-Christ. Heureux si, rendant l'âme dans un si glorieux combat, il eût pu laver de son sang les erreurs de sa doctrine. Mais Dieu ne le permit pas* (*). Il souffrit beaucoup, *dit saint Épiphane*, et il n'arriva point au terme où le martyre conduit. *Il toucha la couronne de la main, sans se la pouvoir mettre sur la tête, et celui à qui pour être martyr, il n'a, ce semble, manqué que d'expirer dans les tourmens dont il a porté les marques jusqu'à la mort, est un hérésiarque rejeté et abhorré par l'église, parce qu'il n'a pas cru comme elle. Mais on ne doit plus s'en étonner, lorsqu'on lit dans les actes du saint prêtre Pionius, qui souffrit pour lors à Smyrne, qu'à côté de lui brûlait un marcionite, dont la secte, pour inspirer le désir du martyre, n'était pas moins hérétique, parce que ces faux martyrs mourraient attachés à leurs erreurs. Ce qui fait le martyr, dit excellemment saint Augustin, ce n'est pas le supplice, mais la foi qui le fait endurer. Or il n'y a plus de foi dans celui qui s'élève contre la doctrine de l'église. Où sont ceux de ce caractère, qu'on nous veut donner pour des saints, quoiqu'on ne voie rien dans leur vie qui approche ni des vertus, ni des souffrances des martyrs, mais seulement une opiniâtreté beaucoup mieux marquée que celle des anciens hérésiarques* (65)?

J'ai rapporté ce long passage du père Doucin sans en ôter la réflexion; car j'ai cru qu'elle servirait de supplément aux choses que j'ai rapportées ci-dessus (66), touchant la querelle qui fut faite à M. Maimbourg, à l'égard des marcionites. J'ai cru encore que cela me fournirait une occasion de remarquer que les voies les plus faciles du discernement de la bonne cause nous échappent tôt ou tard. Il serait bien plus à la portée du peuple de connaître à certaines marques extérieures quelle est la vraie religion, que d'entrer dans un examen sévère de la doctrine. Or entre les marques extérieures, la constance des martyrs est la plus capable de faire impression. Elle fut tout-à-fait utile à l'avancement de la foi chrétienne : leurs cendres furent la se-

(64) *Celle de l'empereur Décius, l'an* 250.

(*) *Euseb.*, *l.* 6, *c.* 39; *Nicep.*, *l.* 5, *c.* 32.

(*) *L. de Ponderib. et Mensuris.*

(65) Doucin, Histoire de l'Origénisme, *pag.* 81 *et suiv.*

(66) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Marcionites, *tom. IX*, *pag.* 225.

mence des justes, et donnèrent une infinité d'élèves à l'évangile. Mais cette preuve devint équivoque après que le christianisme se fut partagé en diverses communions : elles eurent toutes leurs martyrs, et ainsi pour n'être pas abusé, il fallait entrer dans la discussion de la doctrine, et renoncer à cette voie abrégée de la vérité : une telle communion a des martyrs, donc elle est bonne.

(G) *Il vaut mieux dire que* les erreurs d'Origène *coulent d'une même source.*] C'est dans ses trois livres des Principes (67) qu'il les a *développées et établies, et tellement liées l'une avec l'autre, qu'on les y voit toutes naître d'un seul principe* (68). « Il est » aisé de démontrer, premièrement » que dans les livres des Principes, » ce qui est hérétique et digne de » censure n'est ni une ni deux pro» positions de celles qui sont étran» gères au sujet, c'est le corps même » de la doctrine, c'est la substance » de l'ouvrage, ce sont les proposi» tions fondamentales sur lesquelles » tout le système porte, et qu'on ne » saurait détacher sans renverser » tout l'édifice. On peut démontrer » en second lieu, que les mêmes er» reurs qui infectent les livres des » Principes, se trouvent répandues » dans tous les autres du même au» teur : de manière que c'est par tout » le même esprit qui règne, partout » les mêmes idées qui se manifestent. » Pour les lui ôter, il faut détruire » jusqu'aux premiers élémens de sa » doctrine (69) . . . . Tel est le sort » de quiconque ose tenter une nou» velle route en matière de religion : » une suite épouvantable d'abîmes » et de précipices s'ouvrent sous cha» que pas qu'il fait. Plus il a d'es» prit, plus l'envie de raisonner con» séquemment lui fait dévorer d'ab» surdités ; et ce qui d'abord ne pa» raissait qu'une singularité légère » et indigne d'être relevée, devient » enfin le renversement général de » tous les dogmes. Tant il est funes» te d'inventer lorsqu'il s'agit sim» plement de croire (70). » L'auteur qui me fournit ces paroles dit ceci en un autre endroit : « Ce qui mérite » principalement d'être observé, c'est » la liaison imperceptible et néan» moins réelle de toutes ces erreurs, » dont l'une a obligé son auteur de » se jeter dans l'autre, et d'imagi» ner en même temps cette effroya» ble multitude de nouveautés dont » son système est composé. Car, com» me saint Jérôme l'a fort bien dit » en traitant de cette matière, il ne » faut pas croire qu'Origène ait été » un insensé ni un esprit faible ; (*1) » et la plupart de ceux qui l'ont lu » n'y auraient pas trouvé ces fréquen» tes contradictions dont ils l'accu» sent, s'ils s'étaient plus appliqués » à l'étudier. Il est vrai que le livre » des Principes, tel que nous l'avons » aujourd'hui, n'est pas toujours bien » d'accord avec le reste de ses ouvra» ges ; mais ce n'est pas à l'auteur » qu'on s'en doit prendre (*2). Per» sonne n'ignore les peines que Rufin » s'est données pour ôter de sa tra» duction ce qui lui paraissait capable » de la faire condamner en Occident. » Ce n'est que de cette façon qu'O» rigène combat quelquefois en latin » les erreurs qu'il établit en grec, » dans ses autres livres. Du reste on » ne le trouvera point du tout con» traire à lui-même, pourvu qu'on » remonte à la source de ses idées, » et qu'on cherche pour ainsi dire, » la clef de ses écrits ; car il y en a » une assurément, et il ne faut pas » s'imaginer que tant d'hérésies dif» férentes soient autre chose que les » suites d'un premier égarement, » qu'il ne paraît point qu'on se soit » jusqu'ici assez attaché à découvrir » (71). » Le père Doucin propose ensuite ses conjectures, et la manière dont *il conçoit l'enchaînement de la doctrine d'*Origène. Cela mérite d'être lu dans l'original.

(H) *Quelques-uns de ses sectateurs*

(67) *Il les composa l'an* 217. *Voyez le père* Doucin, *ubi infrà.*

(68) Doucin, Histoire de l'Origénisme, *p.* 31.

(69) *Là même, pag.* 36.

(70) *Là même, pag.* 37.

(*1) Non est fatuus Origenes. Et ego novi Contraria sibi loqui non potest. *Hier. Apol.*, *l.* 2.

(*2) Quæ cùm legissem contulissemque cum græco, illicò animadverti quæ Origenes de Patre et Filio et Spiritu Sancto impiè dixerat, et quæ romanæ aures ferre non poterant, in meliorem partem ab interprete commutata. *Hier.*, *Apol.*, *l* 1. Si ideò interpretaris ut eum hæreticum arguas, nihil de græco mutes. *Ib.*, *lib.* 2.

(71) Doucin, Histoire de l'Origénisme, *pag.* 323 *et suiv.*

les poussèrent jusqu'aux sensualités que l'on a vues depuis parmi les molinosistes.] Je me servirai des propres termes du père Doucin. Ils sont remplis de semences de réflexion, et indiquent l'usage qu'on en peut faire par rapport au temps présent. « Tandis que les contemplatifs sans étude donnaient inconsidérément dans toutes les chimères d'Origène, d'autres plus éclairés qu'eux, mais aussi plus corrompus, en aperçurent les conséquences très-favorables à leurs déréglemens ; et de ce que la chair n'était plus regardée que comme la prison de l'esprit, et nullement comme une partie de nous-mêmes, sanctifiée par l'union qu'elle a avec Jésus-Christ, et destinée à régner avec lui dans la gloire, ils conclurent que les souillures de la chair n'étaient pas capables d'ôter à l'esprit sa pureté, ni le priver de la grâce du créateur. On voit assez à quelles abominations conduit ce détestable principe, qui forma dans l'Orient une seconde secte d'origénistes si décriés pour leurs désordres, qu'on leur donna le nom d'*infâmes* et de *débordés* (*1). Ce double origénisme, l'un charnel et l'autre spirituel, a pour témoin saint Épiphane. Ainsi on ne le prendra pas pour l'invention d'un historien qui cherche dans les siècles passés des portraits de ce qui se voit dans le nôtre. Beaucoup moins doit-on le regarder comme une occasion ménagée pour avoir lieu de s'expliquer sur les affaires présentes.... Si l'exécrable Molinos, tout opposé qu'il était au chaste Origène, n'a pas laissé de devenir comme lui le chef d'une hérésie spirituelle, et d'une hérésie charnelle, il ne faut pas s'en étonner (*2). L'hérésie la plus spirituelle, pour peu qu'elle ait d'affinité avec la règle des mœurs, et de rapport à la pratique, ouvre le chemin aux plus monstrueux désordres. Tel soupire et s'accuse lui-même, après avoir commis une méchante action, que je n'ai pu éviter, dit-il, Dieu m'ayant refusé la grâce. Tel autre, de ce que Dieu lui a ôté les moyens d'éviter cette même action, conclut qu'elle ne saurait donc être criminelle ; et il la commet sans rougir. La différence de l'un à l'autre n'est souvent que dans la manière de parler. Celui-ci parle comme il pense, et celui-là comme il veut qu'on pense de lui (72). »

(I) *Cet origénisme charnel. . . . fut plus aisé à détruire que l'origénisme spirituel qui était une manière de quiétisme.*] « Ce qui semblera incroyable, et qui mérite néanmoins d'être soigneusement remarqué, une hérésie charnelle est moins à craindre pour l'église (73), que celles où l'on ne voit rien que de très-réglé dans les mœurs. Il n'en faut point d'autres preuves que celle du double origénisme. Le charnel dura très-peu, et fut abhorré de tout le monde : ceux mêmes qui en étaient infectés n'osèrent produire aux yeux des hommes une doctrine si affreuse ; au lieu que l'origénisme spirituel, dont les sectateurs, selon (*) saint Épiphane même, étaient irréprochables du côté de la pureté, ne put être éteint qu'après plus de deux siècles ; tant la probité de ceux qui en faisaient profession cachait d'aheurtement et d'orgueil sous les apparences spécieuses d'une piété exemplaire (74). »

J'ai encore besoin de ce passage du père Doucin. *Évagre. . . . diacre de l'église de Constantinople. . . . était allé à Jérusalem, et de là en Égypte, s'y confiner dans la solitude . . . . . il n'était rempli que de son Origène.... A peine fut-il dans son désert, que les moines origénistes, connaissant ce qu'il valait, le mirent à leur tête, et c'est la raison pourquoi l'église l'a condamné depuis comme un des chefs de cette secte. Son occupation était d'écrire des livres spirituels, qu'on estimait infiniment, et dont les*

(*1) *Hæres.* 63 *et* 64. Horum verò hæresis ad Epiphanis dogma conformata videtur de quo in gnosticorum sectâ sermonem anteà fecimus...... nuptias repudiant, neque tamen obscœnis libidinibus modum ullis adhibent, adeòque omni genere spurcitiis et corpus suum, et mentem animumque contaminant. *Ibidem.*

(*2) *Voyez ce que dit M. Huet, pour prouver qu'il n'y a eu qu'un seul Origène.*

(72) Doucin, Histoire de l'Origénisme, *p.* 139.

(73) *Voyez les* Pensées diverses sur les Comètes, *section CLXXXIX, CXC.*

(*) Nam licet nullum sectatoribus suis usum turpitudinis imponat., *Hæres.* 64.

(74) Doucin, Histoire de l'Origénisme, *p.* 141.

fragmens qui restent encore aujourd'hui sont effectivement très-beaux. Par ce moyen l'erreur fit des progrès inconcevables ; saint Épiphane ne tarda pas à s'en apercevoir, et saint Jérôme avertissait de son côté les fidèles d'y prendre garde. « *Évagrius,* » *disait-il, cet homme venu du Nord,* » *qui de sa solitude écrit des lettres à* » *tout l'univers, qui envoie des in-* » *structions aux vierges, des instruc-* » *tions aux moines, des instructions* » *à celle dont le nom semble exprimer* » *les ténèbres et la noirceur de l'hé-* » *résie (c'est de Mélanie qu'il par-* » *le), s'est avisé de publier un livre* » *des Maximes, par lesquelles il pré-* » *tend ôter à l'homme tout sentiment* » *des passions.* » *Voilà justement la prétendue perfection des quiétistes.* « *C'est-à-dire, ajoute saint Jérôme,* » *que de son homme parfait, Évagre* » *en fera ou un Dieu ou une pierre* » (75). »

(K) Les *erreurs* d'Origène *paraissaient capables de réfuter les manichéens.*] C'est ici principalement qu'il est à propos que je me serve de paroles empruntées. Pallade fut *élève* d'Évagre *dans la vie monastique.* Il *sut réussir pour le moins aussi bien que* lui dans l'art de faire valoir une secte. « Les femmes, et surtout celles qui » avaient de la lecture, aimaient à » l'entretenir, et résistaient moins » que les autres à son artificieux lan- » gage. Sa coutume était de commen- » cer par leur rendre suspecte la » créance orthodoxe, en la repré- » sentant comme remplie d'absurdi- » tés dont on ne pouvait la sauver » que par les principes d'Origène. Il » leur demandait par exemple : (*) » Quel mal a fait un tel enfant, que » vous voyez tourmenté et possédé » par le démon ? A quel âge ressus- » citerons-nous ? Sera-ce au même » âge que nous serons morts, etc. » (76).... C'est ainsi que Pallade » faisait goûter l'origénisme comme » un système nécessaire à expliquer » d'une manière simple et aisée ce » qui avait paru jusque-là comme » l'écueil de notre religion. Une doc- » trine ainsi exposée par les premiers » hommes du siècle, pouvait-elle » n'avoir pas un grand succès, sur- » tout dans la disposition où les es- » prits étaient alors ? On ne cherchait » qu'à répondre aux manichéens, » dont la secte était devenue plus » nombreuse et plus florissante que » jamais. S'il n'y a qu'un seul Dieu, » disaient ces hérétiques, tout-puis- » sant et infiniment bon, comment » peut-il permettre ce déluge de » maux qui arrivent dans le monde, » et que tant de gens en soient acca- » blés dès leur naissance, tandis que » les autres naissent dans la prospé- » rité, et dans l'affluence des biens ? » Quelque absurde que parût le dog- » me des deux principes, l'un bon » et l'autre mauvais, également puis- » sans et indépendans l'un de l'au- » tre, il avait trouvé néanmoins une » multitude infinie de sectateurs, » qui sans cela ne croyaient pas pou- » voir rendre raison des maux qui » arrivent en cette vie. On sait les » mouvemens que saint Augustin s'est » donnés pour les satisfaire là-dessus. » On sait encore que Pélage qui vint » ensuite, et dont le dogme fut d'a- » bord très-goûté, s'appliqua singu- » lièrement à lever cette espèce de » scandale, et à répondre à la ques- » tion si rebattue alors : D'où vient » le mal, et quelle en est l'origine ? » Or cette origine de nos maux, et » de la diversité de ce que chacun a » à souffrir, personne ne l'expliquait » avec plus de vraisemblance que les » docteurs origénistes (77). »

Notez que l'origéniste du *Parrhasiana* fait succéder une éternelle béatitude aux tourmens que souffriront les damnés pendant quelques siècles (78). Cela lève la plus accablante de toutes les difficultés des manichéens ; je veux dire l'éternité du mal moral et du mal physique des enfers. Mais le père Doucin rapporte autrement la doctrine d'Origène, et ne la fait pas si commode pour répondre à ces hérétiques ; car il soutient qu'elle rejetait également l'éternité bienheureuse. Outre qu'Origène « trouvait » de la cruauté à faire durer toujours » la peine des damnés, cette éternité » de peines lui paraissait opposée au » caractère essentiel de toutes les

(75) Doucin, Histoire de l'Origénisme, *p.* 177 *et suiv.*

(*) *Hier.*, *ep.* 27.

(76) Doucin, Histoire de l'Origénisme, *p.* 180.

(77) Doucin, *là même*, *pag.* 182.

(78) *Voyez la remarque* (F), *citation* (40).

choses créées, qui est l'instabilité. Il voulait donc qu'autant que Dieu est incapable de changement, autant la créature fût incapable d'être fixée à rien de permanent et d'éternel, soit pour le bien, soit pour le mal. Ainsi il prétendait qu'après que tous les esprits purifiés de leurs taches seraient rentrés dans la divinité (*1) dont ils sont des écoulemens, selon lui, il leur arriverait tout de nouveau de se détacher de son sein, comme des étincelles qui sortent d'une fournaise, et qu'en punition de cette (*2) légèreté ils seraient condamnés à rentrer dans de nouveaux [illegible] que pour cela il faudrait [illegible], de nouveaux mondes, et qu'ainsi durant toute l'éternité ce ne seraient que révolutions périodiques semblables à celles des saisons (79). » La note marginale du père Doucin mérite d'être rapportée, car elle nous apprendra qu'il y avait dans l'origénisme un rameau du spinozisme, savoir l'identité de tous les esprits avec la divinité. Voici donc ce que cet auteur observe après avoir cité les paroles de saint Jérôme : « Remarquez que Ruffin a retranché » cet endroit de sa traduction. Lisez » le dernier chapitre du livre III, où » ces paroles, *et erit Deus omnia in omnibus*, sont expliquées fort au » long. Saint Jérôme poursuit : *Ne » parvam esse putaremus impietatem » eorum quæ præmiserat in ejusdem » voluminis* (*quarti*) *fine conjungit » omnes rationabiles naturas, id est, » Patrem et Filium et Spiritum sanctum, angelos, potestates, dominationes, cæterasque virtutes, ipsum quoque hominem secundum » animæ dignitatem unius esse substantiæ. . . . Et qui in alio loco » Filium et Spiritum Sanctum non » vult de patris esse substantiâ, ne » divinitatem in partes secare videatur, naturam omnipotentis Dei Angelis hominibusque largitur. Ex » quo concluditur* (*inquit*) *Deum et » hæc quodammodò unius esse substantiæ. Unum addit verbum, quodammodò, ut tanti sacrilegii crimen » effugeret*. Voyez liv. III, ch. XVI » (80). »

(L) *On a publié en français la réponse d'Origène au philosophe Celsus.*] M. Bouhéreau (81), si connu par les doctes lettres que M. Lefèvre de Saumur lui a écrites, est l'auteur de cette version. Nos journalistes (82) ayant assez fait connaître le mérite de ce travail, il n'est pas nécessaire que j'en parle. Je dirai seulement une chose qui confirmera une observation que j'ai faite plusieurs fois, c'est qu'il ne faut pas se fier beaucoup aux discours de conversation. J'avais ouï dire à quantité des personnes, que des gens de poids dans l'église réformée de Paris, et nommément M. Claude, avaient déconseillé à M. Bouhéreau la version française de ce livre-là, parce qu'il n'était pas à propos que tout le monde pût voir les objections du philosophe païen, et les comparer avec les réponses d'Origène. Mais M. Bouhéreau n'en parle pas de cette manière. Il dit (83) *que des personnes d'un mérite distingué, et le fameux M. Claude* entre autres, *croyaient* (84) *qu'il était dangereux de mettre Origène entre les mains de tout le monde, à cause de quelques sentimens singuliers qui lui ont été reprochés de tout temps*. Voilà une extrême différence entre ce que j'avais ouï dire tant de fois, et ce que M. Bouhéreau, mieux instruit du fait que personne, nous apprend lui-même. Mais quoiqu'il ne parle pas de cette raison prétendue du conseil de M. Claude, il est pourtant vrai que nos journalistes l'ont rapportée et condamnée (85). Ils avaient sans doute ouï dire la même chose que moi. On m'avait dit aussi que le traducteur se persuade qu'on rétablirait tout entier le livre

(*1) In libro quoque tertio περὶ ἀρχῶν et post disputationem longissimam ad extremum intulit, *et erit Deus omnia in omnibus* ut universa natura corporea in eam redigatur substantiam quæ omnibus melior est in divinam scilicet, quâ nulla est melior. *Origen., apud Hier., Ep. ad Avit.*

(*2) *Hier., Ep. ad Avitum, et Apol.* 2.

(79) Doucin, Histoire de l'Origénisme, *p.* 338.

(80) *Là même, pag.* 339.

(81) *Il est de la Rochelle. C'est l'*Élias Bohérellus *des* Épîtres *de* Tanaquil le Fèvre.

(82) *Voyez l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *déc.* 1699, *pag.* 519, *et les* Nouvelles de la République des Lettres, *janvier* 1700, *pag.* 3.

(83) *Dans sa préface.*

(84) *Voyez contre une semblable pensée ce qui a été dit dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *juin* 1686, *pag.* 691.

(85) Histoire des Ouvrages des Savans, *déc.* 1699, *pag.* 522, *et* Nouvelles de la République des Lettres, *janvier* 1700, *pag.* 11.

re : habet à Christo beneficium jamdudùm orbis ingratus, per quem feritatis mollita est rabies, atque hostiles manus cohibere à sanguine cognati animantis occœpit (7). Ce raisonnement d'Arnobe se peut réduire à ceci : Ceux qui ont embrassé l'Évangile ont appris à souffrir l'injure, et à ne point opposer la force à la force; ils ont dépouillé les sentimens de la violence; ils sont devenus doux et paisibles; ainsi depuis la publication de l'Évangile l'effusion du sang humain, et les fureurs de la guerre sont d'autant moindres qu'auparavant, qu'un bon nombre de personnes ont fait profession de la foi chrétienne. Arnobe ajoute que si les guerres n'ont pas cessé, c'est à cause que tous les hommes n'ont point suivi les préceptes de Jésus-Christ. *Quod si omnes omninò, qui homines se esse non specie corporum, sed rationis intelligunt potestate, salutaribus ejus pacificisque decretis aurem vellent commodare paulisper, et non fastu et supercilio luminis, suis potiùs sensibus, quàm illius commonitionibus crederent : universus jamdudùm orbis mitiora in opera conversis usibus ferri, tranquillitate in mollissima degeret, et in concordiam salutarem incorruptis fœderum sanctionibus conveniret* (8). Un auteur qui prendrait ici l'un pour l'autre, je veux dire qui donnerait à Orose ce qui appartient à Arnobe, avancerait aisément qu'Orose montre que *l'empire romain n'avait jamais été plus exempt* des grands malheurs, *que depuis la naissance de* Jésus-Christ. Mais il est bon d'observer qu'Arnobe ne prouve point du tout cela * ; car outre qu'un simple raisonnement, sans aucune déduction de faits, n'est point capable de répondre aux plaintes que faisaient alors les païens, il faut convenir qu'Arnobe nous allègue là une preuve fort légère. Qu'une partie des habitans d'un vaste empire renoncent à la vengeance, et cultivent soigneusement l'esprit débonnaire de l'Évangile, cela peut-il être cause que les étrangers ne ravageaient cet empire, et qu'ils n'y apportaient des confusions et des malheurs qu'on n'y sentait pas auparavant? Or voilà quelle était la plainte qu'Arnobe prétend réfuter (9). Il allègue d'autres raisons fort pertinentes contre ce même reproche des païens, et contre celui qu'ils fondaient sur les pestes, et sur les famines, à quoi l'empire romain était exposé; mais avouons aussi qu'il emploie des raisonnemens si scandaleux, que je ne crois pas qu'Épicure ni Lucrèce eussent pu combattre si fortement la Providence * qu'il la combat, ni tourner plus en ridicule ceux qui attribuent à la colère de Dieu les malheurs du genre humain.

(D) .... *Et qu'Orose ait composé cet ouvrage depuis la mort de saint Augustin.*] Le jésuite André Schot a été dans cette erreur. *Defuncto*, dit-il (10), *hâc mortali vitâ S. Augustino Romæ degebat, ubi septem contrà gentes libris res Græcorum Romanorumque domi militiæque gestas fideliter eo potissimùm consilio contexuit, quo Ethnicorum calumniam quæ christianis mala calamitatesque temerè imputabat refelleret.... floruit autem anno à nato Christo* CCCCXL. Saint Augustin mourut l'an 430. Or il est certain qu'Orose mit la dernière main à son livre (11), lorsque Vallia, roi des Goths, était sur le point de faire un traité de paix avec l'empereur Honorius, c'est-à-dire l'an 416. Les dernières paroles de son histoire sont adressées à saint Augustin, comme à un homme plein de vie ; et nous apprenons d'un autre passage (12) que saint Augustin n'avait publié encore que les dix premiers livres de la Cité de Dieu, lorsqu'Orose travaillait à son ouvrage, selon le plan que ce saint lui avait fourni.

(7) Arnobius, *lib. I, pag.* 5.

(8) *Là même*, *pag.* 6.

* Joly prétend au contraire que le père Merlin a très-bien prouvé l'injustice de cette accusation, dans son *Apologie d'Arnobe*, insérée dans les *Mémoires de Trévoux*, 1736, avril, part. II, art. 49.

(9) *Nam quod nobis objectare consuêstis bellorum frequentium causas, vastationes urbium, Germanorum et Scythicas irruptiones, cum pace hoc vestrâ et cum bonâ veniâ dixerim, quale sit istud quod dicitur, calumniarum libidine non videtis.* Idem, ibidem, *pag.* 5.

* Le père Merlin, dans son *Apologie d'Arnobe*, citée par Joly, dit qu'Arnobe combat la providence des faux dieux, qui n'ont point fait le monde; mais non la providence du seul vrai Dieu, qu'il appelle *Creator omnium rerum, salus rerum, etc.*

(10) Bibliotheca Hispan., *pag.* 206.

(11) *Voyez la conclusion de son* Histoire.

(12) Orosius, *in Proœmio* Histor.

ris qu'avait Casaubon ige.] Il l'a témoigné :rès-honnêtes, et avec ; pour le zèle d'Oro- ex *quo multa in hoc* :*bit, scriptorem alio-* *et zelo domûs Dei ple-* *e facilitatis in talibus* *ulaverimus, non dee-* *stantissimi, quorum* *n tueamur: non ratio-* *?, quibus sanctum vi-* *æ, et nimiæ credulita-* *agamus. Taceo rerum* *norationem aliquandò* *am Baronio teste non* pse n'a point gardé les s; car après avoir dit que Tibère avait em- us, il ajoute: *At me* *ent ejusmodi scriptores* *iæ (dicam iratis quo-* *us) dehonestamenta*, après avoir regretté uelques livres de Ta- e en l'apostrophant, *s patribus cura otium-* *ere Orosios et Vopis-* *di quisquilias præ tuo* te saillie de Lipse me e la censure modérée t de Vossius. Ce der- ite de nous apprendre rait le grec; qu'il contre la chronologie, ie trop aux bruits po- *Orosius scriptor pla-* *qui scriptores græcos* *mò græcarum littera-* *uerit. In temporibus* *'allitur. Ut vel illa os-* *in eo castigavit Scali-* *dversionibus Eusebia-* *am vulgares sectatur* *iàm historicum* (16). *jus est omnia ad veri-* *expendere* (17).

: en *a fait plusieurs éditions*.] L'histoire de Paul Orose a été imprimée à Paris en 1506 chez Petit *. C'est M. du Pin qui l'assure (18). Gesner (19) ne parle pas de cette édition. La plus ancienne dont il parle est celle de Paris 1524, *apud Johan. Parvum aut Petrum Vidovæum, in-folio*. Il ajoute qu'on en fit une plus correcte à Cologne, l'an 1536, *apud Cervicornum* in-8°., et puis une autre dans la même ville, l'an 1542, *apud Jasparem Genepæum* in-8°. J'ai vu celle-ci: Jean Cæsarius en fit l'épître dédicatoire, et donna quelques corrections du texte. Français Fabricius de Duren, publiant ce livre l'an 1561, à Cologne, *apud Maternum Cholinum*, in-8°., parla de deux éditions précédentes qui étaient pleines de fautes; l'une de ces deux éditions doit être de l'an 1526 (20); car voici les paroles de Fabricius (21): *Hoc dico, dolendum fuisse, tanti viri tam fructuosam historiam adeò mendosè hactenùs in manibus versari. Contulerat eam cum aliquot manuscriptis exemplaribus antè annos XXV Gerardus Bolsuinge: laboravit deindè in eâdem emendandâ doctiss. vir. Johannes Cæsarius: sed profectò necesse est, ut vel eorum exemplaria non fuerint diligenter satis descripta, vel ipsi parùm accuratè opus perspexerint. Tot menda relicta ab illis deprehendi, postquàm eorum libros cum tribus manuscriptis conferre cœpi.* L'édition que Fabricius avait procurée parut de nouveau à Cologne, l'an 1572, *in*-8°., de l'imprimerie du même libraire, et l'on y joignit l'apologie *de arbitrii libertate* (22). Le père Labbe (23) a parlé de cette dernière édition comme faite l'an 1574: j'ai un exemplaire daté ainsi.

Exercitat., l. *in* Baronium, 15.

cit. Annal., *lib. IV, pag. m.*

. *V.* Annal. Taciti, *p.* 232.
ne grosse faute d'impression: *ns doute*, quam Historici offi- *quelque chose de semblable.* *me semble une autre faute.* s. Sed Tranquillus ad Taci-

Histor. latinis, *pag.* 217.

*Leclerc reproche à Bayle de n'avoir point parlé de l'édition de Venise de 1483, ni de celle de Bâle, sans date, et que Fabricius croit plus ancienne. Il eût pu ajouter que la première édition des Histoires d'Orose est de 1471, et qu'on en compte au moins six éditions dans le XV°. siècle.

(18) Du Pin, Nouvelle Bibliothèque, *tom. III, pag.* 156.

(19) *In* Biblioth., *folio* 539 *verso.*

(20) *Elle l'est en effet, je l'ai vue et maniée: elle est de Cologne, apud Eucherium Cervicorum, in-folio.*

(21) Franciscus Fabricius Marcoduranus, *in epistolâ nuncupatoriâ* Orosii.

(22) *Voyez* Vossius, de Hist. lat., *pag.* 218.

(23) De Scriptor. ecclesiast., *tom. II, p.* 176.

M. du Pin (24) la rapporte à l'an 1582. Le père Labbe (25) fait mention d'une édition de Paris, 1526, et d'une édition de Mayence, 1615, *cum notis Latii et Schotti* (26), *quàm nondùm vidi*, ajoute-t-il. Je croirais facilement qu'il s'est glissé quelques erreurs dans les chiffres, et qu'ainsi pour une édition on nous en produit deux ou trois. Par exemple, l'édition de M. du Pin 1506, et celle du père Labbe 1526, ne me paraissent différentes que par une faute d'impression. J'en laisse le jugement à ceux qui peuvent trouver toutes sortes d'éditions, et les confronter ensemble.

M. van Dale, médecin de Haerlem, et célèbre par son traité *de Oraculis, etc.* a eu la bonté de m'avertir qu'il a une édition d'Orose faite à Venise, *operâ et expensis Bernardini Veneti de Vitalibus, anno ab incarnatione Domini* M. CCCCC, *die* XII *mensis octobris, regnante domino Augustino Barbadico.*

(G) De miseriâ hominum *était un titre fort juste, et qui convient à l'histoire en général, comme l'a....... remarqué un auteur fort judicieux.*] Cet auteur est Jacques Bongars : voyez la préface qu'il a mise au-devant de l'édition qu'il a faite de plusieurs historiens des Croisades. Il avertit son lecteur qu'il n'y a que des impies, et de méchans hommes, qui puissent faire valoir comme un préjugé contre la vertu les méchancetés, les superstitions, et les impiétés qui se rencontrent dans ces écrivains ; car, ajoute-t-il, les historiens ne rapportent pas ce qu'il faudrait faire, mais ce que l'on fait. *Annalium conscriptores*, dit l'un d'eux (27), *non qualia optant ipsi, sed qualia ministrant tempora, mandare solent litteris ex officio.* L'histoire est le miroir de la vie humaine ; or la condition de la vie humaine est que le nombre des méchans et des impies, tout de même que celui des fous, soit infini ; l'histoire n'est autre chose que le portrait de la misère de l'homme. *Est humanæ vitæ speculum, Historia : humanæ verò vitæ, ea ratio, ut non stultorum tantùm, sed improborum etiam atque impiorum infinitus sit numerus. Itaque rectè omninò suam Paulus Orosius de* miseriâ hominum *inscripsit* (*). *Etenim quid aliud historia? cujus in ipso limine, primi parentis stultam cupidinem, impium animum horreas ; mox madefactam sanguine fraterno magnam matrem : indè in omne scelus præcipitatum genus humanum. . . . . . Itaque, ex usu et multitudine qui patrocinium vitiis quærit, is omnium ætatum, omniumque gentium historiographos, is hodiè hominum universitatem, à se habeat. Idem verò sciat : cùm de veritate : cùm de virtute quæritur, illud discessionum locum non habere :* Hæc pars major esse videtur : *ideò enim pejor, qui major* (28). Remarquez bien ce que dit Bongars, que dès l'entrée de l'histoire, on rencontre la folie et l'impiété du premier homme : c'est le premier pas des lecteurs ; et qu'au second pas ils marchent sur une terre baignée du sang que le frère a fait sortir du corps du frère avec la vie. Quelle conformité entre la fondation de l'univers et celle de Rome (29)! J'ai rapporté ailleurs (30) la réflexion que faisait Malherbe sur l'action de Caïn.

(24) Nouv. Biblioth., *tom. III, pag.* 156.

(25) De Scriptor. ecclesiast., *tom. II, p.* 175.

(26) *Il eût fallu dire* Ludovici Lautii et Andreæ Schotti.

(27) Guillaume de Tyr.

(*) *Ita in antiquissimo libro inscriptam Orosii historiam vidimus.*

(28) Bongarsius, *præfatione ad* Gesta Dei per Francos, *in fine.*

(29) *Fraterno primi maduerunt sanguine muri.* Lucan., Phars., *lib. I, vs.* 95.

(30) *Dans la remarque* (E) *de l'article* CAÏN, *tom. IV, pag.* 304.

OSMAN, empereur des Turcs, fut exclus de la succession d'Achmet son père, à cause de son bas âge : mais comme Mustapha, son oncle, mis sur le trône après la mort du sultan Achmet, au mois de novembre 1617 (*a*), se montra bientôt indigne de ce haut rang; on le remit dans sa cellule, et l'on conféra l'empire à Osman. Il voulut signaler son règne par

(*a*) *Voyez le* Mercure Français, *tom. V., pag. m.* 185, *de l'an* 1617, *et pag.* 211 *de l'an* 1618.

le expédition contre la
mais il y fut très-mal-
Cela lui fit concevoir
on pour les janissai-
n crut que sous pré-
voyage de dévotion,
it un bon moyen de
te milice. Ils le pré-
car ils se mutinèrent
rte, l'an 1622, qu'ils
ièrent du trône (A),
ieseo : je veux dire que
s de la religion y eu-
(*b*). Mustapha qui fut
it mourir, et gouver-
ment, qu'on le dépo-
une fois (*c*). Cette se-
osition doit être mise
npte de l'Alcoran (B);
t faite en conséquence
et du pape des Turcs :
qu'on peut justement
e mufti.

la remarque (A).
ue la première déposition con-
'on le contraignit de dire qu'il
ntairement à l'empire. Osman,
qu'il écrivit à Louis XIII, dit
s'était dépouillé lui-même de
l'avait méprisée. Cette lettre
dans le Mercure Français, *à*
pag. 208, 209.

anissaires... se mutinèrent
te qu'ils renversèrent Os-
rône.] Le détail qu'on
ette action dans l'histoire
Nani, n'est pas trop pro-
tre inséré ici. « La nation
'a rien de modéré ni de
dans ses passions; ou elle
princes comme des dieux,
es fait mourir comme des
L'empereur Osman, qui
dait à de si vastes états,
la première fleur de son
n'ayant pas eu les succès
ndait dans la Pologne, ni
qu'on avait fait espérer à
s, il haïssait extrêmement
saires, leur attribuait les
succès, et les accusait
ssi timides dans le camp,
» qu'ils étaient insolens à Constanti-
» nople. Après avoir fait la paix à
» des conditions peu avantageuses,
» il publia qu'il voulait faire un
» voyage à la Mecque, par un motif
» de religion, que quelques-uns cru-
» rent un discours en l'air, et un
» prétexte pour avoir occasion de
» demeurer plus long-temps en repos
» dans le sérail. D'autres croyaient
» qu'il couvrait par-là le dessein
» qu'il avait d'éloigner les janissaires
» de la capitale, de les conduire en
» Asie, et de les livrer aux spahis,
» qui sont leurs concurrens et leurs
» ennemis; de les licencier, et de
» former une nouvelle milice. On
» chargeait déjà le bagage sur les ga-
» lères; on y portait les tentes et les
» pavillons, avec de grands trésors,
» pour servir à ce voyage, et pour
» honorer par de riches dons le sé-
» pulcre de leur prophète, quand les
» janissaires commencèrent à se re-
» présenter les uns aux autres dans
» leurs conférences les incommodi-
» tés d'un si long voyage, et les com-
» modités qu'ils abandonnaient. Ce
» qui les fâchait le plus, c'est qu'ils
» s'imaginaient qu'étant ainsi éloi-
» gnés, ils seraient d'autant plus ex-
» posés à la haine et à la cruauté
» d'Osman. Dans leurs quartiers ils
» passèrent d'abord du murmure à la
» sédition: peu commencèrent, mais
» tous suivirent, et se rendirent en
» la place de l'Hippodrome, au nom-
» bre de trente mille. De là une par-
» tie courut à la maison du coza,
» c'est ainsi que s'appelle le précep-
» teur du sultan, que l'on croyait
» l'instigateur de ce voyage; et
» comme ils ne le trouvèrent pas,
» ils s'en vengèrent sur sa maison
» qu'ils pillèrent; les autres faisant
» de grands cris s'en allèrent au sé-
» rail, et y demandèrent les têtes
» du visir, du chislar aga, et du
» coza. Ceux qui étaient dans le sé-
» rail non-seulement étaient dé-
» pourvus de forces, mais de conseil;
» et ceux qui par leur autorité eus-
» sent pu s'opposer à ces séditieux
» étaient l'objet de leur haine, et les
» mêmes qu'ils demandaient pour
» déchirer. L'empereur leur fit dire,
» pour les apaiser, qu'il révoquait
» son voyage; mais cela n'eût servi
» de rien pour dissiper cette multi-

» tude, qui ne s'apaise pas même
» quand on lui accorde les choses
» qu'elle prend pour prétexte de sa
» mutinerie, et elle ne se serait point
» séparée, s'il ne fût survenu une
» grande pluie, qui fut regardée par
» cette nation superstitieuse comme
» un augure sinistre. Peut-être que
» cette furie se serait terminée vers
» la nuit, si quelques hommes de la
» loi, qui sont fort respectés par le
» vulgaire ignorant, n'avaient incité
» de nouveau les janissaires, et pro-
» noncé qu'Osman était déchu de
» l'empire, pour avoir violé l'Alco-
» ran par des actions sacriléges.
» Après cela, ayant perdu toute
» sorte de respect envers leur prince,
» ils chassèrent à coups de pierres
» leur aga, qui leur représentait leur
» serment de fidélité, et rebutèrent
» Cussaïn bacha qui leur offrait trois
» cent mille sequins, en cas qu'ils
» voulussent s'arrêter. Encore que le
» sérail eût été extraordinairement
» fortifié pendant la nuit, ils ne lais-
» sèrent pas de le forcer. Ils tuèrent
» d'abord quelques eunuques avec le
» chislar aga leur chef, et cherchè-
» rent ensuite Mustapha, oncle d'Os-
» man, qui autrefois avait plutôt
» servi de fantôme que de véritable
» chef à l'empire. Ils coupaient la
» tête à tous ceux qui ne leur ensei-
» gnaient pas où il était, sans s'infor-
» mer s'ils le savaient, ou s'ils ne le
» savaient pas. Enfin, ayant conjec-
» turé par de certains indices, qu'il
» pouvait être dans une cave souter-
» raine, ils l'y cherchèrent, et le
» trouvèrent comme demi-mort, y
» ayant déjà deux jours qu'on ne lui
» donnait point à manger, lorsqu'on
» lui annonça qu'on le voulait faire
» empereur : il demanda avant tou-
» tes choses qu'on lui donnât quel-
» ques gouttes d'eau ; mais à peine
» fut-il sur le trône, qu'il témoigna
» que sa soif n'était point entière-
» ment apaisée, et qu'il fallait l'é-
» tancher par le sang de son neveu.
» Osman s'était caché : mais, ayant
» été trouvé sur le soir, il fut gardé
» par le bostangibâchi, et conduit
» en la maison de l'aga des janissai-
» res, ou se trouva Cussaïn bacha. La
» pitié commençait à succéder à la
» colère dans l'esprit de quelques-
» uns, voyant tomber d'un si haut
» rang, dans une si grande infortu-
» ne, ce jeune prince, qui voulant
» achever de les gagner, offrait cin-
» quante sequins à chacun des janis-
» saires. Plusieurs se rendaient à une
» telle proposition, et leurs chefs
» consultaient ensemble par quels
» moyens ils le pourraient sauver,
» et rétablir dans le trône, quand la
» multitude furieuse le leur arracha
» des mains, et le présenta à Mus-
» tapha. Osman, les yeux baignés
» de larmes, demandait la vie à son
» oncle, lui représentant la bonté
» dont il avait usé envers lui, en le
» conservant pour le trône, contre la
» coutume des Ottomans. Mais selon
» l'usage des barbares, qui font le
» destin auteur de leurs crimes, Mus-
» tapha s'en excusait, et disait qu'il
» savait bien qu'il avait ordonné plu-
» sieurs fois qu'on le fît mourir ;
» mais que Dieu ne l'avait jamais
» permis. De cette manière il fut
» abandonné aux janissaires, et con-
» duit dans les Sept-Tours au travers
» des exécrations du peuple, qui
» ayant éprouvé pendant son règne
» la famine, la peste et la guerre,
» l'avait en horreur comme la cause
» de tous ces maux : et il ne fut pas
» sitôt arrivé dans cette prison, que
» l'on lui trancha la tête (1). » On
trouve dans le Mercure Français (2)
une relation beaucoup plus ample
que celle-ci de la mort d'Osman, et
qui ne s'accorde pas en tout avec le
cavalier Nani. Je n'en tirerai que
deux choses : l'une que les gens de la
loi et la milice firent savoir à Osman
qu'il ne pouvait aller à la Mecque
sans contrevenir à la loi de Mahomet
(3). Ils avaient obtenu du mufti cette
décision par écrit : Osman n'y eut
point d'égard, et déchira le papier.
L'autre est qu'après l'élection de Mus-
tapha, il y eut certaines personnes
qui crièrent par la ville : *Vive Mus-
tapha sultan des Turcs*, et qui lu-
rent dans une feuille de papier les
causes de la déposition du sultan Os-
man, *disant que c'était parce qu'il
était jaour, c'est-à-dire infidèle*, et

(1) Nani, Histoire de Venise, *liv. IV, pag.* 126 *du IIe. tome, édition de Hollande, selon la version de* Tallemant.

(2) *Tome VIII, pag.* 357 *et suiv., à l'ann.* 1622.

(3) Mercure Français, *tom. VIII, pag.* 360.

qu'il voulait mettre l'empire des Turcs entre les mains des chiens de chrétiens, ce qu'ils disaient pour le rendre plus odieux au peuple (4).

(B) *Sur le compte de l'Alcoran.*] Mustapha était un prince imbécile. Le premier visir et les autres favoris donnèrent un très-beau nom à cette faiblesse; ils la nommèrent sainteté, dévotion, résignation aux ordres de Dieu. Ils l'obligeaient à lever les yeux vers le ciel, quand il se montrait en public, et ils supposaient des miracles. Le mufti ne donna point dans le panneau. Il fit publier que l'Alcoran faisait défense d'obéir à un insensé, et que sous le règne d'un tel monarque toutes les prières étaient inutiles, tous les mariages étaient invalides. Il fallut donc que l'on déposât Mustapha. On mit en sa place Amurath, frère d'Osman. *Il qual* (Mustafa) *era huomo stolido, e la stolidezza di lui si spacciava per santità, e rassegnatione in Dio da Daret primo visir, e da gli altri corteggiani, facendolo sempre guarder in cielo, quando usciva in publico, e fingendo miracoli: fu deposto, havendo il mufti promulgato, che l'Alcorano vietava l'obbedienza ad un re insensato, durante il quale erano inefficaci l'orationi, ed invalidi i matrimonii* (5). Il n'y a point de nation au monde qui parle plus avantageusement de ses monarques, et de l'obéissance qui leur est due, que les Turcs: ils ne savent rien de toutes ces grandes disputes des politiques de l'Occident, sur l'origine de la souveraineté: ils ne parlent point de contrat original entre les peuples et les rois; ils n'examinent point si le droit de commander émane du peuple, ni jusqu'où on le communique. A leur dire, la meilleure forme de gouvernement est le pouvoir despotique du monarque; c'est un degré pour monter aux meilleures places du paradis, que de mourir en obéissant au sultan (6). Qui ne croirait après cela que le trône du grand-seigneur est posé sur des fondemens inébranlables; et néanmoins, si nous consultons l'histoire, nous trouverons qu'il n'y a point de monarques dont l'autorité soit plus fragile que celle des empereurs ottomans. On ne se contente pas de se mutiner contre eux, de les détrôner, de les étrangler, avant que la sédition finisse; on se sert aussi d'autres moyens: on les dépose fort bien par des procédures juridiques; on délibère tranquillement et gravement sur leur destinée; on recueille les suffrages, et on les condamne à une prison perpétuelle. C'est ce que l'on fit à Mahomet IV l'an 1687, et nous avons vu qu'en 1622 la même chose fut décrétée contre Mustapha. L'Alcoran est consulté là-dessus, comme autrefois à Rome les prophéties de la Sibylle: et si l'on peut mettre dans ses intérêts le chef de la religion, on peut s'assurer d'un bon succès. Si le mufti prononce que la loi de Dieu ne permet point de reconnaître pour légitime un prince malade, sot, malheureux, prisonnier (7), c'est autant ou plus que si le pape excommunie un prince chrétien.

(4) *Là même, pag.* 366.

(5) Giornale de' Letterati, *du* 28 *de janvier* 1675, *pag.* 3, *dans l'Extrait des* Memorie Istoriche de' Monarchi Ottomani di Giovanni Sagredo cavaliere, *imprimés à Venise, l'an* 1673, in-4°.

(6) *Voyez* Ricaut, État présent de l'Empire ottoman, *liv. I, chap. I et II.*

(7) *Ne' libri di Mahometto si vieta l'obbedienza a' Re fatti prigioni, per obligarli a difendersi.* Giornale de' Letterati, *du* 28 *de janvier* 1675, *pag.* 4.

OSORIUS (Jérôme) *. . . . .

. . . . On estime son traité: *de Gloriâ*, et celui: *de Nobilitate civili et christianâ* (A).

* Osorio a un article dans les *Mémoires* de Niceron, tome XI et XX. C'est par faute typographique que Niceron met la mort d'Osorio à 1580: c'est 1680. Chaufepié a tiré de Niceron ce qu'il donne comme supplément à Bayle.

(A) *On estime son traité* de Gloriâ, *et celui* de Nobilitate civili et christianâ.] Ils sont divisés chacun en V livres, et ils ont été imprimés diverses fois. L'édition de Cologne 1577 est accompagnée d'une épître dédicatoire de Barthélemi Bodégémius à *Matalius Metellus Sequanus*, dans laquelle il est fait mention d'une édition de Florence, et d'une édition d'Allemagne. Cette épître dédicatoire se

trouve dans l'édition de Bâle, *ex officinâ Perneâ* 1584, *in*-8°; mais non pas dans l'édition d'Anvers, *apud Henricum Aertssens*, 1635, *in*-12. En récompense, on a joint à celle-ci la Vie de Jérôme Osorius, composée par son neveu.

« OSSAT (ARNAUD D') *, se » trouva sans père, sans mère et » sans bien, à l'âge de neuf ans. » Il fut mis quelques années » après au service d'un seigneur » de Castelnau de Magnoac, au » diocèse d'Auch, qui était aussi » orphelin, et il fit ses études » avec lui : mais il le surpassa » bientôt. Après qu'ils eurent » achevé leurs études, le tuteur » de ce jeune seigneur (A) vou- » lut l'envoyer à Paris; et il es- » tima ne pouvoir mieux faire » que de le confier à la conduite » de *M. Arnaud d'Ossat, son* » *précepteur et pédagogue*, ainsi » qu'il est porté par le compte » que ce tuteur rendit à son ne- » veu. Par ce moyen il devint » maître de son maître. Ce fut » en l'année 1559 qu'ils arrivè- » rent à Paris, le vendredi 5 de » mai. On lui envoya ensuite » deux autres enfans (B), cou- » sins germains de ce jeune sei- » gneur. Ils demeurèrent à Paris » sous la conduite de M. d'Os- » sat jusques au mois de mai » 1562; et pour lors M. d'Ossat, » les renvoyant en Gascogne, » en écrivit à leur oncle en des » termes qui méritent d'être sus » (C). M. d'Ossat ayant suivi le » barreau, il fut connu et esti- » mé de beaucoup de personnes » de marque, et entre autres de » messire Paul de Foix, qui était » pour lors conseiller au parle- » ment de Paris. Son mérite et » ses amis lui procurèrent une » charge de conseiller au prési- » dial de Melun, dont il était » encore revêtu en l'an 1588, » comme il conste d'une procu- » ration par lui envoyée à Paris, » pour recevoir une gratification » que le roi lui avait accordée. » Dans le brevet du roi pour » cette gratification, il est ap- » pelé abbé de Notre-Dame de » Varennes, qui est une abbaye » au diocèse de Bourges. Par où » il est aisé de juger que ceux-là » se sont trompés qui ont écrit » qu'il était doyen de Varennes, » au diocèse de Rodez (D), lors- » qu'il fut fait évêque de Ren- » nes. Le reste de sa vie est as- » sez connu (*a*). Il y a plusieurs » lettres originales de M. d'Os- » sat, de la fin de l'année 1584, » dans la bibliothèque de M. » Colbert, lesquelles n'ont pas » encore été imprimées. Elles » sont écrites au roi et à la reine » et autres (*b*). »

La meilleure édition des lettres de ce cardinal est celle de Paris, 1698, in-4°. (*). M. Ame-

* Niceron, ayant donné un article à Ossat dans le tome XXXIV de ses *Mémoires*, a été mis à contribution par Chaufepié, qui au reste, loin de critiquer l'article de Bayle, y renvoie quelquefois.

(*a*) *Cet article et les remarques qui en dépendent sont un* mémoire *communiqué par l'illustre M.* BALUZE. *On n'y change rien.*

(*b*) *Là même.*

(*) On n'y a pourtant point rétabli certain endroit d'une lettre du 10 de février 1603, où ce prélat disait au roi, *qu'il ne pensait pas que ce monarque dût procurer sa promotion* (au cardinalat) *parce que, par ce moyen étant rendu homme du pape, on pourrait douter qu'à l'avenir peut-être, il ne lui serait pas possible de servir à Rome sa majesté si fidèlement comme il avait fait par le passé.* L'auteur qui en 1664 a découvert et remarqué ce retranchement (Traité des Légats à latere, *pag.* 52 *du second*

la Houssaie y a joint des , et une vie de l'auteur très- , et dressée avec beaucoup cernement *. On doit lui bon gré de n'avoir point suivre le mauvais conseil ux qui étaient d'avis qu'il nât le langage de M. d'Os-). C'est une chose honteuse iation, qu'il se trouve tant ns en France qui ne sau- t souffrir le style du XVIe. ; mais ce mauvais goût n'est universel qu'il ne se trouve e bien des lecteurs qui veu- ue l'on conserve les écrits temps-là tels que les au- les ont composés. Cela pa- ar la crainte qu'eurent les res de Paris de ne pas trou- ur compte à imprimer en au français les mémoires de Philippe de Comines. On le verra ci-dessous dans la remarque (E). Je voudrais que M. Amelot de la Houssaie n'eût pas même voulu changer l'orthographe de l'original : il est contre la vraisemblance que M. d'Ossat ait bigarré de tant d'accens circonflexes son écriture, et qu'il ait supprimé la lettre *s* en tant de lieux (*c*). Ce défaut de vraisemblance ne plaît point à un lecteur qui a le goût de l'exactitude. Je ne veux point passer sous silence ce que M. de Wicquefort pensait du mérite de notre d'Ossat (F). Voyez aussi M. Perrault, dans la IIe. partie des Hommes illustres du XVIIe. siècle (*d*).

lu Traité de l'origine des Cardinaux, Cologne, 1665) ne trouve pas vrai- le que la chose se soit faite sans des- t selon moi, ce pourrait bien avoir ardinal de Richelieu qui l'aurait fait e retranchement dont il s'agit est de 1624. On sait quelles étaient dès ce t les vues, et quelle l'autorité de ce L. Quant à la lettre même, en l'état Amelot de la Houssaie l'a publiée éditions tronquées, ce n'est plus plainte au roi, fort modérée à la vé- ur ce qu'une pension de 4000 écus, e au cardinal sur l'épargne, lui est ée, principalement depuis deux ans; plainte tombe sur le duc de Sulli, ndant, contre lequel il y a une note teur, comme si par une dureté sans e, ce duc eût arrêté le cours des s du roi envers un serviteur aussi ue le cardinal d'Ossat. Mais qui sait ic de Sulli était aussi persuadé de la de ce cardinal, depuis sa promotion, iteur de la note ? Peut-être que non, l'était pour le persuader du contraire, ardinal insinuait que, du moins à son on aurait eu tort de croire que sa d'homme du pape l'eût jamais em- le servir le roi avec autant de fidélité passé. Rem. Crit.

clerc observe qu'Amelot a oublié de e, dès 1568, d'Ossat était considéré un jeune homme fort habile dans les iatiques.

(*c*) *Conférez ce que dessus remarq.* (D) *de l'article* Espagnet, *tom. VI*, *pag.* 296.

(*d*) *A la page* 12 *et suiv. de l'édition de Hollande.*

(A) *Le tuteur de ce jeune seigneur.*] Ce disciple de M. d'Ossat s'appelait Jean de Marca, issu de la maison de Marca de Béarn, par Hiérôme de Marca, fils de Pierre de Marca et de Marguerite d'Andoins. Hiérôme était capitaine de cinquante arbalétriers, et gouverneur de Furnes en Flandre, comme il conste de son contrat de mariage avec dame Ameline de Rivière, dame de Doublet et de la Palisse, et de plusieurs autres terres aux environs de Castelnau de Magnoac ; ledit contrat passé en Cominge, le 12 février 1341, par lequel il est convenu entre autres choses que ledit Hiérôme fera sa résidence ordinaire sur les biens de ladite dame. De ce mariage sortit un fils appelé Pierre de Marca, qui fut accordé en mariage avec dame Catherine de Mun, fille de Bernard de Mun et de Paule de Sariac, le 7 mai 1398. Je n'ai pas connaissance de la suite de cette généalogie. Mais j'ai (1) copié sur les originaux tout ce que j'ai mis ci-dessus.

Le nom de Marca, qui est le véri-

(1) *C'est-à-dire, M.* Baluze. *Appliquez cette note partout où besoin sera dans cet article.*

table nom de cette famille, fut changé en celui de la Marque, par l'autorité de M. d'Ossat. Et voici comme cela se fit. A la superscription de la première lettre qu'il écrivit de Paris au tuteur de son disciple, qui paraît par ses lettres avoir été un homme de grande considération, il mit : *A monsieur Thomas Marca.* Mais parce qu'il trouva que c'était trop provincial, il changea, et l'appela ensuite *M. la Marca*, et enfin *M. de la Marque.* Et c'est ainsi qu'on les appelle aujourd'hui. Mais feu madame de la Marque, Marguerite d'Espénan, fit appeler un de messieurs ses enfans, qui se destinait à l'église, *le prieur de Marca.* J'ai une lettre de cette dame, écrite à son fils le prieur, le 12 décembre 1659, par laquelle elle lui dit que feu M. de la Marque son mari lui a souvent raconté la généalogie de la maison de Marca en Béarn fort exactement, et comment ceux de Castelnau en étaient issus, et qu'il avait appris toutes ces choses de son père, qui avait plus de cent ans quand il mourut. M. d'Ossat étant à Rome cardinal envoya à la Marque son portrait, qui y est encore.

(B) *On lui envoya ensuite deux autres enfans.*] Desquels M. d'Ossat, âgé pour lors de vingt ans, écrivant à leur oncle, le 27 décembre 1559, il lui dit : *Quant à moy, je vous promets que je fourniray à vos neveus de bonne doctrine et de bon exemple, et aussi des autres choses qui seront en ma puissance tant que la vie me durera, laquelle j'abandonneray plustost qu'endurer qu'ils ayent la moindre necessité de chose que je cognoisse leur estre necessaire.*

(C) *En des termes qui méritent d'être sus.*] Les voici : *Au reste, monsieur, quant à ce que me remerciez de la peine que j'ay prinse pour vos nepveus, je recognoy en cella vostre honnesteté accoustumée ; laquelle fait que je tien pour bien employé tout le travail et la peine que j'ay eue à l'entretenement d'iceux ; vous asseurant, monsieur, que la conscience ne me remordra jamais à faulte d'y avoir fait tout ce que j'ay sceu et peu.* Par où l'on voit ce bon cœur et ce bon sens de M. d'Ossat, qui se faisait déjà remarquer en des choses de petite conséquence.

(D) *Ceux-là se sont trompés qui ont écrit qu'il était doyen de Varennes au diocèse de Rodez.*] Il y a quelque chose à rectifier dans cet endroit du mémoire de M. Baluze, comme me l'apprend un livre (2), qui a paru depuis la première édition de ce Dictionnaire. M. Amelot de la Houssaie remarque (3) que le premier bénéfice que d'Ossat *ait jamais eu* est *le prieuré de Saint-Martin du Vieux-Bellesme*, qui lui fut donné par le cardinal de Joyeuse, *au mois de janvier ou de février de l'an* 1588 ; et que pour ce qui regarde l'abbaye de Notre-Dame de Varennes, il ne la posséda jamais, *quoique véritablement il y eût été nommé par Henri III.* Les preuves sur quoi M. Amelot de la Houssaie se fonde paraissent fortes. La dernière est prise de ce qu'on assure, dans l'oraison funèbre de ce cardinal, *qu'ayant accepté de bonne foi un bénéfice considérable qu'Henri III lui avait donné, et qu'y étant né quelque difficulté sur la possession, il s'en démit aussitôt, sans vouloir contester avec personne. Et c'est probablement de l'abbaye de Varennes qu'il est parlé dans cette oraison* (4): *et par conséquent*, ajoute M. Amelot, *ceux-là se sont trompés eux-mêmes, qui ont écrit qu'on s'est mépris en disant que M. d'Ossat était doyen de Varennes au diocèse de Rodez, ainsi qu'il se qualifie lui-même dans la requête* qu'il présenta au pape, au nom d'Henri IV *comme son procureur et député spécial dans l'affaire de son absolution* (5).

(E) *On doit savoir bon gré* à M. Amelot de la Houssaie *de n'avoir point voulu suivre le mauvais conseil de ceux qui étaient d'avis qu'il réformât le langage de M. d'Ossat.*] Voici comment il s'exprime dans son avertissement au lecteur : « On n'a rien » changé au langage, et ceux qui ont » dit le contraire parmi le monde, » sont ceux mêmes qui voulaient » qu'on le changeât ; et qui, fâchés » qu'on n'ait pas suivi leur avis, ont

(2) *La* Vie du cardinal d'Ossat, *au-devant de l'édition de ses* Lettres, *procurée par M.* Amelot de la Houssaie, *l'an* 1698.

(3) Amelot de la Houssaie, Vie du cardinal d'Ossat, *pag.* 5.

(4) *Là même, pag.* 6.

(5) *Là même, pag.* 5.

» semé malignement ce bruit pour » décréditer cette édition auprès de » ceux qu'ils savent être les admira- » teurs du cardinal d'Ossat, comme » sont particulièrement tous les gens » d'état. Et je me suis d'autant plus » raidi contre ce mauvais conseil, » qu'il m'a toujours semblé que ce » serait défigurer le style nerveux » d'un personnage qui était né pour » la négociation, et dont la diction » est toute consacrée à l'usage du ca- » binet, que de le faire parler autre- » ment qu'il n'a parlé et qu'il n'a » écrit; outre qu'on n'aurait pas eu » pour mon langage le même respect » que l'on a pour celui de ce grand » cardinal. Témoin ce que M. Des- » préaux a dit d'un académicien de » l'académie française, qui avait » remanié quelques vies de Plutar- » que traduites en français par » Amyot. Témoin encore le refus » que je sais que plusieurs des plus » habiles libraires de Paris firent, il » y a douze ans, d'imprimer les Mé- » moires de Comines, qu'une dame » de bon esprit avait mis en meil- » leur français. Tant il est vrai que » le monde est invinciblement per- » suadé qu'il y a des livres aux- » quels on ne peut retoucher sans » les gâter; et qui ressemblent à ces » beautés naturelles qui ne brillent » jamais davantage que dans leur » négligé. *Verbum non ampliùs ad-* » *dam.* » Je crois que Comines, Montaigne, et quelques autres écrivains dont les principales beautés sont inséparables de leur style, seront à couvert des attentats des traducteurs. Je crois aussi que la traduction qu'on a faite en nouveau français de l'Heptaméron de la reine de Navarre, sera rejetée par les personnes de bon goût (6); mais je crois en même temps que les libraires se donneront plus de liberté à l'égard de quantité d'autres livres : ils en feront des éditions retouchées et corrigées quant aux phrases qui auront vieilli, et par-là ils fomenteront de plus en plus la fausse délicatesse et la fainéantise d'une infinité de gens; car c'est une honte à ceux qui se mêlent de lire de ne vouloir pas savoir comment leurs aïeux parlaient. Cet abus s'augmente et se fortifie tous les jours : on ne veut plus lire ce qui s'écrivait sous le règne de Louis XIII. Il faut, si l'on veut trouver des acheteurs, que les libraires fassent rafraîchir ou renouveler le style des écrits de ce temps-là. C'est ce qu'ils firent en 1699 à l'égard de l'Histoire du dernier duc de Montmorenci, composée par le sieur du Cros (7). Il y a longtemps qu'ils se servent de cette pratique. J'ai vu une édition de Josèphe traduit en français par Génebrard, laquelle les libraires de Paris avaient fait purger de plusieurs mots et de plusieurs expressions antiques; et cependant je ne pense pas qu'il y eût trente ans que Génebrard était mort. Ils ont pris la même liberté sur le Plutarque d'Amyot, ce que le sieur Sorel désapprouve avec beaucoup de justice : *Il suffit*, dit-il (8), *de savoir que le langage* d'Amyot *a été estimé des plus vigoureux de son siècle; qu'on lui fait tort de le penser corriger en lui ôtant quelques vieux mots, et en substituant d'autres en leur place : c'est lui ôter toute sa force et toute sa naïveté : néanmoins il est arrivé que des libraires de Paris firent il y a quelques années une impression de cette traduction ancienne en grand volume, et qu'on en ôta des vieux mots d'un côté et d'autre. Il a semblé à quelques personnes que cela rendait ce livre plus agréable à la lecture, et qu'on avait bien fait de le permettre : mais d'autres se figurent qu'il faudrait avoir plus de vénération pour les bons et anciens livres, et que c'est un sacrilége d'avoir touché à celui-ci de cette sorte, vu même que ceux qui étaient employés à cet ouvrage, en étaient peu capables. On croit qu'il faut laisser l'ancienne traduction comme elle est, ou en faire une autre toute entière, si on prétend en pouvoir faire une meilleure à la mode de ce temps-ci.* Il n'approuve pas même qu'on ait altéré l'original de Joinville. Rapportons ses paroles (9) : « De vrai l'on trouve dans l'histoire » de Joinville une grande marque de

(6) *Voyez, dans ce volume, pag.* 53, *le premier article* NAVARRE, *remarque* (N), *au second alinéa.*

(7) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *déc.* 1699, *pag.* 670 *et suiv.*

(8) Sorel, Bibliothéque française, *pag.* 220, *édition de Paris*, 1667.

(9) *Là même, pag.* 321, 322.

» la simplicité de son siècle, et que » les hommes de sa condition savaient » fort peu comment il fallait arranger un discours. Néanmoins, je » crois qu'on nous a fait tort d'avoir » changé quantité de vieux mots dans » son livre, comme cela se voit en » diverses impressions, parce que ce » n'est plus le même ouvrage, mais » une entière traduction de vieux langage en langage moderne. Cela » pourra être cause enfin de nous » faire perdre l'original, de sorte » qu'on ne verra plus au naïf comment on parlait au temps qu'il a » été composé. Il valait bien mieux » laisser tout en son premier état. » S'il y avait des endroits qui ne fussent plus intelligibles, on eût mis » leur explication en marge, ou bien » ensuite, avec des annotations; » cela aurait fait un agréable assortiment par cette diversité. » Il avait dit à peu près la même chose dans la page 252, et notez qu'en cet endroit-là il remarque que *l'histoire de Comines*, aussi-bien que *celle de* Joinville, a été imprimée *de diverses manières*, et que l'on y a changé *des mots dont on croyait que l'usage était aboli*. Vous verrez dans un passage d'Étienne Pasquier combien est ancienne cette coutume parmi les Français. « Pareille faute trouvons nous » aux anciens manuscrits de nostre » roman de la Rose : en chacun desquels le langage françois est tel » qu'il estoit lors qu'ils furent copiez, horsmis la rime des vers, » ausquels ils ne peurent donner aucun ordre. Voire y trouverez vous » je ne sçay quoy du ramage de ceux » qui en furent copistes, je veux dire » de leur Picard, Normand, Champenois. Qui sont choses auxquelles » le lecteur doit avoir grand esgard » premier que d'y interposer son jugement (10). »

(F) *Ce que M. de Wicquefort pensait du mérite de notre d'Ossat.*] Il a fait en cela beaucoup d'honneur à son jugement. Voici ses paroles (11) : *Je n'ai rien à dire* d'Arnaud, cardinal d'Ossat, *parce qu'on n'en saurait parler sans lui faire tort, puisqu'Antoine Muret, le plus éloquent personnage de son temps, demeure court en voulant faire son éloge, dans son oraison funèbre. Je n'en dirai autre chose, sinon que jamais ministre ne fit entrer dans son emploi tant d'affection, tant de zèle, tant d'application, ni tant de fidélité pour le service du roi, son maître, que fit ce prélat. Pour ce qui est de son habileté, on en peut juger par ce que nous avons de ses négociations, dont le public est obligé, aussi-bien que de plusieurs autres excellens traités, à feu messieurs du Puy, l'honneur et l'ornement de notre siècle. On voit des preuves de son adresse, en la négociation qu'il fit avec le grand duc de Toscane, pour la restitution de l'île d'If; en celle qu'il fit avec Clément VIII, pour la réconciliation du roi Henri IV avec l'église romaine, pour la déclaration de la nullité du mariage du même roi, qui subsistait depuis près de trente ans avec la reine Marguerite de Valois, et pour la dispense du mariage de Catherine de Bourbon, sœur de Henri, avec le duc de Bar, et pour plusieurs autres affaires fort importantes et très-difficiles. Ses dépêches ne sont pas moins nécessaires à un ambassadeur, qui prétend réussir en son emploi, que la Bible et le Cours de Droit le sont aux théologiens et aux jurisconsultes, qui veulent réussir en leur profession.* Ce jugement a été rendu avec connaissance de cause; car M. de Wicquefort entendait très-bien ces matières-là, et il cite si souvent les lettres de M. d'Ossat, qu'il parait qu'il les avait lues et relues avec attention. Il lui faut pardonner la méprise où il est tombé, quand il a cru que Muret fit une oraison funèbre de ce cardinal. Il y avait long-temps que cet orateur était mort quand le jésuite Gallutius prononça à Rome, en 1604, l'oraison funèbre d'Arnaud d'Ossat. Notons que le sieur Naudé recommande fort aux politiques la lecture des mêmes lettres que M. de Wicquefort trouvait excellentes. *Omnium meritò censentur utilissimæ dignissimæque, quæ*

(10) Pasquier, Recherches de la France, *liv. VIII, chap XLIV, pag.* 756, *édition de Paris,* 1621, *in-folio. J'ai corrigé trois fautes d'impression*, rime *au lieu de* ruine, *et* peurent *au lieu de* peuvent, *et* ramage *au lieu de* ravage.

(11) Wicquefort, de l'Ambassadeur, *liv. II, section XVII, pag. m.* 423, 424. *Voyez aussi la section* X *du même livre, et la section VII du I*er. *livre, pag.* 173.

politicorum mentibus atque oculis perpetuò obversentur, cardinalis Ossati *Epistolæ : utpote quæ gravissimo ac planè senili cultu exaratæ sunt, feracissimoque gravissimarum rerum ac sententiarum ingenio, nusquàm laxæ, nusquàm molles, semper æquales, semper lectoris animum demulcentes, detinentesque jucundissimâ rerum ac rationum varietate* (12).

(12) Naudæus, Bibliogr. politicâ, *pag.* 558, edit. Crenii, 1692.

OTHON III, n'avait qu'environ douze ans, lorsqu'il succéda à son père, décédé en 983. Cela fut cause que les commencemens de son empire ne furent pas exempts de troubles : mais tous ces désordres furent heureusement dissipés ; et, lorsque son âge lui permit de commander par lui-même, il fit voir qu'il était très-digne de ce poste. Il avait eu pour précepteur le fameux Gerbert, natif d'Auvergne (*a*), qu'il fit archevêque de Ravenne, et puis pape sous le nom de Silvestre II. Les plus fâcheuses affaires qu'il eut sur les bras furent à Rome, où Crescentius voulait retenir pour lui la souveraine puissance, et d'où il chassa le pape Grégoire V, proche parent de l'empereur (A). Il se prépara à une vigoureuse défense, lorsqu'il apprit que ce prince marchait vers Rome pour le châtier : mais il ne résista guère ; il fut contraint de se rendre dans peu de jours, avec l'anti-pape qu'il avait créé. Celui-ci fut fouetté, aveuglé, et enfin tué par la populace, avant que l'empereur eût eu le loisir de le condamner (B). On verra quelle fut la peine de Crescentius (C). Ceci arriva l'an 998. Le pape Grégoire V, rétabli en même temps, mourut quelques mois après ; et ce fut alors qu'Othon éleva au pontificat Silvestre II. Les Romains, enhardis par l'absence de l'empereur qui s'en était retourné en Allemagne, se brouillèrent tout de nouveau ; car ils n'aimaient pas à dépendre des Allemands. Il fallut qu'Othon travaillât encore une fois à remettre le calme dans cette ville ; mais il s'y prit mal : il espéra que pourvu qu'il se montrât *solâ majestate armatus*, chacun rentrerait dans son devoir, et il éprouva tout le contraire. Il fut un exemple qu'il ne faut jamais qu'un prince expose sa majesté désarmée à la discrétion d'une populace mutine. Le peuple de Rome se prévalut tellement de ce qu'Othon n'avait presque aucunes troupes avec lui, qu'on l'enferma dans son palais ; et si Hugues, marquis de Toscane, et Henri, duc de Bavière, ne fussent accourus à Rome, et n'eussent amusé le peuple par diverses propositions d'accommodement, jusques à ce qu'ils eussent fourni à l'empereur les moyens de s'évader, on ne sait pas ce qu'il serait devenu dans la captivité qui lui était inévitable. Ceci arriva en 1001. Or comme ce prince ne manquait pas de bonnes troupes en Italie, où il n'était retourné que pour en chasser les Sarrasins, sur lesquels il avait repris Capoue, il ne tarda guère à rentrer dans Rome (D), si fort et si puissant, qu'il la châtia à sa fantaisie. Il reprit le chemin de l'Allemagne au commencement de l'année 1002 ; mais il mourut à Paterne, avant que

(*a*) Duchesne, Vie des Papes.

d'être sorti de l'Italie, le 28 de janvier de la même année. On attribue sa mort à des gants empoisonnés, que la veuve de Crescentius, l'une des plus belles femmes de son temps, lui donna pour se venger de son manque de parole. Il lui avait fait une promesse de mariage pour jouir d'elle; et puis il s'était moqué de cette promesse quand il se fut assez diverti (*b*). Il n'avait pas été heureux en femmes (E); car celle qu'il avait épousée (*c*) joignit à ses impudicités un autre crime pour lequel il la fit brûler; et celle qu'il n'épousa pas (F) lui donna la mort. Ceux qui disent que le collége des sept électeurs fut établi de son temps se trompent (*d*), soit qu'ils en attribuent l'établissement à Othon même, soit qu'ils l'attribuent au pape Grégoire V. On a plus de raison de dire que la Pologne fut érigée en royaume par cet empereur, comme je l'ai dit dans l'article de BOLESLAS Ier. On a conté des merveilles de la pénitence de notre Othon (G). Il était dévot jusqu'à entreprendre des pèlerinages (*e*); et l'on dit même qu'il avait promis de se faire moine (*f*). Je ne voudrais pas alléguer, pour une marque de dévotion, l'habit où il avait fait mettre toute l'Apocalypse en broderie (*g*).

(*b*) *Tiré de* Maimbourg, Décadence de l'Empire, *liv. II*.

(*c*) MARIE D'ARAGON. *Voyez son article*, *tom. II*, *pag.* 235.

(*d*) *Voyez en les preuves dans* Maimbourg, Décadence de l'Empire, *liv. II*.

(*e*) *Voyez l'article* BOLESLAS Ier., *tom. III*, *pag.* 534.

(*f*) Calvisius, *ad ann.* 1001 *Christi*.

(*g*) Mathias, Théâtre Historique, *pag m.* 886.

(A) *Grégoire V, proche parent de l'empereur.*] Il s'appelait Brunon, et était fils d'Othon de Saxe, duc de Franconie et de Souabe, lequel Othon était fils de Ludolphe, et petit-fils d'Othon Ier., de sorte que Brunon était arrière-petit-fils d'Othon Ier., aïeul d'Othon III. Ceux qui l'ont fait précepteur d'Othon Ier. ont été relancés d'une étrange sorte (1). Quelqu'un pourrait douter que le critique ait eu raison de donner la qualité de duc de Bavière à Othon fils de Ludolphe; car il est certain, d'un côté que la Bavière donnée par Othon Ier. à son frère Henri demeura aux descendans de ce Henri; et de l'autre, qu'Othon fils de Ludolphe fut duc de Souabe après son père : mais il est d'ailleurs certain qu'Othon II, pendant une guerre qu'il eut avec Henri, duc de Bavière, IIe. du nom, donna la Bavière à Othon, fils de Ludolphe (2).

(B) *L'Anti-pape... fut... tué par la populace, avant que l'empereur eût eu le loisir de le condamner.*] Il y en a qui disent (3) que le peuple se saisit de l'anti-pape avant qu'Othon eût été reçu dans Rome; qu'on lui arracha les yeux, qu'on lui coupa les oreilles et le nez, qu'on le mit sur un âne, la tête tournée vers la queue, et qu'*Othon, à qui l'on ouvrit ensuite les portes*, le *relégua dans le fond de l'Allemagne, où il mourut peu de temps après de douleur.* Voilà comment les uns assurent de l'anti-pape une partie de ce que les autres disent de Crescentius. Il y en a qui disent (4) que ce fut Othon qui fit couper le nez, et crever les yeux à l'anti-pape, et qui le fit jeter du haut du château Saint-Ange. Ces variations dégoûtent cruellement de l'étude de l'histoire, et sont le déshonneur du genre humain ; car si l'homme valait quelque chose, il y aurait entre les historiens une entière uniformité sur des faits aussi éclatans que ceux-ci. Mais comment plusieurs historiens s'accorderaient-ils, puisque bien souvent un

(1) *Vide* Specimen Errorum à Perizonio *vulgatum anno* 1693, *pag.* 119.

(2) *Voyez* l'Histoire de Bavière, par Blanc, *tom. II, pag.* 138.

(3) Petr. Damian., ep. II ad Cad. Ciaconius, Sigonius, *cités par* Maimbourg, Décadence de l'Empire, *liv. II*.

(4) Heiss, Histoire de l'Empire, *tom. I*, *pag. m.* 122.

seul ne saurait s'accorder avec lui-même. Consultez le théâtre de Mathias : vous y verrez dans la page 888, *que l'anti-pape fut fouetté, aveuglé, et enfin tué par le peuple avant qu'Othon l'eût condamné* (5) ; et dans la page suivante vous trouverez, *que l'empereur ayant fait couper le nez et arracher les yeux à l'anti-pape, le précipita du haut en bas du capitole. Imperator anno Christi* 998, *Romam profectus est, antipapam naso et oculis privavit, et de Capitolio præcipitem dedit, uti suprà prolixiùs diximus.* Ces dernières paroles sont bien étranges ; l'auteur se cite lui-même faussement ; car il avait dit tout autre chose que ce qu'il rapporte en cet endroit.

(C) *On verra quelle fut la peine de Crescentius.*] On le fit monter sur un âne, la tête tournée vers la queue, et on le promena en cet état par toute la ville : puis on lui coupa divers membres, et on le pendit. Ses complices furent châtiés les uns d'une manière, les autres d'une autre (6). Voici de quelle façon quelques écrivains racontent la chose (7). Crescentius, s'étant défendu dans la forteresse de Rome le plus qu'il lui fut possible, tâcha de prévenir sa perte en s'allant jeter aux pieds d'Othon ; mais ce prince le fit ramener au château, afin de l'y prendre de vive force. Crescentius s'y défendit en désespéré ; enfin on donna l'assaut, on gagna la place, on fit tout passer au fil de l'épée, *à la réserve de Crescentius qui fut pris fort blessé, et précipité sur-le-champ du plus haut de la forteresse, traîné par les boues, et puis pendu à un gibet si haut* (8) *qu'il pût être vu de toute la ville* (9). Selon M. Moréri, il ne fut que décapité ; mais M. Heiss (10) dit que tant lui, que douze de ses complices, furent pendus au plus haut arbre qu'on put trouver.

(D) *Il ne tarda guère à rentrer dans Rome.*] Après avoir bien pesé la narration de plusieurs historiens, il m'a semblé évident que Mathias s'est trompé, lorsqu'il a dit qu'Othon se voulut retirer en Allemagne, afin d'y lever une armée qui le pût mettre en état de punir la rébellion des Romains, mais qu'il mourut en chemin. Sur ce pied-là il serait mort sans s'être vengé ; or cela est contraire aux bons auteurs (11). Néanmoins il y aurait beaucoup de témérité à mettre ceci au nombre des fautes ; car l'histoire de ce moyen temps est si brouillée, et a passé par tant de mauvaises mains, qu'on trouve des autorités sur le pour et sur le contre, et sur mille sortes de variations. Cela m'ôte beaucoup de matériaux ; car si je me hasardais de condamner ceux qui rapportent un fait d'une certaine manière, on ne manquerait pas de témoins à m'opposer. Il est presque impossible de mentir (12) sur ces siècles-là. Racontez selon votre caprice et à tout hasard les circonstances de quelque fait, il arrivera rarement qu'aucun auteur ne vous favorise.

(E) *Il ne fut pas heureux en femmes.*] En général il semble que le sexe lui ait porté malheur ; car outre ce que j'ai touché concernant son épouse et sa maîtresse, j'ai lu quelque part (13) que ce fut pour l'amour de cette maîtresse, je parle de la veuve de Crescentius, qu'il entra dans Rome si mal accompagné, que peu s'en fallut qu'il n'y rencontrât une prison perpétuelle. Ajoutez que Théophanie sa mère, fille d'un empereur de Constantinople, le rendit odieux à bien des grands (14) ; et qu'après la mort de sa mère (15), étant élevé par Adélaïde, son aïeule, il se crut obligé de l'éloigner d'auprès de lui. Ce ne fut point apparemment par le conseil des plus sages de sa cour ; mais enfin il crut que le bien de ses affaires le demandait. Cela ne l'em-

(5) *Antipapa à vulgo virgis cæsus, oculis privatus, et demum confossus, priùs quàm de eo Otto sententiam tulit.*

(6) *Ex* Setho Calvisio.

(7) Glaber., *lib. I, et* Ditmar., *lib. IV, cités par* Maimbourg, Décadence de l'Empire, *liv. II.*

(8) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Barbelot, *tom. III, pag.* 2.

(9) Maimbourg, Décadence de l'Empire, *pag. m.* 123.

(10) Histoire de l'Empire, *tom. I, pag. m.* 122.

(11) *Voyez* Ditmar., *apud* Calvisium, *ad ann.* 1001, 1002.

(12) *C'est-à-dire d'avancer des choses sans preuve, ou sans témoignages.*

(13) Huber., Historia civil., *tom. I.*

(14) *Voyez l'*Histoire universelle de Jean Cluver, *in Othone III.*

(15) *Arrivée en* 989, *selon* Cluver, *ou en* 991, *selon* Calvisius Mathias, *etc.*

pêchait point de donner des gouvernemens à des femmes : pendant son voyage de Rome en 996, il donna celui de Saxe à Mathilde, sa tante maternelle, et puis à sa sœur Adélaïde après la mort de Mathilde.

(F) *Celle qu'il n'épousa pas.*] Un historien nommé Glaber, dit qu'Othon l'épousa. Ce qui est certain, c'est qu'après l'avoir admise dans son lit, il se dégoûta d'elle et la quitta.

(G) *On a conté des merveilles de la pénitence de notre Othon.*] On prétend qu'il jeûnait quelquefois toute la semaine, hormis le jeudi, et qu'il pleurait à chaudes larmes pour expier ses péchés. Le latin le dira mieux : *Plurima ingemiscens facinora noctis silentio, vigiliis et orationibus intentus, lacrymarum quoque rivis abluere non destitit, sæpenumerò omnem hebdomadam exceptâ quintâ feriâ jejunium producens, in eleemosynis valdè largus* (16). Joignez à ceci ce qui a été rapporté ailleurs (17) touchant ses pèlerinages.

(16) Ditmar, *lib. IV, cité par* Maimbourg, Décadence de l'Empire, *pag.* 128.

(17) *Dans la remarque* (A) *de l'article* Boleslas I, *tom. III, pag.* 535.

OTTOBONI (Pierre), natif de Venise, a été pape dans le XVIIe. siècle, sous le nom d'Alexandre VIII. Marc Ottoboni, son père, grand chancelier de Venise, acheta des lettres de noblesse qui lui coûtèrent cent mille ducats en 1646. Pierre Ottoboni ayant fait ses études premièrement à Venise, et puis à Padoue, et reçu le bonnet de docteur en droit dans la dernière de ces deux villes, s'en alla à Rome âgé de vingt ans. Il eut sous le pape Urbain VIII, le gouvernement de Terni, de Rietti, et de Città Castellana, et la charge d'auditeur de Rote. Il reçut le chapeau de cardinal sous Innocent X, en l'année 1652. Deux ans après il fut fait évêque de Bresse. Il fut dataire sous Alexandre VII, et enfin il fut élu pape, le 6 d'octobre 1689, à la place d'Innocent XI (*a*). La guerre, qui était violemment allumée entre la maison d'Autriche et la France, ne contribua pas peu à l'élection d'Ottoboni, parce que les cardinaux neutres craignirent avec raison de trop commettre la religion catholique, si l'on créait un pape qui fût né sujet du roi d'Espagne, comme était le dernier mort, dont la partialité contre la France avait fait un bien infini aux protestans. Ils crurent donc qu'Ottoboni, qui était d'ailleurs un sujet papable, serait plus propre qu'un autre aux conjonctures d'alors, à cause qu'il était Vénitien. Le seul avantage que la France tira de cette élection est que le pape Alexandre VIII anima si puissamment les Vénitiens à la guerre contre les Turcs, et les assura d'une si bonne assistance, qu'il fit évanouir la paix que l'empereur aurait souhaité de conclure avec la Porte, pour employer toutes ses troupes contre les Français. Du reste Alexandre VIII ne songea qu'à l'agrandissement de sa famille (A). Les démêlés de la cour de Rome avec la France ne lui tinrent guère au cœur (B). Il ne fit qu'amuser les ministres de Louis XIV, et tout d'un coup il fit voir par la publication d'une bulle peu avant sa mort (C), qu'il n'avait fait que les jouer. Dans l'espérance de le trouver favorable, on changea de style en France ; on avait dit peu de bien d'Innocent XI pendant quelque temps,

(*a*) Mercure Galant *du mois d'octobre* 1689.

et puis on en avait dit beaucoup de mal : les poëtes et les orateurs commencèrent de reprendre l'encensoir pour celui qui lui succéda. Mais ils éprouvèrent que pour jouer au plus sûr, il faudrait à l'égard des louanges, se régler sur la maxime que Solon voulait que l'on consultât pour décider du bonheur d'une personne (D). Le cardinal Pierre Ottoboni était si âgé quand on le fit pape, qu'il ne faut pas s'étonner que son règne ait été court. Il n'a pas duré plus de quinze ou seize mois ; car ce pape mourut le 1er. de février 1691. On fit courir une prédiction sur sa mort, qui a bien l'air d'une fourberie (E).

(A) *Il ne songea qu'à l'agrandissement de sa famille.*] Ce qu'on a dit des bêtes, que jamais elles ne sont plus dangereuses que quand elles mordent en mourant (1), se peut fort bien dire du népotisme. Comme il jouait de son reste sous Alexandre VIII, il ramassait toutes ses forces pour mieux dévorer. On pouvait dire de l'oncle : il est vieux, il se hâte sachant qu'il a peu de temps. M. Ménage faisait un conte qui viendra ici à propos. *Alexandre VIII* (disait-il), *élu pape à soixante-dix-neuf ans, et qui en trois semaines avait déjà élevé tous ses neveux, demanda à quelqu'un de ses familiers ce qu'on disait de lui. Il lui répondit qu'on disait qu'il ne perdait point de temps sur l'avancement de sa famille. Il dit :* Oh! oh? sono vinti tre hore e mezza, *il est vingt-trois heures et demie* (2). C'est avoir enterré la synagogue avec honneur, que d'en avoir usé comme il a fait envers un abus que son successeur devait abolir. Le grand âge n'est peut-être pas la seule raison qui a obligé le pape Ottoboni à user d'une si grande diligence pour combler de biens toute sa famille : il considérait peut-être que Rome avait eu le temps d'oublier un peu les désordres du népotisme, qui n'avaient point paru sous le long règne d'Innocent XI. Les plaintes pouvaient donc être émoussées à cet égard, et il avait affaire à des sujets qui avaient eu le loisir de se reposer de leurs anciennes fatigues. Je songe dans ce même moment aux filouteries des flatteurs, et à la souplesse avec laquelle, en vrais joueurs de gobelets, ils font pirouetter les choses les plus sacrées ; mais afin que cette critique, qui ne vient nullement de mon propre fonds, ait plus de poids et d'autorité, je la prends d'un livre fait et imprimé à Paris avec privilége (3). « Entre les » louanges qu'il (4) donne à Innocent XI, celle qu'il relève le plus » est d'avoir tenu ses neveux dans » une condition privée, à l'imitation » du Sauveur, qui ne connaissait » point d'autres parens que ceux qui » faisaient la volonté de son père. » Alexandre VIII ayant eu des vues » opposées à celles de son prédécesseur, Palatio a trouvé le moyen de » justifier les soins empressés qu'il » prit de combler les siens de biens » et d'honneurs, et a soutenu qu'en » cela ce pape avait suivi l'exemple » du même Sauveur, qui honora de » la communication de son sacerdoce » ses proches selon la chair, et les » chargea de la dispensation de son » évangile, tant l'éloquence est fertile en inventions, quand il s'agit » de flatter l'ambition de ceux qui » commandent, et d'excuser ce qu'il » y a de plus irrégulier dans leur » conduite. »

(B) *Les démêlés de la cour de Rome avec la France ne lui tinrent guère au cœur.*] L'affaire était néanmoins d'assez grande conséquence pour mé-

(1) *Ut quàm maximè mortiferi esse morsus solent morientium bestiarum, sic plus negotii fuit cum semirutâ Carthagine quàm integrâ.* Florus, *lib. II, cap. XV. Rapportez à cela ces paroles de* Sénèque, Contr. epit. IX. *In gladiatoribus quoque conditio dura victoris est cum moriente pugnantis. Nullum magis adversarium timeas quàm qui vivere non potest, occidere potest. Concitatissima est rabies in desperatione, et morte ultimâ furorem animus impellitur.*

(2) *Voyez le* Ménagiana, *pag.* 208, *édition de Hollande.*

(3) Journal des Savans, *du* 15 *décembre* 1692, *pag.* 731, *édition de Hollande.*

(4) *C'est-à-dire* Jean Palatius, *auteur d'un livre en cinq volumes in-folio, imprimé à Venise, l'an* 1691, *sous le titre de* Gesta pontificum Romanorum.

riter que l'on se hâtât de la conclure : et si Alexandre VIII avait eu autant de zèle pour les intérêts de la chaire de saint Pierre que pour ceux de sa famille, l'attention qu'il faisait au peu de temps qu'il avait à vivre l'eût porté beaucoup plus à terminer promptement les démêlés de la France, qu'à enrichir promptement sa parenté. En différant, il a laissé à son successeur la gloire d'avoir rétabli en France l'autorité du pape sur l'ancien pied, ce qu'il eût été impossible de faire, si l'on eût attendu que le roi de France eût été en paix avec ses voisins. La bonne politique voulait que la cour de Rome se prévalût des affaires épineuses de la France, et c'est ce qu'a fait fort habilement Innocent XII. Certains fanatiques, qui avaient fait espérer que la ligue formée contre la France en 1688 serait funeste à la papauté, et que la ruine prochaine du catholicisme commencerait par la réformation de la cour de France, sont bien éloignés de leur compte, puisque cette ligue a été cause que la France est devenue plus papiste qu'elle n'était en 1682 et en 1688, et par conséquent que le papisme a réparé l'une de ses brèches. Fou qui se fie à de telles gens. Voyez la remarque (C) de l'article BRAUNBOM.

(C) *Par la publication d'une bulle peu avant sa mort.*] La bulle était toute prête dès le quatrième jour du mois d'août 1690 ; car elle est datée de ce jour-là ; mais elle ne fut publiée que le 30 de janvier 1691. Elle foudroie tout ce qui fut fait au préjudice de l'autorité du pape, dans l'assemblée du clergé de France, l'an 1682. Si elle ne fut pas publiée plus tôt, c'est que le pape voulait amuser Louis XIV, et en tirer quelques avantages ; mais quand il se vit au bord du sépulcre, il ne ménagea plus rien, il lâcha sa bulle. Cela servit de beaucoup aux explicateurs de saint Malachie ; on ne savait comment appliquer à Pierre Ottoboni le symbole *pœnitentia gloriosa*, qui lui convient dans les prédictions de ce prétendu prophète. On n'était pas content de dire que l'élection de ce pape s'était faite le jour de Saint-Brunon, ou qu'il avait eu le nom de Pierre : or voilà deux saints dont la pénitence a été tout-à-fait glorieuse ; cela, dis-je, ne contentait pas, et paraissait trop forcé et trop amené de loin : mais la bulle fit dire qu'enfin Alexandre VIII s'était repenti glorieusement du support qu'il avait eu pour la cour et pour le clergé de France (5). J'observe ici que le décret de l'inquisition, du 7 décembre 1690, contre trente et une propositions, chagrina les théologiens de l'église gallicane. Voyez la Lettre d'un abbé à un prélat de la cour de Rome (6).

(D) *La maxime que Solon voulait que l'on consultât pour décider du bonheur d'une personne.*] Cette maxime est qu'on ne peut juger avant qu'un homme soit mort s'il est heureux ; car ceux qui nous paraissent heureux se verront peut-être dans les plus horribles misères avant que de sortir de ce monde. Ovide a fort bien exprimé cette pensée de Solon (7). L'instabilité ou l'obliquité du cœur humain devrait faire qu'à l'égard des louanges on attendît à les donner que les gens ne fussent plus. On s'épargnerait le changement de langage et bien d'autres choses aussi. Salvien n'a pas ignoré cette maxime. Sapientia, *inquit sermo divinus*, in exitu canitur. *Cur eam non dixit cani in pueritiâ, non in juventute, non in statu rerum incolumium, non in prosperitatibus secundorum? Scilicet quia in his omnibus quicquid laudatur incertum est. Quàm diù enim quis subjacet mutationi, non potest cum securitate laudari. Et ideò, ut ait*, sapientia in exitu canitur. *Exiens enim quis de incertis periculorum, certum merebitur evasâ omni rerum varietate suffragium : quia tunc stabilis et firma laus est, quandò meritum non poterit jam perire laudati.* Sapientia, *inquit*, in exitu canitur (8).

(E) *On fit courir une prédiction sur sa mort, qui a bien l'air d'une fourberie.*] Un Français, dont je tais le nom, avait écrit de Genève à ses amis

(5) *Voyez le* Journal de Leipsic, 1691, *p.* 151.

(6) *Elle contient* 66 *pages in-12, dans mon édition, qui est la seconde. Il y a au titre : jouxte la copie imprimée à Toulouse*, 1691.

(7) . . . . *Sed scilicet ultima semper*
Exspectanda dies homini : dicique beatus
Antè obitum nemo supremaque funera debet.
Ovid., Metamorph., *lib. III, vs.* 135.

(8) Salvianus, contrà Avaritiam, *lib. IV, pag. m.* 145.

de Hollande, vers le commencement de l'hiver de l'année 1690, qu'à Milan un homme avait été chez son confesseur pour lui dire *qu'il se sentait proche de sa fin ; qu'il mourrait dans deux jours, son frère dans quatre, le pape à Noël, et le roi de France à Pâques.* Le nouvelliste ajoutait que les deux frères étaient morts au temps marqué. Dès qu'on sut que le pape n'était point mort à Noël, on laissa tomber la nouvelle ; mais on la releva pendant le siége de Mons (g) ; et, pour lui donner du poids, on ne parla plus du jour de Noël à l'égard du pape : l'homme de Milan, disait-on, a seulement dit que le pape mourrait dans quelques semaines. Il serait à souhaiter que quelqu'un se donnât la peine de tenir registre de ces sortes de prédictions. Si on les avait marquées an par an dans les chroniques, nous serions peut-être aujourd'hui moins sujets à nous en laisser leurrer.

(g) *Au mois de mars* 1691.

OVIDE NASON (Publius), chevalier romain, a été l'un des meilleurs poëtes du siècle d'Auguste. J'ai quantité de recueils pour son article, mais je ne puis les mettre en œuvre présentement : je n'en donnerai qu'une petite partie. Il avait reçu de la nature une si forte disposition à versifier, qu'il renonça pour l'amour des muses à tous les soins qu'il fallait prendre quand on voulait parvenir aux dignités. Mais si l'inclination à la poésie éteignit en lui tout le feu de l'ambition, elle nourrit au contraire, et augmenta celui de l'amour. Il fut adonné furieusement au plaisir vénérien (A), et ce fut presque son seul vice. Il ne se contenta pas d'aimer, et de faire des conquêtes de galanterie, il apprit aussi au public l'art d'aimer, et l'art de se faire aimer ; c'est-à-dire qu'il réduisit en système une science pernicieuse dont la nature ne donne que trop de leçons, et qui n'a pour but que le déshonneur des familles, et celui des pauvres maris principalement. On l'exila pour avoir écrit de tels livres ; mais selon toutes les apparences ce fut plutôt le prétexte que la véritable cause de son exil (B). Il employa inutilement toutes les finesses de son esprit pour apaiser l'empereur ; rien ne fut capable d'obtenir sa grâce. Il mourut au pays des Gètes, où on l'avait confiné. Des trois femmes qu'il épousa, il répudia les deux premières (*a*), et se loua fort de la troisième (*b*). Il y a eu des critiques qui ont méprisé sa latinité (C). Ils auraient fait mal leur cour à Alfonse, roi de Naples (D). Je renvoie plusieurs choses à l'endroit où je censure M. Moréri (E).

Le plus bel ouvrage d'Ovide est celui des Métamorphoses. L'auteur en jugeait ainsi, et c'est de là qu'il espérait principalement l'immortalité de son nom. Il prédit que cet ouvrage résisterait au fer et au feu, à la foudre et aux injures du temps (F). Cette prédiction n'a point été démentie jusques ici. L'exorde de ce poëme est un des plus beaux endroits que l'on y trouve. C'est une description du chaos, et de la manière dont l'univers en fut tiré. Il n'y a rien de plus net et de plus intelligible que cette belle description, si l'on ne s'arrête qu'aux phrases du poëte ; mais si l'on examine ses dogmes, on les trouve mal liés

(*a*) Ovidius, *lib. III* Tristium, *eleg.* X.
(*b*) *Idem, ibid, lib. I, eleg. III, et alibi.*

... ie-
... n de
... que
... si les
... parlé
... et s'ils
... tat de con-
... (G). Je
... bat des qua-
... essa point au
... uction du mon-
... e supposent ; et
... qu'en tout cas ils
... excepter le genre
... leur règle générale,
... assujetti aux confu-
... contrariétés les plus
... qui aient pu être dans
... (H). Il faudrait être bien
... pour s'imaginer qu'un cer-
... ème, *de Vetulá*, est un
... d'Ovide (I). J'en rap-
... quelques vers (*d*), afin
... qui n'ont point ce livre-
... uissent juger de la veine de
...
... commencerai mes supplé-
... éclaircir ce que j'ai dit
... ceux qui croient qu'il fut
... pour avoir surpris Auguste
... exécrable inceste (K),
... voir que leurs con-
... à l'égard de Julie, fille
... empereur, sont fausses ;
... à l'égard de Julie, sa peti-
... elles sont très-éloignées
... probabilité. Je persiste dans
... ment que les vers d'amour
... moins la cause que le
... de l'exil d'Ovide ; et j'en
... donner une bonne preuve,
... que les livres de l'Art
... furent ceux dont on se plaignit principalement ; et il y avait plusieurs années qu'ils couraient le monde lorsqu'on le bannit. Il les composa environ, l'an 752 de Rome (*e*), et il fut banni l'an 761 (*f*) : aussi a-t-il observé que le châtiment suivit de fort loin la faute (L), et qu'il porta dans sa vieillesse la peine des péchés de sa jeunesse. Cela n'est pas tout-à-fait exact par rapport aux livres de l'Art d'aimer ; car il les fit à l'âge de quarante et un ans. Il courait sa cinquante et unième année (*g*), lorsqu'il partit de Rome pour aller à Tomes, où il était relégué. Ce fut le mot qu'Auguste employa dans l'arrêt de condamnation, et non pas le terme d'exil ; ce ménagement fut accompagné d'un autre qui était beaucoup plus réel, puisqu'on laissa à Ovide la jouissance de son patrimoine (*h*). Quoiqu'il n'eût pu obtenir, ni son rappel, ni un changement de lieu (*i*), il ne manqua jamais de respect pour l'empereur ; et au contraire il continua invariablement à le louer avec des excès qui tenaient de l'idolâtrie ; et il en devint l'idolâtre au pied de la lettre quand il eut appris sa mort. Il fit non-seulement son éloge par un poëme en langue gétique, mais il l'invoqua aussi et lui

... *la remarque* (H) *de l'article* ... *tome II, pag.* 45.
... *la citat.* (90).

(*e*) *Il dit* lib. I, Art. amat. vs. 171, *que le spectacle du combat naval avait été donné depuis peu, et que le jeune César se préparait à l'expédition d'Orient. Cela convient à l'an* 752.

(*f*) *Voyez la remarque* (K), *citat.* (108).

(*g*) *Voyez la même remarque, citation* (107).

(*h*) *Voyez la preuve de tout ceci dans la même remarque, citation* (115).

(*i*) *Il se borna enfin à demander cette grâce. Voyez le I*er. *livre* de Ponto, *epist. II, et le II*e. *livre des* Tristes, *à la fin.*

consacra une chapelle où il l'allait encenser et adorer tous les matins (M). Le successeur et la famille de ce prince avaient part à tout ce culte*, et en étaient apparemment le vrai motif (*k*). Néanmoins Ovide n'y trouva point le remède de son infortune: la cour fut inexorable sous Tibère comme auparavant. Il mourut dans son exil, la quatrième année de cet empereur, ou l'an de Rome 771, à l'âge d'environ soixante ans (N). Il avait composé les Métamorphoses avant le temps de sa disgrâce; mais se voyant condamné au bannissement, il les jeta dans le feu, soit par dépit, soit parce qu'il n'y avait pas mis encore la dernière main (O). Quelques copies, qu'on avait déjà tirées de ce bel ouvrage (*l*), ont été cause qu'il n'a point péri. Il souhaita qu'en cas qu'il mourût au pays des Gètes ses cendres fussent portées à Rome, et que l'on mît sur son tombeau l'épitaphe qu'il se fit lui-même (P). Il trouva non-seulement de l'humanité parmi ces barbares, mais aussi beaucoup de civilité. Ils l'aimèrent et l'honorèrent singulièrement, et firent des décrets publics pour lui témoigner leur estime. Les descriptions affreuses qu'il faisait de leur pays ne leur plurent pas; ils lui en firent des plaintes, et il leur en fit des excuses (Q). Il se vante d'une chose qui prouverait qu'il renonça aux galanteries dans son exil; car il prétend qu'aucune personne, de quelque sexe ou de quelque âge qu'elle fût, ne pouvait se plaindre de lui (*m*): c'est une marque qu'il ne s'amusait point à faire l'amour, et que lors même qu'il eut appris la langue gétique, il n'en contait point aux filles et aux femmes de Tomes; car, s'il leur en eût conté, leurs pères et leurs maris eussent crié contre lui. Mais quant à son indifférence, si ce pouvait être une chose dont elles ne s'accommodassent pas, il fallait du moins qu'elles supprimassent leurs plaintes. Cette partie de sa conduite était d'autant plus louable qu'il était bien malaisé de la tenir à un homme de sa complexion, et qui s'était fait une habitude fort longue de vivre autrement (*n*). Il y a des poëtes chrétiens (*o*), qui lui ressemblaient quant au reste, mais qui se trouvant bannis pour leur religion ne cessaient pas d'être impudiques. Il écrivit une infinité de vers pendant son exil: il ne s'en faut pas étonner; car les muses, naturellement babillardes, le sont surtout dans l'ad-

* Les traducteurs anglais de Bayle, traduits à leur tour par Chaufepié, louent le caractère d'Ovide dans son exil. Les termes dont Bayle se sert dans le commencement de son article permettent de croire qu'il blâmait la faiblesse qu'Ovide montra en prodiguant les éloges à Auguste qui l'avait exilé. N'est-ce pas déjà trop que le pouvoir soit flatté par ceux qu'il salarie? Faut-il encore trouver bien qu'il soit loué par ceux qu'il persécute? Voici les vers que Lingendes a mis au-devant des Métamorphoses en français,

Ovide, c'est à tort que tu veux mettre Auguste
Au rang des immortels;
Ton exil nous apprend qu'il était trop injuste
Pour avoir des autels.

(*k*) *Voyez la rem.* (M).

(*l*) Lactance, Instit. divin, *lib. I*, *cap. V*, *pag. m.* 13, *l'appelle* præclarum opus.

(*m*) *Voyez la rem.* (Q), *au commencement.*

(*n*) *Molle cupidineis nec inexpugnabile telis
Cor mihi, quodque levis caussa moveret erat.
Cùm tamen hoc essem: minimoque accenderer igni.*
Ovid. Trist., *lib. IV*, *eleg. X*, *vs.* 65.

(*o*) Clément Marot, *par exemple.*

versité : et outre cela il manquait de conversation, il n'aimait ni à boire, ni à jouer (R), il fallait donc qu'elles fussent toute sa ressource. S'il eût trouvé des gens à qui il eût pu réciter ses poésies, il eût versifié avec plus de satisfaction ; car il avoue que marcher dans les ténèbres, et faire des vers qu'on ne peut lire à personne, c'est la même chose (*p*). Il eut entre autres bonnes qualités celle de n'être point satirique, et il était pourtant très-capable de faire des vers piquans, comme il le fit voir dans son poëme contre Ibis (S); car il n'y eut jamais de fiel plus amer que celui qu'il y versa, ni des malédictions ou des anathèmes plus atroces. Il l'écrivit un peu après son bannissement.

(*p*) *Voyez la rem.* (R), *citat.* 151.

(A) *Il fut adonné furieusement au plaisir vénérien.*] Il nous apprend lui-même les forces qu'il avait reçues de la nature à cet égard-là, et l'usage qu'il en avait fait.

Exigere à nobis angustâ nocte Corinnam,
Me memini numeros sustinuisse novem (1).

Il se trouvait frais et gaillard le matin après avoir passé toute une nuit dans les plaisirs de l'amour, et il souhaite de mourir en goûtant actuellement cette volupté. Rien ne lui paraît plus convenable à la vie qu'il a menée, que de la finir dans un pareil exercice.

Sæpè ego, lascivæ consumpto tempore noctis,
Utilis et forti corpore mane fui.
Felix, quem Veneris certamina mutua perdunt!
Dî faciant, leti caussa sit ista mei!
Induat adversis contraria pectora telis
Miles, et æternum sanguine nomen emat.
Quærat avarus opes; et quæ lassârit arando
Æquora, perjuro naufragus ore bibat.
At mihi contingat Veneris languescere motu;
Cùm moriar, medium solvar et inter opus:
Atque aliquis nostro lacrymans in funere dicat,
Conveniens vitæ mors fuit ista suæ (2).

Que peut-on dire, que peut-on concevoir de plus propre à exprimer les fureurs d'un tempérament lascif jusques aux derniers excès? Je ne pense pas que la courtisane Laïs (3), qui mourut de la manière qu'Ovide trouvait si heureuse, eût voulu que cela lui arrivât. Les écrits d'amour de ce poëte sont les plus obscènes qui nous restent de l'antiquité. Ce n'est pas que l'on y trouve les expressions sales qui se voient dans Catulle, dans Horace, dans Martial, ni les infamies du péché contre nature dont ces trois poëtes ont parlé fort librement ; mais la délicatesse et le choix des termes dont Ovide s'est piqué rendent ses ouvrages plus dangereux, puisqu'au reste ils représentent d'une façon intelligible et très-élégante toutes les friponneries et toutes les impuretés les plus lascives de l'amour. Il n'en parle point sur la foi d'autrui, mais comme de choses qu'il a pratiquées. Il est vrai qu'en faisant son apologie dans le lieu de son exil, il protesta qu'il n'avait point fait les actions qu'il avait décrites, et que l'esprit avait eu beaucoup plus de part que le cœur à ses narrations. Il se vante de n'avoir point eu de galanteries qui eussent servi de matière à la médisance, et que, même parmi la petite bourgeoisie, il n'y avait point de gens à qui il eût donné lieu de douter s'ils étaient les pères des enfans de leurs épouses.

Sed neque me nuptæ didicerunt furta magistro:
Quodque parùm novit, nemo docere potest.
Sic ego delicias, et mollia carmina feci,
Strinxerit ut nomen fabula nulla meum.
Nec quisquam est adeò mediâ de plebe maritus,
Ut dubius vitio sit pater ille meo.
Crede mihi; mores distant à carmine nostro.
Vita verecunda est, musa jocosa mihi.
Magnaque pars operum mendax et ficta meorum
Plus sibi permisit compositore suo.
Nec liber indicium est animi, sed honesta voluptas,
Plurima mulcendis auribus apta ferens (4).

Pour accorder cela avec l'élégie XIX du IIe. livre de ses Amours, il faudrait dire que ce qu'il y narre de soi-même est une fiction d'esprit. Il exhorte là le mari de son amie à être jaloux, et à ne lui point dérober par son indolence les douceurs les plus exquises de sa bonne fortune. Il veut

(1) Ovid., Amor., *lib. III, eleg. VII, vs.* 25.
(2) *Idem ibidem, lib. II, eleg. X, vs.* 27.
(3) *Voyez, tom. IX, pag.* 19, *citation* (60) *de l'article* Laïs.
(4) Ovid., *lib. II* Tristium, *vs.* 347.

trouver dans cet homme-là, non pas un mari commode, mais un rival :

Quid mihi cum facili, quid cum lenone marito?
Corrumpis vitio gaudia nostra tuo.
Quin alium, quem tanta juvet patientia, quæris?
Me tibi rivalem si juvat esse, veta (5).

Il est sûr que bien des poëtes ont raconté comme leurs bonnes fortunes en ce genre-là, ce qui n'était que des fictions de leur esprit; mais nous ne saurions déterminer si Ovide est dans le cas. Nous sommes trop éloignés du siècle où il a vécu, et nous ne pouvons pas douter qu'après coup (6) certaines gens ne se vantent d'innocence, qui sont pourtant criminels.

(B) *Ses livres..... furent plutôt le prétexte que la véritable cause de son exil.*] Il reconnaît en plusieurs endroits de ses ouvrages que les deux sources de son malheur furent qu'il avait composé des livres sur l'art d'aimer, et qu'il avait vu quelque chose. Il n'explique point ce que c'était, mais il fait entendre que ses livres contribuèrent moins que cela à sa disgrâce; car il suppose que s'étant plaint à l'Amour qu'après avoir travaillé à étendre son empire, il n'en avait obtenu d'autre récompense que d'être exilé parmi les barbares, l'Amour lui répondit : Vous savez bien que ce n'est point ce qui vous a fait le plus de tort.

Utque hoc, sic utinàm defendere cætera posses,
Scis aliud quod te læserit, esse magis (7).

Il se compare au malheureux Actéon.

Cur aliquid vidi? cur noxia lumina feci?
Cur imprudenti cognita culpa mihi est?
Inscius Actæon vidit sinè veste Dianam,
Præda fuit canibus non minùs ille suis (8).

Il répète en divers lieux la même plainte (9), d'avoir vu sans y penser le crime d'autrui; et il déclare qu'il ne lui est point permis de révéler ce mystère (10). On a tâché de le deviner : plus il a gardé le silence, plus a-t-il fait naître l'envie de pénétrer ce secret. Quelques-uns se persuadent qu'il avait surpris Auguste en flagrant délit avec Julie sa fille, et ils confirment cela par un passage de Suétone, où ils prétendent trouver que Caligula méprisait sa mère, parce qu'il croyait qu'elle était née de l'inceste d'Auguste avec Julie. *Alteram subjiciunt alii, nempè eum vidisse Augustum turpiter cum Juliâ filiâ jacentem....... Cui opinioni favere visus est Caligula, dùm matrem suam spernebat, quasi ex incesto concubitu Augusti, cum filiâ suâ Juliâ, prognatam* (11). Il est sûr que Suétone (12) rapporte que Caligula ne voulait point reconnaître qu'Agrippa fût son aïeul maternel : il le trouvait de trop basse condition, et il soutenait que sa mère était fille de l'empereur Auguste et de Julie : mais cette raison ne lui donnait point de mépris pour Agrippine sa mère, car au contraire il l'eût méprisée, s'il se fût imaginé qu'elle fût née légitimement. L'abbé de Marolles (13) ayant raconté qu'Ovide *surprit Auguste prenant un peu trop de privautés avec sa fille Julie*, ajoute, sur le témoignage de Suétone, qu'on tenait que la mère de Caligula était née de l'inceste de Julie avec Auguste. Mais il n'est pas vrai que Suétone dise cela. Il dit seulement qne Caligula le publiait. Le même abbé (14) conte qu'Ovide fut exilé, pour avoir lu à Julie, petite-fille d'Auguste, les derniers vers de son Art d'aimer, et pour avoir *surpris* Auguste *prenant trop de libertés avec* cette jeune princesse. Il y a lieu de douter de toutes ces conjectures; car Ovide n'ayant oublié aucune sorte de soumissions et de flatteries dans les vers qu'il composait durant son exil, et qu'il

(5) *Idem*, Amor. *lib. II*, *eleg. XIX*, *in fine.*

(6) *C'est-à-dire quand ils voient qu'on se sert contre eux du témoignage de leurs propres poésies.*

(7) Ovid., de Ponto, *lib. III*, *epist. III*, *vs.* 71.

(8) *Idem*, *lib. II* Tristium, *vs.* 103.

(9) *Inscia quod crimen viderunt lumina plector:*
Peccatumque oculos est habuisse meum.
Idem, ibid., *lib. III*, *eleg. V*, *vs.* 49.

(10) *Perdiderint cum me duo crimina, carmen et error,*
Alterius facti culpa silenda mihi est.
Idem, ibidem, *lib. II*, *vs.* 207.
Et quid prætereà peccârim quærere noli,
Ut pateat solâ culpa sub arte meâ.
Idem, *lib. II*, de Ponto, *epist. IX*, *vs.* 73.

(11) Brietius, de Poëtis latinis.

(12) Suetonius, *in* Caligulâ, *cap. XXIII.*

(13) *Dans la* Vie d'Ovide.

(14) *Dans ses* Notes *sur les derniers vers du III*e. *livre de* Arte amandi, *qu'il n'a point traduits en françois, tant ils sont sales.*

envoyait à Rome ; n'y ayant, dis-je, rien oublié de tout ce qui lui paraissait le plus capable d'adoucir Auguste, il ne faut pas croire qu'il ait affecté d'y mettre ce qui était le plus propre à entretenir le chagrin de cet empereur. Or si l'on suppose que l'indignation d'Auguste était fondée sur ce que le poëte l'avait vu commettre des infamies, l'on doit supposer qu'Ovide n'eût pu manquer de lui déplaire furieusement, par l'affectation de dire que ses yeux, témoins d'un secret qu'il n'oserait révéler, étaient la cause de son exil. Mais j'avoue que cette raison n'est pas convaincante. Voyez ci-dessous la remarque (K).

(C) *Il y a eu des critiques qui ont méprisé sa latinité.*] Passerat avoue qu'il avait professé long-temps les belles-lettres sans avoir expliqué aucun ouvrage d'Ovide, parce qu'il voyait régner une mauvaise prévention contre ce poëte : *Inveteravit enim opinio, vulgique fama percrebuit, eum poëtam esse non multæ doctrinæ, humilisque et nimiùm luxuriantis styli; atque etiam, si diis placet, latinæ linguæ elegantiam nitoremque in eo requiri : adeò ut Italus quidam vel hâc re imprimis nobilis, cùm humanioribus litteris unicum gnatum imbueret, illa miro artificio contexta mutatæ ter quinque volumina formæ in patrium sermonem converterit, ne, si latinè legeret, ex Ovidii scriptis sordes et barbariem colligeret beata pueri vena, quæ jam tùm ad exemplum Maronis properabat* (15). Balzac n'ignorait point le goût bizarre de cet Italien. *Je savais*, dit-il (16), *que, sous le pontificat de Léon X, un gentilhomme vénitien* (17), *estimé extraordinairement par Fracastor, et du nom duquel il a nommé son dialogue de la Poétique, avait de coutume le jour de la fête de sa naissance, de brûler solennellement les œuvres de Martial, et d'en faire un sacrifice annuel aux mânes et à la mémoire de Catulle. Et je n'ignorais pas qu'un autre délicat du même temps soutenait que la corruption de la langue avait commencé en la personne d'Ovide, dont il traduisit tout exprès les Métamorphoses, pour l'usage de son fils ; afin qu'il pût apprendre la fable sans danger de la locution; et qu'en cherchant les richesses de la poésie, il ne hasardât pas la noblesse du style dans une lecture contagieuse.* Scaliger remarque que Pierre Victorius et Lambin ont fort méprisé Ovide (18). Un autre savant critique (19), sans nommer personne, se plaint de ce même goût.

(D) . . . *Ils auraient fait mal leur cour à Alfonse, roi de Naples.*] Ce prince, étant avec son armée au voisinage de Sulmone, demanda si l'on était sûr qu'Ovide y fût né ; et comme on lui eût répondu que cela était certain, il salua cette ville, et témoigna sa reconnaissance au génie d'un pays qui avait produit un si grand poëte. Il ajouta qu'il renoncerait volontiers à une partie de ses états, pour faire revivre cet homme-là, dont la mémoire lui était plus chère que la possession de l'Abruzze. *Urbem salutavit, gratiasque genio loci egit, in quo tantus olim poëta genitus esset, de cujus laudibus cùm non pauca disseruisset, tandem famæ ejus magnitudine commotus : Ego, inquit, huic regioni quæ non parva regni Neapolitani, nec contemnenda pars est, libenter cesserim, si temporibus meis datum esset hunc poëtam ut haberent, quem mortuum pluris ipse faciam, quàm omnis Aprutii dominatum* (20).

(E) *Je renvoie plusieurs choses à l'endroit où je censure M. Moréri.*] Sa I faute est de mal rapporter le distique où notre poëte déclare qu'il fera honneur à sa patrie (21).

Mantua Virgilio gaudet, Verona Catullo,
Pelignæ (22) *dicar gloria gentis ego* (23).

(15) Passeratius, Orat. et Præfat., *pag. m.* 218, 219.

(16) Œuvres diverses, *pag. m.* 406.

(17) *Il s'appelait* André Navagério. *Voyez* Strad., prolus. V, *lib. II, pag. m.* 334, 335; *et* Paul Jove, *in* Elog., *cap. LXXVIII*, *p. m.* 181.

(18) *Petrus Victorius de Ovidio non veritus sit dicere, eum ut oratione et versibus, ita vitâ et moribus enervatum.... Non longè ab hâc temerariâ sententiâ discedit Dionysius Lambinus, qui imperitissimè eum malum latinitatis auctorem vocat.* Scalig., *in* Confutat. Fabulæ Burdonum, *pag.* 217.

(19) Muret, sur Sénèque, Quæst. Nat., *l. III, cap. XXVII.*

(20) Jovianus Pontanus, de Principe, *folio* 54 *verso*, Oper. *tom. I, edit. Florent.*, 1520, *in-8°.*

(21) Ovidius, Amor. *lib. III, eleg. XV, vs.* 7.

(22) *Ovide était de Sulmone, au pays des Péligniens.*

(23) *Au lieu d'*ego, *il y a* ero *dans Moréri.*

II. C'est un barbarisme effroyable, que de dire qu'*il était de la famille equestre* (24). III. Il n'est pas vrai qu'il dise *au* Ier. liv. *des Tristes*, eleg. 2, qu'*étant jeune il porta les armes sous Marc Varron, quand il fit le voyage d'Asie*. Les deux vers que Moréri cite ne contiennent point cela. Les voici :

Non peto, quas quondàm petii studiosus, Athenas,
Oppida non Asiæ, non mihi visa priùs.

Les meilleures éditions mettent *non loca visa priùs*, au lieu de *non mihi visa priùs* : ces deux leçons reviennent à la même chose ; ainsi je ne vois pas comment Ciofanus, qui a suivi la seconde, a pu trouver dans ce distique une preuve qu'Ovide porta les armes sous Marc Varron, avec lequel il était allé en Asie ; et qu'en étant revenu il fit un voyage à Athènes pour y étudier. *Sub M. Varrone, qui cùm Asiam petiit militavit, indè reversus studii causâ Athenas se contulit. Quâ de re sic lib.* 1 *Trist.*

Non peto quas quondàm, etc. (25) . . . . .

Chacun voit que ce distique ne saurait prouver, ni qu'Ovide ait porté les armes sous Marc Varron, ni qu'il ait été en Asie avec lui, ni qu'il ait fait ce voyage avant que d'aller à Athènes. Le poëte, priant les dieux de faire cesser la tempête, leur représente entre autres choses qu'il est sur mer pour un sujet affligeant, pour s'en aller dans la Scythie, et non pas pour aller en Grèce, ou en quelque endroit qu'il eût déjà vu. IV. Il n'est pas vrai qu'*au sentiment de Sénèque*, il ait *plaidé quelques causes* dans le barreau. Quand on cite Sénèque tout court, on prétend citer le philosophe, et sans doute M. Moréri n'a point eu d'autre prétention ; cependant on ne trouve rien dans Sénèque le philosophe qui puisse prouver qu'Ovide ait plaidé. On trouverait plutôt cela dans le père de Sénèque, mais il s'en faut bien qu'on ne l'y trouve ; car on y voit seulement que notre poëte étudia l'art oratoire sous Arellius Fuscus, et qu'il déclama dans son école avec beaucoup de succès. *Hanc controversiam memini me videre Nasonem declamare apud rhetorem Arellium Fuscum cujus auditor fuit... Oratio ejus jam tùm nihil aliud poterat videri quàm solutum carmen. Adeò autem studiosè Latronem audivit, ut multas ejus sententias in versus suos transtulerit... Tunc autem cùm studeret, habebatur bonus declamator. Hanc certè controversiam antè Arellium Fuscum declamavit, ut mihi videbatur longè ingeniosiùs, excepto eo quòd sinè certo ordine per locos discurreret* (26). M. Moréri est apparemment redevable de cette faute à M. l'abbé de Marolles (27), qui a cité Sénèque pour prouver qu'Ovide a plaidé dans le barreau. Le fait est certain ; mais au lieu de recourir au prétendu témoignage de Sénèque, il fallait citer Ovide même, qui assure qu'il a soutenu la cause de quelques personnes accusées au tribunal des centumvirs *, et qu'ayant été choisi pour arbitre de quelques procès, il les termina en homme d'honneur.

Nec malè commissa est nobis fortuna reorum
Usquè decem decies inspicienda viris.
Res quoque privatas statui sinè crimine judex ;
Deque meâ fassa est pars quoque victa fide (28).

V. On n'a pas dû dire qu'*après la mort de son père il s'adonna entièrement à la poésie* ; car il ne marque point cette circonstance dans le récit de sa conduite. Il dit seulement que pour déférer aux remontrances de son père, il refréna dans son enfance l'inclination à faire des vers, et qu'il s'attacha aux emplois qui convenaient aux jeunes gens de sa condition (29). Il remarque (30) même

(24) *On a corrigé cela dans l'édition de Hollande.*

(25) Hercules Ciofanus, *in* Vitâ Ovidii.

(26) Seneca pater, controvers. X, *sive II, lib. II, pag. m.* 153.

(27) *Dans la* Vie d'Ovide.

* Jean Masson, auteur d'une *Vie d'Ovide*, imprimée à Amsterdam, en 1708, in-8°., n'approuve pas l'interprétation que Bayle fait des vers d'Ovide. Il pense qu'Ovide dit que la *fortune des criminels* lui fut confiée comme juge (il était l'un des centumvirs) et non comme avocat.

(28) Ovid., Tristium *lib. II, vs.* 93.

(29) *Sæpè pater dixit, studium quid inutile, tentas?*
Mæonides nullas ipse reliquit opes.
Motus eram dictis : totoque Helicone relicto,
Scribere conabar verba soluta modis.
Sponte suâ carmen numeros veniebat ad aptos.
Et, quod tentabam scribere, versus erat.
Ovidius, Tristium *lib. IV, el. X, vs,* 21.

(30) *Idem, ibidem.*

la mort de son frère aîné comme une chose qui précéda son retour sur le Parnasse ; mais il ne dit rien de semblable touchant la mort de son père. Comment eût-il pu en parler ainsi, puisqu'il reconnaît qu'il se rengagea bientôt à la poésie, et que son père vécut quatre-vingt-dix ans (31) ? VI. L'empereur ne l'*envoya* point *en exil dans la province de Pont, en Asie*. Il le relégua à Tomes, ville d'Europe sur le Pont-Euxin, vers les embouchures du Danube. VII. Il ne fallait pas rapporter, sans la censurer, l'opinion de ceux qui disent *que ce fut pour avoir fait l'amour à Julie, fille d'Auguste, qu'il aimait sous le nom de Corinne*. Cette opinion est fort ancienne, Sidonius Apollinaris l'approuve.

Et te carmina per libidinosa
Notum Naso tenet, Tomosque missum,
Quondàm Cæsareæ nimis puellæ
Falso nomine subditum Corinnæ (32).

Mais Alde Manuce (33) l'a réfutée par trois raisons. La première est qu'Ovide ne cesse de répéter que son exil vient de deux causes, savoir de ses vers galans, et d'une faute qu'il ne dit pas, et qui fut fortuite et involontaire (34). C'est ce qu'on ne pourrait dire d'un commerce de galanterie lié avec la fille d'Auguste, et poussé jusques à la jouissance. Notre poëte en vint jusque-là avec sa Corinne, comme il nous l'apprend lui-même (35).

Singula quid referam? nil non laudabile vidi,
Et nudam pressi corpus ad usquè meum.
Cætera quis nescit? lassi requievimus ambo.
Proveniant medii sic mihi sæpè dies (36).

La seconde raison d'Alde Manuce est empruntée de ce qu'Ovide était fort jeune quand il servait sa Corinne :

Carmina cùm primùm populo juvenilia legi;
Barba resecta mihi bisve semelve fuit.
Moverat ingenium totam cantata per urbem
Nomine non vero dicta Corinna mihi (37).

Voilà des vers qui signifient qu'Ovide n'avait qu'environ vingt ans lorsqu'il chanta ses amours pour la prétendue Corinne. Or il en avait cinquante lorsqu'Auguste l'exila. Quelle apparence que cet empereur ait été si lent à découvrir le commerce de sa fille avec un poëte, et à le punir? Enfin Manuce remarque qu'Ovide n'eût point fait mention de sa Corinne avec tant de complaisance dans les vers qu'on vient de lire, si elle eût été la cause de la disgrâce qu'il déplore si tristement. VIII. Je ne connais point ceux qui ont dit *qu'il s'adressait à Livie*, femme d'Auguste, *et que ce fut pour elle qu'il composa son Art d'aimer*. Ils méritaient d'être réfutés plus fortement que Sidonius Apollinaris. IX. Ceux qui disent que la *ville nommée Tomes*, auprès de laquelle *il fut enterré*, s'appelle aujourd'hui Kiour (38), ne se trompent pas moins grossièrement, que ceux qui disent qu'elle se nomme Tomiswar. C'est pourquoi M. Moréri ne devait pas rapporter ces choses sans avertir son lecteur qu'elles sont fausses. La ville de Tomes, où Ovide fut relégué, était en deçà du Danube, à l'égard de l'Italie (39). Cela ne convient, ni à Kiovie située sur le Borysthène, ni à Témiswar, ville de Transilvanie. X. Ce que Moréri rapporte touchant le tombeau d'Ovide, trouvé *à Sabarie ou Stain en Autriche, sur la Save*, est tout plein de faussetés, comme je le ferai voir un jour. XI. Ce fut en 1540, et non pas en 1548, que la reine de Hongrie montra la plume de notre poëte. *Isabella Pannoniæ regina circiter annum* M. D. XL. *Ovidii calamum ex argento Tauruni, quæ est urbs inferioris Pannoniæ, ostendit Petro Angelio Bargæo, qui hoc ipsum mihi narravit, cum hâc inscriptione* OVIDII NASONIS CALAMUS; *qui non multò antè id tempus sub quibusdam antiquis ruinis fuerat re-*

(31) Ovidius, Tristium *lib. IX, el. X, vs.* 21.

(32) Carm. XXIII, *vs.* 157. Savaron *approuve cette opinion, Not., ibidem, et in epist. X, lib. II.*

(33) *In* Vitâ Ovidii.

(34) *Voyez la remarque* (B), *citation* (7) *et* (8).

(35) *Il se flattait d'être le père de l'enfant dont elle était grosse.*

Et tamen aut ex me conceperat, aut ego credo
Est mihi pro facto sæpè, quod esse potest.
Ovidius, Amor. lib. II, eleg. XIII, vs. 5.

(36) Ovid., *in* Amor., *lib. I, el. V, vs.* 23.

(37) *Idem, lib. IV* Tristium, *el. X, vs.* 37.

(38) *Il fallait dire* Kiow, ou Kiovie. Hofman *a dit aussi* Kiour. *M.* de Marolles, *dans la* Vie d'Ovide *a dit* Xiovie.

(39) *Ne timeam gentes quas non benè submovet Ister.*
Ovidius, Trist. *lib. II. Voyez aussi lib. III, eleg. X.*

pertus. *Eum regina ipsa plurimi faciebat., et veluti rem sacram, carum habebat* (40). J'ai dit dans l'article de cette reine qu'elle était savante.

(F) *Il prédit que* ses Métamorphoses *résisteraient au fer et au feu, à la foudre et aux injures du temps.*] Voici les neuf vers qui en sont la conclusion :

Jamque opus exegi, quod nec Jovis ira, nec ignes,
Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetustas.
Cùm volet illa dies, quæ nil nisi corporis hujus
Jus habet, incerti spatium mihi finiat ævi :
Parte tamen meliore mei super alta perennis
Astra ferar, nomenque erit indelebile nostrum.
Quàque patet domitis Romana potentia terris,
Ore legar populi : perque omnia secula famâ,
Si quid habent veri vatum præsagia, vivam (41).

(G) *J'examinerai si les idées des anciens qui ont parlé du chaos, ont été justes, et s'ils ont pu dire que cet état ne subsistait plus.*] Pour traiter ceci avec ordre, il faut donner d'abord la description qu'Ovide nous a laissée du chaos. Ce n'est qu'une imitation, ou bien qu'une paraphrase de ce qu'il avait trouvé dans les livres des anciens Grecs :

Antè mare et terras, et, quod tegit omnia, cœlum,
Unus erat toto naturæ vultus in orbe,
Quem dixêre Chaos, rudis, indigestaque moles;
Nec quicquam, nisi pondus iners, congestaque eòdem
Non benè junctarum discordia semina rerum.
Nullus adhùc mundo præbebat lumina Titan;
Nec nova crescendo reparabat cornua Phœbe;
Nec circumfuso pendebat in aëre tellus,
Ponderibus librata suis; nec brachia longo
Margine terrarum porrexerat Amphitrite.
Quàque erat et tellus, illic et pontus, et aër.
Sic erat instabilis tellus, innabilis unda,
Lucis egens aër : nulli sua forma manebat,
Obstabatque aliis aliud, quia corpore in uno
Frigida pugnabant calidis, humentia siccis,
Mollia cum duris, sinè pondere habentia pondus (42).

Vous voyez que l'on entendait par chaos une masse informe de matière où les semences de tous les corps particuliers étaient pêle-mêle avec la dernière confusion. L'air, l'eau et la terre se trouvaient partout ensemble; tout était en guerre; chaque partie s'opposait à chaque partie; le froid et le chaud, l'humidité et la sécheresse, la légèreté et la pesanteur étaient aux prises dans un seul et même corps par toute la vaste étendue de la matière. Or voici comment Ovide suppose que cet état de confusion fut débrouillé :

Hanc Deus, et melior litem natura diremit;
Nam cœlo terras, et terris abscidit undas,
Et liquidum spisso secrevit ab aëre cœlum.
Quæ postquàm evolvit, cæcoque exemit acervo,
Dissociata locis concordi pace ligavit.
Ignea convexi vis et sinè pondere cœli
Emicuit, summâque locum sibi legit in arce,
Proximus est aër illi levitate, locoque.
Densior his tellus, elementaque grandia traxit,
Et pressa est gravitate sui. Circumfluus humor,
Ultima possedit, solidumque coërcuit orbem.
Sic ubi dispositam, quisquis fuit ille Deorum;
Congeriem secuit, sectamque in membra redegit :
Principio terram, etc. (43).

Vous voyez qu'il dit que cette guerre des élémens, confondus et brouillés ensemble, fut terminée par l'autorité d'un Dieu qui les sépara et leur assigna à chacun sa place; posant le feu dans la région la plus élevée, la terre dans la plus basse, l'air immédiatement au-dessous du feu, et l'eau immédiatement au-dessous de l'air, et formant ensuite un lien d'amitié et de concorde entre ces quatre élémens séparés ainsi de lieu. Par conséquent l'analyse du discours de notre poëte se réduit à ces six propositions :

I. Avant qu'il y eût un ciel, une terre et une mer, la nature était un tout homogène (44).

II. Ce tout n'était qu'une lourde masse (45), où les principes des choses étaient entassés confusément et sans nulle symétrie, et d'une manière discordante.

III. La chaleur se battait avec le froid dans le même corps; l'humidité et la sécheresse en faisaient autant; la légèreté et la pesanteur n'en faisaient pas moins.

IV. Dieu fit cesser cette guerre en séparant les combattans.

V. Il leur assura des habitations distinctes, selon la légèreté ou la pesanteur qui leur était propre.

VI. Il forma entre eux une très-bonne alliance.

Voici en gros les défauts qui se rencontrent dans cette doctrine d'Ovide. Je ne sais point si elle a jamais été critiquée, ou si les commentateurs

(40) Hercules Ciofanus, *in* Vitâ Ovidii, *pag.* n. 29.
(41) Ovid., Metam., *lib. XV, in fine.*
(42) *Ibidem, lib. I, vs.* 5.
(43) *Idem, ibidem, vs.* 21.
(44) *Unus erat toto naturæ vultus in orbe.*
(45) *Nec quicquam nisi pondus iners, etc.*

ont examiné quelquefois philosophiquement cet endroit des métamorphoses; mais il me semble qu'il leur eût été facile de s'apercevoir,

En 1er. lieu, que la première proposition ne s'accorde guère avec la seconde; car si les parties d'un tout sont composées de semences ou de principes contraires, ce tout ne peut point passer pour homogène.

En 2e. lieu, que la seconde proposition ne s'accorde pas avec la troisième; car on ne peut pas dire qu'un tout, où il y a autant de légèreté que de pesanteur, ne soit qu'une masse pesante.

En 3e. lieu, que cette masse pesante ne peut point être considérée comme sans action, *pondus iners*, puisque les principes contraires y sont mêlés sans symétrie, d'où il s'ensuit que leur combat actuel doit être suivi de la victoire des uns ou des autres.

En 4e. lieu, que les trois premières propositions étant une fois véritables, la quatrième et la cinquième sont superflues; car les qualités élémentaires sont un principe suffisant pour débrouiller un chaos sans l'intervention d'une autre cause, et pour placer les parties ou proche du centre ou loin du centre, à proportion de leur pesanteur ou de leur légèreté.

En 5e. lieu, que la quatrième proposition est fausse par un autre endroit; car depuis la production des cieux, et de l'air, et de l'eau, et de la terre, le combat du froid et du chaud, de l'humidité et de la sécheresse, de la pesanteur et de la légèreté, est aussi grand dans un même corps qu'il ait pu être jamais.

En 6e. lieu, que par la raison qui vient d'être dite, la sixième proposition est fausse.

D'où paraît que la description du chaos et de son développement est composée de propositions plus opposées les unes aux autres, que les élémens n'étaient opposés entre eux pendant le chaos.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur l'exposition de chacune de ces faussetés d'Ovide; mais il y en a quelques-unes qui demandent un assez long éclaircissement.

I. Je dis donc qu'il n'y a rien de plus absurde que de supposer un chaos qui a été homogène pendant toute une éternité, quoiqu'il eût les qualités élémentaires, tant celles qu'on nomme altératrices, qui sont, la chaleur, la froideur, l'humidité et la sécheresse, que celles qu'on nomme motrices, qui sont la légèreté et la pesanteur; celle-là cause du mouvement en haut, celle-ci cause du mouvement en bas. Une matière de cette nature ne peut point être homogène, et doit contenir nécessairement toutes sortes d'hétérogénéités. La chaleur et la froideur, l'humidité et la sécheresse, ne peuvent pas être ensemble sans que leur action et leur réaction les tempère et les convertisse en d'autres qualités qui font la forme des corps mixtes; et comme ce tempérament se peut faire selon les diversités innombrables de combinaisons, il a fallu que le chaos renfermât une multitude incroyable d'espèces de composés. Le seul moyen de le concevoir homogène serait de dire que les qualités altératrices des élémens se modifièrent au même degré dans toutes les molécules de la matière, de sorte qu'il y avait partout précisément la même tiédeur, la même mollesse, la même odeur, la même saveur, etc.; mais ce serait ruiner d'une main ce que l'on bâtit de l'autre; ce serait, par une contradiction dans les termes, appeler chaos l'ouvrage le plus régulier, le plus merveilleux en sa symétrie, le plus admirable en matière de proportions qui se puisse concevoir. Je conviens que le goût de l'homme s'accommode mieux d'un ouvrage diversifié que d'un ouvrage uniforme; mais nos idées ne laissent pas de nous apprendre que l'harmonie des qualités contraires, conservée uniformément dans tout l'univers, serait une perfection aussi merveilleuse que le partage inégal qui a succédé au chaos. Quelle science, quelle puissance ne demanderait-elle pas, cette harmonie uniforme répandue dans toute la nature? Il ne suffirait pas de faire entrer dans chaque mixte la même quantité de chacun des quatre ingrédiens, il faudrait y mettre des uns plus, des autres moins, selon que la force des uns est plus grande ou plus petite pour agir que pour résister (46); car on

(46) *Calor qui maximè est activus, minimus est in resistentiâ; è contrario autem siccitas minor in activitate; major in resistentiâ; frigus,*

sait que les philosophes partagent dans un degré différent l'action et la réaction aux qualités élémentaires. Tout bien compté, il se trouverait que la cause qui métamorphosa le chaos l'aurait tiré, non pas d'un état de confusion et de guerre, comme on le suppose, mais d'un état de justesse qui était la chose du monde la plus accomplie, et qui, par la réduction à l'équilibre des forces contraires, les tenait dans un repos équivalent à la paix. Il est donc constant que si les poëtes veulent sauver l'homogénéité du chaos, il faut qu'ils effacent tout ce qu'ils ajoutent concernant cette confusion bizarre des semences contraires, et ce mélange indigeste, et ce combat perpétuel des principes ennemis.

II. Passons-leur cette contradiction, nous trouverons assez de matière pour les combattre par d'autres endroits. Recommençons l'attaque de l'éternité. Il n'y a rien de plus absurde que d'admettre, pendant un temps infini, le mélange des parties insensibles des quatre élémens; car dès que vous supposez dans ces parties l'activité de la chaleur, l'action et la réaction des quatre premières qualités, et outre cela le mouvement vers le centre dans les particules de la terre et de l'eau, et le mouvement vers la circonférence dans celles du feu et de l'air, vous établissez un principe qui séparera nécessairement les unes des autres ces quatre espèces de corps, et qui n'aura besoin pour cela que d'un certain temps limité. Considérez un peu ce qu'on appelle la fiole des quatre élémens. On y enferme de petites particules métalliques, et puis trois liqueurs beaucoup plus légères les unes que les autres. Brouillez tout cela ensemble, vous n'y discernez plus aucun de ces quatre mixtes, les parties de chacun se confondent avec les parties des autres; mais laissez un peu votre fiole en repos, vous trouverez que chacun reprend sa situation; toutes les particules métalliques se rassemblent au fond de la fiole, celles de la liqueur moins légère que celle-là, et moins pesante que l'autre, se rangent au troisième étage; celles de la liqueur plus pesante que ces deux-là, mais moins pesante que les particules métalliques, se mettent au second étage; et ainsi vous retrouvez les situations distinctes que vous aviez confondues en secouant la fiole; vous n'avez pas besoin de patience, un temps fort court vous suffit pour revoir l'image de la situation que la nature a donnée dans le monde aux quatre élémens. On peut conclure, en comparant l'univers à cette fiole, que si la terre réduite en poudre avait été mêlée avec la matière des astres et avec celle de l'air et de l'eau, en telle sorte que le mélange eût été fait jusqu'aux particules insensibles de chacun de ces élémens, tout aurait d'abord travaillé à se dégager, et qu'au bout d'un terme préfix, les parties de la terre auraient formé une masse, celles du feu une autre, et ainsi du reste, à proportion de la pesanteur et de la légèreté de chaque espèce de corps.

On peut se servir encore d'une autre comparaison, et supposer que le chaos était semblable à du vin nouveau qui fermente. C'est un état de confusion: les parties spiritueuses et les terrestréités se brouillent ensemble; on ne saurait discerner ni à la vue ni au goût ce qui est proprement vin, et ce qui n'est que du tartre ou de la lie. Cette confusion excite un combat furieux entre ces diverses parties de matière. Le choc est si rude que le vaisseau est quelquefois incapable de le soutenir; mais deux ou trois jours, plus ou moins, viennent à bout de cette guerre intestine. Les parties grossières se dégagent, et tombent par leur pesanteur. Les plus subtiles se dégagent aussi et s'évaporent (47) par leur légèreté, et le vin se trouve de cette manière dans son état naturel. Voilà ce qui serait arrivé au chaos des poëtes. La contrariété des principes mêlés ensemble confusément y eût produit une violente fermentation, mais qui, au bout d'un certain temps, eût été cause de la précipitation des corps terrestres, et de l'exal-

quod secundo loco est activum, tertio est resistitivum; humor deniquè penultimo loco activus, secundo resistitivus. Arriaga, Disput. III de Generat., *sect. XI, num.* 178, *pag. m.* 500.

(47) *On trouve toujours du vide dans le tonneau après que la fermentation est cessée: preuve évidente que plusieurs parties se sont fait jour par les fentes du tonneau.*

tation des parties spiritueuses, et en un mot de l'arrangement convenable à chaque corps, eu égard à sa pesanteur et à sa légèreté. Il n'y a donc rien de plus contraire à l'expérience et à la raison, que d'admettre un chaos d'une durée éternelle, quoiqu'il enfermât toute la force qui a paru dans la nature après que le monde a été formé. Car il faut bien prendre garde que tout ce que nous appelons lois générales de la nature, lois du mouvement, principes mécaniques, est la même chose que ce qu'Ovide et les péripatéticiens nomment chaleur, froideur, humidité, sécheresse, pesanteur, légèreté. Ils ont prétendu que toute la force et toute l'activité de la nature, tous les principes de la génération et de l'altération des corps étaient compris dans la sphère de ces six qualités. Puis donc qu'ils les ont admises dans le chaos, ils y ont reconnu nécessairement toute la même vertu qui fait dans le monde les générations et les corruptions, les vents, les pluies, etc.

III. De là naît une autre objection, qui n'est guère moins solide que les précédentes. Ovide et ceux dont il a paraphrasé les sentimens recouraient au ministère de Dieu sans nécessité, pour débrouiller le chaos; car ils y reconnaissaient toute la force intérieure qui était capable d'en séparer les parties, et de donner à chaque élément la situation qui lui convenait : pourquoi donc après cela faisaient-ils intervenir une cause externe? N'était-ce point imiter ces mauvais poëtes qui, dans une pièce de théâtre, se servaient d'un dieu de machine pour dénouer un très-petit embarras? Il faut, pour bien raisonner sur la production du monde, considérer Dieu comme l'auteur de la matière, et comme le premier et le seul principe du mouvement. Si l'on ne peut pas s'élever jusques à l'idée d'une création proprement dite, on ne saurait éviter tous les écueils; et il faut, de quelque côté qu'on se tourne, débiter des choses dont notre raison ne saurait jamais s'accommoder : car si la matière existe par elle-même, nous ne comprenons pas bien que Dieu ait pu, ou qu'il ait dû, lui donner du mouvement. Elle serait indépendante de toute autre chose quant à la réalité d'exister : pourq[illegible] donc n'aurait-elle pas la force d'[illegible] ter toujours dans le même lieu à l'[illegible] gard de chacune de ses parties? p[illegible] quoi serait-elle contrainte de c[illegible] aux désirs d'une autre substance qu[illegible] au changement de situation? Joig[illegible] à cela que si la matière avait été [illegible] par un principe extérieur, ce se[illegible] un signe que son existence nécess[illegible] et indépendante serait séparée [illegible] distincte du mouvement, d'où il r[illegible] sulte que son état naturel est d'êt[illegible] en repos, et qu'ainsi Dieu n'aur[illegible] pu la mouvoir sans introduire du dés[illegible] ordre dans la nature des choses, n'y ayant rien de plus convenable à l'ordre que de suivre l'institution éternelle et nécessaire de la nature. C'est de quoi je parle plus amplement en d'autres endroits (48). Mais de toutes les erreurs où l'on tombe après qu'on s'est égaré en rejetant la création, il n'y en a point de plus petite, ce me semble, que de supposer que si Dieu n'est point la cause de l'existence de la matière, il est du moins le premier moteur des corps, et en cette qualité l'auteur des propriétés élémentaires, l'auteur de l'arrangement et de la forme que nous voyons dans la nature. La supposition, qu'il est le premier moteur de la matière, est un principe qui donne naturellement cette conséquence, c'est qu'il a formé les cieux et la terre, l'air et la mer, et qu'il est l'architecte de ce grand et merveilleux édifice qu'on appelle monde. Mais si vous lui ôtez cette qualité de premier moteur, si vous assurez que la matière se mouvait indépendamment de lui, et qu'elle avait d'elle-même la diversité des formes; qu'à l'égard de quelques-unes de ses parties, son mouvement tendait vers le centre, et qu'à l'égard des autres il tendait vers la circonférence; qu'elle contenait des corpuscules de feu, et des corpuscules d'eau, et des corpuscules d'air, et des corpuscules de terre; si, dis-je, vous assurez tout cela avec Ovide, vous employez Dieu inutilement et mal à propos à la construction du monde. La nature se pouvait fort bien passer du ministère

(48) *Voyez*, *tom. VI*, *remarque* (S) *de l'article* Epicure. *Voyez aussi la remarque* (A) *de l'article* Hiérocles, philosophe, *tom. VIII.*

de Dieu ; elle avait assez de forces pour séparer les particules des élémens, et pour mettre ensemble celles qui étaient de la même classe (49). Aristote a fort bien compris cette vérité, et il a eu sur ceci la vue beaucoup meilleure que Platon, qui admettait dans la matière élémentaire, antérieurement à la production du monde, un mouvement déréglé. Aristote fait voir que cette supposition se détruisait elle-même, puisqu'à moins de recourir au progrès à l'infini, il fallait dire qu'il y avait un mouvement naturel dans les élémens. S'il était naturel, les uns tendaient donc au centre, et les autres à la circonférence : ils se rangeaient donc de la manière qu'il le fallait pour former le monde que nous avons aujourd'hui ; il y avait donc un monde au temps de ce mouvement qu'on prétendait être déréglé, et antérieur au monde, ce qui est contradictoire. Voici ses paroles : il est nécessaire que je les produise, afin de faciliter la voie de l'examen à ceux qui voudront se convaincre si j'en tire ou non le sens véritable. Τὸ *αὐτὸ δὲ τοῦτο συμβαίνειν ἀναγκαῖον, κἂν εἰ καθάπερ ἐν τῷ* Τιμαίῳ *γέγραπται, πρὶν γενέσθαι τὸν κόσμον, ἐκινεῖτο τὰ ϛοιχεῖα ἀτάκτως· ἀνάγκη γὰρ ἢ βίαιον εἶναι τὴν κίνησιν, ἢ κατὰ φύσιν· εἰ δὲ κατὰ φύσιν ἐκινεῖτο, ἀνάγκη κόσμον εἶναι, ἐάν τις βούληται θεωρεῖν ἐπιϛήσας· τό, τε γὰρ πρῶτον κινοῦν ἀνάγκη κινεῖν αὐτὸ, κινούμενον κατὰ φύσιν· καὶ τὰ κινούμενα μὴ βίᾳ, ἐν τοῖς οἰκείοις ἠρεμοῦντα τόποις, ποιεῖν ἥνπερ ἔχουσι νῦν τάξιν· τὰ μὲν βάρος ἔχοντα, ἐπὶ τὸ μέσον· τὰ δὲ κουφότητα, ἀπὸ τοῦ μέσου· ταύτην δ' ὁ κόσμος ἔχει τὴν διάταξιν. Hoc idem accidat necesse est, et si, ut in Timæo est scriptum, elementa inordinatè movebantur anteà, quàm mundus ortus esset. Motum enim aut violentum, aut secundùm naturam esse, necesse est. Quòd si secundùm naturam movebantur, mundum esse necesse est, si quispiam velit cum diligentiâ contemplari. Primum namque movens movere necesse est, ipsum secundum naturam subiens motum, et ea, quæ moventur non vis in suis quiescentia locis, eum, quem nunc habent ordinem facere : ea quidem, quæ pondus habent, ad medium ; ea verò, quæ levitatem habent, à medio suopte pergentia nutu. Hunc autem ordinem mundus habet* (50). Il observe conséquemment à cela, et avec beaucoup de raison, qu'Anaxagoras, qui n'admettait point de mouvement qui eût précédé la première formation du monde, avait vu plus clair que les autres dans cette matière (51).

Les péripatéticiens d'aujourd'hui les plus zélés pour l'orthodoxie évangélique, ne sauraient rien condamner dans ce discours d'Aristote ; car ils avouent que les qualités altératrices et motrices des quatre élémens suffisent à la production de tous les effets de la nature. Ils n'y font intervenir Dieu que comme conservateur de ces facultés élémentaires dont il est la première cause, ou bien ils ne l'y font intervenir que par un concours général ; et ils conviennent qu'à cela près elles font tout, et sont en qualité de cause seconde le principe complet de toutes les générations (52). Un théologien scolastique avouerait donc sans peine, que si les quatre élémens avaient existé indépendamment de Dieu avec toutes les facultés qu'ils ont aujourd'hui, ils auraient formé d'eux-mêmes cette machine du monde, et l'entretiendraient dans l'état où nous la voyons. Il doit donc reconnaître deux grands défauts dans la doctrine du cahos : l'un, et le principal, est qu'elle ôte à Dieu la création de la matière, et la production des qualités propres au feu, à l'air, à la terre et à la mer ; l'autre, qu'après lui avoir ôté cela, elle le fait venir sans nécessité sur le théâtre du monde pour distribuer les places aux quatre élémens. Nos nouveaux philosophes qui ont rejeté les qualités et les facultés de la physique péripatéticienne, trouveraient les mêmes défauts dans la description du chaos d'Ovide ; car ce qu'ils appellent lois générales du mouvement, principes de mécanique, modifications de la matière, figure, situation et arrangement des corpuscules, ne comprend autre chose que

(49) *Conférez ce qui a été dit, tom. II, pag. 44, remarque* (G), *num. VIII, de l'article* Anaxagoras.

(50) Aristoteles, de Cœlo, *lib. III, cap. II, pag. m.* 370, G.

(51) *J'ai cité les paroles d'*Aristote, *tom. VI, pag.* 194, *citation* (161) *de l'article* Épicure.

(52) *Il faut excepter l'âme de l'homme.*

cette vertu active et passive de la nature, que les péripatéticiens entendent sous les mots de qualités altératrices et motrices des quatre élémens. Puis donc que suivant la doctrine de ceux-ci ces quatre corps situés selon leur légèreté et leur pesanteur naturelle sont un principe qui suffit à toutes les générations, les cartésiens, les gassendistes, et les autres philosophes modernes, doivent soutenir que le mouvement, la situation et la figure des parties de la matière suffisent à la production de tous les effets naturels, sans excepter même l'arrangement général qui a mis la terre, l'air, l'eau et les astres où nous les voyons. Ainsi la véritable cause du monde, et des effets qui s'y produisent, n'est point différente de la cause qui a donné le mouvement aux parties de la matière, soit qu'en même temps elle ait assigné à chaque atome une figure déterminée comme le veulent les gassendistes, soit qu'elle ait seulement donné à des parties toutes cubiques une impulsion qui, par la durée du mouvement réduit à certaines lois, leur ferait prendre dans la suite toutes sortes de figures : c'est l'hypothèse des cartésiens. Les uns et les autres doivent convenir par conséquent, que si la matière avait été telle avant la génération du monde, qu'Ovide l'a prétendu, elle aurait été capable de se tirer du chaos, par ses propres forces, et de se donner la forme de monde sans l'assistance de Dieu. Ils doivent donc accuser Ovide d'avoir commis deux bévues : l'une est d'avoir supposé que la matière avait eu sans l'aide de la divinité les semences de tous les mixtes, la chaleur, le mouvement, etc., l'autre est de dire que sans l'assistance de Dieu, elle ne se serait point tirée de l'état de confusion. C'est donner trop et trop peu à l'un et à l'autre, c'est se passer de secours au plus grand besoin, et le demander lorsqu'il n'est pas nécessaire.

Je sais qu'il y a des gens qui n'approuvent pas la fiction que M. Descartes avance touchant la manière dont le monde aurait pu être formé (53). Les uns s'en moquent, et la croient injurieuse à Dieu ; les autres y trouvent ou des faussetés ou des impossibilités. On peut répondre aux premiers qu'ils n'entendent point cette matière, et que si elle leur était connue, ils avoueraient que rien n'est plus propre à donner une haute idée de la sagesse infinie de Dieu, que de dire que d'une matière tout-à-fait informe il eût pu faire notre monde dans un certain temps, par la seule conservation du mouvement une fois donné, et réduit à un petit nombre de lois simples et générales. Pour ce qui concerne ceux qui contestent les détails de M. Descartes, comme s'ils enfermaient des choses contraires aux lois de la mécanique, et à l'etat effectif que les astronomes ont découvert dans les tourbillons des cieux, je me contente de leur répondre que cela n'empêche pas qu'il n'ait raison quant au gros de son hypothèse ; et je suis bien persuadé que M. Newton, le plus redoutable de tous les critiques de M. Descartes, ne doute point que le système effectif du monde ne puisse être la production d'un petit nombre de lois mécaniques établies par l'auteur de toutes choses ; car dès que vous supposez des corps déterminés à se mouvoir par des lignes droites, et à tendre ou vers le centre, ou vers la circonférence, toutes les fois qu'ils se trouvent obligés à se mouvoir circulairement à cause de la résistance des autres corps, vous établissez un principe qui formera nécessairement beaucoup de variétés dans la matière, et s'il ne forme pas ce système-ci, il en formera un autre.

Il n'est pas jusqu'à la folle et extravagante hypothèse des épicuriens, qui n'ait de quoi fabriquer un certain monde. Passez-leur une fois les différentes figures des atomes avec la force inaliénable de se mouvoir selon les lois de la pesanteur, et de se réprimer les uns les autres, et de réfléchir ou d'une telle ou d'une telle manière, selon qu'ils se choquent ou diamétralement ou de biais, vous ne sauriez plus nier que la rencontre fortuite de ces corpuscules ne puisse former des masses où il y aura des corps durs et des corps fluides, du froid et du chaud, de l'opacité et de la diaphanéité, des tourbillons, etc. Tout ce qu'on peut leur nier est, que

(53) *Voyez les* Principes de Descartes, *partie III, num. 46 et suiv.*

le hasard puisse produire un assemblage de corps tel que notre monde, où il y ait tant de choses qui persévèrent si long-temps dans leur régularité, et tant de machines d'animaux mille fois plus industrieuses que celles de l'art humain, qui demandent nécessairement une direction intelligente.

Examinons par occasion une pensée du sieur Lami, médecin de la faculté de Paris, aussi grand partisan des atomes, qu'adversaire des péripatéticiens et de Descartes. Tout cela paraît par son ouvrage *de Principiis Rerum* (54). Or voici ce qu'il répond à une objection que l'on propose ordinairement contre l'hypothèse d'Épicure. On argumente par cette comparaison : jamais en joignant ensemble des caractères à l'aventure, on ne composerait le poëme de l'Iliade : donc la rencontre casuelle des atomes ne pourrait jamais produire un monde. Il répond qu'il y a une extrême différence entre ces deux choses. L'Iliade ne se peut former que par la jonction précise et déterminée d'un certain nombre de caractères : la méthode de la composer est donc unique entre une infinité de manières d'arranger des caractères : il ne faut donc point trouver étrange que le hasard ne puisse jamais rencontrer cette voie unique entre une infinité d'autres. Mais pour faire un monde généralement parlant, celui-ci, ou d'autres, il n'est pas besoin que les atomes se rencontrent et se combinent d'une certaine manière précise, unique et déterminée ; car de quelque manière qu'ils s'accrochent, ils formeront nécessairement des assemblages de corps, et par conséquent un monde. Il ne s'arrête pas là, il tourne d'un autre biais la comparaison. Quelque casuelle que puisse être, dit-il, la jonction de plusieurs lettres, elles font nécessairement des syllabes et des paroles, donc la rencontre fortuite des atomes formera nécessairement des corps. Si vous lui dites que ces mots formés au hasard n'ont aucune signification, il vous répondra que c'est à cause que les mots ne signifient que ce qu'il a plu à l'homme, et que de là vient que pour être significatifs, il faut qu'ils soient arrangés conformément à l'institution humaine : mais que la vertu des atomes étant indépendante de l'homme, ils produisent des effets considérables, et qui peuvent attirer son admiration, quelque puisse être leur arrangement (55). Il n'est pas fort nécessaire de discuter tout ceci : on peut lui accorder une partie de ses prétentions, et nier en même temps que notre monde, où il y a tant de choses régulières, et qui tendent à de certaines fins, puisse être l'effet du hasard. Notez qu'Épicure était obligé de reconnaître un coup de hasard aussi admirable pour le moins que le saurait être l'Iliade composée par la rencontre fortuite de certaines lettres. Il donnait aux dieux la figure d'homme, et il les croyait éternels. Il fallait donc qu'il avouât que la rencontre fortuite des atomes, dont les premiers hommes furent composés, avait copié fidèlement un certain original déterminé et unique, savoir la figure qu'avaient les dieux. Il faut voir ce que Cicéron a dit là-dessus : *Hoc dico, non ab hominibus formæ figuram pervenisse ad deos : dii enim semper fuerunt, et nati nunquàm sunt, siquidem æterni sunt futuri. At homines nati : antè igitur humana forma, quàm homines eâ quâ erant formâ dii immortales. Non ergò illorum humana forma, sed nostra divina dicenda est. Verùm hoc quidem, ut voletis : illud quæro, quæ fuerit tanta fortuna, (nihil enim ratione in rerum naturâ factum esse vultis) sed tamen quis iste tantus casus, undè tam felix concursus atomorum, ut repentè homines deorum formâ nascerentur ? Semina deorum decidisse de cœlo putamus in terras, et sic homines patrum similes extitisse ? vellem diceretis : deorum cognationem agnoscerem non invitus. Nihil tale dicitis : sed casu esse factum ut deorum similes essemus* (56). Cette ressemblance entre les dieux et les hommes

(54) Le Journal de Leipsic, 1682, *pag.* 155, *en donne l'extrait, et marque qu'il fut imprimé à Paris, l'an* 1680; *mais c'était une date rafraîchie. Je lus ce livre, l'an* 1678, *et il n'était point nouveau.*

(55) *Tiré du chapitre XXXIX du IIIe. livre de* Guillaume Lami, de Rerum Principiis.

(56) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, cap. XXXII.*

formée par un cas fortuit, est plus étonnante que ne le serait de voir qu'un enfant qui appliquerait selon ses petits caprices un crayon sur un morceau de papier, formerait une image de César aussi ressemblante, et aussi bonne, que le plus excellent portrait que Michel-Ange eût pu faire de César.

IV. La dernière observation qui me reste à développer concerne ce que dit Ovide, que la guerre des quatre élémens, qui avait été continuelle dans le chaos, fut terminée par l'autorité du dieu qui forma le monde. N'est-ce pas prétendre que depuis ce temps-là les élémens se tiennent en paix ? Et n'est-ce pas une prétention très-mal fondée, et démentie par l'expérience ? La guerre a-t-elle jamais cessé entre le chaud et le froid, l'humidité et la sécheresse, la légèreté et la pesanteur, le feu et l'eau, etc. ? Puisqu'Ovide se conformait à l'hypothèse des quatre élémens, il devait savoir que l'antipathie de leurs qualités subsiste toujours, et qu'il n'y a jamais entre elles ni paix, ni trêve, non pas même lorsqu'elles composent le tempérament des corps mixtes ? Elles n'y entrent qu'après un combat où elles se sont réciproquement estropiées ; et s'il y a des momens où leur combat est interrompu, c'est à cause que la résistance des unes est précisément égale à l'activité des autres. N'en pouvant plus, elles reprennent haleine, toujours prêtes à se harceler, et à se détruire mutuellement dès que leurs forces le permettront. L'équilibre ne peut pas durer long-temps ; car à toute heure il vient du secours ou aux unes ou aux autres, et il faut de toute nécessité que l'une perde ce que l'autre gagne. Ainsi Ovide voyait encore que comme au temps du chaos leur combat régnait partout, et jusqu'aux petits recoins du même mixte :

. . . . Corpore in uno
Frigida pugnabant calidis, humentia siccis,
Mollia cum duris, sinè pondere habentia pondus (57).

Les lois de ce combat sont que le plus faible soit entièrement ruiné selon toute l'étendue de la puissance du plus fort. La clémence ni la pitié n'y ont point de lieu : on n'y écoute aucune proposition d'accommodement. Cette guerre intestine prépare la dissipation du composé, et tôt ou tard elle en vient à bout. Les corps vivans y sont plus sujets que les autres, et succomberaient bientôt si la nature ne leur fournissait des ressources ; mais enfin le contraste de la chaleur naturelle, et de l'humide radical, leur devient mortel. La force du temps qui consume tout, et qu'Ovide décrit si bien au XVe. livre des Métamorphoses (58), n'est fondée que sur le combat des corps. Notre poëte, en faisant cette description, ne se souvint plus de ce qu'il avait débité dans le chapitre du chaos. On n'a donc qu'à comparer le commencement de son ouvrage avec la fin, pour le convaincre de contradiction. Il assure dans le premier livre, que la discorde des élémens fut étouffée, et il dit dans le XVe. livre qu'ils se détruisent tour à tour, et que rien ne persévère dans le même état.

Hæc quoque non perstant, quæ nos elementa vocamus (59).
. . . .
. . . .
. . . . *Omnia fiunt*
Ex ipsis, et in ipsa cadunt : resolutaque tellus
In liquidas rarescit aquas ; tenuatus in auras
Aëraque humor abit ; dempto quoque pondere rursùs
In superos aër tenuissimus emicat ignis.
Indè retro redeunt, idemque retexitur ordo :
Ignis enim densum spissatus in aëra transit ;
Hic in aquas : tellus glomerata cogitur undâ.
Nec species sua cuique manet : rerumque novatrix
Ex aliis alias reparat natura figuras (60).

Il rapporte ensuite plusieurs exemples des conquêtes que les eaux font sur la terre, et la terre sur les eaux, etc. Où est donc cette pacification qu'il a prônée dans son Ier. livre? Voyez la note (61).

Quand même il ne se serait pas contredit, nous pourrions le censurer avec beaucoup de raison ; car le

(57) Ovid., Metam., *lib. I, vs.* 18.

(58) *Tempus edax rerum, tuque invidiosa vetustas,*
Omnia destruitis, vitiataque dentibus ævi
Paulatim lentâ consumitis omnia morte.
Ovid., Metam., *lib. XV, vs.* 234.

(59) Ovid., Metam., *lib. XV, vs.* 237.

(60) *Ibidem, vs.* 244.

(61) *Qu'on ne dise pas, pour l'excuser de contradiction, qu'il fait parler ici le philosophe Pythagoras ; car la plupart des choses qu'il lui fait dire sont ou des histoires, ou des sentimens conformes aux hypothèses de ceux qui expliquaient par les qualités des élémens les générations et les corruptions.*

monde devant être un théâtre de vicissitudes, rien n'aurait été plus mal à propos que de mettre en paix les quatre élémens : et bien loin que la cessation du chaos eût dû finir leurs querelles, il aurait fallu commencer à les mettre aux prises les uns avec les autres, s'ils eussent été de bonne intelligence pendant le chaos. C'est par leurs combats que la nature devient féconde : leur concorde la rendrait stérile, et sans la guerre implacable qu'ils se livrent partout où ils se rencontrent, on ne verrait point de générations. La production d'une chose est toujours la ruine d'une autre (62). *Generatio unius est corruptio alterius*. C'est un axiome de philosophie : il eût donc fallu qu'Ovide présupposât que le dieu qui assigna des places distinctes aux quatre élémens, leur ordonna de se battre sans quartier, et de s'ériger en conquérans très-ambitieux qui employassent toutes sortes de moyens pour envahir les états de leurs voisins. Le souhait de Didon aurait dû être semblable au commandement qu'il leur fit.

Nunc, olim, quocunque dabunt se tempore vires,
Littora littoribus contraria, fluctibus undas
Imprecor, arma armis, pugnent ipsique nepotes (63).

Ils se conduisent effectivement comme s'ils avaient reçu cet ordre, et que leur passion la plus ardente fût de le bien exécuter. Le froid étend sa sphère le plus qu'il peut, et y détruit son ennemi. Le chaud lui rend la pareille, et tour à tour ces deux qualités se rendent maîtresses de la campagne, l'une l'hiver et l'autre l'été, et imitent ces armées victorieuses qui, après le gain d'une bataille décisive, contraignent leur ennemi de se sauver dans ses citadelles, l'y poursuivent, l'y assiégent, et le réduisent aux abois. Le froid se sauve pendant l'été dans les cavernes et dans les creux souterrains; et afin de n'être pas entièrement opprimé il redouble les efforts de sa résistance, et se fortifie le mieux qu'il peut par la vertu que l'on nomme antipéristase : le chaud fait la même chose pendant l'hiver. Les philosophes élémentaires, qui expliquent ainsi les effets de la nature, nous disent que chaque qualité s'efforce de subjuguer de telle manière les sujets qu'elle combat, que non contente de les rendre ses vassaux, et de leur faire porter ses livrées, elle veut les transmuer en sa propre condition, *omne agens*, disent-ils, *intendit sibi assimilare passum*. Peut-on voir une animosité plus guerrière, et plus ambitieuse que celle-là ? Empédocle se trompait en associant aux quatre élémens l'amitié et l'inimitié, celle-là pour unir, et celle-ci pour désunir (64). On lui accorde que l'union et la désunion des parties sont très-nécessaires pour les productions de la nature ; mais il est sûr que l'amitié n'y a nulle part : la seule discorde, et la seule antipathie des élémens assemble des corps en un endroit, et les disperse en un autre. Il ne faut donner ces deux qualités d'Empédocle tout au plus qu'aux corps vivans : mais l'air et le feu, l'eau et la terre, n'ont plus d'autre adjoint que l'inimitié.

Les corps vivans s'acquittent très-bien de l'ordre qu'Ovide devait supposer que l'auteur du débrouillement du chaos donna de s'entre-détruire ; car il est vrai au pied de la lettre qu'ils ne se nourrissent que de destruction : tout ce qui sert à l'entretien de leur vie perd sa forme, et change d'état et d'espèce. Les végétaux font périr la constitution et les qualités de tous les sucs dont ils peuvent s'emparer. Les animaux exercent le même ravage sur toutes les choses qui leur servent d'aliment. Ils s'entre-mangent les uns les autres, et il y a plusieurs espèces de bêtes qui ne font la guerre que pour dévorer l'ennemi qu'elles auront tué. Les hommes en certains pays n'en usent pas autrement, et ils sont partout de grands destructeurs. Je ne parle point ici des carnages qui procèdent, ou de l'ambition, ou de l'avarice, ou de la cruauté, ou de telles autres passions qui causent les guerres ; je ne parle que des effets du soin que l'on a de

(62) *Nam quodcunque suis mutatum finibus exit*
Continuò hoc mors est illius quod fuit antè.
Lucret., *lib. I, vs.* 671.

(63) Virgil., *Æn.*, *lib. IV*, *vs.* 627.

(64) *Voyez* Aristote, *au livre VIII de sa* Physique, *chap. I*, *et* Diogène Laërce, *lib. VIII*, *num.* 76 *et ibi* Aldobrandinus *et* Menagius.

nourrir son corps. L'homme à cet égard est un principe si ruineux et si destructif, qu'au cas que tous les autres animaux le fussent autant à proportion, la terre serait incapable de leur fournir assez de vivres. Quand on voit dans les rues et dans les places des grandes villes cette multitude prodigieuse d'herbes et de fruits, et d'une infinité d'autres choses destinées à la nourriture des habitans, ne dirait-on pas, en voilà pour une semaine? S'imaginerait-on que cet étalage se devra renouveler chaque jour? Croirait-on qu'une fente aussi petite que la bouche humaine fût un gouffre, et un abîme qui engloutît tout cela en peu de temps? Il n'y a que l'expérience qui le puisse persuader. On a publié depuis peu le Saint-Évremoniana; j'y ai trouvé ces paroles (65): *On dit qu'il y a dans* Paris *jusqu'à quatre mille vendeurs d'huîtres; que l'on y mange chaque jour quinze cents gros bœufs, et plus de seize mille moutons, veaux, ou cochons, outre une prodigieuse quantité de volaille et de gibier.* Jugez de ce qui arrive dans les pays où les gens sont plus carnassiers, et plus grands mangeurs.

Telle étant donc la condition de la nature, que les êtres sont produits et conservés par la ruine les uns des autres, il ne fallait pas assurer que la guerre des élémens fut pacifiée lorsque le monde commença et que le chaos finit (66). Il suffisait de dire que la situation et les forces des combattans furent réglées et balancées de telle sorte, que leurs hostilités continuelles ne produiraient point la destruction de l'ouvrage, mais seulement des vicissitudes qui auraient leurs agrémens, *per questo variar natura è bella*, comme disent les Italiens. Quelques-uns peut-être s'imagineront que la guerre n'ayant point cessé par l'arrangement des principes, ce ne fut point tant une cessation du chaos, qu'une ébauche de débrouillement, et qu'après que cette ébauche, c'est-à-dire notre monde, aura duré un certain nombre de siècles, elle sera suivie d'un monde beaucoup plus beau, d'où la discorde sera bannie. Et ils prétendront peut-être que saint Paul (67) confirme leur sentiment, lorsqu'il dit que toutes les créatures soupirent après la délivrance de l'état de vanité et de corruption où elles se trouvent. Ils diront ce qu'il leur plaira, je ne m'amuserai point à examiner leurs pensées.

Notez que dans les principes de mécanique dont les nouveaux philosophes se servent pour expliquer les effets de la nature, il est plus aisé de comprendre que par la physique des quatre élémens la guerre perpétuelle que se font les corps. Car toute l'action des six qualités élémentaires n'étant autre chose, selon la nouvelle philosophie, que le mouvement local, il est clair que chaque corps combat tout ce qu'il rencontre, et que les parties de la matière ne tendent qu'à se choquer, qu'à se briser, qu'à se comprimer les unes les autres, selon toute la rigueur des lois du plus fort.

(H) *Ils auraient dû excepter le genre humain de leur règle générale, puisqu'il est assujetti aux confusions . . . les plus affreuses . . . du chaos.*] Mais si, renonçant aux raisons qu'on a étalées dans la remarque précédente, l'on accordait qu'Ovide a pu soutenir, généralement parlant, que les créatures ont été tirées du chaos, on ne laisserait pas de pouvoir prétendre qu'il n'aurait pu dire en particulier que l'homme ait été compris sous cette faveur. Je ne considère ici que les vues que l'on peut avoir quand on est destitué des lumières de la révélation. En cet état-là peut-on s'empêcher de croire que les horreurs du chaos subsistent encore à l'égard de l'homme? Car mettant à part le combat perpétuel des qualités élémentaires, qui règne un peu plus dans sa machine que dans la plupart des autres êtres matériels, quelle guerre n'y a-t-il pas entre son âme et son corps, entre sa raison et ses sens, entre son âme sensitive et son âme raisonnable? La raison de-

(65) *A la page* 293, *édition de Holl.*, 1701.

(66) *Voyez, dans le tome XVIII de la* Bibliothèque universelle, *pag.* 23, *une remarque contre ce qu'a dit* Grégoire de Nazianze, *dans sa* XIIe. harangue, *que l'univers s'entretient par la paix.*

(67) Épître aux Romains, *chap. VIII, vs.* 19 *et suiv. : c'est un passage qui donne bien de la peine aux commentateurs.*

· ce désordre, et pacifier
intestins ; mais elle est
ie, et ses arrêts ne sont
és, et ne font qu'augmen-
58). C'est ce qui a obligé
us solides et des plus
rits du XVIIe. siècle, de
la condition de l'homme
utons. Lisez ce qui suit:

us avons la raison pour partage,
ignorez l'usage.
naux, n'en soyez point jaloux,
s un grand avantage.
son dont on fait tant de bruit
passions n'est pas un sûr remède,
l[illegible]ble, un enfant la séduit;
[illegible] qui l'appelle à son aide,
[illegible]elle produit.
[illegible] et sévère
[illegible] ne surmonte rien.
[illegible] chien
[illegible] redouter la colère
[illegible]issans,
torit[illegible] telle chimère
vons craindre nos sens (69).

'on trouve dans les poé-
ame Deshoulières. On y
que l'état des créatures
ui semble meilleur que le
ns ce qu'elle dit en par-
uisseau (70).

onheur d'où vient votre murmure?
re sort est si doux!
, ruisseau, c'est à nous
indre de la nature.
ssions que nourrit notre cœur
u'il n'en est pas une
après soi le trouble, la douleur,
ou l'infortune.
rent nuit et jour
dont elles sont maîtresses.
. . . .
. . . .
. . . .
rtes d'unions
ie est éloignée!
d'horreurs, et de dissensions
jours accompagnée.
mérité, ruisseau tranquille et
x,
ieux traité que nous?
. . . .
. . . .
cet horrible gouffre
et de vanité
s; et plus j'envisage
de l'homme et sa malignité,
e la divinité
econnais l'image.

t *les plaintes qu'on a faites con-*
yez les Nouvelles Lettres contre
, *pag.* 755 *et suivantes; et dans*
s la remarque (E) *de l'article*
uelques passages de Cicéron.
Deshoulières, Idylles des Mou-
33, *édition d'Amsterdam*, 1694.
, *dans* l'Idylle du Ruisseau, *p.*

Les vers que je m'en vais rapporter nous fournissent une nouvelle preuve du chaos où le genre humain est demeuré : les choses les plus opposées, la lumière et les ténèbres, ne se quittent point dans l'homme ; elles s'entre-suivent en lui ; elles se talonnent : moins on sait, plus croit-on savoir ; plus on sait, plus sent-on son ignorance, plus s'expose-t-on à s'écarter du droit chemin. Peut-on être le sujet ou le théâtre d'un conflit plus capricieux ?

Que l'esprit de l'homme est borné !
Quelque temps qu'il donne à l'étude,
Quelque pénétrant qu'il soit né,
Il ne sait rien à fond, rien avec certitude :
De ténèbres pour lui tout est environné ;
La lumière qui vient du savoir le plus rare
N'est qu'un fatal éclair, qu'une ardeur qui l'égare.
Bien plus que l'ignorance elle est à redouter.
Longues erreurs qu'elle a fait naître,
Vous ne prouvez que trop que chercher à connaître
N'est souvent qu'apprendre à douter (71).

Je n'aurais jamais fait, si je voulais recueillir tout ce qui s'est dit de bon sur la contrariété des pièces qui composent l'homme. Le comte de Bussi Rabutin assure « qu'il lui souvient » toujours sur cela de ce que disait » le père Sénault : Que l'âme et le » corps avaient de grandes liaisons » ensemble, que cependant ils se » contrariaient toujours, et qu'en » un mot, c'étaient deux ennemis » qui ne se pouvaient quitter, et » deux amis qui ne se pouvaient » souffrir. Il n'y a rien de mieux » dit, ni de plus véritable (27). » Je trouve plus de hardiesse, ou plus de vivacité, mais non pas plus de bon sens, quoique j'y en trouve beaucoup, dans ce passage de Balzac : *Mais de qui pensez-vous, mon révérend père, que soient* ces paroles-ci ? « Nous sommes composés de deux » ennemis qui ne s'accordent jamais : » la partie sublime de notre âme est » toujours en guerre avec la par- » tie inférieure. Disons davantage, » L'HOMME EST FAIT D'UN DIEU ET » D'UNE BÊTE, QUI SONT ATTACHÉS EN- » SEMBLE. *Si vous devinés l'auteur de* » *ces quatre lignes, je vous estimerai* » *aussi grand mage, que ceux qui*

(71) *Madame* Deshoulières, *aux* Réflexions diverses, *pag.* 94, 95.

(72) Bussi Rabutin, lettre XXXI *de la IVe. partie*, *pag.* 53 *de l'édition de Hollande.*

» *prédirent la naissance du roi Sa-* » *por* (73). »

Il y a d'excellentes choses sur cette matière dans deux harangues de Grégoire Palamas, archevêque de Thessalonique au XIVe. siècle. Elles sont *par forme de dialogue, plaidoyer, et jugement, l'âme accusant le corps, et le corps au contraire se défendant, et ne niant simplement, mais colorant son fait : avec la sentence des juges.* J'emploie les termes de Claude Despence, qui fit une traduction française de ces deux déclamations, et la publia à Paris, *in*-8°., l'an 1570. Du Verdier Vau-Privas en rapporte quelques morceaux (74). Je m'en vais copier un long passage où il y a de très-bonnes choses, et quelques fautes aussi. « Les philosophes... » ne savaient pas quelle était la disposition des ressorts qui font mouvoir le cœur de l'homme, et n'avaient aucune lumière ni aucun soupçon de l'étrange changement qui s'était fait en lui, par lequel la raison était devenue esclave des passions . . . Il est vrai qu'ils sont excusables de n'avoir pas connu la cause du changement qui s'était fait dans l'homme; mais ils ne le sont point du tout de n'avoir pas aperçu ce changement; car il est pardonnable à des personnes qui vivent sans réflexion, de ne pas savoir ce qui se passe au-dedans d'eux-mêmes; mais que les curieux observateurs de la nature, que des hommes qui mettaient leur principale application à s'étudier et à se connaître, n'aient pas remarqué que ce n'était plus la raison qui conduisait et gouvernait l'homme, cela est incompréhensible. En effet, comment peut-on concevoir que des gens éclairés n'aient pas découvert par leur lumière et par leurs propres expériences, que la raison, avec tout son pouvoir et toute son industrie, ne saurait détruire une passion qui s'est enracinée dans le cœur de l'homme, ni par le secours d'aucun âge, ni par » la force d'aucun exemple, ni par la crainte d'aucun malheur, et qu'ils n'aient pas vu ce que voient, et ce que sentent les personnes les plus grossières. Un peu d'attention à ce qu'ils éprouvaient eux-mêmes était donc capable de leur faire connaître l'état de la raison, de les convaincre de leur faiblesse, et de leur faire comprendre que l'homme qui était dans la partie la plus élevée de l'âme, qui habitait cette région tranquille et lumineuse, d'où il voyait et réglait le dedans et le dehor[illegible]e lui-même, est maintenant [illegible]gé dans les sens, d'où il [illegible]es plaisirs, comme s'il étai[illegible]our eux. Ils auraient vu en[illegible], quoique la raison ait per[illegible]ouvoir qu'elle avait dans l'[illegible], elle n'avait pas néanmoins entièrement perdu sa lumière, qu'il lui en reste assez pour lui marquer ses devoirs (75). » M. Esprit est l'auteur qui a parlé de la sorte, dans un ouvrage qu'il publia l'an 1678. Tout ce qu'il débite sur la faiblesse et sur l'esclavage de la raison est très-vrai, mais il a tort d'accuser en général les philosophes de n'avoir pas reconnu cette servitude, et de n'avoir eu aucun soupçon de la cause qui l'a produite; car il est indubitable que plusieurs païens avaient là-dessus les lumières qu'il suppose qu'ils n'avaient pas. Je sais bien que les stoïques parlaient de l'empire de la raison avec trop de faste, et que l'idée de leur sage leur échauffait l'imagination à un tel point, qu'il leur échappait des choses qui approchaient de l'extravagance, non pas en ce qu'ils supposaient qu'étant délivré des passions, il suivrait les lois de l'ordre et de l'honnête constamment et inviolablement; mais en ce qu'ils supposaient qu'il était possible à l'homme d'extirper toutes les passions vicieuses. C'était là leur grande erreur; c'est en cela qu'ils faisaient paraître leur ignorance sur la condition humaine. L'autre partie de leur dogme était de bon sens : savoir, que si l'homme avait une fois dompté ou déraciné ses passions, il n'aurait aucune peine à pratiquer la vertu, et à par-

(73) Balzac, Dissertation au révérend père don André de Saint-Denys, théologien de la congrégation des révérends pères feuillans, *à la fin du* Socrate chrétien, *pag. m.* 193, 194.

(74) *Voyez les pages* 175 *et suiv. de la* Bibliothèque française.

(75) Esprit, *préface du livre* de la Fausseté des Vertus humaines.

la perfection (76). M. Esprit, cas, devait se fixer sur eux, et lre pas ses censures autant ii a plu de les étendre. Qui lui it que les philosophes n'ont ınu que l'âme de l'homme est : dans les sens? Cicéron l'i- -il dans ses paroles du IIIe. e la République, que saint Au- nous a conservées, et qui con- ıt une description si vive de itude de l'âme sous l'empire ısions? *Homo non ut à matre, à novercâ naturâ editus est in corpore nudo, et fragili, et*), *animo autem anxio ad mo-, humili ad timores, molli ad*, *prono ad libidines, in quo inesset tamquàm OBRUTUS divinus ignis ingenii, et men-*). N'a-t-il eu *aucune lumière un soupçon de l'étrange chan- t qui s'était fait en* l'homme, *quel la raison était devenue des passions*? Que veulent dire les paroles que le même Augustin nous a conservées, où n paraît appouver les anciens ètes du paganisme, qui avaient ue la naissance de l'homme la peine d'un péché commis ıne autre vie (78)? N'approuve- as une pensée qu'il avait lue Aristote, que l'union de l'âme e corps était une punition sem- au supplice dont quelques an- voleurs s'étaient servis, c'était cher des corps vivans avec des res, bouche contre bouche, contre ventre, et ainsi des au- arties (79)? N'était-ce pas recon- que l'âme était réduite par échés à la condition misérable e éprouve dans le corps? N'é- pas considérer le péché com- cause qui l'avait dégradée de tat naturel, et de sa première sse. Rapportons ce beau passage céron. *Ex quibus humanæ vitæ erroribus, et ærumnis fit, ut interdùm veteres illi sive vates, sive in sacris, initiisque tradendis divinæ mentis interpretes, qui nos ob aliqua scelera suscepta in vitâ superiore, pœnarum luendarum caussâ natos esse dixerunt, aliquid vidisse videantur; verumque sit illud, quod est apud Aristotelem, simili nos affectos esse supplicio, qui quondàm, cùm in prædonum Etruscorum manus incidissent, crudelitate excogitatâ necabantur: quorum corpora viva cum mortuis, adversa adversis accommodata, quàm aptissimè colligabantur: ita nostros animos cum corporibus copulatos, ut vivos cum mortuis esse conjunctos* (80). Enfin je ne comprends pas d'où vient que M. Esprit assure que les philosophes ont ignoré que la puissance de la raison s'est perdue, que sa lumière s'est néanmoins conservée. Euripide, le philosophe du théâtre, n'a-t-il pas dit qu'après avoir médité long-temps sur la corruption des hommes, il a trouvé que ce n'est point selon la disposition de l'entendement qu'ils pèchent; mais parce que connaissant le bien, ils s'en détournent les uns par paresse, et les autres par l'amour des voluptés. Il met ces belles maximes dans la bouche de Phèdre.

"Ηδη πότ' ἄλλως νυκτὸς ἐν μακρῷ
χρόνῳ
Θνητῶν, ἐφρόντισ', ᾗ διέφθαρται βίος.
Καί μοι δοκοῦσιν οὐ κατὰ γνώμης φύ-
σιν
Πράσσειν κάκιον· Ἔστι γὰρ τόγ' εὖ φρο-
νεῖν
Πολλοῖσιν, ἀλλὰ τῇδ' ἀθρητέον τόδε.
Τὰ χρής' ἐπιςάμεσθα, καὶ γιγνώσκο-
μεν,
Οὐκ ἐκπονοῦμεν δ'· οἱ μὲν ἀργίας ὕπο,
Οἱ δ' ἡδονὴν προθέντες ἀντί τοῦ καλοῦ
Ἄλλην τίν'. . . . .

Jam sæpè mecum *aliàs noctis in longo tem-
pore*
Cogitavi, quomodò corrupta sit hominum vita.
*Et mihi videntur non secundùm animi natu-
ram :* at præter eam
Deterius facere. Est enim recta rerum *cognitio*
Multis. Sed sic spectanda sunt *hæc.*
Bona quidem *tenemus, et novimus,*
*Sed non facimus : alii quidem propter igna-
viam,*

Voyez les Nouvelles Lettres contre Maim- pag. 758.

Voyez les Fragmens de Cicéron, *recueillis* ndré Patricius, *pag. m.* 70. *Il cite ceci tiré de saint* Augustin, *lib. IV* contrà m.

Voyez la remarque (R) *de l'article* Tul- m. *XIV.*

Conférez ce que dessus, citation (68) *de* le Léon X, *tom. IX, pag.* 158, *où je rap-* *passage de* Virgile.

(80) Cicero, *in* Hortensio, *apud* Augustinum, *lib. IV* contrà Pelagium. *Voyez les* Fragmens *recueillis par* André Patricius, *pag. m.* 102 *et* 103.

Alii verò anteponentes voluptatem honesto,
Aliam aliquam (81). . . . .

Peut-on mieux représenter que par ces paroles d'Ovide l'incapacité où est la raison de nous faire faire ce qu'elle nous fait approuver?

Concipit intereà validos Æetias ignes,
Et luctata diù, postquàm ratione furorem
Vincere non poterat; frustrà Medea repugnas,
Nescio quis deus obstat, ait (82) . . . . .
. . . .
. . . .
Excute (83) *virgineo conceptas pectore flammas,*
Si potes, infelix. Si possem, sanior essem;
Sed trahit invitam nova vis : aliudque Cupido,
Mens aliud suadet. Video meliora, proboque,
Deteriora sequor (84). . . . .

Prenez garde, s'il vous plaît, qu'elle impute à quelque dieu cette impulsion à laquelle il ne lui est pas possible de résister. C'était le dénoûment ordinaire des païens dans les passions qui entraînaient l'homme malgré les lumières de son esprit, et la connaissance de ses véritables intérêts (85). Ils trouvaient là quelque chose de divin, et presque toujours la punition de quelque péché antécédent; ce qui montre qu'ils n'étaient point aussi ignorans que M. Esprit le suppose, et qu'ils flairaient en quelque façon ce que les théologiens nous enseignent de la perte du franc arbitre, amenée par le péché, et de l'abandon de ceux qui abusent des grâces de Dieu.

J'aurais pu citer au lieu d'Ovide plusieurs écrivains qui avaient philosophé de profession : mais il m'a paru beaucoup plus propre à faire voir la méprise de M. Esprit; car l'on est moins excusable d'ignorer ce qui se trouve dans un tel poëte, que d'ignorer ce qu'ont dit les grecs. J'aurais pu aussi entas sieurs témoignages très-cap nous convaincre que l'on a connu que le genre humain encore dans le chaos; mais criptions les plus fortes des ou des poëtes, ou des phi païens, ne peuvent pas nou une idée aussi vive de cela que saint Paul nous en a suffit donc de jeter les yeu peinture que ce grand apôtr par la vérité éternelle, n sente dans son épître aux *Je n'approuve pas ce que je* il (86), *parce que je ne fa que je veux, mais je fais condamne. Que si je fais ce veux pas faire, je consens la loi*, et je reconnais q *bonne. Maintenant donc ce moi qui fais ces choses, ma péché qui habite en moi.* C *qu'il n'y a rien de bon en m à-dire dans ma chair; parce que je trouve en moi la faire le bien, je ne trouv moyen de l'accomplir. Car pas le bien que je veux, n le mal que je ne veux pas. fais ce que je ne veux pas plus moi qui le fais, mais c ché qui habite en moi. Lors je veux faire le bien, je moi une loi* qui s'y oppo *que le mal réside dans m me plais dans la loi de l l'homme intérieur. Mais je les membres de mon corps loi qui combat contre la l esprit, et qui me rend cap loi du péché qui est dans le de mon corps. Malheureu suis! qui me délivrera de c mort?*

Notez que je n'ai con chaos de l'homme que selon intestine que chacun sen même. Si j'avais considéré des qui règnent de peuple et même de voisin à voi toutes les hypocrisies, et des, et les violences, etc. mêlent, j'aurais eu un ch vaste, et bien fertile en con de ce que j'avais à prouver

(81) Euripides, *in Hippolyto*, *vs.* 375, *pag. m.* 359. *Notez que* Farnabe, in Ovidii Metam., *lib. VII*, *vs.* 11, *attribue faussement ceci à la* Médée *d'*Euripide.

(82) Ovid., Metam., *lib. VII*, *vs.* 9.

(83) *Idem*, *ibidem*, *vs.* 17.

(84) *Elle avoue dans* Euripide *qu'elle connaît bien les crimes qu'elle veut commettre; mais que sa colère a plus de force que ses connaissances.*

Καὶ μανθάνω μὲν οἷα τολμήσω κακὰ,
Θυμὸς δὲ κρείσσων τῶν ἐμῶν βουλευμάτων.

Et intelligo quidem qualia sint ea *mala*, quæ *sum ausura.*
Sed ira est potentior meis consiliis.

Euripid., *in* Medeâ, *vs.* 1078, *pag.* 319.

(85) *Voyez la remarque* (Y) *de l'article* Hillèle, *tom. VII*, *pag.* 546.

(86) Épître aux Romains, *chap.* V *suiv. : je me sers de la traduction d*

udrait être bien dupe pour
qu'un certain poëme de
. . . *d'Ovide.*] On conte
e, désespérant d'être rap-
ı exil, composa ce livre,
rdre qu'on l'enterrât avec
ajoute (88) que ce poëme
trouvé dans un cimetière
: faubourgs de la ville de
, fut porté à Constantino-
:re du roi de Colchide, et
protonotaire du sacré pa-
·étaire de l'empereur Va-
le publia. Il est divisé en
, et l'on veut qu'il ait été
Vetulâ, à cause de l'a-
ıe l'auteur récite dans le
aimait passionnément une
qui était une beauté ache-
avait engagé par ses pré-
vieille femme à le servir
passion. Elle avait été la
e cette belle, et après avoir
plusieurs fois les embarras
ırise, elle avait enfin assu-
.t qu'à une telle heure il
sa maîtresse au lit dans
ı où il faudrait entrer dou-
:t sans chandelle. Ovide,
; du plus violent amour
isse sentir, se glissa au lit
nais dans tout son livre des
ıhoses il n'avait point parlé
ıgement aussi étrange que
t il s'aperçut alors; car au
e dét[illegible] de beautés dont
ination était remplie, il
ıt le détail de la vieillesse.
ause que la nourrice s'était
; ce lit-là. Le dépit et la
e saisirent furent extrêmes.
:ntendre.

tanta meis regnans dulcedo medullis
'icum mansit! Reperi contraria votis.
:n luctum cytharæ sonus, inque stu-
orem
n spes, moritur fax ignis amoris.
it, quod epar, ventoso turbine misso,
rectum, subitò languetque caditque:
·tus, frigescunt omnia membra.
uis posset, quod virgo, quattuor im-
dens
·mpiades, adeò citò consenuisset?
tam modico Rosa marcuit. In nova
ormas
mutatas cecini, mirabiliorque
ritur ibi mutatio, quàm fuit ista:

Protonotarius, *in præfatione librorum*

ntor ejusdem operis de Vetulâ.
ement Jean Ducas. Il fut empereur,
1222 jusqu'en 1255.

Scilicet, ut fuerit tam parvo tempore talis,
Taliter, in talem vetulam mutata puella!
Heu quàm dissimiles sunt, virginis artubus, artus!
Accusant vetulam, membrorum turba senilis,
Collum nervosum, scapularum cuspis acuta,
Saxosum pectus, laxatum pellibus uber,
Non uber, sed tam vacuum, quàm molle; velut sunt
Bursæ pastorum: Venter sulcatus aratro,
Arentes clunes macredine, crudaque crura,
Inflatumque genu, vincens adamanta rigore.
Accusant vetulam membrorum marcida turba:
Concitus exurgo, cœpi firmare, quod illam
Appeterem ferro: sed mens ad se revocavit
Virgineam famam, quæ scandala ne pateretur,
Continui: quamvis omnis spes ejus habendæ
Jam discessisset. Sic dextra quievit, amorque
Extinctus, vivum potuit superare dolorem (90).

La jeune fille se maria, et devint veuve au bout de vingt ans, après un grand nombre de couches fréquentes qui avaient fait de grands ravages sur sa beauté (91). Elle se montra alors très-disposée à se marier avec Ovide: il y consentit; mais tout bien compté il ne trouva pas que ce fût une faveur proprement dite. Il n'avait qu'une vieille en sa puissance. Cela lui fit prendre la résolution de changer de vie, et de s'attacher à des études solides.

Ce poëme, et un autre qui a pour titre *Brunellus Vigelli*, seu *Speculum stultorum*, furent imprimés à Wolfembutel, l'an 1662. Celui qui eut soin de cette édition assure dans sa préface, datée du 13 de décembre 1661, qu'il y avait près de deux cents ans qu'ils avaient été imprimés dans la ville de Cologne. Naudé ne connaissait pas cette première édition; car il dit que ce prétendu poëme d'Ovide *a été imprimé deux fois, la première séparément et sans nom de ville ni d'imprimeur, l'an* 1534, *et la seconde* inter Ovidii erotica et amatoria opuscula, *publiés à Francfort l'an* 1610, *avec une préface qui n'est pas à mépriser* (92). Il remarque (93) que Robert Holcot a rapporté *plusieurs vers* de cet ouvrage *en son Commentaire sur la Sapience, leçon* 60 *de la vieille édition de Venise, et*

(90) Ovid., de Vetulâ, *lib. II, cap.* XXX *et* XXXI, *pag. m.* 48.

(91) . . . . *Postquàm viginti circiter annos*
Cum sponso fuerat, partuque effœta frequenti
Et sua jam facies dispendia parturiendi
Senserat. . . . .
Idem, ib., *cap.* XXXIV, *pag.* 50.

(92) Naudé, Dialogue de Mascurat, *pag.* 226.

(93) *Là même, pag.* 225.

61 *de celle de Bâle* (94), sans nier ni assurer qu'Ovide en fût le vrai père : *An sit liber Ovidii, Deus novit, quamvis à Leone protonotario sacri palatii Vastasii principis, referatur liber ille extractus de sepulcro Ovidii, undè testamentum Ovidii nuncupatur : dicit enim quod inventus fuit in cœmiterio publico, in quodam sepulcro, in suburbano Dioscori civitatis, quæ est caput regni Colchorum ; et quia ibi non erat copia Latinorum, eo quod Armenici linguam latinam non intelligunt, rex Colchorum misit illum librum Constantinopolim, ubi erat copia Latinorum. Refert etiam quòd inter antiquorum sepulcra unum inventum est, in quo epigramma fuit scriptum litteris armenicis, cujus inscriptio sic sonabat : Hic jacet Ovidius, ingeniosissimus poëtarum, obiit autem anno Christi XVIII, sicut refert Guillelmus de Euange in chronico suo, tertio anno, undè constat quòd si veraciter liber suus erat, fuit pulcherrima prophetia de Christo.* Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour pouvoir jurer sans nulle ombre de témérité, qu'Ovide n'a jamais fait un poëme aussi barbare que celui-là, et que c'est la production d'un chrétien du Bas-Empire.

(K) *J'... éclaircirai ce que j'ai dit* (95) *contre ceux qui croient qu'*Ovide *fut exilé pour avoir surpris Auguste dans un exécrable inceste.*] J'ai cité le père Briet, qui dit qu'il y a des gens qui veulent qu'Ovide ait surpris Auguste en flagrant délit avec Julie sa fille, et je ne réfutai point cela, comme je le fais aujourd'hui, par une raison convaincante, qui est que notre poëte fut disgracié lorsqu'il y avait plusieurs années que Julie était hors de Rome, et l'objet de l'indignation de son père (96). Au lieu d'alléguer cette raison démonstrative, j'opposai seulement à ces gens-là une probabilité, savoir qu'il n'y a nulle apparence que si la cause de l'exil d'Ovide était telle qu'ils se figurent, il eût tant de fois représenté que ses yeux étaient la sou[rce de son] malheur. Rien n'aurait été [plus pro]pre à fomenter le chagrin d'[Auguste ;] et il n'y avait point de tou[rs d'esprit] que ce poëte n'employât [pour l'a]paiser et pour le flatter. M[ais cette] objection, quelque spécieu[se qu'elle] soit, n'est pas sans réplique[: on] ne saurait nier que ce qu'O[vide avait] vu ne fût une chose qui i[rritait] tellement Auguste, que c'[était re]nouveler sa douleur, et r[ouvrir sa] plaie, que de rappeler le sou[venir de] cet objet. Ovide lui-même l[e dit en] adressant la parole à cet em[pereur] :

> *Perdiderint cùm me duo crimina, carmen et error,*
> *Alterius facti culpa silenda mih[i].*
> *Nam non sum tanti, ut* RENOVEM [VULNE]RA, *Cæsar,*
> *Quem nimio plus est* INDOLUISSE [SEMEL (97).]

Voilà deux causes qu'il allè[gue de la] ruine de sa fortune : l'une es[t d'avoir] composé des vers d'amour [; l'autre] d'avoir vu fortuitement [certaines] choses. Il se justifie le mi[eux qu'il] peut, et fort en détail et am[plement] sur la première (98) ; mais [il enve]loppe la seconde sous le silen[ce, afin] de ne pas renouveler la [douleur] d'Auguste. Il savait donc [qu'il le] chagrinait, et qu'on l'irritai[t en rap]pelant le souvenir de cet a[ttentat ;] et néanmoins il le rappelai[t à tout] propos dans ses poésies : il [n'avait] donc pas la prudence que j'a[i suppo]sé qu'il aurait eue ; et par co[nséquent] je me suis servi d'une ra[ison qui] prouve trop ; car elle prouv[e qu'il a] évité de ramener des idées [chagri]nantes ; et il est certain qu['il ne les a] pas évité.

Cette objection est plus fo[rte con]tre Alde Manuce que cont[re moi ;] car la raison que j'ai employe[attaque] seulement ceux qui veulent q[u'Ovide] ait surpris Auguste, ou avec [sa fille] ou avec sa petite-fille ; m[ais Alde] Manuce l'emploie généralem[ent con]tre ceux qui conjecturent qu['Ovide sur]prit cet empereur dans un[e action] malhonnête : *Ubiquè exilii [causam,] tùm libros de Arte, tùm [errorem] fuisse commemorat* (Ovidius[; *quis] verò ille error fuerit, nunqu[am ape]ruit, ne magis Augustus sib[i irasce]retur, verùm quia, ut ipse a*...

(94) *Notez que* Naudé *censure* Seldénus, *qui, dans son Traité* de Diis Syris, *pag. m.* 31, *cite pour ceci la leçon* 21 *d'Holcot, sur la Sapience.*

(95) *Dans la remarque* (B).

(96) *Voyez la remarque de l'article de* JULIE, *fille d'Auguste.* [Cet article n'existe pas].

(97) Ovid., *lib. II*, Trist., *vs.* 207.

(98) *Idem*, *ibidem*.

tum semper, cupimusque negata ;
fuerit , plurimi scire
et conatur semper ali-
pter suspicati sunt qui-
aliquod Augusti secre-
isse Ovidium, quod non
toties objiciendo scelus ,
reddidisset Cæsarem ,
t placare studebat (99).
voir raison quoiqu'Alde
tort : il y a telle action
ide aurait pu oser re-
ouvenir à Auguste, sans
isse inférer qu'il aurait
ence de lui rafraîchir
t inceste affreux. Cette
iniment plus capable de
de dépiter, que celle
galanterie où l'on au-
is avec la fille ou avec
n magistrat ; et néan-
surprise pouvait déplai-
, et lui inspirer contre
irritation qu'il fit paraî-
le soixante et dix ans et
circonstances qu'on peut
aient de grandes raisons
colère contre celui qui
sa vue sur ce mystère
fanius n'a point eu d'é-
isée d'Alde Manuce, et
il s'est rangé à l'opinion
de représenter : *Ejus*
otiùs relegationis cau-
riorem eam esse puto ,
rtè fortuna Augustum
re quàdam turpi atque
tatur enim Arist. lib II.
ndi , nullum esse tam
nque vehemens odium ,
uod ex eo nascitur, cùm
odi re turpi deprehen-
emarquez que ni l'un
es deux auteurs n'insi-
chant l'inceste, et sou-
e si le raisonnement
yé n'est pas à l'épreu-
ons, il faut [illegible]moins
a conjecture [illegible]nceste
nent fausse par rapport
le , exilée long-temps
e eût déplu à l'empe-
qu'elle était déjà exi-
fit les livres *de Arte*
l'il se passa huit ou neuf

ius , *in* Vitâ Ovidii, *apud* Cio-
n Ovidium , *pag. m.* 20.
in Vitâ Ovidii , *ubi suprà* ,

ans depuis la composition de ce livre jusques à ce qu'il fût banni. Cela réfute l'abbé de Marolles, qui a prétendu que l'une des deux raisons de sa disgrâce fut que *dans les livres de l'Art d'aimer il avait touché quelque chose qui avait déplu à l'empereur, en parlant de sa fille sous le nom de Corinne* (101). Voyez ci-dessus (102) les raisons d'Alde Manuce contre ceux qui disent que cette Corinne était la fille d'Auguste (103).

Examinons les conjectures touchant Julie la petite-fille. On ne peut point les fortifier par le passage de Suétone (104) ; car s'il y avait quelque fond à faire sur l'extravagance de Caligula , ce ne serait tout au plus que par rapport à Julie fille d'Auguste ; et prenez garde , je vous prie , que Suétone , en rapportant cette extravagance , ne dit rien qui insinue qu'il eût couru des bruits touchant les amours d'Auguste ou pour sa fille , ou pour sa petite-fille. C'était néanmoins une occasion fort naturelle de dire un mot de cela : puis donc que Suétone n'en a dit rien (105), ni dans cette circonstance , ni lorsqu'il a parlé des impudicités d'Auguste, et de sa conduite à l'égard des deux Julies , c'est une marque qu'il n'y avait point de tradition sur l'inceste dont il s'agit ici ; car s'il y en avait eu cet historien ne l'aurait pas ignoré, et en aurait fait mention. C'était son génie de déterrer cette espèce d'anecdotes et de les insérer hardiment dans son ouvrage : mille et mille exemples le prouvent. Mais, quoi qu'il en soit, la chronologie ne me donne pas ici autant de secours que contre l'autre conjecture ; car l'exil d'Ovide, et celui de Julie la petite-fille d'Auguste, arrivèrent environ le même temps.

Cette Julie mourut l'an de Rome

(101) L'abbé de Marolles, Vie d'Ovide, *au-devant de la traduction française du poëme contre Ibis*, *pag.* 4.

(102) *Dans la remarque* (E), *num. VII.*

(103) On l'a encore dit dans un livre imprimé l'an 1697. *Soli imp. Aug. invisus* (Ovidius) *qui de sollicitatâ sub Corinnæ nomine Juliâ suâ suspectum Tomos in exilium misit.* Joh. Alb. Fabricius, Biblioth. latina, *pag.* 35, 36.

(104) *Que j'ai rapporté dans la remarque* (B).

(105) *Ce sera, ci-dessous, la première de mes raisons.*

781, après vingt années d'exil (106). Elle avait donc été bannie l'an 761. Ovide avait cinquante ans lorsqu'il fut banni (107), il le fut donc l'an 761, car il était né l'an 711 (108). Il dit dans une lettre où il fait mention de la mort d'Auguste, qu'il avait déjà passé six ans au pays des Gètes (109). Cela confirme ce que j'ai dit, puisqu'il est certain qu'Auguste mourut l'an 767. Or comme nous ne savons point le jour que commença la disgrâce de ce poëte, quoique nous sachions qu'au mois de décembre il passa la mer Adriatique pour s'en aller au pays des Gètes (110), et comme d'ailleurs nous ne savons pas le jour et le mois que Julie encourut l'indignation de son grand-père, nous ne pouvons pas réfuter par des raisons de chronologie ceux qui diraient que l'exil de ces deux personnes procéda de la colère que sentit Auguste en voyant que son inceste était découvert. Ovide, qui en avait été le spectateur, devint odieux, et par contre-coup Julie même devint odieuse : on ne voulait plus avoir deux objets qui pouvaient renouveler la honte de cette surprise. On les chassa tous deux de Rome, et, pour le faire sous de beaux prétextes, on fit convaincre Julie d'avoir violé la foi conjugale (111), et l'on allégua contre Ovide les vers scandaleux et pernicieux qu'il avait osé publier. Voilà des choses qu'on réfuterait peut-être invinciblement, si l'on savait avec précision la date de ces affaires ; mais pendant qu'on ne la sait pas, on ne peut les réfuter par des argumens chronologiques. Scaliger serait ici fort officieux (112), s'il ne s'était pas trompé quand il suppose qu'Ovide en partant de Rome avait cinquante-deux ans accomplis.

(106) *Per idem tempus Julia mortem obiit quam neptem Augustus convictum adulterii damnaverat projeceratque in insulam Trimetum.....illic viginti annis exilium toleravit.* Tacit., Annal., *lib. IV, cap. LXXI.*

(107) Ovid., Trist. *lib. IV, eleg. ult.; mais notez que par erreur il donne cinq ans à chaque olympiade.*

(108) *Idem, ibidem.*

(109) *Idem*, de Ponto, *lib. IV, epist. XIII.*

(110) *Idem*, Trist. *lib. I, eleg. X.*

(111) Tacit., Annalium *lib. IV, cap. LXXI.*

(112) Scalig., Animadv. in Euseb., *pag. m.* 182. *Voyez le père* Noris, Cenotaph. Pisana, *pag.* 202.

Cela prouverait qu'il ne fut banni qu'environ la fin du mois de mars 763.

Mais, si les raisons de chronologie nous manquent, il y en a d'autres qu'on peut opposer à la conjecture de l'inceste de cet empereur avec sa petite-fille.

I. La première sera tirée du silence de Suétone (113).

II. La seconde, de ce qu'Ovide ne cesse de représenter que l'une des causes de son malheur est d'avoir vu par mégarde je ne sais quoi. Il ne nie pas qu'il ne sût que cette vue avait irrité l'empereur, et qu'on n'en pouvait parler sans rouvrir la plaie ; mais puisque nonobstant cela il en fait une si fréquente mention, nous devons juger que ce qu'il vit n'était pas de la dernière infamie, ni capable d'exposer Auguste à l'exécration du peuple romain qui l'aimait, qui le respectait, qui le vénérait extraordinairement. Ovide avait trop d'esprit et trop de raison pour ne pas comprendre qu'à l'égard d'un tel secret, ceux qui ont eu le malheur de le connaître, ne sauraient mieux se conduire qu'en tâchant de persuader qu'ils en ont perdu absolument le souvenir. Les expressions les plus générales et les plus vagues paraissent toujours un peu trop significatives au monarque intéressé à l'affaire, et lui peuvent faire craindre qu'après avoir indiqué en gros si fréquemment qu'on est malheureux pour avoir vu certaines choses qu'on n'oserait dire, on ne lâche enfin le mot. Une semblable crainte peut faire prendre le parti d'ôter la vie à ceux qui savent le secret. Il ne faut pas être fort pénétrant pour donner dans ces réflexions, et pour s'en faire une leçon de silence. Mais si le secret qu'on a vu, est une chose qui pourrait devenir publique sans ternir la réputation du monarque, si c'est une de ces choses qu'il voulait cacher ou par humeur, ou par quelque raison d'état, et non pas à cause qu'elles sont infâmes, on ne garde pas les mêmes mesures, et l'on ne fait pas difficulté de se plaindre en général qu'on est malheureux pour avoir vu ce qu'on n'ose dire. On sait que le prince est bien assuré qu'au pis aller

(113) *Pour savoir de quel poids il est, voyez, ci-dessus, citation* (105).

'a rien à craindre de l'in-
des gens.
troisième raison est tirée
Ovide fait entendre qu'il
qu'il se justifierait, si la
lui paraissait trop peu de
valoir la peine de renou-
agrin de l'empereur (114).
cela s'il s'agissait d'un in-
on aurait surpris Julie avec
-père, âgé de soixante-dix
ce une chose qui puisse
e en certains cas ; je veux
ne personne qui se croirait
tante ? N'est-ce pas un cri-
le nature, qu'absolument
serve l'on doit tenir dans
éternel ?
ire ma quatrième raison de
uste ne fit point tuer Ovi-
tement et secrètement, ce
rait été fort aisé. Eût-il pu
epos s'il eût su que sur un
si horrible que celui-là,
a merci d'un poëte galant
t ? S'il n'eût pas voulu s'as-
iscrétion de ce personnage
ant mourir, il eût tâché
oins de se l'assurer par de
enfaits. Il ne prit ni l'une
de ces deux voies ; il le
Tomes, et l'y laissa au
plaintes et des soupirs,
dre que la dureté de ce
le désespoir de la délivran-
obligeassent enfin à révéler
e. Qu'on ne dise pas qu'il
ques douceurs dans l'arrêt
sement, et que ce fut une
u'il ménageait Ovide dans
de l'empêcher de parler.
sée ne serait pas raisonna-
quoiqu'il laissât à ce poëte la
e de ses biens, et qu'il ne le
condamner par un arrêt du
qu'il se servît du terme de
qui était plus doux que le
bannir, il ne laissa pas de
ser une peine très-pesante.

Tunquàm vita parùm muneris esset, opes.
Nec mea decreto damnâsti facta senatus,
Nec mea selecto judice jussa fuga est.
Tristibus invectus verbis (ita prinsipe dignum)
Ultus es offensas, ut decet, ipse tuas.
Adde quòd edictum quamvis immite, minaxque,
Attamen in pœnæ nomine lene fuit.
Quippè relegatus, non exul dicor in illo :
Parcaque fortunæ sunt ibi verba meæ (115).

Il le relégua dans un pays qui fut une espèce d'enfer pour ce malheureux (116) : que peut-on voir de plus déplorable que l'état où fut Ovide en partant de Rome (117) ?

On se croira peut-être plus fort si l'on m'objecte que, puisqu'Auguste ne se laissa point fléchir par tant de supplications flatteuses et pathétiques qu'Ovide lui fit présenter, il fallait que sa colère fût fondée sur la honte d'avoir été attrapé dans quelque action très-vilaine. Je réponds, 1°. qu'on prétend qu'enfin il s'était laissé adoucir, et que si la mort ne fût survenue il eût rappelé Ovide (118) ; 2°. qu'ayant allégué pour une raison du bannissement les vers scandaleux de ce poëte, il trouvait son compte à ne le point rappeler. Il se faisait par-là un mérite auprès du sénat, et de toutes les personnes graves et zélées pour la correction des mœurs. Il eût passé par-dessus cette considération si Ovide lui eût été nécessaire ou au cabinet, ou à la tête des troupes ; mais n'ayant pas besoin de lui à cet égard-là, il était bien aise de faire voir qu'il n'avait nulle indulgence pour les corrupteurs de la morale. Je ne sais si Tibère, qui laissa périr Ovide dans son exil, n'entra pas dans la même politique. Le poëte ne négligea point de faire la cour depuis le trépas d'Auguste ; il invoqua ce nouveau dieu (119), et tâcha de faire valoir son culte auprès du nouvel empereur.

Il serait bien difficile de satisfaire ceux qui voudraient qu'on leur ex-

ventu pœnæ clementia tanta est,
it nostro lenior ira metu.
a est, citràque necem tua constitit
ira,
eps parce viribus use tuis.
ccedunt, te non adimente, paternæ,

rius facti culpa silenda mihi
SUM TANTI, *ut renovem tua vulnera,*
æsar,
nimiò plus est indoluisse semel.
Ovid., Trist., *lib. II, vs.* 208.

(115) Ovid., Trist., *lib. II, vs.* 125. *Voyez aussi* Trist., *lib. V, eleg. XI, et* de Ponto, *lib. I, epist. VII.*

(116) *Lisez les poésies qu'*Ovide *fit pendant son exil.*

(117) *Voyez* Ovide, Trist., *lib. I, eleg. III.*

(118) *Cœperat Augustus deceptæ ignoscere culpæ,*
Spem nostram terras deseruitque simul.
Ovid., de Ponto, *lib. IV, epist. VI, vs.* 15.

(119) *Voyez la remarque* (M), *citation* (125).

[illegible] donc Auguste se fâchait [illegible] contre Ovide qu'il chercha des termes [illegible] pour marquer [illegible] (120). [illegible] son in-[illegible] [illegible] de l'Of-[illegible] [illegible] mais [illegible] de l'Auguste [illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] même [illegible] le [illegible] [illegible] aient lui donner une [illegible] contre la témoin sou [illegible] n'ayant décou-[illegible] [illegible] dans sa famille, [illegible] ait choisi un réduit pour y gémir, et pour y pleurer en secret, ou pour questionner sa petite-fille, pour la gronder, pour la menacer, pour la battre même si le cas y échéait. Supposez qu'une confidente y ait été menée, et qu'il ait voulu la contraindre par des menaces ou par des coups à dire la vérité. Supposez qu'un affranchi ou qu'un esclave ait été aux mêmes termes, ou même que l'empereur ait voulu le faire torturer clandestinement, vous aurez là trois ou quatre cas où Ovide n'aurait pu surprendre cet empereur sans l'irriter au dernier point. Un prince, qui depuis long-temps se voyait posté sur le plus haut faîte des grandeurs humaines, pouvait-il n'être pas fort délicat ou fort capricieux sur le chapitre de l'injure? S'il y avait des occasions où le moindre manque de respect lui pouvait déplaire, c'était sans doute lorsque l'on osait fouiller dans son domestique, et qu'on découvrait effectivement ce qu'il souhaitait de tenir caché. Le dépit ne permettait pas alors qu'il discernât si le hasard ou si le dessein et une curiosité audacieuse (121) avaient été cause de la découverte. Il était trop irrité de ce contre-temps, pour n'y trouver pas une offense punissable.

Au reste, ce ne sont pas seulement les auteurs modernes qui ont prétendu qu'Ovide ruina sa fortune pour avoir été le témoin d'un commerce incestueux. Cœlius Rhodiginus a cité quelques fragmens d'un certain Cæcilius Minutianus Apuleïus où l'on trouve ce fait-là * (122).

(L) *Il a observé que le châtiment suivit de loin la faute.*] Voici comment il représente la longueur de l'impunité en s'adressant à Auguste même, et après avoir donné une longue liste d'auteurs d'ouvrages lascifs qu'on n'avait point châtiés.

Nec tamen [illegible] scripto peccamus [illegible]
Supplicium patitur non nova culpa novum.
Carminaque edideram, cum te delicta notarem
Præterii toties irrequietus eques.
Ergo quæ juveni mihi non nocitura putavi
Scripta parùm prudens : nunc nocuêre seni.
Sera redundavit veteris vindicta libelli,
Distat et à meriti tempore pœna sui (123).

(M) *Il fit non-seulement l'éloge d'Auguste par un poëme en langue gétique, mais il l'invoqua aussi, et lui consacra une chapelle où il l'allait encenser et adorer tous les matins.*] Voici ce qu'il écrivit à son ami Carus.

Nec te mirari, si sunt vitiosa, decebit
Carmina, quæ faciam penè poëta Getes.
Ah pudet! et Getico scripsi sermone libellum,
Structaque sunt nostris barbara verba modis.
Et placui (gratare mihi) cœpique poëtæ
Inter inhumanos nomen habere Getas.
Materiam quæris? laudes de Cæsare dixi.
Adjuta est novitas numine nostra dei.
Nam patris Augusti docui mortale fuisse
Corpus ; in ætherias numen abisse domos (124).

Il décrivit dans une autre lettre sa

(120) *Tristibus invectus verbis (ita principe dignum)*
Ultus es offensas, ut decet, ipse tuas.
Id., Trist., *lib. II, vs.* 133.

(121) *Scire volunt secreta domûs atque indè timeri.*
Juven., sat. III, *vs.* 113.

* Il est peu de points d'histoire qui ait plus occupé de critiques et qui ait eu plus d'interprétations. « Le silence des historiens, dit M. Villenave, traducteur des *Métamorphoses*, et auteur » d'une *Vie d'Ovide*, le silence des historiens » laissera toujours ignorer les vrais motifs de l'exil » d'Ovide. » Mais M. Villenave propose lui-même de nouvelles conjectures plus probables qu'aucune de celles qui avaient été hasardées avant lui. « Ovide n'avait-il pas été témoin, non de quelque » inceste de l'empereur, mais de *quelque retour* » *secret pour le légitime héritier de l'empire*, ou » de quelque scène violente et honteuse entre Tibère, Auguste et Livie? » A défaut de la *Vie d'Ovide*, 1809, in-8°., on peut consulter l'article de Ginguené, dans le *Mercure*, septemb. 1809, qui déclare que l'opinion de M. Villenave paraît avoir beaucoup de probabilité; et encore l'article Ovide de la *Biographie universelle* : il est de M. Villenave.

(122) *Pulsum quoque in exilium* (Ovidium) *quod Augusti incestum vidisset.* Cæl. Rhodigin., Antiq. Lect., *lib. XIII, cap. I, pag. m.* 659.

(123) Ovid., Trist., *lib. II, vs.* 539.

(124) Ovid., de Ponto, *lib. IV, epist. XIII, vs.* 17.

dévotion pour Auguste, et employa ces paroles (125) :

Nec pietas ignota mea est : videt hospita terra
In nostrâ sacrum Cæsaris esse domo.
Stant pariter natusque piùs, conjuxque sacerdos,
Numina jam facto non leviora Deo.
Neu desit pars ulla domûs ; stat uterque nepotum ;
Hic aviæ lateri proximus, ille patris.
His ego do toties cum thure precantia verba,
Eoo quoties surgit ab orbe dies.
Tota, licet quæras, hoc me non fingere dicet,
Officii testis pontica terra mei.
Pontica me tellus quantis hâc possumus ora,
Natalem ludis scit celebrare Dei.
Nec minùs hospitibus pietas est cognita talis,
Misit in has si quos longa Propontis aquas.
Is quoque, quo levior fuerat sub præside Pontus,
Audierit frater (126) *forsitan ista tuus.*
Fortuna est impar animo, talique libenter
Exiguas carpo munere pauper opes.
Nec vestris damus hæc oculis, procul urbe remoti :
Contenti tacitâ sed pietate sumus.
Et tamen hæc tangent aliquandò Cæsaris aures.
Nil illum toto quod fit in orbe latet.
Tu certè, scis hoc, superis adscite, videsque
Cæsar, et est oculis subdita terra tuis.
Tu nostras audis inter convexa locatus
Sidera, sollicito quas damus ore preces.
Pervenient istùc et carmina forsitan illa,
Quæ de te misi cœlite facta novo.
Auguror his igitur flecti tua numina, nec tu
Immeritò nomen mite parentis habes.

Vous voyez qu'il espère que ses oraisons et ses louanges parviendront à la connaissance d'Auguste déifié, et qu'elles seront récompensées; mais vous voyez aussi qu'il étend son culte sur les vivans, et qu'il se flatte de l'espérance que Tibère le saura. C'était son grand but, et de là vint le tour de souplesse que l'on remarque dans l'endroit où il fait mention de ses vers gétiques. Il suppose qu'un des Gètes qui les entendirent réciter, jugea que l'éloge de Tibère qu'on y avait répandu, devait faire rétablir l'auteur.

Esse parem virtute patri, qui fræna rogatus
Sæpè recusati ceperit imperii.
Esse pudicarum te Vestam, Livia, matrum,
Ambiguum nato dignior, anne viro.
Esse duos juvenes firma adjumenta parentis,
Qui dederint animi pignora certa sui.
Hæc ubi non patriâ perlegi scripta Camœnâ,
Venit et ad digitos ultima charta meos ;
Et caput et plenas omnes movere pharetras,
Et longum Getico murmur in ore fuit.
Atque aliquis, Scribas hæc cùm de Cæsare, dixit,
Cæsaris imperio restituendus eras.
Ille quidem dixit, sed me jam, Care, nivali
Sexta relegatum bruma sub axe videt.
Carmina nil prosunt (127). . . . . .

(N) *Il mourut........ la quatrième année de* Tibère,......... *à l'âge d'environ soixante ans.*] C'est ainsi que sa mort se trouve placée dans la Chronique d'Eusèbe avec le consentement de Scaliger (128). Puis donc qu'Ovide fut exilé à l'âge d'un peu plus de cinquante ans, l'an de Rome 761 (129), il faut qu'il ait vécu environ soixante années, et que son exil ait duré neuf ou dix ans, s'il est vrai qu'il ait vécu jusqu'à la quatrième année de l'empire de Tibère; car cette quatrième année concourt avec l'an de Rome 771 : et notez qu'il y a des gens qui disent qu'Ovide mourut un premier jour de janvier (130). Alde Manuce (131) suppose qu'il fut exilé environ l'an 52 d'Auguste, et qu'il mourut l'an 5 de Tibère, et par conséquent que son exil dura huit années et quelques mois. Ce calcul n'est point exact : Auguste courait l'année cinquante-huitième de son empire quand il mourut : il faut donc qu'il ait vécu plus de cinq ans depuis la disgrâce d'Ovide, si elle arriva environ l'an 52 de son règne. Comme donc, selon Manuce, ce poëte a vécu jusqu'à l'an cinquième de Tibère, il s'ensuit que son exil a duré environ dix ans. Ciofanius (132) a pris une autre hypothèse : il prétend qu'Ovide partit de Rome, le 10 de décembre, à l'âge de cinquante ans sept mois et vingt et un jours. Il mourut, ajoute-t-il, le premier jour de janvier, à l'âge de cinquante-sept ans, neuf mois et onze jours, ayant été exilé pendant sept années et vingt et un jours. Si l'on veut rectifier les brouilleries qui sont là-dedans, on n'a qu'à mettre huit mois au lieu de sept, après les cinquante années d'Ovide. Telle était sans doute l'intention de Ciofanius qui supposait avec Manuce (133), qu'Ovide na-

(125) *Idem, ibid., epist. IX ad Græcinum*, *vs.* 105.

(126) *C'est-à-dire Lucius Pomponius Flaccus, qui fut consul, l'an de Rome* 770. *Voyez* Ovide, de Ponto, *lib. IV, epist. IX, vs.* 60.

(127) *Idem, ibidem, epist. XIII, vs.* 27.

(128) Scalig., in Euseb., *pag.* 182, *ad num.* 2033.

(129) *Voyez la remarque* (K), *citation* (108).

(130) Ciofanius, *in* Vitâ Ovidii.

(131) *In* Vitâ Ovidii.

(132) *Idem, ibidem.*

(133) Aldus Manutius, *in* Vitâ Ovidii, *p.* C.

quit le 19 de mars 711. Il a dû compter depuis ce jour-là jusques au 10 de décembre, huit mois et vingt et un jours; mais il devait compter depuis le 19 de décembre jusques au 1er. de janvier, treize jours et non pas onze. Quoi qu'il en soit, il a cru qu'Ovide mourut le 1er. de janvier 769, temps auquel Tibère n'avait encore régné qu'un peu plus de 14 mois. Et voilà une opinion bien différente de celle que j'ai suivie. M. de Tillemont ne fait durer que sept ans l'exil de ce poëte (134), et il les place depuis l'an 54 d'Auguste jusques au quatrième de Tibère (135). Selon cela Ovide aurait été exilé à l'âge de cinquante-trois ans, et non pas, comme il l'assure lui-même (136), à l'âge de cinquante, se servant du nombre rond et laissant les mois qu'il avait de plus. Il n'eût pas laissé ainsi deux ou trois années, s'il les avait eues au delà de dix lustres. Scaliger, qui lui attribue cette omission (137), est en cela moins raisonnable qu'en ce qu'il le fait mourir l'an 9 du bannissement. Le calcul de l'abbé de Villeloin (138) est très-mauvais. Il porte qu'Ovide, exilé l'an 52 d'Auguste, et ayant vécu dans l'exil sept ans et vingt et un jours, et étant mort l'an 4 de Tibère, vécut cinquante-sept ans neuf mois et onze jours. N'oublions pas M. Moréri, qui a dit qu'Ovide mourut *le premier janvier de la* 199e. *olympiade*, comme si un période de 4 ans n'avait qu'un *premier janvier*. Séthus Calvisius parle de la mort de ce poëte un peu avant que de marquer l'olympiade 199. C'est la placer vers la fin de l'olympiade 198. Il fait entendre qu'Ovide mourut au commencement de l'an de Rome 769, et du consulat de Cælius Rufus et de Pomponius Flaccus; mais la raison qu'il en donne ne vaut rien. *Ovidius circà hæc tempora mortuus est, meminit* ENIM in penultimâ elegiâ de Ponto (139) *hujus Flacci futuri consulis in calendis januarii* (140). Quoi! parce qu'Ovide remarque que ce Flaccus entrera au consulat le 1er. de janvier suivant, il faudra conclure qu'il est mort au commencement de ce consulat? Quelle manière de raisonner! Je crois que Calvisius avait une autre intention : il voulait dire, ce me semble, que les vers d'Ovide ne contenant rien de postérieur à cette désignation du consulat de Pomponius Flaccus, il faut conclure que sa mort arriva un peu après. Ce raisonnement, beaucoup meilleur que le premier, n'est pas néanmoins fort bon; car une longue maladie, ou le dépit de voir l'inutilité de tant de vers, eussent pu obliger Ovide à faire taire sa muse.

On aurait bien de la peine à compter tous ceux qui assurent qu'il mourut le même jour que Tite-Live, et que ce jour était le premier de l'an. Je ne vois point sur quoi ils se fondent; car il est bien vrai que dans la chronique d'Eusèbe ce grand poëte et ce grand historien meurent en la même année, mais le jour n'y est point marqué. Le Cœcilius Minutianus Apuléius de Cœlius Rhodiginus est apparemment la source de la date dont nous parlons; car il dit qu'Ovide mourut le premier jour de janvier, après sept années de bannissement, et que Tite-Live mourut aussi ce jour-là (141).

(O) *Il jeta dans le feu ses* Métamorphoses, *soit par dépit, soit parce qu'il n'y avait pas mis encore la dernière main.*] C'est lui-même qui nous l'apprend : et c'est un récit qu'on ne sera pas fâché de trouver dans mon commentaire,

Carmina mutatas hominum dicentia formas,
Infelix domini quòd fuga rupit opus,
Hæc ego discedens, sicut bona multa meorum,
Ipse meâ posui mœstus in igne manu.
Utque cremâsse suum fertur sub stipite natum
Thestias, et melior matre fuisse soror;
Sic ego non meritos mecum peritura libellos
Imposui rapidis viscera nostra rogis.
Vel quòd eram musas, ut crimina nostra, perosus:
Vel quòd adhuc crescens, et rude carmen erat.
Quæ quoniàm non sunt penitùs sublata, sed exstant;
(Pluribus exemplis scripta fuisse reor)
Nunc precor ut vivant, et non ignava legentem

(134) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. I, pag. m.* 111.

(135) *Là même, pag.* 66 *et* 111.

(136) *Voyez la remarque* (K), *citation* (107).

(137) Scaliger., in Euseb., *pag.* 182, *n.* 2033.

(138) *L'abbé* de Marolles, Vie d'Ovide.

(139) *Il fallait dire* in nonâ elegiâ libri IV : *elle n'est point la pénultième, puisque ce livre en contient XVI.*

(140) Sethus Calvisius, *ad ann. mundi* 3966, *pag. m.* 414.

(141) *Voyez* Cœlius Rhodiginus, *lib. XIII* Antiq. Lect., *cap. I, pag. m.* 659.

ılectent, admoneantque mei.
ıen illa legi poterunt patienter ab
ullo;
this summam si quis abesse manum.
mediis opus est incudibus illud:
et scriptis ultima lima meis.
n pro laude peto. Laudatus abunde
stiditus si tibi, lector, ero.
ue sex versus, in primâ fronte libelli
ponendos esse putabis, habe:
ente suo quicunque volumina tangis,
tem vestrâ detur in urbe locus.
nagis faveas, non hæc sunt edita ab
illo,
asi de domini funere rapta sui.
in his igitur vitii rude carmen habebit,
aturus, si licuisset, erat (142).

voir aussi l'endroit (143) où e l'empereur de se faire lire morceaux de cet ouvrage. *souhaita....... que ses cen-ent portées à Rome, et que sur son tombeau l'épitaphe fit lui-même.*] Il craignait alité de l'âme, et il en sou-ı mortalité; car il ne voulait ue son ombre fût errante elles des Sauromates : ainsi cas il voulait avoir un tom-Rome. Rapportons ce qu'il ır ce sujet à sa chère femme.

tinàm pereant animæ cum corpore
nostræ,
atque avidos pars mea nulla rogos!
morte carens vacuas volat altus in auras
s, et Samii sunt rata dicta senis;
rmaticas Romana vagabitur umbras,
feros manes hospita semper erit.
ien facito parvâ referantur in urnâ.
o non etiam mortuus exul ero.
at hoc quisquam: fratrem Thebana
peremptum
uit tumulo rege vetante soror.
cum foliis et amomi pulvere misce:
suburbano condita pone loco.
legat versus oculo properante viator,
libus in tumuli marmore cæde notis:
qui jaceo tenerorum lusor amorum,
io perii Naso poëta meo.
qui transis, ne sit grave, quisquis
amâsti,
, Nasonis molliter ossa cubent (144).

ıvint là de l'opinion de Py-mal à propos : elle est con-la doctrine qu'il suppose que res errent autour des tom-

es barbares........ l'aimèrent orèrent singulièrement.........

id., Trist., *lib. I*, *eleg. VII*, *vs.* 13.
ssi, *ibidem*, *lib. III*, *eleg. XIV*,

m, *lib. II*, Trist., *vs.* 555.
m, *lib. III* Tristium, *eleg. III*,

il leur fit des excuses des descriptions qu'il faisait de leur pays.] Citons un passage de l'une de ses épîtres.

Nec sumus hîc odio, nec scilicet esse meremur,
Nec cum fortunâ mens quoque versa mea est.
Illa quies animi est, quam tu laudare solebas,
Ille vetus solito perstat in ore pudor.
Sic ego sum longè; sic hîc, ubi barbarus hostis,
Ut fera plus valeant legibus arma, facit.
Rem queat ut nullam tot jam Græcine per annos
Fœmina de nobis virve puerve queri.
Hoc facit, ut misero faveant adsintque Tomitæ,
Hæc quoniàm tellus testificanda mihi est.
Illi me, quia velle vident, discedere malunt:
Respectu cupiunt hic tamen esse sui.
Nec mihi credideris: exstant decreta, quibus nos
Laudat, et immunes publica cera facit.
Conveniens miseris et quanquàm gloria non est,
Proxima dant nobis oppida munus idem (145).

Vous voyez qu'ils lui accordèrent des exemptions, et voici un autre passage qui témoigne que c'était une faveur extraordinaire parmi eux, et qu'ils le couronnèrent publiquement.

Adde quòd Illyricâ si jam pice nigrior essem,
Non mordenda mihi turba fidelis erat.
Molliter à vobis mea sors excepta, Tomitæ,
Tam mites Graios indicat esse viros.
Gens mea, Peligni, regioque domestica, Sulmo,
Non potuit nostris lenior esse malis.
Quem vix incolumi cuiquam salvoque daretis,
Is datus à vobis est mihi nuper honor.
Solus adhuc ego sum vestris immunis in oris;
Exceptis, si qui munera legis habent.
Tempora sacratâ mea sunt velata coronâ,
Publicus invito quam favor imposuit.
Quàm grata est igitur Latonæ Delia tellus,
Erranti tutum quæ dedit una locum;
Tam mihi cara Tomus, patriâ quæ sede fugatis,
Tempus ad hoc nobis hospita fida manet.
Dî modò fecissent placidæ spem posset habere
Pacis, et à gelido longiùs axe foret (146).

Ces dernières paroles nous marquent ce qu'il trouvait de fâcheux dans le lieu de son exil : il y était exposé aux rigueurs du froid, et voisin d'un peuple qui faisait continuellement des irruptions (147). Cela n'était guère convenable à un Italien délicat et maigre (148), et qui avait passé

(145) *Idem*, de Ponto, *lib. IV*, *epist. IX*, *vs.* 89.

(146) Ovidius, de Ponto, *lib. IV*, *epist. XIV*, *vs.* 45.

(147) *Voyez la IIIe. lettre du Ier. livre* de Ponto, *et passim alibi.*

(148) *Sufficiant: graciles, sed non sinè viribus artus:*
Pondere, non nervis, corpora nostra carent.
Ovid., Amor. *lib. II*, *eleg. X*, *vs.* 23.
Voyez ci-dessous le passage de l'épître X du Ier. livre de Ponto, *vs.* 21.

sa vie dans les douceurs du repos (149).

Voyons aussi ce qu'il répondit aux plaintes des habitans de Tomes : il les assura qu'il n'avait jamais médit d'eux (150), et qu'il s'était contenté de crier contre leur climat.

In medias Syrtes, mediam mea vale Charybdin
Mittite, præsenti dum careamus humo.
Styx quoque, si quid ea est, benè commutabitur Istro :
Si quid et inferius, quàm Styga, mundus habet.
Gramina cultus ager, frigus minùs odit hirundo;
Proxima Marticolis quàm loca Naso Getis.
Talia succensent propter mihi verba Tomitæ,
Itaque carminibus publica mota meis.
Ergò ego cessabo nunquàm per carmina lædi?
Plectar et incauto semper ab ingenio?

. . . .

Sed nihil admisi : nulla est mea culpa, Tomitæ,
Quos ego, cùm loca sim vestra perosus, amo.
Quilibet excutiat nostri monumenta laboris;
Littera de vobis est mea questa nihil.
Frigus et incursus omni de parte timendos,
Et quòd pulsetur murus ab hoste, queror.
In loca non homines, verissima crimina dixi.
Culpatis vestrum vos quoque sæpè solum.

. . . .

At malus interpres, populi mihi concitat iram,
Inque novum crimen carmina nostra vocat.
Tam felix utinam, quàm pectore candidus essem.
Exstat adhùc nemo saucius ore meo (151).

(R) *Il écrivit une infinité de vers pendant son exil*(152) *: il ne s'en faut pas étonner........ il manquait de conversation, il n'aimait ni à boire ni à jouer.*] Voilà bien des causes de fécondité; mais on n'y trouve point la principale : c'est que la muse d'Ovide enfantait sans peine, et se dispensait du soin de nourrir l'enfant; car elle s'appliquait très-peu à corriger ses productions (153) : il lui devait donc arriver ce qui arrive pour l'ordinaire à une femme qui n'est jamais nourrice, elle redevient enceinte plus promptement. Voici des passages qui nous apprennent que les Muses tenaient lieu de toutes choses à Ovide.

Hîc ego, finitimis quamvis circumsoner armis,
Tristia, quo possum, carmine fata levo.
Quod quamvis nemo est, cujus referatur ad aures;
Sic tamen absumo decipioque diem.
Ergò quod vivo, durisque laboribus obsto,
Nec me sollicitæ tædia lucis habent;
Gratia musa tibi. Nam tu solatia præbes,
Tu curæ requies, tu medicina venis :
Tu dux et comes es : tu nos abducis ab Istro,
In medioque mihi das Helicone locum (154).

Il se plaint d'être sans livres, et sans auditeurs :

Non hic librorum, per quos inviter alarque,
Copia : pro libris arcus et arma sonant.
Nullus in hâc terrâ, recitem si carmina, cujus
Intellecturis auribus utar, adest (155).

Et il veut que cela lui serve d'excuse si ses vers ne sont pas bons : sa veine affaiblie par l'adversité n'est point excitée par l'espérance des applaudissemens.

Contudit ingenium patientia longa laboris,
Et pars antiqui magna vigoris abest.
Sæpè tamen nobis, ut nunc quoque sumpta tabella est,
Inque suos volui cogere verba pedes :
Carmina scripta mihi sunt nulla, aut qualia cernis,
Digna sui domini tempore, digna loco.
Denique non parvas animo dat gloria vires,
Et fœcunda facit pectora laudis amor.
Nominis et famæ quondàm fulgore trahebar,
Dum tulit antennas aura secunda meas.
Non adeò est benè nunc, ut sit mihi gloria curæ :
Si liceat, nulli cognitus esse velim.

. . . .

At puto, si demens studium fatale retentem,
Hic mihi præbebit carminis arma locus.
Non liber hic ullus, non qui mihi commodet aurem,
Verbaque significent quid mea norit, adest.
Omnia barbariæ loca sunt, vocisque ferinæ :
Omnia sunt Getici plena timore soni (156).

Il répète la même pensée et la dilate dans un autre lieu, où il dit qu'il est rebuté de faire des vers, et qu'il y renoncerait s'il n'était privé de tout autre amusement.

Da veniam fasso, studiis quoque frena remisi,
Ducitur et digitis littera rara meis :
Impetus ille sacer, qui vatum pectora nutrit,
Qui priùs in nobis esse solebat, abest.
Vix venit ad partes, vix sumptæ musa tabellæ
Imponit pigras pænè coacta manus :
Parvaque, ne dicam, scribendi nulla voluptas

(149) *Voyez l'élégie X du IVe. livre des* Tristes.

(150) *On accorderait cela difficilement avec l'élégie VII et X du Ve. livre des* Tristes.

(151) Ovidius, *epist. XIV libri IV* de Ponto, *vs.* 9.

(152) *Outre les cinq livres* Tristium, *et les quatre livres* de Ponto, *qui nous restent, il fit en ce pays-là plusieurs vers qu'il jeta au feu. Voyez son élégie XII du Ve. livre* Tristium.

(153) *Voyez la fin de cette remarque.*

(154) Ovidius, Trist., *lib. IV, eleg. X, vs.* 111. *Voyez aussi lib. V, eleg. VII.*

(155) *Idem, ibidem, lib. III, eleg. XIV, vs.* 37.

(156) Ovid., Trist., *lib. V, eleg. XII, vs.* 31.

Est mihi : nec numeris nectere verba juvat.
Sive quod hinc fructus adeò non cepimus ullos,
Principium nostri res sit ut ista mali :
Sive quod in tenebris numerosos ponere gressus,
Quodque legas nulli, scribere carmen, idem est.
Excitat auditor studium, laudataque virtus
Crescit, et immensum gloria calcar habet?
Hic mea cui recitem, nisi flavis scripta Corallis,
Quasque alias gentes barbarus Ister habet?
Sed quid solus agam? quâque infelicia perdam
Otia materiâ, surripiamque diem?
Nam neque me vinum, nec me tenet alea fallax,
Per quæ clam tacitum tempus abire solet.
Nec me, quod cuperem, si per fera bella liceret,
Oblectat cultu terra novata suo.
Quid, nisi Pierides, solatia frigida restant,
Non benè de nobis quæ meruere deæ (157)?

Je citerai encore un endroit, savoir celui où il dit que sa maigreur ne procède pas de quelque débauche, vu qu'il ne buvait presque que de l'eau, et que l'état de sa fortune ne l'exposait pas aux feux de l'amour.

Is quoque, qui gracili cibus est in corpore, somnus,
Non alit officio corpus inane suo.
Sed vigilo, vigilantque mei sinè fine dolores,
Quorum materiam dat locus ipse mihi.
Vix igitur possis visos agnoscere vultus,
Quoque ierit, quæras, qui fuit antè, color.
Parvus in exiles succus mihi pervenit artus,
Membraque sunt cerâ vallidiora novâ.
Non hæc immodico contraxi damna Lyæo:
Scis, mihi quam solæ pœnè bibantur aquæ.
Non epulis oneror, quarum si tangar amore,
Est tamen in Geticis copia nulla locis.
Nec vires adimit Veneris damnosa voluptas,
Non solet in mæstos illa venire toros.
Unda locusque nocent, et caussa valentior istis
Anxietas animi, quæ mihi semper adest (158).

Disons un mot sur la manière dont il corrigeait ses ouvrages : il avoue là-dessus sa négligence et sa paresse, il convient qu'on avait raison de le critiquer à Rome sur ce qu'il répétait éternellement les mêmes choses dans les poésies qu'il écrivait pendant son exil (159). Ce défaut ne lui était pas inconnu, et il tâchait de le corriger; mais la vivacité qui l'animait dans la première composition ; lui manquant lorsqu'il revoyait ses poésies, il trouvait la correction trop pénible, et il l'abandonnait. Ce n'est là que l'une de ses excuses. Il est certain que plusieurs auteurs en sont logés là. Ils composent avec plaisir et avec ardeur, et de là vient qu'ils étalent toutes leurs forces; mais ils ne battent que d'une aile quand ils font la révision de leur ouvrage : le premier feu ne revient point; il y a dans leur imagination un certain calme qui fait que leur plume ne peut avancer qu'avec mille peines. C'est un bateau qui ne ya qu'à force de rames. Si vous voulez savoir ce que dit Ovide sur la correction de ses écrits, lisez ces vers-ci :

Judicium tamen hîc nostrum non decipit error,
Nec quicquid genui, protinùs illud amo.
Cur igitur si me video delinquere, peccem;
Et patiar scripto crimen inesse, rogas?
Non eadem ratio est, sentire, et demere morbos.
Sensus inest cunctis, tollitur arte malum.
Sæpè aliquod verbum cupiens mutare relinquo:
Judicium vires destituuntque meum.
Sæpè piget (quid enim dubitem tibi vera fateri?)
Corrigere, et longi ferre laboris onus.
Scribentem juvat ipse favor, minuitque laborem,
Cumque suo crescens pectore fervet opus :
Corrigere at res est tanto magis ardua, quanto
Magnus Aristarcho major Homerus erat.
Sic animum lento curarum frigore lædit,
Ut cupidi si quis fræna retentat equi (160).

(S) *Il avait entre autres bonnes qualités celle de n'être point satirique ... Il n'y eut jamais de fiel plus amer que celui qu'il versa dans son poëme contre Ibis.*] Il se vante de n'avoir jamais attaqué personne par des vers piquans, et il représente cela à l'empereur pour lui montrer que si ses muses lui avaient déplu à d'autres égards, elles méritaient du support, puisqu'elles avaient été toujours éloignées de l'esprit de malignité.

Non ego mordaci distrinxi carmine quemquam,
Nec meus ullius crimina versus habet,
Candidus à salibus suffusis felle refugi :
Nulla venenato littera mista jocô est.
Inter tot populi, tot scripti millia nostri,
Quem mea Calliope læserit, unus ero (161).

Voilà comme il parle dans un poëme qu'il fit depuis son bannissement : je crois néanmoins que son invective contre Ibis était déjà faite : car, puisqu'il ne se donne que cinquante ans à l'entrée de cet ouvrage, il le composa sans doute peu de temps après qu'il fut arrivé à Tomes, et sur les premières nouvelles qu'il y reçut qu'un certain homme s'était déclaré son ennemi.

Tempus ad hoc, lustris mihi jam bis quinque peractis,

(157) *Idem*, de Ponto, *lib. IV, epist. II, vs.* 33. *Voyez aussi lib. I, epist. V, vs.* 10.
(158) *Idem*, *lib. I* de Ponto, *epist. X, vs.* 21.
(159) *Idem*, de Ponto, *lib. III, ep. IX, vs.* 39.
(160) *Idem*, *ibidem*, *vs.* 9.
(161) Ovidius, Trist., *lib. II*, *vs.* 563.

Omne fuit musæ carmen inerme meæ :
Nullaque, quæ possit, scriptis tot millibus, exstat,
Littera Nasonis sanguinolenta legi.
Nec quemquam nostri, nisi me, læsêre libelli:
Artificis periit cum caput arte suâ.
Unus (et hoc ipsum est injuria magna,) perennem
Candoris titulum non sinit esse mei.
Quisquis is est (nam nomen adhuc utcunque tacebo)
Cogit inassuetas sumere tela manus.
Ille relegatum gelidos Aquilonis ad ortus,
Non sinit exsilio delituisse meo :
Vulneraque immitis requiem quærentia vexat:
Jactat et in toto nomina nostra foro:
Perpetuoque mihi sociatam fœdere lecti
Non patitur miseri funera flere viri (162).

S'il avait eu cinquante-deux ans ou plus, il l'aurait marqué afin de rendre plus recommandable l'honnêteté qu'il avait eue de n'écrire rien de satirique. Ce coup d'essai fut un chef-d'œuvre en ce genre-là : Ovide y (163) *fait un ramas de tous les tourmens qui se trouvent marqués dans l'histoire ou dans la fable, pour les souhaiter en malédiction à son perfide ennemi, lesquels il tire de deux cent trente-neuf exemples, qu'un professeur de lettres dans l'université de Paris, qui vivait il y a près de cent ans* (164), *a distribués en quarante-deux espèces, dont il avait dessein de composer autant de chapitres* (165) ; *il s'appelait Stephanus Richardus Nivernensis.* Le meilleur commentaire que l'on ait sur cette satire est celui de M. de Boissieu (166) : il fut imprimé à Lyon, *sumtibus Antonii Pillehotte*, l'an 1633, *in-4°.* (167). M. l'abbé de Marolles, qui est le premier qui ait traduit en français cette poésie d'Ovide, y joignit des notes fort amples, dont les meilleures sont tirées du commentaire de M. de Boissieu. Cette traduction fut imprimée à Paris, l'an 1661, *in-8°.*

(162) Ovidius, in Ibin, *init.*

(163) *L'abbé* de Marolles, *dans l'argument de sa traduction française du poëme contre Ibis.*

(164) *Cet abbé parlait ainsi l'an* 1661.

(165) *Cet abbé donne le titre de ces chapitres.*

(166) Dionysius Salvaginus Boessius.

(167) *L'abbé* de Marolles *n'a point su cela; car il dit, pag.* 67, *que cet ouvrage de* Messire Denys de Salvaing, seigneur de Boissieu, *fut imprimé* à Lyon, en 1638.

P.

PACARD (GEORGE), se surnomme *Ségusien* à la tête d'un de ses livres, ce qui me fait croire qu'il était du Lyonnais, ou des environs. Il vivait au XVI[e]. siècle. Je pense qu'il était ministre à la Rochefoucault, l'an 1574, lorsqu'il dédia sa Théologie naturelle au comte de la Rochefoucault. On voit dans la Bibliothéque de du Verdier Vau-Privas, que cet ouvrage, qui contient *plusieurs argumens pris de la nature, contre les épicuriens et athéistes*, fut imprimé à la Rochelle, l'an 1579, in-8°. Il y en a une seconde édition revue et augmentée par l'auteur (A). Elle est de Niort, 1606, in-8°. Le manuscrit de ce traité rendit un très-grand service à George Pacard (B).

(A) *Une seconde édition revue et augmentée par l'auteur.*] L'auteur en ôta le chapitre de l'antechrist qui était dans la première. Il avait publié un traité exprès là-dessus à Niort, deux années auparavant (1).

(B) *Le manuscrit de ce traité rendit un grand service à* l'auteur.] Voici ce qu'il en touche dans l'épître dédicatoire. *C'est qu'étant sorti de prison, où j'ai été retenu à Grenoble environ un an, je fus averti par un gentilhomme, sieur de Bompar, qui avait moyenné ma délivrance, que j'avais été garanti, et sauvé du chemin du mort où avaient passé huit des nôtres, pour raison d'une copie de ce recueil que j'avais lorsqu'on me prit prisonnier, laquelle courut*

(1) *Voyez l'avertissement au lecteur, au commencement du IV[e]. livre.*

par les mains de messieurs du parlement dudit lieu.

PACHÉCO (Alvarez), colonel espagnol, parent du duc d'Albe (*a*), servait sous lui dans le Pays-Bas, et avait été envoyé à Flessingue, tant pour y être commandant, que pour y faire hâter la construction d'une citadelle, en 1572; mais avant qu'il débarquât, on s'était déjà soulevé, on avait déjà chassé la garnison espagnole. Il tomba donc comme des nues, et se vit à la discrétion de l'ennemi. On le fit pendre sans quartier, et sans écouter la remontrance que vu sa noblesse on le décollât, puisqu'on ne voulait point lui sauver la vie pour le prix qu'il en offrait. Treslon, indigné contre le duc d'Albe (*b*), ne voulut rien relâcher : il fallut que Pachéco franchît le pas avec deux autres Espagnols. Meursius raconte la chose assez amplement; mais il a confondu ce Pachéco avec un fameux ingénieur (*c*), que le duc d'Albe avait amené d'Italie, et qui s'appelait Paciotti. Il suppose que celui qui fut pendu s'appelait *Paciottus*. M. du Maurier observe quelques autres méprises concernant notre Espagnol (A), qui était apparemment de la famille des cardinaux Pachéco, dont Moréri fait mention.

(*a*) Strada, *dec. I, lib. VII, ad ann.* 1572.

(*b*) *A cause que ce duc avait fait mourir le frère de ce Treslon, l'an* 1568.

(*c*) *Se maximè Albanum lædere existimabat, si munitionum artificem tam insignem, belli egregium ministrum et propinquo sanguinis nexu, tempore tam alieno eriperet.*, Meurs. Guill. Auriac., *lib. VI*.

(A) *M. du Maurier observe quelques autres méprises touchant notre Espagnol.*] Voici comment il parle (1) : « Au sujet de ce Pachéco, je ne » puis assez admirer la diversité d'opinions que j'ai remarquées dans » les historiens les plus renommés, » qui ont écrit des affaires des Pays-Bas ; car Grotius dit qu'il était » Savoyard, bien que Bentivoglio, » Strada, Meursius, et Emmanuel » de Météren, conviennent qu'il » était Espagnol. Le cardinal Bentivoglio dit qu'il eut la tête tranchée, et les autres écrivent qu'il » fut pendu. D'un autre côté Meursius nomme ce supplicié parent du » duc d'Albe, Paciotti, bien que » tous les autres l'appellent Pachéco, confondant ce Pachéco avec » François Paciotti d'Urbin, comte » de Montefabro, si excellent dans » les fortifications et dans les machines de guerre (2), qu'ayant fait » bâtir la citadelle d'Anvers, son » nom fut donné à l'un des cinq » bastions de la forteresse, par ordre du duc d'Albe, afin que le » nom de ce grand homme se conservât perpétuellement. Les quatre » autres bastions furent nommés le » Duc, Ferdinand, Tolédo, et Albe, » des divers noms de ce duc, sans en » nommer aucun du nom du roi Philippe, son maître. Enfin, pour revenir à ce Pachéco, Emmanuel » de Météren, quoiqu'historien fort » exact, le nomme Pierre Pachéco, » bien que Famiano Strada, mieux » instruit, l'appelle Alvarès. » A proprement parler, on ne peut point mettre Grotius parmi les historiens qui disent que Pachéco fut pendu. *Secuti Hollandiæ oppidum*, dit-il (3), *Flissingani quos surgentis arcis aspectus et præsidium adventans commoverat ; Bacieco Allobroge, operum Albanicorum peritissimo curatore ad supplicium rapto, in causam descendunt.* Ne l'appellerait-il pas Savoyard, pour avoir lu que le duc d'Albe l'obtint du duc de Savoie? *Impetraverat à duce Sabaudiæ Franciscum Paciottum Urbinatem, Montisfabri comitem arcium bellicarumque machinarum peritissimum*

(1) Du Maurier, Mémoires, *pag.* 48.

(2) Du Maurier *a tiré ceci de* Strada, *decad. I, lib. VII.*

(3) Annal., *lib. II, pag.* 50, *edit.*, *in*-12, *ann.* 1658.

(4)? M. de Thou nous fournit une nouvelle variation; car il dit que Pierre Paciottus fut tué dans l'émotion populaire, et qu'on mit sa tête au bout d'une pique, et puis sur les murailles de la ville (5). Que sait-on s'il n'a point pensé que c'était le même ingénieur qu'il avait nommé *Paciottus Allobrox* (6), en parlant de la citadelle d'Anvers? Il nous apprend que ce Paciottus avait fait bâtir depuis peu la citadelle de Turin, sous les ordres du duc Emmanuel Philibert. Voilà peut-être d'où Grotius avait pris le terme *Allobrox*, qui ne convient point à ce fameux ingénieur; car il était d'Urbin. Un confrère de Strada donne à celui qui fit construire la citadelle d'Anvers le nom d'Isidore Paciottus (4), et remarque qu'il laissa deux fils qui furent d'excellens ingénieurs; l'un nommé Vido Ubaldus, fut tué à la prise de Calais, l'an 1596; l'autre, nommé Frideric, était dans Amiens, l'année suivante, lorsque les Français reprirent la ville (8).

(4) Strada, *dec. I, lib. VI.*

(5) *Petro Pacioto quem Albanus arci exstruendæ præfecerat, in tumultu occiso, cujus caput conto præfixum et pro mœnibus statutum est.* Thuanus, *lib. LIV.*

(6) Thuanus, *lib. XLI.*

(7) Angelus Galluccius, de Bello belg., *part. I, lib. VIII. M.* de Thou, *lib. CXVI, pag.* 747, *l'appelle aussi Isidore.*

(8) Galluc., *ibid., lib. IX.*

PADILLA (Marie de), maîtresse de Pierre-le-Cruel, roi de Castille, était élevée chez Alfonse d'Albuquerque lorsqu'elle donna de l'amour à ce monarque pendant l'expédition d'Asturie. L'un des frères du roi avait pris les armes dans ce pays-là : cette révolte, soutenue par un autre frère dans l'Aragon, pouvait avoir de fâcheuses suites, c'est pourquoi la cour jugea qu'il fallait y remédier fort promptement. Le roi marcha en personne avec une armée vers l'Asturie (*a*). La femme de don Alfonse d'Albuquerque fut de ce voyage. Marie de Padilla, l'une des filles qu'elle avait à son service, en fut aussi, et toucha par sa beauté le cœur farouche du monarque. Elle ne le fit pas soupirer longtemps; car ils couchèrent ensemble pendant le voyage (*b*). Jean de Hinistrosa, oncle maternel de la fille, leur avait servi de médiateur et de confident (*c*). Ce fut l'an 1352. Le prince était déjà fiancé avec Blanche de Bourbon, fille de Pierre, premier du nom, duc de Bourbon (*d*), et sœur de la belle-fille (*e*) du roi de France; mais quoique sa fiancée fût aussi belle que sa maîtresse, et d'une maison infiniment plus illustre (A), il n'avait aucune impatience de consommer le mariage; il ne trouvait point bon qu'Albuquerque le pressât sur cet article (*f*); Albuquerque, dis-je, qui appréhendait que les parens de la Padilla ne montassent au premier degré de la faveur. Enfin les noces furent célébrées au commencement de juin 1353, sans aucune pompe (*g*). Il y avait déjà quelque temps que la favorite était accouchée d'une fille (*h*).

(*a*) Mariana, *ubi infrà.*

(*b*) *Eo in itinere Regis animus Mariæ Padilliæ, quæ in Albuquerquii familiâ educabatur eximiâ pulchritudine captus, cum eâ ad S. Facundi oppidum stupri consuetudinem habere cœpit, sponsæ immemor, novisque amoribus amens.* Mariana, de Rebus Hispaniæ, *lib. XVI, pag. m.* 80, *ad ann.* 1352.

(*c*) *Internuncius, pravæque consuetudinis conciliator.* Mariana, *lib. XVI, cap. XVII, pag.* 80.

(*d*) Le père Anselme, Hist. Généalog., *pag.* 260.

(*e*) *Elle avait épousé le fils du roi Jean, qui fut Charles V.*

(*f*) Mariana, *lib. XVI, cap. XVII, pag.* 81.

(*g*) *Idem, ibid.*

(*h*) *Idem, ibid., pag.* 80.

nçut bientôt un très-
;oût pour son épouse ;
troisième jour d'après
il se prépara à courir
maîtresse, qu'il avait
ıns une forteresse au
'age. La reine, sa mère,
ıcesse Éléonor, sa tan-
ıt été averties de son
le conjurèrent de n'en
ainsi, et lui représen-
; conséquences de cette
(B). Il ne fut point tou-
urs prières, ni de leurs
il nia seulement qu'il
ıé ce dessein, et partit
ent tout aussitôt. Plu-
urtisans le suivirent, ré-
s'accommoder à ses pas-
en plus qu'à lui remon-
u'il devait faire. Il s'en
ıéanmoins qui s'appli-
fortement à le faire re-
ıprès de sa femme, et
nrent cela de lui; mais
eut passé deux journées
:, il fut entraîné vers la
ne par la force de sa
(*i*). On crut qu'il y avait
rtilége; d'autres crurent
upçonna d'infidélité son
(C), et que de là vint
la pouvait souffrir. De
jour il ajouta de nou-
egrés aux indignes traite-
ont il usait envers elle,
ı il la fit empoisonner,
ʖı (*k*). Tout le monde dé-
: sort de cette princesse,
ainsi du monde à l'âge
t-cinq ans (*l*). La favorite
t peu après à Séville (*m*),
enterrée dans un monas-

tère qu'elle avait fait bâtir (*n*). Ses funérailles furent faites par tout le royaume comme si elle eût été une reine légitime, et l'on éleva ses enfans comme héritiers présomptifs de la couronne (*o*) (D). Elle avait joui d'une faveur toute puissante (E). Diégo de Padilla, son frère, fut élevé à la charge de grand chambellan, en l'année 1353, et à la dignité de grand-maître de l'ordre de Calatrava, l'année suivante (*p*). Jean de Padilla, son autre frère, fut fait grand maître de saint Jacques, à la place de don Frédéric, frère du roi, l'an 1354 (*q*). Son mariage ne l'empêcha point d'être promu à cette maîtrise, quoiqu'il n'y eût point d'exemple qu'elle eût été possédée par des hommes mariés. Gardons-nous pourtant de croire que la Padilla ait joui de sa faveur sans aucun mélange de chagrin; souvenons-nous qu'en 1357 une autre maîtresse parut plus aimable qu'elle aux yeux de don Pédro-le-Cruel. Ce prince s'abandonna de telle sorte à la passion qu'il conçut pour Alfonsa Coronella (*r*), qu'il ne songeait plus à notre Marie (*s*). On conçoit fort aisément que cela fut rude pour la première maîtresse. Que dirons-nous des inquiétudes qu'elle dut sentir pendant que don Pedro fut si amoureux d'une belle veuve, que, pour en jouir, il lui fit accroire qu'il n'était

ı, *ibid.*, *cap XVIII.*
., *ib.*, *lib. XVII*, *cap. IV.*
ı, *ibid.*
ı, *ibid.*, *cap. V.*

(*n*) In Studilli Monasterio. *Idem*, *ibid.*
(*o*) *Idem*, *ibid.*
(*p*) Mariana, *libr. XVI*, *cap. XVIII.*
(*q*) *Idem*, *ibid.*, *cap. XX*, *pag.* 86.
(*r*) Mariana, *libr. XVII*, *cap. I*, *p.* 94.
(*s*) *In eâ Urbe* (Hispali) *Alfonsæ Coroneliæ amoribus ita indulsit ut præ illâ Padilla contemptui esset.* Idem, ibid.

point marié, et qu'il pouvait l'épouser. Il l'épousa en effet (F); et s'il la quitta bientôt, ce ne fut point sans avoir donné de rudes alarmes au cœur de sa concubine. Je ne renvoie point mon lecteur à l'Histoire des Favorites, imprimée (*t*), l'an 1697; car ce qu'on y dit de notre Padilla, est sophistiqué de mille contes romanesques. Ce n'est point dans de tels ouvrages qu'il faut chercher la vérité, mais dans des auteurs comme Mariana. Notez qu'il confesse qu'il ne manquait rien que la chasteté à cette femme, pour mériter la couronne : *fœminæ*, dit-il (*v*), *præter injuriam pellicatûs, magnis animi et corporis dotibus, dignæque imperio.*

(*t*) *A Amsterdam, chez Paul Marret.*

(*v*) Mariana, *libr. XVII, cap. V, p.* 101.

(A) *Quoique sa fiancée fût aussi belle......, et d'une maison....... plus illustre.*] Voici les paroles de Mariana : *Vix Castellæ rex nuptiarum celebritate peractâ, novam nuptam fastidivit, in Padillæ amorem effusus, si regiæ stirpi comparetur, ignobilis, neque majori formæ pulchritudine. Tanti plerumque est præposteræ animum libidini mancipari* (1). Il dit ailleurs qu'elle était très-belle, et très-sage (2), et que les ambassadeurs du roi la choisirent entre les six filles du duc de Bourbon, comme la plus digne d'être son épouse : *E sex quas habebat, eam expetituri quam regio toro idoneam fore maximè judicarent. Blanca, concedente patre, delecta* (3). Notez que ce duc de Bourbon avait sept filles; mais puisque l'aînée était déjà mariée (4), il ne faut pas blâmer Mariana de n'avoir parlé que de six. Il ne faut point non plus pointiller sur ce que les autres sœurs de Blanche n'étaient pas toutes en âge nubile (5); car cela n'eût point empêché les ambassadeurs de préférer l'une des plus jeunes à toutes les autres, si elle leur eût paru mieux faite et plus belle.

(B) *Sa mère et.... sa tante.... lui représentèrent les conséquences de cette conduite.*] Elles lui dirent qu'il jouait à perdre, non seulement sa réputation, mais aussi tous ses états; que les Français lui feraient la guerre pour venger l'injure que son épouse recevait; que cela donnerait lieu aux Castillans de se soulever; et qu'on ne craint plus d'attaquer les gens dès qu'on s'imagine que le ciel les abandonne à cause des crimes qu'ils ont commis. Ce n'est qu'une image informe des pensées de Mariana : rapportons-les donc suivant ses termes. *Regina mater, Eleonora amita, regis consilio indicato, eum remotis arbitris per omnia numina et quidquid in terris sanctum est, ne se, regnum, fortunas, nominis existimationem præcipiti temeritate perditum eat, profusis lacrimis obtestantur. Quid orbi sermonem, Gallis arma injuriam non laturis, civibus dissidiorum materiam daret? Ignorare videlicet integrâ probitatis famâ humana imperia constare; quos destitui à numine, quibus infensum cœlum esse, semel fuerit persuasum, in eos homines mala omnia quasi facto agmine impetum dare* (6).

(C) *On crut qu'il y avait là du sortilége; d'autres crurent qu'il soupçonna d'infidélité son épouse.*] Il se répandit un bruit qu'on avait ensorcelé don Pédro, et qu'une ceinture empoisonnée par le maléfice d'un Juif, faisait voir à ce monarque la figure d'un dragon. *Non ampliùs biduo apud eam* (Blancam) *substitit, tanta impudici amoris impatientia vœsaniaque ut injectam carminibus amentiam fama vulgaverit : zona Judæi cujus-*

(1) Mariana, de Rebus Hispaniæ, *lib. XVI, cap. XVIII, init., pag. m.* 81.

(2) *Lectissimâ formâ, sanctissimis moribus, prudentiâque.* Idem, ibidem, *lib. XVII, cap. IV, pag.* 100.

(3) Mariana, de Rebus Hispaniæ, *lib. XVI, cap. XVII, pag.* 79.

(4) *Elle fut mariée, l'an* 1337, *à Charles de France, qui fut le roi Charles V. Voyez le père* Anselme, Histoire générale, *pag.* 260.

(5) Mariana, *lib. XVII, cap. IV, dit que Blanche fut empoisonnée, en* 1361, *âgée de vingt-cinq ans. Elle n'avait donc que seize ans lorsque les ambassadeurs de don Pédro, roi de Castille, la choisirent, en* 1352, *donc entre ses cinq cadettes il y en avait au-dessous de l'âge nubile.*

(6) Mariana, *lib. XVI, cap. XVIII, pag.* 81.

e medicata draconis specie *ulis objecta* (7). Quelques-uns nèrent que le roi n'avait point e l'aversion pour son épouse sujet légitime, puisqu'elle issé débaucher par Frédéric, don Pédro, et qu'elle en avait ils, la tige de la maison des es. Mariana rejette ces deux ns, et il regarde le second une impudence et une témé- *Neutrum nobis verisimile vi-* ; *ac credam potiùs ubi tetri flamma pectori insederit, non ltra amatoria quærenda neque ffensionis caussas præposterè andas, ut juvenis animus in agi et de potestate mentis videretur* (9). Il a raison de e l'amour que ce monarque onçu pour la Padilla suffisait nverser l'esprit, et à le rem- haine pour son épouse. Un ment tel que celui-là est une féconde; cent autres désordres vent naître. J'admire que Ma- ait oublié ce que l'on a dit de ceinture. Le roi *faisait mille tés* à Blanche, *à la persuasion demoiselle qu'il entretenait, e Padille, laquelle lui donna dre que la reine, par dépit avait fait faire à un enchan- if une ceinture garnie de bou- or, pour lui donner, tellement e que soudain qu'il l'aurait l perdrait toute force et enten- , et tombant par ce moyen en sance de sa femme, elle le gou- rit à l'avenir et tout son royau- èrement selon sa fantaisie* (10). ur de l'Histoire des Favorites paraphrasé tout à son aise ce onte. Il dit que le lendemain ces, la reine donna au roi *une e de pierreries de grande va- t d'un ouvrage ingénieux* (12); arie de Padille ayant *appris de n Pèdre la tenait, la demanda pour en faire imiter l'ouvrage;* qu'elle *avait pratiqué, pour se faire des rem- parts contre* l'inconstance du cœur des rois, *un juif, magicien déclaré, qui par sa noire et abominable science, faisait des crimes aussi horribles que son âme. Ce fut à ce disciple des dé- mons*, continue-t-on, *qu'elle confia la ceinture de don Pèdre, et le char- me qu'il mit dessus fut tel, que lors- qu'il s'en voulut servir, il crut être ceint et piqué d'un serpent, et fit des cris épouvantables. Il ne fallait pas des artifices si malins pour perdre une reine déjà si malheureuse. Marie de Padille et toutes ses créatures di- rent au roi que ce présent de son épou- se était une faveur mortelle qu'elle n'avait pas empoisonnée en un jour. Ce discours et l'effroyable effet de la ceinture, lui donnèrent un redouble- ment d'aversion pour la reine, qu'il se promit de fuir éternellement* (13). Je n'eusse pas allégué un si long pas- sage de l'Histoire des Favorites, si je n'eusse su qu'on a débité la même chose dans une histoire toute pure, je veux dire dans un ouvavge où l'on n'a fait que copier les historiens sans prendre la liberté de joindre aux événemens les fictions de son esprit. Lisez de passage : « Diégno de Valéra » écrit qu'entre plusieurs bijoux que » la reine Blanche avait apportés de » France, était une riche ceinture » dont elle fit présent à son époux ; » et Marie de Padille, l'ayant entre » ses mains, trouva un juif magicien » qui mit un tel charme dessus, que » quand le roi la voulut porter, il » lui sembla qu'il était ceint d'une » couleuvre ; et que s'en étant plaint » à ses favoris, presque tous parens » de Marie de Padille, ils lui persua- » dèrent que c'était un pernicieux » présent de la jeune reine, ce qui » augmenta son aversion, et porta » le mépris qu'il avait pour elle à la » dernière extrémité (14). »

(D) *L'on éleva ses enfans comme héritiers présomptifs de la couronne.*] C'est ce que dit Mariana. *Filii regio cultu, et in spem paterni regni edu- cati* (15). Je pense qu'elle n'eut qu'un

…na, *ibidem, pag.* 82.

…ibusdam suspicio fuit temeraria sanè et …s regem non sinè causâ à Blancâ uxore alienatum : vitiumque illi à Friderico …latum. Idem, ibidem.

…em, *ibidem.*

…aul Émile, *liv. IX, dans la* Vie de …V, *pag. m.* 548. *Je me sers de la traduc-* …Jean Regnart.

…*imprimée à Amsterdam*, 1697.

…Histoire des Favorites, *pag.* 8.

(13) *Là même, pag.* 9.

(14) Histoire chronologique d'Espagne, par ma- demoiselle ***, *tom. II, pag.* 272, 273, *édition de Rotterdam*, 1694.

(15) Mariana, *lib. XVII, cap. V.*

fils et trois filles. Le fils s'appelait Alfonse, et naquit à Tordésilla, l'an 1359. Sa naissance apporta au roi une joie extraordinaire, mais qui fut bientôt changée en grand deuil, car il ne vécut pas beaucoup. Garcias de Tolède, grand maître de l'ordre de Saint-Jacques, fut destiné à l'élever (16). Béatrice, l'aînée de tous les enfans, naquit à Cordoue, l'an 1353 (17). Constance, la seconde fille, naquit l'année suivante. Elle fut mariée avec le duc de Lancastre, fils du roi d'Angleterre (18). La troisième fille eut nom Isabelle et naquit à Tordésilla l'an 1355 (19).

(E) *Elle avait joui d'une faveur toute-puissante.*] Ses frères et ses parens furent élevés aux dignités, et avaient un crédit extrême à la cour (20). Rien ne se faisait dans le royaume que selon leurs vues; les grands et les frères mêmes du roi tâchaient de s'insinuer aux bonnes grâces de la favorite, et n'épargnaient pour cela ni présens, ni soumissions. *Omninò se rex et rempublicam Mariæ propinquis gubernandum tradiderat: eorum arbitratu belli et pacis consilia gerebantur: proceres ipsique regis fratres tempori servire, atque ad fortunæ motum se movere: ad Mariæ gratiam donis, officiis, assentatione aditum certatim captare* (21). En faveur de cette femme on foulait aux pieds les coutumes les plus anciennes, lors même qu'elles avaient beaucoup de connexité avec les principes de la religion. Ne fut-ce pas pour l'amour d'elle que l'on rendit compatible la grande-maîtrise de l'ordre de Saint-Jacques avec le mariage (22)? C'était un grand désordre, il faut l'avouer, et un grand sujet de scandale et de mécontentement pour les peuples. Ceux qui lisent ces sortes de choses en sont moins scandalisés que la plupart des personnes qui les voient. Mais prenez garde que j'établis mon opposition entre ceux qui lisent beaucoup et ceux qui ne lisent presque rien. Ceux-ci se figurent que la corruption de leur temps est quelque chose d'extraordinaire. Ils s'imaginent que les autres pays n'y sont pas sujets, et que les autres siècles en ont été garantis: c'est ce qui les fait le plus murmurer. Mais ceux qui savent, par la lecture de l'histoire, que les désordres de leur temps sont communs à tous les siècles, et à toutes les nations plus ou moins; ceux-là, dis-je, prennent patience, ils sont faits à la fatigue, ils s'endurcissent aux matières de scandale. C'est pour eux que la domination des concubines des princes n'est pas un sujet d'indignation, ils en connaissent trop d'exemples. Mais ceux qui ne lisent pas se scandalisent furieusement de voir qu'une favorite impudique soit idolâtrée des courtisans, parce qu'elle est la distributrice de toutes les charges. Voyez l'article de Diane de POITIERS (23).

(F) *Don Pedro fut si amoureux d'une belle veuve, qu'..... il l'épousa en effet.*] Elle s'appelait Jeanne de Castro, et avait été mariée à don Diégue de Haro (24). Sa beauté et sa pudicité étaient extraordinaires (25). Le roi en devint amoureux, et n'espérant point de satisfaire sa passion qu'en qualité de mari, il feignit de n'être pas marié, et il allégua des preuves de l'aversion avec laquelle il avait épousé Blanche de Bourbon. Deux évêques furent consultés et déclarèrent que ce mariage était nul. Ensuite de cette sentence, il se hâta d'épouser la veuve: il en fut bientôt dégoûté, il ne demeura auprès d'elle que peu de jours; quelques-uns même disent qu'il la quitta dès le lendemain des noces (26). Elle se trouva pourtant enceinte, et eut un fils qui lui servit de consolation, mais qui fut bien balotté de la fortune. *Copiâ fastidium*

(16) *Idem, ibidem, cap. III.*

(17) *Idem, ibidem, lib. XVI, cap. XVII.*

(18) *Idem, ibidem, cap. XVIII, pag.* 84.

(19) *Idem, ibidem, cap. XXI, pag.* 90.

(20) *Voyez* Mariana, *au chapitre XVIII du XVIe. livre.*

(21) *Idem, ibidem, pag.* 82, 83.

(22) *Johannem Padilliam Villageræ regulum in Friderici fratris locum D. Jacobi magistrum substituendum curavit, et quidem conjugem contrà superioris temporis exempla. Novum exemplum legibus moribusque validius fuit: ab eoque initium susceptum ut conjuges iidem et magistri essent, Mariæ in gratiam quæ novi magistri soror erat majorum instituta violata.* Mariana, *lib. XVI, cap. XX, pag.* 86.

(23) *A la remarque* (N), *tom. XII.*

(24) Mariana, de Rebus Hispan., *lib. XVI, cap. XVIII.*

(25) *Vidua, cui formâ comparari nulla poterat, insigni pudicitiæ laude viduitatis incommoda sustentabat.* Idem, ibidem.

(26) *Idem, ibidem.*

.. antea faciente, paucis apud novam nuptam diebus moratur, sunt qui unâ tantam nocte dicant..... Johannes ilius ex iis nuptiis procreatus est patri solamen, fortunæ ludibrium uturus (27).

(27) *Idem, Ibidem.*

PADILLA (Jean de), l'un des chefs de la sédition qui s'éleva dans la Castille, l'an 1520. On dit que sa femme l'engagea à cette révolte, et qu'elle s'y était engagée à cause qu'elle l'avait vu en songe grand-maître de Saint-Jacques (A). On ajoute qu'elle avait une servante qui se mêlait de sorcellerie (B), et qui lui prédisait une grande élévation. Quoi qu'il en soit, il n'y eut dans cette ligue aucun seigneur qui témoignât plus de zèle que cette dame, pour faire perdre la couronne à Charles-Quint (C). Elle pilla des églises, afin d'avoir de l'argent pour entretenir la sédition; mais elle commit ce sacrilége dévotement (D). La conduite d'un curé envers Padilla est digne d'être rapportée (E). Ce fut à Tolède que la rébellion de cet homme, et celle de son épouse, obtinrent le plus de crédit (*a*). Ils étaient l'un et l'autre d'une maison fort illustre. Le mari n'avait guère de mérite : la femme ne valait guère, quoiqu'elle se mît à un très-haut prix; car elle était extrêmement présomptueuse (*b*). Il fut défait auprès de Villalar, et tomba entre les mains du vainqueur. On lui fit couper la tête deux jours après (*c*). Sa femme se sauva en Portugal (*d*). Elle se nommait Marie Pachéco, et était fille de Tendillos de Mendoza, si nous en croyons Paul Jove, qui dit aussi qu'elle était savante (*e*).

(*a*) Le comte de la Roca, Histoire de Charles-Quint, *pag. m.* 40.

(*b*) *Là même.*

(*c*) *Là même, pag.* 54.

(*d*) *Là même, pag.* 56.

(*e*) *Quùm Maria Paceca Tendilii Mendocii filia eruditi ingenii et virilis animi mulier Padilliæ conjugis vexillum ne concitatæ multitudini deesset. dux gerendo bello sustulisset.* Paul. Jovius, Hist., *libr. XIX, folio m.* 7 *verso.*

(A) *On dit que sa femme l'engagea à se révolter, à cause qu'elle l'avait vu en songe grand-maître de Saint-Jacques.*] Voyons ce qu'Antoine de Guévara lui écrivit. *Je sai bien que la premiere assemblée se fit dans vostre maison, auquel lieu s'alluma ce feu, lequel vous avez tousjours souflé et entretenu. Parquoy maintes fois me suis enquis, quelle occasion vous avoit esmeu d'ainsi esmouvoir en ceste sorte le royaume, à quoy m'a esté respondu par vos parens et amys, que ce a esté parce que songeastes ou devinastes voir vostre mary grand maistre de la commanderie de Sainct Jaques, ce qu'estant ainsi vray a esté à vous grand folie, et non moindre resverie; car possible au lieu de luy bailler ceste commanderie, ou l'ordre, qui est une croix, luy mettrons sus une autre croix* (1). N'est-ce pas une chose déplorable, que le songe d'une femme ait pu produire tant de désordres, et tant de saccagemens par tout un royaume? Le premier qui donna le branle à cette grande révolte, fut don Fernand d'Avalos; il gagna la dame dont nous parlons. La dame y entraîna son mari qui, ayant gagné don Pédro Giron, mit les choses dans un tel mouvement, qu'on ne parlait pas de moins que d'ériger en république chaque grande ville de Castille (2). *Fernand d'Avalos fut le premier inventeur de la rebellion, et suis assez informé qu'elle fut pratiquée en vostre maison : de sorte qu'on luy agença le*

(1) Épîtres dorées, *liv. I, pag. m.* 186. *Cette lettre est datée du* 10 *de mars* 1522. *La même chose se trouve dans une lettre du III*e. *livre, pag. m.* 21, *datée du* 15 *de janvier* 1522.

(2) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I, p.* 173. *Il tire cela de la* Lettre de Guévara, *pag. m.* 172, *liv. I.*

bois, mais vous mistes le feu dessoubz (3). Cette guerre civile est donc de celles dont les causes sont frivoles.

(B) .... *Et qu'elle avait une servante qui se mêlait de sorcellerie.*] C'est ce que Guévara lui reproche (4) : *L'on nous a dit de par deça, qu'avez une esclave grande sorciere, laquelle vous a dit et confirmé, que de brief vous serez royne et vostre mary roy, et si succederez aux roys d'Espaine don Charles et dame Ysabeau. Que s'il est ainsi que vous adjoustez foy à telles resveries, ce que je ne puis croire, donnez-vous garde du diable, et de ses tromperies et cautelles.* Dans une autre lettre il lui parle de cette façon (5) : *On dict d'avantage que vous avez une esclave blanche, ou bien une esclave folle, qui est grande sorciere : et dict-on que elle vous a dict et asseuré que dans peu de temps on vous donnera de l'excellence au travers du chapperon comme à une princesse, et à vostre mary de l'altesse : de sorte que vous pretendez succeder à la royne nostre souveraine dame, et vostre mary se promect tenir le lieu de Charles le Quint.*

(C) .... *Aucun.... ne témoigna plus de zèle que cette dame pour faire perdre la couronne à Charles-Quint.*] C'est beaucoup dire; car don Antonio de Acugna, évêque de Zamora, fut si fougueux dans cette révolte, qu'à l'âge de soixante-dix ans il agissait comme aurait pu faire le plus jeune et le plus déterminé brigadier d'armée. Don Antonio de Guévara lui écrivit une lettre dont on ne sera pas fâché de voir ici des morceaux. *Faire des soldats prestres*, lui écrivit-il (6), *c'est chose qui se peut permettre; mais faire des prestres soldats, c'est un fait scandaleux, ce que ne dirons pas que vous seigneur l'avez permis, ains que vous mesmes l'avez fait : veu qu'avez amené plus de troys cens prestres de Zamore pour combattre Tordesilles : et comme bon prelat au commencement de la quaresme, qu'ils se devoyent occuper à confesser, les emmenastes commencer ceste guerre. En l'assaut que donnerent les chevaliers et gouverneurs du royaume aux vostres, vy par mes propres yeux un prestre lequel estant derriere un carneau, mit par terre avec une hacquebute, onze des nostres, et c'estoit le bon qu'au temps qu'il visoit pour les frapper, les benissoit avec la hacquebute, et apres les despeschoit avec le boulet. Si vy aussi pareillement qu'avant que la bataille fut finie, ce gentil prestre receut un coup de trait au front, tellement que sa mort fut si subite, qu'il n'eut temps seulement de se confesser, et moins encore de se signer......* (7) *Souventesfois je vous ay veu ayant une pertuisanne sur vostre espaule, et oncques je ne vous vy le livre à la main, ny estole au col, et si n'obmettray pas à dire cecy, qu'aux soldats qui battoient la forteresse de Ampudie, et qui tomboient du haut en bas leur disiez ainsi : courage, enfans, courage, dessus, dessus, montez, montez, et combattez vaillamment, comme bons champions, et si vous mourez que mon ame soit logée avec la vostre, puis qu'avez si juste entreprinse, et demande tant sainte. Or vous sçavez bien, seigneur evesque, que les soldats qui en ce lieu là mouroient estoyent excommuniez du pape, traitres au roy, commoteurs du royaume, sacrileges, brigans, ennemys de la republique, et source de ses mutineries. Parquoy assez evident est, que l'evesque, qui tels propos tenoit, n'estoit pas trop craintif, ny scrupuleux de perdre son ame, puis qu'il aymoit mourir à la soldadesque, et je ne m'esmerveille que veuille mourir comme desesperé soldat, celuy qui ne se prise oncques de son estat.* La dame Marie de Padilla (8) était donc bien emportée, si elle égalait la fureur de ce prélat. Il y eut quelques autres femmes qui entrèrent dans cette faction, *et qui furent des plus échauffées, ainsi comme nous avons veu*, c'est Brantôme qui parle (9), *en nos guerres civiles*

(3) Guévara, *liv. III, pag.* 21.

(4) *Là même, liv. I, pag.* 187.

(5) *Là même, liv. III, pag.* 22.

(6) *Là même, liv. I, pag.* 170.

(7) *Là même, pag.* 171.

(8) *C'est ainsi que* Guévara *la nomme. D'autres la nomment donna Maria Pedrecco, comme nous l'apprend* Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 174. *Apparemment* Guévara *lui donnait le nom de son mari. Le comte* de la Roca, Histoire de Charles-Quint, *pag.* 55, *la nomme Mari Pachéco. C'est à quoi il se faut tenir.*

(9) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 174.

de la ligue, lesquelles on n'eust sçu dire pourquoi, sinon qu'elles avoient été embabouinées de quelques prescheurs et seducteurs par leurs presches et persuasions. Faites attention à ces dernières paroles, et notez que l'évêque de Zamora fut enfin pris et étranglé (10).

(D) ... *Elle commit ce sacrilége dévotement.*] Il vaut mieux que ce soit Brantôme qui nous raconte cela, que si je traduisais son style. « L'on rap» porte un pareil encore et plus plai» sant trait que fit dona Maria de » Padilla, l'une des honnêtes dames » d'Espagne, et des plus affection» nées à la rebellion, qui se fit en » Espagne au commencement du re» gne de l'empereur Charles, ainsi » que dom Antoine Guevarra le ra» conte; laquelle, ayant faute d'ar» gent pour la solde de ses soldats, » prit tout l'or et l'argent des reliques » de Tolede; mais ce fut avec une » ceremonie sainte et plaisante, en» trant dans l'eglise à genoux, les » mains jointes, couverte d'un voile » noir, ou pour mieux dire d'un sac » mouillé selon Rabelais, piteuse, » marmiteuse, battant son estomach, » pleurant, et souspirant, deux » grandes torches allumées devant » elle; et puis ayant fait gentiment » son pillage, elle se retire aussi » gentiment en mesme ceremonie, » pensant et croyant fermement que » par cette triste ceremonie, ou plus» tost hypocrisie, Dieu ne luy en » sçauroit mauvais gré. Il y a là bien » à rire, qui pourroit voir jouër le » mesme mystere. Mais le meilleur » fut (dit le conte) que les larrons, » quand ils derobent quelque chose, » ils le font avec une grande joye et » allegresse, et quand on les punit » ils pleurent : cette dame au con» traire en desrobant pleuroit, et si » on l'eust punie, il eust fallu par » consequent qu'elle se fust prise à » rire, au contraire des autres lar» rons, comme il se voit (11). » Les premières paroles de ce passage font connaître que l'auteur venait de parler d'un fait semblable. Tout lecteur curieux voudra savoir ce que c'est; ainsi, en faveur de ceux qui ne pourraient pas consulter Brantôme à l'heure même, je mets ici ce qu'il avait raconté. Antoine de Lève étant au siége de Pavie, *et ayant faute d'argent pour contenter et payer ses soldats, mesmes les lansquenets mutinez, il s'advisa de la ruse dont les histoires en parlent, sans que je la dise encore : mais la plus plaisante fut (racontent les Espagnols)* que tomò toda la plata consagrada de los templos, prometiendo todas vezes con voto solemne à los santos, que si quedava vencedor, cosas harto majores que las que tomava, de que hizo batir dinero grosamente. *C'est-à-dire, il prit l'argent sacré des temples, promettant toutesfois avec vœu solemnel aux saints, choses plus grandes que celles qu'il prenoit, s'il demeuroit vainqueur, et puis de cet argent il en fit battre de la monnoye grossierement. Mais il prattiqua par apres le proverbe,* passato il pericolo, gabbato il santo, *et n'en paya jamais rien. Quel payeur de debtes! et il se disoit dans Pavie encore de mon jeune temps, qu'il laissa la debte à payer, et le vœu pour accomplir à l'empereur, puis que cela estoit pour ses affaires qu'il l'avoit emprunté et employé* (12).

(E) *La conduite d'un curé envers Padilla est digne d'être rapportée.*] Continuons à nous servir des paroles de Brantôme. « Un curé du village » de Mediane. . . . affectionna si fort » dom Juan de Padilla, un des prin» cipaux chefs mutinez, que tous les » dimanches à son prosne, il ne fail» loit de le recommander d'un pater » noster et un Ave Maria, et pour la » sainte sedition dont il estoit grand » fauteur; et continua les prieres » l'espace d'un mois, au bout duquel » la fortune voulut que les troupes » dudit Padilla vinrent à passer par » le village dudit monsieur le curé, » qui lui mangerent ses poulles et » son lard, et beurent son vin; et » qui plus est, lui emmenerent sa » chambriere. Le dimanche d'apres » il en fit sa plainte et son prosne, et

(10) Le comte de la Roca, Histoire de Charles-Quint, *pag.* 58.

(11) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 127, 128. *Il a pris cela de la* lettre *que* don Antonio de Guévara *écrivit à cette dame. Elle est au Ier. livre des* Épîtres dorées, *de cet auteur, pag.* 184 *de la traduction française, imprimée à Anvers, l'an* 1591.

(12) Brantôme, *là même, pag.* 126, 127.

» leur raconta tout le dommage que » ces troupes lui avoient fait ; et sur » tout de sa chambriere Catherine, » la nommant tout à trac, et admo- » nestant le peuple de ne suivre plus » le parti de Padilla, mais celui du » roi, donnant au diable tous ses » partisans et seditieux, et les con- » jurant tous de crier vive le roi, et » meure Padilla, ce qui fut fait, et » renvoya tous les autres à tous les » diables. Force pareils traits ayons » nous veus aussi se faire en nos guer- » res de la ligue, selon les despits et » mescontentemens des personnes qui » avoient été pillées, qui renioient » cette sainte ligue et belle union » comme le diable (13). » Afin qu'on voie si Brantôme se donnait trop de licence, soit en abrégeant, soit en amplifiant les auteurs qu'il copiait, je rapporterai mot à mot la narration de Guévara, traduite par le médecin Guterry. « Un curé Biscain demy fol » *mit si fort son* affection à Jehan de » Padille, que tous les dimanches à » son prosne disoit ainsi : Mes freres, » je vous recommande un *Pater* et » un *Ave Maria*, pour la saincte se- » dition, et populaire emotion, afin » que jamais elle ne puisse cesser, et » vous recommande un autre *Pater* » pour la majesté du roi Jehan de » Padille, afin que Dieu le vueille » prosperer, et autant pour la royne » sa femme ; car pour vous en dire » verité, ceux icy sont noz vrays et » naturels rois : et tous les autres » jusques à present sont esté tyrans. » Durerent les prieres bien pres de » trois sepmaines, lesquelles expi- » rées, vint à passer par ce village » Jehan de Padille avec sa gendar- » merie ; et comme les soldats, qui » prindrent logis en sa maison, luy » eussent enlevé sa chambriere, luy » eussent beu son vin, et ne l'eussent » oublié à luy manger et lard et pou- » laille, et quelle qu'il eust ; dist le » dimanche ensuyvant au prosne : » Vous sçavez, mes freres, comme » ceste sepmaine a passé par ici Je- » han de Padille, et croys que n'es- » tes pas ignorans comme les soldats » qui logerent en ma maison ne » m'ont laissé une seule poule, me » ayant aussi mangé mon lard, et beu » mes quatre feuillettes de vin, et » sur tout les malheureux m'ont em- » mené, comme sçavez, ma pauvre » Catherine. Je vous dy cecy, mes » amys, afin que doresnavant ne » priez point pour luy, mais pour » le roy don Charles, et pour la » royne madame Jehanne sa mere, » lesquels sont nos roys naturels » (14). »

(13) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I*, *pag.* 175. *Il emprunte cela des* Épîtres dorées de Guévara, *liv. I*, *pag. m.* 173.

(14) Guévara, Épîtres dorées, *liv. I*, *pag.* 173.

PADILLA (Louise de), comtesse d'Aranda au XVIIe. siècle, a été extrêmement louée par les Espagnols, comme on le verra dans un passage de don Juan de Lastanosa que je vais copier (A).

(A) *Dans un passage .... que je vais copier.*] « J'ai ouï deux sortes de » lecteurs se plaindre des ouvrages » de Baltazar Gracian. Les uns se » plaignent sur la matière, et les au- » tres sur le style : ceux-là, parce » qu'ils estiment infiniment ses li- » vres, et ceux-ci, parce qu'ils vou- » draient qu'ils fussent un peu plus » à leur usage. Les premiers, et entre » eux le phénix de notre siècle, la sa- » vante comtesse d'Aranda (*), dont » le nom reste écrit de six plumes » immortelles, se formalisent de ce » que des matières si hautes, et qui » ne sont propres que pour des hé- » ros, deviennent communes par l'im- » pression ; en sorte que le moindre » bourgeois peut avoir pour un écu, » des choses qui, à cause de leur ex- » cellence, ne sauraient être bien en » de telles mains (1). » Cette plainte me fait souvenir de ceux qui trouvèrent mauvais que M. du Pin publiât en notre langue une nouvelle Bibliothéque des auteurs ecclésiastiques. Voyez la dernière page de sa préface, et les Nouvelles de la république des Lettres (2).

(*) *Donna Luisa de Padilla.*

(1) Juan de Lastanosa, *préface sur le Traité de* Gracian, *intitulé* le Discret. *Voyez la préface de M.* Amelot de la Houssaie, *sur* l'Homme de Cour.

(2) *Mois de juin* 1686, *art. IV*, *pag.* 658.

PAGEAU (N.), un des plus [illu]stres avocats du parlement de [Pa]ris, mourut au mois de juil[let] 1683, *dans un âge, qui était [en]core peu avancé* (*a*). Son élo[ge], tiré d'un manuscrit qui a [po]ur titre *Portraits des avo[ca]ts*, se trouve dans le Mercure [G]alant (*b*) et dans un ouvrage [d]u père Bouhours (*c*).

(*a*) Mercure Galant, *mois de juill.* 1683, *pag.* 128.

(*b*) *Là même, pag.* 128 *et suiv.*

(*c*) *Intitulé :* Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit, *pag.* 195 *et suiv.*, *édition de Hollande.*

PAYS (René le), a passé pour bel-esprit. Il était de Bretagne*; mais il n'a guère paru que dans la province de Dauphiné (A). Il y avait un emploi dans les finances. Ses *Amitiés, Amours et Amourettes*, imprimés l'an 1664, furent l'admiration des provinces, et méritèrent même l'approbation de la capitale (B). Il y eut des dames de la première qualité qui les lurent avec beaucoup de plaisir, et qui s'informèrent du libraire comment l'auteur était fait. Dès qu'il eut su que la duchesse de Nemours avait eu cette obligeante curiosité, il lui envoya une description de sa personne. Cet écrit est intitulé : *Portrait de l'auteur des Amitiés, Amours et Amourettes*. Il est mêlé de vers et de prose. Le style en est enjoué, comme celui de l'ouvrage qui avait plu à cette princesse. Le succès de ce premier livre encouragea M. le Pays à donner de l'occupation aux imprimeurs ; mais, sa Zélotide n'ayant pas été goûtée, il modéra son ardeur, et ne se montra au public que de temps en temps. La lettre qu'il écrivit à M. du Gué, intendant de Dauphiné, lorsque l'on faisait la recherche des faux nobles, passa pour bonne. Il y prouva la noblesse de sa muse, issue de celle de Voiture (C); et il rassembla divers faits curieux concernant la généalogie des poëtes considérés comme poëtes. Il ne fit qu'imiter l'un des plus beaux épisodes de la Clélie de mademoiselle de Scudéri. Quelque temps après il publia un nouveau recueil de pièces. Il paraît par quelques-unes de ses lettres qu'il avait été en Hollande et en Angleterre. Les relations qu'il a faites de ces pays-là sont trop folâtres, et bien injustes; et il y a mêlé des réflexions un peu sérieuses qui sont très-fausses (D). Cela fait du tort au nom français. Il était de l'académie d'Arles (E). Il fut honoré de l'estime du duc de Savoie (F), qui le fit chevalier de Saint-Maurice. Il écrivit une lettre fort jolie sur ce sujet (G). Il se plaint souvent de la fortune (H); et il ne lui dit pas moins d'injures que les poëtes du paganisme. Ce sont des lieux communs où la vanité a pour l'ordinaire un peu trop de part. Au reste, il a bien voulu que l'on sût qu'il était grand patineur (I). La lettre, qu'il écrivit à une dame qui s'était vantée du soufflet qu'elle lui avait donné, est assez maligne (*a*). Ce pourrait bien être une épître qui a été faite à plaisir, et qu'il n'écrivit à personne; et ce ne se-

* Guibdit que le Pays naquit en 1636, comme il l'a lui même remarqué à la page 423 de son Portrait, qu'il envoya à la duchesse de Nemours.

(*a*) *Voyez la remarque* (I).

rait pas la seule aventure qui paraît imaginaire parmi les faits qu'il rapporte. Il y a beaucoup d'apparence qu'il ne vit jamais sa maîtresse nue comme la main (K), et qu'il ne le supposa que pour avoir lieu de débiter plusieurs *concetti*. Il perdit un fâcheux procès peu d'années avant sa mort (*b*), et mourut à Paris, le 30 d'avril 1690. Il parut une satire contre lui, l'an 1670 (*c*).

(*b*) *Voyez la remarque* (H).

(*c*) *Imprimée, si je ne me trompe, ou à Grenoble, ou à Lyon. Il était fort maltraité dans ce petit imprimé.*

(A) *Il n'a guère paru que dans la province de Dauphiné.*] C'est pour cela que M. Allard l'a mis dans le catalogue des écrivains de cette province : *La plus grande partie de ses ouvrages*, dit-il (1), *sont dauphinois, conçus dans Grenoble ou dans Valence.* L'on a pu en user ainsi sans s'écarter de la coutume ; car ceux qui composent la bibliothéque d'un certain pays, y mettent presque toujours les étrangers qui séjournaient dans ce pays-là en composant ou en publiant des livres. Ce passage de l'auteur des Amitiés et Amourettes ne sera pas hors de propos : *Quelle apparence qu'un génie aussi élevé que celui de* VOTRE ALTESSE, *un génie à qui les plus beaux génies de notre siècle rendent tous les jours leurs hommages, et qui passe à la cour pour une source de lumière, ait pu trouver quelque chose d'agréable dans le recueil de mes bagatelles, et dans les ouvrages d'un homme nourri dans les ténèbres de la province ? Un esprit originaire de Bretagne, transplanté en Gascogne, et ensuite dans les montages du Dauphiné, aurait-il pu produire des fruits qui eussent satisfait un goût si fin et si délicat ? Non,* MADAME, *je ne le dois pas croire : ma présomption serait trop grande, et je craindrais de vous faire un outrage* (2).

(1) Allard, Bibliothéque de Dauphiné, *p.* 169.

(2) *Le* Pays, *dans sa* lettre à la duchesse de Nemours, *où il lui fait son* Portrait.

(B) *Ses Amitiés, Amours et Amourettes, méritèrent même l'approbation de la capitale.*] Les Parisiens pardonnent facilement la production d'un bon livre à un provincial qui a fait un long séjour dans Paris ; mais ils trouvent fort mauvais qu'une personne qui n'est jamais sortie de sa province soit un bon auteur. Ils regardent cela comme une entreprise de dangereuse conséquence ; on dirait qu'ils s'imaginent que c'est sortir de l'ordre, et se soustraire à l'autorité légitime de ses supérieurs, et ériger dans la république des lettres la secte des indépendans, qui est si odieuse dans l'église. Ils furent donc peu disposés à juger favorablement des Amitiés et des Amourettes de notre auteur ; car c'était un livre qui leur venait du pays des Allobroges : c'était la production d'un auteur né en Bretagne, et transplanté d'abord dans la Guienne, et puis sur les montagnes de Dauphiné. Voilà les écoles où il était devenu le disciple de Voiture, et où il avait formé le dessein de se porter pour son successeur. Ainsi les préjugés ne lui étaient guère favorables : néanmoins son livre eut un grand débit dans Paris. Il trouva quantité d'approbateurs et à la cour et à la ville. Sans que pour cela je prétende soutenir qu'il n'y fut pas censuré, et méprisé de plusieurs personnes. Lisez ces paroles des M. Guéret : *Tandis que l'un fera de méchans poulets pour sa Margoton, qu'un autre écrira de mauvaises plaisanteries à son boucher, ils ne feront point d'attentats contre l'état* (3). Il en veut aux Lettres de M. le Pays, et à celles de M. de Montreuil. Dans la page suivante il n'est pas si désobligeant, mais ses éloges sont bien maigres. *Parce qu'*Amours, *dit-il*, Amitiés et Amourettes *a passé pour un titre assez agréable, s'enfuit-il que* Fleurs, Fleurettes et Passe-temps *soit reçu de même sorte ?* M. Despréaux a dit quelque chose contre M. le Pays. Le coup fut reçu de bonne grâce ; on ne vit point M. le Pays s'emporter, ni se déchaîner en injures, comme firent la plupart de ses compagnons de disgrâce. Il répondit honnêtement et modestement (4). Au reste, ce que

(3) Parnasse réformé, *pag. m.* 113.

(4) *Voyez sa* Lettre à M. du Tiger. *C'est la*

de Paris, je le pense de l'an-
Rome : je ne crois pas qu'au
de Cicéron, ou au siècle de
e jeune, les Romains eussent
bon que les poëtes et les ora-
l'au-delà des Alpes, et d'au-
es Pyrénées, eussent fait de
ouvrages, avant que d'avoir
leur pays natal.
: confirmer par une preuve au-
que ce que j'ai dit du grand
du premier ouvrage de notre
, je n'ai qu'à citer un journa-
qui ne flatte point. Voyons
le de l'extrait qu'il a donné
autre ouvrage de cet écrivain
s Amours, Amitiés et Amouret-
*M. le Pays furent si bien re-
ns le joli monde, que l'on con-
une agréable idée de ce Démé-
Esprit et du Jugement, dès que
aura qu'il en est l'auteur. On
que l'amour lui avait donné
ume de ses ailes pour écrire ses
s; et il a fait autrefois querel-
ingénieusement l'amour et la
, qu'il n'aura surtout oublié ici
des raisons de l'esprit* (6).
*Il prouva la noblesse de sa mu-
e de celle de Voiture.*] La lettre
publia sur ce sujet fut insérée
dans l'édition des Nouvelles
s; elle est intitulée : *Titres de
se Amourette à monseigneur
é, conseiller ordinaire du roi*,
). Quelqu'un, qui l'avait lue
it qu'elle était nouvelle, m'as-
ue l'intention de l'auteur était
uver qu'il était noble du chef
muse, et qu'ainsi l'on ne devait
i demander d'autres titres de
se, ni prétendre le taxer, à
qu'il n'en produisît. Mais ayant
ouvrage, je n'y trouvai rien
marquât cette intention. Je ne
s dire si cet auteur était noble;
y a si long-temps que je n'ai lu
vrages, que je ne saurais me
nir des endroits où il pourrait
dit, soit en propres termes, soit
ots équivalens, *je suis gentil-*
s. Je me souviens de l'endroit
où il fait mention d'une querelle de son frère : ce qu'il en dit est d'un gentilhomme, mais une infinité de roturiers vivant noblement ne parleraient pas là-dessus d'un ton moins ferme. Voici ce qu'il dit en répondant à une lettre de consolation (8) : *Le soin que vous avez pris de la querelle de mon frère, et la bonté que vous avez de la vouloir pacifier, sont des obligations que je ne saurais jamais reconnaître. J'ai bien du regret que ce petit désordre lui soit arrivé : mais comme il doit avoir de la prudence à ne s'attirer point de mauvaise affaires, il doit aussi avoir de la vigueur à les pousser quand elle lui sont faites mal à propos ; et jamais je ne lui pardonnerais, s'il lui en restait quelque infamie* (9).

(D) *Il a fait des réflexions ..... très-fausses.*] « C'est une chose dont » je ne me puis consoler, qu'on souf- » fre les juifs à Amsterdam, et qu'on » n'y souffre pas les catholiques. A » Paris les maisons de débauche ne » craignent pas tant le commissaire » du quartier, qu'à Amsterdam cel- » les où l'on célèbre la sainte messe. » Cependant j'ai remarqué que la po- » litique est ici la plus forte ennemie » qu'ait notre religion. Les Hollan- » dais ne haissent pas tant Rome que » Madrid : et je crois qu'ils aime- » raient mieux obéir à Alexandre VII » qu'à Philippe IV. Cela est si vrai, » que dans une compagnie, où nous » étions dernièrement, quelqu'un » ayant dit par galanterie, qu'un mi- » nistre avait depuis peu obtenu per- » mission de prêcher à Madrid ; que » l'inquisition y allait être suppri- » mée ; et que le roi catholique était » sur le point de se faire huguenot ; » un vieux Hollandais répondit brus- » quement, et de l'abondance du » cœur, que si l'Espagne se rendait » huguenote, la Hollande serait con- » trainte de se rendre catholique. » Après cela, monsieur, jugez s'ils » sont fort attachés à leur religion,

I*r*. *livre de la II*e*. partie des* Nouvelles
intitulé : Démêlé de l'Esprit et du Juge-
imprimé à Paris, 1688.
mage de Beauval, Histoire des Ouvrages
ns, *sept.* 1688, *art. XV, pag.* 129.
*et la XXVI*e lettre *du II*e. *livre de la*
ir.

(8) *Elle lui fut écrite pendant l'affliction où il était d'avoir perdu une sœur. La manière dont il exprime sa douleur, et la tendresse qu'il avait pour la défunte, est d'un bon cœur et d'un honnête homme. Voyez la* lettre XLII et XLIII *du II*e. *livre.*

(9) Le Pays, Amitiés, Amours et Amourettes, *liv. II, lettre XLII, pag.* 164, *édition de Hollande*, 1665.

» et s'ils haïssent si fort la nôtre. On » peut dire qu'ils ne haïssent rien » que la domination espagnole (10). » La lettre d'où je tire ces paroles n'est point datée ; c'est un défaut général de cette espèce d'ouvrages (11) ; mais on peut savoir par les circonstances, qu'elle fut écrite l'an 1662. Jugez par là si notre auteur entendait bien ce qu'il disait. Ne dirait-on pas qu'il dressa cette relation sur quelque livre composé au temps du duc d'Albe, ou avant la fin de la trêve qu'Henri IV fit conclure entre Philippe III, et les Provinces-Unies ? En ce temps-là les écrivains médisans pouvaient prétendre que les Hollandais haïssaient plus la domination, que la religion des Espagnols ; et je ne doute point qu'on n'ait dit cela dans plusieurs livres. Mais il est certain que quand M. le Pays était en Hollande, on n'y avait plus de haine pour la nation espagnole : la haine n'avait duré qu'autant que la crainte ; or il y avait long-temps que la crainte était dissipée. Depuis la prise de Bois-le-Duc, de Maestricht et de Bréda, et la guerre qui fut déclarée à l'Espagne par Louis XIII, les Provinces-Unies furent assurées de ne retomber jamais sous le joug des Espagnols : elles étaient plus inquiétées de la crainte qu'ils ne fussent trop abaissés, et que la France ne profitât trop de l'abaissement, que de la peur qu'ils ne recouvrassent ce qu'ils avaient perdu. Cette inquiétude contribua autant que toute autre chose au traité qu'elles conclurent à Munster, avec Philippe IV, et depuis ce temps-là elles ont eu plus de véritable cordialité pour les Espagnols, que pour les Français. Cela était naturel, et dans l'ordre de la bonne politique. Il n'est pas besoin de réfuter cet auteur à l'égard des plaintes qu'il fait de la contrainte des catholiques d'Amsterdam, ni à l'égard de ses mauvaises et satiriques plaisanteries contre les femmes anglaises (12), et contre les Hollandaises (13) *.

(E) *Il était de l'académie d'Arles.*] C'est une académie de beaux-esprits, établie sur le modèle de l'académie française. On n'y entre non plus que dans celle de Paris, qu'en le demandant. M. le Pays ayant su que l'on souhaitait de l'y recevoir, et que la demande qu'il fallait faire pour cela selon les statuts serait favorablement écoutée, écrivit à ces messieurs, et fut reçu dans leur corps tout aussitôt. Sa lettre est datée de Grenoble, le 12 de mai 1668 : elle est dans la IIe. partie de ses Nouvelles OEuvres (14), avec le remercîment qu'il écrivit à l'académie (15).

(F) *Il fut honoré de l'estime du duc de Savoie.*] Si je m'en souviens bien, il dédia sa Zélotide à ce duc, qui lui écrivit une lettre fort obligeante. La réponse qu'il fit à ce prince, le 5 de mars 1666, est la lettre XIX de la IIe. partie des Nouvelles OEuvres. Il fit un voyage à Turin, l'an 1670, et voici ce qu'il rapporte des honneurs qu'il y reçut. « Sans » vanité, ou avec vanité si vous voulez, je puis vous assurer que j'ai » été reçu très-obligeamment de » leurs altesses royales. L'on m'a » convié de leur part pour voir la » St.-Hubert à la Vénerie. Ce sera » une fête très-magnifique. Les dames y courront le cerf avec des » équipages tout brodés d'or et de » pierreries. Après la prise il y aura » durant deux jours, cadeaux, bals, » ballets, concerts et opéra. On s'y » prépare depuis long-temps : mais » après tout cela me croirez-vous » quand je vous dirai, que S. A. R. » a fait marquer pour moi une chambre dans le palais, et ordonné qu'on » me donnât des chevaux de son » écurie pour la course (16) ? »

(G) *Il écrivit une lettre fort jolie*

(10) Le Pays, *là même*, lettre XXXVIII *du IIe. livre*, *pag.* 153, 154.

(11) *Ne prenez pas ce mot au pied de la lettre; la date se trouve quelquefois dans ces écrits-là.*

(12) *Dans la* lettre XXXVI *du IIe livre.*

(13) *Dans la* lettre XXXVIII *du même livre.*

* Dans l'édition de 1697 on lit de plus : « Ce » qu'il dit de ces dernières serait plutôt une bonne » qualité qu'un défaut. » Et en note marginale : » *Leur galanterie est si froide, et l'on dit qu'elles* » *y prennent si peu de goût, qu'au plus fort du* » *plaisir elles mangent une pomme ou cassent* » *une noix.* ibidem, pag. 154. »

On ne voit guère comment ce serait plutôt une *bonne qualité qu'un défaut* : et c'est sans doute parce qu'il a senti le ridicule de son observation, que Bayle l'a supprimée.

(14) *C'est la* lettre XXXVIII *du Ier. livre.*

(15) *Datée de Grenoble, le 12 juin 1668. C'est la* lettre XXXIX *du même livre.*

(16) Le Pays, Nouvelles OEuvres, *IIe. part.*, *livre I*, lettre XLI, *pag.* 105, *édition de Hollande.*

r *ce sujet.*] Il fut fait *chevalier de* *main du marquis de Saint-Da-ien* : il eut *pour parrain* l'un des ls de ce seigneur : un autre fils du ıême seigneur *fit l'honneur et le ré-al de la fête* (17). C'est à celui-ci u'il demanda fort galamment le re-enu de quelque commanderie, puis-u'autrement il se voyait hors d'état l'accomplir le vœu d'hospitalité. Voi-i des morceaux de sa lettre; souve-ıons-nous qu'il écrit au grand-prieur de l'ordre de Saint-Maurice. *Puisque vous êtes mon supérieur*, lui dit-il (18), *et que j'ai l'honneur d'être un de vos frères, je dois de temps en temps rendre à V. E. un compte exact de ma conduite. Je serais bien malheureux, si les Alpes qui nous séparent me mettaient à couvert des lumières de votre direction. Dans mon éloignement j'en ai plus de besoin que les autres, et je vous supplie, monsieur, pour le repos de ma conscience de m'assister de vos salutaires conseils, et de me lever quelques scrupules que j'ai touchant l'observation de mes vœux. Pour celui de chasteté, grâces aux rigueurs des belles, je le garde religieusement. Pour l'obéissance, jusqu'ici je l'ai observée, et mes supérieurs, qui ne m'ont rien commandé, ne peuvent pas s'en plaindre. Pour l'hospitalité, c'est le point qui fait mes scrupules, et sur lequel je sens de très-cruels remords; car enfin, monsieur, je ne l'observe point. Ce n'est pas que je n'aie grande inclination à être hospitalier : mais le peut-on être quand on n'a point de maison où loger ses hôtes, ni de fonds pour les régaler? Il me semble, monsieur, qu'en faisant ce dernier vœu, je fis tacitement celui d'être commandeur, puis qu'on ne peut l'observer sans une commanderie. Cela vous doit faire songer à m'en procurer quelqu'une, et même des meilleures, afin que mon vœu en soit mieux exécuté*......... (19) *D'ailleurs en me faisant commandeur, on fera taire mille gens ridicules, qui me viennent faire des questions impertinentes touchant la croix que je porte. Il y en a d'assez sots pour venir me dire* : Combien, mon cher monsieur, gagnez-vous tous les ans à porter cette croix? *Je vous avoue, qu'alors je ne sais que leur répondre......... Quand j'aurai une commanderie, j'aurai de quoi contenter tout le monde ; je pourrai satisfaire au vœu d'hospitalité, et l'on me laissera en patience sur le revenu de ma croix. Ayez la bonté, monsieur, de répondre à mes raisons, et de guérir mes scrupules, et vous mettrez en repos l'âme de celui de tous vos frères, qui est avec le plus de respect.*

(H) *Il se plaint souvent de la fortune.*] Ce défaut est presque une maladie épidémique dans la république des lettres : il n'y a guère d'auteurs qui ne se plaignent de l'ingratitude de leur siècle. Ceux qu'on appelle beaux-esprits se signalent par dessus les autres dans cette espèce de plainte. Il leur semble que ce ne serait pas se donner des airs, que de convenir que la fortune les a regardés d'un bon œil. On dirait qu'ils craignent que s'ils paraissaient contens de ses faveurs, le public ne prît cela pour un aveu qu'ils sont sans mérite; car il y un lieu commun fort ancien qui nous apprend qu'elle est aveugle, et qu'elle choisit très-mal les objets de son amour. Lisez-bien toutes les lettres de Balzac, vous y apprendrez deux choses, l'une qu'il avait un revenu fort honnête qui lui permetttait de régaler ses amis, et de leur donner d'excellentes soupes, etc., et d'avoir pour lui-même les commodités de la vie dans l'un des plus délicieux endroits du royaume; l'autre qu'il se regardait comme une personne confinée dans un désert, et tellement persécutée de la mauvaise fortune, qu'on dirait que ses traits les plus perçans et les plus empoisonnés avaient été mis à part contre lui. Que peut-on conclure de ces deux choses, sinon qu'il avait trop bonne opinion de soi-même? car un homme véritablement modeste, quelque mérite qu'il ait, se persuade qu'il est dignement récompensé, dès qu'il a de quoi remplir ses besoins. Ainsi tous ces lieux communs que nos beaux-esprits, et tant d'autres écrivains, poussent contre la Fortune, sont dans le vrai un pompeux

(17) *Le même, lettre XLIII du même livre, pag.* 112, *datée de Grenoble, le* 20 *de mai* 1671.
(18) *Là même, pag.* 110.
(19) *Là même, pag.* 112.

éloge des grandes et des belles qualités dont ils s'imaginent être remplis. Il y a donc là-dedans un peu trop de vanité. Ajoutons qu'assez souvent ces sortes de plaintes sont beaucoup plus une marque de l'ingratitude des auteurs envers leur siècle, qu'un témoignage de l'ingratitude du siècle envers les auteurs; car ordinairement ceux qui se sont mis le plus à leur aise, sont ceux qui murmurent davantage contre les caprices de la fortune, et contre les injustices du temps.

Je dis ceci en général : je n'en fais point l'application à notre M. le Pays; je ne sais pas assez son histoire, pour pouvoir dire s'il avait fait une fortune dont il se dût contenter : mais il me semble qu'il ne devait pas trouver étrange, que les autres gens d'affaires se poussassent plus que lui; car un financier à billets doux, à sonnets, et à madrigaux, ne doit point prétendre de mériter la faveur de ses supérieurs, et leur recommandation pour être promu aux grands emplois, comme il la mériterait en s'attachant ponctuellement, ainsi que les autres, à ce précepte de M. Despréaux :

Prends-moi le bon parti : laisse-là tous les livres.
Cent francs au denier cinq, combien font-ils? Vingt livres.
C'est bien dit. Va, tu sais tout ce qu'il faut savoir.
Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont pleuvoir!
Exerce-toi, mon fils, dans ces hautes sciences.
Prends au lieu d'un Platon le Guidon des finances,
Sache quelle province enrichit les traitans :
Combien le sel au roi peut fournir tous les ans.
Endurcis-toi le cœur : sois arabe, corsaire,
Injuste, violent, sans foi, double, faussaire (20).

Étudier la politesse, employer des jours entiers à une lettre galante, corriger cent fois un sonnet ou une chanson, jusques à ce que la chute en soit heureuse, bien tournée, bien tendre, bien passionnée, n'est pas le moyen de supplanter un rival, ou de l'empêcher qu'il ne vous supplante; j'entends un rival, quant aux emplois qui dépendent des directeurs des finances, ou des fermiers-généraux. Si c'était un rival de maîtresse, bon. On apprendrait mieux à le supplanter en donnant son temps à une lettre galante, qu'en le donnant à une règle d'arithmétique. Encore faut-il s'arrêter dans ce parallèle aux effets immédiats; car si vous m'alliez alléguer qu'en s'appliquant à régler des comptes, on se rend plus propre à s'enrichir qu'en s'appliquant à une pièce de galanterie, et qu'un rival qui sera plus riche sera préféré au bel-esprit, je ne disputerais plus. J'ai lu quelque part que *Ludovic Sforce disait qu'un bel-esprit était une mauvaise condition à un soldat, et qu'il ne recevait pas aisément à son service ceux qui s'en piquaient* (21). Le maréchal de Gassion était aussi de ce sentiment : il fut un jour si choqué des réflexions de l'abbé de la Rivière, qui voulait que S. A. R. le duc d'Orléans levât le siége de Courtray, que, « son dépit » échauffant sa brusquerie, il lui » rompit en visière, et lui dit ces » mots : *Monsieur l'abbé, les beaux-* » *esprits sont de pauvres engins pour* » *la guerre* (22). » Ils ne sont guère plus propres pour les finances généralement parlant.

Mais enfin venons au fait : parlons des plaintes de notre auteur contre son destin. La Lettre chagrine contre la Fortune (23) n'est pas mal tournée, ni mal fournie de pensées. En voici quelques morceaux. « Je suis né sous une certaine étoile » dont on ne saurait surmonter la » malignité, et je suis si convaincu » du pouvoir de cette étoile ennemie, » que je l'accuse de toutes mes disgrâces, et n'en sais jamais mauvais » gré à personne. Ainsi, madame, » quand vous n'obtiendrez pas ce » que vous sollicitez pour moi avec » tant de chaleur et avec tant d'a- » dresse, je ne laisserai pas d'être » toute ma vie obligé à une amitié » si généreuse et si agissante. Ce » n'est pas d'aujourd'hui que les entreprises qu'on fait pour m'avan- » cer sont inutiles. Vous vous sou- » venez, etc....... Durant ma jeu-

(20) Despréaux, satire VIII, vs. 183.

(21) Silhon, Ministre d'État, *liv. I*, *chap. XIII*.

(22) *L'abbé* de Pure, Vie du maréchal de Gassion, *tom. IV*, *chap. IV*, *pag.* 36, *à l'ann.* 1646.

(23) *C'est la Ire. du Ier. livre de la IIe. partie des* Nouvelles OEuvres. *Elle est écrite à madame la comtesse de ..., et sans date.*

» nesse j'ai fait comme les autres ; » j'ai cherché la Fortune avec un es- » prit inquet ; j'ai examiné les lieux » par où elle passait le plus souvent, » et j'ai tâché de me trouver sur son » passage. Allant au devant d'elle, » j'ai cru que comme elle est aveu- » gle, elle me pousserait même sans » y prendre garde : mais je m'ima- » gine qu'elle a eu des yeux pour » moi, puisqu'elle a su si bien évi- » ter toutes mes approches. J'ai fait » ce que j'ai pu pour lui faire ma » cour. Remarquant dans le monde » qu'elle maltraitait les gens de let- » tres, et qu'elle caressait les hom- » mes d'affaires, pour lui plaire j'ai » forcé mon inclination ; j'ai donné » toute mon occupation aux finan- » ces, et n'ai donné que mon diver- » tissement aux Muses. Cependant » mes soins et mes peines ont été » inutiles ; jusques ici je n'ai pu la » trouver favorable. Puisque l'on » a fait de la fortune une divinité, » mais une divinité pourtant à la- » quelle le monde rend un culte qui a » un peu l'air de religion, je m'ima- » gine qu'on peut croire sans hérésie, » que cette déesse a parmi ses créatu- » res des élus et des réprouvés, qui » sont heureux ou malheureux par » son choix, et sans devoir rien à leur » conduite. Depuis que j'ai connu » qu'elle m'a mis au nombre des der- » niers, je cherche toutes sortes de » moyens pour m'en consoler........
» Si mes réflexions ne vous étaient » pas ennuyeuses, j'en ferais beau- » coup d'autres auparavant que de » finir cette lettre ; je vous parlerais » encore avec plus de chaleur contre » les caprices de la Fortune. Sachez » au reste que je ne la hais pas tant, » pour ne m'avoir point élevé, que » je la hais pour avoir abaissé notre » incomparable ami. Je le trouve » bien plus malheureux que moi. » On ne saurait tomber de si haut, » sans sentir toute sa vie le coup » d'une si cruelle chute. Mais pour » moi qui ai toujours rampé, jamais » je n'ai pu tomber. Tout le mal » qui m'est arrivé est quelque fai- » blesse qui me reste, pour avoir » fait inutilement quelques efforts » dans le dessein de m'élever. Notre » cher ami est bien plus à plaindre, » et je le plains d'autant plus qu'il » méritait moins sa disgrâce. Quand » je vois un étourdi que la Fortune » abandonne, je n'en suis pas plus » surpris que de voir précipiter un » aveugle qui marche sans guide : » Mais quand je vois la Fortune ren- » verser un homme appuyé d'une » prudence solide, je ne saurais assez » pester contre son injuste cruauté. » Le mal est qu'on ne peut guère » se mettre en état d'éviter ses injus- » tices. C'est une divinité qui se joue » de ses adorateurs comme de ses en- » nemis ; elle fait souvent du mal à » ceux qui la fuient. A la cour, elle » vous suscitera un envieux qui » noircira vos actions, un rival qui » vous mettra mal auprès du prince. » A la campagne, elle détachera une » pierre d'un rocher, elle fera éle- » ver par un aigle une tortue qui » vous écrasera. Elle se moque pres- » que également des autels que lui » dressent des courtisans, et du mé- » pris qu'elle reçoit des philosophes. » Hélas ! si la sagesse et la vertu pou- » vaient nous mettre à l'abri de ses » coups, les honnêtes gens ne la » craindraient guère ; on ne verrait » que les stupides et les méchans au » nombre des malheureux : mais les » gens de bien et d'esprit semblent » être les plus exposés à son pou- » voir. Tous les yeux de la pruden- » ce ne sont pas assez perçans, pour » pénétrer dans les ressorts qui font » mouvoir sa roue : les mouvemens » nous en sont cachés, et comme » nous ne saurions en connaître la » cause, nous ne saurions en éviter » les effets. Cela étant, ce serait une » folie que de s'en affliger. Nous de- » vons souffrir ses mouvemens, et » les regarder comme ceux des as- » tres. Un homme qui se tourmen- » terait pour une éclipse de soleil » ou de lune, passerait pour un ex- » travagant. Celui qui s'afflige du » changement de la Fortune n'est » guère plus raisonnable. » Il décrit dans une autre lettre (24) le chagrin qu'il essuya à Fontainebleau, en sollicitant une affaire où il ne réussit pas. On lui avait retranché mille écus, et il ne put faire cesser ce retran-

(24) *La XXXe. du IIe. livre de la Ire. partie des* Nouvelles OEuvres. *Elle est écrite de Fontainebleau, le* 13 *d'août, à M. le comte de Lionne. L'année n'y est pas.*

chement. *Depuis que je suis à Fontainebleau*, dit-il, *je perds chaque jour neuf ou dix heures régulièrement dans une salle fort triste, où véritablement j'ai pour compagnons force gens plus considérables que moi, qui n'y sont pas reçus avec plus de cérémonie, ni expédiés avec plus de diligence....... Pour tâcher d'adoucir* mon chagrin, *quelquefois je songe qu'un homme qui viendrait sans affaires, et avec une âme indifférente, dans la salle où tant de monde attend si impatiemment, aurait bien du plaisir à voir nos différentes postures. Les uns rêvent, les autres pestent; les uns se promènent, les autres sont appuyés contre les murailles, et au moindre bruit que fait la porte du patron, tous jettent les yeux de ce côté-là, et quand il n'en sortirait qu'un laquais, on lui fait de profondes révérences. Si ce laquais dit que le patron a quelque légère incommodité, d'abord toutes les affaires tombent malades; et le malheur est que lorsque le patron est guéri, les miennes ne s'en portent guère mieux. Quelquesfois enfin il paraît comme un éclair; alors tout le monde le suit, l'accable, et veut se faire entendre. Je tâche à lui parler comme les autres; mais ma faible voix se perd parmi la foule, et n'est pas entendue. Souvent pour soulager mon chagrin, je vais repaître mes yeux des charmes de Fontainebleau, et des beautés de la cour. Tantôt je vais voir les filles de la reine, et tantôt les chambres et les galeries du château. Après cela je me promène le long des canaux, ou je m'enfonce dans l'obscurité des bois. Mais le retranchement de mes mille écus empoisonne tous les plaisirs que je veux prendre; il ternit les yeux et le teint de mesdames de Soubise, de Brissac, et de Saint-Géran; de mesdemoiselles de Lanois, de la Mark, et de Rouvroy; il efface l'éclat des tapisseries, des peintures et des dorures des plus riches appartemens; il trouble l'eau des canaux, des fontaines et des cascades; il sèche les feuilles et les fleurs des ormeaux, des tillaux, et des orangers.*

Je n'ai point vu les vers qu'il a faits *sur un arrêt qui l'écrasa en le condamnant à rendre compte pour un homme qui avait dissipé les deniers de sa majesté* (25) (*); mais j'en ai bonne opinion, quand je considère qu'ils font partie d'un recueil de poésies où l'on trouve une pièce qui a mérité l'estime d'un fin connaisseur, qui ne prodigue nullement ses louanges. *On pourrait y en ajouter une troisième*, dit-il (26), *que* M. le Pays *a fait l'éloge du tabac : ce qui contribuera beaucoup sans doute à en augmenter la ferme et le débit. Il a fait deux poëmes sur cette matière disgraciée, et il a trouvé l'industrie d'y mêler tant d'agrémens, et d'en relever si bien les vertus, que l'on verra désormais cette plante parmi les fleurs du Parnasse.* Pour entendre tout ce passage, il faut savoir que l'auteur avait déjà allégué deux autres raisons : je les rapporte, parce qu'elles servent à l'histoire de celui qui fait le sujet de cet article. « Outre les raisons prises du » fond du procès, il y en a deux qui » semblaient devoir mettre M. le » Pays à couvert d'une si terrible » condamnation : l'une, qu'il ne » s'est point enrichi depuis trente ans » qu'il est dans les fermes du roi; » l'autre, qu'il est trop bel esprit » pour s'engager dans des comptes » et des calculs de finances. » Il est permis, je m'assure, de conjecturer qu'un poëte, qui a si bien réussi à faire l'éloge du tabac, exprime très-bien dans le même tome son chagrin contre l'injustice d'un cruel arrêt. Les muses d'un homme ne sont

(25) *Voyez l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *mois de septembre* 1688, *pag.* 132.

(*) Le Mercure Galant du mois de mars, 1689, pag. 105 et 106 de la Ire. partie, nous apprend que « M. le Pays, après beaucoup de poursuites » pour l'obliger à payer une somme très-considé- » rable, dont un traitant prétendait le rendre ga- » rant, en a été enfin déchargé par un arrêt du » conseil; et c'est là-dessus qu'il a fait les vers » que vous allez lire :

A M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL.

Après de si longues alarmes,
La paix est chez moi de retour.
Je dors la nuit, je ris le jour;
Du repos je sens tous les charmes.
Enfin me voilà déchargé
Du procès où j'étais plongé,
Quand tout prêt à faire naufrage,
Le secours arrive à propos,
Plus on a tremblé dans l'orage,
Et plus on goûte le repos, etc. REM. CRIT.

(26) Basnage de Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, *là même*, *pag.* 133.

lus éloquentes, ni plus vives, écondes en pensées, que dans lables occasions. Ce ne sont conjonctures à quoi l'on doiiquer le *curæ leves loquunentes stupent*. Je laisse néanceux qui ont lu ces pièces à , si l'on doit dire de M. le qu'il a écrit à un comte; ait dommage, monsieur, que n'eussiez pas du chagrin. Vous ites un usage si agréable, et lettre m'en a fait voir une si peinture, que j'aurais prément regret que vous eussiez le procès qui cause votre étude. *Neque Dii neque Deæ it ut te fortuna in deliciis ha-* Si j'étais Sénèque, vous seriez Lucilius, et je vous ferais un lable compliment. En effet, ieur, n'aurais-je pas raison ous parler ainsi, après avoir choses chagrines et plaisanue votre prétendu malheur a fait écrire?........ Oui mon-, vos peines m'ont fort diverrce que vous les expliquez si qu'assurément elles ne vous guère de mal. Si vous en étiez lé, comme vous dites, vous parleriez pas ainsi à votre 27).» Costar était à peu près ne goût. *Il n'y a qu'une seule* disait-il (28), *que les plus séuissent blâmer* dans les plainfait M. de Balzac de ses malade ses disgrâces, *c'est qu'elles op éloquentes, et trop curieurecherchées. Et certes il y s un si grand nombre de jolies , qu'il me fait souvenir du en Apellès qui, pendant que la le faisait fouetter, criait on si harmonieux, que ce méprince, pour allonger le conent qu'il en recevait, fit durer age le supplice de ce malheu-*9). *Il n'y avait qu'un Caligufût capable d'une telle barbarie. Mais je pense qu'il s'est rencontré des gens qui, sans être barbares, étaient tellement sujets à leur plaisir, qu'il se réjouissaient presque de la sciatique et de la gravelle de notre orateur, lorsqu'il lisaient dans quelques-unes de ses lettres, etc.* Il en rapporte plusieurs extraits, après quoi il dit (30) : *La plupart de toutes ces choses sont si plaisamment imaginées, que je serais ennemi déclaré de la joie publique, s'il était vrai que je les trouvasse mauvaises, comme l'assure mon adversaire.*

(I) *Il a bien voulu que l'on sût qu'il était grand patineur.*] Il devait cacher ce défaut; car il est un peu bourgeois. Consultez le dictionnaire de Furetière, vous y trouverez non-seulement la définition, mais aussi la condamnation de cette manière d'agir. La définition contient ces paroles (31) : « On dit aussi qu'on *pa-* » *tine* une femme quand on lui ma- » nie les bras, le sein, etc. » La condamnation contient celles-ci : « Il n'y » a que les paysannes et les servantes » qui se laissent *patiner*. Ce n'est point » la mode de *patiner* parmi le beau » monde..... Les provinciaux sont de » grands *patineurs*. » Furetière a raison de dire cela des provinciaux : il aurait pu ajouter que ce défaut règne plus ou moins dans les provinces de France, selon qu'elles sont plus éloignées ou moins éloignées de Paris; et qu'il est beaucoup moins commun dans les villes qu'à la campagne; et plus en usage dans les petites villes que dans les grandes villes. C'est une preuve que cela ne se règle point sur les idées de la morale, mais sur celles de la politesse, ou du bel air. On en a une autre preuve notable; c'est que l'impudicité poussée à bout, portée jusqu'au dernier acte, est plus ordinaire dans les villes que dans les villages, et plus commune dans les grandes villes que dans les petites. C'est le contre-pied de la patinerie. Disons en passant que la politesse du siècle d'Auguste n'empêchait pas que les jeunes filles de Rome n'eussent à se garantir de la main du patineur; elles se servaient de leurs ongles; mais c'é-

e Pays, Nouvelles OEuvres, *II*e. *part.*, *lettre IX. Elle est écrite au comte du* e, *et datée le 12 de juin* 1668.

star, Apologie, *pag.* 111.

étone ne dit point cela : il dit seule- Jam assistens simulacro Jovis Apellem n consuluisset, uter illi major videretur, m flagellis discidit : collaudans subindè precantis, quasi etiam in gemitu præ- *Sueton.*, *in Calig.*, cap. XXXIII.

(30) Costar, Apologie, *pag.* 113.

(31) Dictionnaire de Furetière, *au mot* Patiner.

taient des ongles bien rognés (32). J'ai cité ailleurs (33) un passage où apparemment il s'agit d'un provincial qui avait demeuré long-temps à Paris, et qui croyait néanmoins que, pour se faire valoir auprès des marquises, il fallait les patiner. Rapportons cela encore une fois, et ajoutons y la suite. « M. M....... allait en » Bretagne avec Mad. la marquise de » Lavardin, pour voir Mad. de Sévigny. Il était dans le carrosse de » la marquise, et dans le chemin, » *per non parer troppo coglione*, lui » contait des douceurs, et lui prenait les mains pour les baiser. » Mad. de Lavardin lui dit en riant, » Monsieur, vous recordez donc » pour Mad. de S.......? Le même se » trouvant avec Mad. la comtesse de » la Suze, lui maniait les mains. Elle » lui dit ce vers de M. Scarron :

» *Les patineurs sont gens insupportables ;*

» auquel il répondit aussitôt par le » vers qui suit :

» *Même aux beautés qui sont très-patinables* (34). »

Vous ne prouvez pas, me dira-t-on, ce qu'il faut prouver. Un peu de patience ; on sera bientôt à la preuve. Elle se voit dans plusieurs lettres de M. le Pays, et nommément au Ier. livre de ses Amitiés, à la lettre XXIV, où il dit à sa Caliste : *Je ne laissai pas de vous craindre, quoique vous fussiez nue* (35) *et desarmée, quoiqu'apparemment vous n'eussiez point ce maudit poinçon, avec lequel vous punissez* si souvent *mes petits emportemens*. Ce que l'on va lire fournit une preuve encore plus évidente. Je le tire d'une lettre qu'il écrivit à une dame qui s'était vantée de lui avoir donné un soufflet. « Désabusez-vous, » ma chère madame ; la gloire [illegible] par » m'avoir maltraité n'est pas si gra[illegible] qui » que vous pensez. J'ai eu vingt [illegible] » tresses qui étaient encore plus [illegible] qui » res que vous, qui savaient [illegible] : elle » repousser mes attaques, et [illegible] » pourtant ne s'en vantaient [illegible] » Vous n'êtes qu'une novice en [illegible] » tière de cruauté, et votre [illegible] » même pourrait encore vous en [illegible] » des leçons. Pour de moindres li[illegible] » tés Catin m'a traité plus cru[illegible] » ment ; vous ne m'avez donné qu'[illegible] » soufflet, elle m'en a donné plus [illegible] » douze ; vous ne m'avez arra[illegible] » qu'un ruban, elle m'a arraché [illegible] » moitié de mes cheveux, et ce[illegible] » dant elle n'en a jamais rien di[illegible] » personne. Vous ressemblez en [illegible] » nité à monsieur votre grand-[illegible] » sin ; il n'a jamais vu à la gu[illegible] » qu'une misérable occasion, dont [illegible] » fait la relation à tout le monde [illegible] » vous n'avez peut-être jamais [illegible] » traité que moi, et vous en fai[illegible] » l'histoire à toute la ville : mais [illegible] » moins si vous ne mêliez point [illegible] » fable à l'histoire ; si vous di[illegible] » bien comment tout se passa, j'[illegible] » durerais votre vanité, et ne [illegible] » plaindrais pas de votre indiscré[illegible] » tion. A quoi bon toute cette fanfa[illegible] » ronnerie de fierté ? Pourquoi dimi[illegible] » nuer par vos discours l'excès de [illegible] » hardiesse que je pris ? Pourquoi [illegible] » augmenter l'aigreur des injures que » vous me dîtes, et la pesanteur du » soufflet que vous me donnâtes ? Eh! » madame, s'il vous en souvient, les » injures ne furent pas fort aigres, et » le soufflet ne fut guère pesant. En » bonne justice je méritais davantage, et quand vous auriez fait tout » ce que vous avez dit, vous n'auriez » fait que la moitié de votre devoir. » Cependant, vous le savez bien, » dans l'âme vous eûtes peur de vous » être trop emportée ; vous craignîtes que je ne fusse plus irrité que » vous, et à la fin vous prîtes un air » à me persuader que ma hardiesse » ne vous offenserait plus : mais votre douceur ne m'apaisa point ; et » quand je vis votre resistance s'affaiblir sitôt, je méprisai une victoire » si aisée. Confessez la vérité : voilà, » madame, ce qui a causé votre rage ; » mon mépris vous a choquée, et » vous avez cru qu'il le fallait cacher

(32) *Nos convivia, nos prœlia virginum*
Sectis in juvenes unguibus acrium,
Cantamus vacui. . . . .
Horat., od. VI, *lib. I.*

Ailleurs il dit qu'elles se défendaient mal contre ceux qui tâchaient de les baiser.

Dum flagrantia detorquet ad oscula
Cervicem, aut facili sævitiâ negat,
Quæ poscente magis gaudeat eripi,
Interdum rapere occupet?
Idem, ode XII, *lib. II.*

Voyez aussi ode IX, *lib. I.*

(33) *Dans l'article* Lycurgue, législateur, *citation* (9), *tom. IX, pag.* 221.

(34) Suite du Ménagiana, *pag.* 378, 379 : *il s'agit là de M.* Ménage *même.*

(35) *Il suppose qu'il l'avait surprise au bain.*

rence du vôtre (36) ».
i précède celle-ci n'est
ligue : elle fut écrite à
trouvait M. le Pays trop
mérite d'être lue, et
e leçon à plusieurs per-
ont besoin.

beaucoup d'apparence
mais sa maîtresse nue
in.] Il l'assure sans au-
« Enfin, Caliste, toutes
irent inutiles. Je trou-
soir le lieu où vous vous
. De grâce, pourquoi
à vous cacher ? En vé-
ne montrâtes point de
iteuses ; et s'il en parut,
es genoux et les autres
le votre sœur et de votre
ui devaient être honteux
en présence des vôtres.
vous, quoique vous
z tout, vous ne montrâ-
i ne soit beau, rien qui
t glorieux. Je reconnus
es parties que vous teniez
e cédaient point à celles
issiez voir ; et je demeu-
d en moi-même, qu'il y
elles qui auraient plus de
cacher le nez, que vous
cacher vos fesses (37). »
ette lettre est un tissu de
jolies, pour me faire
feignit cette aventure,
ocurer une occasion de
Quelque privilége que
le beau sexe dans plu-
nces de France, de se
étement plusieurs liber-
shonoreraient en Italie,
ue la maîtresse de M. le
eur et la cousine de cette
baignaient pas dans une
chemise ni linceul, les
des autres ; et cela avec
écaution, qu'un homme
prendre en cet état, et
son aise les parties les
de l'une, avec les par-
secrètes des autres. Je
paysannes mêmes se don-
tant de licence. A plus
doit-on juger que des fil-
ient sans trop d'abus le

Nouvelles Œuvres, *Ire. part.*,
, *pag. m.* 107, 108.
Amitiés, Amours et Amourettes,
IV, *pag. m.* 22.

titre de demoiselles, ne secouèrent jamais jusqu'à ce point-là les lois pudiques de l'honnêteté. Si elles se déshabillaient entièrement pour jouir mieux de la fraîcheur, elles attendaient sans doute l'obscurité de la nuit. On n'en use pas aujourd'hui comme au temps de Diane (38). Disons donc de cette lettre de M. le Pays, et de plusieurs autres petits ouvrages de même nature, qu'on y débite comme des choses arrivées, ce qui n'est qu'une invention de l'auteur.

(38) *Voyez* Ovid., Metam., *lib. II*, *vs.* 461, *et lib. III*, *vs.* 179.

PALÉARIUS (AONIUS), l'un des plus honnêtes hommes du monde *, et l'un des bons écrivains du XVIe. siècle, était né à Véroli (*a*), ville épiscopale dans la Campagne de Rome (A). Il devint habile et en latin et en grec, et il joignit à la connaissance des belles-lettres celle de la bonne philosophie et de la théologie ; et pour se perfectionner de plus en plus, il parcourut presque toute l'Italie, et se mit sous la discipline des plus excellens profes-

* Son nom de baptême était *Antonius*, qu'il changea en *Aonius*. Lamonnoie, dans le *Ménagiana* de 1715, I, 218, rapporte quatre vers grecs et quatre vers latins qui expliquent la raison de ce changement. Voici les quatre vers latins :

Aonius qui nunc es, eras Antonius olim :
Aonii Aonidum dat tibi nomen amor.
Quin et amans Tulli, meritò quem Tullius hostem
Sensit, ab hoc renuis nomen habere viro.

On attribua à autre chose qu'à l'amour des muses la suppression de la lettre T. Latinus Latinius fait un crime capital à Paléarius d'avoir supprimé cette lettre, figure de la croix, et voit dans cela une abjuration du christianisme. Les ïambes que Latinus Latinius composa à ce sujet sont si froids, dit Lamonnoie, qui les transcrit, que si Paléarius avait été véritablement condamné à être brûlé tout vif, ils auraient pu éteindre, par leur froideur, le feu préparé pour son supplice.

Paléarius n'a point place dans les *Éloges des hommes savans*, *tirés de l'Histoire de M. de Thou avec des additions par Antoine Teissier*. Paléarius cependant est mentionné dans de Thou.

(*a*) *De là vient son surnom* Verulanus.

seurs qu'il y put trouver. Il passa six années toutes entières à Rome, avant que cette ville fût prise par l'armée de Charles-Quint, et il y retourna diverses fois après cette désolation (*b*). Il donna des marques publiques de ses progrès, par un beau poëme sur l'immortalité de l'âme (*c*), et il s'acquit l'estime des savans et des beaux-esprits de ce temps-là (B). S'étant retiré en Toscane, il choisit la ville de Sienne pour son séjour fixe. Il y fut fait professeur aux belles-lettres, et y eut un grand nombre d'écoliers. Il s'y maria aussi à l'âge de trente-quatre ans avec une jeune fille, qu'il aima passionnément toute sa vie, et qui lui donna quatre enfans (*d*). Son repos fut un peu troublé par les querelles que lui fit un de ses collègues, fâché de voir sa réputation obscurcie sous l'éclat de celle de Paléarius. Mais Pierre Arétin vint bientôt à bout de cet envieux (C). Il s'éleva ensuite une autre tempête bien plus terrible. Antoine Bellantes, noble Siennois, accusé de plusieurs malversations, se tira d'affaire par le moyen du beau plaidoyer que Paléarius fit pour lui. Quelque temps après il accusa quelques moines d'avoir pillé son aïeule, et se servit encore de l'éloquence de Paléarius pour soutenir son bon droit. Les défendeurs, ayant juré qu'ils n'avaient rien enlevé à la bonne femme, furent mis hors de cour et de procès; mais ils gardèrent un très-vif ressentiment contre l'avocat de leur

(*b*) Palear., epist. IV *libri I*, *p.* 406.
(*c*) *Voyez la remarque* (F).
(*d*) *Deux garçons et deux filles.*

partie, et recoururent à
artifices ordinaires pour le
dre. Ils le diffamèrent comm
impie, et prêchèrent con
sur ce ton-là. Il fit son ap
avec tant de force et ave
d'éloquence, que l'accusati
vanouit. Néanmoins, il s'e
des persécutions où il se
exposé, et sortit de Sienne,
s'établir à Luques (D), d'
au bout de quelques anné
transporta à Milan. Les
trats l'y appelèrent, et lu
nèrent des marques de le
me, en lui accordant (*e*)
ses immunités, outre une
pension. Par malheur po
un cardinal qui avait été
nicain et inquisiteur sévè
vint pape (*f*) après la m
Pie IV. Il voulut signal
le supplice de quelques
hérétiques les commencem
son règne*[1]; pour cet effe
donna que la cause de Pa
fût revue. Cet habile hom
pris à Milan, et mené à
où il fut facilement con
d'avoir parlé en faveur
thériens, et contre l'inq
(E). Il fut condamné au
la sentence fut exécutée s
cune miséricorde, l'an 1
(F). On a plusieurs pièces
çon tant en vers qu'en pr
meilleure édition est celle
Wetstein, à Amsterdam,

(*e*) *L'an* 1559.
(*f*) *Sous le nom de Pie V.*
* Leclerc blâme Niceron d'avo
cette réflexion de Bayle.
(*g*) *Tiré de la préface qui est*
des OEuvres de Paléarius, *à l'édit*
sterdam 1696.
* Niceron, tome XVI de ses M
et Chaufepié, donnent le catalog
vrages de Paléarius. L'abbé d'Oliv
la harangue de Paléarius contre
dans son édition des *Œuvres de C*

(A) *Ville épiscopale dans la Campagne de Rome.*] Je n'entends point les paroles de la préface que je cite ci-dessous; *Natus est Aonius Verulis (oppidum id est Latii episcopale)*, et je conjecture que celui qui parle ainsi, avait sous les yeux un livre où il y avait *urbs Latii episcopalis*, et qu'ayant mis *oppidum* au lieu de *urbs* il a oublié de mettre *episcopale* au lieu d'*episcopalis*.

(B) *Il s'acquit l'estime des savans et des beaux-esprits de ce temps-là.*] La préface, qui a été mise au devant de la nouvelle édition des OEuvres d'Aonius Paléarius, nous apprend le nom de quelques personnes dont il fut aimé et considéré. *Summo in honore fuit Palearius apud viros ætatis istius principes: Petrum Bembum, Jacobum Sadoletum, Franciscum Sfondratum, Ennium Philonardum, ecclesiæ romanæ cardinales; Janum Benedictum Lampridium, Marcum Antonium Flaminium, Andream Alciatum.* Pour savoir le nom de plusieurs autres de ses amis, il ne faut que jeter les yeux sur la liste qui a été imprimée au bout de ses lettres, dans la dernière édition. On y trouve le nom de ceux qui lui écrivaient, et à qui il écrivait. On trouve dans la même édition, après la préface, le témoignage que plusieurs savans lui ont rendu; mais puisque l'on n'y rencontre pas ces vers de Baptiste Pigna, j'ai cru que je ferais bien de les rapporter:

Aoni decus Aonum sororum,
Quos mihi dedit aureos libellos
Riccius tuus, aureos libellos
Qui desiderium omnibus relinquunt,
Quò magis relegunt, magis legendi,
Intentis oculis libenter hausi.
Immortalem animam probas in ipsis.
Ipsi secula sempiterna, et esse
Immortalem operam tuam probabunt (1).

(C) *Pierre Arétin vint bientôt à bout de cet envieux.*] Si je ne me trompe, ce ne fut point afin de venger Paléarius, mais ou pour se venger lui-même, ou pour contenter son esprit de médisance. Senis *primùm exagitari cœpit insanis contentionibus nescio cujus professoris, (ipse Machum* Blateronem *vocat) qui putabat tantùm decedere de suo honore, quantùm Aoni virtutibus et meritis dabatur. Quamquàm hunc morionem ignobilem brevi compescuit mordax ingenium Petri Aretini, qui stolidum pecus omnium ludibriis sannisque exposuit in fabulâ quâdam vulgari idiomate conscriptâ, et Venetiis publico spectaculo exhibitâ* (2). Paléarius se plaint fort de cet ennemi; il en parle comme d'un franc ignorant, qui avait enseigné la langue latine dans Sienne avec si peu de capacité, que ses propres écoliers avaient eu pour lui beaucoup de mépris. Lorsque Paléarius écrivait cela, cet homme enseignait à Luques, et tâchait par ses médisances d'empêcher que son adversaire n'y fût appelé (3). Nous verrons dans la remarque suivante que ses efforts furent inutiles. *Machus Blatero, is de quo hominibus nostris fabula data est ab Aretino, lepidè et festivè scripta, homo impudentissimus, et puræ veræque latinitatis tàm ignarus, quàm ii qui trans Taurum incolunt: Senis quamdiù fuit, magnas mihi turbas fecit, veritus ne munus interpretationis scriptionum latinarum mihi demandaretur: in quâ cùm ille infeliciter multos annos laborâsset, apud eruditiores juvenes nihil aliud fuerat assequutus, quàm turpissimum infantiæ nomen: is nunc Lucæ est: utinàm tàm cognitus, quàm Venetiis, ubi et fabula acta est, et Machus ludibrio habitus* (4)!

(D) *Il se retira à Luques.*] Il y fut appelé par les magistrats pour y enseigner les belles-lettres; et s'il accepta cette charge, ce ne fut point à cause des agrémens qu'il trouvait à enseigner (5); mais parce qu'il n'avait pas le revenu qui lui était nécessaire pour soutenir les dépenses de sa famille. Sa femme aimait à paraître; ses enfans ne haïssaient pas le faste; il fallut donc contre son inclination qu'il se mît à régenter, et avec la crainte que cet exercice n'appetissât son esprit, et n'émoussât la vigueur

(1) Joh. Baptista Pigna, Carmin., *lib. III*, *g. m.* 81.

(2) *Præfat.* Operum Aonii Palearii, *edit.*, 1696.

(3) Palearius, epist. XVII, *lib. III*, *pag.* 500.

(4) *Ibidem*, *pag.* 499.

(5) *Cùm Lucenses homines honestissimi propositis præmiis invitarent me singulorum dierum unius horæ usurâ ad interpretandum, accepi conditionem duram mihi et asperam, et verò etiam odiosam.* Palearius, epist. IV, *lib. IV*, *pag.* 509.

qu'il se sentait pour des études plus relevées. Il n'est pas le seul qui s'est vu réduit à cette contrainte, et que les dépenses domestiques ont forcé de soupirer sous le fardeau des répétitions et les leçons. Lisez les paroles de cet auteur ; il s'exprime bien. *Moriar si non me angunt putidissimæ interpretationes meæ, sive græcæ, sive latinæ, in quas veluti in pistrinum detrusi me, non tàm imprudentiâ, quàm necessitate. Ego enim, ut ex meis studiis nosse potuisti, semper judicavi obscurum et sordidum iis, quorum ingenio aliquid fieri potest illustrius, si interpretandis scriptis aliorum humiles ac demissi, quasi servitia ancillentur. Sed cùm mihi res domi esset angusta, uxor lauta, liberi splendidi, et propterea magnos sumptus facerem, mancipavi propè me in iis studiis, à quibus semper abhorrui* (6).

(E) *Il fut convaincu... d'avoir parlé en faveur des luthériens, et contre l'inquisition.*] Les moines, qui tachèrent de le perdre à Sienne, le décriaient comme un hérétique, parce qu'il déclarait assez nettement qu'il désapprouvait certaines superstitions. Outre cela ils n'approuvaient pas le livre qu'il avait fait sur le mérite de la mort de Jésus-Christ (7). Dans l'apologie qu'il fut obligé de faire, il ne feignit point de dire que les docteurs allemands qui suivaient Luther, étaient louables en certaines choses, et que l'inquisition était destinée à faire périr les hommes doctes. Son affaire fut terminée à l'amiable ; et il fut dit que l'on jeterait au feu tous les exemplaires de son apologie (8). Il s'en conserva néanmoins trois, dont il garda l'un ; son adversaire en garda un autre : le troisième fut celui que Pierre Victorius avait eu (9). L'exemplaire qui demeura entre les mains de l'accusateur, servit à la conviction d'Aonius ; car voici ce que l'on y trouve en faveur des protestans. *Germanos vocas OEcolampadium, Rotherodamum, Melancthonem, Lutherum, Pomeranum, Bucerum, et cæteros qui in suspicionem vocati sunt? Ego verò ex theologis nostris tam stupidum arbitror esse neminem, qui non intelligat et fateatur, permulta esse in his quæ ab illis scripta sunt, digna prorsùs omni laude : sunt enim graviter, accuratè et sincerè scripta, repetita vel ex patribus illis primis, qui præcepta nobis salutaria reliquerunt : vel ex commentationibus Græcorum, et nostrorum hominum* (10). Rapportons aussi ce qu'il dit de l'inquisition. *Quòd nisi indicto concilio spes bonis injecta esset, negotium felix et salutare à pontificibus, à cæsare, à regibus unà susceptum iri, ut magnis concursibus omnium gentium, omnium nationum celeberrimi conventus peragantur, desperaremus omninò tantarum perturbationum finem ullum unquàm futurum : desperaremus posse fieri, ut sica ista districta in omnes scriptores, de manibus eorum extorqueatur, qui vel levissimis de causis crudelissimè ferire didicerunt : à quibus appetitus fuit aliquandò vir omnium sanctissimus et integerrimus, Sadoletus meus* (11). Lorsqu'il fit cette apologie, il n'y avait que fort peu de temps qu'Ochin s'était évadé (12) : nous devons donc croire qu'elle fut faite l'an 1542, où l'an 1543. Paléarius était dès-lors un bon protestant ; mais il ne disait pas tout ce qu'il pensait. On trouva, l'an 1596, un livre écrit de sa main, intitulé : *Testimonium ad gentes et nationes quæ invocant nomen Domini nostri Jesu-Christi* ; suivi d'un long traité qui a pour titre : *Actio ex declaratione testimonii in Pontifices Romanos et eorum Asseclas. Ad Principes Christianos, et Præfectos Concilio, in quibus habitat Spiritus Dei.* Il composa cet ouvrage un peu avant l'ouverture du concile de Trente : son intention était de le faire présenter à cette assemblée par les ambassadeurs de l'empereur. C'est un plaidoyer en bonne forme pour la cause des protestans. Il n'a vu le jour qu'en l'année 1606 (13).

(6) Palearius, epist. IV, *lib. IV*, *pag.* 509.

(7) *Cet ouvrage s'est perdu. Il était en italien. Voyez-en le plan dans la* IIIe. harangue de Paléarius, *pag.* 90, 91.

(8) *Præfat.* Operum Palearii.

(9) *Ibidem.*

(10) Palearius, oratione III, *pag.* 83.

(11) *Ibidem*, *pag.* 91.

(12) *Ibidem.*

(13) *L'année ni le lieu de l'édition ne paraissent pas au titre ; mais nous apprenons du* Journal de Leipsic, *du mois de janvier* 1696, *pag.* 44, *qu'il fut imprimé à Leipsic, l'an* 1606.

On y trouve deux sentimens qu'ils n'approuvent pas : l'un que le mariage est un sacrement ; l'autre qu'un chrétien ne doit pas jurer, non pas même devant les juges (14).

(E) *Il fut condamné au feu* (*)..... *l'an* 1566.] Celui qui publia l'*Actio in Pontifices* l'an 1606, nous apprend que Paléarius fut brûlé à Rome, environ l'an 15[illegible], et qu'il déclara hautement quelle était sa foi (15). On se trompe à l'égard du temps. Celui qui a fait la préface de la nouvelle édition, montre clairement qu'il faut s'en tenir à M. de Thou, qui dit que ce savant homme fut brûlé l'an 1566 (16). Par là on réfute Simler *, qui a dit (17) que ce martyr fut décapité l'an 1570. Voilà une erreur de chronologie, et une erreur sur l'espèce du supplice. J'ai ouï dire qu'il fut brûlé pour son livre de l'immortalité de l'âme ; mais cela est faux. Il n'y a rien dans ce beau poëme que les catholiques romains puissent condamner. Quelqu'un écrivit d'Italie à Marc Velsérus, que cet ouvrage n'était point d'Aonius Paléarius. Je ne sais point ce qu'on répondit à Velsérus, qui demanda tout aussitôt à quel auteur donc il fallait l'attribuer (18). Nous avons vu ci-dessus que Pigna loue Paléarius d'avoir composé ce poëme : tous les bibliographes le lui donnent. Je vois dans l'Épitome de Gesner, qu'il fut imprimé à Lyon l'an 1536. Jacques Sadolet, évêque de Carpentras, écrivit à Gryphius (19), pour l'exhorter à l'imprimer. Il écrivit aussi à l'auteur une lettre (20), où il donne de grands éloges à cet ouvrage. Paléarius lui en avait envoyé un exemplaire d'une édition peu correcte, et l'avait prié de faire en sorte que Gryphius le reimprimât (21). On ne saurait recommander un ouvrage plus avantageusement à un imprimeur, que Sadolet recommanda celui-ci à Sébastien Gryphius. Je ne rapporte qu'une partie de l'éloge. *Numerus porrò carminis is est, ut videatur Lucretium velle imitari, redolet enim antiquum illud; sed ita sapore humanitatis conditus est, ut asperitate demissá, vetustatis tamen autoritas salva remaneat. Atque hæc in universum. Illa jam partium singularum propria, nihil non latinè dictum, nihil non accuratè, quove judicium et diligentiam adhibitam esse non pateat : multaque prætereà ubique nitentia ingenii et venustatis luminibus, et quod ego pluris quàm reliqua omnia facio, christiana mens, integra, castaque religio, ergà Deum ipsum honos, pietas, studium; in eo libro vel maximè, non solùm docere mentes errantium ; sed etiam animos incendere ad amorem puræ religionis possunt.* (22)

(14) *Voyez l'avertissement au lecteur.*

(*) Il fut pendu et étranglé avant que d'être brûlé. Voyez le nouveau *Ménagiana*, édition de Paris, 1715, tom. I, pag. 217 et 218. Rem. crit.

(15) Circiter annum domini 1558 (ut ejus amicus quidam mihi narravit) Mediolani captus, vinctus, et Romam missus est, ubi fidei suæ confessione fortiter editâ, flammis adjudicatus est.

(16) Thuanus, Histor., *lib. XXXIX, pag.* m. 779.

* Leclerc observe que la faute n'a pas été faite par Simler, mais par Frisius, son continuateur.

(17) *In* Epitome Biblioth. Gesneri.

(18) *Voyez les* Lettres de Velsérus, *pag.* 878.

(19) *Sa lettre se trouve dans l'édition* d'Aonius Palearius, 1696, *pag.* 564.

(20) *Elle se trouve là-même*, *pag.* 562.

(21) *Voyez la* IIe. lettre *du IIIe. livre de* Paléarius, *pag.* 434.

(22) Sadoletus, epist. ad Gryph., *pag.* 565. Oper. Palear., *edit.* 1696. *Elle est aussi entre les* Lettres de Sadolet, *pag.* 184, *edit. Lugd.*, 1554.

PALINGÉNIUS (Marcel) est fort connu par un poëme divisé en XII livres, et intitulé : *Zodiacus Vitæ* (A). Il y travailla plusieurs années, et le dédia à Hercule d'Est, deuxième du nom, duc de Ferrare (*a*). Quelques-uns disent qu'il fut médecin de ce prince (B). D'autres le mettent au nombre de ces luthériens savans, que la duchesse de Ferrare, Renée de France, recevait dans sa cour et honorait de sa protection (*b*). Il est certain qu'il a parlé contre les moines, et contre les abus de l'église avec une extrême liberté ;

(*a*) *Opus nostrum.... in duodecim libros digestum, multosque per annos elaboratum, celsitudini tuæ donamus.* Epistol. dedicat.

(*b*) *Voyez* Seckend., Hist. Luther., *lib. II*, *p.* 122, *num.* 5, *ad ann.* 1528. *Il cite les* Annales de Scultet, *pag.* 148.

et de là vient qu'il paraît dans l'*Index librorum prohibitorum* (c) entre les hérétiques de la première classe, sur le pied de luthérien *[1]. On dit même que son cadavre fut déterré, et brûlé sous prétexte d'hérésie (C). Néanmoins il se déclara bon catholique à la fin de son épître dédicatoire ; car il soumit toutes ses pensées à la censure de l'église (D). Elle ne sont pas toutes d'une nature à pouvoir plaire aux protestans : il pousse trop loin quelquefois les objections des libertins, et les étale d'une manière qui témoigne qu'il ne les condamnait pas. A cela près, son Zodiaque est rempli de bonnes choses, et d'une satire bien philosophique contre les mauvaises mœurs, et contre les faux préjugés (*d*). On a une infinité *[2] d'éditions de ce poëme (E) ; mais je ne vois personne qui ait connaissance de celle que Christophle Wirsungus accompagna d'un commentaire (*e*). Il est un peu étrange qu'un poëte de ce mérite paraisse si peu dans ce grand nombre d'éloges que les Italiens ont publiés des écrivains de leur nation. Sa qualité d'hérétique en est cause apparemment. Quoi qu'il en soit, on ne connaît guère la vie de ce personnage. Il était l'auteur favori du sieur Naudé.

Il y a un homme de lettres qui croit que Marcellus Palingénius est un faux nom sous lequel Marsile Ficin s'est déguisé. Il fortifie sa conjecture par un passage où Ficin se donne deux pères, *se duos habuisse patres, Ficinum Medicum, et Cosmum Medicen; ex illo natum, ex isto renatum* (*f*). Il me persuaderait facilement que le nom *Palingénius* n'était point le nom de famille de l'auteur du *Zodiacus Vitæ*, mais un nom grécisé selon la mode de ce temps-là. Néanmoins je ne puis croire que cet ouvrage soit de la façon de Ficin, vu ce que nous apprend le Gyraldi, de la procédure faite contre les cendres de l'auteur de ce poëme (*g*) *.

(c) *Pag.* 765, *édit.* 1667, *in-folio.*

*[1] *L'index* porte : *Marc. Palingenius, natione Italus, poeta lutheranus ;* ce qui, dit Leclerc, porte sur sa personne, et non pas précisément sur son livre, rempli de traits qui sentent bien plus l'impiété que l'hérésie.

(*d*) *Voyez* Baillet, Jugemens sur les poëtes, *num.* 1259.

*[2] Leclerc trouve que c'est s'exprimer d'une manière trop outrée.

(*e*) *Voyez la rem.* (C).

(*f*) Ficinus, *epist. dedicator. ad Laurent. Medicen, in lib.* de Vitâ, *tom. I, pag. m.* 482.

(*g*) *Voyez la remarque* (C).

* Bayle a d'autant plus raison de ne pas regarder Ficin comme auteur du *Zodiaque de la Vie*, que ce poëme est dédié à Hercule d'Est, second du nom, duc de Ferrare, qui n'eut cette qualité qu'à la fin de 1534 : or Ficin était mort en 1499, ainsi que le remarque Joly, qui ajoute que Facciolati prétend que le véritable nom de Palingenius est *Pier Angelo Manzolli*, dont *Marcello Palingenio* serait l'anagramme, en changeant toutefois Z en C, ce qu'il aurait dû remarquer. Mais l'opinion de Facciolati n'a pas été adoptée par P. Marchand, qui pense qu'elle est detruite par une particularité de ce poëme. C'est que les premières lettres des vingt-neuf premiers vers du premier livre forment les mots *Marcellus Palingenius Stellatus*. Cependant c'est sous le nom de Manzolli que Palingenius a place dans la *Biographie universelle*.

(A) *Il est fort connu par un poëme divisé en XII livres, et intitulé* Zodiacus Vitæ.] *Hoc est de hominis vitâ, studio, ac moribus optimè instituendis libri XII.* Chacun de ces XII livres porte le nom d'un des signes du zodiaque. Je ne doute point que ce ne soit la raison pourquoi l'auteur se qualifie *poëta stellatus* *.

* Leclerc observe que Palingène se disait *Stellatus* parce qu'il était né à Stellada dans la Ferrarais. Leclerc pense que ce fut peut-être aussi le

Scaliger le père (1) a censuré fortement, et avec beaucoup de raison, ce me semble, le peu de rapport qui se trouve entre les matières de chaque livre, et les qualités du signe de zodiaque qui en est le titre. Je dirai en passant que Barthius a fait un poëme (2) à l'imitation de celui-là. Il lui a donné pour titre : *Zodiacus Vitæ christianæ ; Satyricon pleraque omnia veræ sapientiæ mysteria singulari suavitate enarrans.* Il l'a divisé en XII livres, dont chacun porte le nom d'un signe du zodiaque. Il ne s'est pas mis en peine d'observer quelque rapport entre les matières de chaque livre, et la vertu que l'on attribue à chacune de ces douze constellations.

(B) *Quelques-uns disent qu'il fut médecin de ce prince.*] Scévole de Sainte-Marthe l'assure (3) ; je n'oserais le nier : je me contente de dire que ce poëte n'était point connu du duc de Ferrare quand il lui dédia son livre ; car il expose dans son épître dédicatoire, qu'ayant su par la renommée l'érudition de ce duc, il avait pris la hardiesse de l'aborder, après l'espérance d'un bon accueil que Brasavolus lui avait donnée. *Quid mihi cum principe qui alienis oculis videt ? ore loquitur alieno ? illum volo qui per se possit curvum discernere recto : cui non ausint maligni homines dicere candida de nigris, et de candentibus atra. Talem igitur cùm te esse omnes prædicent, Dux illustriss., ad te profectus sum : eo maximè quòd Antonius Musa Brasavolus, vir singulari doctrinâ integritateque conspicuus, qui excellentiam tuam fidelissimè colit, mihi de te spem optimam attulit : quippè qui doctrinam, humanitatem, liberalitatemque tuam mirificè apud me commendavit. Cujus verbis tantùm habeo fidei, quantùm dici possit. Ego igitur suadente, etc.* (4). Notez qu'il n'est point dans le catalogue des médecins poëtes, compilé par Bartholin.

nom de sa patrie qui lui donna l'idée d'intituler son livre : *Zodiaque*.

(1) Julius Cæsar Scaliger, Poët., *lib. VI*, *p. m.* 731, 732.

(2) *Imprimé à Francfort*, *l'an* 1623, in-8°.

(3) *Dans le titre de sa traduction française de quelques endroits de* Palingénius, *cité par* du Verdier Vau-Privas, Biblioth. franç., *pag.* 842.

(4) Palingén., epist. dedicat.

(C) *On dit .... que son cadavre fut déterré et brûlé sous prétexte d'hérésie.*] J'ai lu cela dans Melchior Adam : *Edidit præterea*, dit-il (5) parlant de Christophle Wirsungus, *Marcelli Palingenii Stellatensis* (*cujus cadaver, propter pietatis doctrinam in Italiâ exhumatum concrematumque fuit*) *poëmata doctissimis adjectis commentariis.*

Mais voici un témoin plus authentique : le Gyraldi, qui vivait en ce temps-là, et dans le pays où la chose s'était passée, assure que l'on sévit contre les cendres de ce poëte : *post ejus mortem in ejus cineres sævitum est, ob impietatis crimen* (6) *1.

(D) *Il soumit toutes ses pensées à la censure de l'église.*] Il avoue qu'ayant rapporté le sentiment des philosophes, il a dit peut-être des faussetés, mais qu'il n'en est pas responsable. Il vaut mieux l'entendre lui-même. *Si tamen in tanto opere aliquid fortè reperitur quod à nostrâ religione aliquantùm dissentire videatur, mihi minimè imputandum censeo. Nam dùm aliquandò de rebus philosophicis loquor, diversorum philosophorum opiniones refero, præsertìm platonicorum. Quæ si falsæ sunt, non ego, sed ipsi reprehendi debent : cùm mea sit intentio, à catholicâ fide nunquàm declinare. Quo circà in omnibus quæ scripsi, orthodoxæ ecclesiæ me humiliter subjicio : ejusque censuram, ut virum Christianum decet, libenter accipio* (7). Après cela l'inquisition ne pouvait pas en bonne justice procéder contre sa personne *2,

(5) Melchior Adam., *in* Vitis Philosophor., *pag.* 253.

(6) Gyrald., de Poët. suor. tempor., *dial. II*, *pag. m.* 569.

*1 Leclerc fait remarquer que le texte de Gyraldi, transcrit par Bayle, porte *impiété* et non *hérésie*, mot employé par Bayle dans son article. Gui Patin, dans sa lettre à Spon (*Nouveau Recueil de lettres*, n°. 188), parle ainsi du livre de Palingène : « Je sais bien qu'il dit là-dedans que » tout homme qui a une belle femme ne doit point » permettre qu'il vienne des prêtres dans sa maison, ou qu'autrement il est en danger d'être » cocu. Il parle aussi fortement contre les moines » desquels il dit :

» Mercede colentes non pietate Deum. »

Leclerc observe par occasion que c'est une règle assez établie qu'on ne met pas l'article au nom des Italiens qui ont écrit en latin.

(7) Palingén., epist. dedicat.

*2 Leclerc décide qu'on est en droit de regarder comme illusoire la soumission d'un homme qui enseigne l'impiété, et que l'inquisition est à tort accusée par Bayle.

ni le déclarer hérétique : cette note ne devait tomber tout au plus que sur la doctrine ; car c'est l'opiniâtreté, et non pas l'erreur, que l'on condamne dans une personne.

(E) *On a une infinité d'éditions de ce poëme.*] Les auteurs de l'*Index librorum prohibitorum* cotent celle de Bâle, 1537, et observent qu'elle avait suivi celle d'Italie ; mais ils ne marquent ni l'année, ni le lieu de celle-ci (8). Je me sers de celle de 1569, *in*-8°., où il n'y a ni nom d'imprimeur, ni lieu d'impression. La table alphabétique des matières y est fort ample. Elle était déjà dans l'édition de 1537 *, comme Gesner l'a observé (9). Son abréviateur ne parle pas du commentaire de Wirsungus, ni sous le mot *Palingénius*, ni sous celui de Wirsungus. M. Moréri assure que cet ouvrage *a été traduit en français et en d'autres langues.* La Croix du Maine dit seulement que Scévole de Sainte-Marthe promettait l'entière version de cet auteur, en ayant publié une partie. Voici ses paroles : *Comme il a montré par ses bien limées et polies imitations du docte poëte italien* Marcel Palingène, *lequel il a traduit avec tant de grâce, que cela a détourné plusieurs d'y mettre la main, qui auparavant s'étaient délibérés de le traduire en notre langue. Il promet de continuer toute la version entière du Zodiaque dudit Palingène, mais il n'en a fait imprimer encore qu'une partie, avec ses autres poésies françaises, qu'il a intitulées :* ses Premières OEuvres, *contenant quatre livres d'imitations et traductions recueillies de divers poëtes grecs et latins, imprimées à Paris, chez Frédéric Morel, l'an* 1569 (10). A cela s'accorde du Verdier, qui dit que Scévole de Sainte-Marthe a publié un *Recueil de plusieurs discours tirés du Zodiaque de la Vie, de Marcellus Palingénius, médecin du duc de Ferrare ; traduits* par lui *en vers français* (11). Si l'on eût demandé à M. Moréri quels sont les autres poëmes de cet Italien (12), on l'aurait un peu embarrassé *.

(8) *Dites la même chose de* Gesner, *et de ses abréviateurs.*

* Leclerc croit que la première édition est celle de 1536. Il veut sans doute désigner l'édition très-rare et sans date, imprimée à Venise, chez Bernardin Vitale, in-8°. Mais outre cette édition et celles que cite Bayle, il y en a plusieurs autres. La *Bibliothéque française*, XXXIX, 277, parle d'une édition d'Amsterdam, 1698, et d'une de Lyon, 1556, in-16. Ces deux éditions sont aussi citées dans les *Jugemens des Savans*, page 137 de la Ire. partie du tome IV de l'édition in-12, avec les notes de La Monnoie. Goujet, dans sa *Bibliothéque française* (différente de celle qui est citée cinq lignes plus haut), dit, tom. VII, pag. 62, que l'édition de Rotterdam, 1722, passe pour la plus correcte, et est aussi la plus belle. Le *Catalogue de la Bibliothéque du Roi* contient une édition d'Amsterdam, 1628, in-16. Enfin le Catalogue Falconnet en a une de Bâle, 1548, in-12, et une de Lyon, 1581, in-12.

(9) *In* Bibliothecâ, *folio* 492.

(10) La Croix du Maine, Bibl. franç., *p.* 453.

(11) Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. française, *pag.* 842.

(12) *Il composa quelques poëmes, et entre autres celui qui a pour titre :* Zodiacus Vitæ. *Moréri, au mot* Palingène.

* Rivière, conseiller au parlement de Rennes, avait donné, en 1619, une imitation en vers sous ce titre : *Le Zodiaque poétique, ou la Philosophie de la Vie humaine*, 1619, in-8°. Il existe une traduction complète, en prose, par de la Monnerie, 1731, 2 vol. in-12, réimprimée en 1733. Goujet, dans sa *Bibliothéque française*, VII, 62, ayant dit que c'était la seule traduction qu'on pût lire avec satisfaction, les auteurs de la *Bibliothéque française*, journal qui s'imprimait en Hollande, soutinrent au contraire qu'elle est pitoyable, et appuyèrent leur opinion par des *Observations* qu'on trouve dans le tome XXXIX de leur collection, pag. 275-291. Olivier de Magny et Jean Avril avaient entrepris une traduction en vers de l'ouvrage de Palingénius. Il ne paraît pas qu'ils aient exécuté leur projet.

PALLAVICINO (FERRANTE), auteur de quelques écrits satiriques qui lui firent perdre la tête sur un échafaud. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'en a dit Moréri, si ce n'est qu'on trouve un abrégé de sa vie à la tête de la nouvelle version de son Divorce céleste (*a*) *.

(*a*) *Imprimée à Amsterdam* 1696, *et faite par un homme de beaucoup d'esprit et de mérite.* [M... Brodeau d'Oyseville, pour lors conseiller au parlement de Metz, et depuis lieutenant-général au bailliage de Tours, petit-fils du commentateur de Louet. Il entreprit cette traduction pour essai de ce qu'il savait dans la langue italienne, qu'il apprenait depuis quelques mois. REM. CRIT.]

* La Monnoie, dans ses notes sur le *Recueil de Particularités de Colomiés*, imprimé à la suite de la *Bibl. choisie*, 1731, in-12, dit, page 364, que le *Divorce céleste* n'est point de Palavicin. C'est ce que dit aussi Chaufepié, d'après l'auteur de la *Vie* mise en tête de l'édition de 1673, des *Opere scelte di F. Pallavicino.*

PANORMITA (ANTOINE), natif de Palerme dans la Sicile (*a*), et issu de la famille *Beccatelli* (*b*), illustre depuis long-temps à Bologne (*c*), fut un des habiles hommes du XVe. siècle *. Se trouvant recommandable par ses bonnes mœurs, et par sa science, il fut offrir ses services à Philippe, duc de Milan, et en fut reçu avec de grands témoignages de bonté et de libéralité. Il lui enseigna l'histoire, et il fit des leçons publiques qui lui valurent une pension de 800 écus par an. Il fut ensuite secrétaire d'Alfonse, roi de Naples, et son principal homme d'étude (A). Les querelles d'érudition qu'il eut avec Laurent Valla, firent couler de part et d'autre des torrens d'injures, dont leurs ennemis communs se divertirent beaucoup. Il attendit à se marier qu'il fût âgé (B), et il épousa une belle fille pour qui il sentait une tendresse particulière : il en eut des enfans qui laissèrent postérité (*d*). Ce fût un homme de très-bonne humeur (*e*), et qui rendit célèbre dans Naples le Portique (C), où plusieurs personnes d'esprit s'assemblaient pour discourir avec lui de mille choses. Il était le meilleur poëte de son temps, et il reçut de l'empereur Sigismond la couronne poétique selon les anciennes cérémonies (D). D'ailleurs, il entendait la jurisprudence, il écrivait bien en prose, et il était un bon orateur (*f*). Il fut employé à des affaires d'état, tant à cause de son habileté, qu'à cause de la réputation de sa sagesse (E). Il fut député aux Vénitiens l'an 1451, par le roi Alfonse, pour leur demander l'os du bras de Tite Live (*g*). Cela lui fut accordé. Il vendit une terre pour acheter cet historien (F). Il se fit lui-même une épitaphe qui est une preuve de sa présomption, et de son orthodoxie en même temps (G). Il souffrit avec beaucoup de constance les longues douleurs à quoi la difficulté d'uriner l'assujétit; et il raisonnait admirablement sur l'adversité et sur la prospérité (H). Le public a vu quelques-uns de ses écrits (*h*); mais son poëme latin intitulé *Hermaphroditus* n'a point vu le jour. C'est une pièce si remplie de saletés, que Pogge même la désapprouva (I). M. Moréri n'a pas fait beaucoup de fautes considérables (K). Celles de M. Varillas ne sont point en si grand nombre : voyez-les dans la remarque (B) *.

(*a*) Hieron. Ragusa, Elog. Siculorum, pag. 33.

(*b*) Jovius, Elogior. *cap. XII*, *pag.* 33.

(*c*) *C'est pour cela qu'il est appelé par quelques-uns*, Antonius Bononia.

* Il vint au monde en 1393, dit Leclerc, et mourut le 6 janvier 1471.

(*d*) Jovius, Elogior. *cap. XII*, *pag.* 33.

(*e*) *Imprimis facetus.* Faccius, de Rebus gestis Alfonsi, *lib. III*, *p.* 103.

(*f*) Faccius, de Reb. gestis Alfonsi, *lib. III*, *p.* 103.

(*g*) *Voyez l'article* TITE LIVE. [Bayle n'a pas donné cet article.]

(*h*) *On imprima à Venise*, *en* 1553, *cinq livres de ses lettres*, *deux harangues et quelques vers. Voyez la dernière remarque*.

* Le père Niceron a consulté pour son article de Panormita, trois auteurs cités par Bayle (Jove, le Toppi, et Nicodémo), et en outre la *Bibliotheca sicula* de Mongitore, et le Journal de Venise. Le père Niceron donne la liste des ouvrages de Panormita. Cette liste est répétée dans Chaufepié.

(A) *Il fut secrétaire d'Alfonse.... et son principal homme d'étude.*] C'est ce qu'on peut recueillir de ces phrases de Paul Jove : *Panhormita*

Alfonso adhæsit, secretioris scrinii magister, et studiorum, expeditionumque omnium terrâ marique perpetuus comes (1). Voyez la remarque (C) de l'article de ce prince (2), et joignez-y, si vous voulez, ce passage de Jovien Pontan : *Rex Alfonsus statim post prandium, vel Antonium Panhormitam, vel è doctis aliquem audiebat, ut qui dignum judicaret animum quoque cibo suo post pastum corporis reficiendum esse* (3). Notez que ce prince fit expédier à Panormita des lettres de naturalité, et de bourgeoisie napolitaine, et qu'il le fit son conseiller, et président de la chambre royale (4).

(B) *Il attendit à se marier qu'il fût âgé.*] C'est ce que Paul Jove remarque. *Senex*, dit-il (5), *uxorem duxit Arcellam sibi magnoperè dilectam, liberosque suscepit quorum honesta soboles Neapoli visitur.* Le roi ayant ouï dire que Panormita s'allait marier, blâma d'abord ce dessein ; car il jugea que son secrétaire ne pouvant pas s'attacher tout à la fois et à son épouse, et à ses livres, perdrait le plaisir d'étudier : mais quand il eut su que cette épouse était et belle et honnête, il changea de sentiment, il crut que les douceurs de ce mariage compenseraient celles de l'étude. Panormita conte lui-même cette particularité : *Cùm audisset rex me uxorem esse ducturum, primò improbavit, arbitratus de cætero litteris simul et uxori me operam dare non posse, ac proindè verâ solidâque litterarum voluptate cariturum. Sed cùm mox audisset, me Leonaram Aureliam virginem probam, nobilem ac formosam duxisse, approbavit, litterarum commoda, et honesti conjugii suavitatem in æquo ponens* (6). Je crois que *Aureliam* est une faute ou de copiste ou d'imprimeur, et qu'il faut lire *Arceliam*; car l'épitaphe de cette femme, dans les poésies de Jovien Pontanus, est précédé de ce titre : *Lauræ Arceliæ uxoris Antonii Panhormitæ* (tumulus) (7). Je ne sais d'où M. Varillas avait pris les particularités que l'on va lire. *Antoine de Palerme. . . . . avait été fort modéré les soixante et dix premières années de sa vie ; mais à la soixante et onzième, une belle fille de Naples, qui s'appelait Marcilla, lui donna de l'amour, et le fit penser au mariage. Il en eut plusieurs enfans, et mourut dix ans après, avec si peu de douleurs et de distraction, qu'un moment avant que d'expirer, il fit son épitaphe* (8). M. Varillas ne nomme pas bien la maîtresse de Panormita, et il gâte par une hyperbole trop outrée ce qu'a dit Paul Jove touchant le temps où Panormita fit son épitaphe : *æger vitæque diffidens in supremo morbo hoc carmen composuit* (9). Cela signifie seulement que cet auteur la composa pendant une maladie dont il n'espérait point de guérir, et dont il mourut en effet. S'il est vrai, comme Jovien Pontanus semble le dire (10), que Panormita, et Théodore de Gaza, moururent presque en même temps, on peut croire que M. Varillas ne se trompe point quant à l'âge de Panormita ; mais il se tromperait quant à la durée du mariage, puisqu'il est sûr que Panormita se maria du vivant d'Alfonse, et que ce prince mourut l'an 1458, et Théodore de Gaza vingt ans après *.

(C) *Ce fut un homme. . . . qui rendit célèbre dans Naples le Portique.*] Jovien Pontanus, son disciple, introduit dans l'un de ses dialogues un Sicilien qui demande à un habitant de Naples où est ce portique, *quænam quæso, bone civis, Antoniana est porticus* (11) ? On répond *Antoniumne, hospes, requiris, an eam quæ ab illo porticus Antoniana dicitur ?* Rapportons la réplique du Sicilien ; on y trouvera le caractère des conversations de Panormita ; elles tenaient du

(1) Paulus Jovius, Elogior. *cap. XII*, *p.* 33.

(2) *Dans ce volume*, *pag.* 29, *citation* (24) *de l'article* Naples (Alfonse).

(3) Jov. Pontanus, de Conviv., *pag.* 143, *apud* Leonard. Nicodemum, Addiz. alla Biblioth. napolet., *pag.* 21, 22.

(4) Nicolo Toppi, Bibliotheca napoletana, *pag.* 24.

(5) Jovius, Elogior. *cap. XII*, *pag.* 34.

(6) Panormita, de Dictis et Factis Alfonsi, *lib. III*, *num.* 27, *pag.* 63, *edit. Hanov.*, 1611.

(7) Jovian. Pontanus, Tumulor. *lib. II*, *folio m.* 83 *verso.*

(8) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 165.

(9) Jovius, Elogior., *cap. XII*, *pag.* 34.

(10) *Voyez la dernière remarque*, *num. VII.*

* Leclerc observe que Th. Gaza mourut en 1475. D'autres disent 1478. Voyez les *Mémoires* de Niceron, XXIX, 280, 281.

(11) Jovian. Pontanus, *in dialogo* Antonius, *initio.*

génie de Socrate. *Et porticum ipsam nosse, et Antonium videre cupio, audio enim pomeridianis horis illic conventum haberi litteratorum hominum. Ipsum autem Antonium quanquàm multa dicit, plura tamen sciscitari quàm docere solitum : nec tam probare quæ dicantur, quàm Socratico quodam more irridere disserentes. Auditores verò ipsos magis voluptatis cujusdam eorum quæ à se dicantur plenos domum dimittere, quàm certos rerum earum quæ in quæstione versentur* (12). Joignons à ceci un fragment de la réplique du Napolitain. *Hæc, illa est porticus, in quâ sedere solebat ille senum omnium festivissimus. Conveniebant autem docti viri, nobilesque item homines sanè multi. Ipse quòd in proximo habitaret, primus hic conspici, interim dùm senatus, ut ipse usurpabat, cogeretur, aut jocans cum prætereuntibus, aut secum aliquid succinens, quod animum oblectaret* (13). Comme Panormita était un homme à bons mots, je crois que l'on pourrait dire que si la mode des recueils terminés en *ana* eût régné en ce temps-là comme elle règne depuis quelque temps (14), nous aurions un livre intitulé *Panormitaniana*, qui nous apprendrait beaucoup de choses. On peut sans doute comparer les assemblées de ce portique aux Mercuriales de M. Ménage. Voulez-vous des preuves que Panormita ait dit de bons mots, lisez l'ouvrage de Pontanus, *de Sermone*, vous y en verrez quelques-uns, vous y trouverez entre autres une pensée qui est devenue fort commune, c'est que pour faire un bon ménage, il faudrait allier ensemble une femme aveugle et un mari sourd. *Antonius Panhormita suavis admodùm vir interrogatus ad rem uxoriam jucundè concorditerque agendam, quibusnam maximè opus esse duceret ? sumpto argumento à frequentiâ molestiarum ac magnitudine, quæ in vitâ contingerent conjugali : duobus tantùm opus esse respondit, vir ut aurium surditate teneretur, uxor verò ut oculis esset capta : ne altera videlicet inspiceret quæ à marito intemperanter fierent plurima, alter ne audiret obgannientem assiduò domi uxorem* (15).

(D) *Il était le meilleur poëte de son temps, et il reçut. . . . . la couronne poétique selon les anciennes cérémonies.*] Il passe pour le premier restaurateur de la poésie latine (16), et voici le compliment que Faccius lui a fait sous la personne de Guarinus : *Quòd in cæteris partibus te antecedam, in eo tibi planè non assentior, præsertìm cùm tu juris consultus et eques sis : cùmque plures rhetores his temporibus inveniantur satis clari, poëta autem illustris præter te nullus, qui quidem Sigismundo imperatore propter optimum de te judicium, consensu omnium excitatum, laureâ coronâ more majorum donatus sis, quæ res usquè adhùc nostrûm contigit nemini* (17). Vossius a mal entendu ces paroles ; il a cru qu'elles signifient que personne, avant Panormita, n'avait reçu la couronne poétique. C'est une erreur : si Faccius eût voulu dire cela, il eût débité un gros mensonge ; car où est l'homme qui ne sache la solennité du couronnement poétique de Pétrarque ? Mais voici le compliment de Guarinus : l'empereur vous a couronné à la manière de nos ancêtres, et depuis ce temps-là nul de nous autres savans n'a obtenu cet honneur. Ce sens est bien éloigné de celui de Vossius ; rapportons ce qu'il a dit. *Panormita hic à Bartholomæo Faccio initio lib. de humanæ vitæ Felicitate* poëta, atque eques præclarus *nominatur : et mox*, clarus et singularis poëta et jurisconsultus. *Ac paulò post ait Sigismundo imp. laureâ donatum coronâ, more majorum, quæ res usquè ad id tempus contigisset nemini* (18).

(E) *Il fut employé à des affaires d'état, tant à cause de son habileté, que. . . . de sa sagesse.*] Lisez ces paroles de Faccius : *Misit igitur Otolinus ad Alphonsum qui peteret ad se mitti quempiam ex iis quibus fidelioribus uteretur quîcum de deditione*

(12) *Idem, ibidem, pag.* 1196.

(13) *Idem, ibidem, pag.* 1198. *Voyez-le aussi de Sermone, lib. VI, cap. IV, pag.* 1741.

(14) *On écrit ceci l'an* 1697.

(15) Jovian. Pontanus, de Sermone, *l. III, cap. XVII, pag.* 1645, 1646.

(16) *Obliteratam nedum languescentem in Italiâ poëticam restituit in antiquam penè formam.* Idem, de Sermone, *lib. VI, cap. IV, pag. m.* 1738.

(17) Barthol. Faccius, de hum. vitæ Felicitate, *circà init., pag. m.* 108.

(18) Vossius, de Hist. lat., *lib. III, p.* 593.

ageret, et nominatim Antonium Panhormitam, quem poëtam non insuavem Mediolani apud Philippum in magnâ gratiâ et dignitate cognoverat: cùmque non tantùm propter prudentiam, sed multò etiam magis propter æquitatis opinionem, et quòd illum ab Alphonso apprimè diligi acceperat (19). Vous trouverez dans l'historien que je cite, la harangue que Panormita fit aux habitans de Gaëte, au nom d'Alfonse, et celle qu'il fit aux Vénitiens pour les féliciter de la paix.

(F) *Il vendit une terre pour acheter* Tite Live.] « On sait que le Beccha- » telli, dit Bologna, de Palerme, fut » obligé de vendre une terre qu'il » avait, pour pouvoir acheter un » Tite Live écrit de la main du Pog- » ge, Florentin, qui employa ce prix » de son livre à acheter une autre » terre près de Florence, vers l'an » 1455 (20). » Ces paroles sont de M. Baillet, qui nous donne pour son garant la page 154 du Traité des Bibliothéques, composé par M. le Gallois. J'ai consulté ce traité-là, et j'y ai trouvé une traduction française de la lettre qui fut écrite sur ce sujet au roi Alfonse. La voici : *Sire, vous m'avez mandé de Florence, que les OEuvres de Tite Live, écrites en belles lettres, sont à vendre, et qu'on en veut six-vingts écus. Je supplie votre majesté de me faire apporter cet auteur, que nous avons coutume d'appeler le roi des livres; et je ne manquerai pas d'en envoyer le prix. Mais je désire savoir de votre prudence qui fait mieux de Poge ou de moi, lui qui pour achepter une métrairie près de Florence vend Tite Live, et moi qui pour l'acheter, écrit de sa main, vends mon fonds. Votre bonté et votre modestie m'ont persuadé de vous faire cette question familière. Portez-vous bien, et triomphez* (21). Si vous voulez voir les réflexions du sieur le Gallois, vous n'avez qu'à lire ce qui suit (22) : « Il » me semble qu'un si grand roi ne » devait pas souffrir qu'un si honnête » homme vendît son bien pour avoir » Tite Live. Il devait, comme un » prince généreux, le lui donner li- » béralement. Et je ne trouve pas non » plus que Pecatel (23) ait eu raison » de blâmer Poge de vendre Tite Li- » ve, puisqu'il en pouvait avoir deux » copies, ou du moins qu'il pouvait » l'avoir lu tant de fois qu'il n'en » avait plus besoin. »

J'ai trois petites notes à faire. 1°. Il n'est pas vrai que Panormita déclare qu'il achète du Poge ce manuscrit; il insinue au contraire fort clairement que le Tite Live du Poge était déjà vendu, et que le prix avait déjà été employé à l'acquisition d'une métairie. Mettons ici sa lettre latine, afin qu'on voie le peu de fidélité de celui qui l'a traduite en français. *Significasti mihi nuper ex Florentiâ extare Titi Livii opera venalia, litteris pulcherrimis, libro pretium esse CXX aureos. Quarè majestatem tuam oro, ut Livium quem regem librorum appellare consuevimus, emi meo nomine, ac deferri ad nos facias. Interim ego pecuniam procurabo quam pro libri pretio tradam. Sed illud à prudentiâ tuâ scrire desidero, uter ego an Poggius meliùs fecerit; is ut villam Forentiæ emeret, Livium vendidit quem suâ manu pulcherrimè scripserat: ego ut Livium emam fundum proscripsi. Hæc ut familiariter à te peterem suasit humanitas et modestia tua. Vale, et triumpha* (24). 2°. il n'est pas vrai que Panormita blâme le Poge; il laisse à juger au roi Alfonse s'il y a plus de prudence à vendre un livre pour acheter une terre, qu'à vendre une terre pour acheter un livre; et quant à lui il ne prononce quoi que ce soit. 3°. L'excuse fondée sur ce qu'on pouvait avoir tant lu Tite Live, *qu'on n'en avait plus besoin*, est chimérique. On n'apprend point par cœur un ouvrage de cette nature quoiqu'on le lise diverses fois, et il ne peut être inutile à moins qu'on le sache presque par cœur.

(G) *Il se fit...... une épitaphe qui est une preuve de sa présomption, et de son orthodoxie en mé-*

(19) Faccius, de humanæ Vitæ Felicitate, *pag.* 102, 103, *apud* Leon. Nicodem. Addiz. alla Bibliotheca Napolet., *pag.* 22, 23.

(20) Baillet, Jugemens des Savans, *tom. I*, *chap. XIV*, §. 1.

(21) Gallois, Traité des Bibliothéques, *pag.* 154, 155.

(22) *Là-même*, *pag.* 155.

(23) *Il fallait dire Beccatel.*

(24) Antonius Panormita, epistol., *lib. V*, *cité par* Naudé, Addition à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 88.

me temps.] Elle contenait ces quatre vers :

Quærite Pierides alium qui ploret amores,
Quærite qui regum fortia facta canat.
Me pater ille ingens hominum sator atque redemptor,
Evocat, et sedès donat adire pias.

C'est-à-dire, ô Muses, cherchez un un autre poëte qui fasse des vers d'amour, et qui chante les belles actions des rois ; car pour moi je m'en vais au paradis : le grand Dieu créateur et rédempteur des hommes m'y appelle. Le Gyraldi n'a regardé cette épitaphe que par le mauvais endroit, il y a vu l'arrogance (25), mais non pas la foi de l'auteur. Je ne pense pas qu'il y ait trouvé quelque principe d'hétérodoxie, sous prétexte que le purgatoire en fût exclus.

(H) *Il souffrit avec beaucoup de constance les longues douleurs.... et il raisonnait admirablement sur l'adversité et sur la prospérité.*] Jovien Pontan, son disciple, me servira ici de caution ; il parle comme témoin oculaire. *Vidimus Antonium Panhormitam multos annos tormina et urinæ difficultatem tam sedatè ferre, ut etiam dissimulare videri posset ægritudinem* (26). Il dit en un autre livre, que Panormita était toujours gai, soit que ses affaires allassent bien, soit qu'elles allassent mal : son principe était de rapporter tout à Dieu, et de supposer que les causes du malheur et du bonheur nous sont cachées, et qu'il y a bien des accidens qu'on croit malheureux qui ne le sont pas, puisque ce ne sont que des occasions que la Providence nous offre de faire paraître notre constance. *Quid erat lætis in rebus Antonio jucundius ? quid rursùs in turbatis atque asperis gratius ? Incredibilis quædam in ejus oratione vis inerat res humanas contemnendi, ferendique fortuitos casus æquo animo, quippè cùm omnia referret ad Deum, diceretque latere nos et bonorum, et malorum causas. Pleraque autem videri quæ non essent mala, ut quæ objecta nobis essent à Deo, quò humana in iis constantia fortitudoque enitesceret. Quotum enim fortem inveniri, si quieta et secura omnia nobis forent ? natos esse homines ad comparandam virtutem, ad excolendos animos, neminem autem sinè laboribus plurimis posse hoc assequi, sed decipi opinione, nimisque demissè, ac molliter nobiscum nos ipsos agere : quæ fluant aquas salubriores esse, magisque probari : quæ verò restagnent, noxias ac pestilentes esse... Optimo itaque et fortissimo cuique labores ac molestias offerri à Deo, eamque veluti materiam præberi in quâ sese exerceat, cum excellentiâ hominum cæterorum. Tum imperatores ipsi quos præcipuè ament, et quorum virtus est prospectior, iis gravissima et periculosissima quæque demandent. Atque hanc quidem ipsam, non quæ prædam quæritaret, maximè illustrem militiam esse. Et verò ignavi esse, imbecilli, desidis, odisse labores, fugitare molestias, velleque in otio, ac sub umbrâ marcescere* (27). Il n'y a rien de plus beau que ces lieux communs, et ils sont très-véritables dans la condition où se trouve le genre humain : mais reconnaissons en même-temps, qu'ils supposent que c'est une condition bien bizarre ; car qu'y a-t-il de plus étonnant et de plus incompréhensible, que de voir l'homme réduit à un tel état que, pour éviter de plus grands maux, il doit être malheureux ? Pourquoi n'est-il pas conduit de bien en bien jusques à la perfection ? Pourquoi faut-il que le chagrin, que la douleur, que la misère, soient la route la moins désavantageuse qu'il puisse tenir ? Les païens n'avaient rien de bon à dire contre cette difficulté, et ils ont été assez stupides pour n'y songer guère. C'est par la révélation que l'on peut s'en débarrasser.

(I) *Son* Hermaphroditus *est une pièce si remplie de saletés, que Poge même la désapprouva.*] Il fut dédié à Côme de Médicis, qui en fit faire plusieurs copies dont quelques-unes sont encore dans la bibliothéque de Saint-Laurent (28). La raison pourquoi on le dédia à ce grand homme fut parce que, sans s'arrêter au ju-

(25) *Senex diem obiit, hocque sibi moriens epitaphium arrogantiæ plenum condidisse legi.* Gyraldus, de Poët. sui tempor., *dial. I.*

(26) Jovianus Pontanus, de Fortitudine, *lib. II, folio m.* 51.

(27) *Idem, in dialogo* Antonius, *initio, pag. m.* 1197.

(28) Leon. Nicodem, Addiz. alla Biblioth. napolet., *pag.* 21.

gement du vulgaire, il se plaisait à la lecture de cet ouvrage lascif. L'auteur fait lui-même cette remarque; car voici son début : *Hermaphroditi libellus incipit ad Cosmum Florentinum ex illustri progenie Medicorum virum clarissimum ; quòd spreto vulgo libellum æquo animo legat : quamvis lascivum et secum unà priscos viros imitetur* (29). M. Magliabecchi a un exemplaire manuscrit de ce poëme (30). On écrivit en ce temps-là beaucoup de lettres touchant cette poésie. Guarin de Vérone (31) en écrivit une à Jean Lamola, où il donne de grands éloges à l'Hermaphrodite, et à son auteur. M. Magliabecchi a le manuscrit de cette lettre. Le Gyraldi trouve étrange que ce poëme ait été loué : *Legi*, dit-il (32), *ejus ætatis quorundam epistolas quibus Hermophroditus illius multis laudibus commendatur, sed quarè nescio. Dicam ego vobis sanè quid sentio, nec is mihi poëta bonus, nec bonus orator; quæ enim soluto et pedestri sermone ejus scripta legi, luxuriantis magis quàm bonæ frugis referta videntur, ut impudicas et prostitutas ejus Musas mittam.* Vous voyez que non-seulement il déteste l'impureté de cette pièce, mais qu'il en méprise aussi les vers. Poge n'avait point donné cette étendue à sa critique ; il avait loué les inventions, le sel, et les ornemens de l'ouvrage ; mais il en avait condamné les obscénités, et il avait conseillé a l'auteur de travailler désormais à des sujets plus convenables à un chrétien. *Delectatus sum, me hercle, varietate rerum et elegantiâ versuum : simulque admiratus sum res adeò impudicas, adeò ineptas, tam venustè, tam compositè à te dici, atque ità multa exprimi turpiuscula, ut non enarrari sed agi videantur : nec ficta à te jocandi causâ, ut existimo, sed acta existimari possint. Laudo ego doctrinam tuam, jucunditatem carminis, jocos ac sales . . . pro charitate tamen quâ omnibus debitores sumus, unum est quod te monere et debeo et volo, ut scilicet deinceps graviora quidem mediteris : hæc enim quæ adhùc edidisti, vel ætati concedi possunt, vel licentiæ jocandi . . . . . scis enim non licere idem nobis qui christiani sumus, quod olim poëtis qui Deum ignorabant* (33). Panormita répondit au Poge, et lui allégua bien des raisons, ou pour se justifier, ou pour s'excuser (34). Poge lui répliqua et lui soutint qu'il faut pratiquer l'honnêteté, non-seulement dans les actions, mais aussi dans ce qu'on écrit (35). D'où l'on peut conclure qu'il se repentait d'avoir employé sa plume à des productions lascives pendant sa jeunesse (36). Finissons par les paroles d'un écrivain hollandais qui a lu ce sale poëme de Panormita : *De Hermaphrodito quod dicit* (Gyraldus) *non est de nihilo : ego enim legi manu descriptum (neque enim unquàm est typis excusus), adeò spurcum, adeò abominabilem, ut nihil suprà. Versus deindè ipsi vix sunt tolerabiles, tantùm abest ut laudem aliquam mereantur. Inscribitur autem Hermaphroditus, eo quòd utriusque sexûs membra genitalia utriusque libelli omnem materiam faciant. Hæc qui patienter legit, næ illum oportet esse hominem frugi* (37).

(K) *M. Moréri n'a pas fait beaucoup de fautes considérables.*] 1°. Au lieu de dire, comme il a fait, que Panormita était *natif de Bologne*, et originaire de Sicile, il fallait dire tout le contraire. M. Varillas aussi le fait natif de Bologne (38). 2°. Il ne fallait pas assurer que *Philippe, seigneur de Milan, l'attira chez lui* : il eût mieux valu assurer que Panormita fit offre de son esprit à Philippe, duc de Milan. *Quùm Philippo Mediolanensium principi fertilis ingenii industriam obtulisset, tantâ liberalitate susceptus est, ut, etc.* (39). Ces paroles sont de Paul Jove, l'un des

(29) *Voyez* Nicodemo, *ibidem, pag.* 20.

(30) *Idem, ibidem.*

(31) *C'est ainsi que je corrige le* Gravino Veronese, *que je trouve dans* Nicodemo, *ibidem.*

(32) Lil. Gregor. Gyraldus, de Poëtis sui tempor., *dialogo I, pag.* 385, *apud* Nicodemum, *ibidem.*

(33) Pogg., Epist., *pag* 131, 132, *apud* Nicodem., *ibidem, pag.* 21.

(34) Nicodem., *ibidem.*

(35) *Idem, ibidem.*

(36) *Dal che si comprende ch' esso si pentisse delle facezie, e dell' altre cose meno oneste che in gioventù scritte avea.* Nicodemo, *ibidem.*

(37) Anthor Anonymus Notarum ad Poëmata Sannazari, *pag.* 202, 203, *edit. Amsterd.*, 1689.

(38) Varillas, Anecdotes de Florence, *p.* 165.

(39) Jovius, Elegior., *cap. XII, pag.* 34.

auteurs cités par Moréri. 3°. Pourquoi, dit-il, que Panormita ne se donna au roi de Naples qu'après la mort du duc de Milan ? Paul Jove n'insinue-t-il pas le contraire (40) ? 4°. J'ai montré ailleurs (41) la fausseté de ces paroles de Moréri, *il écrivit avec soin l'histoire de ce roi.* Cette prétendue histoire n'est qu'un recueil des apophthegmes, et de quelques faits mémorables d'Alfonse, *de Dictis et Factis Alfonsi regis Aragonum libri quatuor.* Ce prince en récompensa l'auteur par un présent de mille écus (42). 5°. On nous trompe quand on nous dit que *nous avons diverses éditions* de cette histoire *avec les remarques et les commentaires d'Énéas Silvius ;* car ces prétendus commentaires ne sont autre chose qu'un recueil d'actions ou de sentences semblables à celles d'Alfonse, faites ou dites par d'autres princes. Notez en passant une faute de Vossius. Il a cru que l'écrit de Panormita, et celui de Silvius, avaient été imprimés toujours séparément, jusques à ce que Marquard Fréhérus les publia en parallélisme (43). C'est un abus dont il aurait pu se garantir en consultant la Bibliothèque de Gesner : il y eût vu que dans l'édition de Bâle 1538, on entrelaça par chapitres ce que Panormita avait fait, et ce qu'Énée Silvius avait recueilli (44). Paul Jove ne l'ignorait point : il dit, en parlant du livre de Panormita, *quem pius pontifex exemplis paribus* INTERTEXTIS *nobiliorem reddidisse videtur* (45). Je ne blâme point dans Vossius le mot *commentariis*, dont il se sert en parlant du livre d'Enée Silvius, car ce mot là en latin a beaucoup plus d'étendue que notre terme de commentaire. 6°. Puisqu'aucun des trois auteurs que Moréri cite ne le dit, il n'avait point droit de dire, *qu'il est sûr* que Panormita *survécut le roi Alfonse*, *mort en* 1458, et qu'*il y a apparence* qu'il ne mourut *qu'après l'an* 1460. 7°. C'est mal prouver cette apparence, que d'alléguer une lettre écrite à Panormita par Philelphe, l'an 1458 ; car sans doute il reçut beaucoup de lettres l'année même de sa mort. Notez que je ne veux point nier qu'il n'ait vécu jusques après l'an 1460 : je condamne seulement la témérité d'un auteur qui affirme ce que ses témoins n'affirment pas. Voici ce qui me fait croire que Panormita mourut après l'an 1460. Je trouve dans le même dialogue, où il est dit qu'il était mort depuis peu (46), qu'il n'y avait pas long-temps que Théodore le Grec était décédé (47). Or je m'imagine que ce Grec ne diffère point de Théodore de Gaza, qui mourut l'an 1478 (48) : donc... Je n'allègue point ce qu'on lit au même dialogue, qu'il y avait un peu plus d'un siècle (49), qu'il était arrivé dans l'île *Ænaria* un incendie ; car le calcul de Pontanus n'est point exact : cette irruption de feu arriva l'an 1301 (50). 8°. Il fallait citer le Mire *in Auctario*, et non pas *in Aug.* Je mets cette faute sur le compte des correcteurs de l'imprimerie. Mais celle d'avoir cité le Mire est sur le compte de l'auteur. Il était fort inutile de le citer, puisque le peu qu'il a dit de Panormita se voit dans Paul Jove. Je pourrais critiquer le rang que l'on a donné à notre *Panormita* : on parle de lui sous le mot *Antoine* ; ce n'était point sa place.

(40) *Verùm eo* (Philippo) *gravissimis bellis occupato, Panhormita Alfonso adhæsit.* Idem, ibidem.

(41) *Dans ce volume, pag.* 25, *au texte de l'article* NAPLES (Alphonse, roi de).

(42) Jovianus Pontanus, de Liberalitate, *fol.* m. 97.

(43) *Utrumque opus* SEORSIM *anteà excusum* παραλλήλως *atque emendatius in Germanià prodiit* (Hanoviæ anno 1611) *cura Marquardi Freheri.* Vossius, de Hist. Lat., *pag.* 593.

(44) *Cum Æneæ Sylvii commentariis quæ capitatim cum Alfonsinis contendunt.* Gesn., Biblioth., *fol.* 62 *verso.*

(45) Jovius, Elogior., *cap. XII*, *pag.* 34.

(46) *Nuper paucos antequàm morbo aggravaretur dies.* Pontanus, *in dialogo* Antonius, *pag.* 1198.

(47) *Et Theodorus Græcus qui diem nuper obiit.* Idem, ibid., *pag.* 1237.

(48) Gesner, *in* Biblioth., *folio* 611 *verso.*

(49) *Centum antè annis aut paulò ampliùs.* J. Pontanus, *in dialogo* Antonius, *pag.* 1231.

(50) Scipio Mazzella, de Balneis Puteolan., *pag. m.* 855.

PAPESSE (JEANNE LA), a siégé, dit-on, entre Léon IV qui mourut le 17 de juillet 855, et Benoît III, qui mourut le 8 d'avril 858. Il n'y a nulle apparence qu'Anastase le bibliothécaire, qui vivait en ce siècle-là, ait fait

mention de cette papesse (A). Bien des gens se persuadent que Marianus Scotus, qui a vécu deux cents ans après, est le premier qui en ait parlé. Quelques autres prétendent qu'il n'en parla point (B); et en tout cas ce qu'il en a dit est fort peu de chose; car il s'est contenté de marquer sous l'an 853, que *Jeanne, femme*, succéda au pape Léon IV, *durant deux ans, cinq mois, quatre jours* (*a*). Sigebert, qui mourut l'an 1113, circonstancia un peu plus la chose; mais il y a des gens qui soutiennent que c'est un morceau supposé (C), et se fondent sur des manuscrits où il n'est point. Martin Polonus, qui mourut *environ l'an* 1270, *c'est-à-dire cent quatre-vingt-quatre ans après la mort de Marianus* (*b*), étendit beaucoup plus le conte. Il assura « que la Jeanne » de Marianus s'appelait l'*Anglois*, qu'elle était *de la nation de Mayence*, qu'ayant » été engrossée, elle accoucha » en pleine procession, *entre Saint-Clément et le Colisée*, et » qu'en détestation de son crime, la procession (prenant un » détour) a cessé de passer cette rue-là. Thierry de Niem qui » a écrit..... environ trois cent » vingt-huit ans après la mort » de Marianus...... ajoute du » sien, *qu'une statue* a été érigée en mémoire de cet accident. Guillaume Breuin, qui a » écrit (*) des sept principales » églises de Rome, et Baptiste » Platine qui est mort l'an 1481, » trois cent quatre-vingt-quinze » ans après la mort de Marianus....., pour enfler la dose, » ont mis en avant *la selle percée*, sur laquelle, à leur dire, » le pape doit être assis pour » être manié. Et plus de cent » ans après, d'autres ont trouvé » à propos de contribuer du leur, » assurant que la prétendue » Jeanne était *magicienne*; qu'elle » le a *couronné l'empereur Louis II*, etc. : tellement qu'à peine » quatre cent soixante ans ont » pu suffire pour donner l'entière forme à cet ours, dont le » pauvre Marianus s'était, je » ne sais comment, déchargé. » C'est ainsi que parle David Blondel, qui, tout ministre qu'il était, n'a pas laissé de traiter de fable cette histoire de la papesse, et de composer des livres pour la réfuter (*c*). C'est un conte, dit-il (*d*), qui a *été tout composé de pièces de rapport, et enrichi avec le temps*. Nous le donnerons ci-dessous selon le récit de ceux qui en ont le plus soigneusement rassemblé les circonstances (D). On y eût sans doute cousu de nouvelles pièces de temps en temps, si les catholiques romains ne se fussent enfin avisés de le combattre. Cela mit fin aux brodures. Une infinité d'écrivains, qui avaient d'ailleurs de l'attachement à la papauté, ont cru cette historiette. Énée Silvius, qui a été pape sous le nom de Pie II, au XVe siècle, est le premier qui l'ait révo-

(*a*) *Voyez* Blondel, *à la page* 17 *de l'*Éclaircissement de la question, si une femme a été assise au siége papal de Rome.

(*b*) Blondel, Éclaircissement, etc., *pag.* 17, 18.

(*) *Environ l'an* 1470.

(*c*) *Voyez la rem.* (*I*) *de l'article* Blondel (David), *tom. III*, *pag.* 470.

(*d*) Blondel, Éclaircissement de la question si une femme, etc., *pag.* 17.

doute : il passa même
rement là-dessus, et
tremblant ; mais Aven-
a négative sur un ton
). Depuis ce temps-là,
'anvini (e), Bellarmin
rius (g), George Sché-
.obert Persons (i), Flo-
le Rémond, Allatius,
unoi, le père Labbe et
autres (k), ont réfuté
ıt cette vieille tradi-
ardinal Baronius témoi-
coup d'estime pour le
Florimond de Rémond ;
:u tort d'assurer que les
s en furent si accablés,
ent honte d'avoir parlé
ıble (F). Cela est si faux
aujourd'hui les pro-
nt des livres pour sou-
e histoire de la papesse.
ue des traditions avan-
aux papes, et combat-
des raisons aussi fortes
ıt celles qui la combat-
aîtraient dignes du der-
ris à ceux qui disputent
demment pour ce con-
ıt il est certain que les
hoses nous paraissent
ou fausses à mesure
vorisent, ou notre par-
parti opposé (G) ! La
ce de préoccupation a
que l'on a cru que la
se de la papesse était
e de la dernière consé-
ontre l'église romaine

(l); mais dans le fond ce serait une vétille (m); car les objections qu'on en peut tirer ne sont pas plus embarrassantes que celles qu'on fonde sur des faits, ou sur des principes reconnus par les catholiques romains. Théodore de Bèze fit mention de la papesse dans sa harangue au colloque de Poissi. Quelqu'un a dit, dans un livre, que *la troupe papale baissa les yeux de honte au seul récit de cette histoire* (n). Florimond de Rémond assure (o) que cela est faux, et voudrait bien que les prélats eussent *rabattu l'audace* de Théodore de Bèze, *et montré son imposture ;* mais ils avaient tant d'autres choses plus importantes à discuter, qu'ils auraient eu tort de perdre du temps à une question de fait de si petite conséquence. Et de plus, il n'est pas vrai que Théodore de Bèze ait enrichi *sa harangue de ce conte* (p). Il n'en marqua aucune particularité. M. Moréri se trompe quand il assure, comme une chose *remarquable*, *qu'entre un si grand nombre de gens qui ont* affirmé l'histoire de la papesse, *il ne se rencontre pas un seul Français* (q) (H). Au reste, cette multitude de témoignages ne peut point passer pour preuve, puisque le plus ancien est postérieur de deux cents ans au fait en question, et qu'il est incompatible avec des faits incontesta-

s ad Platinam.
omano Pontif., *lib. III*, *cap.*

Mogunt., *lib. I.*
n *traité exprès.*
› de tribus Conversionib. An-
II, *cap. V.*
la liste *que le père* Labbe *don-*
ons de Scriptor. Ecclesiast.,
seq.

(l) Coocke, de la papesse Jeanne, *p.* 273.
(m) Blondel, Éclaircissement, etc., *p.* 96.
(n) *Voyez* Florimond de Rémond, *au traité de* l'Anti-Papesse, *chap. VI*, *num.* 6, *folio m.* 378 *verso.*
(o) *Là même.*
(p) Flor. de Rémond, l'Anti-Papesse, *chap.*, *VI*, *num.* 6, *folio m.* 378 *verso.*
(q) Moréri, *sous* Jean VII, pape.

bles qui se trouvent dans les auteurs contemporains (I). Colomiés censure Blondel d'avoir cru que l'histoire de la papesse qui se trouve dans un manuscrit d'Anastase a été *tissue des propres paroles de Martinus Polonus*. Il montre qu'un historien qui a vécu avant ce Martinus, a narré ce que l'on voit dans ce manuscrit; mais au fond cela est plus favorable que nuisible à l'opinion de Blondel (K). Ceux qui ont écrit pour montrer la fausseté de cette histoire, en ont recherché l'origine, et ont allégué plusieurs conjectures. Les uns ont dit que le pape Jean VIII fit voir tant de lâcheté dans la cause de Photius, qu'on jugea qu'il *devait être plutôt nommé* femme *qu'homme* (r). C'est le sentiment de Baronius. Mais Aventin s'imagine que la fable est née de ce que le pape Jean IX fut créé par le crédit de Théodora, *garce noble et impérieuse* (s), dont il était le mignon. Onufre Panvini croit que le pape Jean XII *traînant après soi une horde de garces, chérissait entre toutes Jeanne Rainière;* et qu'à cause qu'elle le gouvernait absolument, elle fut *depuis par quelques railleurs appelée papesse* (t). Bellarmin veut que la fable soit sortie de ce qu'il courut un bruit qu'une femme avait été patriarche de Constantinople (v). Allatius prétend qu'une certaine Thiota, qui s'érigea en prophétesse dans l'Allemagne, au IXe. siècle, ait été l'occasion du conte. Blondel ayant réfuté ces conjectures, déclare que l'on ne doit point *exercer son esprit en des enquêtes inutiles pour un sujet qui n'en vaut pas la peine* (x). *Où en serions-nous*, ajoute-t-il (y), *s'il nous fallait deviner sur quoi se sont fondés les auteurs de tant de romans qui trouvent jusques à présent du crédit dans l'opinion du commun?* Il en rapporte plusieurs exemples. Je ne crois point qu'il ait raison de rejeter tout ce que l'on a conjecturé sur l'origine du roman de la papesse. J'oserai bien dire que les protestans qui ont tant crié contre lui, et qui l'ont considéré comme un faux frère, n'ont été ni équitables, ni bien éclairés sur les intérêts de leur parti. Il leur importe peu que cette femme ait existé ou qu'elle n'ait pas existé: un ministre, qui n'est pas des plus traitables, l'avoue (z). Mais il leur importe beaucoup de ne pas donner sujet de se faire regarder comme des gens opiniâtres, et qui ne veulent jamais démordre des opinions préconçues. Ils ont pu objecter légitimement le conte de la papesse pendant qu'il n'était pas réfuté. Ils n'en étaient pas les inventeurs; ils le trouvaient dans plusieurs ouvrages composés par de bons papistes: mais depuis qu'il a été réfuté par des raisons très-valables, ils ont dû l'abandonner, et ne se pas servir de toute

(r) Blondel, Éclaircissement, etc., *p.* 85.
(s) *Là même, pag.* 87.
(t) *Là même, pag.* 88.
(v) *Le pape* Léon IX *le témoigne*, epist. I, cap. XXIII, *Voyez* Blondel, *là même*, *pag.* 89. *Conférez avec cela ce que le père* Mabillon *rapporte dans son* Museum Italicum, *tom. I, pag.* 27, *et consultez M.* Spanheim, de Papâ fœminâ, *pag.* 12, *et seq.*

(x) Blondel, Éclaircissement, etc., *p*, 92.
(y) *Là même*, *pag.* 93.
(z) *M.* Jurieu *: on verra ses paroles dans la rem.* (G).

leur industrie pour faire durer la dispute; car c'était apprendre à leurs adversaires la méthode de contester tous les faits, et leur donner une tablature pour se maintenir dans la tradition qui porte qu'il y a eu un pape Cyriacus qui abdiqua le pontificat afin d'aller chercher le martyre à la tête d'onze mille vierges (*aa*). S'ils avaient imité Blondel, ils auraient pu faire paraître par un bel exemple, qu'ils se paient de raison, et que c'est à tort qu'on les accuse d'opiniâtreté (L). Ils auraient pú se glorifier de ne point entretenir les autres disputes par un esprit de contradiction; mais parce qu'on ne répond pas pertinemment aux difficultés qu'ils proposent (*bb*). Launoi, et quelques autres écrivains qui combattent les traditions mal fondées, chagrinent beaucoup de gens, et font honneur à leur église; car on ne peut plus l'accuser après cela de tyranniser les esprits sur ces sortes de sujets. Ceux qui s'opiniâtrent à soutenir ces traditions la déshonorent au contraire.

(*aa*) *Voyez M.* de Launoi, epist. VIII. *Part. IV*, *pag. m.* 356, *où il compare cette tradition avec celle de la papesee.*

(*bb*) *Voyez sur tout ceci la rem.* (G).

(A) *Il n'y a nulle apparence qu'Anastase le bibliothécaire.... ait fait mention de cette papesse.*] Il y a pourtant des manuscrits de cet Anastase, qui contiennent tout le conte; mais cela seul ne prouve rien; car on ne saurait disconvenir que les copistes n'aient ajouté beaucoup de choses étrangères aux ouvrages d'un auteur. Panvini assure qu'aux *vieux livres des Vies des Papes, écrits par Damase, par le Bibliothécaire, et par Pandulphe de Pise, il n'est fait aucune mention de cette femme; seulement à la marge, entre Léon IV et Benoît III, cette fable se trouve insérée par un auteur postérieur, en caractères divers, et du tout différens des autres* (1). Blondel, qui a vu dans la bibliothéque du roi de France, un manuscrit d'Anastase où se trouve l'histoire de la papesse, a reconnu certainement que cet endroit-là est une pièce cousue. *L'ayant lu et relu*, dit-il (2), *j'ai trouvé que l'éloge de la prétendue papesse est tissu des propres paroles de Martinus Polonus* (3), *pénitencier d'Innocent IV, et archevêque de Cosenza, auteur postérieur à Anastase de quatre cents ans, et de plus, fort facile au débit de toutes sortes de fables. Car afin que l'on ne puisse se figurer qu'il ait transcrit, soit d'Anastase, soit d'aucun autre qui ait vécu depuis l'an 900, ce qu'il a inséré dans sa Chronique, le discours qui se trouve aujourd'hui mal enchâssé dans celui d'Anastase le justifie, tant par sa conformité avec l'idiome de Martinus Polonus, que par les choses qu'il suppose sans crainte qu'elles servent à la conviction de l'imposture.* Il donne quelques exemples de ces choses-là, et puis il apporte une raison très-solide; c'est que le conte de la papesse ne peut aucunement s'accorder avec le récit d'Anastase sur l'élection de Benoît III. « Dans les éloges de Léon IV » et Benoît III, tels que nous les donne le manuscrit de la bibliothéque » royale, enflé du roman de la papesse, se trouvent les mêmes termes » qu'en l'édition de Mayence : d'où » s'ensuit nécessairement que (selon l'intention d'Anastase, violée » par la témérité de ceux qui l'ont » mêlée de leurs songes), il est absolument impossible qu'aucun ait » tenu le papat entre Léon IV et Benoît III; car il dit, *qu'après que le* » *prélat Léon fut soustrait de cette* » *lumière*, (mox) *aussitôt, tout le* » *clergé*, les notables et le peuple de » Rome, ont *arrêté d'élire Benoît :* » *qu'aussitôt* (illicò) *ils ont été le* » *trouver, priant dans le titre de* » *Saint-Callixte*, et qu'après l'avoir

(1) Onuphr., *in* Addit. ad Plat., *cité par* Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 506.

(2) Blondel, Eclaircissement de la question, si une femme a été assise au siége papal de Rome, etc., *pag.* 6 *et* 7.

(3) *Nous examinerons cela dans la remarque* (K).

» *assis sur le trône pontifical*, et signé le décret de son élection, ils » *l'ont envoyé aux très-invincibles* » *Augustes Lothaire et Louis* : dont » le premier (par la confession de » tous les auteurs du temps), est » mort le 29 septembre 855, soixante-quatorze jours après le pape » Léon (4). » N'est-il pas vrai que si nous trouvions dans un manuscrit, que l'empereur Ferdinand II mourut l'an 1637, et que Ferdinand III lui succéda tout aussitôt, et que Charles VI succéda à Ferdinand II, et tint l'empire pendant deux ans, après quoi Ferdinand III fut élu pour empereur, nous dirions qu'un même écrivain n'a pas pu dire toutes ces chôses, et qu'il faut de toute nécessité que les copistes aient joint ensemble, sans jugement, ce qui avait été dit par différentes personnes? Ne faudrait-il pas qu'un homme fût fou, ou ivre, ou qu'il rêvât, s'il narrait qu'Innocent X étant mort, on lui donna promptement pour successeur Alexandre VII, qu'Innocent XI fut pape immédiatement après Innocent X, et siégea plus de deux ans, et qu'Alexandre VII lui succéda? Anastase le bibliothécaire serait tombé dans une pareille extravagance, s'il était l'auteur de tout ce qu'on trouve dans les manuscrits de son ouvrage qui font mention de la papesse. Disons donc que ce qui concerne cette femme-là est une pièce postiche, et qui vient d'une autre main.

M. Sarrau, zélé protestant et habile homme, en jugea ainsi après avoir examiné avec beaucoup d'attention le manuscrit de la bibliothéque du roi. Il conclut de la narration qui s'y trouve touchant l'élection de Benoît III, faite dès aussitôt que Léon IV fut mort, que le conte de la papesse y a été cousu par un homme qui abusait de son loisir (5). Il en parla de la sorte dans les lettres qu'il écrivit à Saumaise, et il appuya son sentiment sur plusieurs raisons. *Venio ad papissam. Quicquid de papissâ confidentiùs dicas, intricatissimum est omne id negotium. Sederit illa, nec ne, longior est disquisitio: nec unius epistolæ. Jam autem quære tantùm, nùm Anastasii bibliothecarii legitimus sit fœtus vita illa, quam apud te nuper transmisi. Ut eum censeam ὑποβολιμαῖον, præter allatas jam rationes, hæ suadent* (6). L'une de ces autres raisons me semble démonstrative. La narration de la papesse ne paraît pas dans le manuscrit d'Anastase comme un fait dont l'auteur se rende garant; il se sert de l'expression *on assure que*, etc., *on dit que*, etc. Un auteur contemporain établi à Rome, peut-il parler de la sorte touchant les aventures d'un pape aussi extraordinaires que celles-là? *Si Anastasius hanc historiam conscripsit, rem suâ ætate, se vivo et Romæ degente, gestam litteris mandavit. Atqui de re tamquàm parum compertâ, et sibi tantùm ex famâ cognitâ loquitur hic auctor cùm ait*, ut asseritur, ut dicitur. *Qui ità loquitur: non curat suo testimonio fidem haberi, quasi diceret*, credat qui voluerit, fides sit penes auctores. *An autem credibile est virum doctum et sagacem de adeò singulari sui temporis eventu, non inquisivisse diligenter, ut ad posteros res notabilis, utque maximè in dubiâ fide cum suis omnibus circonstanciis, dimanaret* (7)? Je ne crois pas qu'aujourd'hui aucun auteur, non pas même aux extrémités du Nord, soit capable de se servir d'un *on dit*, *on assure*, en racontant qu'Alexandre VII succéda à Innocent X, et que Clément IX succéda à Alexandre VII. Ce sont des faits qui ne sauraient être obscurcis que par une longue suite d'années; mais à l'égard d'un auteur contemporain, ils ont toujours une pleine certitude, et ainsi il n'est jamais assez sot pour les rapporter sur un ouï-dire.

Ce sont des raisons si propres à persuader qu'Anastase n'a rien dit de la papesse, que pour les détruire, il ne suffit pas d'alléguer qu'il y a plusieurs manuscrits semblables à celui de la bibliothéque du roi de France (8): il faudrait nécessairement montrer le conte dans l'original d'Anastase; car

(4) Blondel, Éclaircissement, etc., *p.* 9 *et* 10.

(5) *Indè patet quod de eâ* (Johannâ) *ibi dictum est, assumentum esse hominis otio abusi.* Sarravii epist. CXXXVIII, *pag.* 144, *edit. Ultraj.*, 1697.

(6) *Idem*, epist. CXL, *pag.* 145.

(7) *Idem, ibidem, pag.* 146. *Voyez aussi* epist. CXLVI, *pag.* 151.

(8) *Voyez* Colomiès, *dans ses* Mélanges historiques, *pag.* 56.

alors on aimerait mieux croire sur le témoignage de ses yeux, que cet auteur s'était rendu ridicule en narrant des choses contradictoires, et en se servant follement d'un ouï-dire, que de raisonner, ou de disputer. On ne délie point le nœud, quand on objecte que cet auteur-là n'est point exact, et qu'il se trouve des variations et des contrariétés dans ses récits (9) : n'est-il pas certain que cela ne tire point à conséquence pour les choses qui se sont passées sous ses yeux? Ceux qui parlent des siècles passés consultent plusieurs écrits, en prennent de l'un une chose, et de l'autre une autre. Voilà pourquoi, s'ils n'ont pas de jugement, ils mettent ensemble des faits qui s'entre-détruisent; mais cela ne leur arrive point à l'égard des événemens frais et nouveaux, et aussi notoires que l'installation des papes. Pour ce qui est de ceux qui prétendent que les particules *mox* et *illicò* ont été fourrées par une autre main dans le texte d'Anastase (10), il faut leur répondre qu'avec un semblable échappatoire on secouerait le joug de tous les témoins qui incommodent, et que l'on réduirait toute l'histoire à un pyrrhonisme épouvantable. Une raison particulière et très-forte nous défend ici d'admettre la conjecture de ces gens-là : c'est que nous avons des preuves fondées sur des passages de quelques autres auteurs contemporains, par lesquelles il paraît que Benoît III a été le successeur immédiat de Léon IV, et que l'intervalle entre la mort de l'un et l'installation de l'autre a été petit (11). C'est pourquoi la raison veut que l'on suppose qu'Anastase s'est servi des particules en question.

Examinons une chose dont on a fait un grand bruit, et qui n'est fondée, ce me semble, que sur les conversations de Saumaise. « Marc Velser, » l'un des principaux magistrats » d'Ausbourg, ayant envoyé l'an 1601, » aux jésuites de Mayence, le manu- » scrit d'Anastase, pour le faire mettre sous la presse; ils prièrent Marquard Fréher, conseiller de son » altesse électorale à Heidelberg, de » les aider en ce sujet, sous la pro- » messe qu'ils faisaient de donner au » public, de bonne foi, ce qui leur » serait communiqué. Il leur envoya » deux manuscrits d'Anastase, où la » vie de la prétendue papesse se trou- » vait. Mais ces messieurs se conten- » tant de faire tirer deux exemplai- » res de cette sorte, ils supprimèrent » dans le reste de l'édition, ce qui » leur avait été fourni; tellement » qu'il n'a point paru, et M. Fréher » a été contraint de se plaindre, par » une espèce de *manifeste* imprimé, » du tour qui lui avait été joué (12). » Voilà ce que Blondel avait ouï dire à M. de Saumaise, l'an 1640 (13). *J'avais un très-particulier regret*, continue-t-il (14), *de ce que personne ne pouvant montrer ni l'écrit de M. Fréher contre les jésuites, ni les exemplaires qu'ils avaient fait imprimer pour lui, ni enfin ceux qu'il avait fournis de la bibliothèque d'Heidelberg, qui sans doute ont été ensevelis dans les ruines du Palatinat, ou transportés par les Bavarois où il leur a plu, nous demeurions privés du moyen d'apprendre ce qu'ils pouvaient contenir.* MM. Rivet (15), Sarrau (16), des Marets (17), Spanheim (18), et Boécler (19), avaient ouï dire la même chose à M. de Saumaise, et ils n'ont pas manqué, sur son témoignage, d'accuser publiquement les jésuites de Mayence d'avoir joué là un tour de filou. Il doit passer pour incontestable que M. de Saumaise a dit cela; mais c'est une question que de savoir si sa mémoire, quelque bonne qu'elle fût, ne le trompait point. On serait beaucoup plus honnête et beaucoup plus charitable en lui imputant ce défaut, qu'en l'accusant d'imposture comme

(9) Maresius, *in* Examine Quæst. de Papâ fœminâ, *pag.* 31, 32, 155; *et* Coocke, *au* Traité de la Papesse, *pag.* 106 *et suiv.*

(10) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 156, 176.

(11) *Voyez* Blondel, Éclaircissement, etc., *pag.* 39 *et suiv.*; *et le père* Labbe, *in* Cenotaphio everso, *pag.* 842 *et seq.*, *tom.* I de Script. Ecclesiast.

(12) Blondel, Éclarcissement, etc., *pag.* 3 *et* 4.

(13) *C'est de* Saumaise *que* Blondel *a voulu parler; comme* Colomiés, Mélanges historiques, *pag.* 55, 56, *l'a observé.*

(14) Blondel, Éclaircissement, etc., *pag.* 5.

(15) Rivet, Crit. Sacri, *lib. III*, *cap. XIV*. *Voyez aussi* Spanh., de Papâ fœminâ, *p.* 292.

(16) *Idem*, *ibidem*.

(17) Maresius, *in* Examine Quæstionis, *pag.* 178.

(18) Spanhem., de Papâ fœminâ, *pag.* 292.

(19) Boecler., *in* Commentar., de Rebus Seculi noni, *apud* Spanhem, *ibidem*.

fait le père Labbe (20). Quoi qu'il en soit, si le conte de M. de Saumaise était vrai, nous aurions ici un des plus étranges prodiges qui aient jamais paru dans le genre humain. Les jésuites auraient commis une fraude insigne dans un point controversé entre les catholiques et les protestans. Marquard Fréher, vilainement pris pour dupe dans cette affaire, s'en serait plaint au public, et aurait eu les moyens les plus faciles et les plus incontestables que l'on puisse souhaiter, quand on veut couvrir de honte un trompeur que l'on déteste. Il eût pu montrer à tout le monde la conformité des manuscrits avec les deux exemplaires dont on lui eût fait présent, et la différence qui se serait trouvée entre ces deux exemplaires et les autres; et néanmoins il n'y aurait eu aucun auteur qui eût fait mention de cette insigne et publique fourberie des jésuites. Du Plessis Mornai, qui avait des correspondances dans tout le monde protestant, et des relations particulières avec le palatinat, n'aurait rien su de cette lettre imprimée de Marquard Fréher; car il n'en a point parlé dans le chapitre de la papesse Jeanne (21). Rivet, l'homme du monde le plus curieux en toutes sortes de livres de controverse, n'aurait pas été mieux instruit que du Plessis, en réfutant Coëffeteau qui avait nié l'histoire de cette papesse. Conrad Deckher, publiant un livre dans le Palatinat, pour soutenir cette histoire, aurait ignoré l'aventure de l'édition d'Anastase. Un certain Ursin, qui se donnait la qualité d'anti-jésuite, et qui publiait au même pays divers ouvrages très-satiriques contre la société, n'aurait rien dit de cette aventure. David Paréus, professeur à Heidelberg, qui était perpétuellement aux prises avec les jésuites, et nommément avec quelques pères du collége de Mayence, les eût épargnés sur ce point-là, quoique la guerre qui était entre eux et lui se traitât de Turc à Maure. Jamais les disputes entre les protestans et les jésuites n'ont été aussi violentes, et surtout en Allemagne, que pendant les trente premières années du XVIIe. siècle; et cependant parmi une infinité de traités de controverse, et de libelles, qui parurent contre les jésuites dans cet intervalle de temps, il ne s'en trouverait aucun qui leur reprochât l'imposture de l'édition d'Anastase. D'où pourrait venir une débonnaireté si universelle? Se serait-on fait une loi à Heidelberg, depuis l'édition d'Anastase, en 1602, jusques à la ruine de la bibliothéque, en 1622, de ne montrer à personne les deux exemplaires dont les jésuites avaient fait présent, et d'empêcher les confrontations. Tout le monde s'accorda-t-il à jeter au feu la plainte publique de Marquard Fréher, et même à en perdre le souvenir? D'où vient que Saumaise, le seul qui n'ait pas eu le don d'oubliance, ne parla jamais de cette fourbe dans les ouvrages qu'il publia, trop content d'en entretenir ses amis en conversation? Les questions que l'on pourrait faire sur ce sujet sont infinies. Le père Labbe en a poussé quelques-unes d'une façon impitoyable, et avec des termes assommans contre M. des Marets (22). Ce sont des questions qui se présentent d'elles-mêmes, et néanmoins il ne paraît pas qu'aucun de ces savans hommes, qui ont publié ce que M. de Saumaise leur avait dit de vive voix sur les suites de cette édition de Mayence, se soit jamais avisé de lui proposer aucun de ces doutes. M. Spanheim, qui n'ignorait pas les questions du père Labbe, n'y a répondu quoi que ce soit. Je m'en étonne, et ne m'en étonne pas à divers égards; mais quoiqu'un nain en comparaison de ces colosses, il me semble que si j'avais eu l'honneur d'entendre dire à M. de Saumaise ce qu'il leur contait, je l'aurais prié de me donner quelques raisons de ce prodigieux silence de tous les auteurs qui ont écrit contre les jésuites depuis l'an 1602. Voyez la note (23).

Si un honnête homme m'assurait qu'en 1664 il ouït dire à M. Arnauld ce que je m'en vais rapporter, je lui répondrais hardiment ceci : Je crois

(20) Philippus Labbe, *in* Cenotaphio everso, *pag.* 929 *et seq.*

(21) *Dans son* Mystère d'Iniquité, *imprimé l'an* 1611.

(22) Labbe, *in* Cenotaphio everso, *pag.* 929 *et seq.*

(23) Daniel Francus, *pag.* 145 de Indicibus Librorum expurgandorum, *rapporte toutes les objections du père Labbe, et pour toute réponse, exhorte ceux qui auront la* lettre de Fréher *de la produire.*

que M. Arnauld a fait ce conte, puisque vous l'attestez comme témoin auriculaire ; mais je ne crois point ce qu'il vous a dit ; c'est un de ces discours vagues de conversation, où les choses sont brouillées pitoyablement. Nous en avons mille exemples dans le Scaligérana et dans le Ménagiana. Voici le narré que je suppose de gaieté de cœur, afin de fournir un parallèle.

MM. Du Puy envoyèrent en 1644, (24) aux jésuites de Rome le manuscrit d'un concile, où il y avait un passage décisif pour l'efficacité de la grace. Les jésuites avaient engagé leur foi qu'ils n'ôteraient rien du manuscrit : ils en firent tirer deux exemplaires fidèlement, et retranchèrent dans tous les autres le passage décisif. Ils renvoyèrent le manuscrit à MM. du Puy, et leur firent présent des deux exemplaires qui n'étaient pas corrompus. MM. Du Puy ayant su la supercherie, s'en plaignirent par une lettre imprimée. Voilà ce que je suppose que M. Arnauld raconta fort sérieusement l'an 1664.

Il n'y a point d'homme raisonnable qui n'eût dû lui demander d'où vient que personne ne s'est jamais vanté d'avoir vu la lettre de MM. Du Puy ? D'où vient qu'ils n'ont pas sommé les jésuites d'envoyer quelqu'un pour assister à une assemblée dans laquelle on confronterait le manuscrit et avec les deux exemplaires reçus en présent, et avec le reste de l'édition ? Pourquoi n'ont-ils pas dressé un acte devant notaire, afin d'avoir une preuve très-invincible de la fraude ? Pourquoi vous, qui avez tant écrit contre les jésuites, ne leur avez-vous jamais fait le reproche d'avoir falsifié le manuscrit d'un concile ? Pourquoi depuis les disputes du jansénisme, qui ont produit une infinité d'ouvrages contre la société, ne trouve-t-on aucun auteur qui se soit plaint du retranchement de ce passage ? Quelle tête de Méduse a tellement engourdi et la main et la mémoire d'une infinité d'anti-molinistes, qu'aucun n'ait rien imprimé touchant cela ? Se serait-on donné le mot pour épargner aux jésuites la honte qu'ils méritaient ? mais pourquoi les épargner sur cela, pendant qu'on n'oubliait rien de ce qui pouvait apporter quelque avantage contre eux ? Et enfin, y a-t-il bien de l'apparence que des gens qui ont pour le moins une envie extrême de n'être pas pris en flagrant délit, aient trompé si grossièrement MM. du Puy, qu'il était inévitable que leur tromperie serait découverte à la confusion sanglante de tout le corps ?

On ne saurait lever ces difficultés, et elles frappent de telle sorte, qu'à moins de se laisser aveugler par une préoccupation bizarre pour la sincérité de M. Arnauld, et pour la fidélité de sa mémoire, on croira toujours que son récit n'est qu'une fable.

Mais quand même tout ce que M. de Saumaise raconte serait certain, ce ne serait pas une chose dont on pût tirer quelque conséquence pour le fond de la question ; car ce qui a été observé à l'égard du manuscrit de la bibliothéque royale, n'aurait pas moins de vertu contre celui de la bibliothéque palatine. On dirait sur le même fondement, que l'histoire de la papesse a été cousue à l'un et à l'autre, et ainsi l'on conclurait qu'Anastase n'en est point l'auteur.

Nous verrons ci-dessous (25) de quelle force peut être ici le silence des auteurs contemporains.

(B) *Bien des gens se persuadent que Marianus Scotus... est le premier qui en ait parlé. Quelques autres prétendent qu'il n'en parla point.*] Citons Coëffeteau. « Plusieurs doctes personnages, qui tiennent Marianus Scotus pour assez bon chroniqueur, soupçonnent les luthériens d'avoir falsifié l'exemplaire dont ils se sont servis pour l'imprimer : car il est certain que ce conte ne se trouve point ès vieux exemplaires. Et Miréus, chanoine d'Anvers, personnage savant, particulièrement bien versé en l'histoire, qui n'aguères a fait imprimer le Sigebert, assure qu'il a un vieil exemplaire de Marianus, écrit en parchemin, que le révérend abbé de Gembloux, nommé *Ludovicus Sombéchus*, lui a envoyé, dans lequel cette fable de la prétendue papesse n'a point

(24) *On suppose ce temps-là, et puis l'an* 1664, *comme l'époque du narré de M.* Arnauld, *afin que le parallèle cadre mieux, y ayant eu vingt ans entre l'édition d'*Anastase *et la ruine de la bibliothéque palatine.*

(25) *Dans la remarque* (G).

» été insérée, ni au texte, ni à la » marge. Ce qu'avait aussi témoigné » celui qui a fait imprimer à Colo- » gne, le Krantzius (26). Même Serra- » rius dit avoir vu à Francfort un » manuscrit entre les mains de Lato- » mus qui le lui montra, où ce conte » est rapporté, non absolument, com- » me porte celui de Bâle, que le cal- » viniste Héroldus a imprimé ; mais » selon le bruit commun, *ut assire- » tur* (27). » Vous remarquerez, s'il vous plaît, que l'édition de Marianus, procurée par Hérold, fut faite sur ce manuscrit de Latomus (28). Or, de l'aveu du jésuite Sérarius, ce manuscrit ne diffère de l'édition qu'à l'égard des termes *ut asseritur*. Il contient donc tout le reste, et par conséquent il y a des manuscrits de Marianus qui font mention de la papesse, sans qu'on puisse dire que les luthériens y ont ajouté cela ; car il est indubitable que le manuscrit de Latomus n'avait pas été falsifié par les luthériens. Ce fut un prêtre qui le fournit, et qui le tira de la bibliothèque d'une église (29). Mais d'où viennent, me dira-t-on, ces variations des manuscrits de Marianus ? Pourquoi trouve-t-on dans quelques-uns la papesse Jeanne, et pourquoi ne la voit-on pas dans quelques autres ? Je réponds que cette diversité peut avoir été produite aussitôt par addition que par soustraction, et que pour savoir au vrai si Marianus est l'auteur de la période touchant la papesse, il faudrait voir l'original de son écrit. Si on l'y trouvait, il l'aurait mise ; si on ne l'y trouvait pas, elle serait une pièce supposée dans les manuscrits qui la contiendraient. Mais comme on n'a point l'original, il est impossible de rien décider par cette voie. On peut demander une autre chose : est-il plus apparent que ce qui concerne la papesse Jeanne a été ôté par les copistes, qu'il n'est apparent qu'il ait été ajouté ? Il est difficile de répondre quelque chose de positif ; car il y a des raisons de part et d'autre. On prétend qu'il est probable que certains copistes, ayant trouvé scandaleuse la période touchant la papesse, n'ont pas voulu l'insérer ; et il est probable que d'autres copistes, frappés de la singularité du fait, n'ont pas voulu qu'il manquât dans leur Marianus, et l'y ont ajouté. Il y a des lecteurs qui écrivent à la marge d'une chronique, ou d'un calendrier, un grand nombre de supplémens. Si un libraire faisait réimprimer cette chronique sur un exemplaire de cette nature, il insérerait dans sa nouvelle édition toutes ces notes marginales, chacune en son rang, et il ne se donnerait pas toujours la peine de les distinguer de l'ancien texte. Une pareille conduite avait encore plus de lieu avant l'invention de l'imprimerie : les livres étaient plus chers, et ainsi l'on aimait mieux joindre à la marge les supplémens qu'un autre livre pouvait fournir, que d'acheter deux ouvrages. Or ces additions marginales passaient ordinairement au texte quand on faisait une nouvelle copie. Mettons ici une remarque de Florimond de Rémond. « Les livres..... faits à pieces rapportées et bastons rompus, comme sont » les chronologies, sont fort subjects » aux gloses de ceux, és mains desquels ils tombent. On y voit ordinairement cent et cent crevasses, » lesquelles sont ramparées par le » premier venu, et de toute telle matiere qui luy vient en main, et bien » souvent calfutrées de quelque piece » fauce. Chacun selon les années ad- » jouste aisément ce qui à son advis » a esté laissé par l'autheur, qui ne » peut avoir remarqué tout ce qui » est espars parmy la grande multi- » tude de livres, que nous avons, et » parmy les confusions des choses ad- » venuës és siecles passez. Qui est » celuy de nous, qui ne glose et re- » glose la Chronologie du docte Pon- » TAC, et celle de GENEBRARD, grand » maistre des langues, pour avoir et » l'un et l'autre obmis, peut-être par » mesgard, quelques particularitez, » ou sciemment passé par dessus ? » Que si après, ces livres apostilez » tombent en la main de quelque

(26) *Il se nomme* Gervinus Calénius, *et se qualifie* Legum Licentiatus. *Il publia le* Saxonia et Metropolis d'Albert Krantz, *à Cologne*, *l'an* 1574.

(27) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 506.

(28) *Il est certain que* Jean Hérold *a fait imprimer* Marianus à Bâle, l'an 1550, *sur l'original qui lui fut envoyé de Francfort par Johannes Latomus, doyen de l'église Saint-Barthélemy de la même ville*. Flor. de Rémond, l'Anti-Papesse, *chap. II, num.* 4, *folio* 366.

(29) *Voyez la citation précédente.*

» imprimeur, il n'a garde de faillir » à faire passer tout sous le nom de » son premier maistre, innocent tou-» tesfois des fautes, que ce glossateur » y pouvoit avoir commises (30).

On peut comprendre par-là d'où vient que l'histoire de la papesse se trouve au long dans des manuscrits d'Anastase. J'avoue que par la même raison elle se devait trouver aussi amplement dans des manuscrits de Marianus, et non pas en deux ou trois mots ; mais il faut savoir que la pratique dont je parle devait être plus fréquente par rapport aux manuscrits destinés aux bibliothèques des académies et des églises. Les communautés n'avaient pas la même raison qu'un particulier de chercher l'épargne. Or il a pu se faire que les manuscrits de Marianus destinés à l'usage d'un particulier se soient perdus, et que ceux d'Anastase soient passés de la possession d'un particulier en celle des bibliothèques publiques. Je ne donne point ceci pour des raisons convaincantes, ni même pour des conjectures qu'on ne puisse réfuter : mais que peut-on faire de mieux sur des matières si incertaines, et où l'on ne marche qu'à tâtons ? Voyez la note (31).

Ce que je vais dire ne tient pas tant du problème. Si Marianus n'a point parlé d'un pape femme, ce qui s'en trouve dans des manuscrits de cet auteur ne peut pas être attribué aux luthériens ; car ces manuscrits sont sans doute antérieurs à Luther. Ce réformateur parut dans un temps où l'imprimerie était commune, et l'on ne s'amusait plus guère à copier des manuscrits ; et après tout les connaisseurs savent fort bien distinguer si une copie a été faite au XVI[e]. siècle, ou long-temps auparavant. Disons donc que si la chronique de Marianus a été allongée de quelques lignes pour l'insertion de la papesse, c'a été par des catholiques romains.

Cela, me direz-vous, est contre toutes les apparences : ils ont dû être incomparablement plus enclins à effacer l'aventure de cette femme partout où ils la trouvaient, qu'à l'insérer où ils ne la trouvaient pas. Ils voyaient bien qu'elle était honteuse à leur église. Je répliquerai que cette objection, qui a quelque chose de spécieux, n'est au fond qu'un beau fantôme ; car si le conte de la papesse est une fable, c'est dans le sein du papisme qu'elle a été forgée, et ce sont des prêtres et des moines qui l'ont publiée les premiers. Elle a été crue et adoptée par des auteurs fort dévoués à la papauté, comme vous diriez Antonin, archevêque de Florence, l'un des saints de la communion de Rome. Une infinité d'écrivains l'ont rapportée bonnement et simplement, et sans soupçonner qu'elle fît aucun préjudice au saint siége ; et depuis même que les sectaires de Bohême en eurent tiré un argument (32), on continua de la débiter, et l'on n'a commencé à la combattre tout de bon, qu'après que les protestans en ont voulu faire un grand plat. Il y a bien d'autres choses que les zélateurs du papisme avaient intérêt de supprimer (33), et qu'ils n'ont point supprimées, quoiqu'elles fussent infiniment plus scandaleuses et plus flétrissantes que celle-là.

(C) *Il y a des gens qui soutiennent que c'est un morceau supposé... à Sigebert.*] Ce que je viens de dire sur les manuscrits de Marianus, se peut appliquer aux manuscrits de Sigebert, moine de Gemblours, qui mourut l'an 1113. Voici ce qu'on lit dans la chronique de ce Sigebert, imprimée à Paris l'an 1513. *Jean, pape anglais. Le bruit est que ce Jean était femme, et qu'il n'y avait qu'un seul de ses familiers qui le sût, qui avait coutume de coucher avec elle : et qu'enfin même, durant le temps de son pontificat, elle devint grosse et accoucha d'un enfant. C'est la raison pourquoi aucuns ne la mettent point au rang des papes, et qu'ainsi elle n'augmente point le nombre des papes de ce nom* (34). Il y a des manu-

(30) Rémond, l'Anti-Papesse, *chap. V, num.* 3, *folio* 375 *verso.*

(31) *Je m'étends plus sur toutes ces conjectures dans la remarque* (B) *de l'article* Polonus, *tome XII.*

(32) *Voyez, dans la remarque* (E), *ce qu'*Énée Silvius *répondit à l'évêque des Taborites.*

(33) *Voyez la remarque* (G).

(34) Sigebert. Gemblacensis, *in* Chronico, *ad ann.* 854. *Je me sers des paroles du traducteur français d'*Alexandre Coocke, *pag.* 80. *Le latin qu'il rapporte est* : Johannes Anglicus, fama est hunc Johannem fœminam fuisse et uni soli familiari cognitam, qui eam complexus est, et gravis

scrits de Sigebert qui n'ont rien de ce passage *. Miréus assure, *qu'en quatre exemplaires divers, entre lesquels était l'exemplaire de l'abbaye de Gembloux, d'où Sigebert était moine, qui est l'original, ou au moins a été pris sur le propre manuscrit dont Sigebert s'est servi pour le mettre en lumière, il n'est fait aucune mention de Jeanne la papesse, non pas même à la marge, encore qu'il s'y trouve force choses ajoutées depuis peu : partant*, dit-il, *c'est chose certaine que cette fable est faussement attribuée à notre Sigebert* (35). Joignez à cela ces paroles de Florimond de Rémond : « La faucelé, que nous » disons avoir esté commise en Sigibert, se monstre à l'œil par la » conference d'un vieux autheur » nommé Guillaume de Nangiac, qui » a faict une chronique jusques en » l'an 1302, dans laquelle celle de » Sigibert est transcrite d'un bout à » l'autre, sans qu'il y ait rien à desirer. Et toutesfois le seul conte de » ceste papesse ne s'y trouve pas. » Pourquoy l'eust-il obmis, veu que » l'original d'où il dit l'avoir tiré, » le pouvoit dementir ? Ce manuscrit se voit encores aujourd'hui » dans l'abbaye de Gemblours près » Louvain, si elle a eschappé la » rage des hommes de ce siecle. C'est » là, où notre Sigibert estoit religieux. Son livre y est gardé fort » curieusement par les moines, pour » le monstrer, comme chose rare, » lors que quelques hommes de savoir visitent leur couvent. Il est » escrit de la main de Sigibert, où il » ne se dit rien de ce nouveau pontife. Ce savant cordelier le pere » Protasius m'a juré l'avoir veu, et » asseuré qu'il n'y a pas un mot de » ceste fable : aussi Onuffre, Genebrard, et autres le tesmoignent. » C'est chose bien aisée à verifier, si » quelque incredule en veut prendre la peine. Le mesme Onuffre » escrit, qu'és anciennes copies, » qui se trouvent de Sigibert en » Italie, prises sur l'original de » Gemblours, et lesquelles se voyent » parmi les anciennes librairies, » il ne s'en parle non plus (36). » Alexandre Coocke (37) a fait quelques notes contre ce passage de Florimond de Rémond, mais qui ne servent de rien à prouver que le manuscrit de Gemblours n'est pas ancien, etc. Il faut se rendre cette justice réciproquement d'auteur à auteur, que si l'un assure qu'il y a un tel manuscrit dans une bibliothèque publique, l'autre ne le nie pas, à moins qu'il ne sache que cela est faux (38) ; car il ne faut point supposer qu'un auteur ait l'imprudence de mentir lorsqu'il est bien assuré que sa menterie sera pleinement et facilement manifestée (39). Ne pouvait-on pas charger quelque voyageur de demander qu'on montrât le manuscrit de Sigebert ? Cela se refuse-t-il ? Ne se fait-on pas une joie de contenter en cela tous les curieux ? Je ne vois donc pas que Coocke ait dû mépriser ce que Florimond de Rémond allègue du *père Protasius*. Il me semble aussi qu'il donne dans la vétille, quand on observe (39*) que Bellarmin, en assurant que Molanus a vu le manuscrit de Gemblours, *ne nous dit pas à qui* Molanus *le dit, ni en quel livre cela est écrit. Tellement*, conclut-il, *que jusques ici on n'a point encore amené de juste preuve qu'il y ait une seule copie où elle ne soit point, bien moins que cela ait été ajouté ès copies où cette histoire se trouve*. Que ne consultait-il les dialogues d'un homme de sa nation ? Il y aurait lu que Miolanus avait assuré comme témoin oculaire, à Alanus Copus, que le manuscrit de Gemblours ne contenait rien touchant la papesse,

facta peperit papa existens. Quarè eùm inter pontifices non numerant quidam, ideò nomini unmerum non facit.

* Joly dit que Sigebert appelle Léon V, *Centesimus primus pontifex*, et Benoît III, *Centesimus secundus*; or c'est entre ces deux papes que l'on place la papesse Jeanne. Sigebert appelle Léon V le pape nommé ordinairement Léon IV, parce qu'il avait dit que le successeur de Valentin, en 827, s'appelait Grégoire ou Léon IV.

(35) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, pag. 507 : *il cite* Myreus in edit. Sigeb., ad ann. 854.

(36) Florimond de Rémond, l'Anti-Papesse, *chap. V*, *num.* 5, *folio* 376.

(37) Coocke, *au* Traité de la Papesse, *pag.* 82 *et suiv.*

(38) *Conférez ce que dit M.* Arnauld, *dans le* III*e*. *volume de la* Morale pratique, *pag.* 471 *et suiv.*

(39) *On ne prétend pas nier que des auteurs ne soient quelquefois assez imprudens pour cela; mais il ne faut point bâtir une règle là-dessus.*

(39*) Coocke, Traité de la Papesse, *pag.* 82

et que si ce n'était point l'original de Sigebert, c'était pour le moins une copie faite sur l'original. Cela eût fait tomber plusieurs remarques de Coocke. Notez qu'on assure que plusieurs impertinences d'un écrivain fabuleux ont été fourrées dans la chronique de Sigebert. Lisez ces paroles d'Alanus Copus. *Antiquiora Sigeberti exemplaria nullam hujusmodi narrationem complectuntur : et satis præterea constat, illius historiæ multa asciticia et planè vana ex, nescio, cujus Galfridi Monumetensis libro aspersa*(40). N'oublions pas que M. Spanheim avoue que les paroles de Sigebert, rapportées ci-dessus selon l'édition de Paris, 1513, sont une parenthèse que l'on peut ôter sans que les récits de l'auteur, et ses calculs chronologiques, en reçoivent nul dommage ; car il donne à Benoît III, immédiatement après Léon, la même année que la parenthèse assigne à Jeanne (41). M. Spanheim reconnaît aussi très-ingénument que la parenthèse ne se trouve pas dans le manuscrit de la bibliothéque de Leyde (42). C'est un manuscrit fort ancien, et de l'an 1154, si l'on s'en rapporte au titre.

Blondel n'a point pris parti sur la dispute des manuscrits de Sigebert ; mais il insinue très-clairement qu'il trouve probable que cet auteur n'a rien dit de la papesse. L'une de ses raisons est celle-ci (43) : « Vincent de » Beauvais, et Guillaume de Nangis » (44) (qui ont d'année en année inséré ses paroles dans leurs recueils, » et particulièrement à l'égard de » ce qu'il a écrit sur l'année 854, » touchant Benoît III, et Anastase » son antipape ; et sur l'année 857, » touchant Nicolas Ier.), ne copient » point la clause concernant la pa» pesse.» Cette raison est bien forte pour prouver du moins que ces copistes se servaient d'un exemplaire qui ne disait rien de Jeanne. Je sais bien que l'on répond qu'ils sautaient cet endroit-là de l'original, parce que Sigebert même raconte qu'il y a des gens *qui ne la mettent point au rang des papes, et qu'ainsi elle n'augmente point le nombre des papes de ce nom* (45). On se sert aussi de cette remarque pour réfuter l'argument que Blondel tire de ce que plusieurs célèbres historiens ne font aucune mention de la papesse. On fait voir que certains papes ont été rayés du catalogue des évêques de Rome (46) ; et l'on cite Béda, qui nous apprend que deux rois Anglo-Saxons se rendirent si odieux, qu'il fut trouvé à propos de faire périr leur mémoire, et d'unir immédiatement dans les fastes, le règne qui précéda et le règne qui suivit ces deux princes apostats (47). *Ita referente Bedâ in hist. Anglo-Saxonum* (*), *adeò fuit exosa memoria regum patris, Ofrichi et Earfridi*, propter apostasiam, *ut* cunctis placuerit, regum tempora computantibus, ut ablatâ de medio regum perfidorum memoriâ, idem annus sequentis regis regno assignaretur : mais ces réponses ne peuvent point satisfaire un esprit désintéressé ; car l'observation même de Sigebert a dû être cause que les auteurs qui adoptaient ses récits parlassent de la papesse. Ils ont dû, à son exemple, raconter les aventures de ce prétendu pontife, et puis ajouter qu'elle ne fait point de nombre parmi les papes, etc. N'ayant point parlé de la sorte, c'est un signe qu'ils n'ont point trouvé dans Sigebert le passage dont il s'agit. Remarquons outre cela que s'il y eût eu un décret portant que le nom de la papesse serait effacé des actes publics, et que ses statues seraient renversées, c'eût été une de ces circonstances insignes que les chroniqueurs

(40) Alanus Copus, *dialogo I, cap. VIII, p.* 37, *edit. Antv.*, 1573, *in-4°.*

(41) Spanh., de Papâ fœminâ, *pag.* 53.

(42) *Ibidem*, *pag.* 52.

(43) Blondel, Eclaircissement, etc., *pag.* 69. *Il joint à ces deux-là, dans son ouvrage latin, pag. m.* 42, *Albéric, moine des Trois Fontaines.* Sigeberti exscriptor, *qui* de Johannâ silet.

(44) *Voici ce que dit* Génebrard, *ad ann.* 858, *pag. m.* 539 : Chronica Guliel. Nangiaci, in quibus cùm totus liber alioqui Sigeberti exscriptus sit, hoc unum desideretur.

(45) *Qui dicuntur docto Anaeritæ exscripsisse Sigebertum, nec tamen Johannæ meminisse ut Albericus, Vincentius Bellovacensis, Guillelmus Nangiacus, non ideò illam omiserunt : quòd de eâ tacuisset Sigebertus, sed quòd ipso Sigeberto judice, verbis modò relatis*, nomini numerum non faceret.

(46) *Voyez M.* Spanheim, de Papâ fœminâ, *pag.* 38 *et seq.*

(47) *Idem, ibidem, pag.* 40.

(*) *Lib. III, cap.* 1.

rapportent principalement. Il y eut un tel décret contre la mémoire de Domitien, qui n'a pas laissé pour cela d'avoir une place dans toutes les histoires parmi les empereurs de Rome. Cet arrêt même du sénat est l'une des choses que les historiens ont le plus soigneusement marquée. M. Spanheim, qui cite Procope (48), eût pu citer Suétone (49). Ce qu'il cite de l'historien Béda confirme ceci. Et au fond il est certain qu'afin que les annalistes entrent dans le vrai esprit d'un tel décret, et qu'il répondent aux véritables intentions du sénat, qui a voulu que la mémoire d'un tyran fût abolie, ils doivent faire mention de cet arrêt infamant. Il n'est nullement croyable que ceux qui infligent une telle peine à un usurpateur, souhaitent que personne ne parle de lui en bien ni en mal : ce serait le ménager, et le vouloir mettre à couvert de l'ignominie. Or c'est ce qu'ils ne pourraient avoir en vue sans tomber en contradiction ; et par conséquent ils désirent que ce qu'ils ordonnent contre sa mémoire serve à la faire détester dans tous les siècles à venir. Ils souhaitent donc que leur sentence soit expressément marquée dans les annales du pays.

Ajoutons qu'il y a une extrême différence entre effacer quelqu'un du nombre des papes, et ne faire aucune mention de lui. Les anti-papes ne font point de nombre : ceux qui ont pris le nom de Clément ne sont point comptés parmi les Clémens, et néanmoins les annalistes ne suppriment pas les actions, l'intrusion et les désordres de ces faux papes. M. des Marets fait cette question, n'y a-t-il pas eu en France un Charles X, que la ligue opposa à Henri IV ; et cependant nul historien ne l'a mis au nombre des rois de France (50) ? Grande illusion ; car si les historiens ne le mettent pas au nombre des rois, ils ne laissent pas de nous apprendre ce que la ligue fit pour lui. Il n'est pas question ici de savoir si la papesse a siégé de droit : il ne s'agit que du fait ; a-t-elle été usurpatrice du siége papal après la mort de Léon IV ? L'a-t-elle tenu pendant deux ans ? L'a-t-elle perdu par sa mort en accouchant dans les rues ? Un historien, qui la regarde comme un faux pape, pourra bien l'exclure du nombre des papes qui ont porté le nom de Jean, et compter Léon IV pour le 102e. (51), et Benoît III pour le 103e. ; mais il faudra qu'il parle de l'interrègne de cette usurpatrice. Les historiens français commencent le règne de Charles VII à la mort de Charles VI, et ne comptent point pour roi de France, Henri VI roi d'Angleterre ; mais ils ne dissimulent point, qu'après la mort de Charles VI, ce Henri VI fut proclamé roi de France. Quelque honteux que puissent être de semblables faits, ils sont trop publics pour que les annales les suppriment entièrement.

Concluons que c'est raisonner par le sophisme *à non causâ pro causâ*, que de supposer que la remarque de Sigebert empêcha que ces copistes ne transcrivissent son récit de la papesse. Il faut donc chercher d'autres réponses que celle de Samuel des Marets.

Nous verrons ailleurs (52) qu'on forme sur Martin Polonus, les mêmes difficultés que sur Marianus et sur Sigebert.

(D) *Nous donnerons* ce conte *selon le récit de ceux qui en ont le plus soigneusement rassemblé les circonstances.*] Il n'en manque guère dans la narration que je m'en vais rapporter, et que je tire d'un ouvrage de Jean Crespin. « JEAN huitieme de ce nom,
» lequel print le nom d'Anglois, à
» cause d'un certain Anglois moine
» de l'abbaye de Fulden, lequel il
» aimoit singulierement : quant à son
» office, a esté pape, mais quant au
» sexe, il estoit femme. Ceste fille
» estant Alemande de nation, native
» de Mayence, et nommée premierement Gilberte : se feignant estre
» homme, ayant pris les acoustremens d'un homme, s'en alla à
» Athenes avec son amoureux de
» moine. Auquel lieu, comme ainsi
» soit qu'elle eust excellemment profité en toutes sortes de sciences,

(48) Spanhem., de Papâ feminâ, *pag.* 40 : *il cite* Procope, cap. VIII, Histor. arcanæ.

(49) Suéton., *in* Domitiano, *cap. ult.*

(50) Sam. Maresius, *in* Examine Quæstionis, *pag.* 45, 46.

(51) *Il y a bien des variations sur le numéro de ce pape. Voyez* Blondel, *in* Examine, *p.* 17.

(52) *Dans la remarque* (B) *de l'article* POLONUS (Martin), *tome XII.*

» après la mort d'iceluy elle s'en revint » à Rome ; mais en dissimulant tou- » jours qu'elle fust femme. Or pour- » autant qu'elle estoit d'un esprit fort » aigu, et qu'elle avoit la grace de » bien et promptement parler és dis- » putes et leçons publiques, et que » plusieurs s'esmerveilloyent grande- » ment à cause de son savoir : un » chacun fut tellement affectioné en- » vers elle, et gagna si bien les cœurs » de tous, qu'après la mort de Leon » elle fut eslue pape. Auquel office » estant introduite, elle confera les » saincts ordres (comme ils les ap- » pellent) à la façon des autres pa- » pes : elle fit des prestres et diacres, » elle ordonna des evesques et abbez, » elle chanta des messes, elle consa- » cra des temples et autels, elle ad- » ministra les sacrements, elle pre- » senta ses pieds pour estre baisez, » et fit toutes les autres choses que » les papes de Rome ont de coustume » de faire : et ses actes ne furent » pour lors de nulle valeur.

» Durant que cette femme a esté » en cest office papal, l'empereur » Lothaire, desia vieil, print l'ha- » bit de moine : et Loys second de ce » nom estant venu à Rome print le » sceptre et la couronne de l'empire » de sa main, avec la benediction » de saint Pierre...... Or cependant » qu'elle estoit en cest estat de pape, » elle fut rendue enceinte par un sien » chapelain cardinal, qui savoit bien » de quel sexe elle estoit. Et comme » elle alloit en quelque procession » solennelle à l'eglise de Latran, elle » accoucha de cest enfant ainsi con- » ceu en paillardise, entre le colosse » et le temple de Saint Clement, au » milieu de la ville de Rome, en la » place, mesme en une rue publi- » que, en la presence de tout le » peuple de Rome : et mourut en la » mesme place en rendant son en- » fant, l'an du seigneur 857. A cause » d'un tel forfaict, et qu'elle avoit » ainsi enfanté en public, elle fut » privée de tout l'honneur qu'on » avoit de coustume de faire aux pa- » pes, et enterrée sans aucune pom- » pe papale...... Or afin que les pa- » pes et peres oincts semblent avoir » un tel forfaict en detestation, ils se » destournent de ceste place-là, » comme d'un lieu qu'ils ont fort » suspect à cause du mauvais presa- » ge........ Mais afin que les bons » pères ne tombassent plus en tel in- » convenient, ils ordonnerent qu'un » diacre manieroit les parties hon- » teuses de celuy qui seroit eleu pa- » pe, par dedans une chaire percée, » afin qu'on seust s'il est masle ou » non. Mais maintenant, cependant » qu'ils sont cardinaux, et devant » qu'ils soyent eleus papes, ils en- » gendrent tant de bastars, que per- » sonne ne peut douter qu'ils ne » soyent mâles, et qu'il n'est plus » besoin d'une si saincte ceremonie » (53). »

Ces dernières paroles sont allusion à ces vers latins de Johannes Pannonius, que M. du Plessis a rapportés dans son Histoire de la Papauté (54),

Non poterat quisquam reserantes æthera claves
Non exploratis sumere testiculis.
Cur igitur nostro mos hîc nunc tempore cessat?
Antè probat quòd se quilibet esse marem.

C'est-à-dire,

Prendre les clefs des cieux, personne ne pouvoit,
Sans monstrer ses tesmoins d'une coustume sale.
Pourquoy ceste coustume aujourd'huy ne se void ?
Chacun auparavant se monstre estre bon masle.

Cette traduction française des vers de Pannonius m'est fournie par Florimond de Rémond, qui se sert de ce passage pour convaincre de mensonge ceux qui disaient que la coutume durait encore. *Nos adversaires*, dit-il (55)..... *nous racontent, que pour empescher, que desormais la papauté ne tombe en quenouille, on manie encores aujourd'huy les parties honteuses aux papes, qui sont esleuz, criant lorsqu'on les touche avec grand' feste:* il est digne d'estre faict pape. *Les centuriateurs, faisant le recit de ces vilenies, disent qu'avec une grand' esjouyssance on crie :* il en a, il en a. *A ce propos Pannonius a fait ces vers, lesquels encores qu'ils soient dignes d'estre supprimez, j'ay voulu loger icy traduits en nostre langue, puisqu'ils en font cas : afin qu'on voye par ces mesmes autheurs leurs contra-*

(53) Crespin, l'État de l'Église, *pag. m.* 242 *et suiv.*

(54) *Pag. m.* 164.

(55) Florimond de Rémond, l'Anti-Papesse, *chap. XVIII, num.* 1, *folio* 410 *verso.*

dictions et calomnies..... Les vers de Pannonius *monstrent, que ceste façon n'estoit pas en usage de son temps. Les autheurs des Centuries et Balée n'osent non plus dire le contraire, y adjoustant tout aussitost une belle raison digne de la profession qu'ils font.* Cette coustume, *disent-ils*, de les visiter est aneantie et abolie, parce qu'elle n'est plus necessaire, d'autant que leurs concubines et paillardes donnent asseuré tesmoignage de leur estre (56).

Il observe que Jean Crespin a copié *mot-à-mot* les paroles de *Jean Ballée* (57). Mais pourtant on ne voit pas dans le récit de Crespin comme dans celui de l'autre cette particul[illegible]rité : *on a dit que ceste docte et s[illegible] femme a composé un livre de ma[illegible]* (58). De même Florimond rapporte ce passage de la chronique de Jacques Curio : *Benoist troisiesme, esleu apr[illegible] ceste paillarde, succeda à ceste meschante chaire, apres qu'on luy eust manié ses parties secrettes; afin qu'on n'y fust trompé, comme on avoit esté en Jeanne peu avant* (59). Il rapporte aussi la narration de Bocace, et ne manque point de dire qu'elle ne s'accorde pas avec celles des autres auteurs « Bocace.. au livre des Femmes
» illustres, a faict portraire ce mons-
» tre s'accouchant en procession ge-
» nerale entre les bras de ses cardi-
» naux, ayant gravé ces vers au front
» de son tableau, lesquels traduicts
» du latin disent,

» *Jane sçavante en dol, sçavante aux sainctes lettres,*
» *Par grand' subtilité, fut de nom pape faict:*
» *Mais ayant enfanté au milieu de ses prestres*
» *Monstra bien qu'elle estoit femme fine en effaict.*

» Mais il devoit dire tout au rebours:

» *Monstra qu'elle n'estoit femme fine en effaict.*

» Deduisant tout au long ceste belle
» histoire, il dit, *qu'elle estoit Alle-*
» *mande, ayant estudié en Angle-*
» *terre avec un jeune escolier son*
» *mignon, lequel estant mort, sans*
» *se vouloir donner à un autre, s'en*
» *alla à Rome, où elle se rendit ad-*
» *mirable, tant pour son savoir, qu'à*
» *raison de sa bonne vie, de sorte*
» *qu'apres la mort de Leon V, elle*
» *fut créée pape. Mais Dieu,* dit-il,
» *ayant pitié de son peuple, ne vou-*
» *loit souffrir qu'il fust si mescham-*
» *ment trompé par une femme. De*
» *sorte que le malin esprit, qui luy*
» *avoit donné l'audace d'entrepren-*
» *dre une telle meschanceté, estant*
» *en ce souverain degré l'incita à*
» *paillarder. Elle n'eust pas faute de*
» *commodité, de sorte qu'après elle*
» *devint enceinte. O grande meschan-*
» *ceté! ô inouye patience et bonté de*
» *Dieu! Mais celle, qui avoit enchan-*
» *té les yeux de tout le monde, per-*
» *dit l*[illegible]*, et ne sceut cacher son*
[illegible] *loisir*
[illegible]
[illegible] *ainsi*
[illegible]*, la miserable fon-*
[illegible]*mes fut envoyée en une*
» *prison obscure par commandement*
» *des peres.* Ce Florentin, comme
» vous verrez, ne s'accorde pas avec
» les autres, soit en sa nourriture,
» en sa succession, ou en sa mort
» (60) ». Rémond n'a pas oublié la nouvelle circonstance dont un moine a orné le conte. *Renfermé dans un cloître il a dans ses poëmes representé la papesse, avec plus de honte et d'infamie, que nul n'avoit jamais fait: c'est Baptiste Mantuan* (61), *lequel en parle ainsi:*

Je vy en un gibet ceste fine femelle,
Qui travestie en homme, et faignant un sainct zele,
Jusqu'au siege papal par ruse estoit montée:
Or avoit sur son chef ceste putte effrontée,
Le triple diademe, et son paillard estoit
Aupres d'elle pendu, qui son mal detestoit.

Cestuy-ci adjouste, pour l'embellissement du conte, la penderie de ce maistre escuyer de l'escurie papale (62),

(56) *Là même, folio* 411.

(57) *Là même, chap. III, num.* 5, *folio* 390 *verso, édition de* 1599, *in*-4°.

(58) *Là même, num.* 3.

(59) *Là même, num.* 6.

(60) Florimond de Rémond, l'Anti-Papesse, *chap. III, num.* 1, *folio* 368 *verso*

(61) *Lib. III.*

(62) Alexandre Coocke, *réfutant ce livre de* Florimond de Rémond, *rapporte, pag. m.* 31, *ces trois vers de Mantuan :*

Hìc pendebat adhuc sexum mentita virilem
Fœmina, cui triplici Phrygiam diademate mittam
Extollebat apex, et pontificalis adulter.

Tom. III, lib. III Alfonsi, folio 44, *edit. Francof.*, 1573. *Il ajoute, pag.* 32, *que Mantuan* ne parle point d'un palefrenier, mais d'un, en général, qui avait commis adultère avec elle, ni même d'aucune penderie sinon en enfer, ce qui est assez vraisemblable.

ıul n'avait jamais parlé que lui
Voici un passage de M. du Ples-
ornai (64) : « Un autre Martin
), de l'ordre des mineurs, en
hronique intitulée : *Flores Tem-
'um*, adjouste que ceste Jeanne
ıjurant un demoniaque, et de-
ndant au diable quand il s'en
ɔartiroit, il lui respondit en un
's.

ı pater patrum, papissæ pandito partum,
ibi tunc eadem de corpore quandò recé-
dam (*).

moi quand une papesse enfan-
a, et je te dirai quand j'en sor-
ɪi. C'estoit environ l'an 1370. »
eteau assure qu'un ministre
né Angelocrator *dit que ce fut à*
rocession qu'elle accoucha, et
le diable prononça en l'air ces
x vers (66). Notons qu'en 1615,
t avoua qu'il n'avait pas encore
ıdu parler d'Angélocrator (67) :
ndant c'était un homme qui avait
ié en 1601 un ouvrage de chro-
gie avec un grand faste, et qui,
1618, fut député au synode de
Irecht (68).
ɔici une nouvelle circonstance
parait avoir été inventée afin de
ir de réponse à ceux qui objec-
qu'une fille aussi rusée que celle-
ıt trouvé quelque moyen de ca-
· sa faute. « Dieu desirant qu'une
scelerée meschanceté ne demeu-
ıst impunie, envoya un ange à ce
ɔntife, lequel luy dit, que son
eché luy seroit pardonné, pour-
eu qu'elle accouchast en pleine
ue, sans secours, ni appeller au-
une femme pour la servir ou as-
ster en telle necessité. Que cela
ıy serviroit de penitence : et ceste
mende honorable, de peine. Ce
u'elle fit, pour obeyr au com-
ıandement de Dieu. Cest autheur
voit aprins ce conte de quelque
onne vieille romaine : car ceux
» qui ont voulu prendre la peine de
» s'en informer m'ont asseuré qu'il
» est encor en la bouche de plusieurs
» que cest ange luy donna le chois
» ou d'accoucher privement et sans
» honte, et d'aller en enfer; ou pu-
» bliquement, et aller en paradis
» (69). » Florimond de Rémond rap-
porte cela comme une chose qu'un
Allemand, qu'il ne nomme point, a
débitée; et puis il ajoute : *La voilà
bien conscientieuse à son conte, qui
s'accouche en la procession sans avoir
pourtant confessé son peché, ny de-
claré la tromperie faite à l'eglise. Il
ne va pas ainsi, dit Scheremberg,
elle accoucha dans la sale, et sur son
siege .... Je ne sçay où Serres* (70) *est
allé imaginer qu'on bastit lors une
maison où ceste estrange accident
arriva, laquelle, dit-il, puis quelque
temps a esté desmolie, toutesfois que
la chaire y est encores ..... Il y en
a d'autres, qui ont enrichy le conte,
afin de rendre cest accouchement
d'autant plus remarquable. Ils as-
seurent que le dernier acte de ceste
infortunée ne fut pas seulement re-
presenté en la rue publique, en la
procession, mais en la procession so-
lemnelle, que nous faisons le jour du
sacre, que nous appellons le jour du
corps de Dieu. Gio. Sazon Alle-
mand s'est donné carrière là-dessus.
En plusieurs lieux de l'Allemagne
on void des tableaux, et dans les li-
vres et histoires ecclesiastiques gene-
voises, où ceste femme est depeinte
sous le poësle, portant le Sainct Sa-
crement, sortant l'enfant nouveau
né d'entre ses jambes..... Mal-ad-
visez qu'ils sont, ils n'ont pas prins
garde qu'au temps du pontificat fe-
minin qu'ils nous representent, la
feste du Sainct Sacrement n'étoit in-
stituée, ny ne le fut de long temps
après* (71).

(E) *Énée Silvius... est le premier
qui l'ait révoquée en doute... Aventin
prit la négative sur un ton ferme.*]
Ce Silvius « remarquait le 20 août
» 1451 (*), à Juan de Carvajal, car-
» dinal de Saint-Ange, pour conclu-

()) Florimond de Rémond, Anti-Papesse, *ch.
I, num.* 4, *folio* 426 *verso.*
() Du Plessis, Mystère d'Iniquité, *pag.* 162.
) *Il venait de parler de* Martin Polonus.
Chronic. Martini Minoritæ ultimæ impres.,
1486.
) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité,
508 : *il cite le VIII*e. *livre de la chronique
gelocrator*, in Johan. 8. Papiss.
) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mys-
l'Iniquité, *I*re. *part.*, *pag.* 594.
) *Voyez* Vossius, de Scient. Mathemat.,
402.

(69) Florimond de Rémond, l'Anti-Papesse,
chap. XXIII, num. 3, *folio* 429.
(70) *C'est l'auteur de* l'Inventaire de l'Histoire
de France.
(71) Rémond, l'Anti-Papesse, *chap. XXIII*,
folio 429 *verso.*
(*) Epist. 130.

» sion de sa répartie à Nicolas, évê» que des Taborites, qu'en l'éta» blissement de cette femme, *il n'y* » *avait point eu d'erreur de foi, ni* » *de droit, mais ignorance du fait;* » *qu'aussi l'histoire n'en était pas* » (*1) *certaine* (72). » Samuel des Marets observe que cet auteur s'exprime bien faiblement, et que dans d'autres ouvrages il a paru croire véritable le fait de cette papesse. *Eò quidem recurrit, ut dicat historiam non esse* certam, *sed tam timidè, ut satis appareat eum non loqui ex animi sententiâ. Ut si quid hîc putârit incerti, magis fortè ad circumstantias et nomen proprium hujus mulieris spectet, quàm ad rei ipsius substantiam* (73)..... *Quin ipse doctiss. Anacrita* (74), pag. 10. *Pium II. id est, hunc Æneam Sylvium, accenset iis pontificibus qui Johannæ pontificatum videntur agnovisse, eo quòd* Johannæ nomen cæteris pontificum nominibus permixtum in Dominico Senensi, scriptæ ad Johannem Carvajal epistolæ immemor vel pœnitens prostare passus est. *Et quod ampliùs est, ipse Æneas Sylvius pontifex tandem factus hanc historiam exscripsit in* 6. *mundi ætate, pag.* 170. *Operis Historici, impressi Norimbergæ, anno* 1493, *per Kobergerum, inquit Johannes Gerhardi Augustanæ confessionis theologorum doctissimus*, loco de eccl., edit. in-4°., pag. 1004 (75).

Pour ce qui est d'Aventin, je prie tous mes lecteurs de prendre garde à un faux raisonnement du docteur anglais qui a réfuté le livre de Florimond de Rémond. Voici ses paroles : *J'accorde que* Jean Aventin (76) *rejette en gros* cette histoire de la papesse, *comme étant une fable; mais il ne donne point de raison pourquoi il la rejette ainsi.* D'ailleurs Bellarmin *le rejette, lui, comme un auteur de peu de crédit* (*2) : et Baronius *le marque, non seulement pour une brebis galeuse, mais aussi pour une bête infestée de la gale d'hérésie, totalement destituée de piété et de doctrine* (*1); *et plusieurs de vos papes ont prohibé* (*2) *son histoire comme indigne d'être lue : c'est pourquoi je ne vois point que sa rejection sans raison puisse porter aucun préjudice à la vérité de cette histoire* (77). Vous voyez, qu'afin de décréditer le témoignage d'Aventin, il se prévaut des médisances dont deux cardinaux l'ont chargé; mais c'est au contraire à cause de ses médisances qu'Aventin doit être considéré comme un bon témoin (78); car Bellarmin, et Baronius, et plusieurs autres, ne le décrient qu'à cause qu'il a pris plaisir à maltraiter la cour de Rome : et nous avons vu ci-dessus (79) qu'il était dans l'âme bon luthérien. Il faut donc dire que pour peu de vraisemblance qu'il eût trouvé dans le conte de la papesse, il l'eût affirmé, et en eût pris occasion de se divertir aux dépens des papes. Voilà les paralogismes où l'on tombe, lorsqu'en maniant une controverse, on veut pointiller sur tout, et ne démordre de rien.

(F) *Baronius... a eu tort d'assurer que les hérétiques furent si accablés* de l'ouvrage de Florimond de Rémond, *qu'ils eurent honte d'avoir parlé de cette fable.*] « Il tient que » c'est le plus digne discours qui se » soit jamais fait sur ce sujet (*3) : et » proteste qu'il l'eût inséré volon» tiers dans ses Annales, n'eût été » que le livre était un peu trop gros. » Car par icelui, ainsi que le cardi» nal observe encore, il a tellement » confondu toute la troupe des héré» tiques, lesquels par ci-devant re» prochaient cette fable aux catho» liques, que maintenant ils ont » honte de ce qu'ils en ont dit (*4)... » *Possevin* est de ce même avis; car » il dit, qu'il a tué les hérétiques

(*1) Neque certa historia est.

(72) Blondel, Éclaircissement sur la Papesse, *pag.* 11.

(73) Samuel Maresius, Examen Quæst. de Papâ feminâ, *pag.* 8.

(74) *C'est-à-dire* David Blondel.

(75) Maresius, Exam. Quæstionis, *pag.* 3.

(76) *Au livre IV des* Annales de Bavière.

(*2) Joh. Aventin. author parùm probatæ fidei: dit Bellarm., Append. ad lib. de Sum. Pont., cap. 10.

(*1) Infectam hæresis scabie bestiam pietate et doctrinâ omninò desertam. Baro., to. 10, ad an. 996, num. 54.

(*2) In Indicibus lib. prohibitorum.

(77) Coocke, de la Papesse, *pag.* 10.

(78) *Voyez le père* Labbe, de Scriptor. eccl., *tom. II, pag.* 920.

(79) *Dans la remarque* (H) *de l'article* Aventin, *tom. II, pag.* 326.

(*3) Præ cæteris commendandus famâ nobilis Florimondus. *Baronius, Annal., tom.* 10, *ad ann.* 853, *num.* 62.

(*4) Sic confecit monstrum istud ut novatores pudeat quæ scripserunt vel somniâsse. *Ibidem.*

» tout raides morts. Et que, depuis la » publication de ce livre, les hérétiques sont si cois, qu'ils n'ont pas le » mot à dire (*) : ils n'oseraient plus » parler d'une papesse *Jeanne* (80). » Baronius et Possevin ne savaient pas bien la carte : le livre de Florimond de Rémond fut méprisé par les protestans, et ne les fit point changer. Un ministre de Béarn écrivit contre. Voyez ce que Florimond lui réplique dans sa seconde édition (81). Il parle d'un *quidam..... auquel il ne sera pas contraint de repartir non plus que contre cest autre*, ajoute-t-il, *qui sous le nom emprunté de Jesseen comte de Malte s'est voulu couvrir d'un sac mouillé. Celuy-cy dans son codicille nous promet beaucoup de merveilles, et entre autres de faire voir les reveries et sottes raisons de celuy qui a basty le livre de l'erreur populaire de la papesse Jeanne* (82). M. du Plessis Mornai n'ignorait point ce que Rémond avait écrit, et néanmoins il se déclara fortement pour ceux qui tiennent que l'histoire de la papesse est véritable, et il mit en œuvre toutes leurs raisons. Ce fut dans un livre qu'il publia l'an 1611 (83). Coëffeteau le réfuta le mieux qu'il lui fut possible (84) ; mais il fut réfuté à son tour par André Rivet (85), qui assura que dans l'histoire de la papesse il n'y a rien *qui nous oste le jugement ou la conscience pure si nous tenons pour vray, comme nous faisons encore, en deust forcener le moine* (86), *ce qu'on en a laissé par escrit à la posterité* (87). Le livre où il parle de la sorte fut imprimé l'an 1615 : il n'y avait alors que trois ans que Conrad Decker avait publié un livre, à Oppenheim, *de Papá Romano et Papissá Romaná quod Johannes octavus fuerit mulier et puerpera*; et il n'y avait que cinq ans que Vignier, ministre de Blois, avait soutenu le même langage (88). Jacques Capel, ministre et professeur en théologie à Sedan, maintint (88*), en 1619, l'histoire de la papesse en répondant aux objections du père Coton. Alexandre Coocke fit un livre exprès pour réfuter celui de Rémond, et pour soutenir en général l'histoire de la papesse, et la garantir de toutes les objections des catholiques romains. Son ouvrage, traduit d'anglais en français, fut imprimé à Sedan en 1633. Un autre Anglais, professeur à Wésel, publia un livre de même nature, environ le même temps (89). Personne n'ignore que l'écrit de David Blondel fut réfuté l'an 1655 par un avocat de Rouen, et l'an 1658 par un ministre de Groningue, et que le grand Saumaise s'était engagé à y répondre (90). On sait aussi que M. Hottinger a fait un traité pour maintenir la tradition de la papesse, et que M. Zuinger, professeur en théologie à Bâle, a soutenu cette même prétention dans son livre *de Festo corporis Christi*, imprimé l'an 1685. M. Mégerlin, professeur de mathématiques à Bâle, avait soutenu depuis peu la même chose dans son *Disquisitio chronologica de Johanná Papissá*. M. Spanheim, professeur en théologie à Leide, publia un assez gros livre selon les mêmes préjugés, l'an 1691 (91). Je pourrais nommer plusieurs autres protestans (92) qui, depuis le livre de Florimond de Rémond, ont soutenu ce qu'il a tâché de détruire. Il n'y a donc rien de plus frivole, ni de plus faux, que la louange que Baronius et Possevin lui ont donnée d'a-

(*) Prorsùs confudit hæreticos qui commentum illud sparserunt in vulgus, ut ampliùs eâ de fabulâ hiscere non audeant. In *Apparat. Sac.* verbo *Florimondus*.

(80) Coocke, de la Papesse, *pag.* 2 *et* 3.

(81) Florimond de Rémond, l'Anti-Papesse, *chap. VII, num.* 5, *folio* 380 *verso : il le désigne par ces deux lettres R. T., et lui réplique à la fin de son ouvrage.*

(82) *Là même, chap. II, num.* 3, *folio* 365 *verso*, *et folio* 366.

(83) *Intitulé :* Le Mystère d'Iniquité, *voyez-y, pag.* 161 *et suivantes.*

(84) *Dans sa* Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 504 *et suiv.*

(85) *Dans ses* Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *Ire. part.*, *pag.* 590.

(86) *C'est-à-dire* Coëffeteau.

(87) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 590 : *il avait la même opinion quand il répondit au jésuite* Petra Sancta, *en* 1635. *Voyez le IIIe. tome de ses* OEuvres, *pag.* 587.

(88) *Voyez la remarque* (L).

(88*) *Voyez son* Instruction chrétienne responsive, au Ier. tome de l'Institution du père Coton, *pag.* 514 *et suiv.*

(89) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Franc, *tom. VI, pag.* 539.

(90) *Voyez la remarque* (I) *de l'article* Blondel (David), *tom. III, pag.* 470.

(91) *Intitulé :* de Papâ fœminâ inter Leonem IV et Benedictum III Disquisitio historica.

(92) *Voyez le nom de quelques-uns, dans l'*Introductio in Histor. eccles. de Gaspar Sagittarius, *pag.* 686, *et dans la remarque de l'article* Radulphe, *à la fin, tom. XII.*

[illegible] à la honte les [illegible] dans [illegible] Maimbourg (93) : [illegible] ministres de la re- [illegible] réformée ont eu [illegible] de leur parti don- [illegible] une erreur si grossiè- [illegible] tous ceux qui [illegible] ou par ignorance, [illegible] ou par engagement. [illegible], l'un des plus habiles d'entre eux, a même tâché de les désabuser dans une docte dissertation qu'il a faite sur ce sujet. Quelques-uns de la même secte, comme Samuel des Marets, s'en sont offensés, et l'ont voulu combattre, pour défendre une fausseté si visible, et maintenant si décriée : mais le feu père Labbe, savant jésuite, à qui nous devons entre plusieurs doctes ouvrages la plus grande partie de la dernière compilation des conciles de l'édition de Paris, l'a si bien désarmé, et ensuite si bien puni de son ignorance téméraire, dans la réfutation (94) de cette fable qu'on voit au huitième tome de ses Conciles, que je ne crois pas qu'aucun des confrères de ce ministre de Groningue ose encore paraître sur les rangs, pour défendre une si méchante cause, et si abandonnée de tout ce qu'il y a de gens raisonnables, même parmi les protestans. Car ils reconnaissent enfin de bonne foi, qu'il n'y a point d'autre papesse Jeanne que ce Jean VIII, à qui l'on donna ce nom ridicule, pour avoir témoigné si peu de courage à maintenir les décrets d'un concile général, et de ses prédécesseurs contre Photius ». Tout cela est plein d'hyperboles, et de mensonges proprement dits ; car depuis la publication de ce traité du père Labbe, on a continué d'écrire comme auparavant pour l'existence de la papesse. Je n'allègue point qu'en 1662 on réimprima, à Helmstad, *Historia Johannis VIII, Romani Pontificis, virum primùm simulantis, posteà sexum suum partu in publicâ viâ edito prodentis, à jesuitarum in primis technis vindicata*, avec quelques recueils de Berneggérus sur le même sujet (95) ; mais j'ajouterai aux auteurs que j'ai déjà indiqués, Jean Lehman, qui publia à Wittemberg, en 1669, *Infelix puerperium Johannis Pontificis*, et Jean Daniel Artopéus, auteur d'un traité *de Johanne VIII, Papissâ*, imprimé à Leipsic l'an 1673 (96), et M. Mayer (97), qui dans son traité *de Pontificis Romani Electione* (98), imprimé à Hambourg l'an 1690, embrasse et appuie l'opinion de l'existence de la papesse, quoiqu'il avoue que les raisons d'Allatius et de Blondel lui eussent fait naître des doutes auparavant. Oublierai-je M. Misson (99), qui dispute fort et ferme et à diverses reprises, pour la tradition commune, et qui traite même avec beaucoup de mépris les argumens de Blondel, et qui nous apprend (100) qu'*un docteur anglais a depuis peu composé sur la question de la papesse un ouvrage qui n'a pas encore été imprimé, et dans lequel il se sert admirablement de la force d'un* témoignage tiré *des Chroniques de l'ancien monastère de Cantorbéri*. Il cite (101) M. le Sueur, ministre français, comme l'un des partisans de l'histoire de la papesse, et comme l'un de ceux qui ont allégué le conte des deux exemplaires d'Anastase, envoyés à Marquard Fréher. Le livre où M. le Sueur fait cela est une Histoire ecclésiastique dont la VIIe. partie, qui traite du IXe. siècle, fut imprimée à Genève l'an 1686.

Il est vrai qu'il y a eu quelques ministres qui n'ont point cru ce qui s'est dit de la papesse (102). Peucer, si nous en croyons Rémond, ne le croyait pas non plus. *Il s'est monstré plus conscientieux que les autres*, ce sont les paroles de Rémond ; *et quoy*

(93) Maimbourg, Histoire du Schisme des Grecs, *liv. II, à l'ann.* 881, *pag.* 202, 203 *du* [illegible] *tome*.

(94) *Dans la Dissertation qu'il a mise sous le* [illegible] Johannæ Papissæ.. ever[illegible] *Ier. tome* de Scriptor. eccles., [illegible] *l'an* 1660.

(95) *Voyez* Sagittarius, Introd. in Hist. eccl., *pag.* 686.

(96) *Voyez* Sagittar., *ibidem.*

(97) Jean Fridéric, *professeur en théologie à Kiel et à Hambourg.*

(98) *Pag.* 244 *et seq.*

(99) *Au IIe. tome de son* Voyage d'Italie, *pag.* 178 *et suiv.*, *pag.* 202 *et suiv.*, *et pag.* 306, *édit. de* 1696.

(100) *Préface du IIIe. tome.*

(101) *Pag.* 203 *du IIe. tome.*

(102) *Voyez la remarque* (I) *de l'article* Blondel (David), *vers la fin, tom. III, pag.* 473.

'il *fust ennemy de la religion ca-*
lique et des saincts peres, a jugé
e ce qu'on disoit du pape Jeanne
oit une fable, n'ayant voulu luy
nner place dans sa Chronique. Ce
'il n'eust obmis, s'il y eust trouvé
nt soit peu de vraysemblance. Peut-
tre a-il suivy les Memoires de Me-
ncthon, lequel a esté le plus modeste
tous ceux qui se sont desvoyez de
eglise (103). Le jésuite Gretser (104) cité quelques passages d'un petit crit qui avait été composé par un protestant, et imprimé l'an 1588 sous e titre : *Simplex Narratio indicans t exponens meretriculam quandam Anglam nunquàm Papam fuisse, neque unquàm in rerum naturâ exti-tisse, et undè figmentum illud origi-nem duxisse credatur.* N'oublions pas que Courcelles, professeur arminien à Amsterdam, se déclara pour l'opinion de Blondel, dont il fit imprimer le livre latin qui détruit le conte de la papesse. Il observa de plus dans la préface qu'il y joignit (105), 1°. que Boxhornius (106), professeur à Leide, avait donné assez clairement son approbation au sentiment de Blondel; 2°. qu'il avait ouï dire que George Calixte (107), et Herman Conringius, professeurs célèbres à Helmstad, l'approuvaient aussi. Il rapporta (108) un passage de Nicolas Vignier, qui fait bien entendre que l'histoire de la papesse ne paraissait pas véritable à ce docte historien protestant. J'ajoute que Gessélius, médecin d'Utrecht, approuva le livre de David Blondel (109), et que M. Cave et M. Burnet (110) croient fabuleuse la tradition de la papesse. J'ajoute aussi que Schoockius, professeur dans l'académie de Groningue, avait été l'un de ceux qui soutenaient hautement et publiquement l'histoire de la papesse; mais qu'enfin il en reconnut la fausseté (111). Il avait inséré dans l'un de ses livres son changement d'opinion; et néanmoins, pour éviter le scandale, il retrancha cet endroit, et fit faire des cartons suivant le conseil de ses collègues; mais lorsque l'ouvrage de Blondel eut paru, il ne garda plus de mesures : il imprima dans une seconde édition ce qu'il avait supprimé, et il avoua qu'en comparant une par une les raisons de ce ministre avec les réponses qu'on y avait faites, il avait trouvé que l'on n'avait répondu rien qui valût, et qui ne fût plus capable de fortifier que d'infirmer l'opinion contraire (112). *Legi et expendi posteà quàm diligenter, quæ τῷ πάνυ Blondello ab excessu objecta fuerunt : sed ingenuè profiteri debeo, hæc omnia mihi videri κωφὰ βέλη. Responsiones minùs solidæ, adversariæ sententiæ firmandæ magis quàm evertendæ serviunt* (113). Nous verrons ci-dessous (114) ce que l'on a dit de Casaubon.

Au fond, il est juste de convenir que l'ouvrage de Florimond de Rémond n'est pas mauvais en son genre; et je ne pense pas que personne eût encore si bien réfuté le conte de la papesse. Il lui échappa néanmoins beaucoup de bévues (115), et il employa trop de digressions, et trop de déclamations. Je mets ici l'extrait d'une lettre qui nous apprendra que ses preuves parurent très-convaincantes à Juste Lipse. *De quæstiunculâ quod petis, super pontifice Joannâ fœminâ, ut nugantur, vides, quid sentiam cùm appello nugas. Reverà fabellâ est haud longè ab audaciâ et ineptiis poëtarum. Vis clarè tu et consortes illi rem videre, adito librum gallicè nuper scriptum et editum Burdigalis, auctore Florimundo Remundo, consiliario regio, qui totus est in hoc argumento, auctor ipse ad me misit*,

(103) Florimond de Rémond, l'Anti-Papesse, chap. *VI*, *num.* 5, *folio* 378.

(104) Grets., *in* Examine Mysterii Plessæani, *pag.* 301.

(105) *Pag.* 322.

(106) *Dans son* Histoire universelle.

(107) *Le père* Labbe, de Scriptor. eccles., *tom. I*, *pag.* 932, *le met au nombre des partisans de la papesse : c'est avec raison; car il y a dans le livre de ce* Calixte, de Conjugio Clericorum, *une longue digression pour l'affirmative sur l'histoire de la papesse.*

(108) *Pag. m.* 319.

(109) Timannus Gesselius, Historia sacra et ecclesiast., *tom. II*, *pag.* 79, *edit. Ultraj.*, 1661, *in-4°. Voyez le père* Labbe, *in* Cenotaphio everso, *ad calcem*, *tom. I*, de Script. eccl., *pag.* 986.

(110) *Je rapporterai leurs paroles dans la remarque* (B) *de l'article* Polonus, *tom. XII.*

(111) Mart. Schoock. Fab. Hamel., *in præfat.*, *et in cap. XII*, *part. II*, *edit. Gron.*, 1662.

(112) *Idem*, *in præfatione.*

(113) *Idem*, *part. II*, *cap. XII*, *pag.* 124.

(114) *Dans la remarque* (L).

(115) *On en voit une liste dans les livres de* Blondel *sur cette question.*

et ita planè omnia exsecutus est, ut nobis nihil reliqui sit, præter credere et assentiri (116). Au reste, il y a beaucoup de gens qui assurent que le jésuite Richeome est le véritable auteur de cet ouvrage (117). Il y a néanmoins une différence prodigieuse, quant aux manières d'écrire, entre les compositions de Richeome et celle-là; et il n'est point apparent que ces bévues, qui se trouvent dans le livre qui a paru sous le nom de Florimond de Rémond, soient échappées à celui que les jésuites regardaient alors comme leur meilleure plume française.

(G) *Les mêmes choses nous paraissent véritables, ou fausses, selon qu'elles favorisent ou notre parti, ou le parti opposé.*] Cette maxime ne peut être révoquée en doute que par ceux qui voient passer le train de la vie humaine, sans l'étudier avec une bonne réflexion. La maladie des préjugés ne serait pas tant mauvaise, si l'on se contentait de décider en faveur du cœur lorsque les lumières de l'esprit sont égales sur le pour et sur le contre; mais on va beaucoup plus loin: le parti qu'on aime emporte la préférence, quoique les raisons qui le favorisent n'égalent pas, à beaucoup près, les raisons qui le combattent. De là vient sans doute qu'il est difficile de bien remplir son devoir dans les charges de judicature. Montaigne avait là-dessus une pensée solide. « Quelque bon dessein qu'ait » un juge, s'il ne s'escoute de près, à » quoy peu de gens s'amusent, l'in» clination à l'amitié, à la parenté, » à la beauté, et à la vengeance, et » non pas seulement choses si poi» santes, mais cet instinct fortuite, » qui nous fait favoriser une chose » plus qu'une autre, et qui nous » donne, sans le congé de la raison, » le choix en deux pareils subjects, » ou quelque umbrage de pareille » vanité, peuvent insinuer insensi» blement en son jugement, la re» commandation ou desfaveur d'une » cause, et donner pente à la balance » (118)...... J'ay ouy parler d'un ju» ge, lequel où il rencontroit un as» pre conflit entre Bartolus et Baldus, » et quelque matiere agitée de plu» sieurs contrarietez, mettoit en » marge de son livre: Question pour » l'amy, c'est-à-dire que la verité » estoit si embrouillée et debatue, » qu'en pareille cause, il pourroit » favoriser celle des parties que bon » luy sembleroit. Il ne tenoit qu'à » faute d'esprit et de suffisance, qu'il » ne peust mettre par tout, ques» tion pour l'amy. Les advocats et » les juges de nostre temps trou» vent à toutes causes, assez de biais » pour les accommoder où bon leur » semble. A une science si infinie, » dépendant de l'authorité de tant » d'opinions, et d'un subject si arbi» traire, il ne peut estre, qu'il n'en » naisse une confusion extreme de » jugemens. Aussi n'est-il guere si » clair procés, auquel les advis ne » se trouvent divers: ce qu'une » compaignie a jugé, l'autre le juge » au contraire, et elle mesme au » contraire une autre fois. De quoy » nous voyons des exemples ordinai» res, par ceste licence, qui tache » merveilleusement la cerimonieuse » authorité et lustre de nostre jus» tice, de ne s'arrester aux arrests, et » courir des uns aux autres juges, » pour décider d'une mesme cause » (119). »

Il y a très-peu de gens assez maîtres de leur cœur pour ne faire pencher la balance par le poids de l'amitié, que lorsque les raisons des parties opposées forment un parfait équilibre. L'amitié l'emporte ordinairement lors même que les raisons du parti qui plaît sont plus légères. L'inimitié est encore plus active. Isidore de Péluse disait fort bien que *si la faveur a peu de vue, la haine et la colère n'en ont point du tout* (120). Blondel remarque que *l'on a fait gloire de vérifier* cette maxime dans les disputes sur la papesse (121). Ne sait-on pas que Bellarmin et Baronius, et tant d'autres qui ont écrit contre l'histoire de cette femme, soutiennent à cor et à cri plusieurs traditions aussi mal fondées ou même

(116) Lipsius, epist. ad Aub. Miræum, *inserta in* Not. Miræi ad Sigebertum, *apud* Grets., in Mystâ Salmuriensi, *pag.* 300.

(117) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Rémond, *tom. XII.*

(118) Montaigne, Essais, *liv. II, chap. XII, pag. m.* 426, 427.

(119) *Là même, pag. m.* 460, 461.

(120) Isid. Pelusiota, *lib. I*, epist. CCCX, *cité par* Blondel, Éclaircissement, etc., *pag.* 79.

(121) Blondel, *là même.*

plus mal fondées que celle-là ? L'autorité de l'argument négatif, le silence de plusieurs siècles, les variations, la crédulité, cent autres défauts des témoins, n'empêchent pas que Baronius ne prenne l'affirmative, et ne se fâche contre ceux qui sont d'une autre opinion ; et ainsi en plaidant sa cause, il regarde comme de mauvaises objections ce qu'il prend pour de bonnes preuves quand il attaque ses adversaires. N'est-ce pas juger des choses selon sa passion, et les tourner tantôt en un sens, tantôt en un autre, conformément à l'intérêt de ses préjugés ?

Ne peut-on pas dire que ceux qui soutiennent avec tant de chaleur que l'histoire de la papesse est véritable, consultent plutôt les intérêts de leur cause, que l'état et la condition des preuves ? Car s'ils étaient vides de toute passion, ne se souviendraient-ils pas que le silence des auteurs contemporains leur a paru plusieurs fois une raison invincible contre mille traditions que la cour de Rome allègue? Pourraient-ils dire en bonne conscience, que si une tradition ignominieuse aux Albigeois était soutenue précisément par les mêmes preuves, et combattue par les mêmes objections que celle de la papesse, ils jugeraient et des preuves et des objections ce qu'ils en jugent dans la controverse de la papesse? N'est-il pas certain qu'alors ils se moqueraient des preuves, et qu'ils prendraient les objections pour des argumens démonstratifs ? Ne soutiendraient-ils pas que l'on ne peut éluder ces argumens que par des chicaneries outrées, et que la peine qu'on se donnerait d'inventer des exceptions, serait, à vrai dire, l'art d'un procureur qui ne cherche qu'à éterniser un procès ?

Un homme qui serait vide de tout préjugé, n'aurait besoin que de l'argument négatif pour rejeter le roman de la papesse. Ce n'est pas que je prétende qu'à l'égard de toutes sortes de faits, le silence des auteurs contemporains soit une bonne raison de les nier. On ne doit prétendre cela qu'à l'égard des événemens insignes, comme la retraite de Charles-Quint dans un monastère, et qu'à l'égard des circonstances essentielles et capitales d'une action qui n'ont pu être ignorées de personne, et dont il serait absurde d'espérer que les siècles à venir n'auront nulle connaissance. Je mets dans cette classe le genre de mort de Henri II, et de Henri III, et de Henri IV ; le premier tué dans un tournoi, le second assassiné par un moine durant le siége de Paris, et le troisième assassiné dans son carrosse au milieu des rues de la même ville. Il n'est pas concevable que tous les historiens qui ont vécu au XVIe. et au XVIIe. siècles, aient pu s'opiniâtrer ou conspirer à ne dire pas un mot de l'abdication de Charles-Quint, ni de ce qu'il y eut de tragique dans la mort de ces trois Henris. Prenez bien garde que je ne considère pas ici en général le silence des auteurs contemporains : je n'ignore pas qu'il est très-possible que dans des livres de dévotion, ou de morale, composés au XVIe. et au XVIIe. siècles, on rapporte incidemment plusieurs actions de ces quatre princes, sans dire où ils moururent, ni comment. Je ne parle que de ceux qui ont écrit, ou l'histoire particulière de ces monarques, ou l'histoire d'Espagne et de France, ou l'histoire générale de l'Europe. Ce serait un prodige et un monstre plus étrange que tous ceux dont Tite Live fait mention, non-seulement si tous ces historiens étaient muets à l'égard des choses que j'ai marquées, mais même si sept ou huit des principaux les supprimaient. Posons le cas qu'au XXIVe. siècle, il ne reste que sept ou huit des meilleurs historiens qui aient vécu sous Charles-Quint et sous Henri IV, ou un peu après ; et que ceux qui vivront en ce temps-là ne trouvent aucune trace de l'abdication de Charles-Quint, et de l'assassinat de Henri III et de Henri IV, que dans quelque misérable annaliste du XIXe. siècle : je soutiens qu'ils seront les plus téméraires et les plus crédules de tous les hommes, s'ils ajoutent foi à cet annaliste, et à cent autres qui l'auront pu copier. On peut aisément appliquer ceci à la dispute sur la papesse. J'ai prévenu l'objection de ceux qui s'aviseraient de supposer que nous n'avons pas tous les annalistes qui vivaient en ce temps-là. Il me suffit qu'il en reste quelques-uns des principaux.

Mais afin qu'on voie plus clairement qu'il a été impossible que les historiens du IXᵉ. siècle aient supprimé un fait aussi extraordinaire que le serait le papat de la prétendue Jeanne, je me servirai d'une petite fiction. Je suppose qu'un auteur de l'onzième siècle a raconté ce qui suit.

Charlemagne souhaitait si ardemment d'être le père de son successeur, qu'il se chagrina beaucoup de ce que sa femme était stérile. Elle devint enfin grosse, il en fut ravi; mais comme elle accoucha d'une fille, il sentit renaître son inquiétude, et ne se fiant pas trop à l'avenir, il concerta de faire passer sa fille pour un fils, et lui donna le nom de Pépin. La reine redevint grosse six ans après, et accoucha d'un enfant mâle; mais pour ne point faire connaître au public qu'on avait usé de supercherie, le père et la mère continuèrent à cacher le sexe de leur premier enfant : de sorte qu'après la mort de Charlemagne, sa fille, qui passait pour un garçon, fut couronnée sans aucune difficulté. On découvrit l'imposture la troisième année de son règne, et voici de quelle façon. Elle avait convoqué son parlement, et s'y était rendue avec tout l'éclat possible; mais, pendant qu'elle haranguait, elle fut saisie du mal d'enfant, accoucha à la vue de cette auguste assemblée, et mourut tout aussitôt. Cela parut si horrible, que le parlement détesta ce lieu, et ne voulut plus s'y assembler. On prit aussi des mesures pour prévenir de semblables accidens, et il fut ordonné que désormais, avant de procéder au couronnement, l'un des douze pairs du royaume mettrait la main où il serait nécessaire pour discerner si la personne à couronner était un mâle. Voilà un conte qui ressemble à celui de la papesse comme deux gouttes d'eau.

Ne pressons pas à la rigueur le parallèle, affaiblissons-le; nous n'avons pas besoin de faire valoir tous nos avantages. Supposons que l'annaliste a donné un autre dénoûment, et qu'il a dit que dès la seconde année du règne de ce Pépin, le prince Louis, effectivement fils aîné de Charlemagne, prétendit à la couronne, sous prétexte que Pépin était une fille, et que par la loi salique elle ne pouvait régner. La guerre civile qui s'éleva à ce sujet fut violente. Pépin refusa de se laisser visiter; mais la ville de Paris s'étant soulevée, on le força dans son palais, on le dépouilla tout nu, on connut son sexe, on le détrôna, on le confina dans un couvent, et on éleva sur le trône Louis-le-Débonnaire.

Cette aventure est si surprenante, soit qu'on la rapporte de la première façon, ou de la seconde, que dès-là qu'elle ne paraît dans aucun historien du neuvième siècle, ni même du dixième, elle mérite d'être rejetée comme un conte tout-à-fait semblable à celui de Jean de Paris, ou de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, ou de Lancelot du Lac, etc.; car il est moralement et même physiquement impossible, que tous les historiens du temps se taisent sur les aventures de ce Pépin, et qu'ils marquent tous une succession immédiate entre Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, sans que l'on trouve aucun acte qui appartienne au règne de cette fille déguisée. Pas une lettre écrite ou reçue, pas un ambassadeur expédié, nulle paix conclue, nulle déclaration de guerre. Voyez la note (122). J'aimerais autant qu'on me dît qu'en 1694, les Anglais prirent Marseille et Toulon, et mirent tout à feu et à sang jusqu'aux portes d'Arles, et puis se rembarquèrent chargés de butin; que tout cela est très-vrai, encore que les gazettes de cette année-là, ni aucun livret sur les affaires du temps n'en aient fait aucune mention.

La force de l'argument négatif sera plus visible lorsque nous aurons réfuté ceux qui cherchent des raisons de ce grand silence des historiens contemporains. Ils disent que la papauté de cette femme fut considérée comme si honteuse à l'église romaine, que l'on défendit d'en parler, et qu'ainsi les auteurs se tûrent, les uns par zèle et les autres par crainte;

(122) *Je fais cette observation, à cause qu'il ne paraît point que la papesse, pendant les deux ans et quelques mois qu'on lui assigne, ait répondu à aucune lettre, ou en ait reçu aucune ou fait la moindre chose, elle qui avait tant d'esprit et de savoir. Le père* Labbe, *in* Cenotaphio everso, *pag.* 925, 926, *pousse fortement cette raison, et en plaisante.*

mais ce que l'on peut répliquer ruine sans ressource ce raisonnement.

I. On peut dire, en premier lieu, qu'il n'est pas vrai que cette aventure ait été envisagée comme une infamie de la catholicité, ni comme une chose qui donnât atteinte aux droits de la communion de Rome ; car, selon ses principes, ils ne dépendent point des qualités personnelles des papes. Le crime de Jeanne consistait en ce qu'elle n'avait point vécu chastement, mais non pas en ce qu'elle accoucha au milieu des rues. Un tel accouchement aurait été ou l'ouvrage du hasard, ou l'ouvrage de l'imprudence, et n'aurait point augmenté la faute morale qu'elle avait commise. La voilà donc seulement coupable de n'avoir pas conservé sa virginité. Comment voulez-vous qu'à cette occasion Rome se reconnaisse couverte d'une ignominie dont il faille faire perdre le souvenir, elle qui ne cache point la mauvaise vie de plusieurs papes qui, avant leur pontificat, et dans leur pontificat, se sont plongés dans des désordres beaucoup plus crians. L'élection de Jeanne faisait honneur aux Romains ; car c'était une personne célèbre par sa science et par ses mœurs (123). Avoir ignoré son sexe était une erreur de fait, et une ignorance qui disculpe, et personne n'est responsable des amours secrets d'une fille déguisée. Il est si vrai que le conte de la papesse n'est point capable de déshonorer l'église de Rome, que M. Jurieu, tout M. Jurieu qu'il est, l'a avoué. *Je ne trouve pas*, dit-il (124), *que nous soyons fort intéressés à prouver la vérité de cette histoire de la papesse Jeanne. Quand le siège des papes aurait souffert cette surprise, qu'on y aurait établi une femme pensant y mettre un homme, et que cette femme serait ensuite accouchée dans une procession solennelle, comme l'on dit, cela ne formerait pas à mon sens un grand préjugé. Et l'avantage que nous en tirerions ne vaut pas la peine que nous soutenions un grand procès là-dessus. Je trouve même que de la manière que cette histoire est rapportée, elle fait au siége romain plus d'honneur qu'il n'en mérite. On dit que cette papesse avait fort bien étudié, qu'elle était savante, habile, éloquente, que ses beaux dons la firent admirer à Rome, et qu'elle fut élue d'un commun consentement, quoiqu'elle parût comme un jeune étranger, inconnu, sans amis et sans autre appui que son mérite. Je dis que c'est faire beaucoup d'honneur au siége romain, que de supposer qu'un jeune homme inconnu y fut avancé uniquement à cause de son mérite ; car on sait que de tout temps il n'y a eu que la brigue qui ait fait obtenir cette dignité.* Vous voyez là un ministre qui donne du poids à cette remarque de Florimond de Rémond. « Mais quand bien ce » malheur seroit advenu à l'église, » qu'une femme eust tenu le siege » romain, puis qu'elle y estoit parve- » nue par ruses et tromperies, et » que la monstre et parade qu'elle » faisoit de sa vertu et saincte vie » avoit esblouy les yeux de tout le » monde, la faute devoit estre re- » jettée sur elle, et non sur les eslec- » teurs, lesquels tenant le grand » chemin, et marchans à la bonne » foy, sans brigue, ny menée, ne » pouvoient estre accusez d'avoir part » à la supposition (125). » L'auteur ajoute que *cest accident ne pourroit estre si monstrueux s'il estoit veritable, comme ce que ceux, qui se sont appellez reformez, evangelistes, et puritains, ont non seulement tolleré, mais estably, voire forcé aucunes roynes et princesses de se dire et publier chef de l'eglise en leurs estats et seigneuries, disposans des choses pies et sainctes, et des charges ecclesiastiques à leur appetit et volonté.* Il avait lu sans doute cette pensée dans Alanus Copus (126), ou dans Génebrard (127).

II. En second lieu, l'on peut répliquer qu'il n'y a nulle apparence que

(123) *Cum in urbe et vitâ et scientiâ magnæ opinionis esset.* Martin. Polonus.

(124) Jurieu, Apologie pour la Réformation, *tom. II, pag.* 38, *édit.* in-4°.

(125) Florimond de Rémond, l'Anti-Papesse, *chap. XI, num.* 5, *folio* 391.

(126) *Il prétend que les Anglais, qui firent Élisabeth chef de l'Église, sont plus criminels que ne le seraient les électeurs de la papesse. Voyez le chapitre VIII de son premier dialogue, pag.* 39.

(127) Genebr. Chron., *lib. IV, ad ann.* 858, *pag. m.* 540.

Rome ait défendu de faire mention d'un événement aussi public et aussi extraordinaire que celui-là. Un tel ordre eût été bien inutile : on ne commet point ainsi son autorité par des défenses qui ne sont point de nature à être observées, et qui excitent plutôt la démangeaison de parler, qu'elles ne ferment la bouche (128).

III. Ajoutez en troisième lieu que, si le zèle ou la crainte avaient arrêté la plume des historiens, nous ne verrions pas que les premiers qui ont publié le papat de Jeanne, sont des personnes dévouées au catholicisme, et plus à portée que les autres d'être châtiés ; car ce sont des moines. Il est sûr que presque tous ceux qui ont débité ce conte étaient bons papistes, et qu'ils ne pensaient à rien moins qu'à des médisances.

IV. Joignez à cela, en quatrième lieu, que les désordres de la cour de Rome, infiniment plus infâmes que ne le serait le papat de cette fille, ont été décrits fort naïvement par beaucoup d'auteurs qui avaient du zèle pour la cour de Rome (129).

V. Enfin, je dis que l'on ne peut, sans tomber en contradiction, nous supposer une défense de parler de la papesse ; car cet ordre de se taire ruinerait de fond en comble les principales circonstances du narré. Blondel n'oublie pas cette observation, voici ses paroles : « Plusieurs..... » ont pensé sauver le roman de Marianus contre le préjudice d'un » silence de plus de deux cents ans, » en soutenant que les auteurs qui » ont vécu depuis l'an 855, jusqu'à » l'an 1050, se sont abstenus d'en » parler, à cause de la honte qu'ils » en avaient, et qu'ils ont mieux » aimé altérer l'ordre de la succes- » sion des papes par un silence affec- » té, que contribuer, par l'expression » d'une vérité odieuse, à la conser- » vation de l'exécrable mémoire de » cette gouge, qui avait, comme on » prétend, déshonoré leur suite, en » s'y ingérant. Car laissant à part que » les auteurs du temps expriment, » selon qu'il a été démontré ci-des- » sus, des vérités très-contraires à » cette supposition née depuis leur » mort, ceux qui demeuraient à » Rome, comme Nicolas Ier. et Anas- » tase, et Guillaume le bibliothé- » caire, eussent eu le sens tout-à- » fait troublé, s'ils eussent pensé pou- » voir, par l'effort de leur silence et » de leur honte, ensevelir une ordure » que l'on suppose avoir tellement » comblé Rome d'étonnement, d'in- » dignation et de scandale, qu'elle » n'ait pu se satisfaire qu'en éterni- » sant l'effet de son juste dédain, et » en proposant des marques perpé- » tuelles à la postérité, par l'érec- » tion d'une statue, représentant la » cause de son dépit, par le détour » de ses processions, et par l'intro- » duction de coutumes inouïes aupa- » ravant, et peu honnêtes (130). » Il y avait long-temps que Florimond de Rémond s'était servi de la même preuve (131). Cependant M. du Plessis Mornai n'y eut nul égard. *Onuphre dit qu'Anastase, qui vivoit de ce temps, n'en dit rien : Regino non plus, et plusieurs autres venus depuis. Et à cela seroit respondu en un mot, qu'argumenter ab authoritate negativè, ne conclud rien. Ranulfe aussi, en son Polychronicon, lui respondroit*, qu'il a esté laissé en arriere pour la turpitude du fait (132). La réponse de Coëffeteau sur ces paroles de Ranulphe est remarquable. « Cela » serait bon, dit-il (133), si ces au- » teurs n'avaient pas rempli le siége » d'un vrai pape en ce temps-là, et » qu'ils y eussent laissé au moins » assez d'intervalle pour faire accou- » cher cette paillarde. D'ailleurs, » où est ici la conscience des réfor- » més ? Ils veulent qu'en détestation » de cette infamie, et pour monu- » ment éternel de ce scandale, l'on » ait bâti à Rome une chapelle au » lieu où elle accoucha ; qu'on ait » érigé une statue de marbre pour » représenter le fait ; et qu'on ait » fait dresser des chaires peu honnê- » tes, pour se garder à l'avenir de » choses semblables : et cependant

(128) *Voyez* Florimond de Rémond, l'Anti-Papesse, *chap. XXVIII, folio* 442.

(129) *Voyez le même, la même, chap. XV. num.* 2, *folio* 402 *verso*.

(130) Blondel, Éclaircissement, etc., *pag.* 78, 79.

(131) Rémond, l'Anti-Papesse, *chap. XXII, num.* 1, *et chap. XXIV, num.* 6.

(132) Du Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité, *pag.* 161.

(133) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 505, 506.

» ils assurent que les historiens n'en » ont osé parler, pour le respect des » papes. Quel rayon, mais quelle » ombre de vérité en choses si mal » accordantes? » Rivet, qui réfuta Coëffeteau, et qui le suivit presque pas à pas, ne répliqua rien à ce passage. Je n'ai encore observé nulle solution sur ce point-là dans les écrits des défenseurs de la papesse. Ils ont imité Homère, qui abandonnait les choses qu'il désespérait de bien traiter (134).

Cela ne doit pas être entendu comme si absolument parlant je soutenais que personne que je sache n'a entrepris de lever la contradiction. Je sais qu'Alexandre Coocke l'a examinée, et qu'il s'imagine *qu'il s'en est développé assez bien* (135); mais je sais aussi qu'il eût mieux valu pour sa cause qu'il eût gardé le silence. Il suppose qu'il y eut diversité d'avis; les uns crurent qu'il fallait laisser tomber dans l'oubli l'aventure de la papesse, les autres crurent qu'il en fallait ériger des monumens. Il rapporte deux exemples d'une pareille diversité d'opinions: l'un est qu'il y eut *des papistes en France qui nièrent que* Jean Châtel *eût été instruit par les jésuites pour assassiner* Henri IV, *roi de France, à cause qu'ils ne voulaient pas rendre les jésuites odieux; et cependant* il y en eut *d'autres qui aidèrent à élever la pyramide proche du palais de Paris, par laquelle le tout était notifié* (136), l'autre est qu'il y eut des gens qui *estimèrent que* l'écrit donné à Paul III touchant la réforme des abus, *méritait d'être mis ès registres; les autres le jugèrent plutôt être digne du feu: ce qui appert évidemment en ce que le dit mémoire se trouve en l'édition du concile que* Crab *fit imprimer en l'an* 1551, *et cependant mis en l'indice des livres défendus par Paul IV*..... *et fut retranché en l'édition des Conciles, de* Dominicus Nicolinus, *à Venise*, auspiciis Sixti Quinti, *en l'an* 1585, *et aussi en l'édition* de Sévérinus Binnius, *à Cologne*, 1606 (137).

Pour renverser tout ce discours, je remarque, 1°. que la supposition de Coocke change l'état de la question. Il s'agissait de savoir si les auteurs qui ont gardé le silence pendant deux cents ans y ont été déterminés par le respect ou par la crainte du saint siége. On a supposé que les successeurs immédiats de la papesse défendirent ou recommandèrent le silence sur cet accident scandaleux, et qu'Anastase et les autres historiens jusqu'à Marianus Scotus, entrèrent dans cet esprit, soit par zèle pour l'honneur de l'église, soit par la crainte de s'attirer des affaires (138). Il est clair que cette supposition est directement contraire à ces monumens publics qu'on prétend avoir été érigés, et à ce cérémonial qui fut introduit dans Rome, dit-on, à l'égard des processions anniversaires, et de l'élection des papes. Je remarque, 2°. qu'en changeant même tout l'état de la question, on n'évite pas l'absurdité; car si Anasthase, par exemple, avait été l'un de ceux qui opinèrent que pour l'honneur de l'église il fallait cacher l'accident de la papesse, il n'aurait pas laissé d'en parler, après que le sentiment contraire aurait tellement prévalu, que la ville et l'église de Rome l'auraient autorisé par des monumens publics, et par des règlemens perpétuels et anniversaires. De quoi eût servi en ce cas-là le silence d'un historien? Quelle bizarrerie, ou plutôt quelle folie ne serait-ce pas, que de vouloir supprimer par respect pour le saint siége, une chose dont toute l'église de Rome éternisait hautement et publiquement le souvenir? Je dis, 3°. que les exemples que le sieur Coocke met en avant ne servent de rien; car ceux qui eussent voulu qu'à l'occasion de Jean Châtel on n'eût pas dressé une pyramide, ni diffamé les

(134) . . . . *Et quæ Desperat tractata nitescere posse, relinquit.* Horat., de Arte poët., vs. 149.

(135) Coocke, de la Papesse, *pag.* 148.

(136) *Là même.*

(137) *Là même*, *pag.* 149, 150.

(138) *Il est vrai qu'Anastase et les autres historiens ne nient pas cet accident, mais ils s'en taisent. Ils le devaient dire, ce dit Coëffeteau: et c'est la question. Nous disons au contraire qu'ils ont été obligés à le taire, et par l'autorité des papes d'alors, et par la coutume, et par la considération des temps auxquels ils ont écrit. Les papes n'ont point voulu que leurs écrivains découvrissent cette turpitude aux yeux de ceux qui contestaient leur siége, et l'ont caché tant qu'ils ont pu, pour ne s'exposer à la moquerie des Grecs.* Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *Ire. part.*, *pag.* 595.

jésuites, s'intéressaient à cela personnellement, ou par affection pour cette société, ou ne croyant pas qu'elle fût coupable. Mais Anasthase et les autres historiens n'étaient point intéressés personnellement à l'affaire de la papesse, ils ne se souciaient point de son honneur ou de sa réputation, et ils ne formaient aucun doute sur la vérité du fait. Outre cela, dès que l'avis qu'il fallait dresser une pyramide eut prévalu, les historiens les plus dévoués aux jésuites en firent mention, et n'eussent pu supprimer le fait sans se rendre ridicules. Que si le Mémoire présenté à Paul III a d'abord paru, et puis disparu, c'est à cause que la cour de Rome fit prévaloir promptement l'opinion de ceux qui souhaitaient qu'il fût supprimé. C'est ce qu'on ne peut pas dire des monumens de la papesse; car on prétend qu'ils ont subsisté pendant plusieurs siècles. La comparaison serait supportable, si quelques particuliers avaient supprimé le Mémoire, et que la cour de Rome l'eût fait imprimer au Vatican, avec les approbations les plus authentiques dont on puisse accompagner ce qu'elle veut rendre public *in æternam rei memoriam*.

Samuel des Marets, qui traite de petite subtilité (139) la contradiction que Blondel avait objectée, ne s'en tire pas mieux que Coocke. Il dit qu'entre ceux qui ont gardé le silence à l'égard de la papesse, les uns l'ont fait parce qu'ils ne croyaient pas qu'il la fallût insérer au catalogue des papes, et les autres parce que, vénérant le saint siége, ils avaient honte de cet accident scandaleux; mais qu'ils ne prétendaient pas que leur omission pût abolir la mémoire d'une chose que les monumens publics attestaient et perpétuaient. On a vu ci-dessus (140), qu'encore que notre Jeanne passât pour indigne de tenir son rang dans le catalogue des papes, et d'y faire nombre, les historiens ne pouvaient pas se dispenser de faire mention de son faux papat, la chose étant trop publique et trop extraordinaire. Et pour ce qui est de cette vénération pour le saint siége, et de cette honte, qui aurait porté quelques annalistes à ne dire mot sur un fait dont toute la ville de Rome éternisait publiquement le souvenir, ce sont des passions si bizarres et si insensées, qu'il n'en faut point croire capables les écrivains qui n'ont rien dit du pontificat de Jeanne l'Anglois. Un historien qui a du sens ne supprime pas une vérité, pour l'amour de ceux qui veulent bien qu'elle soit publique, ni lorsqu'il sait que son silence ne peut produire aucun bien, et le pourra exposer à la moquerie, comme un personnage possédé d'une sotte honte. Quiconque donc se veut amuser ici à l'office de conciliateur perd toute sa peine (141). La contradiction objectée par David Blondel est un nœud indissoluble : *Qui vetusticrum (de fœdo ejusdem exitu, excitatis ad perpetuam memoriam monumentis publicè, si Deo placet, contestato) dissimulationem pudori imputandum autumant, ἀσύγκλωστα κλώθειν meritò censeantur. Quis enim........ Nicolaum primum, Hincmarum, Adonem, Anastasium, Luitprandum, aliosque, quibus cum Romanis optimè conveniebat, id se consecuturos sperâsse fingat; ut (quod famosa statuarum propalàm prostantium erectio, scrupulosa in processionum solennibus sceleris consciæ viæ declinatio, stercorariæ sedis ad explorandum paparum sexum decreta in posterum insessio, urbi et orbi indesinenter ebuccinabant) illatum per summum nefas Ecclesiæ Romanæ dedecus tacendo eluerent* (142)?

Le passage de M. du Plessis contient une chose qui nous ramène dans la réflexion sur l'influence des préjugés. *Argumenter ab autoritate negativè ne conclud rien*, dit-il. *Impertinente logique en l'histoire*, lui répondit Coëffeteau (143). *Mais c'est argumenter affirmativement; car tous ces auteurs, comme Anastase, Adon de Vienne, Rhegino, Guillaume le bibliothécaire, et les autres, l'au-*

(139) *Valeret utcunquè hæc doctissimi viri arguiola*. Mares., Examen Quæstionis, etc., pag. 51.

(140) *Dans la remarque* (C).

(141) .... *Pergit pugnantia secum Frontibus adversis componere*........ Horat., sat. I, lib. I, vs. 102.

(142) Blondel., in Examine Quæstionis de Papâ fœminâ, pag. m. 32.

(143) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, pag. 505.

teur même de Vignier, si c'est celui qui depuis a été imprimé sous le nom de Luitprand, étaient obligés, comme fidèles historiens, de coucher par écrit une chose si mémorable avenue de leur temps, puisqu'elle concerne l'histoire qu'ils tr[illegible]; et partant ne l'avoir point [illegible] c'est affirmer qu'elle n'a point [illegible]: joint *que ce que disent quelques-uns d'entre eux renverse du tout la fable.* Considérez bien, je vous prie, ce qu'André Rivet répliqua. « Si cette » logique est impertinente en matiere d'histoire, pourquoy trouve » on mauvaise cette illation, que » Pierre n'a point esté à Rome, » pource que l'histoire des actes, » les epistres tant de lui que de » saint Paul, n'en parlent point? *Je* » *respon* (dit Bellarmin, et il est » question d'une histoire) *qu'on ne* » *conclud rien* ab autoritate negati» vè. *Car il ne s'ensuit pas, Luc,* » *Paul, Seneque, ne disent point que* » *Pierre a esté à Rome, donques il* » *n'y a point esté : car ces trois* » *n'ont pas deu dire toutes choses;* » *et on croit plus à trois tesmoins* » *qui afferment, qu'à mille qui n'en* » *disent rien, pourveu que ceux ci* » *ne nient pas ce que les autres af*» *ferment*. Or il est vray qu'Anastase » et les autres ne nient pas cet acci» dent, mais ils s'en taisent (144). » Quel exemple des illusions où l'intérêt de parti nous jette! Les mêmes manières de raisonner nous semblent bonnes quand nous nous en servons, et mauvaises quand on s'en sert contre nous. Les catholiques romains ne veulent pas qu'on leur parle de l'argument négatif dans la question si saint Pierre a été à Rome, et ils prétendent qu'il est convaincant dans la question s'il y a eu une papesse. Les protestans, qui le trouvent démonstratif dans la première de ces deux questions, n'en veulent point entendre parler dans la seconde; et ils allèguent même pour l'infirmer ce que Bellarmin et d'autres jésuites emploient pour le combattre (145). L'auteur anonyme (146) du *Judicium* (147) *de Samuelis Maresii Johanná papistá restitutá* fit un parallèle entre la dispute de Sibrand Lubbert avec Bellarmin, et celle de Samuel des Marets avec Blondel, et il montra que les raisons de Samuel des Marets sont semblables à celles de Bellarmin. Il s'agit dans la première de ces deux disputes, si saint Pierre a été à Rome, et il s'agit dans la seconde s'il y a eu une papesse. Delà naît cette conséquence, si Bellarmin est un chicaneur, des Marets ne l'est pas moins.

D'où peut venir qu'un autre ministre, qui n'a point voulu affirmer qu'il y ait eu une papesse (148), a trouvé *bien faibles* les argumens *les plus forts* que l'on produise contre cette tradition? N'est-ce pas des préjugés, et de l'intérêt de parti? Car de pareils argumens lui sembleraient si solides pour réfuter un mauvais conte débité contre les Vaudois, qu'il accablerait d'injures les moines qui n'y aquiesceraient pas. Il faut demeurer d'accord que c'est principalement en matière de controverse que l'esprit est la dupe du cœur.

Cela produit entre autres mauvais effets, l'opinion désavantageuse que l'on a réciproquement du parti contraire. On s'entre-regarde comme des personnes entêtées qui ne veulent jamais démordre des opinions préconçues, et qui aiment mieux chercher des échappatoires, que de se rendre à la raison. A-t-on vu régner cet esprit dans les ouvrages destinés à soutenir qu'il y a eu une papesse, on se figure que leurs auteurs sont animés du même principe quand ils disputent ou contre la primauté du pape, ou contre la réalité; et que si les preuves de ces deux dogmes étaient aussi claires que les rayons du soleil, ils ne laisseraient pas de les combattre, et de croire qu'ils les auraient suffisamment réfutées, pourvu qu'ils eussent fourni des pointilleries semblables à celles des partisans de la papesse. Là-dessus on juge que l'on ne gagnera rien par les voies de

(144) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *tom. I, pag.* 595.

(145) *Voyez* Coocke, *au Traité* de la Papesse, *pag.* 141 *et suiv.*, *et* Samuel des Marets, *in* Examine Quæst. de Papâ fœminâ, *pag.* 20 *et* 44.

(146) *C'est* Daniel Zwickérus. *Voyez* Biblioth. Antitrinitariorum, *pag.* 152.

(147) *C'est un écrit de* 22 *pages, imprimé à la fin du* Quaternio Dissertationum theologicarum *de* Courcelles, *à Amsterdam*, 1659, in-8°.

(148) Jurieu, Apologie pour la Réformation, *tom. II, pag.* 40.

[illegible] telle opiniâtreté [illegible] des lois pénales. [illegible] autre côté les catho- [illegible] cesser de faire des [illegible] tenir les traditions [illegible] fondées, comme l'arri- [illegible] en Provence, l'a- [illegible] de Denys l'aréopagite, etc. [illegible] que le même esprit les porte [illegible] les raisons les plus convain- [illegible] qu'on puisse leur alléguer [illegible] la transsubstantiation. Y a-t il [illegible] de plus manifeste que les faits [illegible] où l'on prouve les changemens [illegible] créance qui sont arrivés dans l'é- glise (149)? et néanmoins les con- troversistes de Rome les nient avec la dernière hauteur, et les traitent même d'impossibles (150). Comment voulez-vous que les protestans s'em- pêchent de nommer cela opiniâtreté?

Un fort savant calviniste qui a suivi le sentiment de Blondel, sous- crirait sans peine à ce que je viens de dire; car il remarque qu'en sou- tenant avec tant d'ardeur qu'il y a eu une papesse, on donne lieu aux controversistes romains de confir- mer dans leurs fausses opinions leurs sectateurs, et de leur faire haïr la communion protestante, comme si elle n'alléguait rien de plus fort con- tre les autres doctrines de la papauté, que pour le maintien du conte dont nous parlons. *Si dicere liceat, quod res est, papani doctores dùm vident quosdam ex nostris, pro Johannæ papissæ historiâ, ut verâ, velut pro aris atque focis digladiari, argumen- tum inveniunt ad confirmandos cæ- cos suos sectatores, eosque ab ortho- doxâ doctrinâ alieniores reddendos. Cùm enim non difficulter, imò suf- ficienter, (licet non deberent ipsi) commentum hoc destruere queant, facilè simplicioribus persuadent, ejus- dem notæ esse reliqua, quæ illi, quos per calumniam hæreticos vo- cant, adversùs dogmata suæ eccle- siæ, quam solam contendunt esse catholicam, adducere consueverint* (151). On verra ci-dessous (152) que ce ne sont pas des choses dites en l'air : je citerai un capucin, qui, pour convaincre d'opiniâtreté les protestans, donne en exemple la disp[illegible] la papesse. Finissons par un p[illegible]essoire. Je ne crois pas que l'on ait sujet d'accuser David Blondel de témérité, sous prétexte que les raisons qui combattent l'exis- tence de la papesse l'ont déterminé à la négative. Mais si, à cause qu'on peut opposer d'autres raisons à ces raisons-là, on se croyait obligé de le condamner, il faudrait bâtir la condamnation sur ce qu'il n'est pas demeuré neutre. Voilà le parti que prennent certaines gens : ils laissent indécise la question de la papesse, ils n'affirment point ce qu'en a dit Martin Polonus, et ils ne le nient point non plus. Cette conduite leur paraît prudente; mais la tiennent- ils partout ailleurs? Suspendent-ils leur jugement jusques à ce qu'on leur produise des preuves contre lesquelles ils ne puissent inventer quelque réponse? point du tout : ils se paient des plus minces raisonne- mens en cent autres occasions qui flattent leurs préjugés.

On remarque tous les jours le mê- me défaut dans les nouvellistes. Court- il un bruit favorable à l'ennemi, et appuyé de toutes sortes de vraisem- blance, ils disputent tant qu'ils peu- vent, et ils n'ont de la foi que lors- que la chose est évidemment certai- ne. Je leur ai quelquefois dit que l'on ne saurait assez louer leur résis- tance, pourvu qu'elle fût accompa- gnée de deux conditions, l'une qu'ils se contentassent de suspendre leur jugement sans passer à la négative, l'autre qu'ils fussent aussi difficiles à persuader quand il court une nou- velle désavantageuse à l'ennemi. Mais alors ils sont la crédulité même; les apparences les plus fortes de faus- seté ne font aucune impression sur eux; ils les combattent autant qu'ils peuvent, sans se souvenir que cha- que jour il y en a de moins fortes qu'ils font servir de preuve contre les nouvelles qui ne leur sont pas

(149) *Voyez, entre autres ouvrages composés par les ministres, l'*Histoire de l'Église *que M.* Basnage *publia, l'an* 1699, *en deux volumes in folio.*

(150) *Messieurs de Port-Royal ont fait plu- sieurs livres sur cela à l'égard de l'Eucharistie,* [illegible] *un docteur de Sorbonne, nommé* Langevin, [illegible] *soutenu à l'égard de tous les articles de foi.* [illegible] Journal des Savans, *du 6 février* 1702, *donne* [illegible] *de son livre.*

(151) Mart. Schoockius, *præf.* Fabulæ Hame- lensis, *folio ult.*

(152) *Dans la remarque* (I).

agréables, et qui à cause de cela leur paraissent indignes de foi. Ils se laissent prendre d'emblée par les gazettes de leur pays, et ils soutiennent quatre ou cinq assauts de celles de la nation ennemie. L'extrême crédulité à quelques égards, et l'extrême incrédulité à quelques autres, s'accordent si bien ensemble dans un même homme qu'elles naissent l'une de l'autre.

(H) *M. Moréri........ assure......... qu'entre un si grand nombre de gens qui ont affirmé l'histoire de la papesse, il ne se rencontre pas un seul Français.*] Il y a dans ces paroles de Moréri une vérité et un mensonge. Il est sûr qu'une infinité de gens ont rapporté cette histoire(153) ; mais il est faux qu'on ne voie parmi eux aucun Français. M. Moréri eût évité cette méprise, s'il eût consulté l'Anti-Papesse de Florimond de Rémond ; car il y eût vu ces paroles : « Nos » historiens et annalistes françois, » suivant ceste vieille route, en ont » touché quelque chose. Car pour » l'embellissement de leur œuvre, ils » y ont voulu placer ceste belle » piece. L'un dit, qu'elle estoit fille » tres belle, et de grand engin (c'est » son mot) natifve d'Angleterre, » laquelle s'enamoura d'un jeune » escolier. Puis, deduisant le reste du » conte, recite que ce fut son valet de chambre, qui, s'estant joué » avec elle, luy fit enfler le ventre, » et qu'allant un jour à cheval par » la ville elle accoucha mourant » soudain sur la place, apres avoir » tenu le siege deux ans, cinq mois, » quatre jours. Et qu'apres sa mort, » Nicolas premier fut esleu. Ce qui » advint l'an 858. En quoy il desment tous ceux qui l'ont devancé. » Un de ses cardinaux, au dire de » cest autheur, se joüant de la vie de » son maistre, ou plutôt de sa maistresse, en consacra la memoire » dans ce beau vers,

» *Papa pater patrum papissa peperit partum* (154).

Si l'auteur des Annales d'Aquitaine qu'il cite est Jean Bouchet, comme il y a beaucoup d'apparence, il faut qu'il se soit servi d'une édition ou antérieure ou postérieure à celle dont je me sers (155) ; car je ne trouve dans la mienne que ceci : *Apres ce pape Leon, qui tint la chaire sainct Pierre huit ans, fut installé en la papalité une femme d'Angleterre, qu'on pensoit estre homme, et fut nommée Jehan. Elle estoit natifve de Magonce : et comme elle eust l'aage de douze ans, print le vestement et accoustrement d'ung enfant masle, et s'en alla estudier à Athenes, ou elle profita grandement : puis s'en alla à Rome ondict habit, ou elle fut si bien estimée, que les cardinaux, cuidans que ce fust un homme, l'esleverent en pape : et tint le siege treize mois ou environ. Et le mois treiziesme, elle estant enceincte du faict d'un sien varlet de chambre secret, ainsi qu'elle alloit à l'eglise sainct Jehan de Latran, entre le theatre de Collosse et Sainct Clement, fut pressée de la douleur naturelle des femmes grosses, et en enfantant trespassa. On dict qu'a l'occasion de ce, si et quand on faict un pape, que depuis ledict temps on a accoustumé s'enquerir par un cardinal s'il a genitoires* (156). Il pourrait bien être que Florimond a mal cité, et qu'au lieu des Annales d'Aquitaine, il devait marquer les Annales de France, de Nicole Gilles (157). Il se plaint encore d'un autre écrivain qu'il ne nomme pas, et puis du sieur du Haillan, *qui n'a pas voulu faire voir à la France son Histoire sans que le conte de Jane y parut, de laquelle* Gaguin ni Paul Émile *n'ont fait aucune mention*. Il reconnaît que du Haillan a confessé *que quelques-uns nient ce qu'on dit d'elle*. Il trouve plus blâmable Étienne Pasquier, qui devait dans *ses belles Recherches rechercher la verité, afin de n'enlaidir d'une telle ordure la beauté de ses escrits* (158) : *car apres tant d'au-*

(153) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Franc, *tom. VI, pag.* 539.

(154) Florimond de Rémond, l'Anti-Papesse, *chap. IV, num.* 4, *folio* 372 *verso*.

(155) *Celle de Poitiers, par Enguilbert de Marnef*, 1557, *in-folio*.

(156) Bouchet, Annales d'Aquitaine, *IIe. part., folio m.* 60.

(157) *On y trouve les mots et les choses que* Rémond *rapporte : voyez-y le feuillet* 66 *de l'édition de Paris*, 1538, *chez Nicolas Couteau, in-folio*.

(158) Pasquier *en parle dans ses* Recherches, *liv. III, chap. IV, pag. m.* 165, *et chap. VII, pag.* 178, *et liv. VI, chap. V, pag.* 465 ; *mais profitant de cette censure de* Rémond, *il fit une*

thoritez et de si pressantes raisons que j'avois desia mis en lumiere, il n'y avoit moyen de laisser vivre le nom de la papesse Jeanne au monde. Il condamne ensuite l'historien de Serres, qui *alleguant la seule authorité de Platine a alteré son passage*, et y a *tronçonné* le *on dit* et ces paroles *que ce conte a été laissé par des autheurs incertains et de peu de creance.* On a raison de lui dire *qu'il faut alleguer les auteurs de bonne foy, et non pas les cotter à demy.*

Comme de Serres était ministre, je conviens qu'il ne peut servir de témoignage contre Moréri, qui sans doute n'a voulu parler que des Français catholiques ; mais les autres écrivains que Rémond allègue, ont tout ce qu'il faut pour me fournir une bonne preuve. Je puis citer outre ceux-là l'auteur de l'Arbre des Batailles (159), et Martin Franc (160), et Nicole Gilles (161), et Ravisius Textor (162), et le président Fauchet (163), etc. Je ne sais si je devrais y joindre Du Verdier Vau-Privas, qui rapporte fort au long (164) le conte, sans l'affirmer ni le nier ; mais il fait pourtant paraître qu'il le trouve bien douteux.

(I) *Cette multitude de témoignages ne peut point passer pour preuve, puisque le plus ancien est postérieur de deux cents ans . . . . , et qu'il est incompatible avec . . . . . les auteurs contemporains.*] Ceux qui réfutent le conte de la papesse établissent clairement que l'on ne la peut placer entre Léon IV et Benoît III. Ils en donnent des démonstrations chronologiques, qu'ils appuient sur des passages évidens des auteurs du IXe. siècle. D'où il résulte que le premier qui a parlé de la papesse, deux siècles après, est indigne de toute créance, et que ceux qui dans la suite ont débité la même chose se sont copiés les uns les autres sans remonter à la vraie source, et sans faire aucun examen, et par conséquent que l'on ne doit faire aucun fond sur leur multitude. Blondel va dire cela en d'autres termes. « Ainsi, dit-il (165), » Marianus est la première et seule » source d'où tous les ruisseaux des » écrivains postérieurs sont dérivés ; » et je ne crois pas, après en avoir » découvert à nu le vice inexcu» sable, qu'il soit aucun besoin de » passer plus avant en l'examen de » ceux qui n'ont fait que copier les » uns des autres, sans savoir si le » premier avait été bien fondé. Quand » les témoins se leveraient à centai» nes, voire à milliers, pour donner » des dispositions digérées de la sor» te, il n'y aurait âme bien faite qui » daignât avoir égard, soit à leur » nombre, qui ne devrait jamais » faire de contrepoids contre la vé» rité et la raison, soit à leur dis» cours, qui n'aurait été en effet que » le simple écho des premières rêve» ries qui eussent été très-aisées à » convaincre d'impertinence et de » faux, si ceux qui l'ont entrepris » eussent plus eu le cœur à étudier » l'histoire du IXe. siècle, qu'à exer» cer cette éloquence médisante que » saint Jérôme eut en son temps ap» pelée *caninam facundiam.** » Quelques pages après il rapporte plusieurs exemples de fausses traditions, et nommément celle *du siége de Paris, sous le règne de Louis-le-Débonnaire par le géant Isaure, dont on montre la sépulture au monastère de Saint-Germain* (166) ; et puis il conclut ainsi : « Qu'il nous suffise que » tous ces contes sont contes et rien » plus ; que quand tout le monde les » tiendrait pour oracles, il ne serait » pas en son pouvoir de leur faire » changer de nature ; et, à l'opposite, » que quand la vérité (opprimée par » la tyrannie des préjugés et bravée » par la vanité des romans, et trahie » par l'oubli, ou par la lâcheté des » hommes) aurait à se voir pour » quelque temps méconnue et dédai» gnée, ni sa solitude ne pourrait » lui tourner à honte, ni l'effort de » ses ennemis la faire déchoir de sa

longue lettre (*au XIIe. livre, pag. m.* 829 *et suivantes*), *où il se rangea tellement quellement à la négative.*

(159) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* FRANC, *tom. VI, pag.* 539.

(160) *Voyez la remarque* (A) *de son article.*

(161) *Dans les* Annales de France.

(162) *In* Officinâ.

(163) *Dans les* Antiquités françaises, *à la Vie de Charles-le-Chauve, folio* 53, *édit. de Paris,* 1602, in-8°.

(164) *Au IIIe. tome de sa* Prosopographie, *p.* 1667 *et suiv.*

(165) Blondel, Éclaircissement, etc., *pag.* 70, 71.

(166) *Là même, pag.* 93, 94.

» dignité, ni la belle apparence des » fables causer de l'éclipse à sa divine » lumière (167).... Vu donc qu'elle » se trouve si évidente du côté des » auteurs qui ont écrit entre les années 850 et 1050 de notre Seigneur, » que toutes leurs dépositions, s'accordant, composent un corps bien » ajusté, et proposent les événemens » dont on dispute, avec une aussi » grande clarté, que s'ils en avaient » tiré le crayon avec un rai du soleil, et que les écrivains postérieurs sont pleins de contradictions et incompatibilités, tant avec » les antécédens qu'avec eux-mêmes : » il semble que leur opinion, de » quelque longueur de cours qu'elle » se puisse vanter, ne mérite point » de meilleur traitement que d'être, » par la commune voix de tous ceux » qui se rendent dociles à la raison, » condamnée au billon (168). »

La nature particulière du conte de la papesse diminue beaucoup le poids du grand nombre d'écrivains qui en ont parlé. C'est un fait rare, extravagant, singulier dans toutes ses circonstances. Il est bon pour ceux qui donnent des listes des femmes doctes, et des femmes impudiques, et des femmes qui ont déguisé leur sexe. Il est bon pour ceux qui recueillent les exemples des jugemens de Dieu, et pour ceux qui se divertissent à composer des historiettes facétieuses. Toutes sortes d'auteurs en pouvaient faire quelque usage. Il ne faut donc pas s'étonner que tant de gens l'aient fourré dans leurs écrits, et prétendu à bon compte qu'il était vrai. On n'examine guère les traditions qui peuvent servir d'ornement au sujet qu'on traite.

Nous avons vu ci-dessus (169) quelques circonstances qui donnent dans cette matière beaucoup de force à l'argument négatif.

(K) *Colomiés censure Blondel.... Il montre qu'un historien qui a vécu avant Martinus Polonus a narré.... mais au fond cela est plus favorable que nuisible à l'opinion de Blondel.*] « M. Blondel s'est fort trompé croyant » que la vie de cette femme, telle » qu'elle est dans l'Anastase de la » bibliothéque du roi, soit tissue » des propres paroles de Martinus » Polonus. Car comment cela peut-il » être ? vu que Gervasius Tilbériensis, auteur plus ancien de cent ans » que Martinus Polonus, dans un » ouvrage intitulé : *Otia imperialia*, » fait pour le divertissement de l'empereur Othon IV, que j'ai lu manuscrit chez M. Vossius, rapporte la vie de la papesse en mêmes termes que l'Anastase de la bibliothéque du roi; ajoutant seulement que cette papesse se trouvait » en peu de chroniques, *Et in paucis chronicis*, dit-il, *invenitur*. Si » M. Blondel eût vu cet auteur, peut-être aurait-il retenu sa plume; » mais il ne lui a pas été plus connu » qu'Amalricus Augérii, qui vivait » l'an 1362, et qui a fait une chronique des papes, dédiée à Urbain V, » où il parle de la papesse en ces termes : *Johannes dictus Anglicus, natione magnanimus* (je crois qu'il » faut lire *Maguntinus*), *post dominum Leonem papam in romanum pontificatum fuit assumptus; et post B. Petrum apostolum ponitur papa centesimus decimus*. Le docte » Scrivérius avait cet historien manuscrit (170). » Je remarquerai deux choses sur ce passage. La première est que Gervais de Tilleberi n'a point précédé de cent ans Martin Polonus; car il a dédié son livre à Othon IV (171), qui fut élu empereur l'an 1198, et qui mourut l'an 1218. Blondel dit que Martin Polonus *décéda environ l'an* 1270. Ce fut l'an 1278, comme Vossius l'a prouvé (172). Ma seconde remarque est que si Blondel avait su que Gervais de Tilleberi a parlé de la papesse, selon les termes du manuscrit d'Anastase, cela, comme le suppose le sieur Colomiés, ne l'aurait point empêché de réfuter le conte de cette femme; car au contraire il aurait eu de quoi se fortifier dans son opinion. Il aurait dit que Martin Polonus a puisé dans une mauvaise source, savoir dans une chronique destinée à servir d'heu-

(167) *Là même*, *pag.* 94.
(168) *Là même*, *pag.* 95.
(169) *Dans la remarque* (G).

(170) Colomiés, Mélanges historiques, *pag.* 57, 58. *Voyez les paroles de* Blondel, *dans la remarque* (A), *citation* (2).
(171) Theodor. à Niem, *lib. II* de Schism., *cap. XIX*, *pag. m.* 97.
(172) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 486.

.. i
on-
...riel
· mé-
.. ma-
·i cer-
... en a
·onolo-
.. vivait
. i certain
e 'a ville
empereur
... ia reste le
.. ires et le
... ait jamais
... omme il n'y
·a douter après
. t, qu'il a com-
... itis, où tout ce
. igant, et telle-
... n et de la possi-
... aordinaire, que
... e et les contes des
. · is plus croyables
... ... ons-nous des fables
... ices de la prétendue
... gile, et comment Naudé
. 175 .. Martin Polonus
... rvais, c'est-à-dire Ger-
... hebert (176), est l'un de
... tue les matériaux de

... ort qu'on les accuse
... a vu dans la remar-
... réflexions qui ten-
... que les disputes sur
... nissent aux catholi-
... ne occasion de soute-
... nt sont des opiniâ-
... avoir quelques lec-
... tendraient que je n'ai
... par conjecture. C'est
... te à donner ici des
... pes de ce qu'ils vou-
... passer pour de simples
... Un prédicateur capu-
... primer un livre de
... 1611, assura (177)
... t mieux représenter
... on de faire de nos

ministres, qui se mêlent d'écrire, qu'en leur appliquant ce que *saint Athanase, lassé de confondre sans convertir, les hérétiques de son temps, disait d'iceux* (*1), bien qu'on les ait confutés, si n'acquiescent-ils jamais. Encore qu'ils n'aient et ne sachent que dire de nouveau : si n'ont-ils point de honte ; mais effrontés ainsi que femmes débauchées, ils deviennent impudens en leurs impiétés à l'encontre de tous (178). « On répond nettement aux ministres, continue le capucin, et sans laisser lieu de juste réplique à leurs doutes ou impostures. On leur met devant les yeux, on leur fait sonner aux oreilles, on leur fait toucher de leurs mains, que leurs objections sont fausses ; que leurs histoires sont des contes ; que leurs créances anticipées sont déraisonnables ; n'importe, ils répètent toujours comme toutes nouvelles leurs fantaisies, sans front, sans fondement, sans conscience. Pourvu qu'ils remplissent leurs livres de ces vieux fatras, et qu'ils imposent à quelque idiot, ce leur est assez. Ils font paraître que le sage avait raison de dire (*2) : *Quand tu briserais le fol au mortier, comme du pilon frappant sur l'orge mondé, si ne lui sera point ôtée sa folie* (179). »

Or voici par quel exemple il s'efforce de prouver cette injuste accusation. « Il est impossible à ceux-ci de répliquer aux solides discours, aux raisons évidentes et témoins sans reproche que les catholiques ont mille fois produits, pour faire voir que ce que leurs pères ont voulu dire de la papesse Jeanne est un pur conte, et une impure calomnie. Le sieur Casaubon, le plus savant de toute la prétendue réforme, à qui les bonnes lettres ont acquis de la modestie et l'amitié de plusieurs personnes d'hon-

... Othon IV.
... logie des grands Hommes, ... 158, 559.
... marque (I) de l'article de ...
... de Histor. Latinis, pag.
... Laval, prédicateur capucin, ... de l'Église romaine, liv. ... 68, 69.

(*1) *Athanas., orat.* 4 *contrà Arrian.* οὔτε γὰρ ἐλεγχόμενοι παύονται, οὔτε ἀπορῶντες ἐντρέπονται, ἀλλ' ὡς ὄψις πόρνης, ἀπηναισχύντισαν πρὸς πάντας ἐν ταῖς ἀσεβείαις.

(178) Silv. de Laval, Grandeurs de l'Église romaine, *liv. III, pag.* 68.

(*2) *Proverb.* 27.

(179) *Là même, pag.* 69.

ıeur et de savoir, singulièrement le M. de Thou, se rit de cette fable. Je les ai vus ensemble s'accorder à dire qu'après la lecture de l'annotation d'Onufrius sur la vie de Jean VIII, dans Platine (*1), il est impossible de croire que cette Jeanne imaginée ait onc été ce que disent les ignorans. Depuis, Onufrius, Bellarmin, Génebrard, Florimond de Rémond, et cinquante autres catholiques, ont écrit sur ce subjet même, et ont rendu la chose si certaine, qu'on a raison de ne croire jamais aux hommes, si l'on peut douter de cela. Après quoi néanmoins le petit Vignier » (180), n'a pas failli de redire cette » folie, pour enfler son livre séditieux. Son Théâtre, qui devait être » l'épaisse forêt des médisances de » toute sa cause, n'eût pas été rempli, sans ce mensonge. Que lui ferons-nous? que dirons-nous tant à » lui qu'à ceux qui le croient, fors » ce qu'ils chantent en leurs assemblées : »

» *Jusques à quand gens inhumaines*
» *Ma gloire abattre tascherez?*
» *Jusques à quand emprises vaines,*
» *Sans fruict, et d'abusion plaines,*
» *Aymerez-vous et chercherez* (181)? »

Après cela il emploie seize pages à réfuter cette vieille tradition, et il conclut par ces paroles. « C'est donc » bien faute de pudeur et de sens, » et de vraies ou vraisemblables objections à faire, que les ministres, » après tant de certitude et de clarté, nous osent répéter cette folie. » Sans leur faire tort, j'estime qu'on » leur peut dire, et à ceux qui les » croient, qu'ils font voir accompli » ce que l'apôtre a prédit devoir advenir (*2). *Un temps viendra qu'ils » ne souffriront point la sainte doctrine; ains ayant les oreilles chatouilleuses, ils s'assembleront des » docteurs selon leurs désirs, et détourneront leurs oreilles de la vérité, et s'adonneront aux fables*. Au » contraire, pour ce sujet, quiconque a de l'esprit et la crainte de » Dieu, se doit souvenir de ce que » le même saint Paul écrivait autrefois à Timothée (*), *rejette les fables profanes et semblables à celles » des vieilles, et t'exerce à piété* : car » en conscience on ne saurait mieux » qualifier l'histoire de la Jeanne » des ministres, que de *fable profane, et de conte de vieille* (182). »

Ces deux citations de l'Écriture suffisent à faire connaître qu'il n'excellait pas en jugement; car elles peuvent servir contre son église, qui pendant quelques siècles n'a point douté de cette fable. Un protestant que j'ai cité ci-dessus allègue cette crédulité comme un preuve de l'antichristianisme de la communion romaine. *Nec quandò hanc foveo sententiam* (non extitisse papissam) *patrocinor papismo aut Babyloni adulor. Absit quicquid alii sentiant, meam opinionem ei confundendæ, præ alterâ servire credo. Quod enim à pluribus seculis papani constanter crediderint, Johannam papissam ecclesiæ præfuisse, completum est vaticinium apostoli 2, Thess. II.* minantis iis efficaciam erroris, immittendam à Deo, ad hoc ut crederent mendacio (183).

Je ne puis m'empêcher de dire que les paroles de saint Athanase, citées par le capucin sont un lieu commun dont tous les partis se munissent pour décrier l'obstination de leurs adversaires. On les pourrait rétorquer à ce capucin; car combien de choses a-t-il mises en avant qui avaient été détruites cent et cent fois? Il règne partout plus ou moins un certain esprit de contradiction qui ne permet pas que l'on renonce à ses premiers argumens. Il semble qu'on les considère comme si on les avait reçus sous la condition que certaines femmes de Lacédémone prescrivaient à leurs fils en leur donnant le bouclier, *faites-vous plutôt tuer que de le perdre* (184). Servons-nous d'une autre com-

(*1) *Onuphr., apud Platin., annot., ad Joh.* 8.

(180) *Dans le chapitre XXVII de la IIe. partie de son* Théâtre de l'Antechist, *imprimé l'an* 1610, *in-folio, et réimprimé* in-8°., *l'an* 1613.

(181) Silvestre de Laval, justes Grandeurs de l'Église romaine, *liv. III, pag.* 69, 70.

(*2) *I Timoth. IV*, 3, 4.

(*) *II Timoth. IV*, 7.

(182) Silvestre de Laval, *liv. III, p.* 86, 87.

(183) Martin. Schoockius, *in præfatione* Fabulæ Hamelensis, *folio ultimo.*

(184) Ἢ τᾶν ἢ ἐπὶ τᾶς, *aut hanc aut super hac* : ταύταν σῶζε, ἢ μὴ ἔστω, *aut hanc serva aut peri*. Plut., *in* Institutis Laconicis, *pag.* 241, *F.*

paraison. Il semble qu'on les considère comme un dépôt inviolable, ou comme un talent qu'on soit chargé de faire valoir à peine de malédiction, ou enfin comme des biens substitués de père en fils, et de telle sorte qu'il faille être aussi délicat que Naboth sur le chapitre de l'aliénation (185). Quoi qu'il en soit, il y a mille disputes où les plus faibles raisonnemens reviennent toujours; on a beau les réfuter, ils ressemblent à la nature, que les coups de fourche ne rebutent point (186), ou *à ces insectes importuns qui s'obstinent d'autant plus à nous poursuivre, qu'on fait plus d'efforts pour les chasser* (187). Les disputeurs sages n'en usent pas de cette manière; leur préoccupation n'est pas si grande qu'elle les empêche de discerner le fort et le faible; et ils imitent les bons guerriers, qui abandonnent les postes dont la défense ne serait pas avantageuse.

(185) *Ja ne m'advienne de par l'Éternel* (répondit Naboth au roi Achab qui lui voulait acheter sa vigne) *que je baille l'héritage de mes pères*. Ier. livre des Rois, *chap. XXI, vs.* 3.

(186) *Naturam expellas furcâ, tamen usquè recurret.*
Horat., epist. X, *vs.* 24, *lib. I.*

(187) *Le père* le Tellier *dit cela des adversaires des jésuites, dans la* Défense des nouveaux Chrétiens, *pag.* 28. *Joignez à cela le vers d'*Horace, sat. V, *lib. II, vs.* 83.
Ut canis à corio nunquàm absterrebitur uncto.

PARACLET, abbaye de filles dont la fondation est due à Pierre Abélard. Ce savant homme s'étant fait moine dans l'abbaye de Saint-Denis, après que les parens d'Héloïse l'eurent fait vilainement mutiler, se brouilla plus d'une fois avec ses confrères; et enfin il eut à craindre qu'on ne le livrât au bras séculier, à cause qu'il avait dit que saint Denys l'aréopagite n'avait pas converti la France. Il se sauva sur les terres de Thibaud, comte de Champagne, et se tint auprès de Provins, dans une cellule qui dépendait des moines de Troyes. Quelque temps après, ayant obtenu de l'abbé de Saint-Denys la permission de se retirer dans quelque hermitage qu'il lui plairait, pourvu qu'il ne relevât point d'aucune communauté, il se choisit une retraite fort solitaire au diocèse de Troyes (A). Il y bâtit une chaumière sur un fonds qu'on lui donna, et avec la permission de l'évêque, il fit de cette chaumière un oratoire qu'il consacra à la trinité (*a*). Ses écoliers l'ayant su accoururent de toutes parts à ce désert, et s'y dressèrent des huttes, bien contens de vivre d'herbes et de racines, et d'être pour ainsi dire au pain et à l'eau pourvu qu'ils pussent profiter des leçons de ce fameux professeur. Il ne pouvait fouir la terre, et il avait honte de mendier; il trouva donc à propos de subsister par sa langue, en reprenant son ancien métier, puisque ses disciples lui voulaient fournir ce qui lui était nécessaire pour sa subsistance. Ils firent plus, car ils agrandirent l'oratoire, et le bâtirent de bois et de pierre. Alors Abélard lui donna le nom de Paraclet, pour conserver la mémoire des consolations qu'il avait reçues dans ce désert. La jalousie de métier, qui animait depuis long-temps contre lui Albéric de Reims, et Ludolfe de Lombardie, s'était furieusement réveillée quand ils virent que tant d'écoliers s'étaient rangés autour de lui, nonobstant les incommodités du lieu, et au mépris des maîtres qu'ils pouvaient trouver si commodément dans

(*a*) *Ibi à quibusdam terra mihi donata, assensu episcopi terræ oratorium quoddam in nomine Sanctæ Trinitatis ex calamis et culmo primùm construxi.* Abælard. Oper., *pag.* 28.

.. villes. Ils cherchaient donc .. occasions de le chagriner, .. n'oublièrent point celle que .. titre de Paraclet leur fournissait. Ils dirent que c'était une nouveauté, et qu'il ne devait pas être plus permis de consacrer des églises au Saint-Esprit, qu'à Dieu le père. Cela mit en rumeur un très-grand nombre de gens : mais la persécution fut infiniment plus terrible, lorsque ces deux personnages eurent mis dans leurs intérêts saint Bernard et saint Norbert, qui se piquaient de beaucoup de zèle, et de l'esprit de réformation. Il n'y eut pas moyen de tenir contre de tels adversaires. Abélard leur quitta la partie, et s'en alla en Basse-Bretagne, où les moines de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Ruys l'avaient élu pour leur chef. Le Paraclet demeura vide, jusques à ce que l'abbé de Saint-Denis eût chassé de leur couvent les religieuses d'Argenteuil. Héloïse, leur prieure, ne sachant où donner de la tête, fut ravie que son ancien mari lui cédât le Paraclet. Le pape Innocent II confirma cette donation en l'année 1131 (*b*), et voilà l'origine de l'abbaye du Paraclet. Héloïse en fut la première abbesse. On lui fit de grands biens en peu de temps (*c*). Les abbesses qui lui ont succédé ont été assez souvent des plus anciennes maisons du royaume. Vous en voyez la liste dans les Œuvres d'Abélard (*d*), depuis la première fondation qui tombe sur l'an 1130, jusques à l'année 1615. Mais on n'a pas trouvé à propos d'y remarquer que Jeanne Chabot, qui mourut le 25 de juin 1593, professa hautement la religion protestante, *sans néanmoins se marier, ni quitter son habit de religieuse, qu'elle retint toujours quoiqu'on l'eût chassée de son abbaye* (*e*). Au reste, c'est une difficulté qu'on regarde comme une chose de conséquence, que de savoir s'il faut dire *Paraclet* ou *Paraclit* (B). Pour n'oublier pas qu'Héloïse sut beaucoup de grec, les religieuses ont accoutumé de faire l'office en cette langue le jour de la Pentecôte (*f*).

(*b*) *Tiré de la* lettre d'Abélard *qui contient l'histoire de ses malheurs.*

(*c*) *Plus ut arbitror uno anno in terrenis commodis sunt multiplicatæ, quàm ego per centum si ibi permansissem.* Ibidem, *pag.* 34.

(*d*) Not. Andr. du Chêne in Histor. Calamit. Abælardi.

(*e*) Maimb., Hist. du Calvin., *pag.* 464.

(*f*) Aub. Miræus, *in* Scholiis ad Henr. Gandavens. de Script. eccles., *pag.* 165.

(A) *Au diocèse de Troyes.*] En faveur de ceux qui veulent savoir le détail, j'ajoute que le Paraclet fut bâti dans la paroisse de Quincey, sur la petite rivière d'Arduzon, proche de Nogent-sur-Seine. La lettre du pape Innocent II à Héloïse touche la plupart de ces particularités. *Heloisæ abbatissæ cæterisque sororibus in oratorio quod in pago Trecensi, in parrochiâ Quinceii, suprà fluvium Arduconem situm est* (1). La chronique de Guillaume de Nangis en dit ceci : *Construxerat monasterium in episcopatu Trecensi juxtà Nogentum super Sequanam, in quodam prato ubi legere solitus fuerat* (2). Cette dernière circonstance est contraire à la narration d'Abélard (3), selon laquelle il est certain qu'il n'enseigna dans le lieu où il bâtit l'oratoire, qu'après l'avoir bâti. On peut, ce me semble, compter trois stations d'Abélard sur les terres de Thibaud comte de Champagne : car premièrement il s'y retira avec la

(1) Du Chêne, Not. in Hist. Calamitatum, *pag.* 1177.

(2) *Apud eumdem, ibidem.*

(3) *Voyez sa lettre intitulée :* Historia Calamitatum

permission des moines de Saint-Denys, et y fit leçon à un grand nombre d'écoliers. Cela fut interrompu par le coup de foudre dont le concile de Soissons le frappa en 1121. Ayant été renvoyé au cloître, et s'y étant fait des affaires au sujet de Denys l'aréopagite, il se sauva de nuit à Provins, et demeura dans une cellule, jusques à ce qu'il eût terminé ses différens avec les moines de Saint-Denys; après quoi ayant permission de vivre dans telle solitude qu'il voudrait, il se transporta au lieu où il bâtit l'oratoire. On sut qu'il vivait là dans une grande retraite, les écoliers y accoururent (4), et il se remit à faire leçon. Il ne paraît nullement qu'il se soit retiré au même lieu la première et la troisième fois; et l'on peut inférer plutôt de sa narration, que ces deux retraites étaient éloignées l'une de l'autre : ainsi Guillaume de Nangis pourrait bien s'être trompé.

(B) *C'est une difficulté... s'il faut dire* Paraclet *ou* Paraclit.] Cette question n'aurait pas été fort agitée, si ce mot ne se fût trouvé mêlé dans le service divin. C'est là-dessus que l'on a fondé la dispute; les uns ayant soutenu qu'il fallait prononcer *Paracletus*, et les autres ayant tenu bon pour *Paraclitus*. Ceux-ci ont remporté hautement une victoire complète. Pasquier raconte une chose assez curieuse. *L'ignorance du commun peuple le nomma Paraclit* (5). *Comme aussi ai-je vu qu'en mes jeunes ans dedans les églises on appelait le Saint-Esprit* Spiritum Paraclytum, non Paracletum, *deux mots du tout contraires, car l'un signifie flatteur et l'autre consolateur. Même peu après que je vins au palais, un maître Jean Sabelat, chanoine de Chartres, homme nourri aux bonnes lettres, prononçant en la célébration de sa messe, le Paraclet, et non Paraclit, il en fut suspendu à* divinis *par l'évêque, dont il en appela comme d'abus, et pour le soutenement de sa cause fit un très-docte manifeste, que j'eus en ma possession quelque temps; et depuis fut la cause accordée entre eux par quelques amis de l'évêque, afin qu'il ne servît de risée au peuple* (6). Il y a deux choses à reprendre dans ce discours de Pasquier. 1°. Il est faux que ceux qui ne prononcent point *paracletus* prétendent prononcer *paraclytus*. Ils prétendent prononcer *paraclitus*, et dire toute la même chose que ceux qui prononcent *paracletus*. La question ne roule que sur cette difficulté de grammaire, savoir si l'η des Grecs doit répondre à l'*e* ou à l'*i* des latins. 2°. Παράκλυτος ne signifie pas un flatteur, mais en général un homme de mauvaise renommée. Garasse n'a eu garde d'épargner ici Étienne Pasquier; il l'a insulté avec sa hauteur ordinaire, et lui a soutenu que la langue grecque n'a point de *paraclytus*, *et que si ce mot se pouvait composer par analogie, il ne signifierait pas* un flatteur, *mais il signifierait*, *ou bien* un homme infâme, *ou* un homme honoré par-dessus ses mérites (7). L'apologiste de Pasquier fit contre cela un fort mauvais personnage; car au lieu d'avouer que son client s'était trompé, il prit le parti de le soutenir, et ne sut pas même inventer beaucoup de fausses raisons : ce qu'il répliqua fut également court et mauvais. Il dit qu'on trouve dans le Grand Étymologique, et dans Scapula, que Paraclitus, par un *v* grec signifie un flatteur (8). J'ai un Scapula *in-folio*, imprimé à Bâle l'an 1605 : j'y trouve παράκλυτος à la page 810, et cela réfute le père Garasse; mais j'y trouve que ce mot signifie *infamis*, *famosus*, ce qui réfute le patron d'Étienne Pasquier. Mais pour revenir à la dispute générale, disons que M. Thiers a fait un traité *de retinendâ in ecclesiasticis libris voce* PARACLITUS, où il nous apprend beaucoup de choses curieuses, comme que « dès le IXe. siècle cette dispute » fut agitée par les évêques de France et d'Allemagne, à l'occasion d'un » Grec qui, étant venu à la cour, et

(4) *Oratorium quoddam in nomine Sanctæ Trinitati ex calamis et culmo primùm construxi. Ubi cum quodam Clerico nostro latitans, illud verè domino poteram decantare, ecce elongavi fugiens et mansi in solitudine. Quod cùm cognovissent scholares, cœperunt undiquè concurrere.* Abæl. Operum, *pag.* 28.

(5) *Il parle de l'oratoire d'Abélard.*

(6) Pasquier, Recherches de la France, *liv. VI, chap. XVII, pag. m.* 511.

(7) Recherche des Recherches, *liv. III, sect. XII.*

(8) Défense pour Étienne Pasquier, *pag.* 795.

» ayant entendu chanter dans la chapelle du roi *Paraclytus spiritus Sanctus*, remontra qu'il fallait dire *Paracletus* (9). » Ses remontrances furent inutiles : *On n'osa rien changer dans la prononciation de ce mot, parce que c'était l'usage de lire ainsi, et qu'il ne fallait rien innover* (10). M. Thiers ajoute qu'en 1526 la faculté de théologie de Paris, faisant la censure des Œuvres d'Érasme, le condamna entre autres choses sur ce qu'il avait soutenu qu'on devait écrire *Paracletus*.

(9) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 16 *décembre* 1669.

(10) *Là même, ex Haimone episcopo Alberstad.*

PARAVICIN (Vincent), ministre de la parole de Dieu, dans le pays des Grisons, vivait au XVIIe. siècle. Il traduisit de français en italien le Traité de Mestrézat sur la Communion à Jésus-Christ dans le sacrement de la sainte cène. Cette traduction fut mise dans l'Index à Rome, l'an 1640. Il y a quelque apparence qu'il était de la même famille que Pierre Paul Paravicin, médecin de Côme, auteur d'une lettre imprimée, l'an 1545, *in-4°., de Masinensium et Burmensium Thermarum hactenùs incognitarum situ, naturâ et miraculis* (*a*).

(*a*) *Voyez* Lindenius renovatus, *p.* 902.

PARÉ (Ambroise), en latin *Paræus*, natif de Laval au pays du Maine. Je n'ajoute que trois choses à l'article que Moréri en a donné; c'est qu'il était de la religion, et qu'il fut sauvé du massacre de la Saint-Barthélemi par une grâce particulière de Charles IX (A), et qu'il eut bien des obstacles à lever quand il publia ses livres de médecine (B). Il s'était exprimé trop grassement.

Un écrivain moderne raconte deux choses : l'une, qu'Ambroise Paré, étant chirurgien de François II, avoua en confidence à l'amiral de Coligni, que le mal d'oreille de ce monarque était extrêmement dangereux (*a*) ; l'autre qu'on le soupçonna d'avoir mis du poison dans l'oreille de ce prince *lorsqu'il le pansait* (*b*). L'auteur dont je parle ajoute à l'une et à l'autre de ces deux choses beaucoup de particularités: les croira qui voudra. Je n'en ai rien trouvé dans les bons historiens : je sais seulement que Beaucaire a rapporté ce qui concerne les soupçons touchant le poison. M. de Sponde le rapporte après lui (*c*), et ne paraît point y ajouter foi.

(*a*) Vie de Gaspar de Coligni, *pag.* 220, *édit. de* 1686.
(*b*) *Là même*, *p.* 221.
(*c*) Spondan., *ad ann.* 1560, *num.* 20.

(A) *Il fut sauvé du massacre de la Saint-Barthélemi par ..... grâce de Charles IX.*] Ce que Brantôme dit là-dessus est trop remarquable pour ne devoir pas être rapporté. Le roi, *quand il fut jour, ayant mis la teste à la fenestre de sa chambre, et qu'il voyoit aucuns dans le fauxbourg Saint Germain qui se remuoient et se sauvoient, il prit une grande harquebuse de chasse qu'il avoit, et en tira tout plein de coups à eux, mais en vain, car l'harquebuse ne tiroit si loin; incessamment crioit, tuez, tuez, et n'en voulut jamais sauver aucun, sinon maistre Ambroise Paré, son premier chirurgien, et le premier de la chrestienté, et l'envoya querir, et venir le soir dans sa chambre et garderobbe, luy commandant de n'en bouger, et disoit qu'il n'estoit raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout un petit monde, fust ainsi massacré* (1).

(B) *Il eut bien des obstacles à lever quand il publia ses livres de méde-*

(1) Brantôme, Mémoires, *tom. IV*, *discours de Charles IX*

cine.] Je ne change rien aux expressions de l'auteur qui m'apprend cela. *Ambroise Paré*, dit-il (2), *chirurgien de trois rois consécutivement, docte et expert, qui a mis en lumière beaucoup de bonnes et belles œuvres, lesquelles furent pour quelque temps empêchées d'être imprimées et mises en lumière par le collége des doctes médecins de Paris, non pour aucune erreur qu'on y eût reconnue touchant l'art duquel il traitait, mais parce qu'en son livre de la génération, en aucuns passages, par inadvertance il en avait écrit un peu irrévéremment; et après qu'il eut corrigé, il ne se trouva plus d'opposition* *.

(2) Louis Guyon, diverses Leçons, *tom. II, liv. II, chap. VIII, pag.* 298.

* La Monnoie, dans ses Remarques sur La Croix du Maine, dit qu'on lisait dans le *Borboniana* manuscrit : « *Les œuvres imprimées sous le » nom d'Ambroise Paré, sont d'un médecin nom- » mé Haulin, qui s'en fit bien payer la façon.* » Ce passage ne se trouve pas dans ce qu'on a imprimé du *Borboniana*, à la suite des *Mémoires de Brays*. M. Reydellet avait annoncé, en 1821, une nouvelle édition des *Œuvres chirurgicales d'Ambroise Paré.* Ce projet n'a pas eu de suite jusqu'à ce jour (30 juillet 1822).

PARÉUS (DAVID), fameux théologien réformé, naquit à Francostein dans la Silésie, le 30 de décembre 1548. Jean Wængler, son père, fils d'un riche paysan (*a*), le fit d'abord étudier à Francostein, puis il le mit en apprentissage chez un apothicaire à Breslaw, et puis en apprentissage chez un cordonnier. Mais cet enfant n'était pas né pour de si petites choses, et comme dit l'auteur de sa vie, le dieu qui préside aux muses ne l'abandonna pas aux caprices d'une marâtre, qui était cause de cet indigne traitement. Le bon homme Jean Wængler lui fit reprendre ses études, l'an 1564, et l'envoya à Hirschberg, dans le voisinage, où il y avait un collége dont un savant homme, nommé Christophle Schilling (*b*) était recteur. Ce fut là que notre jeune écolier acquit le nom de *Paréus* tiré du grec par allusion à celui de sa famille (A). C'était assez la coutume de ce temps-là, et en particulier celle de Schilling. La mauvaise humeur de la belle-mère s'apaisa un peu, sans doute à cause qu'il ne fallut point payer la pension de David; car il s'entretenait par le moyen d'un préceptorat (B), et par l'argent qu'il recevait d'un des principaux du lieu (*c*), toutes les fois qu'il lui présentait des vers. Son régent ne se contenta pas de lui ôter le nom paternel, il lui ôta aussi le luthéranisme, en lui faisant entendre raison sur la présence réelle, aussi bien qu'à ses autres écoliers. Cela mit mal dans leurs affaires et le maître et le disciple : celui-là fut chassé de son école à l'instance du ministre du lieu; celui-ci pensa être déshérité par son père, dont il eut toutes les peines du monde à extorquer la permission d'aller au Palatinat, encore qu'il se servît d'une raison qui est ordinairement toute-puissante, c'est qu'il achèverait par ce moyen ses études sans qu'il en coûtât rien à la famille. Ayant enfin obtenu cette permission, il suivit son maître, qui avait été appelé par l'électeur palatin Frédéric III, pour être principal dans la nouvelle école d'Amberg. Le viatique que son père lui fournit fut si mince, qu'il fut quelquefois obligé de deman-

(*a*) *Qui vécut plus de cent ans et qui se vit plus de vingt enfans tous vivans.* Philipp. Pareus, *in* Vitâ Davidis Parei.

(*b*) *Nous parlons de lui en son lieu.*

(*c*) *Albert Kindler, seigneur de Zackenstein, qui depuis fut gouverneur de la Lusace.*

ler la passade. Peu après son arrivée à Amberg, en 1566, il fut envoyé avec dix de ses camarades à Heidelberg par leur commun maître qui leur donna de si bonnes recommandations, qu'ils entrèrent tous dans le collége de la Sapience, dont Zacharie Ursin, professeur en théologie, était directeur. L'académie d'Heidelberg était alors très-florissante dans toutes les facultés, et ainsi il ne manqua rien à Paréus pour faire des progrès considérables dans les langues, dans la philosophie et dans la théologie. Il fut reçu ministre en 1571, et envoyé au mois de mai dans un village nommé Schlettenbach, où il se trouva fort embarrassé, à cause que les protestans et les catholiques romains y étaient en mauvaise intelligence (C). Il était néanmoins prêt à s'y marier avant que l'hiver s'approchât, lorsqu'on le rappela à Heidelberg pour la régence de la troisième classe. Cette vocation fit évanouir tout le projet de mariage; et il s'acquitta si bien de son emploi, qu'au bout de deux ans il fut promu à la seconde : mais il y renonça au bout de six mois, afin de reprendre les fonctions du ministère, qu'il alla exercer à Hemsbach dans le diocèse de Worms. S'ennuyant de loger au cabaret, il se maria quatre mois après son arrivée avec la sœur de Jean Stibélius, ministre de Heppenheim (*d*). Les noces furent célébrées le 5 de janvier 1574. Il perdit cette église en 1577, parce qu'après la mort de l'électeur Frédéric III, Louis, son fils, grand zélateur du luthéranisme, établit des ministres luthériens dans ses états à la place des réformés. Paréus se retira sur les terres du prince Jean Casimir, frère de cet électeur, et fut ministre à Ogersheim, auprès de Franckental, pendant trois ans, et puis à Winzingen auprès de Neustad (D). Ce voisinage lui fut d'autant plus utile et agréable, que le prince Casimir avait fondé une école illustre à Neustad, l'an 1578, où il avait établi tous les professeurs chassés d'Heidelberg. L'électeur Louis étant mort l'an 1583, le prince Casimir eut seul la tutelle de Frédéric IV, son neveu, et l'administration du Palatinat. Alors les ministres réformés furent rétablis, et l'on donna à Paréus la seconde profession au collége de la Sapience, à Heidelberg. Cela se fit au mois de septembre 1584. Il commença deux ans après à s'ériger en auteur par l'impression de la méthode : *Ubiquitariæ controversiæ*. Il fit imprimer la Bible allemande, à Neustad, avec des notes, l'an 1589; ce qui le commit violemment avec un luthérien de Tubinge, nommé Jacques André. Il devint le premier professeur du collége de la Sapience, au mois de janvier 1591, et conseiller du sénat ecclésiastique, au mois de novembre 1592. L'année suivante, il fut reçu solennellement docteur en théologie. Il avait eu déjà diverses prises avec les écrivains de la confession d'Augsbourg; mais celle de l'an 1596 fut des plus considérables. Elle produisit une Apologie pour Cal-

(*d*) *Voyez dans la remarque* (C), *de l'article* URSIN (Zacharie), *tom. XIV*, *une méprise de M.* de Thou *qui intéresse ce* Stibélius.

vin, que l'on avait accusé de favoriser le judaïsme, dans l'interprétation de plusieurs passages de l'Écriture. Deux ans après il fut honoré de la profession théologique du Vieux Testament, dans l'académie, par où il se délivra des fatigues épouvantables qu'il lui avait fallu essuyer pendant quatorze ans, à conduire la jeunesse qui était entretenue au collége de la Sapience (e); fatigues si terribles, que le bon Zacharie Ursin s'estimait heureux d'avoir été exilé par les luthériens, puisque cet exil le délivrait de cette misérable carrière (E). Paréus passa en 1602 à la profession théologique du Nouveau Testament, vacante par la mort de Daniel Tossanus. Sa réputation s'augmenta de telle sorte de jour en jour, qu'on voyait venir du fond de la Hongrie et de la Pologne plusieurs étudians pour l'amour de lui. Il publia divers commentaires sur l'Écriture, et entre autres un sur l'épître de saint Paul aux Romains, qui fut extrêmement désapprouvé en Angleterre (F), à cause qu'il contient des maximes un peu anti-monarchiques. On célébra à Heidelberg, en 1617, le jubilé évangélique avec beaucoup d'éclat, pendant trois jours. Ce ne furent que harangues, que disputes, que poëmes, que sermons sur la grâce que Dieu avait faite à l'église, cent ans auparavant, de la délivrer du joug du papisme. Paréus fit pour sa part quelques écrits là-dessus, qui l'exposèrent aux attaques des jésuites de Mayence, auxquels il fallut répliquer. Mais cette querelle ne fut point la plus fâcheuse qu'il eût eue (f). On le voulut envoyer l'année suivante au synode de Dordrecht, selon le désir de messieurs les États-Généraux; mais il s'en excusa sur les infirmités de sa vieillesse (g), qui ne lui permettaient point de s'engager à un long voyage, ni à une nouvelle nourriture. Il eût été fort propre d'ailleurs à cette assemblée; car il était grand ennemi des nouveautés en matière de doctrine (G). Depuis ce temps-là ce vénérable vieillard n'eut guère de tranquillité. Il craignit ce qui arriva à l'électeur son maître, pour avoir accepté la couronne de Bohème. Il se faisait je ne sais combien de fâcheux présages, fondés sur diverses choses qu'il avait vues, soit en veillant, soit en dormant; car il ajoutait foi aux songes (H) : et pendant qu'il voyait travailler aux fortifications d'Heidelberg, il disait que c'était peine perdue. Se souvenant des livres qu'il avait publiés contre le pape, il regardait comme une affreuse calamité de tomber entre les mains des moines, c'est pourquoi il écouta le conseil de se retirer en un lieu de sûreté. Il choisit pour sa retraite Anweil dans le duché de Deux-Ponts, proche de Landau, et y arriva au mois d'octobre

(e) *Haud omninò invitus eam in se suscepit, pertæsus scilicet Sisyphiarum molestiarum quas in annum decimum quartum ærumnabili prorsùs curâ in collegio volvisset effrenem juventutem gubernando.* Philip. Pareus, *in* Vitâ David. Parei *pag*, 53, *édit*. in-8°., *Gen*. 1641, *cum* Comm. in Matthæum.

(*f*) *Voyez la rem.* (H).

(*g*) *Idem*, ἐμπόδισμα *senem emaciatum longinquioris itinerts exoticæque diætæ impatientem D. Pareum in academiâ domi servavit*. Phil. Pareus, *in* Vitâ David. Parei, *p*. 66.

1621. Il en sortit quelques mois après pour se rendre à Neustad, et de là il voulut encore retourner à Heidelberg, aimant mieux mourir dans son *Pareanum* (I), et être enterré auprès des professeurs de l'académie, qu'en tout autre lieu. Il eut cette consolation; car ayant rendu l'âme dans son logis, le 15 de juin 1622, à l'âge de près de soixante et quatorze ans, il reçut les honneurs de la sépulture, tels que les académies d'Allemagne les rendent à leurs suppôts. Ses œuvres *exégétiques* ont été recueillies en trois volumes *in-folio*. Il publia plusieurs traités contre le cardinal Bellarmin, et laissa un fils nommé Philippe, dont il sera parlé ci-après, et qui a composé une vie de son père, d'où j'ai tiré ce qu'on vient de voir. Je n'y ai rien trouvé touchant sa dispute avec le jésuite Jean Magirus (K).

(A) *Le nom de* Paréus, *tiré du grec par allusion à celui de sa famille.*] Son père s'appelait *Wængler*. Or *Wange*, en allemand, signifie la même chose que παρειὰ en grec, c'est à dire la joue. Παρειὸς fut donc formé ἀπὸ τῆς παρειᾶς, *quasi dicas* GENIUS *Wængler*. Le fils de Paréus, dont je tire cette remarque, dit que son père résista autant qu'il put à ce changement de nom, mais qu'il fallut enfin s'y soumettre lorsque Zacharie Ursin l'eut approuvé (1). Il ajoute que la plupart des gens écrivent *Paræus*, et qu'ils font mal: *Quia*, dit-il, τὸ ει *Græcorum transit in ē longum apud Latinos, ut* ἠλεῖοι *Eléi*, αἰνείας *Ænéas*, ἀλφειὸς *Alphéus*, λύκειον *Lycéum*, μουσεῖον *Muséum*, πρυτανεῖον *Prytanéum*, *et id genus alia non pauca.* Quant au nom de baptême *David*, il fut donné à son père, dit-il, à cause qu'il était né le 30 décembre, qui est un jour consacré à David. *Penultimâ decembris die quæ* DAVIDI *est sacra . . . et parentibus sic placuisset liberis suis, quotquot illis nascerentur, ea imponere nomina quæ præ se ferrent solemnes fasti ad ipsum nativitatis diem.* Tout le monde ne sait pas qu'il y ait un jour de Saint-David dans le calendrier.

(1) Philipp. Pareus, *in* Vitâ David. Parei, *pag. m.* 5.

(B) *Il s'entretenait par le moyen d'un préceptorat.*] L'exactitude de l'historien n'est pas ici des plus grandes. Il dit que David Paréus passa deux ans à Hirschberg, trois mois aux dépens de son père, et le reste du temps précepteur chez un honnête bourgeois qu'il nomme (2). Peu après on conte que le seigneur de Zackenstein fut fort libéral envers lui; qu'il le nourrit gratuitement, à cause des vers dont la mort de son fils aîné fut honorée par ce jeune homme (3), et qu'ensuite il lui donnait de l'argent pour chaque poëme qu'il lui prescrivait à faire. Ce même historien parle d'une lettre de ce seigneur, où il souhaitait de savoir si le Paréus qui avait été logé chez lui il y avait vingt-cinq ans, *quem antè annos XXV hospitem domesticum habuisset* (4), était celui par les soins duquel la Bible allemande avait été imprimée. N'est-ce pas mettre un corps en deux lieux tout à la fois? David Paréus fut envoyé à Hirschberg l'an 1564, il reçut la lettre de ce seigneur l'an 1589, il logeait donc chez lui l'an 1564. Il ne fut donc pas vingt et un mois précepteur chez Jacques Schilder. On trouve partout de semblables fautes.

(C) *Les protestans et les catholiques romains y étaient en mauvaise intelligence.*] Il avait fallu employer la force pour soutenir les prétentions de l'électeur palatin, contre celles de l'évêque de Spire: celui-ci soutenait que la collation des bénéfices dans la communauté d'Alfestad appartenait à son chapitre; l'électeur en tombait d'accord, mais il soutenait que puisque le patronage était

(2) *In eâ scholâ vixit biennium trimestri spatio sumptibus parentis, reliquo tempore pædagogi officio functus apud civem honestum Jacobum Schilderum.* Idem, ibid., *pag.* 8, *ad ann.* 1564.

(3) *Convictum quòd filio defuncto epicedio carmine parentâsset, gratuitum facilè dedit.* Ibid.

(4) *Ibidem*, *pag.* 45.

à lui, les collateurs étaient obligés, selon la paix de Passau, de lui présenter des pasteurs dont la religion lui fût agréable. Sur ce droit il établit la religion réformée dans cette communauté, et envoya Paréus à la paroisse de Schlettenbach. Les catholiques lui fermèrent les portes de l'église; mais on les enfonça, et l'on renversa ensuite les statues et les autels. Après quoi le grand embarras de Paréus fut de faire nettoyer l'église, car les uns renvoyaient aux autres la peine d'en ôter les décombres (5). Le recteur de l'université d'Heidelberg fait allusion à tout cela dans son programme pour les obsèques de Paréus. *Ad pastoratum*, dit-il (6), *Schlettenbacensem..... missus, ibidem cum statuis et altaribus acri duello primus conflictatus.* Paréus fut aussi le premier pasteur de Hemsbach, et y trouva le peuple beaucoup plus docile; car après que l'électeur palatin qui, comme patron de cette paroisse, résolut de la réformer, eut fait enfoncer les portes de l'église, Paréus en fit ôter toutes les images, et les fit brûler du consentement du peuple (7). C'est à quoi le programme du recteur avait égard dans ces paroles : *Hinc anno 73 ecclesiæ Hemsbacensi (et hic iconomachus futurus* Leo *non imperator sed pastor) minister præfectus* (8). L'occasion qui porta le prince à établir la réformation en ce lieu-là est fort singulière. Le curé, ayant bu toute la nuit de devant Pâques, cuvait son vin le lendemain au temps de l'office. Éveillé enfin par le marguillier, il va à l'église, et après le chant il monte en chaire, récite son exorde, se met à genoux selon la coutume pour réciter l'oraison dominicale (9), et s'endort. Le peuple croit que cette longue génuflexion vient d'un zèle fort recueilli, mais la trop longue durée oblige le marguillier à tirer le prêtre par la robe. Il se lève moitié endormi, et s'écrie en jurant qu'il ne peut prêcher, *ich kan beym sacrament nicht predigen* (10). L'évêque de Worms, averti de ce scandale, fit emprisonner le curé, et lui en substitua un autre qui avait sept bâtards. Les noces de Paréus, célébrées en face d'église, furent un spectacle que l'on n'avait jamais vu dans la paroisse de Hemsbach; pour des concubines, et des bâtards de prêtres, tant qu'il vous plaira, ce n'était pas un spectacle qui tînt du prodige comme l'autre. Le peuple s'apprivoisa aisément à la nouveauté, ayant su ce que saint Paul règle sur le mariage de l'évêque. *Celebratæ sunt nuptiæ d. 5. januarii Hemsbaci : ubi antehàc nullus ecclesiæ minister sponsus vel maritus fuit. Portenti igitur simile habebatur matrimonium pastoris ecclesiæ eo loci, ubi nunquàm nisi sacrificulorum concubinas, coquillas, et scortilla viderant. Verùm perceptâ in concionibus doctrinâ apostoli* (*1) : Oportet episcopum esse unius uxoris virum : *Et* (*2) episcopus sit unius uxoris vir, liberos habens fideles : *et vernaculis sacramentorum liturgiis auditis, matrimonium et ministerium novi pastoris cuncti approbaverunt* (11).

(D) *Winzingen auprès de Neustadt.*] Paul Fréhérus assure que David Pareus fut ministre de Neustad (12); mais Philippe Paréus, qui ne lui donne qu'une église au voisinage de Neustad, est plus croyable que le continuateur de Boissard, cité par Fréhérus : il est, dis-je, plus croyable, tant sur cela que sur les honneurs de Jean Wængler, père de David Paréus. Selon Fréhérus, Jean Wængler fut président des échevins dans sa patrie, mais il fut seulement échevin, *assessor Scabinatus*, selon Philippe Paréus.

(E) *Le délivrait de cette misérable carrière.*] Les paroles dont se sert Philippe Paréus sont tout-à-fait éner-

(5) *Expurgationem ruderum ab his et ab illis frustrà quærebat novus pastor.* Ph. Pareus, *in* Vitâ D. Parei, *pag.* 24.

(6) *Ibidem*, *pag.* 96.

(7) *Nemine refragante è plebe quæ sese omnimodis docilem præbuit : idola templi consentiente populo removit et Vulcano obtulit.* Ibidem, *p.* 27.

(8) *Ibidem*, *pag.* 96.

(9) *C'est l'*Ave Maria *qu'il fallait dire : * Paréus *le fils pourrait bien s'être trompé en quelques autres petites circonstances, pour n'avoir pas su les cérémonies romaines.*

(10) Per sacramentum (*c'est le grand juron des Allemands*) non possum concionari. *Ibidem*, *pag.* 26.

(*1) 1 *Tim.* 3. 2.

(*2) *Tit. I.* 17.

(11) P. Pareus, *in* Vitâ D. Parei, *pag.* 32.

(12) Paul. Freher., *in* Theatro, *pag.* 413.

giques. *Quantumvis pauper et debilis sim et non prospiciens ullum peregrinationis aut exilii portum, tamen gaudebo me dimitti ex meo ergastulo. Non possum ampliùs δυσμεταχείριστον et ἀχάλινον illam juventutem regere. Defessus enim sum et infirmus factus* (13).

(F) *Son* Commentaire *sur l'épître de saint Paul aux Romains... fut extrêmement désapprouvé en Angleterre.*] Le roi Jacques le fit brûler par la main du bourreau ; l'université d'Oxford le condamna de la manière la plus flétrissante. Voyez en les procédures dans un livre de Grotius, intitulé : *Votum pro Pace ecclesiastica.* Le sieur Konig nous renvoie à la page 754 d'un Abrégé de l'Histoire universelle (14), dans lequel je ne trouve que 544 pages, quoique mon édition soit la troisième, et de l'an 1661. J'y trouve une faute dans l'indice ; car sous le mot *David Paréus*, on est renvoyé à la page 715, 745, et 755. je ne sais si le sieur Konig n'aurait pas été trompé par là. Quoi qu'il en soit, les endroits où j'ai trouvé David Paréus, qui sont à la page 509, 535, et 536, ne disent rien de la flétrissure de son Commentaire sur l'épître aux Romains. Il y eut un théologien anglais, nommé David Owen qui le réfuta. Philippe Paréus lui répondit, et tâcha de justifier son père. Voyez les *Anti* de M. Baillet (15) *, et l'Apologie de M. Arnauld pour les catholiques (16), où l'on apprend que David Paréus fut justifié, entre autres moyens par celui dont se servent les jésuites quand ils se voient accusés de corrompre la morale chrétienne. Ils montrent qu'ils ne sont ni les premiers, ni les seuls qui aient enseigné ceci ou cela.

(G) *Il était grand ennemi des nouveautés en matière de doctrine.*] Voyez ce qui sera dit dans la remarque suivante, touchant son antipathie pour les ramistes. Cette trempe d'âme lia une amitié tout-à-fait intime entre lui et un théologien de Franeker, nommé Sibrandus Lubbertus, qui s'opposait vigoureusement aux promoteurs des nouvelles manières de parler et d'enseigner. Paréus l'appelait son âme, et ne lui donnait pas de mauvais exemples (17) ; car il ne souffrait nullement que l'on s'écartât du Catéchisme de son professeur Ursin, comme s'en écartèrent je ne sais quels théologiens, qui ajoutèrent jusqu'à trois sortes d'imputations à ce qui avait été posé par Ursin pour la matière de notre justification devant Dieu : savoir, l'imputation de la mort de Jésus-Christ, l'imputation de sa justice actuelle, et la sainteté habituelle (18). Il y eut aussi des dissensions en l'année 1604, sur une question de ce même Catéchisme palatin : c'est la LXXVIe., où il est traité de l'efficace de la sainte Cène. Paréus, comme un brave champion de la doctrine reçue, ne souffrit point qu'on la changeât. Ces innovations étaient selon lui un enlèvement des bornes de la vérité, qui doivent être sacrées et immuables (19) : celles qui séparent les héritages le sont bien ; et il crut que les atteintes qu'on donnait au Catéchisme étaient le présage d'une désolation prochaine, ce qu'il exprima par ces deux vers.

Aula ruit : politia ruit : ruet et catechesis ;
Antè fores nostram quis jam neget esse ruinam (20) ?

On a beau dire que par là Paréus introduisait le principe de l'autorité en la place de celui de l'examen, et que c'était employer les machines du pa-

(13) Phil. Pareus, *in* Vitâ Davidis Parei.

(14) *C'est celui de* Jean Lætus : *il le publia pour la première fois en* 1642. *J'ai vérifié que la première édition contient plus de pages que la troisième.*

(15) *Num.* 128.

* Ce n'est pas seulement au n°. 128 qu'il faut consulter les *Anti* de Baillet ; il faut voir aussi le n°. 66, où Baillet parle de six ouvrages différens intitulés : *Anti-Paréus.* Voyez aussi ci-après (*pag.* 400) note sur un passage du texte de l'article Philippe Paréus.

(16) *Au chapitre IV de la Ire. partie.*

(17) *Animam suam appellavit. Amavit autem eum præcipuè ob rotundum ingenium in tuendâ* ὀρθοδοξίᾳ : *quippè qui non passus fuerit à sciolis mutari terminos doctrinæ receptos, intrepidoque animo iis sese opposuerit qui in consuetâ formâ loquendi ac docendi quicquam mutare præsumerent.* Philipp. Pareus, *pag.* 106.

(18) Philip. Pareus, *in* Vitâ David. Parei, *pag.* 102.

(19) *Theologicos illos qui* καινοδοξίαν *aut* καινοτομίαν *in dogmatibus vel phrasibus affectarent, nec servarent ex præcepto apostoli.* ὑποτύπωσιν ὑγιαινόντων λόγων, *dicere solebat movere veritatis terminos qui debeant esse immobiles atque sacro sancti.* Ibidem, *pag.* 101.

(20) *Ibidem*, *pag.* 103.

pisme contre ses frères, après les avoir décriées comme des choses abominables, on a beau se récrier que cette conduite ressemble au stratagème des Troyens :

Mutemus clipeos, Danaumque insignia nobis Aptemus. Dolus an virtus quis in hoste requirat (21)?

On a beau, dis-je, déclamer cela, et en tirer mille reproches de contradiction, ceux qui savent la vertu toute-puissante du *distinguo*, ceux qui se souviennent du *distingue tempora*, *et conciliabis scripturas*, ceux qui ont fait réflexion qu'il y a certaines maximes dont on peut bien se passer pour un certain temps, mais où il faut enfin revenir, et que l'abus n'ôte pas l'usage, laisseront crier et tempêter ces déclamateurs. Représentez-vous un cercle suspendu à l'entrée d'une maison, moitié dehors, moitié dedans ; faites le tourner sur son centre, vous verrez qu'à mesure qu'il sortira de la maison par l'une de ses moitiés, il y rentrera par l'autre. Il en va de même de certains principes dans la société humaine ; c'est un faire le faut : et après tout la plus grande des intolérances n'est point celle du bras séculier, c'est celle de ces esprits remuans qui s'érigent mal à propos en réformateurs. Notre Paréus disait de telles gens avec Luther, *A doctore glorioso, et pastore contentioso, et inutilibus quæstionibus liberet ecclesiam suam dominus* (22).

(H) *Il ajoutait foi aux songes.*] Son fils nous apprend qu'il a trouvé dans le journal de son père divers songes, et autres observations augurales. En voici un trait. Paréus écrivit dans son journal au 26 de décembre 1617, qu'il avait songé qu'un chat lui égratignait le visage, et qu'assurément c'était un songe augural, *sinè dubio ominosum* (23). Deux jours après, ayant reçu la première feuille d'un livre qui s'imprimait à Mayence, il dit que c'était le chat qui devait l'égratigner, et chargea de cette explication ses éphémérides. Ce qu'il y a de certain, c'est que les jésuites de Mayence écrivirent violemment contre lui. Mais ce qu'il eut à souffrir de la part de Scaliger fut un coup bien plus pesant (24). Il eût mieux fait de ne pas mesurer sa plume avec un tel chronologue,

. . . . *Impar congressus Achilli :*

mais il avait un peu la maladie de se mêler de trop de matières. Ce qui le consola, fut de voir son adversaire sous la peine du talion. Ses muses s'en réveillèrent et accouchèrent de cette épigramme :

Nobiliore canum jactans se stirpe Molossus,
Fortè viatorem dum petit ore minax,
A cane degenere incautus miser ipse necatur :
Hanc Nemesin justam quis neget esse δίκην (25)?

Il veut parler des insultes du méchant Scioppius : sur quoi il est bon d'ouïr aussi Philippe Paréus. *Nactus prætereà fuit*, dit-il (26), *nobilem adversarium in studiis chronologicis, superciliosissimum criticum* JOSEPHUM SCALIGERUM *Julii Cæsaris à Burden filium*, *qui satyricâ proterviâ ergà* PAREUM *usus jure* ἀντιπεπονθότος *eo ipso tempore infamiæ notam penè indelebilem ab apostatico quodam alastore coactus fuit subire* (27). Il ne faut pas passer sous silence que Philippe Paréus attribue à son père une grande débonnaireté et une douceur insigne. Il faut avouer en effet qu'il n'était pas de ces théologiens intraitables qui ne veulent rien sacrifier au bien de la paix. L'*Irenicon* qu'il publia témoigne tout le contraire : mais de prétendre qu'il n'ait pas écrit d'un style chargé d'injures, et d'expressions emportées, en plusieurs rencontres, c'est assurément se faire une sorte d'illusion qui est fort commune. Chacun s'imagine qu'il n'y a d'injures piquantes que celles qui sont dites à lui et aux siens. Paréus était d'ailleurs ennemi des moindres innovations, comme on l'a vu dans la remarque précédente. Or bien que ce soit souvent l'origine d'un très-grand mal en matière de religion, que de s'éloigner tant soit peu de la commune tradition, on ne dira jamais que ceux qui

(21) Virg., Æn., *lib. II*, *vs.* 389.
(22) Ph. Pareus, *in* Vitâ D. Parei, *pag.* 103.
(23) *Ibidem*, *pag.* 65.

(24) *Eo conflictu non solùm optimo patri, sed omnibus passim viris doctis, si palpones et canes venaticos alios excipias, nihil unquàm ægriùs indigniùsve accidisse probè recordor.* Ibidem, *pag.* 107.
(25) *Ibidem*, *pag.* 108.
(26) *Ibidem*, *pag.* 107.
(27) *Voyez les* Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *tom. I*, *pag.* 182, 183.

ont si alertes contre les moindres carts soient doués de beaucoup de olérance, quelques éloges qu'on reuille donner d'ailleurs à l'importance de leurs services. Ramus était insupportable à Paréus, pour avoir osé remuer les bornes de nos anciens (28); et voici une épigramme dont il le régala :

Quæ mutas perdis, dixit Democritus, et quæ
Servas in physicis sunt, Epicure, mea.
Nonne idem Aristoteles in Ramum mastiga dicat :
Quæ mutas, perdis; quæ retines mea sunt (29)?

Enfin Paréus eut à écrire contre tant de gens, qu'il n'était guère possible qu'il ne contractât l'habitude du langage injurieux. Ceux qui savent ce que c'est que battre le fer dans la république des lettres, m'entendent bien.

(I) *Dans son* Paréanum.] Ayant acheté une maison dans un faubourg d'Heidelberg, en l'année 1607, il y fit bâtir au jardin un appartement pour y placer sa bibliothèque et son étude; et c'est ce qu'il appella *Paréanum*. Ce fut ensuite le nom de tout ce logis, toute la ville l'appelait ainsi. L'électeur voulut que cette maison jouît de priviléges et d'immunités. Paréus y fit mettre au frontispice deux inscriptions, l'une latine, et l'autre allemande (30). Or puisque son fils espère, après les ravages qui furent faits par les troupes de la ligue catholique dans le Palatinat, que cette maison gardera le titre de *Paréanum* (31), il faut croire qu'elle était demeurée en son entier. Je ne sais ce qu'elle est devenue depuis, mais je la crois ruinée à l'heure qu'il est : la pauvre ville d'Heidelberg a été si désolée par les troupes de France, l'an 1689 et l'an 1693, qu'il n'y a nulle apparence que la maison de Paréus subsiste encore. Remarquons en passant qu'on dirait que certaines villes ont été bâties sous une maligne constellation. Elles sont également malheureuses de quelque côté que les choses tournent. Heidelberg ruiné pour avoir été contraire à l'empereur, et pour lui avoir été fidèle, n'en est-il pas un exemple?

(K) *Sa dispute avec le jésuite Jean Magirus.*] Paréus prononça une harangue à Heidelberg, le 23 de mars 1602, *de Jésuitarum Strophis circà Canonem Sacræ Scripturæ*. Il soutint aussi une thèse, l'an 1603, sur l'autorité canonique de l'Écriture, et sur l'infaillibilité de l'église, et pria les jésuites de Spire de se trouver à cette dispute. Aucun d'eux n'y comparut; mais Magirus ayant écrit à Paréus, le 7 de septembre 1603, cela fit naître un procès dont les pièces virent le jour. Voici la suscription et l'exorde de la lettre de Magirus : *Clarissimo viro domino D. Pereo, doctori et professori facultatis pro tempore decano in academiâ Heydelbergensi. Nudius tertius venit ad collegium nostrum adolescens, ingenio præfervido, moribus linguâque protervus : is ita narrabat à te missum se esse ut et disputationem primam de S. S. authoritate adversùs jesuitarum imposturas quam examinandam proposueras, ad diem 26 Augusti nobis redderet, simulque ad eam disputationem nos humaniter invitaret.* Il signa *salutis tuæ cupidus Joannes Magirus.* Paréus répondit, et employa cette suscription, *Clarissimo viro Domino Joanni Magiro, societatis Jesu dictæ concionatori apud Spirenses, amico suo in Christo.* Il se plaignit que Magirus l'avait maltraité dans ses sermons par des invectives, et il fit une remarque sur ce que ce jésuite l'avait nommé *Péréus* au lieu de *Paréus*. *Si amanuensis sphalma est, transeat : si studium tuum ut pereundi verbo me pungeres, illiberale est, ac si quis pro Magiro Megærum diceret.* Cet ouvrage de Paréus fut imprimé l'an 1604, *typis Voegelianis*, et contient *Disceptatio epistolaris Johannis Magiri, jesuitæ concionatoris, et Davidis Parei christiani theologi, de Authoritate divinâ et canonicâ S. S. deque absolutâ Ecclesiæ Infallibilitate. De S. S. Authoritate adversùs Jesuitarum*

(28) *Novellam artem quæ à Ramo sectario nomen jactat perpetuò rejecit. Huic nimium quantùm succensuit ideò quod per eam diceret antiquos artis terminos moveri, nihil suo loco relinqui, ingenia juventutis ad* αὐθάδειαν καὶ φιλονεικίαν *traduci.* Philip. Pareus, *in* Vitâ D. Parei, *pag.* 21.

(29) *Ibidem, pag.* 22.

(30) *Ibidem, pag.* 55.

(31) *Quo nomine incolis civitatis statim innotuit, et à posteris, si benè ominor, eam gratiam retinebit.* Ibidem. *Il écrivit la Vie de son père, l'an* 1628.

Imposturas. Exegesis disputationis de Authoritate divinâ et canonicâ, etc. *Adversùs Jesuitarum Strophas et Imposturas*. M. Bachelier des Marets (32) m'a fourni tout ce que je viens de rapporter.

(32) *Dont il est parlé, tom. VI, pag.* 211, *citation* (3) *de l'article* Epfendorf.

PARÉUS (Philippe (*a*)), fils du précédent, naquit à Hemsbach au diocèse de Worms, le 24 de mai 1576 *. Il a été un des plus laborieux grammairiens que l'Allemagne ait jamais produits. Il commença ses études à Neustad, et les continua à Heidelberg, et puis aux dépens de l'électeur palatin dans les académies étrangères (*b*). Il alla voir celle de Bâle en 1599. Il passa ensuite à Genève, où il demeura plus d'un an. Il en vit quelques autres en passant, et se fit considérer partout, tant à cause de son savoir, qu'à cause de la grande vénération que l'on avait pour son père. Il eut beaucoup d'accès à Paris auprès du célèbre Casaubon (*c*). Il fut fait recteur du collége de Neustad en l'année 1610, et posséda cette charge jusques à ce que les Epagnols s'étant rendus maîtres de la ville au mois de juillet 1622, lui ordonnèrent de vider le pays incessamment (*d*). Sa bibliothéque fut pillée. Il avait déjà publié plusieurs livres (A), qui font foi de son application prodigieuse, et de son attachement particulier pour les comédies de Plaute (B). Ce qu'il y eut de mauvais exemple, c'est qu'il s'éleva entre lui et Jean Grutérus, professeur à Heidelberg, une querelle furieuse à l'occasion de Plaute (C). J'ai déjà dit (*e*) que notre Paréus prit en main la cause de feu son père contre David Owen, qui avait fait imprimer à Cambridge, en 1622, un *Anti-Paréus*. Il lui répondit * peu de temps après par un *Anti-Owénus* (*f*). Il a été recteur de divers colléges, et il l'était encore de celui de Hanau l'an 1645 (D), comme il paraît par l'épître dédicatoire de son *Lexicon Criticum*, imprimé cette année-là à Nuremberg. Ce

(*a*) *Dans ses premiers livres il prenait le nom de* Jean Philippe.

* Niceron qui a donné un article à Philippe (dont les noms étaient *Jean Philippe*). Paréus ne cite pas d'autres sources que Freher et Bayle; mais il donne un catalogue très-détaillé de ses ouvrages.

(*b*) Theatr. Freheri, *pag.* 501.

(*c*) Daniel Paréus, Not. in Musæum, *vs* 1.

(*d*) *Ipse*, *in* Vitâ Davidis Parei.

(*e*) *Dans la remarq.* (F) *de l'article précédent.*

* Ph. Paréus répondit à l'*Anti-Paréus*. Mais sa réponse n'est point intitulée, *Anti-Owénus*, comme le dit Bayle, qui dans sa note (*f*) reproche à Baillet de n'avoir pas parlé de cet *Anti*. Le Moréri de 1759, cependant, parle aussi de l'*Anti-Owen*, mais il ne cite que Bayle, qui cite Fréher, qui cite Boissard (c'est-à-dire son continuateur), qui ne cite personne. P. Marchand ne parle pas de l'*Anti-Owénus*, et je suis fondé à croire qu'il n'existe pas de livre sous ce titre. Mais voici quelques explications. David Owen avait publié peu après la mort de David Paréus, en 1622, un *Anti-Paréus*, où il combat les sentimens de D. Paréus sur le verset 2, du chapitre XIII de l'épître de saint Paul aux Romains. Niceron dit que Ph. Paréus ayant pris la défense de son père, la joignit à une édition du Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains. Niceron ajoute que cette défense était intitulée : *Appendix ad dubii quarti Propositiones de Potestate civili*, et « qu'elle avait été imprimée séparément » avec les propositions, à Francfort, 1633, » in-12. » Ce volume de 1633 est intitulé : *D. Davidis Parei de Potestate ecclesiasticâ et civili Propositiones theologico-politicæ, earundemque vindicatio, pietatis ergò instituta à Philippo Pareo, Dav. fil, editio secunda auctior et emendatior*. Il est à croire que c'est cette *Vindicatio* qu'on a voulu désigner sous le titre d'*Anti-Owen*, qu'il ne paraît pas cependant que Ph. Paréus lui ait jamais donné.

(*f*) *Il manque au curieux recueil de M.* Baillet.

n'est qu'un gros *in-octavo*, mais qui a coûté beaucoup de travail, *ærumnabili labore congestus*, comme dit l'auteur. Il a écrit aussi quelques commentaires sur l'Écriture, et quelques ouvrages de théologie. Nous allons dire quelque chose de son fils Daniel.

(A) *Il avait déjà publié plusieurs livres.*] Outre ceux dont je rapporte les titres dans la remarque suivante, il avait publié, en 1616, *Calligraphia Romana, seu Thesaurus Phrasium linguæ latinæ*; et en 1615, *Electa Symmachiana, Lexicon Symmachianum, Calligraphia Symmachiana*, et quelques autres ouvrages en divers temps.

(B) *Son attachement particulier pour les comédies de Plaute.*] Il ne s'était pas contenté de les publier avec des notes, l'an 1609, il avait aussi publié un *Lexicon Plautinum* en 1614, des *Analecta Plautina* en 1617, un traité *de Imitatione Terentianâ, ubi Plautum imitatus est* en 1617, une seconde édition de Plaute en 1619, et des *Electa Plautina* en 1620. Il faut éclaircir ce que j'ai dit de la 1re. édition de *Plaute*. Je n'ignore pas qu'elle n'ait au titre l'an 1610; mais puisque parmi les remercîmens ou les éloges qui furent écrits à l'auteur sur cet ouvrage, il y en a qui sont datés de l'année 1609, il n'y a nul lieu de douter que l'an 1610 ne soit une de ces anticipations que les libraires ont mis en usage. S'ils se contentaient de cela, ils ne causeraient pas tant de brouilleries à ceux qui recueillent les diverses éditions. Mais combien de fois s'émancipent-ils de rafraîchir la première page de leurs livres, afin de les faire passer pour nouveaux? Quelquefois même ils osent marquer que c'est une nouvelle édition, et cela multiplie étrangement en idée, et même dans les catalogues des bibliothéques, les éditions d'un ouvrage. Il publia à Francfort, en 1641, la troisième édition de son Plaute. Les prolégomènes qui y sont sur la vie de ce poëte, sur le caractère de sa versification, et sur la qualité de ses railleries, ont été mis tout entiers à la tête du Plaute *in usum Delphini*.

(C) *Il s'éleva entre lui et Jean Grutérus une querelle furieuse à l'occasion de Plaute.*] Grutérus ayant attaqué Paréus, celui-ci publia bientôt sa réponse, en 1620, sous le titre de *Provocatio ad Senatum criticum pro Plauto et Electis Plautinis.* Ils s'échauffèrent de plus en plus, sans que la considération des maux qui leur pendaient à tous sur la tête, par la ruine dont le Palatinat était menacé, fut capable de leur inspirer quelque sorte de modération; tant ces messieurs les philologues et les grammairiens sont faciles à se fâcher, et difficiles à apaiser. La longue préface que notre Paréus a mise à la tête de ses *Analecta Plautina*, imprimés à Francfort en 1623, est datée du mois d'octobre 1621, c'est-à-dire qu'il la remplit de fiel et de violence, à la veille des désolations qui ruinèrent et leurs académies et leurs bibliothéques, et qui réduisirent leurs personnes à de grandes extrémités. L'exil ne rabattit rien de cette humeur emportée; car ces *Analecta*, imprimés depuis la dispersion, sont tous parsemés de grosses injures contre Grutérus. Ce n'était que représailles; car Grutérus en avait usé d'une manière si emportée, que l'on compta jusqu'à cent trente-six injures atroces dans un de ses livres contre Philippe Paréus. Ce fut le Jésuite Jacques Gretsérus qui se plut à composer cette liste (1). On y voit Paréus traité d'âne, de mulet, de verrat, de belier, de bouc, de porc, de *stercoreus grammaticalis cellæ inquilinus*, etc. Grutérus était disposé à se brouiller avec l'autre; car voici ce qu'il écrivit à Goldast le 19 de juin 1601. *Miraberis carmen tui Parei qui me nondùm invisit ex quo à vobis abiit, nuper autem factus est rector scholæ civitatis sic satis magnæ, ut alios regat scilicet qui se non potest* (2).

(D) *Il était recteur du collége de Hanau, l'an 1645.*] Cela montre que Paul Fréhérus s'est trompé, lorsqu'il a dit que Paréus était mort environ l'an 1643 (3). Le sieur Witte, dans la deuxième partie de son *Diarium*

(1) *Voyez* Theoph. Raynaud., Erotemat., *pag.* 115.

(2) *Voyez le* Recueil des Lettres écrites à Goldast, *imprimé à Francfort, l'an* 1688, *pag.* 73.

(3) Theatr., *pag.* 501.

Imm[illegible]turus. F[illegible] [illegible]ment [illegible]e qui
[illegible]Authoritate du[illegible] et [illegible] [illegible]moins
[illegible]Adversus Jesuitar [illegible] [illegible]acer sa
p[illegible]s. M. [illegible] [illegible]at jeté
m[illegible] fourni [illegible] [illegible]*um*, ils
[illegible] [illegible] le visage
[illegible] [illegible]a soixante
[illegible] [illegible], d'où ils
[illegible] [illegible] pas mort
PARÉ[illegible] [illegible]ept ans, com-
[illegible] [illegible] deux : et s'ils
[illegible] [illegible]in de l'épître dé-
[illegible] [illegible]t vu qu'il était
[illegible] [illegible] le 24 août 1645.
[illegible] il paraît moins laid
[illegible] [illegible], que dans celle
[illegible] [illegible]t à la tête de la troi-
[illegible] de Plaute. Mr. Rivet,
[illegible] qu'il composa en l'an
[illegible]arle de lui comme d'un
[illegible]nt. Il l'était encore l'an
[illegible]omme il paraît par les épîtres
[illegible] des Œuvres *Exégétiques*
[illegible], qu'il fit imprimer cette
[illegible] à Francfort, en trois volu-
[illegible] *folio.*

[illegible]ivetus, Grot. Discuss., *Oper. tom. III*, [illegible]

PARÉUS (DANIEL), fils du précédent, marcha sur les traces de son père, et s'appliqua comme lui de tout son cœur à l'étude des humanités. Il était assez bon grec, et il publia quelques ouvrages (A). Il fut malheureusement tué par des voleurs de grand chemin (B), pendant la vie de son père. Vossius le considérait beaucoup, et s'employait à lui trouver des libraires qui voulussent faire imprimer ses ouvrages (C).

(A) *Il publia quelques ouvrages.*] L'an 1627 il fit imprimer le poëme de Musée, sur les amours de Héro et de Léandre, avec des notes toutes farcies de citations et de phrases grecques ou tirées de la plus vieille latinité. Il publia aussi, en la même année, un gros *in-quarto* qu'il dédia à l'université d'Oxford, et qui a pour titre : *Mellificium Atticum* : c'est un recueil de sentences rédigées en lieux communs, et tirées des auteurs grecs. Il publia, en 1631, un autre ouvrage intitulé *Medulla Historiæ Ecclesiasticæ* (1), et des notes avec un lexicon sur Lucrèce ; mais la vie de Lucrèce qu'il y ajouta n'est pas de sa façon, il ne fit qu'ôter quelque chose à celle que Gifanius avait faite. Si le scoliaste Dauphin avait pris garde à cela, il ne se serait pas arrêté à Daniel Paréus comme à la source, par rapport à la vie de Lucrèce qu'il a mise au devant de son commentaire sur ce poëte. Il serait remonté jusques à Gifanius. Il y a dans quelques éditions de Quintilien un *Fabianarum Notarum Spicilegium subcisivum* de Daniel Paréus, qu'il envoya l'an 1628 à Henri Featherston, libraire de Londres.

(B) *Il fut tué par des voleurs de grands chemins.*] C'est ce que j'apprends de Guillaume Frey, dans les vers qu'il fit sur le *Lexicon Criticum* de Philippe Paréus.

Cessit avus fatis : furum scelerata nepotem

dit-il, ;

Trajecit mediis cuspide turma viis.

Mais d'autres disent qu'il fut tué à la prise de Keiserslauteren au Palatinat. Voyez Gisbert, Voétius au IIIe. tome du *Politica Ecclesiastica*, pages 164, 165.

(C) *Vossius le considérait beaucoup, et s'employait à trouver des libraires... pour ses ouvrages.*] Cela paraît par une lettre qu'il lui écrivit (2), lorsqu'on disait en Hollande que plusieurs villes voulaient ériger des académies (3) à l'exemple d'Amsterdam. Il lui fit entendre qu'en ce cas-là on lui pourrait procurer une profession. Il lui renouvela les mêmes offres de service quelque temps après, et lui rendit compte des soins qu'il s'était donnés, et qu'il voulait se donner encore, pour trouver un imprimeur à l'Histoire de l'Église (4). C'était un ouvrage de Daniel Paréus. On lui avoue que le Maire avait refusé de s'en charger, sous prétexte qu'il n'en savait pas la

(1) *Voyez la remarque* (F) *de l'article* ALTING (Henri), *tom. I, pag.* 474.
(2) *C'est la Ce., pag.* 135, *edit. Londin.*, 1693.
(3) *En traduisant mot à mot les termes dont on se sert en Hollande, il faudrait lire* écoles illustres.
(4) *Voyez sa* lettre CCCVII, *pag.* 307.

ır, et que ses presses étaient rt occupées. *La-Merium conse, ac posteà idem filius fecit. ıil promittere voluit, qui nele magnitudine libri. Solet ille capi iis, quæ minoris sunt mo-ddebat jam prælum fervere et variis* (5). On fait espérer celui-là persiste dans son refus, a déclaration qu'on lui a faite ne demande pas qu'il se hâte, es feront imprimer le livre lement. Mais on ne laisse pas e savoir qu'il n'y a point de u monde, où il soit plus diffi-l'en Hollande de trouver des imurs, excepté dans ces deux cas : i l'auteur paie tous les frais de ession ; l'autre, si la copie est ıvrage de querelle ou de bagacar il n'y a rien qui se vende que les livres de cette nature. *uod si is difficilem se præbeat, ıerunt ut spero, alii, qui lu-id facient. Dissimulare tamen ossum, nusquàm difficiliùs esse raphum reperire, quàm apud ısi quis suis sumptibus librum Fit hoc ob rerum omnium sumcaritatem, quam causat grave turnum bellum, quod nobis est ıoste potentissimo. Sola excipio ., et nugalia, quibus nihil venıs, ut ipsi non dissimulant typhi* (7). Cette lettre de Vossius apprend que Daniel Paréus seientôt précepteur chez le comte bourg. Voyez la lettre XXXI : y verrez que notre Paréus dédia rre à Vossius (8).

'ossius, epist. CCCXVII, *pag.* 307.
dem, ibidem.
*i Vossius eût écrit quand j'écris ceci, l'an il eût eu encore plus de raison de dire cela. ut excuser les libraires comme dans l'ar-*ARTÉNAUS, *tom. V, pag.* 313, *remarque*

2 *lui dédia son* Lucrèce.

ARISET (LOUIS), était de gio en Italie, et vivait au e. siècle. Il est auteur de s harangues *de Divinâ in inem Benevolentiâ atque Beıentiâ*, qui sont fort lon-s (*a*), et d'une assez bonne latinité. Il les dédia au pape Jules III. Elles furent imprimées à Venise, l'an 1553, in-8°., chez les fils d'Alde Manuce (*b*), qui imprimèrent aussi plusieurs de ses vers latins (*c*).

Elles contiennent 239 *feuillets* in-8°.

(*b*) Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 557, *l'édition dont je me sers est de l'an* 1559.

(*c*) *Sa* Theopœia, *en six livres, l'an* 1550 *et l'an* 1553, *et ses* Epîtres, *en six livres, l'an* 1553, in-8°. Epitome Bibliothecæ Gesneri, *p.* 557.

PARRHASIUS (JANUS), né à Cosenze dans le royaume de Naples, l'an 1470 (*a*), suivit la coutume des humanistes de ce temps-là, qui changeaient leurs noms en d'autres beaucoup plus conformes au paganisme qu'au christianisme. Il se fit nommer *Aulus Janus Parrhasius*, au lieu de *Johannes Paulus Parisius* (*b*). Il entendait bien les belles-lettres, et il en fut professeur avec beaucoup de réputation dans la ville de Milan (*c*). Il eut la satisfaction de voir dans son auditoire le général Trivulce, qui était âgé de soixante ans. Il y avait des agrémens extraordinaires dans sa prononciation (A). La liberté qu'il se donna de censurer ceux qui régentaient les classes dans le Milanais, les irrita de telle sorte qu'ils firent une conspiration horrible contre sa réputation : ils le diffamèrent comme un homme qui aimait impudiquement ses écoliers. Ce mauvais bruit, qui déplaisait extrêmement aux Milanais, le con-

(*a*) Nicolo Toppi, Bibliotheca Napoletana, *pag.* 112.

(*b*) Sertorio Quattromani, dell' origine e principio della Città di Cosenza, *apud* Nicodemum, addizioni alla Biblioteca Napoletana, *p.* 89.

(*c*) Paulus Jovius, *in* Elog., *cap. CXXVII, pag.* 270.

traiguit à quitter son poste. Il fut attiré à Rome par Léon X, pour la profession publique des belles-lettres (B). Il y amena Basile Chalcondyle, frère de sa femme, et fils de Démétrius Chalcondyle, professeur en langue grecque à Milan. Il ne jouit pas long-temps de la charge que le pape lui avait donnée : perdu de goutte, il se vit contraint de se retirer en son pays, où il mourut peu après (*d*) *. Il laissa ses livres à Antoine Séripande, son bon ami (*e*), qui lui fit bâtir un tombeau dans les Augustins de Naples (*f*). La pauvreté fut une des causes qui l'obligèrent à sortir de Rome (*g*). Il a été amplement loué par Henri Étienne, dans une épître dédicatoire (*h*). On l'accuse d'avoir cité des auteurs qu'il n'avait point vus. Vous trouverez cette accusation dans une lettre d'André Alciat, qui a été imprimée à Utrecht, l'an 1697, avec plusieurs autres tirées de la Bibliothèque de M. Gudius (*i*). Le même Alciat se plaignait (*k*) de n'avoir pas recouvré un manuscrit de Juvénal qu'il lui avait prêté. Nous avons une harangue où il fait beaucoup de plaintes contre la fortune (C). Je rapporterai (D) quelques autres faits en critiquant M. Moréri.

(*d*) *Tiré de* Paul Jove, *in* Elog., *cap.* *CXXVII*, *pag.* 270.

* Lamonnoie, dans ses notes sur Baillet, n°. 335, dit que Parrhasius ne mourut qu'en 1533, et qu'il avait publié à Naples, l'année précédente, l'ouvrage de Charisius Sosipater. Lamonnoie ajoute que Majoragius dit que le vrai nom de J. Parrhasius était *Johannes Paulus de Parisiis.*

(*e*) *Frère du cardinal* Jérôme Séripande.

(*f*) *Voyez le* Museum Italicum *du père* Mabillon, *tom. I*, *pag.* 110.

(*g*) *Voyez dans la remarque* (D) *les paroles de* Piérius Valérianus.

(*h*) *A Louis Castelvetro*, *au devant du livre de* Parrhasius, de Quæsitis per Epistolam, *que* Henri Étienne *publia l'an* 1567.

(*i*) Gudii Epist., *p.* 91.

(*k*) *Ibid.*, *pag.* 85.

(A) *Il y avait des agrémens extraordinaires dans sa prononciation.*] C'était en cela principalement qu'il surpassait tous les autres professeurs. *Cunctos nostri seculi doctores eruditè rerum omnium quæ* (1) *explicaret apparatu, ac unà præsertim rotundæ pronuntiationis glorià superavit* (2). Piérius Valérianus observe que la belle voix de Parrhasius attirait un grand concours d'Auditeurs (3).

(B) *Un mauvais bruit..... le contraignit à quitter son poste. Il fut attiré à Rome.... pour la profession des belles-lettres.*] Paul Jove, que j'ai suivi dans ce narré, laisse ici un vide que l'on peut remplir en consultant une harangue de Parrhasius. Elle nous apprend que ce professeur sortit de Milan pour s'en aller à Vicence, où on lui offrait de meilleurs gages; et que lorsque les états des Vénitiens furent ravagés par les troupes de la ligue, il se retira en son pays, d'où Thomas Phèdre (4) l'aurait fait venir à Rome, si le pape Jules II ne fût pas mort. Ce qui ne fut qu'un projet sous Jules II devint une vocation effective sous Léon X. *Ut ex animo gavisus est* (Phædrus) *ubi certior à me factus audivit, in Gallià citeriore portum jam me tenere, Mediolanique publicè conductum profiteri. Quid? quàm sequutus uberiora stipendia, Veicetiam commigrassem : Germanis, Gallis, Hispanis, cæterisque barbaris nationibus, infestis signis irrumpentibus in Veneliam, dii boni, quàm de nobis erat anxius! quàm non aliter saluti nostræ timebat, quàm si ipse vocaretur in partem discriminis! Extant ab eo ad me tùm datæ epistolæ, testes inquietis animi, quousquè rescivit elapsum me per medios hostes in patriam secessisse. Nec ita quidem de*

(1) *C'est un solécisme : je ne sais s'il échappa à* Paul Jove, *ou aux imprimeurs.*

(2) Paulus Jovius, Elog., *cap. CXXVII*, *pag.* 270.

(3) *Ad cujus jucundam vocem undiquè concurrebatur.* Pier. Valerianus, de Infel. Litterator., *pag.* 25.

(4) *Professeur en rhétorique et chanoine de Latran.*

:andi finem fecit, auctorque
ındo fuit ut nos hùc evoca-
o maturè defuncto, Leoni
r Janum Lascarim, virum
erendum homines natum,
conciliato, calcaria sponte
quod aiunt) admovit. In ur-
so quàm præsto mihi fuit ?
venait de dire qu'étant à
s le pontificat d'Alexandre
nsa être enveloppé dans les
de Bernardin Cajétan, et
Sabellus, avec qui il avait
isons, et que Thomas Phè-
onseilla de se délivrer du
e retirant ailleurs.
ous avons une harangue où
ucoup de plaintes contre la
C'est celle qui m'a fourni
e la remarque précédente.
: la fortune ne cesse de lui
uerre pour le contraindre
qu'il est vaincu; mais que
qui l'accablent ne l'obligent
asser cette confession. Con-
nim (si nescitis) assiduum-
um fortuna bellum gerit,
contendit oppresso mihi vic-
fessionem extorquere. Rur-
tametsi cumulatis stragi-
tus, extrema tamen expe-
quàm tantulùm de jure meo
, nedùm manus dare (6). Il
ue n'ayant pas voulu étu-
ırisprudence comme avaient
ncêtres, il encourut l'indi-
de son père, qui ne voulut
nir aux dépenses de ses étu-
Il assure qu'il a perdu cinq
ibliothéque, qu'il fut con-
bandonner sa patrie lorsque
çais envahirent le royaume
s, qu'il perdit en peu de
mère, son père, ses deux
tous ses enfans. Il re-
aucoup Théophile et Basile
lyle, ses deux beaux-frères,
nt morts jeunes, et qui pro-
t de grandes choses (8).

On a publié une lettre qu'il écrivit à Basile Chalcondyle un peu avant que l'affaire de sa vocation à Rome fût conclue. Il expose dans cette lettre deux afflictions domestiques qui venaient de tomber sur lui. La première était que la veuve de son frère, après avoir refusé pendant trois ans comme une autre Pénélope tous ceux qui la recherchaient, avait épousé clandestinement un certain Caputus, et avait pillé tout le patrimoine de ses enfans : *Expilatâ penitùs hæreditate parvorum liberûm* (9). L'autre était que la fille de son frère s'était laissé faire un enfant à un avocat qui était veuf de la sœur de cette fille. Pour éviter la peine de mort que l'un et l'autre avaient à craindre dans un tel cas d'inceste, ils s'étaient mariés clandestinement, personne n'ayant été admis au secret des noces que la mère de la fille enceinte. Cela ne pouvant pas les garantir du péril, à moins que le pape ne leur accordât une dispense, Parrhasius employa tous ses amis pour obtenir de Léon X cette faveur, et pour faire modérer les frais. *Itaque cùm eò deducta res esset, ut utrique moriendum foret, conscia tantum παρθένου matre concubitum confarreant, atque sic honesto nomine nefandum crimen velant. Verùm ne sic quidem, quin ferro cadant, effugient; nisi Deus aliquis eos aspexerit, id est, à summo Pontifice veniam incestus inscriptis impetraverint, ut furtivum dedecus professo matrimonio diluatur. Ad hanc rem velim omnes ingenii tui nervos intendas, utarisque gratiâ ac auctoritate Lascaris, Phædri, Citrariique, et omnium denique amicorum; ut exleges has nuptias, ad evitandum paratæ cædis periculum, Pontifex privilegio justas ratasque faciat, indictâ pro copiarum facultate mulctâ. Accessit hoc enim meis ærumnis, ut opes ne tantæ saltem sint, quæ possint impendia sustinere. Quas ob res abs te primùm peto, suppliciterque (si pateris) oro, omni studio ut cures impetrandam (quam dixi) veniam. Deindè ut quàm minimùm poteris impendas* (10). Il se plaint que ses autres infortunes sont accompagnées de celle-ci, c'est qu'il est

Parrhasius, *in* Orat. antè prælectio-
st. Ciceronis ad Atticum ; *elle est pag.*
du livre de Quæsitis per Epistolam,
Voyez-y la page 145.
, *ibidem*, *pag.* 142.
gentis alioqui in me patris animum
(fortuna) ne sumptus ad otia Musa-
ditaret tanquàm relicta à majoribus
a degeneri quòd ut illi, leges ediscere
n. Idem, ibidem, pag. 143.
es Barthius, in Theb. Statii, *lib. IV*,

(9) Epist. ad Gudium, *pag.* 137, *edit. Ultraj.* 1697.
(10) *Idem*, *pag.* 137, 138.

trop pauvre pour soutenir la dépense de cette affaire. Il supplie donc très-instamment son beau-frère Chalcondyle de n'oublier rien pour obtenir la dispense au plus juste prix qu'il se pourra. On lui fit réponse que la dispense était accordée, et qu'il fallait qu'il se hâtât de venir à Rome pour la chaire de professeur que le pape lui donnait à deux cents ducats par an ; qu'il n'oubliât point de porter l'argent à quoi la dispense était taxée, et que peut-être quand il serait arrivé, ses amis pourraient faire en sorte qu'il fût exempt de tant de frais (11).

On demandera peut-être d'où vient que Parrhasius s'informe combien coûtera la dispense, car il le pouvait savoir par le livre de la Taxe de la Chancellerie apostolique. Mais il faut prendre garde, qu'outre ce qui est marqué dans ce tarif, on fait savoir qu'il faut s'accorder toujours avec le Dataire (12).

(D) *Je rapporterai quelques autres faits en critiquant M. Moréri.*] 1°. Il ne fallait pas dire que Parrhasius, chassé de Milan, et incommodé *de la goutte, se retira à Cosenze ;* car en sortant de Milan il s'en alla à Vicence pour y enseigner les humanités. La guerre l'en fit sortir : il se retira en son pays, et ensuite il fut professeur à Rome. C'est-là, si nous en croyons Paul Jove, que la goutte le maltraita tellement, qu'elle le força de s'en aller à Cosenze. *In urbem venit ; sed tanti suggestûs honore diù perfrui non potuit, articulari morbo membra omnia sævissimè deformante, undè ei maturatus in patriam reditus cum vitæ exitu contigit* (13). Parrhasius, dans la harangue que j'ai citée, et qu'il récita à Rome, nous apprend que l'année précédente il avait été plus tourmenté de la goutte que jamais. Il ne dit point que cela lui eût inspiré la pensée de s'en retourner en son pays. *Quùm solito graviùs articulari morbo torquerer anno superiori, tuo hortatu T. Phædre, incredibiles omnium membrorum cruciatus animi vigore superavi : quibusque mea magis interesset ex hoc ergastulo tetroque carcere primo quoque tempore emitti, in tuam gratiam penè revixi* (14). Je n'allègue point cela pour mettre en doute ce que dit Paul Jove ; car je sais fort bien que les douleurs de la goutte et l'indigence contraignirent Parrhasius à se retirer de Rome. L'état misérable où il se trouva réduit est contenu dans ces paroles de Valérianus. *Is diu assiduis vigiliis, et longæ lectionis laboribus maceraretur, in eam incidit articularis morbi truculentiam, ut per annos aliquot nil præter linguam in universo corpore haberet incolumem, siderato propemodùm utroque crure, ut nullis pedum officiis uti posset, lacertisque præ dolore, et contractione redditis inutilibus, magnâ insuper inopiâ, et egestate oppressus, rerum demùm omnium desperatione ductus, relictâ Româ in Calabriam cùm secessisset, in febrim subitò incidit, quâ diù vexatus, miserabilique eo cruciatu superatus expiravit* (15). Notez que M. Moréri, bien loin de remplir le vide que Paul Jove avait laissé, l'a rendu plus grand. 2°. Il est faux que Parrhasius n'ait publié que deux ouvrages, si l'on suppose comme fait M. Moréri qu'*il publia des Commentaires sur Claudien, et sur le poëme d'Ovide in Ibin ;* car il mit au jour quelques fragmens d'antiquité lorsqu'il professait à Milan. C'est ce qu'Alde Manuce (16) rapporte dans le IVe. livre de la Grammaire. C'est une chose un peu étrange qu'on ne puisse nullement savoir par les amples additions de Nicodème à la Bibliothèque de Naples, de Nicolo Toppi, quels sont les ouvrages que Parrhasius publia. On n'y trouve pas même bien nettement qu'il ait donné au public le commentaire sur Claudien (17). Toutes les éditions que Nicodème rapporte des ouvrages de ce critique sont postérieures à sa mort. Ce que l'on trou-

(11) *Ex* Epistolâ Basilii Chalcondylæ ad Parrhasium, *ibidem*, *pag.* 139.

(12) *Et præterà componendum semper est cum Datario.* Taxa Cancell., *pag.* 4, *edit.* 1701.

(13) Paulus Jovius, *in* Elog., *cap.* *CXXVII*, *pag.* 271.

(14) Parrhasius, *ubi suprà*, *citation* (5), *pag.* 145.

(15) Pier. Valer., de Litterator. Infelicit., *lib. I*, *pag. m.* 25.

(16) *Apud* Barrium, *lib. II* de Antiquitate et situ Calabriæ, *pag.* 1050, *citante* Nicodemo, Add. alla Bibl. Napol., *pag.* 88.

(17) *Consultez* Barth., in Stat. Th., *lib. IV*, *pag.* 1007.

ıarqué quelquefois, est
:e des écrits de Parrha-
mis en lumière par les
ıi. Ce fut Bernardin Mar-
publia le commentaire
étique d'Horace ; le titre
pporté par Nicolo Toppi
ıpprend cela en termes
: néanmoins cet auteur
Parrhasius le publia. Ni-
lui laisse point passer
19). 3°. Il n'y a aucune
ue Parrhasius ait publié
taire sur l'Ibis d'Ovide.
personne qui se vante
ce commentaire ; c'est
sieur Nicodème (20) re-
ne un mensonge ce que
pporte: *Edidit commen-
Nasonis Ibin* (21). Jean
ıcan (22), le Gaddi (23),
, M. Moréri, et plusieurs
rent en cela Paul Jove.
aison me persuade qu'ils
: c'est que M. de Boissieu,
rché soigneusement tous
qui avaient écrit sur ce
ide, ne fait aucune men-
ımentaire de Parrhasius,
pporte une longue liste
nmentateurs (25). Bien
et Parrhasius qu'au nom-
ues critiques qui ont cor-
casion quelques passages
ıtez que Parrhasius avait
très-grand nombre d'ou-
ue la plupart n'ont point
s. Consultez les Additions
e.

ıppi, Bibl. Napol., *pag.* 112.
), Addizioni alla Bibl. Napolet.,

Elog., *cap. CXXXVII*, *p.* 271.
Italiæ, *lib. III*, *pag.* 63, 64,
m, Addizion. alla Bibl. Napolet.,

ptoribus non ecclesiasticis, *tom.*
pud eumdem, *ibid.*, *pag.* 87.
quitate et Situ Calabriæ, *apud*
pag. 88.
s Salvagnius Boessius, Comment.
et 3.

IENAI, ville de Poi-
le ressort du présidial
. Elle fut souvent pri-
se durant les guerres
n au XVIe. siècle (*).

ille appartenait en 1487 à Fran-
: Dunois, qui suivait le parti du duc d'Orléans. Le 28 mars de cette année-là, le roi Charles VIII, qui faisait la guerre à ce duc et aux Bretons, s'empara de Parthenai, et en fit raser les murailles. Voyez Lobineau, *Hist. de Bretagne*, tom. I, pag. 765 et 768. Rabelais, liv. I, chap. V, parle de cette démolition de Parthenai. Rem. Crit.

Les protestans s'y retirèrent le jour de la bataille de Montcontour (*a*); mais ne croyant pas qu'ils y pussent faire ferme, ils l'abandonnèrent à l'approche des troupes du duc d'Anjou. Ils s'en étaient rendus maîtres l'année précédente; et ils avaient même fait pendre Malo, qui commandait dans le château (*b*). La raison de cette rigueur fut qu'il avait eu l'audace de se défendre contre une armée. L'histoire du sieur d'Aubigné apprend qu'ils échouèrent plus d'une fois, l'an 1588, dans le dessein de surprendre cette place. Ils y ont été en grand nombre depuis l'édit de Nantes, comme on le peut juger par la plainte mal fondée du clergé de France (A), et par la réponse que M. Drelincourt fit à cette plainte, l'an 1656. Les seigneurs de Parthenai sont chanoines honoraires séculiers de Saint-Martin de Tours (*c*). N'oublions pas que Parthenai est la capitale du petit pays de Gâtine, et de la duché de la Meilleraye (*d*).

La seigneurie de Parthenai fut réunie à la couronne, l'an 1422, par le décès de Jean l'Archevêque (B).

(*a*) *Le* 3 *d'octobre* 1569.
(*b*) La vraie et entière Hist. des Troubles, *liv. IV*, *pag.* 131.
(*c*) Mercure Galant *de févr.* 1693, *p.* 21.
(*d*) Duval, Traité de la France, *p.* 144.

(A) *La plainte mal fondée du clergé de France.*] Afin qu'on ne croie pas que je me sers de cette épithète

par préjugé de parti, je ferai le parallèle de la plainte et de la réponse. M. l'archevêque de Sens, qui parlait pour tout le clergé, s'exprima de cette manière : « Dans la ville de Parthenai, SIRE, la piété des catholiques » fut contrainte, l'été dernier, de céder à la violence des ennemis de ce » saint mystère. On les vit, par une » affectation tout-à-fait irréligieuse, » entreprendre de faire un convoi » funèbre dans l'instant même de la » procession qui se faisait pour honorer, selon les lois de l'église, un » sacrement qui est le centre de notre religion. Ils troublèrent tout » le cours de cette sainte cérémonie, » par une rencontre malignement » concertée : et les catholiques, qui » veulent se signaler par leur modestie, en même temps que leurs » mauvais frères tâchent de se rendre considérables par l'insolence, » furent contraints de céder la place » à la multitude de ces profanes et » de ces impies, et de s'en retourner » à l'église avec le deuil et la tristesse sur le visage.... Fut-il jamais, » SIRE, une pareille hardiesse, et V. » M. pourrait-elle souffrir dans son » royaume une injure si outrageuse » à l'honneur du fils de Dieu? Non, » SIRE, nous ne le saurions croire, » et nous devons être persuadés » qu'elle vengera, comme nous le » lui demandons, la querelle du » Dieu vivant (1). » Il suffira de rapporter le précis de la réponse ; c'est que le second dimanche d'avril on apporta à Parthenai, de deux grandes lieues loin, le corps d'un gentilhomme, pour être enterré après le second prêche ; que comme toute la compagnie allait à l'enterrement, on reconnut, par quelques tentures auprès de la citadelle, qu'une procession devait passer par-là ; qu'on s'arrêta tout court, et que n'ayant point d'autre passage pour aller au cimetière qui est près du château, il fut jugé à propos d'envoyer avec tout le respect possible en la paroisse Sainte-Croix, d'où la procession devait partir, pour savoir de messieurs les chanoines, s'ils désiraient que le convoi s'arrêtât où il était, jusques à ce que la procession fût passée, ou si leur procession n'étant pas encore prête à partir, ils trouveraient bon que ce convoi passât outre ; qu'ils répondirent que l'on pouvait achever l'enterrement, et que leur procession ne partirait pas sitôt ; qu'en effet elle ne partit qu'une demi-heure, après que tout le convoi fut passé ; que pour témoigner une entière déférence, ceux de la religion demeurèrent en leur cimetière, jusques à ce que toute la procession fût achevée, et que toutes les tapisseries fussent détendues ; et qu'ainsi on ne pouvait dire avec vérité qu'elle fût rentrée confuse par la rencontre du convoi funèbre, vu qu'elle n'était pas encore sortie, et qu'elle ne sortit que long-temps après que ce convoi fut passé ; qu'on fut plusieurs jours sans ouïr parler de cette affaire ; mais qu'enfin le baillif de Parthenai, esprit violent et échauffé par des boute-feux, s'adressa à M. Filleau, avocat du roi à Poitiers, qui faisait gloire de persécuter les protestans en toute rencontre ; qu'on assigna plusieurs du consistoire de Parthenai au présidial de Poitiers pour se voir condamner à l'amende pour avoir troublé la procession ; mais que M de la Meilleraye arrêta le cours de cette injuste poursuite, et que ceux-là même qui l'avaient commencée en eurent honte ; de sorte que la chose en demeura là (2). J'ai retenu les expressions de l'auteur.

Aurait-on répondu avec cette confiance, si la chose n'eût pas été certaine ? Voici donc une erreur de fait qui est de notre ressort. Nous laissons au lecteur la peine de réfléchir sur les tempêtes horribles qu'un orateur véhément est capable d'exciter pour rien (3).

(B) *Cette seigneurie fut réunie à la couronne par le décès de Jean l'Archevêque.*] Il avait vendu cette seigneurie au duc de Berri, *son usufruict retenu tant qu'il vivroit...... Il n'avoit aucuns enfans, et à ceste cause l'année de son dict decès mes-*

(1) Remontrance du clergé de France, *en* 1656, *pag. m.* 20.

(2) *Voyez la* Lettre d'un habitant de Paris à un de ses amis de la campagne, sur la Remontrance du Clergé, *pag.* 133 *et suiv.*, *edit.* in-8°. *M.* Drelincourt *le ministre de Paris est l'auteur de cette lettre.*

(3) *Voyez la* Critique générale du Calvinisme de Maimbourg, *lettre XXIII*, *pag.* 93 *et suiv. de la troisième édition.*

sire Jacques de Harcourt, qui avoit épousé sa niepce, le voulut mettre hors ladicte seigneurie, et chastel de Partenay, mais il en fut empesché par les habitans qui se mirent en defense et occirent ledit de Harcourt (4).

(4) Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine, *IVe. partie, chap. VII, folio m.* 137.

PARTHENAI, famille. Elle a subsisté long-temps, et avec éclat. Le dernier mâle de cette illustre maison a été Jean de Parthenai-l'Archevêque, seigneur de Soubise (*a*), qui ne laissa qu'une fille, savoir Catherine de Parthenai, mère du duc de Rohan, chef des armées huguenotes en France, sous le règne de Louis XIII. On verra ci-dessous un article pour cette dame. Quelques-uns croient que les seigneurs de Parthenai prirent le surnom de l'Archevêque, parce qu'ils étaient issus d'un archevêque de Bordeaux. On veut même que cet archevêque de Bordeaux soit Josselin de Parthenai, mort en 1086, et que Guillaume de Parthenai, qui prit le surnom de l'Archevêque, environ l'an 1100, ait été son fils. D'autres (*b*) rapportent cette origine à un Archambaut, archevêque de Bordeaux, prédécesseur de Josselin; mais comme cet Archambaut ayant été déposé devint seigneur de Saint-Maixent, et que l'on ne trouve aucune personne de ce nom, ni aucun seigneur de Saint-Maixent dans la famille de Parthenai, cette opinion est peu vraisemblable. « La branche aînée de Parthenai avec tous ses » biens, fondit en la maison de » Melun Tancarville, dont est » issue par alliance celle de Longueville; et les seigneurs de » Soubise étaient séparés de la » souche dès environ l'an 1330, » que Guy l'Archevêque, frère » puîné de Jean, sire de Parthenai, fut seigneur de Soubise. » On a toujours cru avec beaucoup de probabilité que ceux » de Parthenai étaient de Lézignem, dont ils ont porté les » armes, brisées, à cause de la » puînesse, d'une bande de » gueules : mais il faudrait qu'ils » en fussent sortis avant l'an » 1000, parce que depuis ce » temps-là on en a la suite jusques à Jean l'Archevêque, seigneur de Soubise (*c*) », aïeul maternel du duc de Rohan. On remarque dans la Vie de ce duc, imprimée l'an 1667, que sa mère était la principale héritière de la maison de Lusignan.

(*a*) *Voyez son article sous le mot* SOUBISE, *tom. XIII.*

(*b*) Duchesne, Annotat. sur les Œuvres d'Alain Chartier.

(*c*) Le Laboureur, addit. aux Mémoires de Castelnau, *tom. I*, *pag.* 805.

PARTHENAI (ANNE DE), femme d'Antoine de Pons, comte de Marenne, et fille de Jean de Parthenai-l'Archevêque, et de Michelle de Saubonne (A), a été une dame de beaucoup d'esprit et de beaucoup d'érudition. Elle fut l'un des principaux ornemens de la cour de Renée de France, fille de Louis XII, et duchesse de Ferrare. Or on sait qu'il y avait peu de cours au monde aussi polies que celle-là. Anne de Parthenai, non contente d'étudier le latin, entreprit avec tant d'ardeur l'étude de la langue grecque, qu'elle pouvait se servir facilement des

livres grecs (*a*). Sa curiosité poussa jusques aux livres de théologie. Elle s'acquit beaucoup d'habitude dans les saintes lettres, et prenait un singulier plaisir à raisonner presque tous les jours sur ces matières avec les théologiens. Les auteurs du temps ne lui épargnèrent pas leurs éloges : ils prirent l'encensoir pour elle mille et mille fois, et n'oublièrent pas de dire qu'elle chantait divinement, et qu'elle entendait en perfection toute sorte de musique (*b*). Voyez l'épître dédicatoire que j'ai citée (*c*). La faveur qu'elle possédait auprès de la duchesse de Ferrare, et les lumières théologiques dont elle s'était pourvue, la rendront sans doute suspecte de calvinisme aux catholiques qui liront ceci. Mais je ne veux pas qu'ils en demeurent aux simples soupçons : je vais leur citer un auteur qui les convaincra qu'elle était bonne huguenote (B), et digne sœur de Soubise, qui fut l'un des piliers du parti. Son époux fut obligé d'abandonner la cour de Ferrare (C).

(*a*) *Non modò in latinis quibus ab ipsis incunabulis naviter operam dedisti, sed in græcis quoque ita profecisti, ut græcos autores intrepidè evolvas.* Gyraldus, *epist. dedicat. dialogo II* Historiæ Poetarum.

(*b*) *Quid nunc memorem qualis sis in dignoscendis et modulandis carminibus, quali venustate canas et gratiâ? Quantùm deniquè in omni musicâ profeceris id ejus disciplinæ periti prædicant.* Idem, ibid.

(*c*) *Voyez aussi* Clément Marot, *dans son* Épître perdue au jeu contre madame de Pons, *pag*, 206 *et suiv.*, *édition de la Haye*, 1700.

(A) *Michelle de Saubonne.*] C'était une demoiselle de Bretagne, qui avait été l'une des dames d'honneur de la reine Anne de Bretagne. Elle épousa par la faveur de cette reine, en l'année 1507, Jean l'Archevêque V[e]. du nom, seigneur de Soubise, chef de la maison de Parthenai. Cette même reine la choisit pour gouvernante de Renée de France, sa fille, duchesse de Ferrare (1). On voit dans la III[e]. lettre de Rabelais quelque chose qui concerne cette gouvernante. « Monsieur de *Limoges*, qui es-» toit à Ferrare ambassadeur pour » le roi, voyant que ledit duc (2) » sans l'avertir de son entreprise s'es-» toit retiré vers l'empereur, est re-» tourné en France. Il y a danger » que madame *Renée* en souffre fas-» cherie. Ledit duc lui a osté ma-» dame de *Soubise* sa gouvernante, » et la fait servir par Italiennes, *qui* » *n'est pas bon signe.* » Cette lettre fut écrite l'an 1536.

(B) *Je vais..... citer un auteur qui les convaincra qu'elle était bonne huguenote.*] « Quant à la ville de » Pons, le seigneur du lieu, cepen-» dant que dame Anne de Partenay » sa premiere femme, et sœur du » sieur de Soubise, vescut, estoit » amateur de vertu et de la vérité, » ayant tellement profité en la lec-» ture des lettres sainctes, qu'à grand » peine se fust-il trouvé homme de » la robe qui le secondast avec tel » zele, que luy-mesmes prenoit bien » la peine d'enseigner ses pauvres » subjects, desquels il en edifia plu-» sieurs tant de ses officiers que d'au-» tres, en sa ville de Pons. Mais in-» continent après le decez de cette » bonne dame tant vertueuse, Dieu » lui ayant tellement osté l'entende-» ment, qu'en secondes nopces il » épousa l'une des plus diffamées da-» moiselles de France, à savoir Ma-» rie de Monchenu, appellée la dame » de Massy : il lui osta quand et » quand le reste de son sens et juge-» ment ; de sorte que sans autre oc-» casion quelconques il devint des-» lors en un instant ennemi et per-» secuteur de la verité, qu'il avoit » si bien cognue et tant avancée » (3). » Pour confirmer ce que Théodore de Bèze vient de dire touchant l'ascendant de la vertueuse Anne de

(1) *Voyez les* Notes sur les Lettres de Rabelais, *pag.* 85.

(2) *C'est-à-dire le duc de Ferrare.*

(3) Théod. de Bèze, Histoire ecclés., *tom. I*, *liv. II*, *pag.* 201, (*et non pas* 199, *comme on l'a marqué dans le livre*) *à l'ann.* 1559.

Parthenai sur son mari, je m'en vais rapporter le passage de Grégoire Gyraldi, où il témoigne que cette dame et le comte de Marennes, son époux, s'attachaient aux mêmes études avec les mêmes progrès. *Quid porrò dicam quâ charitate et amore, ac potiùs pietate prosequaris illustrem virum tuum, jure tuum, ut qui eisdem quibus tu studiis et virtutibus post militares artes sit ornatissimus* (4)? Ce comte était premier gentilhomme de la chambre du duc de Ferrare; et Gyraldi lui a dédié le IVe. dialogue de son Histoire des Poëtes.

(C) *Son époux fut obligé d'abandonner la cour de Ferrare.*] C'est de lui sans doute qu'il faut entendre ces paroles d'un de nos historiens (5) : « Si le roi François jugea qu'à bon » titre M. de Pons avoit esté chassé » de Ferrare, pource qu'il se disoit » estre d'aussi bonne maison que » ceux d'Aest (6), n'estant raisonnable puis qu'il vivoit du pain de » madame de Ferrare, et à ses gages, qu'il feit telle comparaison, » encores que ledict feu roy tint la » maison de Pons aussi ancienne » que celle d'Aest : aussi n'est-il pas » supportable que ceux de la maison » de Guise, qui ne sont grands et » gras que de la substance et de la » graisse de la maison de France, se » viennent à comparer aux princes » de ladicte maison. » C'est une grande imprudence à ceux qui sont au service de quelqu'un, de se comparer à lui. S'ils le surpassent en noblesse, ils doivent faire semblant de n'en rien savoir. Cela est surtout nécessaire auprès des souverains : leurs parens doivent oublier qu'ils soient leurs parens.

(4) Gyrald., *epist. dedicator. Dialogi II* Historiæ Poëtarum.

(5) *Le président* de la Place, de l'État de la Religion, *liv. II, folio* 63.

(6) *Il faut dire* Est.

PARTHENAI (CATHERINE DE), fille et héritière de Jean de Parthenai-l'Archevêque, seigneur de Soubise, nièce de la précédente, fut mariée en 1568 au baron du Pont, et puis en 1575 à René de Rohan, deuxième du nom (*a*); duquel étant demeurée veuve l'an 1585 (*b*), elle ne songea qu'à bien élever sa famille. Ses soins eurent tout le succès qu'elle s'en pouvait promettre; car l'aîné de ses fils fut le célèbre duc de Rohan, qui a soutenu le parti de ceux de la religion en France avec tant de force, pendant les guerres civiles sous le règne de Louis XIII. Son second fils était le duc de Soubise. Elle eut trois filles : Henriette, qui mourut en 1624 sans avoir été mariée; Catherine, qui épousa un duc de Deux-Ponts (*c*), et qui fit cette belle réponse à Henri IV son soupirant : *je suis trop pauvre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être votre maîtresse* (*d*); et Anne, qui ne fut jamais mariée, et qui survécut à tous ses frères et sœurs, et se rendit très-illustre par sa piété et par son savoir. On entend assez que je parle de la célèbre ANNE DE ROHAN (*e*), qui soutint avec tant de constance toutes les incommodités du siége de la Rochelle. Le courage de sa mère fut encore plus merveilleux, puisque malgré sa grande vieillesse, elle supporta avec une fermeté prodigieuse la nécessité où elle se vit réduite de vivre pendant trois mois de chair de cheval, et de quatre onces de pain par jour. Ce misérable état ne l'empêcha pas d'écrire à son fils, qu'il continuât comme il

(*a*) Thuan., *lib. LXI.*

(*b*) *Le père* Anselme *et* Moréri, *son copiste*, *disent* 1586. *J'ai suivi l'auteur de la* Vie du duc de Rohan.

(*c*) *L'an* 1605 : *elle mourut en* 1607.

(*d*) *Voyez les* Observ. sur les Amours d'Alcandre, *et la* Clef.

(*e*) *Voyez son article*, *tom. XII.*

avait commencé, et que la considération des extrémités où elle se voyait réduite, ne le *fît relâcher de rien au préjudice de son parti*, *quoiqu'on lui pût faire souffrir* (*f*). Elle et sa fille refusèrent d'être comprises dans la capitulation, et demeurèrent prisonnières de guerre. Elles furent menées au château de Niort, le 2 de novembre 1628 (*g*). Il y en a qui disent que Catherine de Parthenai était alors âgée de quatre-vingt et onze ans (A); mais d'autres ne lui en donnent que soixante et dix. La Croix du Maine m'apprend qu'elle s'entendait fort bien en poésie (B). Il ne faut pas oublier le fâcheux procès d'impuissance que son premier mari eut sur les bras (C). Si ce qu'un fort habile homme * a dit est certain, que l'*on parlait de mademoiselle de Parthenai*, *dame de Soubise*, comme d'un auteur, *avant qu'on eût connu dans le monde madame de Rohan* (*h*), il faudrait qu'elle eût composé dans une grande jeunesse (D). Quelques-uns ont cru qu'elle a fait une apologie pour Henri IV (E), qui au fond n'est qu'une piquante satire.

(*f*) Hist. du duc de Rohan, *pag.* 99, *édit. de Holl.* 1667.

(*g*) Merc. Franç., *tom.*, *XIV*, *pag.* 716.

* Cet habile homme, nommé dans la note (*h*), s'est trompé en croyant Catherine de Parthenai encore fille lorsqu'elle fit imprimer quelques poésies : ce fut en 1572, et elle était mariée depuis 1568.

(*h*) Baillet, Auteurs déguisés. *Part. III*, *chap. III*, §. 3.

(A) *Alors âgée de quatre-vingt et onze ans.*] Le père Anselme a été dans cette opinion, puisqu'en nous donnant la postérité de Pierre de Rohan, dit le maréchal de Gié, il met en marge vis-à-vis de notre René de Rohan, IIe. du nom, que Catherine de Parthenai, sa femme, *mourut au Parc en Poitou*, *le 26 octobre* 1631, *âgée de quatre-vingt-quatorze ans* (1). Moréri a dit la même chose, si ce n'est qu'au lieu de *Parc* il a mis *Parc*. Mais l'auteur de l'Histoire du duc Rohan (2) remarque en parlant du siége de la Rochelle, et de la faim qu'elle y souffrit, qu'elle était âgée de soixante-dix ans. Ce n'était pas un lieu à lui ôter des années; et qui aurait voulu être flatteur aurait dû plutôt lui en donner, que de lui en ôter. Cependant il y a beaucoup d'apparence que cet auteur l'a faite plus jeune qu'elle n'était, car dès l'année 1574 on joua une tragédie de sa composition. Il est rare de voir des femmes de seize ans composer des tragédies; et quand cela leur arrive, un La Croix du Maine ne l'ignore pas, et ne s'en tait pas. J'insiste moins sur l'impuissance vraie ou fausse du baron du Pont, laquelle faisait la matière d'un procès en 1572. Une fille est plus capable de faire des enfans à quatorze ans, que de composer des tragédies à seize. Mais ce que M Varillas remarque ne serait pas une preuve à rejeter. Il dit (3) qu'en 1562, *le vicomte de Rohan menait les troupes du Languedoc et du Dauphiné*, *qu'il avait levées à la sollicitation de Soubise*, *qui lui promettait en mariage sa fille unique*. Un homme qui est en âge de lever et de commander des troupes, peut-il compter beaucoup sur le mariage d'une fille de quatre ans? Mais ce qui suit serait plus fort. Dès l'an 1567 cette fille unique était mariée au baron du Pont; car on voit, parmi les seigneurs qui allèrent joindre l'amiral après la bataille de Saint-Denys, un Soubise qui n'était autre que ce baron (4). J'ai dit que cela *serait* plus fort, et non pas que cela est plus fort, parce que je me fie plus à une lettre que j'ai reçue, qui porte que l'héritière de Soubise fut mariée au baron du Pont en 1568, qu'à l'exactitude des historiens pour ces minuties. Ce qu'il y a de

(1) Histoire des grands Officiers, *pag.* 153.

(2) *On croit que c'est M.* du Fauvelet du Toc.

(3) Hist. de Charles IX, *liv. III*, *init.*

(4) D'Aubigné, *tom. I*, *pag.* 372. De Thou, *liv. XLII*, *pag.* 854. Varillas, Hist. de Charles IX, *liv. VII*.

certain, c'est que le bon père Anselme s'est abusé; car le mariage de Jean de Parthenai avec Antoinette Bouchard d'Aubeterre, père et mère de la dame dont nous parlons, se fit le 3 mai 1553. Elle naquit donc pour le plus tôt en 1554, et ne pouvait être âgée que de septante-sept ans, lorsqu'elle mourut en 1631. D'autre côté, puisqu'elle fut mariée en 1568, elle avait plus de soixante et dix ans lors du siége de la Rochelle.

(B) *La Croix du Maine m'apprend qu'elle s'entendait fort bien en poésie.*] *Cette dame*, dit-il (5), *est beaucoup à priser pour son excellence et grandeur d'esprit, duquel ses écrits rendent assez de preuve, sans en avoir d'autre témoignage; car elle a écrit et composé plusieurs tragédies et comédies françaises, et entre autres la tragédie d'Holoferne, laquelle fut représentée en public à la Rochelle, l'an 1574 ou environ. Elle a composé plusieurs élégies ou complaintes sur la mort de M. le baron du Pont, son premier mari, et encore de monsieur l'amiral et autres grands seigneurs et illustres personnages. Elle a traduit les Préceptes d'Isocrate à Demonique non encore imprimés. Elle florit*, poursuit-il, *cette année 1584. Je n'ai pas connaissance de ses autres compositions pour n'avoir point cet heur de la connaître.*

(C) *Il ne faut pas oublier le fâcheux procès d'impuissance que son premier mari eut sur les bras.*] Cela ne doit point être mis sur le compte de notre Catherine de Parthenai, mais sur celui de sa mère. Ce ne fut point la femme qui mit en justice son mari, ce fut la belle-mère qui se déclara partie contre son gendre : ainsi, quoiqu'on ne puisse raisonnablement douter des confidences secrètes de la fille pour la mère, il faut pourtant convenir que la réflexion de M. Despréaux (6) ne regarde point l'héritière de Soubise :

Jamais la biche en rut n'a pour fait d'impuissance
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience;
Et jamais juge entr'eux, ordonnant le congrès,
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

S'il est d'un côté étonnant que, lorsque les dames protestantes se distinguaient par la réformation des mœurs, aussi bien que par celle des dogmes, une des principales du parti (7) se soit avisée de susciter un procès qui n'était guère édifiant : on doit considérer de l'autre, que la lecture continuelle de la Bible était alors plus capable de communiquer certaines inclinations; car on étudiait alors avec plus de zèle l'esprit des saints patriarches, et celui de leurs épouses, parmi lesquelles il a régné un ardent, quoique très-chaste désir de laisser postérité. La dame de Soubise pouvait avoir outre cela un motif de zèle par un endroit. La religion protestante n'était pas encore bien affermie : on travaillait violemment à la perdre; il fallait donc perpétuer par toutes voies dues et raisonnables les familles, qui comme la sienne en avaient été les colonnes. Mais que dirons-nous de la curiosité des dames de la cour de France au sujet de cette affaire? Avant que de rapporter ce que les historiens en disent, je dois avertir que le procès fut terminé par le massacre de la Saint-Barthélemi, où le gendre de Soubise perdit la vie. Écoutons présentement M. Varillas (8) : *La résistance du baron du Pont-Kuellevé* (9) *fut si longue, que ceux qui ne le virent succomber qu'après avoir été percé comme un crible, lui rendirent le témoignage qu'il était plus qu'homme dans le combat, s'il ne l'était point assez dans le lit nuptial. Il avait épousé l'héritière de Soubise, et la mère de sa femme lui avait fait intenter un procès en matière d'impuissance, qui n'était point encore jugé. Son corps fut traîné jusque devant la porte du Louvre, où la pitié qu'il devait inspirer n'empêcha pas plusieurs dames de la cour de regarder curieusement, s'il ne paraîtrait aucune marque du défaut qu'on lui reprochait.* Ceux qui entendent le latin verront à la note, avec quelle noblesse d'expression

(5) La Croix du Maine, Biblioth. française, pag. 478.
(6) Satire VIII, vs. 143.

(7) *Voyez, dans les remarques de l'article* Soubise, *tom. XIII, le grand zèle de cette dame.*
(8) Histoire de Charles IX, *tom. II, pag.* 276, *édition de Hollande.*
(9) *Il faut dire* Quellenec. *Voyez l'article de ce nom, tom. XII.*

M. de Thou rapporte ce fait (10). Il semble d'abord que d'Aubigné y a commis une bévue, comme s'il avait dit de Soubise ce qu'il ne devait dire que de son gendre. *Berni et Soubise furent traînés morts et arrangés devant le Louvre, exposés à la vue des dames, qui en ce dernier contemplaient s'il était incapable de mariage, pource qu'il en était en procès.* Mais quand on sait que le gendre se fit appeler comme son beau-père, on ne peut tout au plus condamner cet historien que de n'avoir pas inséré quelque mot de distinction, comme les autres ont fait. Mézerai serait tout autrement inexcusable : *Qui le pourrait croire*, s'écrie-t-il, à la page 156 du Ve. tome de son Abrégé Chronologique, *de tant de vaillans hommes* (il venait de nommer les grands seigneurs massacrés à la Saint-Barthélemi, et il n'avait point passé sous silence François de Quellevé, c'est-à-dire le mari de l'héritière de Soubise) *pas un ne mourut l'épée à la main que Guerchi.* Il est beaucoup plus en faute dans sa grande histoire ; car non-seulement il appelle ce mari Charles de Quellevé-Pontivy, ce qui est confondre deux personnes en une, mais il attribue à la femme l'action d'impuissance qui fut intentée au baron du Pont. C'est l'avoir en quelque façon flétrie, ce que M. de Thou n'avait point fait ; car il n'avait donné cette accusation et cette poursuite qu'à la belle-mère. Voyez l'article QUELLENEC, tom. XII.

(D) *Il faudrait qu'elle eût composé dans une grande jeunesse.*] Car elle perdit le nom de mademoiselle de Parthenai en 1568, par son mariage avec le baron du Pont, et ne pouvait avoir alors que quatorze ans, puisque le mariage de son père et de sa mère se fit au mois de mai 1563. Voyez la remarque (A) sur la fin.

(E) *Quelques-uns ont cru qu'elle a fait une apologie pour Henri IV.*] On l'a imprimée comme un ouvrage de la duchesse de Rohan, dans les nouvelles éditions du Journal de Henri III. Voici comment d'Aubigné parle de cette pièce : « Qui veut voir » disputer cette matière plus doctement, qu'il lise l'apologie du roi » composée par M. Cahier, étant alors » ministre de Madame. Le roi me la » montra comme style de Mad. de » Rohan : c'est une apologie en prévarication, laquelle Roquelaure » oyant lire, s'écria : O mortdieu ! » que ceux qui ont écrit cela sçavent de nos nouvelles ! Quelques-uns en accusent la Ruffie, parce » qu'après avoir discouru de l'humeur du roi, qui est de punir les » services et de récompenser les offenses, il dit à ceux qui se plaignent de sa majesté, vous devez » vous plaindre de vous, non de » lui ; car ayant connu son naturel, » si vous vouliez des récompenses, » il fallait les mériter par œuvres » dignes (11). » Qui que ce soit qui ait composé cette apologie, c'est une personne d'esprit, et je doute fort que Pierre Victor Cayet fût capable de donner un tel tour à des médisances. M. Varillas n'a point compris à qui l'on en veut dans cette satire ; car en parlant d'Antoine, roi de Navarre il dit (12), *que Catherine de Parthenai, mère du fameux duc de Rohan, lui a reproché de n'avoir jamais fait de bien qu'à ceux qu'il craignait.* Ce n'est point à ce prince, mais au roi Henri IV son fils, qu'on fait ce reproche dans la satire attribuée à cette dame (13).

(10) Eadem calamitas Baudineum Acierii fratrem, Pluvialium et Bernium involvit, crudeliter à militibus regiis occisos, nec non Carolum Quellevetum Pontium Armoricæ Regulum qui Catharinam Parthenæam Johannis Subisii filiam et hæredem in uxorem duxerat, sed à Parthenoæ matre frigiditatem generi caussata de dissolvendo matrimonio lite aliquantò antè tempore intentatâ, neque dum finita. Itaque cùm corpora eorum sicuti à percussoribus singuli occidebantur antè arcem regisque reginæ ac totius aulici comitatus conspectum abjicerentur, frequentes è gynæceo fœminæ, nequaquàm crudeli spectaculo eas absterrente, curiosis oculis nudorum corpora inverecundè intuebantur, et in Pontio præcipuè aciem defigebant, si quâ ratione frigiditatis illius caussam aut notas perrimari possent. *Thuan.*, *lib.* *LII*, *pag.* 1076.

(11) Confession catholique de Sanci, *liv. I*, *chap. V.*

(12) *Dans l'*Avertissement *du tome V de l'*Histoire de l'Hérésie.

(13) *Voyez la remarque* (Q) *de l'article* HENRI IV, *tom. VII*, *pag.* 66.

PARTHÉNIUS, auteur d'un livre intitulé : Περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων, *de Amatoriis Affectioni-*

bus, c'est-à-dire, *des Passions d'Amour* (A), était de Nicée, et vivait au temps d'Auguste. On ne peut douter qu'il n'ait vécu en ce temps-là, puisque son livre est dédié à Cornélius Gallus (B). Plusieurs croient qu'il ne le faut point distinguer du poëte PARTHÉNIUS, qui ayant perdu la liberté au temps de la guerre de Mithridate, la recouvra en considération de son savoir (*a*). Suidas, qui nous apprend cette particularité, fait vivre ce poëte jusques au temps de Tibère, et lui attribue divers ouvrages (C). Ce Parthénius est sans doute celui qui montra le grec à Virgile; et il ne faut pas le confondre avec un PARTHÉNIUS qui était de l'île de Chios (D), et qui fit des vers sur Thestor son père, l'un des descendans d'Homère (*b*).

(*a*) *Voyez* Vossius, de Hist. Græcis, *lib. II*, *cap. I.*

(*b*) Suidas, *tom. II*, *pag.* 455.

(A) *Auteur d'un livre intitulé...... des* Passions d'Amour.] Il a été traduit en latin par Janus Cornarius. Cette traduction fut imprimée avec le grec (1), à Bâle, *in officinâ Frobenianâ*, l'an 1531, *in*-8° (2). Le traducteur, qui pratiquait la médecine, crut ne rien faire qui fût éloigné de sa profession en traduisant cet écrit; car il jugea que les narrations qui s'y trouvent peuvent servir de remède à la maladie d'amour, qui quelquefois se convertit en manie ou en phthisie. *Mihi sanè ejusmodi narrationes* θελκτήρια, *utiliter adhiberi posse videntur, quùm in aliis mentium perturbationibus, tum præcipuè in morbo quem* τοῦ ἔρωτος *medici vocant, qui tam graviter quibusdam incumbit, ut in maniam, aut phthisin et febrem* ἐκτικὴν *perducantur. Quæ caussa fuit cur ego medicinam professus hæc edere non erubuerim, nihil veritus vulgi medicorum de me judicium, qui hoc tantùm nomine boni medici videri gestiunt, quod sint egregiè purpurati, et quàm minimùm litterarum attigerunt* (3). Cet ouvrage contient seulement XXXVI chapitres, tous fort courts. Les aventures qui y sont racontées sont prises de quelques auteurs fort anciens que nous n'avons plus. Il n'est pas en vers comme Moréri l'avait assuré (4).

(B) *Son livre est dédié à Cornélius Gallus.*] Le traducteur a conjecturé que Parthénius se proposa de consoler Cornélius Gallus que l'amour de Lycoris mettait en fureur. Nouveau motif de traduire et de publier cet ouvrage, afin que la jeunesse trop encline à l'impudicité apprît à se contenir; mais Cornarius nous fait entendre que cette sorte de remède passait dans l'esprit de quelques censeurs chagrins pour un vrai poison. *Hunc autem libellum ad Cornelium Gallum poëtam scripsit, ut suspicor, furoris ejus leniendi ac consolandi gratiâ, in quem ex nimio amore Lycoridis amicæ inciderat, ut est apud Virgilium et Tibulum. Quarè poterant simili modo salubria exempla hinc peti juventuti ad libidinem proclivi, ut et patienter et concessa amare pergeret, nisi præ morositate aut fatuitate potiùs, multi etiam remedia ac salutaria pharmaca instar venenorum prohiberent* (5). Je ne sais pourquoi il se hasarde à faire des conjectures, pendant que le texte même de Parthénius lui expose la raison de la dédicace. Cet auteur assure qu'il a dédié son recueil comme une chose qui fournirait des matériaux bien convenables aux poésies de Cornélius Gallus.

(C) *Suidas......... lui attribue divers ouvrages.*] Des élégies sur Vénus, l'éloge d'Arête, sa femme, et un poëme sur la mort d'Arête (6). Il ne donne point le titre des autres, quand il parle de Parthénius; mais sous le mot Νέστωρ, il dit que Parthénius de Nicée a fait un livre de

(1) *Non pas à regione, mais à part.*

(2) *Il y a une autre édition de Bâle*, 1555, *et une édition d'Heidelberg*, 1601, *toutes deux in*-8°.

(3) Janus Cornarius, *epist. dedicat.* Parthenii.

(4) M. Leclerc *a corrigé cette faute.*

(5) Cornarius, *epist. dedicat.* Parthenii.

(6) *Suidas*, *in* Παρθένιος.

métamorphoses. Plutarque et Eustathius ont fait mention de ce livre-là. Étienne de Byzance a cité plusieurs autres pièces de Parthénius (7). Nous lisons dans Suétone que Tibère, en composant des vers grecs, imita entre autres poëtes Parthénius, dont il voulut que le portrait et les ouvrages fussent mis aux bibliothéques publiques. *Fecit et græca poëmata* (Tibérius) *imitatus Euphorionem, et Rhianum, et Parthenium : quibus poëtis admodùm delectatus, scripta eorum et imagines, publicis bibliothecis inter veteres et præcipuos auctores dedicavit* (8). Casaubon croit qu'il s'agit là du même Pathénius dont il nous reste le petit livre *de Amatoriis Affectibus* (9). Vossius est de la même opinion (10); mais le Giraldi veut qu'on entende un Parthénius plus ancien, celui qui était issu d'Homère. Voyez la remarque suivante.

(D) *C'est celui qui montra le grec à Virgile; et il ne faut pas le confondre avec un* Parthénius *qui était de l'île de Chios.*] Qu'un poëte Parthénius ait montré la langue grecque à Virgile est une chose qui se peut prouver par ce passage : *Versus est Parthenii, quo grammatico in græcis Virgilius usus est :*

> Γλαύκῳ καὶ Νηρεῖ καὶ Ἰνώῳ Μελικέρτῃ.
>
> *Glauco, et Panopeæ et Inoo Melicertæ* (11).

Macrobe avait tiré d'Aulu-Gelle (12) cette observation ; mais il y joignit la circonstance que Virgile avait eu Parthénius pour maître dans l'étude du grec. Il s'est glissé une lourde faute dans l'endroit où Vossius cite Aulu-Gelle (13) Il y a des fautes plus considérables dans le Giraldi. Il observe (14) qu'il y a deux poëtes du nom de Parthénius, l'un de Chios, l'autre de Nicée. Celui de Chios, ajoute-t-il, fut surnommé Chaos, et descendait d'Homère. Il a été imité par Virgile en certaines choses, comme Macrobe et Aulu-Gelle le remarquent. Le grammairien Probus cite l'ouvrage de Parthénius touchant les amans. Plutarque en rapporte aussi une histoire. Étienne de Byzance cite l'*Iphiclus* et le *Propempticon* du même Parthénius. C'est à ce Parthénius que le Giraldi rapporte le passage de Suétone (15). Quant à Parthénius de Nicée, voici ce qu'il en a dit. C'est celui qui enseigna le grec à Virgile, comme Macrobe l'assure. Il fit un livre de métamorphoses : c'est le poëte élégiaque dont Artémidore fait mention au IVe. livre des Songes; c'est l'auteur de l'Archélaïde qu'Héphæstion a citée, et de l'Hercule qu'Étienne de Byzance a cité, et du livre qui s'intitule ἐρωτικά, dédié à Cornélius Gallus, et cité par Probus le grammairien.

Il est facile de comprendre que le Giraldi brouille pitoyablement les choses, et qu'il tombe en contradiction. Je ne blâme Vossius, ni de ne l'avoir pas critiqué, ni de ne l'avoir point cité : la nature de son ouvrage ne l'engageait pas nécessairement à marquer les fautes d'autrui ; et il avait trouvé peut-être sans le secours du Giraldi, tous les faits qu'on dirait qu'il lui emprunte. Quoi qu'il en soit, je dois dire que ce savant Italien ôte et donne les mêmes livres au même Parthénius dans la même page. Il donne à Parthénius de Chios le traité *de Affectionibus Amatoriis*, et peu après à Parthénius de Nicée. Il prouve par Macrobe que Virgile a imité le Parthénius de Chios, et tout aussitôt il cite Macrobe pour prouver que Parthénius de Nicée a montré le grec à Virgile. Mais il est sûr que Macrobe n'a parlé que du même Parthénius. Outre cela on embarrasserait bien le Giraldi, si on le pressait de dire pourquoi il prétend que Parthénius, auteur de l'*Hercule*, n'est pas le même que Parthénius, auteur du *Propempticon* et de l'*Iphiclus*. Il ne connaissait le titre de ces ouvrages que parce qu'Étienne de Byzance les a cités comme des

(7) *Voyez* Vossius, de Hist. græc., *lib. II*, *cap. I*; *et* Pinedo, *dans l'*Indice des auteurs cités par Étienne de Byzance.

(8) Sueton., *in* Tiberio, *cap. LXX.*

(9) Casaub., *in* Sueton., *ibidem.*

(10) Vossius, de Hist. græcis, *lib. II, cap. I.*

(11) Macrob., Saturn., *lib. V*, *cap. XVIII*, *pag. m.* 412.

(12) Aulus Gellius, *lib. XIII*, *cap. XXV.*

(13) *Ex Parthenio hoc verbum* (lisez *versum*) *à Marone expressum Gellius refert.* Vossius, de Hist. græc., *lib. I*, *pag.* 164.

(14) Gyrald., de Poëtar., *Hist.*, *dial. III*, *p. m.* 175.

(15) *Cité dans la remarque* (C).

pièces de Parthénius. Cette citation ne peut point régler leur partage, et nous porte plutôt à juger qu'ils sont tous de Parthénius de Nicée : il était plus connu que les autres Parthénius c'est donc à lui plutôt qu'aux autres que l'on doit attribuer les livres cités simplement sous ce nom-là. Aussi voyons-nous dans Étienne de Byzance l'épithète de φωκαιύς. *Phocensis*, ajoutée au mot Παρθένιος PARTHÉNIUS en deux endroits (16). Cette épithète insinue que partout ailleurs Parthénius, simplement cité, diffère de celui de Phocée ; et que, s'il différait du Nicéen, on lui eût donné le surnom de son pays. Disons en passant qu'il semble que Parthénius de Phocée ait vécu pour le plus tard au IVe. siècle, car Étienne de Byzance (17) le cite sur un nom qui fut donné à un peuple à cause de Décentius, frère de Magnentius (18). Disons aussi qu'Athénée, citant un PARTHÉNIUS qui n'était pas le Nicéen, ne le cite pas simplement; il lui donne pour caractère de distinction ὁ τοῦ Διονύσου (19), c'est-à-dire, *fils de Denys*, selon Dalechamp, ou *disciple de Denys*, selon Vossius (20). Ce Parthénius était auteur d'un ouvrage intitulé : περὶ τῶν παρὰ τοῖς ἱστορικοῖς λέξεων ζητουμένων, *de Vocabulis Quæsitis apud historicos* (21). Vossius l'a cru disciple de Denys d'Alexandrie, grammairien célèbre qui a fleuri depuis Néron jusques à Trajan.

Si l'on me demande quel est le Parthénius que Lucien cite en nommant quelques poëtes qui se répandent dans les détails, je répondrai que Casaubon juge que c'est le même qui dédia un traité à Cornélius Gallus (22), c'est-à-dire, Parthénius le Nicéen. Ὅμηρος.... καίτοι ποιητὴς ὤν, παραθεῖ τὸν Τάνταλον, καὶ τὸν Ἰξίονα, καὶ Τιτυὸν, καὶ τοὺς ἄλλους εἰ δὲ Παρθένιος, ἢ Εὐφορίων, ἢ Καλλίμαχος ἔλεγε, πόσοις ἂν οἴει ἔπεσι τὸ ὕδωρ ἄχρι πρὸς τὸ χεῖλος τοῦ Ταντάλου ἤγαγεν, εἶτα πόσοις ἂν Ἰξίονα ἐκύλισε. *Homerus . . . quamquàm est poëta, Tantalum, Ixionem, Tityum, aliosque percurrit. At si Parthenius, vel Euphorion, vel Callimachus eadem tractaret, quàm multis putas versibus aquam ad labia usquè Tantali adduxisset, deindè quàm multis idem Ixionem volutâsset* (23).

(16) *In* Γότθοι *et in* Δεκέντιοι.

(17) *In* Δεκέντιοι.

(18) *Qui fut empereur pendant quelque temps, et qui se tua l'an* 353.

(19) Athen., *lib. XI, pag.* 467 *et* 501.

(20) Vossius, de Hist. Græc., *lib. II, cap. I.*

(21) Athen., *lib. XI, pag.* 467.

(22) Casaub., in Sueton., *in Tiber., cap. LXX.*

(23) Lucianus, de conscrib. Historiâ; *tom. I, pag. m.* 704.

PARTS (JACQUES DES), en latin *de Partibus*, vivait au XVe. siècle, et fut médecin du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, et puis de Charles VII, roi de France *(a)*. Quelques-uns disent qu'il était natif de Tournai, mais d'autres le font Parisien (A). Il fut chanoine de l'église de Paris *(b)*, et chanoine et trésorier de l'église de Tournai *(c)*, et il mourut dans cette dernière ville environ l'an 1465 *(d)*. Ce fut l'un des plus doctes médecins de ce siècle-là, et il fit des livres qui ont eu pendant long-temps beaucoup de réputation (B). Je dirai ci-dessous *(e)* que quelques autres médecins ont été ses plagiaires. Il est le premier qui ait écrit touchant la fièvre pourprée *(f)*. Les baigneurs de Paris voulurent l'assassiner, parce qu'il conseillait au magistrat de ne pas permettre l'usage des bains en temps de peste (C).

(a) Naudæus, de Antiquitate Scholæ Medicæ Parisiensis, *pag.* 48.

(b) Idem, ibidem.

(c) Lindenius renovatus, *pag.* 490.

(d) Riolan, Recherches sur les Écoles en Médecine de Paris et de Montpellier, *p.* 197.

(e) Dans l'article PRÆPOSITUS, *tom. XII, à la remarque.*

(f) Voyez la remarque (C).

(A) *Quelques-uns disent qu'il était natif de Tournai, mais d'autres le font Parisien.*] M. Mercklin s'est déclaré pour la première de ces deux opinions. Voyez-le à la page 490 du

Lindenius renovatus. Riolan s'est déclaré pour la seconde, et il a même employé ce fait pour prouver que Jacques Ponceau était de Paris. « *Jac-*
» *ques de Parts* était natif de *Paris*,
» ses Œuvres (1) ont été imprimées
» par le soin de Jacques Ponceau,
» premier médecin de Charles VIII,
» étant revenu d'Italie, et aux dé-
» pens du roi. Janus Lascaris, qui a
» fait la dédicace du livre à Jacques
» Ponceau, l'appelle *Patriotam* de
» Jacques des Parts, et ejusdem artis
» professorem (2). » Ce qui pourrait faire croire que ce médecin de Charles VII n'était point natif de Tournai, est que les bibliothécaires du Pays-Bas, Swertius, et Valère André Dessélius, ne font point mention de lui, quoiqu'il fût si capable de faire honneur à sa patrie.

(B) *Il fit des livres qui ont eu pendant long-temps une grande réputation.*] Le principal est son Commentaire sur Avicenne. Il fut imprimé à Lyon aux dépens du roi et par les soins de Janus Lascaris (3) *apud Johannem Trechsel* l'an 1498, en 4 volumes *in-folio* (4). Quelqu'un a débité que les médecins de Paris cachèrent ce bel ouvrage, afin que les étrangers ne s'en pussent prévaloir. *Cui* (Jacobo de Partibus) *si, quemadmodùm Tacitus* (*1) *Cæsari concedatis, ut propter magnitudinem cognitionis* (5), *et occupationes rerum, et seculi sui fatum, minùs eloquentiâ effecerit, quàm divinum ejus ingenium postulabat, habebitis alioqui virum tam celebrem, tam eruditum, tam copiosum, ut non veritus sit affirmare Johannes Agricola Medicus Germanus* (*2), « majores ves-
» tros, quibus commentum illud
» ingens et vastum in Avicennam
» primùm obtigerat, centum annos
» perpetuos apud se, clàm, et secre-
» tò continuisse, nullisque nationi-
» bus aliis hoc communicari susti-
» nuisse, priusquàm secula quædam
» περιπλομένων revoluta essent. » *Sed quidquid sit de hâc historiâ, vel potiùs ex subductâ temporis ratione non ineleganti fabellâ, hoc loco mihi venit in mentem, quod narratur de veteris Romæ tam catis, et cautis jurisconsultis, qui fastorum, dierumque singulorum rationem penès se unos esse voluerunt, donec inventus est quidam scriba Cneius Flavius, qui fastos ipsos populo ediscendos proponeret, suorumque magistrorum tam arcanam, occultamque sapientiam compilaret, ac pervulgaret* (*): *inventus est enim tandem Janus Lascaris è Paleologorum familiâ princeps Constantinopolitanus, qui hoc universæ medicinæ Sacrarium, hoc, si diis placet, tectum et involutum non Eleusiniarum, sed Parisiensis Æsculapii mysterium, symmistis omnibus, medicis reseravit, aperuit, communicavit.*

Hoc autem imperium, quod Jacobus de Partibus ab iis omnibus, qui illum præcesserant legitimè delatum obtinuit; illud idem diversâ ratione Johannes Fernelius omnibus, qui eum secuturi sunt, ita præripuit, ut non solùm medicorum seculi decimi quinti princeps (6), etc. Il a fallu alonger cette citation, afin qu'elle pût servir de preuve au texte de cette remarque.

Entre les autres ouvrages de Jacques des Parts, mentionnés dans le *Lindenius renovatus*, je marquerai seulement ces deux-ci : *Summa Alphabetibâ Morborum ac Remediorum ex libris Mesuæ excerpta. Inventarium seu Collectorium receptorum omnium Medicaminum, Confectionum, Pulverum, Pilularum, Emplastrorum, Unguentorum, et Oleorum, et aliorum cuivis usui reservandorum.* L'édition de ce dernier ne marque ni le temps ni le lieu de l'impression (7).

(C) *Les baigneurs de Paris voulurent l'assassiner, etc.*] Tout le passage que je vais citer de Riolan est curieux, et peut servir à cet article;

(1) *En trois gros volumes.* Riolan, Recherches des Écoles de Médecine, *pag.* 171.

(2) *Là même, pag.* 170.

(3) *Voyez la remarque précédente.*

(4) Lindenius renovatus, *pag.* 490. Gesner *marque l'an* 1496. Riolan *ne fait mention que de trois volumes.*

(*1) Lib. de claris Oratoribus.

(5) *Plusieurs éditions de Tacite ont* cogitationum.

(*2) Epist. nuncupat. comment. in Galenum de locis affectis.

(*) Videatur præfatio et epist. nuncupat. ejus Operibus ab eodem Lascaris præfixa.

(6) Naudæus, de Antiq. Scholæ Medicæ Paris., *pag.* 48 *et sequent.*

(7) Lindenius renovatus, *pag.* 491.

oi je ne le mutile point. souffrir que *Fracastor*, *talien très-docte*, par- fièvre pourprée, en son *Morbis contagiosis*, dise tait pas connue en Fran- 29, lorsque André Nau- ›assadeur pour la répu- Venise, mourut de cette ›is. Je puis vérifier qu'el- ite au commencement du ›, par Sébastianus Mon- ies Opuscules; et qu'à la [re]. siècle (8), un médecin ıommé Jacques des Parts, ·emier écrit assez claire- loctement, employant pour sa guérison. C'est qui dit que de son temps et les étuves étaient si à Paris, qu'ayant con- magistrats de les défen- mps de peste, les bai- viers voulurent l'assassi- e se fût sauvé (9). »

ègue ensuite six vers la- alien nommé Brixianus, ville de Paris *pour les* *ɛs*, au commencement du et vous trouverez dans ieu (10), que lorsque la entrée à Paris, en 1466, atre bains pour elle et nes, chez Jean Dauvet, sident. Il met cela (11) les voluptés de Louis XI, *es et peu connues aux* *ıce ses prédécesseurs*. Il prince en apporta *la* *Flandres*, et il cite Phi- ines, qui a mis les bains *ssolutions que la paix* *nues au Pays-Bas*. Mais apporté de Jacques des ir qu'ils étaient fort en s, avant que Louis XI ndres.

lire le XV[e]. Naudé, de Antiq. Paris., *pag*. 48, *fait la même*

cherches des Écoles de Médecine,

Histoire de Louis XI, *au com-* *m*. 273.

, *liv*. *XII*, *pag*. 733.

L (BLAISE), l'un des ıes esprits du monde*, naquit à Clermont en Auvergne, le 19 de juin 1623. Il n'eut jamais d'autre précepteur que monsieur son père, qui était un fort savant homme (A), habile mathématicien et président à la cour des aides de sa province, et d'ailleurs rempli d'une tendresse extraordinaire pour cet enfant, son fils unique (*a*). Cette tendresse le porta à quitter sa charge et à s'établir à Paris, l'an 1631, afin de vaquer plus utilement à l'instruction de son fils, qui dès l'enfance donna des preuves d'un esprit fort au-dessus du commun; car *il voulait savoir la raison de toutes choses... et il ne pouvait se rendre qu'à ce qui paraissait vrai évidemment*, *de sorte que quand on ne lui disait pas de bonnes raisons*, *il en cherchait lui-même; et quand il s'était attaché à quelque chose*, *il ne la quittait point qu'il n'en eût trouvé quelqu'une qui le pût satisfaire* (*b*). Il était à craindre qu'avec un tel tour d'esprit il ne se précipitât au libertinage; néanmoins il fut toujours éloigné de ce défaut: il distingua exactement toute sa vie les droits de la foi d'avec ceux de la raison (B). Ce que l'on conte de la manière dont il apprit les mathématiques semble tenir du miracle (C), aussi bien que les progrès qu'il y fit en très-peu de

* Les additions de Chaufepié sont extraites des traducteurs anglais de Bayle, qui citent les *Hommes illustres* de Perrault. Chaufepié a ajouté de son chef la critique de quelques-unes des remarques de Voltaire sur les pensées de Pascal.

(*a*) *Il avait deux filles*, *dont l'une fut religieuse à Port-Royal*, *l'autre mariée à M. Périer*.

(*b*) Vie de M. Pascal, par madame Périer, *pag*. 5.

temps (D). Mais ce qu'on assure de sa piété, et de son humilité (c), n'est guère moins merveilleux (E). Après avoir travaillé avec ardeur aux expériences de la nouvelle philosophie, il abandonna cette étude (F), et *toutes les autres connaissances, pour s'appliquer uniquement à l'unique chose que* JÉSUS-CHRIST *appelle nécessaire* (d). Il n'avait pas encore vingt-quatre ans, lorsque la lecture de quelques écrits de piété lui firent prendre cette sainte résolution. La patience qu'il fit paraître dans ses maladies, qui furent longues et fréquentes, doit être aussi un sujet d'étonnement (G), et l'on ne doit guère moins admirer sa disposition envers ceux qui l'offensaient, et envers ceux qui manquaient à l'obéissance qu'on devait au roi. Il était insensible à la faute de ceux-là, et irréconciliable pour ceux-ci (H). Il mourut à Paris, le 19 d'août 1662, âgé de trente-neuf ans et deux mois (e). Il travaillait depuis long-temps à un ouvrage contre les athées, et contre tous ceux qui n'admettent pas les vérités de l'Évangile. Il ne vécut pas assez pour donner la forme aux matériaux qu'il assemblait. Ce qu'on en trouva parmi ses papiers a été rendu public, et a été admiré. Il y met dans un très-beau jour une pensée dont Arnobe s'est servi (I); c'est que ceux qui croient un Dieu peuvent être heureux éternellement s'ils ont raison, et ne perdent rien s'ils se trompent; mais un athée ne gagne rien s'il a raison, et se rend malheureux éternellement s'il se trompe. Les Lettres Provinciales de M. Pascal ont passé, et passent encore pour un chef-d'œuvre (K). Quelques auteurs ont nié mal-à-propos qu'il y ait eu des arrêts de condamnation contre elles (L). On a publié que les derniers jours de sa maladie il détesta cet ouvrage, et se repentit d'avoir été janséniste (f); mais cela s'est trouvé faux (M), sans que néanmoins on puisse nier qu'il y ait eu quelque discorde entre lui et messieurs de Port-Royal (N)*[1]. J'oubliais de dire que c'est de lui que les jansénistes ont appris à se désigner par *on* (O)*[2].

(c) *Voyez la rem.* (G).

(d) Vie de Pascal, *page* 12.

(e) *Tiré de sa* Vie, *composée par madame* Périer *sa sœur. Cette* Vie *est à la tête des* Pensées de M. Pascal, *à l'édition d'Amsterdam*, 1684.

(f) *Voyez la rem.* (M), *vers la fin.*

*1 Leclerc prétend que Pascal n'a jamais été janséniste, *à parler exactement*; il ne l'était que d'affection et de préjugé.

*2 Les *Œuvres complètes de B. Pascal* ont été publiées par l'abbé Bossut, Lahaye (Paris) 1779, 5 volumes in-8°., et réimprimées en 1819, 5 volumes in-8°. Le prix de l'*Éloge de Pascal*, proposé par l'académie des jeux floraux de Toulouse, a été remporté par M. G. M. Raymond, en 1816. Cet éloge a été imprimé en 1816, c'est M. G. M. Raymond qui a donné à la *Biographie universelle* (tom. XXXIII), l'article de B. Pascal. M. J. H. Monier, avocat-général à la cour royale de Lyon, a publié un *Essai sur Blaise Pascal*, Paris, 1822, in-8°.

(A) *Monsieur son père ..... était un fort honnête homme.*] Il s'appelait ÉTIENNE PASCAL. Il était né l'an 1588, *à Clermont en Auvergne, de l'une des bonnes maisons de la province. Son père avait été trésorier de France, à Riom, et sa mère, qui portait pareillement le surnom de Pascal, était fille du sénéchal d'Auvergne, à Clermont* (1). Étienne Pascal *quitta la province, après avoir fait passer sa charge de président à l'un de ses frères, et se retira à Paris comme en un lieu favorable* au

(1) Baillet, Vie de Descartes, *tom. I*, *p.* 332.

essein qu'il avait formé de bien élever son fils (2). Il se joignit à M. de Roberval, pour répondre aux objections de M. Descartes, contre un ouvrage de M. de Fermat, *de Maximis et Minimis* (3); mais il n'eut guère de part aux suites de cette dispute, car il s'éloigna de Paris, *et se retira loin du commerce public, de peur que sa présence n'irritât quelques puissances offensées, et qu'elle ne les portât à faire quelque chose au préjudice de sa liberté. La disgrâce où il croyait être tombé n'était que la suite de celle de l'un de ses intimes amis, qui avait été arrêté et conduit à la Bastille, pour quelques troubles excités à l'Hôtel-de-Ville. M. Pascal, persuadé de la droiture du cœur de son ami, avait remarqué qu'il y avait plus de malheur que de crime dans la manière dont il avait donné occasion au trouble. Il ne s'était pas contenté de parler en faveur de son ami, il avait encore osé prendre la défense de diverses personnes injustement traitées par la vexation de quelques officiers intéressés. Il avait appris de plus que cette affaire avait été rapportée avec des circonstances très-odieuses à M. le chancelier Séguier. C'est pourquoi la crainte d'avoir déplu à ce premier magistrat du royaume l'avait fait écarter, pour prévenir les effets de son ressentiment. Il demeura environ un an dans son éloignement, jusqu'à ce que M. le cardinal de Richelieu, informé de son mérite et du sujet de sa retraite, par madame la duchesse d'Aiguillon, et par monsieur le chancelier même, le fit revenir en 1639, et l'établit peu de temps après intendant de Normandie, à Rouen* (4). Il mourut l'an 1651 (5). Il était devenu ami de M. Descartes.

(B) *Il distingua exactement toute sa vie les droits de la foi d'avec ceux de la raison.*] Voici ce que l'on nous conte dans sa Vie, composée par madame Périer sa sœur. « Il avait été » jusqu'alors (6) préservé, par une » protection de Dieu particulière, de » tous les vices de la jeunesse, et ce » qui est encore plus étrange à un » esprit de cette trempe et de ce caractère, il ne s'était jamais porté » au libertinage pour ce qui regarde » la religion, ayant toujours borné » sa curiosité aux choses naturelles. » Il m'a dit plusieurs fois qu'il joignait cette obligation à toutes les » autres qu'il avait à mon père, qui, » ayant lui-même un très-grand respect pour la religion, le lui avait » inspiré dès l'enfance, lui donnant » pour maximes, que tout ce qui est » l'objet de la foi ne le saurait être » de la raison, et beaucoup moins y » être soumis. Ces maximes qui lui » étaient souvent réitérées par un » père pour qui il avait une très-grande estime, et en qui il voyait » une grande science, accompagnée » d'un raisonnement fort net et fort » puissant, faisaient une si grande » impression sur son esprit, que, » quelques discours qu'il entendît » faire aux libertins, il n'en était » nullement ému; et quoiqu'il fût » fort jeune, il les regardait comme » des gens qui étaient dans ce faux » principe, que la raison humaine » est au-dessus de toutes choses, et qui » ne reconnaissent pas la nature de » la foi: et ainsi cet esprit si grand, » si vaste et si rempli de curiosités, » qui cherchait avec tant de soin la » cause et la raison de tout, était en » même temps soumis à toutes les » choses de la religion comme un » enfant; et cette simplicité a régné » en lui toute sa vie: de sorte que » depuis même qu'il se résolut de ne » plus faire d'autre étude que celle » de la religion, il ne s'est jamais » appliqué aux questions curieuses » de la théologie; et il a mis toute la » force de son esprit à connaître et à » pratiquer la perfection de la morale » chrétienne, à laquelle il a consacré » tous les talens que Dieu lui avait » donnés (7). »

(C) *La manière dont il apprit les mathématiques semble tenir du miracle.*] Son père l'ayant vu extraordinairement enclin (8) *aux choses de raisonnement*, craignit que la connaissance des mathématiques *ne l'empêchât d'apprendre les langues. Il se*

(2) *Là même.*
(3) *Là même*, pag. 331, *à l'ann.* 1638.
(4) Baillet, Vie de Descartes, *tom. I*, *pag.* 339, 340.
(5) *Là même*, *pag.* 832.
(6) *C'est-à-dire jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans.*

(7) Vie de Pascal, *pag.* 12, 13.
(8) *Préface* de l'Équilibre des Liqueurs. *Voyez aussi madame* Périer, Vie de Pascal, *pag.* 6.

résolut donc de lui ôter, autant qu'il pourrait, toute idée de géométrie ; *il serra tous les livres qui en traitaient, et il s'abstenait même d'en parler en sa présence avec ses amis*. Il ne put néanmoins refuser aux importunes curiosités de son fils cette réponse générale : *la géométrie est une science qui enseigne le moyen de faire des figures justes, et de trouver les proportions qu'elles ont entre elles : mais en même temps il lui défendit d'en parler, et d'y penser davantage*. Sur cette simple ouverture, l'enfant (9) se mit *à rêver à ses heures de récréation*, et à faire des figures sur les carreaux de la chambre avec du charbon. Il cherchait les proportions des figures, il se fit lui-même des définitions et des axiomes, et puis des démonstrations ; *et il poussa ses recherches si avant, qu'il en vint jusqu'à la 32e. proposition du premier livre d'Euclide*. Car son père l'ayant surpris un jour au milieu de ces figures, *et lui ayant demandé ce qu'il faisait, il lui dit qu'il cherchait telle chose, qui était justement* cette proposition d'Euclide. *Il lui demanda ensuite ce qui l'avait fait penser à cela, et il répondit que c'était qu'il avait trouvé telle autre chose ; et ainsi rétrogradant et expliquant toujours par ses noms de barre et de rond, il en vint jusqu'aux définitions et aux axiomes qu'il s'était formés*. Vous trouverez tout ceci plus amplement avec ses suites dans les auteurs que je cote en note (10). J'ai rapporté ailleurs un fait qui approche un peu de cela, et qui concerne le père Maignan. Voyez la remarque (E) de son article.

(D) . . . *Les progrès qu'il y fit en très-peu de temps*.] M. le Pailleur, ayant su ce qu'on vient de lire, conseilla à M. Pascal le père, qui le lui avait raconté, de ne plus gêner son fils. M. Pascal suivit ce conseil, et donna les élémens d'Euclide à l'enfant, qui « (11) l'entendit tout seul sans » avoir jamais eu besoin d'aucune ex- » plication ; et il y entra d'abord si » avant, qu'il se trouvait dès lors ré- » gulièrement aux conférences q » se faisaient toutes les semaines, » tous les plus habiles gens de Pa » s'assemblaient pour y porter le » ouvrages, ou pour examiner ce » des autres. Le jeune M. Pascal » tint dès lors sa place aussi bi » qu'aucun autre, soit pour l'ex » men, soit pour la production. » y portait aussi souvent que pers » ne des choses nouvelles ; et il e » arrivé quelquefois qu'il a déc » vert des fautes dans des propositio » qu'on examinait, dont les aut » ne s'étaient point aperçus. Cep » dant il n'employait à l'étude de l » géométrie que ses heures de récré » tion, apprenant alors les lang » que son père lui montrait. Ma » comme il trouvait dans ces scienc » la vérité qu'il aimait en tout av » une extrême passion, il y avanç » tellement pour peu qu'il s'y occ » pât, qu'à l'âge de seize ans il f » un traité des Coniques, qui pas » au jugement des plus habiles pou » un des plus grands efforts d'espri » qu'on puisse s'imaginer. Aussi M » Descartes, qui était en Hollan » depuis longtemps, l'ayant lu, » ayant ouï dire qu'il avait été f » par un enfant âgé de seize ans, ai » mieux croire que M. Pascal le pè » en était le véritable auteur, » qu'il voulait se dépouiller de l » gloire qui lui appartenait légiti » ment pour la faire passer à son fi » que de se persuader qu'un enfa » de cet âge fût capable d'un ouvr » de cette force ; faisant voir, par » éloignement qu'il témoigna de cr » re une chose qui était très-véritab » qu'elle était en effet incroyable » prodigieuse. A l'âge de dix-neuf a » il inventa cette machine admira » d'arithmétique (12), qui a été es » mée une des plus extraordinair » choses qu'on ait jamais vue. » ensuite, à l'âge de vingt-trois an » ayant vu l'expérience de Torricelli » il en inventa, et en fit un trè » grand nombre d'autres nouvelles. » N'oublions pas cette marque de la force prématurée de ce grand génie. « Lorsqu'il n'avait encore qu'onze

(9) *Il n'avait alors que douze ans. Madame* Périer, *là même, et la préface* de l'Équilibre des Liqueurs.

(10) *Préface* de l'Équilibre des Liqueurs. *Madame* Périer, Vie de Pascal. *M.* Baillet, Enfans célèbres, *art. LXXII*.

(11) *Idem, ibidem, pag.* 8 *et suiv.*

(12) *Il en présenta une au roi, et une à M. le chancelier, et puis il en donna une à M. Carcavi. Voyez* Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* 378.

ans, quelqu'un ayant à table, sans y penser frappé un plat de faïence avec un couteau, il prit garde que cela rendait un grand son, mais qu'aussitôt qu'on mettait la main dessus ce son s'arrêtait. Il voulut en même temps en savoir la cause; et cette expérience l'ayant porté à en faire beaucoup d'autres sur les sons, il y remarqua tant de choses, qu'il en fit un petit traité qui fut jugé très-ingénieux et très-solide (13). » Voici une chose qui mérite d'être rapportée. Un homme d'esprit qui a raillé finement (14) ceux qui ont fait la préface que j'ai citée (15), introduit M. Descartes se servant de ces paroles : « Cet homme (16) est heu- » reux en matière de réputation. On » fit autrefois accroire à bien des » gens qu'il avait composé et tiré du » seul fonds de son esprit un livre des » Coniques, à l'âge de seize ans : ce » livre me fut envoyé, et avant que » d'en avoir lu la moitié, je jugeai » (*) qu'il avait fort appris de M. des » Argues; ce qui me fut confirmé in- » continent après, par la confession » qu'il m'en fit lui-même (17). » L'auteur qui fait parler de la sorte M. Descartes lui fait aussitôt cette réponse (18). *Ce que vous dites là me surprend un peu : car dans la préface d'un traité de l'équilibre des liqueurs, imprimé après la mort de M. P... on cite votre témoignage sur cet article, et il n'est pas tout-à-fait conforme à celui que vous me rendez maintenant : car on n'y parle point du secours qu'il avait tiré de M. des Argues. On y dit seulement, que la chose vous parut si incroyable et si prodigieuse, que vous ne voulûtes pas la croire; que vous vous persuadâtes, que M. P... le père était en effet l'auteur de l'ouvrage, et qu'il en avait voulu faire honneur à son fils.* M. Descartes réplique : *je ne sais pas ce que l'on m'a fait penser ou dire dans cette préface; mais je sais bien que je ne vous dis rien maintenant, que je n'aie écrit en propres termes au* (*) *P. Mersenne, dès que j'eus vu l'ouvrage.* On me permettra sans doute de dire que l'auteur de ce dialogue ne rapporte pas exactement ce qui fut écrit par M. Descartes au père Mersenne. Les paroles de la lettre sont celles-ci (19) : « J'ai reçu » aussi l'essai touchant les Coniques, » du fils de M. Pascal, et avant que » d'en avoir lu la moitié, j'ai jugé » qu'il avait appris de M. des Argues, » ce qui m'a été confirmé inconti- » nent après par la confession qu'il » en fait lui-même ». Cela signifie manifestement que M. Pascal, un peu après la moitié de son ouvrage, avoue qu'il a profité des lumières de M. des Argues : mais les paroles du dialogue veulent dire clairement que M. Pascal écrivant à M. Descartes, lui fit cette confession; ce qui porte à croire que ce jeune homme ayant ouï dire que ce philosophe le soupçonnait d'avoir profité des instructions de M. des Argues, lui écrivit une lettre pour lui avouer la justice de ce soupçon. Voilà quelles sont les conséquences naturelles du rapport que fait le dialogiste : il faut donc conclure qu'il met son lecteur hors du bon chemin, et qu'il le pousse à se faire une fausse idée du fait. L'objection ne laisse pas d'être bien forte contre la préface de l'équilibre; car enfin M. Descartes, n'écrit au père Mersenne quoi que ce soit qui témoigne qu'il admire le jeune Pascal, il ne lui donne aucun éloge, il ne dit point que l'ouvrage des Coniques lui ait paru bon, il n'en dit ni bien ni mal. Où est donc ce témoignage qu'on prétend qu'il ait rendu *que la chose était en effet incroyable et prodigieuse* (20)? Il est, dira-t-on, dans une autre lettre qui n'a jamais été imprimée. Il faut qu'on ajoute, et qui ne fut pas écrite au père Mersenne; car si elle lui avait été écrite, M. Baillet l'aurait citée, et ne se serait pas contenté de nous renvoyer à la préface de l'Équilibre des Liqueurs. M. Baillet nous apprend trois choses : 1°. que M. de Roberval, M. le Pailleur, et les autres amis de MM. Pascal, furent fâchés de ce que M. Descartes avait écrit au père Mer-

(13) *Préface* de l'Équilibre des Liqueurs.

(14) *Voyez le livre intitulé :* Voyage du Monde de Descartes, *pag.* 191, 192, *édit. de Hollande.*

(15) *Celle* de l'Équilibre des Liqueurs.

(16) *C'est-à-dire M.* Pascal.

(*) *Tom.* 2, *let.* 38.

(17) Voyage du Monde de Descartes, *pag.* 188.

(18) *Là même*, *pag.* 189.

(*) *Tom.* 2, *let.* 38.

(19) Descartes, *tom. II*, *lettre XXXVIII*, *p. m.* 217.

(20) *Préface* de l'Équilibre des Liqueurs.

senne. *Et qu'ils se récrièrent contre une opinion qui ne leur paraissait pas assez obligeante pour un enfant d'un si rare mérite : en quoi ils furent suivis de MM. de Port-Royal, qui firent donner sur ce point un avis à M. Clercelier, après qu'il eût rendu public ce témoignage de M. Descartes par la première édition de ses Lettres* (21). 2°. Que ce grand philosophe, se réglant sur le vraisemblance, ne put se persuader qu'un jeune enfant fût l'auteur d'un si bon livre. Il manda donc *sans artifice la chose comme il la croyait*. Il aima mieux chercher à l'ouvrage *un auteur parmi les plus consommés d'entre les mathématiciens, que de s'exposer à perdre pour d'autres occasions la créance qu'il avait acquise sur les esprits qui le connaissaient sincère, par la facilité qu'il aurait eue à croire une chose qu'il n'aurait pas été en état de faire croire aux autres sur sa simple parole. C'est pourquoi, lorsque ensuite de quelques éclaircissemens il vit qu'il était hors d'apparence de rien attribuer de cet ouvrage à son ami M. des Argues, « il (*) aima mieux croire que M. Pascal le père en était le véritable auteur, que de se persuader qu'un enfant de cet âge fût capable d'un ouvrage de cette force.* » 3°. Que *c'est aussi le vraisemblable qui avait pu engager M. Descartes dans cette erreur de fait, lorsque se souvenant de la liaison de M. des Argues avec MM. Pascal, et voyant dans le Traité du jeune auteur de seize ans des choses qu'il croyait avoir vues peu de temps auparavant dans l'écrit de M. des Argues, il jugea que celui-ci pouvait avoir eu part à ce Traité, d'autant plus volontiers que le jeune Pascal y alléguait M. des Argues* (22).

L'on ne saurait bien juger de cette dispute, jusques à ce que l'on soit éclairci de ces deux choses : l'une s'il est vrai que M. Descartes, renonçant à son premier jugement, ait écrit que M. Pascal le père avait fait passer à son fils la gloire de ses Coniques : c'est ce qui ne paraît point par ses lettres imprimées, ni par ses lettres manuscrites que M. Baillet a consultées, ni par aucun autre document circonstancié ; on n'a là-dessus que le témoignage vague de ceux qui ont publié l'Équilibre des Liqueurs ; l'autre chose, dont il faut être éclairci, est de savoir en quels termes il est fait mention de M. des Argues dans le traité de M. Pascal. S'il y est simplement nommé, M. Descartes a eu grand tort de soutenir que M. Pascal avoue qu'il a appris de M. des Argues ; mais si M. Pascal y fait cet aveu, ses amis et ceux de son père ont eu grand tort de se plaindre de M. Descartes.

(E) *Ce qu'on assure de sa piété.... est. . . . . merveilleux.*] J'en parlerai ci-dessous plus amplement (23) : je n'en touche ici qu'une preuve. *Dans les quatre dernières années de sa vie, comme il ne pouvait travailler, son principal divertissement était d'aller visiter les églises, où il y avait des reliques exposées, ou quelque solennité ; et il avait pour cela un almanach spirituel qui l'instruisait des lieux où il y avait des dévotions particulières ; et il faisait tout cela si dévotement, et si simplement, que ceux qui le voyaient en étaient surpris, ce qui a donné lieu à cette belle parole d'une personne très-vertueuse et très-éclairée, que la grâce de Dieu se fait connaître dans les grands esprits par les petites choses, et dans les communs par les grandes* (24).

(F) *Après avoir travaillé. . . . aux expériences de la nouvelle philosophie, il abandonna cette étude.*] La première expérience qu'il fit fut celle de Torricelli : il la réitera plusieurs fois (25), *et en tira plusieurs conséquences pour la preuve desquelles il fit plusieurs nouvelles expériences, en présence des personnes les plus considérables de la ville de Rouen* (26), *où il était alors* (27). . . . *il les fit imprimer en l'année* 1647, *et en fit un petit livret qu'il envoya par toute la France, et ensuite dans les pays étrangers. . . . Cette même année il fut averti d'une pensée qu'avait eue Torricelli, que l'air était pesant,*

(21) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* 40, *à l'ann.* 1639, 1640.
(*) *Préface* de l'*Équilibre des Liqueurs.*
(22) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, p.* 41.

(23) *Dans la remarque* (G).
(24) *Madame* Périer, Vie de Pascal, *pag.* 40.
(25) *Préface* de l'Équilibre des Liqueurs.
(26) *Son père y était intendant.*
(27) *C'est-à-dire l'an* 1646. *Voyez* M. Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* 328.

et que sa pesanteur pouvait être la cause de tous les effets qu'on avait jusqu'alors attribués à l'horreur du vide. Il trouva cette pensée tout-à-fait belle ; mais comme ce n'était qu'une simple conjecture et dont on n'avait aucune preuve, pour en connaître ou la vérité ou la fausseté, il fit plusieurs expériences.... qui ne le satisfaisant pas entièrement, il médita dès la fin de cette même année 1647, l'expérience célèbre qui fut faite en 1648. Le succès de cette expérience qu'il réitera depuis plusieurs fois.... le confirma tout-à-fait dans la pensée de Torricelli, de la pesanteur de l'air, et lui donna lieu ensuite d'en tirer plusieurs conséquences très-belles et très-utiles, et de faire encore plusieurs autres expériences, qu'il mit dans un grand traité qu'il composa en ce temps-là, où il expliquait à fond toute cette matière, et où il résolvait toutes les objections que l'on faisait contre lui. Mais ce traité a été perdu ; ou plutôt comme il aimait fort la brièveté, il l'a réduit lui-même aux deux petits traités qui ont paru après sa mort, et dont l'un est intitulé : *de l'Équilibre des Liqueurs*; et l'autre : *de la Pesanteur de la masse de l'Air*.

Il faut remarquer ici le reproche qu'on lui a fait, de n'avoir pas eu pour M. Descartes la reconnaissance qui lui était due. Servons-nous du dialogisme d'un auteur moderne. « (28) M. Descartes m'interrompit en » cet endroit, et me demanda ce » que c'était que cette expérience de » M. P..... Je lui répondis, que » c'était celle qui se fit en 1648, sur » le Puy de Dôme, avec le tube de » Torricelli, où le vif argent se trou» vait à une bien moindre hauteur » sur le sommet de la montagne, » qu'au milieu et au pied ; d'où l'on » avait conclu évidemment la pesan» teur de l'air. Cela s'appelle, re» prit M. Descartes, l'expérience de » M. P..... C'est donc parce qu'il » l'a exécutée, ou plutôt parce qu'il » l'a fait exécuter par M. Périer : » car assurément, ce n'est pas parce » qu'il l'inventa, ni parce qu'il en » prévit le succès. Et si cette expé» rience devait porter le nom de son » auteur, on eût pu à plus juste titre » l'appeler (*1) l'expérience de Descar» tes. Car ce fut moi qui le priai deux » ans auparavant (29), de la vouloir » faire ; et qui l'assurai du succès, » comme étant entièrement confor» me à mes principes ; sans quoi il » n'eût eu garde d'y penser, étant » d'une opinion contraire. » M. Baillet a confirmé la justice de ce reproche ; car voici ce qu'il nous apprend sous l'année 1647 (30). *M. Descartes, ravi de l'entretien de M. Pascal, trouva que toutes ces expériences étaient assez conformes aux principes de sa philosophie, quoique M. Pascal (*2) y fût encore alors opposé par l'engagement et l'uniformité d'opinions où il était avec M. de Roberval et les autres qui soutenaient le vide. Mais pour le récompenser de sa conversation, il lui donna avis (*3) de faire d'autres expériences sur la masse de l'air, à la pesanteur duquel nous avons déjà remarqué qu'il rapportait ce que les philosophes du commun avaient attribué vainement à l'horreur du vide (*4). Il l'assura du succès de ces expériences, quoiqu'il ne les eût point faites, parce qu'il en parlait conformément à ses principes. M. Pascal, qui lui promit dès lors quelques objections contre sa matière subtile, n'aurait peut-être pas eu grand égard à son avis, s'il n'eût été averti vers le même-temps d'une pensée toute semblable qu'avait eue le sieur Torricelli. Les expériences qu'il fit de la pesanteur de (*5) l'air en 1648, sur ces avis, se trouvèrent fort heureuses : mais il aima mieux en savoir gré au sieur Torricelli qu'à M. Descartes, qui s'est vu privé de sa reconnaissance, soit dans (*6) sa lettre à M. de Ribeyre, premier président de la cour des Aides de Clermont-Ferrand, où il fait l'histoire de ses ex-*

(28) Voyage du Monde de Descartes, *pag.* 188.

(*1) *Lett.* 77 *de Descartes, tom.* 3.

(29) *M.* Descartes *se trompe d'un an ; il en pria M.* Pascal, *à Paris, l'an* 1647, *et l'expérience fut faite l'an* 1648. *Voyez M.* Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* 330 : *je citerai ses paroles tout incontinent.*

(30) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, p.* 330.

(*2) *Lett. MS. à Mers., du* 4 *avril* 1648.

(*3) *Tom.* 3 *des Lettr., pag.* 443 *et* 438.

(*4) *M. Auzout prétend avoir donné le même avis à M. Pascal, dans le même temps.*

(*5) *Voyez les Lettr. MS. de Desc. à Mers., du* 13 *décembr.* 1647, *du* 31 *janvier* 1648, *du* 7 *février* 1648, *et du* 4 *avril* 1648.

(*6) *Du* 12 *juillet* 1651.

périences, soit dans la préface que l'un de ses amis a faite à son traité posthume de l'Équilibre des Liqueurs, et de la Pesanteur de l'Air. Vous voyez qu'on ne justifie pas M. Pascal à l'égard de M. Descartes, comme on venait de le faire à l'égard de Torricelli par ces paroles (31) : « Le bruit de » ses expériences étant répandu dans » Paris, on les avait confondues avec » celles d'Italie : et dans cette confu- » sion les uns attribuaient tout à » M. Pascal, les autres ne lui attri- » buaient rien. Pour informer le pu- » blic de la chose dans toutes ses cir- » constances, et pour rendre la jus- » tice qui était due à tous ceux qui » avaient part à cette invention, » M. Pascal s'était résolu l'année sui- » vante de faire imprimer une rela- » tion exacte des expériences qu'il » avait faites en Normandie ; et il » avait mis à la tête une préface, où » il énonçait celles d'Italie, dont il » ne connaissait pas encore l'auteur, » et dont il n'avait pu dire le nom, » qu'on n'avait su à Paris que depuis » que le cavalier del Pozzo avait » mandé de Rome que c'était le cé- » lèbre Torricelli, qui mourut vers » le même temps. Cette suppression » apparente du nom d'une personne » que M. Pascal préférait d'ailleurs à » tous les géomètres de l'antiquité, » donna lieu à quelques-uns de le » soupçonner d'avoir voulu se ren- » dre plagiaire de Torricelli, et de » croire même, quoique faussement, » qu'il l'était aussi du fameux capu- » cin le père *Valérien Magni* (32) *. »

Incontinent après toutes ces expériences qui confirmèrent M. Pascal dans l'opinion de la pesanteur de l'air, il (33) s'adonna à des études plus sérieuses, *qui le dégoûtèrent tellement des mathématiques et de la physique, qu'il les abandonna absolument. Car quoiqu'il ait fait depuis un traité de la Roulette sous le nom d'Ettonville, cela n'est pas contraire à ce que je dis ; parce qu'il trouva tout ce qu'il contient par hasard, et sans s'y appliquer, et qu'il ne l'écrivit que pour le faire servir à un dessein entièrement éloigné des mathématiques, et de toutes les sciences curieuses, comme on le pourra dire quelque jour* (34).

(G) *La patience qu'il fit paraître dans ses maladies . . . . est un sujet d'étonnement.*] Madame sa sœur en rapporte plusieurs particularités : je n'en copierai qu'une. « Il joignit à » cette ardente charité pendant sa » maladie, une patience si admira- » ble, qu'il édifiait et surprenait tou- » tes les personnes qui étaient autour » de lui ; et il disait à ceux qui lui » témoignaient avoir de la peine de » voir l'état où il était, que pour lui » il n'en avait pas, et qu'il appré- » hendait même de guérir. Et quand » on lui en demandait la raison, il » disait : C'est que je connais les dan- » gers de la santé et les avantages » de la maladie. Il disait encore au » plus fort de ses douleurs, quand » on s'affligeait de les lui voir souf- » frir : Ne me plaignez point ; la ma- » ladie est l'état naturel des chré- » tiens, parce qu'on est par-là com- » me on devrait toujours être, dans « la souffrance des maux, dans la » privation de tous les biens et de » tous les plaisirs des sens, exempt » de toutes les passions qui travail- » lent pendant tout le cours de la » vie ; sans ambition, sans avarice, » dans l'attente continuelle de la » mort. N'est-ce pas ainsi que les » chrétiens devraient passer la vie ; » et n'est-ce pas un grand bonheur » quand on se trouve par nécessité » dans l'état où l'on est obligé d'être, » et qu'on n'a autre chose à faire » qu'à se soumettre humblement et » paisiblement? C'est pourquoi je ne » demande autre chose, que de prier » Dieu qu'il me fasse cette grâce. » Voilà dans quel esprit il endurait » tous ses maux (35). » L'auteur des

(31) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, p.* 329.

(32) *La suite de ce passage, où l'on apprend la conviction de ce capucin, se voit, remarque* (B) *de l'article* Magni, *tom. IX, pag.* 51.

* Comme s'il était tourmenté de la faiblesse de ses argumens pour Magni contre Pascal (voyez la note ajoutée sur la remarque (C) de l'article Magni, tom. X, pag. 51). Leclerc dit que les argumens tirés contre ce père, en faveur de Pascal, par les amis de ce dernier, n'ont pas autant de force que celui qu'on pourrait faire pour prouver que Pascal avait puisé dans Pierre Petit, intendant des fortifications, et physicien assez estimé de ce temps, dont les expériences seraient de 1646.

(33) *Préface* de l'Équilibre des Liqueurs, *vers la fin. Voyez aussi madame* Périer, Vie de Pascal, *pag.* 12.

(34) *Voyez madame* Périer, Vie de Pascal, *pag.* 24, 25.

(35) *Là même, pag.* 44.

Nouvelles de la République des Lettres a fait sur cela quelques réflexions, et sur l'avantage que l'on peut tirer de la dévotion extraordinaire d'un si excellent mathématicien, et d'un si grand philosophe. Elle sert, dit-il, à réfuter les libertins : *ils ne peuvent plus nous dire qu'il n'y a que de petits esprits qui aient de la piété* (36). On ne peut disconvenir qu'il ne soit rare de voir une grande dévotion dans les personnes qui ont une fois goûté l'étude des mathématiques, et qui ont fait dans ces sciences un progrès extraordinaire. Je ne sais si l'on n'en peut pas dire ce que l'abbé Furetière disait des procureurs. « Il y a des » saints qui ont été avocats, sergens, » comédiens même (37), enfin il n'y » a point de profession, si basse » qu'elle puisse être, dont il n'y ait » eu des saints ; mais il n'y en a » point de procureurs (38) » On parle d'un curé qui adopta une maxime semblable à celle de M. Pascal, mais ce fut envers un autre et non pas envers lui-même. Je me souviens qu'on met en question dans les Sérées de Bouchet, *si un curé fit bien de ne vouloir pas prier pour la santé d'un sien paroissien, qui l'avait envoyé querir pour prier Dieu qu'il le remît en santé. Car le curé lui ayant demandé en quel temps il était meilleur chrétien, ou en santé, ou en maladie, et le malade lui ayant répondu que c'était quand Dieu le visitait : Il vaut donc mieux, répliqua son curé, que tu demeures ainsi, afin que tu sois plus homme de bien* (39). L'action de ce curé n'est pas des plus difficiles ; mais s'il avait souhaité pendant une forte maladie que l'on priât Dieu qu'elle durât, il eût fait un coup surprenant.

Il y eut dans la conduite de M. Pascal quelques autres choses qui ne sont pas moins singulières que ses maximes sur la santé. « Les conversations » auxquelles il se trouvait souvent » engagé, quoiqu'elles fussent toutes » de charité, ne laissaient pas de lui » donner quelque crainte qu'il ne s'y » trouvât du péril ; mais comme il » ne pouvait pas aussi en conscience » refuser le secours que les personnes » lui demandaient, il avait trouvé » un remède à cela. Il prenait dans » les occasions une ceinture de fer » pleine de pointes, il la mettait à » nu sur sa chair, et lorsqu'il lui » venait quelque pensée de vanité, » ou qu'il prenait quelque plaisir au » lieu où il était, ou quelque chose » semblable, il se donnait des coups » de coude pour redoubler la violen- » ce des piqûres, et se faisait ainsi » souvenir lui-même de son devoir » (40). » Il avait toujours dans l'esprit *ces deux grandes maximes, de renoncer à tout plaisir et à toute superfluité. Il les pratiquait dans le plus fort de son mal avec une vigilance continuelle sur ses sens, leur refusant absolument tout ce qui leur était agréable ; et quand la nécessité le contraignait à faire quelque chose qui pouvait lui donner quelque satisfaction, il avait une adresse merveilleuse pour en détourner son esprit, afin qu'il n'y prît point de part : par exemple, ses continuelles maladies l'obligeant de se nourrir délicatement, il avait un soin très-grand de ne point goûter ce qu'il mangeait* (41). Il n'avait nulle attache pour ceux qu'il aimait (42), et il conseillait aux autres de ne souffrir jamais *de qui que ce fût qu'on les aimât avec attachement ; que c'était une faute sur laquelle on ne s'examine pas assez, parce qu'on n'en conçoit pas assez la grandeur ; et qu'on ne considérait pas qu'en fomentant et souffrant ces attachemens, on occupait un cœur qui ne devait être qu'à Dieu seul ; que c'était lui faire un larcin de la chose du monde qui lui était la plus précieuse* (43). Il trouvait à redire *en des discours* que faisait sa sœur, et qu'elle croyait très-innocens. *Si je disais quelquefois*, dit-elle (44), *par occasion que j'avais vu*

(36) Nouvelles de la République des Lettres, *décembre* 1684, *au catalogue des livres nouveaux*, *num. II.*

(37) *M.* Chappuzeau, *dans son* Théâtre, *observe qu'il est sorti un martyr d'entre les comédiens : et qu'un saint Genest, dont l'église célèbre la fête, le* 31 *d'août, a fini ses jours par une glorieuse tragédie.*

(38) Furetiériana, *pag.* 144, *édition de Hollande.*

(39) Bouchet, Sérée XXXIII, *pag.* 224, *édition de Lyon*, 1618, in-8°.

(40) *Madame* Périer, Vie de Pascal, *pag.* 22.

(41) *Là même*, *pag.* 25.

(42) *Là même*, *pag.* 34.

(43) *Là même*, *pag.* 35.

(44) *La même*, *pag.* 32.

une belle femme, il se fâchait et me disait qu'il ne fallait jamais tenir ces discours devant des laquais ni de jeunes gens, parce que je ne savais pas quelle pensée je pourrais exciter par-là en eux. Il avait tant d'humilité, que le curé de Saint-Étienne-du-Mont, qui le vit dans toute sa dernière maladie, disait à toute heure, *c'est un enfant, il est humble, il est soumis comme un enfant* (45). Par cette même vertu, *on avait une liberté toute entière de l'avertir de ses défauts ; et il se donnait aux avis qu'on lui donnait sans résistance* (46). Ayant embrassé un genre de vie détaché du monde, à l'âge de trente ans, il se régla sur la maxime *de renoncer à tout plaisir et à toutes superfluités ; et c'est dans cette pratique qu'il a passé le reste de sa vie. Pour y réussir, il commença dès lors, comme il fit toujours depuis, à se passer du service de ses domestiques autant qu'il pouvait. Il faisait son lit lui-même, il allait prendre son dîner dans la cuisine et le portait à sa chambre, il le rapportait, et enfin il ne se servait de son monde que pour faire sa cuisine, pour aller en ville, et pour les autres choses qu'il ne pouvait absolument faire* (47). Enfin, pour choisir entre plusieurs autres maximes de M. Pascal, qui paraissent sans doute un peu bien outrées aux gens du monde, quelque chose d'assez singulier, je dois dire qu'il n'approuvait pas qu'un homme employât les phrases, *j'ai dit, j'ai fait, etc.* Voyez la dernière remarque.

(H) *Il était... irréconciliable pour les rebelles.*] « Il avait un si grand » zèle pour la gloire de Dieu, qu'il » ne pouvait souffrir qu'elle fût violée en quoi que ce soit ; c'est ce qui » le rendait si ardent pour le service » du roi, qu'il résistait à tout le monde de lors des troubles de Paris ; et » toujours depuis il appelait des prétextes toutes les raisons qu'on donnait pour excuser cette rébellion ; » et il disait que dans un état établi » en république comme Venise, c'était un grand mal de contribuer à » y mettre un roi, et opprimer la » liberté des peuples à qui Dieu l'a » donnée ; mais que dans un état où » la puissance royale est établie, on » ne pouvait violer le respect qu'on » lui doit que par une espèce de sacrilége, puisque c'est non-seulement une image de la puissance de » Dieu, mais une participation de » cette même puissance, à laquelle » on ne pouvait s'opposer sans résister visiblement à l'ordre de Dieu ; » et qu'ainsi l'on ne pouvait assez » exagérer la grandeur de cette faute, » outre qu'elle est toujours accompagnée de la guerre civile, qui est » le plus grand péché que l'on puisse » commettre contre la charité du » prochain ; et il observait cette » maxime si sincèrement, qu'il a refusé dans ce temps-là des avantages » très considérables pour n'y pas manquer. Il disait ordinairement qu'il » avait un aussi grand éloignement » pour ce péché-là, que pour assassiner le monde, ou pour voler sur » les grands chemins ; et qu'enfin il » n'y avait rien qui fût plus contraire à son naturel, et sur quoi il fût » moins tenté. Ce sont-là les sentimens où il était pour le service du » roi : aussi était-il irréconciliable » avec tous ceux qui s'y opposent ; et » ce qui faisait voir que ce n'était pas » par tempérament ou par attache à » ses sentimens, c'est qu'il avait une » douceur admirable pour ceux qui » l'offensaient en particulier. En sorte » qu'il n'a jamais fait de différence » de ceux-là d'avec les autres, et il » oubliait si absolument ce qui ne » regardait que sa personne, qu'on » avait peine à l'en faire souvenir ; et » il fallait pour cela circonstancier » les choses (48). Et comme on admirait quelquefois cela, il disait : Ne » vous en étonnez pas, ce n'est pas » par vertu, c'est par oubli réel ; je » ne m'en souviens point du tout. Cependant il est certain qu'on voit » par-là, que les offenses qui ne regardaient que sa personne ne lui » faisaient pas de grandes impressions, puisqu'il les oubliait si facilement ; car il avait une mémoire » si excellente, qu'il disait souvent » qu'il n'avait jamais rien oublié des » choses qu'il avait voulu retenir

(45) *Madame* Périer, Vie de Pascal, *pag.* 41.
(46) *Là même.*
(47) *Là même, pag.* 19.

(48) *On lui peut donc appliquer ce que* Cicéron, *in* Orat. pro Ligario *sub fin.*, *dit à César*, qui oblivisci nihil soles præter injurias.

» (49). » Si cela et les autres choses que j'ai rapportées sont véritables, il faut convenir nécessairement que M. Pascal était un prodige ; et si je m'osais servir de cette expression, je le nommerais un individu paradoxe de l'espèce humaine. Il mérite qu'on doute s'il est né de femme ; il le mérite, dis-je, mieux que ce grand philosophe de Sicile, que Lucrèce a régalé de cette louange (50). Une chose peut diminuer l'admiration de la haine qu'il portait aux séditieux ; c'est qu'il s'éleva de son temps une guerre dans le royaume la plus injuste qu'on vit jamais, et la plus préjudiciable au bien de la monarchie. A la vue des suites terribles qu'eut la sédition où les Parisiens se portèrent l'an 1648, pour remettre en liberté quelques magistrats, il n'y a point d'honnête homme qui ne conçût de l'horreur contre les soulevemens, et qui ne raisonnât à peu près comme Balzac, et même avec moins de ménagement pour le prince de Condé, le chef funeste de la révolte (51). *On commence ici à se rassurer*, dit-il, (52), *depuis que le siége de Cognac est levé, et nous n'appréhendons plus tant pour notre province. Mais quand la paix se ferait demain, cette courte guerre y laissera une longue mémoire des maux qu'elle a faits. Si on réforme et si on règle ainsi les états, bien heureux sont les états qu'on laisse dans la corruption et dans le désordre ! Le héros de M. d'Ablancourt a été le mien ; mais nous détestons également la guerre civile, et ne la pardonnons pas même à Jules César, quoique nous traduisions ses Commentaires.* Au reste, les amis de M. Pascal se glorifient beaucoup d'être sectateurs de la doctrine qui condamne la rébellion. Voyez ce que M. Arnauld (53) a cité du second tome des Essais de Morale.

(I) *Une pensée dont Arnobe s'est servi.*] Ce père avoue aux païens que les promesses de Jésus-Christ ne peuvent être prouvées, puisqu'elles regardent un bien à venir ; mais il ajoute qu'entre deux choses incertaines, il vaut mieux choisir celle qui nous donne des espérances que celle qui ne nous en donne point. On verra plus clairement la force de cette raison dans les paroles originales. *Sed et ipse* (Christus) *quæ pollicetur, non probat. Ita est. Nulla enim, ut dixi, futurorum potest existere comprobatio. Cùm ergò hæc sit conditio futurorum, ut teneri et comprehendi nullius possint anticipationis attactu ; nonne purior ratio est, ex duobus incertis, et in ambiguâ expectatione pendentibus, id potiùs credere, quod aliquas spes ferat, quàm omninò quod nullas ? In illo enim periculi nihil est, si quod dicitur imminere, cassum fiat et vacuum : in hoc damnum est maximum, id est salutis amissio, si cùm tempus advenerit, aperiatur non fuisse mendacium* (54). M. Pascal développe bien cette pensée, et se sert heureusement des proportions entre une gageure, et le hasard de perte et de gain qui font qu'on parie sans imprudence. Voyez le chapitre VI de ses Pensées (55) : on les imprima, l'an 1669, munies de plusieurs approbations qui en font l'éloge. Huit ans après il parut un livre (56), où ce raisonnement de M. Pascal fut poussé avec beaucoup d'étendue, et avec beaucoup de force. L'auteur avait été peu frappé de la critique du dessein de M. Pascal, faite par le défenseur du père Bouhours. Cet apologiste finit ses censures par la critique de ce passage. « Il est certain que Dieu est
» ou qu'il n'est pas, il n'y a point de
» milieu. Il y a un chaos infini entre
» ces deux extrémités. Il se joue un
» jeu à cette distance infinie où il

(49) *Madame* Périer, Vie de Pascal, *pag.* 36.

(50) *Nil tamen hoc habuisse viro præclarius in se,*
Nec sanctum magis, et mirum, carumque videtur.
Carmina quinetiam divini pectoris ejus
Vociferantur et exponunt præclara reperta ;
Ut vix humanâ videatur stirpe creatus.
Lucret., *lib. I, vs.* 730.

(51) *C'est-à-dire de la guerre à quoi les barricades de l'an 1648 donnèrent lieu peu à peu.*

(52) Balzac, lettre XXV à Conrart, *liv. II, pag. m.* 148, 149 : *la lettre est datée du* 20 *de novembre* 1651.

(53) Arnauld, Apologie pour les Catholiques, Ire. *part., chap. XI, pag.* 136.

(54) Arnobius, adversùs Gentes, *lib. II, pag. m.* 44.

(55) *Il est intitulé :* Qu'il est plus avantageux de croire que de ne pas croire ce qu'enseigne la religion chrétienne.

(56) *Intitulé* : Traité de religion contre les Athées, les Déistes et les nouveaux Pyrrhoniens, *et imprimé à Paris, chez Lambert Roulland*, 1677, in-12.

» arrivera croix ou pile. Que gagerez-vous ? Par raison vous ne pouvez dire que Dieu est ; par raison vous ne pouvez le nier. Ne blâmez donc point de fausseté ceux qui ont fait un choix ; car vous ne savez pas s'ils ont tort ou s'ils ont mal choisi. Non, direz-vous ; mais je les blâmerai d'avoir fait, non ce choix, mais un choix ; et celui qui prend croix, et celui qui prend pile ont tous deux tort. Oui, repartirai-je, mais il faut parier, cela n'est pas volontaire ; et ne parier point que Dieu est, c'est parier qu'il n'est pas. Lequel prendrez-vous? Pesons le gain et la perte en prenant le parti de croire que Dieu est. Si vous gagnez, vous gagnez tout ; si vous perdez, vous ne perdez rien. Que si vous dites, qu'il est incertain si vous gagnerez, et qu'il est certain que vous hasardez les plaisirs de cette vie que vous pariez, et que l'infinie distance qui est entre la certitude que vous exposez, et l'incertitude de ce que vous gagneriez égale le bien fini que vous exposez certainement à l'infini qui est incertain. Cela n'est pas ainsi, tout joueur hasarde avec certitude, pour gagner avec incertitude, sans pécher contre la raison (57). » Voici comment il a réfuté cela. *Taisez-vous, Pascal, je perds patience de vous entendre traiter la plus haute de toutes les matières, et appuyer la plus importante vérité du monde, et le principe de toutes les vérités, par une idée si basse et si puérile, par une comparaison du jeu de croix et pile, plus capable de faire rire que de persuader, et par un raisonnement si défectueux, et appuyé sur des fondemens incertains, et peut-être entièrement faux. Je ne dirai pas que vous avez fait d'abord une avance qu'un homme sage ne devrait pas faire ; et je ne sais pas avec quelle conscience vous pouvez dire à un libertin, que par raison on ne peut assurer que Dieu est. Je connais bien des gens qui se scandaliseraient étrangement de vous entendre tenir ce terrible langage ; et qui ne voudraient pas parier pour la théologie du directeur qui vous souffre ces façons de parler. A la bonne heure si votre raison morale était bonne, mais à la honte et de sa théologie et de votre morale, elle ne conclut rien du tout ; parce que toute sa force dépend de la vérité de cette proposition, que tout joueur hasarde avec certitude pour gagner avec incertitude, sans pécher contre la raison. En vérité, Pascal, si la divinité était aussi problématique que cette proposition, nous serions en mauvais termes. Tous les pères et les maris qui ne veulent pas que leurs enfans ou leurs femmes jouent, seraient athées nés, et vous soutiendraient avec opiniâtreté, qu'il est fort déraisonnable de hasarder un argent qu'on a certainement dans sa poche, avec lequel on peut vivre exempt de misère, pour en gagner un incertain, et s'exposer, comme il arrive souvent, à n'avoir ni l'un ni l'autre. Mais j'avais ouï dire que vous étiez si grand ennemi des casuistes relâchés : d'où vient que non-seulement vous ne condamnez pas le jeu, mais que vous voulez faire dépendre la religion et la divinité du jeu de croix et pile* (58)? Cette réfutation est faible, et ne mérite pas d'être examinée : il suffit de renvoyer le lecteur au chapitre de M. Pascal que j'ai cité, et à l'écrivain qui en fit une belle paraphrase huit ans après. Je me contente d'une observation qui fera juger que l'ami du père Bouhours manquait, ou de justesse, ou d'équité. Il regarde comme une avance scandaleuse, contraire à la sagesse et à la conscience, et digne des foudres d'un bon directeur, ces paroles de M. Pascal, *par raison vous ne pouvez dire que Dieu est.* Il suppose que c'est avouer à un libertin, *que par raison on ne peut assurer que Dieu est.* L'explication est très-fausse. M. Pascal ne lui avoue point une telle proposition ; il veut seulement ne la point combattre, et s'en prévaloir pour engager les athées à sortir de leur état. Il est clair comme le jour que les paroles de M. Pascal adressées au libertin sont équivalentes à celles-ci, *vous soutenez que par raison vous ne pouvez dire que Dieu est.*

(57) *L'abbé* de Villars, *Traité* de la Délicatesse, *dialogue V, pag.* 115, 116, *édition de Hollande.*

(58) *Là même, pag.* 116.

(K) *Les Lettres Provinciales...... ont passé et passent encore pour un chef-d'œuvre.*] Voyez les louanges que M. Perrault a données à cet ouvrage (59) : elles ont déterminé les meilleures plumes françaises qui soient parmi les jésuites, à réfuter ces Lettres-là par un livre (60) qui fut supprimé en France aussitôt qu'il y parut, l'an 1694, et que les libraires de Hollande ont réimprimé. De tant de livres qu'on a publiés contre les jésuites, il n'y en a point qui leur ait fait plus de tort et plus de chagrin que ces Lettres au Provincial. Elles ont été traduites en plusieurs langues. M. Nicolle, sous le nom de Guillaume Wendrock, théologien de Saltzbourg, les mit en latin, et y ajouta des notes et quelques dissertations (61). D'autres les mirent en anglais, en italien (62), et en espagnol (63). J'en ai vu une édition *in*-8°., à quatre colonnes qui contiennent le français, le latin, l'italien, et l'espagnol, deux colonnes dans une page, et deux colonnes dans l'autre ; en sorte qu'en ouvrant le livre on les voit toutes quatre à la fois.

Voici quelques recueils qui nous feront voir ce que l'on juge de la nouvelle réponse des jésuites aux Provinciales, les effets qu'elle a produits, et diverses choses qui appartiennent à l'histoire de ces deux livres : « Au bout de quarante ans on » a vu naître des cendres de tant » d'apologies foudroyées une nou» velle apologie des excès des casuis» tes ; apologie d'autant plus dange» reuse que l'auteur y cache plus » adroitement son but et son dessein, » et qu'il y met en œuvre tout ce » que sa rhétorique lui a pu fournir » d'ornemens et d'artifices capables » d'éblouir et de séduire le lecteur. » On est bien informé qu'elle a été » imprimée contre l'avis du révérend » père de la Chaise, contre la défense » expresse de feu M. l'archevêque de » Paris, contre toutes les lois de la » police. On l'a répandue avec pro» fusion et avec une ardeur extrême. » On l'a fait traduire en latin par » une des meilleures plumes de la » société. On l'a fait mettre en ita» lien par une autre, et par ces di» vers moyens on en a multiplié les » éditions, on en a rempli le monde. » Les impressions qu'ils en ont fait » faire en France, en Hollande, en » Flandre et ailleurs, et le soin » qu'ils ont pris de le recommander » et d'en faire achéter à leurs dévots » et à leurs dévotes, font justement » appréhender que ce livre n'ait déjà » fait beaucoup de ravage dans un » temps où le relâchement n'est déjà » que trop en crédit et trop appuyé. » On avait espéré que le saint-siége » ne laisserait pas courir impuné» ment un ouvrage si dangereux ; » mais il faut que le nombre des » grandes affaires qui sont depuis » quelques années à Rome sur le ta» pis, ait fait renvoyer à un autre » temps l'examen d'un livre rempli » de beaucoup de faits et de cita» tions, qu'on ne peut vérifier qu'a» vec beaucoup de loisir (64). » C'est ainsi que parle l'auteur anonyme (65) qui a réfuté la *Réponse aux Lettres Provinciales, ou Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe* ; c'est ainsi, dis-je, qu'il parle dans son épître dédicatoire. Voyons cet endroit de sa préface : « Les *Entretiens de* » *Cléandre et d'Eudoxe*, dont le » bruit commun fait le père Daniel » auteur, sont donc la dernière res» source de la société. Il a fallu près » d'un demi-siècle pour produire un » tel chef-d'œuvre et pour en former » l'ouvrier : et dès qu'il a paru au » monde, les cris de joie qu'ils ont » fait retentir partout, ont bien fait » voir que c'était là le prophète » qu'ils attendaient, et son ouvrage » le salut de la compagnie. S'ils s'é» taient flattés d'entraîner le public » dans ces mêmes sentimens d'estime,

(59) *Dans le II*e. *tome du* Parallèle des Anciens et des Modernes.

(60) *Intitulé* : Réponse aux Lettres Provinciales, de L. de Montalte, ou Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe. *Voyez-en l'extrait dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *novembre* 1694, *pag.* 113 *et suiv.*

(61) *Voyez l'article* Nicolle, *dans ce volume, pag.* [illegible], *remarque* (B).

(62) Cosimo Brunetti, *gentilhomme florentin, est l'auteur de la version italienne.*

(63) Gratien Cordero, *de Burgos, est l'auteur de la version espagnole.*

(64) *Épître dédicatoire d'* l'Apologie des Lettres Provinciales, de Louis de Montalte, *pag.* 8, *édition de Rouen*, 1697.

(65) *On croit que c'est dom* Petitdidier, *bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes.*

» et de le forcer, par le brillant de cette nouvelle défense, de se déclarer contre M. Pascal, ce n'est pas à moi à dire s'ils ont été trompés ou non. Cependant, je suis fort trompé moi-même, si malgré ce nouvel effort les Provinciales ne sont pas toujours en possession d'être les délices des gens d'esprit, et un original presque inimitable. Quant à Wendrock, son illustre défenseur, il sera jusqu'à la fin des siècles un souverain antidote contre le poison de la morale corrompue, un livre où les principes les plus importans de toute la morale chrétienne sont établis et défendus de la manière du monde la plus solide et la plus agréable, et une apologie des Provinciales que tous les efforts de la société n'affaibliront jamais. »

Je crois pouvoir dire que quand même l'ouvrage du père Daniel serait encore plus ingénieux et mieux raisonné qu'il ne l'est, il ne ferait pas revenir les admirateurs des Provinciales. Lisez là-dessus les paroles qu'un écrivain, qui était assez critique, et assez porté naturellement à la censure la plus mordante, a insérées dans l'une de ses compilations. *Il paraît depuis quelque temps*, dit-il (66), *une Réponse aux Lettres Provinciales, qui les bat entièrement en ruine, et qui cependant ne leur fera pas grand mal. Comment cela se peut-il faire? C'est que, quoique cette Réponse fasse voir évidemment les injustices outrées, les médisances atroces, les faussetés injurieuses hardiment répandues dans toutes ces lettres, contre une des plus célèbres sociétés qui soutiennent les intérêts de l'église, cependant, il y a si long-temps qu'elles ont mis par leur tour plaisant et enjoué le parti des rieurs, grand et fort petit, de leur côté, qu'elles sont en possession d'une autorité et d'un crédit qu'il sera très-difficile de leur ôter. Les jésuites auront beau rendre des services considérables à l'église et au public...... bien des gens ne laisseront pas de lire avec un esprit de facile crédulité les Lettres Provinciales, et ne voudront pas seulement voir la Réponse, ni même en entendre parler. En vérité la prévention est en cette occasion un jugement bien injuste, bien cruel et bien opiniâtre ; puisque, quoique ces Lettres aient été condamnées par les papes, par les évêques, par les docteurs, et brûlées par la main du bourreau par des arrêts du conseil d'état, elle s'est mise en une telle possession des esprits, qu'elle résiste à toutes ces puissances.* Il est certain que le zèle des anti-molinistes s'est rallumé pour les Provinciales depuis la Réponse du père Daniel. Ils les ont fait réimprimer avec de nouveaux *appendix* (67), ils ont donné à cela beaucoup d'attention. Lisez ce qui suit : « Vous savez que feu M. *Nicolle*, sous le nom de *Wendrock*, » avait publié en latin les *Lettres* » *Provinciales* avec des notes de sa » façon fort amples. Cet ouvrage a » été depuis peu traduit en français, » et l'on prétend que c'est par une » dame de Paris. Il a été imprimé à » Lyon, en trois volumes *in*-12. La » cour en ayant été informée, le roi » ordonna qu'on en saisît les exemplaires. Cela s'exécuta avec fracas; » mais sans succès. On alla chez les » associés du sieur *Anisson*, soupçonnés de cette impression, qui, » à ce qu'on prétend, en furent » avertis assez à temps pour en détourner les exemplaires ; de sorte » qu'on n'en a trouvé aucun. On en » voit ici (Paris) qu'on vend présentement neuf livres, c'est-à-dire, le » double de ce qu'ils se vendaient » auparavant. Il y a un avertissement » à la tête du premier volume, dans » lequel l'auteur dit, qu'il a fait » cette traduction à cause que les » *Entretiens* du père *Daniel*, qui » parurent en 1694, contre les *Lettres Provinciales*, attaquent en » français un auteur qui a écrit en » latin, et qu'il est bon que tout le » monde puisse juger de ce différent. » Il y a ensuite une histoire des Lettres Provinciales, qui n'est presque autre chose que les quatre » préfaces latines de Wendrock. A » la fin, on rapporte l'intrigue qui

(66) Richelet, les plus belles Lettres françaises sur toutes sortes de sujets, *tom. II*, *pag.* 322, 323, *édit. d'Amsterdam* 1698. *Il avertit que celui qui a fait la lettre dont ce passage est tiré s'appelle M.* Bordellon.

(67) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *août* 1699, *pag.* 202.

t ménagée à Bordeaux, pour ire condamner les lettres de Vendrock par le parlement (68). »

-) *Quelques auteurs ont nié mal ropos qu'il y ait eu des arrêts de damnation contre* les Lettres Prociales.] Un ministre ayant dit *on a brûlé et lacéré par la main bourreau la censure de la morale jésuites, écrite par les écrivains de rt-Royal, les Lettres Provincia-, et les autres livres qui ont cené cette morale détestable* (69); ici ce qui lui fut répondu: « Mais où M. Jurieu s'égare-t-il? Car outre qu'on ne sait point qu'on ait brûlé aucune censure de la morale des jésuites, faite par les écrivains de Port-Royal, et qu'il est faux en général qu'on ait brûlé et lacéré par les mains du bourreau les autres livres qui ont censuré cette morale, ni même les Lettres Provinciales: quand tout cela serait véritable, ce n'est pas par l'autorité de l'église, mais par une autorité purement séculière que cela aurait été fait. Et par conséquent il ne le faudrait pas reprocher à l'église (70). » L'auteur qui parle le la sorte s'est nommé l'abbé Richard *, et c'est un fort bon ami des ansénistes. Comment donc peut-il gnorer ce qui regarde le destin des Provinciales dans un point si important? Devait-il si fort négliger les écrits que les jésuites opposèrent à celui-là? Lui sied-il bien de n'avoir jamais jeté les yeux sur l'arrêt du parlement d'Aix, qu'ils imprimèrent à la fin de leurs réponses aux Lettres Provinciales? Voici la teneur de l'arrêt: « La Cour, après avoir ouï le » rapport des commissaires qui ont » vu et examiné lesdites Lettres, et » vu icelles, les a déclarées et dé- » clare diffamatoires, calomnieuses, » et pernicieuses au public: et en » conséquence ordonne qu'elles se- » ront remises entre les mains de » l'exécuteur de la haute justice, » pour être par lui brûlées sur le » pilori de la place des Prêcheurs de » cette ville d'Aix; a fait et fait in- » hibitions et défenses à tous impri- » meurs de plus en mettre sous la » presse, ni autres de semblable na- » ture; à tous marchands libraires » et autres de quelque condition et » qualité qu'ils soient, d'en tenir, » vendre ni débiter à peine de puni- » tion corporelle: leur enjoint de » les remettre sans délai par devers » le greffe, pour être supprimées, » sous même peine: ordonne que des » contraventions en sera informé par » le premier juge royal ou huissier » de la cour, pour les informations » rapportées, être procédé contre les » coupables, par la déclaration des » peines susdites: et afin que nul » n'en prétende cause d'ignorance, » sera le présent arrêt lu et publié » à son de trompe par tous les lieux » et carrefours de cette ville d'Aix. » Fait au parlement de Provence, » séant à Aix, et publié à la barre, » le 9 de février 1657 (71). » L'auteur de l'Histoire des cinq Propositions * de Jansénius, nous apprend (72) qu'*entre les ouvrages de Port-Royal, deux des plus considérables sont ceux qui parurent en latin, l'un sous le nom de* Paul Irénée, *pour justifier Jansénius, en niant le fait; l'autre sous le nom de* Wendrockius, *qui contenait une traduction latine des Lettres écrites au Provincial, avec des notes ou dissertations du même auteur, qu'on sait être M. Nicolle. Ces deux livres ayant été donnés à examiner, par ordre du roi, à treize docteurs de la faculté de Paris, dont quatre étaient évêques, et les autres, pour la plupart, professeurs en théologie, furent condamnés au feu par un arrêt du conseil d'état, rendu sur l'avis signé de ces treize censeurs, dont voici les termes:* « Nous soussignés, » députés par ordre du roi, pour porter notre jugement du livre qui a » pour titre: *Lettres Provinciales de* » *Louis de Montalte, etc.*, après l'a- » voir diligemment examiné, nous

(68) Nouvelles de la République des Lettres, janvier 1700, pag. 113.

(69) Jurieu, Préjugés, tom. I, pag. 387.

(70) Critique des Préjugés de M. Jurieu, pag. 304.

* Cet abbé Richard n'est autre que le père Gerberon. Voyez *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, pag. 338.

(71) Réponses aux Lettres Provinciales, pag. 517, 518, *édition de Liége*, 1658.

* L'Histoire des cinq Propositions, dit Leclerc, a pour auteur l'abbé Dumas, docteur de Sorbonne.

(72) Histoire des cinq Propositions, *liv. III*, pag. 175, 176.

» certifions que les hérésies de Jansé» nius condamnées par l'église y sont » soutenues et défendues ; et cela » non-seulement dans ces lettres, » mais encore dans les *notes de Guillaume Wendrock*, et dans les *Disquisitions de Paul Irénée*, qui y » sont jointes..... Nous témoignons » de plus que la médisance et l'insolence sont si naturelles à ces trois » auteurs, que..... et qu'ainsi ce li» vre est digne des peines que les » lois décernent contre les libelles » diffamatoires et hérétiques. Fait » à Paris, ce 7 de septembre de » l'année 1660. » Jugez par-là si le critique du ministre est excusable d'avoir nié une chose appuyée sur de tels faits.

(M) *On a publié..... qu'il se repentit d'avoir été janséniste; mais cela s'est trouvé faux.*] Voici un passage tiré d'une lettre du père Bouhours, écrite à un seigneur de la cour l'an 1668. « Qui ne sait présentement que M. » Pascal est l'auteur des *Provinciales*, » et qu'il était engagé dans le par» ti lorsqu'il écrivait? Si quelqu'un » doutait d'une vérité aussi constante » que celle-là, il serait aisé de l'en » convaincre par le témoignage de » M. Pascal même, que nous savons » de bonne part (*) avoir abjuré le » jansénisme à la mort (73). » Les jansénistes soutinrent qu'il n'était point vrai que M. Pascal eût fait cette abjuration. Lisez ces paroles de la réponse qu'ils firent à l'Apologie de l'archevêque d'Ambrun : elles indiquent un écrit où ce fait fut réfuté par des preuves convaincantes. « Il n'est pas » nécessaire non plus de détruire en » particulier tout ce qui a été réfuté » ailleurs par des traités exprès, com» me ce qu'il impute à M. Pascal » sur une prétendue attestation de » M. le curé de Saint-Étienne, d'avoir » abjuré le jansénisme, que l'on a » fait voir être faux par des preuves » convaincantes, qui sont le sujet » d'une lettre imprimée ensuite de la » réfutation de l'écrit du père Annat, » sur le mandement de M. d'Alet » (74) ». Le père Bouhours ay[a]... séré sa lettre dans un recueil d... cules, qu'il publia à Paris l'a[n]... en retrancha ce qui concerne... abjuration. Cela témoigne q[u]... avait reconnu la fausseté. Cep[endant]... il avait assuré ce fait d'une m... bien positive dans la premièr[e]... tion, et il renvoyait à une preu[ve]... thentique. Qui n'y aurait été at...

Le jésuite Corneille Hazart, ... réponse au factum des parens ... sénius, assura que *les Lettres P*[rovin]*ciales ont été rétractées et d*... *par son propre auteur, quand*... *empêché d'ajuster son compte a*... *sauveur* (75). Voici comment ... réplique : « Autre fausseté no[n]... » grossière, que M. Pascal ... » tracté et détesté les Lettres P[rovin]» ciales avant que de mouri[r]... » aux jésuites, qui l'ont avanc[é]... » leurs thèses, et qui la ré[pandent]... » dans le monde, à en don[ner des]... » preuves. Il y a plus de vi[ngt ans]... » qu'on a fait voir par un é[crit im]» primé qui est demeuré san[s répon]» se, que ce que M. Pascal a... » à son confesseur dans sa ... » maladie, d'un petit différe[nd entre]... » lui et ses amis, avait été ... » par ce confesseur, comme il ... » depuis. Mais ce qui est ind... » est que cela ne regardait en ... » sorte les Lettres Provincial[es]... paroles sont de M. Arnauld : ... de croire qu'elles sont très-vé[ritables]... puisqu'un écrivain ami des j[ésuites a]... observé (76), que M. Pas[cal]... avait changé d'opinion sur ... cipales matières de ses Provi[nciales]... et qui *ne pouvait pas douter*... *fût obligé de se rétracter p*... *ment là-dessus, pour désabu*[ser]... *que ces lettres avaient engagé*... *vaient engager à l'avenir dan*[s sa pre]*mière opinion*..... (77) *ne*... *mais mis en devoir d'en inf*[ormer le] *public, pas même à la mor*[t]... *qu'il en ait eu tout le temps.*

(N) *Il y a eu quelque disc*[ussion en]*tre lui et MM. de Port-Roy*[al]...

(*) *Cela est attesté par un écrit, signé de la main de M. le curé de Saint-Étienne-du-Mont, qui assista M. Pascal à la mort. Cet écrit est entre les mains de M. l'archevêque de Paris.*

(73) Lettre à un Seigneur de la Cour, *pag.* 21, 22, *édition de Paris*, 1668, *in-4°.*

(74) Pièces sur le Nouveau Testame[nt]... *tom. I, pag.* 498, *édit. de Cologne*, ...

(75) *Voyez le VIII°. volume de* ... pratique, *pag.* 465.

(76) *L'abbé* Dumas, Histoire des c[inq propo]sitions, *pag.* 202.

(77) *Là même, pag.* 203.

Histoire des cinq Proposi-
cette discorde roula sur
: savoir, sur la signature
ire, et sur les variations
isait les jansénistes.
t dit dans la XVII[e]. et dans
de ses lettres, qu'il n'y
(78) de *contestation sur*
nais uniquement sur le
on se croyait obligé d'ac-
la décision du pape *au re-*
int de droit. « (79) Mais il
elque temps après à l'ex-
pposée, qui était de croire
ns de Jansénius, qu'il ne
it point du sens de la grâce
ar elle-même, avait effec-
été condamné par les con-
des papes : que c'était né-
une vérité de foi, laquelle
as permis d'abandonner :
les papes en la condam-
ient trompés, non sur le
s sur le droit même. De là
concluait qu'il était im-
n cette occasion de sépa-
t d'avec le droit ; que la
des défenseurs de Jansé-
trompeuse, à moins qu'ils
stassent expressément de
r point condamner ce sens-
enfin ils ne pouvaient pas
ence faire autrement. C'est
us apprenons en partie de
, et en partie des répon-
les théologiens de Port-
it opposées. Il composa cet
'occasion de la signature
laire de l'assemblée (80)
igieuses de Port-Royal. En
t, elles avaient dit : *Nous*
ns sincèrement et de cœur
ie sa sainteté (Alexandre
pape innocent X ont dé-
hant la foi, et rejetons
erreurs qu'ils ont jugées y
raires : mais elles n'ajou-
is expressément qu'elles
ent le sens de Jansénius.
'aient l'avoir assez excepté
oir donné nulle atteinte ;
elles s'étaient excusées dans
ture de rendre témoignage

» d'autre chose que *de la pureté de*
» *la foi* : par où elles faisaient enten-
» dre tacitement qu'elles ne disaient
» rien touchant le fait de Jansénius. Ce-
» pendant M. Pascal commença, *non-*
» *seulement à blâmer librement cette*
» *signature, mais même il fit un écrit où*
» *il prétendait prouver qu'elle n'était*
» *pas sincère.* Ce sont les termes des
» théologiens de Port-Royal, dans la
» (*1) *lettre d'un ecclésiastique à un de*
» *ses amis, sur le sujet de la déclara-*
» *tion de M. le curé de Saint-Étienne,*
» *etc.* Cette lettre, datée du 15 juil-
» let 1666 est au bout d'un écrit de
» Port-Royal, intitulé : *Réfutation*
» *du livre du P. Annat, contenant*
» *des réflexions sur le mandement de*
» *M. l'évêque d'Alet, etc.* Et dans un
» écrit de l'année suivante, intitulé :
» *Défense de la foi des religieuses de*
» *P. R.*, 2[e]., *partie*, ils répètent en-
» core plus distinctement ce qu'ils
» avaient dit dans la lettre. »

II. (81) *Il n'avait pas moins changé de pensée touchant le fait des jansénistes, que touchant celui de Jansénius. Car au lieu qu'en écrivant les Lettres Provinciales il assurait, parlant d'eux, que leur doctrine sur la grâce n'avait jamais changé, et qu'ils n'en avaient point eu d'autre que l'école de S. Thomas ; il les accusa ouvertement, dans la suite, d'avoir tenu depuis les Constitutions, un langage différent de celui qu'ils tenaient auparavant. Voici ce qu'ils en racontent eux-mêmes dans leur* lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis, etc.
« (*2) Il crut même que ce n'était
» pas seulement dans cette occasion
» de la signature des filles de Port-
» Royal qu'on avait paru peu sincère,
» mais qu'on pourrait encore trouver
» le même défauts dans les divers
» écrits qui avaient été faits dans la
» suite de l'affaire qui trouble la paix
» de l'église depuis si long-temps : qu'on
» avait eu égard, en écrivant, à l'utilité
» présente ; et que, comme elle avait
» changé selon les divers temps, les
» écrits ne paraissaient pas tout-à-fait
» conformes. Ainsi il lui sembla qu'il
» eût été à propos de les revoir tous,
» et de les réduire à une parfaite con-
» formité d'expressions. Pour y exci-

ie, *pag.* 195.
ie, *pag.* 196. *Voyez la chose au-*
le dans l'Histoire du Jansénisme,
515, *à l'ann.* 1661.
-dire de l'assemblée du clergé de

(*1) *Pag.* 80.
(81) Histoire des cinq Propositions, *pag.* 205.
(*2) *Pag.* 81.

» ter plus fortement MM. de Port-» Royal, il fit un autre écrit, dans » lequel il prétendait leur faire voir » l'avantage qu'ils donnaient à leurs » ennemis par cette diversité, et » qu'on les pourrait convaincre d'a-» voir parlé plus facilement (*1) de-» puis les bulles qu'auparavant. » *La réponse des jansénistes a été que M. Pascal se trompait, lorsqu'il s'imaginait voir de la contrariété entre leurs ouvrages d'avant et d'après les bulles, parce qu'il n'y en avait effectivement aucune. Et pour marquer la cause de son erreur, ils assurent que,* sans consulter lui-même les preuves de ce qu'il avançait, il se contenta des mémoires que lui fournissaient quelques-uns de ses amis, qui ne regardèrent pas d'assez près (*2) les passages dont ils les composaient. *D'où il est arrivé, ajoutent-ils*, qu'il n'a pu éviter de tomber dans un assez grand nombre de méprises, et qu'il y a dans son écrit, des histoires toutes fabuleuses, qui servent (*3) de fondement à ces prétendues contrariétés qu'il leur imputait; et des dialogues où l'on fait dire aux gens, de part et d'autre, des choses dont il n'a jamais été parlé. *C'est-à-dire que, de l'aveu des jansénistes, M. Pascal fit alors contre eux la même chose qu'il avait faite en leur faveur dans les Provinciales, si l'on en croit leurs adversaires et les siens.*

Tout ceci, dans l'Histoire des cinq Propositions, est accompagné de plusieurs remarques qui embarrasseraient peut-être un apologiste de M. Pascal.

(O) *Les jansénistes ont appris de lui à se désigner par* on.] *Il prétendait qu'un honnête homme devait éviter de se nommer, et même de se servir des mots de* je, *et de* moi; *et il avait accoutumé de dire sur se sujet, que la piété chrétienne anéantit le* moi *humain, et que la civilité humaine le cache et le suprime* (82). *Ce n'est pas pas*, ajoute l'auteur de l'Art de Penser (83), *que cette règle doive aller jusqu'au scrupule : car il y a des rencontres où ce serait se gêne[...] ment, que de vouloir éviter [...] mais il est toujours bon de l[...] vue, pour s'éloigner de la [...] coutume de quelques perso[...] ne parlent que d'eux-même[...] se citent partout, lorsqu'il n[...] question de leur sentiment.* [...] venu apparemment que les [...] tes de France ont tant affe[...] servir de la particule *on*. U[...] adversaires a prétendu reco[...] cette marque, que le livre [...] anonyme qu'il réfutait, le [...] être attribué. Voici comme [...] après avoir rapporté une fo[...] de l'attachement de cet anon[...] MM. de Port-Royal (85) : « [...] » trouve qu'elle ne suffis[...] » qu'on en veuille une plus [...] » tout le monde connaît [...] » que c'est la manière don[...] » tent l'un l'autre, eux-m[...] » personne ne s'en était s[...] » eux, et qu'il n'y a enc[...] » qu'eux qui s'en servent. [...] » ment il ne les cite jam[...] » ment, *comme on a di[...] » Grammaire* (*1) *Raisonn[...] » on l'a remarqué dans l'A[...] » ser; on a parlé de cela dan[...] » maire Générale* ; mais il [...] » pas de lui-même que sou[...] » terme dans sa préface : *e[...] » cet ouvrage on s'est cru [...] » a cru qu'il était plus à p[...]* » ouï dire à un excellent h[...] » cette manière de parler [...] » me par ce terme d'*on*, é[...] » pèce de pluriel équivale[...] » dont se servent les rois, [...] » tres puissances (86). Not[...] » en convient en quelque [...] » disant qu'au lieu d'*on* [...] » autrefois *homs* (*2), ce [...] » dire *hommes; de sorte*, [...] » *que* on dit *est la même* [...] » hommes, *ou* les hommes

(*1) *Il paraît que* facilement *a été mis là pour* faiblement *par une erreur de copiste, ou d'imprimeur.*

(*2) *Pag.* 81.

(*3) *Pag.* 81.

(82) Art de Penser, *IIIe. part.*, *chap. XIX*, *num.* 6, *pag. m.* 350. *Voyez aussi les* Pensées de M. Pascal, *chap. XXIX*, *num.* 27.

(83) *Là même.*

(84) *Il est intitulé :* Réflexions su[...] sent de la Langue Française, ou Re[...] velles et critiques sur la Politesse d[...] *Paris*, 1689, in-12.

(85) *L'abbé de* Saint-Réal, *Disc[...] tique*, *chap. X*, *pag.* 223, *édition d[...]*

(*1) *Pag.* 256, 318, 523.

(86) *Voyez M. de* Saint-Évrem[...] mêlées, *tom. IV*, *pag. m.* 136, [...] *de l'abus d'on.* [*Tom. V*, *pag.* 3[...] 1726].

(*2) *Pag.* 342.

croyait pourtant, que *ces*
rs ne se servaient pas de cet-
ère par vanité; mais que c'é-
lement par sincérité, pour
r qu'ils ne faisaient rien
sieurs n'eussent part, et
il ne pourraient pas mettre
livres un nom particulier
r, sans blesser l'exacte vé-
uisqu'il n'y en a point qui
uvrage d'un seul. Que de
r aussi tous ceux qui y ont
;, cela aurait d'autres in-
ens, et qu'on les évite tous
nt par ce mistérieux *on*,
n'aurais jamais cru sans cet
homme, qui renfermât tant
s. » Voyez la note (87).

I*e* *tome des* Mélanges de Vigneul
i m'est tombé entre les mains [*de-
sion de la feuille précédente, con-
la page* 200 *de l'édition de Rotter-*
M. Pascal disait de ces auteurs qui,
rs ouvrages, disent : *mon livre, mon
, mon histoire, etc.*, qu'ils sentent
is qui ont pignon sur rue, et tou-
moi à la bouche. Ils feraient mieux,
xcellent homme, de dire : *notre li-
mmentaire, notre histoire, etc.*, vu
re il y a plus en cela du bien d'autrui

HALI (GIULIO CESARE),
e ces italiens qui sorti-
eur pays, au XVIe. siè-
pouvoir faire profession
gion protestante. Il était
e en sa langue mater-
t il publia les Psaumes
italiens, à Genève, l'an
avait alors soixante-cinq
Il y joignit un recueil
spirituali, et le pre-
ant d'un poëme épique
: *Universo*. Ce poëme
hevé, et contenait en
chants toute l'histoire de
epuis la création du mon-
es à l'entrée des Israéli-
la terre de Chanaan (*b*).
ense pas qu'il le faille
er du *Giulo Cesare P.*, qui fit imprimer à Genève, en 1557, *in*-4°., sa version italienne de l'Institution de Calvin, et la dédia à Galéas Caracciol, marquis del Vico. L'épître dédicatoire est datée de Genève, le 4 d'août 1558.

:s *la préface de ses* Psaumes, *au
ent.*
:s *la même préface, vers la fin.*

PASOR (MATTHIAS), professeur en théologie à Groningue, né à Herborn dans le comté de Nassau, le 12 d'avril 1599, était fils de GEORGE PASOR, qui, après avoir enseigné la théologie et la langue hébraïque pendant dix-neuf ans à Herborn, fut appelé à Franeker, l'an 1626, pour y être professeur en langue grecque, et y mourut le 10 de décembre 1637. Notre Matthias avait déjà fait de bons progrès à Herborn, lorsque la peste fut cause qu'on l'envoya à Marpourg, en 1614. Il y passa très-mal son temps : les professeurs le fuyaient comme un malheureux pestiféré ; et il y eut quelques écoliers qui lui firent cent insultes, et qui le battirent, pour se venger de ce que son père, se trouvant recteur à Herborn quand ils y commirent quelques désordres, leur fit payer une amende (*a*). Il fut contraint d'abandonner cette ville ; et il retourna l'année suivante à Herborn, où il s'appliqua beaucoup à l'étude. Il alla à Heidelberg l'an 1616, et y trouvant toutes sortes de bons professeurs. Il y profita extrêmement. Il trouva même les moyens de diminuer la dépense de sa famille ;

(*a*) *Studiosi nonnulli memores mulctæ sibi ob petulantiam Herbornæ à patre rectore irrogatæ, me innocentem et minimè ferocem, sed meticulosum, depositionis in academiis germanicis receptâ occasione, verberibus et contumeliis variis effecerunt.* Matthias Pasor, *in* Vitâ suâ, *pag.* m. 22.

car il enseignait en chambre les mathématiques et l'hébreu, et il entra précepteur chez un honnête homme d'Heidelberg. Il se fit tellement connaître par plusieurs actes académiques, qu'il espéra de remporter une profession qui vint à vaquer; il l'espéra, dis-je, quoique l'un des antagonistes eût beaucoup plus d'amis que lui. Par un bonheur assez extraordinaire son espérance ne le trompa point; il fut déclaré professeur en mathématiques, le 23 avril 1620. Il fut contraint peu après de prendre la fuite, à cause de l'invasion du Palatinat. L'orage étant un peu passé, il alla continuer ses fonctions à Heidelberg, et essuya dans cette malheureuse ville toutes les incommodités et tous les périls qu'on se peut imaginer. Il n'en sortit qu'après que les troupes de Tilli l'eurent saccagée, l'an 1622. Il s'en alla à Herborn à travers mille difficultés, et se résolut, l'an 1624, à faire un voyage en Angleterre. Il fit des leçons particulières à Oxford, tant sur l'hébreu que sur les mathématiques, et alla faire un tour en France avec quelques Allemands. Il passa l'hiver à Paris, et ouït entre autres leçons celles de Gabriel Sionite (A), professeur en Chaldée, et en arabe. Étant retourné en Angleterre pendant l'été de l'an 1625, il trouva l'université d'Oxford dans une grande dissipation. La peste en était la cause. Lorsque le mal fut passé, il trouva des écoliers à instruire, soit en théologie, soit dans les langues orientales; et il aima mieux demeurer là qu'aller en Irlande avec le savant Ussérius qui lui offrait sa table, et une pension honnête. La requête qu'il présenta tendant à ce qu'il fût fait professeur aux langues orientales, fut favorablement écoutée; de sorte qu'il commença cette profession le 25 d'octobre 1626. Il l'exerça jusques à ce qu'en 1629 il fut appelé à Groningue pour une profession en philosophie. Il en commença les fonctions le 27 d'août de la même année. Six ans après il fut revêtu de la profession des mathématiques, et l'an 1645, de celle de théologie : ce qui fut cause qu'il n'alla point à Harderwic, où on lui avait offert la charge de professeur ordinaire en théologie et en hébreu. Il reçut le doctorat en théologie à Groningue, le 21 octobre 1645, et se défit de la profession des mathématiques; mais il garda celle de morale. Il fit un voyage en son pays de Nassau, l'an 1653, et poussa jusqu'à Heidelberg, où il reçut mille honnêtetés de l'électeur palatin (*b*). Il vécut jusques au 28 de janvier 1658. Il ne fut jamais marié (B), et son célibat fut sans reproche (*c*). Il ne publia pas beaucoup de livres (C) : les deux raisons qu'il en donne sont admirables (D), et devraient servir de règle à beaucoup de gens; à moi tout le premier.

(*b*) *Tiré du* Journal de sa vie, *composé par lui-même*, *et imprimé à Groningue*, *l'an* 1658, in-4°.

(*c*) *Ex* Orat. funebri.

(A) *Il ouït les leçons de Gabriel Sionite.*] Il y avait déjà quelques années que ce professeur avait cessé ses leçons, parce que personne n'allait les entendre. Il reprit ses exercices à la prière de notre Pasor, mais il n'alla point faire ses leçons dans le collége royal, il les fit chez lui (1). Cho-

(1) *Ex* Vitâ Matthiæ Pasoris, *pag.* 41.

étrange! un grand royaume, une lle comme Paris, ne fournissait pas ois auditeurs à un professeur si célè-re dans les pays étrangers, que Ban-us (2) savant danois, n'accepta une rofession en hébreu à Copenhague, u'à condition qu'on lui donnerait le mps de s'aller perfectionner à Paris us cet homme-là. Et voici un pro-sseur d'Heidelberg qui souhaite d'ê-e disciple de ce même homme, pen-ant qu'il n'y a pas deux écoliers à aris qui se soucient de l'entendre. es hommes sont ainsi faits : ils vont hercher loin les mêmes choses qu'ils égligeraient, s'ils les avaient à la orte.

(B) *Il ne fut jamais marié.*] On re-marque très-expressément dans son raison funèbre (3), qu'il ne vécut point garçon en vertu de quelque vœu particulier, ou par aversion pour un mariage bien assorti; car au contraire il en était l'apologiste, et le panégyriste, quoiqu'il déplorât qu'u-ne condition si utile et si nécessaire, instituée dans l'état même d'innocen-ce, eût été assujettie par le péché à tant de difficultés. Ce qui fit donc qu'il ne se maria pas, fut que les premiè-res années de sa jeunesse eurent be-soin d'exemption à l'égard des soins domestiques; qu'ensuite il se trouva dans un état de persécution et d'exil; qu'après cela il sentit sa santé un peu délabrée; enfin, qu'il avait conçu beaucoup d'espérance de Jean George Pasor, fils de son frère.

(C) *Il ne publia pas beaucoup de livres.*] Il revit avec soin deux ou trois ouvrages de son père, qui sont d'un usage merveilleux aux éco-liers et aux proposans : je parle du *Lexicon Novi Testamenti*, du *Ma-nuale Novi Testamenti*, et de la Grammaire grecque du Nouveau Tes-tament. Son père a fait quelques au-tres livres : l'Oraison funèbre de Pis-cator; l'Analyse des mots difficiles d'Hésiode; *Collegium Hesiodeum*, etc. Pour ce qui est de Matthias Pasor, je ne pense pas qu'on ait vu de lui que des thèses, ou des idées générales de quelques sciences. On a eu grand tort de publier le journal qu'il avait dressé de sa vie : Il fallait ou le sup-primer, ou du moins en retrancher plusieurs minuties : car, par exemple, était-il besoin que le public sût que le cabaret où les profeseurs d'Hei-delberg traitèrent en corps Matthias Pasor, avait des épées pour ensei-gne (4)? Était-il nécessaire qu'on sût qu'à Hanau, dès le commencement d'un grand repas, il fut obligé de quitter la table, à cause qu'il se trouvait mal, et qu'il avait besoin de rendre quelque peu de bile (5)? Mais je ne m'étonne pas qu'on pu-blie de tels journaux, puisque dans les oraisons funèbres des professeurs, on voit ordinairement une descrip-tion fort exacte de tous les symptô-mes de leur dernière maladie; si un tel jour ils suèrent, s'ils furent con-stipés, ou pressés d'une diarrhée, etc.

(D) ...... *Les deux raisons qu'il en donne sont admirables.*] La première est qu'il ne voulait pas être cause que la jeunesse se détournât de la lecture des bons livres que l'on a déja; la deuxième qu'il ne voulait pas met tre en risque l'argent des libraires, qui bien souvent font des frais pour des impressions qui ne se vendent que fort lentement, ou qui même leur demeurent éternellement dans le fond d'un magasin. *Nolui*, dit-il (6), *nimis multa scribere ; 1°. ne ju-ventutem abstraherem à lectione graviorum authorum quos per Dei gratiam habemus. 2°. Ne miseris ty-pographis imponeretur, qui sæpè magnos sumptus impendunt libris nunquàm vel tardè admodùm distra-hendis.*

(2) *Voyez son article, tom. III, pag.* 83.

(3) Abdias Widmarius, *ministre du saint Évangile, et professeur en théologie à Groningue, est l'auteur de cette* Oraison funèbre.

(4) Partim universi in prandio honoratio lauto, instituto ad signum ensium, *pag.* 54.

(5) In prandio lauto nihil ventriculo arridebat, imò sub initium mensæ surgere coactus sum et bi-lem evomui. *Ibid., pag.* 55.

(6) *Ubi suprà, pag.* 58.

PATERCULUS (Caïus (*a*) Velléius), historien latin sous l'empire de Tibère. Il y a beau-coup d'apparence qu'il naquit l'an de Rome 735 (*b*). Ses ancê-tres furent illustres par leur mé-

(*a*) *D'autres disent* Publius, *ou* Marcus.

(*b*) *Voyez les* Annales Velleiani, *de M.* Dodwel, *à la tête de l'édition de* Paterculus, *d'Oxford*, 1693, in-8°.

rite et par leurs charges (A). Il était tribun de soldats lorsque Caius César, petit-fils d'Auguste, s'aboucha avec le roi des Parthes dans une ile de l'Euphrate, l'an 753 (c). Il commanda la cavalerie en Allemagne, sous Tibère, et il accompagna ce prince pendant neuf années consécutives dans toutes ses expéditions (d). Il en reçut des récompenses honorables (e). On trouve qu'il fut élevé à la préture (B), mais non pas à des dignités plus relevées. Les louanges qu'il donne à Séjan (C) font conjecturer avec quelque vraisemblance qu'il fut regardé comme l'ami de ce favori (f), et par conséquent qu'on l'enveloppa dans sa ruine. Il composa un abrégé de l'histoire romaine qui est très-curieux (D), et il promettait une histoire plus étendue (g). Les éloges qu'il donne à Tibère sont excessifs ; et il entendait si bien l'art de flatter cet empereur, qu'on croit qu'il n'oublia pas de dire du mal de Germanicus (E). Il n'est pas vrai qu'un annaliste de Rome ait été nommé Cnéius Velléius (F), comme Glandorp se l'imagine. J'aurai quelques fautes à marquer à M. Moréri (G).

(c) Vell. Paterculus, *lib. II*, *cap. CI*.
(d) *Voyez la remarque* (*B*).
(e) *Voyez la même remarque.*
(f) Dodw. Annales Velleiani, *num.* 30.
(g) Paterculus, *lib. II*, *cap. XLVIII*, *CIII*, *et passim alibi.*

(A) *Ses ancêtres furent illustres par leur mérite et par leurs charges.*] Voici ce qu'il dit, en parlant de la guerre sociale : *Neque ego verecundiâ domestici sanguinis gloriæ quidquam, dùm verum refero, subtraham, quippè multùm Minatii Magii, atavi mei, Asculanensis, tribuendum et memoriæ : qui nepos Decii Magii,*
Campanorum principis, cl
et fidelissimi viri, tantam, h
Romanis fidem præstitit, ut
gione, quam ipse in Hirpi
scripserat, Herculaneum si
T. Didio caperet, Pomp
L. Sullâ oppugnaret, Com
cuparet, cujus de virtuti
alii, tùm maximè dilucid
Hortensius in Annalibus s
cujus pietati plenam populus
tiam retulit ; ipsum viritim
donando, duos filios ejus
prætores, cùm seni adhuc cr
(1). Il y a là quelque chose
singulier touchant les degrés
nération. Paterculus, né l'an
me 735, compte pour son qu
aïeul Minatus Magius, qui à l
d'une légion qu'il avait levé
gea et prit des villes envir
664, et qui était petit-fils de
Magius, dont la fidélité pour l
mains fut si éclatante dans Ca
l'an 538. D'un côté voilà cinq
rations dans l'espace de 71
de l'autre n'en voilà que deux
l'espace de 126 années. Il y a,
semble, plus de difficultés d
cinq générations que dans les
et peut-être faudrait-il conj
qu'*atavus* a été fourré par
pistes à la place d'*avus*, o
qu'*atavus* ne se prenait pas
rement en toutes rencontre
l'aïeul du bisaïeul. M. Dodw
tendu bisaïeul par *atavus* (2)
conjecture dont je parle était
faudrait dire que Paterculus
issu de Décius Magius que
maternel ; car il n'y a point
te que le Caïus Velléius, do
mention dans le chapitre LX
IIe. livre, ne fût son grand-
ternel, et différent de Mina
gius. Rapportons ce passage
faire connaître tout ce que
de ses ancêtres. *Quod alie*
monium redderem, in eo non
bo avum meum : quippe C. V
honoratissimo inter illos CC
dices loco à Cn. Pompeio
ejusdem, Marcique Bruti ac
præfectus fabrûm, vir null
dus, in Campaniâ, digressu

(1) Paterculus, *lib. II*, *cap. XVI.*
(2) *Avos similiter* Vellei *fuisse ne*
Minatii Magii filios *siquidem* atavus
Minatius. Dodwellus, Ann. Velleianor

oli, cujus ob singularem ucitiam partium adjutor vis jam ætate et corpore, esse non posset, gladio nsfixit (3).. Il se présente tit scrupule. Paterculus ère qui s'appelait Magius t donc très-vraisemblable paternel ils descendaient Magius. Les éditions donrnom de Velléianus à ce er, mais on prétend que ite n'est qu'une invention es, et qu'on ne la trouve le manuscrit (4). M. Dode (5) que s'il était vrai s Céler eût eu le surnom us, ce serait une preuve ue par l'adoption il serait famille Velléia dans celle On pourrait dire en ce eût été adopté par un ernel issu de Décius Mae en fils. Le savant homte n'admettrait point cette il prétend que notre Papartenait du côté du père e Magia, et que le nom ne lui convenait qu'en ıelque adoption (6). Mais son grand-père s'appelait et historien avait un onl qui s'appelait *Capito*, et nateur, et qui se joignit à ur déférer Cassius, meursar (7). Faisons aussi confrère. *Cæsar ad alteram atici molem animum atque lit : in quâ regione quali gatoque fratre meo, Ma- Velleiano, usus sit, ipue ejus prædicatione teset amplissimorum honous triumphans eum Cæsar ignat memoria* (8). Il fut mme on le verra au com- de la remarque suivante.

Je dirai ci-dessous (9) quelque chose de leur père.

(B) *Il fut élevé à la préture.*] Ce fut en l'année qu'Auguste mourut. Il nous l'apprend lui-même, et avec un tour d'expression qui témoigne la subtilité de son esprit. *Quo tempore mihi fratrique meo, candidatis Cæsaris, proximè à nobilissimis ac sacerdotibus viris, destinari prætoribus contigit : consecutis, ut neque post nos quemquam D. Augustus, neque antè nos Cæsar commendaret Tiberius* (10). Mettons ici d'autres passages où il expose les progrès de sa fortune. *Habuit in hoc quoque bello*, dit-il (11), *parlant de* la guerre contre les Dalmates et contre les Pannoniens sous l'an 759, *mediocritas nostra speciosi ministri locum. Finitâ equestri militiâ, designatus quæstor, nec dùm senator æquatus senatoribus, etiam designatus tribunus plebis partem exercitùs ab urbe, traditi ab Augusto, perduxi ad filium ejus : in quæsturâ deindè, remissâ sorte provinciæ, legatus ejusdem ad eundem missus.* Voici ce qu'il dit ailleurs (12) : *Hoc tempus me functum antè tribunatu castrorum, Ti. Cæsaris militem fecit : quippè protinùs ab adoptione missus cum eo præfectus equitum in Germaniam, successor officii patris mei, cœlestissimorum ejus operum per annos continuos IX præfectus aut legatus, spectator et pro captu mediocritatis meæ adjutor fui.* J'ai déjà dit (13) qu'il parut dans le triomphe de Tibère avec des marques glorieuses. Hankius met ce triomphe à l'an de Rome 744 (14). Il l'anticipe de vingt ans ou plus, et il ignore que Paterculus faisait ses premières campagnes l'an 753. Comment eût-il pu paraître l'an 744 dans un triomphe avec des marques d'honneur qu'il ne mérita que par des services assidus auprès de Tibère après ses premiers faits d'armes (15)?

(C) *Les louanges qu'il donne à Sé-*

erculus, *lib. II, cap. LXXVI.*
Annales Velleiani, *num.* 7.
idem.
deò *gentile* auctoris nostri nomen ius *adscititium* ex *adoptione* in faam.
ore Capito, patruus meus, vir ordigrippæ subscripsit in C. Cassium. us, *lib. II, cap. LXIX.*
idem, cap. CXV. Joignez à cela chap. CXXI, quem (*Tiberium in* i fratrique meo, inter præcipuos onis adornatos viros, comitari con-

(9) *Dans la dernière remarque, num.* 3.
(10) *Idem, ibidem, cap. CXXIV.*
(11) *Idem, ibidem, cap. CXI.*
(12) *Idem, ibidem, cap. CIV : ceci regarde l'an 757 de Rome.*
(13) *Dans la remarque* (A), *citation* (8).
(14) Hankius, de Scriptor. Rerum Romam, *tom. I, pag.* 70.
(15) *Voyez* Paterculus, *lib. II, cap. CI, CIV, CXXI.*

Caïus, Marcus, ou Publius, en son premier nom. Cette phrase ne vaut rien; elle porte a croire que Parterculus fut premièrement connu sous l'un de ces noms, et qu'il le quitta pour en prendre un autre. Cet usage est fort commun parmi les modernes : l'un des guerriers français du 17e. siècle, fit parler de lui sous le nom de comte de Bouteville, et puis sous celui de duc de Luxembourg. On ne doit rien penser de semblable touchant notre historien, eu égard au nom de Caïus, ou de Publius, etc. On gardait toujours ces sortes de noms. En un mot, M. Moréri devait dire ou *prénom*, ou *nom propre*, et non pas *premier nom*. II. Il ne fallait pas avancer que Paterlus *était originaire de Naples*. Où a-t-on trouvé cela? Il dit que son *atavus* était d'Asculum (35), et que l'aïeul de cet *atavus* était chef des Campanois, *Campanorum principis* (36). Ailleurs (37) il assure que son aïeul ne voyait rien au-dessus de lui dans la Campanie. Il n'y a rien là de particulier touchant la ville de Naples, et je m'étonne que M. Dodwel ait voulu prétendre que cette ville était la patrie du grand-père de Paterculus (38); car c'est ce qu'on ne peut conclure de ce que ce bon vieillard se tua soi-même, ne pouvant accompagner Tibère qui se retirait de Naples. M. Doujat est tombé dans ces deux fautes de M. Moréri (39) : c'est apparemment comme son copiste; d'où nous pouvons recueillir qu'un auteur de dictionnaire a souvent l'honneur d'être consulté et copié par des personnes qui en savent plus que lui, tant on aime à ne point prendre la peine de rassembler les matériaux quand on en trouve des tas tout faits. III. Il est bien vrai que Paterculus fut successeur de son père au commandement de la cavalerie (40); mais ce ne fut pas avant que d'avoir été *tribun militaire* : il avait déjà été tribun de camp (41), charge qui était au-dessus de celle de simple tribun de soldats. IV. Il n'eut point son père pour collègue en aucune charge. V. *Magius Céler Velléianus* était son frère, et non pas son père. VI Nous ne trouvons point qu'il ait été *lieutenant général de Tibère dans les armées d'Allemagne et de Hongrie*, mais en Dalmatie (42). VII. Et alors son frère qui était absent (43) ne pouvait pas être son collègue.

(35) Paterculus, *lib. II, cap. XVI.*

(36) *Idem, ibidem.*

(37) *Idem, ibidem, cap. LXXVI. Voyez ci-dessus la remarque* (A), *citation* (1).

(38) Dodwell., *in* Synopsi Chronolog., *ad calcem* Annal. Velleian.

(39) Doujat, *préface de la traduction de* Paterculus.

(40) *Missus cum eo* (Tiberio) *præfectus equitum in Germaniam successor officii patris mei.* Paterculus, *lib. II, cap. CIV.*

(41) *Functum antè tribunatu castrorum.* Idem, ibidem.

(42) *Idem, ibidem, cap. CXV.*

(43) *S'il eût été présent, se serait-il contenté de dire que son frère avait eu l'avantage d'être avec Tibère.*

PATIN (Guy), professeur en médecine au collége royal de Paris, a été un homme de beaucoup d'esprit et de beaucoup de savoir *. Voyez son éloge à la tête de ses Lettres. Elles sont si connues par tout le monde, que cela me donne dispense de parler de son mérite. Il suffit de faire savoir qu'on en pourra être instruit dans la préface que j'ai indiquée. On serait trop délicat si l'on trouvait à redire, que l'auteur de cet éloge n'ait point donné l'histoire de Guy Patin. C'est ainsi qu'en usent les faiseurs d'éloges : ils ne s'amusent presque jamais à nous apprendre

* Leduchat, et Joly, après lui, disent que Patin n'était pas digne des éloges qu'on lui donne du côté de la science : il ne lisait jamais que les titres des livres, tout au plus les préfaces; c'est ce qu'un critique fameux a eu de commun avec lui. M. Chardon Larochette (*Magasin encyclop.* 1812, VI, 414) nous apprend que cette accusation que lui fit Voltaire était fondée. Voltaire (dans son *Pauvre diable*) avait dit :

Il m'enseigna comment on dépeçait
Un pauvre auteur, comme on le recousait,
Comme on jugeait du tout par la préface.

Mercier de Saint-Léger, qui achetait de Fréron les livres dont celui-ci rendait compte, n'en trouvait presque jamais que la préface de coupée.

d'où est un homme, ni comment il s'est poussé; et ils ne parlent de ses actions qu'au cas qu'elles se rapportent d'une façon distinguée aux vertus dont ils le louent. Il est donc nécessaire que je dise que notre Patin naquit à Houdan en Brai, à trois lieues de Beauvais (*a*), l'an 1602 (*b*) *[1]. Il ne se vante point d'être de bonne maison; il parle à peu près de sa famille comme Horace parle de la sienne (A). Il fut sans doute l'artisan de sa fortune, et je sais de bonne part qu'il a été correcteur d'imprimerie (*c*). Il n'est pas facile de décider s'il vaudrait mieux que les lettres qu'on a de lui eussent été destinées au public par leur auteur, que d'avoir été composées sans façon pour l'usage particulier de ceux à qui il les écrivait (B) : mais, de quelque façon qu'on en juge, je suis sûr que l'on conviendra qu'il est bon qu'elles soient sorties de dessous la presse *[2]. Ce n'est pas qu'elles ne fassent beaucoup de tort à la ville de Paris qu'elles représentent comme infectée d'une corruption effroyable (C), et comme remplie de créatures qui, ayant fait tout ce qu'il fallait pour peupler la terre, font ensuite tout ce qu'il faut pour peupler les limbes (D). Cela me donnera lieu de parler d'une ordonnance de Henri (*d*), qui était si rigoureuse, qu'il pouvait arriver qu'elle exposait à la mort une femme qui n'était point coupable d'avoir fait périr son fruit. Nous verrons là-dessus l'observation d'un célèbre jurisconsulte (E), et nous rapporterons un passage de Henri Étienne qui nous apprendra, entre autres choses, que cette loi si rigoureuse ne fit périr que des servantes (F). Ces mêmes lettres de Patin témoignent en particulier que le symbole de l'auteur n'était pas chargé de beaucoup d'articles (G), et qu'il avait beaucoup de tendresse pour ses enfans. Il ne faut que cela pour réfuter l'imposture énorme qu'un écrivain allemand a publiée (H). On a observé que Guy Patin ressemblait à Cicéron (I). Il mourut, l'an 1672, et laissa un fils qui s'est rendu fort illustre (K), et qui excellait dans la connaissance des médailles. Il avait perdu son fils aîné, pour qui il avait obtenu, en 1667, la survivance de sa chaire de professeur (*e*), et qui n'eut pas la reconnaissance qui était due à l'affection d'un si bon père (*f*). Ce fut un grand surcroît d'affliction dans le chagrin

(*a*) Patin, lettre CCXCIII, *pag.* 561 *du III*e. *tome*, *édition de Genève*, 1691.

(*b*) *Selon son éloge*, *il mourut septuagénaire l'an*, 1672.

*[1] Il naquit, dit Joly, le 31 août 1601, puisque écrivant à Ch. Spon, le 30 août 1655, en parlant du médecin Simon Piètre, il dit : « Ce grand homme mourut en 1618, âgé de « de 54 ans. Hélas! J'en aurai demain autant. »

(*c*) *M.* Drelincourt, *professeur en médecine à Leyde me l'a appris.*

*[2] Leclerc dit que puisque, de l'aveu de Bayle, il y a si peu de bon et tant de mauvais, il est hors de doute qu'il eût mieux valu que ces lettres n'eussent pas été imprimées. C'est surtout à cause des impiétés, que Leclerc condamne les lettres de G. Patin. Il ne manque pas à rapporter le passage du *Ménagiana*, où il est dit qu'elles sont pleines de fausseté, et que Bayle a cité dans sa remarque B) ; il y a une raison que Leclerc et Joly taisent ; c'est que Patin n'aimait pas les jésuites, et les maltraite souvent.

(*d*) *Voyez la rem.* (C).

(*e*) *Voyez sa* lettre CCCCLV, *p.* 337 *du III*e. *tome*.

(*f*) *Voyez sa* DXXXVe. lettre, *pag.* 539 *du III*e. *tome*.

où il était de la disgrâce de son autre fils (L).

(A) *Il parle à peu près de sa famille comme Horace de la sienne* (*).] « Je suis fils de bonnes gens, dit-il (1), » que je ne voudrais pas avoir changé » contre de plus riches. J'ai céans » leurs portraits devant mes yeux *, » je me souviens tous les jours de leur » vertu, et suis bien aise d'avoir vu » l'innocence de leur vie qui était » admirable. On ne vit pas comme » cela dans les villes, et particulière» rement à Paris. Je ne vois plus que » de la vanité, de l'imposture et de » la fourberie. Dieu nous a réservés » pour un siècle fripon et dange» reux. » Voyons ce qu'Horace disait de son père :

. . . . Purus et insons
(Ut me collaudem) si vivo, et charus amicis,
Causa fuit pater his, qui macro pauper agello,
Noluit in Flavî ludum me mittere magni,
. . . . .
Nec timuit, sibi ne vitio quis verteret, olim
Si præco parvas, aut (ut fuit ipse) coactor
Mercedes sequerer : neque ego essem questus. Ob hoc nunc
Laus illi debetur, et à me gratia major.
Nil me pœniteat sanum patris hujus : eòque
Non, ut magna dolo factum negat esse suo pars,
Quòd non ingenuos habeat clarosque parentes,
Sic me defendam : longè mea discrepat istis
Et vox et ratio. Nam si natura juberet
A certis annis ævum remeare peractum,
Atque alios legere ad fastum, quoscunque parentes
Optaret sibi quisque : meis contentus, honestos
Fascibus et sellis nolim mihi sumere : demens
Judicio vulgi (2). . . . .

(*) Il est vrai que dans les trois volumes des Lettres de Guy Patin, qui parurent à Genève en 1691, on ne trouve rien touchant sa famille, qui ne réponde fort bien à l'idée qu'en donne ici M. Bayle; mais ce savant homme aurait pu trouver, dans les Opuscules d'Antoine Loisel, une note de Claude Joly, qui lui aurait fait concevoir une idée plus avantageuse de la famille de Patin, et qui lui aurait appris que ce célèbre médecin n'en était point le premier qui se fût distingué. Voici cette note : elle explique un endroit de l'Indice alphabétique des personnages célèbres mentionnés au Dialogue des Avocats du parlement de Paris, d'Antoine Loisel, etc. « Maître JEAN PATIN, après » avoir passé quelques années au bareau du par» lement de Paris, se retira en sa ville natale de » Beauvais, où il fut fait conseiller et avocat du roi » au présidial, y exerçant ensemblement les deux » charges, en vertu d'un arrêt du parlement don» né en sa faveur, le 15 de février 1588, comme » il paraît dans la Conférence des Ordonnances de » la dernière édition de l'an 1641, tom I, pag. » 427, liv. II, tit. 6, paragr. 5 Il exerça ces » deux charges fort courageusement et constam» ment, au temps que cette ville s'était laissée » emporter au parti de la ligue; et y maintint » l'autorité du roi avec beaucoup d'adresse, et » toute la fidélité requise en un homme de bien, » jusques à ce qu'étant enfin persécuté par les » factions du maire Godin, et du lieutenant cri» minel, nommé Nicolas, qui étaient deux arcs» boutans de la ligue, dans Beauvais, haranguant » selon le dû de sa charge, et exhortant le peuple » au service du roi Henri IV, il pensa être lapi» dé par les menées de ces deux archiligueurs; de » sorte qu'il fut obligé de quitter la ville, et de se » retirer près du roi son maître, où il trouva du » support, par la recommandation de M. de » Fresnes-Forget, secrétaire d'état. Mais enfin il » fut rétabli en ses deux charges, lorsque la ville » rentra en l'obéissance du roi, et continua d'y » rendre la justice avec réputation, jusques en » l'an 1605, auquel il mourut d'une esquinancie, » au retour d'un voyage de Fontainebleau, où il » avait été envoyé en commission vers le roi, au » nom de la ville. Telles commissions lui étaient » ordinaires, tant à cause de sa charge d'avocat » du roi, que parce qu'il était éloquent, et fort » entendu dans l'histoire et la politique. Lorsqu'il » quitta Beauvais par les fureurs de la ligue, sa » maison fut pillée, où il fit perte de ses beaux » livres, qu'il chérissait uniquement, et qu'il a » regrettés toute sa vie. Il ne laissa qu'une fille, » nommée Françoise Patin; était oncle de Fran» çois Patin, avocat en parlement, qui a été père » de maître Guy Patin, docteur régent, et doyen » de la faculté de médecine à Paris, lequel m'a » fait part de ce qui est ci-dessus écrit, et encore » d'une épigramme faite en la louange de ce sien » grand-oncle, qui se lit *in Libello Epigrammatum variorum ad amicos pro xeniis per Petrum Goussainvillium, Monfortensem, pro anno* 1574, imprimé à Paris, *apud Dionysium a Prato*, 1574:

» AD DOM.

» *JOHANNEM PATIN, BELLOVACUM,*

» facundissimum in supremo parisiensi senatu pa» tronum.

» *Cùm tu facundas solitus nunc ire per artes,*
» *Eloquium et mirum crescat in ore tuo :*
» *Causidicumque bonum sic te Polyhymnia reddit,*
» *Omnes ut superes viribus eloquii :*
» *Sic tua musa mihi quædam incrementa dedisset,*
» *Ditior et Crœso redderer arte suâ :*
» *Sed quia nummorum non extat plena crumena,*
» *Pro nummis tribuit carmina missa tibi* (3). »

Je joindrai à cela un passage encore plus curieux, et dont M. Bayle n'a point pu avoir connaissance, vu qu'il se trouve dans un livre qui n'a été imprimé que quelques années après sa mort. Ce sont les *Nouvelles Lettres de feu M. Guy Patin, tirées du cabinet de M. Charles Spon*, imprimées à Amsterdam, chez Steenhouwer et Uytwerf, en 1718, en deux volumes in-12 : ouvrage publié avec trop peu de soin, et où les noms propres surtout sont le plus souvent tout-à-fait maltraités. Voici de quelle manière Patin y

(1) Patin, lettre CCXCIII, *pag. m.* 561 *du IIe. tome.*

* Joly transcrit un passage des *Mémoires* manuscrits de Lamarre, qui rapporte que Patin ne manquait jamais de montrer à ceux qui l'allaient voir le portrait de son père et de sa mère, qu'il avait sur sa cheminée, habillés en paysans.

(2) Horat., sat. VI, *lib. I, vs.* 68.

(3) Opuscules de Loisel, *pag.* 736, 737.

(B) *S'il vaudrait mieux que ses lettres eussent été destinées au public, que pour l'usage .... de ceux à qui il les écrivait.*] S'il les eût faites pour les publier, il les eût remplies d'érudition et d'observations exactes

parle lui-même de sa famille. « Vous désirez que je vous dise quelque chose de ma famille, après m'avoir instruit de la vôtre : je le ferai très-volontiers et très-librement, à cause de vous. Joint que, *absit verbo jactantia*, vous me demandez une chose que vingt autres personnes ont désiré par ci-devant de moi, qui néanmoins ne me connaissaient que par lettres la plupart. Croyant qu'il n'y avait en cela aucun mal, comme je l'ai pris en bonne part, je leur ai dit ce que je vous dirai tout présentement. Mon lieu natal est un village à trois lieues de Beauvais en Picardie, nommé Houdan, troisième baronie du comté de Clermont en Beauvaisis. Le plus ancien de ma race, que j'ai pu découvrir, a été un Noël Patin, qui vivait dans la même paroisse, il y a plus de trois cents ans, duquel la famille a duré jusques à moi, De ses descendans quelques-uns se sont retirés dans les villes, et y ont été notaires à Beauvais, et marchands drapiers à Paris : d'autres ont porté les armes, d'autres sont demeurés aux champs. Mon grand père, de qui je porte le nom, avait un frère conseiller au présidial, et avocat du roi à Beauvais, qui était fort savant, et duquel feu mon père honorait fortement la mémoire. Mon grand-père était homme de guerre, comme tout ce temps-là fut de guerre. Feu mon père avait étudié pour être ici avocat, où il fut reçu l'an 1588, huit jours avant les barricades, après avoir étudié à Orléans et à Bourges, sous feu messieurs Fournier et Cujas. Il se fût arrêté à Paris pour toute sa vie, si la mort du roi Henri III, et le siége de Paris, qui ensuivit, ne l'en eût empêché. L'an 1590 il fut pris prisonnier par les ligueurs, et ne put être racheté à moins de quatre cents livres, qu'il fallut payer au comptant, somme qui n'est pas grande aujourd'hui, mais qui l'était alors, et principalement en temps de guerre et aux champs. Feu ma grand' mère m'a dit que pour parachever cette somme, ramassée çà et là, elle engagea ses bagues de mariage, et son demi-ceint d'argent, chez un orfèvre de Beauvais, à gros intérêt; ce que je lui ai maintefois ouï dire en pleurant, et détestant le malheur de ce temps-là. Le seigneur de notre pays, voyant qu'il pouvait tirer bon service de feu mon père, qui était un jeune homme bien fait, qui parlait d'or, et qui n'était point vicieux, fit tant qu'il le retint près de soi pour s'en servir en ses affaires, *annuente avo meo, imò urgente :* et pour l'attacher davantage, et le retenir au pays, lui procura le plus riche parti qui y fût, et lui fit épouser, avec de belles promesses qu'il n'a jamais exécutées, feu ma mère, laquelle s'appelait Claire Manessier, descendue d'une bonne et ancienne famille d'Amiens. Feu mon père s'appelait François Patin, homme de bien si jamais il en fut un. Si tout le monde lui ressemblait il ne faudrait point de notaire. Il venait à Paris tous les ans pour les affaires de son maître, où il avait tout le crédit imaginable. J'y ai trouvé quantité d'amis, que je ne connaissais point du tout, qui m'ont fait mille caresses à cause de lui; ce qui me l'a fait maintefois regretter de plus en plus. De ce mariage sont sortis sept enfans *adhùc superstites :* deux fils dont je suis l'aîné, et un frère qui est en Hollande : les cinq filles sont toutes cinq mariées, et ont eu entre elles tout le bien de la mère, lequel étant partagé en cinq a suffi pour les marier : mon frère et moi avons eu le bien paternel qui ne me vaut pas encore, apporté ici, cent écus de rente; mais ce n'est pas la faute de ces bonnes gens, qui ont vécu *moribus antiquis*, sans avarice et sans ambition. Tout le malheur de feu mon père était d'avoir un maître ingrat et avare, et avec lequel il n'a rien gagné, nonobstant presque trente années de fâcheux service. Le regret qu'il eut d'avoir quitté Paris et s'être arrêté à la campagne sur les belles paroles d'un seigneur, *qui nimium attendebat ad rem suam*, fit qu'il pensa, dès que j'étais tout petit, de me faire ici avocat; disant que la campagne était trop malheureuse, qu'il se fallait retirer dans les villes, et me disait souvent ce bon mot du sage : *Labor stultorum affliget eos qui nesciunt in urbem pergere ;* à cause de quoi il me faisait lire encore tout petit les Vies de Plutarque tout haut, et m'apprenait à bien prononcer. A ce dessein, il me mit au collége à Beauvais, âgé de neuf ans, puis m'amena à Paris au collége de Boncourt, où je fus deux ans pensionnaire, y faisant mon cours de philosophie. Quelque temps après la noblesse, pour le récompenser d'une façon qui ne leur coutât rien, lui voulut donner un bénéfice pour moi, que je refusai tout plat, protestant absolument que je ne serais jamais prêtre : (*benedictus Deus, qui mihi illam mentem immisit in tenerâ adhuc ætate.*) Feu mon père, qui reconnaissait en ce refus quelque chose de bon et d'ingénieux, ne s'irrita pas bien fort de mon refus; mais ma mère en demeura outrée contre moi plus de cinq ans, disant que je refusais la récompense des longs services que... mon père avait rendus à cette noblesse; mais il n'en fut autre chose. Dieu m'aida : je fus cinq ans sans la voir ni aller chez nous. Durant ce temps-là, j'eus connaissance d'un homme qui me conseilla de me faire médecin à Paris : pour à quoi parvenir, j'étudiai de grand cœur, depuis l'an 1622 jusqu'à l'an 1624, que je fus ici reçu; et alors père et mère s'apaisèrent, qui m'assistèrent de ce qu'ils purent pour mes degrés, et avoir des livres. Cinq ans après *duxi uxorem*, de laquelle j'aurai de succession directe vingt mille écus sur père et mère vivans encore, mais fort vieux; sans une collatérale, qui est une sœur sans enfans et fort riche. Dieu a béni mon alliance de quatre fils, savoir est, de Robert, Charles, Pierrot et François. *Annum ætatis attigi* 41, avec plus d'emploi que de mérite en ma profession, et moins de santé qu'il ne me serait de besoin, *quam potissimùm labefactârunt vigiliæ juges et elucubrationes nocturnæ, à quibus etiam necdùm abstineo; sed hoc erat in fatis.* Voilà, ce me semble, ce qu'avez désiré de moi, et peut-être beaucoup davantage. Excusez mon importunité, et ma prolixité *in re tam vili et tam exiguâ* (4). » Il dit en quelque autre endroit de ces mêmes Lettres (5), qu'il était *allié d'assez près à M. le président Miron, intendant de Languedoc*, et que sa *femme était petite-cousine de la fille* de ce président.

M. Bayle n'ayant parlé que des lettres de Guy Patin, je mettrai ici la liste de ses autres ouvra-

(4) Lettres de Guy Patin à Charles Spon, *lettre XVIII, tom. I, pag.* 78, 79, 80, 81.

(5) *Là même, tom. I, pag.* 196. 214.

sur l'histoire de savans, et sur celle de leurs ouvrages ; car il avait une très-belle mémoire, beaucoup de lecture, et une excellente bibliothéque. Il n'eût pas débité des choses mal examinées, et selon qu'elles s'offraient à son imagination : en un mot, nous trouverions moins de faussetés dans son ouvrage ; mais aussi nous n'y verrions pas au naturel son esprit et son génie ; nous n'y rencontrerions pas tant de faits curieux, ni tant de traits vifs et hardis, qui divertissent, et qui font faire de solides réflexions. On fit un choix parmi ses lettres qui fut publié à Genève, l'an 1683, et réimprimé bientôt en Hollande. Le débit encouragea un libraire de Genève à publier celles qui avaient été rebutées au premier triage : il les joignit avec les premières, et donna par ce moyen un recueil en trois volumes, l'an 1691. (*) Il fut contrefait en Hollande peu de temps après. Il eût mieux valu qu'on l'eût contrefait en Allemagne, parce que les libraires allemands ont la louable coutume de faire ajouter de bonnes tables aux livres qu'ils réimpriment, et jamais ouvrage n'en eut un plus grand besoin que celui-ci. On n'eut pas de peine à s'apercevoir que tout n'y est pas véritable : voici le jugement qu'en porta l'auteur des Nouvelles de la République des Letttres. « Il est bon » que les lecteurs soient avertis que » tous les bons mots, ou tous les contes qu'il rapporte, ne sont point » vrais. Il y en a où il paraît une effroyable malice, et une hardiesse » prodigieuse à donner un tour criminel à toutes choses. On serait » fort blâmable de croire ces endroits-là, sous prétexte qu'ils sont » imprimés. Tout ce qu'on en peut » recueillir, est que M. Patin les » écrivait à son ami, comme une » chose qu'il avait ouï dire à d'autres, et pour suivre la coutume, » qu'il observait depuis long-temps, » de s'entretenir avec lui par lettres, » comme il aurait fait s'ils se fussent » promenés ensemble. On sait bien » que dans la conversation on parle » tout aussitôt d'une chose qui court » par la ville, sans qu'elle soit vraie, » que d'une nouvelle qui est vraie. » Et quand on a l'humeur satirique, » comme il faut convenir que l'avait » M. Patin, on relève plus soigneusement ce qui se débite au désavantage du prochain, que ce qui se dit » à sa louange (10). » M. Ménage en

ges, telle que nous l'a donnée M. Mercklin, dans son *Lindenius renovatus*. Elle contient les Traités suivans. *De Valetudine tuendâ, per vivendi normam, usumque legitimum rerum ad benè salubriterque vivendum necessararium. Extat pag.* 341 *Medici officiosi à Phil. Guiberto editi. Parisiis, apud Vid. Th. Pepinguè*, 1649, *in-8°. Notæ in Nicolai Ellain Tractatum de Peste. Ibidem*, *pag.* 485. *Notæ in Galeni librum de Sanguinis Missione. Ibidem*, *pag.* 538. *Quæstio de Sobrietate. Parisiis*, 1647, *in-4°.*, *et Medici Officiosi*, *pag.* 446. *An totus homo naturâ sit Morbus. Ibidem*, 1644, *in-4°. Extat etiam cum DD. Virorum Epistolis et Responsis tùm medicis, tùm philosophicis. Roterodami*, *apud Rudolphum à Nuyssel*, 1665, *in-4°. Caspari Hoffmanni Apologiam pro Galeno edidit. Lugduni apud Laurentium Anisson*, 1666, *in-4°.* (6). J'y ajouterai deux articles dont ce bibliothécaire ne fait aucune mention : savoir, les traductions latines de divers Traités d'André du Laurens, insérées dans l'édition latine des OEuvres de ce médecin, faite à Paris, en 1627, in-4°., par les soins de Guy Patin (7) ; et un Traité *de Elephantiasi*, dont il parle dans une de ses lettres à Charles Spon (8). Le premier de tous ses ouvrages avait été imprimé séparément à Paris, en 1632, in-12, sous ce titre : *Traité de la Conservation de la Santé par un bon régime et légitime usage des choses requises pour bien et sainement vivre.* Je transcrirai ici le jugement que Patin lui-même en a porté. *Je m'étonne bien*, dit-il (9), *qui vous a dit que j'étais l'auteur du petit Traité de la Conservation de la Santé, qui est derrière le Médecin charitable. Cela ne mérite pas votre vue. Je l'ai fait autrefois à la prière du bon médecin charitable même, M. Guybert, qui m'avait donné le bonnet. Il me pria de le faire le plus populaire que je pourrais, afin de le pouvoir joindre à son livre. Il ne mérite pas que vous y mettiez votre temps... Si je puis jamais prendre quelque loisir, je tâcherai de raccommoder ce Traité, et de le rendre un peu meilleur qu'il n'est : et en attendant je vous prie de me faire la charité de ne dire à personne que je l'aie fait, car j'en ai honte moi-même.* Rem. crit.

[Joly indique quelques opuscules de Patin omis dans cette *remarque critique*.]

(6) Mercklini Lindenius renovatus, *pag.* 396.

(7) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Laurens, *tom. IX*, *pag.* 112.

(8) Lettres de Patin à Spon, *tom. II*, *pag.* 115.

(9) *La même*, *tom. I*, *pag.* 90, 91.

(*) Le nouveau *Ménagiana*, tom. II, pag. 223, et tom. III, pag. 413 de l'édition de Paris, cite ces lettres d'une édition en cinq volumes pour le moins, de laquelle je n'avais jamais ouï parler, et dont les deux endroits cités ne se trouvent ni dans l'édition en trois volumes, 1691, ni dans la suivante, de 1692, en deux volumes. Ces deux-ci, au reste, ont aussi omis une lettre très-curieuse, concernant quelques fautes que Guy Patin avait trouvées dans l'Histoire du président de Thou. Cette lettre, en date du 4 février 1672, fait la CXXXVII^e. dans l'édition de Rotterdam, en un volume in-12, 1689. Rem. crit.

(10) Nouvelles de la République des Lettres, *avril* 1684, *art. I*, *pag. m.* 115, 116.

ca de même. *Les lettres de* Guy Pa*sont remplies de faussetés. Nous en narquâmes un grand nombre, M. got et moi. M. Patin ne prenait pas précaution dans ce qu'il écrivait ; la préoccupation lui faisait croire ille choses qui n'étaient pas* (11). oyez le Journal de Leipsic, au mois mai 1684 (12). On fait espérer les ettres latines de Guy Patin, qui seont accompagnées d'un *bel et savant oge*, composé *par M. Théveneau, édecin de Nevers* (13) *.

(C) Ses Lettres *font ..... tort à la ille de Paris, qu'elles représentent omme infectée d'une corruption efroyable.*] On ne finirait jamais, si 'on voulait recueillir toutes ses plaines sur un tel sujet : bornons-nous lonc à ce qu'il observe sur le crime de ces femmes impudiques qui font périr leurs enfans. « On fait ici un » grand bruit de la mort de made» moiselle de Guerchi. On avait mis » prisonnière dans le châtelet la sage» femme ; elle a été traduite dans la » conciergerie, par arrêt de la cour. » Le curé de Saint-Eustache a refusé » sépulture au corps de cette dame : » on dit qu'on l'a porté dans l'Hôtel » de Condé, et qu'il y a été mis dans » la chaux, afin de le consumer » plus tôt, et qu'on n'y puisse rien » reconnaître, si on en venait à la vi» site. La sage-femme s'est assez bien » défendue jusques à présent ; mais » *aliæ admovebuntur machinæ, aliæ* » *artes adhibebuntur ad eruendum* » *verum* : je crois qu'elle sera mise à » la question. Les vicaires généraux » et les pénitenciers se sont allés » plaindre à monsieur le premier » président, que, depuis un an, six » cents femmes, de compte fait, se » sont confessées d'avoir tué et étouffé » leur fruit ; et qu'ils y ont particu» lièrement pris garde, sur l'avis « qu'on leur avait donné (14). » Puisque j'ai entamé cette aventure, il faut que j'en fasse voir la suite. (15) *Il court ici un libelle de huit pages in-4°.* (16), *par lequel il est prouvé*, que le crime, dont la dame Constantin, sage-femme, est depuis peu accusée, n'est qu'une suite de la doctrine des jésuites ; et aussi pour détromper les dames qui se laissent abuser par cette erreur, sous prétexte que ces pères l'enseignent dans leurs livres. *On dit que la sage-femme se défend fort bien ; elle avoue que madame de Guerchi est morte chez elle, mais qu'elle ne lui a donné aucun breuvage ; qu'elle vint chez elle fort malade, où elle mourut en criant cruellement ; qu'elle a ouï parler d'un certain breuvage que ladite dame avait pris, mais qu'elle ne savait ce que c'était, ni qui l'avait fait....* (17) *La dame Constantin, sage-femme, est encore dans le châtelet en prison : elle doit être demain interrogée. N. et le Large ont reçu assignation pour y venir répondre de leurs faits de la déposition qu'ils ont donnée,* an ut ibi fatis cedat pædore carceris, et metu lethalis supplicii confectâ ? *On dit qu'elle se défend bien, et qu'il n'y a point assez de preuve contre elle pour la condamner à mort ; mais on attend des monitions que l'on va faire publier par toutes les paroisses de la ville et faubourgs de Paris : d'autres disent qu'on la veut sauver, et qu'elle est trop bien recommandée par les plus grands. Néanmoins on croit bien qu'elle mérite la mort et au delà ; et que si on la pendait, elle ne mourrait pas innocente : on dit que sa maison était un bordel public, et que quantité de garces allaient accoucher là-dedans,* vel abortum passuræ..... (18) *Le mercredi 14 juillet, la dame Constantin, sage-femme, a été condamnée au châtelet,*

(11) Ménagiana, *pag.* 279 *de la première édition de Hollande.*

(12) *Pag.* 248 *et seq.*

(13) *Voyez la préface des* Lettres de Guy Patin, *édition de* 1691.

* Les *Lettres choisies de Guy Patin*, dans les plus amples éditions, ont trois volumes in-12. On y ajoute : 1°. *Nouveau Recueil de lettres choisies de feu M. Guy Patin, écrites à MM. Belin père et fils, docteurs médecins de Troyes, tomes IV et V indépendans des trois premiers*, 1695 ou 1725, deux volumes in-12 ; 2°. *Nouvelles Lettres de feu M. Guy Patin, tirées du cabinet de M. Charles Spon*, Amsterdam, 1718, deux volumes in-12. Voyez la *remarque critique* sur la remarque (A).

(14) Patin, lettre CLXXXIV, *datée du* 22 *de juin* 1660. *Voyez la page* 113 *du IIe. tome.*

(15) *Le même*, lettre CLXXXV, *pag.* 119 *du même tome.*

(16) *Il fut brûlé par la main du bourreau, à la Croix du Tiroir, par ordonnance du lieutenant civil.* Patin, lettre CXC, *pag.* 142, 143.

(17) *Le même*, lettre CLXXXVII, *pag.* 130, 131.

(18) *Le même*, lettre CLXXXVIII, *datée du* 16 *juillet* 1660, *pag.* 136.

à être pendue et étranglée, après avoir été mise à la question, d'où elle a appelé, et a été transférée en la conciergerie : on croit que la semaine prochaine, le sentence sera confirmée à la Tournelle .... (19) *La sage-femme est toujours prisonnière. On dit que ce ne sera pas pour la semaine prochaine, et que monsieur le procureur général appelle contre elle de sa sentence* à minimâ ; *qu'il veut donner de rudes conclusions contre elle ; qu'elle devrait être brûlée toute-vive, si elle ne nomme tous ses complices.* Enfin il apprend à son ami, dans une lettre datée du 16 d'août 1660 (20), que la Constantin fut pendue, « *damnata fuit laqueo infelix obstetrix* » *et suffocata*, en belle compagnie, » à la Croix du Tiroir (21). » Nous avons vu la conclusion de la tragédie, tant à l'égard de l'accoucheuse, qu'à l'égard de l'accouchée ; mais voyons une partie des préliminaires touchant celle-ci. Je ne les garantis pas pour véritables : s'ils sont faux, prenez-vous en à l'écrivain que je cite (22). « Le duc de Joyeuse adres» sa ses vœux à mademoiselle de » Guerchi, compagne de mademoi» selle de Pons (23), qui le sacrifia » bientôt après au commandeur de » Jars, de la maison de Roche» chouard (24) ..... Elle quitta le » commandeur de Jars pour s'aban» donner à Jeannin de Castille, tré» sorier de l'Épargne, et elle se con» duisit avec si peu de retenue, que » la reine la chassa de la cour. Le » duc de Vitry ne laissa pas de s'em» barquer avec elle, et de la traiter » avec autant de respect, que si elle » eût été toujours fort chaste, quoi» qu'elle eût eu déjà quatre ou cinq » enfans de plusieurs pères. Elle de» vint grosse encore une fois, et le » duc voulut qu'elle se fît accoucher » pour conserver sa réputation, qu'il » ne croyait pas aussi perdue qu'elle » était. Elle eut beau lui dire qu'elle » serait ravie d'avoir ce gage de son » amitié, il voulut absolument qu'elle » fît périr ce fruit de leurs amours, » et lui envoya une sage-femme qu'on » nommait la Constantin, qui vou» lut la faire accoucher par force ; » mais elle mourut dans l'opération, » et la Constantin fut pendue. Le » duc de Vitry demeura inconsolable » de sa mort, et conserva si chère» ment sa mémoire, qu'il s'embar» qua depuis avec une coureuse, » parce qu'elle lui ressemblait. Cette » femme s'étant enrichie de ses bien» faits, épousa ensuite le marquis de » Goudron, cadet de la maison de » Gamache. » Ces citations ne m'écartent pas de mon sujet autant que l'on s'imagine ; car elles contiennent des preuves du texte de cette remarque, ou en tout cas elles fortifient ce que Guy Patin débite. Outre que je ne me fais pas une affaire d'être critiqué comme un trop long citateur, pourvu que j'épargne à une bonne partie de mes lecteurs le déplaisir de n'être instruits qu'à demi, ou la peine d'aller chercher la suite des choses en sautant de livre en livre. Mais quoi qu'il en soit, voici une citation mieux alliée avec le narré de M. Patin.

M. de Thou rapporte qu'en 1557 on fit une loi qui condamnait à la mort, comme coupables de parricide, toutes les femmes qui auraient caché, ou leur grossesse, ou leurs couches, et qui n'apporteraient pas des attestations touchant l'état où leur enfant serait né, si d'ailleurs on avait des preuves qu'il aurait été enterré sans cérémonie, et sans avoir reçu le baptême. *Eâ lege sancitum, ut quæ graviditatem partumve celâsset, nequ alterutrius testationem aut de edito fœtu seu vivo seu mortuo proferret si eum lavacro justisve exsequiarum privatum probationibus constaret, d illâ tanquàm parricidii reâ ultimum supplicium sumeretur* (25). Depuis c temps-là ce crime fut puni plus sévèrement qu'aucun autre ; et afin qu personne ne prétendît cause d'ignorance, les juges faisaient toujours in

(19) Patin, lettre CXC, *pag.* 144.

(20) *La* CXCIV^e., *pag.* 162 *du* IIe. *tome.*

(21) *Je crois que c'est d'elle que l'abbé* de Marolles *parle dans le passage qui sera cité ci-dessous, citation* (63). *Conférez avec cela les* Mémoires de Chavagnac, *pag. m.* 210.

(22) Galanteries des Rois de France, *tom. II, pag.* 198, *édition de Bruxelles*, 1694.

(23) *Cela veut dire qu'elle était fille d'honneur de la reine mère Anne d'Autriche.*

(24) Galanteries des Rois de France, *tom. II, pag.* 210.

(25) Thuan., *lib. XIX, pag.* 395, *ad annu* 1557.

ans l'arrêt de condamnation, rdonnance serait publiée à son npe, dans toutes les villes où it des tribunaux de justice; et curés la publieraient au prône s de fête, dans tous les bourgs ges (26). Néanmoins ce crime a d'être plus commun que tous es; car M. de Thou témoigne : passait peu de semaines où s criminels de Paris ne misr la sellette une ou plusieurs accussées de ce parricide; honte a de force, puisque sexe timide elle prévaut sur te du gibet, et sur les remords nscience. *In nullum crimen empore severiùs vindicatum ne qua ignorantiæ excusatio retur, sententiis judicum sem-itum est, ut lex in inferiori-inalibus palàm et per plateas publicâ præconis voce promul-, et per oppida ac pagos à cu coram populo diebus festis ur. Nihilominùs nullum fre-crimen etiam hodiè est, nec septimana abit, quin in clas-le judiciis capitalibus cogno-1 pluresve tam horrendi fla-producantur; adeò malus verecundo et impotenti sexu terrorem, et quod omni cor-nâ gravius est, conscientiæ vincit* (27). Il est bon de rape qui donna lieu à cette loi. été averti que plusieurs femdr éviter l'infamie, tuaient ans en accouchant, et les u dans le rivière, ou dans ou les enterraient dans un Ine, sans les avoir initiés au ısme par le baptême. Celles nt poursuivies en justice crime, disaient aux juges, nte ne leur avait pas permis rir qu'elles fussent grosses, ur reste contre leur désir ıns étaient nés morts. Elles t d'affaire par-là; on n'avait preuves que le contraire fût le plus grand nombre des naient qu'elles fussent mises tion. Si elles la souffraient ner qu'elles eussent mis à fant, elles étaient déchargées de toute peine. L'on crut donc que l'impunité faisait croître ce désordre. On sollicita une loi très-rigoureuse : on l'obtint, elle fut exécutée sévèrement; et néanmoins le mal ne fut point guéri. Écoutons M. de Thou (28) : *Altera lex in speciem severa, sed quâ impiis et abominandis parricidiis, quæ anteà impunita, nunc etiam post legem conditam nimis frequentia sunt, pœna constituta est, postulante senatu, promulgatur V, non. martias. Fœminæ, quæ viros non habebant, ubi ex furtivo complexu conceperant, malo pudore territæ utero celato ad extremum partus ferè enecabant, geminato scelere famæ consulere se existimantes, et enecatos aut in sterquilinium, seu profluentem abjiciebant, aut loco profano defossos perdebant, atque ita necessaria sacri lavacri religione ac sepulturæ honore privabant. Quòd si quandò res in judicium deduceretur, pudorem, quominùs culpam confessæ essent, caussatæ mortuos se enixas dicebant, et ita deficientibus aliundè probationibus debitam inhumano sceleri pœnam effugiebant. Nam judicum in hujusmodi caussis incertæ plerùmque erant et vagabantur sententiæ, cùm ad mortem alii tanti criminis reas damnarent; alii, quod sæpiùs accidebat, pronioribus ad misericordiam animis, quæstionum violentiæ subjiciendas censerent, ut vivosne an mortuos fœtus enixæ essent ex ipsarum confessione constaret; quam si obstinato animo ferrent, liberæ dimittebantur* (29).

Ceci confirme puissamment quelques-uns des dogmes de l'auteur des Pensées sur les Comètes (30). Car qui oserait nier après avoir lu cet endroit de M. de Thou, que les idées du point d'honneur ne soient la plus forte digue qui arrête le torrent de l'incontinence? Qui oserait soutenir, généralement parlant, que les lois de la religion soient un remède plus efficace,

z *la remarque* (E), *à la fin.*
ıus, *lib. XIX, pag.* 395, *ad ann.*

(28) *Idem, ibidem.*

(29) *Nous dirons ci-dessous, remarque* (D), *que l'usage des avortemens est fort ancien. Voyez les commentateurs de* Minucius Félix, *in editione* Ouzelianâ, *sur ces paroles :* Sunt quæ in ipsis visceribus medicaminibus epotis, originem futuri hominis extinguant, et parricidium faciant antequàm pariant.

(30) *Voyez les articles CLXII, CLXIII, des* Pensées sur les Comètes.

ou aussi efficace, que celui-là *? Si la religion avait plus de force sur les femmes que le point d'honneur, en trouverait-on un si grand nombre qui étouffent leurs enfans? N'est-ce pas un meurtre plus atroce, plus barbare, que de tuer un bon vieillard au coin d'un bois? Y a-t-il de crimes plus énormes, et plus contraires à la nature, que celui de ces malheureuses mères? Elles sont persuadées qu'en perdant leur fruit, elles commettent un parricide plus détestable aux yeux de Dieu, que l'action de ceux qui volent et qui tuent sur les grands chemins. Celles dont parlent M. de Thou et M. Patin sont d'ailleurs persuadées pour la plupart, qu'elles ôtent à leurs enfans la vie éternelle, et qu'elles les précipitent aux limbes, où ils souffriront pendant toute l'éternité la peine de dam. Cette persuasion élève leur crime à un degré d'atrocité qui n'est pas imaginable : cependant elles le commettent au mépris de Dieu, et en dépit de leur religion; et cela, pour ne point perdre leur part à l'honneur humain : il faut donc que cet honneur ait plus de force sur elles que l'instinct de la conscience, et que toutes les loix divines. Il a même plus de force que la crainte de la mort; car depuis la loi sévère dont M. de Thou fait mention, elles s'exposaient au dernier supplice, et il était fort propable qu'elles en seraient punies; et cependant cette loi exécutée très-souvent ne servait de rien; ces parricides étaient toujours aussi fréquens que jamais. Que peut-on dire de plus convainquant pour prouver la domination du point d'honneur, et la force impérieuse qu'il a sur nos âmes? Peut-on nier qu'il ne fût tout seul capable de contenir l'impureté dans les bornes où on la voit enfermée? Ce n'est point son affaire d'empêcher les crimes cachés; c'est celle de la conscience : mais lorsque ces crimes cachés traînent après eux des suites que l'on dérobe malaisément aux yeux du public, il est d'une grande force pour les prévenir. Telle est l'incontinence d'une personne d'autre sexe non mariée. On a beau dire que l'art des avortemens n'est pas loin de sa perfection, et que si l'on en excepte celui de guérir les maladies vénériennes, il n'y en a point qu'une malheureuse industrie, excitée par les besoins d'une infinité de gens, ait mieux poussé que celui-là; on ne saurait nier que les suites dont je parle ne soient bien embarrassantes. Combien y a-t-il de femmes qui après mille inquiétudes, et mille incommodités, et après s'être bien droguées, n'ont pu empêcher que leur faute ne fût connue? Le parricide ne la cache pas toujours; il sert quelquefois à la rendre plus infâme et plus funeste, par le supplice dont il est puni : de sorte que si une violente passion, et une irruption furieuse du tempérament, n'ôtent tout-à-fait la raison, on se donne garde de s'exposer à des suites incommodes et périlleuses comme celles-là. D'où l'on doit conclure que puisque M. de Thou et M. Patin déclarent qu'un grand nombre de personnes franchissent cette barrière, il faut que le sexe soit violemment tourmenté (31). Remarquez bien qu'ils ne parlen[t] que de celles qui tuent le fruit. Si le[s] confesseurs nous donnaient la liste d[e] celles qui se précautionnent de meil[leure] heure, et avant que l'âme soi[t] arrivée, ils ne se borneraient pas [à] six cents par an dans une ville comm[e] Paris; ville, à ce que disent les voy[a]geurs dépréoccupés, moins impu[re] que la plupart des capitales de l'occ[i]dent. Au reste, ces avortemens pr[é]maturés, ou prévenus, sont un vérit[a]ble parricide selon les bons casuist[es]. Lisez le passage de Tertullien que [je] mets en note (32). Guy Patin l'av[ait] indiqué au lieutenant criminel, lo[rs] qu'on faisait le procès à la Constanti[n].

Je me souviens d'avoir ouï mett[re] en question, si, pour épargner ta[nt] de crimes à celles qui n'ont pas [la] force de se contenir, et pour sauv[er] à la république tant de sujets qu'[...]

* On pense bien que toutes ces idées de Bayle ne sont pas du goût de Leclerc, ui de celui de Joly.

(31) *Voyez les* Pensées sur les Comètes, [...] *CLXII, CLXIII.*

(32) *Nobis verò homicidio semel interdict[o] etiam conceptum utero dùm adhuc sanguis in [ho]minem delibatur, dissolvere non licet : homici[dii] festinatio est prohibere nasci, nec refert nat[am] quis eripiat animam, an nascentem disturb[et]: homo est et qui est futurus; etiam fructus om[nis] jam in semine est.* Tertull., *in* Apologet., c[ap.] *IX*, Patin, lettre CLXXXVIII, *pag.* 13[.], *cite. Ce qu'il cite, pag.* 144, *du même* Ter[tul]lien, de Animâ, *cap. XXV, est hors de prop[os].*

e serait pas nécessaire
peu l'empire du point
est-à-dire de diminuer
ignominie d'une femme
ui fait des enfans : car
que dans les pays moins
tte affaire, et où de tel-
trouvent aisément à se
roduisent dans les com-
e levée, les avortemens
p plus rares; les juges
cupés à punir celles qui
s enfans. Un homme gra-
tout aussitôt, et prouva
bonnes raisons, que le
t pire que le mal, et
n que la république doi-
avec plus de soin, que
déshonneur, lorsqu'elle
actions criminelles com-
cas présent. C'est pour
l, que les magistrats doi-
rêmement réservés à in-
te d'infamie. Un homme
e frein qui le retenait
oir, et l'on craint moins
rsqu'on la voit mettre à
i. *Da principio si hanno*
rrore gli infami, mentre
isti tra gli altri cittadini:
efarsi a tolerarli, pare,
no in giorno si allegeris-
a, che quasi al fine sva-
to. Così viensi à poco à
nella città il trascurare
rore d'ogni altro più gra-
icoloso per il viver civile.
io bene l'andar lento à
bblicamente infami i rei,
ota, con cui si segnano,
etua per terrore degli al-
, se ben l'infamia nasce
e dalla operatione, di chi
nisfatto, nondimeno non
sta da tutti si discerne,
lica dichiaratione non vi
(33). Mais, puisque j'en ai
me permettra d'ajouter
tit mot. Voulez-vous voir
combien la force du point
st supérieure à celle de la
considérez l'une des six
es qui avaient défait leur
eligion les en détournait
rs motifs : elle leur mon-
icide, la damnation éter-

) Zuccolo, Academico Filopono di
so dell' Honore, *cap. XXIII, p.*
tia, 1623.

nelle de l'enfant, l'injustice de leur intention, et le bon usage qu'il fallait faire de leur faute. Elles voulaient conserver la réputation des femmes d'honneur : ce dessein était injuste, c'était un vol, une usurpation toute pure d'un bien qui ne leur appartenait pas : c'était même une usurpation destinée à un très-mauvais usage, à tromper le public en général, et un mari en particulier; car elles souhaitaient d'être en état de se donner à un homme comme une fille chaste et pudique, et sans nulle tare. Le profit qu'elles pouvaient tirer de laisser connaître leur faute, était grand par rapport à leur salut; elles en pouvaient tirer mille raisons d'humilité, et de contrition. Le point d'honneur n'eut qu'à se montrer, il renversa tout ce grand nombre de batteries. Ne faut-il pas reconnaître qu'il est mille fois plus fort que la conscience? L'auteur Italien est encore ici pour moi. *Però si doverà à giudicio mio asserire, che assolutamente la religione sia più atta à render gli huomini giusti, et innocenti: ma che all' incontro per lo rispetto degli interessi, e per la ripugnanza degli affetti, i quali quasi venti contrarii, turbano il mare della vita civile, più operi per la felicità morale il zelo dell' honore. Perche gli huomini sono più facili à moversi à bene operare per lo premio dell' honore, et a guardarsi dal mal fare per la macchia della infamia, che si veggono innanzi à gli occhi, che per le promesse di premii, è pur di castighi futuri, e lontani* (34).

(D) *Pour peupler les limbes.*] Ceci n'a guère besoin de commentaire après ce qu'on vient de dire : on ajoutera néanmoins un passage de M. Drelincourt. *Il semble*, dit-il (35) en parlant aux missionnaires, *que quelques maîtres de vos écoles soient effectivement descendus dans les entrailles de la terre, et qu'ils en aient exactement reconnu et visité toutes les cachettes. Leur opinion la plus commune est*, (*) *qu'il y a sous la terre quatre*

(34) Lodovico Zuccolo, Discorso dell' Honore, *capit. XX, pag.* 106.

(35) Drelincourt, Dialogue sur la Descente de Jésus-Christ aux Enfers, pag. 309, *édit. de* 1664.

(*) *Voyez le cardinal Bellarmin, en son Traité* du Purgatoire.

lieux differens, ou un lieu profond divisé en quatre parties. Ils disent que le plus bas lieu, c'est l'enfer, où sont toutes les âmes des damnés, et où seront aussi leurs corps après la résurrection; et là où aussi doivent être renfermés tous les démons. Que le lieu le plus proche de l'enfer, c'est le purgatoire, où se purgent les âmes : mais plutôt où elles satisfont à la justice de Dieu par leurs souffrances. Ils veulent que dans ces deux lieux-là il y ait un même feu et des ardeurs égales; et que toute la différence ne soit qu'au regard de la durée. Ils estiment que joignant le purgatoire est le limbe des petits enfans qui meurent sans sacrement, et que le quatrième lieu est le limbe des pères; c'est-à-dire que c'est le lieu où ont été recueillies les âmes des justes qui sont morts avant la mort de notre seigneur Jésus-Christ. Ils tiennent que ce lieu-là est vide à présent : de sorte que c'est une maison à louer. Selon cette doctrine, le limbe des petits enfans est devenu le vestibule des enfers depuis l'ascension de Jésus-Christ; car il a fallu compter pour rien après ce temps-là le limbe des pères. On pourrait donc faire ici la même demande que fit autrefois le philosophe cynique, en voyant l'entrée d'une petite maison, *où est le logis de cette porte* (36)? C'est que cette entrée était fort grande. Les frontières des enfers doivent être d'une plus grande étendue que tout le royaume, ce qui est bien monstrueux. Mettez ensemble tous les enfans qui perdent la vie sans avoir reçu le baptême, soit qu'ils meurent depuis leur naissance, soit qu'ils périssent par de fausses couches volontaires ou involontaires, vous aurez sans doute les deux tiers du genre humain. Le nombre des avortons serait étonnant si on le savait, quand même on ne compterait que les victimes du point d'honneur, celles de la jalousie (37), et celles de la mollesse (38). De tout temps on s'est mêlé de ce crime par toute la terre; il serait facile de le prouver : contentons-nous de deux témoignages : Considérez ces paroles de Juvénal :

Cùm tot abortivis fecundam Julia vulvam
Solveret (39)! . . . .

et ailleurs;

Sunt quas eunuchi imbelles, ac mollia semper
Oscula delectent, et desperatio barbæ,
Et quod abortivo non est opus (40).

Ovide s'était récrié avant Juvénal sur ce grand crime, et il avait même représenté le péril à quoi s'exposaient celles qui le commettaient.

Quid juvat immunes belli cessare puellas,
Nec fera peltatas agmina velle sequi?
Si sinè Marte suis patiuntur vulnera telis,
Et cæcas armant in sua fata manus?
. . . .
. . . .
Hoc neque in Armeniis tigres fecere latebris :
Perdere nec fœtus ausa leæna suos.
At teneræ faciunt, sed non impunè, puellæ.
Sæpè, suos utero quæ necat, ipsa perit.
Ipsa perit, ferturque toro resoluta capillos :
Et clamant, Meritò, qui modocunque vident (41).

Vous verrez d'autres passages de ce poëte dans la remarque (F). Ceci me fournit de nouvelles preuves pour la force du point d'honneur. Les moyens dont on se servait en ce temps-là pour faire périr l'enfant étaient dangereux à la mère; ils ôtaient souvent la vie à l'un et à l'autre, et néanmoins les jeunes filles aimaient mieux courir le risque de mourir, que celui d'être diffamées. Encore aujourd'hui, celles qui attendent trop périssent sous le remède quelquefois, témoin la demoiselle de Guerchi. Notez que celles qui gardent leur fruit accouchent sans faire aucun cri, à moins qu'elles ne soient dans un lieu où elles ne craignent pas de se diffamer par la découverte du mystère. Nouvelle preuve de la force inconcevable du point d'honneur. Il supprime les effets de la douleur la plus vive dans un sexe tendre, qui gémit, qui pleure, qui crie pour la moindre chose.

On disait un jour à un missionnaire : Vous ne sauriez dire des limbes

(36) Diogène Laërce, *liv. VI, num. 57, le rapporte autrement.* Myndum profectus (*Diogenes Cynicus*) cùm videret magnificas portas et urbem modicam : viri, inquit, Myndii, portas claudite, ne urbs vestra egrediatur.

(37) *C'est-à-dire que dans les pays où la polygamie est permise, les femmes d'un même mari s'entre-jouent mille tours pour empêcher la fécondité les unes des autres.*

(38) *C'est-à-dire qu'il y a des femmes mariées, qui, pour conserver leur embonpoint, ou pour épargner la dépense, font perdre leur fruit. On prétend que certains casuistes leur prêtent la main.*

(39) Juven., sat. II, *vs.* 32.

(40) *Idem*, sat. VI, *vs.* 364. *Voyez aussi vs.* 593.

(41) Ovid. Amorum, *lib. II, eleg. XIV.*

ce que les poëtes disaient des enfers, que c'était une petite maison,

. . . *Domus exilis Plutonia* (42).

Il ne faut pas beaucoup de place, répondit-il, pour des embrions. Mais, répliqua-t-on, combien y a-t-il d'enfans de quatre ou cinq ans qui vont aux limbes? Et de plus ne savez-vous pas que les embrions et tous les enfans ressusciteront hommes faits? Alors comme alors, répondit-il; ne vous en mettez pas en peine. Le monde est assez grand.

Au reste, il y a des gens qui trouvent que Virgile, qui a reconnu les limbes, aurait dû les partager en deux portions : l'une pour les enfans qui meurent avant que de naître; l'autre pour ceux qui meurent dans le berceau. Le grand nombre des premiers méritait bien une classe particulière, disent ces gens-là : d'où vient donc que ce grand poëte n'a rien dit de ces pauvres créatures?

Continuò auditæ voces, vagitus et ingens,
Infantumque animæ flentes in limine primo,
Quos dulcis vitæ exsortes, et ab ubere raptos
Abstulit atra dies, et funere mersit acerbo (43).

(E) *Nous verrons.... l'observation d'un célèbre jurisconsulte.*] Il dit que l'utilité des lois ne doit pas être suspendue, sous prétexte de quelques inconvéniens qu'elles produisent, et il rapporte là-dessus ce que disait Caton, qu'il n'y avait point de loi qui fût commode à tous les particuliers. Voici les termes de Bodin (44) : « Je confesse bien qu'il vaut mieux » absoudre le coulpable, que de con» demner l'innocent : mais je dis que » celuy, qui est convaincu de vives » presomptions, n'est pas innocent, » comme celuy qui fut trouvé l'espée » sanglante près du meurtry n'ayant » autre que luy, et autres conjectu» res, que nous avons remarquées. » C'est pourquoy le roy Henry se» cond fist un edict en ce royaume, » fort salutaire, publié et enregistré » le quatriesme de mars, l'an mil » cinq cens cinquante six (45), par » lequel il veut que la femme soit » reputée avoir tué son enfant, et » punie de mort, si elle a celé sa » grossesse, et son enfantement : et » que son enfant soit mort sans bap» tesme, et qu'elle n'ait prins tesmoi» gnage de l'un ou de l'autre, et ne » seront creues de dire que l'enfant » est mort-né. Ce qui a depuis esté » pratiqué par plusieurs arrests...... » Et neantmoins il se peut faire que » la femme, pour conserver son hon» neur, aura celé son fruict, et sa » grossesse, et son enfantement, et » que l'enfant qu'elle eust volontiers » nourry, soit mort en la delivran» ce : mais d'autant qu'on a veu que » sous ceste couverture que l'enfant » estoit mort-né, on commettoit » plusieurs parricides, il a esté resolu » sagement que telle presomption » suffit, pour proceder à peine de » mort, pour venger le sang inno» cent. Car il ne faut pas pour un » inconvenient, qui n'adviendra pas » souvent, qu'on laisse à faire une » bonne loy (*) ; et pour ceste cause » je fus d'advis qu'une de Muret, près » Soissons, fust condemnée à mort, » ayant celé sa grossesse, et sa deli» vrance, et enterré son enfant en un » jardin, le mois de mars M. D. » LXXVIII. » Je sais que l'auteur de la gazette flamande de Harlem a débité dans l'article de Paris, il n'y a pas fort long-temps (46), que l'on avoit donné ordre que cet édit de Henri II fût remis dans sa première vigueur, et qu'il fût lu au prône les jours de fête dans toutes les paroisses. Je ne sais si les autres gazetiers en ont fait mention, mais je ne me souviens point d'avoir trouvé cette nouvelle, ni dans le Mercure Politique, ni dans les Lettres Historiques. * Elle auroit pourtant pu fournir bien des réflexions.

(F) *Un passage de Henri Étienne... nous apprendra, entre autres choses, que cette loi... ne fit périr que des servantes.*] Parce que ces autres choses peuvent servir de confirmation et de supplément aux remarques précédentes, je ne me suis pas contenté de rapporter ce qui concerne l'impunité des personnes de condition : j'y ai joint aussi plusieurs faits et plu-

(42) Horat., od. IV, *lib. I.*
(43) Virgil., Æn., *lib. VI, vs.* 426.
(44) Bodin, Démonomanie des Sorciers, *liv. IV, chap. V, pag. m.* 447, 448.
(45) *A commencer l'année après Pâques.*

(*) *L.* 3 *et* 4 *de legib. ff.* 9. *Sic Cato dicebat nullam legem satis commodam omnibus esse.*
(46) *Je crois que ce fut l'an* 1698.
* « Le fait rapporté par la Gazette de Harlem » est vrai, dit Leclerc, et l'ordonnance se réitère » de temps en temps. »

sieurs notes que cet écrivain étale avant que de dire que l'acception de personnes avait lieu dans l'exécution de l'ordonnance de Henri II. Le temps où il écrivait témoigne assez clairement qu'il avait en vue les punitions qui suivirent cette ordonnance. *Quant aux femmes meurdrieres de leurs enfans*, dit-il (47)......, « le » nombre est grand tant de celles qui » sont meurdrieres de leurs enfans si » tost qu'ils sont venus au monde, » que de celles aussi qui exercent tel» le cruauté contr'eux avant mesme » qu'ils y soient venus. Et premiere» ment quant à celles-ci, il est cer» tain que leur meschanceté est fort » ancienne. Car nous oyons le poëte » grec Phocylide expressément aver» tir les femmes qu'elles se donnent » garde de commettre tels actes. Et » mesmement Ovide, payen aussi bien » que lui, en fait grand reproche à » une femme, ajoustant plusieurs » belles remonstrances. Item nous » oyons comment Hippocrat entr'au» tres choses, desquelles il fait ser» ment qu'il se gardera, met ceste-ci, » de ne presenter point aux femmes » ce dont elles puissent gaster le fruit » de leur ventre. Or se pratique ceste » meschanceté pour deux raisons : » par les unes, pour la crainte qu'el» les ont d'estre congnues femmes au » lieu de filles, ou generalement, de » peur qu'elles ne soyent descouver» tes avoir fait leur emploite où il » n'estoit licite, soyent mariées, » soyent veufves : par les autres, » pour la crainte qu'elles ont d'ab» breger le terme de leur jeunesse » (48), et particulierement pour » crainte de ce que dict Ovide,

Scilicet ut careat rugarum crimine venter (49),
Sternetur pugnæ tristis arena tuæ !

» Et quant à ce que j'ay dict de l'ab» bregement de la jeunesse, ce mes» me poëte aussi le tesmoigne, di» sant :

» *Adde quòd et partus faciunt breviora juventæ*
» *Tempora*. . . . .

» Et sans son tesmoignage nous en » voyons tous les jours l'experience » devant nos yeux. J'ay ouy parler » aussi de quelques damoiselles, voi» re en ay congnu, qui n'ont point » faict difficulté de porter des bustes » aux despens du fruict qui estoit en » leur ventre : et pour ne perdre » l'honneur d'avoir le corps gent, ne » faisoyent point de conscience de » perdre ce qui leur devoit estre » aussi cher que la vie. Car je parle » de celles mesmement qui n'estoyent » enceintes d'ailleurs que d'où il fal» loit. Quant à celles qui sont meur» drieres de leurs enfans aussi-tost » qu'ils sont sortis du ventre, les » jettans ou les faisans jetter, il y a » quelques années que les monaste» res des nonnains en eussent four» ni bon nombre d'exemples (aussi » bien que de celles qui les meur» drissent en leur ventre) voire desja » du temps de Pontanus : tesmoin » ceci qu'il dit, *quòd quidem exe» crationis genus maximè sacerdotes » attingit, quæ Deo virginitatem » quùm voverint, pollutis tamen vo» tis, rituque sacerdotali perjuranter » atque incestè contaminato, gravi» dæ factæ, ne scelus pateat, exe» crabiliori conantur scelere idipsum » prohibere ac corrigere : dùm aut » medicaminibus adhibitis abortionem » procurant, aut partum statim ip» sum exanimant, terræque aut cloa» cis clàm infodiunt*. Or quand je di » qu'on en eust trouvé bon nombre » il y a quelques années, je n'enten » pas qu'on fust en peine aujour» d'huy d'en trouver si on en avoit » afaire, mais bien que le nombre » en estoit plus grand alors qu'à pre» sent : tant pource que le nombre » aussi des nonnains estoit plus grand, » que pource qu'elles avoient plus » grande peur d'estre deshonorées, » voire mesme chapitrées, si elles » estoyent convaincues d'avoir joué » de la navette, qu'elles n'ont main» tenant, que leurs peres confesseurs » ne font pas tant des fascheux (50),

(47) Henri Étienne, Apologie d'Hérodote, *liv. I, chap. XVIII, pag.* 223 *et suiv., édit. d'Anvers*, 1568, in-8°.

(48) *Voyez, ci-dessus, la citation* (38); *mais notez qu'*Henri Étienne *fait ici une grosse faute; car il applique ces deux vers d'*Ovide *aux mères qui font périr leur fruit par d'autres raisons que par celle de couvrir leur crime. Voyez ci-dessous, citation* (56), *que cette crainte* rugarum ventris *n'est pas la crainte d'effacer quelques agrémens corporels, mais la crainte de porter des marques convaincantes d'une grossesse précédente.*

(49) *Voyez ci-dessous, citation* (55).

(50) Henri Étienne *s'abuse ici; car de son temps les désordres des monastères, et la conni-*

» ains au-contraire eux-mesmes en » un besoin voudroyent estre les » premiers de la partie. Outre plus » ce qu'elles voyent plusieurs, qui » estoyent auparavant nonnains com- » me elles, estre mariées publique- » ment (51), et s'en trouver bien, les » fait un peu mieux penser à leurs » consciences quant à entreprendre » tels meurdres. Mais il faut con- » fesser que ceste meschanceté pas- » se bien outre les cloistres, jus- » ques aux filles à marier qui sont » auprés de leurs pere et mere, » ou en la garde de leurs parens, » et mesmement celles de bonne » maison, jusques à maintes fem- » mes veufves aussi. Ce que ledict » Pontanus n'a pas celé non plus, » touchant celles de son temps ; car » il adjouste à ce que je vien d'alle- » guer de luy, *nec verò monstrosa* » *hâc feritate sacerdotes tantùm, ve-* » *rùmetiam viduæ ac nubiles puellæ* » *splendidissimæque etiam fœdantur* » *familiæ*. Il est avenu aussi souvent » à des chambrieres de faire le tour » (52), et c'est à celles-ci ordinaire- » ment, non pas aux autres, que » s'adressent messieurs de la justice, » (suivant le proverbe que nous « avons allegué ci-dessus de Juvenal,

» *Dat veniam corvis, vexat censura columbas*).»

» Car il me souvient d'avoir veu pen- » dre à Paris assez souvent des cham- » brieres pour ce crime (mais nulles » d'autre qualité), et notamment ay » souvenance d'avoir veu faire és es- » coles de medecine l'anatomie d'une » chambriere qui avoit esté pendue » pour ce mesme forfaict, asçavoir » pour avoir jetté son enfant dedans » des latrines (53)...Or n'y a il person- » ne qui peust sçavoir davantage de » tels secrets que les sagefemmes, n'es- » toit que la maniere est aujourd'huy » de les aller querir en leurs maisons, » et aprés leur avoir bandé les yeux, » les mener au logis où est la femme » qui en ha besoin, et est alors mas- » quée ou autrement bouchée, de » peur d'estre congnue par elles, » ausquelles il est force de desban- » der alors les yeux.... (54) Il est » bien vray qu'aujourdhuy maintes » dames n'ont besoin d'en venir jus- » ques-là, par le moyen de plusieurs » preservatifs qui les gardent de de- » venir grosses. » Il y a quelques fautes dans ce passage de l'Apologie d'Hérodote, comme on le verra si l'on prend la peine de lire mes observations en notes. Cela seul me pourrait servir d'excuse de l'avoir rapporté si au long.

Le premier passage d'Ovide qu'Henri Étienne a cité (55), est dans l'élégie XIV du IIe. des Amours, et nous fait connaître qu'on savait communément à Rome, en ce siècle-là, une chose qu'un vieux apothicaire, qui avait lu beaucoup de livres de chirurgie et de médecine, m'avoua qu'il ne savait point avant qu'il eût vu un livre nouveau que je lui avais prêté. Il me dit, en me le rendant, qu'il y avait appris deux observations très-curieuses dont il n'avait pas encore entendu parler, et qui concernent les marques à quoi l'on peut connaître si une femme a eu des enfans. M. Lamy, médecin de la faculté de Paris, est l'auteur du livre en question. Or voici ce qu'il rapporte (56). « Cette femme (57) avait eu des en- » fans ; et avant que de l'ouvrir, et » sans soupçonner rien de ce que » nous trouvâmes, nous le reconnû- » mes par des marques certaines. » Madame la Marche, maîtresse sage- » femme de l'Hôtel-Dieu, y était pré- » sente. Elle a une capacité singu- » lière dans sa profession, et beau- » coup d'esprit et de discernement » pour toutes choses. Je lui demandai » sa pensée sur beaucoup de ques-

vence des confesseurs, étaient moindres qu'autrefois. Les reproches des protestans avaient excité quelque sorte de honte et de vigilance.

(51) *Je ne comprends pas cette raison de* Henri Étienne; *car où il parle des nonnains qui s'étaient faites protestantes, ou de celles à qui le pape avait permis de se marier, et rien de tout cela ne paraît propre à porter une religieuse enceinte à sauver son fruit: se déclarer grosse n'est pas le moyen d'obtenir du pape la dispense de ses vœux.*

(52) *Voyez, tom. IX, pag.* 92, *l'article* Launoi (Matthieu de), *remarque* (E), *au dernier alinéa, pourquoi les servantes sont plus sujettes que d'autres à la corruption.*

(53) Henri Étienne, Apologie d'Hérodote, *pag.* 225.

(54) *Là même, pag.* 226.

(55) *Ci-dessus, citation* (49).

(56) G. Lamy, Dissertation contre la nouvelle Opinion qui prétend que tous les animaux sont engendrés d'un œuf, *pag.* 218 *et suiv. Cette Dissertation fut imprimée avec quelques autres traités du même auteur, à Paris*, 1668, in-12.

(57) *C'est-à-dire une femme dont on avait fait l'anatomie.*

» tions touchant les marques de virginité ; je voulus savoir à quoi elle avait connu d'abord que cette femme, que nous allions ouvrir, avait eu des enfans. Elle me fit observer les plis du ventre ; et comme je lui répliquai qu'il se pouvait faire qu'elle eût été hydropique, ou qu'elle eût eu le ventre enflé par d'autres causes que par la grossesse, et que les mêmes plis fussent restés ; pour me convaincre, elle me fit voir, et à toute la compagnie, ce que les sages-femmes appellent entr'elles le déchirement de la fourchette, qui est une dilacération de l'entrée de l'orifice externe vers l'anus, qui se fait toujours à la sortie du premier enfant, et qui par conséquent est une marque indubitable de l'accouchement qui a précédé. » De ces deux marques d'accouchement, la première est plus terrible, sans comparaison, que la seconde à une fiancée qui passe pour fille ; car elle a tout lieu d'espérer que son époux ne connaîtra point la seconde, et tout lieu de craindre qu'il connaîtra l'autre. Et par-là nous entendons le vers d'Ovide beaucoup mieux que par les commentateurs, et nous connaissons clairement pourquoi les filles romaines s'exposaient à un péril si redoutable, afin d'éviter *rugarum crimen*, que les rides de la peau du ventre ne manifestassent leur crime. C'étaient donc des rides beaucoup plus à craindre que les rides du visage, et il ne faut point douter qu'on n'en sache communément les conséquences dans notre siècle, comme on les savait dans celui d'Auguste, et que cela ne laisse de grands soucis aux personnes mêmes qui ont été secourues de Lucine (58), avec le plus grand secret du monde. Leurs invocations conçues selon le formulaire des prières que l'on adressait à Laverna (59),

Labra movet, metuens audiri : pulchra Laverna,
Da mihi fallere ; da justo sanctoque videri :
Noctem peccatis et fraudibus objice nubem (60).

Leurs invocations, dis-je, parfaitement exaucées selon l'esprit de cette formule, ne rassurent point contre les approches d'un nouvel époux qui ne s'attend point à trouver des rides, ou des replis ; et de là vient qu'on recourt aux drogues le plus tôt qu'il est possible. Henri Étienne avait raison d'observer que de son temps *maintes dames avaient plusieurs préservatifs qui les gardaient de devenir grosses* (61). L'ancienne Grèce et l'ancienne Rome n'étaient que des novices dans ce mauvais art, en comparaison du XVIe. siècle ; et l'on veut que le siècle XVII ait surpassé encore le précédent ; néanmoins, on y a mis en pratique les plus grossières et les plus dangereuses manières dont Ovide ait fait mention. Lisez M. l'abbé de Marolles, sur ce passage d'Ovide (62) :

Vestra quid effoditis subjectis viscera telis!

Pourquoi vous percez-vous les entrailles avec de petits traits aigus ? « C'est une chose étrange, dit-il (63), » qu'une si damnable invention ait » été mise en usage de si longue » main, et qu'elle ait été renouvelée de nos jours. Une mauvaise » femme convaincue de ce crime abominable, après avoir tué la mère, » ne croyant que tuer l'enfant dans » son ventre, a été châtiée et punie » exemplairement à Paris, la même » année que j'ai composé ce livre. » Quelque ingénieuses que puissent être les passions qui sont soutenues par le point d'honneur, les risques sont grands encore aujourd'hui pour une fille ou pour une veuve qui laisse aller le chat au fromage, car assez souvent les préservatifs se trouvent trop courts : le neuvième mois tombe sur le dos, et c'est là le diable ; c'est la scène la plus fâcheuse de toutes. J'en prends à témoin ces vers de madame Deshoulières :

BALLADE à Mademoiselle D***.

Ores est temps de vous donner conseil
Sur les périls où beauté vous expose.
Fille ressemble à ce bouton vermeil
Qu'en peu de jours on voit devenir rose.
Tant qu'est bouton, on voudrait en jouir,
Nul ne le voit sans désir de rapine :
Dès que soleil l'a fait épanouir,

(58) *Déesse qui présidait aux enfantemens.*

(59) *Déesse qui était la patrone des vols et des entreprises qu'on voulait cacher.*

(60) Horat., epist. XVI, *lib. I, vs.* 60.

(61) Henri Étienne, Apologie d'Hérodote, *pag.* 226.

(62) Ovid., eleg. XIV, *lib. II* Amorum, *vs.* 27.

(63) *L'abbé* de Marolles, Remarques sur le IIe. livre des Amours d'Ovide, *pag.* 269, 270. *Ce livre fut imprimé l'an* 1661.

On n'en tient compte, un matin le ruine:
De rose alors ne reste que l'épine.

Lorsqu'un amant, l'exemple est tout pareil,
Fait voir désirs à quoi pudeur s'oppose,
Si l'on ne fuit, l'amour est un soleil,
Point n'en doutes, par qui fleur est éclose.
Alors en bref on voit s'évanouir
Transports et soins par qui fille peu fine
Présume d'elle, et se laisse éblouir.
Mépris succède à l'amour qui décline:
De rose alors ne reste que l'épine.

Plus de commerce avecque le sommeil,
Ou si parfois un moment on repose,
Songe cruel donne fâcheux réveil;
Cent et cent fois on en maudit la cause.
Voir on voudrait dans la terre enfouir
Tendre secret duquel on s'imagine
Qu'un traître ira le monde réjouir.
Parle-t-on bas, on croit qu'on le devine:
De rose alors ne reste que l'épine.

ENVOI.

Galans fieffés, donneurs de gabatine,
J'ai beau prêcher qu'on risque à vous ouïr,
A coqueter toute fille est encline.
Plutôt que faire approuver ma doctrine,
On filerait chanvre sans le rouir.
Mais quand tout bas faut appeler Lucine,
De rose alors ne reste que l'épine (64).

(G) *Le symbole de l'auteur n'était pas chargé de beaucoup d'articles.*] Rapportons ces paroles de son éloge (65) : « Il disait les choses avec un » froid de stoïcien, mais il emporte » tait la pièce; et sur ce chapitre, il » eût donné des leçons à Rabelais. On » disait qu'il avait commenté cet au- » teur, et qu'il en savait tout le fin. » C'est ce qui le fit accuser d'être un » peu libertin. La vérité est qu'il ne » pouvait souffrir la bigoterie, la » superstition et la forfanterie, mais » il avait l'âme droite, et le cœur » bien placé : il était passionné pour » ses amis, affable et officieux envers » tout le monde, et particulièrement » envers les étrangers et les savans. » Prenez bien garde que pour répondre à l'accusation de libertinage, l'auteur de l'Éloge ne dit pas que M. Patin fût dans le fond bien persuadé de l'orthodoxie chrétienne; on se contente de nous assurer qu'il haïssait la superstition, et qu'il était honnête homme *. Voyez les Nouvelles de la République des Lettres (66). Ce n'est pas ainsi qu'on répond pour le prince de Condé; on oppose à la rénommée la déclaration qu'il fit en mourant, *je n'ai jamais douté des mystères de la religion, quoi qu'on ait dit; mais j'en doute moins que jamais* (67). On dira peut être que les libraires de Genève ont fourré dans cet ouvrage de M. Patin tout ce que bon leur a semblé; mais cette pensée serait ridicule.

(H) *L'énorme imposture qu'un écrivain allemand a publiée.*] Il s'appelle *Axtius*. Il a débité *dans une lettre sur l'antimoine, jointe à un traité* de Arboribus coniferis, *à Iène en* 1679, que M. Patin voulut *empoisonner son propre fils avec l'antimoine qu'il croyait être un poison, mais qui con-*

(64) Poésies de madame Deshoulières, *p.* 134, 135, *édition d'Amsterdam*, 1694.

(65) *Avis au lecteur, au-devant des* Lettres de Guy Patin, *folio* * 6 *verso*.

* Joly, après avoir blâmé la publication des *Lettres de Patin*, entre autres causes pour leur impiété, ne peut résister au plaisir de contredire Bayle, au risque de se contredire lui-même. En conséquence, d'après l'*Esprit de Guy Patin*, il cite seize passages de ces lettres.

Ce fut en 1709 que parut l'*Esprit de Guy Patin, tiré de ses conversations, de son cabinet, de ses lettres et de ses ouvrages, avec son portrait historique*, Amsterdam (Rouen), in-12, réimprimé à Amsterdam, 1713, in-12. Cet ouvrage est, suivant quelques personnes, d'Antoine Lancelot. La dernière édition est assez belle, mais incorrecte.

On avait publié à Paris, en 1701, *Naudæana et Patiniana*, ou *Singularités remarquables prises des conversations de MM. Naudé et Patin.* La Monnoie, dans sa *lettre* au président Bouhier, *sur le prétendu livre des trois imposteurs*, appelle le *Naudæana*, une *rapsodie de bévues et de faussetés* : et il n'excepte pas le *Patiniana*, imprimé dans le même volume. Ce que ce volume présente de plus curieux est l'approbation du censeur; la voici :

« Approbation de M. le président Cousin.

» J'ai lu un manuscrit intitulé : *Mixta Colloquia et varii Sermones eruditorum virorum* » *Guidonis Patini et Gabrielis Naudæi*, ai paraphé les feuillets au nombre de 87, et en retranchant quelques endroits que j'ai marqués, » n'y ai rien trouvé qui en puisse empêcher l'impression, si monseigneur le chancelier a agréable d'en accorder le privilége. Fait le 26 juillet » 1699, signé Cousin. »

L'imprimé porte : *ni ait rien trouvé;* je n'ai vu là que deux fautes d'impression.

J'ai possédé un manuscrit *complet* du *Naudæana et Patiniana.* C'était un petit in-4°. de 70 feuillets, dont trois blancs : les passages retranchés par M. le président, faisant fonction de commis à la douane des pensées, sont les plus piquans.

On a réimprimé à Amsterdam, en 1702, in-12, le *Naudæana et Patiniana.* L'édition augmentée par Lancelot fut publiée par Bayle, qui l'avait reçue du père Vitry. Le libraire, pour rendre, dit-on, son édition plus long-temps nouvelle, l'a datée de 1703. Il s'est en cela conformé à un usage de la librairie, qui est de dater de l'année suivante les ouvrages imprimés dans les derniers mois de l'année.

(66) *Mois d'avril* 1684, *art. I, pag. m.* 116, 117. *Voyez aussi le* Journal de Leipsic, 1684, *pag.* 251.

(67) *Voyez son* Oraison funèbre, *prononcée par M. l'évêque de Meaux, le* 10 *de mars* 1687, *pag.* 56, 57, *édition de Hollande.*

tre son attente le guérit heureusement (68). Charles Patin, s'étant plaint de cette injure à la faculté de médecine d'Iène, obtint toute la satisfaction qu'il pouvait prétendre; car la faculté ordonna au médecin Axtius de se rétracter publiquement. *Saluberrima facultas illum παλινῳδίαν* (69) *cantare coëgit, quam suppressâ calumniâ typis mandatam ad me transmisit*, c'est Charles Patin qui parle (70), *his verbis :* editioni Tractatûs hujus de Arboribus, benevole lector, subjunxeram Epistolam de Antimonio, cui relationem de illustrissimo Guidone Patino inserueram : quia autem certo comperi illam falsam, et ab ipsius malevolis sinè dubio effictam esse, epistolam rursùs imprimi curavi, fabulam expunxi, et manibus celeberrimi illius viri injuriam factam esse apertè profiteor.

(I) *On a observé que Guy Patin ressemblait à Cicéron.*] « Feu M. Huguetan, avocat de Lyon, qui le » connaissait particulièrement, trou- » vait qu'il donnait de l'air (71) à » Cicéron, dont on voit la statue à » Rome (72) ». Cela me fait souvenir qu'on a dit, que le chancelier de l'Hôpital ressemblait à Aristote : *specie fuit augustâ, vultu gravi et tranquillo, qui, ut ex veteri numismate apparuit, Aristotelis faciem planè referret* (73).

(K) *Il laissa un fils qui s'est rendu fort illustre.*] Il s'appelait CHARLES PATIN. Il naquit à Paris le 23 de février 1633. Il fit des progrès si surprenans, qu'il soutint des thèses grecques et latines sur toute la philosophie, l'an 1647. Son professeur (74), qui était un Irlandais, et qui n'entendait point la langue grecque, rebuta durement ces thèses quand on le pria de vouloir les examiner ; mais voyant que le jeune homme se préparait à les soutenir sans cathédrant, il fut contraint de présider à la dispute, pour ne point prostituer sa réputation. Le nonce du pape, trente-quatres évêques, et plusieurs personnes de qualité de la cour et de la ville assistèrent à cette thèse. Le répondant soutint le choc pendant cinq heures en l'une et en l'autre langue, et fut reçu maître és arts glorieusement. Il étudia en droit par complaisance pour un oncle maternel, avocat au parlement ; il prit ses licences à Poitiers au bout de seize mois, et il fut reçu avocat au parlement de Paris. Il employa six années à cette étude ; mais il ne pouvait renoncer à celle de la médecine : son inclination l'y avait toujours porté. Il ne lui fut donc pas difficile de s'accommoder aux volontés de son père, qui étaient qu'il abandonnât la jurisprudence, et qu'il se vouât à la profession de médecin. Il goûta sans peine les belles raisons qu'on lui allégua, fortifiées du témoignage de Marescot. Ce célèbre médecin se reconnaissait redevable de trois choses à sa profession, qu'il n'aurait jamais obtenues par la prêtrise à quoi son père le destinait. Il avait joui d'une parfaite santé jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans ; et il avait gagné cent mille écus, et l'amitié intime de plusieurs personnes illustres. *Artem disceres docceresque non magistratibus tantùm, sed regibus ipsis et imperatoribus leges præscribentem : sapientissimos tandem quosque ab ore tuo pendentes, tuoque submissos arbitrio cerneres. Recorderis, mi Stoice* (sic quippe ob nescio quam ἀπάθειαν me compellare solebat), *Marescottum nostrum tria se sacræ arti nostræ debere professum, quibus caruisset, si propositum à parentibus sacerdotium suscepisset, sanitatem athleticam ætatis anno LXXXII, centum aureorum millia, atque intimam innumerorum illustrium amicitiam* (75). Dès que Charles Patin eut été reçu docteur en médecine, il s'attacha à la pratique, et en eut beaucoup. Il fit des leçons en médecine à la place du professeur Lopez, qui était allé à Bordeaux. Ayant craint d'être emprisonné, s'il demeurait davantage en France, il voulut se retirer en Hollande. *Excedere patriâ consultiùs fuit, quàm libertatis*

(68) *Tiré de l'*Éloge de Guy Patin, *à la tête de ses* Lettres.

(69) *Il eut fallu dire παλινῳδίαν.*

(70) Carolus Patinus, *in* Lyceo Patavino, *pag.* 102, 103.

(71) *Cette phrase est fort en usage à Genève et dans ces quartiers-là, pour dire* ressembler *à* quelqu'un.

(72) *Tiré du même* Éloge.

(73) Sammarthanus, Elog., *lib. I, pag. m.* 59.

(74) *Il s'appelait* Rogérius Omoloy.

(75) Carolus Patinus, *in* Lyceo Patavino, *pag.* 83, 84.

discrimen subire (76). Mais les armateurs d'Ostende incommodaient tellement la navigation, qu'il s'en retourna du Havre-de-Grâce à Paris, et prit ensuite la route du Palatinat. Il s'arrêta quelque temps à Heidelberg, et puis il fit des voyages en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Suisse et en Italie. Il s'était fixé à Bâle; mais la guerre que les Français et les Allemands se faisaient sur ces frontières lui déplut si fort, qu'il se transporta en Italie avec toute sa famille. On le fit professeur en médecine à Padoue, l'an 1676 : trois ans après il fut honoré de la dignité de chevalier de Saint-Marc. Il apprit en 1681 que le roi de France le voulait recevoir en grâce ; et peut-être serait-il retourné à Paris, si on ne lui eût donné à Padoue la première chaire de chirurgie, avec une augmentation de gages. J'ai tiré ceci d'un livre qu'il publia à Padoue l'an 1682, intitulé *Lyceum Patavinum, sive Icones et Vitæ Professorum Patavii* 1682 *publicè docentium*. Il mourut dans cette ville-là (77) l'an 1694 (78) *, laissant deux filles qui se sont rendues célèbres par les ouvrages qu'elles ont donnés au public (79). Sa femme aussi a été auteur (80). Voici la liste des ouvrages qu'il a publiés depuis l'an 1662 jusqu'en 1682. *Itinerarium Comitis Briennæ*, *Parisiis*, 1662, in-8°. ; *Familiæ Romanæ ex ant. Numismatibus*, *Paris.*, 1663 *fol.* ; *Traité des Tourbes combustibles*, *Paris*, 1663, in-4°. ; *Introduction à l'Histoire des Médailles*, *Paris*, 1665, *et Amsterdam*, 1667, in-12. ; *Imperatorum Romanorum Numismata*, *Argentinæ*, 1671, *fol.*; *Thesaurus Numismatum*, *Amstelodami*, 1672, in-4°. ; *quatre Relations historiques*, *Bâle*, 1673 *et Lyon*, 1674, in-12 ; *Pratica delle Medaglie*, *Venezia*, 1673, in-12; *Suetonius illustratus*, *Basileæ*, 1675 ; *de Numismate antiquo Augusti et Platonis*, *Basileæ*, 1675, in-4°. ; *Encomium Moriæ Erasmi*, *cum fig. Holbenianis*, *Basil.*, 1676, in-12 ; *de optimâ Medicorum Sectâ*, *Patavii*, 1676, in-4°. ; *de Febribus*, *Patavii*, 1677, in-4°. ; *de Avicennâ*, *Patavii*, 1678, in-4°. ; *de Numismate ant. Horatii Coclitis*, 1678, in-4°. ; *de Scorbuto*, *Patavii*, 1679, in-4°. ; *Judicium Paridis*, *Patavii*, 1679, in-4°. ; *Le pompose Feste di Vicenza*, *Padova*, 1680, in-4°. ; *Natalitia Jovis*, *Patavii*, 1681, in-4°. ; *Quòd optimus Medicus debeat esse Chirurgus*, *Patavii*, 1681, in-4°. ; *Lyceum Patavinum*, *Patavii*, 1682, in-4°. C'est lui-même qui nous a donné cette liste dans son *Lyceum Patavinum*. Il a oublié ses *Epistolæ ad Eggelingium de Numismatibus quibusdam abstrusis Imperatoris Neronis*, publiées à Brême l'an 1681, avec les réponses d'Eggélingius (81). Il a fait depuis ce temps-là une traduction latine de l'Introduction à la Science des Médailles (82), qui a été imprimée l'an 1683 (83). *Dissertatio Therapeutica de Peste*, à Augsbourg, 1683, *in*-4° ; *Commentarius in tres Inscriptiones Græcas Smyrnâ nuper allatas*, à Padoue, 1685, in-4°. ; *Commentarius in antiquum Monumentum Marcellinæ*, là même, 1688, in-4°. ; *Commentarius in antiquum Cenotaphium Marci Artorii Medici*, là même, 1689, in-4°. Il eut part à l'édition du *Thesaurus Numismatum Petri Mauroceni*, faite à Venise l'an 1683, et il y joignit quelques notes. J'ai oublié peut-être quelques-uns de ses ouvrages. * Je dois ajouter que ses Relations Historiques furent imprimées en Hollande, l'an 1695, et que

(76) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 91.

(77) *On lui trouva un polybe dans le cœur et dans l'aorte, dont il étouffa. Je l'ai su de M.* Drelincourt, *professeur à Leyde, à qui un professeur de Padoue, qui était à la suite des ambassadeurs de Venise, l'avait dit. Je parle des ambassadeurs qui arrivèrent en Hollande, au mois de mars* 1696, *pour aller féliciter S. M. B. Ils furent avec toute leur suite à la leçon de M. Drelincourt, le* 2 *d'avril de la même année, et lui firent cent civilités, comme il le méritait bien.*

(78) *Voyez le* Journal de Leipsic, 1702, *pag.* 85.

* Ce fut le 2 octobre 1693, dit Leclerc.

(79) *Voyez le* Journal de Leipsic *de l'an* 1634, *pag.* 587; *et celui de l'an* 1691, *pag.* 337 *et* 547. Nouvelles de la République des Lettres, *mois d'avril* 1685, *pag.* 452.

(80) Nouvelles de la République des Lettres, *là même*, *pag.* 453.

(81) *Voyez le* Journal de Leipsic, 1684, *pag.* 35.

(82) *Je me sers du titre qu'il emploie dans sa liste, quoique le vrai titre soit :* Introduction à l'Histoire par la connaissance des médailles.

(83) *A Amsterdam*, in-12.

* Leclerc et Joly trouvent que Bayle parle assez amplement de Ch. Patin ; et sans faire mention d'aucune erreur, ils disent qu'il *faut consulter les* Mémoires *de Niceron*, qui a donné un bon article à Charles, tom. II et tom. X, part. 1 et 2.

son Introduction à la Science des Médailles fut réimprimée à Paris la même année (84). Ce livre fut censuré par M. Sallo, la première fois qu'il fut imprimé (85). L'auteur répondit à cette censure par un écrit intitulé : *Lettre d'un ami de M. Patin, sur le Journal des Savans du 23 février 1665.* M. Sallo, en parlant de cette lettre (86), continua de traiter M. Patin avec beaucoup de mépris. Cela mit fort en colère Gui Patin, comme il paraît par ces paroles de sa lettre CCCLI. Je les rapporte un peu au long, parce qu'elles nous apprennent entre autres faits la raison qui empêcha Charles Patin de continuer son Apologie. « Je ne sais si vous avez reçu » certaine espèce de gazette, qu'on » appelle le *Journal des Savans*, de » laquelle l'auteur s'étant plaint d'un » petit article contre mon fils Charles, » sur la médaille qui fut ici faite l'an » passé pour les Suisses, il y a répon- » du. Je vous ai envoyé sa réponse, laquelle est sage et modeste. Ce nou- » veau gazetier y a répliqué, et y a » parlé en ignorant et en extravagant; » en quoi il n'eût point manqué de » réponse forte et aigre avec de bon- » nes raisons, si on n'eût prié Caro- » lus de surseoir sa réplique, et » menacé d'une lettre de cachet. La » vérité est que M. Colbert prend en » sa protection les auteurs de ce jour- » nal, que l'on attribue à M. de Sallo, » conseiller en parlement, à M. l'ab- » bé de Bourzé, à M. de Gomberville, » et à M. Chapelain, etc.; si bien que » Carolus est conseillé de différer sa » réponse, et même par l'avis de » monsieur le premier président, » qui l'a ainsi désiré (on en dit une » cause particulière, savoir qu'il » n'est pas bien avec M. Colbert de- » puis le procès de M. Fouquet). » Nous verrons ci-après si ces préten- » dus censeurs, *sinè suffragio populi* » *et quiritum*, auront le crédit et » l'autorité de critiquer ainsi tous » ceux qui n'écriront pas à leur goût. » Sommes-nous du temps de Juvénal? » qui a dit hardiment :

» *Dat veniam corvis, vexat censura columbas.*

» Une chose néanmoins nous console; » c'est que nous n'avons point tort, » et que les savans et intelligens sont » de notre avis ; mais ces messieurs » abusent de leur crédit. La répu- » blique des lettres est pour nous, » mais M. Colbert est contre, et si » mon fils se défend, on dit qu'on » l'enverra à la Bastille ; il vaut » mieux ne pas écrire (87).

(L) *La disgrâce de son....... fils.*] Charles Patin la déplora : il veut que la calomnie en ait été la vraie cause; mais il ferme le rideau sur tout cela. *Cùm ecce ἀτυχία*, dit-il (88), *veriùs διαβολὴν, et calumniam dixero, me præcipitem egit, et κακῶν ἰλιάδα intulit. Timanthum* (89) *imitari liceat, benigne lector, qui cùm mæstos pinxisset adstantes, et tristitiæ omnem imaginem consumpsisset, ob Iphigeniam stantem ad aras perituram, patris vultum velavit quem satis mæstum pingere desperabat. Velum hic protendamus, seu dolore commoti ob fortunas perditas, seu charitate ob invidorum nequitiam.* Son père n'a pas été si mystérieux, il particularise certaines causes, ou plutôt certains prétextes, je ne sais quels livres de contrebande trouvés dans l'étude de son fils. Il vaut mieux le laisser parler. *Tout le monde le plaint, personne ne l'accuse, et hors de quelques fripons de libraires, il est aimé de tout le monde. Cependant il est absent, et nous l'avons obligé de s'y résoudre malgré sa stoïcité. Il avait toujours espéré que la justice du roi s'étendrait jusques à lui : mais nos ennemis ont eu trop de crédit. Cependant, pour adoucir notre plaie, on dit, 1°. que c'est par contumace que son procès lui a été fait, comme à un homme absent qui n'a pu se défendre ; 2°. que ça été par commission souveraine et particulière sans droit d'appel, ce qui est extraordinaire, et marque d'autant plus le dessein qu'on avait de le perdre ; 3°. que la plupart des juges ont reçu des lettres de cachet et de recommandation, sur ce qu'on avait besoin d'un*

(84) *Voyez l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *décembre* 1694, *pag.* 174.

(85) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 23 *février* 1665, *pag. m.* 150.

(86) *Dans le* Journal des Savans, *du* 9 *mars* 1665, *pag. m.* 202.

(87) Guy Patin, lettre CCCLI, *pag.* 34, 35 *du IIIe. tome. Voyez aussi les pages* 33, 54, 62, 64, 73 *du même volume.*

(88) Carolus Patinus, *in* Lyceo Patavino, *pag.* 91.

(89) *Il eût fallu dire* Timanthem.

exemple..... 4°. On allègue que c'est un homme de grand crédit qui était notre partie secrète, qui poussait à la roue et qui briguait contre nous; parce qu'on a trouvé parmi ces livres quelques volumes du factum de monsieur Fouquet, et de l'Histoire de l'entreprise de Gigeri..... On a nommé trois livres, savoir un plein d'impiété; c'est un livre huguenot intitulé l'Anatomie de la Messe, *par Pierre Dumoulin, ministre de Charenton; comme si l'inquisition était en France. C'est un livre de six sous. Paris est plein de tels livres, et il n'y a guère de bibliothèques où l'on n'en trouve, et même chez les moines.... Le second était un livre, à ce qu'ils disent, contre le service du roi; c'est* le Bouclier d'État, *qui s'est vendu dans le palais publiquement, et auquel on imprime ici deux réponses. Le troisième est* l'Histoire Galante de la cour, *qui sont de petits libelles plus dignes de mépris que de colère. Je pense que ces trois livres ne sont qu'un prétexte, et qu'il y a quelque partie secrète qui en veut à mon fils, et qui est la cause de notre malheur* (90). Dans tout cela vous ne voyez rien qui aille au fait, c'est-à-dire à la cause que l'on débitait dans Paris comme la vraie raison de la disgrâce. On disait, 1°. que Charles Patin fut envoyé en Hollande avec ordre d'acheter tous les exemplaires des Amours du Palais-Royal, et de les brûler sur les lieux, sans en épargner aucun; 2°. qu'un grand prince lui fit donner cette commission, et lui promit de récompenser ses peines; 3°. que ce commissionnaire ayant acheté tous les exemplaires, ne les brûla pas, et en fit entrer un bon nombre dans le royaume. Voilà le bruit commun : je ne sais pas s'il est bien fondé.

(90) Guy Patin, lettre CCCCLXVIII, *pag.* 370 *du IIIe. tome.*

PATRICE (Augustin), en latin *Patricius* (*a*), chanoine de Sienne, et puis maître des cérémonies de la chapelle du pape, et enfin évêque de Pienza dans la Toscane, a fleuri vers la fin du XVe. siècle. Le cardinal François Piccolomini, archevêque de Sienne, qui a été pape sous le nom de Pie III, lui donna ordre de composer un abrégé des actes du concile de Bâle. Nous verrons ci-dessous de quelle manière cela fut exécuté (A). Ce n'est pas le seul ouvrage d'Augustin Patrice. Il en composa un autre touchant les cérémonies de la chapelle du pape (*b*) (B). Il fut secrétaire de ce cardinal François Piccolomini, dans la légation d'Allemagne, sous le pontificat de Paul II (*c*). J'examinerai si le père Mabillon a dû dire qu'il y a eu un *Augustin Patricius* différent de celui-ci (C) *.

(*a*) *Cela doit s'entendre aussi des* Patrices *des deux articles suivans.*

(*b*) *Voyez ci-dessus la rem.* (D), *de l'article* Grassis (Paris de), *tom. VII, p.* 206.

(*c*) *Tiré de* Spondanus, *ad ann.* 1431, *n.* 9, *pag. m.* 805.

* L'article qu'on trouve sur Patrice, dans Chaufepié, est extrait du tome VII des *Mémoires* de Niceron. Le nom de famille est Patrizi. Augustin Patrice est mort en 1496.

(A) *Nous verrons......... de quelle manière cela fut exécuté.*] Augustin Patrice se servit, entre autres ouvrages, de deux gros livres, dont le cardinal de Saint-Marc lui prêta un exemplaire. Il assure qu'il les a vus à Bâle où ils étaient gardés avec un soin tout particulier, comme l'on gardait anciennement ceux des sibylles, et que Jean de Ségovie, Espagnol de nation, nommé cardinal de Saint-Calixte par le concile de Bâle, homme qui s'obstina dans le schisme jusques à la mort, est l'auteur de ces deux compilations. Il ajoute qu'il se servit d'une histoire que Dominique, cardinal de Ferme, avait faite de la première partie de ce concile. Ce cardinal y assista jusqu'au temps de la rupture entre Eugène IV et cette assemblée. Notez que l'ouvrage d'Augustin Patrice n'est point imprimé *. M. Rigault le prê-

* Niceron dit qu'il est imprimé dans le tome XIII des Conciles, du père Labbe.

ta en manuscrit (1) à M. de Sponde (2).

(B) *Il composa un* Traité *touchant les cérémonies de chapelle du pape.*] Les termes latins de M. de Sponde, l'auteur que j'ai suivi : sont, *Librum de* Ritibus Sacelli pontificii *conscripsit* (3). C'est sans doute le même ouvrage dont j'ai parlé ci-dessus (4) en rapportant un passage de M. Cousin, où l'on voit par qui et comment le livre d'Augustin Patrice, sur *les Rites de l'Église romaine* fut publié, et quelles furent les suites de celte publication. On y voit aussi qu'Augustin Patrice était neveu de Pie II, *qui lui avait donné le surnom de Piccolomini*, et qu'il commença à être maître des cérémonies sous ce même pape. Il est certain que dans l'épître dédicatoire de son livre *Sacrarum Ceremoniarum*, insérée par le père Mabillon au IIe. tome du *Museum Italicum* (5), et datée de Rome, le 1er. de mars 1488, il se qualifie *Augustinus Patricius Piccolomineus* ; mais je n'oserais pourtant assurer, ni qu'il a reçu du pape Pie II ce surnom-là, ni que ce pape a été son oncle. Il me paraît plus vraisemblable qu'il le reçut de son maître, le cardinal François Piccolomini. Je n'affirme pourtant rien : je sais que Pie II conféra le titre de Piccolomini à un habile homme qui avait été son secrétaire (6), et qu'il éleva au cardinalat.

(C) *J'examinerai si le père Mabillon a dû dire qu'il y a eu un* Augustin Patricius *différent de celui-ci.*] Il a inséré au Ier. tome du *Museum Italicum* (7) la Vie de Fabien Bencius, composée par Augustin Patrice, évêque de Pienza ; et il a dit (8) que cet évêque, qui avait été maître des cérémonies sous le pontificat d'Innocent VIII, est différent d'Augustin Patrice, qui fut secrétaire du cardinal François Piccolomini, et qui a fait une relation des choses qui se passèrent dans la diète de Ratisbonne, lorsque ce cardinal y fut envoyé. Voilà donc, si on l'en croit, deux auteurs qui avaient nom Augustin Patrice ; l'un a été maître des cérémonies, et puis en 1483, évêque de Pienza : l'autre a été secrétaire de François Piccolomini. Le premier a composé la Vie de Fabien Bencius, et la Relation de l'entrée de l'empereur Frédéric III à Rome (9) : le second a dressé les actes d'une diète de Ratisbonne. C'est de celui-ci, continue le père Mabillon, et non pas de l'autre, que Vossius a parlé dans le volume des Historiens latins. Vous remarquerez que Vossius ne donne en effet aucune autre qualité à son Augustin Patrice que celle de secrétaire de François Piccolomini, cardinal de Sienne, et qu'il ne lui attribue point d'autre livre que la Relation de ce qui fut fait à Ratisbonne. Il remarque qu'elle fut dédiée par l'auteur, l'an 1471, à Jacques Piccolomini, cardinal de Pavie (10), et il ajoute que Campanus nommait ce Patrice le singe de Cicéron (11). J'ose bien dire que le père Mabillon se trompe : il ne me paraît aucunement nécessaire de trouver ici deux auteurs de même nom, et je m'en tiens à M. de Sponde, qui veut que le même Augustin Patrice, secrétaire de François Piccolomini, ait été maître des cérémonies, et évêque de Pienza.

(1) *Il l'avait pris à la bibliothèque du roi.*

(2) *Tiré de M.* de Sponde, *ad ann.* 1431, *num.* 9, *pag. m.* 805.

(3) Spondan., *ubi suprà.*

(4) *Remarque* (D) *de l'article* GRASSIS (Paris de), *tom. VII, pag.* 206.

(5) *Pag.* 524 *et suiv.*

(6) Jacques Amanatus, *connu ordinairement sous le nom de cardinal de Pavie. Voyez le* Nomenclator Cardinalium, *pag. m.* 96.

(7) *Pag.* 251 *et seq.*

(8) Mabil., Mus. Ital., *tom. I, pag.* 255.

(9) *Elle est dans le* Museum Italicum, *ibid., pag.* 256 *et seq.*

(10) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 604.

(11) *Augustinum hunc simiam Ciceronis ob studium ornandæ dictionis appellat Campanus epistolâ quâdam inter eas Piccolominæi, quas diximus.* Idem, ibidem.

PATRICE (FRANÇOIS), évêque de Gaëte, natif de Sienne, débita beaucoup de lecture dans ses livres : *de Regno et Regis institutione*, et dans ceux : *de Reipublicæ institutione.* Il florissait au XVe. siècle. On le confond quelquefois avec un autre FRANÇOIS PATRICE (*a*), grand philoso-

(*a*) *Voyez la rem.* (A).

e anti-péripatéticien, qui était (*b*) sur les terres des Vénitiens, n 1529, ou l'an 1530 (*c*), et i mourut à Rome, le 6 de fé-ier 1597 (*d*). Consultez M. oréri, et plus encore M. Teis-er (*e*). Ils m'ont prévenus pres-ue sur toutes les choses que aurais pu dire; et ainsi je me ontente de recueillir quelques rreurs, et d'observer quelque hose sur les éditions (A). J'ajou-erai seulement que François Pa-rice, le philosophe, se plaint ort de sa destinée (B).

Il se déguisa sous le nom de François Mutus (*f*) à la tête des *Disceptationes contrà Theodori Angelutii Calumnias*. Cet Angé-lutius, médecin célèbre, avait entrepris contre lui la défense d'Aristote. Il y a dans la derniè-re édition du Dictionnaire de Moréri un nouvel article (C) sur lequel j'ai une remarque à faire.

(*b*) *A Clisse dans l'Istrie, selon M.* de Thou, *lib. CXIX*, *pag.* 817.

(*c*) *Son effigie au-devant des* Discussions Péripatétiques *porte qu'il courait sa* 51e. *année, l'an* 1580; *et il dit au commencement de sa* Nova Philosophia de Universis, *qu'il écrivait l'an* 1588, *le* 58e. *de son âge.*

(*d*) De Thou, *lib. CXIX*, *pag.* 817.

(*e*) Additions aux Éloges tirés de M. de Thou.

(*f*) Naudæus, de Fato et vitæ termino, *pag. m.* 27.

(A) *Je me contente de recueillir quelques erreurs, et d'observer quel-que chose sur les éditions.*] Gesner (1) n'avait nul sujet de croire que François Patrice, le Siennois, ne diffé-rait pas peut-être de *Franciscus Lu-cius Durantinus*, auteur d'un ou-vrage *de optimâ Reipublicæ Guber-natione*, imprimé à Venise, l'an 1522. Il devait dire que ce sont deux écri-vains; car l'ouvrage de ce Lucius n'est divisé qu'en trois livres, dont le dernier est destiné en partie à cé-lébrer la république de Venise; mais l'ouvrage de Patrice est divisé en neuf livres, et n'a rien de particulier pour les Vénitiens. Dans l'Épitome de Gesner (2) on confond François Pa-trice, l'anti-péripatéticien, avec l'é-vêque de Gaëte. On a fait la même faute dans le Catalogue d'Oxford; car on y donne à un même auteur les Discussions Péripatétiques, etc., et les livres *de Regno*, et *de Reipu-blicæ Institutione*. Dans l'Épitome de Gesner, on nous donne deux autres Patrices qui ne sont que des chimè-res; car le prétendu *Fridéricus Pa-tricius Vénetus* n'est autre que le philosophe qui attaqua Aristote. Ce-la paraît clairement de ce qu'on lui donne (3) les mêmes livres qui ve-naient d'être donnés à *Franciscus Patricius Sénensis*. On ne peut com-prendre qu'il y ait des compilateurs si destitués d'attention : dans la même colonne d'une page ils disent que *Franciscus Patricius Sénensis* a composé des Discussions Péripatéti-ques, et dix Dialogues en italien, *de legendæ scribendæque Historiæ ra-tione*, et que *Fridericus Patricius Vénétus* a fait les mêmes Dialogues en italien, et les Discussions Péripa-tétiques. Ils nous parlent d'un *Fran-ciscus Patricius*, dont les Commen-taires furent mis en abrégé, et im-primés à Paris. C'est le même auteur dont ils venaient de donner l'article; c'est, dis-je, *Franciscus Patricius Sénensis*. Le sieur Konig mérite quel-que censure : il n'a point connu Pa-trice le Siennois, et il applique à l'autre Patrice un passage de Bar-thius qui ne lui peut convenir. Pre-nez bien garde que selon lui (4) le Patrice dont il parle mourut à Ro-me, l'an 1597, et qu'il le caractérise de telle sorte, qu'on ne saurait y méconnaître l'anti-péripatéticien. C'est donc une absurdité que de prétendre que selon Barthius il fut décolé. On le verra sans peine pour peu qu'on jette la vue sur ces pa-roles de Barthius (5) : *Sed quid coacervemus plures? cùm hanc ra-*

(1) Gesnerus, *in* Biblioth., *folio* 250, *et* 253 *verso.*

(2) *Pag.* 242.

(3) *Dans l'*Epitome de Gesner.

(4) Konig, Biblioth., *pag.* 612.

(5) Barthius, in lib. II (*et non pas, comme dit Konig*) Thebaidos Statii, *pag.* 437.

tionem æra pulsandi (6), *neque aliam potuisse inducere videam qui horum clangorum meminerunt, è quibus Pindarum et Stesichorum cum aliis jam olim produxit, et indè Juvenalem enarravit Franciscus Patricius, lib. II de Regno et Inst. Regiâ, vir omninò meliore fato dignus, quàm qui in patriâ suâ securi capite truncatus fuerit, anno MCCCCXLVII, aut paucis antè, scribente Raphaële Volaterrano lib. XXI. Comm. Urbanor.* Peut-on appliquer à un homme mort, l'an 1597 (7) un passage où il est parlé d'un homme décapité, l'an 1447, ou un peu auparant? Je ne pense pas que Barthius commette ici une erreur de chronologie, puisqu'encore que Volaterran n'ait point marqué en quelle année ce Patrice fut puni de mort, il désigne assez que ce fut vers ce temps-là. Ayant fait mention de Grégoire de Tiferne, et d'Antoine Panormita, il ajoute : *Joannes Aurispa, secretarius apostolicus sub Eugenio inter eruditos non admodùm ignobilis eâ tempestate. Patricii quoque Senensis, qui in factione civitatis securi percussus fuit; magnoperè commendatur oratio simul et eruditio. Petrus Candidus Nicolai V. Magister Brevium fuit* (8). C'est désigner que l'on parle d'un Patrice qui florissait sous Eugène IV, et qui n'était point en vie sous Nicolas V. J'avoue que cela n'est point convaincant ; mais en tout cas si Barthius n'a point rencontré l'année, il est excusable, et l'on doit lui pardonner mieux cette faute que celle qu'il a commise, en supposant qu'un auteur décapité l'an 1447, est le même François Patrice de Sienne qui a composé les livres *de Regno et Inst. Regiâ.* Celui-ci vivait sous Sixte IV (9), auquel même il dédia son Traité *de Republicâ, et Reipublicæ Institutione.* Notez que Volaterran au V°. livre (10) de son ouvrage, nous fait entendre que le Patrice que les Siennois décapitèrent, fut ainsi puni pendant la guerre qu'ils eurent avec Picinin, qui s'empara d'une de leurs villes, d'où ils le chassèrent, assistés du pape Calixte. Or ce pape ne fut élu qu'en 1455. M. Moréri a tort de n'avoir pas dit que Patrice le Siennois a été évêque de Gaëte. Il lui donne l'évêché *de Carriati dans la Calabre ;* apparemment une faute d'impression, qu'il n'a point connue dans le livre d'Aubert le Mire, l'a jeté dans l'illusion. Il avait lu dans cet auteur, *Franciscus Patricius, Senensis, præsul Caretanus* (11) ; et ne sentant pas qu'il fallait lire *Caïetanus*, il est allé chercher cette prélature à Cariati dans la Calabre. C'est sur l'autorité du même écrivain qu'il a placé ce prélat au commencement du XVI°. siècle : il ne l'eût pas fait, s'il eût su que François Patrice, élevé à l'évêché de Gaëte par Pie II (12), mourut l'an 1494. Si M. Moréri, qui nous renvoie à Ughelli (13), l'avait consulté, il y aurait vu cela. Ce qu'il dit après le Mire sur les éditions des ouvrages de son prétendu *évêque de Carriati*, demande un petit supplément. L'édition latine des neuf livres *de Regno*, et des neuf livres *de Republicâ*, faite à Paris, l'an 1519, est accompagnée des notes de Jean Savigny, *Cum Joannis Savignæii scholiis...... cum ejusdem Annotationibus* (14). Les scolies se rapportent aux livres *de Regno*, et les Notes aux livres *de Republicâ*. Un certain Nicodon de Saint-Maixent publia les livres de la République à Paris, l'an 1580, *in*-16, et y ajouta les sommaires des chapitres, et les citations des auteurs (15). Jean le Blond, seigneur de Branville, fit des extraits de tous ces ouvrages de Patrice, et les publia en français, à Paris, l'an 1550, comme nous l'apprend du Verdier (16). M. Joly (17) observe que ce Jean le Blond mit en français *un Extrait ou un Recueil des plus belles maxi-*

(6) *Il s'agit des bassins qu'on faisait sonner au temps des éclipses de lune.*

(7) *Dans les* Jugemens des Savans sur les Poëtes, *num.* 1062, *il est dit que François Patrice (c'est le philosophe opposé à Aristote) eut le cou coupé à Rome, l'an* 1597.

(8) Volaterran., Commentar. Urbanor., *lib. XXI, pag. m.* 773.

(9) *Qui fut élevé au papat, l'an* 1471.

(10) *Pag. m.* 158.

(11) Miræus, de Scriptoribus Sæculi XVI, *pag.* 22.

(12) *Le* 23 *de mars* 1640. Ughelli, *ubi infrà.*

(13) Ughelli, Italia sacra, *tom. I, pag.* 588.

(14) Epitome Biblioth. Gesneri.

(15) *Ibidem.*

(16) Biblioth. Franç., *pag.* 406.

(17) Joly, Codicille chrétien, *à la préface, p.* 35, *édition de* 1666.

ies *du livre* d'Érasme, de Institutione Principis Christiani, et que cet xtrait fut imprimé à Paris, l'an 546, avec l'Abrégé de la République de François Patrice. Il observe ncore que cet Extrait fut composé *ar Gilles d'Aurigni, dit le Pamhile, avocat au parlement*; et qu'on 'imprima à Paris, l'an 1543, avec in Abrégé de la République de François Patrice. Nous trouvons dans la ibliothèque de du Verdier (18), que *'ean du Férey, chevalier de Durescu, conseiller du conseil privé du oi, a traduit du latin le premier livre des écrits de François Patrice, Siennois, évêque de Gaëte, traitant lu règne ou domination d'un seul, dite monarchie, et de l'institution d'un bon roi*, à Paris, 1577, *in*-8°. Il y a une traduction française des neuf livres de la République, imprimée à Paris, l'an 1610, *in*-8°. L'auteur de cette version se nomme le sieur de la Mouchettière. Je ne saurais dire si les notes que l'on trouve à la fin de chaque chapitre, sont l'ouvrage du traducteur, ou seulement la version des notes de Jean Savigny. Qui ne s'imaginerait sur tant d'éditions que l'ouvrage est admirable? et néanmoins les bons connaisseurs l'ont traité avec mépris. *Eodem fermè tempore* (19) *Franciscus Patricius Senensis Farraginem quandam exemplorum sub Reipublicæ titulo, puerorum credo usui ac chriarum in scholis compositioni, evulgavit : tantùm dissimilis alteri Francisco Patricio Romano* (20), *qui nonnihil pariter de hâc re inter opuscula juvenilia protulit ; quantùm noctua aquilæ, aut anser dispar est olori* (21).

Vous trouverez dans le traité de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, que l'édition que Jean Savigny fit faire ne lui plut point, quoique l'impression eût été faite *en bonnes lettres*. Elle était pleine de fautes, et cela le chagrinait d'autant plus qu'il avait pris beaucoup de peine *pour corriger celles qui étaient dans le manuscrit*. Car il faut savoir que cette édition fut faite *sur un manuscrit que Jean Prévost, conseiller au parlement, avait apporté d'Italie* (22). D'où peut-être l'on pourrait conclure que cette édition de Paris est la première.

(B) *Patrice le philosophe se plaint fort de sa destinée.*] Il regrette les sept ans qu'il avait passés dans l'île de Chypre, éloigné de ses études, et occupé à des affaires dont tout le profit était pour d'autres. S'étant lassé d'un travail si peu profitable pour lui-même, il s'attacha à Philippe Mocénigo, archevêque de cette île; et après avoir été quelque temps chez lui, il le suivit à Venise, et puis à Padoue (23). S'étant replongé agréablement dans les études, il travailla à la vie d'Aristote ; mais sa malheureuse destinée le tira de cette douce occupation, et le transporta en Espagne, lui qui dès l'âge de neuf ans n'avait presque fait que courir de lieu en lieu par mer et par terre. *Ecce me fati quædam vis, quæ me novem annorum puerum, ad hanc usquè ætatem, peregrinationibus continuis terrâque marique exercuerat, in Hispanias abripuit* (24). Il fut de retour à Venise au bout de six mois, et il mit la dernière main à la vie d'Aristote. Cet ouvrage comprenait aussi un jugement sur les écrits de ce philosophe : c'est en un mot le premier volume des Discussions péripatétiques (25). Voilà ce que nous apprend l'épître dédicatoire de ce volume. Celle du second nous découvre que l'auteur trouva un asile à la cour du duc de Ferrare, et un emploi à souhait, puisqu'on lui permit d'enseigner dans l'académie de Ferrare la philosophie de Platon. *Cui melius labores meos dicarem*, c'est ainsi qu'il parle à Antoine Montecatin, premier secrétaire d'Alfonse d'Est IIe. du nom ; ..., *quam ei viro qui me pessum Cyprico bello datum, pessimorumque hominum ingratitudine, fraudibus, insidiisque agitatum : perque multos annos fortunæ adversissimæ*

(18) *A la page* 689, 690.

(19) *C'est-à-dire au temps que parut un livre de Robôrtel, et le Traité de* Jérôme Vida, de Republicâ. Naudé *se trompe ; car le livre de* Patrice *fut dédié au pape Sixte IV.* Robortel *et* Vida *vivaient encore après le milieu du XVIe. siècle.*

(20) Naudé *se trompe ; ce* Patrice *n'était point Romain, il était né sur les terres de Venise.*

(21) Naudæus, Bibliograph. Polit., *pag. m.* 21.

(22) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 187.

(23) *Voyez l'épître dédicatoire du Ier. tome des* Discussions péripatétiques.

(24) *Là même.*

(25) *Il fut imprimé à Venise*, 1571, *in*-4°.

fluctibus actum in portum recepit, in Serenissimi. Principis hujus familiam interposuit. Platonicam philosophiam, in singulare hujusce academiæ ornamentum publicè profiteri dedit (26) ? Voilà des plaintes fortement poussées en peu de mots contre la malignité de ses envieux, et contre la dureté de son sort. Il répète la même chose dans l'épître dédicatoire du quatrième tome ; car en s'adressant à un évêque qui avait été autrefois son camarade d'étude à Padoue, il lui apprend la retraite qu'il avait trouvée, après beaucoup de malheurs, dans la ville de Modène, et comment Ferrare lui servait enfin de port. *Neque enim locorum distantia, quâ tu quidem per Italiam perque Galliam ; ego verò per Dalmatiam, per Græciam, per Asiam, ac demùm per Hispaniam atque Galliam disjuncti posteà semper fuimus, potuit eam oblivioni tradere, neque ex animis nostris eradere fortuna dispar, quæ te in arduis semper negotiis ac magnis, magnorum principum habuit, donec ad eam dignitatem, quâ nunc frueris, longè meritò es evectus. Ego verò pauperie pressus dum aliena commoda curo, mea non curo, continuis itineribus terrâque marique exercitus, Cypricâ clade oppressus, atque ingratissimorum pessimorumque hominum fraudibus insidiisque circunventus, Mutinæ in patriâ tuâ, te absente, apud veteres amicos, apudque Alexandrum Baranzonum equitem, ac Tarquiniam Molziam singularem totius seculi fœminam, primùm resedi, posteà è marinis, fortunæque fluctibus in hunc portum sum devectus* (27). Je ne trouve point qu'il ait professsé à Padoue, comme Lorenzo Crasso (28), et après lui M. Moréri le disent. Il valait mieux suivre M. de Thou (29), qui raconte que Patrice ayant professé dix-sept ans à Ferrare, s'en alla à Rome (30), attiré par Clément VIII.

(26) Patricius, *epist. dedicator. II tomi* Discuss. Peripatet., *pag.* 177, *edit. Basil.*, 1581, *in-folio.*

(27) Patricius, *in epist. dedicatoriâ IV tomi* Discuss. Peripatet., *ad Benedictum Manzolium episcopum regiensem*, *pag.* 363.

(28) Lor. Crasso, Elogii d'Huom. Letter., *tom. I, pag.* 62.

(29) Thuanus, *lib. CXIX, pag.* 817.

(30) Lor. Crasso, Elogii, *tom. I, pag.* 62, *et* Moréri, *mettent la profession de Rome avant la prétendue de Padoue.*

Quelqu'un me parlait ainsi l'autre jour : Patricius était né à Clisse, dans l'Istrie, comme l'assure M. de Thou ; et il y a une forteresse nommée Clisse dans la Dalmatie : il pourrait donc être que *Franciscus Patricius Dalmata* ne différât point de celui-ci, encore que M. Teissier (31) veuille qu'on *prenne bien garde de ne pas confondre* François Patrice *dont nous parlons, avec* François Patrice, *né dans l'Esclavonie, qui est l'auteur d'un livre intitulé :* Espositione delli Oracoli di Leone Imperatore (32). Je répondis positivement qu'il n'y a là nulle distinction à faire. M. de Thou dans le premier livre *de Vitâ suâ* donne l'épithète de *Dalmata* à *Franciscus Patricius*, l'auteur des Discussions Péripatétiques. Je ne fus pas si résolu sur ces paroles du livre de M. Teissier, *sa nouvelle Philosophie sur la matière des Universaux* (33). C'est mal traduire, me dit-on, le *nova de universis Philosophia* de M. de Thou. Cette traduction française veut dire que ce philosophe proposa de nouveaux dogmes sur les cinq voix de Porphyre, le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident ; et il n'y a point d'apparence qu'il ait pris la peine de réfuter les scolastiques sur de telles choses, dans tout cet ouvrage. Je n'osai rien décider.

Présentement je sais ce que c'est que le livre que M. Teissier a nommé *nouvelle Philosophie sur la matière des Universaux*. Ce n'est pas ainsi qu'il fallait traduire le titre latin de cet ouvrage ; car il ne s'agit point du tout des universaux, ou des cinq voix de Porphyre, dans cet écrit-là. C'est un *in-folio* dont l'édition de Venise 1593, *apud Robertum Meiettum*, a ce frontispice : *Nova de Universis Philosophia libris quinquaginta comprehensa. In quâ Aristotelicâ methodo non per motum, sed per lucem et lumina ad primam causam ascenditur. Deinde novâ quâdam ac peculiari methodo tota in contemplationem venit divinitas. Postremò methodo Platonicâ rerum universitas à conditore Deo deducitur. Auctore*

(31) Teissier, Éloges, *tom. II, pag.* 279, *édition de* 1696.

(32) *Voyez* Hankius, de Scriptor. Byzantinis, *part. I, pag.* 417.

(33) Teissier, Éloges, *tom. II, pag.* 277.

Francisco Patricio Philosopho eminentissimo, et in celeberrimo Romano Gymnasio summâ cum laude eandem philosophiam publicè interpretante, quibus postremò sunt adjecta Zoroastris oracula CCCXX ex Platonicis collecta. Hermetis Trismegisti libelli et fragmenta quotcunque reperiuntur ordine scientifico disposita. Asclepii disciputi tres libelli. Mystica Ægyptiorum à Platone dictata, ab Aristotele excepta, et perscripta philosophia. Platonicorum dialogorum novus penitùs à Francisco Patricio inventus ordo scientificus. Capita demùm multa in quibus Plato concors, Aristoteles verò catholicæ fidei adversarius ostenditur. Vous avez pu voir que le titre ne promet que L livres, cependant l'on trouve l'ouvrage divisé en quatre parties, dont la première contient X livres, la seconde XII, la troisième V, et la quatrième XXXII, ce qui fait en tout LXIX Livres. L'auteur intitule la première *Panaugia*, la seconde *Panarchia*, la troisième *Pampsychia*, et la quatrième *Pancosmia*. Il traite les questions les plus sublimes de la physique et de la métaphysique; et cela sur des hypothèses tout-à-fait extraordinaires. Il débite bien des paradoxes, mais non pas sans faire paraître une profondeur de génie très-admirable. Il dédia cet ouvrage au pape Grégoire XIV : l'épître dédicatoire est datée de Ferrare le 5 d'août 1591. Ce livre fut censuré, et il fallut que l'auteur se rétractât (34). C'est ce qu'il fit peu avant sa mort (35).

(C) *Moréri . . . a . . . . un nouvel article sur quoi j'ai une remarque à faire.*] Ce nouvel article est celui de PATRICIUS (François) et se trouve à la page 133 de l'édition de Paris 1699. Il contient ceci : que ce François Patricius *a vécu dans le XVII*e. *siècle; qu'il a écrit en italien une histoire de la poésie, divisée en dix livres; qu'il s'est contenté de faire l'historien dans cet ouvrage, sans beaucoup s'étendre sur les règles de l'art; qu'il eut la tête coupée à Rome l'an* 1597. On cite Janus Nicius Erytréus, *in Pinacotheca I, page* 204 *et* 205. Ma première observation sera que ce François Patricius ne devait point être le sujet d'un nouvel article, puisqu'il ne diffère aucunement du François Patricius le philosophe, qui est dans la page 134. Les preuves de cela sont démonstratives, car il est de la dernière évidence que Nicius Érythréus, au lieu cité, ne parle que de François Patrice l'adversaire d'Aristote, et qu'il en dit deux ou trois choses que Moréri attribue au Patrice de la page 134. Il est certain aussi qu'Erytréus a donné à Patrice un ouvrage *de Arte Poëticâ*; ouvrage qui est le même que celui où, si nous en croyons le père Rapin cité par M. Baillet (36), l'on se contente *de faire l'historien, sans s'étendre beaucoup sur les règles de l'art* : pour le dire en passant, il y a beaucoup d'apparence que ce jésuite ne connaissait guère cet écrit de François Patricius. C'est un ouvrage divisé en deux décades (37), dans la première desquelles l'auteur agit en historien, et dans la seconde en disputeur qui fait suer Aristote (38). Ma seconde observation est, que puisqu'on ne voulait dire de cet ouvrage qu'une chose désavantageuse, il ne fallait point citer le seul Janus Nicius Erythréus, qui en a parlé fort avantageusement. *Edidit de scribendâ Historiâ tres Dialogos, et de Arte Poëticâ totidem Decadas, quibus pretium statui pro illorum æstimatione vix potest* (39). Il ne fallait pas non plus observer que cette composition-là est divisée en dix livres; car Érythréus suppose qu'elle contenait trois décades. Je crois qu'il se trompe, mais il est sûr qu'elle en contient deux. Enfin on n'a pas dû dire que Patricius fut décapité; car cela est faux, et ne se trouve nullement dans l'auteur qu'on cite. Placer au 17e. siècle un homme qu'on croit avoir eu la tête coupée l'an 1597, est une faute qui doit être mise sur le compte des imprimeurs; mais non

(34) Thuan., *lib. CXIX*, *pag.* 817.

(35) *Idem, ibidem.*

(36) *Au Ier. tome du* Jugement sur les Poëtes, *num.* 1062.

(37) Della Poëtica Deca istoriale. Della Poetica Deca disputata. *Cet ouvrage fut imprimé à Ferrare, l'an* 1586.

(38) Lorenzo Crasso, Elogii, *tom. I, pag.* 62.

(39) Nicius Erythræus, Pinac. I, *pag.* 204, 205.

pas celle de dire que Gaëte est dans la Calabre (40).

(40) *Cela se trouve au* Dictionnaire de Moréri, *à l'édition de Hollande*, 1698, *et à celle de Paris*, 1699, *dans l'article de* PATRICIUS, *auteur du livre* de Regno et Regis Institutione.

PATRICE (ANDRÉ), fut un des savans personnages qui naquirent en Pologne au XVIe. siècle. Il étudia à Padoue, et s'acquit l'estime des plus illustres professeurs de ce pays-là, et nommément celle de Sigonius, et de Paul Manuce (*a*). Il publia des ouvrages qui le rendirent célèbre (A), il obtint de bons bénéfices en son pays. Il fut prevôt de l'église de Varsovie, archidiacre de celle de Wilna, et enfin évêque de Wenden. Le roi de Pologne, Étienne Battori, ayant recouvré la Livonie dont les Moscovites s'étaient emparés, y fit ériger en évêché la ville de Wenden, et donna cette prélature à notre Patrice, qui n'en jouit pas long-temps, car il mourut bientôt après. Ce fut l'an 1583 (*b*).

(*a*) *Voyez les trois* lettres *que* Paul Manuce *écrivit à* André Patricius. *Ce sont la XIX*e. *et la XX*e. *du IV*e. *livre*, *et la VI*e. *du III*e.

(*b*) *Tiré de* Simon Starovolscius, *in* Elogiis centum Polonorum, *pag.* 27, 28.

(A) *Il publia des ouvrages qui le rendirent célèbre.*] Il avait cultivé soigneusement l'étude des humanités, et il écrivait en latin assez poliment. Tout cela paraît dans ses Commentaires sur deux oraisons de Cicéron, et dans les harangues qu'il fit au roi de Pologne Étienne Battori, pour le féliciter au nom du clergé de Varsovie, d'avoir battu trois fois l'armée des Moscovites. La peine qu'il se donna, et qui fut sans doute très-grande, de recueillir les fragmens de Cicéron, fit connaître de très-bonnes choses qu'une infinité de gens de lettres n'auraient pas pu découvrir dans la dispersion où elles étaient avant qu'il les eût recueillies. Les ouvrages de Cicéron que les injures du temps nous ont fait perdre, étaient des plus beaux qu'il eût composés. Plusieurs des passages que l'on en trouve dans Saint-Augustin et ailleurs sont admirables ; mais combien y a-t-il de gens doctes qui n'eussent pas été les chercher en ces endroits-là? C'est donc un grand avantage pour eux qu'André Patrice ait rassemblé ces fragmens. Il composa aussi quelques ouvrages de controverse, *Paralleli Ecclesiæ Orthodoxæ cum Synagogâ Hæreticorum. De verâ et falsâ Ecclesiâ libri quinque* (1).

(1) *Voyez* Starovolscius, *in* Elog. centum Polonorum, *pag.* 26.

PAUL II, créé pape, le 31 d'août 1464 (*a*), était fils de Nicolas Barbo, noble vénitien, et d'une sœur d'Eugène IV. M. Moréri remarque que les *protestans ont parlé très-désavantageusement de ce pontife ;* mais comme il ne particularise presque rien, il faut que je mette ici quelque détail. Ils disent donc (*b*) qu'il fut complice de la perfidie avec laquelle Ferdinand, roi de Naples, fit massacrer Picinin ; qu'il fut persécuteur des hommes doctes (A); qu'il vendait toutes les charges; qu'*il ne donnoit volontiers les eveschez qu'à ceux qui avoient d'autres offices, de la vente desquels ils lui pouvoient faire present ; qu'il estendit la bulle des cas reservez aux papes le plus avant qu'il peust, se reservant par là tant plus de pretexte de tirer argent de toutes parts ; qu'il acheta à quelque prix que ce fust tout ce qu'il peust de pierreries exquises pour enrichir la mitre papale, avec laquelle il prenoit plaisir d'estre regardé, le visage mas-*

(*a*) Platina *in* Paulo II.

(*b*) *Voyez* du Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité, *pag. m.* 542, 543.

me fardé; qu'il retenoit les estrangers en la ville, laissant démonstrer le suaire selon la coustume, afin qu'il y eust tout à coup plus de gens à le regarder; qu'il eut une bâtarde (B); *qu'il fut estranglé de nuit par le diable en l'acte de paillardise* (C); qu'il passait les jours à dormir, et les nuits à compter son argent, et à contempler ses pierreries et ses tableaux (*c*); qu'il fut grand buveur; et qu'en plein carême il fit célébrer des jeux d'ivrognerie où il invita toutes sortes de personnes en leur faisant espérer des prix et des récompenses; qu'il s'abandonna à la sodomie et à la magie (*d*) (D). Une partie de ces choses sont rapportées par Platine, ou comme certaines, ou comme des bruits qui avaient couru. Les autres ne sont pas fondées sur des témoignages bien certains. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que les protestans aient fait mention d'une injustice criante de ce pontife, laquelle se trouve dans les écrits d'un cardinal contemporain, l'un des plus illustres prélats de ce siècle-là. Je la rapporterai dans les propres termes d'un des écrivains de Port-Royal (E). Paul II mourut d'apoplexie (F), le 28 de juillet 1471 (*e*). Ce fut lui qui réduisit *le jubilé à vingt-cinq ans, en espérance de jouir de cette foire l'an* 1475 (*f*).

(*c*) Revius, *in* Histor. Pontificum Romanor., *pag.* 245.

(*d*) *Idem*, *ibid.*

(*e*) Platina, *in* Paulo II. *D'autres disent le* 25.

(*f*) Du Plessis, Mystère d'Iniquité, *pag.* 543.

(A) *Les Protestans... disent qu'il fut le persécuteur des hommes doctes.*] « Il avait tant d'aversion pour les » hommes savans, qu'il les regardait » comme des hérétiques; et il dé» pouilla de leurs charges tous les » doctes qui avaient été avancés par » ses prédécesseurs. *Parce*, dit un » historien grand flatteur des papes » (*), *qu'il était tout-à-fait ignorant, il » persécuta cruellement tous les doc» tes et les honnêtes gens : il avait ac» coutumé d'appeler hérétiques, tous » ceux des Romains qui se donnaient » à l'étude des bonnes lettres ; et il » exhortait toujours les enfans de » Rome à ne point étudier. Non-seu» lement il dépouilla plusieurs savans » de leurs biens, mais il les jeta en » prison, et leur fit souffrir de cruels » tourmens : entre les autres, Bap» tiste Platine, et Mylverton, An» glais provincial des Carmes* (1). » J'ai rapporté dans d'autres endroits de ce Dictionaire (2) la persécution de Platine, et ce qui en fut la cause. Je mettrai seulement ici les paroles avec lesquelles il représente le goût de ce pape pour les études. *Humanitatis studia ita oderat et contemnebat, ut ejus studiosos uno nomine hæreticos appellaret. Hanc ob rem Romanos adhortabatur ne filios diutiùs in studiis litterarum versari paterentur : satis esse si legere et scribere didicissent* (3). M. du Plessis, ayant donné la version de ces paroles de Platine, ajoute qu'elles sont cause que Génebrard, dans la 2e. partie de sa chronique, appelle ce pape *ennemi de vertu et des lettres* (4). Le père Gretser, n'ayant point trouvé cela dans sa Chronique de Génebrard, à l'édition de Cologne 1581, a soupçonné que la citation est fausse (5). Je ne décide rien; car quoique mon édition, qui est celle de Lyon 1609, ne contienne pas cette remarque dans l'endroit où il est parlé de Paul II, il se pourrait faire que Génebrard aurait qualifié ainsi ce pape dans quelque autre endroit. Au

(*) Vicelius Epitome Rom. Pontif.

(1) Jurieu, Préjugés légitimes contre le Papisme, *tom. I*, *pag.* 245.

(2) *Voyez l'article* Platine, *tom. XII*, *remarque* (E) *et suiv.*, *et l'article* Expilly, *tom. VI*, *pag.* 377, *remarque* (A).

(3) Platina, *in* Paulo II, *sub. fin.*, *folio m.* 362 *verso.*

(4) Du Plessis, Mystère d'Iniquité, *p. m.* 543.

(5) Gretser., *in* Exam. Mysterii Plessæani, *pag.* 535.

reste, il n'est pas facile de comprendre qu'il y ait une édition de Cologne 1581 de la chronique de Génebrard, puisque l'épître dédicatoire de l'auteur est datée du mois de novembre 1584, et qu'elle marque que c'est la première fois que l'on publie le livre. Peut-être que l'imprimeur du père Gretser a mis M. D. LXXXI pour M. D. LXXXXI. Or, puisqu'en tout cas l'édition qu'il a employée n'est pas la première, il resterait à examiner si elle n'a pas été mutilée du passage que du Plessis aurait lu dans la première édition.

(B) ... *Qu'il eut une bâtarde.*] La preuve que l'on en donne est tirée de ces quatre vers de Janus Pannonius.

Pontificis Pauli testes ne, Roma, requiras;
Filia quam genuit, sat docet esse marem.
Sanctum non possum, patrem te dicere possum,
Cùm video natam, Paule secunde, tuam (6).

On confirme cela par ces vers d'un autre poëte :

Quùm sit filia, Paule, sit tibi aurum,
Quantum pontifices habere raros
Vidit Roma priùs; pater vocari
Sanctus non potes, at potes beatus.

On ajoute (7) que Paul II ayant lu ces poésies se mit à pleurer, et à se plaindre de la dure loi du célibat, et qu'il résolut de l'abolir. Vous trouverez ailleurs (8) sur quel témoin on se fonde. Je ne dois pas oublier que Platine n'a rien dit concernant cette bâtarde, et que son silence est pris par les apologistes de Paul II pour une preuve justificative; car, disent-ils (9), cet historien a si mal parlé de ce pape par un esprit de ressentiment et de colère, qu'il ne l'aurait pas épargné sur le chapitre de l'incontinence, au cas qu'il eût pu le diffamer comme le père d'une fille connue de tous les Romains. Ils font la même remarque par rapport aux autres diffamations qu'il n'a point touchées.

(C) ..... *Qu'il fut étranglé de nuit par le diable en l'acte de paillardise.*] M. du Plessis Mornai débite cela sur le témoignage de Peucer. J'ai consulté ce témoin, et j'ai trouvé qu'il s'exprime de cette façon : *Paulus secundus ob spurcissimam libidinem masculam et artes dæmoniacas publicè infamis atque execrabilis, ut potè quem tandem in concubitu à dæmone strangulatum, obtorti colli terribile specie mortis genus ostendisse fama est* (10). C'est-à-dire, selon la version de Simon Goulart, *Paul second, infame et execrable au veu et sceu de tous, à cause de ses bougreries et arts magiques, lequel finalement, selon le recit des historiens, fut estranglé en son lict par le diable qui lui tordit le col.* Je crois que ce traducteur s'imagina par une illusion de vue qu'il y avait dans son texte *cubitu*, et non pas *concubitu*. Peut-être aussi qu'il se servait d'une édition où les imprimeurs avait oublié la première syllable de *concubitu*. Je ne puis imaginer d'autres raisons pourquoi il eût affaibli le narré de Peucer en y éclipsant la circonstance de l'action impure dans laquelle le pontife fut étranglé par le démon. Ce n'est pas la coutume de Simon Goulart d'énerver de pareilles choses; il se plaît au contraire à les renforcer. Nous en avons ici une preuve, puisqu'il a traduit ces mots latins *fama est* par ceux-ci *selon le récit des historiens*. Il y a bien de la différence entre *on dit*, *le bruit court*, et *les historiens racontent*. Peucer ne s'est servi que d'un *on dit*, son traducteur a employé l'autre phrase : ils ont eu tort l'un et l'autre ; car il ne faut jamais diffamer ainsi ses ennemis sans de bonnes citations : mais Goulart est plus blâmable que Peucer. L'illustre auteur (11) qui s'est contenté ici du témoignage d'un protestant, aurait dû prévoir qu'il l'exposerait à des injures. La chose n'a pas manqué d'arriver, comme il paraît par ce passage d'un jésuite : *Illud diabolicum mendacium est*, Paulum in ipso actu venereo à Diabolo strangulatum : *nam omnes apoplexiâ exstinctum tradunt, etiam acerrimus hostis ejus Platina. Sed Plessæus dicti sui testem laudat Peucerum, hominem mendaciloquentissimum ; cui qui fidem commodan-*

(6) *Voyez* du Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité, *pag.* 543; *et* Joh. Zuinger. de Festo Corporis Christi, *pag.* 132.
(7) *Là même.*
(8) *Dans la remarque* (B) *de l'article* ORICHOVIUS, *dans ce volume*, *pag.* 242.
(9) *Voyez* Gretser, *in* Examine Mysterii Plessæani, *pag.* 556, *et* Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 1199.
(10) Peucer. Chronicorum, *lib.* V, *p. m.* 895.
(11) Du Plessis Mornai.

lam censet, is nescit adhuc, quàm in rebus referendis infidus, et fide indignus sit Peucerus, etiam apud suos sectarios, præsertim lutheranos Ubiquistas, qui Peucerum ob scelera sua decennali carcere macerârunt: quo forsan tempore à diabolo hoc de Paulo mendacium accepit (12). « Du Plessis allègue à la » note Peucher (13), un insigne hé» rétique, gendre de Mélanchthon, » duquel on ne peut attendre aucun » véritable témoignage au sujet des » papes (14). » Voilà ce que répondit Coëffeteau.

(D) ... *Qu'il s'abandonna à la sodomie et à la magie.*] La fin du chapitre où M. du Plessis Mornai parle de ce pape est conçue de cette façon : *mais le pis est encor qu'il se trouve autheur qui lui impute et magie et sodomie* (15). Il ne dit point quel est cet auteur, et par ce silence il s'est exposé lui-même à de très-grosses injures. Gretser le somme de nommer cet auteur-là, et en attendant il le traite comme le forgeur d'une calomnie dont Platine, ni Baléus même, n'ont pas dit un mot. *Non vult Plessæus, homo religiosissimus, Paulum* magiæ et præposteræ libidinis *accusare; et tamen dùm non vult, impudentissimè accusat. At,* non desse, qui illum horum criminum insimulent. *Quinam illi? Certè non Platina, qui odio Pauli talia flagitia ex latere sivisset. Non ipse calumniatorum primipibus Balæus. Quare nullâ injuriâ Plessæum gravabis, licèt ex ipsius officinâ detestabile hoc commentum processisse credas; donec undè acceperit auctorem edat, quem si ediderit, Plessæo tam similem conspicies, quàm ovum ovo, et lac lacti* (16). On pourrait être surpris de ce que M. de Mornai a fait scrupule de citer Peucer à cet égard-là, puisqu'il venait de le citer sur une chose qui n'était pas moins infâme. C'est Peucer qui rapporte aussi, comme on l'a vu ci-dessus (17), les deux abominations contenues dans le texte de cette remarque. Gretser ignorait cela.

J'observerai en passant que si Peucer avait cité quelque auteur du XVe. siècle, il se serait mis à couvert du reproche qu'on lui peut faire d'avoir allégué pour toute preuve une tradition fort vague, et fort éloignée de son origine. Il écrivait cent ans après la mort de ce pape ; c'est un assez long espace de temps pour corrompre les traditions qui n'ont pas été fixées d'abord dans quelque écrit (18). Il y a encore une observation à faire ; c'est qu'il faut se défier beaucoup plus d'une tradition médisante que d'une tradition d'éloge, lorsqu'il s'agit des personnes qui ont encouru la haine publique par la dureté de leurs extorsions. Il n'y avait point de conte à quoi le peuple n'ajoutât foi en France lorsque cela diffamait ou le cardinal de Richelieu, ou le cardinal de Mazarin. Un domestique chassé pour de très-bonnes raisons, une famille châtiée très-justement, n'avaient qu'à médire de ces éminences, et à forger tout ce que bon leur semblait, on le croyait avec le plus grand plaisir du monde, et on le faisait courir de bouche en bouche. Serait-il d'un historien prudent de ramasser ces discours-là ? Pour le pouvoir faire sans blâme, il faudrait être contemporain ; car alors il serait possible de faire des perquisitions instructives : mais au bout de trois ou quatre générations il n'y a presque plus de moyen de trouver les fondemens des bruits vagues et populaires qu'aucun historien n'a jugés dignes d'adoption. Il est raisonnable ici de se souvenir que les manières de Paul II étaient dures et hautaines; qu'il était fort âpre au gain, etc. (19). Concluons que Peucer devait de toute nécessité citer quelque auteur, et non pas en général la renommée.

(12) Gretser., *in* Examine Mysterii Plessæani, pag. 535.

(13) *Il eût fallu dire que* du Plessis *aurait dû écrire* Peucer *et non pas* Peucher.

(14) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 1198.

(15) Du Plessis, Mystère d'Iniquité, *p.* 544.

(16) Gretser., *in* Examine Mysterii Plessæani, p. 536.

(17) *Dans la remarque* (C).

(18) *Voyez la* Réponse aux Questions d'un Provincial, *pag.* 31.

(19) *Morosus erat et difficilis tàm domesticis tùm externis; et sæpè quod promiserat mutatâ sententiâ invertebat... Durus interdùm et inexorabilis, si quid ab eo peteres habebatur, neque hoc contentus convitia et probra in te conjiciebat.* Platina, *in* Paulo II, *in fine.*

(E) *Je rapporterai* une injustice criante de Paul II, *dans les propres termes d'un des écrivains de Port-Royal.*] « C'est la coutume des car-
» dinaux assemblés pour l'élection
» d'un pape, de faire entre eux de
» certaines lois qu'ils jugent utiles
» au bien de l'église, et de s'obliger
» tous par serment de les garder, au
» cas qu'ils viennent à être élevés au
» souverain pontificat. On observa
» cette coutume avant l'élection du
» pape Paul II, et l'on arrêta entre
» autres choses que l'on ne mettrait
» jamais dans les bulles et dans les
» décrets, que quelque ordonnance
» eût été faite par l'avis des cardi-
» naux, qu'elle n'eût passé véritable-
» ment par leur examen et par leurs
» suffrages : *Nil in diplomatibus fac-*
» *tum dicere ex fratrum consilio,*
» *quod ad verum consulentibus iis*
» *decretum non esset*, dit le cardi-
» nal Jacques de Pavie, *Commen.* 2.
» (20). Il n'y avait rien de plus lé-
» gitime que cette ordonnance, puis-
» que ce n'était que s'obliger à ne
» point mentir. Aussi Pierre, cardi-
» nal de Saint-Marc, Vénitien, ayant
» été élu dans ce conclave, et ayant
» pris le nom de Paul II, il confirma
» étant pape ce qu'il avait juré com-
» me cardinal, en ajoutant qu'il au-
» rait observé ces réglemens, encore
» qu'il ne s'y fût pas obligé par un
» vœu et par un serment solennel.
» Néanmoins, comme l'esprit hu-
» main est naturellement porté à se
» dégager autant qu'il peut de toute
» sorte de liens, et à regarder les
» lois comme une servitude incom-
» mode, dont il est bon de se déli-
» vrer, ce pape prêta l'oreille peu de
» temps après à quelques prélats
» ambitieux et flatteurs, qui lui di-
» saient qu'il n'était point tenu à
» tous ces réglemens, qui limitaient
» la puissance pontificale, qui ne de-
» vait être bornée par aucunes lois :
» de sorte que bien loin d'observer
» ce qu'il avait juré, il voulut obli-
» ger les cardinaux de signer les bul-
» les et les décrets, sans leur en don-
» ner aucune connaissance. Ce pro-
» cédé parut fort dur et fort odieux
» au sacré collége, qui était tout per-

(20) *Ces paroles se trouvent au II*e. *livre du Jacobi cardinalis Papiensis Commentarii, pag.* 371 *de l'édition de Francfort,* 1614.

» suadé que le pape ne p
» dispenser de garder une
» si solennelle et si légiti
» leur inclination et leur
» était qu'il fallait refus
» ment les souscriptions q
» leur demandait. Mais il
» en cette occasion que l
» nécessaire pour résister
» rieur si puissant, et qui
» moyens de nuire, n'es
» vertu fort ordinaire; et
» me il n'y a rien de plus
» plus commun que cette
» qui se rend à toutes les v
» supérieurs, telles qu'el
» il n'y a rien aussi de p
» et de plus rare que c
» désobéissance qui port
» sister dans les choses
» déraisonnables. *Les car*
» Jacques de Pavie, *furen*
» *de signer des brefs qu'i*
» *point lus, en partie pa*
» *et en partie par menace*
» *lence du pape Paul j*
» *de, que le cardinal*
» *s'enfuyant de sa cha*
» *s'exempter de signer*
» *qu'il n'avait point vu*
» *l'arrêta par la main,*
» *de l'excommunier s'il n*
» ce qu'il fit enfin, n'ay
» de force pour résister
» rité si puissante, quoic
» visible injustice. Ceux
» cardinaux qui avaient
» neur et de conscience,
» si plus de résistance à
» dement du pape : et le
» Pavie, qui en avait bea
» contenta pas de refuser
» obéir, mais il écrivit
» pape une lettre très-
» lui représenta avec li
» gation qu'il avait de g
» ment qu'il avait fait,
» étaient injustes les
» qu'il voulait exiger d'
» fin il fut abattu comm
» et emporté par le tor
» cheté; et il n'y en e
» en tout le sacré collég
» cardinal Carvial (21)
» sez de courage pour
» ques au bout, et po
» ferme dans le refus
» ces décrets. C'est ce

(21) *Il fallait dire* Carvagial.

ques de Pavie représente e en avouant sa faiblesse ucoup d'humilité, et en au contraire la générosité ne du cardinal Carvial, l de nation. *Nous avons scrit*, dit-il dans sa lettre *partie par le désir d'ob- que nous désirions, en le crainte d'être toujours aux effets de l'indignation inteté. Il est vrai que nous té lâches, et trop attachés némes. Nous avons regar- les intérêts de Dieu, mais et les biens du siècle. Per- 'a néanmoins approuvé le du pape. Mais il n'y a eu ardinal Jean Carvial, fort dans l'âge, et illustre par tes, qui ait acquis en cette la gloire de la fermeté. Il cusé de consentir à cette , et n'a pu être détourné de ution par toutes les sollici- pleines d'adresse du pape, pressait; en répondant à es instances qu'on lui en qu'il ne fallait pas s'at- qu'étant vieux il abandon- ustice, qu'il n'avait jamais nnée étant jeune. Je ne vous lisait-il au pape, aucune ur le sujet de ces lois, mais ez-moi d'avoir égard à ma ce et à mon honneur.* Ce conclure au cardinal de ue ce personnage était di- n-seulement d'être assis par- en qualité de cardinal, mais présider en qualité de pape: *fectò dignus, non qui nobis- deat, sed qui præsideat ad m sedis romanæ* (22). »

surpris qu'un tel fait ait à tant d'auteurs protestans recueilli les mauvaises ac- papes.

ul II mourut d'apoplexie.] pporte pas comme il faut oréri, ce que l'on se plaint otestans ont dit de la cause de sa mort; car l'on y suppose qu'*ils disent qu'il fut étranglé par un homme qui le trouva avec sa femme.* Nous avons vu ci-dessus (23) qu'ils font faire au diable cette expédition. Ce qu'il y a de certain est que personne ne le vit mourir (24). Platine croit qu'il mourut d'une apoplexie dont la cause fut qu'il avait mangé deux gros melons. *Bibacissimus quidem erat: sed vina admodùm parva et diluta bibebat. Peponum esu, cancrorum, pastillorum, piscium, succidiæ admodùm delectabatur, quibus ex rebus ortam crediderim apoplexiam illam, quâ è vitâ sublatus est, nam duos pepones et quidem prægrandes comederat eo die quo sequenti nocte mortuus est* (25). Cet historien dit ailleurs qu'il croit que l'apoplexie vint de la pesanteur des pierreries dont ce pape se plaisait à charger sa tête. *Qui* (Leo IV imperator) *adeò gemmis delectatus est, ut direpto sacrario S. Sophiæ coronam magni ponderis ac pretii sibi constituerit, quâ quidem ita frequenter utebatur, ut aut propter, aut pondus, aut ob frigiditatem lapillorum subito morbo correptus sit. Idem quoque accidisse nostrâ ætate Paulo II putaverim, quod adeò his muliebribus delinimentis delectatus est, conquisitis undiquè magno pretio gemmis, et exhausto penè ecclesiæ Romanæ ærario ut quotiescunquè in publicum prodiret, Cybelles quædam phrigia ac turrita, non mitrata videretur. Hinc ego ortam tùm sudore præpinguis corporis: tùm gemmarum pondere apoplexiam illam puto, cor reptus subito morbo interiit* (26).

aginaires, *lettre IX, pag.* 180 *et la Cologne*, 1683, in-8°. *Notez que je crois que c'est le père* Quesnel) *en* 1704, *un livre intitulé*: Avis sin- boliques des Provinces-Unies, sur le quisition de Rome, contre M. l'ar- Sébaste, vicaire apostolique, *a rap- long passage des* Imaginaires, *pag.*

(23) *Dans la remarque* (C).

(24) *Apoplexiâ solus in cubiculo, nemine vidente, secundâ noctis horâ moritur*. Genebr. Chron., *lib. IV, pag. m.* 701, *et* Carranza, *in* Summâ Concilior., *pag. m.* 879.

(25) Platina, *in* Paulo II, *folio* 362 *verso*.

(26) *Idem*, *in* Adriano I, *folio* 125 *verso*.

PAUL (LE PÈRE), religieux servite, et théologien de la république de Venise. Cherchez SARPI (*), tom. XIII.

(*) L'auteur renvoie au mot SARPI l'article du père *Paul*, servite. Il n'a pu tenir parole par une raison qu'il en donne dans le corps de l'article *Peiresc*. REMARQ. CRIT. [On trouve dans Chaufepié un long article sur Paul.]

PAULICIENS. C'est ainsi qu'on nomma les manichéens dans l'Arménie, lorsqu'un certain Paul se rendit leur chef au VII[e] siècle. « Ils parvinrent à une si » grande puissance (*[1]) ou par la » faiblesse du gouvernement, ou » par la protection des Sarra- » sins, ou même par la faveur » de l'empereur Nicéphore, très- » attaché à cette secte, qu'à la » fin persécutés par l'impératri- » ce Théodore, femme de Ba- » sile, (*[2]) ils se trouvèrent en » état de bâtir des villes, et de » prendre les armes contre leurs » princes. Ces guerres furent » longues et sanglantes sous » l'empire de Basile le Macédo- » nien, c'est-à-dire à l'extré- » mité du IX[e]. siècle (*a*) ». On avait fait néanmoins un si grand carnage de ces hérétiques sous l'impératrice Théodore (A), qu'il semblait qu'ils ne seraient jamais en état de se relever. On croit que les prédicateurs qu'ils envoyèrent dans la Bulgarie (B), y établirent l'hérésie manichéenne, et que *c'est de là qu'elle se répandit bientôt après dans le reste de l'Europe* (*b*). Ils condamnaient le culte des saints, et les images de la croix (C); mais ce n'était point là leur principal caractère. Leur doctrine fondamentale était celle des deux principes coéternels, indépendans l'un de l'autre. Ce dogme donne d'abord de l'horreur, et par conséquent il est étrange que la secte manichéenne ait pu séduire tant de monde (D). Mais d'autre côté on a tant de peine à répondre à ses objections sur l'origine du mal (E), qu'il ne faut pas s'étonner que l'hypothèse des deux principes, l'un bon et l'autre mauvais ait ébloui plusieurs anciens philosophes, et trouvé tant de sectateurs dans le christianisme, où la doctrine qui apprend l'inimitié capitale des démons pour le vrai Dieu, est toujours accompagnée de la doctrine qui apprend la rébellion et la chute d'une partie des bons anges. Cette hypothèse des deux principes aurait fait apparemment plus de progrès, si l'on en avait donné le détail moins grossièrement, et si on ne l'avait pas accompagnée de plusieurs pratiques odieuses (*c*), ou s'il y eût eu alors autant de disputes qu'aujourd'hui sur la prédestination (F), dans lesquelles les chrétiens s'accusent les uns les autres, ou de faire Dieu auteur du péché, ou de lui ôter le gouvernement du monde. Les païens pouvaient mieux répondre que les chrétiens aux objections manichéennes (G); mais quelques-uns de leurs philosophes s'y trouvaient embarrassés (*d*). Il faudra marquer en quel sens les orthodoxes semblent admettre deux premiers principes (H), et en quel sens on ne peut pas dire, que selon les manichéens, Dieu soit l'auteur du péché (I). Nous critiquerons aussi un moderne qui a nié que la doctrine qui fait Dieu auteur du péché conduise à l'irréligion. Il a même dit que cette doctrine élève Dieu au plus haut faîte de gran-

(*[1]) *Cedrenus*, *tom.* 2, *pag.* 480.
(*[2]) *Ibid.*, *pag.* 541.
(*a*) *M.* de Meaux, Hist. des Variations, *livr. XI*, *num.* 13, *pag. m.* 128.
(*b*) *Là même*, *num.* 16, *pag.* 131.

(*c*) *Voyez la rem.* (B) *de l'article* MANICHÉENS, *tom. X*, *pag.* 189.
(*d*) *Voyez la rem.* (G).

se puisse concevoir. Les pères n'ont pas ignoré uestion de l'origine du fût très-embarrassante 'ont point pu la résoudre ›othèse des platoniciens, fond était une branche :héisme (L), puisqu'elle t deux principes ; ils ont és de recourir aux pri- e la liberté de l'homme ; s on fait réflexion sur nière de dénouer la dif- plus éprouve-t-on que :res naturelles de la phi- fournissent de quoi ser- nbrouiller davantage ce ›rdien (M). Un savant prétend que les pytha- ; donnèrent lieu à cette épineuse. Ils cherchaient s choses les superlatifs, lire que par leurs inter- s ils tendaient à la con- e de ce qui occupe le plus gré dans chaque espèce. ındaient, par exemple, qu'il y a de plus fort, ancien, de plus com- e plus véritable? On ré- , à l'égard du dernier ue les hommes sont mé- t que Dieu est bon. Cela e cette autre demande, ıt venir que, Dieu étant hommes sont criminels solution de cette diffi- paru très-importante à ıus (*e*).

s larem. (N), *citat.* (138).

z avait fait un si grand car- :es hérétiques sous l'impéra- odore.] Il en est parlé dans ment de Moréri (1) : on y ère Maimbourg, dont voici es paroles. « Théodora . . . » se résolut de procurer efficacement » la conversion de ces Pauliciens, ou » d'en délivrer l'empire, s'ils s'oppo- » saient opiniâtrement à leur véri- » table bonheur . . . . . Il est vrai » que ceux à qui elle en donna la » commission, et des forces pour y » travailler, en usèrent avec trop de » rigueur et de cruauté, parce qu'au » lieu de s'appliquer d'abord à les » ramener doucement, et avec cha- » rité, à la connaissance de la vérité, » ils se saisirent de ces misérables, » qui étaient épars dans les villes, » et dans les bourgades ; et l'on dit » qu'ils en firent mourir près de cent » mille hommes dans toute l'Asie, » par toutes sortes de supplices, ce » qui obligea tout le reste à s'aller » rendre aux Sarrasins, qui surent » bien s'en servir quelque temps » après contre les Grecs. Mais l'im- » pératrice, qui n'eut point de part » à cette inhumanité de ses lieu- » tenans, ne laissa pas d'en tirer » cet avantage, que l'empire du » moins fut nettoyé de cette vermine » durant son règne de quatorze ans » (2). » Voilà des manières de con- vertir tout-à-fait mahométanes, et qui confirment ce que l'on a dit ail- leurs (3), que les chrétiens ont été infiniment plus cruels que les secta- teurs de Mahomet, contre ceux qui n'étaient pas de leur religion.

(B) *Les prédicateurs qu'ils envoyè- rent dans la Bulgarie.*] Pierre (4) de Sicile, qui fut envoyé, par l'empereur Basile le Macédonien, *à Tibrique en Arménie, une des places de ces hé- rétiques, pour y traiter de l'échan- ge des prisonniers....* (5), *découvrit, durant le temps de son ambassade, qu'il avait été résolu, dans le conseil des pauliciens, d'envoyer des prédi- cateurs de leur secte dans la Bulga- rie, pour en séduire les peuples nou- vellement convertis. La Thrace, voi- sine de cette province, était, il y avait déjà long-temps infectée de cette hé- résie. Ainsi il n'y avait que trop à craindre pour les Bulgares, si les*

e mot Pauliciens.

(2) Maimbourg, Histoire des Iconoclastes, *liv. VI, pag.* 263, *édition de Hollande, à l'ann.* 845.

(3) *Dans l'article* MAHOMET, *tom.* X, *p.* 67, *remarques* (O) *et* (AA) *pag.* 80.

(4) *M.* de Meaux, Histoire des Variations, *liv. XI, num.* 14.

(5) *Là même, num.* 16.

malorum acerbitate constituit. Itaque propter exiguum compendium sublatorum malorum maximo, et vero, et proprio nobis bono careremus. Constat igitur, omnia propter hominem proposita, tàm mala, quàm etiam bona (16).

On ne pouvait pas rapporter de meilleure foi toute la force de l'objection ; Épicure lui-même ne l'aurait pas proposée avec plus de netteté, ni avec plus de vigueur. Voyez la note (17). Mais la réponse de Lactance est pitoyable ; elle est non-seulement faible, mais pleine d'erreurs, et peut-être même d'hérésies. Elle suppose qu'il a fallu que Dieu produisît le mal, parce qu'autrement il n'aurait pas pu nous communiquer, ni la sagesse, ni la vertu, ni le sentiment du bien. Peut-on rien voir de plus monstrueux que cette doctrine ? Ne renverse-t-elle pas ce que nous disent les théologiens sur le bonheur du paradis, et sur l'état d'innocence ? Ils nous disent qu'Adam et Ève, dans ce bienheureux état, sentaient sans aucun mélange d'incommodité toutes les douceurs que leur présentait le jardin d'Éden, séjour délicieux et plein de charmes, où Dieu les avait placés. On ajoute que s'ils n'eussent pas péché, eux et tous leurs descendans eussent joui de ce bonheur, sans être sujets, ni aux maladies, ni aux chagrins, et sans que jamais les élémens ni les animaux leur eussent été contraires. Ce fut leur péché qui les exposa au froid et au chaud, à la faim et à la soif, à la douleur et à la tristesse, et aux maux que certaines bêtes nous font. Bien loin donc que la vertu et la sagesse ne puissent convenir à l'homme sans le mal physique, comme l'assure Lactance, il faut soutenir au contraire que l'homme n'a été sujet à ce mal, que parce qu'il avait renoncé à la vertu et à la sagesse. Si la doctrine de Lactance était bonne, il faudrait supposer nécessairemement que les bons anges sont sujets à mille incommodités, et que les âmes des bienheureux passent alternativement de la joie à la tristesse : de sorte que dans le séjour de la gloire, et au sein de la vision beatifique, on ne serait pas à couvert de l'adversité. Rien n'est plus contraire que cela au sentiment unanime des théologiens, et à la droite raison. Il est même vrai qu'en bonne philosophie, il n'est point du tout nécessaire que notre âme ait senti du mal, afin de goûter le bien, ou qu'elle passe successivement du plaisir à la douleur, et de la douleur au plaisir, afin qu'elle puisse discerner que la douleur est un mal, et que le plaisir est un bien. Et ainsi Lactance ne choque pas moins les lumières naturelles, que les lumières théologiques. Nous savons, par l'expérience, que notre âme ne peut pas sentir tout à la fois le plaisir et la douleur : il faut donc nécessairement que pour la première fois elle ait senti, ou la douleur avant le plaisir, ou le plaisir avant la douleur. Si son premier sentiment a été celui du plaisir, elle a trouvé que cet état était commode, quoiqu'elle ignorât la douleur ; et si son premier sentiment a été celui de la douleur, elle a trouvé que cet état était incommode, encore qu'elle ignorât le plaisir. Supposez que son premier sentiment ait duré plusieurs années de suite sans aucune interruption, vous comprendrez que pendant tout ce temps-là, elle s'est trouvée ou dans un état commode, ou dans un état incommode. Et ne m'alléguez point l'expérience : ne me dites pas qu'un plaisir qui dure long-temps devient insipide, et que la douleur à la longue devient supportable ; car je vous répondrai que cela procède du changement de l'organe, qui fait qu'encore que ce sentiment continué soit le même quant à l'espèce, il ne l'est pas quant au degré. Si d'abord vous avez eu un sentiment de six degrés, il n'en aura plus six au bout de deux heures, ou au bout d'un an ; mais seulement, ou un degré, ou un quart de degré. C'est ainsi que la coutume émousse la pointe de nos sentimens ; leurs degrés répondent à l'ébranlement des parties du cerveau ; cet ébranlement s'affaiblit par les fréquentes répétitions, et de là vient que les degrés du sentiment diminuent. Mais si la douleur et la joie nous étaient

(16) Lactant., de Irâ Dei, *cap. XIII, pag. m.* 548.

(17) *Notez que cette objection d'Épicure ne regarde pas le mal moral : elle serait encore plus embarrassante si elle le regardait.*

communiquées selon le même degré cent ans de suite, nous serions aussi malheureux, ou aussi heureux la centième année que le premier jour. Ce qui prouve manifestement que la créature peut être heureuse par le bien continué, ou malheureuse par le mal continué, et que l'alternative dont parle Lactance est une mauvaise solution. Elle n'est fondée, ni sur la nature du bien et du mal, ni sur celle du sujet qui les reçoit, ni sur celle de la cause qui les produit. Le plaisir et la douleur ne sont pas moins propres à être communiqués le deuxième moment que le premier, et le troisième moment que le second, et ainsi de tous les autres. Notre âme en est aussi susceptible après les avoir sentis un moment, qu'avant que de les sentir; et Dieu, qui les donne, n'est pas moins capable de les produire la deuxième fois que la première. Voilà ce que nous apprennent les idées naturelles que nous avons de ces objets. La théologie chrétienne confirme cela invinciblement, puisqu'elle nous dit que les tourmens des damnés seront éternels et continus, aussi vifs au bout de cent mille ans que le premier jour; et qu'au contraire les plaisirs du paradis dureront éternellement et continûment, sans que jamais leur vivacité se ralentisse. Je voudrais bien savoir si, en supposant une chose très-aisée, savoir qu'il y eût deux soleils au monde, dont l'un se levât lorsque l'autre se coucherait, il ne faudrait pas conclure que les ténèbres seraient inconnues au genre humain. Selon la belle philosophie de Lactance, il faudrait aussi conclure que l'homme ne connaîtrait pas la lumière, il ne saurait pas qu'il est jour, qu'il voit les objets, etc. Voyez la note (18).

Ce que je viens de dire prouve invinciblement, ce me semble, que l'on ne gagnerait rien contre nos pauliciens, si on leur représentait que Dieu n'a mêlé les biens et les maux, qu'à cause qu'il a prévu que le bien tout pur nous paraîtrait fade dans peu de temps. Ils répondraient que cette propriété n'est point contenue dans l'idée que l'on a du bien, et qu'elle est directement opposée à la doctrine ordinaire sur le bonheur du paradis. Et pour ce qui est de l'expérience qui ne nous apprend que trop, 1°., que les joies de cette vie ne sont sensibles qu'à proportion qu'elles nous délivrent d'un état fâcheux; 2°., qu'elles traînent après soi le dégoût, pour peu qu'elles durent: ils soutiendraient que ce phénomène est inexplicable, si l'on ne recourt à leur hypothèse des deux principes. Car si nous ne dépendons, diront-ils, que d'une cause toute-puissante, infiniment bonne, infiniment libre, et qui dispose universellement de tous les êtres selon le bon plaisir de sa volonté, nous ne devons sentir aucun mal: tous nos biens doivent être purs, nous n'y devons jamais trouver le moindre dégoût. L'auteur de notre être, s'il est infiniment bienfaisant, se doit faire un plaisir continuel de nous rendre heureux, et de prévenir tout ce qui pourrait troubler ou diminuer notre joie. C'est un caractère essentiellement contenu dans l'idée de la souveraine bonté. Les fibres de notre cerveau ne peuvent pas être cause que Dieu affaiblisse nos plaisirs; car selon vous il est l'auteur unique de la matière, il est tout-puissant, rien n'empêche qu'il n'agisse selon toute l'étendue de sa bonté infinie: il n'a qu'à vouloir que nos plaisirs ne dépendent pas des fibres de notre cerveau; et s'il veut qu'ils en dépendent, il peut conserver éternellement ces fibres dans le même état: il n'a qu'à vouloir, ou qu'elles ne s'usent pas, ou que le dommage qu'elles souffrent soit réparé promptement. Vous ne pouvez donc expliquer nos expériences que par l'hypothèse des deux principes. Si nous sentons du plaisir, c'est le bon principe qui nous le donne; mais si nous ne le sentons pas tout pur, et si nous en sommes bientôt dégoûtés, c'est parce que le mauvais principe traverse le bon. Celui-ci lui rend la pareille; il fait en sorte que la douleur soit moins sensible par l'accoutumance, et qu'il nous reste toujours quelque ressource dans les plus grands maux. Cela et le bon usage qu'on fait souvent de l'adversité, et le mauvais usage

(18) *Je citerai ci-dessous, dans la remarque* (G), *un passage de* Plutarque, *que l'on peut appliquer contre les réponses de* Lactance.

qu'on fait souvent du bonheur, sont des phénomènes qui s'expliquent admirablement selon l'hypothèse manichéenne. Ce sont des choses qui nous conduisent à supposer que les deux principes ont passé une transaction qui limite réciproquement leurs opérations (19). Le bon ne peut pas nous faire tout le bien qu'il souhaiterait : il a fallu que pour nous en faire beaucoup, il consentît que son adversaire nous causât autant de mal ; car sans ce consentement le chaos serait toujours demeuré chaos, et aucune créature n'eût jamais senti le bien. Ainsi la souveraine bonté, trouvant un meilleur moyen de se satisfaire à voir le monde tantôt heureux, tantôt malheureux, qu'à ne le voir jamais heureux, a fait un accord qui a produit le mélange de bien et de mal que nous voyons dans le genre humain. En donnant à votre principe la toute-puissance, et la gloire de jouir seul de l'éternité, vous lui ôtez celui de ses atttributs qui passe devant tous les autres ; car l'*optimus* précède toujours le *maximus* dans le style des plus savantes nations, quand elles parlent de Dieu : vous supposez que, n'y ayant rien qui l'empêche de combler de biens ses créatures, il les accable de maux ; que s'il en élève quelques-unes, c'est afin que leur chute soit plus rude (20) ; nous le disculpons sur tout cela ; nous expliquons, sans qu'il y aille de sa bonté tout ce qu'on peut dire de l'inconstance de la fortune, et de la jalousie de Némésis, et de ce jeu continuel dont Ésope fait l'occupation de Dieu : Il élève les choses basses, disait Ésope, et il abaisse les choses hautes (21). Il n'a pu tirer, disons-nous, un meilleur parti de son adversaire : sa bonté s'est étendue autant qu'elle a pu ; s'il ne nous fait pas plus de bien, c'est qu'il ne peut pas : nous n'avons donc pas sujet de nous plaindre.

Qui n'admirera et qui ne déplorera la destinée de notre raison ?
Voilà les manichéens, qui, avec
hypothèse tout-à-fait absurde
contradictoire, expliquent les
périences cent fois mieux que
font les orthodoxes, avec la sup
sition si juste, si nécessaire, &
quement véritable d'un premier p
cipe infiniment bon et tout-p
sant.

Faisons voir par un autre exem
le peu de succès de la dispute
pères contre ces hérétiques, par
port à l'origine du mal *. Voici
passage de saint Basile : *At neq
Deo ipsum malum profluxisse,
est dicere : propterea quòd nihil
trariorum à contrario suo gignit
at si nec ingenitum, inquies, i
malum nec à Deo profluxit,
naturam sortitur ? Nam mala
nemo particeps vitæ contradi
Quid igitur est dicendum ? nemp
lum non essentiam viventem a
que prœditam esse ; sed affect
animæ, virtuti contrariam ; d
sis ac inertibus, propterea q
bono deciderunt, inditam. Noli
malum forinsecùs circumspice
que inquirere, neque quandam
ram principem malignitatis im
re, sed malitiæ quisque suæ s
autorem agnoscat. Nam semp
quæ nobis eveniunt, partìm è
proficiscuntur, ut senectus, u
mitas ; partìm suâ sponte prov
quales sunt casus inopini
principiis accidentes...... parti
in nobis ipsis sunt collocata,
piditates spernere, aut volup
modum non ponere, continen
aut manus injicere in eum qui
lacessivit, vera dicere aut
mansuetum moribus esse ac n
tum, aut fastu superbum a
tiâque elatum. Quorum itaq
Dominus es, horum princi
aliundè quærere velis, sed qu
priè malum est, id ab ultr
voluntariâ electione sumpsis
cipium scito, etc.*, (22). Le
gien allemand (23), qui rapp
passage, a raison de dire

(19) *Dans la remarque* (I), *au premier* alinéa, *on apporte une explication qui ne suppose nul accord.*

(20) .... *Tolluntur in altum,*
Ut lapsu graviore ruant.
Claudianus, in Rufinum, *lib. I, circà init.*

(21) *Voyez l'article* ÉSOPE, *tom. VI, p. 284, rem.* (I).

* Le père Merlin a réfuté ce que Bay
dans son *Examen d'un second passag
Bazile* (Mémoires de Trévoux, novem
article 114)

(22) Basilius Magnus Hexaëm., homi
Tobiam Pfannerum System. Theologiæ
cap. IX, pag. m. 253.

(23) Tobias Pfannerus, *ibidem.*

: accorde aux marcionites plus l ne doit; car il ne veut pas méavouer que Dieu soit l'auteur du physique, comme sont les maies et la vieillesse, ni de cent ses qui nous viennent de dehors, qui arrivent inopinément. Ainsi, r se tirer d'un embarras, il adopte erreurs, et peut-être même des ésies. Mais voici un autre défaut sa réponse. Il s'imagine qu'il se era d'affaire en disculpant la prolence, pourvu qu'il assure que les es ont leur origine dans l'âme de omme. Comment ne voyait-il pas e c'est fuir la difficulté, ou donr pour solution la chose même en oi consiste la principale difficulté? prétention de Zoroastre, de Plan, de Plutarque, des marcionites, s manichéens, et en général de us ceux qui admettent un principe aturellement bon, et un principe aturellement méchant, tous deux ternels et indépendans; et que sans ela on ne saurait dire par quelle oie le mal est venu au monde. Vous épondez qu'il y est venu par l'homne; mais comment cela, puisque, elon vous, l'homme est l'ouvrage 'un être infiniment saint, et infiiment puissant? L'ouvrage d'une elle cause ne doit-il pas être bon? eut-il être que bon? N'est-il pas lus impossible que les ténèbres sorent de la lumière, qu'il n'est posible que la production d'un tel rincipe soit méchante? C'est-là où st la difficulté. Saint Basile ne pouait pas l'ignorer; pourquoi donc lit-il si froidement qu'il ne faut hercher le mal que dans l'intérieur le l'homme? Mais qui est-ce qui l'y mis? L'homme même, en abusant les grâces de son créateur, qui, étant a souveraine bonté, l'avait produit lans un état d'innocence. Si vous réondez cela, vous donnez dans *la étition du principe*. Vous disputez vec un manichéen, qui vous souient que deux créateurs contraires nt concouru à la production de 'homme, et que l'homme a reçu du on principe ce qu'il a de bon, et lu méchant principe ce qu'il a de nal; et vous répondez à ses objecions en supposant que le créateur le l'homme est unique, et souverainement bon. N'est-ce pas donner votre propre thèse pour réponse? Il est clair que saint Basile dispute mal : mais comme d'ailleurs c'est une affaire qui met à bout toute la philosophie, il devait se retirer dans son fort; c'est-à-dire qu'il devait prouver, par la parole de Dieu, que l'auteur de toutes choses est unique, et infini en bonté et en toutes sortes de perfections; que l'homme, étant sorti de ses mains innocent et bon, a perdu son innocence et sa bonté par sa propre faute (24). C'est-là l'origine du mal moral et du mal physique. Que Marcion et que tous les manichéens raisonnent tant qu'il leur plaira pour montrer que, sous une providence infiniment bonne et sainte, cette chute de l'homme innocent n'a pu arriver, ils raisonneront contre un fait, et par conséquent ils se rendront ridicules. Je suppose toujours que ce sont des gens que l'on peut réduire, par des argumens *ad hominem*, à reconnaître la divinité du Vieux Testament. Car si l'on avait à faire ou à Zoroastre, ou à Plutarque, ce serait une autre chose.

Afin qu'on voie que ce n'est pas sans raison que je débite qu'il ne faut opposer à ces sectaires que la maxime *ab actu ad potentiam valet consequentia*, et que ce petit enthytème, *cela est arrivé, donc cela ne répugne point à la sainteté et à la bonté de Dieu*, j'observe que l'on ne peut se commettre à la dispute sur un autre pied sans quelque désavantage. Les raisons de la permission du péché, qui ne sont point prises des mystères révélés dans l'Écriture, ont ce défaut (25), quelque bonnes qu'elles soient, qu'on peut les combattre par d'autres raisons plus spécieuses, et plus conformes aux idées que l'on a de l'ordre. Par exemple, si vous dites que Dieu a permis le péché afin de manifester sa sagesse, qui éclate davantage dans les désordres que la malice des hommes produit tous les jours, qu'elle ne ferait dans un état d'innocence, on vous répondra que c'est comparer la divinité, ou à un

(24) *Voyez l'article* MANICHÉENS, *tom.* X, *pag.* 199, *entre les citations* (58) *et* (59); *et ci-dessus, la remarque* (E) *de cet article, au premier* alinéa.

(25) *Rapportez ici ce qu'a dit un père de l'église :* Felix culpa, quæ talem meruit habere redemptorem!

père de famille qui laisserait casser les jambes à ses enfans, afin de faire paraître à toute une ville l'adresse qu'il a de rejoindre les os cassés ; ou à un monarque qui laisserait croître les séditions et les désordres par tout son royaume, afin d'aquérir la gloire d'y avoir remédié (26). La conduite de ce père et de ce monarque est si contraire aux idées claires et distinctes selon lesquelles nous jugeons de la bonté et de la sagesse, et en général de tous les devoirs d'un père et d'un roi, que notre raison ne saurait comprendre que Dieu puisse en user de même. Mais, direz-vous, les voies de Dieu ne sont pas nos voies. Tenez-vous-en donc là ; c'est un texte de l'Écriture (27), et ne venez plus raisonner (28). Ne nous venez plus dire que, sans la chute du premier homme, la justice et la miséricorde de Dieu seraient demeurées inconnues ; car on vous répondra qu'il n'y avait rien de plus facile que de faire connaître à l'homme ces deux attributs ; la seule idée de l'être souverainement parfait apprend clairement à l'homme pécheur que Dieu possède toutes les vertus qui sont dignes d'une nature infinie à tous égards. A combien plus forte raison eût-elle appris à l'homme innocent que Dieu est infiniment juste ? Mais il n'eût puni personne : c'est par-là même que l'on eût connu sa justice ; c'eût été un acte continuel, un exercice perpétuel de cette vertu : personne n'aurait mérité d'être puni, et par conséquent la suppression de toute peine eût été une fonction de justice. Répondez-moi s'il vous plaît. Voilà deux princes dont l'un laisse tomber ses sujets dans la misère, afin de les en tirer quand ils y auront assez croupi, et l'autre les conserve toujours dans un état de prospérité. Celui-ci n'est-il pas meilleur ? n'est-il pas même plus miséricordieux que l'autre ? Ceux qui enseignent la conception immaculée de la Sainte Vierge, prouvent démonstrativement que Dieu déploya sur elle sa miséricorde, et le bénéfice de la rédemption, plus que sur les autres hommes. Il ne faut pas être métaphysicien pour savoir cela : un villageois connaît clairement que c'est une plus grande bonté d'empêcher qu'un homme ne tombe dans une fosse, que de l'y laisser tomber, et de l'en tirer au bout d'une heure (29) ; et qu'il vaut mieux empêcher qu'un assassin ne tue personne, que de le faire rouer après les meurtres qu'on lui a laissé commettre (30). Tout ceci nous avertit qu'il ne se faut point commettre avec les manichéens, sans établir, avant toutes choses, le dogme *de l'élévation de la foi et de l'abaissement de la raison* (31).

Ceux qui disent que Dieu a permis le péché, parce qu'il n'aurait pu l'empêcher sans donner atteinte au libre arbitre qu'il avait donné à l'homme, et qui était le plus beau présent qu'il lui eût fait, s'exposent beaucoup. La raison qu'ils donnent est belle, on y voit un je ne sais quoi qui éblouit, on y trouve de la grandeur : mais enfin on la peut combattre par des raisons qui sont plus à la portée de tous les hommes, et plus fondées sur le bon sens et sur les idées de l'ordre. Sans avoir lu le beau Traité de Sénèque sur les Bienfaits, on connaît, par la lumière naturelle, qu'il est de l'essence d'un bienfaiteur de ne point donner des grâces dont il sait qu'on abuserait de telle sorte, qu'elles ne serviraient qu'à la ruine de celui à qui il les donnerait. Il n'y a point d'ennemi si passionné, qui en ce cas-là ne comblât de grâces son ennemi. Il est de l'essence d'un bienfaiteur de n'épargner rien pour faire que ses bienfaits rendent heureuse la personne qu'il en honore. S'il pouvait lui conférer la science de s'en bien servir, et qu'il la lui refusât, il soutiendrait mal le caractère de bien-

(26) *Voyez dans l'article* Callistrate, *tom. IV, pag.* 325, *citations* (7) *et* (8), *les paroles de* Sénèque.

(27) Isaïe, *chap. LV, vs.* 8.

(28) *Voyez, ci-dessous, la remarque* (M), *vers la fin.*

(29) *Voyez* Garasse, Somme théologique, *pag.* 430.

(30) *Cur omnium crudelissimus tam diù Cinna regnavit ? At dedit pœnas. Prohiberi meliùs fuit, impedirique ne tot summos viros interficeret, quàm ipsum aliquandò pœnas dare. Summo cruciatu, supplicioque Varius, homo importunissimus, periit : sed, quia Drusum ferro, Metellum veneno sustulerat, illos conservari meliùs fuit, quàm pœnas sceleris Varium pendere.* Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. III, cap. XXXII. XXXIII.*

(31) *M.* Amyraut *a fait un livre qui porte ce titre.*

faiteur : il ne le soutiendrait pas mieux, si, pouvant faire que son client n'abusât pas des bienfaits, il ne l'en empêchait pas en le guérissant de ses mauvaises inclinations (32). Ce sont des idées aussi connues du peuple que des philosophes. J'avoue que si l'on ne pouvait prévenir le mauvais usage d'une faveur qu'en rompant les bras et les jambes à ses clients, ou qu'en leur mettant les fers aux pieds au fond d'un cachot, on ne serait pas obligé de le prévenir ; il vaudrait mieux leur refuser le bienfait : mais si on le pouvait prévenir en changeant le cœur, et en lui donnant du goût pour les bonnes choses, on le devrait faire : or c'est ce que Dieu ferait aisément s'il le voulait. Remarquez bien ce que Cicéron oppose à ceux qui allèguent que ce n'est pas la faute de Dieu si les hommes n'usent pas bien de ses grâces. *Huic loco sic soletis occurrere, non idcircò non optimè nobis à diis esse provisum, quòd multi eorum beneficio perversè uterentur : etiam patrimoniis multos malè uti : nec ob eam causam eos beneficium à patribus nullum habere. Quis istùc negat? aut quæ est in collatione istâ similitudo? nec enim Herculi nocere Dejanira voluit, cùm ei tunicam, sanguine centauri tinctam, dedit : nec prodesse Pheræo Jasoni, is qui gladio vomicam ejus aperuit, quam sanare medici non potuerant. MULTI ENIM, ETIAM CUM OBESSE VELLENT, PROFUERUNT, ET CUM PRODESSE, OBFUERUNT. Ita non fit ex eo, quod datur, ut voluntas ejus, qui dederit, appareat : nec, si is, qui accepit, benè utitur, idcircò is, qui dedit, amicè dedit* (33). Il n'y a point de bonne mère qui, ayant permis à ses filles d'aller au bal, ne révoquât cette permission si elle était assurée qu'elles y succomberaient à la fleurette, et qu'elles y laisseraient leur virginité : et toute mère qui, sachant certainement que cela ne manquerait point d'arriver, les laisserait aller au bal, après s'être contentée de les exhorter à la sagesse, et de les menacer de sa disgrâce si elles revenaient femmes, s'attirerait pour le moins le juste blâme de n'avoir aimé ni ses filles, ni la chasteté. Elle aurait beau dire, pour sa justification, qu'elle n'avait point voulu donner quelque atteinte à la liberté de ses filles, ni leur témoigner de la défiance ; on lui répondrait que ce grand ménagement était fort mal entendu, et sentait plutôt une marâtre irritée qu'une mère ; et qu'il aurait mieux valu garder à vue ses filles, que de leur donner si mal à propos un tel privilége de liberté, et de telles marques de confiance. Ceci fait voir la témérité de ceux qui nous donnent, pour raison, le ménagement qu'ils disent que Dieu a eu pour le franc arbitre du premier homme. Il vaut mieux croire et se taire, que d'alléguer des raisons qu'on peut réfuter par les exemples dont je viens de me servir. Cotta, dans un livre de Cicéron, apporta tant d'argumens contre ceux qui disent que la faculté de raisonner est un présent que les dieux ont fait à l'homme, que Cicéron ne se sentit pas capable de résoudre ces difficultés : car, s'il s'en fût trouvé capable, il les aurait refutées ; son esprit d'académicien était dans son élément lorsqu'il pouvait faire voir qu'on peut soutenir le pour et le contre à l'infini. Puis donc qu'il a laissé sans réponse les raisons de Cotta, il faut croire qu'il n'a su que dire contre. Cicéron était cependant un des plus excellens génies qui aient jamais été. Cotta, ayant fait voir que la raison est complice de tous les crimes, et qu'ainsi les dieux auraient dû nous la donner s'ils avaient voulu nous faire du mal (34), se proposa la solution ordinaire, qui est que les hommes abusent des faveurs du ciel. *Sed urgetis identidem hominum esse istam culpam, non deorum .... in*

(32) *Voyez, sur tout ceci, la remarque* (E) *de l'article d'*ORIGÈNE, *dans ce volume, pag.* 254.

(33) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. III, cap. XXVIII. Joignez à ceci ce qui a été dit de l'Eutrapélas* d'Horace, *dans l'article d'*ORIGÈNE, *dans ce volume, pag.* 255, *citation* (43).

(34) *Comme il était tard, il feint que Balbus ne répondit pas à Cotta, et renvoya la partie à un autre jour, qui ne vint jamais.* Quoniam advesperascit, dabis diem nobis aliquam ut contrà ista dicamus. *Cotta répond qu'il souhaite d'être réfuté, et qu'il l'espère.* Ego verò et opto redargui me, Balbe, et ea quæ disputavi disserere malui quàm judicare, et facilè me à te vinci posse certò scio. *Cicero, de Naturâ Deorum, lib. III, sub fin.*

hominum vitiis ais esse culpam (35). Il réplique qu'il fallait prévenir l'abus, et donner à l'homme une raison qui chassât le mal; qu'on ne saurait excuser ceux qui donnent ce qu'ils savent devoir être pernicieux. Il prouve cela par plusieurs exemples. *Eam dedisses hominibus rationem, quæ vitia, culpamque excluderet. Ubi igitur locus fuit errori deorum? nam patrimonia spe benè tradendi relinquimus, quâ possumus falli: Deus falli quî potuit? An ut sol in currum cùm Phaethontem filium sustulit? aut ut Neptunus, cùm Theseus Hippolytum perdidit, cùm ter optandi à Neptuno patre habuisset potestatem? Poëtarum ista sunt: nos autem philosophi esse volumus, rerum auctores, non fabularum. Atque ii tamen ipsi Dii poetici si scîssent perniciosa fore illa filiis, peccâsse in beneficio putarentur. Et si verum est quod Aristo Chius dicere solebat, Nocere audientibus philosophos iis qui benè dicta malè interpretarentur: posse enim asotos ex Aristippi, acerbos è Zenonis scholâ exire. Prorsùs, si qui audierunt vitiosi essent discessuri, quòd perversè philosophorum disputationem interpretarentur; tacere præstare philosophis, quàm iis qui se audîssent, nocere. Sic si homines rationem bono consilio à Diis immortalibus datam, in fraudem, malitiamque convertunt, non dare illam, quàm dari humano generi meliùs fuit, ut si medicus sciat eum ægrotum, qui jussus sit vinum sumere, meracius sumpturum, statimque periturum, magnâ sit in culpâ: sic vestra ista providentia reprehendenda, quæ rationem dederit iis, quos scierit eâ perversè et improbè usuros. Nisi forte dicitis eam nescivisse. Utinàm quidem! sed non audebitis: non enim ignoro quanti ejus nomen putetis* (36)? Avec ces raisons il est facile de montrer que le libre arbitre du premier homme, qu'on lui conservait sain et entier dans des circonstances où il s'en devait servir à sa propre perte, à la ruine du genre humain, à la damnation éternelle de la plupart de ses descendans, et à l'introduction d'un effroyable déluge de maux de coulpe et de maux de peine, n'était point un bon présent. Je mais nous ne comprendrons qu'on ait pu lui conserver ce privilége par un effet de bonté, et pour l'amour de la sainteté. Ceux qui disent qu'il a fallu qu'il y eût des êtres libres afin que Dieu fût aimé d'un amour de choix (37), sentent bien dans leur conscience que cette hypothèse ne contente pas la raison: car quand on prévoit que ces êtres libres choisiront non pas le parti de l'amour de Dieu, mais le parti du péché, on voit bien que la fin que l'on se serait proposée s'évanouit, et qu'ainsi il n'est nullement nécessaire de conserver le franc arbitre. J'examinerai encore ceci dans la remarque (M). Voyez à la note notre leçon (38).

(F) *S'il y eût eu alors autant de disputes qu'aujourd'hui sur la prédestination.*] Si les manichéens en demeuraient-là, ils renonceraient à leurs principaux avantages. Car voici des objections bien plus terribles. 1°. On ne conçoit pas que le premier homme ait pu recevoir d'un bon principe la faculté de faire le mal. Cette faculté est un vice; tout ce qui peut produire le mal est mauvais, puisque le mal ne peut naître que d'une cause mauvaise: et ainsi le franc arbitre d'Adam est sorti de deux principes contraires; en tant qu'il pouvait se tourner du côté du bien, il dépendait du bon principe; mais en tant qu'il pouvait embrasser le mal, il dépendait du mauvais principe. 2°. Il est impossible de comprendre que Dieu n'ait fait que permettre le péché; car une simple permission de pécher n'ajoutait rien au franc arbitre, et ne faisait pas que l'on pût prévoir si Adam persévérerait dans son innocence, ou s'il en décherrait.

(35) *Non ut patrimonium relinquitur, sic ratio homini est beneficio deorum data. Quid enim potiùs hominibus dedissent, si iis nocere voluissent.* Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. III, c. XXVIII, XXXI.*

(36) *Idem, cap. XXXI.*

(37) *Voyez le Traité de* Morale du père Malebranche.

(38) Sancta illa et profunda fidei mysteria non pari passu cum causis naturalibus ambulant, eoque rectiùs illa et creduntur clausis oculis, et intelliguntur:

I segreti del ciel sol colui vede,
Che serra gli occhi, e crede.

Franciscus Redi, de Gener. Insectorum. *Notez que les deux vers italiens qu'il cite, sont du comte* Guido Ubaldo Bonarelli, *à la fin de la pastorale intitulée:* Filli di Sciro.

ıtre que par les idées que nous ons d'un être créé, nous ne pou-›ns point comprendre qu'il soit un 'incipe d'action, qu'il se puisse ouvoir lui-même, et que, recevant ins tous les momens de sa durée n existence et celle de ses facultés, ıe la recevant, dis-je, tout entière une autre cause, il crée en lui-ıême des modalités par une vertu ui lui soit propre. Ces modalités oivent être ou indistinctes de la ıbstance de l'âme, comme veulent :s nouveaux philosophes, ou dis-.nctes de la substance de l'âme, omme l'assurent les péripatéticiens. i elles sont indistinctes, elles ne peu-ent être produites que par la cause ui peut produire la substance même le l'âme : or il est manifeste que 'homme n'est point cette cause, et u'il ne le peut être. Si elles sont listinctes, elles sont des êtres créés, les êtres tirés du néant, puisqu'ils ıe sont pas composés de l'âme, ni l'aucune autre nature préexistante : :lles ne peuvent donc être produites que par une cause qui peut créer. Or toutes les sectes de philosophie conviennent que l'homme n'est point une telle cause, et qu'il ne peut l'être. Quelques-uns veulent que le mouvement qui le pousse lui vienne d'ailleurs, et qu'il puisse néanmoins l'arrêter, et le fixer sur un tel objet (39). Cela est contradictoire; puisqu'il ne faut pas moins de force pour arrêter ce qui se meut que pour mouvoir ce qui se repose. La créature ne pouvant donc pas être mue par une simple permission d'agir, et n'ayant pas elle-même le principe du mouvement, il faut de toute nécessité que Dieu la meuve; il fait donc quelque autre chose que de lui permettre de pécher. 3°. Cela se prouve par une nouvelle raison, c'est qu'on ne saurait comprendre qu'une simple permission tire du nombre des choses purement possibles les événemens contingens, ni qu'elle mette la divinité en état d'être certainement assurée que la créature péchera. Une simple permission ne saurait fonder la prescience divine. C'est ce qui engage la plupart des théologiens à supposer que Dieu a fait un décret qui porte que la créature péchera. C'est selon eux le fondement de la prescience. D'autres veulent que le décret porte que la créature sera mise dans les circonstances où Dieu a prévu qu'elle pécherait. Ainsi les uns veulent que Dieu ait prévu le péché à cause de son décret, et les autres qu'il ait fait le décret à cause qu'il avait prévu le péché. De quelque manière qu'on s'explique, il s'ensuit manifestement que Dieu a voulu que l'homme péchât, et qu'il a préféré cela à la durée perpétuelle de l'innocence, qu'il lui était si facile de procurer et d'ordonner. Accordez cela si vous pouvez, avec la bonté qu'il doit avoir pour sa créature, et avec l'amour infini qu'il doit avoir pour la sainteté. 4°. Que si vous dites, avec ceux qui se sont le plus approchés de la méthode qui disculperait la Providence, que Dieu n'a point prévu la chute d'Adam, vous ne gagnez que peu de chose; car pour le moins il a su très-certainement que le premier homme courrait risque de perdre son innocence, et d'introduire dans le monde tous les maux de peine et de coulpe qui ont suivi sa révolte. Ni sa bonté, ni sa sainteté, ni sa sagesse, n'ont pu permettre qu'il hasardât ces événemens; car notre raison nous convainc d'une manière très-évidente qu'une mère qui laisserait aller ses filles au bal, lorsqu'elle saurait très-certainement qu'elles y courraient un grand risque par rapport à leur honneur, témoignerait qu'elle n'aime ni ses filles, ni la chasteté : et si l'on suppose qu'elle a un préservatif infaillible contre toutes les tentations, et qu'elle ne le donne point à ses filles en les envoyant au bal, on connaît avec la dernière évidence qu'elle est coupable, et qu'elle se soucie peu que ses filles gardent leur virginité. Poussons la comparaison un peu plus loin. Si cette mère allait à ce bal, et si par une fenêtre elle voyait et elle entendait l'une de ses filles, se défendant faiblement, dans le coin d'un cabinet, contre les demandes d'un jeune galant; si, lors même qu'elle verrait que sa fille n'aurait plus qu'un pas à faire, pour acquiescer aux désirs du tentateur, elle n'allait pas la secourir et la délivrer du piége, ne dirait on

(39) *Le père* Malebranche, *au* Traité de la Nature et de la Grâce.

pas avec raison qu'elle agirait comme une cruelle marâtre, et qu'elle serait bien capable de vendre l'honneur de sa propre fille (40)? Or voilà l'image de la conduite que les sociniens font tenir à Dieu (41). Ils ne peuvent pas dire qu'il n'a connu le péché du premier homme que sur le pied d'un événement possible; il a su toutes les démarches de la tentation, et il a dû savoir, un moment avant qu'Ève succombât, qu'elle s'allait perdre; il a dû, dis-je, le connaître avec cette certitude qui fait que l'on est inexcusable, si l'on ne remédie pas au mal, et que l'on ne peut pas dire, *j'avais lieu de croire que cela n'arriverait pas; il me restait beaucoup d'espérance.* Il n'y a point de gens un peu expérimentés qui, sans voir ce qui se passe dans le cœur, et sans le connaître que par des signes, ne pussent être assurés qu'une femme est prête à se rendre, s'ils voyaient par une fenêtre comment elle se défend, lorsqu'en effet sa chute est prochaine. Le moment du consentement est précédé de certains indices où ils ne se trompent point. A plus forte raison Dieu, qui connaissait toutes les pensées d'Ève, à mesure qu'elles se formaient (les sociniens ne lui ôtent pas cette connaissance), ne pouvait pas douter qu'elle n'allât succomber. Il a donc voulu la laisser pécher; il l'a, dis-je, voulu dans le temps même qu'il prévoyait ce péché avec certitude. Le péché d'Adam a été encore plus certainement prévu; car l'exemple d'Ève donnait des lumières pour mieux prévoir la chute de son mari. Si Dieu avait eu à cœur la conservation de l'homme et celle de l'innocence, et l'expulsion de tous les malheurs qui devaient être la suite infaillible du péché, n'eût-il pas du moins fortifié le mari, après que la femme fut tombée? ne lui eût-il pas donné une autre femme saine et entière, au lieu de celle qui s'était laissé séduire? Disons donc que le système socinien, en ôtant à Dieu la prescience, le réduit à la servitude et à une forme de gouvernement qui est pitoyable, et ne lève pas la grande difficulté qu'il fallait lever, et qui force ces hérétiques à nier la prévision des événemens contingens (42).

Je vous renvoie à un professeur en théologie encore vivant (43), qui a montré clair comme le jour, que ni la méthode des scotistes, ni celle des molinistes, ni celle des remontrans, ni celle des universalistes, ni celle des pajonistes, ni celle du père Malebranche, ni celles des luthériens, ni celle des sociniens, ne sont capables de soudre les objections de ceux qui imputent à Dieu l'introduction du péché, ou qui prétendent qu'elle n'est point compatible avec sa bonté, ni avec sa sainteté, ni avec sa justice (44): de sorte que ce professeur, ne trouvant pas mieux ailleurs, demeure dans l'hypothèse de saint Augustin, qui est la même que celle de Luther et de Calvin, et que celles des thomistes et des jansénistes; il y demeure, dis-je, (45) *incommodé des difficultés* étonnantes qu'il a étalées (46), et *accablé de ces pesanteurs* (47). Depuis que Luther et Calvin ont paru, je ne pense pas qu'il se soit passé d'année où l'on ne les ait accusés de faire Dieu auteur du péché. Le professeur dont je parle avoue qu'à l'égard de Luther cette accusation est juste (48): les luthériens d'aujourd'hui prétendent la même chose de Calvin. Les catholiques romains la prétendent à l'égard de l'un et de l'autre. Les jésuites la prétendent à l'égard de Jansénius. Ceux qui sont un peu équitables et modérés ne prennent point pour un acte de mauvaise

(40) *Voyez ci-dessous, citation* (50).

(41) *Je parle encore de ceci dans la page suivante.*

(42) *Voyez M.* Arnauld, Réflexions sur le Système du père Mallebranche, *liv. I, chap. XIII, pag.* 256 *et suivantes, où il montre qu'à moins que Dieu ne combine par des volontés particulières les volontés de l'homme, et les mouvemens de la matière, les événemens, qu'on appelle contingens, seraient tels même à l'égard de Dieu.*

(43) *On écrit ceci au commencement d'avril* 1696.

(44) Jurieu, Jugement sur les Méthodes rigides et relâchées d'expliquer la Providence et la Grâce. *Voyez, dans ce volume, pag.* 172, *la citation* (36) *de l'article* NIHUSIUS.

(45) *Là même, pag.* 23.

(46) *Pag.* 19, 20, 21 *et* 22.

(47) *Là même, pag.* 23.

(48) Après avoir rapporté les sentimens de Luther, il dit: *Hæc omnia abdicamus et horremus ut religionem omnem pessundantia et manichæismum spirantia.* Petrus Jurius, de Pace inter Protestantes ineundâ, *pag.* 214. *Voyez M.* de Meaux, *dans l'Addition à l'*Histoire des Variations.

foi la protestation que fait l'adversaire, qu'il n'impute point à Dieu le péché de l'homme, qui ne l'en fait point l'auteur : ils veulent bien convenir qu'il n'enseigne point cela formellement, et qu'il ne voit pas tout ce que son dogme signifie ; mais ils ajoutent que *protestatio facto contraria nihil valet*, et que s'il prend la peine de définir exactement ce qu'il faudrait que Dieu eût fait, afin d'être l'auteur du péché d'Adam, il trouvera que, selon son dogme, Dieu a fait tout ce qu'il fallait faire pour cela. Vous faites donc, ajoutent-ils, tout le contraire d'Épicure : il niait au fond qu'il y eût des dieux, et il disait pourtant qu'il y en avait (49) ; vous, au contraire, vous niez par vos paroles que Dieu soit l'auteur du péché, mais dans le fond vous l'enseignez.

Venons enfin au texte de cette remarque.. Les disputes qui se sont élevées dans l'Occident parmi les chrétiens, depuis la réformation, ont si clairement montré qu'on ne sait à quoi se prendre, quand on veut résoudre les difficultés sur l'origine du mal, qu'un manichéen serait aujourd'hui plus terrible qu'autrefois ; car il nous réfuterait tous les uns par les autres. Vous avez épuisé, nous dirait-il, toutes les forces de votre esprit. Vous avez inventé la science moyenne comme un Dieu de machine, qui vint débrouiller votre chaos. Cette invention est chimérique ; on ne comprend point que Dieu puisse voir l'avenir ailleurs que dans ses décrets, ou que dans la nécessité des causes. Cela n'est pas moins incompréhensible selon la métaphysique, qu'il est incompréhensible selon la morale, qu'étant la bonté et la sainteté elle-même, il soit l'auteur du péché. Je vous renvoie aux jansénistes : voyez comment ils foudroient votre science moyenne, et par des preuves directes et par la rétorsion de vos argumens ; car elle n'empêche pas que tous les péchés et tous les malheurs de l'homme ne soient du choix libre de Dieu, et qu'on ne puisse comparer Dieu (*absit verbo blasphemia*), voyez la note (50), à une mère qui sachant certainement que sa fille donnerait son pucelage, si en tel lieu et à telle heure elle était sollicitée par un tel, ménagerait l'entrevue, et y mènerait sa fille, et la laisserait là sur sa bonne foi. Les sociniens, accablés de l'objection, tâchent de s'en délivrer en niant la prescience ; mais ils ont la honte de voir que leur hypothèse avilit le gouvernement de Dieu, sans le disculper ; et qu'elle n'évite la comparaison de cette mère que du plus au moins. Voyez la page précédente, citation (41). Je les renvoie aux protestans, qui les terrassent et qui les abîment. Quant aux décrets absolus, source certaine de la prescience, voyez, je vous prie, de quelle manière les molinistes et les remontrans les combattent. Voilà un théologien aussi résolu que Bartole, qui confesse, presque la larme à l'œil, *qu'il n'y a personne qui soit plus incommodé que lui des difficultés* de ces décrets, et qu'il ne demeure en cet état que parce qu'ayant voulu se transporter dans les méthodes de relâchement, *il se trouve encore accablé de ces mêmes pesanteurs* (51). Il s'est expliqué encore avec plus de force sur tout cela (52), et vous ne sauriez nier qu'il n'ait réfuté invinciblement toutes ces méthodes : et par conséquent il ne vous reste aucune ressource, à moins que vous n'adoptiez mon système des deux principes. Par-là vous vous tirerez d'affaire : toutes les difficultés se dissiperont ; vous disculperez pleinement le bon principe, et vous comprendrez que vous ne ferez que passer d'un manichéisme moins raisonnable, à un manichéisme plus raisonnable : car si vous examinez votre système avec attention, vous reconnaîtrez qu'aussi bien que moi, vous admettez deux principes, l'un du bien, l'autre du mal ; mais au lieu de les placer, comme je fais,

(49) *Epicurum verbis reliquisse deos, re sustulisse.* Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, cap.* XXX. *Voyez aussi* Lactance, *libro* de Irâ Dei, *cap. IV.*

(50) *Cette comparaison a choqué plusieurs personnes de la religion : mais je les prie ici de considérer que ce n'est que rendre le change aux jésuites et aux arminiens, qui font les comparaisons les plus horribles du monde entre le Dieu des calvinistes, disent-ils, et Tibère, Caligula, etc.: il est bon de leur montrer qu'on peut les battre par de telles armes.*

(51) Jurieu, Jugement sur les Méthodes, *pag.* 23.

(52) *Voyez la remarque* (I).

dans deux sujets, vous les combinez ensemble dans une seule et même substance, ce qui est monstrueux et impossible. Le principe unique que vous admettez a voulu de toute éternité, selon vous, que l'homme péchât, et que le premier péché fût une chose contagieuse (53); qu'elle produisît sans fin et sans cesse tous les crimes imaginables sur toute la face de la terre; ensuite de quoi il a préparé au genre humain dans cette vie tous les malheurs qui se peuvent concevoir, la peste, la guerre, la famine, la douleur, le chagrin; et après cette vie un enfer où presque tous les hommes seront éternellement tourmentés d'une manière qui fait dresser les cheveux quand on en lit les descriptions. Si un tel principe est d'ailleurs parfaitement bon, et s'il aime la sainteté infiniment, ne faut-il pas reconnaître que le même Dieu est tout à la fois parfaitement bon et parfaitement mauvais, et qu'il n'aime pas moins le vice que la vertu? Or n'est-il pas plus raisonnable de partager ces qualités opposées, et de donner tout le bien à un principe, et tout le mal à l'autre principe? L'histoire humaine ne prouvera rien au désavantage du bon principe. Je ne dis pas comme vous que, de son bon gré, de sa pure et franche volonté, et parce uniquement que tel a été son bon plaisir, il a soumis le genre humain au péché et à la misère, lorsqu'il ne tenait qu'à lui de le rendre saint et heureux. Je suppose qu'il n'a consenti à cela que pour éviter un plus grand mal, et comme à son corps défendant. Cela le disculpe. Il voyait que le mauvais principe voulait tout perdre; il s'y est opposé autant qu'il a pu, et par accord (54). Il a obtenu l'état où les choses sont réduites. Il a fait comme un monarque qui, pour éviter la ruine de tous ses états, est obligé d'en sacrifier une partie au bien de l'autre. C'est un grand inconvénient, et qui soulève d'abord la raison, que de parler d'un premier principe, et d'un être nécessaire, comme d'une chose qui ne fait pas tout ce qu'elle veut, et qui est contrainte de se soumettre par impuissance aux conjonctures; mais c'est encore un plus grand défaut, que de se pouvoir résoudre, de gaieté de cœur, à faire le mal lorsqu'on peut faire le bien (55). Voilà quel pourrait être le langage de cet hérétique. Finissons par le bon usage à quoi je destine ces remarques.

Il est plus utile qu'on ne pense d'humilier la raison de l'homme en lui montrant avec quelle force les hérésies les plus folles, comme sont celles des manichéens, se jouent de ses lumières pour embrouiller les vérités les plus capitales. Cela doit apprendre aux sociniens, qui veulent que la raison soit la règle de la foi, qu'ils se jettent dans une voie d'égarement qui n'est propre qu'à les conduire de degré en degré jusques à nier tout, ou jusques à douter de tout; et qu'ils s'engagent à être battus par les gens les plus exécrables. Que faut-il donc faire? Il faut captiver son entendement sous l'obéissance de la foi, et ne disputer jamais sur certaines choses. En particulier, il ne faut combattre les manichéens que par l'Écriture, et par le principe de la soumission, comme fit saint Augustin. *Leurs docteurs, qui étaient philosophes, ou plutôt sophistes, faisant profession de ne suivre que la raison, sans rien déférer à l'autorité, embarrassaient fort aisément par leurs raisonnemens, et les fausses subtilités de la philosophie purement humaine, ceux qui n'avaient pas assez de science pour y répondre, et ne pouvaient leur opposer que l'Écriture et l'autorité de l'église, à laquelle il appartient de l'interpréter selon son vrai sens. De sorte que promettant à leurs disciples de leur découvrir la vérité par la seule lumière naturelle du bon sens et de la raison, et faisant passer pour erreur tout ce qui est au-dessus d'elle, comme sont nos mystères, ils en pervertissaient plusieurs. Et c'est ce qui fit que* (*) *saint Augustin, qui savait tout le fort et le faible de cette secte, écrivit contre eux son excellent*

(53) *Selon les molinistes, il a décrété de mettre les hommes dans les circonstances où il savait très-certainement qu'ils pécheraient; et il aurait pu, ou les mettre dans des circonstances plus favorables, ou ne pas les mettre dans celles-là.*

(54) *Dans la remarque* (I), *au premier* alinéa, *on propose une autre voie que celle de la transaction.*

(55) *Voyez ce qui sera cité de* Plutarque *et de* Cicéron, *dans la remarque suivante.*

(*) *Aug. de utilit. cred.*

livre de l'Utilité de la Foi, et de la nécessité qu'il y a de croire, principalement dans les choses surnaturelles et qui appartiennent à la religion (56).

(G) *Les Païens pouvaient mieux répondre que les chrétiens, aux objections manichéennes.*] Je ne parle pas absolument de tous les païens; car nous avons vu ailleurs (57) que le philosophe Mélissus, qui ne reconnaissait qu'un principe de toutes choses, n'eût su répondre aux difficultés de Zoroastre qui reconnaissait deux principes, l'un bon, et l'autre mauvais. S'il n'y a qu'un principe, et si ce principe est essentiellement bon, d'où vient que les hommes sont assujettis à tant de misères? d'où vient qu'ils sont si méchans (58)? Qu'a-t-il gagné s'il a fait le monde pour l'amour d'eux? *An hæc, ut ferè dicitis, hominum causâ à Deo constituta sunt; sapientumne? propter paucos ergò tanta est facta rerum molitio: an stultorum? at primùm causa non fuit cur de improbis benè mereretur: deindè quid est assecutus, cùm omnes stulti sint sinè dubio miserrimi, maximè quòd stulti sunt? Miserius enim stultitiâ quid possumus dicere? Deindè quòd ita multa sunt incommoda in vitâ, ut ea sapientes commodorum compensatione leniant; stulti nec vitare venientia possint, nec ferre præsentia* (59). Si cet unique principe que vous admettez est méchant de sa nature, d'où vient que l'homme peut jouir de tant de plaisirs (60), et qu'il les peut recevoir en foule par tous ses sens, comme par autant de portes? d'où vient la passion avec laquelle il les recherche? d'où vient l'industrie inépuisable avec laquelle il les multiplie, et il en invente de nouveaux? D'où vient même que non-seulement il a l'idée de l'honnêteté, mais aussi qu'il se fait parmi les hommes beaucoup d'actions vertueuses et charitables? Il est impossible, diront les manichéens, de donner raison de ces phénomènes, si l'on suppose que deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, ont réglé les conditions du mariage de notre corps et de notre âme, et en général tout ce qui concerne la direction de l'univers. Mélissus et Parménide n'étaient pas les seuls à qui ces difficultés pussent faire de la peine; les stoïciens aussi s'en trouvaient fort embarrassés; les stoïciens, dis-je, qui sans nier qu'il y eût beaucoup de dieux, les réduisaient tous à Jupiter, comme au souverain dispensateur des événemens (61). C'est à lui qu'ils attribuaient la providence, et ils le reconnaissaient pour un être infiniment bon, et infiniment prudent. C'est sur cela que Plutarque s'est fondé dans les objections qu'il leur a faites, tirées de la misère du genre humain. « Il n'y a » pas un homme sage, dit-il (62), ni » n'en y eut jamais dessus la terre, » et au contraire innumerables mil» lions d'hommes malheureux en tou» te extremité, en la police et domi» nation de Jupiter, duquel le gou» vernement et l'administration est » très-bonne. Et que pourroit-il plus » estre contre le sens commun, que » de dire, que Jupiter gouvernant » fort souverainement bien, que nous » soyons souverainement malheu» reux? Si donc, ce qui n'est pas seu» lement loisible de dire, il ne vou» loit plus estre ni sauveur, ni deli» vreur, ni protecteur, ains tout le » contraire de ces belles appellations » là, on ne sauroit plus rien ajouster » de bien à ce qu'il en a, ni en nom» bre ni en quantité : ainsi comme » ils disent, là où les hommes vivent » en toute extremité miserablement » et meschamment, ne recevant plus » le vice aucun acroissement, ni la » malheureté aucun avancement. Et » toutefois encore n'est-ce pas là le » pis qu'il y ait, ains se courroucent » à Menander, de ce qu'il a dit, » comme poëte, par ostentation :

» *L'estre trop bon est cause de grands maux.*

» disans que cela est contre le sens

(56) Maimbourg, Histoire de saint Léon, *liv. I, pag.* 16, 17, *édition de Hollande.*

(57) *Dans l'article* Manichéens, *tom. X, pag.* 197, *remarque* (D).

(58) *Là même.*

(59) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, c. IX.*

(60) *Siquidem Deus est, undè mala? bona verò undè, si non est?* Boet., de Consol., *lib. I, prosa IV, pag. m.* 11. *Voyez ce qu'on citera de Cicéron, dans l'article* Périclès, *remarque* (K), *à la fin de ce volume.*

(61) *Voyez* Plutarque, adversùs Stoïcos, *pag.* 1075.

(62) *Ibidem. Je me sers de la version d'*Amyot, Œuvres morales de Plutarque, *pag.* 707, *tom. II, édition de Genève*, 1621, in-8°.

» commun. Et cependant eux font
» Dieu, qui est tout bon, la cause
» de tous les maux : car la matiere
» n'a peu produire le mal de soi,
» parce qu'elle est sans qualité, et
» toutes les diversitez qu'elle a, elle
» les a de ce qui la remue et qui la
» forme, c'est-à-dire, la raison qui
» est dedans, qui la remue et la for-
» me, n'estant pas idoine à se former
» et se remuer soi-mesme ; tellement
» qu'il est force que le mal vienne en
» estre ou de rien, et de ce qui n'est
» pas, ou si c'est par quelque prin-
» cipe mouvant, que ce soit par Dieu:
» car s'ils pensent que Jupiter ne do-
» mine pas sur ces parties, et n'use
» pas de chacune selon sa propre rai-
» son, ils parlent contre le sens com-
» mun, et feignent un animal duquel
» plusieurs des parties n'obeissent pas
» à sa volonté, usans de leurs propres
» actions et operations, ausquelles le
» total ne donne point d'incitation,
» ni n'en commence point le mouve-
» ment : car il n'y a rien si mal com-
» posé entre les creatures qui ont
» ame, que contre sa volonté ou ses
» pieds marchent, ou sa langue par-
» le, ou sa corne frappe, ou sa dent
» morde, dont il est force que Dieu
» souffre plusieurs choses, si contre
» sa volonté les mauvais mentent et
» commettent d'autres crimes, rom-
» pent les murailles des maisons pour
» aller desrober, ou s'entretuent les
» uns les autres. Et si, comme dit
» Chrysippus, il n'est pas possible
» que la moindre partie se porte au-
» trement que comme il plaist à Ju-
» piter, ains toute partie animée, et
» qui a ame vivante, s'arreste et se
» remue ainsi que lui la meine et la
» manie, et arreste et dispose. Mais
» encore est ceste parole de lui per-
» nicieuse : car il estait plus raison-
» nable de dire que innumerables
» parties, par force, pour l'impuis-
» sance et foiblesse de Jupiter, fis-
» sent plusieurs choses mauvaises
» contre sa nature et volonté, que
» de dire qu'il n'y ait ni malefice, ni
» intemperance aucune, dont Jupi-
» ter ne soit cause. » Remarquez bien cette conclusion : s'il fallait choisir entre deux maux, ou que Jupiter manquât de puissance, ou qu'il manquât de bonté, Plutarque estime qu'il faudrait prendre le premier parti, et qu'il vaut mieux dire que Dieu n'a pas toute la force nécessaire à empêcher qu'il ne se fasse des crimes, que de prétendre que c'est lui qui les fait commettre (63). Cicéron se prévalut du même dogme des stoïques, touchant la toute-puissance de Jupiter, pour combattre la providence ; comme si la seule excuse que l'on pourrait alléguer de tant de désordres qui arrivent sur la terre, était de dire que Dieu ne peut pas songer à tout. Si c'était la seule excuse, les stoïciens manqueraient absolument d'apologie : car ils prétendaient que la puissance de Jupiter était infinie. Voici les paroles de Cicéron : *At subvenire certè potuit* (Deus), *et conservare urbes tantas, atque tales. Vos enim ipsi dicere soletis, nihil esse quod Deus efficere non possit, et quidem sinè labore ullo : et enim hominum membra nullâ contentione, mente ipsâ ac voluntate moveantur, sic numine deorum omnia fingi, moveri, mutarique posse. Neque id dicitis superstitiosè, atque aniliter, sed physicâ, constantique ratione. Materiam enim rerum ex quâ, et in quâ omnia sint, totam esse flexibilem, et commutabilem, ut nihil sit, quod non ex eâ quamvis subitò fingi, convertique possit. Ejus autem universæ rectricem, et moderatricem divinam esse providentiam : hanc igitur, quocunque se moveat, efficere posse quicquid velit. Itaque, aut nescit quid possit, aut negligit res humanas, aut quid sit optimum, non potest judicare* (64). Il venait de dire que la ruine de Corinthe devait être attribuée à Critolaüs, et celle de Carthage à Asdrubal, et non pas à la colère de Dieu ; puisque selon les stoïciens, Dieu ne se courrouce jamais, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait dû venir au secours de ces

(63) Μυρία γὰρ ἦν ἐπιεικέστερον ἀσθένεια καὶ ἀδυναμία τοῦ Διὸς ἐκβιαζόμενα τὰ μέρη, πολλὰ δρᾶν ἄτοπα παρὰ τὴν ἐκείνου φύσιν καὶ βούλησιν· ἢ μήτε ἀκρασίαν εἶναι, μήτε κακουργίαν, ἧς, οὐκ ἔστιν ὁ Ζεὺς αἴτιος. *Tollerabilius enim erat infinitas partes dicere Jovi ob ejus imbecillitatem vi factâ agere multa improbè contrà ipsius naturam et voluntatem, quàm nullam esse libidinem, nullum scelus quod non Jovi autori imputandum esset.* Plut., adversùs stoïcos, *pag.* 1076, *E.*

(64) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. III, cap. XXXVIII, XXXIX.*

leux villes (65). On poussait tellement à bout les stoïciens, qu'on les contraignit de soutenir que le vice était utile; car autrement, disaient-ils, il n'y eût pas eu de vertu. (66) ** *Homines fecisse dicatur: tantam vim esse ærumnarum et malorum. Adversùs ea Chrysippus quùm in libro περὶ προνοίας quarto dissereret, nihil est prorsùs istis, inquit, imperitius, nihil insipidius, qui opinantur bona esse potuisse, si non essent ibidem mala. Nam quùm bona malis contraria sint, utraque necessarium est opposita inter sese et quasi mutuo adverso quæque fulta nisu, consistere. Nullum adeò contrarium sinè contrario altero. Quo enim pacto justitiæ sensus esse posset, ni essent injuriæ? aut quid aliud justitia est, quàm injustitiæ privatio? quid item fortitudo intelligi posset, nisi ex ignaviæ oppositione? quid continentia nisi ex intemperantiæ? quo item modo prudentia esset, nisi foret contrà imprudentia? proindè, inquit, homines stulti cur non hoc etiam desiderant ut veritas sit et non sit mendacium? namque itidem sunt bona et mala, felicitas et infortunitas, dolor et voluptas. Alterum enim ex altero, sicuti Plato ait, verticibus inter se contrariis deligatum est. Sustuleris unum, abstuleris utrumque.*

Voyons avec quelle force Plutarque les a réfutés (67): « Donques faut-il » inférer, que il n'y a point de bien » entre les dieux, puis qu'il n'y peut » avoir de mal, ni apres que Jupiter » aura resolu toute la matiere en soy, » et sera devenu un, ayant osté tou- » tes autres diversitez et differences, » ce ne sera donc plus rien que le » bien: attendu qu'il n'y aura plus » rien de mal. Et il y aura accord et » mesure en une danse sans que per- » sonne y discorde, et santé au corps » humain sans que nulle partie d'ice- » lui en soit malade ni dolente, et il » ne se pourra faire qu'il y ait de la » vertu sans le vice..... Et m'esbahis » qu'ils ne disent aussi que la phthi- » se, quand on crache les poulmons, » a esté mise en avant pour le bon » portement, et la goutte pour la » bonne disposition des pieds, et » qu'Achilles n'eust pas esté chevelu, » si Thersites n'eust esté chauve: car » quelle difference y a-il entre ceux » qui alleguent ces folies et resveries- » là, et ceux qui disent que la disso- » lution, et paillardise n'a pas inuti- » lement esté mise sus pour la conti- » nence, et l'injustice pour la justice, » afin que nous prions aux dieux que » tousjours il y ait de la meschanceté,

» *Et qu'il y ait tousjours des menteries,*
» *Propos rusez et fines tromperies.*

» Si ces choses-là ostées, la vertu s'en » va quand et quand perdue et perie. » Mais veux-tu encore voir ce qu'il » y a de plus galant et de plus elegant » en la gentille invention et deduc- » tion? Tout ainsi, dit-il (68), que » les comedies ont quelquefois des » epigrammes ou inscriptions ridi- » cules, lesquelles ne valent rien » quant à elles, mais neanmoins elles » donnent quelque grace à tout le » poëme: aussi est bien à blasmer et » ridicule le vice quant à lui; mais » quant aux autres il n'est pas inuti- » le. Premierement donc c'est chose » qui surpasse toute imagination de » fausseté et absurdité, de dire que » le vice ait esté fait par la divine » providence, ni plus ni moins que » le mauvais epigramme a esté com- » posé par la volonté expresse du » poëte. Car comment, si cela est » vrai, seront donc plus les dieux » donneurs des biens que des maux? » Et comment est-ce que le vice sera » plus ennemi et haï des dieux? Et » que pourrons-nous plus respondre » à ces sentences-ci des poëtes qui » sonnent si mal aux aureilles reli- » gieuses,

» *Dieu fait sortir en estre quelque cause,*
» *Quand d'affliger du tout il se dispose*
» *Une maison: . . . .*

» Et ceste autre,

» *Lequel des dieux les a ainsi poussez*
» *A contester en termes courroucez* (69).

(65) *Critolaüs, inquam, evertit Corinthum, Carthaginem Asdrubal. Hi duos illos oculos oræ maritimæ effoderunt, non iratus alicui, quem omninò irasci posse negatis, Deus, etc.* Idem, *cap. XXXVIII.*

(66) Aulus Gellius, *lib. VI, cap. I: les astérisques qu'on marque ici, témoignent qu'il y a une lacune dans cet endroit d'*Aulu-Gelle.

(67) Plut., adversùs stoïcos, *pag.* 1065: *je me sers de la version d'*Amyot.

(68) *C'est-à-dire* Chrysippe, *au IIe. livre de* la Nature.

(69) Iliad., *liv. I.*

» Et puis un mauvais epigramme orne et embellit la comedie, et sert à la fin à laquelle elle est ordonnée et destinée, qui est de plaire et donner à rire aux spectateurs. Mais Jupiter que nous surnommons pere et paternel, souverain juridique et parfait ouvrier, comme dit Pindare, n'a point composé ce monde comme une farce grande, variable, et de grande science, ains comme une ville commune aux hommes et aux dieux, pour y habiter avec justice et vertu en commun acord heureusement. Et quel besoin estoit-il à ceste saincte et venerable fin de brigands et larrons, de meurtriers, de parricides, ni de tyrans? Car le vice n'estait point une entrée de Morisque plaisante, ni galante et agreable à Dieu, et n'a point esté attaché aux affaires des hommes pour une recreation par maniere de passe-tems, pour faire rire, ni pour une gausserie, chose qui n'apporte pas seulement une ombre de celle tant celebrée concorde et convenance avec la nature. Et puis le mauvais epigramme ne sera qu'une bien petite partie de la comedie, et qui occupera bien fort peu de lieu en icelle, et si n'y abondent pas telles ridicules compositions, ni ne corrompent et gastent pas la grace des choses qui y sont bien faites : là où tous les affaires humains sont tous remplis de vice, et toute la vie des hommes, depuis le commencement du preambule jusques à la fin de la conclusion, est desordonnée, depravée, et perturbée, et n'y en a partie aucune qui soit pure et irreprehensible, ains et la plus laide et plus mal-plaisante farce qui soit au monde (70). » Allez lire dans Plutarque la suite de ce passage, vous y trouverez d'autres raisons qui réfutent solidement le paradoxe des stoïciens touchant l'utilité du vice. Et néanmoins il faut reconnaître qu'ils avaient raison à quelques égards; car, par exemple, qu'y a-t-il de plus utile que le luxe pour la subsistance de plusieurs familles, qui mourraient de faim si les grands seigneurs et les dames ne faisaient que peu de dépense? Nos pauliciens se pourraient servir de ce phénomène, pour prouver leurs deux principes : le mauvais, diraient-ils, a produit le luxe : le bon principe y a consenti en échange de quelque chose de bon, que son adversaire lui a permis de produire; et outre cela il s'est réservé le droit de tirer quelques avantages de la mauvaise production. Mais s'il avait été seul, jamais le luxe ni aucun autre vice n'eussent existé parmi les hommes : la vertu toute pure eût fait notre bien, nos désirs, et notre félicité.

Pour dire ceci en passant, personne ne doit s'étonner que Cicéron et Plutarque aient attaqué de la sorte les stoïciens : car encore que cette secte de philosophes admît deux principes (71), Dieu et la matière, Dieu comme l'agent, et la matière comme le patient, ils ne croyaient pas que la matière fût un principe mauvais. Ils étaient en cela plus orthodoxes qu'Arnobe * *Quid enim*, dit-il (72), *si prima materies quæ in rerum quatuor elementa digesta est, miseriarum omnium causas suis continet in rationibus involutas.*

Le gros des païens n'avaient pas à craindre les objections que j'ai rapportées; car leur religion publique roulait sur ces deux pivots; l'un qu'il y avait des dieux bienfaisans et d'autres dieux malfaisans, et qu'en général les dieux n'avaient pas toujours les mêmes passions; qu'ils s'apaisaient et qu'ils se mettaient en colère; qu'ils passaient d'un parti à l'autre; qu'ils s'engageaient les uns à favoriser un peuple, les autres à le persécuter; en un mot, que l'un s'opposait à l'autre (73). Par cette supposition on

(70) *Voyez, ci-dessus, remarque* (E), *ce que j'ai dit contre* Lactance : *tout ce que* Plutarque *dit ici fortifie admirablement la réfutation de la doctrine de ce père.*

(71) Diog. Laërt., *lib. VII, num.* 134. *Voyez là dessus les commentateurs, et* Lipse, Phys. Stoïc., *lib. II, dissert. II.*

* Le père Merlin a fait l'*Apologie d'Arnobe* contre Bayle. (Voyez Mémoires de Trévoux, avril 1736, page 937.)

(72) Arnob., *lib. I* adversùs Gentes, *pag.* 6.

(73) *Sæpè, premente Deo, fert Deus alter opem.*
Mulciber in Trojam ; pro Trojâ stabat Apollo :
Æqua Venus Teucris, Pallas iniqua fuit.
Oderat Ænean propior Saturnia Turno :
Ille tamen Veneris numine tutus erat.
Sæpè ferox cautum petiit Neptunus Ulyssem :
Eripuit patruo sæpè Minerva suo.
Ovidius, Trist., *lib. I, eleg. II, vs.* 4.

pouvait aussi aisément expliquer l'histoire humaine, que par celle de Zoroastre. Arnobe a réfuté avec beaucoup de vigueur ces deux espèces de dieux, les uns bienfaisans et les autres malfaisans : * mais il est allé trop loin; car il s'est servi d'un principe très-favorable au manichéisme. Il dit, sans aucune restriction, que la nature de Dieu ne lui permet point d'inquiéter personne : d'où viennent donc, lui eût-on pu demander, les pestes et les famines? Les chrétiens ne les appellent-ils pas les fléaux de Dieu? Quoi qu'il en soit, rapportons ce qu'il a dit (74) : *Quod dici à vobis accepimus, esse quosdam ex diis bonos, alios autem malos, et ad nocendi libidinem promptiores : illisque ut prosint, his verò ne noceant, sacrorum solemnia ministrari : quânam istud ratione dicitur, intelligere confitemur non posse. Nam deos benignissimos dicere, lenesque habere naturas, et sanctum, et religiosum et verum est : malos autem, et lævos, nequaquàm sumendum est auribus; ideò quoniàm divina illa vis ab nocendi procul est dimota et disjuncta natura. Quidquid autem potis est causam calamitatis inferre, quid sit primùm videndum est, et ab dei nomine longissimâ debet differitate seponi. Itaque ut vobis commodemus assensum, dextrarum, sinistrarumque rerum deos esse fautores, ulla nec sic ratio est, cur alios alliciatis ad prospera, alios verò, ne noceant sacrificiis commulceatis et præmiis. Primùm quòd dii boni malè non queunt facere, etiam si nullo fuerint honore mactati. Quidquid enim mite est, placidumque naturâ, ab nocendi procul est usu, et cogitatione discretum : malus verò comprimere suam ferociam nescit, quamvis gregibus mille, et mille alliciatur altaribus. Neque enim in dulcedinem vertere amaritudo se potest : aut ariditas in humorem, calor ignis in frigora : aut quod rei cuicunque contrarium est, id quod sibi contrarium est, sumere in suam atque immutare naturam; ut si manu viperam mulceas, venenato blandiaris aut scorpio, petat illa te morsu, hic contractus aculeum figat : nihilque illa prosit allusio, cùm ad nocendum res ambæ non stimulis exagitentur irarum, sed quâdam proprietate naturæ. Ita nihil prodest promereri velle per hostias deos lævos, cùm sive illud feceris, sive contrà non feceris, agant suam naturam, et ad ea quæ facti sunt ingenitis legibus, et quâdam necessitate ducantur. Quid quòd isto modo utrique dii desinunt esse suis in viribus, et suis in qualitatibus permanere. Nam si bonis ut prosint, res divina conficitur, aliis autem ne noceant, iisdem rationibus supplicatur : sequitur ut intelligi debeat, nihil dexteros profuturos, nulla si acceperint munera, fierique ex hoc malos : malos autem si acceperint, nocendi posituros mentem, fierique ex hoc bonos. Atque ita producitur res eò, ut neque hi dexteri, neque illi sint lævi : aut, quod fieri non potest, utrique ipsi sint dexteri, et utrique iterùm lævi.* Quoique ce passage d'Arnobe favorise les manichéens, il contient une remarque qui les embarrasse, et qui renverse tout leur culte; car la raison pour laquelle ils admettaient un mauvais principe, était qu'ils ne croyaient pas que le bon principe pût faire de mal : ils croyaient donc que l'autre ne pouvait faire de bien; ainsi tout leur service divin était inutile, le dieu bienfaisant n'eût jamais puni leur irréligion, et ils ne pouvaient jamais se rendre propice le Dieu malfaisant. Arnobe pousse très-bien cette objection contre les païens : mais ils auraient pu lui répondre que les tyrans les plus féroces font une très-grande distinction entre ceux qui les honorent et ceux qui les méprisent; et que les rois les plus débonnaires font la même distinction entre ceux qui les respectent et ceux qui les offensent; et qu'à proportion c'est ainsi qu'il faut juger des divinités bienfaisantes et des divinités malfaisantes. Je ne pense pas que le système de Zoroastre, ni celui des manichéens, souffre qu'à raisonner conséquemment, on se serve de cette réplique.

(H) *Les orthodoxes semblent admettre deux premiers principes.*] C'est une opinion répandue de tout temps dans le christianisme, que le diable

* Voyez, dans les *Mémoires* de Trévoux, avril 1736, pag. 946, l'*Apologie d'Arnobe*, par le père Merlin.

(74) Arnobius, *lib. VII, pag. m.* 228, 229. *Voyez le passage* d'Aulu-Gelle, *dans l'article* Manichéens, *tom. X, pag.* 193, *citation* (34).

est l'auteur de toutes les fausses religions ; que c'est lui qui pousse les hérétiques à dogmatiser ; que c'est lui qui inspire les erreurs, les superstitions, les schismes, l'impudicité, l'avarice, l'intempérance, en un mot tous les crimes qui se commettent parmi les hommes ; que c'est lui qui fit perdre à Ève et à son mari l'état d'innocence ; d'où s'ensuit qu'il est la source du mal moral, et la cause de tous les malheurs de l'homme. Il est donc le premier principe du mal ; mais néanmoins, comme il n'est pas éternel, ni increé, il n'est pas le premier principe méchant au sens des manichéens. Cela fournissait à ces hérétiques je ne sais quelle matière de se glorifier et d'insulter les orthodoxes. Vous faites bien plus de tort que nous au bon Dieu, leur pouvaient-ils dire ; car vous le faites la cause du mauvais principe, vous prétendez que c'est lui qui l'a produit ; et qu'ayant pu l'arrêter dès le premier pas, il lui a laissé prendre sur la terre un si grand empire, que le genre humain ayant été divisé en deux cités, celle de Dieu et celle du diable (75), la première a toujours été fort petite ; et, pendant plusieurs siècles, si petite, qu'elle n'avait pas deux habitans contre l'autre deux millions. Nous ne sommes pas obligés de chercher la cause qui fait que notre mauvais principe est méchant : car quand une chose increéée est telle ou telle, on ne peut pas dire pourquoi elle l'est ; c'est sa nature, on s'arrête-là nécessairement : mais pour ce qui est des qualités d'une créature, on en doit chercher la raison ; et on ne la peut trouver que dans sa cause. Il faut donc que vous disiez que Dieu est l'auteur de la malice du diable ; qu'il l'a produite lui-même toute formée, ou qu'il en a jeté le germe et la semence dans le fond qu'il a créé. Or c'est faire mille fois plus de tort à Dieu, que de dire qu'il n'est pas le seul être nécessaire et indépendant. Cela ramène les objections étalées ci-dessus touchant la chute du premier homme. Il n'est donc pas nécessaire d'y insister davantage. Il faut humblement reconnaître que toute la philosophie est ici à bout, et que sa faiblesse nous doit conduire aux lumières de la révélation, où nous trouverons l'ancre sûre et ferme. Notez que ces hérétiques abusaient des passages de l'Écriture Sainte où le diable est appelé prince de ce monde (76), et Dieu de ce siècle (77).

(I) *En quel sens on ne peut pas dire que, selon les manichéens, Dieu soit l'auteur du péché.*] Le style des orthodoxes ne varie point là-dessus : il est fixé de temps immémorial à cet usage, qu'être manichéen, et faire Dieu auteur du péché, sont deux expressions qui signifient la même chose ; et lorsqu'une secte chrétienne accuse les autres de faire Dieu auteur du péché, elle ne manque jamais de leur imputer à cet égard le manichéisme. Cette accusation est juste en un certain sens, puisqu'il est vrai que les sectateurs de Manès reconnaissaient pour la cause du péché un être éternel : mais si vous tournez la médaille, vous trouverez un autre sens, selon lequel ils peuvent dire qu'ils ne font point Dieu auteur du péché ; car ils peuvent soutenir qu'il n'y a que le bon principe qui mérite le nom de Dieu, et que ce grand et beau nom ne doit jamais être donné au mauvais principe, et par conséquent que leur hypothèse est celle de toutes qui éloigne le plus de Dieu toute participation au mal. Toutes les autres l'y enveloppent, comme le ministre que j'ai cité ci-dessus le reconnaît. « Pourvu qu'on suppose, dit-il (78), que Dieu s'est fait un plan de tous les événemens de l'éternité, et que, dans ce plan, il a bien voulu que tous les maux, les désordres et les crimes qui règnent au monde y entrassent, c'est assez. Jamais on ne persuadera à personne que tant de crimes se soient fourrés par hasard dans le projet de la Providence. Et s'ils y sont entrés par la disposition de la très-profonde sagesse de Dieu, soit qu'on appelle cette disposition, ou permission, ou volonté, on ne satisfera jamais les esprits téméraires, et jamais on ne fera voir clairement que cela s'accorde bien avec la haine que

(75) *Voyez les livres de* saint Augustin, de Civitate Dei.

(76) Évangile de saint Jean, *ch. XIV*, *vs.* 30.

(77) IIe. épître aux Corinthiens, *chap. IV*, *vs.* 4.

(78) Jurieu, Jugement sur les Méthodes rigides et relâchées, *pag.* 68, 69.

» Dieu d'ailleurs fait paraître pour » le péché. On n'empêchera jamais » que les libertins n'accusent le christianisme de faire Dieu auteur du » péché; car le sens commun de tous » les hommes va là; c'est à croire » que celui qui pouvait empêcher la » chute du premier homme tout aussi » facilement comme il l'a permise, » et qui a ouvert toutes les voies » dans lesquelles les hommes se sont » égarés, les pouvant fermer si facilement, peut être considéré comme auteur d'un mal qu'il devait » empêcher selon ses principes et la » haine qu'il a pour le mal, et qu'il » eût pu arrêter sans aucune peine. » Il suppose ensuite qu'on lui objecte la science moyenne, et il répond : « Cela ne diminue rien de la difficulté. Car je pourrai toujours dire, » puisque ainsi est que Dieu avait » prévu qu'Adam posé dans ces circonstances se perdrait lui et une » infinité de millions d'hommes par » son libre arbitre, et que cependant » il l'a posé dans ces tristes circonstances, il est clair qu'il est le premier auteur de tous les maux. Un » souverain qui saurait avec une parfaite certitude, qu'en mettant un » homme l'épée à la main dans une » foule il y excitera une sédition, et » causera un combat dans lequel dix » mille hommes seront tués, pourrait dans toute la rigueur de la justice être considéré comme le premier auteur de tous ces homicides. » Il ne satisferait jamais personne en » disant, je n'ai point donné ordre » à cet homme de frapper de l'épée; » je ne lui ai point commandé d'exciter de sédition; au contraire, je » le lui ai défendu; je n'ai point poussé son bras pour tuer, ni formé sa » voix pour solliciter au combat. On » lui dira toujours vous saviez bien, » et avec certitude, que cet homme, » posé dans ces circonstances, causerait tous ces malheurs. Il ne tenait » qu'à vous de le poser dans des circonstances plus favorables, d'où il » serait venu toutes sortes de biens. » Je suis assuré qu'il n'aurait rien à » répondre qui fût capable d'arrêter » les murmures. Et si l'on veut parler » sincèrement, on avouera que l'on » ne saurait rien répondre pour Dieu, » qui puisse imposer silence à l'esprit » humain..... (79) Enfin, il n'y a pas » jusqu'au Dieu de Socin qu'on ne » puisse accuser d'être auteur du » péché.... (80) Pour conclure, je soutiens qu'il n'y a aucun milieu commode depuis le Dieu de saint Augustin, jusqu'au Dieu d'Épicure, » qui ne se mêlait de rien, ou jusqu'au Dieu d'Aristote, dont les soins » ne descendaient pas plus bas que » la sphère de la lune. Car tout aussitôt qu'on reconnaît une providence » générale et qui s'étend à tout, de » quelque manière qu'on la conçoive, » la difficulté renaît, et quand on » croit avoir fermé une porte, elle » rentre par une autre. » C'est parler net que cela. Mais si le Dieu des manichéens, je veux dire le bon principe qu'ils appelaient Dieu par excellence, se fût présenté à l'esprit de ce ministre, ne l'eût-il pas obligé à s'exprimer un peu autrement, et à confesser que leur hypothèse disculpe Dieu; car elle attribue tout le mal au mauvais principe. Il ne sera pas inutile de savoir ce qu'il répond à ses censeurs. « On trouve aussi parmi ce » fatras, *ajoute M. Jurieu* (81), une » observation sur ce que j'ai dit quelque part, que quelque méthode » que l'on suive on ne lèvera jamais » parfaitement les scrupules, que les » objections des profanes jettent dans » l'esprit, au sujet de la providence » de Dieu sur le péché. Si ces messieurs savent un moyen d'éclaircir parfaitement ces difficultés, ils » nous obligeront de nous le donner. »

Vous avez tort, me dira-t-on, de reconnaître que l'hypothèse des manichéens disculpe Dieu; car s'ils prétendent qu'il a transigé avec le mauvais principe, comme vous le disiez tantôt (82), il a consenti à l'introduction du mal, il s'est engagé par contrat à le souffrir, et il a voulu positivement que tous les crimes et tous les malheurs du genre humain fussent produits. Cela est plus à sa

(79) Jurieu, Jugement sur les Méthodes rigides et relâchées, *pag.* 72.

(80) *Là même*, *pag.* 73.

(81) Jurieu, IIe. apologie, *pag.* 30, *col.* 2, *cité par* Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu, *pag.* 340.

(82) *Ci-dessus*, *citation* (19). *Voyez aussi l'article* MANICHÉENS, *tom.* X, *pag.* 199, *remarque* (D), *au cinquième* alinéa.

charge, que si l'on disait avec les sociniens qu'il n'a point su si la créature libre pécherait; et que s'il en a voulu courir les risques, il a eu beaucoup d'espérance que les lumières qu'elle possédait, et ses menaces, la détourneraient de mal faire. Je ne pense pas qu'un manichéen trouvât là beaucoup de difficulté : car, en 1er. lieu, il pourrait dire que Dieu n'a passé cette transaction que parce que sans cela il n'eût jamais pu faire du bien à la créature. Il y a donc une grande différence entre le manichéisme et le socinianisme. Les sociniens avouent que Dieu, pouvant empêcher très-facilement que l'homme ne fût ni criminel, ni malheureux, l'a laissé tomber dans le crime et dans la misère; mais le manichéisme suppose que Dieu n'a consenti à cette chute, que par une pure nécessité, et pour éviter un plus grand mal. En second lieu, on pourrait nier que Dieu ait jamais transigé avec le mauvais principe, et soutenir qu'il s'oppose de toutes ses forces sans fin et sans cesse au péché, et à la misère de la créature, afin de la rendre parfaitement sainte et parfaitement contente : mais que le mauvais principe agissant de son côté avec toute sa puissance, pour un dessein tout contraire, il résulte de ce choc continuel le mélange de bien et de mal que l'on voit au monde; comme l'action et la réaction du froid et du chaud produisent une qualité moyenne. Appliquez ici ce que disent les scolastiques, sur la nature des mixtes résultante du combat des élémens. Je sais bien que l'une et l'autre de ces deux explications creusent un abîme affreux de difficultés absurdes; mais il n'est plus question ici que de savoir si cette hypothèse disculpe Dieu : or ces misérables hérétiques prétendent que toute difficulté est petite, en comparaison de celle qui naît de le faire auteur du péché; et il est sûr que tous les chrétiens abhorrent de l'en reconnaître la cause.

Les jésuites soutiennent (83) *qu'il serait mieux d'être athée, et ne point reconnaître de divinité, que de rendre les honneurs suprêmes à une nature* qui défend à l'homme de faire le mal, et qui néanmoins le lui fait commettre, et puis l'en punit. Ils soutiennent *que le Dieu d'Épicure est plus innocent et, s'il faut parler de la sorte, plus Dieu* que ne serait celui-là. *Et lorsque les marcionites et les manichéens se sont avisés de faire un second Dieu auteur de tous les maux, ils en ont adoré un autre qui donnait tous les biens, là où le vôtre*, disent les jésuites à ceux de la religion, *est pire que les hommes*. Ceux à qui l'on fait ces reproches ne rejettent point ces conséquences, ils ne rejettent que le principe; ils soutiennent seulement qu'on ne peut sans une infâme calomnie les accuser de faire Dieu auteur du péché (84). Les mêmes jésuites prétendent que la doctrine de Calvin sur la prédestination traîne après soi des conséquences *qui détruisent absolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, et ensuite conduisent tout droit à l'athéisme* (85). Le ministre qui a répondu à M. Maimbourg, le convainc d'avoir rapporté infidèlement la doctrine de Calvin. Il en fallait demeurer là; car quand on ajoute que M. Maimbourg a tiré une fausse conséquence de la doctrine qu'il a imputée à Calvin, on raisonne pitoyablement : mon lecteur en va juger (86) : *Outre cela je dis qu'il conclut mal, et qu'il n'est rien de plus absurde et de moins théologien, que la conséquence que le sieur Maimbourg veut tirer de la doctrine de ces théologiens*. C'est qu'elle détruit absolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, et ensuite conduit tout droit à l'athéisme. *Il ne fut jamais rien dit de plus inconsidéré. Prenons les choses au pis. Si cette doctrine* détruit toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, *c'est parce qu'elle nous représente un Dieu cruel, injuste, punissant et châtiant par des supplices éternels des créatures innocentes. Et c'est précisément ce que veut dire le sieur Maimbourg, que cela détruit l'idée de Dieu, parce que l'idée de Dieu renferme les attributs de la douceur, de la justice et de l'équité. Mais en con-*

(83) *Le père* Adam, *cité par* Daillé, Réplique à Adam et à Cottibi, *part. II, chap. I, pag.* 2 *et* 3.

(84) *Voyez M.* Daillé, *dans tout ce chapitre.*

(85) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *liv. I, pag. m.* 73 : *Voyez aussi pag.* 56.

(86) Jurieu, Apologie pour les Réformateurs. Ire. part., *chap. XIX, pag.* 245, 246, *édition* in-4°.

ience ce qui nous donne l'idée d'un ieu sévère, tyran, usant de ses roits avec une rigueur excessive, nduit-il les hommes à l'athéisme?.... 'est une pensée folle de dire qu'une rpothèse conduit à l'athéisme, laielle fait entrer Dieu en toutes cho:s (87), le fait être la cause de tout, pose comme l'unique but de toutes s propres actions, et l'élève au-desis de la créature, jusqu'à en pouvoir 'sposer selon des règles qui paraisent même injustes au sens de la chair. 'ant s'en faut que cette opinion des iperlapsaires conduise à l'athéisme, u'au contraire elle pose la divinité 'ans le plus haut degré de grandeur t d'élévation où elle peut être conçue. Car elle anéantit tellement la créature levant le créateur, que le créateur lans ce système n'est lié d'aucune spèce de lois à l'égard de la créature, nais il en peut disposer comme bon lui semble, et la peut faire servir à sa gloire par telle voie qu'il lui plaît, sans qu'elle soit en droit de le contredire.

Voici bien la plus monstrueuse doctrine et le plus absurde paradoxe, qu'on ait jamais avancé en théologie, et je serais fort trompé si jamais aucun célèbre théologien avait dit une telle chose. On s'est tourné de tous les côtés imaginables, pour expliquer de quelle manière Dieu influe dans les actions des pécheurs: on a gardé l'hypothèse de la prédestination absolue, lorsqu'on a cru qu'elle ne faisait nul tort à la sainteté de Dieu; mais dès que l'on s'est imaginé qu'elle lui donnait atteinte, on l'a quittée. Ceux qui n'ont point vu que le libre arbitre soit incompatible avec la prédétermination physique, ont enseigné constamment cette prédétermination; mais ceux qui ont cru qu'elle le ruinait l'ont rejetée, et n'ont admis qu'un concours *simultanée* et indifférent. Ceux qui ont cru que tout concours est contraire à la liberté de la créature, ont supposé qu'elle était seule la cause de son action (88). Rien ne les a déterminés à le supposer, que la pensée que tous les décrets par lesquels la Providence s'engagerait avec notre volonté, rendraient nécessaires les événemens, et feraient que nos actions criminelles ne seraient pas moins un effet de Dieu, qu'un effet de la créature (89). Ils n'ont point trouvé leur compte à dire que le péché n'est pas un être; que ce n'est qu'une privation et un néant qui n'a point de cause efficiente, mais une cause *déficiente* (90). Enfin, on en est venu jusqu'à soutenir que Dieu ne saurait prévoir les actions libres de la créature. Pourquoi tant de suppositions? Quelle a été la mesure, quelle a été la règle de tant de démarches? C'est l'envie de disculper Dieu; c'est qu'on a compris clairement qu'il y va de toute la religion, et que dès qu'on oserait enseigner qu'il est l'auteur du péché, on conduirait nécessairement les hommes à l'athéisme. Aussi voit-on que toutes les sectes chrétiennes qui sont accusées de cette doctrine par leurs adversaires, s'en défendent comme d'un blasphème horrible, et comme d'une impiété exécrable; et qu'elles se plaignent d'être calomniées diaboliquement. Et voici un ministre qui nous vient dire fort gravement que c'est un dogme, *qui pose la divinité dans le plus haut degré de grandeur et d'élévation où elle puisse être conçue*. C'est l'éloge qu'il ne craint pas de donner à une doctrine qui *nous représente un Dieu cruel, injuste, punissant et châtiant par des supplices éternels des créatures* INNOCENTES. Il interpelle notre conscience, pour savoir si l'idée d'un Dieu tyran nous conduit à l'athéisme. Prenant *les choses au pis*, c'est-à-dire supposant que Maimbourg ait eu raison d'avancer que, selon Calvin, *Dieu a créé la plupart des hommes pour les damner, non pas parce qu'ils l'aient mérité par leurs crimes, mais parce qu'il lui plaît ainsi, et qu'il n'a prévu leur*

(87) *Et cependant le spinosisme qui enseigne que toutes choses sont Dieu lui-même, est un athéisme exécrable.*

(88) Durand de Saint-Portien *et plusieurs autres célèbres théologiens le supposent. Voyez un Traité de M.* de Launoi, *inséré en abrégé dans les* Essais de Théologie de M. Papin, *imprimés l'an.* 168?.

(89) *Voyez le livre du capucin* Louis de Dole, *intitulé:* Disputatio quadripartita de modo conjunctionis concursuum Dei et creaturæ ad actus liberos ordinis naturalis, præsertim verò ad pravos, adversùs prædeterminantium et assertorum scientiæ mediæ modernorum opiniones. *Ce livre fut imprimé à Lyon, l'an* 1634, in-4°.

(90) *Voyez contre tout ceci les* Essais de Théologie de M. Papin, *au Traité contre la Prédétermination physique.*

damnation que parce qu'il l'a ordonnée avant que de prévoir leurs crimes (91); supposant, dis-je, que Maimbourg accuse très-justement Calvin de dire que ceux qui souffrent les supplices éternels sont *des créatures innocentes* (92); et par conséquent que Dieu est l'auteur de leur péché. M. Jurieu ne peut souffrir que Maimbourg conclue, *donc la doctrine de Calvin détruit l'idée que l'on doit avoir de Dieu, et ensuite conduit tout droit à l'athéisme.* Il ne se contente pas de prétendre qu'il *ne fut jamais rien dit de plus inconsidéré* que l'est cette conclusion (93); il la traite de *pensée folle* (94) *et d'ignorance* (95), et il dit qu'elle témoigne que Maimbourg est *un pauvre philosophe et un misérable théologien* (96); et qu'il *n'est rien de plus absurde et de moins théologien* qu'une telle *conséquence* (97). C'est un grand défaut dans la controverse que celui que l'on reproche à Ovide : *nescire quod benè cessit, relinquere : nescire desinere* (98). Ce ministre avait fort bien justifié les *superlapsaires*, en montrant ce qu'on leur impute à tort, et en déclarant qu'ils désavouent la conséquence qu'on leur reproche de faire Dieu auteur du péché (99). Il fallait se retirer du champ de bataille après ce coup, et n'être pas assez téméraire pour soutenir que quand même ils feraient Dieu *cruel, injuste, punissant et châtiant par des supplices éternels des créatures innocentes*, c'est-à-dire que quand même ils feraient Dieu auteur du péché, et néanmoins le juge sévère qui punirait ce péché éternellement dans la personne qui n'en serait pas coupable, ils ne conduiraient pas les hommes à l'athéisme ; mais qu'au contraire ils élèveraient la divinité au plus haut degré de gloire où elle puisse être conçue. D'où vient donc, lui devons-nous

(91) Jurieu, Apologie pour la Réformation, Ire. part., chap. XIX, pag. 241.
(92) *Là même*, pag. 246.
(93) Jurieu, Apologie pour la Réformation, Ire. part., chap. XIX, pag. 246.
(94) *Là même.*
(95) *Là même*, pag. 247.
(96) *Là même.*
(97) *Là même*, pag. 245.
(98) Scaurus, apud Senecam, controvers., XXVIII, pag. m. 292.
(99) Jurieu, Apologie pour la Réformation, pag. 244, 245.

demander, que toutes les
tiennes évitent comme l'é
dangereux de toute la t
veu que Dieu soit l'aut
D'où vient que l'idée
dogme fait horreur ? Il
qu'il y a des gens ha
autre ministre avait dit
ses, ses lecteurs en aura
dalisés; on lui aurait fa
cela comme une impiété
que je suis le seul qui a
à cette étrange doctrine.

Mais enfin, dit-il (100),
Dieu dans tout, plus on n
existe, et qu'il est pu
donc raisonner en insens
re, *Dieu est l'auteur du*
il n'y a point de Dieu
faux que cela puisse con
théisme. La pauvre dé
compte les anciens poët
buaient à Jupiter et aux
toutes sortes de péchés
nommément celui de
hommes au mal (102),
moins dire que le même
y poussait les en châtiait
pas avancé des choses
ruiner l'idée de Dieu, et
la religion, et de faire
Notez qu'il n'y a point d
entre commettre soi-mêm
lorsque l'on en a les inst
le commettre par les instr
autre. Il est clair à tout
raisonne, que Dieu est
verainement parfait, et
tes les perfections il n'y
qui lui conviennent plus
ment que la bonté, la sa
justice. Dès que vous lui
fections pour lui donner
législateur qui défend
l'homme, et qui néanm
l'homme dans le crime,

(100) *Voyez-le dans l'*Apologi
mation, *Ire. part., chap. XIX*,
(101) *Nec multò absurdiora s*
tarum vocibus fusa, ipsâ suavitat
et irâ inflammatos, et libidine
runt deos, feceruntque ut eorum
prælia, vulnera videremus : odia
sidia, discordias, ortus, interi
lamentationes, effusas in omni in
bidines, adulteria, vincula, cum
re concubitus, mortalesque ex
creatos. Cicero, *lib. I*, de Natur
XVI.
(102) *Voyez la remarque* (C
Égialée, *tom. VI, pag.* 101, *et*
(X) *et* (Y) *de l'article* Hélène, *tom*

llement, vous en faites
en qui l'on ne saurait
e confiance, une nature
naligne, injuste, cruelle:
s un objet de religion;
irait de l'invoquer, et
être sage? C'est donc la
éisme. La crainte que la
ire doit être mêlée d'a-
érance, et d'une grande
quand on ne craint un
rce qu'il a le pouvoir et
e faire du mal, et qu'il
llement et impitoyable-
puissance, on le hait et
. Ce n'est plus un culte
N'est-ce pas exposer la
moquerie des libertins,
ésenter Dieu comme un
des lois contre le crime,
fait violer lui-même
un prétexte de punir
'ôtera point à cette na-
ice, pendant qu'on sup-
le est auteur du péché:
ent; car toute cause doit
ent exister quand elle
n la réduira à l'univers,
des spinosistes; à une
xiste et qui agit néces-
ans savoir ce qu'elle fait,
intelligente que parce
ées des créatures sont ses
s.

autre chose à reprendre
rine particulière de ce
int s'en faut, dit il (104),
inion des Superlapsaires
*athéisme, qu'au contraire
divinité dans le plus haut
indeur et d'élévation où
conçue. Car elle anéan-
t la créature devant le
ue le Créateur, dans ce
est lié d'aucune espèce de
d de la créature; mais il
oser comme bon lui sem-
ut faire servir à sa gloire
ie qu'il lui plaît, sans
en droit de le contredire.
on est d'ailleurs pleine
tés, je l'avoue; et elle a* *des duretés qu'il est difficile de digé-
rer. C'est pourquoi l'hypothèse de
saint Augustin est sans doute préfé-
rable.* Quel étrange dogme voit-on ici! Quoi! un professeur en théologie ose débiter qu'il y a des hypothèses indubitablement préférables à celle qui *pose la divinité dans le plus haut degré de grandeur et d'élévation où elle peut être conçue?* N'est-il pas certain que tout ce que nous pensons doit avoir pour but, non-seulement la gloire de Dieu, mais aussi sa plus grande gloire? Nos opinions et nos actions ne doivent-elles point tendre *ad majorem Dei gloriam*? Ce ne doit pas être la devise d'une compagnie particulière, mais celle de tous les corps et de toutes les communautés, mais celle de tous les particuliers. Ainsi un théologien qui avoue d'un côté que le système des supralapsaires tend à la plus grande gloire de Dieu, et y parvient mieux que toute autre supposition, et qui soutient de l'autre que *l'hypothèse de saint Augustin est sans doute préférable*, tombe dans une pensée profane et blasphématoire. Cette profanation ne se peut pas excuser sur *les duretés* du système des supralapsaires, *qu'il est difficile de digérer*; car, sous prétexte de quelques difficultés de plus ou de moins, il ne doit pas être permis de préférer la moins grande gloire de Dieu à la plus grande, et de *poser* le souverain Être dans *un degré* inférieur *de grandeur et d'élévation*. Si le système de saint Augustin était uni et facile, on ne serait pas si surpris du mauvais goût de l'auteur; mais il avoue lui-même (105) qu'il y trouve des pesanteurs accablantes, et qu'il ne se tient sous ce fardeau que parce que les méthodes relâchées ne l'en peuvent délivrer. Par la même raison, il devrait être supralapsaire; car si la supposition des jésuites ne lève pas les embarras du système de saint Augustin, il est clair que l'hypothèse de saint Augustin ne lève pas les duretés des supralapsaires. Quand tout est bien compté et pesé, il se trouve que ceux-ci, et ceux qu'on nomme *infralapsaires*, soutiennent au fond la même chose: ils ne sauraient se faire grand mal les uns aux autres, les argumens *ad ho-*

*u'en soutenant, comme font les
'homme est seul la cause de son
ction qu'ils apportent entre Dieu
dispensateur des événemens, est
en dise M.* Pufendorf, *pag.* 290
le divinum, etc.

Apologie pour la Réformation,
XIX, *pag.* 246.

(105) *Ci-dessus, citation* (51).

minem et les rétorsions les tirent de tout. Vous avez ici en petit le caractère de ce docteur : il n'y a nulle justesse dans ses censures, nulle liaison dans ses dogmes : tout y est plein d'inconséquences ; l'inégalité, les contradictions, les variations règnent dans tous ses ouvrages. Ceux qui prendraient la peine de les éplucher, trouveraient à tout moment une matière de critique comme celle-ci.

Concluons qu'un manichéen, qui prendra droit sur le soin extrême que l'on a d'inventer des hypothèses qui disculpent Dieu, et en tout cas de ne convenir jamais qu'on le fasse auteur du péché, soutiendra toujours hardiment et fièrement que cet écueil est plus terrible que tout autre. Considérez bien ce que l'on a dit contre Chrysippe, qui soutenait (106), *que ce n'est point inutilement qu'il y a des personnes inutiles, dommageables, malheureuses : s'il est ainsi*, réplique Plutarque (107), *quel est Jupiter ? j'entends celui de Chrysippus, s'il punit une chose qui n'est ni de soi-même ni inutilement; car le vice, selon l'opinion de Chrysippus, serait totalement irrépréhensible ; et, à l'opposite, Jupiter lui-même serait à reprendre, s'il fait le vice étant inutile, et s'il le punit l'ayant fait non inutilement.*

(K) *Les..... pères n'ont pas ignoré que la question de l'origine du mal ne fût très-embarrassante.*] Un passage d'Origène me tiendra lieu de toutes les citations que je pourrais avancer. Εἴπερ ἄλλός τις τόπος τῶν ἐν ἀνθρώποις ἐξετάσεως δεόμενος, δυσθήρατός ἐστι τῇ φύσει ἡμῶν, ἐν τούτοις καὶ ἡ τῶν κακῶν ταχθείη ἂν γένεσις. *Si quis alius est locus in rebus humanis, scrutatu difficilis naturæ nostræ ; inter hos meritò numerari potest malorum origo* (108).

(L) *L'hypothèse des platoniciens, qui au fond était une branche de manichéisme.*] Je ne veux considérer ici cette hypothèse que selon qu'elle a été expliquée par Maxime de Tyr, dans son traité sur la question *d'où viennent les maux, puisque Dieu est l'auteur des biens* (109) ? Cet auteur suppose que pour connaître la cause des biens qui sont dans le monde, il n'est pas nécessaire d'aller à l'oracle, et qu'il est assez visible qu'ils viennent de Dieu, et que les maux ne peuvent descendre du ciel, où il n'y a point de natures envieuses (110) ; mais que pour connaître d'où viennent les maux, on a besoin d'aller aux devins, c'est-à-dire de consulter Jupiter, Apollon ou telle autre divinité qui prophétise, et qui prend soin des choses humaines. Il fait ensuite un dénombrement des misères à quoi notre corps est assujetti, et en conclut (111) que l'homme est la plus infortunée de toutes les créatures.

Οὐδὲν ἀκιδνότερον γαῖα τρέφει ἀνθρώποιο,
Nil nutrit tellus homine infelicius uno.

Puis il considère les maux sans nombre qui persécutent notre âme, et il prétend que la réponse des dieux fatidiques qu'on a consultés, est que les hommes ont grand tort d'imputer à Dieu la cause de leurs infortunes, puisqu'ils en sont eux-mêmes les artisans par leur propre faute. Il se sert de deux vers d'Homère pour représenter cela (112) :

Τί ἂν οὖν πρὸς ταῦτα ἀποκρίναιτο ὁ Ζεύς, ἢ ὁ Απόλλων, ἤ τις ἄλλος μαντικὸς θεός ; ἀκούσωμεν τοῦ ὑποφήτου λέγοντος.

Εξ ἡμέων γάρ φασι κάκ' ἔμμεναι. οἱ δὲ καὶ αὐτοὶ
Σφῇσιν ἀτασθαλίῃσιν ὑπὲρ μόρον ἄλγε' ἔχουσι.

(106) Plut., de Stoïcor. Repugn., *pag.* 1051.

(107) Ποῖός τις ὁ Ζεὺς, λέγω δὲ τὸ Χρυσίππου, κολάζων πρᾶγμα, μήτε ἀφ' αὐτοῦ, μήτε ἀχρήστως γινόμενον ; ἡ μὲν γὰρ κακία πάντως ἀνέγκλητός ἐστι κατὰ τὸν τοῦ Χρυσίππου λόγον· ὁ δὲ Ζεὺς ἐγκλητέος εἴτε ἄχρηστον οὖσαν τὴν κακίαν πεποίηκεν, εἴτε ποιήσας οὐκ ἀχρήστως, κολάζει. *Qualis est Jupiter (de Chrysippeo loquor) rem puniens neque ultrò neque inutiliter factam ? nam Chrysippi ratiò efficit vitia omnino culpanda non esse, sed Jovem ; sive is fecit vitia, quæ nihil prodessent : sive punit, cùm fecisset non inutilia.* Idem, ibidem.

(108) Origenes contrà Celsum, *lib. IV, p.* 207.

(109) Τοῦ θεοῦ τὰ ἀγαθὰ ποιοῦντος, πόθεν τὰ κακά. Cùm Deus bona faciat, undè sint mala ? *C'est la matière de la* XXVe. dissertation de Maxime de Tyr.

(110) Οὐ γὰρ ἐξ οὐρανοῦ μὰ Δία, οὐκ ἐξ οὐρανοῦ φθόνος γὰρ ἔξωθεν τοῦ (*Voyez ci-dessous, citation* (118)) χοροῦ ἵσταται. *Non enim è cælo me Hercules, non è cælo. Exulat enim illic invidia.* Maxim. Tyrius, dissertatione XXV, *pag. m.* 253.

(111) *Idem, ibidem, pag.* 255.

(112) *Idem, ibidem.*

Quid quæso ad ista aut Jupiter, aut Apollo respondebit, aut alius fatidicus Deus ? Audiamus quid eorum interpres dicat :

> *Ascribunt superis homines mala, cùm tamen ipsi*
> *Criminibus propriis sibi talia damna credrint.*

Le ciel et la terre, continue-t-il, sont deux lieux très-différens. Il n'y a point de maux dans le ciel ; et il y a sur la terre un mélange de maux et de biens, mais de telle sorte que les biens descendent du ciel, et que les maux naissent d'une dépravation qui est naturelle à la terre, et qui comprend deux espèces, dont l'une consiste dans les qualités de la matière, et l'autre dans la liberté de l'âme. ὥ τὰ μὲν ἀγαθὰ, ἐπίῤῥυτα ἐκ τῆς ἑτέρας· τὰ δὲ κακὰ, ἐξ αὐτοφυοῦς μοχθηρίας ἀνίςαται. διττὴ δὲ αὕτη, ἡ μὲν ὕλης πάθος, ἡ δὲ ψυχῆς ἐξουσία. *Ita ut bona quidem, è cœlo veniant : mala verò ex innatâ illi* (terræ) *improbitate oriantur. Improbitas verò ea duplex est : aut enim corrupta materiæ affectio est, aut animæ licentia* (113).

Quant à la première de ces deux sortes de dépravation, il dit qu'il faut considérer la matière comme le sujet sur quoi un bon artisan travaille. Toutes les beautés qu'elle acquiert doivent être attribuées à l'art : mais s'il y a des ouvrages sur la terre qui ne soient pas comme il faut, on ne doit point imputer à l'art ces irrégularités ; car l'intention de l'artisan ne s'éloigne point de l'art non plus que celle du législateur ne s'écarte de la justice, et il faut même se souvenir que l'intelligence divine est bien plus heureuse à toucher au but que l'art humain. Après cela il emploie une comparaison, c'est que dans la mécanique il y a des choses qui sont l'objet principal de l'art tendant à son but, et des choses qui par elles-mêmes résultent de l'ouvrage, et qui ne sont point l'effet de l'art, mais une dépendance de la modification de la matière. Telles sont les étincelles qui volent deçà et delà lorsqu'on frappe sur l'enclume une pièce de fer chaud. Elles n'entrent point dans le but que les maréchaux se proposent, ce sont des suites accidentelles, qui résultent de leur action sans qu'ils y tendent, et qui ne sont annexées qu'à la qualité du fer. Il faut dire aussi que les maux qu'on voit sur la terre ne sont point l'ouvrage de l'art divin, l'ouvrier tend premièrement et directement à la construction du monde ; mais il arrive que ces maux-là émanent nécessairement de son travail. L'auteur ajoute une remarque qui n'est pas trop bien liée avec celle-là. Il dit que l'ouvrier donne le nom de conservation du monde aux maux dont nous nous plaignons, et que nous nommons ruines et ravages. Il prétend que l'architecte du monde se propose la conservation du tout, et qu'il faut qu'en faveur du tout, les parties soient affligées Ταῦτα ὁ τεχνίτης καλεῖ σωτηρίαν τοῦ ὅλου· μέλει γὰρ αὐτῷ τοῦ ὅλου· τὸ δὲ μέρος ἀνάγκη κακοῦσθαι ὑπὲρ τοῦ ὅλου. *Ea consummationem totius vocat opifex. Qui totum respicit, cujus causâ necesse est corrumpi partes* (114). Les pestes, les tremblemens de terre, les inondations, les feux du mont Etna, ne font du mal qu'à quelques parties du tout, et servent à la production de quelques autres ; car, comme l'a dit Héraclite, celles-ci vivent de la mort de celles-là, et celles-là meurent de la vie de celles-ci. La mort de la terre fait vivre le feu ; celle du feu fait vivre l'air ; celle de l'air fait vivre l'eau ; celle de l'eau fait vivre la terre (115). Pourquoi donc souteniez-vous, eût-on pu dire à Maxime de Tyr, que les maux physiques du genre humain ne sont pas de l'intention, ou de l'art de Dieu ? S'ils sont si nécessaires à la conservation du tout, et si l'ouvrier se propose la conservation du tout, ne faut-il pas qu'il les ait en vue ? Cette objection ne doit pas nous empêcher de dire que selon l'hypothèse de ce philosophe, les pestes, les famines et les autres infortunes du genre humain, sont involontaires à l'égard de Dieu, et qu'elles ne sont entrées dans l'ouvrage que comme des suites inévitables des dispositions de la matière

(113) *Idem, ibidem, pag.* 256.

(114) Maxim. Tyrius, dissertatione XXV, *pag. m.* 257.

(115) *Voyez, sur cette doctrine d'*Héraclite, *les* Notes de Daniel Heinsius, in Maximum Tyrium, *pag.* 110, *et ci-dessus, pag.* 300. *citation* (60) *de l'article* OVIDE, *où* Ovide *fait débiter le même dogme par* Pythagoras.

(116). Voyons ce qu'il dit sur l'autre espèce de dépravation, c'est le mal moral. Il dit (117) que la puissance de l'âme en est la mère et la nourrice, et qu'ayant fallu former une terre qui produisît des plantes et des animaux, et qui contînt les maux dans son sein, ce fut là que les maux bannis des cieux furent logés; que les animaux furent divisés en deux espèces, savoir les bêtes et les hommes; qu'il fallut que les hommes surpassassent tous les autres animaux et fussent inférieurs à Dieu; que cette infériorité ne consiste pas en ce qu'ils meurent, car leur mort n'est que le commencement d'une autre vie immortelle; que Dieu, pour les rendre inférieurs à la nature divine (118), inventa ceci : il plaça l'âme dans un corps mortel comme un cocher sur un chariot; il lui mit les rênes en main, et lui permit de courir où elle voudrait; il lui donna la force de conduire ce chariot selon les règles de l'art, ou contre les règles. Elle le dirige, et réprime l'impétuosité des chevaux; mais ceux-ci ignorent toutes les règles, et se tournent les uns d'un côté, les autres de l'autre; les uns vers l'intempérance, les autres vers la témérité et la fureur; les uns sont lâches et paresseux : ainsi le chariot, poussé deçà et delà, met en trouble le cocher, qui, se laissant vaincre, court vers le lieu où l'entraîne le plus fougueux des chevaux. Il le précipite dans la gourmandise, et dans l'impudicité, si le cheval le plus fort tourne de ce côté-là, et ainsi du reste. Voilà toute la solution de ce philosophe platonicien.

Elle est défectueuse par deux endroits; car, 1°. il reconnaît deux principes, Dieu et la matière; l'un très-bon à la vérité, mais qui ne saurait corriger toute la dépravation de l'autre (119). Cette dépravation naturelle et absolument incorrigible est la source des maux physiques, et l'occasion du mal moral; elle donne au corps humain une inclination si violente vers les vices et vers les crimes, que l'âme y est entraînée comme par des chevaux féroces qui prennent le frein aux dents. Et 2°. Maxime de Tyr ne sauve pas la souveraine bonté et la souveraine sainteté de Dieu. Un bon et vertueux père ne ferait jamais monter un cheval fougueux à ses enfans, et ne les enverrait jamais à l'armée, s'il prévoyait avec certitude, ou si seulement il jugeait avec une grande probabilité, que, nonobstant leur adresse ils tomberaient et se tueraient; et que, nonobstant leur éducation, le métier des armes les rendrait les plus infâmes de tous les hommes. Cette hypothèse, en un mot, donne des bornes à la puissance de Dieu, et laisse ses autres attributs exposés aux objections manichéennes; et ainsi, sans avoir les commodités de l'hypothèse des chrétiens sur le franc arbitre, elle en a les incommodités.

(M) *Plus on fait réflexion..... plus éprouve-t-on que les lumières naturelles..... fournissent de quoi..... embrouiller davantage ce nœud gordien.*] J'en ai fait l'expérience en relisant cet article quand il a fallu le préparer pour la seconde édition. Il m'est venu des pensées que je n'avais pas auparavant (120), et qui me convainquent tout de nouveau, et plus fortement que jamais, que la meilleure réponse qu'on puisse faire naturellement (121) à la question, *Pourquoi Dieu a-t-il permis que l'homme péchât?* est de dire : *Je n'en sais rien; je crois seulement qu'il en a eu des raisons très-dignes de sa sagesse infinie, mais qui me sont incompréhensibles.* Par cette réponse vous arrêtez tout court les disputeurs les plus opiniâtres; car s'ils veulent continuer à discourir, vous les laisserez parler seuls, et ils se tairont bientôt. Que si vous entrez en lice avec eux, et vous engagiez à leur

(116) *Voyez une semblable pensée dans la remarque* (T) *de l'article* Chrysippe, *tom. V, pag.* 181.

(117) Maxim. Tyrius, dissertatione XXV, *pag.* 257.

(118) *Ceci est absurde et impie, et ne s'accorde point avec ce que l'auteur a dit ci-dessus, citation* (110), *qu'il n'y a point d'envieux au ciel. Notez que, selon la conjecture de* Heinsius, *il faut joindre* θείου *avec* χόρου *dans ce passage.*

(119) *Conférez avec ceci les paroles de* Juste Lipse, *rapportées, tom. V, pag.* 172, *citation* (59) *de l'article* Chrysippe, *et citation* (164) *de l'article* Epicure, *tom. VI, pag.* 194 : *voyez aussi la citation* (167).

(120) *Voyez aussi les nouvelles remarques de l'article* d'Origène, [*remarque* E *et suivantes.*] *dans ce volume, pag.* 254.

(121) *C'est-à-dire sans consulter la révélation, mais seulement les idées philosophiques.*

soutenir que les priviléges inviolables du franc arbitre ont été la vraie raison qui a porté Dieu à laisser pécher les hommes, vous seriez contraint de les satisfaire sur les objections qu'ils vous feraient, et je ne sais pas comment vous pourriez en venir à bout; car, enfin, ils vous pourraient opposer deux choses qui paraissent très-évidentes à notre raison.

I. La première est que Dieu, ayant donné l'être aux créatures par un effet de sa bonté, il leur a donné aussi, sous le caractère d'une cause bienfaisante, toutes les perfections qui conviennent à chaque espèce. Il faut donc dire qu'il a témoigné plus d'amour à celles qui ont reçu de lui des qualités fort excellentes, qu'à celles qui en ont reçu de moins excellentes. C'est donc par une bonté particulière qu'il a conféré aux hommes le franc arbitre, puisque cette qualité les met au-dessus de tous les êtres qui sont sur la terre. Or on ne saurait concevoir qu'une nature bienfaisante donne un présent de distinction, sans avoir envie de contribuer plus notablement au bonheur de ceux à qui elle le fait, et par conséquent il faut qu'elle fasse en sorte qu'ils en retirent cet avantage, et qu'elle les empêche, s'il se peut, d'y trouver leur désolation et leur ruine entière. Que s'il n'y a point d'autre moyen d'empêcher cela, que de révoquer sa donation, il la faut casser; et c'est par-là qu'on peut retenir, beaucoup mieux que par toutes les autres routes, la qualité de patron et de bienfaiteur. Ce n'est point changer à l'égard du donataire, c'est conserver sans aucune ombre de variation la bienveillance avec laquelle on lui avait fait le présent. La même bonté qui porte à donner une chose que l'on juge capable de rendre heureuses les personnes qui en jouiront, porte à l'ôter dès qu'on observe qu'elle les rend malheureuses; et si l'on a le temps et les forces nécessaires, on n'attend pas à retirer ce présent qu'il ait déjà été cause du malheur; on le retire avant qu'il ait nui. Voilà où nous mènent les idées de l'ordre, et les notions par lesquelles nous pouvons juger de l'essence et des caractères de la bonté, en quelque sujet qu'elle se rencontre, créateur ou créature, père, maître, roi, etc. De là naît la matière de ce dilemme; ou Dieu a donné aux hommes le franc arbitre par un effet de sa bonté, ou sans aucune bonté. Vous ne pouvez dire que ce soit sans nulle bonté: vous dites donc que c'est avec beaucoup de bonté; mais il résulte de là nécessairement qu'il a dû les en dépouiller à quelque prix que ce fût, plutôt que d'attendre qu'ils y trouvassent leur damnation éternelle par la production du péché, monstre qu'il abhorre essentiellement. Et s'il a eu la patience de leur laisser entre les mains un si funeste présent, jusques à ce que le mal fût arrivé, c'est un signe, ou que sa bonté était changée, avant même qu'ils fussent sortis du bon chemin, ce que vous n'oseriez dire; ou que le franc arbitre ne leur avait point été donné par un effet de bonté, ce qui est contre la supposition accordée dans le dilemme que l'on a vu ci-dessus.

Il y a des ménagemens d'une obligation étroite: on ne s'en doit dispenser que dans les cas de nécessité; mais lorsque ces cas arrivent, l'on doit se mettre au-dessus de tous ces ménagemens. Un fils qui verrait son père tout disposé à se jeter par la fenêtre, soit dans un accès de phrénésie, soit dans le moment d'un furieux chagrin, ferait fort bien de l'enchaîner, s'il ne pouvait le retenir autrement. Si une reine tombait dans l'eau, le premier laquais qui l'en pourrait retirer en l'embrassant, ou en la prenant par les cheveux (122), dût-il lui en arracher plus de la moitié, ferait fort bien d'en user ainsi: elle n'aurait garde de se plaindre qu'il lui eût manqué de respect. Et quelle excuse plus vaine pourrait-on jamais alléguer de ce qu'on aurait souffert qu'une dame bien ajustée tombât dans un précipice, que de dire qu'il aurait fallu, pour la retenir, mettre en désordre ses rubans et sa coiffure? Dans de pareilles occasions la contrainte et la violence qu'on fait aux gens est un effet de bonté; et fallût-il même les arracher malgré eux de la

(122) *C'est ainsi qu'on retira une fois la reine Christine, qui était tombée dans un lac proche de Stockholm. Il me semble que* Saint-Amant *a fait glisser cette aventure dans son poëme de* Moïse sauvé.

gueule de la mort, ce serait un office de charité que de les en arracher, au hasard de leur disloquer un membre, si l'on ne pouvait les sauver à moins. Ils seront les premiers à vous en remercier quand leur passion sera passée. La maxime, que sauver un homme qui veut périr, c'est la même chose que si on le tuait (123), ne vaut rien en cette rencontre; et les plus grands partisans de la tolérance vous avoueront que le prétendu commandement, *contrains les d'entrer*, devrait être exécuté au pied de la lettre, si l'unique moyen sûr et infaillible de sauver les hérétiques, était de les faire aller ou au prêche ou à la messe à coups de fourche. J'en prends à témoin le Commentateur Philosophique. *Si je voyais*, dit-il (124), *devant la porte d'une maison un homme qui se mouillât pendant une grosse pluie, et qu'ayant pitié de lui je voulusse le délivrer de l'incommodité où je le verrais, je me pourrais servir de ces deux moyens, ou le prier d'entrer dans la maison, ou de le prendre par le bras, si j'étais plus fort que lui, et de le pousser dedans. Ces deux manières sont également bonnes pour obtenir l'effet que je me proposerais, qui serait d'empêcher que cet homme ne se mouillât : peu importe qu'il entre de gré ou de force sous un toit; car soit qu'il y entre de son pur mouvement, soit qu'il attende qu'on l'en prie, soit qu'on l'y pousse de vive force, il est également à couvert de la pluie. S'il en allait de même quant à éviter l'enfer, j'avoue que nos convertisseurs seraient bien fondés; car s'il suffisait pour cela d'être sous les voûtes d'une église, peu importerait qu'on y entrât de bon gré, ou qu'on y fût traîné pieds et poings liés; et ainsi il faudrait gager les plus forts manœuvres ou portefaix qui soient au monde, pour saisir les hérétiques dès qu'ils se montreraient à la rue, et les charrier sur le coup dans l'église la plus prochaine, voire même il faudrait enfoncer leurs portes avec des pétards, si le cas y échéait, et les aller tirer du lit pour les transporter vitement dans quelque église.* Ce que nous avons dit touchant le droit que l'on a, en vertu des lois de la charité, de chagriner et violenter les gens que l'on préserve de la mort par ce moyen, est encore plus véritable à l'égard des pères. Ils oublieraient tous leurs devoirs s'ils n'ôtaient pas à un fils, un couteau ou une épée dont ils le verraient sur le point de se mal servir pour se blesser. Ils seraient obligés malgré ses pleurs à lui arracher ces présens, et s'ils le voyaient prêt à se perdre pour toute sa vie dans quelque commerce, ils l'en devraient retirer par force, en implorant même l'autorité du bras séculier. S'ils négligent là-dessus le bien de leurs fils, et s'ils allèguent qu'ils ne veulent pas user de contrainte, comme si c'étaient des esclaves, ils font paraître ou qu'ils n'ont aucune amitié, ou qu'ils en ignorent les véritables fonctions.

Toutes ces choses nous montrent évidemment que ceux qui voudraient soumettre au jugement de la raison la conduite de la providence de Dieu, par rapport à la permission du premier péché, perdraient infailliblement leur cause, s'ils n'avaient point d'autres moyens que de dire que les priviléges de la liberté ne devaient pas être violés. Quoi, leur repondrait-on, vous concevez Dieu comme le père des hommes, et vous dites néanmoins qu'il aime mieux leur épargner le court et petit chagrin de les contraindre à renoncer à une conversation agréable, où ils étaient prêts d'abuser de leur liberté, que de leur épargner la damnation éternelle qu'ils encourent par l'abus de leur franc arbitre? Où trouverez-vous de telles idées de la bonté paternelle? Ménager le franc arbitre, s'abstenir soigneusement de gêner l'inclination d'un homme qui va perdre pour jamais son innocence, et se damner éternellement, vous appelez cela une observation légitime des priviléges de la liberté? Vous seriez moins déraisonnables, si vous disiez à un homme qui serait tombé proche de vous, et qui se serait cassé la jambe, *ce qui nous a empêchés de vous garantir de cette chute est que nous craignions de défaire quelques plis de votre robe; nous en respections trop*

(123) *Invitum qui servat, idem facit occidenti.* Horat., de Arte poët., *vs.* 467.

(124) Commentaire Philosophique sur contrains-les d'entrer, *IIIe. part., pag.* 57 *et suivantes.*

la symétrie pour entreprendre de la troubler, et il nous a paru plus légitime de vous laisser exposé à une fracture d'os.

Je ne nie point que la permission de se servir d'une chose, et d'en abuser (125), n'ait eu quelquefois le caractère d'une faveur très-spéciale ; mais alors cette punition emporte avec elle l'impunité de l'abus. Cela donc ne sert de rien dans la cause qui s'agite ici. Voyez la note (126).

II. Mais la seconde chose qui me reste à proposer fera plus de peine encore que l'autre aux défendeurs. J'ai raisonné jusques ici sur ce principe, quand ceux qu'on aime ne peuvent être garantis, ou de la mort, ou de l'infamie, ou de quelque autre grand mal, à moins qu'on ne leur fasse sentir une peine plus petite, on est obligé de la leur faire sentir. La complaisance, la tolérance, qu'on aurait pour leurs caprices, ou pour leurs mauvaises inclinations, serait moins un acte de bonté qu'un acte de cruauté ; et comme ils seraient les premiers à s'en fâcher quand ils auraient pu examiner les conséquences, ils seraient aussi les premiers à remercier du mal qu'on leur aurait fait si utilement. L'évidence de ces propositions saute aux yeux de tout le monde, et l'on ne s'aurait douter qu'Adam et Eve n'eussent considéré comme une nouvelle faveur, aussi grande que les précédentes, les saccades que Dieu leur aurait données pour les empêcher de tomber.

Voilà sur quoi roulent les principes de ma première observation ; mais présentement je me sers d'un autre moyen : j'accorde aux adversaires tout ce qu'ils demandent, je consens qu'ils établissent que puisque l'homme avait reçu le privilége de la liberté, il lui en fallait laisser la possession et l'usage à pur et à plein, et ne lui faire pour rien du monde la moindre contrainte. Je consens qu'on dise que ce n'était pas le temps de sauver une personne en la tirant par les bras, ou par les cheveux, en la jetant par terre, et en lui disant : *il t'est dur de regimber contre l'aiguillon* (127). Que la liberté fût une barrière absolument inviolable, et un privilége auquel il ne fût permis de donner aucune atteinte, j'y consens. N'y avait-il pas assez de moyens avec tout cela de prévenir la chute de l'homme ? Il ne s'agissait point de s'opposer à un mouvement corporel : c'est une opposition chagrinante ; il ne s'agissait que d'un acte de volonté. Or tous les philosophes crient que la volonté ne saurait être contrainte, *voluntas non potest cogi*, et il y a contradiction à dire qu'une *volition* soit forcée ; car tout acte de la volonté est volontaire essentiellement. Or il est infiniment plus facile à Dieu d'imprimer dans l'âme de l'homme tel acte de volonté que bon lui semble, qu'il ne nous est facile de plier une serviette ; donc, etc. Voici encore une observation plus victorieuse. Tous les théologiens conviennent que Dieu peut procurer infailliblement un bon acte de volonté dans l'âme humaine, sans lui ôter les fonctions de la liberté (128). Une délectation prévenante, la suggestion d'une idée qui affaiblisse l'impression de l'objet tentant, mille autres moyens préliminaires d'agir sur l'esprit, et sur l'âme sensitive, font qu'à coup sûr l'âme raisonnable fait un bon usage de sa liberté, et se tourne vers le droit chemin sans y être poussée invinciblement. Calvin ne nierait pas cela à l'égard de l'âme d'Adam, pendant le temps d'innocence, et tous les théologiens de l'église romaine, sans en excepter les jansénistes (129), l'avouent à l'égard de l'homme pécheur. Ils reconnaissent qu'il peut mériter, quoiqu'il n'agisse qu'avec une grâce ou efficace par elle-même, ou suffisante à un tel degré qu'elle est infailliblement suivie de son effet. Il

(125) *L'empereur Nerva permit ces deux choses au père d'Hérodes Atticus, qui avait trouvé un trésor chez lui. Voyez les* Commentaires de Tristan, *tom. I, pag.* 357 ; *et les* Voyages de M. Spon, *tom. II, pag.* 164, *édit. de Hollande.*

(126) *La bonne manière de conférer un bienfait n'est pas de permettre qu'on en abuse, mais d'y joindre l'art de s'en servir. Sans cela un présent est un corps sans âme, comme* Horace, *epist. IV, lib. I, vs.* 6, ad Tibullum, *l'insinue :*

Non tu corpus eras sinè pectore : Dii tibi formam,
Dii tibi divitias dederant ARTEMQUE fruendi.

(127) Actes des Apôtres, *chap. IX, vs.* 5.

(128) *Dans la remarque* (G) *de l'article* MARCIONITES, *tom. X, pag.* 235.

(129) *C'est-à-dire en prenant droit sur ce qu'ils soutiennent qu'ils condamnent les propositions de Jansénius au sens que le pape les a condamnées.*

faut donc qu'ils reconnaissent qu'une assistance fournie de Dieu à Adam si à propos, ou tellement conditionnée qu'infailliblement elle eût empêché qu'il ne tombât, se fût très-bien accordée avec l'usage du franc arbitre, et n'eût fait sentir aucune contrainte, ni rien de désagréable, et eût laissé l'occasion de mériter (130).

Voilà donc les défendeurs chassés de tous leurs retranchemens. Diront-ils, pour leur dernière ressource, que Dieu ne doit rien à la créature, et qu'il n'a pas été obligé de lui fournir une grâce nécessitante, ou infaillible? Mais pourquoi disaient-ils tantôt qu'il a dû avoir des ménagemens pour la liberté humaine? S'il a dû conserver à l'homme cette prérogative, et s'abstenir d'y toucher, il doit donc quelque chose à son propre ouvrage. Mais laissant là cette instance *ad hominem*, ne peut-on pas leur répondre que, s'il ne doit rien à la créature, il se doit tout à lui-même, et qu'il ne peut agir contre son essence? Or il est de l'essence d'une sainteté (131), et d'une bonté infinie et qui peut tout, de ne point souffrir l'introduction du mal moral et du mal physique.

Oui, repliqueront-ils enfin; mais *la chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainsi faite* (132)? C'est bien dit, et voilà où il fallait se fixer. C'est revenir au commencement de la lice: il aurait fallu n'en point partir; car il est inutile de s'engager à la dispute, si après avoir couru quelque temps l'on est obligé de s'enfermer dans sa thèse. Le dogme que les manichéens attaquent, doit être considéré par les orthodoxes comme une vérité de fait, révélée clairement; puisque enfin il faudrait tomber d'accord qu'on n'en comprend point les causes ni les raisons, il vaut mieux en convenir dès le début, et s'arrêter là, et laisser courir comme des vaines chicaneries les objections des philosophes, et n'y opposer que le silence avec le bouclier de la foi.

(130) *A l'égard de la raison fondée sur ce qu'il fallait laisser à l'homme les moyens de mériter la récompense, voyez, dans ce volume, pag. 257, l'article* ORIGÈNE, *remarque* (E), *num. I, vers la fin.*

(131) *C'est-à-dire qu'il le semble ainsi aux lumières de notre faible raison.*

(132) Epitres aux Romains, *chap. IX, vs.* 20.

(N) *Que les hommes sont*
et que Dieu est bon. Cela
cette autre demande d'où j
que.... les hommes sont c
Daniel Heinsius est le sava
qui m'apprend ceci (133).
sima pythagoricorum disq
ab iis potissimum quos ἀκ
vocabant pythagoricos, qu
rere solebant: Primò, τί
cundò, τὸ τί μάλιστα, terti
πράττειν... (134) *In quâ*
tota constabat septem sapie
losophia, quæ nihil aliud
quàm τί μάλιστα. Nec quid
quid optimum, nec quid d
quid difficillimum. Notum
ex Plutarch. Symposio sep
tum.... Sic cùm quærer
verissimè diceretur, resp
ὅτι πονηροὶ οἱ ἄνθρωποι, ὅτι ἀ
Undè primò manavit τὸ
Τοῦ θεοῦ ἀγαθοῦ ὄντος πόθεν
θεοῦ. *Quod testantur ver*
Jamblicum Hippodamum
poëtæ, qui in laudem huj
nis scribebat:

Ω θεῖοι πόθεν ἐστὲ, πόθεν
νεσθε;
Ἄνθρωποι πόθεν ἐστὲ; πό
δ' ἐγένεσθε;

Undè hoc dimanavit, Θε
τοιοῦτος, πόθεν τὰ κακά. I
tout cela dans ses notes s
sertation que j'ai citée c
dont j'ai donné le titre (13
que Maxime de Tyr, l'aut
dissertation, a examiné c
à cause d'une doctrine de
trois attributs de Dieu (1
Dieu est bon essentielle
bonté même; 2°., qu'il
ble; 3°., qu'il est la vérit
premier attribut signifie,
ment que Dieu est bon,
qu'il produit le bien, pui
idée du bien, et que l'idée
la cause qui produit le
parce que les platonicien
que toute idée est Dieu
connaissent point d'idée
par conséquent de cause

(133) Dan. Heinsius, Notis in
rium, *pag.* 106.

(134) *J'ai sauté ce qui est ici d*
je l'ai trouvé en désordre, et je
les imprimeurs y supprimèrent p

(135) *Dans la remarque* (L), c

(136) *In lib. II*, de Republicâ.

la question d'où vient le *rimo sequitur, Deo si talis nire non tantùm bonum ιν, sed etiam κατὰ ἐνέργειαν, ι ut bonus sit, sed etiam bonum : quia idea boni est. u boni, boni quoque causa mplar. Porrò cùm ideam ιt platonici, quia, ut Par- cebat, πᾶσα ἰδέα θεός ἐστι, ιt quæratur, Undè mala ιtur* (137). Enfin, Heinsius ι'on a cru que cette ques- ès-importante à la piété, et nvoie au Commentaire de ι sur Épictete. Les paroles mentateur m'ont paru si re- ιs, que j'ai pensé qu'elles t d'ornement à cet endroit ictionnaire. Les voici donc ι τῆς ὑποστάσεως τῶν κακῶν ὁ λῶς διορθωθεὶς, καὶ τῆς περὶ τὸ ίας αἴτιος γέγονε, καὶ τῆς τῶν ογίας τὰς ἀρχὰς διετάραξε, καὶ ἀλύτοις ἀπορίαις ἐνέβαλε αλῶς αἰτιολογοῦντας αὐτήν. τις λέγοι τὸ κακὸν, ὡς εἶναι ντων ἀρχὰς τό, τε ἀγαθὸν, ὸν, πολλὰ καὶ μεγάλα ἄτοπα *Disputatio de naturâ atque ιrum, non benè explicata ιatis ergà Deum causâ exs- morum honestæque disci- ncipia perturbavit : tùm ιque inexplicabilibus dubi- involvit eos, qui causas il- eras reddiderunt. Nam sivè m à Deo conditum, sivè ι esse dicat, ut duo sint erum bonum et malum: mul- æque absurditates sequun-* uche là trois grands incon- car il assure que la fausse n de l'origine du mal a été impiété, et a confondu les de la doctrine des mœurs, lans plusieurs doutes inso- ux qui ont mal raisonné matière. Il réfute avec une vec une solidité admirable, se des manichéens considé- rée en général : il la réfute encore mieux à l'égard des explications particulières dont ils se servaient. Mais quand son tour vient d'éclaircir et de prouver son hypothèse, il ne contente pas si pleinement son lecteur. Il se sert de la même méthode que les anciens pères, c'est-à-dire qu'il ne donne point d'autres causes de l'origine du mal, que le franc-arbitre de l'âme humaine. C'est le seul parti qu'il pouvait prendre ; il faut passer par-là nécessairement, après quoi l'on se trouve au milieu d'un carrefour, dont voici ce que disait un docte abbé à Paris, il n'y a pas fort long-temps. J'ai quatre chemins autour de moi, celui des calvinistes, celui des jansénistes, celui des thomistes, et celui des molinistes. Je sais bien celui qu'il ne faut pas prendre, mais non pas celui qu'il faut prendre. *Quem fugiam habeo, quem sequar non habeo* : la première route est contraire au concile de Trente, la seconde aux constitutions des papes, la troisième à la raison, et la quatrième à saint Paul. Les non-catholiques romains se peuvent tirer plus facilement de cet embarras, en préférant l'autorité de saint Paul à celles des papes et des conciles.

ιins, Notis in Maxim. Tyrium,

ιlicius, in hæc Enchiridii Epicteti XXXIV. Ὥσπερ σκοπὸς οὐ τίθε- ι ἀποτυχεῖν, οὕτως οὐδὲ κακοῦ τμῳ γίνεται. *Quemadmodum aber- meta non ponitur : sic nec mali na- lo existit.*

PAULINA (Lollia). Voyez la remarque (*a*) de l'article Lollius, tom. IX, page 341.

(*a*) *La remarque* (G).

PECKIUS (Pierre), né à Ziric-zée en Zélande, l'an 1529, fut reçu docteur en droit à Louvain, l'an 1553, et après y avoir été professeur royal des paratitles, il fut élu professeur en droit canonique, l'an 1562. La réputation qu'il s'acquit par ses leçons, et par ses ouvrages (A), fut cause qu'en 1586, on lui conféra la charge de conseiller au conseil suprême de Malines. Il y mourut le 16 de juillet 1589, et fut porté à Louvain pour être enterré dans l'église de Saint-Michel, où sa veuve et ses

enfans lui firent faire un tombeau et une épitaphe (*a*) rapportée par Aubert le Mire et par Melchior Adam (*b*). Son fils, Pierre Peckius, fut chancelier de Brabant, et conseiller d'état, et fit estimer sa prudence et son éloquence dans les députations dont il fut chargé auprès de l'empereur Matthias et de Henri IV. Il fit plusieurs vers latins, et entre autres : *Votum pro studiis humanitatis*, qui a été imprimé. Il mourut l'an 1625 (*c*).

(*a*) *Voyez* Valère André, *pag.* 755, Biblioth. Belgicæ.

(*b*) *Voyez* Melchior Adam, *in* Vit. Jurisc., *pag.* 302.

(*c*) Valère André, Biblioth. Belgicæ, *pag.* 756.

(A) *Ses ouvrages.*] On estime surtout son traité *de Testamentis Conjugum*, celui *de Jure sistendi*, et celui *de Juris Canonici Regulis* (1). Il y a plusieurs éditions de ses écrits, et on en fit une complète l'an 1647. Son Commentaire *ad tit: d. Nautæ*, *etc.*, imprimé à Louvain l'an 1556, et à la Haye l'an 1603, fut réimprimé avec de très-bonnes notes d'Arnold Vinnius, l'an 1647. Les deux éditions précédentes étaient remplies de fautes (2). Vinnius y ajouta *Leges navales et Jus navale Rhodiorum*, en grec et en latin. Cette édition a été suivie de celle d'Amsterdam 1668, *in*-8°. On y a joint des sommaires et quelque autre chose; mais les correcteurs d'imprimerie n'ont pas bien fait leur devoir.

(1) *Voyez* Melchior Adam, *in* Vitis Jurisconsultorum, *pag.* 303.

(2) *Celle de* 1647, *dans le corps de toutes les Œuvres de* Péckius, *ne l'est pas moins.*

PEYRARÈDE (Jean de)*,

* Leclerc croit que son nom était Jean de la Peyrarède. C'est ainsi que Baillet l'appelle. Huet, qui en fait l'éloge dans son *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, pag. 168, le nomme *Peyraredus*. Costar parle avec éloge de Peyrarède, dans son *Mémoire des gens de lettres vivans*, en 1655, imprimé dans le tome II des *Mémoires* de Desmolets.

gentilhomme gascon (*a*), et protestant (A), faisait de bons vers latins, et entendait bien la critique. Il se fit connaître à Paris vers le commencement du règne de Louis XIV. Il publia des remarques sur Térence, et des hémistiches qui achevaient les vers imparfaits de l'Énéide, à quoi il joignit quelques vers. Il dédia cet ouvrage à la reine de Suède (*b*). Ses corrections et ses conjectures critiques sur Florus ont mérité l'approbation de la Mothe-le-Vayer, qui les a suivies assez souvent, et qui l'a cité avec honneur (B). On parle quelquefois de lui dans les lettres de Balzac. J'en citerai un passage qui lui est fort honorable (C). On apprend dans une lettre qu'il écrivit de Paris, le 20 d'avril 1641, à Isaac Vossius (*c*), qu'il commençait à sentir les infirmités de la vieillesse, et que pendant trente années il avait été accablé de la mauvaise fortune, ou occupé à faire valoir son bien. Il paraît par cette lettre qu'il avait un fils *.

(*a*) *Il s'appellait* nobilis Aquitanus *dans ses ouvrages*, *comme l'abbé* de Marolles *le remarque au* dénombrement des auteurs qui l'ont obligé.

(*b*) *Voyez l'abbé* de Marolles, *là même.*

(*c*) *Elle est la CCCXXIV*e. *de celles qui ont été écrites à* Jean Gérard Vossius.

* La Monnoie, dans ses notes sur le n°. 1489 des *Jugemens des savans*, de Baillet, dit que la Peyrarède n'a guère vécu au-delà de 1660 ou 1661. Joly ajoute qu'il avait alors plus de 70 ans.

(A) *Protestant.*] Il l'était jusqu'à la délicatesse du zèle, si l'on veut tirer des conjectures d'une lettre de M. Balzac à M. Conrart. *Mais qui vous a dit*, lui demande-t-il (1), *que j'avais de l'aversion pour les hu-*

(1) Balzac, lettre I à Conrart, *liv. I*, *pag.* m. 25, 26.

Ce ne saurait être n'y M. ni M. de Saumaise, ni lé, que j'ai tant loués, et brés ; que j'aime, que j'ho- e j'estime si parfaitement, te profession si publique. Il doute que le bon monsieur rède n'ait pas voulu faire entre la raillerie et le sé- que dans la liberté de notre ion, il ait pris au criminel parole qui venait d'une in- nnocente. Sans m'enfoncer e plus avant, je vous pro- on chèr monsieur, que je lus d'aversion pour les hu- que vous en avez pour les es.

Mothe-le-Vayer......... l'a honneur.] « J'ai suivi l'in- ation du docte M. Peyrarè- it-il dans ses notes sur le pitre du IIe. livre (2). Ail- e sert d'une autre épithète lus relevée. *Ces paroles, , sont assez obscures, je les étées selon l'exposition de M. Peyrarède.* L'abbé de le cite souvent dans ses re- sur Stace:

citerai un passage qui lui onorable.] « Le courrier de di m'apporta des nouvelles re M. de Peyrarède. Savez- ien que son nom fait déjà up de bruit à Paris, et que tes admirent les Aquitains? l vous plaît que je vous le une autre façon, et que je d'un poëte poétiquement, u de la Seine est étonné si bien chanter les muses Dordogne. Pour moi, je suis leur dernière composition : les âmes des bienheureux ent être évoquées par les es des beaux vers, je ne point que celle du duc de ne descendît du ciel, à même qu'on lui dirait :

. . . . Tu nube serenâ
fulgens apice, et radiante coronâ,
sacra veni, quæ multo regia luctu
brat, sacrique chori, sanctusque se-
natus, etc.
ut ipsa gemens, ingenti affixa fere-
tro,

» *Horridaque et laceris luget victoria pennis,*
» *Quæ quondàm tua castra, tuas comitata tri-*
remes,
» *Hesperio toties mutas dùm sanguine pontum,*
» *Deseruit tua signa semel : nunc cædis acerbæ*
» *Invidiam lenire velit : fatisque malignis*
» *Imputat, infandæque excusat crimina cla-*
dis, etc.

» Vîtes-vous jamais rien de plus » noble, ni de plus pathétique, que » cette pauvre Victoire, affligée de » la mort de ce brave duc? Quel » spectacle de la voir avec ses ha- » bits tout déchirés, et ses ailes tou- » tes rompues, faire pénitence de la » faute qu'elle croyait avoir faite; » de la voir attachée et comme » clouée à ce grand cercueil, qu'elle » baigne de ses larmes! Elle ne se » peut consoler du malheur arrivé » à Orbitello : elle voudrait bien en » pouvoir accuser le mauvais des- » tin : elle, etc. (4). » C'est ce que M. de Balzac écrivit le 4 de décembre 1646.

thè-le-Vayer, Remarques sur Florus, Voyez aussi, pag. 842.
me, pag. 933.

(4) Balzac, Lettres choisies, *IIe. part., livre III, lettre XXXVII, pag. m.* 378.

PEYRE (JACQUES D'AUZOLES (*a*) LA), gentilhomme auvergnat (*b*), l'un des plus ridicules écrivains du XVIIe. siècle, nous apprend, à la tête de ses livres, qu'il était fils de Pierre d'Auzoles, et de Marie Fabri d'Auvergne *. Il ne méritait pas que de savans hommes le réfutassent, et cependant il eut cet honneur (A). On se moque de lui comme il faut dans un ouvrage de M. Baillet (*c*), en parlant du livre qu'il intitula : *Anti-Babau* (*d*). Il mourut d'apoplexie à Paris, le 19 de mai 1642 (*e*). J'ai dit quelque

(*a*) *Il n'est pas vrai, comme on l'assure dans* Moréri, *qu'il s'appellât* d'Auzoles la Reine.

(*b*) *Nobilis Arvernas.* Ludov. Jacob, Biblioth. Pontific., *pag.* 343.

* Il était, dit Leclerc, né le 14 mai 1571.

(*c*) *Dans ses* Anti, *artic. CLXV.*

(*d*) *C'est une réponse à une lettre du père* Bolduc.

(*e*) Ludov. Jacob, Biblioth. Pontificia, *pag.* 343; *mais* Pierre de Saint-Romuald, Journal Chronol., *tom. I*, *p.* 619, *dit qu'il mourut de fièvre maligne le 30 de juin.*

chose de lui dans l'article de Balzac (*f*), et je vais donner une preuve de la petitesse de son génie (B).

(*f*) *Citat.* (43), *tom. III*, *pag.* 75.

(A) *Il ne méritait pas que de savans hommes le réfutassent, et cependant il eut cet honneur.*] Son petit livre *De la Vie perdurable de Melchisedech*, imprimé l'an 1622, fut réfuté par le jésuite Salian. Son *Job*, imprimé l'année suivante, fut réfuté par le capucin Bolduc, et par le jésuite Pétau (1). Il eût dû remercier ce jésuite, et non pas avoir l'imprudence de l'attaquer par un ouvrage de chronologie qu'il intitula *Disciple des Temps.* C'est de lui qu'on parle, sans le nommer, dans la préface de la IIe. partie du *Rationarium Temporum* du père Pétau, où l'on dit que de tant d'ouvrages de chronologie qui avaient paru jusques à ce temps-là, il n'y en avait point de plus misérable que celui qui avait pour titre : *Sainte Chronologie.* La Peyre en était l'auteur, comme aussi d'un petit in-folio imprimé l'an 1629, et intitulé *La Sainte Géographie*, *c'est-à-dire exacte Description de la Terre, et véritable Démonstration du Paradis terrestre.* Je m'étonne que Vossius n'ait point placé cet auteur dans sa longue liste des chronologues.

(B) *Je vais donner une preuve de la petitesse de son génie.*] L'abbé de Marolles me la fournit. *M. le Febvre Chantereau*, dit-il (2), *maintient que la commune façon de compter les années de notre Seigneur est la meilleure, et préférable à toutes les autres, contre les sentimens de Scaliger, du père Pétau et des autres qui admettent quelques années de plus, ou qui en retranchent quelques-unes : et comme je vis qu'en cela il donnait des louanges à feu M. de la Peyre, Jacques d'Auzoles, et que j'ai aussi fort connu, je m'en étonnai un peu, parce que ce bon homme, quoiqu'il s'y fût extrêmement appliqué, n'y avait pas un génie merveilleux ; ce qui me fut aisé de connaître de l'opinion qu'il avait conçue qu'on pourrait ne donner à l'année que trois cent soixante-quatre jours, au lieu de trois cent soixante-cinq, et de quelque chose de plus, afin qu'elle commençât toujours par un dimanche, et qu'elle finît toujours par un samedi. Sans mentir, il fallait bien qu'il n'entendît pas admirablement sa science : car si en cela on voulait suivre son sentiment, il se trouverait que bientôt le mois de janvier se trouverait en la saison du mois d'août, parce que l'année aurait toujours un jour et quelques heures de moins : ce qui étant perdu sur les mois, il faudrait infailliblement qu'ils changeassent de saison : mais il ne put jamais entendre cela, et s'en mit en d'étranges colères, d'où j'inférais que M. de la Peyre n'était donc pas si merveilleux, qu'il pensait l'être, dans la science dont il faisait profession.* Il observa quelquefois daus ses disputes ce qui se pratique dans les exploits des plaideurs ; car il déclara où il avait fait élection de domicile. Il data son Anti-Babau, *à Paris, de la maison de M. Couturier, homme de bien et d'honneur, où il faisait sa demeure*, le 25 d'août 1631 (3). Cela ne sent-il pas bien son petit esprit ?

(1) *Voyez les* Anti de M. Baillet, *articulo CLV.*

(2) Marolles, Mémoires, *pag.* 271, 272.

(3) Baillet, *dans ses* Anti, *artic. CLV.*

PEYRÈRE (Isaac la), natif de Bordeaux, s'est rendu fameux par son Traité des Préadamites, qui fut imprimé en Hollande, l'an 1655 (A), et qu'une foule d'auteurs réfutèrent tout aussitôt (B). Il était alors de la religion, et il avait une charge chez M. le prince de Condé. Quoiqu'il n'eût point mis son nom à la tête de cet ouvrage, on l'en connaissait néanmoins pour l'auteur, et de là vint qu'on l'emprisonna dans le Pays-Bas espagnol (C). Il ne trouva point de meilleur moyen de sortir d'affaire, que de rejeter son dogme sur le principe

rotestans, et que de pro-
e d'aller à la messe. Il fut
ıe, et y reçut un bon ac-
d'Alexandre VII (*a*). Il pu-
elon la coutume, les motifs
ı changement. Il y eut des
liques qui s'en moquèrent
l a passé les dernières an-
de sa vie dans la retraite
Il avait été en Danemarck,
uite de M. de la Thuillerie,
ısadeur de France, et il y
osa deux relations qui ont
iour (E). Le *Ménagiana* fait
on de lui (F), comme on
ra ci-dessous. Le fragment
tre que je produirai, ap-
ra quelques circonstances
urieuses (G).

oyez la rem. (C).
oyez la rem. (F).
ıourut, dit Leclerc, à Aubervilliers,
ıvier 1676, âgé de 82 ans; Niceron
onné un article dans le tome XX de
ıoires.

Son traité des Préadamites, imprimé en Hollande l'an 1655
I. Heidanus fut accusé d'avoir
-t à l'impression de ce livre;
ı s'en justifia, et jamais l'accu-
n'osa répliquer. C'est ce que
ınds de Pétrus ab Andlo. *Igno-*
ıs Maresii sequitur ejus ef-
ıt immane mendacium, quâvis dignissimum. Eum *scilicet* qui
ım ducit inter hodiernos car-
ıs, obstetricatum fuisse edi-
ibri de Præadamitis inscripti.
ıms vir ille doctissimus detes-
ıs hanc calumniam publicè à se
ılitus in parte secundâ suarum
lerationum de Sabbatho et die
ıcâ, pag. 31. *Nec ille*, qui, *ut*
Maresius, olim per indirec-
l exprobraverat, *cujus gonor-*
ı et profluvia hic lambere ac
ıre voluit noster, quicquam
dere potuerit, hoc maledicen-
tissimæ linguæ spiculum inter scruta rejiceremus, nisi dudùm in auctoris caput recidisset cum immortali ejus ignominiâ (2). Vous trouverez dans le supplément de Moréri le plan du livre des Préadamites.

(B)....... *Et qu'une foule d'auteurs refutèrent tout aussitôt.* L'auteur du supplément de Moréri n'a nommé que quatre personnes (3) qui écrivirent contre le système des préadamites. Voici un catalogue plus ample. Jean Conrad Dannhawérus, professeur en théologie à Strasbourg, y publia *Præadamita utis, sive Fabula primorum Hominum antè Adamum conditorum explosa.* Jean Micrælius, professeur en philosophie et recteur du collége à Stettin, fit voir le jour à un écrit contre la Peyrère (4). Jean Henri Ursin fit imprimer à Francfort, *Novus Prometheus Præadamitarum plastes ad Caucasum relegatus et religatus.* Samuel des Marets, professeur en théologie à Groningue, y fit imprimer, *Refutatio Fabulæ Præadamiticæ absoluta septem prioribus quæstionibus cum præfatione apologeticâ pro αὐθεντίᾳ Sacræ Scripturæ.* Jean Hilpert, professeur à Helmstad, fit imprimer à Amsterdam, *Disquisitio de Præadamitis*: le *Non ens Præadamiticum* d'Antoine Hulsius fut imprimé chez Jean Elzévir, à Leyde. Philippe le Prieur fit imprimer à Paris, *Animadversiones in librum Prædamitarum.* Il prit le nom d'*Eusébius Romanus.* Tous les livres qu'on vient de coter furent imprimés l'an 1656, comme le remarque Thomas Bangius (5), qui ajoute que la Peyrère lui avait montré son manuscrit à Copenhague, l'an 1645. *Neutiquàm tamen*, continue-t-il, *persuadere nobis unquàm potuimus eò temeritatis dilapsurum virum aliàs humanum et ingeniosum ut hoc commentum publicis typis excudendum daret, nisi res ipsa nostris oculis exposita fuisset.* M. Crénius (6)

ıtes que j'ai vu, dans le catalogue d'une ıque qui fut vendue à Leyde, le 1er. *oc-* *ıŏ, ce livre des Préadamites, comme im-* *ı8°., l'an* 1653, *et l'on ajoute ces paro-* ıs optima.

(2) Petrus ab Andlo, animadv. ad Vindiciar, Dissertat., *pag.* 10.

(3) *M.* Morin (*c'est* Morin *l'astrologue*); Antoine Hulse, *auteur du* non ens Præadamiticum. J. Pythius, *et* J. Hilpert.

(4) *Il fut imprimé à Stettin.*

(5) Thomas Bangius, *in* Cœlo Orientis, *exerc*; *II, quæst. VIII, pag.* 134, *apud* Thomam Crenium, Fasce II Exercitat. Philologico-Historicarum, *pag.* 13.

(6) Thomas Crénius, *ibidem.*

observe que Calovius et Schotanus ont disputé fortement contre l'hypothèse préadamitique; celui-là dans le IIIe. volume de ses Lieux Communs; celui-ci dans sa Bibliothéque de l'Histoire Sainte. Il dit aussi (7) que l'on trouve dans l'édition du *Prométheus Præadamitarum* de Jean Henri Ursin, *doctissimorum quorundam Gallorum in librum de Præadamitis notæ censoriæ*; et (8) que Philippe le Prieur donna une autre édition de son ouvrage, à Paris, l'an 1658, dans laquelle il loue son antagoniste d'avoir embrassé l'église romaine. Bangius ne parla point d'un traité imprimé à Leyde, l'an 1656, sous ce titre : *Responsio exetastica ad Tractatum incerto autore nuper editum, cui titulus* Præadamitæ. *Autore J. Pythio ministro Jesu Christi in Swartewael.*

(C) *On l'emprisonna dans le Pays-Bas espagnol.*] « L'an 1655, l'évêque » de Namur fit publier une censure » du livre des Préadamites, fait par » le sieur la Peyrère, toutefois sans » le nommer, parce qu'il ne s'en » était pas dit l'auteur, encore qu'on » ne le sût que trop. Mais il en fut » bien plus maltraité pour le même » sujet, étant à Bruxelles au mois » de février 1656 (9). Trente hommes armés entrèrent d'insulte dans » sa chambre et l'enlevèrent, puis » l'ayant mené par de longs et di» vers détours des rues de Bruxelles, » ils le jetèrent enfin dans la tour » de Turemberg; et cela du con» sentement de l'archiduc Léopold. » On lui dit que c'était de l'auto» rité de monsieur le grand vicaire » de l'archevêque de Malines. Enfin, » après avoir demeuré quelque temps » en cette tour, il en sortit par le » crédit de son maître, M. le prince » de Condé, et aussitôt par son avis » s'en alla à Rome se jeter aux pieds » du pape, et se soumettre entière» ment à sa volonté, lui et son li» vre, devenant par ce moyen ca» tholique avec tout le bon succès » qu'il pouvait souhaiter. C'est ce » qu'il a rapporté lui-même dans sa » requête au très-saint père le pape » Alexandre VII (10). » Voyez la remarque (G).

(D) *Il y eut des catholiques qui s'en moquèrent.*] Lisez ce passage d'une lettre que Guy Patin écrivit le 9 d'avril 1658. « L'auteur du livre des » Préadamites, nommé Isaac de la » Peyrère (11), Gascon, est ici de » retour de Rome. Il a fait imprimer » un petit livre *in*-4°., dans lequel il » rend raison de son changement de » religion (on appelle cela, en ter» mes d'école, abjurer son hérésie), » et il a désavoué son livre des Préa» damites. J'ai vu ce livre, mais il » ne se vend pas bien. On dit que le » pape lui a donné une petite ab» baye, que le Mazarin lui a encore » promis quelque nouvelle faveur » du ciel, ou du purgatoire. Il est » ici attendant cette grâce, aussi » avidement que vous pouvez l'ima» giner d'un Gascon qui a peur de » mourir de faim, et qui n'a changé » de religion que pour faire fortune » et meilleure chère aux dépens de » qui il appartiendra. Il se produit » ici comme s'il était quelque grand » faiseur de miracles, ou débiteur » de pardons....... (12). Un Gascon, » savant, courtisan, huguenot con» verti qui vient de Rome, est fort » propre à ce badinage, et à jouer » une telle comédie.»

(E) *Il composa deux relations qui ont vu le jour.*] Il les fit pour la Mothe-le-Vayer son ami : l'une est celle de Groënland; l'autre, celle d'Islande : elles sont toutes deux assez curieuses. J'ai cité quelque chose de la dernière dans l'article JONAS (*Arngrimus*). Il la dédia à M. le prince de Condé; et il témoigne, dans l'épître dédicatoire, qu'il a dessein d'écrire la Vie de ce héros. Je pense qu'il est auteur de la relation de la bataille de Lens.

(F) *Le Ménagiana fait mention de lui.*] « Isaac de la Peyrère (13), de

(7) Thomas Crenius, Fasc. II, Exercit. Philologico-Historicarum, *pag.* 8.

(8) *Idem, ibidem, pag.* 10.

(9) *M.* Moréri *se trompe donc quand il dit que* la Peyrère *se rétracta par un livre imprimé à Rome, l'an* 1655 : *ses imprimeurs ont mis* 1555.

(10) Pierre de Saint-Romuald, Journal chronologique et historique, 25 *décembre*, *pag. m.* 675.

(11) *Il fallait dire* la Peyrère.

(12) Patin, lettre CXVII, *pag.* 454, 455 *du Ier. tome.*

(13) *Il fallait dire* Isaac la Peyrère. *M.* Moréri *le devait ainsi nommer, et non* la Perere.

ıux, est l'auteur d'un livre
.é les *Préadamites*, où il
ıd faire voir qu'Adam n'est
premier de tous les hommes.
ı homme demeurait en pen-
Notre-Dame-des-Vertus, chez
·es de l'oratoire. Il était tou-
entêté de ses préadamites, et
emment qu'il est mort dans
fantaisie. Il aurait été bien
s'il avait su qu'il y a un
ı qui a fait mention du pré-
ır d'Adam. Mais ce rabbin
ın rabbin, et c'est tout dire.
ue le livre des Préadamites
, il fut condamné à être
par la main du bourreau. Je
l'auteur, qui était de mes
de me l'envoyer avant qu'il
.s en lumière. Il comprit ma
·ie, et me l'envoya avec ce
'Ovide, en changeant le mot
:*m* en celui d'*ignem*.

, nec invideo, sinè me, liber, ibis in ignem (14).

ɜs mélanges de Vigueul-Mar-
la page 144 du premier to-

In fragment de lettre..... ap- quelques circonstances bien s.] Comme je me fie peu à
.e Saint-Romuald, j'ai voulu
'un gentilhomme de beaucoup
:e, qui était alors chez M. le
le Condé, si ce bon feuillant
en la chose. Voici la réponse
ı été faite. « Je crois vous
ıir parler juste sur ce que
me demandez, parce que
: la Peyrère était fort de mes
Il fut arrêté à Bruxelles dans
ɔps que votre auteur rappor-
mais l'anecdote de cela est
'eu M. le prince entra dans
affaire, par le moyen d'un
e son confesseur, qui aimait
la Peyrère, à sa religion près,
il voulait qu'il changeât. On
a donc la machine du préa-
te; on l'arrêta, et on lui fit
dre les suites de ce livre, s'il
hangeait de religion. Le bon
ne, qui n'était pas obstiné
e qui s'appelle religion, en
ɡa bientôt, et son maître lui
» donna de quoi aller querir son
» absolution à Rome, dont il ne fai-
» sait pas grand cas. Il revint chez
» son maître, qui a toujours eu de
» l'amitié pour lui, et qui l'a entre-
» tenu depuis son retour en France,
» chez les pères de l'oratoire, à Paris.
» Je l'ai vu là souvent, et trouvé
» très-peu papiste, mais fort entêté
» de son idée des préadamites, sur
» quoi il a écrit et parlé à ses amis
» en secret jusques à sa mort. Le pro-
» cureur général de cet ordre, qui
» est de mes amis, et qui l'aimait,
» ma donné à dîner avec lui, et lui
» fit avouer qu'il écrivait toujours
» des livres, qu'il m'assura tout bas
» qui seraient brûlés dès que le bon
» homme serait mort. La Peyrère
» était le meilleur homme du mon-
» de, le plus doux, et qui tranquil-
» lement croyait fort peu de chose.

ite du *Ménagiana*, *pag.* 38, *édition de*
•
y est nommé de la Pereyre.

PEIRESC (Nicolas-Claude-Fabri, Seigneur de), conseiller au parlement d'Aix, naquit en Provence (*a*), le 1er. de décembre 1580. Je pourrais joindre beaucoup de choses à celles que Moréri en a dites; mais le peu d'espace qui me reste, eu égard aux lettres de l'alphabet qui suivent le P, me contraint de supprimer beaucoup d'articles, et de passer légèrement sur beaucoup d'autres *. Je dirai seulement que jamais homme ne rendit plus de services à la république des lettres que celui-ci. Il en était pour ainsi dire le procureur général; il encourageait les auteurs, il leur fournissait des lumières et des matériaux; il employait ses revenus à faire acheter, ou à faire copier les monumens les plus rares et les plus

(*a*) *Dans le village de Beaugencier*, *que* Gassendi *nomme en latin* Belgenserium.

* Voilà, comme on l'a dit dans la remarque critique sur l'article Paul, ci-dessus page 475, voilà ce qui peut excuser Bayle de n'avoir pas donné tous les articles qu'il avait annoncés et promis par des renvois.

utiles *. Son commerce de lettres embrassait toutes les parties du monde (A) : les expériences philosophiques, les raretés de la nature, les productions de l'art, l'antiquariat, l'histoire, les langues, étaient également l'objet de ses soins et de sa curiosité. Vous trouverez le détail de toutes ces choses dans sa vie, composée élégamment et savamment par Pierre Gassendi (B). Il ne sera pas inutile de remarquer que cet homme si célèbre par toute l'Europe, et dont la mort fut pleurée par tant de poëtes et en tant de langues (C), et mit en deuil pompeusement les humoristes de Rome (*b*), était inconnu à plusieurs Français, hommes de mérite et d'érudition (D). Il mourut le 24 de juin 1637. Les astrologues avaient prédit qu'il aurait femme et enfans, et néanmoins il ne fut jamais marié (E).

* M. de Tournefort, dans la relation de son *Voyage au Levant*, confirme, dit Joly, ce qu'assure Ménage, que les héritiers de M. de Peiresc, s'étaient chauffés, pendant tout un hyver, des papiers qu'on avait trouvés dans son cabinet.

(*b*) *Voyez la rem.* (B).

(A) *Son commerce de lettres embrassait toutes les parties du monde.*] J'ai su par une lettre de M. l'abbé Nicaise (1), que M. Thomassin Mazaugues (2), conseiller au parlement d'Aix, a *par devers lui* dix mille lettres qui furent trouvées parmi les papiers de M. Peiresc, et qu'il en fait un triage : qu'il y en a quantité que ce fameux sénateur avait reçues d'Holsténius, du père Kircher, du cavalier del Pozzo, de M. de Saumaise, de Seldénus, de Camdénus, de Pignorius, de Gualdo, de MM. du Puy, de M. Rigaut, et de plusieurs autres savans, desquelles il pourrait faire un juste volume *in-4°.*, sous le titre d'*Epistolæ Virorum eruditorum quæ exstant ad Peireskium.* Vous trouverez des choses curieuses touchant ces lettres au commencement du *Ménagiana*, 2e. édition*. Voici un passage de Balzac qui ne sera point ici allégué mal à propos. « Je » demeure d'accord, avec vous, de » ce que vous dites de plus haut et » de plus magnifique de votre ami; » et, si vous me permettez de me » servir en français d'une parole » empruntée de Grèce, j'ajoute que » nous avons perdu en ce rare per» sonnage *une pièce du naufrage de* » *l'antiquité, et les reliques du siè-* » *cle d'or*. Toutes les vertus des » temps héroïques s'étaient retirées » en cette belle âme. La corruption » universelle ne pouvait rien sur sa » bonne constitution, et le mal qui » le touchait ne le souillait pas. Sa » générosité n'a été ni bornée par la » mer, ni enfermée au deçà des Al» pes : elle a semé ses faveurs et ses » courtoisies de tous côtés : elle a reçu » des remercîmens des extrémités de » la Syrie, et du sommet même du » Liban. Dans une fortune médiocre » il avait les pensées d'un grand sei» gneur, et, sans l'amitié d'Auguste, » il ne laissait pas d'être Mécénas » (3). » Encore un autre passage. *Feu M. de Malherbe était un de ses particuliers amis, et m'en parlait quelquefois; mais seulement comme d'un homme extrêmement curieux, grand amateur de relations et de nouvelles, grand chercheur de mé-*

(1) *Datée de Dijon, le 21 de février 1696.*

(2) *Dont il est parlé, tom. X, pag.* 340, *remarque* (B) *de l'article* MARTELLIUS. *Il me fit l'honneur de m'écrire, le 4 de février 1699, un grand détail sur cela, que j'eusse inséré ici à la fin de cette remarque* (A), *si je n'eusse cru que le public le verra dans la préface de l'*Elite *de ces* Lettres, *avant que la seconde édition de ce* Dictionnaire *soit achevée. Cette* Elite *s'imprime à Genève.*

* Les Lettres de Peiresc à Holsténius ont été publiées par M. J. F. Boissounade, dans son *Lucæ Holstenii epistolæ ad diversos*, Paris, 1819, in-8°. Elles avaient été communiquées à l'éditeur par Fauris de Saint-Vincent (mort le 15 novembre 1819), et qui, soit dans le *Magasin encyclopédique*, en 1796, 1805, 1806, 1811 et 1815, soit dans les *Annales encyclopédiques* en 1817, avait successivement publié beaucoup de lettres de Peiresc. Des exemplaires en petit nombre ont été tirés à part : c'est ainsi par exemple qu'a été formé le volume intitulé : *Correspondance inédite de Peiresc avec J. Aléandre, publiée par Fauris de Saint-Vincent*, Paris, 1819, in-8°., tiré à cent exemplaires.

(3) Balzac, lettre à M. l'Huillier. *C'est la IIe. du IIe. livre de la Ire. partie des* Lettres choisies, *pag.* 48, *édition de Hollande.*

t de manuscrits, grand fai- connaissances aux pays s, grand admirateur de tous urs de Leyde, etc., (4).

vie composée..... par Pierre li.] Cet ouvrage est fort esti-elqu'un prétend néanmoins sieurs choses n'y ont pas été portées (5) : je crois que cela les endroits où il s'agit de Sau-n médecin de Castres (6), qui lli quelques faits dont Gas-avait point parlé, oublia d'au- divers éloges de M. de Pei-ie Colomiés a insérés dans sa Orientalis (7) *.

mort fut pleurée..... en tant ues.] Naudé me fournira tout entaire de ce texte. « (8) Je ais... t'entendre un peu dis- sur cette fameuse académie umoristes, où, comme disait r M. le baron de Rians, l'on célébré les obsèques de son, M. l'abbé et conseiller Pei- en plus de quarante sortes gues toutes différentes... (9) ux bien juger de l'estime que it à Rome de cette académie, ue cet ornement de la France, nd fauteur des hommes de , cet abîme de savoir, M. sc, en avait voulu être; et comme il avait honoré cette se académie de son nom, elle t aussi réciproquement hono- mémoire, par des devoirs usque-là elle n'avait rendus ceux par qui elle avait été rnée, et ce encore à cause r vertu et doctrine extraor-e. » Naudé cite là-dessus M. Gassendi, qui dit qu'outre l'oraison funèbre que M. Bouchard y prononça en latin, on y récita plusieurs éloges du défunt en vers italiens, latins et grecs (10); après quoi Naudé observe que le baron de Rians, *qui parle de 40 langues*, et M. Gassendi, *qui ne fait mention que de trois, ont tous deux raison : car*, dit-il (11), *l'on ne célébra les louanges de M. Peiresc dans l'académie, et en présence des cardinaux, qu'en trois langues; mais l'on ajouta par après au recueil qui en fut imprimé à Rome, cette Panglossie*, sive generis humani Lessus in funere delicii sui Nicolai Claudii Fabricii Pereskii, *laquelle contient effectivement les éloges de ce grand personnage, en quarante idiomes, et peu s'en faut que je ne dise aussi en autant de caractères différens. D'où* Scipion de Grammond, *qui était présent à cette cérémonie, et qui mourut quelque temps après à Venise, prit occasion de composer ces vers, pour témoigner combien cette Panglossie était avantageuse, tant audit sieur Peiresc, qu'à la ville de Rome :*

Indus, Arabs, Medus, Gallus, Germanus, Etruscus,
Anglus, Idumæus, Sarmata, Grajus, Iber,
Et quicunque venit gelido de cardine, et usto,
Eoisque plagis, occiduisque sonus;
Omnes Fabricio concordi voce parentant,
Qui nôrat proprios reddere cuique sonos.
Proh superi! quanta est romana potentia, quæ nunc
Tot populis, et tot gentibus ora aperit.
Romanâ verè nunc clauditur orbis in urbe,
Cui tam multifido competit ore loqui.

Balzac témoigne quelque mépris pour la Panglossie (12). « A quoi songe le » seigneur Jean Jacques (13) avec son » épouvantable titre de *Panglossie?* » Pour aller jusqu'à quarante, il faut » qu'il y en ait vingt-trois que Scali- » ger ignorait, et que l'âme du Par- » nasse soit louée en basque et en bas- » breton. Voilà de quoi faire une

ême, lettre XIII, à Chapelain, *liv. II*,

*a perperam nescio quo fato, in Vitâ Gassendo relata, aliàs fortassè do-*lementius, *in* Vitâ Salmasii.

Borel : *son* Auctarium ad Vitam Pei-*primé a la Haye, l'an* 1655.

175 *et seq.*

de Peiresc, par Gassendi, a été im-Paris, 1641, in-4°., et à la Haye, °.; et avec un *auctarium*, par P. Haye, 1655, in-4°. La seconde édition *iothèque historique de la France* men-édition de Quedlimbourg, 1708, in-12. ait aussi partie du tome V des OEuvres di, Lyon, 1658, in-folio. Quant à la française qu'en avait faite François le Dijon, Joly dit que le manuscrit us.

lé, Dialogue de Mascurat, *pag.* 138.

même, pag. 139.

(10) *Et carmina quidem in defuncti laudem italicè, latinè et græcè recitârunt lectissimæ totius urbis ingenia : funebrem verò orationem copiosam sanè, et elegantem pronunciavit Johannes Jacobus Buccardus delectus ad id muneris.* Gassend., *in* Vitâ Peireskii, *lib. VI, p. m.* 349.

(11) Naudé, Dialogue de Mascurat, *pag.* 141.

(12) *On a tort de la nommer* Pandéglossie *dans* Moréri; *et puis, dans les éditions de Hollande, de mettre* Lessus, *au lieu de* Lessus.

(13) *C'est-à-dire* Bouchard, *qui fit l'oraison funèbre, où il se nomma* Johannes Jacobus Buccardus.

» musique enragée sur votre Parnasse. C'est introduire les barbares » dans ce lieu sacré, et n'être pas » moins coupable que ceux qui ou- » vraient les portes d'Italie aux pré- » décesseurs du roi de Suède (14). » Voyez aussi ce qu'il dit dans deux autres lettres au même M. Chapelain (15).

(D) *Il était inconnu à plusieurs français... de mérite et d'érudition.*] Balzac m'en fournit la preuve. « Croyez- » vous, au reste, que M. de la Roche- » foucaut n'avait jamais ouï parler de » notre M. de Peiresc, et que force » autres personnes qui ne sont ni » barbares, ni ignorans, ne le con- » naissaient non plus que lui? Vous » voyez par-là que sa réputation était » bonne, mais que c'est le seigneur » italien qui a entrepris de la faire » grande, et que sa Panglossie est » plutôt un effet de ses sollicitations, » qu'un devoir volontaire dont les » peuples se soient avisés (16). » Voici un second passage : *Je suis très-persuadé du mérite de M. de Peiresc ; mais c'est de sa réputation que je vous parlais, et vous savez qu'il y a un* donum famæ *que tous les doctes ne possèdent pas, et qui fait connaître ceux qui le possèdent, non-seulement du sénat et de l'ordre des chevaliers, mais encore du menu peuple et des artisans* (17).

(E) *Les astrologues avoient prédit qu'il aurait femme et enfans, et néanmoins il ne fut jamais marié.*] Gassendi, l'adversaire redoutable de ces gens-là, ne manque point de leur marquer cette chasse ; car ayant indiqué le jour et l'heure de la naissance de son héros, il ajoute : *Quod attingo solùm, ne videar circà temporis circumstantiam non fuisse satis diligens ; non verò ut faciam hariolandi ansam conjectoribus, quò jam post viri obitum, certiùs quàm antè, fata retexant. Etenim mirum dictu est, quàm multa mentiti astrologi fuerint, seu annos spectes, quibus non vixit ; seu uxorem, et liberos, aliaque, quibus caruerit ; seu cætera multa, quæ* [...] *est consequutus* (18). Il faut donc corriger l'endroit du *Ménagiana*, où nous trouvons ces paroles : « M. Pei- » resc avait laissé à M. Gassendi cent » volumes à choisir dans sa biblio- » thèque ; et il fallut obliger le fils » par la voie de la justice, à exécuter » le testament de son père (19). »

(14) Balzac, lettre XXVI, à Chapelain, *l. IV.*

(15) *La XXVIIIe. du IVe. livre, et la Ire. du Ve.*

(16) Balzac, lettre I *du Ve. livre*, à Chapelain, *pag.* 205, 206.

(17) *Le même*, lettre IV *du même livre, pag.* 212.

(18) Gassendus, *in Vità Peireskii, lib. I, circà init.*

(19) Ménagiana, *pag.* 2 *de la première édition de Hollande. Cette faute a été corrigée dans la seconde édition.*

PÉLIAS, fils de Neptune et de Tyro, fille de Salmonée, fut nourri par une jument (*a*). Il régna dans la Thessalie avec beaucoup d'injustice ; car, après avoir usurpé le trône, il s'y maintint, ou par la mort ou par la persécution de ceux qui avaient le droit de leur côté (A). Il n'osa point employer la violence contre Jason, son neveu, qui alla lui redemander la couronne de son père (*b*); il aima mieux éluder la justice de cette demande en proposant à ce jeune prince une expédition pieuse, et très-propre à le combler de réputation (B). Ce fut la conquête de la toison d'or. Jason s'engagea à cette entreprise. Le bruit ayant couru qu'elle lui avait été funeste, Pélias devint plus hardi dans ses cruautés (*c*). Il en fut puni par les artifices de Médée ; ses propres filles l'égorgèrent sous l'espérance qu'elle leur donna de le faire rajeunir (*d*). Il souhaitait si ardemment qu'elle lui rendît ce service, qu'il lui dit : *Je vous permets de m'écorcher tout vivant, pourvu que vous me remettiez dans l'état d'un*

(*a*) Ælian, Hist. *lib. XII, cap. XLII.*

(*b*) Pindar. od. IV Pythior.

(*c*) *Voyez la rem.* (A).

(*d*) *Voyez* Diodore de Sicile, *liv. IV, ch. LII, et suiv.*

etit garçon (*e*). Quelques-uns isent qu'elle lui redonna la jeu-esse effectivement. Cicéron est e ceux-là; je ne pense point ue tout exprès il ait voulu rendre l'un pour l'autre, com-ne Muret se l'imagine (C). Ja-on en usa généreusement avec es filles de Pélias, et il laissa même le royaume au fils de cet usurpateur (D).

(*e*) *Voyez les paroles de* Varron *dans la remarque* (C).

(A) *Après avoir usurpé le trône, il s'y maintint, ou par la mort, ou par la persécution de ceux qui avaient le droit de leur côté.*] Le royaume appartenait à Éson, et non pas à Pélias. Cela paraît par leur généalogie. Éson était fils de Créthéus (1), qui avait Éole pour père (2); mais Pélias était fils de Neptune (3) et d'une fille de Salmonée, frère de Créthéus (4). J'ajoute que le royaume avait été donné à Éole, tant pour lui que pour sa postérité par Jupiter.

Τάν ποτε
Ζεὺς ὤπασε λαγέτᾳ
Αἰόλῳ, καὶ παισὶ τιμάν.

Quod (regnum) *olim Jupiter dedit populorum duci Æolo et liberis*, ut esset illis *decus* (5). Ainsi, selon les loix de la succession, il appartenait, non à Pélias qui ne descendait d'Éole que par sa mère, mais à Éson qui en descendait par la ligne masculine. Notez qu'Éson et Pélias étaient frères utérins; car Tyro, fille de Salmonée, après avoir eu de Neptune deux jumeaux, Pélias, et Néléus (6), se maria avec Créthéus son oncle, et lui donna trois garçons, Éson, Amythaon, et Pheres (7). Il est clair que Pélias, étant monté sur le trône à l'exclusion d'Éson, était un usurpateur. Éson et sa femme le redoutèrent de telle sorte, qu'ils n'osèrent élever Jason leur fils; mais, dès qu'il fut né, ils le firent porter secrètement dans l'antre de Chiron, et publièrent qu'il était mort; et, afin de mieux tromper le tyran, ils firent toutes les cérémonies des funérailles (8). Ils sauvèrent par ce moyen leur enfant; mais ils ne se garantirent pas eux-mêmes de la cruauté de Pélias; car il contraignit Éson à boire du sang de taureau; il donna ordre que l'on fît mourir Amphinome, femme d'Éson, et il fit tuer Promachus leur fils (9). Ce fut pendant le voyage des Argonautes, et sur un faux bruit qui avait couru de leur mort. Notez qu'Amphinome s'était retirée vers les dieux pénates de Pélias, et, ayant fait contre lui mille imprécations, se poignarda elle-même (10). D'autres disent qu'elle se pendit (11). Je ne parle point de la violence de Pélias envers Sidéro, la belle-mère de Tyro (12). Il la tua sur l'autel même de Junon; ce fut pour venger sa mère Tyro, qui avait été fort maltraitée par cette marâtre. Τελειωθέντες δὲ ἀνεγνώρισαν τὴν μητέρα, καὶ τὴν μητρυιὰν ἀπέκτειναν σιδήρῳ (13). Κακουμένην γὰρ γνόντες ὑπ' αὐτῆς τὴν μητέρα, ὥρμησαν ἐπ' αὐτήν. Ἡ δὲ φθάσασα, εἰς τὸ τῆς Ἥρας τέμενος κατέφυγεν. Πελίας δὲ ἐπ' αὐτῶν τῶν βωμῶν αὐτὴν κατέσφαξε. Καὶ καθόλου διετέλει τὴν Ἥραν ἀτιμάζων. *Qui* (Pélias et Neleus) *cùm ad justam integramque ætatem pervenissent, agnitâ matre, novercam, quòd ejus operâ parentem malè affectam percepissent, facto in eam impetu occiderunt: quæ, tametsi intrà Junonis templum confugere antevertisset, eam tamen Pelias super aram ipsam jugulavit: et in omnibus rebus Junonem negligebat* (14). L'auteur qui m'apprend cela ajoute une chose qui ne sera pas ici hors de propos, c'est que Pélias et

(1) Apollodor., *lib. I, pag. m.* 45.
(2) *Idem, ibidem, pag.* 27.
(3) *Idem, ibidem, pag.* 45.
(4) *Idem, ibidem, pag.* 27, 43.
(5) Pindar. Pythior., od. IV, *pag. m.* 341.
(6) Apollodor., *lib. I, pag.* 43.
(7) *Idem, ibidem, pag.* 45.

(8) Pindar. Pythior., od. IV, *pag.* 341.
(9) Diodor. Siculus, *lib. IV, cap. LI, pag. m.* 241. *Voyez aussi* Apollodor., Biblioth., *lib. I, pag.* 69.
(10) *Idem, ibidem.*
(11) Apollodor., *ibidem.*
(12) Diodore de Sicile, *lib. IV, cap. LXX, pag.* 257, *lui donne ce nom, et par-là* Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *pag.* 541, *a corrigé plusieurs passages.*
(13) *Lisez* Σιδηρῷ, *suivant la correction de* Méziriac, *approuvée par M.* le Fèvre de Saumur, *dans ses* Notes sur Apollodore, *pag.* 268.
(14) Apollodorus, Biblioth., *lib. I, pag.* 45.

Néléus, frères jumeaux, vécurent en dissension, et que Néléus succomba et fut contraint d'aller chercher une autre demeure : Ἐστασίασαν δὲ ὕστερον πρὸς ἀλλήλους, καὶ Νηλεὺς μὲν ἐκπεσὼν, ἧκεν εἰς Μεσσήνην, καὶ Πύλον κτίζει. *Atqui posteà inter se discordiam exercere non desierunt. Neleus demùm regno pulsus Messenam commigravit, et Pylo urbe conditâ, etc.* (15). Diodore de Sicile fait mention de cette discorde des deux frères, et il remarque que Pélias ayant obtenu la ville d'Iolcos, et les pays adjacens, leva une armée, et la mena au Péloponnèse (16). Pausanias raconte que Néléus s'enfuit d'Iolcos, parce qu'il redoutait Pélias (17).

(B) *Il proposa à* Jason *une expédition pieuse, et très-propre à le combler de réputation.*] Une infinité d'auteurs s'accordent à dire, qu'il ne favorisa le dessein des Argonautes, que parce qu'il crut que ce serait le moyen de se défaire de son neveu Jason, dont le mérite lui faisait peur. Citons seulement Valérius Flaccus. Le passage sera un peu long, mais n'importe, puisqu'on y verra un autre fait, c'est-à-dire l'étendue des états de ce tyran.

Hæmoniam primis Pelias frenabat ab annis :
Jam gravis; et longus populis metus : illius omnes,
Ionium quicunque petunt : ille Othryn et Hæmum,
Atque imum felix versabat vomere Olympum.
Sed non ulla quies animo, fratrisque paventi
Progeniem, divûmque minas, hunc nam fore regi
Exitio vatesque canunt, pecudumque per aras
Terrifici monitus iterant, super ipsius ingens
Instat fama viri, virtusque haud læta tyranno.
Ergò anteire metus, juvenemque exstinguere pergit
Æsonium : letique vias, ac tempora versat (18).

Pindare, si je ne me trompe, est le seul qui nous apprenne que Pélias fit entrer dans cette entreprise les intérêts de la religion, et qu'il anima son neveu par ce beau motif (19). *Voici la substance du discours* de ce grand poëte ; je me servirai des paroles de Méziriac. *Jason ayant atteint l'âge de vingt deux ans, sortit de l'antre de Chiron, et revint au logis de son père Éson, où il fut visité d'un grand nombre de ses parens, entre lesquels étaient ses oncles Phères et Amythaon, et ses cousins germains Acastus et Mélampus. Il employa cinq jours entiers à les festiner, et à se réjouir avec eux ; et le sixième jour, avec toute cette compagnie, il s'alla présenter à Pélias, et le somma de lui restituer le royaume qui lui appartenait légitimement. Pélias le voyant si bien accompagné fut contraint de filer doux, et lui répondit qu'il était prêt à lui céder la royauté ; mais qu'il l'exhortait d'exécuter auparavant une entreprise autant pieuse que glorieuse, qui était d'aller en Colchos* * *pour apaiser les mânes de Phryxus, et rapporter en Thessalie la toison d'or, d'autant qu'il y avait fort long-temps que l'ombre de Phryxus lui apparaissait souvent de nuit, l'admonestait d'envoyer quelqu'un en Colchos pour appeler trois fois son âme sur son sépulcre et pour en rapporter la toison d'or ; et qu'ayant consulté l'oracle là-dessus, Apollon lui avait ordonné la même chose. Il ajouta que n'eût été son extrême vieillesse, lui même eût voulu faire ce voyage : mais que Jason n'avait aucune excuse légitime pour s'en exempter, attendu qu'il était en la fleur de ses ans, et en un âge où le désir d'acquérir de la gloire devait avoir plus de pouvoir sur lui, que la vaine ambition de régner. Au reste, qu'il lui promettait et jurait solennellement de lui remettre le royaume aussitôt qu'il serait de retour* (20).

(C) *Cicéron est de ceux-là : je ne pense point que tout exprès... comme Muret se l'imagine.*] Faisons faire ici à M. Ménage l'office de commentateur. « (21) Cette fable d'Éson, rajeunie par » les enchantemens de Médée, est » amplement récitée dans le septième » livre des Métamorphoses d'Ovide. » Mais ce qu'Ovide dit d'Éson en ce » livre, Plaute, dans son Pseudolus

(15) Apollodorus, Biblioth., *lib. I, pag.* 45.

(16) Diodor. Siculus, *lib. IV, cap. LXX, pag.* 258.

(17) Pausan., *lib. IV, pag.* 112.

(18) Valer. Flaccus, Argon., *lib. I, vs.* 22.

(19) *Voyez* Benoît, sur Pindare, ode IV Pyth., *pag.* 355.

* Voyez la note sur la remarque (Q) de l'article Hélène, tom. VII, pag. 540.

(20) Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *pag.* 542, 543. *Ce discours de* Pindare *est dans l'ode IV des Pythiques.*

(21) Ménage, Observations sur Malherbe, *pag.* 349, 350.

» (22), le fait dire de Pélias à un Cui-
» sinier :

» *Quia sorbitione faciam ego te hodiè med,*
» *Item ut Medea Peliam concoxit senem,*
» *Quem medicamento et suis venenis dicitur*
» *Fecisse rursùs ex sene adolescentulum;*
» *Item te ego faciam.* . . . .

» Cicéron dit la même chose sous le nom du vieux Caton, dans le dialogue de la vieillesse : *Quò quidem me proficiscentem haud sanè quis facilè retraxerit; nec sitam quàm Peliam recoxerit.* Cependant, si l'on en croit Ovide et Apollodore, Pélias ne fut point rajeuni par Médée. Il fut, à la persuasion de Médée, égorgé et tué par ses filles, qui pensaient le rajeunir de la même façon que Médée avait rajeuni un vieux belier. Muret, au chapitre X du livre VI de ses diverses leçons, croit que Plaute et Cicéron ont affecté cette méprise de noms; Plaute, dans la personne d'un cuisinier,

» *Qui ne lisait métamorphose aucune;*

» et Cicéron, dans celle d'un vieillard à qui la mémoire manque souvent. Et en cela il a été suivi par Camérarius, par Scioppius, par Freherus, et par plusieurs autres critiques. Pour moi, je suis très-persuadé que Plaute et Cicéron ont parlé tout de bon, et que ce qu'ils disent de Pélias avait été dit par quelques auteurs anciens, qu'ils ont suivi comme Ovide en a suivi d'autres. » M. Ménage ajoute que *ce qu'Ovide dit d'Eson, père de Jason, Phérécyde et Simonide l'avaient dit de Jason même, comme nous l'apprenons de l'argument de la Médée d'Euripide :* Φερεκύδης δὲ καὶ Σιμωνίδης φασὶν, ὡς ἡ Μήδεια ἀνεψήσασα τὸν Ἰάσονα, νέον ποιήσειε. . . . . *Ainsi vraisemblablement quelque ancien avait écrit que Pélias avait été rajeuni par Médée, de même que son frère Eson... et Plaute et Cicéron ont suivi cet ancien, comme Ovide a suivi l'auteur du poëme intitulé* Νόστοι, *c'est-à-dire* les Retours; *car nous apprenons de l'argument de la Médée, ci-dessus allégué, que cet auteur avait écrit d'Eson, dans ce poëme, ce qu'Ovide en a écrit dans ses Métamorphoses.*

(22) *C'est au vers 80 de la IIe. scène du IIIe. acte, pag. m.* 541.

Je ne saurais me persuader que Plaute ait avancé un mensonge afin de garder les bienséances, ou le vraisemblable : on aurait beau me dire cent et cent fois qu'il sied bien à un cuisinier, sur le théâtre, de falsifier une histoire; mais je croirais encore plus malaisément ce que l'on suppose de Cicéron, qu'il a cru que le *decorum* exigeait de lui qu'il fît broncher la mémoire de Caton, vieillard plein de gravité. Il vaut mieux imputer cette méprise à Cicéron même, si méprise y a; et c'est aussi l'une des ressources de Muret. *Tale aliquid hic quoque comminiscendum est: nam aut decorum id et consentaneum Catoni credidit, quod et memoriâ vacillare* γεροντικόν ἐστιν, *et interdùm habet aliquid gravitatis in magnis viris minùs accarata fabularum et talium rerum cognitio : aut hoc quoque inter* μνημονικὰ *Ciceronis* ἁμαρτήματα *numerandum est* (23). Il n'est guère possible de réfuter la prétention de M. Ménage; car les anciens rapportaient si diversement les aventures mythologiques, qu'il n'est pas hors d'apparence que quelques-uns aient débité que Pélias fût actuellement rajeuni. Mais, dira-t-on, s'il avait reçu de Médée ce bon office, c'aurait été avant la discorde qui s'éleva entre elle et Jason. Or quelle apparence qu'avant ce temps-là elle eût voulu conférer un si grand bienfait au meurtrier du père et de la mère de son époux. Cette objection est faible, puisque la plupart des auteurs supposent qu'il ne fit point mourir le père de Jason. La tradition la plus commune est qu'Éson, père de Jason, fut rajeuni par Médée, et il y a des auteurs qui disent qu'il mourut paisible possesseur de son royaume, et qu'il laissa la tutelle de son fils à Pélias (24). Nous avons vu (25) que ce dernier jura solennellement qu'il restituerait le royaume dès que Jason serait de retour. Pourquoi ne croirions-nous pas qu'il y eut des écrivains qui assurèrent qu'il tint sa parole. Dès là on pourrait dire sans

(23) Muret., Variar. Lection., *lib. VI, cap. X, pag. m.* 983.

(24) Scholiastes Homeri in Odyss., *lib. XII : il cite* Phérécydes. *Voyez* Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *pag.* 535.

(25) *Dans le passage de* Pindare, *ci-dessus, citation* (20).

difficulté que Médée le rajeunit à la prière de Jason. Ce qu'il y a de bien certain, est qu'il reste encore des témoignages de la passion avec laquelle il souhaita qu'elle lui fît ce plaisir. Consultez Diodore de Sicile (26) dans l'endroit où il raconte comment Médée, agissant en fanatique, et faisant accroire qu'elle venait du pays hyperboréen pour rendre heureux Pélias et son royaume, persuada à ce prince qu'elle avait ordre de lui redonner la fleur de jeunesse. Mais surtout lisez ces paroles de Varron. *Peliam Medeæ permisisse ut se vel vivum degluberet, dummodò redderet puellum* (27). Observons que les funérailles de Pélias furent célébrées avec beaucoup de magnificence, et que Jason fut l'un des héros qui disputèrent le prix dans les jeux funèbres de cette cérémonie (28). N'est-ce pas un signe que Pélias était mort réconcilié avec son neveu? Il est un peu étrange qu'on ait débité qu'elle rajeunit son mari Jason, car il était fort jeune lorsqu'il l'épousa; et si elle eut le chagrin, quelques années après, de le voir tout disposé à un second mariage, et ce fut à cause qu'elle commençait à vieillir (29). Peut-être qu'un coup de plume donné de travers, ou par l'auteur, ou par le copiste, a été cause qu'enfin il y a eu tradition que cette femme rajeunit Jason. Si, au lieu d'écrire Αἴσων, on écrivit Ἰάσων, il arriva que le fils et l'époux se trouva au lieu du père et du beau-père, je veux dire au lieu du bonhomme Éson, que Médée rajeunit. Cette faute d'écriture ne serait que la transposition d'une lettre, et j'avoue qu'on est plus sujet à cette sorte de transposition en imprimant qu'en écrivant; mais néanmoins les auteurs et les copistes ne s'en garantissent pas autant qu'il serait à souhaiter. On aurait donc quelque lieu de croire que ceux qui ont dit que Médée rajeunit Jason, se fondèrent sur un livre, où par mégarde le mot Ἰάσων s'était glissé à la place du mot Αἴσων. On ne peut pas prétendre cela, à l'égard de l'écrivain cité par M. Ménage (30); car la suite du discours montre qu'il parle du rajeunissement de Jason. Je crois que M. Ménage aurait cité Lycophron, s'il s'était souvenu de ces paroles : *καὶ λέβητι δαιτρευθεὶς δέμας οὐκ ἀσμένως ἔμαρψεν ἐῤῥάου σκύτος* : *Et in lebete corpus excoctus non impunè cepit arietis vellus* (31). Sur quoi Cantérus a fait cette note, *Jasonem à Medeâ recoctum fuisse, notum est.*

Notez que si une femme avait le don qu'on attribuait à Médée, ce serait principalement pour son mari qu'elle le ferait valoir. Ainsi, tout considéré, je ne trouverais plus si étrange que l'on eût dit que Médée redonna la vigueur de la jeunesse, non-seulement aux nourrices (32) de Bacchus, et à leurs maris, à Éson son beau-père, à Pélias, frère d'Éson, mais aussi à son époux Jason. Il est plus étonnant qu'elle s'oubliât : pourquoi souffrait-elle qu'on lui pût dire: *Medice, cura te ipsum*, puisque vous rajeunissez les autres, d'où vient que vous ne vous défaites pas de votre vieillesse? cela vous serait pour le moins aussi utile que le rajeunissement de votre mari. Je finis cette remarque par l'observation d'une méprise d'Alde Manuce le jeune. Il a dit que Pélias était le père de Jason (33).

(D) *Il en usa généreusement avec les filles de Pélias, et il laissa même le royaume au fils de cet usurpateur.*] Elles étaient trois : Jason les maria fort avantageusement : Alcestis, l'aînée de toutes, fut femme d'Admétus. La seconde s'appelait Amphinome, et fut mariée avec Andrémon. La troisième eut pour mari Canas, roi des Phocéens, et fils de (34) Céphale; elle se nommait Évadne. Je tire cela de Diodore de Sicile. Cet historien observe (35) que Jason établit Acaste, fils de Pélias, sur le trône de son père, et néanmoins, peu

(26) Diodor. Siculus, *lib. IV, cap. LII, LIII. Voyez aussi* Hygin, *cap. XXIV.*

(27) Varro, *in* Marcipore, *apud* Nouium Marcellum, *v.* puellos, *pag. m.* 158.

(28) Pausan., *lib. V, pag.* 165.

(29) Diod. Siculus, *lib. IV, cap. LV, p.* 244.

(30) *L'auteur de l'argument de la* Médée d'Euripide.

(31) Lycophron, *vs.* 1313.

(32) Eschylus, *in* Nutricibus Bacchi, *apud autorem argumenti* Medeæ Euripidis.

(33) Aldus Manutius, P. F. in Ciceron., de Senectute, *sub fin.*

(34) *Tiré de* Diodore de Sicile, *lib. IV, cap. LIV, pag.* 243.

(35) *Idem, ibidem.*

ıvant, il avait narré que Pélias
ıt point de fils, craignait d'être
ıé par son frère (36). Qu'on ne
oint pour l'excuser qu'il re-
ıe que les narrations fabuleuses
›utes pleines de variations ; il
rve cela qu'afin qu'on ne le
mne point, si l'on trouve qu'il
›as toujours d'accord avec les
auteurs. Καθόλου γὰρ τοὺς πα-
μύθους οὐχ ἁπλῆν οὐδὲ συμπεφω-
ν ἱςορίαν ἔχειν συμβέβηκε. Διόπερ
θαυμάζειν ἐάν τινα τῶν ἀρχαιο-
ὑνων μὴ συμφώνως ἅπασι τοῖς
ῖς καὶ συγγραφεῦσι συγκρίνωμεν :
scis enim fabulis nulla omninò
ɪx et per omnia sibi consentiens
storia. Haud ergò mirandum
in antiquitatibus illis recensen-
ım poetis et scriptoribus aliis
bique nobis conveniat (37). Mais
:rois pas qu'il ait prétendu que
remarque dût servir à sa justi-
n, en cas qu'il se contredît
ème ; s'il avait eu cette préten-
il aurait été blâmable. Disons
hardiment qu'il mérite ici un
e censure ; car il ne devait pas
er, dans la page 233, l'opinion de
qui disaient que Pélias n'avait
de fils, et, dans la page 243, une
›n toute contraire. Du moins
:-il dû avertir que les uns di-
une chose, et les autres une
Au reste, il a eu sujet de
quer que ses narrations n'é-
pas conformes à celles des au-
crivains. Nous en avons ici un
ɔle ; car nous trouvons, dans
odore (38), qu'Alcestis pendant
de Pélias, fut mariée à Admé-
qui avait rempli les conditions
les que Pélias exigeait de ceux
ı recherchaient (39). Apollodo-
nne quatre filles à Pélias, et les
ne l'une après l'autre (40). Hy-
1) lui en donne cinq, et en rap-
les noms. Pausanias conte que
lles de ce prince, désolées du
eur qu'elles avaient eu de le
tuer en pensant le rajeunir, abandonnèrent le pays, et se retirèrent en Arcadie : elles y moururent et y furent enterrées (42). Cet auteur parle de leur tombeau, et il ajoute qu'aucun des poëtes qu'il a lus, n'a dit comment elles s'appelaient ; mais que le peintre Micon avait marqué sur leur portrait les noms *Astéropée* et *Antinoé*. Il observe ailleurs (43) que l'une d'elles s'appelait Alcestis, dans la représentation des funérailles de Pélias. Je m'étonne qu'il n'eût point lu les ouvrages d'où Apollodore et Diodore avaient tiré le nom de ces filles, ou qu'il n'eût point lu ces deux auteurs. Notons que la femme de Pélias s'appelait Anaxibie, et qu'elle était fille de Bias (44). D'autres la nomment Philomaque ; et la font fille d'Amphion (45).

Idem, ibidem, cap. XLI, pag. 233.
Diod. Sicul., *lib. IV, pag.* 172, *edit. Stephani*, 1559.
Apollodor., *lib. I, pag.* 51 ; Hygin., *I.*
Il demandait qu'on lui amenât un chariot d'un lion et d'un sanglier. Apollodor.,
Apollod., *ibidem*, *pag.* 45.
Hygin., *cap. XXIV.*

(42) Pausan., *lib. VIII, pag.* 165.
(43) *Idem, lib. V, pag.* 245.
(44) Apollod., *lib. I, pag.* 45 ; Hygin., *cap. XIV, pag. m.* 44, *et cap. LI, pag.* 98.
(45) *Idem, ibidem.*

PÉLIAS, était le nom de la lance (*a*) dont on fit présent à Pélée le jour de ses noces (*b*) (A). Il s'en servit dans les combats, et il la donna à son fils Achille, qui la rendit extraordinairement célèbre (*c*). Elle était si pesante, qu'il n'y avait que lui qui la pût darder (*d*). Elle fut faite d'un frêne que Chiron coupa sur la montagne de Pélion (*e*). Voyez Pline (*f*).

(*a*) Ovidius, Metam, *lib. XIII, et alibi.*
(*b*) Scholiast. Homeri in Iliad, *lib XVI, vs.* 140.
(*c*) *Idem, ibidem.*
(*d*) Homer., *ibid.*
(*e*) *Idem, ibidem.*
(*f*) Plin., *lib. XVI, cap. XIII, pag. m.* 248.

(A) *C'était le nom de la lance dont on fit présent à Pélée le jour de ses noces.*] Dans Homère c'est seulement une épithète prise du lieu où Chiron coupa le frêne. Πηλιάδα μελίην : *Peliadem fraxinum* (1). Πηλιὰς μελίη : *Pelias fraxinus* (2). Les latins con-

(1) Homer., Iliad., *lib. XVI, vs.* 143.
(2) *Idem, ibidem, lib. XXI, vs.* 277.

vertirent en nom propre cette épithète.

PELLISSON (Paul), a été l'un des plus beaux esprits du XVIIe. siècle *. La même raison qui m'a empêché de donner un long article de M. Ménage, est cause que je suis ici fort court (a). Tout ce que je pourrais dire de l'honneur particulier que l'académie française fit à M. Pellisson (A), et de la louange qu'il mérita pendant les persécutions qui lui furent faites pour avoir été au service de M. Fouquet; tout cela, dis-je, et plusieurs autres endroits de sa vie ne trouveraient ici aucun lecteur qui n'en eût encore la mémoire toute fraîche. Il ne serait pas moins superflu de rapporter son application à ce que l'on appelait en France la grande affaire; car les plaintes et les railleries des protestans là-dessus sont connues de tout le monde. On est peut-être moins instruit d'une circonstance qui m'a été assurée par quelques personnes, c'est qu'il eût voulu que la grande affaire des conversions eût été toujours conduite selon la route qui avait toujours été suivie plusieurs années, sans aucun recours à ces dragonnades, qui seront éternellement l'horreur des honnêtes gens, de quelque nation, et de quelque religion qu'ils soient. Il travaillait depuis long-temps à un grand ouvrage de controverse sur l'eucharistie, qu'il n'eut pas le temps d'achever. Il en a paru quelque chose après sa mort (B). On y trouve la subtilité de son esprit, c'est tout ce qu'il y pouvait mettre. On la trouve aussi dans ses réflexions sur les différends de la religion (C), où il n'eut garde d'oublier ce que l'église romaine prétend être le grand écueil des protestans, je veux dire les difficultés de la voie de l'examen. Cet écueil, si écueil y a, est plutôt celui de Rome, que celui de Genève, comme je l'ai dit ailleurs (D). J'en parle encore ci-dessous, et je dirai par occasion qu'il y a des gens qui trouvent fort vraisemblable que presque personne ne se sert jamais de la voie de l'examen proprement dit, quoiqu'on en parle beaucoup. Je ne sais même si l'on ne pourrait pas assurer que les obstacles d'un bon examen ne viennent pas tant de ce que l'esprit est vide de science, que de ce qu'il est plein de préjugés (E). On aurait tort d'imputer aux protestans les bruits qui coururent, que M. Pellisson refusa de se confesser pendant sa dernière maladie (F). Son frère aîné mourut jeune *, et avait déjà pris place entre les

* Leclerc reproche à Bayle de ne parler ni du lieu, ni de l'année de la naissance de Pellisson ; et il rapporte des opinions diverses sur ces deux points. Le père Niceron et l'abbé Olivet le disent né à Béziers. Mais l'abbé Faur-Ferriès, son cousin, le dit de Castres. Quant à l'année, d'Olivet et Niceron disent 1624; Rocolles dit le 30 octobre 1628; mais Joly pense que 1628 est une faute d'impression, et qu'il faut laisser 1624. Du reste, Joly transcrit un *Mémoire* (de Faur-Ferriès) *dans lequel on donne les éclaircissemens proposés par M. le président Bouhier, et où l'on a joint plusieurs faits particuliers qu'on a cru pouvoir servir à celui qui veut écrire la vie de M. Pellisson*. Ce mémoire est long et très-curieux.

(a) L'éloge *et* l'abrégé de la vie de M. Pellisson *se trouvent dans plusieurs livres nouveaux, qui courent par toute la terre, comme le* Mercure Galant, *le* Journal des Savans, *le* Mercure Historique, *les* Lettres Histor., *etc*.

* Il n'était pas jeune, dit Leclerc, puisqu'il mourut en 1677, âgé d'environ cinquante ans. Il avait fait imprimer dès 1647.

'b). Cette famille a pro-
ısieurs personnes illus-

devais pas omettre que
ıce sur les Œuvres de
est un chef-d'œuvre. Il
outer aux trois ou qua-
:aces dont j'ai parlé ci-
c), elle est très-digne
:es que M. Costar lui a
(d).

st auteur d'un livre anonyme inti-
ınges des divers problèmes, *impri-*
:s, *l'an* 1647, in-12. *Voyez les*
: de Castres, de Pierre Borel.
s l'article CALVIN, *tom. IV, pag.*
ırque (F) *à la note, citation* (20.
ostar, lettres CCLXVIII, *et*
III *de la Ire. partie.*

'honneur particulier que l'a-
française rendit à M. Pel-
‹ L'ACADÉMIE FRANÇAISE ayant
d'entendre en pleine assem-
ı lecture de cet ouvrage (1),
était encore que manuscrit,
ues jours après, elle ordon-
son propre mouvement, en
r de l'auteur, que la premiè-
ce qui vaquerait dans le corps,
rait destinée, et que cepen-
il aurait droit d'assister aux
blées, et d'y opiner comme
micien ; avec cette clause :
la même grâce ne pourrait
être faite à personne, pour
que considération que ce fût. »
ouverez ces paroles dans l'His-
e l'Académie Française (2) :

*ıt-à-dire de l'*Histoire de l'Académie
Cet ouvrage de M. Pellisson *a toujours*
ır un chef-d'œuvre. Voyez M. Baillet,
ı des Savans, sur les Critiques hist.,
: [Joly observe que sous le rapport de
de, l'*Histoire de l'Académie*, par Pel-
: mérite pas toutes les louanges qu'on lui
ı ; aussi d'Olivet, continuateur de Pel-
t-il beaucoup corrigé dans l'édition qu'il
avec une suite de sa façon, 1729, deux
•.; 1730, deux vol. in-12; 1743, deux
ı. D'Alembert a donné une *Histoire des*
de l'Académie française, morts depuis
u'en 1771, Paris, 1787, six vol. in-12.
ier volume avait été publié, dès 1779,
itre de : *Eloges lus dans les séances de*
ıie française, in-12. M. Raynouard,
ı perpétuel de l'une des classes de l'in-
adémie française), s'occupe depuis long-
ıme Histoire de l'Académie française.]
la page 369, *édition de Paris*, 1672,

elles y sont suivies du remercîment que cet auteur prononça dans cette assemblée, le 30 de décembre 1652.

(B) *Il a paru quelque chose* de son ouvrage sur l'eucharistie.] Voyez l'extrait que M. de Beauval en donne dans son Histoire des Ouvrages des Savans (3), et celui de M. Cousin (4).

(C) *Ses réflexions sur les différens de la religion.*] La première partie de cet ouvrage fut imprimée à Paris en deux volumes *in*-12, l'an 1686. Voyez l'extrait qui en fut donné dans les Nouvelles de la République des Lettres (5). L'année suivante l'auteur le fit réimprimer avec l'addition d'un nouveau tome, intitulé : *Réponse aux Objections d'Angleterre et de Hollande, ou de l'Autorité du grand nombre dans la religion chrétienne.* Voyez le Journal des Savans (6). Quelque temps après il y joignit un autre tome, divisé en quatre parties, et intitulé : *Les Chimères de M. Jurieu : Réponse générale à ses Lettres pastorales de la seconde année contre le Livre des Réflexions, et Examen abrégé de ses Prophéties.* On devine facilement les avantages qu'un esprit aussi délié que celui-là put remporter sur un interprète chimérique de l'Apocalypse. On a réimprimé en Hollande tous ces ouvrages de M. Pellisson. Voyez le Journal de Leipsic (7). Ils composent les trois premières parties des réflexions sur les différends de la religion. La quatrième partie fut publiée à Paris l'an 1692, et a pour titre : *De la Tolérance des Religions. Lettres de M. de Leibniz et Réponses de M. Pellisson.* Voici la note marginale que l'on trouve à la première page. *Ces objections sont de M. de Leibnitz, assez connu par son mérite. Elles furent envoyées en France par Madame la duchesse d'Hanovre à madame l'abbesse de Maubuisson sa sœur. On n'en savait point l'auteur en ce temps-là.* Ceux mêmes qui savent par mille preuves l'étendue de génie de M. Leibnitz, ne peuvent assez admirer qu'il

(3) *Mois d'août* 1694, *pag.* 513 *et suiv.*
(4) *Dans le* XXe. Journal des Savans *de* 1694.
(5) *Mois de juillet* 1686, *art. I. Voyez aussi le* Journal des Savans, *du* 29 *d'avril* 1686.
(6) *Du* 12 *d'avril* 1688, *pag.* 540, *édition de Hollande.*
(7) *Mois de novembre* 1689, *pag.* 564; *et au Supplément, tom. I, pag.* 609.

puisse écrire aussi purement en français que ces objections sont écrites. Il est des ces hommes rares qui ne trouvent point de bornes dans la sphère du mérite humain; ils la remplissent toute.

(D) *La voie de l'examen. . . . est plutôt* l'écueil *de Rome, que celui de Genève, comme je l'ai dit ailleurs.*] Voyez l'article de M. Nicolle (8), vous y trouverez que ce docteur, après avoir objecté de grandes difficultés, n'a pu répondre à celles qu'on lui a faites. L'ordre voulait qu'il satisfît aux objections qu'on lui rétorqua, et qu'il nettoyât la voie de l'autorité. Les embarras, ou pour me servir d'un vieux terme très-expressif, les *encombriers* qu'on y avait entassés, demandaient incessamment tout le travail de ses mains; et cependant il renvoya cette affaire à une autre fois, et même il n'osa pas y engager sa parole positivement. Voici comment il s'exprima (9): *Au reste, M. Jurieu traitant dans son livre deux questions principales, l'une du système de l'église, l'autre de l'analyse de la foi, je n'ai dessein dans ce traité de m'attacher qu'à la première, en y joignant les conséquences qui y ont du rapport, et que M. Jurieu traite en divers endroits, et principalement dans son IIIe. livre. On verra dans la suite s'il y aura la même utilité à traiter de l'analyse de la foi. Mais la question de l'église est assez importante pour être examinée séparément, et par un ouvrage à part. Et c'est ce qu'on s'est proposé de faire ici.* Une infinité de gens ont jugé que ce partage fut fait avec artifice. L'une des deux pièces fut prise, et l'autre laissée: c'est que l'une promettait que pour le moins la victoire serait disputée, au lieu que l'autre menaçait d'une défaite inévitable. Sur quoi il y a des gens qui ont conclu que M. Nicolle savait très-bien que la voie de l'autorité n'est qu'une chimère. D'autres plus sages se sont contentés de croire qu'il ne doutait point que ce ne fût le chemin que Dieu a marqué aux simples, quoiqu'il ne soit pas possible de satisfaire aux objections des protestans: de sorte que son silence ne doit point passer pour une preuve d'hypocrisie; mais pour un effet de cette prudence qui ne permet pas qu'on fasse connaître aux hérétiques qu'il y a des vérités importantes qu'on ne peut bien soutenir contre les difficultés des adversaires. Je ne me mêle point de juger de ce qui se passe dans le cœur de l'homme, je n'ai donc garde de dire que M. Nicolle n'était pas persuadé de ce qu'il a dit dans l'un de ses livres. « Dieu n'a pas seulement » livré le monde corporel aux disputes des hommes, selon l'Écriture, mais, par un effet bien plus terrible de sa justice, il leur a même » en quelque sorte abandonné les divins mystères et les vérités saintes » qu'il leur a révélées, en permettant qu'elles fussent exposées à leur » contradiction, qu'elles devinssent » le sujet de leurs contestations, et » que des sophistes téméraires s'en » jouassent avec insolence dans leurs » discours et dans leurs écrits. Il est » vrai que l'on ne peut pas tout-à-fait dire de ces sortes de disputes » ce que le sage dit de celles qui ont » pour objet les choses de la nature, » que les hommes par toutes leurs » recherches n'arrivent jamais à en » connaître la vérité : *Mundum tradidit disputationibus eorum, ut numquàm inveniant opus quod operatus est.* Il est certain au contraire » qu'elle ne laisse pas de paraître, » et même d'éclater parmi les nuages que l'on tâche de répandre pour » l'obscurcir, et que les personnes » humbles, sincères et intelligentes » ne laissent pas de la découvrir » parmi ces embarras de questions et » de fausses subtilités dont on s'efforce de l'envelopper (10). » Cela signifie que la controverse sur la voie de l'autorité, et sur la voie de l'examen, n'est pas une de ces choses que Dieu a livrées à la dispute des hommes, sans leur permettre de découvrir jamais ce qu'il a fait. Or quelques-uns s'imaginent que M. Nicolle croyait le contraire: il avait mille objections terrassantes contre la voie de l'examen: il savait qu'on les rétorque contre la voie de l'autorité, et qu'on y en joint de nouvelles qu'il

(8) Remarque (C).

(9) Nicolle, de l'Unité de l'Église, *à la fin de la préface.*

(10) Préjugés légitimes contre les Calvinistes, *à la préface.*

lui était impossible de résoudre. Il croyait donc que la voie par laquelle il faut discerner les vérités révélées, est toute semblable aux ouvrages de la nature, sur lesquels Dieu nous permet de disputer, sans souffrir que nous en découvrions jamais le mystère (11). Encore un coup, je n'ai pas la témérité de juger de la conscience d'autrui.

M. Pellisson n'a pas été plus heureux que M. Nicolle, à l'égard de la défensive. J'avoue qu'il n'a pas eu beaucoup de peine à ruiner la distinction de l'examen d'attention, et de l'examen de discussion, et quelques autres; mais enfin il s'est trouvé court comme ses confrères, quand il a fallu résoudre la rétorsion, et aplanir les difficultés de la voie de l'autorité. De sorte que nous pouvons répéter ici qu'il eût mieux valu, pour l'une et pour l'autre église, de ne remuer jamais cette question (12). *Rien n'est plus pernicieux que la méthode de M. Nicolle; car enfin s'il pouvait une fois persuader le monde qu'il est impossible de trouver la vérité par la voie de l'examen, comme il y travaille de toute sa force, il verrait bientôt qu'il n'a travaillé qu'à établir le pyrrhonisme, et par conséquent qu'à ruiner la religion. Chacun ferait alors ce raisonnement : il est impossible de trouver la vérité par la voie de l'examen. C'est de quoi M. Nicolle nous a convaincus. Il est évident qu'on ne saurait la trouver par la voie de l'autorité, et ceci est tout autrement certain que le reste. Quel autre parti y a-t-il a prendre, que de renoncer pour un bon coup à l'espérance de jamais connaître cette vérité que tant de gens cherchent, et qu'il paraît bien que personne ne saurait trouver? C'est là l'effet naturel de la méthode de M. Nicolle; d'où l'on peut conclure combien elle est pernicieuse. Car enfin rien n'est plus opposé à la religion que le pyrrhonisme. C'est l'extinction totale, non-seulement de la foi, mais de la raison, et rien n'est plus impossible que de ramener ceux qui ont porté leur égarement jusqu'à cet excès* (13). Ces paroles sont d'un habile homme (14), qui a médité long-temps, qui possède à fond l'art de raisonner *, et qui a fait à M. Nicolle plusieurs objections nouvelles. Car non-seulement il montre qu'afin d'employer avec prudence la voie de l'autorité, il faut connaître quelle est l'église qui possède l'autorité; mais aussi que les raisons de M. Nicolle nous conduiraient nécessairement à la doctrine de la probabilité dans toute son étendue. Ce dernier point serait fort contraire à M. Nicolle, qui a combattu si solidement le dogme de la probabilité. L'autre point embrasse une infinité de discussions. On ne peut connaître où réside l'autorité, qu'en examinant quelles sont les marques de l'église qui la possède. *Il faut savoir le nombre précis de ces marques. Il faut savoir non-seulement qu'il y en a tant, mais encore qu'il n'y en a pas davantage* (15). Il faut savoir si ceux qui en comptent cent, sont plus raisonnables que ceux qui en comptent quinze, ou douze, ou dix, ou six, ou seulement quatre. Quand on aura fixé le nombre des marques, il faudra examiner si elles conviennent à l'église romaine plutôt qu'à l'église grecque. Tout cela demande un long travail, et une suite pénible de discussions; de sorte qu'ayant voulu éviter la voie de l'examen, on s'y retrouve néanmoins nécessairement.

Il est à craindre qu'il ne s'élève un tiers parti, qui enseignera que les hommes ne sont conduits à la vraie religion, ni par la voie de l'autorité, ni par la voie de l'examen, mais les uns par l'éducation, et les autres par la grâce. L'éducation, sans la grâce et sans examen, persuade simplement. La grâce avec l'éducation, et quelquefois sans l'éducation et sans examen,

(11) *Mundum tradidit disputationibus eorum, ut nunquàm inveniant opus quod operatus est.* Salomon, *in* Ecclesiast., *cap. III, vs.* 11.

(12) *Voyez l'article* Nicolle, *dans ce volume, pag.* 146, *remarque* (D).

(13) La Placette, Traité de la Conscience, *pag.* 377. *Il avait dit, dans la page* 370, que rien n'est plus faux, rien plus pernicieux, que cette objection de M. *Nicolle* : qu'elle roule sur des suppositions très-certainement contraires à la vérité, et qu'elle n'est propre qu'à bannir la certitude de la foi et de la morale, et à établir un pyrrhonisme universel dans la religion.

(14) *Ci-devant ministre en Béarn, et présentement à Copenhague.*

* Voyez les notes sur la remarque (D) de l'article Maimbourg, tom. X, pag. 135.

(15) La Placette, Traité de la Conscience, *pag.* 372.

ou avec un examen superficiel, persuade salutairement. *Gratiâ Dei sum quod sum*, doit dire chaque orthodoxe ; par la grâce de Dieu je suis ce que je suis. Je suis orthodoxe *par grâce* (16), *et cela non point de moi*, *c'est le don de Dieu*, *non point par mes œuvres*, par des recherches, par des discussions, *afin que nul ne se glorifie*. Que l'examen soit facile, ou du moins possible ; qu'il soit malaisé ou même impossible ; une chose et très-certaine, c'est que personne ne s'en sert (17). La plupart des gens ne savent point lire : parmi ceux qui savent lire, la plupart ne lisent jamais les ouvrages des adversaires ; ils ne connaissent les raisons de l'autre parti, que par les morceaux qu'ils en trouvent dans les écrits de leurs autêurs. Ces morceaux ne représentent qu'imparfaitement et très-faiblement les droits du parti contraire. Pour connaître la force des objections, il faut les considérer placées dans leur système, liées avec leurs principes généraux et avec leurs conséquences et leurs dépendances. Ce n'est donc point examiner les sentimens de son adversaire, que de comparer simplement la réponse de nos auteurs avec l'objection qu'ils rapportent ; c'est juger de la force d'une roue par les seuls effets qu'elle peut produire étant détachées de sa machine. On ne peut donner à cela le nom d'examen qu'abusivement. Pour ce qui est des docteurs qui mettent le nez dans les ouvrages de l'adversaire, ils emploient toutes les forces de leur esprit, non pas à chercher s'il a raison, mais à trouver qu'il a tort, et à inventer des réponses. Toutes les réponses qu'ils inventent leur paraissent bonnes, parce qu'ils ne se défont jamais de la forte persuasion qu'il est hérétique. Cela non plus ne saurait être nommé examen qu'abusivement. La première chose qu'il faudrait faire, si l'on voulait bien examiner, serait de douter de sa religion : mais on croirait offenser Dieu, si l'on formait là-dessus le moindre doute ; on regarderait ce doute comme une funeste suggestion de l'esprit malin : ainsi l'on ne se met point dans l'état où saint Augustin remarque qu'il se faut mettre, quand on veut bien discerner l'orthodoxie d'avec l'hétérodoxie. Il faut, selon lui, se dépouiller de la pensée que l'on tient déjà la vérité. *Ut autem faciliùs mitescatis, et non inimico animo vobisque pernicioso mihi adversemini, quovis judice me impetrare à vobis oportet, ut ex utrâque parte omnis arrogantia deponatur. Nemo nostrûm dicat jam se invenisse veritatem : sic eam quæramus, quasi ab utrisque nesciatur. Ita enim diligenter et concorditer quæri poterit, si nullâ temerariâ præsumptione inventâ et cognitâ esse credatur* (18). Ceux qui disent que la corruption du cœur empêche l'homme hérétique de trouver la vérité, se trompent souvent, s'ils entendent que l'inclination à l'ivrognerie, à la paillardise, et aux autres plaisirs du corps, ou bien l'orgueil, l'avarice, etc., séduisent son jugement (19) ; mais ils ne se trompent pas, s'ils entendent que sa préoccupation l'empêche de découvrir les bonnes preuves. Il examine les raisons des orthodoxes, tout plein de cette persuasion qu'il possède la vérité, et qu'il offenserait Dieu, s'il s'imaginait que les preuves du parti contraire sont solides. Il croit agir en fidèle serviteur de Dieu, s'il regarde ces raisons comme des sophismes, et s'il emploie toute l'attention de son âme à inventer des réponses ; et il ne saurait croire que ses réponses soient mauvaises, puisque selon lui elles combattent l'erreur, et sont destinées au maintien de la vérité. Il se trompe, s'il s'imagine qu'il a bien examiné le système de l'autre parti. Mais dites-moi, je vous prie, les orthodoxes n'ont-ils pas une semblable persuasion, quand ils examinent la cause des hérétiques ? Les uns et les autres sont semblables aux plaideurs : ils ne trouvent jamais solides les raisons de leurs parties ; il ont beau lire et relire les papiers qu'elles produisent, ils croient que ce ne sont que des chi-

(16) *Conférez l'*Épître aux Éphésiens, *chap. II, vs.* 8 *et* 9.

(17) *Notez que c'est le discours, non pas de l'auteur de ce livre, mais de ce tiers parti qu'on pourrait craindre. Il faut noter cela en plusieurs autres endroits.*

(18) August., contrà epist. fundam., *cap. III.*

(19) *Voyez le* Commentaire philosophique sur Contrains-les d'entrer, *part. II, chap. X, pag.* 548 *et suivantes ; et part. IV, pag.* 217 *et suiv.*

; et après même que les juges
ternes et souverains les ont con-
nés, ils croient avoir raison ; ils
ppelleraient à un autre tribunal
en avait. D'où vient cela? N'est-
as de ce qu'ils examinent tout
une forte prévention d'avoir la
ce de leur côté? Rien n'est plus
ble de nous convaincre de l'inu-
é de tout examen qui ne se fait
sans prévention, que ce qui arrive
les jours aux nouvellistes. Ils se
uadent que le parti qu'ils épou-
a la justice de son côté, et ils
aitent passionnément qu'il triom-
. Ils sentiraient un chagrin mor-
si quelque lumière vive se
entait à leurs yeux, qui les con-
quît du droit et de la bonne
une du parti contraire. Voici l'ef-
de ces passions. Ils ne lisent les
ifestes et les relations de l'enne-
que comme des faussetés : quel-
probables que soient ses raisons,
es rejettent; ils appliquent tout
esprit à considérer ce que l'on
ut répondre. Or, pendant qu'ils
attentifs aux apparences spécieu-
le la réponse, et nullement atten-
au beau côté de l'objection, ils
quièrent jamais d'autre connais-
e que celle qui flatte leurs préju-
S'il court de mauvaises nouvelles,
ont incrédules; ils inventent cent
ons pour les combattre; ils ne
pliquent qu'à cela. S'il en court
onnes, leur crédulité n'a point
bornes (20); les apparences les
faibles leur tiennent lieu de forte
ve; ils travaillent ardemment à
uyer ces apparences; ils éloignent
leur imagination les apparences
traires; et ils passent ainsi l'année
chagrin et sans inquiétude, grâ-
à leur industrie qui écarte les
ets désagréables, et qui crée en
de beaux fantômes de jour en
r. Il n'y a qu'une évidence incon-
able qui les puisse détromper; et
examinent profondément, ils se
rront rendre témoignage qu'ils se
ent des mêmes raisons pour se flat-
, dont ils ne tiendraient nul
pte si elles étaient alléguées en
eur de l'ennemi. N'est-il pas vrai
que si l'on n'examine pas mieux le pour et le contre, dans les matières de religion, que dans les affaires du temps, cela ne mérite pas le nom d'examen? Et n'est-il pas vrai que le même esprit qui règne ordinairement dans les nouvellistes, ardemment affectionnés à un parti, règne dans la plupart des personnes passionnées pour leur religion? Une bataille perdue afflige le nouvelliste : une bataille gagnée lui donne un très-grand plaisir. C'est pour cela qu'il épuise toutes les forces de son esprit à se convaincre que la bataille est gagnée; et si les preuves du contraire ne sont pas inconstestables, s'il y a trois probabilités à alléguer pour le gain, contre dix ou douze probabilités pour la perte, il se convainc qu'elle est gagnée. On n'a pas moins de plaisir dans une dispute de religion, lorsqu'on croit que l'adversaire est battu : on n'aurait pas moins de chagrin si l'on voyait son triomphe. Ainsi, de part et d'autre, le chagrin à éviter, le plaisir à se procurer, empêchent que l'on n'examine équitablement, et font qu'on emploie double poids et double mesure.

Voilà ce qu'on pourrait craindre qu'un tiers parti ne vînt avancer, soutenant le droit et niant le fait; soutenant qu'il faut se conduire par la voie de l'examen, et que néanmoins personne ne marche par cette voie. Quoi qu'il en soit, la différence est fort grande dans l'événement; car au lieu que ceux qui errent deviendraient peut-être orthodoxes, s'ils n'étaient persuadés qu'ils le sont déjà, les orthodoxes se garantissent peut-être de l'hérésie, parce qu'ils retiennent fermement la prévention qu'ils sont orthodoxes.

(E) *Les obstacles d'un bon examen .... viennent de ce que l'esprit.... est plein de préjugés.*] Ceci n'a guère besoin de commentaire après ce qu'on vient de lire. L'exemple des plaideurs et des nouvellistes, dont je viens de me servir, est très-propre à faire comprendre qu'un homme qui est juge et partie est peu en état de bien discerner la vérité et la fausseté. Il y a deux fortes raisons qui ont établi qu'il soit défendu à l'homme de soutenir ces deux personnages tout à la fois : l'une est prise du danger qu'il y au-

(20) *Notez qu'il y a une autre sorte de nouvel-*
s : ils sont ingénieux à s'affliger; ils croient
u'ils craignent, et non pas ce qu'ils souhai-
.

rait qu'il ne prononcât en sa faveur, lors même qu'il connaîtrait son injustice; l'autre vient du péril qu'il y aurait qu'il ne crût avoir raison, lors même que la bonne cause de sa partie serait aisée à connaître. Dans les disputes de religion chacun est juge et partie; car on n'examine point les raisons de son adversaire après s'être revêtu d'un esprit sceptique et pyrrhonien : on croirait commettre un crime, si l'on se mettait en cet état; on examine donc étant bien persuadé que la religion que l'on professe est la seule véritable. Et nous voilà presque dans les passions des nouvellistes exposées ci-dessus. Trois probabilités du côté de notre préoccupation prévalent sur dix ou douze de l'autre côté; et cela parce que l'attention de notre esprit se porte infiniment plus vers les probabilités qui plaisent, que vers celles qui chagrinent. M. Nicolle confirme cette pensée. *Quelque infinie que soit la disproportion qu'il y a entre Dieu et les créatures, entre les choses éternelles et les temporelles, on ne laisse pas de préférer tous les jours à Dieu et aux biens éternels les moindres plaisirs, et les moindres intérêts du monde; parce que l'on sent vivement ces intérêts et ces plaisirs, et qu'au contraire on ne conçoit Dieu et les choses éternelles que faiblement. C'est en cette même manière que l'esprit se laisse emporter par les plus vaines lueurs, et les plus mauvaises raisons Il n'a pour cela qu'à s'y appliquer fortement. Car cette application fait qu'il ne voit que celles-là, et qu'il s'en remplit tellement, que toutes les autres raisons n'y peuvent trouver d'entrée. La plupart des questions ne se doivent décider, que par la comparaison des raisons de part et d'autre. Et c'est presque toujours être téméraire, que de se déterminer sur celles d'un seul parti. Mais qu'il est aisé de s'égarer dans cette comparaison, ou de n'y procéder pas de bonne foi! combien y en a-t-il qui n'ont pas assez d'étendue d'esprit pour comprendre tant de choses tout à la fois? S'ils s'attachent à la considération d'une raison, ils oublient les autres, et ainsi ils ne les comparent pas véritablement. C'est leur application présente qui les détermine, et c'est leur passion qui les applique; et par conséquent c'est leur inclination et non leur lumière qui est le principe de leur persuasion. Ce qu'il y a de plus terrible en cela, est qu'étant si facile d'une part que les hommes tombent dans l'erreur et l'illusion, il est très-difficile de l'autre qu'ils s'en retirent, parce qu'ils ne connaissent point les défauts qui les y ont engagés, et que n'ayant point d'autres yeux spirituels pour les discerner, ils jugent d'eux-mêmes et des autres par ces yeux mêmes qui sont malades.* Ita fit ut animus de se ipso tùm judicet, cùm id ipsum quo judicat ægrotet (21). Prenez bien garde, 1°. qu'en certain cas la vérité qui nous fâche est si manifeste, que l'on ne saurait venir à bout de la méconnaître; 2°. qu'il y a des procès civils et des controverses, où la vérité est si difficile à démêler de la fausseté, que les juges les plus désintéressés, et que les pyrrhoniens mêmes les plus habiles ne sauraient de quel côté se tourner. Il est donc vrai que les préjugés et les passions n'aveuglent pas en toutes rencontres, et que les difficultés de l'examen sont quelquefois dans les objets.

(F) *On aurait tort d'imputer aux protestans les bruits... qu'il refusa de se confesser pendant sa dernière maladie.*] Plusieurs personnes, après avoir lu la gazette de Rotterdam, du lundi 16 février 1693, crurent que tout le mémoire qu'on y avait inséré, concernant M. Pellisson, était une pièce forgée dans la même ville, et que l'auteur de cette gazette, par des raisons de prudence, n'avait pu se dispenser de publier ce mémoire. Cette opinion n'était pas exactement vraie; car il est certain qu'on avait reçu en Hollande plusieurs lettres écrites de France, qui assuraient que tout Paris était choqué de la manière dont M. Pellisson avait refusé de se confesser. Ainsi ces paroles de la gazette, *M. Pellisson passa hier de ce monde à l'autre, sans avoir voulu entendre personne sur le sujet de la religion, sans communion et sans confession* (22), n'étaient pas de l'invention du grand et mauvais nouvel-

(21) Nicolle, *préface des* Préjugés légitimes, *pag.* * 4, *édition de Hollande.*

(22) Gazette de Rotterdam, *du* 16 *de février* 1693, *à l'article de Paris, du* 9 *de février.*

iste sur qui les soupçons tombèrent. Cela était fondé sur diverses lettres qu'on avait reçues de France. Mais, dira-t-on, ces lettres n'avaient-elles pas été écrites par des protestans de Paris? je n'en sais rien; je sais seulement que les catholiques de Paris furent les premiers qui débitèrent cette nouvelle et qui en murmurèrent. Mademoiselle de Scudéri, intime amie du défunt, fut affligée de ce bruit, et pria M. de Meaux de lui apprendre la vérité. Ce prélat lui écrivit une lettre qui fut imprimée. Il parut d'autres écrits et en France et en Hollande, et peu après on ne parla plus de cela. Ce qu'il y eut d'incontestable, fut que M. Pellisson mourut sans avoir communié, et sans s'être confessé. Il y eut là-dessus trois sortes de jugemens, comme il arrive presque toujours. Les amis de M. Pellisson soutinrent, conformément au narré de M. de Meaux, qu'il avait mandé un confesseur; mais que sa fluxion le suffoqua avant que l'heure marquée à ce confesseur fût venue *. Ses ennemis donnèrent le plus mauvais tour qu'ils purent à toutes les circonstances. Les personnes neutres se contentèrent de dire qu'il fallait laisser toute cette affaire au juge des cœurs, et n'affirmèrent que le fait, savoir que M. Pellisson ne s'était pas confessé. Quant au reste, ils condamnèrent ceux qui débitèrent qu'il mourut SANS AVOIR VOULU ENTENDRE PERSONNE SUR LE SUJET DE LA RELIGION (23); car cela suppose qu'il y eut des gens qui se présentèrent pour lui parler de religion, et qu'il refusa de les entendre. Or, disent-ils, cela est très-faux. Ils ajoutent qu'il est arrivé à plusieurs personnes pieuses d'avoir différé leur confession et leur communion dans leurs maladies; soit parce qu'elles ne croyaient pas être aussi malades qu'elles l'étaient; soit parce que des raisons de famille demandaient qu'on ne les crût pas au bord de la fosse (24). De tels délais où la conscience n'a point de part, peuvent être cause qu'un homme meure sans confession. Quoi qu'il en soit, on alléguera sans doute contre M. Pellisson un historien catholique (25), dont l'ouvrage fut imprimé à Paris avec privilége du roi, l'an 1694. Vous trouverez ces paroles à la page 223 du IIe. tome : *on parlait diversement de la religion de Paul Pellisson : les uns disaient qu'il n'en avait aucune; qu'il ne faisait que s'accommoder au temps; et que selon lui la religion du prince et celle qui servait le plus à son ambition était toujours la meilleure : d'autres l'ont cru protestant dans l'âme; et d'autres catholique de bonne foi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a professé ces deux religions en divers temps de sa vie, et qu'il a paru zélé dans l'une et dans l'autre. Mais à l'heure de sa mort, il n'en professa aucune ouvertement; car il ne voulut point participer aux sacremens de l'église romaine, ni n'osa se dire huguenot; mais il persista jusqu'à la fin dans un silence profond, dont il n'y a que Dieu qui sache les causes* (26). Mais ceux qui savent que cela n'est point dans l'édition de Paris, n'oseront produire ce témoin. J'ai su que l'édition de Hollande contient plusieurs choses à quoi M. de Riencourt ne songea jamais. Notez que l'édition de Hollande contient au titre, *à Paris, chez Claude Barbin, au Palais*, 1694, *avec privilége du roi*. Ceux qui la trouveront dans quelque bibliothèque, d'ici à quarante ans, pourront-ils savoir qu'elle est supposée? Ne croiront-ils pas de bonne foi que tout ce qu'elle contient fut publié à Paris par un correcteur des comptes? Et si quelqu'un leur objecte que son édi-

* L'abbé Bosquillon, auteur d'un Éloge de Pellisson, dit positivement qu'il remit seulement sa confession au lendemain, *pour s'y préparer davantage*. Joly penche pour ce récit.

(23) *Ci-dessus, citation* (22).

(24) *M. Pascal, s'étant confessé durant sa dernière maladie, alarma ses amis, et fut cause que les médecins l'accusèrent d'appréhension. Sur quoi il dit : J'eusse* voulu communier, mais puisque je vois qu'on est si surpris de ma confession, j'aurais peur qu'on ne le fût davantage. C'est pourquoi il vaut mieux différer; et monsieur le curé ayant été de cet avis, il ne communia pas. *Voyez sa* Vie, *pag.* 43. *Dans le temps qu'on réimprime cette feuille, au mois de janvier* 1701, *les* Gazettes de Hollande *publient que M. Rose, secrétaire du cabinet, et M. Stouppe, lieutenant général, sont morts à Paris sans avoir reçu aucun sacrement. On n'en tire point de conséquence contre leur catholicité. Il y a dans le* Ménagiana *que des malades diffèrent leur testament et leur confession, comme mauvais augure.*

(25) *M. de* Riencourt, *correcteur des comptes.*

(26) Riencourt, Histoire de Louis XIV, *pag.* 223, 224.

tion ne contient pas ce profond silence, cette rejection des sacremens, etc. (27), et qu'ils falsifient l'histoire publique, ne produiront-ils pas un exemplaire qui fera voir aux yeux de mille témoins, A PARIS CHEZ CLAUDE BARBIN, etc. ? Prendra-t-on la peine de faire nommer des experts pour la vérification des éditions? Nullement: chacun suivra ses préjugés, et prendra pour l'édition supposée celle qui ne lui agréera pas. D'où l'on peut connaître combien il est difficile à l'homme d'éviter l'erreur, au milieu de tant de ténèbres que l'on répand par avance sur les années à venir. Nos prédécesseurs n'ont pas moins songé à nous séduire que l'on songe présentement à tromper la postérité. Et si pendant qu'un auteur est plein de vie on ose falsifier ses ouvrages, qui nous répondra que les manuscrits des pères aient été respectés ? Qui nous répondra qu'il n'y ait des gens qui souffrent persécution, pour soutenir l'artifice d'un corrupteur de bibliothèques.

(G) *Cette famille a produit plusieurs personnes illustres.*] « De la » famille des *Pellissons* sont sortis » *Raimond Pellisson*, premier président à Chambéri; *Pierre Pellisson*, second président au même » lieu; *Thomas Pellisson*, maréchal » des logis de la compagnie des gendarmes de Guy de Maugiron, gouverneur de Chambéri, et grand » prevôt de Dauphiné; *Benoît Pellisson*, seul greffier civil et criminel du parlement de Dauphiné, il » y a six vingts ans, charge si considérable, qu'elle est maintenant divisée en neuf, dont chacune vaut » onze mille écus; *Jean Pellisson* » de Condrieu, principal du collége » de Tournon, qui a fait un Épitome » de la Grammaire latine, que *Despautier* a augmenté (28), et composa le premier la Grammaire latine et ses règles, avec l'Institution » des Enfans en un Collége, imprimée » à Lyon, 1530, *in*-16, par Thibaud » Payen, selon *du Verdier* en sa » Bibliothéque Française. Il a aussi » fait l'Éloge du cardinal de Tournon, » imprimé à Lyon, chez Gryphius, » l'an 1534, *in*-4°. Je pourrais encore » faire ici un dénombrement de beaucoup d'hommes illustres, sortis de » cette ancienne famille depuis quatre cents ans, qui ont paru tant » dans les armes que dans la justice, » avec leurs illustres alliances; et » parler d'un *Louis Pellisson*, dont » le président *Faber* a témoigné le » grand savoir par l'honorable mention qu'il en a fait au Traité de Erroribus pragma.; et en celui de » *conjecturis*, chap. 10. Comme aussi » de *Pierre* et *Jean-Jacques Pellisson*, conseillers au parlement de » Toulouse et chambre de l'édit de » Castres, hommes de savoir exemplaire, dont le premier a été si grand » joueur d'échecs, qu'un italien » très-savant en ce jeu, et qui cherchait son semblable, ayant joué » avec lui *incognito*, et étant gagné, » proféra ces paroles : *o è il diavolo,* » *o il signor Pellissono*. . . . . . La » famille des *Pellissons* est aussi descendue, par les femmes, de celle de » *du Bourg* (29), célèbre par le grand » Anne *du Bourg*, conseiller au parlement de Paris, et par Antoine du » *Bourg*, chancelier de France sous » François I[er]. ; et de celles des *Cavaignes* (dont même elle a hérité) » et du président *Mansencal*. . . . » J'en dirais davantage, si *Jean Posélius* n'avait fait un livre exprès » des louanges de *Raimond Pellisson*, et de la ville de Chamberri, » imprimé à Lyon, chez Gryphius » (30). » L'auteur dont j'emprunte ce long passage, nous apprend dans un autre lieu (31) que Claude Pellisson fut *chevalier de l'ordre de saint-Jean de Jérusalem, il y a deux cents ans* (32), et que les Pellissons *sont sortis d'un procureur général anglais du prince de Galles, lorsqu'il était en Guyenne.*

(27) *Car il* NE VOULUT *point participer aux sacremens de l'église romaine.* Riencourt, Histoire de Louis XIV, *pag.* 224.

(28) *Cet auteur, si connu dans les écoles de France, y porte le nom de* Despautère, *et non pas de* Despautier. *Bien loin d'avoir augmenté l'ouvrage de* Jean Pellisson, *celui-ci abrégea le* Despautère. *Voyez l'*Épitome de la Bibliothèque de Gesner.

(29) *Voyez l'*Histoire de l'Académie française, *pag. m.* 61.

(30) Pierre Borel, Trésor des Antiquités gauloises et françaises, *pag.* 233.

(31) *Là même, pag.* 377.

(32) *Ce livre de* Pierre Borel *fut imprimé l'an* 1655.

NÉLOPE, fille d'Icarius de Tyndare, roi de Lacé- ıe, fut femme d'Ulysse, et dit si célèbre par sa chas- qu'on la propose en exem- core aujourd'hui, et qu'elle ıssée en proverbe. On dit ysse l'obtint par les bons de Tyndare (*a*), en récom- d'un bon conseil qu'il avait é (*b*). D'autres disent qu'il gna à la course, Icarius déclaré à ceux qui lui de- aient sa fille, qu'il la don- t à celui qui courrait le ɩ (*c*) : Ulysse fut celui-là. pourrait donc comparer à ui courent un bénéfice, et emportent pour avoir eu eilleurs chevaux. Il ne put s se résoudre à demeurer à émone, comme son beau- le souhaitait : il reprit le in d'Ithaque, et fut suivi ɔn épouse. Ce qu'elle fit, ıe son père courant après ɜs attrapa en chemin, mé- 'être observé (A). Ces nou- mariés s'aimèrent fort ten- ent, de sorte qu'Ulysse fit ce qu'il put pour n'aller pas ge de Troie (*d*) : mais tou- s ruses furent inutiles; il se séparer de sa chère fem- ui lui avait donné un gar- Il fut vingt ans sans la re- Pendant cette longue ab- , elle se vit recherchée par rand nombre de personnes ıi la pressaient de se déclarer; elle éluda leurs poursuites (C) jusques au retour de son mari, qui les extermina tous. On loue avec beaucoup de raison la prévoyance qu'elle eut de ne vouloir pas traiter Ulysse comme son mari, avant que de s'être bien éclaircie qu'il était Ulysse (D). Sa vertu, quoique chantée par le plus grand de tous les poëtes, et par une infinité d'écrivains, n'a pas laissé d'être exposée à la médisance. Quelques-uns ont dit que si ses galans échouèrent, ce fut à cause qu'ils aimaient mieux faire bonne chère aux dépens d'Ulysse, que de coucher avec sa femme (E). D'autres disent qu'effectivement ils couchèrent avec elle, et que le dieu Pan fut le fruit de leurs amours (F) : mais quelques auteurs ont mieux aimé dire qu'elle conçut Pan lorsque Mercure déguisé en bouc lui ôta par force sa virginité (G). C'est une opinion assez générale que, ne pouvant pas jouir d'elle, ils s'adressèrent à ses servantes, et les débauchèrent (H). Les habitans de Mantinée contaient qu'elle mourut dans leur ville (I). Ceux qui disent qu'Homère ne l'a tant louée que parce qu'il était de ses descendans, ne raisonnent pas fort juste (K). On verra dans la remarque où je traite de ceci, que Pénélope survécut à Ulysse, et qu'elle se remaria. Je parlerai en particulier de la louange dont Ausone l'a couronnée (L).

Apollodorus, Biblioth., *lib. III*, ı. 217, 218.
*Voyez dans l'article d'*HÉLÈNE, *tome pag.* 525, *au texte*, *citat.* (*a*), *ce onseilla à Tyndare touchant le maria- Hélène.*
Pausanias, *lib. III*, *pag.* 93.
Voyez l'article ULYSSE, *tom. XIV.*

(A) *Ce qu'elle fit, lorsque son père courant après eux les attrapa en chemin, mérite d'être observé.*] Icarius, n'ayant pu persuader à son gendre de demeurer à Lacédémone, tâcha d'obtenir de sa fille qu'elle voulût bien y demeurer; mais ses prières ne purent point la porter à lui faire un aussi grand sacrifice que l'est celui

de préférer la maison du père à la maison de l'époux. Elle partit donc avec Ulysse pour s'en aller à Ithaque. Son père, s'étant aperçu de cette évasion, monta sur son chariot, courut après eux, et les atteignit, et renouvela ses prières auprès de sa fille. Ulysse, fatigué de cette persécution, déclara à Pénélope que si elle le voulait suivre de bon gré, il en serait fort aise, mais que si elle aimait mieux s'en retourner avec son père à Lacédémone, il ne s'y opposerait pas. Quoique Pénélope ne répondît rien, et qu'elle se contentât de baisser son voile; Icarius ne laissa pas de découvrir tout ce qu'elle avait dans l'âme; il comprit très-clairement qu'elle voulait suivre son mari. Il y donna les mains, et fit ériger en ce lieu-là une statue de la Pudeur. Ὀδυσσεὺς δὲ τέως μὲν ἠνείχετο, τέλος δὲ ἐκέλευε συνακολουθεῖν Πηνελόπην ἑκοῦσαν, ἢ τὸν πατέρα ἑλομένην ἀναχωρεῖν ἐς Λακεδαίμονα καὶ τὴν ἀποκρίνασθαί φασιν οὐδὲν· ἐγκαλυψαμένης δὲ πρὸς τὸ ἐρώτημα, Ἰκάριος τὴν μὲν, ἅτε δὴ συνιεὶς ὡς βούλεται ἀπιέναι μετὰ Ὀδυσσέως, ἀφίησιν· ἄγαλμα δὲ ἀνέθηκεν Αἰδοῦς ἐνταῦθα γὰρ τῆς ὁδοῦ προήκουσαν ἤδη τὴν Πηνελόπην λέγουσιν ἐγκαλύψασθαι. *Ulysses tandem victus hominis importunitate, puellæ optionem dedit, vel se ut sequeretur, si id mallet; vel cum patre Lacedæmonem rediret; ibi illam aiunt nihil sanè respondisse, sed faciem tantùm velâsse : Icarium cùm sibi probè nosse videretur, quid illa animi haberet, ut cum Ulysse abiret, permisisse, signum verò pudoris eâ in viæ parte dedicâsse, quò Penelope, cùm faciem velavit, pervenerat* (1). Voilà des traits bien marqués du caractère d'une honnête femme. La raison veut qu'une épouse suive son époux, la nature le demande. Cependant, si on laisse à son choix ou d'aller avec son mari, ou de demeurer auprès d'un père qui souhaite passionnément de la retenir, elle doit être saisie d'une pudeur qui l'empêche de parler, et qui laisse seulement connaître par des signes le parti qu'elle veut prendre. La modestie et la bienséance de son sexe ne permettent pas qu'elle déclare sa pensée hardiment, et sans rougir. Icarius était un peu trop déraisonnable; il demandait une préférence qui ne s'accorde ni avec les loix de la nature, ni avec les droits matrimoniaux. Comme toutes choses sont instructives dans la parole de Dieu, on a observé que le Psalmiste n'emploie pas beaucoup de raisons pour persuader à une fille qu'il faut préférer à la maison de son père la maison de son mari. Il serait fort inutile de s'étendre en raisonnemens pour persuader une telle chose : c'est pourquoi le Saint-Esprit se contente de promettre à cette fille qu'elle sera heureuse en enfans, et que son mari l'aimera (2) :

Escoute, fille en beauté nompareille,
Enten à moi, et me preste l'oreille :
Il te convient ton peuple familier,
Et la maison de ton pere oublier.
Car nostre roi, nostre souverain sire,
Moult ardemment ta grand' beauté desire :
Doresnavant ton seigneur il sera,
Et de toi humble obeïssance aura.
(3) . . . .
Ne plains donc pas de quitter pere et mere,
CAR en lieu d'eux mariage prospere
Te produira beaux et nobles enfans,
Que tu feras par tout rois triomphans.

Ce psaume est très-beau, lors même qu'on le détache de son sens mystique, et qu'on ne le considère simplement que comme une pièce de poésie. Mais voici une traduction beaucoup plus belle que ne l'est présentement le vieux gaulois de Clément Marot :

Tuque adeò, regina, audi; et rem pectore conde :
Nec mea dicta nega placidas demittere in aures :
Jam nunc et patriam et patrem obliviscere, jam nunc
Ex animo caros penitùs depone propinquos :
Unum oculis specta, unum animo complectere regem :
Regem oculis animoque, tuo qui pendet ab ore,
Unius et pulchris defixus vultibus hæret.
Hunc dominum agnosce, et supplex venerare : nec ille
Officio, studioque tibi concedet.
. . . .
Neu desiderio nimiùm tangare tuorum,
Virgo, tibi dulcem patrisque et matris amorem
Leniet adnascens sobolis generosa propago :
Quos regere imperio terras, totumque per orbem
Adspicies populos sceptris frænare superbos (4).

(B) *Elle fut recherchée par un grand nombre de personnes.*] Voici

(1) Pausanias, *lib. III, pag.* 104.

(2) Psaume XLV, *selon la version de* Marot.

(3) *Il y a ici une promesse, qu'on lui ferait de beaux présens, et qu'elle serait magnifiquement vêtue; mais cette promesse ne disait rien de nouveau pour une fille du roi d'Égypte. Voyez tout le passage que je saute.*

(4) Psalm. XLV, *selon la version de* Buchanan.

es paroles d'un savant commentateur. *Selon Homère, le nombre des poursuivans de Pénélope arrivait jusques à 108, vu qu'il dit, Odyss.* XVI, *qu'il y en avait* 52 *de l'île de Dulichium*, 24 *de l'île de Same*, 20 *de l'île de Zacynthe*, 12 *d'Ithaque, tous lesquels nombres étant assemblés, font justement* 108. *Encore Eustathius, sur le* Ier. *de l'Odyssée, augmente bien la somme; car il dit suivant l'opinion de quelques-uns, qu'ils étaient* 300 (5). Méziriac fait cette remarque pour justifier la traduction de ces paroles d'Ovide, *quid..... alios referam*, qu'il a expliquées par *j'en laisse plus de cent.* Voyons tout le passage d'Ovide (6).

Dulichii, Samiique, et quos tulit alta Zacynthos,
Turba ruunt in me luxuriosa, proci.
Inque tuâ regnant, nullis prohibentibus, aulâ;
Viscera nostra, tuæ dilacerantur opes.
Quid tibi Pisandrum, Polybumque, Medontaque dirum (7),
Eurimachique avidas, Antinoique manus,
Atque alios referam? quos omneis turpiter absens
Ipse tuo partis sanguine rebus alis.
Irus egens pecorisque Melanthius author edendi,
Ultimus accedunt in tua damna pudor.

(C).... *Elle éluda leurs poursuites.*] « Homère, aux IIe. et XIXe. » livres de l'Odissée, raconte que » Pénélope, pour se délivrer de » l'importunité de ses poursuivans, » leur déclara qu'elle ne se marie» rait point, jusques à ce qu'elle eût » achevé une toile qu'elle faisait, » pour envelopper le còrps de son » beau-père Laërte, quand il vien» drait à mourir. Ainsi elle les en» tretint trois ans durant, sans que » sa toile s'achevât jamais, à cause » qu'elle défaisait la nuit ce qu'elle » avait fait le jour : d'où est venu le » proverbe, la toile de Pénélope, » dont on use en parlant des ouvrages » qui ne s'achèvent jamais (8). » Voilà le commentaire de Méziriac sur ces paroles d'Ovide :

Nec mihi quærenti spatiosam fallere noctem,
Lassaret viduas pendula tela manus (9).

(D) *Avant que de s'être bien éclaircie qu'il était Ulysse.*] Méziriac après le passage que j'ai rapporté ailleurs (10), où l'on voit qu'Hélène se laissa tromper à la ressemblance qu'elle trouva entre Pâris et son mari, nous apprend ce que l'on va lire. *Eustathius*, sur le XXIIIe. de l'Odyssée, *remarque que Pénélope se gouverna bien plus prudemment : car encore qu'il lui semblât qu'elle reconnaissait Ulysse, si est-ce néanmoins qu'elle ne lui fit aucune caresse, et ne voulut point coucher avec lui, jusques à ce qu'il lui eût dit beaucoup de particularités, et qu'il lui eût donné plusieurs marques, pour l'assurer qu'il était vraiment son mari, et qu'elle ne pouvait être trompée* (11). Cette précaution de Pénélope doit servir de règle dans toute occasion semblable; et si l'on commettait un adultère pour n'avoir pas attendu un plein éclaircissement, on serait blâmée avec justice. C'est ce que M. Basnage vient de remarquer dans un beau livre qu'il a donné au public. *Supposons*, dit-il (12), *une femme qui, transportée d'amour pour son véritable mari, court avec empressement à celui qu'elle prend pour lui : cette femme n'a point dessein de se tromper; on ne saurait blâmer son ardeur : elle est légitime si elle tombe sur son véritable mari : en un mot son ignorance est involontaire, et n'est causée que par un tendre empressement. Cependant, si c'est un adultère qui a embrassé cette femme, pourra-t-on l'excuser ? son ardeur et sa précipitation ne lui donneront-elles aucune confusion ? ne les condamnera-t-on point ?* L'auteur de la Critique de M. Maimbourg est du même sentiment, ou peu s'en faut. J'ajoute cette restriction, parce qu'il donne à entendre que, si cette femme ne rejette pas l'examen par quelque motif blâmable, elle doit être excusée. Voici ses paroles (13). « Je » mets en fait que si une femme trom» pée par la ressemblance qui serait » entre son véritable mari et un

(5) Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *p.* 101.
(6) Ovidius, *in* Epist. Penelopes ad Ulyssem.
(7) Méziriac, *pag.* 100, *fait voir qu'il faut lire*, Quid tibi Pisandrum, Polybum, Amphimedontaque dirum.
(8) Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *pag.* 40.
(9) Ovidius, *in* Epist. Penelopes ad Ulyssem.
(10) *Dans l'article* HÉLÈNE, *citation* (59), *tom. VII, pag.* 533.
(11) Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *p.* 488.
(12) Basnage, Traité de la Conscience, *tom. I, pag.* 85, *édit. d'Amst.*, 1696.
(13) Nouvelles Lettres de l'auteur de la Critique générale de Maimbourg, *pag.* 277, 278.

» autre homme, accordait à cet autre homme tous les priviléges du » mariage, elle ne donnerait aucune » atteinte à sa chasteté. Qu'on crie » tant qu'on voudra, *au paradoxe*, » je le dis, et je le répète, une telle » femme ne ferait aucune injure » réelle à son mari, et il serait le » plus injuste de tous les hommes, » s'il l'accusait d'avoir violé la foi » conjugale; bien entendu qu'elle » n'aurait pas aidé à se tromper. Car » si l'impatience de recouvrer un » mari la faisait passer par-dessus » tous les soupçons qui s'élèveraient » dans son âme, à la vue d'un homme qui ressemblerait à son mari, » et qui se produirait sous ce titre; » si, de peur de ne goûter pas sans » remords les plaisirs du mariage, » elle se dispensait de le bien examiner; en un mot, si, à force de souhaiter que ce fût son véritable » mari, pour les raisons que j'insinue, elle venait à le croire, imposant silence à tout ce qui la tenterait d'en douter; je rabattrais fort » de la bonne opinion que j'aurais » conçue de son mérite, et franchement je ne blâmerais pas trop son » époux, s'il ne la croyait chaste » qu'à demi, et s'il comptait son » honneur parmi ceux qui sont chancelans.... (14). La ressemblance » naturelle qui se trouve entre deux » hommes n'est presque jamais si parfaite, qu'elle ne se démente en » quelque chose; d'où l'on peut conclure qu'une femme qui s'y laisse » tromper, agit fort légèrement. En » cela même l'excuse ne lui manque » point; car où trouve-t-on des femmes qui fassent difficulté de recevoir leur mari après quelques mois » d'absence, si premièrement il n'avère sa qualité de mari? Le voyant » entrer dans leur chambre sur la » brune, avant qu'il y ait des chandelles, ne lui vont-elles pas au-devant, et ne sont-elles pas prêtes à » lui témoigner toutes sortes de complaisances, sans s'informer d'autre » chose? Quelqu'un les blâme-t-il » en cela? Si on ne les blâme pas, » pourquoi blâmer une pauvre malheureuse trompée par un imposteur qui aurait eu toutes les apparences du mari, que l'on en peut » voir dans une chambre mal éclairée? Il est clair que si on la blâme, » on doit blâmer toutes les femmes » qui en usent ainsi avec leurs véritables maris; car, selon la droite » raison, on ne juge pas des choses » par le succès, et devant Dieu deux » actions semblables dans leur cause » ne changent point d'espèce, quoique l'une réussisse par accident, » et que l'autre par accident ait de » malheureuses suites. » La solution de cette difficulté est de dire, que toute personne qui se conduit précipitamment est blâmable, soit qu'il en résulte du mal, soit qu'il n'en résulte pas. Pour agir raisonnablement, il faut bien examiner tout ce que l'on fait.

Je remarquerai en passant une précaution de Sénèque : il affirme qu'un homme qui connaît sa femme, persuadé que c'est la femme d'un autre, commet un adultère, et que la femme est innocente. Mais il ne retourne pas la proposition : il ne dit pas qu'un homme qui connaîtrait la femme d'autrui en croyant que c'est la sienne, ne pécherait pas. Je mets en note les paroles de Sénèque (15): elles prouveraient que Jacob ne commit pas un adultère la première fois qu'il connut Léa, mais que Léa commit ce crime; car elle savait très-bien qu'elle n'était pas la femme de Jacob.

Je reviens à Pénélope. Ceux qui auront connaissance d'un certain endroit de l'Hexaméron rustique, croiront peut-être qu'il ne faut guère admirer ses précautions, vu qu'Ulysse se rendit suspect par le grand empressement qu'il témoigna de jouir d'elle. *Ce qui me fait croire qu'Homère a voulu employer ici ce bel artifice, c'est l'impatience où il fait voir Ulysse au XXIIIe. livre, d'en venir aux dernières privautés avec sa femme. Elle ne l'avait pas pres-*

(14) Nouvelles Lettres de la Critique générale de Maimbourg, *pag.* 285, 286.

(15) *Si quis cum uxore suâ tanquàm cum alienâ concumbat, adulter erit, quamvis illa adultera non sit. Aliquis mihi venenum dedit, sed vim suam remixtum cibo perdidit : venenum illud dando, scelere se obligavit, etiam si non nocuit. Non minùs latro est, cujus telum oppositâ veste elusum est. Omnia scelera etiam antè affectum operis, quantùm culpæ satis est, perfecta sunt.* Seneca, de Constantiâ Sapientis, *cap. VII, pag. m.* 683.

core bien reconnu, et à peine ait-il dit trois mots, qu'il nde brusquement et tout trans- sa nourrice Euriclée, de leur réparer le lit pour se coucher Voilà ce que conte M. de la -le-Vayer, auteur de l'Hexa- rustique. C'est nous inspirer sée, dira-t-on, que Pénélope a de cette ardeur, et qu'elle na que cet homme ne faisait hâté, que parce qu'il avait à re que la découverte de son im- e ne le frustrât de ses désirs. Sans ıer ce qui se peut dire contre sonnemens, je me contenterai observation. La Mothe-le-Vayer rompe : il n'entend point ce llègue d'Homère : s'il eût bien ıé cet endroit de l'Odyssée, il qu'Ulysse ne demandait pas lui préparât un lit où il pût r avec Pénélope. Il demanda ment un lit pour s'aller cou- puisque sa femme ne daignait pcher de lui, et qu'elle en cruellement. Voici ses paroles:

ονίη, περὶ σοί γε γυναικῶν θηλυ-
ράων·
ἀτέραμνον ἔθηκαν Ὀλύμπια δώ-
ατ' ἔχοντες.
μὲν κ' ἄλλη ὧδε γυνὴ τετληότι
μῷ
ὸς ἀφεσταίη, ὅς οἱ κακὰ πολλὰ μο-
σας
ι εἰκοστῷ ἔτεϊ ἐς πατρίδα γαῖαν.
ἄγε μοι μαῖα στόρεσον λέχος, ὄφρα
ὶ αὐτὸς
μαι. ἦ γὰρ τῇγε σιδήρεος ἐν φρεσὶ
μός.

c, tibi quidem suprà fœminas mulieres, urum posuêrunt [dii] cœlestes domos habitantes.
uidem alia sic mulier toleranti animo procul staret [ac recederet], qui ei mala multa passus
set vigesimo anno in patriam terram.
e; mihi, nutrix, sterne lectum; ut et ipse am, certè enim huic [est] ferreus in pectoribus animus (17).

deur de Pénélope pour Ulysse ı Télémaque : il en censura sa aussi librement que s'il n'eût qu'à une sœur : *Malheureuse* lui dit-il (18), *vous êtes impi-e, aucune femme ne se condui- vers son mari comme vous fai-tes. Vous avez toujours le cœur plus dur qu'une pierre.* On ne saurait accuser Homère d'avoir violé le vraisemblable; car un tel langage est assez commun dans la bouche des grands garçons. Mais il n'aurait pas dû copier le naturel si fidèlement. Il aurait fallu faire parler Télémaque selon les idées du respect.

(E) *Si les galans échouèrent, ce fut à cause qu'ils aimaient mieux faire bonne chère aux dépens d'Ulysse, que de coucher avec sa femme.*] Horace suppose que Tirésias ne donne point à Ulysse d'autre raison de la chasteté de Pénélope. Si votre patron *aime les femmes, n'attendez pas qu'il vous prie, allez au-devant, et offrez lui avec un visage gai et content votre Pénélope.* Voilà ce que l'on conseille à Ulysse, et voici sa réponse : *Quoi ! vous imaginez-vous que je puisse faire consentir Pénélope à cela ? Pénélope, qui a été si sage et si vertueuse, que les longues poursuites de tous ses amans n'ont jamais pu la fléchir?* Tirésias réplique : *C'est que toute cette jeunesse qui était chez elle n'aimait pas à donner beaucoup, et ne songeait pas tant à l'amour qu'à la cuisine. Voilà pourquoi votre Pénélope a été si sage. Mais si elle avait une fois tâté d'un vieillard, et qu'elle eût partagé avec vous le profit, elle en serait si friande, qu'elle ne le quitterait non plus qu'un chien de chasse quitte une peau toute sanglante* (19). M. Dacier, qui traduit ainsi les vers d'Horace, y a fait ce commentaire. « Tirésias ne donne à » Ulysse d'autre raison de la sagesse » de sa femme, que l'avarice de ses » amans. Et ce qui rend ceci fort plai- » sant, c'est qu'il est fondé sur une » plainte que Pénélope leur fait elle- » même dans le XVIIIe. livre de l'O- » dyssée : qu'*ils sont fort injustes*; » *et que quand plusieurs rivaux pour-*

(17) Hexaméron rustique, *pag. m.* 104, 105.
(18) Homer., Odyss., *lib. XXIII*, *vs.* 166.
Idem, *vs.* 97.

(19) .....*Scortator erit, cave te roget : ultrò*
Penelopen facilis potiori trade : putasne,
Perduci poterit tam frugi, tamque pudica,
Quàm nequiêre proci recto depellere cursu?
Venit enim magnum donandi parca juventus,
Nec tantùm Veneris, quantùm studiosa culinæ.
Sic tibi Penelope frugi est : quæ si semel uno
De sene gustârit, tecum partita lucellum
Ut canis à corio nunquàm absterrebitur uncto.
Horat., sat. V, *lib. II*, *vs.* 75.
Nos numerus sumus et fruges consumere nati
Sponsi Penelopes. . . . .
Idem, epist. II, *lib. I*, *vs.* 21.

» *suivent une personne en mariage,* » *ils font des sacrifices à leurs dé-* » *pens, et donnent des cadeaux et des* » *beaux présens aux amis de leur* » *maîtresse, au lieu de manger son* » *bien.* Ce reproche les piqua : ils » s'avisèrent donc de lui envoyer, » l'un une robe, l'autre un collier, » celui-ci des pendans d'oreilles, ce- » lui-là un bracelet, etc. Mais jusques » alors (et c'est long-temps après la » conversation qu'Ulysse a ici avec » Tirésias) ils n'avaient pas pensé à » lui faire le moindre petit présent. » Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils » eussent si mal réussi auprès d'elle : » et je ne veux pas d'autre preuve » pour faire voir la fausseté de ce que » d'autres auteurs ont écrit, qu'elle » les avait tous favorisés (20). » J'ai rapporté (21) quelques vers d'Ovide qui témoignent que les soupirans de Pénélope faisaient un furieux dégât chez elle.

(F) *D'autres disent qu'effectivement ils couchèrent avec elle, et que le dieu Pan fut le fruit de leurs amours.*] Quelques modernes ont pris plaisir à compiler de faux témoignages là-dessus. Lucius Jean Scoppa (22) cite en premier lieu ce passage des Priapées :

Ad vetulam tamen ille (23) *suam properabat : et omnis*
Mens erat in cunno Penelopeia tuo.
Quæ sic casta manes, ut jam convivia visas :
Utque futurorum sit tua plena domus.
E quibus ut scires quicunque valentior esset,
Hæc es ad arrectos verba locuta procos :
Nemo meo meliùs nervum tendebat Ulysse :
Sive illi laterum, seu fuit artis opus.
Qui quoniàm periit, modò vos intendite : qualem
Esse virum sciero, vir sit ut ille meus.

Puis il cite ces paroles d'Acron (24), *Penelope meretrix fuit, quæ amatores suos suâ pulchritudine luxuriosos reddebat.* Après cela il ajoute que le poëte Lycophron a dit (25) : *Penelopen concubitum omnium procantium passam, ex eorum uno genuisse filium nomine Pana : quod cùm reditu cognovisset Ulysses, statim abiit in insulam Cortinam, et ibidem obiit.* Ensuite il assure que Duris de Samos a débité : *Penelopen prostitutam publicè consuetudinem cum omnibus procis habuisse : undè natus Pan, qui caprinis pedibus* Tragosceles *vocatus.* François Floridus (*) Sabinus a fait un chapitre sur cette matière (26) : il trouve étrange que Pétrarque (27) ait ajouté foi à Homère en faveur de Pénélope, après avoir été assez équitable pour rejeter, en faveur de Didon, l'autorité de Virgile. Il remarque que ces deux poëtes ont également réussi, l'un à faire passer Pénélope pour honnête femme, quoiqu'elle fût impudique, l'autre à faire croire que Didon était une malhonnête femme, quoiqu'elle eût vécu très-chastement. Il observe que Pénélope a été nommée Βασσάρα κασσωρεύουσα par Lycophron, et il ne trouve pas bon que Tzetzès ait démenti ce poëte. *Durius Samius antiquus scriptor, cujus Plutarchus Pliniusque aliique non pauci egregii scriptores mentionem faciunt, idem asseruit, ut Joannes Tzetzes Lycophronis interpres ait, quamvis eum communi Græciæ causæ favens mentiri dicat. Illam vocem* κασσωρεύουσαν, πορνεύουσαν, *hoc est scortantem exponens. Inquit autem :* νῦν δὲ Βασσάραν λέγει τὴν Πηνελόπην, κασσωρεύουσαν δὲ, ἀντὶ τοῦ πορνεύουσαν. Δοῦρις γὰρ ὁ Σάμιος ἐν τῷ περὶ Αγαθοκλέους, φησὶ αὐτὴν συγγένεσθαι πᾶσι τοῖς μνηστῆρσι, καὶ γεννῆσαι τὸν τραγοσκέλη Πᾶνα ὅπερ οὐκ ἀληθεύει, ὁ γὰρ Ἑρμοῦ καὶ ἄλλης Πηνελόπης. καὶ ἕτερος δὲ Πᾶν Διὸς καὶ Ὕϐρέως. *Id est*, nunc *Bassaram* dicit Penelopen, κασσωρεύουσαν autem, hoc est *scortantem*. Duris enim Samius in libro de Agatocle ipsam cum omnibus procis coiisse, ac Pana hircina crura habentem genuisse inquit. Quod verum non est. Hic enim Mercurii et alte-

(20) Dacier, sur Horace, *tom. VII, pag.* 421, *édition de Hollande.*

(21) *Dans la remarque* (B).

(22) Lucius Johannes Scoppa, Parthenopæus, Collectaneorum, *lib. I, cap. XXXII : ce livre fut imprimé l'an* 1507.

(23) *C'est-à-dire Ulysse.*

(24) Acron., in II epist. Horatii, *lib. I.*

(25) *Il n'est pas vrai que* Lycophron *dise cela.*

(*) Il fallait dire *François Fleuri.* C'est du moins comme Rabelais, l. V, ch. XIX, cite cet auteur qui était son contemporain. Rem. crit. [Leclerc remarque que Rabelais n'a fait que franciser le nom de cet auteur, qui était italien et s'appelait *Florido.*]

(26) *C'est le II*e. *du III*e. *livre des* Lectionum subcisivarum, *de* Franciscus Floridus Sabinus.

(27) *Dans un poëme italien intitulé :* i Triumfi, *titre qu'il a emprunté* (*à ce que dit* Floridus) *d'un poëte grec, qui, au rapport de* Lactance, *lib. I, cap. XI,* Divinarum Institutionum, *avait fait un livre intitulé :* Triumphus Cupidinis.

Penelopes filius fuit : alter au- Pan Jovis et Hybreos (28). Il end qu'Homère, par ce jeu de que Pénélope proposa à ses ga- a désigné l'amoureux mystère, essai qu'elle voulut prendre de s forces. *Quid verbis opus est ? et ipse Homerus cujus præconio elopes laus constat, ex suis ope- id colligi posse voluerit ? An è ille propositus procis arcus d significat quàm eam, ut juve- vires experiretur, id præcipuè tamen quo se juvenes exercerent gisse ? At hoc quidem vel ex eo et, quod his verbis* νευρὴν ἐντανύσαι, *st* nervum intendere, *ad id quod ebat exprimendum, accommodatis modùm, frequenter utitur* (29). Il tend qu'Ovide, ayant pénétré ite la pensée d'Homère, nous a t savoir que Pénélope mit à cette euve ses galans (30) : *Nam et idius Homerum idem innuisse t, cùm ait, libro primo Amorum,*

> nelope vires juvenum tentabat in arcu
> Qui latus argueret : corneus arcus erat.

n'a garde d'oublier, ni le passage orace, ni celui des Priapées que déjà rapporté, et il finit par le oignage d'Hérodote (31).

Dempstérus cite beaucoup d'au- rs, mais sans nulle exactitude. ant à prouver que Pan était fils Mercure et de Pénélope (32), et s Mercure se changea en bouc lors- il jouit de cette femme, ce qui fit e les pieds de Pan furent sembla- s à ceux des chèvres ; il cite deux igrammes de l'Anthologie (33), et passage d'Ausone (34), qui ne nous apprennent sinon que les pieds de Pan étaient ainsi faits ; mais non pas que cela vînt de la figure que son père prit en couchant avec Pénélope. N'est-ce pas se moquer du monde que de se servir de telles autorités ? Il dit qu'un ancien historien, nommé Lysander, a raconté les mêmes choses que Duris, touchant la mauvaise vie de Pénélope : et il ajoute que Tzetzès (35) rapporte qu'Ulysse, ne pouvant souffrir l'infamie de son domestique, s'en retourna chez Circé, et fut tué par Télémaque son fils ; et que Pausanias nous apprend qu'Ulysse répudia son épouse à cause de ses adultères, et se retira à Sparte, et peu après à Mantinée, où il mourut. Dempstérus attribue au mari ce que Pausanias ne rapporte que de la femme (36). Enfin, il dit qu'on peut reconnaître les adultères de Pénélope aux présens qu'elle accepta, et au mariage qu'elle contracta avec le meurtrier de son mari : outre que pour n'être pas trompée dans son choix, elle découvrait, par une très-bonne épreuve, celui qui était le plus vigoureux de tous les galans. *Probaturque impudicitia ex eo*, quod à procis munera acceperit, *quod meretricii animi certissimum argumentum, Homer., lib.* 18. *Odyss. et* mariti sui Ulyssis interfectori nupsit, *ex quo connubio natus Italus Jul. Hygin. fab. capit.* 127. *Et ob id, ipse Ulysses apud Sabinum poetam in responsoriis Epistolis :*

> Tot juvenes inter, tot vina liquentia semper,
> Hei mihi ! quid credam ? pignore casta manes ?

...... *Et procorum habito delectu, ut fortiori, valentiorique posset concumbere : arcu tentabat singulos. Auctor incertus Priapeiorum carminum* (37). Fiez-vous davantage aux citations de Méziriac. Il y a des auteurs (*), dit-il (38), *qui écrivent que Pénélope, durant l'absence d'Ulysse, fit un faux bond à son honneur, et qu'elle devint*

(28) Floridus Sabinus, Lect. subcisivar., *lib.* , *cap. II.*

(29) *Idem, ibidem.*

(30) *Idem, ibidem. Ce passage d'*Ovide *est s la VIII*e. *élégie du I*er. *livre des* Amours.

(31) Ἐκ ταύτης γὰρ, *inquit de Penelope* *uens*, καὶ Ἑρμέω λέγεται γενέσθαι ὑπὸ λάνεων ὁ Πὰν, *hoc est*, ex hâc enim et curio Pan à Græcis genitus dicitur. *Idem*, *lem. Le passage d'*Hérodote *est au chapitre LV du II*e. *livre.*

(32) *Ex adulterio eum susceptum à Mercurio, re Penelope.* Dempsterus, *in* Paralipomenis Antiquitates romanas Rosini, *lib. III, cap. pag. m.* 432.

(33) *La LXXXIV*e. *et la LXXXV*e. *du chap. du IV*e. *livre.*

(34) Auson., Eidill. III Mosella, *vs.* 174. *Dans ition d'*Ausone, *d'Amsterdam*, 1671, *c'est* ll. X, *vs.* 172.

(35) In Lycophron.

(36) *Voyez la remarque* (I).

(37) Dempsterus, *in* Paralipom. ad Antiq. rom. Rosini, *lib. III, cap. II, pag.* 433.

(*) Méziriac a omis de compter entre ces auteurs Cicéron, *lib. III, cap. LVI de Nat. Deorum.* Rem. crit.

(38) Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *p.* 117.

mère du dieu Pan : mais ces auteurs sont partagés en deux opinions. Les uns disent que Pan était fils de Mercure et de Pénélope. De cette opinion est Hérodote, l. IIe.; Plutarque, au Traité des oracles qui ont cessé ; le scoliaste de Pindare, en l'argument des Pythiques. Probus sur la IVe. Églogue de Virgile ; Lucien, au dialogue de Pan et de Mercure, et le scoliaste de Théocrite, sur la VIIe. idylle : mais ces deux derniers ajoutent que Pan (39) *eut affaire avec Pénélope, ayant pris la forme d'un bouc; d'où vint que Pan naquit avec des cornes et des pieds de chèvre : ..... les autres disent que Pénélope s'abandonna à tous ses poursuivans, et que de leur semence Mêlée naquit le dieu Pan. Ainsi Lycophron appelle Pénélope* Βασσάραν σεμνῶς κασσωρεύουσαν, putain paillardant honorablement. *Tzetzès,* dit là-dessus : Δοῦρις ὁ Σάμιος, etc. (40)...... *Certaines scolies non encore imprimées, sur la Syringue ou Flûte de Théocrite, touchant les deux opinions, disent que Pan, selon quelques-uns, était fils de Mercure et de Pénélope, et selon les autres, de Pénélope et de tous ses poursuivans* (41). Notez que Claude du Verdier (42) s'est mis en colère contre Lycophron : il ne lui peut pardonner d'avoir dit que Pénélope se prostitua ; il le réfute par son propre scoliaste, et par ces paroles d'Ovide :

Penelope mansit, quamvis custode careret,
Inter tam multos intemerata procos.

(G) *Lorsque Mercure, déguisé en bouc, lui ôta par force sa virginité.*] Vous trouverez ce conte dans Lucien, avec cette circonstance notable que Mercure avait oublié qu'il eût fait ce coup. Pan le fut trouver pour se faire reconnaître, et ne se voyant reçu que d'un air moqueur, il tabla ses preuves. Ne vous souvenez-vous pas, lui demanda-t-il, d'avoir autrefois forcé une fille de condition dans l'Arcadie? à quoi bon mordre vos doigts et hésiter si long-temps? c'était Pénélope, fille d'Icare. Elle m'a dit que mes cornes et mes pieds de bouc viennent de ce que vous vous cachâtes sous les apparences de cet animal pour jouir d'elle. Par Jupiter, répondit Mercure, il me revient dans la mémoire que j'ai fait quelque chose de cette nature (43). Voilà un défaut de mémoire bien surprenant. Les exemples d'oubli divin qui ont été allégués par le défenseur de Voiture sont moins étranges que celui-là. Costar rapporte que Jupiter fut mal servi de sa mémoire en quelques rencontres. *Je ne me souviens plus*, dit-il (44), *du nom du dieu, qui eut tant de peine à lui remettre en l'esprit le merveilleux expédient qu'il avait autrefois trouvé, pour accorder deux arrêts du Destin qui se contredisaient manifestement. Et, en passant, ce fut dans cette affaire qu'il fit tant d'effort, qu'il en sua d'ahan, et que de cette sueur naquirent les choux cabus.* Je ne sais pas si quelques auteurs ont dit qu'il oublia quelquefois ses bonnes fortunes d'amour. Elles étaient si nombreuses, que sa mémoire y eût pu broncher ; cependant je ne pense pas qu'on ait des exemples de ses oublis sur ce chapitre. C'est Mercure que l'on pourrait alléguer sur ce sujet-là. Notez en passant que Costar avait pris ce conte dans Rabelais : son adversaire le lui reproche. *J'ai trouvé cette sueur bien froide*, lui dit-il (45) ; *et Rabalais, de qui vous avez pris une pensée si ingénieuse, a pu passer pour un excellent bouffon, maintenant il fait rire bien peu de personnes.*

(H) *Ils s'adressèrent à ses servantes, et les débauchèrent.*] C'est ce qu'on peut lire dans l'Odissée : on y voit aussi qu'après qu'Ulysse eut fait mourir les galans de son épouse, il commanda que les servantes, qui avaient déshonoré la maison par leurs impu-

(39) *Il fallait dire Mercure.*

(40) *Voyez la suite de ce passage, ci-dessus, citation* (28).

(41) *Joignez à ceci les paroles de* Barthius, in Statium, *tom. I, pag.* 334, 335. Quam (*Penelopem*) cum omnibus procis rem habuisse scripserunt, et indè natum *Panem*, nomine à multis patribus ducto, Scholiastes Theocriti in Idyllium A. Τὸν Πᾶνα οἱ μὲν λέγουσιν υἱὸν Πηνελόπης, καὶ πάντων τῶν μνηστήρων, καὶ διὰ τοῦτο λέγεσθαι καὶ Πᾶνα.

(42) Claudius Verderius, Censura in Auctores, *pag.* 45.

(43) Νὴ Δία μέμνημαι ποιήσας τι τοιοῦτον. *Per Jovem memini me tale quiddam fecere.* Lucian., *in* Deor. Dialog., *tom. I, pag.* 176.

(44) Costar, Défense de Voiture, *pag. m.* 116.

(45) Girac, Réponse à la Défense de Voiture, *pag.* 92.

ıssent battues de coups d'é-
es à ce qu'elles en mourus-
s Télémaque, les croyant
.ne mort plus ignominieuse,
ıdre.

ιαι ξίφεσιν τανήκεσιν, εἰσόκε
ν
ἐξαφέλοισθε, καὶ ἐκλελάθοιντ'
δίτης
ὑπὸ μνηςῆρσιν ἔχον, μίσγοντό
.θρη.

. . . .

Τηλέμαχος πεπνυμένος ἦρχ'
ύειν.
δὴ καθαρῷ θανάτῳ ἀπὸ θυμὸν
ιν.
: δὴ ἐμῇ κεφαλῇ κατ' ὀνείδεα
',
ι' ἡμετέρῃ, παρά τε μνηςῆρσιν
ίφη, καὶ πεῖσμα νεὼς κυανο-
ιο, etc.

e ensibus longè acutis, donec omnium
ıferatis, et obliviscantur Veneris,
procis habebant, dùm clam miscentur (46).

. . . .

'elemachus prudens incepit dicere,
jam purâ morte animam ut auferam
jam capiti opprobria offuderunt,
meæ, apudque procos dormierunt.
et funem navis nigram proram habentis, etc. (47).

arquable que de cinquante, il n'y en eut que douze ıdonnassent aux amans de tresse (48). Il ne faut pas [u'au sentiment d'Aristote, laissaient la philosophie acher aux autres sciences, ıient aux amans de Pénélo-[ues-uns trouvent de l'excès :e pensée. *Cùm Aristoteles ilosophiam studio complec- asserere non dubitabat eos uas artes consectarentur,) negligerent, esse Penelo- s similes, qui ut Homerus, ıinâ potiri nequivissent, ad ancillas divertebant* (49). Cette comparaison cloche ; car ces gens-là ne préféraient point les servantes à la maîtresse, comme ceux qui négligent la philosophie pour s'appliquer à d'autres études : ils ne faisaient la cour aux servantes, que parce que la maîtresse les rebutait. Selon Plutarque, ce fut Bion qui employa la comparaison. Ἀςείως δὲ καὶ Βίων ἔλεγεν ὁ φιλόσοφος, ὅτι ὥσπερ οἱ μνηςῆρες τῇ Πηνελόπῃ πλησιάζειν μὴ δυνάμενοι, ταῖς ταύτης ἐμιγνυντο θεραπαίναις. οὕτω καὶ οἱ φιλοσοφίας μὴ δυνάμενοι κατατυχεῖν, ἐν τοῖς ἄλλοις παιδεύμασι τοῖς οὐδενὸς ἀξίοις, ἑαυτοὺς κατασκελετεύουσι. *Urbanum est etiam Bionis philosophi dictum, qui aiebat, sicut Penelopes proci quùm non possent cum Penelopá concumbere, rem cum ejus ancillis habuissent, ita qui philosophiam nequeunt apprehendere, eos in aliis nullius pretii disciplinis sese conterere* (50).

(I) *Les habitans de Mantinée contaient qu'elle mourut dans leur ville.*] Pausanias (51) me fournit la preuve dont j'ai besoin : je me servirai des paroles de Méziriac ; elles sont une fidèle version. *Pausanias décrivant l'un des chemins qui allaient de la ville de Mantinée à celle d'Orchomène,* dit ceci : *Du côté droit du chemin on voit une butte un peu relevée, que les Arcadiens disent être le sépulcre de Pénélope : mais ils ne s'accordent pas à ce qui est écrit en la poésie qu'on appelle Thesprotide : car là il est dit qu'après le retour d'Ulysse de Troie, Pénélope fit un fils à Ulysse, qui eut nom Ptolyporthes; au lieu que les Mantiniens assurent qu'Ulysse ayant convaincu Pénélope d'avoir elle-même attiré ses poursuivans en sa maison, il la chassa d'auprès de soi, et qu'elle se retira d'abord à Sparte, et quelque peu de temps après elle alla demeurer à Mantinée, où elle acheva le reste de ses jours* (52).

On assure dans le Ier. tome du Chevréana (53), que Pausanias *dit qu'U-*

erus, Odyss., *lib. XXII, vs.* 443.
, *ibidem, vs.* 461.

ιν δώδεκα πᾶσαι ἀναιδείης ἐπέ-
ησαν,
τ' ἐμὲ τίουσαι οὔτ' αὐτὴν Πηνε-
.όπειαν.
uodecim omnes impudentiæ se dediderunt,
æ honorantes, neque ipsam Penelopen.
Idem, ibidem, vs. 424.

(49) Lucius Johannes Scoppa, Collectaneorum, *lib. I, cap. XXXII.*

(50) Plutarchus, de Liberis educandis, *pag.* 7, *C.*

(51) *Lib. VIII, pag.* 247.

(52) Méziriac, sur les Epîtres d'Ovide, *pag.* 116, 117.

(53) *A la page* 388 *de l'édition de Hollande.*

ouvrages imprimés les espérances que Gesner avait données de cet auteur (C). Je m'étonne que Swert et Valère André n'aient eu nulle connaissance de Péraxylus. Il a été plus connu en Italie qu'au Pays-Bas. Voyez comment Corradus le loue (D).

Afin de mieux faire voir quelle était son application à la recherche des manuscrits, et à rendre du service aux belles-lettres, je rapporterai ce qu'il fit concernant Platon (E). J'aurais pu me plaindre (*c*) de ce que les abréviateurs de Gesner n'ont point parlé de son édition de Polybe (F).

(*c*) *Dans la rem.* (C).

(A) *Ce qu'en dit M. Teissier* (1).] Citant le Gyraldi (2) il observe qu'Arlénius *a composé de belles épigrammes grecques et latines, et qu'il eût excellé en la poésie, s'il ne se fût attaché à des études plus sérieuses.* Il ajoute, sans citer qui que ce soit, que les OEuvres imprimées d'Arlénius sont les traductions suivantes: *Dionis Coccæi Romanæ Historiæ libri duodecim. Olympiodori Philosophi Platonici et Peripatetici, Commentarii ad Aristotelis Commentaria. Sermones quidam ex Plutarcho de moribus à nemine antehàc versi. Plurimæ Orationes Chrysostomi, Theodoreti, et aliorum S. S. Patrum anteà non visæ. Lycophronis Alexandram sive Cassandram, et Isaaci Tzetzis in eam Commentaria edidit et recognovit.*

(B) *Le traducteur de M. de Thou a été assez négligent sur cet endroit.*] Il a traduit *Arnoldus Arlenius* (3) par *Arnaud de Lens.* Il a dit que cet Arnaud fut nommé Praxyle d'un nom qu'il s'était fait lui-même, et que l'exemplaire qu'il suivit dans l'édition de Josèphe appartenait à Diégo Austado Mendose. I. En vertu de quoi il qu'*Arlénius* et *de Lens* soi même nom? II. Pourquoi sup t-il la cause du nom *Péraxylus* M. de Thou avait exprimée? *Diesam amnem qui Silvam secum-Ducis alluit vico ignobili indèque nomine ingeniosè ab ip fecto Peraxylus nuncupatus.* Pourquoi change-t-il *Peraxyl* Praxyle? IV. A qui en veut-il son Diégo *Austado?* Que ne di Hurtade? J'avertis que je ne m' se point à lui, quant aux chos peuvent dépendre du peu de s correcteurs d'imprimerie, et n'ai vu sa version que dans l de M. Teissier.

(C) *On a pris pour des ouvra primés les espérances que avait données de cet auteur.*] J sulté le père Labbe, M. Cave, Pin, aux endroits où ils nous d la liste des OEuvres de saint C tome; j'y ai trouvé le nom d coup de traducteurs, mais ja nom d'Arnoldus Arlénius. Je point trouvé non plus dans les qui traitent des éditions et d ductions de Dion. Dès là j'éta que convaincu qu'Arlénius mais fait sortir de dessous l les versions marquées par M. T Or, en cherchant la cause de c reur, j'ai trouvé qu'il la faut toute sur les abréviateurs ner. Ils assurent positivemen qu'Arlénius a traduit du grec tarque quelques traités de que personne n'avait encore latin; qu'il a aussi traduit XXI de l'Histoire Romaine de Di céius, les commentaires d'Ol dore sur les Météores d'Aristo et quelques sermons et trai Chrysostome, de Théodoret Quand je remonte jusques à G je trouve que ces traductions n' qu'une moisson en herbe: *E mus*, dit-il (6), *ab Arlenio si Deus vitam extenderit, qu ex Plutarcho, etc.* Ceux qui on gé Gesnérus disent bien qu'A a traduit ces livres; mais ils ne pas que ces traductions aient

(1) Teissier, Additions aux Éloges tirés de M. de Thou, *tom. I, pag.* 214.

(2) De Poët. sui temporis, *lib. II.*

(3) *L'édition de Francfort, de* 1625, *dit* Arlenius.

(4) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag. m.* 8

(5) *Il faut lire* ad Aristotelis meteora *pas* ad Aristotelis commentaria.

(6) Bibliothecæ *folio* 92 *verso.*

Ils marquent seulement qu'il ıprimer Lycophron avec les entaires de Tzetzès, à Bâle l'an et puis Josèphe dans la même 7), avec une préface, mais sans e traduction.

Voyez comment Corradus le] Il en parle en ces termes (8) : *idem* (*postulabantur interpre*es *Epistolarum Ciceronis*) *ut ldus Arlenius homo eruditissi*x *Germaniâ ad me Regium us*: *nerit, et me suo, Joannis Op*:, *Joannis Strathii*, *Magni* ri, *aliorumque doctissimorum* :*um nomine sit hortatus*, *eas ut* *quoque tempore foràs darem*.

*Je rapporterai ce qu'il fit con*nt *Platon*.] On a vu ailleurs ue Simon Grynæus prit beaude peine pour donner une meiléditon des OEuvres de ce phie. Cette édition est celle de *pud Johannem Valderum*, 1534. ylus la conféra depuis le comment jusques à la fin avec plumanuscrits, et y corrigea par yen plus de mille fautes consiles quiconsistaient, ou en omis, ou en transpositions, ou en emens, ou en superfluités de On se servit de son travail dans on des OEuvres de Platon, qui te à Bâle, *apud Henricum Petri*, 556, *in-folio*, par les soins de Marc rus, qui ne manqua pas de r beaucoup de louanges à Péus. *Vir ille*, dit-il (10), *virtutiet præstanti doctrinâ clarus*, LDUS ARLENIUS, *ad eruendos*, *andos*, *et restaurandos bonos es diis ita volentibus*, *quasi nanactus... in Italiâ quædam ma*ipta *Platonis exemplaria*, *concum iis Vualderianum* (*cui et num respondebat*) *cœpit*. Ayant ué quelques exemples des fautes l'on avait corrigées, il ajoute ne le fait pas pour diminuer la e de ceux qui avaient donné les ons précédentes ; mais pour faire mieux connaître les avantages de la nouvelle édition, et le mérite de Péraxylus, *et ut magnum hoc* ARLENII *nostri studium*, *cura*, *et diligentia innotescat*, *collaudeturque*, *quàm bonis promovendis litteris*, *inque lucem producendis abditis et reconditis auhoribus*, *jam ab annis aliquot multis indesinenter impendit*, *nullis vel sumptibus vel laboribus parcens* : *pro quo sanè viri hujus indefatigabili studio tota litteratorum cohors maximas meritò gratias agere*, *et vitam ei longævam ab omnis boni largitore Deo precari debet*. Enfin, il parle des manuscrits que Péraxylus avait déterrés, et qui serviraient à donner une trèsbelle édition des anciens commentateurs de Platon. *Idem ille noster* ARLÉNIUS, *pro ardenti suo studio et amore quo ergà bonas litteras, earumdemque cultores quasi flagrat, præter ingentem aliorum planè novorum librorum sarcinam, etiam aliquot Græcorum commentariorum in nostrum hunc philosophum tomos, nobiliores Italiæ bibliothecas scrutando nactus est, eademque socero meo Henricho Petri tradidit*.

(F) *Son édition de Polybe*.] C'est celle de Bâle, *per Johannem Hervagium* 1549, *in-folio*. Elle est beaucoup meilleure que la précédente qui fut faite à Haguenau, l'an 1530, chez Jean Sécérius par les soins de Vincentius Opsopæus. Celle-ci ne contenait que les cinq premiers livres de Polybe avec la version latine de Nicolas Perrot (11). Celle de Péraxylus contient aussi le sixième livre presque tout entier, et l'abrégé (12) des XII livres suivans tiré de la bibliothéque de Don Diégo Hurtado de Mendoza, qui l'avait fait venir de Corfou et de la bibliothéque de Janus Moschus (13). Elle est d'ailleurs plus correcte ; car Péraxylus conféra le texte grec de l'édition d'Haguenau avec quelques manuscrits, et corrigea et suppléa plusieurs passages. Hervagius imprima le grec à part, et puis la version latine de Perrot, retouchée par Musculus, et la tra-

Gesner *marque l'édition de* Josèphe *à l'an*

In Quæsturâ, *pag*. 100, *edit. Lugd. Ba-* 1667.

Dans la remarque (B) *de l'article* GRYNÆUS *u*), *tom. VII*, *pag*. 263.

) Marcus Hopperus, *epist dedicat*. Oper. ais.

(11) *Elle n'était pas è* regione, *mais à part, à la fin du livre*.

(12) *Ce sont plutôt des extraits qu'un abrégé*.

(13) *Voyez l'épître dédicatoire* d'Arnoldus Peraxylus Arlénius, (*c'est ainsi qu'on y range ses noms*) *à Diego Hurtado de Mendoza*, *au-devant de son édition de* Polybe.

duction latine de l'Abrégé des XII livres suivans faite par le même Musculus.

PÉRÉIRA (GOMÉZIUS), médecin espagnol, a vécu au XVI[e]. siècle. Il se piqua de l'esprit de contradiction; car il affectait de combattre les doctrines les mieux établies, et de soutenir des paradoxes. La liberté de philosopher était pour lui un grand charme; il s'en servit amplement, et jusqu'à l'abus. La matière première, dont les sectateurs d'Aristote faisaient tant de bruit, fut l'un des monstres qu'il se proposa d'exterminer (A). Ce qu'il mettait à la place de cette matière ne valait pas mieux que ce qu'il en bannissait (*a*). Il traita fort mal Galien sur la doctrine des fièvres. Mais ce qu'il y eut de plus surprenant dans ses paradoxes, fut qu'il enseigna que les bêtes sont des machines, et qu'il rejeta l'âme sensitive qu'on leur attribue. On peut voir toutes ces choses dans le livre qu'il intitula : *Antoniana Margarita* (B). On prétend que M. Descartes lui a dérobé le paradoxe sur l'âme des bêtes, et que Péréira n'en a pas été l'inventeur. Il faudra voir ce qui se trouve là-dessus dans les Nouvelles de la république des lettres (C), et n'oublier pas qu'on y affirme une fausseté touchant l'époque de cette opinion de M. Descartes (D). Si ce dogme est fort étrange, il ne s'en faut pas étonner; car de tous les objets physiques il n'y en a point de plus abstrus, ni de plus embarrassant, que l'âme des bêtes. Les opinions extrêmes sur ce sujet sont ou absurdes, ou très-dangereuses; le milieu qu'on y veut garder est insoutenable. J'espère qu'on excusera la liberté que je vais prendre, de vider ici un réservoir de recueils touchant les dogmes des anciens et des modernes, sur la nature de cette âme (E). Plusieurs trouveront que j'en dis trop : mais les savans jugeront que je ne dis pas le quart de ce qu'ils pourraient donner sur cette matière. Ils jugeront la même chose à l'égard des autres endroits où je suis un peu prolixe. Je ferai ensuite quelques réflexions (F). Je remarquerai que Vossius ne connaissait point d'auteur qui, avant Péréira eût soutenu que les animaux ne sentent point (G). On verra dans la même remarque avec un peu d'étendue l'opinion de cet Espagnol. C'est en vain que l'on s'efforce de trouver dans Aristote les semences de la doctrine de M. Descartes (H), et l'on n'est pas mieux fondé quand on nous renvoie au IV[e]. livre des Tusculanes de Cicéron, et au témoignage de Porphyre, de Proclus, etc. Il n'y a nulle conformité (I) entre le dogme des automates, et ce que disent ces anciens auteurs.

(*a*) *Voyez la rem.* (A).

(A) *La matière première... fut l'un des monstres qu'il se proposa d'exterminer.*] Arriaga, l'un des plus subtils scolastiques du XVII[e]. siècle, nous apprend les objections que l'on faisait là-dessus à notre Péréira, et la faiblesse de quelques-unes de ces objections. *Recentiores nonnulli referunt quendam Gomesium Pereiram in suâ Antonianâ Margaritâ, negantem omninò materiam primam : contrà quem plura congerunt argumenta, quæ oportet examinare, ne rem certam incertis suadeamus rationibus* (1).....

(1) Rod., de Arriagâ, disputat. II Physica, sect. I, pag. m. 217.

hæc argumenta non urgent Gomesium (2). On lui objectait entre autres choses que si sa doctrine était véritable, il ne serait pas permis de vénérer les ossemens ou les reliques des saints; car après leur mort il ne resterait aucune matière qui leur eût appartenu. C'est l'une des cinq objections qu'il pouvait résoudre fort aisément, si l'on en croit Arriaga, qui observe que l'on ne comprenait pas ce sentiment de ce philosophe (3). Il se croit donc obligé de le rapporter fidèlement, et puis il l'attaque par d'autres raisons. Péréira, dit-il, n'était pas assez insensé pour soutenir que les formes n'étaient point reçues dans un sujet, et que l'homme n'était composé que d'âme. Il disait seulement que le sujet à quoi les âmes et les autres formes substantielles sont unies, est un composé des quatre élémens, et non pas une matière première, et il attribuait aux élémens la même simplicité que l'on attribue à la matière première dans l'école d'Aristote. *Fatetur hic author libentissimè, in homine (et idem est de aliis mixtis) ultrà formam substantialem dari aliquod subjectum recipiens illam formam : neque enim tam amens erat hic author, ut in homine et animantibus nihil aliud præter animam agnosceret, et post mortem illius nihil remanere doceret quod esset veneratione dignum in sanctis, et in quo manerent plura accidentia, quæ priùs fuerant in homine vivo, putaretque cadavera nihil esse reale, sed apparens et deludens sensus nostros, vel saltem nihil illorum anteà fuisse, quo satisfacit ferè omnibus argumentis in oppositum. Verùm in hoc recedit hic author à verâ et receptâ sententiâ, quod illud commune subjectum non dicit esse materiam primam, sed ex quatuor elementis unitis, et inter se permixtis putat coalescere. Elementa autem ipsa omninò adstruit simplicia, sicut nos materiam primam vel formam substantialem dicimus essentialiter simplicem* (4). Selon Arriaga la troisième des cinq objections avait quelque force contre ce sentiment de Péréira; car elle prouvait qu'un des élémens, produit d'un autre, était une chose faite de rien naturellement. Péréira s'embarrassait peu de cela : il soutenait qu'il y a des créatures qui ont la puissance de créer, en quoi Arriaga trouve qu'il avait raison (5).

(B) *Le livre qu'il intitula* Antoniana Margarita.] Il fit allusion dans ce titre au nom de son père, et à celui de sa mère. Voici ce que l'on en trouve dans l'ouvrage de Don Nicolas Antonio. *Antoniana Margarita, opus Physicis, Medicis, ac Theologis utile et necessarium*, Medinæ Campi 1554. fol.* Francofurti deindè 1610... Item *novæ veterisque Medecinæ experimentis et evidentibus rationibus comprobatæ primam partem, sive Antonianæ Margaritæ secundam, quæ quidem Medica est post priorem illam philosophicam.* Hæc scilicet pars de *Febribus* tractat, cujus febris essentiam, causas, et species esse usquè in hæc tempora ignota dilucidè (uti author ipse ait) demonstrat, *Galenumque non dolo sed ignorantiâ excæcatum potissimùm suis de hâc re scriptis medicis posteris imposuisse evidenter docet* (6). Un anonyme écrivit en espagnol contre lui l'an 1556 (7). L'*Antoniana Margarita* est un livre qui est devenu fort rare. Il était à la bibliothéque de M. Briot, qui fut vendue à Paris l'an 1679. M. Faure l'y acheta : il l'eût pour deux louis, et il me dit en me le montrant, qu'il n'avait pas cru qu'on le laisserait aller à si bon marché. Je pense que cet exemplaire est passé avec toute la bibliothéque de M. Faure dans celle de M. de Reims.

La bibliothéque des écrivains médecins (8) m'apprend que notre Péréira se nommait *Georgius Gomez*, et

(2) *Ibidem*, *pag.* 218.

(3) *Hæc argumenta non urgent Gomesium, multò aliter opinantem de entibus naturalibus quàm isti authores censeant.* Ibidem.

(4) Rod., de Arriagâ, disputat. II Physica, sect. I, pag. m. 218.

(5) *Respondet Gomesius falsum esse nullam creaturam posse creare, nec facilè hanc solutionem redargues ut infrà patebit.* Idem, ibidem.

* Leclerc donne un titre un peu différent de l'édition de 1554 : ce n'est pas sur le vu du livre; c'est seulement d'après les *Essais de Littérature pour la connaissance des livres*, mois d'août de l'année 1703, *pag.* 3.

(6) Nicol. Antonius, Biblioth. scriptor. Hisp., *tom. I, pag.* 414.

(7) *Adversùs hanc scripsit anonymus hispanum opusculum ità nuncupatum*, Endecalogo contra Antoniana Margarita, *Medinæ Campi*, 1556, in-8°. Idem, ibidem.

(8) Lindenius renovatus, *pag.* 328.

que son *Antoniana Margarita*, *in quâ omnium penè morborum discursus proponuntur*, fut imprimée à Médine, (9) chez Antoine Grasbeet, l'an 1554 et l'an 1587, et qu'il publia dans la même ville, en 1558, un autre ouvrage *in-folio*, intitulé : *Nova veraque Medicina Christiana ratione comprobata*. Il y a de grosses fautes dans ce que Konig débite en parlant de cet auteur. *Bruta*, dit-il (10), *sensu prædita esse opere operoso et* 30 *annis elaborato, cui titulus* : Antoniana Margarita, *ostendere conatus est*. Tout le monde ne devine pas que la particule *non* a été omise après *prædita ;* et c'est une énigme, ou une matière de risée pour ceux qui ne s'aperçoivent pas de cette omission. Ils sont capables de prendre Péréira pour le plus grand fou de la terre, puisqu'il a été capable de se tourmenter trente ans durant à prouver que les animaux ont une âme sensitive. Ceux qui devinent l'omission n'évitent pas tous les piéges ; on tâche de leur faire accroire que ce médecin espagnol n'a eu en vue dans cet ouvrage de trente ans, que de prouver que les bêtes ne sentent point. Il n'est pas vrai qu'il ne traite que de cela ; ce n'est qu'une très-petite partie de l'ouvrage. *Ex eo*, continue Konig, *omnia* Cartesium *hausisse quæ de brutorum animâ commentatus est*, Olaüs Borrichius in Epistolâ quâdam *aff*. Double fausseté. Nous verrons bientôt que M. Descartes avait rejeté l'âme des bêtes, avant que d'avoir ouï dire qu'il y eût eu dans le monde un tel Péréira. * Pour le moins est-il sûr que le livre de cet Espagnol n'aurait pu fournir à M. Descartes que la pensée générale de la rejection du sentiment des animaux. Tout le reste est particulier au philosophe français, et ne coule ni des hypothèses, ni des explications de Péréira. Nicolas Antonio n'a point parlé de la réponse aux objections de Palacios, publiée par Péréira, l'an 1555.

(C) *Ce qui se trouve là-dessus dans les Nouvelles de la République des Lettres.*] « Les plus fins eussent parié » qu'il n'y aurait jamais un homme » assez fou pour oser soutenir le » contraire (11). Il s'en trouva un » pourtant, au siècle dernier, qui osa » dire ce paradoxe, dans le pays du » monde où l'on aurait le moins » soupçonné qu'une doctrine si nou» velle prendrait naissance. On m'en» tendra bien, si j'ajoute seulement » que ce fut un médecin espagnol » qui publia cette doctrine *à Medina* » *del Campo*, l'an 1554, dans un li» vre qui lui avait coûté trente ans de » travail, et qu'il a intitulé : *Anto*» *niana Margarita*, pour faire hon» neur au nom de son père et à celui » de sa mère. Qui aurait jamais de» viné que l'Espagne, où la liberté » des opinions est moins soufferte » que celle du corps ne l'est en Tur» quie, produirait un philosophe » assez téméraire pour soutenir que » les animaux ne sentent pas? Cela » valait bien la peine d'en parler ici, » pour la rareté du fait ; et il est juste » que nous ne supprimions point le » nom de ce galant homme, qui a été » le premier auteur, que l'on sache, » de cet inouï paradoxe. Il s'appelait » *Gomésius Péréira*, et vivait dans le » dernier siècle, et non pas dans le » douzième, comme l'a dit un docteur » en théologie nommé *l'abbé de Gérard*, dans ses Entretiens sur *la* » *Philosophie des Gens de Cour*. Ce » Gomésius Péréira fut vivement at» taqué par un théologien de Sala» manque, nommé *Michel de Pala*» *cios*, et lui répondit vivement sans » démordre de ce qu'il avait avancé, » *que les bêtes sont des machines*. » Mais il ne fit point de secte ; son » sentiment tomba aussitôt. On ne lui » fit point l'honneur de le redouter ; » de sorte qu'il n'était guère plus » connu à notre siècle, que s'il n'eût » jamais été mis au monde ; et il y a » beaucoup d'apparence que M. Des» cartes, qui lisait peu, n'en avait » jamais ouï parler. On veut néan» moins qu'il ait puisé dans ce mé» decin espagnol l'opinion qu'il a eue » touchant les bêtes ; car en disant » cela on croit lui ravir la gloire de » l'invention, et c'est toujours autant

(9) *Metymnæ Duelli*. Ibidem.

(10) Konig, Biblioth. vetus et nova, *pag.* 619.

* Bayle a raison dans ce qu'il dit ici de Descartes, dit Joly ; mais cependant Schelhorn, dans ses *Aménités littéraires*, II, 383, a renouvelé l'accusation contre Descartes, de supprimer avec grand soin les exemplaires de l'*Antoniana Margarita*, pour cacher son prétendu plagiat.

(11) *C'est-à-dire que les bêtes ne sentent pas*.

é sur lui (12). » Quelque
:s on vit paraître dans ces
ıvelles l'extrait d'une lettre
ır avait reçue de Paris, et
ait, entre autres choses, ce
n vais copier. *Il n'est pas*
me vous le dites dans la
ue le sentiment de M. Des-
· l'âme des bêtes, n'est que
s ; car on a disputé de cela
:omme il paraît par ce pas-
iint Augustin : de quanti-
æ *chap.* 30. Quod autem tibi
non esse animam in cor-
ıtis animantis, quamquàm
bsurdum, non tamen doc-
mines quibus id placuit DE-
', neque nunc arbitror
ı3). L'auteur reçut une autre
l'avertit que cette opinion
cartes était beaucoup plus
que saint Augustin. Ce fut
ıdel qui écrivit cette lettre.
ən fut inséré dans les Nou-
nois d'octobre 1684. Je m'en
pier ; et pour la satisfaction
ırs je mettrai en note, dans
res on pourra trouver les
citées (14). « Ce n'est pas
ənt du temps de saint Au-
qu'on a douté de l'âme des
:'est aussi du temps des Cé-
st à dire plus de trois cents
ant ce père de l'église. Les
ıs ne parlaient d'autre chose;
soutenir dans leurs écoles,
ı'y avait que de la ressem-
entre nos actions et celles
tes, et que dans les bêtes et
s hommes il y avait une na-
solument différente. Ne vous
as imaginer, s'il vous plaît,
ıe disaient cela que de cer-
actions dont nous n'avons
əu ou point de sentiment ;
: de la digestion, de la san-
tion, de la conception, etc.
ıtendaient aussi des passions
ıs vives, les plus véhémentes
plus sensibles. Un lion, selon
ıe se mettait pas en colère,
» quoiqu'il déchirât en pièces tout » ce qu'il trouvait devant lui dans » l'arène. C'est qu'il était dans les » frémissemens et les bouillons de » son sang, que par malheur, ou au- » trement, des objets peu convena- » bles à la nature de cet animal, » avaient brouillé et effarouché. *Im-* » *petus habent feræ, rabiem, ferita-* » *tem, incursum ; iram quidem non* » *magis quàm luxuriam* (15). Pour- » quoi cela, à votre avis ? C'est, mon- » sieur, qu'il arriva à un lion de la » connaissance de Sénèque, de sauver » un malheureux, sans prétendre » qu'on lui en sût gré, ni sans avoir » eu aucune envie de bien faire : » *Quia nec voluit facere, nec benè* » *faciendi animo fecit* (16). Et d'ail- » leurs, c'est que si les bêtes eussent » été capables de se courroucer, » elles auraient aussi été capables de » pardonner. Or, comme la clémence » est un effet de la raison, et que les » bêtes n'en ont point, ces stoïciens » concluaient que les bêtes n'étaient » point susceptibles de colère, ni de » toute autre passion. *Irasci non* » *magis sciunt quàm ignoscere ; et* » *quamvis rationi inimica sit ira,* » *nusquàm tamen nascitur, nisi ubi* » *rationi locus est. Tota ferarum ut* » *extrà, ita intrà, forma humanæ* » *dissimilis est* (17). Cependant, » monsieur, un cynique a dit tout » cela plus de trois cents ans avant » les stoïciens de Rome. Il a cru et » enseigné en termes formels que les » bêtes n'avaient ni sentiment ni » connaissance. C'est dommage, n'est- » ce pas, que Péréira n'ait su tout » cela ? Il l'aurait bien fait valoir » contre ceux qui l'accusaient de dé- » biter une nouveauté étrange ; et il » se serait bien moqué de la grande » littérature de ses adversaires. Voici » les paroles du cynique : διὰ δὲ τὸ, » il parle des bêtes, τὰ μὲν πυκνότητι, » τὰ δὲ πλεονασμῷ τῆς ὑγρασίας μήτε » διανοεῖσθαι μήτε αἰσθάνεσθαι (18), qu'à » cause de l'épaisseur de leur tem- » pérament, et de la trop grande » abondance de leur humidité, elles » ne peuvent avoir de connaissance

relles de la République des Lettres,
, *article II, pag.* 20 *et suiv. Il y a*
l'apparence que Furetière *avait pris*
s l'on trouve à la page 27 *du* Furetié-
ion de Bruxelles. On a mis Antonima
iana.
velles de la République des Lettres,
art. I, pag. 555, 556.
nême, mois d'octobre 1684, *art. XI,*
: suiv.

(15) Senec., *lib. I* de Irâ, *cap. III.*

(16) *Idem*, de Benef., *lib. II, cap. XIX.*

(17) *Idem*, de Irâ, *lib. I, cap. III.*

(18) Plut., de Placit. philos., *lib. V, cap. XX, pag. m.* 909.

» ni de sentiment. Je ne garantis » pas ce raisonnement de Diogène. » On trouve dans les Nouvelles d'avril 1685 la rétractation du premier extrait. Lisez ce qui suit. *Celui qui nous avait avertis que saint Augustin témoigne que de son temps on soutenait que les bêtes n'ont point d'âme, nous a écrit depuis peu qu'ayant consulté le chapitre* 30 *du livre* de quantitate animæ, *où on lui avait dit que cela était contenu, il avait trouvé qu'il n'y était nullement question du sentiment de Gomésius Péréira. Ainsi voilà à cet égard ma remarque réhabilitée et justifiée; savoir*, qu'avant Gomésius Péréira personne n'avait enseigné que les bêtes sont des machines. *Il ne resterait plus qu'à mettre en question si les passages de M. du Rondel, rapportés dans les Nouvelles d'octobre, prouvent bien ce qu'il prétend* (19). Ces dernières paroles obligèrent M. du Rondel à recueillir plusieurs preuves. Il voulait m'en faire part; mais il a trouvé qu'elles s'étaient égarées; il ne s'est sauvé de cette dissipation que ce qu'on va lire.

« (20) Il est certain que Diogène a » dû ne point croire d'âme dans les » bêtes par les principes de sa physique, et par la fin de sa morale. » Selon lui, il y a des êtres et des demi-êtres. C'est par leur propre es- » sence que les premiers sont ce » qu'ils sont, et c'est par participa- » tion ou par imitation, comme on » parle chez les cyniques, que les » seconds peuvent passer avec les » premiers. Ces seconds sont de » deux sortes. Les uns imitent l'es- » prit et affectent les mouvemens » circulaires, et les autres imitent » l'âme, et se meuvent en ligne droi- » te : τὰ μὲν Νοῦν μιμεῖται καὶ κύκλῳ » κινεῖται, τὰ δὲ ψυχὴν ἐπ' εὐθείας. Au » mot de mouvement circulaire, vous » devinez bien vite qu'il faut que ce » soit les orbes des cieux. C'est cela » même; mais surtout c'est le cercle » lacté, auquel les cyniques, aussi » bien que d'autres philosophes, as- » signaient l'origine des passions, » ἀφ' οὗ τὸ παθητὸν ἄρχεσθαι σῶμα. » Mais de la manière que les anciens » décrivaient la descente des âmes » au travers de ces cercles, il est im- » possible que les bêtes aient pu avoir » de véritables passions. Car en pas- » sant par la sphère de Jupiter, une » âme se revêtait d'ambition, comme » de nonchalance dans celle de Satur- » ne, de fierté dans celle de Mars, de » l'envie de gagner dans celle de » Mercure, etc. (21)..... De sorte que » comme on ne remarque point sem- » blables passions dans les bêtes, du » moins de la manière qu'elles se re- » marquent dans les hommes, il fal- » lait qu'elles n'eussent point d'âme, » séjour ordinaire des passions, ou » qu'elles n'eussent seulement que » des passions approchantes et con- » trefaites, et par quelque hasard » d'imitation. C'est pour cela que les » cyniques rangeaient les bêtes par- » mi les corps qui se meuvent en » ligne droite, c'est-à-dire parmi les » corps pesans qui tendent vers la » terre. Effectivement la nature des » bêtes est toujours la même, et tou- » jours dans sa détermination ordi- » naire. Il n'y a ni différence, ni va- » riété dans leurs occupations. Elles » sont toutes condamnées à même » règle, et leur capacité ne s'étend » guère plus loin qu'à se loger et à » se nourrir. C'est pourquoi on a dit » d'elles, qu'elles n'avaient que de » basses, pesantes et déprimées in- » clinations, et que la nature les » avait faites exprès pour pencher » vers la terre. *Prona sunt, et ex* » *ipsâ quoque suspiciendi difficultate* » *à superis recesserunt, nec ullam di-* » *vinorum corporum similitudinem* » *aliquâ sui parte meruerunt, nihil ex* » *mente sortita sunt, et ideò ratione* » *caruerunt, duo quoque tantùm a-* » *depta sunt, sentire vel crescere*, » dit Macrobe (22) avec cette restric- » tion de Virgile, *Quantùm non* » *noxia corpora tardant terrenique he-* » *betant artus*, parce que, ajoute-t-il, » *in animalibus hebescit usus animæ* » DENSITATE *corporis*; ce qui semble » être traduit de Diogène, qui dit » que *les animaux ne peuvent con-*

(19) Nouvelles de la République des Lettres, *avril* 1685, *pag.* 435.

(20) *M.* du Rondel, *dans un* Mémoire *qu'il m'a fait la grâce de m'envoyer, au mois de mars* 1696. *J'ai ajouté les citations que l'on verra en note.*

(21) *Voyez* Macrobe, *sur tout ceci*, in Somnium Scipionis, *lib. I, cap. XII.*

(22) *Idem, ibidem, cap. XIV, pag. m.* 55.

naître ni sentir, à cause de L'ÉPAISSEUR *et de l'abondance de leur humidité*. Voyez Plutarque, livre 5, » chap. 20. Il semble, dis-je, que » Macrobe ait traduit Diogène, et il » y a assez d'apparence, puisqu'il se » sert du même mot : mais je ne sais » pas bien si Virgile, avec son *noxia* » *corpora* (23), a visé à ce que Diogène dit ensuite, *que les bêtes ont* » *comme des furieux déchus de la* » *raison*, διακεῖσθαι τοῖς μεμηνόσι, » παρεμπταικότος τοῦ ἡγεμονικοῦ. Car » bien que *noxia* emporte avec soi » dommage et perte, néanmoins » μεμηνόσι paraît signifier davantage. » Aussi un commentateur cynique, » pour nous le faire bien concevoir, » l'explique-t-il par l'image des énergumènes et des possédés. Il affirme » qu'au sortir des corps, lorsque les » âmes cherchent à se placer, si » elles ne rencontrent que des sujets » où la raison n'ait point séjourné, » les âmes les suivent et les harcelent, et ne les informent jamais » comme un corps organique destiné » pour elles, ὥσπερ οἱ εἰληχότες ἡμᾶς » Δαίμονες. Voilà, me direz-vous, des » pensées platoniques, et qui ne reviennent guère à ce que l'on s'imagine du cynisme. Je n'y saurais » que faire. C'est le cynique Salluste » qui le dit; et puis Diogène n'était » pas si éloigné du platonisme qu'on » se le figure ordinairement. Un certain Tibéranius nous apprend dans » son Socrate que Diogène s'était saisi » de tout le patrimoine philosophique de Platon : *memores Platonis* » *sententiæ, cujus hæreditatem Diogenes cynicus invadens, nihil ibi* » *plùs* (*) *aureâ linguâ invenit*.

» Mais ce que je vous dis de Diogène paraîtra encore plus dans la » fin de sa morale. Selon lui, pour » vivre comme il fallait en ce monde, il fallait être insensible, et » bien que cela paraisse étrange et » même impossible, il faut pourtant que ce philosophe soit parvenu à cet état de philosophie, car » l'antiquité est trop formelle là-dessus pour y avoir été trompée. » Je ne sais s'il se servit pour cela » des leçons de Chiron, desquelles » parle Maxime de Tyr. Je ne sais » pas non plus si ce fut sur les règles » d'Antisthène, qui est l'auteur de » l'apathie : mais *comme il était* » *un ange de Jupiter, envoyé aux* » *hommes pour leur apprendre ce* » *que c'est du bien et du mal*, à ce » que prétend Épictète, je croirais » bien qu'il ne s'en rapporta qu'à » soi-même, et qu'il n'écouta que » son cœur. Comme il avait coutume » de dire qu'*il fallait opposer la raison aux passions, le courage à la* » *fortune, et la nature aux coutumes*, il entra enfin dans les desseins de la nature, et s'imagina que » pour être un véritable enfant de » cette bonne mère, il fallait ressembler aux bêtes, qui en sont une » image si naïve et si fidèle dans les » lieux de leur naissance. Diogène » donna donc dans cette opinion, et » s'y maintint par la pauvreté, par » le jeûne, et par les ascétiques qu'il » a eu l'honneur d'inventer. On dit » qu'Alexandre-le-Grand, à la veille » de conquérir les Indes, et sûr déjà » de ses destinées, eut le courage de » souhaiter être Diogène. Tant la sécurité lui parut digne d'envie! » Tant l'état des cyniques lui sembla » surpasser la nature! *Disputare* » *cum Socrate licet, dubitare cum* » *Carneade, cum Epicuro quiescere,* » *hominis naturam cum stoïcis vincere, cum* CYNICIS EXCEDERE (24). A » dire vrai, c'est un état assez étrange » que cette insensibilité, et il a » toujours coûté bien cher à quiconque y est arrivé; *istùc nihil dolere,* » *non sinè magnâ mercede contingit,* » *immanitatis in animo, stuporis in* » *corpore* (25) : mais c'est un état » bien commode pour les malheurs » de cette vie. Et qui est-ce des » païens qui n'eût pas été bien aise » qu'on eût dit de lui ce qu'on a dit » de certains peuples que vous connaissez? *Victui herba, vestitui pelles, cubile humus. Id beatius arbitrantur, quàm ingemere agris, illaborare domibus, suas alienasque fortunas spe metuque versare. Securi* » *adversùs homines, securi adversùs* » *Deos, rem difficillimam assecuti*

(23) Virgil., *Æn.*, *lib. VI*, *vs.* 731.

(*) *C'est l'art de bien vivre. On cite ce passage de* Tibérianus, *à propos du rameau d'or de Virgile.*

(24) Seneca, de Brevitate vitæ, *cap. XIV*, *pag. m.* 711.

(25) Cicero, Tuscul. Quæst., *lib.*, *III.*

» *sunt, ut illis ne voto quidem opus* » *sit.* »

Si j'avais souvent à fournir à mes lecteurs une érudition adoptée, aussi rare et aussi profonde que celle-là, quel relief ne pourrais-je pas donner à ce dictionnaire! Nous rapporterons (26) des passages d'Aristote qui semblent prouver qu'il a pris les bêtes pour des machines.

(D) *On affirme* dans les Nouvelles de la République des Lettres, *une fausseté touchant l'époque de cette opinion de M. Descartes.*] « Gomésius » Péréira n'ayant point tiré son pa- » radoxe de ses véritables principes, » et n'en ayant point pénétré les » conséquences, ne peut pas empê- » cher que M. Descartes ne l'ait trou- » vé le premier par une méthode » philosophique. Il ne laisse pourtant » pas d'être fort probable qu'il l'a » trouvé sans l'avoir cherché. Il » commença apparemment et finit » ses méditations sans songer à » l'âme des bêtes, et sans avoir aban- » donné l'opinion qu'il en avait eue » dès son enfance; et ce ne fut qu'en » considérant les suites de son prin- » cipe touchant la distinction de » de substance qui pense, et de la » substance étendue, qu'il s'aperçut » que la connaissance des animaux » renversait toute l'économie de son » système. Peut-être même qu'il eut » besoin qu'on lui fît cette objection, » et qu'avant cela elle ne lui vint » point dans l'esprit. C'est donc par » pure nécessité qu'il a soutenu que » les bêtes ne sentent point. S'il eût » pu sauver ses principes sans cela, » il n'eût jamais attaqué une opinion » qui non seulement avait toujours » paru indubitable à toute la terre, » mais qui est aussi revêtue d'une » évidence presque invincible (27). » Pour savoir si cet auteur s'est trompé, il faut joindre à ce passage l'éclaircissement qu'il en donna. On le trouve à la fin de sa préface, c'est-à-dire qu'il fut publié en même temps que le passage qui avait besoin d'être éclairci. *J'ai dit dans le second article de ces Nouvelles, que M. Descartes* commença apparemment et finit ses méditations, sans songer à l'âme des bêtes, et sans avoir abandonné l'opinion qu'il en avait eue dès son enfance. *Ce serait une erreur de fait, si j'entendais parler de ses six célèbres Méditations, qui furent dédiées à la Sorbonne, et contre lesquelles on forma tant d'objections; car le Traité* de la Méthode, *imprimé l'an 1637 avant ces six méditations, fait voir clairement que M. Descartes croyait déjà que les bêtes n'ont point d'âme. Je déclare donc que par les Méditations de M. Descartes, je n'ai pas entendu celles qu'il dédia à la Sorbonne. Mon sens est qu'il acheva apparemment de bâtir dans son imagination un nouveau système, sans songer à l'âme sensitive des animaux. Or je ne doute pas qu'avant que de publier sa* Méthode, *il n'eût déjà achevé dans son esprit la construction de son ouvrage* (28). Nonobstant cette explication, il est certain que cet auteur s'est trompé; car l'hypothèse des automates est une des plus anciennes spéculations de M. Descartes, comme il paraît par les preuves que M. Baillet en a données. Voici ses paroles (29): *Supposer que ces ouvrages de M. Descartes sont de l'an 1619, c'est donner à son sentiment* de l'âme des bêtes *plus de vingt ans d'ancienneté au delà de l'époque à laquelle ses adversaires et quelques savans avec eux avaient tâché de le fixer. Quand on saura que c'est dans ces ouvrages de sa jeunesse que l'on a trouvé ce sentiment, on cessera peut-être de dire:* « *qu'il commença et finit ses* Médita- » tions *sans songer à l'âme des bêtes,* » *et sans avoir abandonné l'opinion* » *qu'il en avait eue dès son enfance.* » *On ne croira plus que ce ne fut* » *qu'en considérant les suites de son* » *principe, touchant la distinction de* » *la substance qui pense, et de la sub-* » *stance étendue, qu'il s'aperçut que* » *la connaissance des animaux ren-* » *versait toute l'économie de son sys-* » *tème.* » *On ne se persuadera plus que l'obligation de répondre aux objections qu'on lui a formées sur ce sujet lui ait fait naître une pensée dont il n'a été redevable qu'à la liberté de son esprit. Il n'était encore dans aucune nécessité de soutenir que les*

(26) *Dans la remarque* (H).

(27) Nouvelles de la République des Lettres, *mars* 1684, *pag.* 22.

(28) *Là même, à la fin de la préface.*

(29) Baillet, Vie de Descartes, *tom. I, pag.* 51, 52.

tes n'ont point de sentiment, puisqu'il n'avait pas le don de prévoir ce qui pourrait lui arriver vingt ans après. Il n'avait pas alors de principes à sauver, n'en ayant encore établi aucun pour la philosophie nouvelle : au moins n'avait-il encore lu à cet âge, ni saint Augustin, ni Péréira, ni aucun auteur de qui il aurait pu prendre le sentiment de l'âme des bêtes. Cinq ou six ans après, M. Descartes étant retourné de ses (*1) *voyages à Paris, découvrit ce sentiment à quelques-uns de ses amis, et leur fit reconnaître qu'il ne pouvait s'imaginer que les bêtes fussent autre chose que des automates. De sorte que ceux qui trouveront de la difficulté à lui attribuer ce sentiment dès l'an* 1619, *en auront moins pour croire que cette opinion lui est venue dans l'esprit au plus tard vers l'an* 1625. *Il ne refuseront peut-être pas de s'en tenir au témoignage de M. Descartes* (*2), *qui nous apprend qu'elle lui était venue quinze ou seize ans avant qu'il eût donné ses Méditations métaphysiques. Au reste cette opinion des automates est ce que M. Pascal estimait le plus dans la philosophie de M. Descartes.* L'honnêteté de M. Baillet a été si grande, qu'il a réfuté l'auteur des Nouvelles de la République des Lettres sans le nommer ; et qu'au contraire il l'a nommé, lorsqu'il a été question d'une pensée qui lui paraissait louable. C'est en quelque façon un excès de cérémonie préjudiciable à la liberté dont on doit jouir dans la république des lettres : c'est y introduire les œuvres de surérogation : il doit y être permis de nommer ceux qu'on réfute ; il suffit de s'éloigner de l'esprit d'aigreur, injurieux et malhonnête.

Rapportons aussi cet autre passage de M. Baillet : il concerne la même matière. « Plusieurs ont cru que M. » Descartes avait déterré la fameuse » opinion de l'âme des bêtes.... dans » le livre de *Gomésius Péréira*...... » Mais on a très-grande raison de » douter que M. Descartes ait jamais » ouï parler de ce Péréira, et que son » livre, qui a toujours été assez rare, » soit aisément tombé entre les mains » d'un homme aussi peu curieux de » livres et de lectures qu'était notre » philosophe. C'est tout dire pour » lever les doutes sur ce sujet, que » M. Descartes n'avait pas encore vu » le livre de Péréira l'année d'après » la publication de ses Méditations » métaphysiques (*), et qu'il avait » déjà fait connaître son sentiment » sur l'âme des bêtes plus de quinze » ou vingt ans auparavant, selon ce » qu'on en a dit au premier livre de » cette Histoire. D'ailleurs, comme » l'a fort bien remarqué M. Bayle (*2), » Péréira n'ayant pas tiré son para» doxe de ses véritables principes, et » n'en ayant point pénétré les con» séquences, il ne peut pas empêcher » que M. Descartes ne l'ait trouvé » le premier par une méthode phi» losophique. Ce dogme au reste n'é» tait pas né avec Péréira ; et du » temps de (*3) saint Augustin il était » agité par de très-savans hommes, » comme une chose qui ne laissait » pas de se bien soutenir, malgré » l'apparence d'absurdité que le vul» gaire y trouvait. Cette opinion était » encore plus ancienne que saint Au» gustin, que Senèque même, et que » les premiers Césars (*4), selon l'ob» servation de M. du Rondel, qui la » fait remonter jusqu'aux stoïciens » et aux cyniques (30). »

(E) *Touchant les dogmes..... sur l'âme* des bêtes.] Presque tous les anciens philosophes ont enseigné que cette âme était raisonnable. Il fallait donc qu'ils crussent qu'elle ne différait de celle de l'homme que selon le plus et le moins. Anaxagoras établissait cette différence-là, en ce que l'homme peut expliquer ses raisonnemens, et que les bêtes ne peuvent pas expliquer les leurs. Ἀναξαγόρας πάντα ζῶα λόγον ἔχειν τὸν ἐνεργητικὸν, τὸν

(*1) *Voyez la lettre MS. d'Isaac Beeckman au père Mersenne, en* 1631, *d'où l'on juge que dès long-temps auparavant il avait débité son dogme des automates à ses amis de Paris.*

(*2) *Conférez les Traités MSS.* Thomantis Regia, *faits en sa jeunesse : et un autre qu'il cite dans sa Méthode, comme fait long-temps auparavant, avec les lettres du* 3e. *tome, pag.* 63; *du* 2e. *tome, pag.* 9, 37, 230.

(*1) *Il manda au père Mersenne qu'il n'avait jamais vu ce livre, lettre MS. du* 23 *juin* 1641.

(*2) *Nouvell. de la Rép. des Lettr.*, 1684, *tom.* 1, *pag.* 22.

(*3) *Tom.* 2, *pag.* 12. *Nouvelles de la Républ. des Lettr. August., cap.* 30, de Quantitate Animæ.

(*4) *Nouv. de la Républ., ibidem, pag.* 291.

(30) Baillet, Vie de Descartes. *tom. II, p.* 53.

δ' οἱονεὶ νοῦν μὴ ἔχειν τὸν παθητικὸν, τὸν λεγόμενον τοῦ νοῦ ἑρμηνέα. *Anaxagoras omnia animalia habere mentem agentem : non item patientem, qui est mentis quasi interpres* (31). Pythagoras et Platon ne s'éloignaient pas de cette pensée, puisqu'ils disaient que l'âme des bêtes raisonnables, effectivement, n'agit pas néanmoins selon la raison, à cause que la parole lui manque, et que ses organes ne sont pas bien proportionnés (32). Il serait à souhaiter que Plutarque, qui savait donner aux matières une si noble étendue quand il voulait, n'eût pas été si laconique en cette rencontre : mais quelque serré que soit son langage, il ne saurait nous mettre en suspens à l'égard du dogme de Pythagore. On connaît assez clairement que, selon ce philosophe, l'âme des bêtes ne diffère point substantiellement de l'âme de l'homme; car il enseignait la transmigration des âmes, c'est-à-dire qu'elles passaient indifféremment du corps d'un homme dans celui d'un animal, et du corps d'un animal dans celui d'un homme. Il n'y a guère de dogme qui ait eu plus de sectateurs que celui-là. Je ne pense pas qu'il y ait des philosophes qui aient parlé plus avantageusement de l'âme des bêtes que Porphyre. Il leur a donné, non-seulement la raison, mais aussi la faculté de faire entendre leurs raisonnemens; et il a cru que leur langage a été intelligible à quelques personnes, et que l'homme ne les surpasse qu'en ce qu'il possède un raisonnement plus raffiné. *Porphyrius lib.* 3, *de Abstinentiâ, statuit naturam omnibus animantibus, quibus sensum et memoriam dedit, rationem quoque, imò et orationem, tam internam quàm externam, tribuisse : additque Apollonium Tyanæum, Melampum, Tiresiam, et Thaletem, brutorum sermones dijudicâsse atque intellexisse; quos nihil mirum si non intelligamus ipsi, qui plurimarum etiam nationum linguam minimè callemus. Asserit itaque bruta rationem participare, neque per eam ab illis hominem simpliciter distingui; sed quòd homini perfectum rationis acumen insit, illis imperfectum* (33). Il prouve cela par des raisons, et par des autorités : il cite Empédocle, Platon et Aristote. *Confirmat istius modi dogma in primis ex mutuâ significatione, quâ inter se bruta utuntur, quod in avibus potissimùm apparet, quæ sibi occinunt vicissimque respondent. Deindè, ex admirabili solertiâ, curâque in futurum prospiciendi, utilia consectandi, declinandi adversa. Prætereà, testimonio Empedoclis et Platonis, atque etiam Aristotelis, quos idem censuisse, ex eorum dictis scriptisque haberi ait* (34). Ceux qui rapportent ces termes ne conviennent pas qu'Aristote soit cité bien à propos (35) : ils prétendent qu'il n'accorde aux bêtes qu'une image, ou qu'une copie de raison; et ils se moquent de ce prétendu langage intelligible à Tirésias et à Mélampus, etc.; sur quoi ils remarquent qu'un rabbin a suivi l'erreur de Porphyre, et qu'il a cru que Salomon entendait le même langage. *Quod item addebat Porphyrius, bruta inter se colloqui, et à quibusdam intelligi, non ita est, etsi ita esse crediderit quidam ex hebræis doctoribus, teste Abulensi ad capit.* 3, *libr.* 3 *Regum, quæst.* 11, *asserens eorum voces percaluisse Salomonem* (36). Peut-être ne leur serait-il pas bien facile de faire voir que leur Aristote ait établi une différence substantielle entre l'âme des brutes et celle de l'homme; car de dire qu'il n'a point cru que les bêtes se conduisent par raison, ne serait pas une bonne preuve; puisqu'il est certain que les enfans et les frénétiques ont une âme de la même espèce que les personnes les plus raisonnables, et qu'il paraît plus de raison dans la plupart des animaux que dans les enfans d'un an, et que dans les frénétiques.

(31) Plutarch., de Placitis Philosoph., *liv. V, cap. XX, pag.* 908.

(32) Οὐ μὴν λογικῶς ἐνεργούσας παρὰ τὴν δυσκρασίαν τῶν σωμάτων καὶ τὸ μὴ ἔχειν τὸ φραστικόν. *Non tamen ea agere secundùm rationem, idque fieri ob incommodum corporum temperamentum et quia loquelâ destituuntur.* Idem, ibidem, *pag.* 909.

(33) Conimbricenses in Physic. Aristotel., *lib. II, cap. IX, quæst. III, art. I, pag. m.* 225.

(34) *Ibidem.*

(35) *Quod autem asserebat Porphyrius, ex Aristotelis doctrinâ collegi, existimâsse illum brutâ ratione pollere, falsum est : nisi rationem sumat pro rationis imitatione, quam solam brutis quibusque attribuit tùm loco citato* (c'est-à-dire *lib. IV de Histor. Animal., cap. IX*) *tum* 1 *Metaphys., c.* 1. Ibid., art. III, *pag.* 225.

(36) *Ibidem.*

urrait donc croire qu'Aristote
>nnaissait qu'une différence du
u moins entre l'âme de la bête
e de l'homme, c'est-à-dire que
érence des organes faisait, selon
ıe l'âme de l'homme raisonnait
:ment et facilement, et que
de la bête ne raisonnait que
façon confuse. On confirmerait
ar la prétention de ceux qui
qu'il n'a point cru l'immorta-
: l'âme (37).
ut prendre garde à une chose;
u'on ne trouve pas que les an-
lorsqu'ils ont quitté ou le sty-
tique, ou le style d'orateur,
reconnu une véritable diffé-
entre l'âme humaine et la ma-
Je ne parle pas de la matière
, pesante, palpable; mais de
que les chimistes nomment es-
et qui est aussi essentiellement
et matière que la boue et la
e peuvent être. Selon cela on
ait point penser que l'âme des
t celle de l'homme différassent
ıent que du plus au moins, et
divers degrés de subtilité; et
nséquent on a dû croire que la
lisposition des organes est cau-
la raison ne se développe pas
es animaux comme dans l'hom-
alien sans doute a été dans ce
ent; car il n'a point cru que
ime fût incorporelle; il ne la
uait point de la chaleur natu-
et de l'harmonie du tempéra-
38). Je sais bien que plusieurs
que l'âme de l'homme descen-
ı ciel; mais cela ne prouve pas
l'aient crue immatérielle (39).
que les stoïciens ont enseigné
utes les âmes sans exception
aient de la même source. *Per-
z iis, à Deo, id est mundi ani-
nimam hanc esse. Laërtius :*
τῶν ὅλων ψυχῆς μέρη εἶναι τὰς ἐν
οις : Animæ universi, partes es-
mantium animas. *Omniumne
ntium? omnium : sed aliæ aliis*
magis participant, ut sunt corpora et instrumenta. Est Socraticum (*1) Mundi animam, fontem animarum omnium esse. *Sed illam, quæ ratione uteretur, cognatam et participem, imò jam partem divinitatis esse. Plutarchus* (*2) : Ἡ δὲ ψυχὴ μετασχοῦσα νοῦ καὶ λογισμοῦ, οὐκ ἔργον ἐςὶ τοῦ Θεου μόνον, ἀλλὰ καὶ μέρος, οὐδ' ὑπ' ἀυτοῦ, ἀλλ' ἀπ' ἀυτοῦ, καὶ ἐκ ἀυτοῦ γέγονεν : Anima mentis et ratiocinationis consors, non opus solùm Dei, sed et Pars est; neque ab ipso, sed ex ipso est facta *Enimverò etiam aliæ* (*hâc ratione*) *partes Dei, id est mundanæ animæ : sed ista scilicet eximiè, et quæ proximè vim naturamque ejus referret* (40). Pouvaient-ils donc croire que l'âme des bêtes fût destituée du sentiment? Je ne pense pas qu'ils l'aient cru; et si Sénèque l'a dit dans les passages que le docte M. du Rondel rapporte, il s'est réfuté lui-même visiblement dans quelques autres. Lisez sa dernière lettre, vous y trouverez qu'il ne refuse aux animaux que la raison, la sagesse, le vrai bien, la félicité; mais non pas le sentiment. *In quo non potest beata vita esse, nec id potest quo beata vita efficitur; beata autem vita bonis efficitur; in muto animali non est quo beata vita efficitur : ergò in muto animali bonum non est. Mutum animal* SENSU *comprehendit præsentia : præteritorum reminiscitur, cùm id incidit, quo sensus admonetur : tanquàm equus reminiscitur viæ, cùm ad initium ejus admotus est. In stabulo quidem nullæ viæ, quamvis sæpè calcatæ, memoria est... Nec illud nego, ad ea quæ videntur secundùm naturam, magnos esse mutis animalibus impetus et concitatos, sed inordinatos ac turbidos. Nùnquàm autem aut inordinatum est bonum, aut turbidum. Quid ergò, inquis, muta animalia perturbatè et indispositè moventur? Dicerem illa perturbatè et indispositè moveri, si natura illorum ordinem caperet : nunc moventur secundum naturam suam. Perturbatum enim id est, quod esse aliquandò et non perturbatum potest. Sollicitum est, quod potest esse securum. Nulli*

mponace *a soutenu cela fortement.*
e Discours de la Mothe-le-Vayer, sur
alité de l'Ame : *il est au IVe. tome de*
res, *édition in-12.*
oyez le livre intitulé : Nic. Nancelii
i Noviodunensis, de Immortalitate Ani-
atio adversùs Galenum, *imprimé à Pa-*
1587, in-8°.
oyez, tom. IX, pag. 530, *la remarque*
article LUCRÈCE, *philosophe.*
Zenone.

(*1) *Apul., de Dogm. Plat.*
(*2) *Quæst. Platonic.*
(40) Lipsius, Physiolog. Stoïcorum, *lib. III, dissert. VIII, pag. m.* 984.

vitium est, nisi cui virtus potest esse. Multis animalibus talis ex suâ naturâ motus est. Sed ne te diù teneam, aliquod erit bonum in muto animali, erit aliqua virtus, erit aliquid perfectum : sed quale ? nec bonum absolutè, nec virtus, nec perfectum. Hæc enim rationalibus solis contingunt, quibus datum est scire, quare, quatenùs, quemadmodùm. Ita bonum in nullo est, nisi in quo ratio (41). Sénèque pose un principe qui nous fera voir en quel sens il dit ailleurs que les animaux ne se mettent point en colère, et qu'ils ne sont pas capables de conférer un bienfait. Il suppose qu'une nature qui n'est pas susceptible des deux contraires, ne l'est ni de l'un ni de l'autre : d'où il conclut que les bêtes n'étant pas capables d'agir selon l'ordre, et selon les règles de la raison, et ne pouvant pas avoir la vertu, ne font rien qu'on puisse nommer déréglé, déraisonnable, action vicieuse. Voilà pourquoi il ne nomme point colère la violence ou la fureur des lions; car selon les stoïciens les passions étaient un vice, et par conséquent elles ne pouvaient tomber que dans un sujet qui possède la vertu et la raison, et qui est capable de parvenir à la perfection du sage. Voyez la remarque (I). Dans une autre lettre (42), il établit fortement que les bêtes sentent : il n'eût pas pu s'exprimer plus clairement, s'il eût été de l'opinion de nos scolastiques. Il va même plus loin qu'eux; car il soutient qu'elles sentent leur sentiment. *Qualis ad nos pervenit animi nostri sensus, quamvis naturam ejus ignoremus, ac sedem, talis ad omnia animalia constitutionis suæ* SENSUS. *Necesse est enim id* SENTIANT, *per quod alia quoque* SENTIUNT : *necesse est* SENSUM *ejus habeant, cui parent, à quo reguntur. Nemo non ex nobis intelligit esse aliquid, quod impetus suos moveat : quid sit illud, ignorat, et conatum sibi esse scit : quid sit, aut undè sit, nescit. Sicut infantibus, sic quoque animalibus, principalis partis suæ* SENSUS *est, non satis dilucidus, non expressus* (43). En cela il ne fait que suivre les principes de sa secte. C'est le propre des animaux, à ce que disaient les stoïciens, de souhaiter leur conservation, et de savoir que la nature les recommande à eux-mêmes. Τὴν δὲ πρώτην ὁρμήν φασι τὸ ζῶον ἴσχειν ἐπὶ τὸ τηρεῖν ἑαυτὸ, οἰκειούσης αὐτῷ τῆς φύσεως ἀπ' ἀρχῆς· κατά φησιν ὁ Χρύσιππος ἐν τῷ πρώτῳ Περὶ τελῶν, πρῶτον οἰκεῖον λέγων εἶναι παντὶ ζώῳ τὴν αὐτοῦ συστασιν, καὶ τὴν ταύτης συνείδησιν. *Primam autem hanc animantis appetititionem fuisse dicunt, seipsum tuendi atque servandi, naturâ sibi ipsum ab initio conciliante, ut Chrysippus ait in primo de finibus, primum proprium cuique animanti dicens sui ipsius fuisse commendationem, hujusque conscientiam* (44).

Quant aux cyniques (45), le passage de Plutarque, que M. du Rondel rapporte, contient nettement qu'au dire de Diogène les bêtes ne sentaient pas. Je voudrais voir un peu plus au long la doctrine de ce philosophe; car ce que Plutarque nous en dit est fort obscur; le commencement et la conclusion y détruisent le milieu. Elles participent à l'intelligence : voilà le commencement. Elles sont affectées à peu près comme des fous : voilà la fin. Les fous et les maniaques ne sentent-ils pas? Si on les eût comparées aux malades de léthargie, ou d'apoplexie, il y eût eu quelque liaison dans le discours. Quoi qu'il en soit, rapportons tout le passage. Διογένης, μετέχειν μὲν αὐτὰ τοῦ νοητοῦ καὶ ἀέρος, διὰ δὲ τὸ τὰ μὲν πυκνότητι, τὰ δὲ πλεονασμῷ τῆς ὑγρασίας, μήτε διανοεῖσθαι, μήτε αἰσθάνεσθαι, προσφερῶς δὲ αὐτὰ διακεῖσθαι τοῖς μεμηνόσι, παρεπταικότος τοῦ ἡγεμονικοῦ. *Diogenes, rationis et aeris partem ea percipere, sed vel ob crassiciem vel ob abundantiam humoris neque intelligere neque sentire : ac ferè affecta esse eo modo quo sunt insanientes, quide mentis exiverunt potestate* (46). Quelque-

(41) Seneca, epist. CXXIV, *pag. m.* 477.

(42) *C'est la CXXI*e., *où il prouve cette thèse:* omnibus animalibus esse constitutionis suæ sensum.

(43) Seneca, epist. CXXI, *pag.* 467.

(44) Diog. Laërtius, in Zenone, *lib. VIII*, *num.* 85, *pag. m.* 416.

(45) *Je parle ainsi en supposant que le* Diogène *dont* Plutarque *a rapporté le sentiment, est le cynique; touchant quoi voyez, remarque* (D) *de l'article* DIOGÈNE d'Apollonie, *tom. V*, *pag.* 540.

(46) Plut., de Placit. Philos., *lib. V*, *cap. XV*, *pag.* 909. *Voici la version d'Amyot.* De-

puisse être le dogme de Diogène sur ce point-là, il est sûr que l'antiquité fournit beaucoup plus de gens qui le combattent, que de gens qui s'en approchent. Plutarque a fait un traité exprès pour montrer que les animaux raisonnent (47). L'ouvrage, où il examine si les animaux terrestres ont plus d'industrie que les animaux aquatiques (48), tend au même but. J'en tirerai une observation qui me paraît importante. L'auteur voulant réfuter ceux qui disent que comme il y a des animaux raisonnables, il faut aussi qu'il y en ait d'irraisonnables, soutient que, par la même raison, on pourrait dire qu'il doit y avoir des animaux qui ne sentent pas, comme il y en a qui sentent. Notez qu'il suppose que jamais personne n'avait avancé cette dernière division de l'animal ; il la donne comme l'exemple d'un dogme que l'on ne serait jamais reçu à produire. Son argument est ce qu'on appelle *reductionem ad absurdum*. Voici ses paroles : Εἰ δὲ τις ἀξιοῖ μὴ κολοϐὸν εἶναι τὴν φύσιν, ἀλλὰ τὴν ἔμψυχον φύσιν ἔχειν, τὸ μὲν, λογικὸν, τὸ δὲ, ἄλογον· ἕτερος ἀξιώσει τὴν ἔμψυχον φύσιν ἔχειν· τὸ μὲν, φανταςικὸν, τὸ δὲ, ἀφαντασίωτον. καὶ τὸ μὲν, αἰσθητικόν. τὸ δὲ, ἀναίσθητον· ἵνα δὴ τὰς ἀντιζύγους ταύτας καὶ ἀντιθέτους ἕξεις καὶ ςερήσεις περὶ ταυτὸν ἡ φύσις ἔχοι μένος οἷον ἰσοῤῥοπούσας. εἰ δὲ ἄτοπος ὁ ζητῶν τοῦ ἐμψύχου τό μὲν, αἰσθητικὸν, τὸ δὲ, ἀναίσθητον εἶναι. καὶ τὸ μὲν, φαντασιούμενον, τὸ δὲ, ἀφαντασίωτον ὅτι πᾶν τὸ ἔμψυχον αἰσθητικὸν εὐθὺς εἶναι καὶ φανταςικὸν πέφυκεν. οὐδὲ οὕτως ἐπιεικῶς ἀπαιτήσει τὸ μὲν λογικὸν εἶναι τοῦ ἐμψύχου, τὸ δὲ ἄλογον. *Quod si quis postulet, ne natura sit manca, debere animatorum alia rationem habere, alia esse bruta, invenietur qui eodem jure flagitet, animalium alia debere esse vi imaginandi præditâ, alia eâ carere : alia sensum habere, alia non habere : scilicet ut oppositas habitibus istis privationes æqualibus veluti momentis natura habeat. Quòd sic hæc postulare absurdum est, cùm quodvis animal simul et sentiendi et imaginandi vim nanciscatur : ne hoc quidem rectè postulabitur, esse animalium alia ratione prædita, alia bruta* (49). Peu après il réfute les stoïques par une remarque de la même force. Les bêtes, disaient-ils, n'ont point de passions ; leurs désirs ne sont point désirs, mais quasi désirs, etc. Que répondriez-vous donc, leur dit-il, si quelques-uns s'avisaient de dogmatiser qu'elles ne voient et qu'elles n'entendent pas ; mais que leur vue est quasi vue. Οὐκ οἶδα τί χρήσονται τοῖς λέγουσι μηδὲ βλέπειν μηδὲ ἀκούειν, ἀλλ' ὡσανεὶ βλέπειν αὐτὰ, καὶ ὡσανεὶ ἀκούειν· μηδὲ φωνεῖν. ἀλλ' ὡσανεὶ φωνεῖν μηδὲ ὅλως ζῆν, ἀλλ' ὡσανεὶ ζῆν. *Nescio quid responsuri sint iis, qui animalia etiam non videre, non audire, non vocem emittere, sed quasi videre, quasi audire, quasi vocem edere, denique omninò non vivere, sed duntaxat quasi vivere dicerent* (50). Cela montre que Plutarque était persuadé que jamais aucun philosophe n'avait rejeté l'âme sensitive des bêtes. Il fallait donc qu'il entendît l'opinion de Diogène autrement que nous n'entendons le sentiment de Péréira.

De peur d'être trop prolixe, je renvoie à un autre lieu (51) la suite de cette compilation.

(F) *Je ferai ensuite quelques réflexions.*] Je les renvoie à l'article de Rorarius, tom. XII.

(G) *Vossius ne connaissait point d'auteur qui, avant Péréira, eût soutenu que les animaux ne sentent point.*] Il observe qu'il y a des philosophes qui n'ont reconnu nulle distinction entre la pensée et le sentiment. Il fallait conclure de là, ou que les bêtes raisonnaient (52), ou

genes dit que *les animaux* ont bien quelque ENTENDEMENT ; mais que pour la grossesse et espesseur de leur temperament, et pour l'abondance de leur humidité, ils n'ont ni discours de raison ni sentiment, ne plus ne moins que ceux qui sont furieux, parce qu'ils ont le cerveau blessé, et l'usage de la raison empesché.

(47) Περὶ τοῦ τὰ ἄλογα λόγῳ χρῆσθαι. Bruta animalia ratione uti.

(48) Πότερα τῶν ζώων φρονιμώτερα, τὰ χερσαῖα ἢ τὰ ἔνυδρα. Terrestriane an aquatilia animalia sint callidiora ?

(49) Plutarchus, de Solertiâ Animalium, *circa init., pag. m.* 960, *C.*

(50) *Idem, ibidem, pag.* 961, *E. Vous trouverez la traduction d'*Amyot, *ci-dessous, dans la remarque* (I).

(51) *A l'article* Rorarius, *tom. XII.*

(52) Vossius, de Origine et Progressu Idololatriæ, *lib. III, cap. XLI, pag. m.* 939.

qu'elles ne sentaient point (53). La dernière partie de l'alternative, ajoute-t-il, n'a plu à personne, que je sache, dans l'antiquité; mais elle a été soutenue dans le XVIe. siècle par Gomésius Péréira. *Hoc constituto, consequitur : vel bestias non habere sensum, cùm non habeant rationem; vel eas, cùm sensu præditæ sint, etiam rationales esse. Prior sententia, quod sciam, veterum placuit nulli. Sed avorum nostrorum temporibus amplexus illam fuit Gometius Pereira, philosophus ac medicus Hispanus, in opere triginta à se annis elaborato; quod, ab Antonii, et Margaritæ, parentum suorum, nominibus,* Antonianam Margaritam *inscripsit. Eandemque opinionem tuetur in Margaritæ hujus apologiâ, quâ objectionibus Michaëlis à Palacios, theologi Salmanticensis, respondet. Utrobique docet (ut verbis ejus insistam)*, illos motus brutales, quicunque in brutis visuntur, non fieri à brutis videntibus, aut audientibus, aut gustantibus, seu per quemcumque alium sensum exteriorem, seu interiorem, vitaliter sensificè immutatis : sed vel ab speciebus objectorum inductis in eorum organis, nostris sensitivis similibus, cùm præsentia sunt sequenda, vel fugienda : vel à phantasmatis, cùm hæc absunt. *Nimirùm censet ea, quæ nos facultati sensitivæ tribuimus, proficisci à quâdam sympathiâ, et antipathiâ : quemadmodùm enim succinum trahit paleas, magnes ferrum; sic muta animantia trahi à speciebus rerum amicarum à naturâ quippè hanc vim esse inditam rebus, ut non omnia moveat, sed res certas : itaque, re amicâ præsenti, maxillas animantis naturâ moveri ad illam recipiendam : re præsenti inimicâ, easdem naturâ refugere cibum, planèque adversari. Quòd si natura voluisset sensum mutis dare animantibus, daturam etiam fuisse mentem : at ea sic habitura fuisse animas indivisibiles, eoque à corpore separabiles* (54). Considérez bien deux choses; l'une, qu'il n'expliquait point par les principes de la mécanique les mouvemens des animaux, mais par les qualités occultes de l'antipathie, et de la sympathie; l'autre, qu'il rejetait l'âme sensitive, parce qu'il ne croyait pas qu'une chose matérielle, divisible et mortelle, fût capable de sentir : d'où il concluait que si les bêtes avaient une âme douée de sentiment, elle n'était pas corporelle. Quand on lui représentait les actions des bêtes, celles d'un chien par exemple, il répondait qu'il n'était pas nécessaire qu'elles procédassent d'une faculté sensitive, puisque autrement les péripatéticiens auraient tort de n'expliquer point par une âme raisonnable, tant d'actions que fait un chien, semblables à celles de l'homme. Il avait l'adresse de se prévaloir des endroits faibles de la cause de ses adversaires. C'est ce qui sauve presque toujours ceux qui s'engagent à soutenir des absurdités (55) *Ictus hosce levi amictu exire se posse Pereira arbitratur. Putat enim, ut nos non ideò rationem tribuimus bestiis, quia tam multa actibus faciant simillima humanis : ita neque iis adscribendum esse sensum, etsi, quæ agant, simillima sint actibus animæ sensitivæ. Nec eo movetur, quòd tam dissimiles sint animarum actus, imò contrarii prorsùs : quia, ut ait, natura etiam pro rebus, in quas agit, contraria operetur. Undè poëta* (56) :

Limus ut hic durescit, et hæc ut cera liquescit,
Uno eodemque igni.

Sed longum esset omnia ex opere tam operoso hominis et acuti et docti, adferre pro ridiculâ sententiâ, quam diximus. J'ai cru qu'on serait bien aise de trouver ici un échantillon de la doctrine et du génie de cet Espagnol.

(H) *C'est en vain que l'on s'efforce de trouver dans Aristote les semences de la doctrine de M. Descartes.*] Le père Pardies a tâché de les y trouver. *Il ne sera pas peut-être inutile*, dit-il (57), *d'examiner un peu quelques endroits d'Aristote pour voir si dans un si grand philosophe on ne trouverait point quelque chose qui pût autoriser une opinion qui*

(53) *Voyez* Franciscus Valesius, de Sacrâ Philosophiâ, *cap. LV, pag.* 274, *où il dit un mot en passant contre* Péreira, *sans le nommer.*

(54) Vossius, de Idololatr., *lib. III, cap. XLI, pag.* 939.

(55) *Idem, ibidem.*

(56) *C'est-à-dire* Virgile, éclog. VIII, vs. 80.

(57) Ignace Gaston Pardies, de la Connaissance des bêtes, *num.* 69, *pag. m.* 136.

serait maintenant si nouvelle et si extraordinaire. Après cela il cite ceci, tiré du chapitre IX du livre *de Spiritu.* « Que la chaleur soit un effet de la nature, cela ne peut pas » souffrir grande difficulté : mais il » est difficile de comprendre com- » ment la nature des corps sait em- » ployer si à propos la chaleur, et » s'en servir comme d'un instrument » pour donner à chaque chose ce » qu'elle doit naturellement avoir, » et imprimer sur chacune son ca- » ractère, avec autant de justesse » que si ces corps avaient de la con- » naissance et de la raison. Et (*) cer- » tainement il n'est pas possible que » toutes ces choses se fassent ainsi » sans connaissance, et sans la con- » duite du raisonnement : mais d'ail- » leurs on ne voit pas comment on » peut attribuer à des natures ma- » térielles la faculté de connaître. » D'attribuer tout cet artifice à la » force du feu, des esprits, ou des » corps les plus subtils ; c'est ce qui » ne se peut nullement : mais de » dire aussi qu'au-dedans de ces » corps il se trouve quelque principe » qui ait cette faculté de connaître, » c'est ce qui passe toute admiration. » Et nous avons le même sujet d'é- » tonnement à l'égard de l'âme mê- » me des animaux, puisqu'elle est » de même nature que le feu et les » esprits.» *On voit par ce passage*, c'est le père Pardies qui parle (58), *qu'Aristote avait très-bien connu la difficulté qu'il y a d'attribuer aux corps et aux bêtes des connaissances. Mais ce qu'il n'a fait que proposer ici par voie d'admiration, il semble qu'il l'ait assuré nettement en un autre endroit, où, en parlant des animaux, il dit ces paroles expresses.* (*2) De tous les animaux, il n'y a que l'homme seul qui ait la faculté de penser. Homo unus ex numero animalium omnium vim obtinet cogitandi....... Et quoique les autres animaux soient pourvus de mémoire, et capables de discipline, il n'y a pourtant que l'homme qui puisse se ressouvenir. *Par ces paroles qu'Aristote a répétées mot à mot dans un autre endroit* (*), *il semble qu'il ait accordé aux bêtes la connaissance, puisqu'il les reconnaît pourvues de mémoire; et que s'il les prive de connaissance, ce n'est que de cette sorte de connaissance qui se fait avec une réflexion particulière dans les délibérations, et dans la recherche que nous faisons pour nous ressouvenir. Mais il est certain qu'Aristote a distingué autrement la mémoire et la réminiscence ; car selon lui la mémoire ne consiste que dans une image* (*2), et une représentation imprimée sur la substance de l'endroit du corps où est le sens commun, à peu près de même que les figures sont représentées sur de la cire par l'impression des cachets : *de sorte qu'avoir la mémoire de quelques choses*, c'est avoir les figures des choses ainsi représentées (*3). *Au lieu que la réminiscence emporte outre cela une certaine perception de l'esprit, qui fait qu'en* se ressouvenant, on sait cela même qu'on se ressouvient : *ce qui est commun à toute sorte de pensées, puisqu'il est impossible de penser sans savoir que l'on pense. Ainsi Aristote disant que les bêtes ne se ressouviennent nullement, et qu'il n'y a que l'homme qui ait la faculté de se ressouvenir, il ne faut point trouver étrange s'il a dit aussi que l'homme seul entre tous les animaux était capable de penser. Ce philosophe a donc cru que les bêtes n'avaient point de véritables pensées. Il ne reste, après cela, sinon qu'Aristote ait reconnu que les bêtes étaient des automates, et qu'elles ne se mouvaient que par machine, et par des ressorts préparés. Et c'est aussi ce qu'il a dit bien clairement ; car voici comme il parle, expliquant comment se fait le mouvement des animaux.* Comme ces machines qu'on appelle automates, *dit-il* (*4), dès lors qu'on les remue tant soit peu d'une certaine manière font incontinent leurs mouvemens par la force des ressorts débandés... Aussi les animaux se meuvent de même, ayant des os et des nerfs comme autant d'instrumens, disposés par l'industrie de la nature, qui

(*1) *V. Interpretem Latinum hujus loci.*

(58) Pardies, de la Connaissance des Bêtes, *num.* 71, *pag.* 140.

(*2) *Hist. animal.*, *c.* 1.

(*1) *De Mem. et Rem.*, *cap.* 2.

(*2) *Idem*, *cap.* 1.

(*3) *Ibidem.*

(*4) *De Animal. motione, cap.* 7.

font en eux ce que font dans les machines les pièces de bois et de fer avec leur ressorts. *Il dit la même chose ailleurs*. Il peut se faire, *dit-il* (**), que dans les animaux une chose en meuve une autre, et que leurs corps soient comme ces merveilleux automates : car en effet, ils sont composés de membres qui ont cette faculté, même lorsqu'ils sont en repos, *de pouvoir faire certains mouvemens aussitôt qu'on les y détermine. Et comme dans ces machines* il n'est nullement besoin que quelqu'un y touche actuellement, quand elles font leurs mouvemens, pourvu qu'on les ait auparavant touchées : *aussi on en peut dire autant des animaux*.

Ces passages font beaucoup d'honneur à Aristote. Ils témoignent, 1°. qu'il a connu la mécanique que la nature a pratiquée dans le corps des animaux, et qu'elle y exerce journellement. 2°. Qu'il a connu la difficulté inconcevable de la pensée de la matière; mais enfin il n'a jamais avancé, ni comme une chose constante, ni comme une supposition, que les bêtes ne sentent point : il ne les a pas dépouillées de la pensée, en prenant ce mot comme le prennent les cartésiens; mais en le prenant dans un sens particulier, pour ce qu'on nomme méditation, réflexion, délibération. Il n'y a nulle apparence qu'il ait défini la mémoire comme le père Pardies l'assure; car cette définition ne met point de différence entre l'imagination et la mémoire. Et en tout cas les bêtes ne seront jamais des machines, pendant qu'elles se pourront former l'image d'un objet absent : c'est ce qu'emporte la mémoire, selon l'explication même du père Pardies. Enfin ce jésuite n'a eu aucun droit de se pourvoir contre la critique qui a été faite du traducteur d'Aristote (59). Βουλεύεσθαι est une espèce de pensée, et non pas en général la pensée; de sorte qu'encore que l'homme fût seul capable du βουλεύεσθαι, comme le veut Aristote, il ne s'ensuivrait pas qu'il fût le seul qui pensât.

(I) *L'on n'est pas mieux fondé quand on nous renvoie au IVe. livre des Tusculanes de Cicéron...... Il n'y a nulle conformité entre le dogme des automates, et ce que disent ces anciens auteurs.*] Un savant prélat qui a écrit contre Descartes, l'accuse de n'avancer aucune doctrine que l'on ne voie dans les auteurs qui l'ont précédé. Voici ses preuves à l'égard du dogme de l'âme des bêtes. *Quid hoc est verò, quod* (*) *apud Ciceronem legimus, bestias simile quiddam facere perturbationum animi, in perturbationes non incidere, quod hæ eveniant solum ex asperatione rationis, quâ carent bestiæ? quid aliud, inquam, suadet hoc nobis, quàm bestias mera esse automata? nam si perturbationibus carent, neque herum diligit canis, neque lupum ovis reformidat : imò, nec cibum appetunt, nec dolorem fugiunt, nec mortem timent; sed ex coacto cæcæ materiæ motu id facere videntur quod non faciunt. Scribit conceptis verbis* (*1) *Plutarchus credidisse Diogenem brutas animantes, neque intelligere, neque sentire : quod et confutavit* (*3) *Porphyrius. Sciscit* (*) *Proclus animalia tantùm rationalia animâ esse prædita; additque decretum esse à Platone animam verè esse eam quæ ratione polleat, cætera simulacra animarum. At nemo doctrinam hanc vel tradidit apertiùs, vel fusiùs propugnavit, quàm Gometius Pereira* (60). On voit là quatre autorités, celle de Cicéron, celle de Plutarque, celle de Porphyre, et celle de Proclus. Examinons-les un peu l'une après l'autre, et laisssons Péréira, qui fait la clôture des paroles du savant prélat; laissons le, dis-je, puisque nous en avons assez parlé dans les remarques qui précèdent celle-ci.

I. Le passage de Cicéron n'est point une bonne preuve; il ne contient autre chose que la distinction que les stoïciens mettaient en avant, et que l'on a vue ci-dessus (61). Ils prétendaient que les passions et la raison étaient deux choses contraires, et

(*) 2. *De Gen. Anim.*, c. 1. *post. med.*

(59) *Par Scaliger. Voyez* Pardies, de la Connaissance des Bêtes, *num.* 72, *pag.* 140.

(*1) *Ciceron.*, *Tuscul.*, *lib.* 4.

(*2) *Plutarch.*, *de Placit. Phil.*, *lib.* 5, *c.* 20.

(*3) *Porphyr.*, *de abst. ab anim.*, *lib.* 3.

(*4) *Procl. in Platon.*, *Philos.*, *lib.* 3, *cap.* 1.

(60) Petrus Daniel Huetius, Cens. philosophiæ Cartesianæ, *cap.* *VIII*, *pag.* 208, *edit. Paris.*, 1689.

(61) *Remarque* (E), *au second* alinéa.

Ainsi elles ne pouvaient avoir pour même sujet, elles ne pouvaient donc convenir qu'aux animaux raisonnables; elles ne convenaient donc point aux bêtes. *Illud animorum corporumque dissimile est quod animi valentes morbo tentari non possunt, corpora possunt. Sed corporum offensiones sinè culpâ accidere possunt, animorum non item, quorum omnes morbi et perturbationes ex aspernatione rationis eveniunt. Itaque in hominibus solùm existunt. Nam bestiæ simile quiddam faciunt, sed in perturbationes non incidunt* (62). C'est ainsi que Cicéron représente une partie des subtilités stoïciennes sur la doctrine des passions (63). Ce qu'il dit ne signifie en nulle manière que les stoïciens ôtassent aux animaux les sentimens que nous appelons amour, haine, colère, etc. Ils reconnaissaient que les animaux font quelque chose de semblable à ce que font les hommes qui se mettent en colère, qui s'abandonnent au plaisir, ou à la peur, ou à quelque autre passion; mais ils prétendaient que cet état-là n'était point réellement ou amour, ou haine, ou colère, ou en général une passion dans les animaux; car pour être tel, disaient-ils, il aurait fallu que les bêtes y fussent tombées par le mépris de la raison. Or elles sont irraisonnables, et par conséquent la raison n'est point leur règle; elles ne font rien qui tende, ou à s'écarter de cette règle, ou à s'y conformer; puis donc que les passions naissent dans l'homme parce qu'il s'écarte de la raison qui est sa règle, et puisque leur nature consiste à être contraires à la raison qu'il doit suivre, il faut conclure que ce qui se passe dans les bêtes, qui ressemble aux passions, n'est pas néanmoins une passion. C'est à quoi aboutissaient les subtilités des stoïciens. C'était proprement une dispute de mots, et pour le moins est-il fort certain qu'ils ne niaient pas que ce que les autres philosophes nommaient colère, ou amour, ou crainte dans les animaux, ne fût un sentiment effectif. Ils ne niaient pas qu'un chien ne connût son maître, et qu'une brebis ne connût un loup comme une chose dont il fallait s'éloigner. Je ne m'arrêterai pas au recueil des preuves qui pourraient mettre ce fait-là dans la dernière évidence. Il suffit de dire que ceux qui ont le plus affecté de réfuter ce qu'il y avait de paradoxe dans le système des stoïciens, ne leur ont jamais reproché qu'ils réduisissent les bêtes à la condition des automates. Les aurait-on épargnés sur un tel dogme?

(62) Cicer., Tuscul., *lib. IV, folio m.* 267, C.

(63) *Habes ea, quæ de perturbationibus enucleatè disputant stoïci, quæ logica appellant, quia disseruntur subtiliùs.* Idem, ibidem.

II. Le passage de Plutarque a déjà été examiné ci-dessus (64). On a déjà vu qu'il est obscur, et composé de parties discordantes. J'ajoute que l'on y voit manifestement une extrême opposition entre la doctrine de Diogène et celle de M. Descartes. Celle-là établissait que les bêtes sont composées de corps et d'âme, et que si leur âme ne sent pas et ne raisonne pas actuellement, c'est à cause que l'épaisseur des organes, et l'abondance des humeurs, la réduisent à la condition des fous. M. Descartes ne reconnaît dans les bêtes aucun principe sensitif, il ne les compose que de matière, il les fait un corps sans âme. Notez que si la doctrine de ce Diogène avait quelque probabilité, ce ne serait que touchant les bœufs et les pourceaux, etc.; mais elle paraît ridicule quand on l'applique aux hirondelles, aux mouches, aux abeilles et aux fourmis, dont les organes sont incomparablement plus minces, et moins humides que ceux de l'homme.

III. Le passage de Porphyre nous arrêtera un peu plus. Le savant prélat assure que ce philosophe a réfuté ce que Diogène disait des bêtes, qu'elles n'avaient ni intelligence, ni sentiment; mais il est certain que Porphyre ne réfute qui que ce soit qui eût dit qu'elles étaient insensibles. Son silence à cet égard-là est une preuve formelle que jamais personne n'avait débité encore ce paradoxe; car comme rien n'est plus contraire au but que Porphyre se proposait dans tout cet ouvrage, il n'eût eu garde d'oublier la réfutation de cette hypothèse. Il travaillait à prouver qu'il ne faut point se nourrir de la chair des

(64) *Citation* (46.)

animaux ; il trouvait plusieurs inconvéniens dans cet usage, et nommément l'introduction à la barbarie (65). Il ramassait toutes sortes de réponses aux objections de ses adversaires. Or quelle objection y avait-il aussi forte que de dire que les bêtes ne sentent point? N'est-il pas sûr que cela posé, l'on ne serait pas plus cruel en tuant un bœuf, qu'en arrachant des naveaux (66) ? Voici une autre considération qui me persuade que Porphyre n'avait point ouï parler du paradoxe que l'on prétend qu'il a réfuté. Il pose comme un principe avoué de tout le monde que les bêtes ont du sentiment (67), et il en tire cette conséquence : *elles sont donc raisonnables* (68), et il trouve dans cette conséquence les argumens les plus spécieux qu'il puisse alléguer en faveur de son entreprise. Il se propose cette objection : *puisque la nature animale renferme des sujets raisonnables, il faut aussi qu'elle en renferme d'irraisonnables* (69), et il répond comme Plutarque, ou plutôt il copie presque mot à mot trois ou quatre pages de Plutarque sans le nommer. Ce qu'il lui dérobe contient nommément ce qu'on a vu ci-dessus dans la remarque (E) (70). Ce sont deux passages qui témoignent démonstrativement qu'en ce temps-là tous les philosophes s'accordaient à dire qu'il n'y a point d'animal insensitif. Amyot a si mal traduit le premier, qu'il est impossible d'y rien comprendre ; il a mieux réussi dans le second. Je rapporte ses paroles, et je dirai ci-dessous pourquoi je les mets ici. « Et quant à ceux qui parlent de » cela si lourdement et si impertinemment, que de dire que les animaux ne se rejouissent, ni ne se » courroucent, ni ne craignent point, » que l'arondelle ne fait point de » provision, et que l'abeille n'a point » de memoire, mais qu'il semble » seulement que l'arondelle use de » prevoyance, que le lion semble se » courroucer, et la biche tremble » de peur, je ne sai pas ce qu'ils » respondroyent à ceux qui leur mettroyent en avant, qu'il faudroyt » donc aussi dire, qu'ils ne voyent, » et qu'ils n'oyent point, et qu'ils » n'ont point de voix, mais seulement qu'il semble qu'ils voyent et » qu'ils oyent, et qu'ils ont voix, et » brief qu'ils ne vivent pas, mais » qu'il semble qu'ils vivent : car dire » l'un ne seroit pas plus contre toute » manifeste evidence que l'autre » (71). » J'ai copié ce passage, afin de fortifier la conséquence que j'en ai tirée, qui est que le dogme des automates était considéré alors, non pas comme un dogme qui eût jamais été avancé, mais comme un dogme que les stoïques ne pourraient pas réfuter, si quelqu'un se mettait en tête de se servir de cette objection pour les battre de leurs propres armes. Plutarque, me dira-t-on, et Porphyre, se servent du mot λέγουσι qui est le participe du temps présent. Il y avait donc des personnes qui faisaient actuellement cette objection aux stoïciens. Je réponds que le traducteur français de Plutarque, comme l'on vient de le voir, s'accorde en cela avec Xylander (72), approuvé par le docte Holsténius (73), que le mot λέγουσι se doit prendre au temps futur conditionnel. La grammaire le souffre, et l'histoire le demande en cet endroit-ci ; car ces deux grands défenseurs de la raison des animaux, Plutarque et Porphyre, auraient sans doute disputé contre le dogme des automates, s'ils eussent su qu'il avait ou qu'il avait eu des partisans. Or ils n'en disent quoi que ce soit.

IV. Quant à Proclus, il est bien vrai qu'il assure que, selon Platon, l'âme raisonnable est proprement âme, et que les autres âmes ne sont que des images ou des simulacres d'âme ; mais il dit en même-temps

(65) Porphyr., de Abstinentiâ, *lib. III, cap. XX, pag.* 125, *edit. Cantabrig.*, 1655. *Voyez aussi cap. XIX, pag.* 122.

(66) *On ne nie pas que cela accoutumerait l'homme à l'effusion du sang, et le disposerait à sentir moins de compassion, et à être plus dur et barbare envers ceux de son espèce.*

(67) Porphyr., de Abstinentiâ, *lib. III, cap. XXI, pag.* 125.

(68) *Idem, ibid., cap. I, pag.* 101, *et cap. XXI, XXII, et alibi.*

(68) *Idem, ibidem, cap. VII, pag.* 109.

(70) *Citations* (49) *et* (50).

(71) Plutarque, quels Animaux sont les plus avisés ? *pag. m.* 472 *de la version d'*Amyot, *edit. de Geneve*, 1621, *in-8°.*

(72) *Traducteur latin de* Plutarque.

(73) *Dans sa traduction latine de* Porphyre, de Abstinentiâ.

ırticipent à la connaissance, e, et que les animaux raine sont pas les seuls qui ıt à l'entendement, que tous animaux doués d'imagina- ; mémoire, et de sentiment, pent aussi. N'est-ce pas en- ırt clairement que l'âme des sensitive, et telle en un mot ctateurs d'Aristote nous la ıt? Quoique ce passage de oit un peu long, je ne laisde le mettre ici tout entier, n n'ait aucun doute sur le l y faut entendre, et qu'on point hésiter s'il a pu ser-él..le ou non à la doctrisienne touchant les bêtes: τολλαχοῦ δῆλος ἐςὶ καὶ ὁ Πλάν τὴν λογικὴν εἶναι τιθέμενος, λλας, εἴδωλα ψυχῶν καθόσον ῦται νοεραὶ καὶ ζωτικαὶ, μετὰ παράγουσαι τὰς περὶ τὰ σώάς· νοῦ δὲ οὐ μόνον τὰ λογικὰ χειν συγχωρήσομεν, ἀλλὰ καὶ ι, ὅσα γνωςικὴν ἔχει δύναμιν· ν λέγω, καὶ μνήμην, καὶ αἴσθηαὶ ὁ ἐν Φιλήβῳ Σωκράτης, ἐπὶ ἄγει τὰ τοιαῦτα πάντα σει*ique multis in locis constat Platonem statuere illam raeditam animam*, veram esse, *aliàs verò, animarum* esse, *a, quatenùs sunt et illæ inles et vivificæ, cum ipsis unioducentes illas vitas, quæ a corpora*, et in ipsis corpori-. *Concedemus autem non somalia ratione prædita partientem: sed etiam alia, quæcognoscendi facultatem haantasiam* autem *dico, et meet sensum. Quoniàm et ille, qui in Philebo* disputans itur, *hujusmodi omnia ad ıalem rerum seriem reducit* ır mieux faire entendre ceci, erai que dans la doctrine ue il y avait entre l'âme et ement une différence qui ne le pas mal à la différence que ɔatéticiens mettent entre l'esle genre. Les platoniciens dique quatre choses antérieures aux autres, savoir: l'essenvie, l'entendement et l'âme, avaient précédé les corps; que la vie participait à l'essence, que l'entendement participait à la vie et à l'essence, et que l'âme participait à l'entendement, à la vie et à l'essence, et avait outre cela la raison comme sa nature particulière. C'est ce qu'on appellerait dans l'école la différence spécifique de l'âme. Τεττάρων τοίνυν τούτων ὄντων πρὸ τῆς σωματικῆς ὑποςάσεως αἰτίων, οὐσίας, ζωῆς, νοῦ, ψυχῆς, ψυχὴ μὲν ἁπάντων μετέχει τῶν πρὸ αὐτῆς, τὸν μὲν λόγον, κατὰ τὴν ἑαυτῆς ἰδιότητα λαχοῦσα, τὸν δὲ νοῦν, καὶ τὴν ζωὴν, καὶ τὸ ὄν, ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων αἰτίων. *Cùm igitur hæ quatuor causæ sint ante corpoream hypostasin, essentia, vita, mens, anima, anima quidem, particeps est omnium eorum, quæ sunt antè ipsam, ipsam quidem rationem, secundùm suam proprietatem sortita, mentem verò et vitam, et ipsum ens ab antiquioribus causis* adepta (75). Ainsi l'âme pouvait concourir en quatre manières à l'arrangement de tous les êtres postérieurs. Elle étendait jusqu'aux corps ses influences en tant qu'elle existait; elle les étendait jusqu'aux plantes en tant qu'elle vivait, et jusqu'aux bêtes en tant qu'elle participait à l'entendement, et jusqu'aux premières natures susceptibles de la raison avec les autres attributs, en tant qu'elle était raisonnable. Pour ce qui est de l'entendement qui avait précédé l'âme, et qui était la plénitude de la vie, et même de l'être, il influait en trois manières dans l'économie de l'univers. Il illuminait par sa vertu spécifique tout ce qui est doué de la faculté de connaître (76). et il concourait à communiquer la vie à un plus grand nombre de choses, et l'essence à tout ce que l'Être avait formé. Les bêtes étaient comprises dans la classe des créatures qui recevaient l'irradiation de sa vertu. Cela est manifeste par les paroles dont Proclus se sert en parlant de ce que fait l'âme en tant qu'elle participe à l'entendement:

…clus in Platonis Theologiam, *lib. III*, …g. 128, *edit. Hamburg.*, 1618, in-fol., …e Æmilii Porti.

(75) *Idem, ibid., pag.* 129.

(76) Νοῦς.... τριχῶς διακοσμεῖ τὰ πάντα, τῆς μὲν νοερᾶς ἰδιότητος ἅπασι, τοῖς γνωςικοῖς ἐλλάμπων τὴν δύναμιν. *Mens..... trifariam omnia digerit ipsius quidem intellectualis proprietatis facultatem omnibus cognoscendi vim habentibus per suam illuminationem largiens*, Idem, ibidem.

[illegible], τὰ πάντα [illegible] κατὰ δὲ [illegible] ζῆν, καὶ [illegible] δὲ τὸν νοῦν, [illegible] δύναμιν, καὶ [illegible] *Secundùm qui-* [illegible] *animæ ens, om-* [illegible] *usquè ad ipsa cor-* [illegible] *verò vitam, omnia* [illegible]*antur, et usquè ad ip-* [illegible]. *Secundùm verò mentem* [illegible] *cognitione præditam fa-* [illegible] *habent, et usquè ad ipsa* [illegible] *bruta* (77).

[illegible] ne serait plus facile que d'en-[illegible] des autorités qui prouveraient [illegible]ment que, lorsque Platon dit [illegible] l'âme des bêtes est un simulacre [illegible]me, il n'a point prétendu leur [illegible] le sentiment. Voyez Plotin au chapitre XI du Ier. livre de la Ire. Ennéade. Considérez aussi ces paroles d'un platonicien moderne (78) : *Irrationalem animam Platonici non tam substantiale aliquid, quàm accidentale quiddam esse putant, quasi rationalium* VESTIGIUM *animarum, in quo* SENSUS *quidem sint, sed per diversa corporis instrumenta divisi atque patibiles.* J'ai donné ailleurs (79) l'analyse de quelques endroits de la XXVe. dissertation d'un philosophe platonicien, qui marque très-clairement ce qui distingue l'âme des bêtes d'avec l'âme humaine ; mais il se contente d'ôter la raison aux bêtes, et leur laisse le sentiment (80).

(77) *Idem, ibidem.*

(78) Marcilius Ficinus, *in* Compendio in Timæum Platonis, *cap. XLI, pag. m.* 1038 Operum Platonis.

(79) *Dans la remarque* (L) *de l'article* PAULICIENS, *dans ce volume, pag.* 508.

(80) Ἄλογον, ἄφρονα, ἀλληλοφθόρον, ἀνόητον θεοῦ ἀρετῆς ἄμοιρον ὑπ' αἰσθήσεως ἐφημέρου βοσκομένην καὶ δημαγωγουμένην, ἰσχυρὰν μὲν τῷ σώματι, ἀμήχανον δὲ τῷ λογισμῷ. *Sinè ratione aut prudentiâ : ita ut alterum in perniciem alterius natum, improvidum, divinæ virtutis expers, soloque sensu in diem gauderet et duceretur : corporis viribus excelleret, intellectu autem nihil valeret.* Maxim. Tyrius, *pag.* 258.

PÉREZ (JOSEPH), en latin *Pe-[illegible]ius*, religieux espagnol, et professeur en théologie dans l'université de Salamanque, s'est fort appliqué à illustrer l'histoire d'Espagne, et principalement pour ce qui concerne l'ordre des bénédictins. Il publia (*a*) des dissertations ecclésiastiques l'an 1688, où il réfuta certaines choses que le père Papebroch avait avancées dans les Prolégomènes de son mois d'avril : il le trouva trop rigide à l'égard des actes de saint Éleutère ; mais il avoua qu'on faisait bien de retrancher plusieurs écrits apocryphes qui ont couru touchant les saints (A). Il n'y a pas long-temps (*b*) qu'il est mort (*c*).

(*a*) *En latin, à Salamanque.*

(*b*) *On écrit ceci au mois de septembre* 1697.

(*c*) *Tiré de la* Réponse du père Papebroch ad Exhibitionem Errorum, *art XI, num.* 232, 233.

(A) *Il trouva le père Papebroch trop rigide à l'égard des actes de saint Éleuthère ; mais il avoua qu'on faisait bien de retrancher plusieurs écrits. . . . touchant les saints.*] Saint Éleuthère évêque d'Écane (1), et sainte Anthie sa mère, ont eu un grand nom dans l'église grecque, depuis que leurs reliques furent portées de Rome à Constantinople, sous l'empire d'Arcadius. Leurs actes furent écrits par Léonce et par Théodule, qui vivaient en ce temps-là, dit-on. Mais le père Papebroch n'est pas de ce sentiment ; il les regarde comme supposés, et il prouve sa pensée par plusieurs raisons. Il n'a pas laissé de les publier sous le 18 d'avril. Sa critique a paru trop rigoureuse au père Pérez, qui a tâché de le réfuter, louant d'ailleurs le travail immense des jésuites qui publient les *Acta Sanctorum* et qui en rejettent plusieurs. *Pleraque enim (fatendum est) sanctorum acta*, dit-il, *circumferebantur, partim apertè falsa, partim tenebris densissimis obsita quæ ab doctissimis patribus admodùm falce juxtà et face egere videbantur* (2). Il a fallu enfin convenir que Melchior

(1) *Æcana en latin : c'était une ville d'Italie.*

(2) *Tiré de* Daniel Papebroch, *in* Responsione ad Exhibitionem Errorum, *pag.* 303, 304.

Canus a jugé fort sainement des écrivains légendaires, lorsqu'il a dit que la vie des anciens philosophes a été écrite avec plus de jugement que celle des saints du christianisme. On y regarde de plus près depuis ce temps-là ; les actes des nouveaux saints ne sont pas chargés de tant de choses choquantes : il est pourtant vrai qu'on s'y néglige encore un peu trop. Voici la suite d'un passage que j'ai rapporté ailleurs (3) : *ce qui est plus à rire, ma commère (dit la femme d'un procureur de la paroisse Saint-Germain), c'est qu'en allant à l'église des carmes déchaussés, j'entendis crier la vie et miracles de madame sainte Thérèse : j'en voulus acheter une, afin de pouvoir gagner les indulgences : mais comme je fus retournée au logis, mon mari commença à lire, et fut étonné qu'on avait attribué deux pères à sainte Thérèse, le premier le roi Dom Bermude, et le second Alonse Sanchez de Cépède* (4). On suppose que ce discours fut tenu à l'occasion de la canonisation de sainte Thérèse, l'an 1622. L'auteur du livre n'était pas de la religion ; il parle très-mal des protestans.

(3) *Dans la remarque* (CC) *de l'article d'*HADRIEN VI, *tom. VIII, pag.* 455.
(4) Caquet de l'Accouchée, *seconde journée, pag.* 7.

PERGAME, ville d'Asie dans la Mysie, devint fort célèbre sous les rois qui succédèrent à Philétærus. Sa situation était très-avantageuse (A). Ce fut d'abord une forteresse bâtie sur une montagne (*a*). Lisimachus, l'un des successeurs d'Alexandre, y enferma ses trésors, et en confia le gouvernement à une personne qui, profitant des conjonctures, s'en appropria la possession (B), comme on le verra ci-dessous. La magnifique bibliothéque (C) que les rois de Pergame dressèrent, et le temple d'Esculape (D), furent les principaux ornemens de cette ville. Vous trouverez dans Moréri qu'elle fit bâtir un temple à l'empereur Auguste, et à la ville de Rome (*b*), et que Galien en *était natif*. Plusieurs autres hommes illustres y naquirent. Strabon (*c*) vous dira qui ils étaient. Ajoutez-y Oribasius, médecin de Julien l'apostat (*d*).

(*a*) Strabon, *lib. XIII*, *p.* 428, 429.

(*b*) Tacite, Annal., *lib. IV*, *capite XXXVII*, *nous l'apprend*, Cùm divus Augustus sibi atque urbi Romæ templum apud Pergamum sisti non prohibuisset.
(*c*) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 429, 430.
(*d*) Eunapius, *in* Vitâ Oribasii.

(A). *Sa situation était très-avantageuse.*] Principalement à cause de la commodité des rivières. *Longèque clarissimum Asiæ Pergamum quod intermeat Selinus, præfluit Cetius profusus Pindaso monte* (1). C'est Pline qui dit cela. Je m'étonne qu'il n'ait point parlé du Caïque, autre rivière qui passait proche de Pergame, et la seule dont Strabon ait fait mention en décrivant cette ville. Παραῤῥεῖ δ' ὁ Κάϊκος καὶ τὸ Πέργαμον διὰ τοῦ Καΐκου πεδίου προσαγορευομένου, σφόδρα εὐδαίμονα γῆν διεξιὼν, σχεδὸν δὲ τοι καὶ τὴν ἀρίστην τῆς Μυσίας. *Pergamum præterfluit Caicus per campum valdè opulentum : qui Caicus dicitur ac ferè optimam partem Mysiæ* (2) *.

(B) *Une personne. . . . s'en appropria la possession.*] La personne dont je parle s'appelait Philétærus. Il était eunuque depuis son enfance, et cela par un cas fortuit. Sa nourrice, qui l'avait porté à une pompe funèbre, fut si pressée dans la foule des spectateurs, que les testicules de l'enfant en furent tout écrasés. Συνέβη γὰρ ἔν τινι ταφῇ θέας οὔσης, καὶ πολλῶν παρόντων, ἀποληφθεῖσαν ἐν τῷ ὄχλῳ τὴν κομίζουσαν τροφὸν τὸν Φιλέταιρον ἔτι νήπιον, συνθλιβῆναι μέχρι τοσοῦδε, ὥστε πηρωθῆναι τὸν παῖδα· ἦν μὲν δὴ εὐνοῦχος. *Nam spectaculo quodam funebri, in magnâ hominum frequentiâ, nutrix eum gestans etiamnùm infan-*

(1) Plinius, *lib. V*, *cap. XXX*, *pag. m.* 611.
(2) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 429.
* L'auteur des *Observations* qui sont dans le tome XXX de la *Bibliothéque française*, dit que le Cétius de Pline a bien l'air d'être le Caïcus de Strabon.

[illegible] *[illegible] gentalia* [illegible] (5). Il fut [illegible] qu'il [illegible] pour hon[illegible] la forteresse [illegible] Philetærus [illegible] cette char[illegible] [illegible] de Pergame ; [illegible] amusa de paro[illegible] le parti qui lui [illegible] redoutable, de sorte [illegible] vingt ans il demeura [illegible] château et de l'argent de [illegible]. Son neveu Euménes (4) [illegible] héritier, et agrandit sa do[illegible] s'emparant de plusieurs [illegible] de Pergame. Il gagna [illegible] auprès de Sardes, contre [illegible] fils de Séleucus, et mou[illegible] vingt-deux ans de domina[illegible] (5). Attalus, son cousin, qui lui [illegible], prit le nom de roi. Voyez [illegible] suivant. Les chronologues [illegible] à l'an 468 de Rome, le com[illegible] de la domination de Phi[illegible]. Il vécut quatre-vingts ans (6). Quelques-uns disent que sa mère s'ap[illegible] Boa, et qu'elle était de Pa[illegible], courtisane de profession [illegible] joueuse d'instrumens (7). Il naquit [illegible] sur le Pont-Euxin (8).

(C) *La magnifique Bibliothéque.*] Commençons cette remarque par ces paroles de M. Loméier : *Attalus et Eumenes, Pergami reges, nobilem bibliothecam conquisitis undiquè suprà ducenta millia exemplaribus. m[illegible] dinis pellibus, quæ ab hoc loco pergamenæ dictæ sunt, descriptis, construxisse feruntur* (9). Il cite Pline au IIe. chapitre du XXXVe. livre : mais on n'y trouve que ceci, *an priores cœperint Alexandriæ et Pergami reges qui bibliothecas magno certamine instituere non facilè dixerim.* Cette citation de Pline n'est donc pas juste. Ce n'est pas que cet auteur, dans un autre endroit, ne nous apprenne que l'on trouva à Pergame l'art de préparer des peaux pour s'en servir à la place du papier. *Mox æmulatione circa bibliothecas regum Ptolemæi et Eumenis, supprimente chartas Ptolemæo, idem Varro membranas Pergami tradidit repertas* (10.) Nous apprenons là que l'émulation du roi d'Égypte et du roi de Pergame, à qui dresserait une plus belle bibliothéque, fut cause que le roi d'Égypte fit interdire le transport du papier, ce qui donna lieu à l'invention du parchemin. Saint Jérôme doit être allégué en cet endroit : *Chartam*, dit-il (11), *defuisse non puto, Ægypto ministrante commercia, et si alicubi Ptolemæus maria clausisset, tamen rex Attalus membranas à Pergamo miserat, ut penuria chartæ pellibus pensaretur. Undè et Pergamenarum nomen ad hanc usquè diem, tradente sibi invicem posteritate, servatum est.* Quant au nombre des livres dont parle M. Loméier, il faut recourir à Plutarque (12), qui a dit que Marc Antoine fit présent à Cléopâtre de la bibliothéque de Pergame, où il y avait deux cent mille volumes. Le pére Jacob, dans son Traité des Bibliothéques, à la page 28 de la Ire. partie, assure très-faussement que Strabon a dit que cette bibliothéque contenait deux cent quatre-vingt mille volumes. Le sieur le Gallois (13) dit encore plus faussement, que Pline les fait monter à un plus grand nombre. Lipse fait une difficulté indigne de lui sur les paroles de Plutarque. Strabon, dit-il (14), qui écrivait sous Ti-

(3) Strabo, *lib. XIII, pag.* 428.
(4) *Fils d'Euménes, frére de Philétærus.*
(5) *Voyez* Strabon, *lib. XIII, pag.* 428, 429.
(6) Lucianus, *in* Macrobiis.
(7) Athen., *lib. XIII, pag.* 577, *B.*
(8) Strabo, *lib. XII, pag.* 374.

(9) Lomeier., de Bibliothecis, *cap. VI, p.* 96.
(10) Plin., *lib. XIII, cap. XI, pag. m.* 78, 79.
(11) Hieronymus, epist. ad Chromat. Jovin. et Euseb.
(12) Plutarchus, *in* Vitâ Marci Antonii.
(13) Gallois, Traité des Biblioth., *pag.* 27.
(14) Lipsius, Syntagm. de Biblioth., *c. IV.*

...re, nous assure que la bibliothéque ... Pergame subsistait encore toute ...lé que le roi Eumènes l'avait dres...e. Elle n'avait donc pas été trans...ortée à Alexandrie pour être donnée ... Cléopâtre, ou bien il faut dire ...u'Auguste, qui défit la plupart des ...hoses que Marc Antoine avait faites, ...a fit reporter à Pergame; ou qu'a...près l'avoir perdue sous Marc An...toine, on en fit dresser une autre ...toute semblable. Voilà ce qu'on appelle *nodum in scirpo quærere;* car Strabon ne veut pas dire que Pergame avait encore la bibliothéque et les autres embellissemens dont Eumènes l'avait ornée, il veut dire seulement qu'elle n'avait pas été agrandie depuis Eumènes. Ce prince, dit-il, lui donna toute l'étendue qu'elle a aujourd'hui. C'est le sens du texte grec (15) : Κατεσκεύασε δ' οὗτος τὴς πόλιν, καὶ τὸ Νικηφόριον ἄλσος κατεφύτευσε, καὶ ἀναθήματα, καὶ βιϐλιοθήκας, καὶ τὴν ἐπὶ τοσόνδε κατοικίαν τοῦ Περγάμου τὴν νῦν οὖσαν ἐκεῖνος προσεφιλοκάλησε. *Hic urbem adornavit, et lucum Nicephorium consevit, ac donaria et bibliothecas et habitationis locum in Pergamo tantùm quantus hodièque est constituit luculenter* (16). Lipse est mieux fondé dans son objection contre Vitruve. *Reges Attalici magnis philologiæ dulcedinibus inducti cùm egregiam bibliothecam Pergami ad communem delectationem instituissent, tunc item Ptolomæus, infinito zelo cupiditatisque incitatus studio, non minoribus industriis ad eundem modum contenderat Alexandriæ comparare* (17). Voilà les paroles de Vitruve; elles signifient nettement que Ptolomée Philadelphe (18) orna d'une belle bibliothéque la ville d'Alexandrie, à l'envi de celle que les rois de Pergame avaient dressée dans la capitale de leurs états. Lipse trouve là avec raison une fausseté. La bibliothéque d'Alexandrie fut dressée avant que les rois de Pergame qui amassèrent des livres fussent au monde. Cela ne ruine point ce que dit Pline sur l'émulation de Ptolomée et d'Eumènes; car sans doute le roi d'Égypte qui vivait du temps d'Eumènes, vit avec chagrin que les soins du roi de Pergame étaient capables d'effacer la gloire de la bibliothéque d'Alexandrie. Notez que l'émulation de ces princes fit naître plusieurs impostures en fait de livres, comme le remarque Galien. *Scribit Galenus, Comment.* 1, *in lib. Hippocr. de naturâ hum. inter Alexandriæ et Pergami reges contentionem fuisse, quis plura veterum volumina compararet. Tùm verò multos ab hominibus pecuniæ avidis falsis auctorum nominibus libros inscriptos esse, quo vetustatis plurimùm iis et auctoritatis accederet* (19). Je viens de trouver dans un beau livre (20), *qu'on croit que les rois de Pergame commencèrent à donner* l'ornement d'une bibliothéque *à leur ville, et qu'Attalus composa sa bibliothéque vingt-deux ans avant celle d'Alexandrie.* Je ne critique point l'auteur de ce livre; car ce qu'il assure, qu'on croit cela, est vrai sans doute à l'égard de bien des gens : plusieurs personnes peuvent être dans cette persuasion. Je dis seulement qu'elles se trompent. Le premier des rois de Pergame qui fut nommé Attalus, est postérieur de quelques années à la mort de Ptolomée Philadelphe, à qui la bibliothéque d'Alexandrie devait ses commencemens. On ajoute dans le même livre (21), *que la bibliothéque des rois de Pergame fut apportée à Rome.* Je voudrais qu'on eût cité un témoin.

(D) .... *Et le temple d'Esculape.*] Cette divinité est surnommée *Pergaméenne* dans Martial (22), et nous apprenons d'un historien romain que, lorsque l'on fit à Rome la recherche des faux asiles, les preuves de l'asile de l'Esculape des Pergaméens furent trouvées valables. *Consules super eas civitates quas memoravi, apud Pergamum Æsculapii compertum asy-*

(15) Strabo, *lib. XIII, pag.* 429, 430.

(16) *C'est ainsi qu'il fallait traduire, et non pas comme* Lipse, de Bibliothecis, *cap. IV*, Eumenes urbem instruxit, et donariis ac bibliothecis, uti nunc est, eleganter excoluit. *Le sieur* le Gallois, Traité des Biblioth., *pag.* 27, *adopte toutes ces pensées de* Lipse, *sans le citer.*

(17) Vitruvius, *in præfat. libri VII.*

(18) *La suite des paroles de* Vitruve *ne se peut entendre que de Ptolomée Philadelphe.*

(19) Harduinus, in Plin., *lib. XXXV, cap. II, pag.* 175.

(20) Jacquelot, de l'Existence de Dieu, *p.* 126.

(21) *Idem, ibid., p.* 127.

(22) Martial., epigr. XVII, *lib. IX.*

lum retulerunt : cæteros obscuris ob vetustatem initiis niti (23). On ne saurait lire Tacite à cet endroit-là sans se souvenir de la recherche des faux nobles, qui est si nécessaire en France de temps en temps. Mais on aurait tort de croire que celle des faux asiles ne fut pas plus importante. Il s'était glissé un tel abus à cet égard dans les villes grecques, que les magistrats ne pouvaient plus exercer la rigueur des lois : tous les criminels, tous les débiteurs, trouvaient des lieux de refuge; la populace les y protégeait, et s'en faisait un devoir comme d'un article de religion. *Crebrescebat enim græcas per urbes licentia atque impunitas asyla statuendi : complebantur templa pessimis servitiorum : eodem subsidio obærati adversùm creditores, suspectique capitalium criminum receptabantur. Nec ullum satis validum imperium erat coërcendis seditionibus populi, flagitia hominum ut cærimonias deûm protegentis* (24). Pour remédier à ce désordre, on commanda que toutes les villes qui avaient des temples privilégiés envoyassent à Rome les preuves de leurs asiles (25). Quelques-unes de ces villes, connaissant l'usurpation, y renoncèrent (26). Plusieurs autres se confiant sur de vieilles traditions, ou sur des services rendus au peuple romain, envoyèrent des députés. Le sénat leur donna audience; mais quand il fut las des contes que l'on produisait, et des factions qui se formaient, ils renvoya cette enquête aux consuls. *Auditæ aliarum quoque civitatum legationes. Quorum copiâ fessi patres, et quia studiis certabatur consulibus permisere, ut perspecto jure, et si quâ iniquitas involveretur, rem integram rursùm ad senatum referrent* (27). Les consuls ne furent pas fort rigides; ils admirent comme très-bons plusieurs titres de noblesse qui n'étaient fondés que sur des chimères; car, par exemple, ils reçurent comme une preuve authentique ce que les Éphésiens leur dirent, qu'on voyait encore l'olivier sur quoi Latone s'appuya en accouchant d'Apollon. *Esse apud se Cenchrium amnem, lucum Ortygiam, ubi Latonam partu gravidam et oleæ quæ tùm etiam maneat adnisam, edidisse ea numina, deorumque monitu sacratum nemus* (28). On ne serait pas aujourd'hui moins indulgent, si l'on s'avisait de faire produire à chaque paroisse les preuves de ses dévotions et de ses reliques. La connaissance que l'on a de l'aveuglement avec lequel le paganisme soutenait ses traditions, ne fait pas ouvrir les yeux sur la vanité des contes qui se débitent dans tous les lieux qui se vantent d'une dévotion privilégiée.

Polybe nous va fournir une réflexion aussi bonne que celle-là. Prusias ayant vaincu Attalus, entra dans Pergame (29), et fut offrir à Esculape un sacrifice pompeux, après quoi il s'en retourna à son camp. Le lendemain il fit piller tous les temples, et il chargea lui-même sur ses épaules la statue d'Esculape (30) à laquelle il avait immolé des victimes, et qu'il avait invoquée le jour précédent. C'est ce que Polybe appelle l'action d'un furieux et d'un enragé. Ἅμα μὲν θύειν καὶ διὰ τούτων ἐξιλάσκεσθαι τὸ θεῖον προσκυνοῦντα καὶ λιπαροῦντα τὰς τραπέζας καὶ τοὺς βωμοὺς ἐξάλλως, ὅπερ ὁ Προυσίας εἴθιστο ποιεῖν, γονυπετῶν καὶ γυναικιζόμενος· ἅμα δὲ ταῦτα καὶ λυμαίνεσθαι καὶ διὰ τῆς τούτων καταφθορᾶς τῆς εἰς τὸ θεῖον ὕβριν διατίθεσθαι, πῶς οὐκ ἂν εἴποι τις εἶναι θυμοῦ λυττῶντος ἔργα καὶ ψυχῆς ἐξεστηκυίας τῶν λογισμῶν. *Etenim simul victimas cædere, deosque propitios orare, omnemque aram ac lapidem exquisito quodam genere*

(23) Tacit., Annal., *lib. III, cap. LXIII, ad ann.* 775.

(24) *Idem, ibidem, cap. LX.*

(25) *Igitur placitum ut mitterent civitates jura, atque legatos.* Idem, ibid.

(26) *Quædam quod falsò usurpaverant spontè omisère : multæ vetustis superstitionibus, aut meritis in populum romanum fidebant.* Idem, ibidem.

(27) *Idem, ibidem, cap. LXIII.*

(28) Tacit., Annal., *lib. III, cap. LXI.*

(29) Προυσίας μετὰ τὸ νικῆσαι τὸν Ἄτταλον, μετὰ τὸ παρελθεῖν πρὸς τὸ Πέργαμον. *Prusias, victo Attalo, Pergamum ingressus.* Polybius, *in* Excerptis *à* Valesio *editis, pag.* 169.

(30) *Faite excellemment par Phylomachus* περιττῶς ὑπὸ Φυλομάχου κατεσκευασμένον. *Idem, ibidem.* Diodore, *in* Excerptis *à* Valesio *editis, pag.* 336, *l'appelle* Phyromachus : *c'est le nom d'un excellent statuaire qui florissait dans la* 120e. *olympiade, selon* Pline, *lib. XXXI*, *cap. VIII.*

nérari flexis genibus et
stitione, quod Prusias
, atque interim eâdem
are, eorumque eversione
liis facere, quis neget id
citi hominisque de statu
bati (31)? Je suis sûr
urait parlé moins dure-
x qui auraient pillé les
en avoir jamais invoqué
Ce qu'il dit, que Prusias
rgame, est compatible
Diodore de Sicile ra-
prince n'espérant plus
maître de la personne
it à piller le temple de
ui n'était pas loin de la
is voici quelque chose
ontre Polybe, me dira-
umènes, dans la haran-
au sénat de Rome, dé-
ement qu'il fut assiégé
, et qu'il eut le bonheur
ue la ville ne fût prise.
mum est in bello, obsi-
s sum, Pergami inclu-
imine ultimo simul vitæ
ratus deindè obsidione,
te Antiochus, aliâ Se-
arcem regni mei castra
lictis rebus meis totâ
ellespontum L. Scipioni
curri, ut eum in traji-
tum adjuvarem (33). Je
ni Polybe ni Diodore
parlent point de ce qui
le roi Eumènes. Ils par-
e de Pergame postérieur
, et soutenu par Attale
contre Prusias roi de
yez Appien (34).

in Excerptis à Valesio editis,

iculus, in Excerptis à Valesio
336. Il remarque que Prusias
s dieux, et nommément Escu-

lib. XXXVIII, cap. LIII.
in Mithridat., circa init.

IE (ATTALE, ROI DE),
an 512 de Rome, à
son cousin (A), qui
successeur de Philé-
oncle. Il se donna le
qu'ils n'avaient point
et il crut le pouvoir
rogance après la gloire qu'il avait acquise en gagnant une bataille contre les Gaulois (*a*). Il fit alliance avec les Romains (*b*) dans un temps où un tel ami leur était fort nécessaire; car, outre qu'ils avaient à repousser Annibal dans l'Italie, il fallait qu'ils tinssent tête à Philippe, roi de Macédoine, qui s'était déclaré leur ennemi. Attale prit le parti des Romains avec beaucoup de chaleur, et fut attaché à leurs intérêts tout le reste de sa vie. Il fit un voyage à Athènes pour nuire au roi de Macédoine. Les Athéniens lui firent de grands honneurs (C). Il fit un autre voyage en Grèce à l'âge de plus de soixante et dix ans, afin de procurer des alliés aux Romains contre le roi de Macédoine (*c*). Il harangua les Thébains avec tant de force (D), afin de les engager dans cette ligue, que son ardeur, un peu trop grande pour un vieillard, lui causa, ou un vertige, ou une fluxion, qui ne lui permit pas de continuer sa harangue. Il tomba évanoui au milieu de son discours; et, s'étant embarqué peu de jours après, il s'en retourna à Pergame, où il mourut (*d*) en peu de temps, après un règne de quarante-quatre années (*e*). Il vécut soixante et douze années (*f*). Ce fut un prince qui aima les philosophes (*g*), et qui se servit de ses ri-

(*a*) *Voyez la rem.* (B).
(*b*) *L'an* 542. *Voyez* Tite Live, *lib. XXVI*, *pag. m.* 451.
(*c*) Tite Live, *lib. XXIII*, *pag.* 610.
(*d*) *L'an* 556 *de Rome.*
(*e*) Tite Live, *lib. XXXIII*, *pag.* 610. Polybius *in* Excerptis Valesianis, *pag.* 103.
(*f*) Polyb., *ibidem.*
(*g*) *Voyez l'article* LACYDE, *tom. IX*, *pag.* 7.

chesses en homme d'honneur, et en homme magnanime. Il fut fidèle à ses alliés; il vécut en fort bonne intelligence avec sa femme (E), et il éleva très-bien ses quatres fils (*h*). EUMÈNES, l'aîné de tous, lui succéda. Il était d'un tempérament infirme, mais d'une grandeur de courage qui suppléait à la faiblesse de son corps. Il aimait la gloire souverainement; il fut magnifique, et il combla de bienfaits plusieurs villes grecques, et plusieurs particuliers. Il étendit au long et au large les bornes de ses états, et ne fut redevable de cet agrandissement qu'à son industrie et qu'à sa prudence. Il sut si bien contenir ses frères dans leur devoir (F), qu'ils concoururent avec lui au bien de l'état sans se laisser jamais entraîner à des entreprises factieuses (*i*). Il se tint inviolablement attaché à l'alliance des Romains, et il en tira de grandes utilités. Il amena en personne une bonne flotte au consul Flaminius, pendant la guerre contre Philippe, roi de Macédoine (*k*). Il excita les Romains à faire la guerre à Antiochus, et il éprouva que les principes sur lesquels il raisonnait, en leur donnant ce conseil, étaient fort justes (*l*); car il fut gratifié de plusieurs provinces qui furent ôtées à Antiochus après la bataille de Magnésie (*m*) (G). Il excita les mêmes Romains à la guerre contre Persée, roi de Macédoine (*n*), et il fit pour [illegible] un voyage exprès à Rome. [illegible] s'en retournant par Delphes, [illegible] il voulait faire un sacrifice, [illegible] fut blessé dangereusement [illegible] des assassins que Persée [illegible] apostés (*o*). Il n'en mourut [illegible] mais le bruit de sa mort se [illegible]pandit jusqu'à Pergame. Il dissimula en partie le ressentiment qu'il eut de ce qu'Attale, son frère, s'était montré un peu trop ardent à succéder (*p*). Il n'assista point à la guerre contre Persée (*q*), et quelques-uns disent qu'il se rendit suspect aux Romains. N'oublions pas qu'il perdit une bataille navale par un stratagème d'Annibal (H), et qu'il y pensa périr. Il était alors en guerre avec Prusias, roi de Bithynie. Il mourut fort âgé (I), l'an 596, laissant la tutelle de son fils, et l'administration du royaume à son frère ATTALE (*r*). Celui-ci, à proprement parler, régna jusques à sa mort. Il commença sa régence par une action glorieuse; ce fut de rétablir Ariarathe dans le royaume de Cappadoce (*s*). Il se signala par plusieurs autres actions (*t*), et mourut, l'an 516; ensuite de quoi son pupille ATTALE régna seul. Celui-ci fut surnommé *Philémetor* (K): il aima extrêmement l'agriculture (L), et il en fit même des livres. Il fut fort cruel (*v*). Il envoya de riches

(*h*) *Ex eodem* Polybio, *in* Excerptis Valesianis, *pag.* 103.

(*i*) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 166 *et seq.*

(*k*) Titus Liv., *lib. XXXIV*, *pag.* 632.

(*l*) *Voyez* Tite Live, *liv. XXXV*, *p.* 651.

(*m*) *Elle se donna l'an de Rome* 563.

(*n*) *Idem* Livius, *lib. XLII*, *pag.* 813.

(*o*) *Idem*, *ibid.*, *p.* 815.

(*p*) *Voyez la rem.* (F).

(*q*) Livius, *lib. XLIV*, *pag.* 853.

(*r*) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 429.

(*s*) Polyb. *in* Excerpt. Valesian., *p.* 168.

(*t*) *Voyez la remarque des fautes de* Moréri.

(*v*) *Voyez la rem.* (L).

Scipion devant Numan
mourut fort peu après,
'an 621 ; et, comme il
int d'enfans, il institua
ier le peuple Romain
onicus, bâtard d'Eu-
oulut se moquer de ce
, et se porta pour suc-
gitime : il gagna mê-
ues batailles (*y*); mais
cu et pris l'an de Rome
Ainsi finit le royaume
me, qui dans une assez
rée était devenu fort
, et où la magnificence
atante, qu'elle passa en
(N). Il faudra mar-
elques fautes du Moré-

s, *lib. II*, *cap. XX*, *et multi*

inus, *lib. XXXVI*, *cap. IV*.
bid.

uccéda à Eumènes son cou-
étære avait deux frères : le
nommait Eumènes, l'autre
it Attale. Le fils de celui-là
ême nom que son père, et
Philétære. Le fils d'Attale
ttale, et fut successeur d'Eu-
. Si le père Labbe avait lu
ttentivement, il ne l'aurait
comme ayant dit qu'Attale
t *successeur* d'Eumènes (2).
te a été copiée par M. Moré-
m'étonne que M. Ménage
nt remarqué une faute de
Laërce que M. Valois avait
(4). Cet historien des philo-
sure qu'Eumènes était fils de
(5). Il fallait dire *neveu* :
ualité que Strabon et Athé-
donnent. Je rapporte les pa-
dernier, parce qu'elles nous

, *lib. XIII*, *pag.* 429.
, Chronologue français, *tom. II*, *p.*
n. de Rome, 512.
ot Eumènes.
cus Valesius, Notis ad Excerpta Poly-
9.
n. Laërtius, *lib. IV*, *in* Arcesilao,

apprennent un fait curieux ; c'est que cet Eumènes mourut de trop boire. ὑπὸ μέθης ἀπέθανεν Εὐμένης ὁ Περγαμηνὸς, ὁ Φιλεταίρου τοῦ Περγάμου βασιλεύσαντος ἀδελφιδοῦς, ὡς ἱστορεῖ Κτησικλῆς ἐν τρίτῳ χρόνων (6). *Eumenes Pergamenus, Philetæri* (7) *qui Pergami regnavit ex fratre nepos, ebrietate periit, ut refert Ctesicles libro tertio de Temporibus.* Notez qu'Athénée s'est servi encore ailleurs (8) du même mot βασιλεύσας, en parlant de Philétære.

(B) *Il se donna le titre de roi, qu'ils n'avaient point pris.*] Strabon nous l'apprend d'une manière précise : Ἀνηγορεύθη βασιλεὺς οὗτος πρῶτος νικήσας Γαλάτας μάχῃ μεγάλῃ. *Hic primus rex salutatus est cùm magnâ pugnâ Galatas vicisset* (9). Polybe avait déjà assuré la même chose (10) : Νικήσας γὰρ μάχῃ Γαλάτας, ὃ βαρύτατον καὶ μαχιμώτατον ἔθνος ἦν τότε κατὰ τὴν Ἀσίαν, ταύτην ἀρχὴν ἐποιήσατο, καὶ τότε πρῶτον αὐτὸν ἔδειξε βασιλέα. *Superatis enim prælio Gallis, quæ gens maximè terribilis ac bellicosissima tùm in Asiâ erat, tùm primùm regium nomen palàm sibi adscivit.* Tite Live a adopté le même fait : *Victis deindè prælio uno Gallis quæ tùm gens recenti adventu terribilior Asiæ erat, regium ascivit nomen cujus magnitudini semper animum æquavit* (11). Ces trois témoignages me paraissent préférables à l'autorité de Justin, et à celle de Diogène Laërce ; car en premier lieu Justin commet une faute qui prouve qu'il ne s'est pas informé exactement de ce qu'il fallait savoir. Il dit qu'Eumènes était roi de Bithynie. Voilà ce qu'il peut fournir à ceux qui refuseraient de croire que notre Attale ait pris le premier le titre de roi. Eumènes, son prédécesseur, pourraient-ils dire, n'est-il pas qualifié roi par l'historien Justin (12)? Mais, répondrai je, commandait-il dans la Bithynie ? Ne com-

(6) Athen., *lib. X*, *pag.* 445.

(7) *On met ici* Attali *dans la traduction de* Dalechamp.

(8) Athen., *lib. XIII*, *pag.* 577.

(9) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 429.

(10) Polyb., *lib. XVIII*, *in* Excerptis Valesianis, *pag.* 103.

(11) T. Livius, *lib. XXXII*, *pag. m.* 610.

(12) *Rex Bithyniæ Eumenes.* Justin., *lib. XXVII*, *cap. III.*

mandait-il pas dans Pergame? Votre Justin pourra-t-il se disculper, s'il ne recourt à quelques critiques qui lisent *Nicomèdes*, et non pas *Eumènes*, dans le passage en question ? En second lieu, comme Diogène Laërce ne traite pas historiquement de Pergame, et qu'il ne parle d'Eumènes que par accident, il ne faut point croire qu'il ait cherché avec quelque soin si ce prince s'appelait roi : il lui a suffi de savoir qu'Eumènes avait dans Pergame l'autorité souveraine ; cela, dis-je, lui a suffi pour se servir d'une expression qui signifie la royauté. Il a dit (13) qu'Eumènes, ayant comblé de bienfaits Arcésilas, fut le seul de tous les rois à qui cet auteur dédia des livres. Le passage d'Athénée que j'ai cité n'est pas une chose à m'opposer. On y trouve que Philétære régna dans Pergame ; mais cela ne veut pas dire qu'effectivement il se qualifiait roi. Lisez les historiens modernes des ducs de Savoie, des électeurs de Bavière ou de Brandebourg, etc., vous y trouverez souvent les mots *régner*, *règne*, qui ne signifient qu'une autorité exercée sous le nom de duc ou d'électeur. Les médailles qui donnent à Philétærus le titre de roi, si l'on en croit Goltzius (14), sont plus fortes contre Strabon, en cas qu'elles ne soient point supposées. Celles que M. Spanheim a vues ne le qualifient pas ainsi (15). Au reste, la victoire d'Attale sur les Gaulois fut remportée la dernière année de la 134e. olympiade (16). C'est l'an 512 de Rome.

(C) *Les Athéniens lui firent de grands honneurs.*] Toute la ville, hommes et femmes, et les prêtres avec leurs habits sacerdotaux, furent au-devant de lui. Peu s'en fallut qu'on ne contraignît les dieux à lui rendre le même honneur. C'est Tite Live qui me fournit cette pensée : *Rex Piræeum, renovandæ firmandæque cum Atheniensibus societatis causâ trajecit. Civitas omnis obviam effusa cum conjugibus ac liberis, sacerdotes cum insignibus suis intrantem urbem, ac dii propè ipsi exciti sedibus suis exceperunt* (17). Il remarque qu'Attalus trouva plus conforme à sa dignité de communiquer par écrit ses propositions, que de commettre sa modestie à la nécessité d'étaler lui-même ses services, et de recevoir d'un peuple flatteur une infinité d'applaudissemens. L'historien explique à merveille cette pensée : *In concionem extemplò populus vocatus, ut rex quæ vellet, coràm ageret : deindè ex dignitate magis visum, scribere eum, de quibus videretur : quàm præsentem aut referendis suis in civitatem beneficiis erubescere, aut significationibus acclamationibusque multitudinis, assentatione immodicâ pudorem onerantis* (18). La guerre fut conclue contre Philippe, roi de Macédoine. Ce fut alors que, pour honorer Attalus, on proposa d'ajouter une nouvelle tribu aux dix anciennes, et de la nommer Attalide. *Ingenti consensu bellum adversus Philippum decretum. Honores regi primùm Attalo immodici, deindè et Rhodiis habiti : tùm primùm mentio illata de tribu, quam Attalida appellarent, ad decem veteres tribus addenda* (19).

(D) *Il harangua les Thébains avec tant de force.*] Ceci est assez singulier pour mériter que l'on voie les propres paroles de Plutarque (20) : Καὶ μέντοι παρελθὼν ὁ Τίτος, ὡς οὐκ ἔχων τὴν πόλιν, ἔπειθεν ἑλέσθαι τὰ Ῥωμαίων, Ἀττάλου τοῦ βασιλέως συναγορεύοντος αὐτῷ καὶ συνεξορμῶντος τοὺς Θηβαίους. ἀλλ' Ἄτταλος μὲν, (ὡς ἔοικεν) τοῦ γήρως προθυμότερον ἑαυτὸν τῷ Τίτῳ ῥήτορα παρασχεῖν φιλοτιμούμενος, ἐν αὐτῷ τῷ λέγειν προσπεσόντος ἰλίγγου τινὸς ἢ ῥεύματος, ἄφνω τὴν αἴσθησιν ἐπιληφθεὶς ἔπεσεν, καὶ μετ' οὐ πολὺ ταῖς ναυσὶν εἰς Ἀσίαν ἀποκομισθεὶς ἐτελεύτησεν. *Titus* (21) *indè, quasi urbe non potiretur, affatus eos est, suadens ut in partes Romanorum discederent, adjuvante Attalo et Thebanos incitante. Sed*

(13) Ἐχορήγει αὐτῷ πολλὰ Εὐμένης ὁ τοῦ Φιλεταίρου· διὸ καὶ τούτῳ μόνῳ τῶν ἄλλων Βασιλέων προσεφώνει· Diogen. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 38.

(14) *Voyez* Valesius, Notis ad Excerpta Polybii, *pag.* 19.

(15) Ezech. Spanhem., de præst. et usu Numismat., *pag.* 468.

(16) Valesius, Notis ad Excerpta Polybii, *pag.* 19.

(17) T. Livius, *lib. XXXI*, *pag.* 572.

(18) *Idem*, *ibidem*.

(19) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 573.

(20) Plutarchus, *in Vitâ Flaminii*, *pag.* 37, *B*.

(21) *C'est-à-dire Titus Quinctius Flamininus, qui était alors consul.*

*juidem, quùm præter æta-
iihi quidem videtur), ma-
entione oratorem Quintio
vellet, et vertigine quâdam
esset in mediâ oratione cor-
llapsus est, nec multis die-
n Asiam navibus devectus*
Voyez dans Tite Live (22)
Eumènes, fils d'Attalus,
a cet accident au sénat ro-
rès avoir étalé en peu de
ervices que son père avait
la république romaine.
*vécut en fort bonne intelli-
c sa femme.*] Elle était de
t de condition roturière, et
ait Apollonias. Elle acquit
re de reine, et le conserva
vie, non par les adresses
urtisane (23), mais par sa
par sa probité, par sa pru-
r sa gravité. Elle aima ten-
es quatre fils, et leur con-
affection jusques à sa mort,
le survécût plusieurs an-
n mari. Cette clause n'est
flue; car il n'arrive que
ent que des reines douairiè-
t des cabales au préjudice
nfans. Le roi Attalus, son
iora beaucoup; ce fut un
que l'on admira dans Cyzi-
de le voir, lui et son frère,
r la main leur mère dans
mples et dans tous les au-
de la ville. Cela leur atti-
louanges et mille bénédic-
On ne serait pas si sur-
ir aujourd'hui de sembla-
s dans l'Occident.
*ut si bien contenir ses frè-
leur devoir.*] Polybe, nous
e caractère d'Eumènes, mar-
le dernier trait de distinc-
e ce fut un prince qui se
si habilement envers ses
i'ils furent les instrumens
té de son règne. Il ajoute
it rarement cela. Ἀδελφοὺς
καὶ κατὰ τὴν ἡλικίαν καὶ
ντας τούτους συνέσχε πειθαρ-
ντῷ, καὶ δορυφοροῦντας καὶ
σώζοντας τὸ τῆς βασιλείας ἀξίωμα. τοῦτο δὲ σπανίως εὕροι τις ἂν γεγονός. *Fratres cùm haberet tres et ætate et industriâ pollentes, eos in officio omnes continuit et morigeros custodesque regni ac dignitatis suæ habuit satellites. Quod rarò admodùm contigisse reperias* (25). Il a raison de dire que c'est une chose rare (26) : l'histoire est toute remplie des cruelles guerres que les princes ont eues à soutenir, ou contre leurs frères, ou contre leurs propres enfans. De sorte que ceux qui l'ont lue avec réflexion, ont pu bâtir cet aphorisme, *qu'un roi qui a des frères et des enfans a plus de peine à gouverner sa famille qu'à gouverner son royaume.* S'il prévient les guerres civiles, ce n'est pas sans des précautions pénibles et continuelles; et s'il ne les prévient pas, quels soins ne doit-il point prendre pour les terminer? à quelle inquiétude, à quels périls ne se voit-il pas exposé? La politique des Turcs fait horreur; elle sacrifie inhumainement à celui qui règne, ou la vie, ou la liberté de tous ses frères : mais c'est un mal nécessaire; car sans cela on exposerait un vaste empire aux désolations les plus affreuses. Voyez les Méditations historiques de Camérarius au chapitre LXXXVIII du Ier. volume. Quoi qu'il en soit, ne regardons pas comme un bonheur, mais plutôt comme l'effet d'une prudence consommée, soutenue par un grand mérite, la concorde où le roi Eumènes fit vivre ses frères. Il était d'autant plus difficile de les contenir dans leur devoir, qu'ils étaient environnés de mauvais exemples. La Syrie et l'Égypte étaient cruellement déchirées par des disputes de succession. La maison royale dans la Macédoine fut ensanglantée par la jalousie de l'autorité. Ce fut un siècle abominable. On ne voyait qu'attentats horribles des frères contre les frères, et des pères contre les enfans, ou des enfans contre les pères. Cela était fort capable de tenter les frères du roi de Pergame. Leur mère avait bien sujet de s'estimer très-heureuse de les voir si bien unis.

vius, *lib. XXXVII, cap. LIII.*
ἑταιρικὴν προσφερομένη πιθα-
on meretriciis illecebris. Polybius,

nius, *in* Excerptis Valesian., *pag.*

(25) *Idem, ibidem, editis, pag.* 169.

(26) *Conférez ce que dessus, citation* (7) *de l'article* Drusille, fille d'Agrippa, *tom. VI, pag.* 25; *et citation* (4) *de l'article* Drusus, fils de Germanicus, *dans le même vol., pag.* 59.

'Απολλωνίδα οὖν Κυζικηνὴν, Εὐμενοῦς δὲ τοῦ βασιλέως μητέρα, καὶ τριῶν ἄλλων Ἀττάλου, καὶ Φιλεταίρου καὶ Ἀθηναίου, λέγουσι μακαρίζειν ἑαυτὴν ἀεὶ καὶ τοῖς Θεοῖς χάριν ἔχειν, οὐ διὰ τὸν πλοῦτον, οὐδὲ διὰ τὴν ἡγεμονίαν, ἀλλ' ὅτι τοὺς τρεῖς υἱοὺς ἑώρα τὸν πρεσβύτατον δορυφοροῦντας, κἀκεῖνον ἐν μέσοις αὐτοῖς δόρατα καὶ ξίφη φοροῦσιν, ἀδεῶς διαιτώμενον, *Apollonidem Cyzicenam, Eumenis regis matrem ac trium præterea filiorum Attali, Philetæri, et Athenæi, prædicasse subindè se beatam, diisque egisse aiunt gratias, non propter divitias vel imperium : sed quòd tres filios videret natu maximi esse satellites, eumque in medio ipsorum gladios hastasque ferentium absque metu versari* (27). Attalus, l'aîné des trois frères qui ne régnaient pas, était celui qui avait le plus de part aux grandes affaires. Il témoigna, je l'avoue, beaucoup d'amitié à Eumènes en diverses occasions. Le sachant fort affligé de la conduite que les villes du Péloponnèse avaient tenue (28), il n'oublia rien pour les engager à lui en faire satisfaction (29). Il donna le nom d'Euménie à une ville, pour faire honneur à son frère (30) : en un mot, il eut le surnom de *Philadelphe* ; mais néanmoins il était suspect au roi, et avec raison, comme Tite Live va nous l'apprendre. Cet historien raconte qu'après la conquête de la Macédoine (31) Attalus, qui avait très-bien servi les Romains dans cette fameuse expédition, vint à Rome avec de secrètes espérances de supplanter son propre frère, et qu'il aurait fait éclater toute cette intrigue, si le médecin qui l'accompagnait ne l'en avait détourné. Or, ce médecin était un homme qu'Eumènes lui avait donné, et qui avait ordre de l'observer. C'était proprement l'espion du roi. On le donna par un principe de défiance bien fondée. *Suberat et secreta spes honorum præmiorumque ab senatu, quæ vix salvâ pietate ejus contingere poterant. Erant enim quidam Romanorum quoque non le[...] actores, qui spe cupiditatem ejus [...] cerent : eam opinionem de Attalo [...] Eumene Romæ esse, tanquàm [...] altero Romanis certo amico, alteri nec Romanis, nec Persi fido socio. Itaque vix statui posse, utrùm quæ pro se, an quæ contrà fratrem petiturus esset, ab senatu magis impetrabilia forent : adeò universos omnia et huic tribuere, et illi verò negare. Eorum hominum (ut res docuit) Attalus erat, qui quantùm spes spopondisset cuperent, ni unius amici prudens monitio velut frænos animo ejus gestienti secundis rebus imposuisset. Stratius cum eo fuit medicus, ad idipsum à non securo Eumene Romam missus speculator rerum, quæ à fratre agerentur, monitorque fidus si decedi fide vidisset. Is ad occupatas jam aures solicitatumque jam animum cùm venisset, aggressus tempestivis temporibus rem propè prolapsam restituit* (32). Je ne rapporte pas les raisons solides que ce médecin employa pour contenir Attalus dans son devoir; je dis seulement qu'elles méritent d'être lues dans Tite Live, et qu'apparemment celle-ci ne fut pas la moins touchante. On représenta que le roi Eumènes était vieux et sans enfans, et qu'ainsi la porte de la succession légitime serait ouverte bientôt à Attale (33). Il faut savoir qu'en ce temps-là le fils d'Eumènes n'avait pas été reconnu. Il n'y avait que trois ou quatre ans qu'il s'était passé des choses qui témoignaient que l'amitié fraternelle était combattue par l'ambition dans le cœur d'Attale. Le roi Eumènes, ayant été dangereusement blessé de deux coups de pierre proche de Delphes, s'était fait porter à l'île d'Égine. On le pansait si secrètement, qu'il n'y avait presque personne qui sût au vrai s'il était en vie. Ainsi le bruit de sa mort courut par-tout. Attale y ajouta foi avec plus de promptitude qu'un bon frère n'aurait fait. Il parla en roi à sa belle-sœur, femme d'Eumènes, et au gouverneur de la

(27) Plutarchus, de fraterno Amore, *pag.* 480, *C.*

(28) *Elles avaient renversé, par décret public, toutes les statues d'Eumènes*, Polyb., *in* Excerpt., *pag.* 133.

(29) Polyb., *ibidem.*

(30) Stephan., *voce* Εὐμένεια.

(31) *En* 585.

(32) Titus Livius, *lib. XLV*, *pag.* 877.

(33) *Haud ambiguum propediem regnatu[rum] eum infirmitate ætateque Eumenis esset null[am] stirpem liberûm habentis.* (*Nec dùm enim agn[o]verat eum, qui posteà regnavit.*) *Quid attine[t] vim afferre rei suæ sponte mox ad eum advent[u]ræ?* Idem, ibidem.

Pour couper court, il se
op habile à succéder. Eumè-
ignora point, et quoiqu'il
de souffrir cela sans en
son ressentiment, il ne se
nir de reprocher à son frère,
mière conversation, cette
e excessive d'épouser la rei-
ive n'en dit pas davantage;
rité est, si nous en croyons
auteurs, qu'Attale coucha
ent avec la reine. (34) *Com-
n sui regem, amici postero
unt ad navem : indè Corin-
Corintho per isthmi jugum
raductis* (35), *Æginam tra-
bi adeò secreta ejus curatio
ttentibus neminem, ut fama
in Asiam perferret. Attalus
lerius quàm dignum concor-
rnâ erat, credidit. Nam et
re fratris, et præfecto arci,
jam haud dubius regni hæ-
utus. Quæ posteà non fefel-
enem : et quanquàm dissi-
tacitè habere id patique sta-
men in primo congressu non
it, quin uxoris petendæ præ-
festinationem fratri objice-
am quoque fama de morte
perlata est.* Plutarque a con-
t ceci en matière de panégy-
ant pour Eumènes que pour
il avait besoin d'y donner ce
r il faisait un Traité de l'A-
ternelle dans lequel la mai-
e de Pergame devait paraître
xemple, après ce qu'il avait
de la mère des quatre frères
r moi je trouve le récit de
plus vraisemblable. Voici
le Plutarque. « Ayant enten-
'il venoit de la marine vers
pour se conseiller à l'oracle
lo, et l'assaillans par der-
lui jetterent de grosses pier-
ui l'assenerent sur la teste et
col : dont il fut tellement
di, qu'il en tomba par terre
asmé, de maniere qu'on pensa
'ust mort, et en courut le
par tout, tant que quelques
ses serviteurs et amis mes-
» mes coururent jusques en la ville
» de Pergame en porter la nouvelle,
» comme de chose à laquelle ils
» avoient esté presens. Parquoi Atta-
» lus, le plus aagé de ses freres,
» homme de bien, et qui s'estoit tous-
» jours plus fidelement et plus loyau-
» ment que nul autre porté envers
» son frere, fut non seulement decla-
» ré roy, et couronné du diademe
» royal, mais qui plus est, il espou-
» sa la roine Stratonice femme de son
» frere, et coucha avec elle : mais
» depuis, quand les nouvelles arri-
» verent qu'Eumenes estoit vivant,
» et qu'il s'en venoit, posant le dia-
» deme, et reprenant la javeline,
» comme il avoit accoustumé de por-
» ter à la garde de son frere, il lui
» alla au devant avec les autres gar-
» des, et le roy le receut humaine-
» ment, salua et embrassa la roine
» avec grand honeur et grandes ca-
» resses : et ayant vescu longuement
» depuis sans plainte ni suspicion
» quelconque, finalement venant à
» mourir il consigna et laissa son
» royaume et sa femme à son frere
» Attalus. Mais que fit Attalus apres
» sa mort? il ne voulut jamais faire
» nourrir aucun de ses enfans que
» Stratonice sa femme lui porta, et
» si en eut plusieurs, ains nourrit et
» esleva le fils de son frere defunct,
» jusques à ce qu'il fut en aage
» d'homme, et lors lui-mesme lui mit
» sur la teste le diademe royal, et
» l'appella roy (37). »

(G) *Il fut gratifié de plusieurs pro-
vinces qui furent ôtées à Antiochus
après la bataille de Magnésie.*] Après
que ce prince eut été contraint d'ac-
cepter la paix aux conditions que les
Romains lui imposèrent, tous les al-
liés des Romains cherchèrent à profi-
ter de ses dépouilles. On écouta leurs
demandes, et voici ce qui leur fut
répondu : *Decem legatos more majo-
rum senatum missurum ad res Asiæ
disceptandas, componendasque : sum-
mam tamen hanc fore, ut cis Taurum
montem quæ intrà regni Antiochi fi-
nes fuissent, Eumeni attribuerentur,
præter Lyciam Cariamque, usquè ad
Mæandrum amnem, ea civitatis*

n, *lib. XLII, pag.* 815.
*ci un fait remarquable : on transporta
par terre d'un des golfes du Pélopon-
tre. Cela s'est fait en d'autres ren-*

res ci-dessus, remarque (E).

(37) Plutarque, de l'Amitié fraternelle, *pag.* 273; (*dans l'édition grecque et latine c'est à la page* 489 :) *je me sers de la version d'Amyot.*

Rhodiorum essent. Cæteræ civitates Asiæ, quæ Attali stipendiariæ fuissent, eædem Eumeni vectigal penderent: quæ vectigales Antiochi fuissent, eæ liberæ atque immunes essent (38). Après un témoignage si formel, il ne serait pas nécessaire d'ouïr Cicéron : je le citerai pourtant, pour remarquer une faute qu'il a commise : *Antiochum illum magnum*, dit-il (39), *majores nostri magnâ belli contentione terrâ marique superatum intrà montem Taurum regnare jusserunt : Asiam quâ illum multârunt, Attalo ut is regnaret in eâ, condonaverunt*. Cicéron se trompe sur le nom du roi qui obtint du peuple romain un si beau présent. Ce fut Eumènes et non Attalus qui le reçut. Je ne sais point si quelque commentateur a observé cette méprise (40); mais je viens d'en consulter deux qui, au lieu de la remarquer, ont commis une autre faute. Attalo, dit Manuce (41), *Eumenis fratri qui eam posteà populo romano moriens testamento legavit*. Un autre dit Attalo *Pergami regi qui moriens populum romanum fecit hæredem* (42). Il n'est pas vrai qu'Attalus, frère d'Eumènes, ait reçu du peuple romain les provinces qui furent ôtées à Antiochus, et il est faux qu'il les ait rendues au peuple romain par son testament. Celui qui choisit un tel héritier était Attalus, fils d'Eumènes. Le père Abram fait une autre faute : il croit que Cicéron parle d'Antiochus Épiphanes, et que cet Antiochus fut vaincu par Lucius Scipion (43); il se trompe. Antiochus Épiphanes ne régna qu'après Séleucus Philopator, successeur d'Antiochus-le-grand, et ce fut d'Antiochus-le-grand que les Romains triomphèrent sous les auspices de Lucius Scipion. Au reste, l'erreur de Manuce n'est qu'une copie de celle de Valère Maxime. *Liberalis populus romanus magnitudine muneris, quod Attalo regi Asiam dedit dono. Sed Attalus etiam testamenti æquitate gratus, qui eamdem Asiam populo romano legavit* (44).

Notez que quand je fis cet article l'édition des Oraisons de Cicéron que M. Grævius a procurée, ne paraissait pas encore. Elle a paru depuis (45), je l'ai consultée en relisant tout ceci avant que de le donner aux imprimeurs, et j'ai trouvé que la faute du père Abram, celle de Manuce et celle de Cicéron, ont été marquées par M. Grævius. Voyez la page 78 et 79 du Ve. tome.

(H) *Il perdit une bataille navale par un stratagème d'Annibal.*] Antiochus, ne se sentant point capable de protéger Annibal contre les Romains, qui lui demandaient de le leur livrer, l'avertit de prendre la fuite. Annibal se retira dans l'île de Crète, et puis à la cour de Prusias, roi de Bithynie, et lui inspira la hardiesse de rompre la paix que les Romains avaient établie entre lui et notre Eumènes. Les suites de cette rupture incommodèrent d'abord Prusias; il fut battu par terre, et obligé de tenter si une bataille navale lui serait plus favorable (46). Il la gagna, et voici comment. Annibal fit enfermer dans des pots de terre toutes sortes de serpens, et donna ordre de jeter ces pots dans les vaisseaux de l'ennemi. On suivit cet ordre, et l'on gagna la victoire; car les équipages d'Eumènes furent consternés de se trouver au milieu de tant de serpens. *Cùm Prusias terrestri bello ab Eumène victus esset, et prælium in mare transtulisset, Annibal novo commento auctor victoriæ fuit. Quippè omne serpentium genus in fictiles lagenas conjici jussit, medioque prælio in naves hostium mittit. Id primum ponticis ridiculum visum, fictilibus dimicare, qui ferro nequeant. Sed ubi serpentibus repleri naves cœpêre, ancipiti periculo circumventi, hosti victoriam cessêre* (47). Cornélius Népos raconte cela plus amplement, et observe que l'intention principale d'Annibal fut

(38) Titus Livius, *lib. XXXVII, cap. LV. Voyez le passage de* Strabon *que je citerai dans la remarque contre* Moréri.

(39) Cicer., *in* Oratione pro Sextio, *p. m.* 92.

(40) *Voyez les dernières lignes de cette remarque.*

(41) Paulus Manutius, in Oration. Ciceronis pro Sextio, *pag.* 93.

(42) Nicol. Abramus, in eamd. orat., *p.* 100.

(43) *Antiochum Epiphanem sive illustrem de quo auspiciis Luc. Scipionis Asiatici superato Appianus in Syriacis*, ect. Idem, ibidem.

(44) Valer. Maximus, *lib. V, cap. II, num.* 3, *in extern.*

(45) *C'est-à-dire l'an* 1699.

(46) Justinus, *lib. XXXII, cap. IV.*

(47) *Idem, ibidem.*

irir Eumènes, et pour cet
lait être assuré sur quel
était (48). On le découvrit
nt une chaloupe sous pré-
i porter une lettre; après
il commanda aux officiers
ıx de s'attacher principa-
lui d'Eumènes : ils le fi-
l'auraient pris, s'il ne se
force de voiles. Les autres
le Pergame se battirent
nent; mais les serpens que
les obligèrent à s'enfuir
mains ayant su ces choses,
des ambassadeurs en Asie,
er ces deux princes, et
nder à Prusias de leur li-
al, qui prévint l'effet de
ande en s'empoisonnant
environ l'an 570 de Rome.
ourut fort âgé.] Il vécut
gt-deux ans, si nous en
cien. Ἄτταλος δὲ, ὁ ἐπικλη-
φος, τῶν Περγαμηνῶν καὶ
ευων, πρὸς ὃν καὶ Σκηπίων ὁ
ν ϛρατηγὸς ἀφίκετο, δυὸ καὶ
ετῶν ἐξέλιπε τὸν βίον. *Atta-
mento Philadelphus, rex
amenorum, ad quem etiam
anorum imperator venit,
toginta annos natus è vitâ*
1). Je ne doute point que
fasse ici une faute. Le gé-
iin dont il parle est sans
is Scipion l'Asiatique, qui
chus. Or en ce temps-là
égnait point.
t surnommé Philométor.]
le l'amitié qu'il avait pour
qui même fut cause de sa
r comme il lui creusait un
, il fut frappé du soleil,
ut en sept jours (52). »
i sache d'où M. Dacier a
irconstance, je citerai ces
Justin : *matri deindè sepul-
e instituit, cui operi inten- tus morbum ex solis fervore contraxit, et septimâ die decessit* (53). Sa mère s'appelait Stratonice (54), et était fille d'Ariarathe, roi de Cappadoce : elle fut mariée avec Eumènes un peu après la victoire que les Romains remportèrent sur Antiochus à Magnésie (55). Au reste, puisque Strabon (56), Appien (57) et plusieurs autres lui donnent le surnom de Philométor, je m'imagine que Plutarque par une erreur de mémoire lui donne celui de Philopator (58). C'est dans la Vie des Gracques. Ailleurs il le nomme Philométor. Voyez le passage que je cite dans la remarque suivante. Volaterran avait rapporté assez bien ce qui concerne les rois de Pergame, mais il gâte tout quant au dernier. Il prétend que par contre-vérité on l'appela Philométor : *Is Philometor ex scelere per antiphrasin cognominatus est, quod matrem interfecerit* (59). Qui pis est, il cite Justin comme ayant dit que ce prince ayant fait mourir sa mère, et puis sa femme secrètement, laissa croître ses cheveux et sa barbe pour cacher son crime. Justin dit toute autre chose.

(L) *Il aima extrêmement l'agriculture.*] Ce ne fut pas sa première inclination, et il semble que ce fut un effet de mélancolie. Il avait fait mourir plusieurs personnes illustres (60), après quoi il s'enfonça dans un chagrin extraordinaire : il se couvrit, pour ainsi dire, de sac et de cendres; et puis il abandonna le soin des affaires, et ne s'occupa que de la culture de son jardin. Mais il ne quitta point la cruauté; car il se plaisait principalement à cultiver les herbes les plus venimeuses; il en distillait les sucs, qu'il mêlait ensuite avec des remèdes salutaires, et il envoyait ces sortes de compositions à ses amis comme un présent. Voici mon auteur (61) : *In Asiâ rex Attalus florentis-*

urios convocat (Hannibal) *hisque
ies ut in unam Eumenis regis con-
i, à cæteris tantùm satis habeant se
facilè illos serpentium multitudine
Rex autem quâ nave veheretur, ut
turum, quem si aut cepissent, aut
magno his pollicetur præmio fore.*
ios, *in* Vitâ Hannibalis, *cap.* X.
ibidem.
s et Cornelius Nepos, *ubi suprà.*
us, *in* Macrobiis, *pag.* 637, *tom.
ıur.*
, Remarques sur l'ode I du I[er]. liv.
. *m.* 14.

(53) Justinus, *lib. XXXVI, cap. IV, pag. m.* 537.
(54) Strabo, *lib. XIII, pag.* 429.
(55) Livius, *lib. XXXVIII, pag.* 733.
(56) Strabo, *lib. XIII, pag.* 429.
(57) Appianus, *in* Mithridat.
(58) Plutarchus, *in* Vitâ Gracchor., *pag.* 830.
(59) Volaterranus, *lib. XIII, pag. m.* 497.
(60) *Voyez les* Excerpta Diodori Siculi, *publiés par* Henri Valois, *pag.* 370.
(61) Justinus, *lib. XXXVI, cap. IV, p.* 537.

simus ab Eumene (62) *patruo acceptum regnum, cædibus amicorum, et cognatorum suppliciis, fœdabat, nunc matrem anum, nunc Berenicem sponsam. maleficiis eorum necatas contingens. Post hanc scelestam violentiæ rabiem, squalidam vestem sumit: barbam capillumque in modum reorum summittit: non in publicum prodire, non populo se ostendere, non domi lætiora convivia inire, aut aliquod signum sani hominis habere, prorsùs ut pœnas pendere manibus interfectorum videretur. Omissa deindè regni administratione, hortos fodiebat, gramina seminabat, et noxia innoxiis permiscebat, eaque omnia veneni succo infecta, velut peculiare munus, amicis mittebat.* Joignons à cela ces paroles de Plutarque : Ἄτταλος ὁ Φιλομήτωρ ἐκήπευε τὰς φαρμακώδεις βοτάνας, οὐ μόνον ὑοσκύαμον καὶ ἐλλέβορον, ἀλλὰ καὶ κώνειον καὶ ἀκόνιτον καὶ δορύκνιον αὐτὸς ἐν τοῖς κήποις βασιλικοῖς σπείρων καὶ φυτεύων, ὀπούς τε καὶ καρπὸν αὐτῶν, ἔργον πεποιημένος εἰδέναι καὶ κομίζεσθαι καθ' ὥραν. *Attalus Philometor herbas venenosas colebat, non tantùm hyoscyamum et helleborum, sed et cicutam, aconitum, dorycnion, ipse in hortis regiis seminans et plantans: liquoresque et semina et fructus horum elaborabat cognoscere, ac suo quoque tempore colligere* (63). Attalus changea cette occupation et s'appliqua à la fonte des métaux (64). Ses livres d'agriculture n'étaient pas inconnus à Varron (65), à Pline (66) et à Columella (67). Le père Hardouin observe que ce prince, selon le témoignage de Galien, entendait toutes sortes de remèdes et en composa des livres. *Haud diversum ab eo puto Attalum esse eum, quem medicum appellat Plinius in indice l.* 32. *et* 33. *cùm hunc ipsum Pergamenorum regem, omnis generis medicamentorum perquam*

(62) Justin *se trompe; il devait dire* ab Attalo.

(63) Plutarchus, *in* Demetrio, *pag.* 897, *D.*

(64) *Ab hoc studio, ærariæ artis fabricæ se tradit cerisque fingendis, et ære fundendo procudendoque oblectabatur.* Justinus, *lib. XXXVI, cap. IV, pag. m.* 537.

(65) *Il en parle dans le Ier. chapitre du Ier. livre* de Re Rusticâ.

(66) Plin., *lib. XVIII, cap. III.*

(67) Columella, *lib. I, cap. I; mais au lieu de dire* Attalus et Philométor, *lisez* Attalus Philométor. *Voyez le père* Hardouin, *in* Indice Pliniano, *pag.* 100.

studiosum fuisse Galenus
l. 1. κατὰ γένη, *cap.* 13. *p.* 6
antidotis cap. 1. *pag.* 865.
cinis ex animalibus scrip
10. *de facult. simp. medi*
pag. 275 (68). M. Ménage d
autre ce qui concerne les j
cet Attalus (69).

(M) *Il envoya de riches*
Scipion devant Numance.]
cela que dans Cicéron. Q
Dejotarum talem ergà te c
qualis rex Attalus in A
fuit, cui magnificentissima
scriptum legimus, usquè a
tiam misit ex Asiâ, quæ
inspectante exercitu accep
quoi songe le père Abram
dit que Tite Live ne s'ac
avec Cicéron (71) ? Là-des
un passage du LVIIIe. liv
Live (72), qui témoigne qu
ayant reçu de grands pré
tiochus, les montra à tout
et voulut que le questeur e
ses livres de compte. Cic
prétendu parler du Scipio
quit Antiochus ?

(N) *La magnificence* de
passa en proverbe.] Lise
mentateurs d'Horace sur
les :

. . . . Attalicis con
Nunquàm dimoveas, ut trabe
Myrtoum pavidus nauta secet

Considérez aussi ces passa
perce :

Nec mihi tunc fulcro sternatur
Nec sit in Attalico mors mea
Attalicas supera vestes, atque o
Gemmea sint ludis, ignibus i

On prétend que les tapiss
rent connues à Rome,
que l'on y eut transporté
talus, dont le peuple rom

(68) Harduinus, *ibid.*

(69) *Voyez la remarque* (B) *de l*
DE, *tom. IX, pag.* 7.

(70) Cicer., *in* oratione pro R
pag. m. 647.

(71) Abramus Commentar. in or
Dejotaro, *pag.* 441.

(72) *Nous n'avons de* Tite Live
livre XLV.

(73) Horatius, ode I, *lib. I, vs.*

(74) Propertius, eleg. XIII, *li*
aussi eleg. XXXII *ejusdem* libri.

(75) *Idem*, eleg. XVII, *lib. III*
eleg. V, *lib. IV.*

). Servius assure (77) qu'el-
t inventées à la cour des
ergame, et qu'on les nom-
ı, *ab aulâ Attali* (78). il se
ır ce dernier point ; car les
ne les nommèrent ainsi
e qu'en grec elles se nom-
ὐλαίαι (79). Quoi qu'il en
:apisseries attaliques étaient
Quid illa attalica, totâ
ominata, ab eodem Heio
nata emere oblitus es (80) ?
:talus fut l'inventeur de la
d'or : *aurum intexere in eâ-*
â invenit Attalus rex (81).
: ce passage de Sicius Itali-

ɔ jactat Babylon, vel murice picto,
os, quæque Attalicis variata per ar-
em,
ribuntur acu (82). . . . . . .

souvent mention du prix
ue le roi Attale achetait les
eaux (83).
faudra marquer quelques
. *Moréri.*] J'ai égard ici à
de Hollande. I. Il n'est pas
ttale Ier. du nom *ait étendu*
êtes dans l'Asie jusques au
ırus. Ce fut sous Eumènes
ɣaume de Pergame eut cette
et cela par la libéralité des
Avant cela c'était un petit
mme je vais le prouver.
νσε δὲ καὶ οὗτος (Εὐμένης)
πρὸς τε Ἀντίοχον τὸν μέγαν,
Περσέα. καὶ ἔλαβεν ὑπο τῶν
ἅπασαν τὴν ὑπ' Ἀντίοχῳ τῆς
Ταύρου. Πρότερον δ' ἦν τὰ περὶ
οὐ πολλὰ χωρία μέχρι τῆς θα-
ι κατὰ τὸν Ἐλαΐτην κόλπον,
Ἀδραμυττηνόν. *Hic quoque*
ɜ) *Romanorum socius fuit*

ɜs *le* Commentaire *Variorum* sur
org., *lib. III, vs.* 20.
ıulæa *dicta sunt quòd primùm in au-*
egis Asiæ, qui populum romanum
dem inventa sunt. Servius, in Æn.,
7.
ıs, *in hæc verba* Georgic., *lib. III*,

ıa intexti tollunt aulæa Britanni.
ɜ Plutarque, *in* Vitâ Themistoclis.
ɔ in Verrem, *lib. VI, folio m.* 70, *B.*
ıs, *lib. VIII, cap. XLVIII, pag.*
'it au chap. III du XXXIIIe livre.
ıpridem aurum intexitur invento re-

Italicus, *lib. XIV, pag. m.* 636.
lib. VII, cap. XXXVIII, et lib.
XXXV.

in bellis adversùs Antiochum Magnum, et Perseum : accepitque à Romanis quidquid Asiæ intrà Taurum Antiochus possederat : cùm antè sub Pergami ditione fuissent pauca quædam loca usquè ad mare, juxtà Sinum Elaiticum et Adramyttenum (84). Le père Labbe a fait faire cette faute à M. Moréri ; car voici ses citations touchant Attale ; « *Justin* 27 ; » *Tite Live* 34 ; *Polybe* 5, où il dit » qu'il étendit ses conquêtes dans » l'Asie jusques au mont Taurus » (85). » Je n'ai point trouvé cela au Ve. livre de Polybe, mais seulement qu'Attale pendant la guerre contre Achæus, contraignit les habitans de plusieurs villes à se déclarer pour lui. Ce n'est point ce qu'on appelle conquêtes : il ne paraît point qu'après son retour à Pergame ces villes lui aient été soumises. II. Il ne fallait pas se contenter de la citation des trois auteurs du père Labbe, puisqu'ils ne disent rien de l'amitié des quatre frères, qu'on *propose ordinairement pour modèle de l'union qu'il doit y avoir entre les frères.* Il fallait citer pour cela Plutarque, comme avait fait le père Labbe (86). III. La femme d'Attale, mère de ces quatre frères, s'appelait Ἀπολλωνίς (87). Il ne fallait pas l'appeler *Apollonie*, mais *Apollonis*, ou *Apollonide.* IV. L'article d'Attalus II est pitoyable. On y débute par dire qu'il *fut premièrement envoyé par son frère Eumènes à Rome*, l'an 596, *où il obtint tout ce qu'il souhaitait du sénat.* Copie pure du père Labbe (88). Cet Attalus avait plus de soixante ans au temps qu'on marque : il ne fallait donc point commencer par là son histoire, vu les choses mémorables qu'il avait faites auparavant. V. Je ne pense pas qu'il ait été ambassadeur de son frère à Rome, l'an 596 ; et je m'imagine qu'on a confondu les temps : on a transporté à cette année le voyage qu'il fit à Rome, aprés la prise du dernier roi de Macédoine, environ l'an 584. VI. Il est absurde de citer Polybe, *lib.* 5 ; et Justin, *lib.*

(84) Strabo, *lib. XIII, pag.* 429.
(85) Labbe, Chronol. franç., *tom. II, pag.* 300, *à l'ann. de Rome* 512.
(86) Labbe, *là même, pag.* 336, *à l'ann.* 556.
(87) Strabo, *lib. XIII, pag.* 429.
(88) Labbe, *pag.* 365, *à l'ann.* 596.

36, puisqu'ils ne disent rien de cet Attalus. Notez que l'histoire de Polybe ne s'étendait pas jusqu'à l'an 596 de Rome. VII. Attalus III était surnommé *Philométor*, et non pas *Philopator*. Cette faute aussi se trouve dans le père Labbe (89). Mais ce qu'il y a de plus blâmable, c'est d'avoir fourré, entre ces trois Attalus, un Attalus *Philadelphe*, sans avertir que ce n'est pas un nouvel Attale. L'omission de cet avertissement fait croire au lecteur que cet Attalus *Philadelphe* est différent des trois autres, et néanmoins il est le même qu'Attalus II. Nous allons voir si son article est comme il faut. VIII. On n'y distingue point ce qu'il fit avant qu'être roi, d'avec ce qu'il fit sous le règne de son frère : il n'y a point de lecteurs qui n'aient droit de s'imaginer que tout ce que l'on raconte fut fait par Attale depuis qu'il fut établi tuteur de son neveu *avec le titre de roi*. Or cela est faux. IX. Ce ne fut point lui qui *soutint le siége de Pergame contre Antiochus*. Nous avons vu (90) que le roi Eumènes était en personne dans Pergame pendant le siége. X. Il ne fit point la guerre à Persée roi de Macédoine : il fallait dire qu'il assista à cette guerre comme allié des Romains. XI. Strabon et Appien qu'on cite ne disent point qu'Attale fit prisonnier Prusias. XII. Ni qu'il envoya des présens à Scipion Émilien devant Numance. XIII. Ni qu'il périt par les embûches de son neveu Attale. Il était mort avant que ce Scipion allât à Numance.

(89) *Labbe, pag.* 391, *à l'ann.* 621.

(90) *Dans la dernière remarque de l'article précédent, à la fin.*

PERGE, ville de Pamphilie, auprès de laquelle, sur un lieu fort élevé, l'on bâtit un temple de Diane (*a*). Il était fort ancien, et on l'avait en grande vénération (*b*) : et quoique la Diane d'Éphèse surpassât la Diane de Perge, celle-ci ne laissait pas d'avoir bonne part à la dévotion des peuples. Il s'y faisait tous les ans une assemblée (*c*); c'est alors sans doute que l'on chantait les hymnes que Damophila, contemporaine de Sapho, avait composées en l'honneur de cette déesse, et qui se chantaient encore au temps d'Apollonius de Tyane (*d*). Il y a plusieurs médailles qui parlent de la Diane de Perge, Περγαία Ἄρτεμις (*e*). C'est une des villes où saint Paul annonça la foi (*f*). Le fameux géomètre Apollonius Pergéus (*g*), dont on a un livre des sections coniques, en était natif. Elle est à présent en mauvais état; le siége archiépiscopal en a été à Attalia (*h*), l'une des quatorze villes qui en dépendaient auparavant. Perge est à huit milles de la mer.

(*a*) Strabo, *lib. XIV, pag.* 459.

(*b*) *Pergæ fanum antiquissimum, et sanctissimum Dianæ scimus esse, id quoque à te nudatum et spoliatum esse, ex ipsâ Dianâ quod habebat auri detractum atque ablatum esse dico.* Cicero in Verrem, orat. VI.

(c) Strabo, *lib. XIV, pag.* 459.

(*d*) *Voyez* Philostr. *in ejus* Vitâ, *lib.* I

(*e*) Spanhemius, de Præst. et Usu Numism. *pag.* 782.

(*f*) Actes des Apôtres, *cap. XIII et XIV.*

(*g*) *J'ai donné son article tom. II.*

(*h*) Baudrand, Geograph.

PÉRIANDRE, tyran de Corinthe. On l'a mis au nombre des sept sages de la Grèce; mais on aurait eu plus de raison de le ranger parmi les plus méchans hommes qui aient jamais été : car il changea le gouvernement de sa patrie (A), il en opprima la liberté, il y établit pour lui la puissance monarchique (*a*); et afin de se maintenir dans l'usurpation, il fit mourir les principaux de la ville, les croyant capables de remettre les affaires

(*a*) Diog. Laërtius, *lib. I, num.* 98.

au premier état (*b*). Le jour d'une fête solennelle il ôta aux femmes tous leurs ornemens, et les employa à faire faire la statue d'or qu'il avait vouée (*c*) (B). Il commit inceste avec sa mère (C); il tua sa femme à coups de pied pendant qu'elle était enceinte; il fit brûler ses concubines dont les calomnies l'avaient irrité contre son épouse; il se fâcha tellement de ce que son second fils (*d*) pleura la mort de sa mère, qu'il le chassa, et qu'il le déshérita. Il forma un vilain plan de vengeance contre les habitans de Corcyre : ce fut d'envoyer leurs jeunes garçons (*e*) au roi Alyattes pour être châtrés : et quand il eut su que le vaisseau qui portait ces innocentes victimes avait relâché à Samos, et que cette jeunesse avait été préservée du malheur à quoi il la destinait, il en conçut un si grand chagrin, qu'il en mourut. Il était alors âgé d'environ quatre-vingts ans (*f*). Il y en a qui disent qu'il eut affaire avec sa femme depuis qu'elle fut morte (D); brutalité qui n'est guère moins horrible que celle de ce monarque Lydien qui mangea sa femme (E). Quelques auteurs (*g*) sont assez simples, pour mettre cette action de Périandre au nombre des grands

(*b*) Herodotus, *lib. V*, *cap. XCII*, *pag. m.* 324.

(*c*) Diog. Laërtius, *lib. I*, *num* 96.

(*d*) *Il se nommait* LYCOPHRON. *Voyez son article, tom IX*, *pag.* 209, *où je raconte ce qu'en dit* Hérodote.

(*e*) Diogène Laërce *ne limite point le nombre.* Hérodote, *liv. III*, *chap. XLVIII*, *le fixe à trois cents*, *des meilleures familles de l'île.*

(*f*) *Tiré de* Diogène Laërce, *in* Vitâ Periandri, *lib. I.*

(*g*) Ravisius Textor, *in* Officinâ, *lib. V*, *cap. III*, *au titre* de Amore conjugali, *pag. m.* 553, *et plusieurs autres après lui.*

exemples de l'amitié conjugale. Il régna quarante-quatre ans selon Aristote (*h*), ou quarante selon Diogène Laërce (*i*). Il florissait environ la 38e. olympiade (*k*). M. Moréri a fait quelques fautes (F).

On trouve dans un ouvrage d'Héraclide, certaines choses qui ne sont pas désavantageuses à Périandre. S'il défendit aux habitans de Corinthe d'avoir des valets, il leur défendit aussi de vivre voluptueusement. Ce n'est pas une mauvaise loi. Il n'imposa aucune taxe à personne, et se contenta de certains péages provenant de la vente, et de l'entrée et de la sortie des marchandises. Il haïssait les méchans, et il faisait noyer toutes les personnes qui s'appliquaient au maquerellage (*l*). Enfin, il établit un sénat, et il régla la dépense de ceux qui le composaient (*m*).

(*h*) Aristot. Polit., *lib. V*, *cap. XII.*

(*i*) *Lib. I*, *num.* 98.

(*k*) *Ibid.*

(*l*) *C'est ainsi que je traduis* τὰς προαγωγοὺς πάσας κατεπόντισε. Cragius *entend par-là les prostituées.*

(*m*) *Tiré d'*Héraclide, de Politiis, *pag.* 17, *editionis* Cragii, 1593, *in*-4°.

(A) *Il changea le gouvernement de sa patrie.*] Diogène Laërce l'assure formellement. Οὗτος πρῶτος, dit-il (1), δορυφόρους ἔσχε, καὶ τὴν ἀρχὴν εἰς τυραννίδα μετέστησε. *PRIMUS hic armatis circumseptus incessit, magistratumque ad tyrannidem transtulit.* Aldobrandin remarque, sur ces paroles, que, si l'on en croit Aristote, il faut donner à Périandre l'invention de la plupart des moyens qui établissent et qui maintiennent la tyrannie (2). *Omnium autem earum rerum quæ ad tyrannidem faciant constituendam et conservandam, auctorem fuisse Periandrum Cypseli filium, tùm aliis locis, tùm præcipuè*

(1) Diog. Laert., *in* Periandro, *n.* 98, *lib. I.*

(2) Aldobrandinus in Diogen. Laert., *ibid.*

eodem lib. 5. polit. ait, cap. 11. Τούτων, inquit, τὰ (3) πολλά φασι καταστῆσαι Περίανδρον. M. Ménage, sur ces mêmes paroles de Laërce, cite Suidas, qui assure que Périandre eut trois cents gardes, et qu'il défendit aux Corinthiens d'avoir des valets, et de vivre sans rien faire. Il inventait toujours quelque chose pour les occuper, et il mettait à l'amende ceux qu'il trouvait assis aux places publiques : il craignait qu'ils ne machinassent quelque chose contre lui. Disons néanmoins qu'Hérodote ne lui attribue point la première institution de la tyrannie, mais à Cypsèle, qui, ayant régné trente années dans Corinthe fort durement, laissa son autorité à Périandre son fils. Τυραννεύσας δὲ ὁ Κύψελος, τοιοῦτος δή τις ἀνὴρ ἐγένετο· πολλοὺς μὲν Κορινθίων ἐδίωξε, πολλοὺς δὲ χρημάτων ἀπεστέρησε, πολλῷ δ' ἔτι πλείστους τῆς ψυχῆς. *Cypselus verò tyrannide potitus, talis extitit ut Corinthiorum multos insequutus sit, multos pecunià, longè plurimos animà privaverit* (4). Celui-ci d'abord fut moins rude que son père, et puis beaucoup plus cruel.

(B) *La statue d'or qu'il avait vouée.*] Remarquez ici une preuve fort sensible du désordre où les fausses religions laissent le cœur et l'esprit. Elles ne corrigent point l'inclination au péché. Voici Périandre qui fait des vœux, et qui n'ose se dispenser de les accomplir, lors même qu'il n'a point d'argent (5). Il croit donc qu'il y a des dieux; il croit une providence : cependant il se souille dans l'inceste et dans le sang innocent; il tue sa femme, etc. Passons aux désordres de l'esprit. Ce même tyran ne craint pas le châtiment de ses incestes et de ses meurtres; mais il craint que, s'il n'offrait pas aux dieux une masse d'or qu'il leur a promise, ils l'accableraient de maux, ils le puniraient sévèrement. Bien plus, il se persuade qu'encore qu'il n'accomplisse son vœu que par un vol très-injuste, et qui met au désespoir toutes les femmes de Corinthe, la statue d'or qu'il consacre ne laissera pas de plaire aux dieux, et de le sauver des malheurs qu'ils eussent versés sur sa tête, s'il n'eût pas offert le simulacre qu'il avait voué. Excepté la violence faite à l'honneur et à la foi, il n'y en a point de plus rude aux honnêtes femmes, que de les dépouiller de leurs ornemens. La passion d'être bien mise et bien parée a toujours eu une grande force dans le sexe. Φιλόκοσμον *genus femineum est : multasque etiam insignis pudicitiæ, quamvis nulli virorum, tamen sibi scimus libenter ornari* (6)....... *Ut taceam de inaurium pretiis, candore margaritarum, rubri maris profunda testantium, smaragdorum virore, cerauniorum flammis, hiacynthorum pelago, ad quæ ardent et insaniunt studia matronarum* (7). Je ne remarque cela que pour rendre plus odieux l'esprit tyrannique du prétendu sage de la Grèce. Voyez la remarque (D).

(*C*) *Il commit inceste avec sa mère.*] Elle s'appelait Cratéa (8) : quelques-uns disent (9) que, ne pouvant réprimer les mouvemens impétueux de sa passion, elle proposa à son fils de coucher secrètement avec une femme très-amoureuse de lui, et qui ne voulait pas être reconnue. Il y acquiesça, et ainsi il eut affaire avec sa mère sans le savoir; car Cratéa s'était mise au lit où la prétendue amante dont elle avait parlé à son fils se devait trouver. Ce commerce dura long-temps sur le même pied; mais enfin Périandre voulut savoir qui était cette personne dont il avait si souvent joui. Il fit cacher quelqu'un dans la chambre, et lorsque sa mère s'allait coucher, il vint à elle avec un flambeau. Il l'aurait tuée sur-le-champ, si un génie qui lui apparut ne l'en avait empêché. De-

(3) *Il ne fallait donc pas qu'*Aldobrandin *employât le mot* omnium. *Ce qu'il cite d'*Aristote *le réfute.*

(4) Herodot., *lib. V, cap. XCII, pag.* 324.

(5) Ἔφορος, ἱστορεῖ ὡς εὔξαιτο, εἰ νικήσειεν Ὀλύμπια τεθρίππῳ, χρυσοῦν ἀνδριάντα ἀναθεῖναι. νικήσας δὲ, καὶ ἀπορῶν χρυσίου, etc. *Ephorus in historià, vovisse illum tradit, si Olympia quadriga vicisset, aureum statuam deo sacraturum, victorià verò potitum, et auro egentem, etc.* Diog. Laërt., *lib.* I, *num.* 96, *pag.* 60.

(6) Hieron., epist. ad Gaudentium de Pacatulæ Institut., *pag. m.* 268.

(7) *Idem*, Epist. ad Demetriadem de servandâ Virginitate, *pag.* 291.

(8) Diog. Laërt., *lib. I, num.* 96.

(9) Parthenius, *in* Eroticis, *cap. XVII.*

puis ce temps-là il vécut comme un furieux ; il fut cruel, et il fit mourir plusieurs personnes. Pour ce qui est de Cratéa, elle fit bien des complaintes sur sa destinée, et se tua. D'autres ne content pas ainsi l'aventure : ils veulent bien (10) que le commerce de Périandre avec sa mère ait été couvert sous les voiles d'un profond secret ; mais non pas qu'il ait ignoré qu'il couchait avec sa mère. Ils soutiennent que le jeu lui plut beaucoup, et qu'il ne fut en colère que parce que son inceste fut découvert. Il déchargea son chagrin sur ses sujets, et se comporta depuis tyranniquement.

Après que sa mère se fut tuée, il discontinua d'honorer la déesse Vénus, et de lui offrir des sacrifices ; mais enfin, à cause de quelques songes de Mélisse sa femme, il recommença la pratique de ce culte. C'est ce que Plutarque observe au commencement de son Banquet des sept Sages ; et il suppose que le jour du festin fut celui où Périandre recommença de sacrifier à cette déesse.

(D) *Il y en a qui disent qu'il eut affaire avec sa femme depuis qu'elle fut morte.*] Voici un des contes d'Hérodote : il le fait en rapportant l'injustice que les femmes de Corinthe souffrirent sous Périandre. Ce tyran envoya consulter l'oracle des morts, pour apprendre des nouvelles d'un certain dépôt. Sa femme Mélissa apparut, et déclara qu'elle se garderait bien de révéler ce secret ; car j'ai froid, dit-elle, je suis toute nue, les habits avec lesquels on m'a enterrée ne me servent de rien, parce qu'ils n'ont pas été brûlés. Pour prouver, continua-t-elle, que ce que je dis est véritable, il me suffit d'observer que Périandre a mis son pain dans un four froid. Ce discours rapporté à Périandre lui parut très-vrai ; parce qu'il se ressouvint d'avoir eu affaire avec Mélisse après même qu'elle eut rendu l'âme (11). Ταῦτα δὲ ὡς ὀπίσω ἀπηγγέλθη τῷ Περιάνδρῳ, πιστὸν γάρ οἱ ἦν το συμβόλαιον, ὃς νεκρῇ ἐούσῃ Μελίσσῃ ἐμίγη. *Hæc Periandro renunciata, ob illud argumentum fidem fecêre, quòd ipse cum Melissâ quam vis defunctâ coierat* (12). Il fit donc publier que toutes les femmes de Corinthe eussent à se rendre au temple de Junon. Elles obéirent, et se parèrent de tout ce qu'elles avaient de plus beau, comme pour un jour de fête ; mais les gardes que l'on fit cacher dans le temple les dépouillèrent toutes sans exception : les maîtresses et les servantes furent traitées de la même sorte. Tous leurs habits furent brûlés sur le tombeau de Mélisse. Cette femme était fille de Proclès, tyran d'Épidaure, et du côté de sa mère elle appartenait à de grands seigneurs qui régnèrent dans presque toute l'Arcadie (13). Un auteur, dans Athénée, ne parle pas si avantageusement de la qualité de Mélisse : il assure que Périandre en devint fort amoureux (14), la voyant verser à boire à des ouvriers (15).

(E) *Ce monarque lydien qui mangea sa femme.*] Le sieur de Rampalle, voulant prouver que notre siècle ne surpasse point en vices le temps passé, rapporte entre autres exemples d'intempérance, la voracité de Maximin, celle d'Albinus, celle de Phagon, et celle d'Astidamas ; et puis il dit que *Cambyse, roi de Lydie, soupa une nuit de sa femme* (16). Il se trompe à l'égard du nom : je ne pense pas que l'on trouve qu'aucun roi de Lydie se soit appelé Cambyse ; et en tout cas il n'est pas vrai que celui qui dévora sa femme s'appelât ainsi. Il s'appelait Cambles. C'était un grand mangeur et un grand buveur. L'historien qui en parle insinue qu'il commit ce crime sans savoir ce qu'il faisait, et qu'il ne connut sa barbarie, que parce qu'il sentit dans sa bouche la main de sa femme en s'éveillant. Il se tua quand il sut que son action était connue. Ξάνθος δὲ ἐν τοῖς Λυδιακοῖς, Κάμβλητα. φησὶ τὸν βασιλεύσαντα Λυδῶν πολυφάγον γενέσθαι καὶ πολυπότην, ἔτι δὲ γαστρίμαργον. τοῦτον οὖν ποτε νυκτὸς τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα κατακρεουργήσαντα καταφαγεῖν. ἔπειτα πρωὶ εὑρόντα τὴν χεῖρα

(10) Aristippus, *apud* Diog. Laërtium, *lib. I, num.* 96, *pag.* 60.

(11) Herodot., *lib. V, cap. XCII.*

(12) *Idem, ibidem, pag. m.* 325.

(13) Diog. Laërt., *lib. I, num.* 94.

(14) Pyrhænetus, *lib. III* de Æginâ, *apud* Athen., *lib. XIII.*

(15) Ὠνοχόει τοῖς ἐργαζομένοις. *Operariis vinum ministrantem.* Ibidem.

(16) Rampalle, Que le monde ne va pas en empirant, *pag.* 94.

τῆς γυναικὸς ἰνῶσαι ἐν τῷ στόματι, ἑαυτὸν ἀποσφάξαι περιβαίνοντος τῆς πράξεως γενομένης. *Xanthus in Lydiacis narrat Cambleta Lydorum olim regem, edacem, bibacem, gulosum fuisse, noctuque uxorem suam in frusta dissectam vorâsse : deindè crastino manè, repertâ conjugis manu, quæ ad ejus os hæserat, re cognitâ, et in vulgus sparsâ, seipsum jugulâsse* (17). J'ai bien de la peine à croire que cela ne soit pas semblable aux contes de vieille, où les géans mangeurs d'hommes sont si mêlés.

(F) *Moréri a fait quelques fautes.*] Je ne touche pas à ses péchés d'omission : chacun les pourra connaître en comparant son *Périandre* avec le mien. I. Il suppute mal, lorsqu'il dit que Périandre commença son règne *en la 38e. Olympiade*, et mourut en la 48e., après avoir régné quarante-quatre ans. Il aurait pu dire cela, si Périandre, ayant succédé à son père au commencement de l'Olympiade 38, était mort sur la fin de l'Olympiade 48. Mais en ce cas-là il aurait fallu marquer cette précision. II. Il ne fallait pas citer Eusèbe; car il ne donne point la durée de quarante-quatre ans au règne de Périandre. Il en met le commencement au premier an de l'Olympiade 38, et la fin (18) au premier an de l'Olympiade 48. Je trouve une grosse faute dans ces paroles de Scaliger : *Obiit* (Periander) *anno ultimo Olympiadis* XLVIII. *Tyrannidem obtinuit anno* XL; *auctore Laërtio. Ergò ejus initium anno primo Olympiadi* XXXVIII *ut hic rectè assignatum* (19). Il est faux, selon Eusèbe, que Périandre soit mort la dernière année de l'Olympiade 48. Mais si Eusèbe avait mis la mort de ce prince sous cette année-là, il ne s'accorderait pas avec Diogène Laërce, qui ne l'a fait régner que quarante ans. Scaliger s'exprime mieux cinq pages après (20). III. Périandre ne *répondit* point *à ceux qui demandaient pourquoi il retenait la domination, qu'il était aussi dangereux de la quitter, que de la perdre.* Cette réponse est équivoque et embarrassée : elle est fausse dans tous les cas où l'on perd la domination avec la vie; car ceux qui la perdent de cette façon ne courent plus aucun risque. Il fallait dire qu'il répondit, il y a autant de danger à se défaire volontairement de la tyrannie, qu'à s'en laisser dépouiller par ses ennemis. En français nous n'avons pas le privilége de parler obscurément. Il faut se précautionner contre la critique, beaucoup mieux que les anciens ne le devaient faire. Je dis cela parce que je mets ici les termes de l'original. Ἐρωτηθεὶς διὰ τί τυραννεῖ, ἔφη, ὅτι καὶ τὸ ἑκουσίως ἀποστῆναι, καὶ τὸ ἀφαιρεθῆναι, κίνδυνον φέρει. *Rogatus aliquandò cur in tyrannide persisteret : quia, inquit, et sponté et invitum cedere æquè periculosum est* (21). IV. A quoi bon citer Sosicrate (22), qui ne dit rien de ce que l'on met dans l'article de Périandre, et qui est même d'un sentiment opposé à celui que l'on adopte touchant l'âge de ce tyran? Il le fait mourir quarante et un ans avant la 49e. Olympiade (23). Je sais bien qu'en changeant la ponctuation, on approcherait son sentiment de celui d'Eusèbe (24). Mais Monsieur Moréri savait-il cela ? Et faut-il citer les gens sur des leçons disputées? Cela n'est permis qu'à ceux qui ont averti qu'ils adoptent la correction d'un tel ou d'un tel critique.

Voici les paroles de Balzac qui se rapportent à la réponse de Périandre. *Le danger n'est pas moindre de se défaire de la tyrannie, que de s'en saisir. Phalaris* (*) *était tout prêt de la quitter ; mais il demandait un dieu pour caution qui lui répondît de sa vie, s'il se dépouillait de son autorité ; et ça toujours été une commune opinion, que ceux qui ont pris les armes contre leur pays, ou contre leur prince, sont en quelque façon réduits à la nécessité de mal faire, pour le peu de sûreté qu'ils trouvent à faire bien. Ils n'osent devenir inno-*

(17) Athen., *lib. X, cap. III, pag.* 415.

(18) *Il ne marque que la fin du gouvernement monarchique de Corinthe : mais c'est la même chose que la mort de Périandre.*

(19) Scaliger., Animadv. in Euseb., *num.* 889, *pag. m.* 84, *col.* 1.

(20) *Ibidem, num.* 929, *pag.* 89.

(21) Diog. Laërt., *lib. I, num.* 97.

(22) *Dans la seconde édition de Hollande on a mis* Socrate.

(23) *Apud* Diog. Laërtium, *lib. I, num.* 95.

(24) *Voyez* Ménage, in Laërtium, *lib. I, num.* 95, *pag.* 55.

(*) *Phalar. in Epist.*

cent, de peur de se mettre à la merci des lois qu'il ont offensées, et continuent leurs fautes, à cause qu'ils ne pensent pas qu'on se contentât de leur repentance (25). Ce fut l'une des maximes dont Mécène se servit, lorsqu'Auguste délibérait avec lui et avec Agrippa, s'il rendrait au peuple romain la liberté. Agrippa lui conseilla de le faire, et Mécénas de ne le point faire. Rapportons ici les recueils du savant Méibomius. *Tangit Xiphilinus*, dit-il (26), *ex parte causam, quâ motus Mæcenas, Augusto suaserit, ut imperium retineret*. Regnum nempè justum et legitimè comparatum imprimis conducere rerum magnitudini *gubernandæ*, nec aliud discordantis patriæ remedium esse, quàm ut ab uno, *ut loquitur Tacitus Ann. lib.* IV., *cap.* IX; *unumque Reip. corpus* unius præsidis nutu, quasi animâ et mente regatur, *ut monet Florus, lib.* IV., *cap.* III. *Potior tamen, et altera causa fuit, quàm Suetonius adducit loco quem dixi* (27), *quod Augustum*, si privatus viveret, non sinè periculo fore *censeret. Eam etiam inculcat Zonaras; quòd qui semel imperitârint, tutò privatam vitam agere nullo modo possint. Quo sensu jam olim Periander interrogatus, cur non deponeret imperium, respondit*: Quoniam per vim imperanti, etiam ultrò imperio abire periculosum, *ut ex Xenophontis lib. de Memorabil. Socrat. refert Stobæus, serm.* XLI. *Quin et Mæcenas ipse, in orat. apud Dionem, non aliâ ratione depositionem imperii Augusto dissuadet, quàm quod ostendat* neminem senatui populoque redditâ rep. ipsi parciturum, qui multos offenderit. Hos enim rerum summam ad se trahendo, id acturos, ut se vel ulciscantur, vel ipsum sibi adversantem è medio tollant. *Docet id exemplis Pompeii, Julii Cæsaris, Marii, ac Sullæ: quos abdicata potestas vel pessumdederit, vel pessumdatura fuisset, si diutiùs vixissent*. On peut ajouter à cela une réponse de Solon. Ses amis trouvaient fort étrange que le nom de monarchie lui fît peur, et qu'il n'osât se servir des conjonctures pour acquérir l'autorité souveraine. Il leur répondit (28), *La principauté et la tyrannie sont bien un beau lieu; mais il n'y a point d'issue pour en sortir quand on y est une fois entré*. Personne, ce me semble, n'a mieux réussi sur cette pensée que Xénophon. Il introduit un tyran qui fait une description fort vive des malheurs de sa condition; ensuite de quoi Simonide lui demande pourquoi y demeurez-vous? Pourquoi ne la quittez-vous? Ecoutez bien la réponse: C'est là le plus grand malheur de la tyrannie, qu'il n'y a point de moyen d'y renoncer. Comment voulez-vous qu'un tyran qui a abdiqué, rende les sommes qu'il a pillées; dédommage ceux qu'il a mis en prison; fasse revivre tant de gens qu'il a tués? Si l'on a jamais un juste sujet de se pendre, c'est lorsqu'on exerce la tyrannie. Le passage Grec charmera ceux qui le pourront entendre. Faisons-leur donc le plaisir de le rapporter. Καὶ πῶς (ἔφη) ὦ Ἱέρων, εἰ οὕτω πονηρόν ἐςι τὸ τυραννεῖν, καὶ τουτο σὺ ἔγνωκας, οὐκ ἀπαλλάττῃ οὕτω μεγάλου κακοῦ; οὔτε σὺ οὔτε ἄλλος μὲν δὴ οὐδεὶς πώποτε ἑκὼν εἶναι τυραννίδος ἀφεῖτο, ὅσπερ ἂν ἅπαξ κτήσαιτο; Ὅτι (ἔφη) ὦ Σιμωνίδη, ταύτῃ ἀθλιώτατόν ἐςιν ἡ τυραννίς· οὐδὲ γὰρ ἀπαλλαγῆναι δυνατὸν αὐτῆς ἐςί. πῶς γὰρ ἄν τις ποτὲ ἐξαρκέσειε τύραννος ἢ χρήματα ἐκ τίνων ὅσους ἀφείλετο, ἢ δεσμοὺς ἀντιπαράσχοι ὅσους δὴ ἐδέσμευσεν, ἢ ὅσους κατέκτανε, πῶς ἂν ἱκανὰς ψυχὰς ἀντιπαράσχοιτο ἀποθανομένας; ἀλλ᾽ εἴ περὶ τῷ ἄλλῳ, ὦ Σιμωνίδη, λυσιτελεῖ ἀπάγξασθαι, ἴσθι (ἔφη) ὅτι τυράννῳ ἔγωγε εὑρίσκω μάλιςα τοῦτο λυσιτελοῦν ποιῆσαι. μόνῳ γὰρ αὐτῷ οὔτε ἔχειν οὔτε καταθέσθαι τὰ κακὰ λυσιτελεῖ. *Et qui fit, inquit Hieron, ut si adeò misera res est tyrannidem gerere, idque te non fugit, non abjicias tam ingens malum? Neque tu, neque alius quisquam unquàm lubens tyrannidem deposuit, ubi semel nactus est. Quoniam, inquit, ô Simonides, isto nomine miserrima est tyrannis, quòd al*

(25) Balzac, *au chap. XLV du* Prince, *pag. m.* 33, 34.

(26) Johannes Henricus Meibomus, *in* Vitâ Mæcenatis, *pag.* 87, 88.

(27) *C'est-à-dire in* Octavio, *cap. XXVIII.* Meibomius *cite le chap. XXIX.*

(28) Καλὸν μὲν εἶναι τὴν τυραννίδα χωρίον, οὐκ ἔχειν δὲ ἀπόβασιν. *Præclarum fundum tyrannidem esse, sed non habere exitum.* Plutarchus, *in* Solone, *pag.* 85.

ei non licet discedere. Quomodò enim quisquam tyrannus unquàm suffecerit ad pecuniam rependendam iis quos spoliavit? Aut quomodò vincula rependet iis quos detrusit in vincula? Aut quomodò restituet tot animas extinctas iis quos occidit? Sed si cuiquam alteri, ô Simonides, expedit laqueo finire vitam, scito, inquit, me compertum habere, ut id faciat nulli magis expedire quàm tyranno, quandòquidem huic uni mala nec retinere nec deponere expedit (29). Denys le tyran disait qu'au lieu de retourner à cheval à la condition privée, il fallait s'y laisser traîner par les pieds. Tite Live rapporte cela; mais il y joint une autre pensée qui énerve la première, *ultima primis obstant*, et qui détruit le lieu commun que je traite ici. On en va juger, car je rapporte tout le passage. *Sed evocatum eum* (30) *ab legatis Demarata uxor, filia Hieronis, inflata adhuc regiis animis, ac muliebri spiritu, admonet sæpè usurpatæ Dionysii tyranni vocis: quâ pedibus tractum, non insidentem equo relinquere tyrannidem dixerit debere. Facilè esse momento quo quis velit, cedere possessione magnæ fortunæ: facere et parare eam, difficilè atque arduum esse. Paululùm sumeret spatii ad consultandum ab legatis: eo uteretur ad accersendos ex Leontinis milites, quibus si pecuniam regiam pollicitus esset, omnia in potestate ejus futura. Hæc muliebria consilia Andronodorus neque tota aspernatus est, neque extemplò accepit* (31). Il n'est pas nécessaire de supposer que la seconde maxime est de Denys; car selon toutes les apparences elle est de cette femme ambitieuse que Tite Live fait parler. Cicéron remarque que ce tyran n'eût pu renoncer à sa condition, et à sa mauvaise vie, sans se perdre (32).

(29) Xenophon, in Hierone, sive Tyrannico, *pag.* 533, *edit. Henr. Stephani*, 1581.

(30) *C'est-à-dire Andronodore, que l'on exhortait dans Syracuse à se défaire du trop grand pouvoir dont il s'était emparé.*

(31) T. Livius, *lib. XXIV, cap. XXII.*

(32) *Atque ei ne integrum quidem erat ut ad justitiam remigraret civibusque libertatem et jura redderet. His enim se adolescens improvidâ ætate irretiverat erratis, eaque commiserat ut salvus esse non posset si sanus esse cœpisset.* Cicero, Tuscul. V, *cap. XXI.*

PÉRIBÉE, en latin *Peribœa*, fille d'Alcathoüs, roi de Mégare, femme de Télamon, roi de Salamine, et mère d'Ajax. Voyez la remarque (C) de l'article TÉLAMON, tom. XIV.

PÉRICLÈS, a été l'un des plus grands hommes qui aient paru dans l'ancienne Grèce. Ses ancêtres, tant du côté paternel que du maternel, étaient fort illustres. Il fut élevé avec tous les soins imaginables, et il eut entres autres maîtres Zénon d'Élée, et Anaxagoras, deux des plus illustres philosophes qui enseignassent dans Athènes. Il apprit du dernier entre autres choses à craindre les dieux sans superstition (A), et à donner une cause des éclipses, qui rendit une fois un très-bon office aux Athéniens (B). On fut assez injuste pour le soupçonner d'athéisme, sous prétexte qu'il avait appris à fond la doctrine de ce philosophe (C). Il se signala par un courage intrépide et par une force d'éloquence extraordinaire (*a*) qui s'était nourrie et armée dans la science de la nature; et il s'accommoda de telle sorte au goût du peuple selon les temps, qu'il s'acquit une autorité presque aussi grande sous un gouvernement républicain, que s'il eût été monarque (D). Il est vrai qu'il ne fut pas à couvert des railleries satiriques de la comédie (E). Les poëtes le diffamèrent sur plusieurs choses, et nommément sur ses amours pour Aspasie. La débauche des femmes fut l'un des vices qu'on lui reprocha le plus (*b*). Il supporta patiemment

(*a*) *Voyez la rem.* (D).
(*b*) *Voyez la rem.* (G).

médisances (F), et il aurait passer pour heureux, s'il n'a-it pas été exposé à d'autres aux; mais il éprouva par bien s endroits la malignité de la rtune, et principalement dans n domestique (c) (G); car il t malheureux et en femme et enfans. Il y a une réflexion à ire sur les médisances qui cou-rent contre lui (H). Il mourut troisième année de la guerre Péloponnèse(d), après une lon-ie maladie qui lui avait affaibli jugement (I). Néanmoins un eu avant que d'expirer, il dit ne chose très-sensée, et qui a it faire à Plutarque une ré-exion solide sur la nature de ieu (K); mais cet auteur allait top loin : il outrait l'idée de la onté souveraine; il ne voulait as que jamais elle pût nuire, et l aimait mieux imputer le mal une autre cause. Nous verrons ce sujet l'une de ses preuves de a malignité d'Hérodote, et ce ue l'on y a répondu. Cette reuve est tirée de l'humeur ja-ouse, et de l'esprit envieux à uoi cet historien prétend que la ature divine est sujette (L). Va-ère Maxime est tombé dans une rreur qu'il ne faudra pas laisser asser, et qui nous donnera lieu le mettre ici un aphorisme de politique (M). La sœur de Cimon s'avisa un jour de critiquer la conduite de Périclès, et ne s'en trouva pas bien. La réponse qu'il lui fit nous fait connaître qu'il avait l'esprit présent (N). J'ai fait espérer qu'on verrait ici l'histoire de la fameuse ASPASIE (O); et je tiendrai ma parole. Voyez la remarque (O). Je ferai aussi un petit recueil de quelques erreurs qui se rapportent à cette femme (P). Je n'oublierai point les fautes de M. Moréri (Q), ni celles de son continuateur, ni celles d'un autre écrivain français touchant Périclès (R). J'aurai là une occasion de faire observer les injustices et les désordres qui régnaient souvent sous l'état républicain des Athéniens (S).

L'expédition de Samos, dont je touche les motifs dans l'une de mes remarques (e), fut de toutes les actions de Périclès celle que les écrivains empoisonnèrent avec le plus de malignité (f). Plutarque vous l'apprendra, mais il a omis une circonstance odieuse qu'il eût pu trouver dans Alexis le Samien, au second livre des Confins de Samos. Cet auteur avait observé que les garces qui suivirent Périclès dans cette expédition firent un gain si considérable, qu'elles bâtirent à Samos le temple de Vénus surnommée des roseaux, ou des marais (T). C'était reprocher à ce général, qu'il avait mal observé la discipline militaire.

(c) *Tiré de* Plutarque, Vie de Périclès.
(d) Thucydides, *lib. II*, *pag. m.* 118 : *c'était la* 3e. *de la* 87e. *olympiade.*

(e) *Ci-dessous citat.* (167).
(f) *Voyez* Plutarque *dans la* Vie de Périclès, *pag.* 166 *et suiv.*

(A) *Il apprit d'*Anaxagoras *à craindre les dieux sans superstition.*] Le peuple d'Athènes s'alarmait mal à propos, dès qu'il paraissait en l'air quelque phénomène peu commun. Il s'imaginait que c'étaient des signes de la colère des dieux. Le philosophe Anaxagores délivra Périclès de cette crainte, en lui expliquant par des raisons naturelles l'apparition de ces météores. Ainsi il lui inspira une religion plus raisonnable, qui n'était pas inquiétée par des frayeurs

superstitieuses, et qui espérait tranquillement les faveurs célestes. Οὐ μόνον δὲ ταῦτα τῆς Ἀναξαγόρου συνουσίας ἀπέλαυσε Περικλῆς. ἀλλὰ καὶ δεισιδαιμονίας δοκεῖ γενέσθαι καθυπέρτερος, ὅσῃ πρὸς τὰ μετέωρα θάμβος ἐργάζεται τοῖς αὐτῶν τε τούτων τὰς αἰτίας ἀγνοοῦσι, καὶ περὶ τὰ θεῖα δαιμονῶσι καὶ ταραττομένοις δι' ἀπειρίαν αὐτῶν. ἣν ὁ φυσικὸς λόγος ἀπαλλάττων, ἀντὶ τῆς φοβερᾶς καὶ φλεγμαινούσης δεισιδαιμονίας, τὴν ἀσφαλῆ μετ' ἐλπίδων ἀγαθῶν εὐσέβειαν ἐνεργάζεται. *Nec verò hunc solum fructum tulit Pericli Anaxagoræ usus, verùm omni etiam liberavit eum superstitione, quæ terrorem ex rebus æthereis imprimit ignorantibus earum causas, et iis qui rerum divinarum metu pavent, percelluntúrque rudes earum : quem eximens naturalis ratio, pro terrificâ et æstuante superstitione, securam inserit cum bonâ spe religionem* (1).

Ce que Plutarque raconte ensuite de ces paroles, mérite d'être allégué. On apporta un jour à Périclès une tête de belier où il n'y avait qu'une corne. Ce belier était né dans une maison de campagne de Périclès. Le devin Lampon déclara que c'était un signe que la puissance des deux factions qui étaient alors dans Athènes (2), tomberait toute entre les mains de la personne chez qui ce prodige était arrivé. Anaxagoras s'y prit d'une autre manière. Il fit la dissection de ce monstre, et y trouvant le crâne plus petit qu'il ne devait être, et d'une figure ovale, il expliqua la raison pourquoi ce belier n'avait qu'une corne, et pourquoi elle était née au milieu du front. On admira cette méthode de donner raison des prodiges; mais quelque temps après on admira Lampon, quand on vit abattue la faction de Thucydide, et toute l'autorité entre les mains de Périclès. L'historien dit là-dessus que le devin et le philosophe pouvaient être tous deux fort raisonnables; l'un pour avoir deviné l'effet, l'autre pour avoir deviné la cause. C'était l'affaire du philosophe, ajoute-t-il, d'expliquer d'où, et comment cette corne unique s'était formée; mais c'était le devoir du devin de déclarer pourquoi elle avait été formée, et ce qu'elle présageait. Car ceux qui pensent que dès que l'on trouve la raison naturelle, on anéantit le prodige, ne prennent point garde qu'ils détruisent les signes artificiels aussi bien que les célestes. Les fanaux que l'on allume sur les tours, les cadrans solaires, etc., dépendent de certaines causes qui agissent selon certaines règles; et néanmoins ils sont destinés à signifier certaines choses. Voilà ce qui se peut dire de plus spécieux et de plus fort en faveur du dogme vulgaire qu'Anaxagoras voulait combattre. Afin qu'un phénomène de la nature soit un prodige, ou un signe de quelque mal à venir, il n'est point du tout nécessaire que les philosophes n'en puissent donner aucune raison; car quoiqu'ils le puissent expliquer par les vertus naturelles des causes secondes, il est très possible qu'il ait été destiné à présager. N'explique-t-on point par des raisons naturelles la lumière des fanaux? Cela peut-il empêcher qu'ils ne soient un signe de la route que les pilotes doivent prendre? Avouons donc que Plutarque a soutenu l'opinion commune aussi doctement qu'on la puisse soutenir. La cause efficiente trouvée n'exclut point la cause finale, et la suppose même nécessairement dans toute action dirigée par un être qui a de l'intelligence. Sur quoi donc se fondent les philosophes, quand ils soutiennent que les éclipses, étant une suite naturelle du mouvement des planètes, ne peuvent pas être un présage de la mort d'un roi, et que le débordement des rivières, étant un effet naturel des pluies, ou de la fonte des neiges, ne peut pas être un présage d'une sédition, d'un détrônement, ou de tels autres malheurs publics? Je réponds à cette demande, qu'ils se fondent sur ce que les effets de la nature ne peuvent être des pronostics d'un événement contingent, à moins qu'une intelligence particulière ne les destine à cette fin. Il est visible que les lois de la nature, laissées dans leur progrès général, n'auraient jamais élevé des tours, n'auraient jamais allumé des feux sur ces tours pour l'utilité des pilotes. Il a fallu que des hommes s'en soient mêlés;

(1) Plutarchus, *in Pericle*, *pag.* 154, E.

(2) *Celle de Périclès et celle de Thucydide, fils de Milésius.*

ıe leurs volontés particu-
appliqué la vertu des
certaine façon, qui se
la fin qu'ils se propo-
:re côté, il est visible que
nature, laissées dans leur
ıéral, ne sauraient pro-
étéores, ou un déborde-
ières qui avertissent les
ın royaume, qu'au bout
trois ans il s'élèvera une
ı renversera la monarchie
:omble. Il est visible qu'il
intelligence particulière
:s météores, ou ces gran-
.ons, afin que ce soient des
hangement du gouverne-
lès là, ce sont des choses
sique ne peut point don-
ın; car ce qui dépend des
ırticulières de l'homme,
:, n'est point l'objet d'u-
la philosophie n'en peut
ıer les causes. D'où il s'en-
ju'un événement dont la
onne raison, n'est point
de l'avenir contingent,
el présage n'est point une
ı puisse expliquer par les
.ature. Afin donc que Plu-
sse dire raisonnablement,
n et le philosophe rencon-
:n, l'un la cause finale,
ause efficiente, il faut qu'il
'un esprit particulier dis-
elle sorte le crâne de ce
e le cerveau se rétrécissant
ant en pointe vis-à-vis du
front, ne produisit qu'une
sortit par cet endroit-là. Il
qu'il suppose que cet es-
ia de cette façon le cerveau
ier, afin que la ville d'A-
avertie que la faction de
›pprimerait la faction de
.e, et qu'elle obtiendrait
le pouvoir. Mais cette sup-
tant contraire aux idées qui
'ennent qu'il n'y a que Dieu
ıisse les événemens contin-
peut être admise, et ainsi
urait adopter le dogme vul-
présages, sans reconnaître
ı produit par miracle, et
'olonté particulière, tous les
:urels que l'on prend pour
ostics. Selon cette proposi-
miracles proprement dits,
presque aussi fréquens que les effets naturels : absurdité prodigieuse! N'oubliez pas que si Dieu eût voulu faire un miracle, pour avertir les Athéniens que l'une de leurs cabales serait éteinte, il n'aurait pas eu besoin d'étrécir le crâne de ce belier. Il eût produit une corne au milieu du front sans rien changer dans le cerveau, et cela eût mieux marqué le prodige. Quoi qu'il en soit, j'espère qu'on ne trouvera pas mauvais que j'aie un peu réfléchi sur une pensée de Plutarque, assez spécieuse pour être capable de sembler solide à la plupart des lecteurs.

(B).... *Et à donner une cause des éclipses, qui rendit une fois beaucoup de service aux Athéniens.*] Rapportons un passage de Plutarque : il concerne une expédition navale, au commencement de la guerre du Péloponnèse. « Comme il fut prest à faire » voile estant ja tous ses gens embarquez, et luy mesme monté dedans » la galere capitainesse, il advint que » le soleil éclipsa soudainement, et » le jour faillit : ce qui effroya merveilleusement toute la compagnie, » comme si c'eust esté un fort sinistre et dangereux présage. Parquoy » Pericles voyant le pilote de sa galere tout esperdu, et ne sachant » qu'il devoit faire, estendit son manteau, et luy en couvrit les yeux, » puis luy demanda si cela lui sembloit mauvaise chose. Le pilote luy » respondit que non : et adonc, lui » dit Pericles, il n'y a autre difference » entre cecy et cela, sinon que le » corps qui fait ces tenebres est plus » grand que mon manteau qui te » bouche les yeux (3). » Quintilien observe que Périclès délivra alors d'une grande crainte les Athéniens, *An verò cùm Pericles Athenienses solis obscuratione territos, redditis ejus rei causis, metu liberavit : aut cùm Sulpitius ille Gallus in exercitu L. Pauli de lunæ defectione disseruit, ne velut prodigio divinitùs facto militum animi terrerentur, non videtur esse usus oratoris officio* (4)? Valère Maxime ne suppose pas comme Plutarque que Périclès fût sur la flotte;

(3) Amyot, *dans la traduction de la* Vie de Périclès, *pag.* 615, 616 *de l'édition de Vascosan*, 1567, *in-8°*.

(4) Quintil., Instit. Orator., *lib. I, cap.* X, *pag. m.* 55.

il veut que cette leçon astronomique ait été faite au milieu d'Athènes. *Cùm obscurato repentè sole inusitatis perfusæ tenebris Athenæ sollicitudine agerentur, interitum sibi cœlesti denuntiatione portendi credentes; Pericles processit in medium, et quæ à præceptore suo Anaxagorâ pertinentia ad solis et lunæ cursum acceperat, disseruit : nec ulteriùs trepidare cives suos vano metu passus est* (5). Frontin parle de l'explication de la foudre, et non pas d'une explication d'éclipse. *Périclès*, dit-il (6), *cùm in castra ejus fulmen decidisset, terruissetque milites, advocatâ concione, lapidibus in conspectu omnium collisis, ignem excussit, sedavitque turbationem, cùm docuisset similiter nubium attritu excuti fulmen.*

Si tous les généraux des Athéniens avaient eu pour maître le philosophe Anaxagoras, le malheur qui arriva devant Syracuse à la flotte athénienne, ne serait pas arrivé. Elle était prête à faire voile pour se retirer; mais la lune s'étant éclipsée, le général Nicias fit différer le départ, ce qui fut la cause de la ruine de la flotte. Laissons parler Plutarque. Cette éclipse « apporta une grande » frayeur à Nicias et à ses sembla- » bles, qui par ignorance et super- » stition redoutoient telles apparen- » ces. Car quant à l'éclipse et obscur- » cissement du soleil, qui se fait tou- » jours en la conjonction de la lune, » le commun peuple presque de ce » temps là en avoit desia connoissan- » ce, et entendoyent aucunement que » cela se fait par le corps de la » lune : mais l'eclipse de lune mes- » me, que c'est qu'elle rencontre » qui l'obscurcit ainsi, et comment » estant au plein, elle vient tout sou- » dain à perdre sa clarté et se muer » en toutes sortes de couleurs, cela » n'estoit pas facile à comprendre; » et le trouvoient fort estrange, te- » nant pour tout certain que c'estoit » signe de quelques grands mal- » heurs, dont les dieux menaçoient » les hommes. Car Anaxagoras, le » premier qui a escrit le plus certai- » nement et le plus hardiment de » l'illumination et de l'obscurcisse- » ment de la lune, n'estoit pas alors » ancien, ni son invention encore » divulguée, ains estoit tenue se- » crette connue de peu de gens, qui » ne l'osoyent communiquer qu'avec » crainte à ceux desquels ils se » fioyent fort bien, à cause que le » peuple ne pouvoit lors endurer » les philosophes traitans des causes » naturelles, que l'on appelloit alors » meteoroleschès, comme qui diroit, » disputant des choses superieures » qui se font au ciel ou en l'air, » estant avis à la commune qu'ils at- » tribuoyent ce qui appartenoit aux » dieux seuls à certaines causes na- » turelles et irraisonnables, et à des » puissances qui font leurs opera- » tions, non par providence ne dis- » cours de raison volontaire, ains » par force et contrainte naturelle : » à raison de quoi Protagoras en fut » banni d'Athènes, Anaxagoras en » fut mis en prison, dont Pericles » eut bien affaire à le retirer (7). » C'est une grande matière à réflexion que ce que l'on voit dans ces paroles de Plutarque.

(C) *On fut assez injuste pour le soupçonner d'Athéïsme, sous prétexte qu'il avait appris. . . . . la doctrine d'*Anaxagoras.] Je vous citerai sur cela un auteur de poids. ἤκουσε δὲ διδασκάλων, Ἀναξαγόρου μὲν ἐν φιλοσόφοις, ὅθεν, φησὶν Ἄντυλλος, καὶ ἄθεος ἠρέμα ἐνομίσθη, τῆς ἐκεῖθεν, θεωρίας ἐμφορηθείς. *Doctores autem audivit in philosophiâ quidem, Anaxagoram : undè etiam, Antyllo teste, atheus paulatim haberi cœpit, quòd illius philosophiæ disciplinam avidiùs hausisset* (8). Voyez ci-dessous dans la remarque (O), à la fin, un passage de Plutarque. En voici un autre de Diodore de Sicile. Διόπερ ἐκκλησίας συνελθούσης περὶ τούτων, οἱ μὲν ἐχθροὶ τοῦ Περικλέους ἔπεισαν τὸν δῆμον συλλαβεῖν τὸν Φειδίαν, καὶ αὐτοῦ τοῦ Περικλέους κατηγόρουν ἱεροσυλίαν. πρὸς δὲ τούτοις Ἀναξαγόραν τὸν σοφιστὴν διδάσκαλον ὄντα Περικλέους, ὡς ἀσεβοῦντα εἰς τοὺς θεοὺς ἐσυκοφάντουν. συνέπλεκον δ' ἐν ταῖς κατηγορίαις καὶ διαβολαῖς τὸν Περικλέα, διὰ τὸν φθόνον, σπεύδοντες διαβαλεῖν τὴν τἀνδρὸς ὑπεροχήν τε καὶ δόξαν. *Advocatâ igitur ob*

(5) Valer. Maximus, *lib. VIII, cap. XI, num.* 1 *extern.*

(6) Frontin., Strateg., *lib. I, cap. XII.*

(7) Plut., *in* Niciâ, *pag.* 538 : *je me sers de la version d'*Amyot.

(8) Marcell., *in* Vitâ Thucyd.

c concione, *malevoli Periclis suares populo existunt*, *ut Phidiam comprehendant*, *ipsumque Periclem sacrilegii requirant. Anaxagoram præterea sophistam*, *qui præceptor Periclis erat*, *quòd impiè de diis senat*, *criminantur. Eisdem interim criminibus et calumniis etiam Periclem involvunt*, *hoc unicè agentes*, *ut excellentem viri auctoritatem et gloriam calumniis suis convellerent ac labefactarent* (9). Cet auteur ajoute que Périclès ne trouva point de meilleur moyen de conjurer cette tempête, que d'engager la république à une guerre d'importance. Il connaissait le génie et le naturel des peuples (10). Ils font cas d'un grand personnage, quand ils sont embarrassés d'une grande guerre ; mais les douceurs de la paix les plongeant dans l'oisiveté ; ils lâchent la bride à leurs jalousies, et lui suscitent quelque procès criminel.

(D) *Il s'acquit une autorité presque aussi grande . . . . . que s'il eût été monarque.*] On a dit que son éloquence lui avait acquis cet empire. *Pericles felicissimis naturæ incrementis*, *sub Anaxagorá præceptore summo studio perpolitus et instructus*, *liberis Athenarum cervicibus jugum servitutis imposuit : egit enim ille urbem*, *et versavit arbitrio suo. Cùmque adversùs voluntatem populi loqueretur*, *jucunda nihilominùs et popularis ejus vox erat. Itaque veteris comœdiæ maledica lingua*, *quamvis potentiam viri perstringere cupiebat*, *tamen in labris ejus hominis melle dulciorem leporem fatebatur habitare : inque animis eorum*, *qui illum audierant*, *quasi aculeos quosdam relinqui prædicabat* (11). Valère Maxime ajoute qu'il n'y avait point d'autre différence entre Pisistrate et Périclès, sinon que l'un exerçait la tyrannie par les armes, et l'autre sans armes. *Quid enim inter Pisistratum et Periclem interfuit*, *nisi quòd ille armatus*, *hic sine armis tyrannidem gessit ?* Pour donner un plus grand poids à ce témoignage de Valère Maxime, j'observe qu'il l'a copié de Cicéron : *Quid Pericles ! de cujus dicendi copiá sic accepimus*, *ut quùm contrà voluntatem Atheniensium loqueretur pro salute patriæ*, *severiùs tamen id ipsum*, *quod ille contrà populares homines diceret*, *populare omnibus*, *et jucundum videretur*, *cujus in labris veteres comici etiam quùm illi maledicerent*, *quod tùm Athenis fieri licebat*, *leporem habitâsse dixerunt*, *tantamque in eo vim fuisse*, *ut in eorum mentibus qui audîssent*, *quasi aculeos quosdam relinqueret. At hunc non declamator aliquis ad clepsydram latrare docuerat*, *sed*, *ut accepimus*, *Clazomenius ille Anaxagoras vir summus in maximarum rerum scientiá. Itaque hic doctriná*, *consilio*, *eloquentiá excellens*, *quadraginta annos præfuit Athenis*, *et urbanis eodem tempore*, *et bellicis rebus* (12). Nous avons ici une preuve de ce que j'aurai à dire, touchant la licence que se donnaient les poëtes comiques contre Périclès. Leurs traits satiriques donnent du relief aux éloges qu'ils n'ont pu lui refuser, par rapport à son éloquence. Si l'on veut savoir le nom des poëtes qui l'ont louée, il ne faudra que consulter Cicéron : il nous apprend qu'Eupolis a dit que la déesse de la persuasion avait son siége sur les lèvres de Périclès (13), et que l'éloquence de cet homme laissait un aiguillon agréable dans le cœur de ses auditeurs. *Non quemadmodùm de Pericle scripsit Eupolis*, *cùm delectatione aculeos etiam relinqueret in animis eorum à quibus esset auditus* (14). Diodore de Sicile (15), et Pline le jeune, nous ont conservé les paroles mêmes de ce comique. *Nec me præterit summum oratorem Peri-*

. . . . . Πρὸς δέ γ' αὖ τούτῳ τάχ' ἡ
Πειθώ τις ἐπεκάθητο τοῖσι χείλεσιν.
Οὕτως ἐκήλει, καὶ μόνος τῶν ῥητόρων,
Τὸ κέντρον ἐγκατέλιπε τοῖς ἀκροωμένοις (16).

(9) Diodor. Sicul., *lib. XII*, *cap. XXXIX*, *pag. m.* 433.

(10) *idem*, *ibidem.*

(11) Valer. Maxim., *lib. VIII*, *cap. IX*, *pag. m.* 699, 700.

(12) Cic., de Orat., *lib. III*, *fol. m.* 95, *B.*

(13) Πειθὼ *quam vocant Græci*, *cujus affector est orator*, *hanc suadam appellavit Ennius. Ejus autem Cethegum medullam fuisse vult*, *ut quam deam in Periclis labris scripsit Eupolis sessitavisse*, *hujus hic medullam nostrum oratorem fuisse dixerit.* Idem, *in* Bruto, *pag. m.* 104.

(14) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 62.

(15) Diod. Siculus, *lib. XII*, *cap. XL*, *pag. m.* 434.

(16) Plin., epist. XX, *lib. I*, *pag. m.* 60.

clem sic à comico Eupolide laudari, Vous trouverez dans le scoliaste d'Aristophane ces mêmes vers d'Eupolis avec quelques autres qui les précèdent, et qui font l'éloge de l'éloquence de Périclès; éloquence qui plaisait, que l'on admirait et que l'on craignait: *Hujus suavitate maximè hilaratæ sunt Athenæ, hujus ubertatem et copiam admiratæ, ejusdem vim dicendi terroremque timuerunt* (17). Elle charmait par sa douceur; elle donnait de l'admiration par son abondance; elle épouvantait par sa force. Ne trouvons donc pas incroyable qu'elle ait fait régner Périclès au milieu d'une république. Ses paroles ont été comparées au tonnerre. *Qui* (Pericles) *si tenui genere uteretur, nunquàm ab Aristophane poëtâ fulgurare, tonare, permiscere Græciam dictus esset* (18). Ce passage de Cicéron a été paraphrasé par le jeune Pline. *Adde, quæ de eodem Pericle comicus alter*, ἤστραπτ', ἐβρόντα, ξυνεκύκα τὴν Ἑλλάδα. *Non enim amputata oratio et abscissa, sed lata, et magnifica, et excelsa tonat, fulgurat, omnia denique perturbat ac miscet* (19). La première fois que Cicéron publia son livre, il attribua ces paroles à Eupolis; mais il reconnut sa méprise dans un autre ouvrage. *Mihi quidem gratum, et erit gratius si non modò in libris tuis sed etiam in aliorum per librarios tuos Aristophanem reposueris pro Eupoli* (20). Nous ne voyons que l'éclair et le tonnerre d'Aristophane; mais nous verrons aussi la foudre si nous consultons Plutarque. *Les comedies*, dit-il, *que feirent jouer les poëtes de ce temps-là, esquelles il y a plusieurs paroles dites de luy, les unes à bon esciant, les autres en jeu et avec risée, tesmoignent que ce fut pour son eloquence principalement que luy fut donné le surnom* d'Olympien; *car ilz disent qu'il tonnoit, qu'il esclairoit en haranguant, et qu'il portoit sur sa langue une foudre terrible.* Je me sers de la version d'Amyot, et je mets le grec en note (21). L'auteur ajoute une réponse de Thucydide qui confirme bien cela. *Comme Archidamus roy de Lacedæmone luy demandast un jour, lequel luctoit le mieulx de luy ou de Pericles, il luy respondit, quand je l'ay jetté par terre en luctant, il sçait si bien dire en le niant, qu'il fait croire aux assistans qu'il n'est point tumbé, et leur persuade le contraire de ce qu'ils ont veu.*

Ne finissons pas encore ce qui concerne l'éloquence de Périclès. Quelques-uns veulent qu'il soit le premier qui ait écrit ses harangues avant que de les réciter. Πρῶτος γραπτὸν λόγον ἐν δικαστηρίῳ εἶπε, τῶν πρὸ αὐτοῦ σχεδιαζόντων. *Primus scriptam orationem habuit in judicio, cùm illi qui ipsum antecesserant ex tempore dicerent* (22). C'est à tort ce me semble que Corradus se figure que cela veut dire qu'il lisait son manuscrit (23); car une harangue lue n'est guère propre à produire les effets que l'on attribue à l'éloquence de cet orateur. Du temps de Quintilien, on avait encore quelques harangues de Périclès; mais cet habile rhéteur, les trouvant disproportionnées à la haute réputation de ce grand homme, approuvait le sentiment de ceux qui les regardaient comme un ouvrage supposé (24). *Cicero in Bruto negat ante Periclem scriptum quicquam quod ornatum oratorium habeat: ejus aliqua ferri. Equidem non reperio quicquam tantâ eloquentiæ famâ dignum: ideòque minus miror esse qui nihil ab eo scriptum putent: hæc autem quæ feruntur, ab aliis esse composita* (25). Mais rien n'empêche qu'une harangue médiocre récitée

(17) Cicero, *in Bruto*, *pag.* 91.
(18) *Idem*, *in Oratore*, *folio m.* 118, *B.*
(19) Plin., epist. XX, *lib. I*, *pag.* 61.
(20) Cicero, ad Atticum, epist. VI, *lib. XII*, *pag. m.* 301, 302.
(21) Αἱ μέντοι κωμῳδίαι τῶν τότε διδασκάλων σπουδῇ τε πολλὰς καὶ μετὰ γέλωτος ἀφεικότων φωνὰς εἰς αὐτὸν, ἐπὶ τῷ λόγῳ μάλιστα τὴν προσωνυμίαν γενέσθαι δηλοῦσι· βροντᾶν μὲν αὐτὸν καὶ ἀστράπτειν ὅτε δημηγοροίη, δεινὸν δὲ κεραυνὸν ἐν γλώσσῃ φέρειν λεγόντων. *At comœdiæ, quòd qui eâ tempestate docebant eas, et serias et ridiculas voces in eum multas ejacularentur, traxisse ex vi dicendi eum ostendunt hoc cognomen* (Olympii) *tonare enim et fulminare concionantem, et vehemens eum in linguâ dicebant gerere.* Plutarchus, *in Pericle*, *pag.* 156, *B.*
(22) Suidas, *in* Περικλῆς.
(23) Corradus, in Brutum Ciceronis, *pag.* 77.
(24) Plutarch., *in Pericle*, *pag.* 156, *B*, *témoigne que Périclès ne laissa point d'autres écrits que des arrêts.*
(25) Quint., Inst. Orat., *l. III*, *c. I*, *p. m.* 115.

par un excellent orateur, n'enlève le monde. L'action fait presque tout. Voyez la remarque (C) de l'article Marni. Finissons par un passage de Thucydide, qui nous apprend que Periclès ayant le don, et de refréner les Athéniens quand ils étaient trop hardis, et de leur donner du courage quand ils ne l'étaient pas assez, était dans le fond le roi d'une république titulaire. Ὁπότε γοῦν αἴσθοιτό τι αὐτοὺς παρὰ καιρὸν ὕϐρει θαρσοῦντας, λέγων κατέπλησσεν ἐπὶ τὸ φοϐεῖσθαι, καὶ δεδιότας αὖ ἀλόγως ἀντικαθίστη πάλιν ἐπὶ τὸ θαρσεῖν· ἐγίγνετό τε λόγῳ μὲν δημοκρατία, ἔργῳ δὲ ὑπὸ τοῦ πρώτου ἀνδρὸς ἀρχή. *Quoties itaque intelligebat eos quippiam intempestivè ferociterque conantes, orationis acrimoniâ deterrebat : quoties ab re formidantes, rursùs ad fiduciam erigebat. Denique verbo quidem, popularis status, re autem ipsâ, penes primarium virum principatus erat* (26). Plutarque a merveilleusement paraphrasé ce passage de Thucydide (27) : il y joint fort à propos ce que dit Platon sur la force de l'éloquence : il observe aussi que les poëtes se moquaient de la république, qui accordait tant de pouvoir à un seul homme ; et qu'ils exhortaient Periclès à s'engager par serment à ne tyranniser point. Αὐτὸν δ' ἀπομόσαι μὴ τυραννήσειν κελεύοντες, ὡς ἀσυμμέτρου πρὸς δημοκρατίαν καὶ βαρυτέρας περὶ αὐτὸν οὔσης ὑπεροχῆς. ὁ δὲ Τηλεκλείδης παραδεδωκέναι φησὶν αὐτῷ τοὺς Ἀθηναίους πόλεών τε φόρους, αὐτάς τε τὰς πόλεις, τὰς μὲν δεῖν, τὰς δὲ ἀναλύειν· λάϊνα τείχη, τὰ μὲν οἰκοδομεῖν, τὰ δὲ αὖτα πάλιν καταϐάλλειν, σπονδὰς, δύναμιν, κράτος, εἰρήνην, πλοῦτόν τ' εὐδαιμονίαν τε. *Ipsumque jubent, ut cujus sint immodicæ opes et intolerabiles liberæ civitati, tyrannidem se usurpaturum abjurare. Teleclides permisisse ei refert Athenienses urbium tributa, ipsasque adeò urbes has ligare, illas solvere, muros lapideos nunc extruere, nunc eosdem demoliri, fœdera, opes, vires, pacem, opulentiam, fortunasque omnes* (28).

N'oublions pas qu'avec une force de génie peu commune, il s'est servi très-heureusement de ses lumières philosophiques, pour donner un grand relief à son éloquence. Les hautes spéculations, et les profondeurs physiques et métaphysiques, dont il avait nourri son esprit par les leçons d'Anaxagoras, eussent été un obstacle à plusieurs autres qui auraient voulu aquérir la gloire de grands orateurs. Mais pour lui, il y trouva un excellent suc qui donna à ses harangues une force merveilleuse. Platon nous apprend cette belle particularité : ses phrases sont magnifiques : elles charmeront ceux qui entendent le grec. Πᾶσαι ὅσαι μεγάλαι τῶν τεχνῶν, προσδέονται ἀδολεσχίας καὶ μετεωρολογίας φύσεως πέρι. τὸ γὰρ ὑψηλόνουν τοῦτο καὶ τὸ πάντῃ τελεσιουργικὸν ἔοικεν ἐντεῦθεν πόθεν εἰσιέναι, ὃ καὶ Περικλῆς, πρὸς τῷ εὐφυὴς εἶναι, ἐκτήσατο. προσπεσὼν γὰρ, οἶμαι, τοιούτῳ ὄντι Ἀναξαγόρᾳ, μετεωρολογίας ἐμπλησθεὶς, καὶ ἐπὶ φύσιν νοῦ τε καὶ ἀνοίας ἀφικόμενος (ὧν δὴ πέρι τὸν πολὺν λόγον ἐποιεῖτο Ἀναξαγόρας), ἐντεῦθεν εἵλκυσεν ἐπὶ τὴν τῶν λόγων τέχνην τὸ πρόσφορον αὐτῇ. *Magnæ quælibet artes exercitatione dialecticâ, contemplationeque sublimium in naturâ rerum indigent. Ipsa enim mentis sublimitas, et vis efficax in quâvis re perficiendâ, hinc quodammodò proficisci videntur : quod Pericles ad ingenii acumen adjunxit. Anaxagoræ namque hujusmodi rerum indagatoris familiaritate fretus contemplationi se tradidit mentisque et dementiæ naturam illam comprehendit, de quâ Anaxagoras diffusè disseruit. Undè ad dicendi artem quod ipsi conducere videbatur, traduxit* (29). Cicéron, qui avait en vue, ce me semble, ce passage de Platon, n'en exprime pas toute la sublimité. *Périclès*, dit-il (30), *primus adhibuit doctrinam, quamquam tùm nulla erat dicendi, tamen ab Anaxagorâ physico eruditus exercitationem mentis à reconditis abstrusisque rebus ad causas forenses popularesque facilè traduxerat, hujus suavitate*, etc. (31).

(E) *Il ne fut pas à couvert des railleries satiriques de la comédie.*] Cratinus, Téléclide, Eupolis, Platon le

(26) Thucydides, *lib. II, pag.* 141, *edit. Francof.*, 1614, *in-folio.*

(27) Plut., *in* Pericle, *pag.* 161.

(28) *Idem*, *ibidem.*

(29) Plato, *in* Phædro, *pag. m.* 1237, *A*, *B.*

(30) Cicero, *in* Bruto, *pag. m.* 72, 73.

(31) *Vous trouverez la suite ci-dessus, citation* (17).

comique, et Dexippus, le frondèrent. Plutarque ne se contente pas de le dire, il rapporte aussi leurs paroles (32). M. le Fèvre de Saumur remarque (33) que Cratinus *était ferme et hardi en ses compositions*, et que *la liberté de son style n'épargnait pas même les premiers officiers de la république, le grand et* l'Olympien *Périclès*. Voyons aussi ce qu'il dit en un autre endroit. « Hermippe fit une » chose que saint Augustin ignorait » sans doute ; car ce grand docteur, » qui ne savait pas tant de grec » qu'on pourrait bien croire, et qui » étudiait plus soigneusement les *ma-* » *tières de la grâce* que l'histoire grec- » que et les poëtes comiques, dit en » quelque endroit de la *cité de Dieu*, » que jamais la licence du théâtre ne » fut assez effrontée pour offenser Pé- » riclès ; mais que Térence n'avait pas » fait scrupule d'offenser Jupiter mê- » me. (ce passage se trouve dans » l'Eunuque.) Il se trompait donc ; » car Hermippe fit des vers contre » Périclès (34). » Jamais censure ne fut plus injuste que celle-ci ; car il est très-faux que saint Augustin ait dit ce que le critique de Saumur lui impute. Il a cité un long passage, où l'on déplore que le grand Périclès n'ait pas été épargné par les poëtes du théâtre. *Quid autem hic senserint Romani veteres, Cicero testatur in libris, quos de Republicâ scripsit, ubi Scipio disputans ait, nunquàm comœdiæ nisi consuetudo vitæ pateretur, probare sua theatris flagitia potuissent. Et Græci quidam antiquiores vitiosæ suæ opinionis quandam convenientiam servaverunt, apud quos fuit etiam lege concessum, ut quod vellet comœdia nominatim, vel de quo vellet, diceret. Itaque sicut in eisdem libris loquitur Africanus, quem illa non attigit, vel potiùs quem non vexavit, cui pepercit ? Esto : populares homines improbos, in repub. seditiosos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum læsit. Patiamur, inquit, etsi hujusmodi cives, a censore meliùs est quàm à poëtâ notari : sed Periclem, cùm jam suæ civitati maximâ autoritate plurimos annos domi et bello præfuisset, violari versibus, et eos agi in scenâ non plus decuit, quàm si Plautus, inquit, noster voluisset, aut Nævius, Publio et Cneo Scipioni, aut Cæcilius Marco Catoni maledicere. Deindè paulò post nostræ, inquit, contrà duodecim tabulæ cùm perpaucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sanciendam putaverunt, si quis actitavisset, sive carmen condidisset ; quod infamiam faceret, flagitiumve alteri. Præclarè. Judiciis enim ac magistratuum disceptationibus legitimis propositam vitam, non poëtarum ingeniis habere debemus, nec probrum audire, nisi eâ lege ut respondere liceat, et judicio defendere. Hæc ex Ciceronis quarto de Republicâ libro ad verbum excerpenda arbitratus sum, nonnullis propter faciliorem intellectum vel prætermissis, vel paululùm commutatis* (35). Cette faute de M. le Fèvre doit apprendre à tous les auteurs à se défier de leur mémoire, et à n'alléguer jamais une chose sans consulter tout de nouveau les livres où l'on se souvient de l'avoir lue. Il avait lu dans saint Augustin, que les romains n'eussent pas permis que leurs comédies offensassent Scipion, quoiqu'ils permissent que Térence choquât Jupiter : ses idées se brouillèrent ; il mit Périclès à la place de Scipion, et par cette métamorphose il se crut très-bien fondé à railler saint Augustin. Voyons les paroles de ce père de l'église : elles sont belles et sensées ; elles reprochent aux législateurs romains un très-grand défaut : ils défendirent aux poëtes de médire des magistrats ; mais ils leur permirent de se moquer de leurs dieux. *At romani sicut in illâ de repub. disputatione gloriatur Scipio, probris et injuriis poëtarum subjectam vitam famamque habere noluerunt, capite etiam punire sancientes tale carmen condere si quis auderet. Quod ergà se quidem satis honestè constituerunt, sed ergà Deos suos superbè et irreligiosè. Quos cùm scirent non solùm patienter, sed etiam libenter poëtarum probris maledictisque lacerari, se potiùs hujuscemodi injuriis indignos esse duxerunt, se-*

(32) Plut., *in Pericle*, *pag.* 153, 154, 160, 165, 170.

(33) Vie des Poëtes grecs, *pag. m.* 90.

(34) *Là même*, *pag.* 81, 82.

(35) Augustinus, de Civit. Dei, *lib. II*, *cap. IX*, *pag. m.* 166.

e ab eis etiam lege munierunt, il-rum autem ista etiam sacris solen-tatibus miscuerunt. Itane tandem cipio laudas, hanc poëtis romanis gatam esse licentiam, ut cuiquam pprobrium infligerent romanorum, im videas, eos nulli deorum peper-isse vestrorum? Itane pluris tibi abenda est existimatio vestræ curiæ, uàm Capitolii, imò Romæ unius uàm cœli totius: ut linguam male-licam in cives tuos exercere poëtæ tiam lege prohiberentur, et in Deos uos securi, tanta convicia nullo se-natore, nullo censore, nullo princi-pe, nullo pontifice prohibente jacula-entur? Indignum videlicet fuit, ut Plautus aut Nævius Publio et Cneo Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni malediceret: et dignum fuit, ut Te-rentius vester flagitio Jovis optimi maximi adolescentium nequitiam con-citaret (36). Arnobe avait fait déjà le même reproche aux gentils. Voyez la note (37): ses paroles méritent bien d'être lues.

(F)..... *Il supporta patiemment ces médisances.*] Nous ne lisons point qu'aucun des poëtes qui le maltraitèrent en ait été châtié. Il y a pourtant beaucoup d'apparence qu'il eût été bien facile à un homme d'un si grand crédit de punir l'audace de ces gens-là. On le touchait par les endroits les plus sensibles: car on traitait Aspasie de concubine impudente et chaude; on la traitait, dis-je, de cette façon sur le théâtre. Ἐν δὲ ταῖς κωμῳδίαις Ὀμφάλη τε νέα καὶ Δηϊάνειρα καὶ πάλιν Ἥρα προσαγορεύεται. Κρατῖνος δὲ ἄντικρυς παλλακὴν αὐτὴν εἴρηκεν ἐν τούτοις, Ἥραν τε οἱ Ἀσπασίαν τίκτει, καὶ καταπυγοσύνην παλλακὴν κυνώπιδα. *In comœdiis nova Omphale et Dejanira, aliàs Juno nominatur. Cratinus disertè pellicem appellavit hisce versibus:*

Junonem Aspasiam parit,
Et impudicam et pellicem, inverecundamque (38).

La politique avait quelque part à cette indolence; car si Périclès avait travaillé à fermer la bouche aux poëtes, il eût éclairé les Athéniens sur une chose qu'il était de son intérêt qu'ils ne vissent pas: ils eussent senti qu'ils ne retenaient que de nom le gouvernement républicain, et que dans le vrai toute la puissance était réunie en une seule personne. Rien n'est plus capable d'empêcher le peuple de s'apercevoir de l'extinction de la liberté, que la permission qu'on lui laisse de médire impunément de ceux qui possèdent la réalité de la puissance monarchique, sous des noms qui n'ont rien d'odieux. Il importait donc à Périclès de mépriser la licence du théâtre; mais n'attribuons pas uniquement à l'artifice cette patience: il y entrait de la grandeur; car jamais un homme aussi courageux et aussi vif qu'il l'était n'eût supporté les injures avec la patience que l'on vit en lui, s'il n'eût eu une force d'âme extraordinaire. Lisez cet endroit de sa vie. *On conte, qu'il y eut quelquefois un meschant effronté, qui fut tout un jour à l'oultrager de paroles diffamatoires en pleine place, et luy dire toutes les injures dont il se pouvoit adviser: ce qu'il endura patiemment sans jamais luy respondre un seul mot, depeschant ce pendant quelque affaire de consequence, jusques au soir qu'il se retira tout doulcement en son logis, sans se monstrer alteré en façon quelconque, combien que cest importun là le suyvist tousjours, en luy disant tous les oultrages qu'il est possible de dire: et comme il fut prest à entrer dedans son logis, estant desia nuict toute noire, il commanda à l'un de ses serviteurs qu'il prist une torche, et qu'il allast reconduire cest homme, et l'accompagner jusques en sa maison* (39). La force de son courage et sa pa-

(36) *Idem, ibidem, cap. XII, pag.* 180, 181.

(37) *Nec à vobis saltem istum meruerunt honorem, ut quibus expellitis à vobis, eisdem ab his legibus propulsaretis injurias. Majestatis sunt apud vos rei, qui de vestris sequiùs obmurmuraverint aliquid regibus. Magistratum in ordinem redigere, senatorem aut convitio prosequi, suis esse decrestis periculosissimum pœnis. Carmen malum conscribere, quo fama alterius coinquinetur et vita, decem viralibus scitis evadere noluistis impunè: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantiore pulsaret, de atrocibus formulas constituistis injuriis. Soli dii sunt apud vos superi inhonorati, contemptibiles, viles: in quos jus est à vobis datum, quæ quisque voluerit dicere: turpitudinum jacere, quas libido confinxerit atque excogitaverit, formas.* Arnob., *lib. IV, pag.* 150, 151.

(38) Plut., *in Pericle, pag.* 165, *D.*

(39) Amyot, *dans la traduction de la* Vie de Périclès, *pag.* 554.

tience se montrèrent d'une façon éminente au commencement de la guerre du Péloponnèse. Les ennemis ravageaient l'Attique, et comme il n'était pas en état de les repousser, il se contenta de pourvoir à la sûreté d'Athènes. On murmurait contre lui de cette conduite; on faisait des vers piquans contre lui; on le déchirait; on le menaçait. Il méprisa ce déchaînement, et se conduisit avec la dernière tranquillité selon ses lumières. Ἐχρῆτο τοῖς αὐτοῦ λογισμοῖς, βραχέα φροντίζων τῶν καταβοώντων καὶ δυσχεραινόντων. καί τοι πολλοὶ μὲν αὐτοῦ τῶν φίλων δεόμενοι, προσέκειντο δὲ πολλοὶ τῶν ἐχθρῶν ἀπειλοῦντες καὶ κατηγοροῦντες. πολλοὶ δ' ᾖδον ᾄσματα καὶ σκώμματα πρὸς αἰσχύνην, ἐφυβρίζοντες αὐτοῦ τὴν στρατηγίαν, ὡς ἄνανδρον καὶ προϊεμένην τὰ πράγματα τοῖς πολεμίοις. ἐπεφύετο δὲ καὶ Κλέων ἤδη διὰ τῆς πρὸς ἐκεῖνον ὀργῆς τῶν πολιτῶν πορευόμενος ἐπὶ τὴν δημαγωγίαν..... πλὴν ὑπ' οὐδενὸς ἐκινήθη τῶν τοιούτων ὁ Περικλῆς, ἀλλὰ πρᾴως καὶ σιωπῇ τὴν ἀδοξίαν καὶ τὴν ἀπέχθειαν ὑφιστάμενος. *Sua sequens consilia, contempsit obstrepentes et stomachantes: quamvis multi eum amici obtunderent precibus, multi minitarentur adversarii insectarenturque, multi carmina canerent et dicteria probrosa, convitiisque incesserent ejus imperium ut molle et prodens hostibus rempubl. Et verò etiam Cleon, incensam conspiciens in illum civitatem, mordebat eum, auram popularem captans .... Verum istorum movit Periclem nihil: sed comiter et tacitè tulit ignominiam et invidiam* (40). Quel courage! Quelle constance! Quelle force, ne voit-on point-là!

(G) *Il éprouva la malignité de la fortune..... dans son domestique.*] La femme qu'il épousa était sa parente, et avait été déjà mariée à Hipponicus, dont elle avait eu un garçon. Périclès eut d'elle deux fils, et s'en dégouta. Elle de son côté n'était pas contente de lui, et consentit sans aucune peine à épouser l'homme qu'il lui proposa (41). Je ne crois point qu'elle eût tout le tort; car Périclès se gouvernait d'une manière qui donnait à son épouse un juste sujet de se fâcher. Il aimait ailleurs; car pour ne rien dire de Chrysilla (42), dont il fut peut-être amoureux pendant qu'il était mari, il est certain qu'il entretenait Aspasie. Il en était si coiffé, qu'il l'épousa, quoiqu'elle fût dans une mauvaise réputation. Les médisans divulguèrent mille choses qui étaient fort propres à aigrir l'esprit de sa femme, et peut-être ne mentaient-ils pas en tout. Ils disaient que Phidias, le plus excellent sculpteur du monde, et l'intendant général de tous les ouvrages que Périclès faisait faire pour l'ornement de la ville, attirait chez lui les dames, sous prétexte de leur montrer le travail des plus grands maîtres; mais dans le vrai afin de les débaucher, et de les livrer à Périclès. Πάντα δ' ἦν σχεδὸν ἐπ' αὐτῷ, καὶ πᾶσιν ἐπεστάτει τοῖς τεχνίταις διὰ φιλίαν Περικλέους. καὶ τοῦτο τῷ μὲν φθόνον, τῷ δὲ βλασφημίαν ἤνεγκεν, ὡς ἐλευθέρας τῷ Περικλεῖ γυναῖκας εἰς τὰ ἔργα φοιτώσας ὑποδεχομένου τοῦ Φειδίου. δεξάμενοι δὲ τὸν λόγον οἱ κωμικοὶ, πολλὴν ἀσέλγειαν αὐτοῦ κατεσκέδασαν, εἴς τε τὴν Μενίππου γυναῖκα διαβάλλοντες, ἀνδρὸς φίλου καὶ ὑποστρατηγοῦντος, εἴς τε τὰς Πυριλάμπους ὀρνιθοτροφίας, ὃς ἑταῖρος ὢν Περικλέους, αἰτίαν εἶχε ταῶνας ὑφιέναι ταῖς γυναιξὶν αἷς ὁ Περικλῆς ἐπλησίαζε. *Omnia ferè hic ob Periclis necessitudinem curabat, artificibusque præerat omnibus, id quod huic convitia, illi conflavit invidiam, quasi ingenuas matronas, ad spectanda opera commeantes, in gratiam Phidias Periclis reciperet. Eos rumores excipientes comici, insolentem lasciviam ei impegere, ac Menippi uxorem amici atque in bello legati improperavêre, Pyrilampisque avium vivaria, cui, quùm familiaris Periclis esset, infligebatur, ipsum mulieribus quibus consuesceret Pericles, subjicere pavones* (43). « Les » poëtes comiques, prenans l'occa- » sion de ce bruit, espandirent à » l'encontre de luy force paroles in- » jurieuses et diffamatoires, le calum-

(40) Plut., *in* Pericle, *pag.* 170, *D et E.*

(41) *Ibidem*, *pag.* 165.

(42) Αὐτὸς δὲ (Ιων) ἐν τοῖς ἐλεγείοις ἐρᾷν μὲν ὁμολογεῖ Χρυσίλλης τῆς Κορινθίας, Τελέου δὲ θυγατρὸς, ἧς καὶ Περικλέα τὸν Ολύμπιον ἐρᾷν φησὶ Τηλεκλείδης ἐν Ἡσιόδοις. *Fatetur ille* (Ion) *sanè in elegiis suis dilectam à se fuisse Chrysillam Corinthiam, Telei filiam cujus amore captum quoque fuisse Periclem Olympium, ait Teleclides in Hesiodis.* Athen., *lib. X, pag.* 436, *F.*

(43) Plut., *in* Pericle, *pag.* 160, *C.*

disans qu'il entretenoit la femme d'un Menippus, qui estoit son amy et son lieutenant en guerre, et luy mettans sus aussi que Pyrilampes l'un de ses familiers nourrissoit des oyseaux, et notamment des pans (44), qu'il envoyoit secrettement aux femmes dont Pericles jouïssait (45). » Si Périclès n'était pas content de sa femme, il l'était encore moins de son fils aîné. C'était un garçon d'un fort mauvais naturel; il était prodigue, et se plaignait éternellement de l'économie de son père: ses plaintes redoublèrent après qu'il se fut marié avec une femme qui faisait beaucoup de dépenses. Il emprunta de l'argent au nom de son père, et ayant vu que Périclès, au lieu de rembourser cette somme, mit en justice celui qui l'avait prêtée, il se déchaîna horriblement contre lui. Servons-nous des paroles d'Amyot (46). « Le jeune homme Xantippus, » estant griefvement indigné contre » son pere, alloit mesdisant de luy » en public par la ville, comptant » par une manière de moquerie les » occupations ausquelles il vaquoit » et passoit son temps quand il estoit » en son privé, et les propos qu'il » tenoit avec des sophistes et maistres » de rhetorique : car comme il fust » advenu, qu'en un jeu de pris l'un » des champions qui combattoyent à » qui lanceroit mieulx le dard, eust » par meschef (47) attaint et tué un » Epitimius Thessalien (48), il alloit » par tout racontant que Pericles » avoit tout un jour esté à disputer » avec Protagoras le rhetoricien, à » sçavoir qui devoit estre jugé coulpable de ce meurtre, selon la vraye » et droitturiere raison, le dard, ou » celuy qui l'avoit lancé, ou bien » ceulx qui avoient dressé le jeu de » pris. Davantage Stesimbrotus escrit » que le bruit qui courut par la ville, » que Pericles entretenoit sa femme, » fut semé par Xantippus mesme. » Tant y a, que ceste querelle et dis» sensssion entre le pere et le filz dura, » sans jamais se reconcilier, jusques » à la mort. » Il y a dans cette version d'Amyot une équivoque très-obscure. *Pericles entretenoit sa femme.* Était-ce sa propre femme? Était-ce la femme de Stésimbrotus? Était-ce la femme de Xanthippus? Le premier sens, quelque ridicule qu'il soit, est le plus conforme de tous à la grammaire française. Ce n'est point celui de Plutarque. L'historien a voulu dire que ce fut Xanthippus qui divulgua que sa femme avait été débauchée par Périclès. On ne devinerait jamais cela, ni par les paroles grecques de Plutarque, ni par la version latine; il faut le deviner par un autre endroit de l'historien. Il dit dans la page 160, que Périclès fut accusé d'avoir eu affaire avec sa bru; qu'il en fut, dis-je, accusé par Stésimbrotus. Στησίμβροτος ὁ Θάσιος δεινὸν ἀσέβημα καὶ μυθῶδες ἐξενεγκεῖν ἐτόλμησεν εἰς τὴν γυναῖκα τοῦ υἱοῦ κατὰ τοῦ Περικλέους. *Quùm Stesimbrotus quoque Thasius, atroci scelere et fabuloso Periclem asperserit in filii conjugem admisso* (49). Moyennant ce passage, l'on peut entendre celui-ci, qui autrement serait une énigme. Πρὸς δὲ τούτοις, καὶ τὴν περὶ τῆς γυναικὸς διαβολὴν ὑπὸ τοῦ Ξανθίππου φησὶν ὁ Στησίμβροτος εἰς τοὺς πολλοὺς διασπαρῆναι. *Infamiam etiam à suâ ipsius uxore Stesimbrotus per Xanthippum memoriæ prodidit vulgatam* (50). En comparaison de ce chagrin domestique, celui dont je vais parler n'est point grand; mais considéré sans parallèle, il n'est point petit. Périclès avait un maître d'hôtel qui réglait avec tant d'économie toute la dépense de la maison (51), qu'on n'eût pas pu être plus en garde contre les frais superflus chez les plus petits bourgeois. Ces manières épargnantes faisaient murmurer le fils de Périclès, et toutes les femmes du logis. N'était-ce pas un rabat-joie pour le maître? On peut croire assez raisonnablement que Périclès ne s'esti-

(44) *Ces oiseaux étaient alors d'un grand prix. Voyez* Athénée, *lib. XIV, c. XX, p.* 654, 655.

(45) Amyot, *dans la version de la* Vie de Périclès, *pag.* 577.

(46) Amyot, *là même, pag.* 617, 618.

(47) *Il fallait dire* par mégarde. *Voyez* Girac, Réplique à Costar, *pag.* 438 : *il y a au grec* ἀκουσίως, *c'est-à-dire involontairement.*

(48) Amyot *n'a rien entendu ici : il fallait dire qu'Épitimius tua par mégarde un cheval :* ἵππον, *dit* Plutarque, ἀκοντίῳ πατάξαντος Ἐπιτιμίου τοῦ Φαρσαλίου ἀκουσίως καὶ κτείναντος. *Voyez* Girac, *là même, qui daube d'importance* Costar.

(49) Plut., *in* Pericle, *pag.* 160, *E.*

(50) *Idem, ibidem, pag.* 172, *B.*

(51) *Idem, ibidem, pag.* 162.

ma point heureux de perdre ce fils aîné, qui lui donnait si peu de satisfaction; car la nature nous porte à aimer mieux la vie d'un fils que sa mort, quoiqu'il ne fasse pas son devoir. Mais on peut être assuré que ce grand homme vit avec douleur que la peste lui enlevait son second fils, le seul enfant légitime qui lui restât. Il conserva sa constance à la mort de son aîné, et à celle de sa sœur, et à celle de la plupart de ses amis et de ses parens; mais il ne put retenir ses larmes, quand il fut frappé de ce dernier coup (52). *Il n'en rabaissa de rien la grandeur et haultesse de son courage, quelques malheurs qui luy survinssent, ny ne le veit on jamais plorer, ny mener dueil aux funerailles d'aucun de ses parents ou amis, jusques à la mort de Paralus le dernier de ses enfans legitimes; car la perte de celuy là seul lui attendrit le cueur: encore tascha il à se maintenir en sa constance naturelle, et se conserver en sa gravité accoustumée; mais comme il luy vouloit mettre un chapeau de fleurs sur la teste, la douleur le forcea quand il le veit au visage, de maniere qu'il se prit soudainement à escrier tout hault, et espandit sur l'heure grande quantité de larmes; ce qu'il n'avait* jamais *fait en toute sa vie* (53). Cela me fait souvenir d'un roi d'Égypte dont parle Hérodote (54), et d'une omission de Valère Maxime. *Pericles intra quatriduum duobus mirificis adolescentibus filiis spoliatus; iis ipsis diebus et vultu pristinum habitum retinente, et oratione nullâ ex parte infractiore concionatus est. Ille verò caput quoque solito more coronatum gerere sustinuit, ut nihil ex vetere ritu propter domesticum vulnus detraheret* (55). Je compte pour un notable désavantage les démarches que fit Périclès en faveur de son bâtard. Il avait fait faire une loi qui fut la ruine de plusieurs personnes; et puis en faveur de ce bâtard il demanda qu'on la cassât; et il n'obtint cette grâce que par la pitié qu'on eut de ses infortunes. *Ὄντος οὖν δεινοῦ τὸν κατὰ τοσούτων ἰσχύσαντα τὸν νόμον, ὑπ' αὐτοῦ πάλιν διαλυθῆναι τοῦ γράψαντος, ἡ παροῦσα δυστυχία τῷ Περικλεῖ περὶ τὸν οἶκον, ὡς δίκην τινὰ δεδωκότι τῆς ὑπεροψίας καὶ τῆς μεγαλαυχίας ἐκείνης, ἐπέκλασε τοὺς Ἀθηναίους· καὶ δόξαντες αὐτὸν νεμεσητά τε παθεῖν, ἀνθρωπίνως τε δεῖσθαι, συνεχώρησαν ἀπογράψασθαι τὸν νόθον εἰς τοὺς φράτορας, ὄνομα θέμενον τὸ αὐτοῦ. Quùm esset igitur res indigna, ut quæ contrà tam multos vim habuerat, ab eodem lex qui tulerat eam, rursùs abrogaretur: præsens Periclis clades domestica (ut qui pœnam luisse jàm fastus et arrogantiæ illius suæ videretur) infregit populum Atheniensem, putavitque eum, Deorum oppressum invidiâ, esse humanitate allevandum, quarè indulsit ei ut in curiâ suâ nothus censeretur nomine paterno* (56). Une faveur a bien de mauvais côtés lorsqu'elle coûte cela. Quel chagrin de se figurer les réflexions de toute une ville sur la conduite d'un homme, qui ayant fait une loi dont l'importance voulait qu'on sacrifiât une partie des habitans, je veux dire qu'on les réduisît à l'esclavage, demande ensuite qu'on la révoque pour ses intérêts particuliers? La loi dont je parle portait que tous ceux qui n'étaient point nés de père et de mère Athéniens, fussent réputés bâtards. En exécution de quoi il y eut près de cinq mille bourgeois qui furent vendus.

(H) *Il y a une réflexion à faire sur les médisances qui coururent contre lui.*] Cette réflexion est de Plutarque; elle tend à faire voir l'incertitude de l'histoire; c'est un des moyens de l'époque dans le système du pyrrhonisme historique. Plutarque ayant rapporté les médisances des poëtes contre Périclès, et la calomnie énor-

(52) Amyot, *dans la version de la* Vie de Périclès, *pag.* 618.

(53) *Cela ne s'accorde point avec les larmes que l'on rapporte qu'il répandit pendant le procès d'Aspasie. Voyez la remarque* (O), *citation* (174) *et* (175).

(54) *Lib. III, cap. XIV: il raconte que Psamménitus ne pleura point la misère de sa fille et celle de son fils, et qu'il pleura en voyant celle d'un de ses amis. Voyez, là même, ce qu'il répondit quand on lui demanda la raison de cette conduite. Voyez aussi* Montaigne, *au chapitre II, du I*er*. livre de ses Essais.*

(55) Valer. Maximus, *lib. V*, *cap. X. Voyez aussi* Élien, Var. Hist., *lib. IX, cap. VI. Notez que Protagoras, dans* Plutarque, de Consolat. ad Apollon., *pag.* 118, *rapporte la même chose que* Valère Maxime, *si ce n'est qu'il met huit jours entre la mort de l'un des fils, et la mort de l'autre.*

(56) Plut., *in* Pericle, *pag.* 172, *E.*

ie de Stésimbrotus, s'écrie qu'il est alaisé de parvenir à la vérité. Les ateurs contemporains l'étouffent ou pervertissent, les uns par haine et ar jalousie, les autres par amitié et ar un esprit flatteur. Ceux qui viennent après eux rencontrent le temps assé, comme une barrière qui les xclut de la connaissance des véritales événemens. Οὕτως ἔοικε πάντη χαλεπὸν εἶναι καὶ δυσθήρατον ἱστορίᾳ τἀληθὲς, ὅταν οἱ μὲν ὕστερον γεγονότες τὸν χρόνον ἔχωσιν ἐπίπροσθεν ὄντα τῇ γνώσει τῶν πραγμάτων, ἡ δὲ τῶν πράξεων καὶ τῶν βίων ἡλικιῶτις ἱστορία, τὰ μὲν φθόνοις καὶ δυσμενείαις, τὰ δὲ χαριζομένη καὶ κολακεύουσα, λυμαίνηται καὶ διαστρέφῃ τὴν ἀλήθειαν. *Tantæ molis est et difficultatis assequi ex historiâ veritatem, quùm posteriores, antequàm cognoscant res, præveniantur tempore: æqualis rerum gestarum et hominum historia partim invidiâ et odio, partim gratiâ et adulatione opprimat et pervertat veritatem* (57). Plutarque connaissait par expérience ces difficultés. Il a été obligé de dire que la cause de la guerre du Péloponnèse n'est guère connue (58). Qu'est-ce qui le sera donc? La raison pourquoi cette cause était obscure a lieu en mille occasions. La gloire et la puissance de Périclès le rendaient odieux, et de là vint que les médisans inventèrent cent mensonges contre lui. Ils voulurent à toute force lui imputer les malheurs de cette guerre: les uns inventèrent ceci, les autres cela. A quoi voulez-vous qu'un lecteur se détermine, au milieu de tant de médisances? Dès qu'on le vit exposé à la haine de la multitude, il s'éleva plusieurs esprits satiriques qui sacrifièrent à cette haine, comme à un mauvais génie, les victimes qu'ils jugèrent les plus convenables: Καὶ τί ἄν τις ἀνθρώπους σατιρικοὺς τοῖς βίοις καὶ τὰς κατὰ τῶν κρειττόνων βλασφημίας ὥσπερ δαίμονι κακῷ τῷ φθόνῳ τῶν πολλῶν ἀποθύοντας ἑκάστοτε, θαυμάσειεν. *Et quidem quis miretur, petulanti homines linguâ, si maledicta in principes invidiæ multitudinis, tanquàm malo dæmonio, assiduè consecraverint* (59). Or ils n'en trouvèrent point de plus propres que les injures qui le diffamaient. Je sais bon gré à Plutarque du peu d'égard qu'il a eu aux prétentions des Mégariens (60), quoiqu'elles fussent appuyées du témoignage d'Aristophane. Ils étaient partie dans cette affaire contre Périclès, et l'on peut dire d'Aristophane et de tous les poëtes comiques de ce temps-là, ce que l'on a dit depuis peu d'un auteur moderne (61), *qu'ils ne sont capables que de faire douter des vérités les plus claires quand ils les avancent.* Si Plutarque vivait aujourd'hui, il assurerait que notre postérité aura mille peines à discerner les histoires véritables de notre temps; car on publie tant de faussetés, et l'on offre tant de victimes au mauvais démon de la haine et de l'envie des peuples, que si les satiriques d'Athènes revenaient au monde, ils se regarderaient comme des novices. D'ailleurs on publie tant d'éloges, que les flatteurs de ce pays-là, s'ils ressuscitaient, seraient convaincus qu'ils n'ont été que des écoliers.

Je me souviens d'un très-beau passage de Plutarque où Périclès est mêlé (62). Quand on est certain d'un fait, mais non pas de l'intention de l'auteur, c'est une conduite méchante et maligne, que de diriger ses conjectures vers le côté des mauvais motifs. C'est ce qu'ont fait les poëtes comiques: ils ont assuré que Périclès alluma la guerre du Péloponnèse pour l'amour de la courtisane Aspasie, et à cause de Phidias, et nullement par la noble et la courageuse ambition d'abattre le faste des Péloponnésiens, et de ne céder quoi que ce soit à ceux de Lacédémone (63). Ceux qui, ne pouvant disconvenir qu'une action ne soit louable, fouillent dans les intentions du cœur, et supposent qu'elles

(57) *Idem, ibidem, pag.* 160, *E.*

(58) *Ibidem, pag.* 169, *A.*

(59) *Idem, pag.* 160, *D.*

(60) *Ils disaient que l'enlèvement de deux garces d'Aspasie avait engagé Périclès à cette guerre. Voyez ci-dessous la remarque* (O).

(61) *De l'auteur de* l'Esprit de M. Arnauld. *Voyez l'article* ARNAULD (Antoine), docteur de Sorbonne, *tom. II, pag.* 415, *citation* (64).

(62) Plut., de Herodoti malignitate, *p.* 855, *F.*

(63) Amyot *a fort mal traduit.* Là où au contraire, *dit-il*, ce n'avoit esté ni par ambition ni par opiniastreté, ains plustost pour rabatre l'orgueil des Peloponnesiens, et ne ceder en rien à ceux de Lacedemone. *Il y a au grec, pag.* 856, *A.* οὐ φιλοτιμίᾳ τινὶ καὶ φιλονεικίᾳ, μᾶλλον εἰς τὸ ῥῆξαι τὸ φρόνημα Πελοποννησίων, καὶ μηδενὸς ὑφεῖσθαι Λακεδαιμονίων ἐθελήσαντος.

ont été mauvaises, sont montés au plus haut sommet de l'envie, et de la malignité. Ἐν μὲν γὰρ τοῖς εὐδοκιμοῦσιν ἔργοις καὶ πράγμασιν ἐπαινουμένοις αἰτίαν φαύλην ὑποτίθησι, καὶ κατάγεται ταῖς διαβολαῖς εἰς ὑποψίας ἀτόπους περὶ τῆς ἐν ἀφανεῖ προαιρέσεως τοῦ πράξαντος, αὐτὸ τὸ πεπραγμένον ἐμφανῶς οὐ δυνάμενος ψέγειν... εὔδηλον ὅτι φθόνου καὶ κακοηθείας ὑπερβολὴν οὐ λέλοιπε. *Præclaris enim et laudatis factis atque rebus maligni causam qui subjiciunt vitiosam calumniandoque in sinistras abducunt suspiciones de latente ejus qui rem gessit consilio, quandò ipsum factum palàm vituperare non possunt..... hos liquet ad summam invidentiam et nequitiam nihil sibi fecisse reliquum* (64). Je voudrais bien savoir si Duris de Samos, et Théophraste, attribuèrent à Aspasie les deux guerres que les poëtes lui imputèrent. Harpocration les cite de la même manière qu'il allègue Aristophane. Δοκεῖ δὲ δυοῖν πολέμων αἰτία γεγονέναι, τοῦ τε Σαμιακοῦ, καὶ τοῦ Πελοποννησιακοῦ, ὡς ἔστι μαθεῖν παρά τε Δούριδος τοῦ Σαμίου, καὶ Θεοφράστου ἐκ τοῦ τετάρτου τῶν πολιτικῶν, καὶ ἐκ τῶν Ἀριστοφάνους Ἀχαρνέων. *Duorum bellorum, Samiaci et Peloponnesiaci, caussa censetur; ut è Duride Samio, Theophrasti libro quarto Politicorum, et ex Aristophanis Acharnensibus cognoscere licet* (65). Mais que sait-on s'ils l'assuraient de leur chef, ou s'ils rapportaient cela comme l'opinion des envieux de Périclès, et comme celle des poëtes ?

(I) *Il mourut..... après une longue maladie qui lui avait affaibli le jugement.*] « Il fut attaint de la peste, » non pas si violente ne si aguë que » les autres, ains foible et lente, et » qui par long traict de tems, et avec » plusieurs changemens luy amortit » peu à peu la force et vigueur de son » corps, et surmonta la gravité de » son courage et de son bon juge- » ment : et pourtant Theophrastus » en ses morales, au lieu où il dis- » pute si les meurs des hommes se » changent selon leurs avantures, et » si les passions et afflictions du corps » les peuvent tant alterer, qu'elles » les facent issir hors des lices et des » bornes de la vertu, recite que Pe- » ricles en ceste maladie monstra un » jour à l'un de ses amis, qui l'estoit » allé visiter, ne sçay quel charme » preservatif, que les femmes luy » avoient attaché comme un carcan » autour du col, pour luy donner à » entendre qu'il estoit fort mal, puis- » qu'il enduroit qu'on lui applicast » une telle folie (66). » J'ai cité le grec de Plutarque dans l'article DES-BARREAUX (67). Il y a sans doute une faute dans le chapitre où Élien conte que Périclès, Callias et Nicias, ayant mangé tout leur bien, avalèrent un grand verre de ciguë. Ce fut la dernière santé qu'ils se portèrent, ne voulant plus vivre après qu'ils ne pouvaient plus faire bonne chère (68). Si la mémoire d'Élien ne l'a point trompé, il faut dire que ses copistes ont écrit Périclès au lieu d'Épiclès : car nous lisons dans Athénée, qu'Antoclès et Épiclès ayant résolu de vivre ensemble, et sacrifiant toutes choses à la volupté, s'ôtèrent la vie avec un verre de ciguë, lorsqu'ils virent que tout leur argent était dépensé (69).

(K) *Plutarque fait une réflexion solide sur la nature de Dieu.*] Immédiatement après les paroles que j'ai rapportées dans la remarque précédente, selon la version d'Amyot, vous lisez ceci (70) : « A la fin, com- » me il fut arrivé bien près de passer » le pas de la mort, les plus gens de » bien de la ville, et ceulx qui es- » toyent demourez encore vivans de » ses amis, estans autour de son lict, » se meirent à parler de sa vertu, et » de la grande puissance et authorité » qu'il avoit eue, en pesant la gran- » deur de ses faicts, et comptant le » nombre des victoires qu'il avoit » emportées : car il avoit gaigné neuf » batailles estant capitaine general » d'Athenes, et en avoit érigé autant » de trophées à l'honneur de son

(64) Amyot, *dans la Version de la* Vie de Périclès, *pag.* 856, *A.*

(65) Harpocr., *in* Ἀσπασία, *pag. m.* 79.

(66) Amyot, *dans la version de la* Vie de Périclès, *pag.* 620, 621.

(67) *Citation* (22).

(68) Κώνειον τελευταίαν πρόποσιν ἀλλήλοις προπιόντες, ὥσπερ οὖν ἐκ συμποσίου ἀνέλυσαν. *Cicutam invicem propinantes extremam potionem quasi è convivio ad inferos migrârunt.* Ælian., Variæ Hist., *lib. IV, cap. XXIII.*

(69) Athen., *lib. XII, pag.* 537.

(70) Amyot, *dans la version de la* Vie de Périclès, *pag.* 621, 622.

» païs, et devisoyent de toutes ces » choses entre eulx : comme s'il ne les » eust point entendues, pensans qu'il » eust ja perdu tout sentiment : mais » au contraire, ayant encore l'entendement sain, il avoit tout bien » noté : si se prit à leur dire, qu'il » s'esmerveilloit comme ilz louoyent » si haultement ce qui luy estoit commun avec plusieurs autres capitaines, et en quoy la fortune mesme » avoit sa part, et cependant ils » omettoyent à dire ce qui estoit en » luy le plus beau et le plus grand : » c'est que nul Athenien, pour occasion de luy, n'avoit onques » porté robbe noire. » Voici la réflexion de Plutarque (71) : *Si me semble que cela seul rendoit son surnom d'Olympien, c'est-à-dire divin ou celeste, lequel autrement estoit trop arrogant et trop superbe, non odieux ny envié, ains plustost bien seant et bien convenable pour avoir eu la nature si benigne et tant debonaire, et en si grande licence avoir conservé ses mains pures et nettes, ne plus ne moins que nous reputons les* (72) *dieux pour estre autheurs de tous biens, et cause de nuls maulx, dignes de gouverner et regir tout le monde : non pas comme disent les poëtes, qui mettent noz esprits en trouble et en confusion par leurs folles fictions, lesquelles se contredisent à elles mesmes, attendu qu'ilz appellent le ciel, où les dieux habitent, sejour tres asseuré, et qui point ne tremble, et qui n'est point agité de vents, ny offusqué de nuées, ains est tousiours doulx et serein, et en tout temps également esclairé d'une lumiere pure et nette, comme estant telle habitation propre et convenable à la nature souverainement heureuse et immortelle : et puis ilz les descrivent eux mesmes pleins de dissensions, d'inimitiez, de courroux et d'autres passions, qui ne conviennent pas seulement à hommes sages et de bon entendement.* Tout ce que Plutarque nous dit là contre les poëtes est très-bon et très-solide : le reste est une beauté trompeuse, ce sont des fleurs empoisonnées, et qui couvrent un serpent, *latet anguis in herbâ*. On s'imaginera peut-être que je veux dire qu'il y a là-dessous quelques semences du faux dogme d'Épicure touchant la tranquillité des dieux, exempte de haine et de colère ; mais ce n'est point cela : ce n'est point le venin d'Épicure, c'est celui du manichéisme que Plutarque nous présente. Nous avons vu ailleurs (73) qu'il s'est déclaré hautement pour le dogme des deux principes. Il y revient ici par la réflexion sur la réponse de Périclès. Il ne veut point, comme Épicure, que Dieu jouisse d'un repos de fainéant : il lui attribue l'action et la providence ; mais ce n'est qu'une providence bienfaisante, distributrice de faveurs, et de bonheur. Ce n'est pas une providence qui s'irrite quelquefois, qui punit et qui châtie, qui accable de misères le genre humain. Il n'approuve pas que Périclès porte le surnom d'Olympien, c'est-à-dire de divin et de céleste, parce que son éloquence éclairait, tonnait, lançait la foudre ; mais parce que son crédit ne fut jamais employé à la vengeance, et ne fit jamais porter le deuil à quelque famille. Le goût de Plutarque n'était pas le plus commun : une infinité de gens reconnaissent mieux la divinité de Jupiter dans la foudre et dans le tonnerre (74) que dans la distribution des biens : les cérémonies de religion dans le paganisme se rapportaient beaucoup plus à détourner l'infortune qu'on craignait d'en haut qu'à s'attirer les faveurs que l'on en pouvait attendre. Il régnait néanmoins une idée générale dans les esprits, qu'aucune chose n'était plus conforme à la nature divine que de faire du bien. L'épithète de très-bon précédait celle de très-grand, lors-

(71) *Là même*, *pag.* 622, 623.

(72) Καθάπερ τὸ τῶν θεῶν γένος ἀξιοῦμεν, αἴτιον μὲν ἀγαθῶν, ἀναίτιον δὲ κακῶν πεφυκὸς, ἄρχειν καὶ βασιλεύειν τῶν ὄντων, οὐχ ὥσπερ οἱ ποιηταί. *Sicut dignam arbitramur deorum gentem, quæ per se est propitia, et nullius autor mali, ut rebus præsit et moderetur, non ut poëtæ.* Plut., *in* Pericle, *pag.* 173, *C.*

(73) *Dans l'article* MANICHÉENS, *tom.* X, *pag.* 191, *remarque* (C). *Voyez aussi la remarque* (G) *de l'article* PAULICIENS, *dans ce volume*, *pag.* 491.

(74) *Cœlo tonantem credidimus Jovem regnare.*
Horat., od. V, *lib. III.*

. . . . *Namque Diespiter*
Igni corusco nubila dividens, etc.
Idem, od. XXXIV, *lib. I.*

qu'on louait Jupiter. *Sed ipse Jupiter, id est juvans pater, quem conversis casibus appellamus à juvando Jovem, à poëtis pater divûmque, hominumque dicitur ; à majoribus autem nostris Optimus, Maximus, et quidem antè Optimus, id est beneficentissimus, quàm Maximus : quia majus est, certèque gratius prodesse omnibus, quàm opes magnas habere* (75). Consultez la remarque (G) de l'article Jupiter. Plutarque rapporte que le roi Amasis ayant à résoudre plusieurs questions où l'on cherchait le superlatif, je veux dire le souverain degré des choses, par exemple qu'est-ce qu'il y a de plus ancien, de plus grand, de plus sage, de plus beau, de plus commun, de plus utile, de plus pernicieux (76), répondit, quant aux deux derniers articles, *Dieu et le Démon*. *Τί ὠφελιμώτατον ; θεός. Τί βλαβερώτατον ; δαίμων. Quid utilissimum ? Deus. Quid damnosissimum ? Genius* (77). Pour le dire en passant, voilà le dogme des deux principes, et même ce que les chrétiens disent du diable ou du démon. Je ne sais si l'on a pris garde à ces paroles, ou à cette idée du *δαίμων* des anciens. Je reprends le fil. Le philosophe Antipater définissait Dieu un animal heureux, immortel et bon à l'homme (78). Il n'y avait point de gens qu'on fût si enclin à déifier que ceux qui étoient les inventeurs des choses utiles. *Persæus ejusdem Zenonis auditor, eos dicit esse habitos Deos, à quibus magna utilitas ad vitæ cultum esset inventa, ipsasque res utiles et salutares Deorum esse vocabulis nuncupatas : ut ne hoc quidem diceret, illa inventa esse Deorum, sed ipsa divina* (79). C'était le chemin de l'apothéose, si l'on en croit Pline : *Deus est mortali juvare mortalem, et hæc ad æternam gloriam via. Hâc proceres iêre Romani : hâc nunc cœlesti passu cum liberis suis vadit maximus omnis ævi rector Vespasianus Augustus, fessis rebus subveniens. Hic est vetustissimus referendi benè merentibus gratiam mos, ut tales numinibus adscribantur. Quippè et omnium aliorum nomina Deorum, et quæ suprà retuli siderum, ex hominum nata sunt meritis* (80). D'autres, tournant la chose d'une manière plus raisonnable, disaient que les dieux avaient inspiré à l'homme l'invention des arts.

> Κεῖνοι γὰρ τέχνας πολυκερδέας ἀνθρώποισι
> Δῶκαν ἔχειν, καὶ πᾶσαν ἐπιφροσύνην ἐδίδαξαν
>
> *Illi etiam artes multùm lucrosas hominibus*
> *Dederunt habere, et omnem solertiam docuerunt* (81).

Enfin, on disait que la meilleure méthode d'imiter les dieux était de faire du bien (82), et que jamais l'homme ne s'approchait davantage de la nature divine que lorsqu'il sauvait un homme. *Homines ad deos nullâ re propiùs accedunt*, disait Cicéron à Jules César, vers la fin de l'oraison pour Ligarius, *quàm salutem hominibus dando. Nihil habet nec fortuna tua majus, quam ut possis, nec natura tua melius, quàm ut velis conservare quamplurimos.* Voici ce que les Scythes représentent à Alexandre : Si tu es un dieu, tu dois faire du bien aux hommes, et non pas leur ôter ce qu'ils possèdent. *Si deus es, tribuere mortalibus beneficia debes, non sua eripere* (83). La bonne théologie s'accorde avec toutes ces idées des anciens païens. Il y a cent passages de l'Écriture qui témoignent que Dieu est infiniment plus porté à user de miséricorde qu'à se servir de rigueur. Joignez à cela les belles paroles de Grégoire de Nazianze, qui nous apprennent que l'homme devient un dieu à son prochain misérable, lorsqu'il le soulage.

(75) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. II, cap.* XXV.

(76) *Conférez ce que dessus, au texte de l'article* Pauliciens, *dans ce volume, pag.* 476, *vers la fin, et citation* (133), *pag.* 508.

(77) Plut., *in septem* Sapientùm Convivio, *pag.* 153, *A.*

(78) *Ζῷον μακάριον καὶ ἄφθαρτον καὶ εὐποιητικὸν ἀνθρώπων.* Plut. de Repug. Stoic., *pag.* 1051.

(79) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, cap.* XV. Virgile, En., *lib. VI, vs.* 663, *s'est contenté de les placer aux champs Elysées.*

> Inventas aut qui vitam excoluere per artes
> Quippè sui memores alios fecère merendo.

(80) Plin., *lib. II, cap. VII, p. m.* 143, 144.

(81) Oppian., *lib II*, Ἁλιευτικῶν.

(82) Strabo, *lib. X, pag. m.* 322 : *je rapporte ses paroles ci-dessous, citation* (85).

(83) Q. Curtius, *lib. VII, cap. VIII, num.* 26. *Voyez* Freinshémius, *ibidem, rapportant plusieurs sentences semblables.*

Γινοῦ τῷ ἀτυχοῦντι θεὸς, τὸν ἔλεον θεοῦ μιμησάμενος· οὐδὲν γὰρ οὕτως, ὡς τὸ εὖ ποιεῖν, ἄνθρωπος ἔχει θεοῦ. *Esto misero Deus dei misericordiam imitando. Nihil enim tam ex Deo habet mortalis quàm ut beneficia largiatur* (84).

Strabon a limité cette pensée : il veut que la vie heureuse, c'est-à-dire celle qu'on passe à des jours de fêtes, à se réjouir, à philosopher, et à chanter, soit une meilleure imitation de la nature divine que n'est la distribution des bienfaits. Ses paroles méritent d'être rapportées. Εὖ μὲν γὰρ εἴρηται καὶ τοῦτο, τοὺς ἀνθρώπους τότε μάλιστα μιμεῖσθαι τοὺς θεοὺς, ὅταν εὐεργετῶσιν· ἄμεινον δ' ἂν λέγοι τις ὅταν εὐδαιμονῶσι· τοιοῦτον δὲ τὸ χαίρειν, καὶ τὸ ἑορτάζειν, καὶ τὸ φιλοσοφεῖν, καὶ μουσικῆς ἅπτεσθαι. *Benè quidem dictum est, homines maximè Deum imitari, cùm beneficia conferunt : rectiùs autem diceretur, cùm feliciter vivunt : id autem fit gaudendo, dies festos agitando, philosophando, musicam tractando* (85).

J'ai lu dans le Voyage du chevalier Drach, que les habitans de la Nouvelle-Albion prenaient les Anglais pour des dieux, et qu'ils leur rendaient les honneurs divins, parce *que leur montrant leurs plaies, ils en recevaient des emplâtres et des onguens qui les guérissaient.* Les Espagnols, au contraire, furent pris pour des dieux dans l'Amérique, à cause du mal qu'ils faisaient par leurs canons. On prit leur navire pour un oiseau qui les eût portés du ciel en terre (86). Cela montre que deux choses opposées font connaître Dieu à l'homme : l'une est le pouvoir qu'il a de faire le mal, et qu'il exerce si sévèrement ; l'autre est la bonté avec laquelle il répand mille bienfaits sur le genre humain. On pourrait mettre en question, si l'une de ces deux choses le fait mieux connaître que l'autre. Tacite prétend que les dieux ont plus à cœur de punir l'homme que de le laisser en repos. *Nec enim unquàm*, dit-il (87), *atrocioribus populi romani cladibus magisve justis judiciis approbatum est, non esse curæ deis securitatem nostram, esse ultionem.* Un journaliste soutient que les effets de la bonté sont plus étendus que les effets de la punition. Voici ces paroles : *De toutes les vertus de Dieu, c'est* la bonté *qui serait la plus visible, si les hommes se servaient de réflexion. Quelle bonté n'est-ce pas d'avoir attaché du plaisir à toutes les actions nécessaires, et de nous avoir rendus susceptibles du plaisir en une infinité de façons ? On a beau dire que nous sommes encore plus susceptibles du chagrin et de la douleur, cela n'est pas vrai ; et quand cela serait vrai, nous ne devrions pas pour cela méconnaître la grande bonté de Dieu, puisqu'il nous serait aisé de voir que les plaisirs dont nous jouissons viennent des lois qu'il a posées dans la nature, et qu'au contraire la plupart de nos chagrins viennent du mauvais usage que nous faisons de notre raison. Mais il n'est pas vrai que, dans ce monde, l'homme souffre plus de maux que de biens,* * *c'est notre ingratitude, notre orgueil, et notre humeur insatiable qui nous fait parler de la sorte.* Falsò queritur de naturâ suâ genus humanum, *a fort bien dit un célèbre historien dans la préface de la Guerre de Jugurtha. Le genre humain est plus heureux qu'il ne mérite ; et il est vrai au pied de la lettre que pour une douleur l'homme sent mille plaisirs, excepté peut-être un petit nombre d'âmes malheureuses, qu'un païen assurerait avoir été produites par les destinées dans quelque moment de dépit* (88). Notez en passant que la différence qu'il observe, et qu'il fonde sur les suites du mauvais usage que nous faisons de la liberté, ne pourrait pas contenter des adversaires difficiles ; car ils diraient que cela même, que l'homme abuse de sa raison pour se chagriner mal à propos, est un grand malheur, et doit être mis nécessairement dans le partage des afflictions, de sorte que

(84) Nazianz., orat. de Amore Pauperum.

(85) Strabo, *lib. X, pag.* 322.

(86) *Voyez* la Mothe-le-Vayer, Discours de l'Histoire.

(87) Tacit., Hist., *lib. I, cap. III.*

* Joly trouve que Bayle (qui ici se cite lui-même) est en contradiction avec ce qu'il a dit à la fin de la remarque (H) de l'article MÉLANCHTHON, tom. X, et dans la remarque (D) de l'article XÉNOPHANÈS, tom. XIV.

(88) Nouvelles de la République des Lettres, *août* 1684, *article VI, pag. m.* 603, 604.

si l'on fait le parallèle des biens et des maux que la Providence fait à l'homme, il ne faut pas moins compter les maux qui naissent de la faiblesse de notre raison, les maladies, la faim, le froid, etc.

Ovide remarque qu'il y a plus de beaux jours dans l'année que de jours sombres (89) : l'on peut dire aussi que les jours où l'homme se porte bien sont en plus grand nombre que les jours où il est malade. Mais peut-être aussi qu'il y a autant de mal dans quinze jours de maladie, que de bien dans quinze mois de santé ; car le bien n'est bien qu'à proportion qu'on le sent : or on ne sent guère la santé, quand on en jouit sans interruption. Prenez bien garde que je considère la santé comme séparée des autres plaisirs dont elle laisse jouir. Le journaliste que j'ai cité eût pu alléguer un beau passage de Cicéron, où après un dénombrement exact des utilités que l'homme tire des plantes et des animaux, on observe qu'il semble que la Providence ait travaillé pour les voluptés du genre humain, comme si elle eût été épicurienne. *Ex quibus tanta percipitur voluptas ut interdùm pronœa nostra epicurea fuisse videatur* (90). Quoi qu'il en soit, l'homme se porte plus naturellement à reconnaître le caractère de la nature divine dans les effets de la bonté, que dans les distributions des peines et du malheur. On a reconnu les bontés de la Providence dans les services que les grands hommes ont rendus à leur patrie. *Multos prœtereà et nostra civitas et Græcia tulit singulares viros, quorum neminem nisi juvante Deo talem fuisse credendum est..... nemo igitur vir magnus sinè aliquo afflatu divino unquàm fuit* (91). Et Sénèque dit en général que personne n'est homme de bien, et grand homme, sans l'assistance de Dieu. *Bonus vir sinè Deo nemo est. An potest aliquis suprà fortunam, nisi ab illo adjutus, exsurgere ? ille dat consilia magnifica, et erecta. In unoquoque virorum bonorum* (Quis Deus incertum est) habitat Deus...... *Si hominem videris interritum periculis, intactum cupiditatibus, inter adversa felicem, in mediis tempestatibus placidum, ex superiore loco homines videntem, ex æquo deos : non subibit te veneratio ejus ? non dices : ista res major est altiorque, quàm ut credi similis huic, in quo est, corpusculo possit? Vis istùc divina descendit : animum excellentem, moderatum, omnia tanquàm minora transeuntem, quidquid timemus optamusque ridentem, cælestis potentia agitat. Non potest res tanta sinè adminiculo numinis stare. Itaque majore sui parte illic est, undè descendit* (92). Quant aux maux, on se servait de mille détours pour ne les attribuer pas à Dieu : on se faisait un fantôme que l'on appelait Fortune, à qui l'on imputait ses disgrâces : on se représentait je ne sais quels êtres malfaisans de leur nature; et nous voyons ici Plutarque qui nous déclare que les dieux ne font que du bien. Ailleurs il se moque de Chrysippe, qui attribuait le mal à la négligence et à la méchanceté des génies que Jupiter préposait à certaines choses. Τὸ δὲ φαύλους δαίμονας ἐκ προνοίας ἐπὶ τὰς τοιαύτας ἐπιςασίας καθίςασθαι· πῶς οὐκ ἔςιν ἔγκλημα τοῦ θεοῦ, καθάπερ βασιλέως κακοῖς καὶ ἐμπλήκτοις σατράπαις καὶ ςρατηγοῖς διοικήσεις ἐπιτρέποντος, καὶ περιορῶντος ὑπὸ τούτων ἀμελουμένους καὶ παροινουμένους τοὺς ἀρίςους; καὶ μὴν εἰ πολὺ τὸ τῆς ἀνάγκης μέμικται τοῖς πράγμασιν, οὔτε κρατεῖ πάντων ὁ θεὸς, οὔτε πάντα κατὰ τὸν ἐκείνου λόγον διοικεῖται. *Malos autem genios à Providentiâ his præfici muneribus, qui non sit vitio vertendum Deo, qui tanquàm rex malis et vecordibus satrapis ac præfectis provincias mandaverit, patiaturque ab his despici et contumeliosè tractari optimos ? Et quidem, si multum necessitatis admixtum rebus est : neque omnia Deus habebit in suâ potestate, neque om-*

(89) *Si numeres anno soles et nubila toto,*
Invenies nitidum sæpiùs esse diem.
Ovid., Trist., *lib. V, eleg. VIII, vs.* 31.
Voyez la remarque (F) *de l'article* Xénophanes, *tom. XIV.*

(90) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. II, cap. LXIV. Conférez ce que* David, *au* psaume VIII, *observé de la bonté avec laquelle Dieu fait servir les animaux à l'utilité de l'homme, et ce que dit* Sénèque, de Benefic., *lib. IV, cap. V, VI et VII*, usquè in delicias amamur. *Je rapporte plus au long cela dans la remarque* (F) *de l'article* Xénophanes, *tom. XIV.*

(91) Cicero, *ibidem, cap LXVI.*

(92) Seneca, epist. XLI, *pag. m.* 236. *Voyez aussi*, epist. LXXIII, *pag.* 305.

ia secundùm ejus rationem guberna-untur (93). Ailleurs encore il accuse l'une maligne impiété un historien (94), pour avoir fait dire à Solon, *est-ce à moi qu'il faut demander si l'homme est heureux, moi qui sais que tous les dieux sont envieux et turbulens?* Τοῖς δὲ θεοῖς λοιδορούμενος ἐν τῷ Σόλωνος προσωπείῳ ταῦτα εἴρηκεν, ὦ Κροῖσε, ἐπιστάμενόν με τὸ θεῖον πᾶν ἐὸν φθονερόν τε καὶ ταραχῶδες ἐπερωτᾷς ἀνθρωπηΐων πέρι πραγμάτων. ἃ γὰρ αὐτὸς ἐφρόνει περὶ τῶν θεῶν, τῷ Σόλωνι προστριβόμενος, κακοήθειαν τῇ βλασφημίᾳ προστίθησι. *Diis autem maledicens sub personâ Solonis: me, inquit, gnarum omne numen invidum esse ac tumultuosum, de rebus humanis interrogas. Suam enim de diis Soloni tribuens sententiam, malignitatem impio sermoni adjunxit* (95). Je suis sûr qu'il se fût moqué de la glose mitigée des anciens prêtres de l'Étrurie. Ils attribuaient à Jupiter deux sortes de foudre, l'une favorable, l'autre funeste, et ils prétendaient qu'il ne lançait la seconde que par le conseil des autres dieux; mais que de son propre mouvement, et sans l'avis de personne, il lançait l'autre. Cela n'eût pas contenté Plutarque: il ne croyait pas qu'une bonté comme celle des souverains débonnaires suffît à Dieu. Les bons princes se plaisent à distribuer eux-mêmes les grâces, et à donner à leurs ministres la commission de châtier; ils usent de promptitude quand ils récompensent, et de lenteur quand ils punissent (96). Ils font du bien avec joie, et du mal avec regret. C'est ressembler à un père: mais encore un coup cette glose des Toscans eût fort déplu à Plutarque: il eût dit peut-être de leur Jupiter ce que d'autres disent d'un empereur (97) qui a fort persécuté le christianisme, et qui ne voulut pas commencer la persécution sans l'avis d'autrui. *Placuit ergò amicorum sententiam experiri. Nam erat hujus malitiæ. Cùm bonum quid facere decrevisset, sinè consilio faciebat, ut ipse laudaretur. Cùm autem malum, quoniàm id reprehendendum sciebat, in consilium multos advocabat, ut aliorum culpæ adscriberetur quidquid ipse deliquerat* (98). C'est une finesse, c'est un artifice de vieux politique. Je m'en rapporte à Pie IV: quand on le pressait de terminer les disputes de la préséance entre les ambassadeurs du roi très-chrétien, et ceux du roi catholique, il se servait de délais, et enfin il leur conseilla de s'en remettre à la décision du sacré collége. Il ne voulut pas s'exposer seul aux mauvaises suites du jugement, et il plaisanta même sur ce qu'il se conformait à la conduite de Jupiter. *Ad extremum utrique occultè suadere ut ad sacrum cardinalium collegium causam integram remitterent: intereà à publicis in pontificio sacello cæremoniis abstinerent. Ratus eâ ratione ob diversa cardinalium studia producendum infinitè judicium, se certè à ferendæ sententiæ necessitate, atque adeò ab invidiâ subtrahendum. Nempè imitandum principi Jovem facetè dicebat: qui (ut est vetus Etruscorum disciplinæ commentum) ex duplici fulminum genere, prosperum ipse per se, at infaustum adhibito Deorum consilio contorquere solitus sit* (99).

C'est donc ainsi que l'esprit de l'homme, trop borné pour comprendre clairement que les misères et les crimes dont la terre est toute couverte, puissent compatir avec l'Être infiniment bon, s'est précipité dans l'hypothèse des deux principes. Voilà ce que je voulais dire touchant l'observation de Plutarque.

J'ajoute encore ce petit mot. Le proverbe grec (100), *je tiens pour Dieu tout ce qui me nourrit*, fait plus d'illusion qu'on ne s'imagine. Voyez la réponse qui fut faite à Philippe de

(93) Plut., de Stoïc. Repugn., *pag.* 1051, *D.*

(94) *C'est* Hérodote.

(95) Plut., de Malign. Herodoti, *p.* 857, 858.

(96) *Sed piger ad pœnas princeps ad præmia velox.*
Quique dolet quoties cogitur esse ferox.
Ovid., de Ponto, *lib. I, eleg. II, vs.* 123.

(97) *C'est Dioclétien.*

(98) Lactantius, de Mortibus Persecutorum, *cap. XI, pag.* 99, 100, *de la belle édition de M.* Bauldri. *Voyez ses notes et celles de* Columbus, *ibidem, part. II, pag.* 287.

(99) Famianus Strada, *dec. I, lib. IV, pag. m.* 175. *Voyez* Sénèque Nat. Quæst. *lib. II, cap. XLI, et sequent. Conférez ce que dessus, citat.* (96) *et* (97) *de l'article* Nestorius, *dans ce volume pag,* 129.

(100) Τὸ γὰρ τρέφον με τοῦτ' ἐγὼ κρίνω θεόν.

Comines (101), et celle d'un chirurgien à un moine de Saint-Denis. « Il » est certain qu'avant Charles VIII, » la vérole était inconnue en France : » l'armée de ce prince en périt pres- » que toute. Parce que ce mal n'é- » tant pas encore connu, on n'y » pouvait apporter de remède : ce » qui fait voir que ce n'était pas la » lèpre. La nécessité y avait fait » trouver des remèdes, ce qui a en- » richi quantité de chirurgiens, un » desquels, fort reconnaissant de ce » bonheur, s'en alla un jour à Saint- » Denis, et s'agenouilla devant la » statue de Charles VIII pour lui » en rendre grâce ; mais comme un » moine lui dit qu'il se trompait, et » que ce n'était pas l'image d'un » saint : Taisez-vous, mon père, » répondit-il, je sais bien ce que je » fais, il est bien saint pour moi, » puisqu'il m'a fait gagner trente » mille livres de rente ; ainsi c'est » une action de justice à moi de l'en » remercier (102). » L'auteur du *Moyen de Parvenir* ne fait pas la somme si grande, et il nomme le chirurgien. Voici ses paroles. *Vous me faites souvenir de ce moine de Saint-Denis en France, qui voulut faire l'entendu, voyant maître Thierre de Héry * à genoux, tourné vers la figure de Charles VIII. Le moine lui dit : Monsieur mon ami, vous faillez; ce n'est pas l'image d'un saint que celle devant qui vous priez. Je le sais bien, dit-il, je ne suis pas si bête que vous ; je connais que c'est la représentation du roi Charles VIII, pour l'âme duquel je prie, parce qu'il a apporté la vérole en France ; ce qui m'a fait gagner six ou sept mille livres de rente* (103). Il ne faut point finir sans citer Virgile. Il était fort disposé à déifier ses bienfaiteurs : ses terres ayant été épargnées par une grâce particulière d'Octavius, il le qualifia dieu.

> *O Melibœe*, Deus nobis hæc otia fecit:
> *Namque erit ille mihi semper Deus : illius aram*
> *Sæpè tener nostris ab ovilibus imbuet agnus*(104).

Le bon Mathurin Cordier (105), par une fraude pieuse et bien pardonnable, faisait accroire à ses petits écoliers que ces paroles étaient fort dévotes. Il les traduisit en vers français qui commencent par, *Mélibée, ce bien nous vient d'un Dieu seul sage.* Ce n'était point la pensée de Virgile, il ne parle que d'Auguste (106).

(L)...*L'une des ses preuves de la malignité d'Hérodote, et ce que l'on y a répondu. Cette preuve est tirée de l'humeur jalouse ...., à quoi cet historien prétend que la nature divine est sujette.*] Voyez les paroles de Plutarque que j'ai rapportées ci-dessus (107). Je m'étonne qu'il se soit borné à la réponse que Solon fit au roi Crésus, et qu'il n'ait pas, pour le moins, insinué que l'on trouve dans Hérodote plusieurs passages semblables. Il eût fortifié par là son accusation : il eût fait sentir qu'on ne pourrait pas justifier Hérodote, en alléguant que ce petit trait de médisance contre les dieux était échappé de sa plume par inadvertance : il eût fait connaître qu'un homme qui revient souvent à la même réflexion, est tout pénétré du venin qu'elle renferme, et de l'envie de le répandre et d'en infecter ses lecteurs. Il est certain qu'Hérodote a répété fort souvent la même maxime qu'il avait fait débiter à Solon. Voyez ci-dessus (108) ce qu'il a mis dans la bouche d'Artaban; et voici ce qu'il suppose qu'un roi d'Égypte écrivit à Polycrate, tyran

(101) *Voyez l'article* Grégoire I, *tom. VII, pag.* 224, *citation* (54).

(102) Furetiériana, *pag.* 113, *édition de Hollande.*

* La Monnoie, *Ménagiana*, IV, 317, dit que Bayle aurait dû observer, 1°. qu'au lieu de *Thierre de Héry*, il faut lire *Thierri de Héry* ; 2°. que ce chirurgien n'est nommé là que pour mieux faire valoir le conte, puisqu'il n'est pas vrai dans le fond, qu'il soit jamais rien arrivé de tel à Thierri de Héry, la même chose ayant été déjà dite d'un certain maître Jean, dans les *Contes d'Eutrapel*, imprimés pour la première fois en 1549, sous le titre de *Baliverneries d'Eutrapel.* L'auteur de ces Contes est un conseiller au parlement de Rennes, nommé Noel du Fail de la Hérissaie.

(103) Moyen de Parvenir, *pag. m.* 578, 579.

(104) Virgil., eclog. I, *vs.* 6.

(105) *Voyez ses* Colloques.

(106) *Conférez le* 19ᵉ. *vers :*
Sed tamen ille Deus qui sit, da, Tityre, nobis,
avec le 43ᵉ. *et suivans :*
Hîc illum vidi juvenem, Melibœe, quotannis
Bis senos cui nostra dies altaria fumant.
Hîc mihi responsum primus dedit ille petenti :
Pascite, ut antè, boves, pueri, submittite tauros.

(107) *Citation* (95).

(108) *Citation* (7) *de l'article* Artaban, fils d'Hystaspe, *tom. II, pag.* 448.

» Samos : *J'apprends avec joie qu'un homme qui est mon ami soit heureux. Mais vos grandes prospérités ne me plaisent point ; car je sais combien la divinité est envieuse.* Ἐμοὶ αἱ σαὶ μεγάλαι εὐτυχίαι οὐκ ἀρέσκουσι, τὸ θεῖον ἐπισταμένῳ ὡς ἔστι φθονερόν. *Tuæ magnæ prosperitates mihi non placent, qui intelligo* QUAM INVIDUM NUMEN SIT (109). Henri Étienne, qui justifie le mieux qu'il peut cet historien à l'égard de plusieurs autres reproches, ne s'amuse point à repousser l'accusation de Plutarque sur ce point-ci. Je n'ai pas trouvé qu'il fasse semblant de l'avoir sue. Il a ramassé soigneusement plusieurs maximes et plusieurs observations d'Hérodote, qui peuvent être des preuves d'orthodoxie pieuse sur le chapitre de la Providence, et il a mis même dans cette classe un endroit du VIIe. livre, où Artaban insiste beaucoup sur le naturel envieux de Dieu. Artaban représente que la divinité ne jette ses foudres que sur les grands corps (110), car, ajoute-t-il, elle se plaît à opprimer tout ce qui est éminent. φιλέει γὰρ ὁ θεὸς τὰ ὑπερέχοντα πάντα κολούειν. *Gaudet enim Deus eminentissima quæque deprimere* (111) De là vient qu'une grande armée est battue par une petite, lorsque Dieu, portant envie (112), jette la terreur ou la foudre. Ainsi quelques-uns ont été précipités dans la misère autrement que ne portait leur dignité ; car Dieu ne souffre nullement qu'autre que lui ait grande opinion de soi-même. Δι' ὧν ἐσφάλησαν ἀναξίως ἑωϋτῶν· οὐ γὰρ ἐᾷ φρονέειν ἄλλον μέγα ὁ θεὸς ἢ ἑωϋτόν. *Propterea quidam secùs ac dignitas sua postulabat in calamitatem inciderunt, quia Deus neminem alium quàm seipsum sinit magnificè de se sentire* (113). Voilà l'un des exemples que Henri Étienne donne de la piété d'Hérodote ; piété, dit-il, aussi grande qu'elle pouvait être dans un homme destitué de la lumière évangélique. Il veut même que ces sentimens d'Hérodote sur la puissance et la providence de Dieu, soient ceux que les chrétiens en doivent avoir : il veut qu'il soit impossible d'en rien dire de plus divin que ce qu'en a dit cet historien (114) : *Multæ sententiæ sive γνῶμαι tùm quas aliis locis adhibuit, tùm quas narrationibus vel præfixit, vel tanquàm corollaria adjunxit, tantâ illum pietate præditum fuisse testantur ; quantâ in hominem christianæ religionis ignarum cadere potest : imò verò ea de divinâ potentiâ providentiâque sensisse quæ christianum sentire et deceat et oporteat. Hujusmodi sunt hæc in Thaliâ,* SED *profectò...... Consideremus et hæc ex Polymniâ* VIDEN' *ut Deus* (115).... *quid, obsecro, de divinâ potentiâ diviniùs istis dici potuit ?* Il rapporte ensuite quatre vers grecs (116) qui reviennent à quelques paroles d'Horace (117) qu'il rapporte aussi, et qui signifient que Dieu peut changer le haut en bas ; et que Dieu abaisse les grands et élève les petits, et il conclut que les louanges que l'on donne à cette sentence-là sont très-légitimes ; mais qu'Hérodote va beaucoup plus loin, *et meritò quidem certè illam veteris poëtæ sententiam laudibus extollunt : sed quantò tamen ulteriùs progreditur hic noster historicus ?* Je ne puis comprendre par quel éblouissement d'esprit Henri Étienne prend ici les choses un peu de travers. Il n'en voit que le beau côté ; il ne fait aucun attention au défaut le plus nuisible. Il se laisse charmer à la grande idée qu'Hérodote donne de la puissance de Dieu, et il ne s'aperçoit pas qu'une puissance dirigée par la jalousie de la prospérité d'autrui, ne peut être qu'une qualité odieuse et défectueuse. C'est là le nœud de l'objection de Plutarque.

Camérarius, qui avant Henri Étienne avait entrepris de justifier Hérodote, avait bien senti où était le mal ;

(109) Herod., *lib. III, cap. XL, pag. m.* 178.

(110) *Ibidem.*

(111) *Idem, lib. VII, cap. X, p.* 388. *M.* de Valois, in Ammian. Marcell., *lib. XIV, cap. XI, pag.* 59, *cite ceci comme tiré du VIe. livre d'Hérodote.*

(112) Ἐπεάν σφι ὁ θεὸς φθονήσας. *Quoties Deus iis quibus invidet.* Ibid.

(113) *Ibidem.*

(114) Henr. Stephanus, *in* Apologiâ pro Herodoto, *præfixa editioni latinæ Herodoti Francof.*, 1595, in-8°., *pag.* 24, 25.

(115) *Il met ici ce que j'ai cité du VIIe. livre* d'Hérodote, *cap. X.*

(116) *Ils sont d'Hésiode.*

(117) .... *Valet ima summis*
Mutare, et insignem attenuat Deus,
Obscura promens. ....
Horat., od. XXXIV, *lib. I.*

mais il n'avait point trouvé d'autre remède que de donner le change, et de traiter de vaine chicanerie le point principal de l'objection Voici ses paroles : *Nam quòd exagitat* (Plutarchus) *præclaram sententiam de instabili et incertâ fortunâ rerum humanarum, quam Herodotus* (*1) *Soloni attribuerit* (*cui quidem similes et alibi leguntur*), *nimiæ sapientiæ et pietati hominis concedatur : qui veritus sit, ne si ita de Deo loquamur, ut humanus intellectus quæ dicuntur percipere possit, parùm pii esse videamur. Cur ergò Deo oculos, manus, pedes, aures attribuimus? cur dicimus Deum irasci ? cur ulcisci ? etiam vereri profectò, tentare, pœnitere, lætari, dolere.* πόῤῥω γὰρ λύπης καὶ χαρᾶς ἵδρυται τὸ θεῖον. *Sinè quibus illa ne intelligi quidem possunt. Quid Xenophon* (*quo nemo fuit numinis colentior, nemo observantior, nemo impietatis ergà Deum acrior hostis*)*? nonne eandem sententiam ponere non dubitavit in præclaro illo opere suo historiæ rerum Græcarum? sic enim ait* (*2), καὶ ὁ θεὸς δὲ, ὡς ἔοικε, πολλάκις χαίρει τοὺς μὲν μικροὺς μεγάλους ποιῶν, τοὺς δὲ μεγάλους μικρούς. *Hæc igitur sacrilega est in Herodoto sententia, quia secundùm hominum intelligentiam* φθονερὸν *dixit esse* τὸ θεῖον. *Sed hæc quàm sint futilia quis non videt* (118)? Il est clair qu'il donne le change ; car on n'avait point blâmé Hérodote d'avoir dit que la condition des choses humaines est très-fragile, on le blâma d'avoir dit que l'humeur jalouse de Dieu est la cause de cette grande fragilité, et il n'est nullement nécessaire, pour représenter à l'esprit humain les inconstances de la fortune, de recourir à une image qui nous fasse concevoir la divinité comme un être qui porte envie au bonheur des hommes. De plus, il y a une très-grande différence entre les choses que d'autres auteurs, et même l'Écriture Sainte, ont attribuées à Dieu, et la jalousie qu'Hérodote lui impute. Un œil et des mains, la colère, le repentir, la joie, la crainte, peuvent servir d'image pour représenter au peuple la conduite de la Providence ; car nous n'envisageons pas ces choses comme des faiblesses incompatibles avec l'honnête homme, et avec un excellent prince. Être jaloux de sa gloire, et n'en point souffrir l'usurpation, ne passe point pour un défaut parmi les hommes ; on croit même que c'est une qualité digne des grands rois et des héros. Voilà pourquoi l'Écriture ne fait point difficulté de donner à Dieu une telle jalousie. Mais être jaloux du bonheur d'autrui, et ruiner les gens parce que leur prospérité nous fait sentir les morsures de l'envie, c'est une des plus honteuses qualités qui se puissent concevoir ; les plus lâches artisans ne sauraient souffrir qu'on les en accuse. Très-peu de gens peuvent éviter cette maladie ; mais personne n'ose confesser qu'il en soit atteint. On avouera hautement qu'une noble émulation d'égaler ou de surpasser le mérite et la gloire des grands hommes nous anime à de beaux projets ; mais non pas que la jalousie des prospérités d'un voisin nous engage à travailler à sa perte. Camérarius n'est donc pas trop excusable d'avoir employé les comparaisons qu'il a mises en avant. Les expressions de Xénophon ne peuvent guère servir à justifier Hérodote ; car si elles signifient que Dieu se donne souvent le plaisir de bouleverser la disposition des choses, par la réduction des grands à la condition des petits, et par l'élévation des petits à la condition des grands ; si elles signifient, dis-je, que Dieu fait cela à ses heures de récréation, et que c'est son jeu de paume, à peu près comme les princes se divertissent d'un côté à faire tuer de grosses bêtes dans des combats de taureaux, pendant que de l'autre ils comblent de caresses un petit chien, elles sont aussi impies que les phrases d'Hérodote. Ce serait donc justifier une impiété par une impiété. Mais rien ne demande que l'on donne ce sens-là aux paroles de Xénophon. On peut leur donner un sens raisonnable en supposant qu'il a voulu dire que Dieu se plaît à cette fréquente vicissitude des conditions, parce que sa qualité de juge, et de père commun des hommes, exige cela de lui (119).

(*1) *Clione*, *c.* 32.

(*2) *Hellenicon.*, *l.* 5.

(118) Joach. Camerarius, *Proemio in Herod.*, *pag.* 5, *edit. Genev.*, 1618, in-folio.

(119) *Conférez ce que dessus, remarque* (F) *du second article* Lucrèce, *tom. IX*, *pag.* 512.

·ands abusent de leur puissance;
t donc que la chute de quelques-
erve de leçon, et qu'elle pré-
ıc le mal qu'ils auraient pu
, et qu'elle console ceux qu'ils
rinaient. Et puisque la condition
aine ne souffre pas que tous les
mes soient dans les grands postes
ıême temps, il faut que l'éléva-
roule, et que le père commun
genre humain en dispose tantôt
ıveur des uns, tantôt en faveur
autres. Le tour de monter doit
r pour les petits, comme celui de
endre doit arriver pour les
ıds. Il est vraisemblable que Xé-
hon se représentait ainsi la chose,
u'il ne s'arrêtait pas à la simple
ı de la suprême autorité qu'on
ait par-là que Dieu avait sur les
ıs de la fortune. Il ne serait point
ıe de l'Être souverainement par-
de ne renverser les grandeurs hu-
nes, et de n'élever les petits,
ıfin de marquer sa puissance. Il
a point de prince qu'on ne blamât
ement, si par une pure ostenta-
ı de ses forces, il s'occupait à faire
lanir des montagnes, combler des
ées, dessécher ici des marais,
ader ailleurs des campagnes sa-
aneuses. Il faut se proposer en
ı l'utilité du public; autrement ce
ıt que faste et que luxe tyranni-
ı; ce n'est qu'un sujet de scandale
de justes plaintes. Lisez ces paro-
de Salluste : *Nam quid ea memo-*
ı, quæ nisi iis, qui videre, nemini
dibilia sunt, à privatis compluri-
ı subversos montes, maria con-
ucta esse? quibus mihi ludibrio vi-
ıtur fuisse divitiæ. Quippè quas
ıestè habere licebat, per turpitu-
ıem abuti properabant (120). Lisez
ısi ces paroles de Suétone, touchant
mpereur Caligula : *In extructioni-*
ı prætoriorum atque villarum om-
ratione posthabitâ, nihil tam effi-
ıs concupiscebat quàm quod posse
ìci negaretur. Et jactæ itaque mo-
infesto ac profundo mari, excisæ
pes durissimi silicis, et campi mon-
us aggere æquati, et complanata
fossuris montium juga, incredibili quidem celeritate, cùm moræ culpa capite lueretur (121). Et pour joindre le moderne avec l'ancien, lisez aussi un passage qui concerne M. Fouquet : *Fouquetus Lucullianis sumptibus naturam possessor domuit, et contumaciam situs repugnantem in delicias suas mansuescere coegit nullo læso, nisi se et arcâ regiâ* (122). Je ne doute point que Xénophon n'ait donné un sens orthodoxe à la maxime qu'il a avancée. Il avait trop bien profité des leçons de son professeur (123), pour être capable de dire que si Dieu se plaît à élever les petits et à renverser les grands, c'est afin de se divertir, ou de faire montre de sa puissance. Il croyait sans doute que Dieu ne faisait cela que pour les utilités publiques du genre humain, et par conséquent Camérarius l'a cité mal à propos en faveur de son Hérodote censuré d'avoir imputé à Dieu une humeur jalouse, cause du renversement des prospérités humaines. Notez qu'il n'importe point à la terre ni aux rochers d'être, ou dans un vallon, ou dans un lieu élevé. Ce sont des corps insensibles; toutes sortes de situations leur sont également bonnes ou indifférentes. L'eau n'est ni plus ni moins malheureuse quand elle suit la pente d'un lit de rivière, que quand on la force à s'élancer d'un tuyau jusques aux nues; mais la ruine d'un monarque, la disgrace d'un premier ministre, et tels autres renversemens des prospérités mondaines abîment dans le chagrin un très-grand nombre de gens. Il y aurait donc moins de désordre à renverser la situation de quelques endroits de la terre, par le seul motif de satisfaire ses fantaisies et d'étaler ses richesses, qu'à précipiter les hautes fortunes des hommes par le seul motif de se divertir, ou de faire voir ce que l'on peut. Concluez de là que tous ceux qui ont pensé judicieusement de la Providence, ont entendu la maxime de Xénophon au sens que j'ai rapporté. Ils ont cru sans doute que la ruine des grandeurs était un acte de justice, où l'infortune de

ı20) Sallust., de Bello Catilin., *pag. m.* 28.
yes aussi pag. 53, *dans la harangue de Cati-*
ı : Quis mortalium, cui virile ingenium est,
erare potest illis divitias superare, quas pro-
dant in exstruendo mari, et montibus coæ-
ıadis, nobis rem familiarem etiam ad necessa-
deesse?

(121) Sueton., *in* Calig., *cap. XXXVII.*

(122) Priolus, de Rebus gallicis, *lib. IX, cap. II, pag. m.* 320, 321.

(123) *C'était* Socrate.

quelques particuliers était compensée par un plus grand avantage du public.

Le tour que M. de Valois a pris pour justifier Hérodote est un peu plus ingénieux que celui des autres apologistes. Voyez son commentaire sur un endroit où Ammien Marcellin nous donne la description de la déesse Némésis. Cet historien ayant parlé de la fin tragique de quelques grands criminels, ajoute : *Hæc et hujusmodi quædam innumerabilia ultrix facinorum impiorum, bonorumque præmiatrix aliquoties operatur Adrastia (atque utinàm semper), quam vocabulo duplici etiam Nemesim appellamus . . . . . : hæc ut regina causarum, et arbitra rerum ac disceptatrix, urnam sortium temperat, accidentium vices alternans : voluntatumque nostrarum exorsa interdùm alio, quàm quò contendebant, exitu terminans, multiplices actus permutando convolvit. Eademque necessitatis insolubili retinaculo mortalitatis vinciens fastus tumentes incassum, et incrementorum detrimentorumque momenta versans, ut novit, nunc erectas mentium cervices opprimit et enervat : nunc bonos ab imo suscitans, ad benè vivendum extollit* (124). Vous voyez bien qu'il suppose que cette déesse préside aux vicissitudes d'élévation et d'abaissement qui se voient dans le cours des choses humaines, et que c'est elle qui dirige ce jeu de bascule dont j'ai parlé quelque part (125) au sujet d'une réponse d'Ésope toute pareille à la maxime de Xénophon; mais n'oublions pas qu'il suppose aussi qu'elle dispense cette alternative avec une souveraine équité (126). M. de Valois observe, 1°. Qu'on la nomme Némésis, parce qu'elle rend à un chacun ce qui lui est dû; 2°. Que Platon, au IVe. livre *de Republicâ*, la nomme la messagère de la Justice; 3°. Que Dion Chrysostome, dans sa Harangue LXIV, a remarqué que la Fortune en tant qu'équitable a été nommée Némésis, τὸ ἴσον αὐτῆς Νέμεσις. *Equitas ejus* (Fortunæ) *Nemesis dicta est;* 4°. Que les anciens ont attribué à Dieu une certaine puissance qui mortifiait les orgueilleux, et qui ruinait toutes les choses sublimes; 5°. Que cette puissance était nommée, ou envie φθόνος, ou indignation νέμεσις; 6°. Que l'indignation ou *nemesis*, a beaucoup d'affinité avec l'envie, et que dans le IIe. livre de la Morale d'Aristote elle tient le milieu entre l'envie et le vice qui fait qu'on se réjouit du malheur d'autrui (127); 7°. Qu'Hérodote, sur ce fondement, a fait dire à Solon que toutes les divinités sont envieuses, et à Artaban, que Dieu était envieux. *Artabanus apud eundem Herodotum in lib. 7. iisdem verbis alloquitur Xerxem:* ὁ δὲ θεὸς γλυκὺν γεύσας τὸν αἰῶνα, φθονερὸς ἐν αὐτῷ εὑρίσκεται ἐών. At Deus qui suavi perfruitur ævo, invidus ipse esse deprehenditur. *Quæ quidem Herodoti verba immeritò reprehendit Plutarchus* (128); 8°. Que Plutarque a censuré sans raison ces paroles d'Hérodote (129; car si *nemesis* est attribué à Dieu justement, pourquoi l'envie φθόνος ne lui serait-elle pas attribuée? l'un de ces vices n'est pas plus petit que l'autre parmi les hommes : mais quand ces sortes de choses sont dites de Dieu, elles se dépouillent de tout défaut, et on les doit interpréter d'une façon favorable; et si l'on ne le faisait pas, Plutarque lui-même serait convaincu du même péché, puisqu'il a dit dans la Vie de Paul Émile (130), Οὐδενὶ γὰρ ἦν τῶν ἀγαθῶν ἐπίφθονον, πλὴν εἴ τι δαιμόνιον. . . . . etc. (131); c'est-à-dire, selon la version d'Amiot : « Æmilius » estoit publiquement loué, benit et » honoré de tout le monde, et de nul » homme de bien haï ni envié. Si ce » n'est qu'il y ait quelque Dieu, du- » quel le propre office soit oster tous-

(124) Ammian. Marcellin., *lib. XIV*, *c. XI*, *pag. m.* 59, 60.

(125) *Tom. VI*, *pag.* 284, *remarque* (I) *de l'article* Ésope.

(126) *Jus Quoddam sublime numinis efficacis... substantialis tutela... quam theologi veteres fingentes justitiæ filiam ex abditâ quâdam æternitate tradunt omnia despectare terrena.* Ammian. Marcellin., *lib. XIV*, *cap. XI*, *pag.* 59.

(127) *Ex* Henrico Valesio in Marcellin., *p.* 59.

(128) Valesius, in Marcellin., *pag.* 60. *On verra à la fin de cette remarque pourquoi je cite ce passage.*

(129) *Notez que M.* de Valois *ne range pas bien ce discours; car* Plutarque *ne censure point les paroles d'Artaban, mais celles de Solon, que M.* de Valois *avait citées avant que de citer celles d'Artaban.*

(130) Plut., *in* Paulo *Æmilio*, *pag.* 273, *F.*

(131) *Ex* Valesio, in Ammian. Marcell., *p.* 59.

iours et retrencher quelque chose des trop grandes et excessives prosperitez humaines, en mestant et diversifiant la vie de l'homme du sentiment de bien et de mal, a fin qu'il n'y en ait pas un qui la passe entierement pure et nette de tout malheur, ains que, comme dit Homere, ceux là soyent reputez bien heureux, ausquels la fortune a contrepezé le bien avec le mal. Ce que je dis, etc. » Vous verrez ci-dessous (132) la suite de ces paroles.

Faisons quelques notes sur cette apologie que M. de Valois a voulu faire. Je dis en 1er. lieu, que tous les auteurs païens qui donnent à la divinité les fonctions de Némésis ne sont pas blâmables; car ceux qui les lui donnent selon les idées que nous avons vues dans le passage d'Ammien Marcellin, ou suivant cette égalité et cette équité dont parle Dion Chrysostome, ne lui donnent rien d'indigne, ou qui ait besoin d'être dépouillé d'une imperfection morale. Mais il y a eu je ne sais combien de poëtes et d'orateurs, et d'autres gens, qui ont entendu par Némésis une nature chagrine, qui n'avait point de plus grand plaisir que de renverser les grandeurs humaines, et d'empoisonner de quelque infortune les événemens qui pouvaient donner le plus de joie aux illustres personnages. En ce sens-là, il était aussi impie de se servir du mot νέμεσις, que de se servir de celui de φθόνος par rapport à Dieu; et ainsi M. de Valois n'a point dû prétendre qu'on peut excuser le dernier par le premier. Je dis en 2e. lieu, que le chapitre de la morale d'Aristote, où il nous renvoie, ne lui est pas favorable. Il est vrai que l'on y trouve qu'il y a trois sortes d'envie, deux aux extrémités et une au milieu. Celle du milieu est appelée νέμεσις, *nemesis*, et consiste à être fâché qu'un homme qui n'est pas digne d'être heureux soit pourtant heureux. L'extrémité en excès s'appelle φθόνος, et consiste à être fâché qu'il y ait des gens heureux. L'extrémité en défaut s'appelle ἐπιχαιρεκακία, et consiste à se réjouir du malheur d'autrui (133). Cette doctrine n'est pas fort juste, et a été fort bien réfutée par le commentateur Eustathius. Il fait voir qu'un homme qui se réjouit du mal d'autrui s'afflige du bien d'autrui; et par conséquent que la passion nommée φθόνος, et la passion nommée ἐπιχαιρεκακία appartiennent aux mêmes personnes, et non pas l'une à celui-ci, l'autre à celui-là. Ce ne sont donc pas deux extrémités au milieu desquelles on puisse placer la passion appelée νέμεσις. Mais laissant là cette dispute, je me contente d'observer que le style populaire, à quoi l'on se conformait dans les matières de religion, n'admettait pas ces distinctions scrupuleuses qu'Aristote a employées en traitant de la morale, et qui ne sont la plupart du temps que des abstractions de logique. Il ne faut donc pas s'imaginer que la nature ou le caractère de la déesse Némésis ait eu pour règle dans l'esprit de ceux qui la redoutaient, et qui parlaient de sa conduite, la différence que ce philosophe a marquée entre νέμεσις, l'indignation, et φθόνος, l'envie. Disons en 3e. lieu, que rien ne peut être plus préjudiciable au dessein de l'apologiste, que les secours qu'il a prétendu tirer de la morale d'Aristote; car selon ce philosophe le mot φθόνος signifie le chagrin qu'on a du bonheur d'autrui en général, soit que la personne heureuse mérite de l'être, soit qu'elle ne le mérite pas. On appelle φθονερὸς celui qui est sujet à cette passion (134). Il surpasse celui qu'on nomme νεμεσητικὸς, c'est-à-dire qui ressent ce que l'on appelle νέμεσις, le chagrin de la prospérité des indignes. Or il est certain qu'Hérodote a donné à Dieu l'épithète de φθονερὸς: donc par la doctrine d'Aristote il est plus coupable que s'il ne se fût servi que du terme de *nemesis*, ou de *nemesiticus*. C'est donc fournir des preuves aux accusateurs d'Hérodote, et non pas à ses défenseurs, que d'alléguer le IIe. livre de la Morale d'Aristote. A quoi songeait donc M. de Valois?

(132) *Après la citation* (135).

(133) *Voyez la* Morale d'Aristote, *liv. II, chap. VII, pag. m.* 19, *et la* Paraphrase d'Andronicus, *pag. m.* 110.

(134) Ὁ μὲν γὰρ νεμεσητικὸς, λυπεῖται ἐπὶ τοῖς ἀναξίως εὖ πράττουσιν· ὁ δὲ φθονερὸς ὑπερβάλλων τοῦτον ἐπὶ πᾶσι λυπεῖται. *Nam qui ad indignandum propensus est, is dolet eorum rebus secundis qui eis indigni sunt. Invidus hunc superans, rebus omnibus secundis contabescit.* Aristoteles, *ubi suprà.*

N'avait-il pas oublié son exactitude ordinaire, puisque voulant soutenir que φθόνος et νέμεσις sont aussi vicieuses l'une que l'autre parmi les hommes, il a confirmé sa pensée par la doctrine de ce philosophe ? Je dis en 4°. lieu, qu'il a grand tort d'assurer que lorsque l'envie ou telles autres imperfections sont attribuées à Dieu, elles perdent ce qu'elles ont de vicieux, et qu'il faut les interpréter favorablement. Cela ne doit point s'étendre jusques aux imperfections morales, ou jusques à cette espèce de défauts que nous jugeons incompatibles avec l'honnête homme. Telle est la fraude, la cruauté, la trahison, et cette espèce d'envie lâche, qui ne peut souffrir la prospérité de personne, et qui porte à persécuter tout ce qui excelle. Tous les blasphèmes des poëtes, et tous les dogmes impies sur quoi les cultes de la religion païenne étaient fondés, et que les pères de l'église réfutent très-solidement, seraient excusables si la maxime de M. de Valois était reçue. Rejetons-la donc, et ne nous amusons pas à interpréter au sens figuré les expressions d'Hérodote. Disons plutôt qu'il a pris le terme d'envie dans un sens odieux. Il faut juger de cela comme des murmures que les païens répandaient contre le ciel dans leurs disgrâces. Le mal qu'ils disaient de la Fortune, la cruauté dont ils accusaient les dieux, s'entendaient non dans un sens allégorique, mais dans un sens littéral : ils prétendaient les offenser en paroles, comme ils prétendaient les offenser en actions quand ils lapidaient des temples : le peuple romain purifiait-il l'idée de cruauté, la dépouillait-il de quelque chose de vicieux, quand il murmurait contre la Fortune au temps du triomphe de Paul-Émile? Servons-nous des paroles de Plutarque, qui suivent immédiatement celles qu'on a vues ci-dessus (135). Elles concernent proprement la déesse Némésis, où cette prétendue vertu divine qu'Hérodote appelait envie. « Ce que je dis, pour autant » qu'Æmylius avoit quatre fils, deux » qu'il avoit donnez à adopter en » autres familles....... et deux autres » qu'il avoit eus d'une seconde fem- » me, lesquels il retenoit pour lui en » sa maison, et estoyent encore tous » deux fort jeunes, dont l'un mou- » rut en l'aage de quatorze ans, cinq » jours avant le triomphe de son pè- » re, et l'autre mourut aussi trois » jours après la pompe du triomphe, » en l'aage de douze ans : tellement » qu'il n'y eust si dur cœur en toute » la ville de Rome, à qui ce grand » accident ne fist pitié, et à qui ceste » cruauté de la fortune ne fist frayeur » et horreur, et ayant esté si impor- » tune, que de mettre en une mai- » son triomphale, pleine d'honneur » et de gloire, de sacrifices et de » liesse, un si piteux dueil, et mesler » des regrets et des lamentations de » mort parmi les cantiques de triom- » phe et de victoire. » Il est si vrai qu'on prenait le mot d'envie au sens littéral le plus odieux, qu'il se trouva des gens sages qui, pour s'opposer à cette impiété, se mirent à dire nettement et expressément que les dieux n'étaient point sujets à cette passion. Nous avons vu ci-dessus (136) la remarque d'un célèbre platonicien, et nous voyons dans Stobée quatre vers de Phocylide qui déclarent qu'il n'y a aucune envie parmi les dieux ἄφθονοι οὐρανίδαι, etc. 5°. Je dirai en dernier lieu, que Plutarque ne peut pas être complice de la faute d'Hérodote, puisqu'il n'a parlé qu'en doutant : il se sert d'un *si*, il se borne à un certain dieu dont la commission particulière, ou le partage, serait de traverser le bonheur de l'homme. Mais Hérodote affirme que tous les dieux sont jaloux et turbulens. Concluons que l'entreprise de Henri Valois de justifier Hérodote, et de repousser la censure de Plutarque, n'a pas été fort heureuse.

Il a donné (137) à un passage d'Hérodote un tout autre sens que moi. J'en avertis ici mon lecteur, et j'avoue que sa traduction est plus littérale que celle de Laurent Valla, que j'ai suivie (138). J'avais quelque scrupule de m'en servir, mais considérant d'un côté qu'Henri Étienne ne l'a point critiquée, et de l'autre qu'elle fait raisonner Hérodote plus finement

(135) *Après la citation* (132)

(136) *Citation* (110) *de l'article* Pauliciens, *dans ce volume.*

(137) *Ci-dessus, citation* (128).

(138) *Dans l'article d'*Artabaze, fils d'Hystaspe, *tom. II, pag.* 448, *citation* (7).

est plus nettement, je la préférai à celle que le docte Henri Valois a suivie. Peut-être ai-je eu tort.

(M) L'erreur de Valère Maxime *nous donnera lieu de mettre ici un aphorisme de politique.*] Il dit qu'Aristophane, dans l'une de ses comédies, introduit Périclès revenant des enfers, et déclarant qu'il ne faut pas nourrir le lion, mais que si on le nourrit, et si on le laisse croître, il faut lui obéir. *Aristophanis quoque altioris est prudentiæ præceptum, qui in comœdiâ introduxit remissum ab inferis Atheniensem Periclem vaticinantem, non oportere in urbe nutriri leonem; sin autem sit alitus, obsequi ei convenire. Monet enim, ut præcipuæ nobilitatis et concitati ingenii juvenes refrenentur. Nimio verò favore ac profusâ indulgentiâ pasti, quò minùs potentiam obtineant, ne impediantur: quòd stultum sit, et inutile, eas obtrectare vires, quas ipse foveris* (139). C'est Eschyle, et non pas Périclès, qui dit cela dans Aristophane. Voici les vers de ce poëte :

> Οὐ χρὴ λέοντος σκύμνον ἐν πόλει τρέφειν,
> Μάλιςα δὲ λέοντα μὴ 'ν πόλει τρέφειν.
> Ἢν δ' ἐκτραφῇ τις, τοῖς τρόποις ὑπηρετεῖν.
>
> *Catulum ne alas leonis in republicâ,*
> *Ac maximè ipsum leonem ne alas ibi,*
> *Quòd si quis alitus; obsequendum moribus* (140).

Cette traduction est d'Érasme : il observe que Valère Maxime cite ce passage (141), mais il ne le censure point d'avoir pris Périclès pour Eschyle (142). Il entend mieux cette sentence que Valère Maxime ne l'a entendue. Celui-ci raisonne de cette façon. Puisque vous avez élevé un homme, vous devez considérer sa puissance comme votre ouvrage : vous seriez donc fous si vous tâchiez de la détruire, et même vous ne pourriez pas en venir à bout. Ce raisonnement est pitoyable. Ce ne fut jamais la pensée du poëte grec. Il voulait dire sans doute, que pour éviter les malheurs qui naissent de l'opposition que l'on veut former à une puissance que l'on a trop laissé croître, il vaut mieux céder au torrent. *Admonet ænigma*, ce sont les paroles d'Érasme (143), *non esse fovendam potentiam quæ leges posset opprimere : quòd si fortè talis quispiam extiterit, non esse è rep. decertare cum illo, quem nequeas nisi magno reip. malo devincere. Tyrannus aut ferendus est, aut non recipiendus.* On fait une grande faute dans les républiques, quand on laisse parvenir à une trop grande autorité un sujet factieux et entreprenant. Mais c'est une faute encore plus grande de s'opposer à cet homme, après qu'on l'a laissé devenir le maître. Il y a cent abus qu'on doit empêcher de s'introduire ; mais quand ils se sont fortifiés, c'est bien souvent un moindre mal de les tolérer que d'en entreprendre la réformation. Ceux qui l'entreprennent font presque toujours comme Sylla : ils se servent d'un remède pire que le mal (144). Un historien a dit avec beaucoup de bon sens, qu'il eût mieux valu laisser en repos la république malade et blessée, que de la remuer pour lui faire prendre des remèdes, et pour mettre un appareil à ses plaies. *Expediebat quasi ægræ sauciæque reipublicæ requiescere quomodocunquè, ne vulnera curatione ipsâ rescinderentur* (145). Je pourrais citer cent choses sur les inconvéniens de certains remèdes qu'on veut apporter aux maux publics, mais cela sentirait trop la recherche des lieux communs.

(N) *La réponse* de Périclès à la sœur de Cimon *fait connaître qu'il avait l'esprit présent.*] Il y avait une grande opposition d'intérêts et de parti entre Cimon et Périclès. Celui-ci devint supérieur à l'autre, et le fit bannir (146). Ce ne fut pas son seul avantage, il contribua au rappel de Cimon. Cette marque de crédit, pour faire les choses et pour les défaire, ne fit qu'augmenter la jalousie dans la famille de Cimon : les victoires de

(139) Valer. Maximus, *lib. VII*, *cap. II*, *n. 7 in Externis.*

(140) Aristophanes, *in* Ranis, *act. V*, *sc. IV*, *pag. m.* 264.

(141) Erasmus, adag. LXXVII, *chil. II*, *cent. III*, *pag. m.* 451.

(142) Leopardus, Emendat., *lib. VIII*, *cap. XII*, *et* Pighius, Comment. in hunc locum Val. Maximi, *en censurent* Valère Maxime.

(143) Erasmus, adag. LXXVII, *chil. II*, *cent. III*, *pag. m.* 451.

(144) *Ingratus L. Sylla, qui patriam durioribus remediis quàm pericula erant, sanavit.* Seneca, de Beneficiis, *lib. V*, *cap. XVI.*

(145) Florus, *lib. III*, *cap. XXIII. Voyez les* Lettres de Balzac à Chapelain, *pag.* 107.

(146) Plut., *in* Pericle, *pag.* 157.

Périclès augmentèrent encore cette passion. C'est pourquoi Elpinice, sœur de Cimon, peu contente des éloges qu'on donnait aux victoires de Périclès, ne fut pas assez maîtresse de son dépit pour ne les pas critiquer : il la rembarra en lui alléguant un vers qui portait : ne vous fardez pas, vous êtes trop vieille pour cela. Rapportons les paroles de Plutarque traduites par Amyot (147). *Ayant doncques Pericles subjugué la ville de Samos, il s'en retourna à Athenes, là ou il feit honorablement inhumer les os de ceulx qui estoient morts en cette guerre, et luy mesme fit le blason funebre à leur louange selon la coustume, dont il fut merveilleusement estimé ; de sorte que quand il descendit de la chaire où il avoit harangué, les autres dames de la ville luy venoyent baiser les mains, et luy mettoient des chapeaux de fleurs et des couronnes sur la teste, comme l'on fait aux champions victorieux, quand ilz retournent des jeux ou ilz ont emporté le pris. Mais Elpinice s'approchant de luy. Vrayement, dit-elle, ce sont de beaux faicts que les tiens, Pericles, et bien dignes de chapeaux de triumphe, de nous avoir perdu beaucoup de bons et vaillans citoyens, non point en guerroyant les Medois, Phœniciens, et barbares, comme fait mon frere Cimon ; ains en destruisant une cité qui est de nostre propre nation et nostre alliée. A ces paroles respondit Pericles tout doulcement, en riant, ce vers d'Archilochus,*

Si vieille estant ne te perfume plus (148).

Qu'eût-on pu choisir de plus propre à mortifier cette dame ? On parle d'une autre réponse qui n'est pas si glorieuse à Périclès. Il était l'un des accusateurs de Cimon dans une affaire capitale. Elpinice fut le supplier très-humblement de ne pas nuire à son frère : *vous êtes trop vieille*, lui répondit-il, *pour réussir dans une telle sollicitation.* Ἐλθούσης δὲ πρὸς αὐτὸν τῆς Ἐλπινίκης καὶ δεομένης, μειδιάσας εἶπεν, Ὦ Ἐλπινίκη, γραῦς εἶ, ὡς πράγματα τηλικαῦτα δρᾶσαι. *Quùm adisset autem eum supplex Elpinice, ridens, at enim anus es, inquit, Elpinice : anus es nimiùm, quàm ut res tantas transigas* (149). Cela ne veut-il pas dire, si votre jeunesse me pouvait persuader qu'en m'accordant la jouissance de votre corps, vous paieriez les services que je rendrais à votre frère, je le servirais ; mais vous n'êtes point d'un âge à me faire souhaiter cette marque de reconnaissance, vous n'obtiendrez donc rien de moi ? On pourrait répondre deux choses pour Périclès : la première, qu'il ne parlait pas sérieusement ; la seconde, qu'il n'avait en vue que le mépris que feraient de la vieillesse d'Elpinice les autres personnes qu'elle tâcherait de fléchir. Une belle et jeune solliciteuse de procès vient à bout de mille choses que les prières d'une vieille femme n'obtiennent point. Plutarque observe que nonobstant cette réponse, Périclès ne soutint l'accusation que faiblement et par manière d'acquit. D'autres disent qu'il trouva Elpinice fort à son goût, et qu'il jouit d'elle en récompense des bons offices qu'il rendit à Cimon. Les paroles que je cite nous apprennent que cette femme n'était pas fort difficile à gagner, car elle couchait avec son frère. Καὶ Κίμωνος δ' Ἐλπινίκῃ τῇ ἀδελφῇ παρανόμως συνόντος, εἶθ' ὕστερον ἐκδοθείσης Καλλίᾳ, καὶ φυγαδευθέντος, μισθὸν ἔλαβε τῆς καθόδου αὐτοῦ ὁ Περικλῆς τὸ τῇ Ἐλπινίκῃ μιχθῆναι. *Cùm Cimon Elpinice sorore, quam post nuptum Calliæ dedit, contrà leges abuteretur, exilioque damnatus fuisset, ejus reditus mercedem Pericles accepit Elpinices concubitum* (150). Sans compter qu'elle s'abandonna à un peintre (151). Notez, 1°. qu'Athénée, fondé sur le témoignage d'Aristhène, suppose qu'elle gagna le suffrage de Périclès pour le retour de son frère en lui accordant le déduit (152) ; 2°. que selon Plutarque elle reçut de Périclès la réponse de rebut à cause de sa vieillesse, en le sollicitant pour un procès cri-

(147) Amyot, *dans la version de la* Vie de Périclès, *pag.* 601, 602, *édit. de Vascosan*, in-8°.

(148) Ταῦτα τῆς Ἐλπινίκης λεγούσης, Περικλῆς μειδιάσας ἀτρέμα, λέγεται τὸ τοῦ Ἀρχιλόχου πρὸς αὐτὴν εἰπεῖν,

Οὐκ ἂν μύροισι, γραῦς ἐοῦσ' ἠλείφεο.

Sic fata Elpinice, subrisit Pericles, et submissè hoc ei respondit Archilochi, *Quandò anus es, ungi minùs tibi convenit.* Plut., *in Pericle*, *pag.* 167.

(149) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 157, *E.*

(150) Athen., *lib. XIII*, *pag.* 589, *F.*

(151) *A Polygnotus. Voyez* Plutarque, *in Cimone*, *pag.* 480.

(152) Athen., *lib. XIII*, *pag.* 589, *F.*

inel de Cimon, antérieur au temps ont parle Athénée (153). Il est bon e noter cela ; car si Plutarque eût arlé d'une sollicitation postérieure u rappel de Cimon, nous aurions ujet de croire que Périclès ne fut avorable à cet exilé, que pour s'acuitter de ce qu'il devait à Elpinice. La réponse rapportée par Plutarque nous conduirait à ce sentiment. Elpinice, se souvenant que ses dernières faveurs accordées à Périclès l'avaient engagé à consentir que Cimon fût rappelé, se fût encore adressée à lui pour le prier de ne pas nuire à son frère, embarrassé dans un procès criminel ; mais Périclès lui aurait fait une réponse dont le sens serait : *n'espérez rien de vos sollicitations, vous n'êtes plus ce que vous étiez lorsque l'amoureux déduit que vous m'accordâtes me porta à rendre de bons offices à votre frère ; vous êtes présentement trop vieille pour mériter que je fasse un pareil échange de courtoisie avec vous.* Mais, comme je l'ai déjà dit, Plutarque suppose que cette réponse fut faite avant l'ostracisme de Cimon. Quoi qu'il en soit, nous apprenons d'Athénée que notre Périclès fut fort adonné à l'amour (154).

(O) *J'ai fait espérer qu'on verrait ici l'histoire d'*..ASPASIE.] Cette femme était de Milet : elle marcha sur les traces de Thargélie, qui par sa beauté et par son esprit avait gagné l'affection des principaux Grecs de l'Ionie, et les avait engagés à favoriser le roi de Perse (155). Aspasie était si habile, que Socrate allait chez elle et y amenait ses amis (156). Parlons plus clairement, et disons que ce fut elle qui lui enseigna la rhétorique et la politique. Ἀσπασία μέν τοι ἡ σοφὴ τοῦ Σωκράτους διδάσκαλος τῶν ῥητορικῶν λόγων. *Aspasia sapiens fœmina Socratis in eloquentiæ studiis magistra*(157). Πλάτων ἐν τῷ Μενεξένῳ τὸν Σωκράτην παρ' αὐτῆς φησὶ μαθεῖν τὰ πολιτικά. *Plato in Menexeno testatur, Socratem ab eâ didicisse politica* (158). Ce qu'il y a de plus admirable, est que ceux qui la fréquentaient menaient chez elle leurs femmes, pour leur faire entendre ses discours et ses leçons, et néanmoins elle nourrissait dans sa maison plusieurs courtisanes. Τὰς γυναῖκας ἀκροασομένας οἱ συνήθεις ἦγον εἰς αὐτὴν, καίπερ οὐ κοσμίου προεστῶσαν ἐργασίας, οὐδὲ σεμνῆς ἀλλὰ παιδίσκας ἑταιρούσας τρέφουσαν. *Fœminasque ad audiendam eam duxerunt familiares : licet officinam tractaret parùm decoram et honestam, quæ puellas ad quæstum corpore faciendum aleret* (159). Elle entendait bien la politique, et l'on disait que Périclès s'attachait à elle, parce qu'elle avait une grande intelligence des maximes du gouvernement ; mais il y eut d'autres causes qui formèrent leur liaison. L'amour fut de la partie : Périclès n'aimait point sa femme, et la céda de fort bon cœur à un autre ; et puis il se maria avec Aspasie, et l'aima passionnément. L'historien (160) dont j'emprunte tous ces faits rapporte comme une preuve fort singulière de cet amour, une chose qui passerait aujourd'hui pour une preuve très-ridicule. Périclès, dit-il, n'allait jamais au sénat, et n'en revenait jamais, sans donner un baiser à Aspasie *. Αὐτὸς δὲ τὴν Ἀσπασίαν λαβὼν, ἔστερξε διαφερόντως· καὶ γὰρ ἐξιὼν, ὥς φασι, καὶ εἰσιὼν ἀπ' ἀγορᾶς, ἠσπάζετο καθ' ἡμέραν αὐτὴν μετὰ τοῦ καταφιλεῖν. *Aspasiam uxorem duxit, quam mirè dilexit, nam, sive exiret, sive rediret à foro, salutabat semper eam osculo* (161). Cet auteur peut-être n'a pas bien pris ce qu'il avait lu sur ce sujet. J'aimerais mieux dire, comme l'insinue l'auteur d'Athénée (162), que Périclès allait voir Aspasie deux fois le jour,

(153) Plut., *in Pericle*, *pag.* 157, *E. Voyez-le aussi in* Vitâ Cimonis, *pag.* 487, *E ; où il cite* Stésimbrotus, *historien contemporain.*

(154) Ἦν δ' οὗτος ἀνὴρ πρὸς ἀφροδίσια πάνυ καταφερής. *Fuit quidem ille ad Venerem multùm propensus.* Athen., *lib. XIII*, *p.* 589, *F.*

(155) Plut., *in Pericle*, *pag.* 165.

(156) *Idem*, *ibidem.*

(157) Athen., *lib. V*, *pag.* 210. *Voyez aussi* Lucien, de Saltatione, *pag. m.* 923, *tom. I.*

(158) Harpocration, *Voce* Ἀσπασία.

(159) Plut., *in Pericle*, *pag.* 165, *C.*

(160) *Idem*, *ibidem.*

* L'abbé Granet, cité par Joly, trouve que *ces embrassemens n'étaient point une preuve ridicule de la tendresse de Périclès.* Voyez *Observations sur les ouvrages de littérature*, I, 205.

(161) *Idem*, *ibidem*, *D.*

(162) Ἀντισθένης δὲ ὁ Σωκρατικὸς ἐρασθέντα φησὶν αὐτὸν Ἀσπασίας, δὶς τῆς ἡμέρας εἰσιόντα καὶ ἐξιόντα ἀπ' αὐτῆς ἀσπάζεσθαι τὴν ἄνθρωπον. *Antisthenes Socraticus narrat amatorem illum Aspasiæ, bis quotidiè salutaturum ad eam introire, exireque indè solitum.* Athen., *lib. XIII*, *pag.* 589, *E.*

et qu'il la baisait en entrant et en sortant. Ce qui nous renvoie au temps qu'il ne l'avait pas encore épousée. On a débité qu'il chassa sa femme, et que logeant avec Aspasie, fille de joie de Mégare, il se plongea dans la volupté, et qu'il dépensa pour cette garce une bonne partie de son bien (163). Περικλέα δὲ τὸν Ὀλύμπιον φησὶν Ἡρακλείδης ὁ Ποντικὸς ἐν τῷ περὶ ἡδονῆς, ὡς ἀπήλλαξεν ἐκ τῆς οἰκίας τὴν γυναῖκα, καὶ τὸν μεθ' ἡδονῆς βίον προείλετο, ᾤκει τε μετὰ Ἀσπασίας τῆς ἐκ Μεγάρων ἑταίρας, καὶ τὸ πολὺ μέρος τῆς οὐσίας εἰς ταύτην κατανάλωσε. *Periclem Olympium Heraclides Ponticus scribit, libro de voluptate, exactâ domo uxore voluptati se tradidisse, cum Aspasiâ scorto Megarico* (164) *habitâsse, et magnam rei familiaris partem in eam dilapidâsse.* Cette femme, après la mort de Périclès, s'attacha à un personnage de basse naissance, et l'éleva aux premières charges de la république (165). Ce qui témoigne que l'adresse de son esprit, et sa bonne langue, ne trouvaient rien d'impossible. Il fallait bien qu'elle entendît l'art de parler, puisque plusieurs Athéniens furent ses disciples de rhétorique. Elle s'acquit une telle réputation, que le jeune Cyrus donna le nom d'Aspasie à une maîtresse qu'il aimait et qu'il estimait uniquement (166). Notre Aspasie fut cause que la république d'Athènes attaqua les Samiens. Ils étaient en guerre avec les Milésiens pour la ville de Priène, dont chaque parti se voulait attribuer la possession. Les Samiens remportèrent la victoire. Ainsi Aspasie, pour servir ses compatriotes, pria Périclès de faire déclarer les Athéniens contre ceux de Samos (167). On dit aussi qu'elle fut la cause de la guerre de Mégare, qui fut le commencement de celle du Péloponnèse; et que le motif d'Aspasie est bien honteux. Quelques jeunes Athéniens ayant trop bu, s'en allèrent à Mégare, et y enlevèrent une fameuse prostituée. Les Mégariens enlevèrent par représailles deux filles de joie d'Aspasie. Voilà le sujet de sa colère : c'est ce qui fit, disait-on, qu'elle employa tout son crédit pour faire que l'on attaquât les Mégariens, à quoi Périclès était assez disposé. Μεγαρεῖς δὲ... τὰς αἰτίας εἰς Ἀσπασίαν καὶ Περικλέα τρέπουσι· χρώμενοι τοῖς περιβοήτοις καὶ δημώδεσι τούτοις ἐκ τῶν Ἀχαρνέων στιχιδίοις, Πόρνην δὲ Σίμαιθαν, ἰόντες Μεγάραδε Νεανίαι κλέπτουσι μεθυσοκότταβοι· Κᾆθ' οἱ Μεγαρεῖς ὀδύναις πεφυσιγγωμένοι, Ἀντεξέκλεψαν Ἀσπασίᾳ πόρνα δύο. *Megarenses verò.... causam omnem in Aspasiam detorquent et Periclem, allegantque celebratos et vulgatos hosce versus Aristophanis ex Acharnibus,*

Juvenes profecti Megaram ebrii auferunt
Simætham ex scortatione nobilem :
Megarensis hinc populus dolore percitus,
Furatur Aspasiæ duo scorta haud impiger (168).

Plutarque eût bien fait de rapporter les deux vers qui suivent ces quatre; car ils contiennent la conclusion que le poëte tire de ce récit, c'est que trois garces furent cause que toute la Grèce fut en guerre (169).

Κἀντεῦθεν ἀρχὴ τοῦ πολέμου κατέῤῥάγη
Ἕλλησι πᾶσιν, ἐκ τριῶν λαικαστριῶν.
Hinc initium belli prorupit
Universis Græcis, ob tres meretriculas.

Athénée, qui a rapporté les six vers d'Aristophane, venait de dire que l'école d'Aspasie avait peuplé de filles de joie tout le pays (170). Καὶ Ἀσπασία δὲ ἡ Σωκρατικὴ ἐνεπορεύετο πλήθη καλῶν γυναικῶν, καὶ ἐπλήθυνεν ἀπὸ τῶν ταύτης ἑταιρίδων ἡ Ἑλλάς. ὡς καὶ ὁ χαρίεις Ἀριστοφάνης παρασημαίνεται λέγων τὸν Πελοποννησιακὸν πόλεμον, ὅτι Περικλῆς διὰ τὸν Ἀσπασίας ἔρωτα, καὶ τὰς ἁρπασθείσας ἀπ' αὐτῆς θεραπαίνας ὑπὸ Μεγαρέων, ἀνεῤῥίπισε τὸ κατὰ Μεγαρέων ψήφισμα τὸ δεινόν (171). Dalechamp tourne ainsi ce grec : *Aspasia Socratica formosas mulieres, et eas quidem multas, Athenis præbuit. Jam indè scortis abundavit Græcia,*

(163) Athèn., *lib. X, pag.* 533.

(164) *Elle était de Milet, selon* Plutarque. *Peut-être qu'*Héraclide *la surnomme de Mégare, parce qu'elle y avait tenu bordel avant que d'aller à Athènes.*

(165) Plut., *in* Pericle, *pag.* 165, *D. Voyez aussi* Harpocration, *voce* Ἀσπασία, *et les* Notes de Valois.

(166) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Cyrus, *tom. V, pag.* 213.

(167) Plut., *in* Pericle, *pag.* 165, 166.

(168) *Idem, ibidem, pag.* 168, *E.*

(169) *Notez que* Plutarque *n'adopte point ce fait-ci. Voyez la remarque* (H), *à l'alinéa.*

(170) Athen., *lib. XIII, pag.* 570.

(171) *Idem, ibidem, pag.* 569, 570.

cat facetus Aristophanes, Pe- ıesiaci belli caussam explicans, ob amorem Aspasiæ, et rap- Megarensibus ejus ancillas, em decretum luctuosum illud !lo Megarensibus indicendo, ignem flabello, excitâsse, et lisse. N'oublions pas les deux ; dont Aspasie fut accusée par ıédien Hermippus : ce ne furent :s médisances de théâtre ou de lie ; car Hermippus se porta accusateur dans toutes les for- ɜvant les juges : il l'accusa d'im- , et d'attirer chez elle des fem- ɔur les plaisirs de Périclès (172). sais pas bien si l'on prétendit ɜ eût fait ce maquerellage de- ue Périclès l'eut épousée. En ce le second crime eût été aussi rdinaire que le premier ; car il esque aussi rare qu'une femme de maquerelle à son époux, st rare qu'elle soit sans religion. nt que la cause fut plaidée, ès employa tant de prières et e pleurs auprès des juges, qu'il l'absolution d'Aspasie. Il n'es- ıas la même grâce pour Anaxa- que l'on avait accusé d'irréli- n même temps, sous prétexte :xpliquait les météores par des s philosophiques (173) : il le fit d'Athènes pour le tirer du péril.

ϊαν μὲν οὖν ἐξῃτήσατο πολλὰ ταρὰ τὴν δίκην, ὡς Αἰσχίνης φησὶν, ὑπὲρ αὐτῆς δάκρυα, καὶ δεηθεὶς κασῶν. Ἀναξαγόραν δὲ, φοβηθεὶς, ψε καὶ προὔπεμψεν ἐκ τῆς πόλεως. *ıpasiam quidem eripuit Pericles us, pro quâ vim lacrymarum :sâ dicendâ (ut scribit Æschi- ɹrofudit, obsecravitque judices :*

'Ασπασία δίκην ἔφευγεν ἀσεβείας, που τοῦ κωμῳδοποιοῦ διώκοντος, οσκατηγοροῦντος ὡς Περικλεῖ γυναι- ευθέρας εἰς τὸ αὐτὸ φοιτώσας ὑπο- ɔ. *Aspasia violatæ religionis est rea fac- :satore comœdiarum scriptore Hermippo : ɹræterea eam liberas fœminas, quibus il- Pericles, recipere.* Plutarch., *p.* 169, *D.* Ψήφισμα Διοπείθης ἔγραψεν, εἰ- λλεσθαι τοὺς τὰ θεῖα μὴ νομίζον- λόγους περὶ τῶν μεταρσίων διδά- :ς· ἀπερειδόμενος εἰς Περικλέα δι' Ἀ- όρου τὴν ὑπόνοιαν. *Rogationem tulit es, nomina ut deferrentur eorum qui ɹs negarent, aut qui sermones de rebus ı sererent, eâ suspicione perstringens ;oræ causa Periclem.* Idem, ibid.

Anaxagoram trepidans ablegavit, atque ex urbe deduxit (174). Athénée cite un autre auteur qui rapporte le même fait, et qui observe que Périclès courant risque de la vie avait moins versé de larmes, qu'il n'en versa dans le péril d'Aspasie. Καὶ φευγούσης ποτὲ αὐτῆς γραφὴν ἀσεβείας, λέγων ὑπὲρ αὐτῆς, πλείονα ἐδάκρυσεν, ἢ ὅτε ὑπὲρ τοῦ βίου καὶ τῆς οὐσίας ἐκινδύνευσεν. *Et cùm impietatis accusata fuisset, orationem pro illâ habuisse, effusiùs lacrymantem, quàm cùm vitæ ac fortunarum periculum adiisset* (175). M. le Fèvre, dans la Vie des Poëtes grecs, page 81, enveloppe cette accusation d'Aspasie sous des paroles que tout le monde n'entend pas. *Aspasie,* dit-il, *mérite bien cet honneur, puisqu'elle fut la maîtresse d'un homme qui fut maître de l'Attique et des îles de la mer Égée ; puisqu'elle fut la Junon de l'olympien Périclès ; puisqu'elle faisait des vers et des harangues ; et puisque enfin elle savait autant de réthorique qu'en savait Prodicus et Gorgias, le grand* cymbaliste *de Grèce. Mais elle savait bien encore autre chose, que je ne vous dirais jamais si je n'avais résolu de vous parler d'*Hermippe, *poëte comique qui vivait en même temps qu'elle. Cet Hermippe..... fit des vers contre Périclès, et accusa même Aspasie de faire un certain métier que Périclès ne haïssait point. Ce métier c'est ce qui m'embarrasse. Voyons pourtant si on ne saurait s'expliquer honnêtement sur un si sale sujet. Disons, monsieur, qu'elle faisait pour Périclès ce que Livie faisait pour Auguste, lorsqu'il était dégoûté, et que les nuits lui semblaient trop longues, etc.* Ce que M. le Fèvre dit de Livie se trouve dans Suétone, au chapitre LXXI de la Vie d'Auguste. *Circà libidines hæsit, posteà quoque ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior, quæ sibi undique* ETIAM AB UXORE *conquirerentur.* Amyot a représenté naïvement le sens de Plutarque : je rapporte toutes ses paroles, afin qu'on voie toute l'étendue du crime dont Aspasie fut accusée : on verra qu'elle débauchait, non pas des esclaves et des étran-

(174) *Idem, ibidem, E.*

(175) Athenæus, *lib. XIII, pag.* 589, *ex* Antisthene Socratico.

gères, mais les femmes nobles d'Athènes. *Environ ce mesme temps fut aussi Aspasia accusée de ne croire point aux dieux, étant l'accusateur Hermippus faiseur de comedies, qui la chargea davantage, qu'elle servoit de maquerelle à Pericles, recevant en sa maison des bourgeoises de la ville, dont Pericles jouissoit. Diopithes au mesmes temps meit en avant un decret, Que l'on feist inquisition des mescreans qui n'ajouxtoyent point de foy aux choses divines, et enseignoyent certains propos nouveaux touchant les effects qui se font en l'air et au ciel, tournant la suspicion sur Pericles à cause d'Anaxagoras* (176) Voyez ci-dessus la remarque (C).

(P) *Quelques erreurs qui se rapportent à* Aspasie.] Quintilien s'est trompé en rapportant les questions qui furent faites à la femme de Xénophon. On lui demanda : *Si l'or de vôtre voisine était meilleur que le vôtre, lequel aimeriez-vous mieux, le vôtre ou le sien?* Le sien, répondit-elle. *Si ses habits et ses ornemens étaient plus riches que les vôtres, aimeriez-vous mieux les siens que les vôtres?* Oui, répondit-elle. *Mais si son mari était meilleur que le vôtre, l'aimeriez-vous mieux que le vôtre?* Elle fut toute honteuse de cette demande, et ne répondit rien. Cicéron rapporte cela (177), et dit clairement que ces questions furent faites par Aspasie à la femme de Xénophon. Mais Quintilien assure qu'elles furent faites à Aspasie par la femme de Xénophon. *Ut apud Æschinem Socraticum malè respondit Aspasia Xenophontis uxor: quod Cicero his verbis transfert* (178). Vossius a critiqué cette faute, et s'est trompé à son tour (179) ; car il a cru que Quintilien admettait deux Aspasies (180). Ce n'est point en cela que consiste la méprise; mais en ce que l'on a cru que l'Aspasie mentionnée dans le livre de Cicéron était femme de Xénophon. M. Colomiés a censuré cette faute de Quintilien (181), et observé que Brusonius l'a suivie (182). Je ne saurais me persuader que cette bévue vienne d'ailleurs que des copistes; je crois que Quintilien avait dit *apud Æschinem Socraticum malè respondit Aspasiæ Xenophontis uxor*. Un copiste presque demi-savant se sera imaginé qu'il fallait mettre *Aspasia* : il a cru que Quintilien avait rapporté le nom propre de la femme de Xénophon. Notez qu'Aspasie, ayant réduit la femme par ses demandes captieuses à n'oser répondre, s'adressa tout aussitôt au mari, et lui faisant les mêmes questions, le fit rougir dès la troisième, et le réduisit au même silence ; après quoi elle fit à tous deux une leçon bien sensée (183). Le docte Léopardus ne savait pas que Quintilien, comme nous l'avons aujourd'hui, a été cause de l'erreur de Brusonius; il s'est contenté de reprendre le moderne. *Idem Brusonius*, dit-il (184), *eodem capite : Aspasia, inquit, Xenophontis uxor quùm esset (ut muliebre ingenium est) rerum alienarum appetens atque invida, interrogata, si vicina tua, etc.* Voilà une faute que Léopardus n'a point critiquée. Brusonius, de sa pure autorité, vient supposer qu'Aspasie, femme de Xénophon, était avare et envieuse. Où a-t-il trouvé cela ? Est-il permis de forger de telles choses? A quoi bon sa parenthèse ? Au reste, ayant montré à un savant humaniste ma petite correction de Quintilien, il la trouva bonne, et me fit voir quelques jours après dans son édition de Quintilien *Variorum*, que Turnèbe a déjà ainsi corrigé l'endroit.

Suidas a dit faussement que Périclès eut d'Aspasie deux garçons, Xanthippe et Paralus : il les eut de son autre femme.

Lloyd a dérobé à notre Aspasie un passage de Xénophon qui l'aurait pu

(176) Amyot, *dans la tradution de la* Vie de Periclès, *pag. m.* 608.

(177) Cicero, de Inventione, *lib. I*, *folio m.* 30, *A.*

(178) Quintil., *lib. V*, *cap. XI*, *pag. m.* 243.

(179) Vossius, Institut. Oratoriar., *lib. III*, *cap. V*, *pag. m.* 406.

(180) Quintiliani lapsus in duabus Aspasiis. *Id.*, *ibidem*, *in Indice rerum et verborum.*

(181) *Falsus est Fabius, quique eum secutus est Brusonius in Apophthegm.* Colomesius, Notis ad Quinctil., *pag. m.* 244 Opusculor.

(182) *Voici tous les titres de cet auteur* : L. Domitius Brusonius, Contursinus, Lucanus. *Il a fait un Recueil d'apophthegmes, sous le titre de* Septem Facetiarum libri.

(183) *Voyez* Cicéron, de Inventione, *lib. I*, *folio* 30, *A.*

(184) Leopardus, Emendat., *lib. XII*, *cap. VIII.*

rendre bien glorieuse ; Lloyd, dis-je, nous débite qu'il s'agit là d'une Aspasie, femme de Cléobule. Il se trompe visiblement ; car, en premier lieu, l'interlocuteur de Xénophon ne s'appelle pas Cléobule, mais Critobule ; en second lieu, Socrate, qui est l'autre interlocuteur, ne parle point de la femme de Critobule : il parle d'Aspasie la réthoricienne, la savante ; il dit qu'elle donnera à Critobule de meilleurs préceptes, que lui, Socrate, n'en saurait donner. *Συςήσω δὲ σοὶ ἐγὼ καὶ Ἀσπασίαν ἣ ἐπιςημονέςερον ἐμοῦ σοὶ ταῦτα πάντα ἐπιδείξει. Ego tibi exempli causâ Aspasiam constituam, quæ doctiùs hæc omnia quàm ego tibi monstrabit* (185).

Un commentateur de Minutius Félix n'est point exact dans les paroles que l'on va lire. *De Pythagorâ referunt Diogenes Laërtius, lib.* 8, *et Lucianus in Gallo eum dixisse se primùm fuisse Æthalidem Mercurii filium, indè Euphorbum Panthi filium, mox Aspasiam nobile Periclis scortum, deindè Cratem Cynicum* (186). Voilà trois déménagemens consécutifs de Pythagoras : il passa du corps d'Æthalide dans celui d'Euphorbus ; puis dans celui d'Aspasie, et enfin dans celui de Cratès. Si le commentateur était exact, on trouverait cette liste toute entière dans Diogène Laërce, et toute entière dans Lucien ; mais on n'en trouve qu'une partie dans l'un, et une partie dans l'autre. C'est une mauvaise manière de citer. Je compte cela pour la 1re. méprise de cet auteur. La 2e. consiste en ce qu'il rapporte mal le narré de Diogène Laërce, où l'on trouve que Pythagoras se vantait d'avoir été successivement Æthalide, Euphorbus, Hermotime, Pyrrhus, Pythagoras. La 3e. est qu'il ne rapporte pas mieux la narration de Lucien : car s'il l'avait bien copiée, il aurait dit que l'âme de Pythagoras fut premièrement dans le corps d'Euphorbus, puis dans celui de Pythagoras, puis dans celui d'Aspasie, puis dans celui de Cratès, ensuite dans celui d'un roi, etc., et enfin dans celui d'un coq. La 4e. est que, pour agir raisonnablement, il ne fallait pas citer sur cette matière un homme qui ne fait que badiner, et qui prend un siècle postérieur à Pythagoras : il ne fallait citer que ceux qui rapportent ce que Pythagoras disait lui-même, en parlant de la part qu'il avait eue aux transmigrations de l'âme.

Les fautes de M. Moréri ne sont pas en fort grand nombre. Je ne le critique que sur une chose ; c'est qu'il a dit qu'Aspasie était *très-savante en philosophie et en éloquence, et surtout en poésie.* Je ne prétends pas disputer à cette femme, ni la science philosophique, ni l'art de parler ; ce n'est point à cet égard que je m'érige en censeur de M. Moréri. Je dis seulement qu'il a eu tort de donner la poésie pour la science en quoi Aspasie excellait le plus. Cela est si faux, qu'il y a lieu de douter qu'elle ait jamais fait des vers. Je pense qu'Athénée est le seul auteur que l'on pourrait alléguer, si l'on voulait soutenir qu'elle a entendu la poésie ; mais le témoignage de cet auteur est bien faible pour cela ; car il ne dit autre chose, sinon qu'on avait des vers qui étaient attribués à Aspasie (187), et qu'Hérodicus avait publiés. Pour marquer juste en quoi elle a excellé, il faut s'arrêter à la réthorique : c'était son fort. Périclès ne dédaignait pas de réciter les harangues qu'elle composait (188). Elle entendait mieux la politique que la philosophie ; et puisque Périclès la consultait sur l'art de régner, il ne faut pas trouver étrange que d'autres grands politiques fassent un grands cas des conseils de femme. J'ai dit ci-dessus qu'elle enseigna cette science au grand Socrate.

(Q) *Les fautes de M. Moréri.*] I. Je doute que les maîtres qui enseignèrent la philosophie à Périclès, fussent *jaloux* de la *connaissance universelle qu'il* s'en *acquit*. Les trois auteurs que M. Moréri cite (189), ne parlent point de cela. Je n'ai point

(185) Xenophon, *in* OEconomico, *pag. m.* 482.

(186) Ouzelius, in Minutium Felicem, *pag.* 325, *edit.* 1672, *in*-8°.

(187) Ἐν τοῖς φερομένοις ὡς αὐτῆς ἔπεσιν, ἅπερ Ἡρόδικος ὁ Κρατήτιος παρέθετο. *In carminibus ipsi attributis, et ab Herodico Cratetio publicatis.* Athen., *lib. V*, *pag.* 219. Gyraldus, de Poëtis Græcis, *pag.* 170, *edit.* 1696, *dit qu'*Athénée *parle des vers d'Aspasie en d'autres endroits, que lui* Gyraldus *ne cite pas. Je n'ai point eu le temps d'avérer cela.*

(188) Plato, *in* Menexeno, *pag. m.* 517.

(189) *Plutarque*, en sa Vie. *Diodore de Sicile*, lib. XII. *Thucidide*, lib. 2, 3 et seq.

trouvé cette circonstance dans aucun ancien auteur ; cependant je n'ose dire que M. Moréri l'ait inventée, ou que l'auteur moderne qui aura pu la lui fournir en soit l'inventeur ; je dis seulement que la possession où il s'est mis de ne citer rien que d'une manière vague, m'empêche de m'inscrire en faux contre plusieurs faussetés, et m'oblige à ne proposer qu'un doute. II. Puisque Plutarque n'a dit autre chose, sinon que Périclès remporta une victoire sur les Sicyoniens à Néméa (190), d'où vient que M. Moréri assure que cette bataille fut donnée *près le fleuve de Néméa ?* III. En tout cas cette rivière n'est point assez considérable pour être nommée un fleuve. Les fautes qui suivent se trouvent dans le supplément. IV. Périclès *ne fortifia point l'isthme de Corinthe d'une bonne muraille.* On a confondu des choses qui diffèrent extrêmement l'une de l'autre. Il fit bâtir à Athènes ce qu'on appelait *la longue muraille* (191). C'était plutôt l'affaire des habitans du Péloponnèse de fortifier l'isthme de Corinthe, que celle des Athéniens. V. Plutarque et Hérodote sont mal cités : le dernier ne fait aucune mention, ni des Apophthegmes, ni des actions de Périclès, et l'autre ne dit qu'une partie des choses qui sont narrées dans le supplément. Le beau mot *amicus usquè ad aras*, n'étant point dans la Vie de Périclès, il fallait citer le livre où Plutarque le rapporte (192). VI. L'article du fils de Périclès est très-mauvais : personne ne le saurait lire sans croire que ce personnage commandait en chef la flotte des Athéniens qui défit celle de Lacédémone aux îles Arginuses. *Il fit des merveilles dans cette expédition*, nous dit-on, *et brûla la flotte des ennemis.* C'est ainsi qu'il eût fallu s'exprimer, si l'on eût parlé d'un homme qui eût eu lui seul le commandement. On venait de dire que *les Athéniens le choisirent pour prendre la place d'Alcibiade.* Cela est encore plus trompeur pour ceux qui n'ignorent pas qu'Alcibiade avait été capitaine général des Athéniens (193). La vérité est que l'on choisit à la place d'Alcibiade dix généraux, et que le fils de Périclès fut l'un de ces dix (194). Xénophon l'assure très-nettement, et il ne dit point que la flotte lacédémonienne fut brûlée ; il dit seulement qu'elle fut battue, et qu'elle se retira diminuée de soixante-dix vaisseaux (195). Notez que le commandant de jour dans cette bataille n'était point Périclès ; c'était Thrasybule (196). Si l'on m'objecte que le supplément de Moréri ne laisse pas ignorer que Périclès avait des collègues, car on y trouve qu'*il fut condamné avec les sept autres capitaines de l'armée à perdre la tête* ; je réponds que cela n'empêche pas que ma censure ne soit juste. Un auteur qui se contredit par l'emploi de certaines phrases qui s'entre-détruisent, narre mal un fait, brouille et trompe son lecteur. Voici une nouvelle tromperie. Un lecteur que cette dernière phrase aurait pu désabuser de la pensée qu'il aurait eue, que Périclès commandait en chef, ne croira-t-il pas qu'il n'y avait que huit commandans sur cette flotte ? Il se trompera donc, car ils étaient dix : il est vrai qu'on n'en condamna que huit à perdre la vie. Il eût donc fallu s'exprimer ainsi : *il fut condamné avec sept autres.* Xénophon observe qu'on n'en fit mourir que six, et que les deux autres étaient absens (197). C'était lui ou Diodore de Sicile qu'il fallait citer dans le supplément, et non pas Plutarque qui n'a parlé qu'en passant du fils de Périclès (198), et sans circonstancier les causes de son supplice. Elles furent si injustes, que jamais peut-être sous les monarchies les plus despotiques, il ne s'est rien vu de plus énorme. On fit mourir six généraux qui venaient de remporter la plus insigne victoire que les Grecs eussent jamais remportée

(190) Ἐν δὲ Νεμέᾳ, *apud Nemeam.* Plut., *in* Pericle, *pag.* 163, D.

(191) Μακρὸν τεῖχος, longum murum. *Id.*, *ibid.*, *pag.* 160, *init.*

(192) *C'est le Traité* de vitioso Pudore, *pag. m.* 531. *Voyez aussi* Aulu-Gelle, *lib. I*, *c. III.*

(193) *Voyez* Plutarque, *dans la* Vie d'Alcibiade, *pag.* 210.

(194) *Voyez* Xenophon, *lib. I* de Gestis Græcorum, *pag. m.* 259. *Voyez aussi* Diodore de Sicile, *lib. XIII*, *cap. C.*

(195) Xenophon, *ibid.*, *pag.* 262.

(196) Diodor. Siculus, *lib. XIII*, *cap. XCVII.*

(197) Xenophon, *lib. I* de Gestis Græcor., *pag.* 265.

(198) Plut., *in* Vitâ Periclis, *sub fin.*, *p.* 172.

ar les Grecs, et qui s'étaient signalés n bien d'autres occasions; on les it, dis-je, mourir à cause qu'ils n'aaient pas enterré ceux qui étaient morts dans le combat; et l'on n'eut ucun égard à la raison qui les disculpait. On n'écouta point ce qu'ils alléguèrent pour leur défense : c'est que ceux qu'ils avaient chargé de ce soin furent battus d'une tempête qui les empêcha d'exécuter cette commission (199). Socrate, l'un de leurs juges, s'opposa vigoureusement à cette injustice; mais ses raisons ne furent pas écoutées (200). La manière dont ces braves gens souffrirent la mort, fut très-propre à rendre exécrable cette iniquité. Diomédon parla pour tous; et au lieu d'imprécations ou de plaintes, au lieu d'étaler leurs services si mal reconnus, il se contenta de souhaiter que leur supplice fût heureux à la patrie, et de prier l'assemblée d'accomplir les vœux qu'ils avaient faits pour obtenir la victoire. Τὰ μὲν περὶ ἡμῶν κυρωθέντα συνενέγκαι τῇ πόλει· τὰς δὲ ὑπὲρ τῆς νίκης εὐχὰς ἐπειδήπερ ἡ τύχη κεκώλυκεν ἡμᾶς ἀποδοῦναι, καλῶς ἔχον ὑμᾶς φρονῆσαι, καὶ τῷ Διῒ τῷ σωτῆρι καὶ Ἀπόλλωνι καὶ ταῖς σεμναῖς θεαῖς ἀπόδοτε· τούτοις γὰρ εὐξαμένοι, τοὺς πολεμίους κατεναυμαχήσαμεν. *Quod in capita nostra jam decretum est, id faustum ac felix civitati huic eveniat. At vota pro victoriâ Diis nuncupata, qui fortuna reddere nos prohibuit, vos accurare pium et pium et honestum est. Jovi igitur servatori et Apollini et venerandis Deabus illa persolvitote. Horum enim numine invocato hostes profligavimus* (201). L'historien qui me fournit ces paroles, y ajoute une réflexion sur la fureur qui porta le peuple à cette injustice : le peuple dis-jè, animé par des orateurs. Οὕτω δὲ ὁ δῆμος τότε παρεφρόνησε, καὶ παροξυνθεὶς ἀδίκως ὑπὲρ τῶν δημαγωγῶν, τὴν ὀργὴν ἀπέσκηψεν εἰς ἄνδρας οὐ τιμωρίας ἀλλὰ πολλῶν ἐπαίνων καὶ στεφάνων ἀξίους. *Tam perditè tunc populus insanivit, ut ab oratoribus præter jus et fas exacerbatus, iram suam in viros, non modò nullâ pœnâ, sed magnis insuper laudibus et coronis dignos, exonerârit* (202). Mais faut-il donner ce nom à de telles gens? N'a-t-on pas défini l'orateur, *un honnête homme qui entend l'art de parler, vir bonus dicendi peritus* (203)? Il ne faut donc point donner le nom d'orateur, ou celui de prédicateur, à un brouillon, à un factieux, à un scélérat qui abuse de son éloquence et de la force de ses poumons, pour pousser le peuple à des violences. On a vu ailleurs (204) que Thomas Hobbes, voulant inspirer aux Anglais quelque dégoût pour l'esprit républicain, fit une version de Thucydide. Cette pensée n'était pas mauvaise; mais il eût encore mieux fait s'il eût composé un ouvrage de l'état intérieur d'Athènes. L'Histoire que nous avons de ce peuple n'est guère propre qu'à imposer; elle nous frappe par son bel endroit; nous y sommes éblouis par les batailles de Marathon et de Salamine, par des armées de mer et de terre; par des conquêtes; par l'opulence des habitans; par la pompe des spectacles; par la somptuosité des édifices publics. Tout cela nous porte à croire que de vivre sous une autre forme de gouvernement, c'est être esclave. Mais si l'on voyait une histoire où ces choses ne fussent touchées que légèrement, et qui étalât avec beaucoup d'étendue les tumultes des assemblées; les factions qui divisaient cette ville; les séditions qui l'agitaient; les sujets les plus illustres persécutés, exilés (205), punis de mort au gré d'un harangueur violent; on se persuaderait que ce peuple, qui se piquait tant de liberté, était, dans le fond, l'esclave d'un petit nombre de cabalistes, qu'il appelait démagogues, et qui le faisaient tourner tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon qu'ils changeaient de passions : à peu près comme la mer pousse les flots tantôt d'un côté, tan-

(199) *Voyez* Xenophon, de Gestis Græcor., *lib. I, pag.* 263.

(200) *Voyez la* Vie de Socrate, *composée par M.* Charpentier, *pag. m.* 168 *et suiv.*

(201) Diod. Siculus, *lib. XIII, cap. CII, pag. m.* 553. *C'est à la page* 201 *de l'édition grecque et latine*, 1604, *in-folio.*

(202) *Idem, ibidem.*

(203) *Voyez* Quintilien, *lib. XII, cap. I, pag. m.* 552.

(204) *Tom. VIII, pag.* 159, *article* Hobbes, *au texte, vers le commencement.*

(205) *Hos libros tùm scripsisse dicitur* (Thucydides) *quùm à rep. remotus, atque id quod optimo cuique Athenis accidere solitum est, in exilium pulsus esset.* Cicero, Oratore, *lib. II, folio* 73, *D.*

tôt de l'autre, selon les vents qui l'agitent (206). Vous chercheriez en vain dans la Macédoine, qui était une monarchie, autant d'exemples de tyrannie, que l'histoire athénienne vous en présente. En voilà trop ; la digression est un peu longue. Voyez la remarque (S).

(R) Les fautes *d'un autre écrivain français touchant Périclès.*] Il n'a point mis son nom à la tête de son ouvrage. C'est un livre qui fut imprimé à Paris, en deux volumes in-12, l'an 1699, et qui a pour titre : *Histoire générale de la Grèce.* On y trouve que Phidias fut accusé *d'avoir en sa possession plusieurs deniers sacrés qui lui avaient été donnés par Périclès* (207) .... Que les Athéniens *imposèrent ce sacrifice à Périclès*, et qu'*ils accusèrent Anaxagore le philosophe, son précepteur, d'en être complice, et de lui avoir donné ces enseignemens* (208). Cet auteur n'a pas bien compris l'historien qu'il copie ; car voici ce que nous lisons dans Diodore de Sicile. On accusa Phidias d'avoir détourné une grande somme d'argent au su de Périclès, qui lui avait donné à faire la statue de Minerve. Là-dessus les ennemis de Périclès poussèrent le peuple à mettre en prison Phidias, et à faire informer contre Périclès touchant un tel sacrilége. Ils accusèrent aussi Anaxagoras de dogmes impies, et enveloppèrent Périclès dans la même accusation (209). On ne saurait soutenir qu'un historien qui représente ce fait de la manière que l'auteur moderne le représente, ne le falsifie, et ne le déguise notablement. Quelques pages après, il dit que Périclès ayant fait l'oraison funèbre qui se trouve *au second livre de Thucidide ...., fut si accueilli de caresses et de courtoisies par les dames athéniennes, qu'au sortir de la tribune elles l'embrassèrent, lui baisèrent les mains, et couronnèrent sa tête de fleurs, comme s'il retournait triomphant des jeux olympiques* (210). C'est confondre les temps : la harangue de Périclès, rapportée par Thucydide, fut prononcée en l'honneur de ceux qui avaient été tués au commencement de la guerre du Péloponnèse. Mais alors les dames ne firent point de caresses à l'orateur. Si notre moderne avait bien examiné Plutarque qu'il cite, il aurait su que Périclès reçut ces caresses après l'oraison funèbre qu'il récita pour ceux qui avaient perdu la vie dans la guerre de Samos (211). Il se passa environ dix ans depuis l'une de ces harangues jusqu'à l'autre (212). Voyons une autre méprise de cet auteur. Après avoir rapporté les événemens des deux premières campagnes de la guerre du Péloponnèse, il dit que Périclès, fâché des reproches du peuple, harangua le conseil d'Athènes, et représenta plusieurs choses qui ne firent pas beaucoup d'impression sur les esprits (213), puisque *ce grand homme fut condamné à une amende pécuniaire* (214). *Mais*, ajoute l'historien (215), il fut *élu derechef général de l'armée d'Athènes, duquel honneur il ne jouit pas longtemps, car il mourut deux ans et six mois après.* Il aurait donc vécu jusqu'à la cinquième année de la guerre du Péloponnèse ; et néanmoins selon Thucydide, qui le savait bien (216), il mourut deux ans et six mois après le commencement de cette guerre. Si l'on épluchait ainsi toute cette histoire générale de la Grèce, je pense qu'on y trouverait partout de telles erreurs.

(S) *Les injustices et les désordres qui régnaient souvent* parmi *les Athéniens.*] Voyez dans la remarque (Q) ce que j'ai dit sur cela par forme de digression. Je n'y ajouterais rien si je ne savais qu'il y a eu des personnes à qui cette digression a été désagréable, et qui ont même assuré que j'étais le seul qui eût fait une remarque de telle nature. Il leur faut montrer qu'ils n'ont guère lu,

(206) *Conférez ce que dessus, citation* (75) *de l'article* Édouard IV, *tom. VI, pag.* 98.

(207) Histoire générale de la Grèce, *tom. II, pag.* 390.

(208) *Là même, pag.* 391.

(209) Diod. Siculus, *lib. XII, cap.* XXXIX.

(210) Histoire générale de la Grèce, *tom. II, pag.* 409.

(211) *Voyez la remarque* (N), *citation* (147).

(212) *La guerre de Samos se fit dans la* 84[e]. *olympiade, et celle du Péloponnèse commença en la* 87[e].

(213) Histoire générale de la Grèce, *tom. II, pag.* 413.

(214) *Là même, pag.* 415.

(215) *Là même, pag.* 416.

(216) Thucydides, *lib. II, pag. m.* 118.

autorités qu'on leur pourer ne leur sont pas plus que la raison. Je dis la raiquelle bonne idée peut-on n gouvernement où les posées des déclamateurs mal nécessaire. Ὁ μὲν οὖν εἴτε παίζων εἴτε σπουδάζων, ζεσθαι τὴν Ἀθηναίων πόλιν ὑπὸ ρων διχοστασίας καὶ ταραχῆς· ιλίνειν ἅπαντας εἰς τὸν αὐτὸν ὶ γίνεσθαί τινα τοῦ βλάπτονιν ἐν τῇ διαφορᾷ τῶν πολι- Sanè Melanthius, sive sejoco, *Atheniensium civitavatam fuisse dixit oratoiis atque turbis. Ita enim im universos parietem in- əd eorum qui rempublicam in dissidio quippiam fuisse leret à damnosâ parte ur-* Comparez un peu, je vous . passages d'Aristote, celui crit les déréglemens des es, et celui où il remarque la ville d'Athènes était au gouvernement démo- Vous trouverez, en confé- leux passages, qu'il a fallu regardé comme une vraie le gouvernement qui fut s Athènes après les victoi- ortées sur les Perses. Il dit s que Solon eut commis la autorité à des juges choipeuple, on flatta le peuple a flatte les tyrans; qu'É- Périclès diminuèrent l'aul'aréopage; que Périclès recenaires les magistratures, autres démagogues imitant oles, introduisirent la déque l'on vit enfin. Il prén ne suivit pas en cela l'esolon : mais que l'orgueil ans après la gloire qu'ils dans la guerre contre les les mauvaises qualités des ies, produisirent cet effet voilà donc qui avoue que ratie régnait dans Athènes, re, selon la description qu'il de cette forme de gouverm un autre endroit de son 219), un état où toutes choses, les lois mêmes, dépendant de la multitude érigée en tyran, et gouvernée par les flatteries de quelques déclamateurs. Ce que Boëce met en la bouche de la philosophie, n'est-il pas bien avantageux aux Athéniens? *Si cujus oriundus sis patriæ reminisceris, non uti Atheniensium quondam, multitudinis imperio regitur, sed* εἷς κοίρανος ἐστιν, εἷς βασιλεύς: *qui frequentiâ non* DEPULSIONE *lætatur* (220). On ne peut guère rien voir de plus satirique contre le peuple d'Athènes, que les vers de Jules César Scaliger qui ont plu extrêmement à un docte professeur en histoire dans l'université d'une ville impériale. Je remarque cela afin qu'on voie qu'un professeur qui était aux gages d'une république, ne s'est point cru obligé de ménager le gouvernement d'Athènes. Il ne se contente pas de rapporter l'invective de Scaliger le père, et de la munir d'éloges, il la fortifie d'exemples, et d'une apostrophe de Démosthène à Minerve. O déesse, dit cet orateur prêt à s'en aller en exil, d'où vient que vous aimez tant trois bêtes qui sont très-méchantes, la chouette, le dragon et le peuple? *Cùm nulla cœna tam parca sit, in quâ non hilaritatis poculum circumeat; propinabo ejus loco lepidissimos hosce versus* Julii Scaligeri *de insaniente* Athéniensium *vulgo* :

Nulla est, puto respublica natiove vera,
Commentitiâ, fictâve cogitatione,
Aut stultitiâ aut nequitiâ Atticâ priores.
Ita consiliis flagitiisque demagogos
Tetris nugivoram excruciâsse cerno plebem,
Fecem pelagi turbine turbulentiorem.
Justos opibus, patriâ et exuisse vitâ.

Nihil solemnius hoc postremò; et exemplò est Diomedon *apud* Valerium nostrum, *qui* non ad meritum supplicium ductus nihil aliud locutus est, quàm ut vota pro incolumitate exercitûs ab ipso nuncupata solverentur. *Fertur, cùm* Demosthenes *jam exulaturus urbe cederet, extensis versùs arcem manibus exclamâsse?* O Domina Polias (*ita Minervam cognominabant*), quid ita gaudes tribus molestissimis bestiis, Noctuâ, Dracone, et Populo (221).

arch., de audiend. Poëtis, *p.* 20, *C.*
totel. Politic., *lib. II*, *cap. XII*,
i.
n, *ibid.*, *lib. IV*, *cap. IV*, *p.* 278.

(220) Boetius, de Consol. Philos., *lib. I*, *pag. m.* 16. *Voyez les* Notes *de* Rénatus Vallinus, *sur cet endroit de* Boëce.

(221) Christophorus Adamus Rupertus, Dissertat. in Valerium Maximum, *lib. I*, *cap. I*, *pag.*

(T) *Les garces..... firent un gain si considérable qu'elles bâtirent....... le temple..... de Vénus..... des Marais.*] Athénée est l'auteur qui nous apprend ces particularités. Ἀλέξις δ' ὁ Σάμιος, dit-il, ἐν δευτέρῳ ὅρων Σαμιακῶν τὴν ἐν Σάμῳ Ἀφροδίτην, ἣν οἱ μὲν ἐν Καλάμοις καλοῦσιν, οἱ δὲ ἐν Ἑλειατικαῖς, φησὶν, ἑταῖραι ἱδρύσαντο αἱ συνακολουθήσασαι Περικλεῖ, ὅτε ἐπολιόρκει τὴν Σάμον, ἐργασάμεναι ἱκανῶς ἀπὸ τῆς ὥρας. *Alexis Samius libro secundo de Samiorum finibus, scribit, ædem Veneris in Samo, quam in arundinibus quidam vocant, alii in palustribus, meretrices Periclem secutas, cùm obsideret Samum, ædificâsse, ingenti quæstu prostitutâ formâ ditatas* (222). Admirons ici l'aveuglement de l'esprit humain : voilà des prostituées conscientieuses qui consacrent à la religion une partie considérable de l'argent qu'elles ont gagné par leurs infâmes débauches. À qui les peut-on mieux comparer qu'à ces financiers qui, après s'être enrichis du sang et de la sueur des peuples, font bâtir une chapelle magnifique, et décorent de leurs offrandes le maître-autel de la cathédrale?

Si l'on vient à chercher pour quel secret mystère
Alidor à ses frais bâtit un monastère ;
Alidor, dit un fourbe, il est de mes amis,
Je l'ai connu laquais, avant qu'il fût commis:
C'est un homme d'honneur, de piété profonde,
Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au monde (223).

Tous les païens n'ont pas manqué de discernement comme ceux de Samos. Croyez-vous que l'empereur Alexandre eût voulu permettre que les courtisanes de Rome employassent une partie de leur gain à la construction d'un temple? il ne voulut pas même souffrir que le tribut des femmes publiques, et des maquereaux, fût porté dans son épargne : il ordonna qu'on le fît servir aux réparations de l'amphithéâtre, etc. *Lenonum vectigal et meretricum, et exoletorum in sacrum ærarium inferri vetuit, sed sumptibus publicis ad instaurationem theatri, circi, amphitheatri, et stadii deputavit* (224).

33, 34, *edit. Noriberg.*, 1663. *Ce qu'il dit de* Démosthène *est dans* Plutarque, *in* Vitâ Demosthenis, *pag.* 858, *B.*

(222) Athenæus, *lib. XIII, cap. IV, p.* 572.

(223) Boileau, sat. IX, *vs.* 159.

(224) Lampridius, *in* Alexandro Severo, *cap. XXIV, pag. m.* 917, 918, *tom. I* Histor. Augustæ Scriptor.

PÉRIERS (Bonaventure des), natif de Bar-sur-Aube en Bourgogne*, fut valet de chambre de Marguerite de Valois, reine de Navarre, et sœur de François Ier. (*a*). On a de lui un volume de poésies françaises, qui fut imprimé après sa mort, à Lyon, par Jean de Tournes, l'an 1544, in-8°., et la traduction (*b*) de l'*Andria* de Térence (*c*), et plusieurs contes en prose, sous le titre de *Nouvelles Récréations* (*d*) (A). Je n'ai jamais vu son *Cymbalum mundi* qui est, dit-on, un ouvrage très-impie (B). Il fit une malheureuse fin, car *il se tua avec une épée qu'il se mit dans le ventre étant devenu furieux et insensé* (*e*). Divers auteurs parlent de ce désespoir (C). M. Allard débite que notre Bonaventure s'appelait Périer, et qu'il était de *l'Ambrunois*, et qu'il a *écrit en vers une apologie pour Marot absent, contre Sagon, l'an* 1580. (*f*). Il est sûr qu'il fit cette apologie, mais non pas cette année-là : il était mort avant l'année 1544.

* Il était d'Arnay-le-Duc, disent Joly et tous les auteurs.

(*a*) La Croix du Maine, Biblioth. Franç., *pag.* 36.

(*b*) *En vers français.*

(*c*) Du Verdier Vau-Privas, Bibliothéque Franç., *pag.* 131.

(*d*) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 36.

(*e*) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 37.

(*f*) Allard, Biblioth. de Dauphiné, *pag* 172.

(A) *On a de lui...... plusieurs contes en prose sous le titre de* Nouvel-

s Récréations.] La Croix du Maine ébite que *les deux premiers auteurs e cet ouvrage sont Jacques Pelletier u Mans, médecin et philosophe, et Vicolas Denisot surnommé le comte 'Alsinois* (1). Étienne Pasquier en arle autrement dans une lettre qu'il crivit à Tabourot, sieur des Accords, uteur du livre des Bigarrures. « Je » trouve, *lui dit-il* (2), qu'en ceste se- » conde impression, vous appropriez » à Jacques Pelletier les facecies de » Bonaventure du Perier. Vous me le » pardonnerez, mais je croy qu'en » ayez de mauvais memoires. J'estois » l'un des plus grands amis qu'eust » Pelletier, et dans le sein duquel il » desploioit plus volontiers l'escrain » de ses pensées. Je sçay les livres » qu'il m'a dit avoir faits. Jamais il » ne me feit mention de cestuy. Il » estoit vrayement poëte, et fort ja- » loux de son nom, et vous asseure » qu'il ne me l'eust pas caché : » estant le livre si recommandable » en son sujet, qu'il merite bien de » n'estre non plus desavoué par son » autheur, que les Faceties latines de » Poge Florentin. Du Perier est celui » qui les a composées, et encores un » autre livre intitulé *Cimbalum* » *mundi* : Qui est un lucianisme, » qui merite d'estre jeté au feu avec » l'auteur s'il était vivant. » Ce qu'on doit tenir pour certain est que cet auteur n'a pas composé tous les contes qui se voient dans ses Nouvelles Récréations. Il ne peut pas avoir fait celui qui est le premier dans l'édition que M. Voët a indiquée. C'est celle de Rouen, 1606, chez Raphaël du Petit-Val. On assure dans le premier conte, que l'on publie cet ouvrage bien à propos, afin de fournir aux dames une lecture divertissante pendant les guerres civiles qui causaient tant de maux publics. Des Périers ne pouvait point parler de la sorte ; car il mourut long-temps avant les premières guerres civiles de France. Rapportons le jugement de ce célèbre théologien. *Eum* (librum) *carptim percurrens, offendi nihil aliud esse quàm* colloquia prava ; *hoc est narrationes et dissertationes, meris morologiis, vanitatibus, obscœnitatibus, nominis divini abusibus refertas, quo quidem nemini nisi epicureis* (*quibus voluptas summum bonum*) *placere potest. Et tamen librum cum auctore in cœlum tollit, quisquis præfationem præfixit......... suffecerit ex primâ novellâ quœ instar præambuli est, annotâsse, quod dicat se libellum illum oportunè tunc edere, ut in mediis bellis civilibus et publicis calamitatibus habeant undè se oblectent imprimis matronæ et virgines, quas ad lectionem nominatim scurrilium quæ ibi occurrunt, contentiosè invitat. Summam autem et maximè convenientem huic vitæ nostræ doctrinam esse.* Benè vivere et lætari ; *quod posteà interpretatur :* ridere (3). Des Périers ne fut pas le seul qui composa de semblables contes. Les neuf Matinées du seigneur de Cholières sont de la même trempe, *gaillardes et récréatives*, et bien pleines d'obscénités. Je pense que la première édition est celle de l'an 1585, à Paris, chez Jean Richer, in-8°. avec privilége du roi.

(B) *Son* Cymbalum mundi *qui est, dit-on, un ouvrage très-impie.*] Il l'écrivit *premièrement en latin*, et puis il le traduisit *en français sous le nom de Thomas du Clevier, imprimé à Paris, l'an* 1537 *. La Croix du Maine, qui s'exprime ainsi (4), assure que c'est un ouvrage *détestable et rempli d'impiétés.* Nous avons déjà vu qu'Étienne Pasquier en faisait le même jugement. J'ai trouvé une espèce d'analyse de ce *Cymbalum mundi* dans la bibliothèque française de du Verdier Vau-Privas ;

(1) Bibliothèque française, *pag.* 36. *Voyez aussi pag.* 193.

(2) Pasquier, Lettres, *liv. VIII, tom. I, pag.* 493, *édit. de Paris*, 1619, *in-8°.*

(3) Gisb. Voëtius, Disput. theolog., *vol. I, pag.* 200.

* C'est la première édition de ce livre. La seconde fut donnée à Lyon en 1538, comme le dit du Verdier ; mais le nom de Benoît Bonnyn est un pseudonyme. La Monnoie pense que Benoît Bonnyn n'est autre que Michel Parmentier. La troisième édition est d'Amsterdam, 1711, in-12. Une nouvelle fut donnée en 1732, avec des notes de Falconnet et de Lancelot. L'édition de 1537 est si rare, qu'on n'en connaît qu'un seul exemplaire : ce qui explique pourquoi Jehan Morin, libraire, dont elle porte le nom, n'a point place dans le catalogue de la Caille. Du reste, Prosper Marchand, dans une lettre qui est en tête des éditions de 1711 et 1732, ayant reproché à Bayle de qualifier d'impie un livre qu'il n'avait pas vu, Joly se range du côté de Bayle.

(4) Biblioth. franç., *pag.* 36, 37.

et parce que la plupart de mes lecteurs ne pourraient pas recourir commodément à cette Bibliothéque, j'ai cru qu'ils me sauraient fort bon gré des extraits que je leur en fournirais. « Thomas du Clevier a traduict de latin en françois un traicté intitulé Cymbalum mundi : contenant quatre dialogues poëtiques, fort antiques, joyeux et facetieux. imprimé à Lyon, in-16, par Benoit Bonnyn, 1538. Je n'ay trouvé autre chose en ce livre qui merite d'avoir été plus censuré que la Metamorphose d'Ovide, les Dialogues de Lucian, et les livres de folastre Argument et fictions fabuleuses. Au premier dialogue l'autheur introduict Mercure, Bryphanes et Curtalius, lesquels se trouvans en une hostellerie d'Athenes à l'enseigne du Charbon Blanc, où Mercure d'aventure arrivé descendu du ciel de la part de Jupiter qui lui avait baillé un livre à faire relier, ces deux bons frippons pendant qu'il s'en estait allé à lesbat tirent un paquet qu'il avait laissé sur le lict ce livre, le dérobent, et en son lieu en mettent un autre contenant tous les petits passe-temps d'amour, et les folies de Jupiter, comme, quand il se fait taureau pour ravir Europe : quand il se desguisa en cygne pour aller à Leda : Quand il print la forme d'Amphitryo, etc... Au second dialogue sont introduicts quelques philosophes cerchans des pieces de la pierre philosophale parmy le sable du theâtre, où autresfois comme ils estoyent disputans, Mercure la leur ayant monstrée, ces resueurs l'importunerent tant par leurs prieres que ne sachant à qui la donner entiere il la brisa, et mit en poudre, puis la respandit parmy l'arene à fin qu'un chacun en eust quelque peu, leur disant qu'ils cerchassent bien et que s'ils en trouvoyent seulement une piece ils feroyent merveilles, transmuëroyent les metaux, romproyent les barres des portes ouvertes, gueriroyent ceux qui n'ont point de mal, impetreroyent facilement des Dieux tout ce qu'ils voudroyent, pourveu que ce fust chose licite et qui deust advenir, comme après le beau temps la pluye, fleurs et serain au printemps, en esté poussiere et chaleurs, fruicts en automne, froid et fanges en hyver : en quoy l'autheur se mocque du vain labeur des alchimistes (5)...... Au troisiesme dialogue est prins et poursuivy le propos du premier touchant le livre desrobé à l'autheur de tous larrecins, intitulé, *Quæ in hoc libro continentur : Chronica rerum memorabilium quas Jupiter gessit antequàm esset ipse. Fatorum præscriptum : Sive, eorum quæ futura sunt, certæ dispositiones. Catalogus heroum immortalium, qui cum Jove vitam victuri sunt sempiternam.* Par-là l'autheur se mocque premierement des payens idolatres et de leur faux dieu Jupiter, comme voulant dire qu'il n'a oncques esté, ou s'il a esté, il estoit homme, et ne feit onc actes admirables ne tels que fabuleusement on a escrit de luy. Par le second chef du tiltre du livre il se gabe du destin, et fatale necessité et tacitement de l'astrologie judiciaire. Et par le troisiesme, de ceux qui pour leur grandeur s'estiment comme Dieux. En après il fait discourir Mercure des memoires et charges que les dieux et deesses luy ont baillé chacun particulierement à faire en terre en ce voyage, et le mesme Mercure par la vertu de quelques parolles qu'il marmonne faict qu'un cheval nommé Phlegon parle et raisonne avec son palfrenier. Au quatriesme et dernier dialogue, deux chiens...... devisent ensemble de plusieurs choses plaisantes (6). » Il ne paraît point que du Verdier Vau-Privas ait trouvé aucun venin dans cet ouvrage, mais seulement le ridicule de la religion païenne, etc. La plupart des autres lecteurs ont prétendu que sous prétexte de se moquer du paganisme, Bonaventre des Périers avait attaqué la véritable religion *. Le

(5) Du Verdier Vau-Privas, Bibliothéque française, *pag.* 1177.

(6) *La même, pag.* 1178.

* Leclerc reproche à Bayle de n'avoir pas ici rapporté le passage de Calvin contre des Périers, qui y est traité d'Athée. Ce passage est rapporté dans la remarque (H) de l'article GOVÉA, tom. VII, pag. 170.

re Mersenne en a jugé de la sorte. t homme-là, dit-il étale les fables Jupiter et de Mercure, etc., et se ut par-là frayer le chemin à tour- :r en ridicule la foi catholique, et rejeter les plus grandes vérités que ›us disions, et que nous croyions : Dieu. *Per quas* (fabulas) *fidem ıtholicam irridere, et ea quæ de ›eo verissima esse dicimus et credi- ıus, rejicere velle videtur* (7). Il dit ue Bonaventure des Périers ne fut ue le traducteur français du *Cym- alum mundi*, et que c'était un fri- on d'une impiété achevée, *impüssi- ıum nebulonem;* et que bien des ens l'ont cru athée. M. Voët, qui avait point vu cet ouvrage-là, ne écide point sur l'athéisme de l'au- :ur; il l'en décharge même en cas ue le *Cymbalum mundi* ne soit u'une moquerie du purgatoire et e plusieurs autres inventions des hrétiens. Il ajoute qu'il est possible u'un homme sème l'athéisme, ou 'épicuréisme, dans des ouvrages ›adins, et pleins de fictions, et qu'on e serve de cette ruse afin que si l'on 'tait poursuivi, l'on eût des échap- patoires. Il ajoute aussi que dans une pièce de théâtre, intitulée *Iphigé- nie*, l'on peut se moquer d'Hécate qui avait trois formes, et fronder les Dieux qui demandent des victimes humaines, et percer de mille cen- sures les prêtres qui conseillent ces sacrifices. On peut avoir pour but de tourner en ridicule la trinité et la passion du fils de Dieu, et d'ouvrir la porte au déisme ou à un socinianis- me mahométan; mais on peut soute- nir aussi, en cas de besoin, que ceux qui le prennent de la sorte sont des calomniateurs, et que l'on n'a fait que plaisanter sur les fables du paganis- me. Rapportons les paroles de Voë- tius: elles insinuent qu'il s'était passé quelque chose de semblable sur le théâtre de quelque ville de Hollande. *Quibus reponi potest: ni- hil vetare, quin Lucianum omnesque prophanos et impios poëtas atque an- tiquos litteriones imitando quis sub- dolè atheismum, epicureismum, gen- tilismum hominum animis instillet; quamvis stylum ludicris ambiguita- tibus, et jocis, item mimesibus, pro- sopopœiis, etc., ita moderetur, ut si quis hæc ad examen revocet, colore aliquo eludere et elabi possit. Quo- modò meminimus à sceptico-liberti- nis et epicureis nebulonibus alicubi in Belgio omnem pietatem et fidem christianam dicteriis quibusque apud homines traductam esse, exempli gratiâ, tragœdia scribitur, et in thea- tro exhibetur tit.* Iphigenia: *in quâ Ethnica illa, de Hecate triformi, de diis sanguine humano, idque ex con- silio sacerdotum, placandis perstrin- guntur. Si quis pius metuat (quidem autores illos novit) eos mysterium trinitatis, et redemptionis nostræ per sanguinem Christi velle deridendum proponere et sic epicureismo, deismo, aut Turco-socinismo viam munire: quomodò hoc evincet; cùm promp- tum semper sit effugium; rideri tan- tùm fabulas gentilium* (8).

Les réflexions de ce professeur en théologie sont très-raisonnables: il y a deux manières de se moquer des superstitions, l'une très-bonne, l'au- tres-mauvaise. Les pères de l'église qui ont étalé tout le ridicule des fausses divinités sont très-louables; car ils se proposaient d'ouvrir les yeux aux païens, et de confirmer les fidèles. Ils n'ignoraient pas qu'en inspirant du mépris et de l'aversion pour le paganisme, ils fortifiaient l'attachemet à la vraie foi, et don- naient de bonnes armes aux chré- tiens contre le choc des persécutions. Mais Lucien, qui s'est tant moqué des faux dieux du paganisme, et qui a répandu tous les agrémens imaginables sur la description qu'il a faite des folies et des impostures de la religion des Grecs, ne laisse pas d'être digne de détestation, puis- qu'au lieu de faire cela par un bon motif, il n'a cherché qu'à contenter son humeur moqueuse, et qu'à ou- vrir la carrière à son style satirique, et qu'il n'a point témoigné moins d'indifférence, ou moins d'aversion, pour la vérité que pour le menson- ge. Voilà deux modèles, celui des pères de l'église, et celui de Lucien, qui peuvent servir à faire juger rai- sonnablement de plusieurs satires qui ont été faites dans ces derniers siècles contre les abus de religion.

(7) Mersennus, *in Genesim*, *pag.* 669, *apud* Voëtium, Disput. Theologic., *tom. I*, *pag.* 199.

(8) Voëtius, *ubi suprà*.

Rabelais doit être considéré comme un copiste de Lucien, et je pense qu'il faut dire la même chose de Bonaventure des Périers ; car je trouve que les protestans (9) ne sont pas moins en colère contre le *Cymbalum mundi*, que les catholiques. Il faut seulement prendre garde qu'il s'est glissé dans le christianisme une infinité d'abus qui sont si semblables aux désordres du paganisme, que l'on ne saurait écrire contre les païens sans fournir un grand prétexte à plusieurs dévots de dire que la religion chrétienne a été percée par les flancs de la religion païenne. C'est à ceux qui donnent lieu à ces reproches à examiner en leur conscience quelle a été leur intention, et s'ils ont eu effectivement pour but que l'on trouvât dans leurs descriptions des anciens désordres le portrait des abus modernes. On accuse quelques protestans anglais non-conformistes de n'avoir décrit fort vivement la corruption de l'ancien clergé romain, qu'afin de faire des peintures qui rendissent odieux l'état présent des épiscopaux. On nous apprend dans la vie de Milton (10), que son histoire d'Angleterre jusques à Guillaume le conquérant fut imprimée l'an 1670, mais non pas telle qu'il l'avait écrite ; car les censeurs en effacèrent plusieurs endroits où il décrivait la superstition, le faste et les ruses des ecclésiastiques qui avaient vécu sous les rois saxons. Les réviseurs du manuscrit s'imaginèrent que cela portait contre le clergé de Charles II. On ajoute (11) que Robert Howard ayant su qu'on l'accusait d'avoir fouetté dans un certain livre le clergé d'Angleterre sur le dos des prêtres païens, et sur celui des prêtres papistes, répondit malignement et subtilement : qu'avait-il à faire là, pourquoi se trouvait-il là (12)?

(C) *Divers auteurs parlent de ce désespoir.*] Rapportons seulement les paroles de Henri Étienne (13): « n'oublierai pas Bonaventure des » Périers, l'auteur du détestable li- » vre intitulé *Cymbalum mundi*, qui » nonobstant la peine qu'on prenait » à le garder (à cause qu'on le » voyait être désespéré, et en dé- » libération de se défaire), fut trouvé » s'étant tellement enferré de son » épée sur laquelle il s'était jeté, » l'ayant appuyée le pommeau con- » tre terre, que la pointe entrée par » l'estomac sortait par l'échine.» Voyez aussi Jean Chassanion au chapitre XXIV du I[er]. livre des Histoires mémorables des grands et merveilleux Jugemens et Punitions de Dieu (14).

(9) La Croix du Maine, *que j'ai cité ci-dessus*, et Henri Étienne, *dont on verra les paroles dans la remarque suivante.*

(10) Toland, Vie de Milton, *pag.* 138.

(11) *Là même.*

(12) *On se souviendra peut-être ici de la comédie du* Pédant joué, *où, quand on lui parle de la rançon de son fils, il demande si souvent :* Que diable allait-il faire dans cette galère?

(13) Henri Étienne, Apologie d'Hérodote, chap. *XVIII, sub fin., pag. m.* 231. *Voyez aussi* chap. *XXVI, pag.* 309.

* Leclerc dit que Henri Étienne est un homme sur le témoignage duquel on ne peut compter ; et que Chassanion, Goulart et autres, n'ont fait que copier Étienne. Joly observe que Dumoulin, intime ami de Bonaventure, ne dit rien de son suicide.

(14) *A la page* 170 *de l'édition de Genève.* 1586, in-8°.

PÉRIMÈDE, magicienne fameuse, que Théocrite fait aller de pair avec Médée et avec Circé (*a*), et qui, selon le scoliaste de ce poëte, ne différait point de l'Agamède dont il est parlé dans l'Iliade. Cette Agamède était l'aînée des filles d'Augéas, roi d'Élide (*b*) et femme de Mulius, brave homme, qui fut tué par Nestor (*c*). Celui-ci était encore bien jeune (*d*). Ce que je remarque afin d'indiquer le temps où Parimède vivait, si elle ne diffère point d'Agamède. On croit que Properce a parlé de Périmède (A).

(*a*) Theocr. idyll. II, *vs.* 16.

(*b*) Homer. Iliad., *lib. XI, vs.* 739.

(*c*) *Idem, ibid.*, 737 *et seq.*

(*d*) *Idem, ibid.*, *vs.* 683, 718.

(A) *On croit que Properce a parlé de Périmède.*] Les manuscrits varient beaucoup dans le passage qui

cela ; et c'est pourquoi
éditions le rapportent de
ière :

;rba valet, non hîc nocturna Citeis
· Medeæ gramina cocta manus (1).

yant considéré que *Citeis*
.édée, n'a point cru qu'on
le dans le vers suivant : il
it qu'il le faut lire de cette

;rimedeæ gramina cocta manu.

erve que Béroalde a trouvé
›n dans quelques vieux ma-
(2). M. Grævius l'a suivie
ι édition de Properce. M.
e l'a suivie aussi, et a loué
nement de Muret. Je dirai
int qu'au lieu de *cocta* il
mettre *lecta*, et qu'il con-
:s-doctement sa conjecture

rt., *lib. II, eleg. IV.*
:., Notis in Propertium, *eleg. IV,*

z *son excellente édition de* Properce.

ƆT (NICOLAS), en latin
s, natif de Sassoferrato
e, a été l'un des plus doc-
›onnages du XVe. siècle.
d'une famille qui avait
refois illustre en son pays
is elle était tombée dans un
iez obscur, comme on le
ɜcueillir du peu de bien
'ait, et de sa première pro-
, qui fut celle d'enseigner
ıe latine (*a*). Il s'en acquit-
'eusement, et il attira dans
ɔle un grand concours de
es. Il mit dans un meil-
·dre et dans une méthode
ɔurte les rudimens du la-
. les publia en cet état au
avantage de ses écoliers.
ensuite à Rome, et y étu-
dia la langue grecque avec une forte application. Il voulut faire savoir au public les progrès qu'il y avait faits, et il entreprit pour cela de mettre Polybe en latin. Cette traduction fut fort estimée (B). Il s'engagea à un autre ouvrage où il répandit toute la moisson de ses lectures. Ce fut un Commentaire sur Martial (C); mais comme il se trouva revêtu d'une charge relevée, et d'une dignité ecclésiastique fort éminente, il ne jugea point à propos de publier ce Commentaire. Cela lui parut au-dessous de lui, et peu convenable au *decorum* de sa dignité d'archevêque, à cause des impuretés qui sont dans Martial (*b*). On publia cet ouvrage après sa mort. L'auteur avait eu beaucoup de part aux bienfaits, et à l'estime du cardinal Bessarion ; mais on dit que par une très-grande imprudence il l'empêcha de parvenir au papat (D). L'empereur Fridéric III lui donna dans la ville de Boulogne la couronne poétique (*c*), et l'honora de la qualité de son conseiller. Cette dignité était beaucoup moins réelle que le gouvernement de Pérouse et de l'Umbrie, qui fut donné à Pérot (*d*), et que l'archevêché de Siponto (*e*) où il fut promu le 17 d'octobre 1458 (*f*). Il fit bâtir une maison de plaisance proche de Sassoferrato, et lui donna le nom de *Fugicura* (E), pour signifier

uic quùm deessent opes, corporis
nicipali frugalitate, atque duritiâ
æ, perpetuis lucubrationum vigiliis
defuerunt. Juvenis in ludo pueros
docuit, etc., Jovius, Elog., *cap.*
pag. m. 45.

(*b*) *Tiré de* Paul Jove, Elogior., *cap. XVIII, pag.* 45.

(*c*) Ughelli, Ital. Sacr., *tom. VII, pag.* 1168.

(*d*) Jovius, Elogior., *cap. XVIII, p.* 45.

(*e*) *Le nom moderne de cet archevêché est Manfrédénia ; mais en latin on dit toujours* Archiepiscopus Sipontinus.

(*f*) Jovius, Elogior., *cap. XVIII, p.* 45.

que c'était une retraite qui le délassait de la fatigue des affaires, et où il vivait sans souci. Il mourut en ce lieu-là (*g*), l'an 1480. Il avait été brouillé avec Domitius Calderinus (F). La nature lui avait donné une qualité fort propre à le mener loin, c'est qu'ayant ouï parler de quelque chose inconnue, il s'appliquait uniquement à rechercher ce que c'était (*h*) : il renonçait à toute autre affaire, et au dormir même, pour mieux courir après celle-là. TORQUATO PÉROT, qui était de la même famille, et qui fut camérier d'Urbain VIII et évêque d'Améria, lui fit ériger un monument dans la grande église de Sassoferrato, l'an 1624 (*i*), avec une belle inscription (*k*), qui témoigne entre autres choses que les papes Eugène IV, Nicolas V, Calixte III, et Pie II, l'aimèrent beaucoup, à cause principalement qu'il s'était très-bien employé à la réunion de l'église grecque pendant le concile de Ferrare. Le même Torquato avait dessein de procurer une nouvelle édition des OEuvres de notre Nicolas Pérot (*l*), qui consistent en traductions, en lettres, en harangues, en commentaires sur Stace, sur Martial, etc. Il devait aussi faire imprimer les éloges qu'il avait composés des hommes illustres de Sassoferrato *. Il est auteur de quelques vers italiens qui ont été imprimés avec ceux d'Antoine Brunus (*m*).

(*g*) Jovius, Elogior, *cap. XVIII*, *pag.* 45.

(*h*) Volaterr., *lib. XXI*, *pag. m.* 776.

(*i*) Jovius, *ibidem.*

(*k*) *Elle est toute entière*, *dans* Ughelli, Ital. Sacr., *tom. VII*, *p.* 1168.

(*l*) Allatius, *in* Apibus Urbanis.

* Dans sa note (44) de la remarque (O) de l'article CAYET, tom. IV, p. 298. Bayle parle d'un ouvrage de N. Pérot qui a échappé à Niceron. Leduchat croit que le livre est de Cayet; mais ce n'est pas l'opinion de Joly.

(*m*) *Idem*, *ibidem.*

(A) *Il était d'une famille qui avait été autrefois illustre en son pays.*] L'inscription d'un monument qui lui fut dressé l'an 1624 porte que la ville de Sassoferrato fut délivrée de la tyrannie par ses ancêtres, et qu'elle leur était redevable de sa liberté, et de son bonheur (1). Jacques Philippe Tomasini nous va expliquer ce fait. Il dit (2) que pendant qu'Innocent VI tenait son siége dans Avignon, les villes d'Italie, qui appartenaient au patrimoine de saint Pierre, étaient exposées à mille malheurs. Les séditions y étaient fréquentes; chaque lieu avait son tyran. Innocent VI, pour remédier à ces désordres, donna le gouvernement de cette province au cardinal Gilles Albornoti, homme qui entendait bien l'art militaire, et qui par bien d'autres qualités était fort propre à s'acquiter dignement de cette charge. Il fit la guerre à tous ces petits tyrans qui opprimaient le pays, et fut très-bien servi en cela par ANDRÉ PÉROT, * et nommément dans la construction des forteresses que l'on voit à Sassoferrato, qui assurèrent tellement le repos de ce lieu-là, que ceux qui l'avaient tyrannisé un fort long-temps ne purent plus espérer de s'y rétablir. Ce Pérot fut père de JUSTINE PÉROT, fille illustre par son esprit, et par son attachement aux lettres. Pétrarque eut pour elle beaucoup d'estime, et répondit à un sonnet qu'elle lui avait adressé, et que l'on trouve dans le *Petrarcha redivivus* de Tomasini (3). Voyez aussi les *Mescolanze* de M. Ménage (4). Notez que le Tomasini nomme cette demoiselle JUSTINA DE LEVIS PEROTTA, et

(1) *Voyez* Ughelli, Ital. Sacr., *tom. VII*, *p.* 1169.

(2) Jac. Phil. Tomasinus, *in* Petrarchâ redivivo, *pag.* 111.

* La noblesse de Pérot, fondée sur ce qu'on rapporte d'André, est très-incertaine, dit Leclerc, à moins qu'on ne prouve que ce qu'on dit d'André est tiré d'une bonne source, et que Nicolas fut de la même famille qu'André.

(3) *A la page* 111, 112.

(4) *A la page* 279 *et suivantes de l'édition de Rotterdam*, 1692.

qu'il dit, (5) qu'André de Lévis Pérot son père était de la maison de Lévis, l'une des plus nobles et des plus illustres qui soient en France ; et que cette extraction se justifie, non-seulement par de vieux titres, mais aussi par des lettres que les seigneurs de cette maison avaient écrites de France à Rome, à Torquato Pérot, Camérier du pape Urbain VIII. Ils reconnaissaient dans ces lettres qu'il était issu de la même souche qu'eux, *quibus* (litteris) *illum unius secum ejusdemque radicis et familiæ ingenuè agnoscunt* (6). Si cela est vrai, il faut convenir que notre archevêque de Siponto était de bonne maison ; car celle de Lévi est les plus nobles qui soient en France. J'ai lu dans un livre (7) qui fut imprimé à Paris, l'an 1657, qu'elle *tire son origine de Lévi,* l'une *des douze lignées d'Israël, de laquelle est issue la Vierge Marie, que messieurs de Vantadour* (8) *nomment leur cousine.* *

(B) *Sa traduction* de Polybe *fut fort estimée.*] Il la fit par ordre du pape Nicolas V. On trouva qu'elle surpassait les traductions de Thucydide, de Diodore de Sicile, de Plutarque et d'Appien, et il y eut des personnes envieuses qui s'imaginèrent qu'elle venait d'un ancien auteur, et que Pérot l'avait volée. *Non defuêre tamen ex æmulis, qui ejus auctoris traductionem antiquissimam fuisse, furtoque surreptam existimârint, quòd Thucydidem, Diodorum, Plutarchum, et Appianum, clarissima ingeniorum certamine conversos, unus Polybius egregiâ fide latinus, æquabili, et prædulci romani sermonis puritate prorsùs antecedat* (9). Il peut être vrai que notre Pérot surpassa les traducteurs qui avaient paru quelque temps auparavant, et que pour un homme qui vivait lorsque les études de l'érudition ne commençaient qu'à renaître, il fit un chef-d'œuvre ; mais absolument parlant, et même en comparaison des traducteurs du XVIe siècle, son ouvrage ne peut pas monter jusqu'à la médiocrité, et ainsi M. Varillas ne pouvait mieux faire connaître son ignorance par rapport aux belles-lettres, qu'en paraphrasant, comme il a fait, ce que Paul Jove vient de nous dire. « Son coup » d'essai fut la traduction de Polybe, » où il réussit si admirablement, » que l'on a douté si c'était lui qui » l'avait faite, et s'il n'avait point » trouvé quelque ancienne traduc- » tion du même Polybe, qu'il eût fait » imprimer sous son nom (10)..... » Celui qui fit son épitaphe eut rai- » son de n'y mettre que ces paroles : » Ci-gît le traducteur de Polybe ; car » si l'ouvrage est de Pérotti, per- » sonne de tous ceux qui ont fait » parler les Grecs en latin, non-seu- » lement ne lui saurait être com- » paré, mais n'a même rien qui en » approche (11). » Quelle honte n'eût-on pas pu faire à cet écrivain, en lui montrant ce que Casaubon a dit de cet ouvrage de Pérot ? Il n'a point nié que ce traducteur de Polybe ne fût docte, et en latin et en grec, selon la portée de ce temps-là (12), et qu'on ne le pût considérer comme un borgne qui régnait dans le pays des aveugles ; mais il l'accuse de s'être fort mal acquitté de la commission de Nicolas V. *Jam ille eruditus Italus, quod ipse* (Nicolaüs Quintus) *usus est interprete, partim sæculi vitio, partim propriâ culpâ, provinciam sibi demandatam, ita gessit malè, facilè ut appareat, non ob singularem aliquam eruditionem, in græcis præsertim litteris, Polybium interpretari fuisse jussum ; sed quia nemo erat qui ampliùs sciret, velut coclitem inter cæcos captum, qui in vacuam stationem pro tempore substitueretur* (13). On serait absurde de soupçonner que Casaubon parlait de la sorte par quelque motif d'envie ; car de quoi lui pouvait servir la diminution de la gloire d'un personnage qui était mort depuis plus d'un siècle ? et nous

(5) Tomasinus, *in* Petrarchâ redivivo, *p.* 110.

(6) *Idem, ibidem.*

(7) *Intitulé :* L'État présent de la France. *Voyez-y là page* 439.

(8) *C'est une branche de la maison de Lévi.*

* On raconte qu'un membre de cette famille se fit représenter rendant, le chapeau à la main, visite à la Sainte-Vierge, qui lui dit : *mon cousin, couvrez-vous.*

(9) Jovius, Elog., *cap. XVIII, pag. m.* 45, 46.

(10) Varillas, Anecdotes de Florence, *p.* 170.

(11) *Là même, pag.* 71.

(12) *Partem illius* (Polybii) *librorum aliquam nactus* (Nicolaüs Quintus) *ejus in latinum sermonem transferendæ, viro græcæ et romanæ linguæ ut erat captus ejus ætatis non ignaro, munus delegavit.* Casaub., *ep. dedicat.* Polybii.

(13) Casaubon., *ibidem.*

voyons qu'il avoue que les endroits de Polybe que Pérot avait entendus, étaient traduits avec tant d'adresse qu'ils avaient tout l'air d'un original. *Nicolaüs Perottus*, dit-il (14), *litterarum latinarum, quas perdiù docuit, exquisitè, ut illa erant tempora, fuit peritus, et cumprimis curiosus..... Erat prætereà in hoc viro non vulgaris industria in græcis ita vertendis* (*quæ quidem intelligeret*) *ut nullum persæpè* græci idiomatis *in* latinâ *ejus versione vestigium appareret: quam interdùm esse opus* αὐτοφυὲς *dicas, non alieni* interpretationem. *Quòd si par fides responderet, inter excellentissimos* interpretes *poterat sinè dubio* Perottus *recenseri. Nemo enim illis temporibus* Italorum *erat, qui ampliùs* græcè *sciret, quàm hic* interpres: *pauci qui tantùm, quantùm ille.* Il mérite donc d'être cru en ce qu'il censure dans l'ouvrage de ce traducteur. Il prétend que c'est une copie qui ressemble [illegible] peu à l'original, que Polybe y est tout défiguré. *Nos verò affirmamus*, Perottum *à fidelis* interpretis *laude tantùm abesse, quantùm qui longissimè. Nullo enim pacto ferendus aut excusandus est hic* interpres, *homo* bellicarum rerum *et* totius tacticæ *adeò rudis et imperitus, ut qui in cæteris partibus*, Historiæ Polybianæ *multa nesciret, in descriptionibus* præliorum *omnia ignoraret, omnia peccaret; atque eâdem operâ tanto* scriptori, *quod erat ferè præcipuum ejus decus adimeret. Omninò prælium nullum, facinus militare nullum, à* Polybio *fuerat paulò diligentiùs narratum, in quo gravissima et momenti maximi peccata ab hoc* interprete *non sint admissa* (15). Il le blâme ailleurs d'avoir inséré dans sa traduction plusieurs paroles de Tite Live à la place des pensées de Polybe, et de n'avoir presque point traduit de période sans y commettre des fautes (16). *Non nescimus fuisse olim, et nunc quoque esse quibus Perotti versio, propter aliquam latinitatis speciem, mirè arrideat. Sed quò ista latinitas si deest fides, abest veritas? Nihil dicam de locis infinitis quos propterea aut transiit, aut* [illegible] *interpretatus est Perottus, quia* [illegible] *codices erant corrupti, vel occurr*[illegible] *dictio aut phrasis aliqua minùs vulgaris: cujusmodi multas sanè habet Polybius. Verùm ubi nihil erat hujusmodi, quis ferat longè adeò ab auctoris sui verbis discedentem? aut quis neget flagitium esse insigne, tot locis verba, periodos, atque adeò pericopas integras è Livio desumpsisse, et lectoribus græcæ linguæ imperitis obtrusisse pro Polybianis? ubi fides? ubi pudor? in tantâ igitur errorum omnis generis copiâ, singula velle persequi, quod petiverunt à nobis nonnulli, ejus sit hominis, qui vetus dictum velit tollere in lente unguentum* (17). Qu'aurait dit M. Varillas, si ses amis lui avaient montré combien ses sentences étaient contraires à celles d'un connaisseur aussi excellent, et d'un critique aussi éclairé que Casaubon? Si dès la première fois qu'il s'émancipa à faire des jugemens téméraires, on l'eût corrigé par un semblable moyen, on lui eût rendu un très-bon service. Notez que Pérot n'a point traduit tout ce qui nous reste de Polybe. On n'avait déterré encore que les cinq premiers livres de son Histoire. C'est à quoi le traducteur borna son travail. L'abrégé des XII livres suivans, et les *Excerpta Legationum*, ont été trouvés depuis. Outre cette traduction, Pérot a donné celle du Serment d'Hippocrate.

(C) *Un Commentaire sur Martial* (18).] Il l'intitula *Cornucopiæ*. J'ai déjà dit (19) pourquoi il ne le publia pas. Ce fut son neveu Pyrrhus Pérot qui le donna au public après la mort de l'auteur. Il fit savoir dans la préface qu'il n'y avait ajouté que fort peu de choses, si ce n'est qu'il avait donné plus d'étendue à l'explication de quelques endroits obscènes que son oncle n'avait touchés qu'en passant. *Nihil ferè de meo addidi, præterquàm quod loca quædam, quæ ille, quoniàm impuritate quâdam atque obscænitate verborum castis ac pudicis auribus execrabilia viderentur, cursim breviterque tetigerit, ipse latiùs ex-*

(14) Casaubon, *in præfat. ad lectorem.*

(15) *Idem, ibidem.*

(16) *Multa quidem in singulis ferè periodis Perottus perperàm interpretatur.* Idem, *in* Commentario in Polybium, *pag.* 112.

(17) *Idem, ibidem, pag.* 60.

(18) *Ce n'est que sur les spectacles et sur le Ier. livre des* Épigrammes de Martial.

(19) *Dans le corps de l'article.*

posui (20). On peut recueillir de là que M. du Cange s'est trompé lorsqu'il a dit que l'évêque de Siponte, Nicolas Pérot, publia en 1470 un gros volume de Commentaires de la langue latine, *cui Cornucopiæ nomen indidit cum duobus singularum dictionum indicibus, græco altero, altero latino, qui justi dictionarii vicem præstant* (21). Il faut se souvenir que notre Pérot vécut jusqu'en 1480. Gesner remarque que le *Cornucopiæ* a été imprimé à Venise par Aldus, et à Bâle par Curion et Valdérus plus d'une fois *in-folio*. Il oublie le principal, il ne marque point l'année de la première impression*. Je ne saurais suppléer cela, je puis dire seulement que l'édition de Strasbourg, 1506, surpassait la précédente, ou les précédentes, et que celle de Venise 1513 fut plus exacte que celle de Strasbourg (22). Gesner ajoute que cet ouvrage est fort docte : *Plena philologiæ et eruditionis variæ, ex optimis quibusque veterum densissima testimoniæ citans, multiplici cùm ad rerum, tùm ad vocabulorum cognitionem usu* (23). On accuse Pérot d'avoir copié ce que d'autres avaient dit, et de ne les avoir pas nommés. Martinus le lui reproche après l'avoir convaincu d'avoir dérobé un passage de Laurent Valla ; et voici ce qu'il observe dans sa préface : *Ambrosius Calepinus..... judicio usus barbara à latinis segregavit, et auctoritate veterum verba sua firmavit : rectiùs, quàm Perottus qui suum Copiæ Cornu diligenter quidem, at latenter, contexuit, ut eorum nomina à quibus sumpserat, ferè subticeret* (24). Bien des gens seront surpris de trouver dans ce passage la bonne foi de Calepin préférée à celle de Nicolas Pérot ; car il a couru de grosses plaintes contre Calepin, comme contre un impudent plagiaire de Pérot. « (25) Pour spécifier quelque chose de plus particulier sur la conduite de Calepin, il est bon de savoir que n'étant pas homme de lettres, il ne songeait à rien moins qu'à se faire auteur, jusqu'à ce qu'ayant vu la *Corne d'abondance* de Nicolas Pérot, et qu'ayant appris que cet homme semblait vouloir désavouer et abandonner ce fruit de ses études séculières et profanes, et renoncer à la qualité de père dans la pensée que celle d'archevêque en serait déshonorée, il crut pouvoir profiter de ce dégoût, et il voulut insérer cet ouvrage dans son dictionnaire, comme s'il en eût été l'auteur. Floridus Sabinus (*1) dit qu'il le fit d'une manière tout-à-fait pitoyable, parce qu'il fit fondre cette Corne d'Abondance parmi une infinité d'ordures qu'il avait ramassées des plus méchans auteurs des siècles barbares et ignorans. Il ajoute que cela contribua d'un côté à célébrer le mérite de Pérot et à faire rechercher son livre dans sa source, et d'un autre à faire connaître l'impertinence de Calepin et l'impureté de son dictionnaire. C'est aussi le jugement qu'en portent l'auteur anonyme de l'Apologie pour les poëtes latins (*2), l'auteur allemand de la Bibliographie curieuse (*3), et le sieur Léonard Nicodème dans ses Additions sur le Toppi. (*4) »

(D) *Par une très-grande imprudence il empêcha* le cardinal Bessarion *de parvenir au papat.*] Voici de quelle manière M. Varillas a raconté cette aventure. L'on sait, dit-il (26), que ce cardinal « aurait été pape après Paul II, sans l'imprudence de Nicolas Pérotti..... qui lui servait de conclaviste. Un soir, que Bessarion étudiait suivant la coutume, sans se mettre en peine des intrigues de ses collègues, trois cardinaux, chefs

(20) Pyrrhus Perottus, *in præfat.* Cornucopiæ, *apud* Gesner., Biblioth., *folio* 523.

(21) Du Cange, *præf.* Glossar. latin., *p.* 41.

* Le père Niceron, dans le tome IX de ses *Mémoires*, a détaillé les éditions de cet ouvrage. La première édition est de Venise, 1492 ; mais Joly observe que le père Niceron a omis une édition de Paris, Fr. Regnault, 1529, in-folio, contenant les observations de Corneille Vitellio.

(22) *Voyez* Borrichius, *in* Analectis ad Cogitata de Linguâ Latinâ, *in Appendice*, *pag.* 42.

(23) Gesner., Biblioth., *folio* 523.

(24) Matthias Martinius, *in* Lexico Philolog. *voce* Sarcina.

(25) Baillet, Jugemens des Savans, *num.* 630 des Gramm. latins. *Voyez aussi num.* 303, des Crit. Gramm. Borrichius, *ubi suprà*, *citat.* (22).

(*1) *Franc. Florid. Sab. Apolog.*, *l. I*, *p.* 111.

(*2) *Ap. Obert. Giffan.*, *pag.* 505, *item ap. G. M. Konig. Biblioth. V. et N.*, *pag.* 153.

(*3) *Bibliogr. cur. Philologic.*, *hist.*, *pag.* 28.

(*4) *In Additionibus ad Biblioth. neapolit. Nic. Topp.*, *pag.* 184.

(26) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 174, 175.

» d'autant de brigues dans le conclave, qui s'étaient enfin accordés pour son élection, allèrent à sa cellule, et demandèrent à lui parler. » Pérotti se figura qu'ils ne voulaient autre chose que briguer les suffrages de son patron ; et comme » il le connaissait assez pour être persuadé que les sollicitations de ces cardinaux seraient inutiles en ce point, il crût qu'il ne fallait point interrompre l'étude de Bessarion. Il refusa donc obstinément de les introduire, et d'avertir son patron qu'ils le demandaient. Et ce qu'il y eut de plus bizarre dans cette avanture, fut que plus Pérotti se vit prié, caressé, conjuré, menacé, plus il se raidit à tenir la porte fermée, parce qu'il se confirma d'autant plus dans sa présupposition chimérique, qu'ils ne faisaient instance pour entrer, qu'afin de mendier la seule voix qui leur manquait pour celui d'entr'eux dont ils étaient convenus. La contestation dura si long-temps, que la patience des trois cardinaux étant lassée, ils dirent entre eux qu'il n'y avait pas d'apparence d'élever au saint siége un homme qui non-seulement ne leur saurait point de gré de son élection, mais encore les ferait dépendre du caprice de ses domestiques, lorsqu'ils auraient à lui parler. Alors le dépit et l'indignation leur firent prendre d'autres mesures ; et comme le cardinal Riaire fut celui qui flatta le plus leur imagination dans cet instant, ils l'élurent pape, quoiqu'ils eussent concerté auparavant de ne donner leur voix à aucun religieux, et que Riaire eût été cordelier. Le plaisir qu'ils pensaient tirer du regret qu'aurait le cardinal Bessarion d'avoir perdu la papauté par la faute de son conclaviste, les porta à lui faire savoir comme la chose s'était passée. Mais Bessarion n'en changea ni de visage ni de façon d'agir avec eux, et se contenta de dire à Pérotti, qu'il l'avait empêché de le faire cardinal. » Il n'y a guère d'endroits qui soient plus propres que celui-ci à nous donner à connaître la licence que cet écrivain prenait de joindre ses fantaisies ou ses conjectures aux histoires qu'il tirait des autres auteurs. Tout cela narré qu'il nous donne est la paraphrase de ce latin de Paul Jove. *Paulò morte sublato, in comitiis fatalis casus tantæ spei fortunam avertit. Ferunt enim tres summæ auctoritatis cardinales, quùm eo decreto, ut pontificem salutarent, abditum in cellâ conclavis adissent, nec admitterentur à Nicolao Perotto janitore, quòd tùm vir ineptus lucubranti parcendum diceret, usquè adeò stomachatos, ut sese indignanter avertentes, responderent : Ergò nec prensanti, nec roganti quidem, summa dignitas erit inculcanda : ut quùm è cœlo suffragia expectet, superbis demùm ac stolidis janitoribus pareamus? statimque suffragia Xysto detulisse, quo repentè renunciato, adoratoque Bessarion dixisse fertur : Hæc tua, Nicolae, intempestiva sedulitas, et tiaram mihi, et tibi galerum eripuit* (27). J'ai rapporté cette narration latine, afin qu'en la comparant avec celle de l'auteur français, on puisse voir les circonstances qu'il a cousues au texte qui lui servait d'original. Il les a forgées lui-même tout comme bon lui a semblé, et cela n'est point supportable. Les historiens derniers venus ne doivent pas embellir un fait. Il faut qu'ils le donnent tout tel qu'ils le lisent dans les auteurs. Notez en passant que s'il était vrai que cet écrivain français eût lu tous les manuscrits qu'il cite, de quoi l'on doute beaucoup, on ne laisserait pas d'avoir lieu de croire qu'il débite mille choses de son invention ; car s'il a osé broder Paul Jove qui est un auteur imprimé, combien plus se serait-il cru permis de romaniser des relations manuscrites qu'il n'a indiquées que d'une façon très-vague. Le Gyraldi attribue à une autre cause le malheur qui en voulut à Bessarion (28) ; mais il fait mention aussi de ce qu'on raconte du conclaviste Pérot, et il est beaucoup plus court que Paul Jove sur cet incident. M. Ménage suppose que Pérot fit cette faute dans le conclave où Paul II fut élu (29). Je crois qu'il est moins croyable sur cette circonstance du temps que les deux

(27) Jovius, *in* Elog., *cap.* XXIV, *p.* 57, 58.

(28) Gyraldus, de Poët. suor. tempor., *dial.* I, *pag. m.* 551.

(29) Menag., Mescolanze, *pag.* 280.

teurs italiens que j'ai allégués (30) *.

(E) *Il fit bâtir une maison de plaisance..... et lui donna le nom de Fugicura.*] M. Moréri n'a rien compris à tout ceci, et l'a tellement falsifié qu'on n'y trouve ni rime ni raison. Il n'y a pourtant rien de plus clair que ces paroles de Paul Jove : *Decessit è vitâ senex apud Sentinum villâ viridariis et fontibus peramœnâ, quam à pingui otio Fugicuram appellavit* (31). M. Moréri met *Figucica* au lieu de *Fugicura* dans les vers mêmes de Myrtéus, qu'il rapporte, et qui roulent sur l'allusion à la fuite du souci.

(F) *Il fut brouillé avec Domitius Caldérinus.*] Le passage que je vais citer d'Alexander ab Alexandro, nous apprendra une chose que Paul Jove n'a point marquée, et qu'il aurait dû marquer ; c'est que Nicolas Pérot a fait des leçons publiques à la jeunesse de Rome. Lui et Caldérinus expliquaient en même temps quelques endroits de Martial, et cherchaient plutôt à se contredire, qu'à bien expliquer ce poëte : de là naissaient des torrens d'injures et de verbiage, et après tout on entendait moins le sens de Martial que s'ils se fussent tenus dans le silence. *Nicolaüs Perottus Sipontinus præsul, homo fuit accurato ingenio, et lectione multâ exercitus : eum Domitius Calderinus, vir, ut in eâ tempestate, doctus, et æmulatione doctrinæ, et morum dissimilitudine osum habebat : jurgiisque et conviciis apud suos sectatores plerùmque incessebat, sæpiùsque apud studiosos in invidiam illum crimenque vocabat : et ut sunt ferè ingenia, in explicandis auctoribus si quid in controversiam veniret, uterque potiùs, quo pacto diversus ab altero dissentiret, quàm quid veræ lectionis esset, æstimabatur. Cùm autem in scholis Romæ eodem tempore Martialis apophoreta publicè lectitarent, cujus hoc distichon fuit :*

> In pretio scopas testatur palma fuisse,
> Otia sed scopis nunc analecta dabunt.

Ita istos versus uterque interpretatus est, (32) *ut post multa deblatterata verba, vix aliquem sensum illorum ex dictis elicere queas, cùm modò mendum in versu postremò fuisse alter asseveret, et pro otia, pretium poni oportere, modò asarota, non ab à privativâ, sed intentivâ dicta esse affirmet : alter ità pleraque nugalia jurgiis et maledictis plena effundat, ut equidem singula enarrare et referre pigeat* (33). Voici un autre passage qui nous fait savoir que Pérot examina et critiqua dans ses lettres, les notes de Caldérin sur les épigrammes de Martial, et qu'on accusa Caldérin d'avoir été plagiaire de Pérot. *Domitii Calderini in Martialem commentarios notans, quamvis suppresso nomine, et fùrta ex scriptis patrui sui, subdit ; recognosci autem furta facillimè poterunt ex errorum multitudine, cujus commentarii ejus undiquè scatent, quorum bonam partem patruus meus duob. Epistolarum, Romanarum scilicet ac Perusinarum, præclaris voluminibus ostendit* (34). Angélus Sabinus, ayant des querelles de plume avec Caldérin, fut assisté par Pérot. Celui-ci fut désigné sous le nom de Fidentinus dans les écrits de Caldérin, et l'autre sous le nom de Brothéus. Voyez le Gyraldi au premier dialogue *de Poëtis suorum temporum* (35).

(30) Paul Jove, *et* Lilius Gregorius Gyraldus.
* Leclerc et Joly regardent le fait comme dénué de preuves, et observent que Paul Jove n'en parle que comme d'un ouï-dire.

(31) Jovius, Elog., *cap. XVIII, pag.* 46.

(32) Tiraqueau *fait là-dessus cette note :* Perottus in Cornucopiâ secùs interpretatur, quàm hìc accusatur.

(33) Alexander ab Alexandro, Genialium Dier., *lib. IV, cap. XXI, pag.* 1157, *edit. Lugd. Batav.*, 1673.

(34) Gesner., Biblioth., *folio* 523.

(35) *Pag.* 532 Operum Gyraldi, *edit. Lugd. Bat.*, 1696.

PERROT (FRANÇOIS), auteur d'un livre italien que Bellarmin réfuta. Voyez la remarque (A) de l'article suivant, vers la fin.

PERROT (NICOLAS), sieur d'Ablancourt, l'un des bons et des beaux esprits de son siècle, naquit à Châlons-sur-Marne (*a*), le 5 d'avril 1606 (*b*). Il était d'une

(*a*) *Et non pas à* Vitry-le-Français, *comme on l'assure dans le* Ménagiana, *pag.* 324 *de la* 1re. *édition de Hollande.*

(*b*) Vie de M. d'Ablancourt, *au IIe. tome des* OEuvres de M. Patru, *p.* 334, *édition de Hollande*, 1692.

famille fort distinguée dans la robe (A), et il fut élevé avec un soin tout particulier. On l'*envoya étudier au collége de Sedan* (*c*), et il répondit de telle sorte aux instructions de ses maîtres, qu'*à treize ans* il *avait fait heureusement toutes ses humanités* (B). *Alors son père le rappela auprès de lui, et lui donna un habile homme, non-seulement pour repasser toutes ses études, mais aussi pour lui donner quelque teinture de philosophie. Au bout de trois ans ou environ, que durèrent ces exercices, on l'amena à Paris, où pendant cinq ou six mois il étudia en droit. A dix-huit ans il fut reçu avocat au parlement, et fréquenta le barreau* (*d*). Il s'en dégoûta bientôt, et fit clairement connaître sa répugnance pour la robe. Cela déplut à son oncle Cyprien Perrot, *conseiller de la grand'chambre* (*e*), mais il l'en consola fort avantageusement par l'abandon de la religion protestante dans laquelle il était né. Il l'abjura à vingt ans, et ne voulut pas néanmoins suivre les intentions de cet oncle qui étaient *de le jeter dans l'église, sur l'espérance d'en faire un jour un très-grand prédicateur* (*f*). *Il passa cinq ou six années dans les divertissemens des personnes de son âge* (*g*), sans négliger *tout-à-fait les lettres* (*h*). *Il fit alors la préface de l'Honnête Femme, en faveur de son ami*, le père du Bosc. Cette préface, *un des chefs-d'œuvre de notre langue*, eut à peine été publiée, *qu'à l'âge de vingt-cinq à vingt-six ans il lui prit envie de reprendre la religion qu'il avait quittée* (C), *et dont les impressions ne furent jamais bien effacées de son esprit* (*i*). « Pour ne rien faire qu'avec connaissance, il se mit à étudier » premièrement la philosophie, » et ensuite la théologie, et prit » pour maître M. Stuart, écossais et luthérien, mais du reste très-savant homme. Il travaillait avec tant d'empressement et d'ardeur, qu'il donnait douze et quinze heures » par jour à l'étude, sans rien » dire de son dessein à qui que » ce soit, et passa ainsi près de » trois ans..... Il partit....... de » Paris pour s'en aller en Champagne, où il fit sa seconde abjuration dans le temple du village d'Helme, auprès de Vitry ; et presque aussi-tôt il » s'en alla en Hollande, pour laisser passer les premiers bruits » de ce nouveau changement. » Il fut près d'un an à Leyde, » où il apprit la langue hébraïque, et fit amitié avec M. de » Saumaise. De Hollande il » passa en Angleterre (*k*). » Il revint à Paris, et après avoir demeuré cinq ou six semaines chez M. Patru, *il se logea près du Luxembourg*, et *fit venir auprès de lui deux de ses neveux* (*l*) (D). « Il menait une vie fort agréable, et quoiqu'il donnât la » plus grande partie de son loisir à ses livres, il ne laissait

(*c*) Vie de M. d'Ablancourt, *au IIe. tom. des* OEuvres de M. Patru, p. 336.

(*d*) *Là même*, *p.* 335.

(*e*) *Là même.*

(*f*) *Là même*, *p.* 336.

(*g*) *Là même.*

(*h*) *Là même*, *pag.* 337.

(*i*) *Là même.*

(*k*) *Là même*, *p.* 338.

(*l*) *Là même*, *p.* 339.

pas de voir les compagnies. Il voyait les dames, et tout ce qu'il y avait à Paris d'hommes illustres pour les lettres. Il ne se passait guère de journées qu'il n'allât chez MM. Dupuy, à ce célèbre réduit où tous les curieux et tous les savans abordaient (*m*)........ En l'année 1637, au mois de septembre, il fut reçu dans l'académie française avec un applaudissement général. Il entreprit presque aussitôt la traduction de Tacite..... Mais tandis qu'il travaillait à cette pénible traduction, il fut contraint de quitter Paris pour aller dans la province veiller sur son bien, » qui n'était pas grand, et que » la guerre diminuait tous les » jours. Il rompit donc son mé» nage, et se retira avec sa sœur » à sa terre d'Ablancourt, où » jusqu'à la mort il est toujours » demeuré. Dans les commen» cemens de sa retraite à la cam» pagne, il venait assez souvent » passer l'hiver à Paris..... Mais » enfin il abandonna Paris tout» à-fait, et n'y vint plus que » pour faire imprimer ses ou» vrages (*n*)..... Il avait toute sa » vie été travaillé de la gravelle. » Il fut même un temps qu'il ne » pouvait aller ni à cheval, ni » en carrosse, et que pour mar» cher il avait besoin d'un bâ» ton. Mais s'étant mis pour » faire exercice à labourer son » jardin, ce travail diminua de » beaucoup son mal, et lui ren» dit en quelque sorte ses for» ces : tellement qu'il souffrait » toute sorte de voitures, et » quitta même le bâton, que » pourtant il reprit bientôt » après..... En l'année 1664, » au commencement du mois » d'octobre, les douleurs de la » gravelle le prirent avec tant » de violence, qu'on croyait à » tous momens qu'elles allaient » l'emporter. Toutefois au bout » de trois ou quatre jours elles » lui donnèrent quelque relâ» che (*o*). » Mais elles le reprirent peu après, *et lui durèrent jusqu'à la mort..... Il supporta de si longues et de si vives douleurs avec beaucoup de constance* (E). *Il fut assisté pendant toute sa maladie du ministre de Vitry et de M. du Bosc, célèbre ministre de Caen, relégué alors à Châlons. Enfin il mourut entre les bras de sa sœur et de son neveu d'Ablancourt, le* 27 *de novembre, âgé de cinquante-huit ans, huit* (*p*) *mois et douze jours* (*q*). On peut voir dans le Moréri le catalogue de ses ouvrages, qui consistent presque tous en traductions. La raison pourquoi il aima mieux être traducteur qu'auteur, mérite bien d'être rapportée (F), comme aussi la raison pourquoi il croyait que les princes devaient savoir le latin (G). Il ne fut jamais marié : *il n'était pas de complexion fort amoureuse, et son humeur un peu brusque n'était pas bien propre à l'amour* (*r*). « Il dormait, il » mangeait, et travaillait indif» féremment à toutes les heu» res, soit du jour, soit de la » nuit. Mais lorsqu'il avait tra-

(*m*) *Là même.*
(*n*) *Là même*, *p.* 340.

(*o*) *Là même.*
(*p*) *Il fallait dire sept.*
(*q*) Vie de M. d'Ablancourt, *pag.* 342.
(*r*) *Là même*, *p.* 349.

» vaillé environ deux heures, il » se délassait, ou en se promenant, ou en faisant quelque » lecture agréable, et au bout » d'une demi-heure de relâche il retournait à son travail. » Son écriture était très-mauvaise, et jusque-là que, sur » le déclin de l'âge, bien souvent il ne pouvait lui-même » la lire. Il buvait peu de vin à » son ordinaire, mais il avait la » tête forte et le portait bien, » et ne s'en est jamais senti » (*s*)..... Il était fils d'un homme qui en sa vie avait fait cent » mille vers *, cependant il n'en » a jamais pu faire deux de suite (*t*). » Sa conversation était admirable (H). Il profita beaucoup des conseils de ses amis pour la correction de ses travaux, mais non pas tant qu'il aurait pu faire (I) s'il avait eu moins de hâte de s'en retourner chez lui quand il faisait imprimer. *Sa manière de traduire n'a pas plu à tout le monde, quoiqu'elle ait été admirée de tous les illustres de notre siècle. Il est vrai que quelquefois il prend quelque liberté* (*v*). Il en a fait l'apologie dans ses *préfaces*, et montré *qu'il s'est proposé la vraie idée d'un bon traducteur, qui doit rendre le sens de l'original, sans lui rien ôter, ni de sa force, ni de sa grâces. C'est ce..... qu'il a si heureusement pratiqué; et ses expressions vives et hardies sont si éloignées de toute servitude, qu'en lisant ses traductions, on pense lire des originaux, et non pas des traductions* (*x*). C'est ainsi que l'on en parle dans son éloge; mais tout le monde ne convient point qu'il n'ait pris que des libertés permises (*y*). Il avait une science fort étendue *, et il s'était attaché d'une façon très-particulière à l'étude de la Bible (K). Nous verrons quelles étaient ses pensées touchant l'immortalité de l'âme (L). Voyez son éloge composé par M. Patru. J'en ai tiré presque tout ce que je viens de dire; il en contient plusieurs autres qui ne seront pas désagréables à ceux qui veulent beaucoup de détail sur les personnalités des hommes illustres. Notez que M. Patru attribue à celui-ci les plus excellentes qualités morales que l'on puisse souhaiter.

(*s*) Vie de M. d'Ablancourt, *p.* 347.

* Leclerc trouve singulier que Bayle croie aux cent mille vers de Perrot père, après avoir chicané Duverdier sur les cinquante mille vers qu'il attribue à Daurat (V. tome V, pag. 425 la remarque (D) de l'article Daurat). Leclerc, au reste, cite comme étant de Nicolas Perrot six vers qui sont au bas de sa dédicace du 1er. volume de Tacite, au cardinal de Richelieu. Mais Joly observe que ces six vers sont tirés d'une *ode* de Chapelain.

(*t*) *Là même.*

(*v*) *Là même*, *p.* 345.

(*x*) *Là même.*

(*y*) *Voyez M.* Baillet, Jugem. des Savans, sur les traducteurs français, *num.* 950. *M. Ménage appelait la traduction de Tacite, de M. d'Ablancourt, la belle infidèle.* Ménagiana, *pag.* 324 *de la* 1re. *édition de Hollande.*

* Leclerc et Joly disent qu'il faut retrancher un peu de ces louanges, à l'égard de la traduction des *Sermons de Narni*, attribuée à Perrot d'Ablancourt. Voyez tome IV, page 1re., l'article Bosc.

(A) *Il était d'une famille fort distinguée dans la robe.*] Paul Perrot de la Salle son père, *fameux par ses ouvrages en vers et en prose*, et qui *avait part à la composition du Catholicon*, * était petit-fils d'Émille Per-

* Leclerc observe que ni MM. Dupuy, ni aucun de ceux qui ont fait des notes sur ce livre, n'ont avancé que P. Perrot ait eu la moindre part à la composition du Catholicon. Toutes les recherches de Leclerc n'ont pu lui procurer la con-

...t conseiller au parlement, et fils ... Nicolas Perrot conseiller de la ...and'chambre. *Il fit ses études à ...xford, où il embrassa la religion ...otestante, et repassant en France, ...se retira à Châlons, où était alors ...te partie du parlement de Paris, ...nt Cyprien* Perrot *son aîné était ...nseiller.* Il se maria à Châlons à ...te fille bien noble, Anne des For...s, dont il eut notre Nicolas Perrot, ...eur d'Ablancourt, et deux filles ...nt l'aînée fut mère de M. Frémont Ablancourt (1) dont je parlerai ci...essous (2). Cyprien Perrot, oncle ...e celui qui fait le sujet de cet arti...e, fut père de Jean Perrot prési...ent des enquêtes, qui laissa un fils ...yprien Perrot, qui a été maître ...es requêtes. Les Perrots de Genève, ... bon Perrotto de Fra Paolo, my...rd Perrot, qui fut en faveur pen...ant quelque temps auprès de la rei...e Élizabeth, *les Perrots de la Mal...aison dont il y a eu un prevôt des ...marchands, le beau Perrot de la ...rincesse de Conti, sont tous sortis d'une même souche.* * Christophe de Thou, premier président au parlement de Paris, avait épousé une Perrot. M. le chancelier Boucherat était petit-fils d'une autre Perrot, *sans parler de beaucoup d'autres alliances dans la robe* (3). Voilà ce que j'ai tiré d'une lettre manuscrite. La vie de M. d'Ablancourt, composée par M. Patru, peut servir de preuve imprimée. Elle commence par ces paroles : « La fa» mille des Perrots est ancienne dans » le parlement, et alliée de tout ce » qu'il y a de plus illustre dans la » robe (4). »

M. de Thou (5) compte entre ceux qui furent tués au massacre de la St. Barthélemi Denis perrot (*) très-digne fils d'Émile Perrot, conseiller au parlement de Paris, et autant illustre par sa probité, que par sa science. On a vu ailleurs (6) que je ne crois pas que cet Émile Perrot soit différent de celui qui fait une très-belle figure dans les Lettres de Bunel.

Le bon Perrotto de Fra Paolo, dont la lettre manuscrite fait mention, est sans doute le même françois Perrot, qui paraît dans le LXXXIIe. livre de l'histoire de M. de Thou (7), comme l'auteur d'un écrit où la bulle du pape Sixte contre le roi de Navarre, était réfutée. Cet écrit avait pour titre : *Aviso piacevole dato alla bella Italia* : « (8) Ce livre (qui a été re» futé par Bellarmin) est une censure » de la cour de Rome; mais dont le » style est si beau, que les Italiens » même l'ont admiré. L'auteur est » un Français nommé Perrot, qui, » au rapport de M. Thou dans son » Histoire, sur l'année 1585, accom» pagna en sa jeunesse Gabriel Ara» mont, ambassadeur de sa majesté » vers Soliman. Depuis, étant venu » en Italie, il y fit des habitudes » considérables. Il y connut, entre au» tres grands hommes, le père Paul, » théologien de la république de Ve» nise, à qui il voua une si grande » affection, qu'il la lui continua jus» qu'à la mort. Les Italiens de leur » côté en faisaient une estime parti» culière, le traitant ordinairement » de vrai Israélite, à cause de sa can» deur et de sa débonnaireté. Nous » avons aussi de ce M. Perrot une » traduction italienne de la Vérité de » la Religion chrét. de M. Duplessis» Mornay, imprimée à Saumur l'an » 1612. Parmi nos Français, Louis » des Masures dans ses Poëmes latins, » Hubert Languet dans ses Lettres à

...naissance d'un seul ouvrage de P. Perrot qui ait été imprimé. Leclerc indique les opuscules de plusieurs personnes du nom de Perrot, mais dont aucune ne s'appelait Paul.

(1) *Tiré d'une* lettre *que M.* Frémont d'Ablancourt *m'écrivit le 14 d'avril* 1693.

(2) *Dans la remarque* (D).

* Leclerc pense que ce n'est point impossible; mais il dit aussi que cela n'est pas prouvé. Il observe que le nom de *Perrot* vient de Pierre, et n'en est comme Pierrot qu'un diminutif. Voilà pourquoi, dit-il, le nom de Perrot est assez commun.

(3) *Tiré de la même* lettre.

(4) Œuvres de Patru, *tom. II. pag.* 334, *édition de Hollande*, 1692.

(5) Thuan., *lib. LII, pag. m.* 1077.

(*) A mon exemplaire des *Mémoires de l'État de France sous le roi Charles IX*, se trouve écrit : *Ex libris Dionysii Perroti.* MDLXXXIV. Rem. crit. [La mort de Denis Perrot, fils d'Émile, est, dit Leclerc, écrite fort au long dans le *Martyrologe des Protestans.* Il est certain qu'il fut tué à la Saint-Barthélemi, en 1572. Le personnage à qui, en 1584, appartenait l'exemplaire des *Mémoires de l'État de France*, n'est donc pas le fils d'Émile.]

(6) *Tom. VI, pag.* 444, *remarque* (A) *de l'article* Ferret.

(7) *Pag. m.* 33, *ad ann.* 1585.

(8) Colomiés, Biblioth. choisie, *pag.* 20 *et* 21.

philosophie aux humanités. Nous pouvons rectifier sa faute, puisque nous avons la Vie de cet illustre, composée par M. Patru; mais si nous n'avions que Richelet, nous croirions fort bonnement tout ce qu'il avance, et nous réciterions cela comme une espèce de prodige; car il y avait six classes au collége de Sedan : on n'y faisait les promotions des écoliers qu'une fois l'année, et le cours de philosophie durait pour le moins deux ans.

(C) *A l'âge de vingt-cinq à vingt-six ans, il lui prit envie de reprendre la religion qu'il avait quittée.*] Le continuateur de Moréri, en tirant de M. Patru l'article de d'Ablancourt, a bronché en cet endroit. Il n'a pas pris garde que son original met trois années entre le commencement du dessein et l'exécution : il assure que notre Perrot quitta l'église catholique à l'âge de vingt-cinq ans, et s'en alla en Hollande, et fut près d'un an à Leyde, et fit amitié avec Saumaise. sa première faute l'a fait tomber dans une seconde; car il suppose que d'Ablancourt sortit de Leyde avant que d'avoir vingt-six ans accomplis, c'est-à-dire avant le cinquième d'avril 1632. Mais alors Saumaise n'était

(9) *A la page* 13. *Il s'est qualifié* seigneur de Mézières Parisien.

* La Monnoie prétend, disent Leclerc et Joly,

» qui a fait le Dialogue de
» l'Alphabet, et le Supp
» l'Histoire Véritable, qu
» à la fin du Lucien de so
» qui furent si bien reç
» blic. Un des grands
» l'Europe l'a recherché p
» le gouverneur de son
» importans emplois dor
» dignement acquitté, for
» naître sa suffisance et
» (12). » M. Patru pouva
cela l'estime qu'eut M.
pour M. Frémont d'Abl
fut M. de Turenne qui lu
qualité d'envoyé de Franc
Portugal l'an 1663 (13), e
sident de France à Stra
1675. Ce résident retourn
après la mort de son patro
tranquillement dans la
bons livres, et dans le co
gens d'esprit, jusques a
dernier coup des persécu
gea à chercher la libe
science dans les pays étran
rêta à Groningue penda
temps, après quoi il vin
la Haye, et y fut extrêm
sidéré de monsieur le p
madame la princesse d'O
même gratifié d'une pen
titre d'historiographe. Il
la Haye, il y a environ
ans (14). C'était un homm

qui ne dédaigna point de composer Catéchisme français. Il savait une nité de ces choses qui sont bons à débiter dans une conversation, il les débitait de fort bonne grâce. douceur qui paraissait dans ses nières fit qu'on ne lut pas sans nnement un petit livre qu'il pula contre M. Amelot de la Houssaye, n 1686 (15). Il se fâcha et s'emporbeaucoup plus qu'on n'eût pu l'atndre d'un homme de sa gravité et son âge, et qui avait quitté sa trie pour sa religion. Plusieurs ersonnes tâchèrent de l'excuser sur tendresse qu'il conservait pour son ner oncle M. d'Ablancourt; mais omme il ne s'agissait point de savoir cet oncle avait été honnête homme, qu'il ne s'agissait seulement que de voir si sa traduction de Tacite mérit d'être blâmée, au lieu de jouir de grande réputation où elle était, il e semble qu'on eût pu faire son pologie plus tranquillement. Il publia quelques dialogues, l'an 1684. On n parla dans les Nouvelles de la République des lettres (16). Il n'y a que peu de jours (17) que ses mémoires, contenant l'Histoire de Portugal depuis le traité des Pyrénées de 1659, jusqu'à 1668, sont en vente. Ils sont dignes d'être lus.

(E) *Il supporta de si longues.... douleurs avec beaucoup de constance.*] On ne trouve point dans le récit de M. Patru ce que je m'en vais citer du Ménagiana (18). « M. d'Ablancourt... étudiait l'hiver au-dessus » d'un four, chez un pâtissier (19). » Environ sa soixante et troisième » année (20), se sentant pressé de » la pierre, dont son père était » mort, il voulut venir à Paris dans » le dessein de se faire tailler : mais » considérant que n'étant que le mois » de novembre, il serait obligé d'at» tendre au printemps, et que la » dépense serait grande, il prit la » résolution de s'abstenir de manger, » pour voir finir plutôt ses maux, » et l'exécutait. Néanmoins, com» me on le pressait de manger, » il se laissa persuader : mais il était » trop tard, et il mourut. » Apparemment M. Patru aurait supprimé cette circonstance, quand même il aurait bien su qu'elle était certaine.

Il y a des choses dont on aime mieux étouffer entièrement le souvenir, que d'en faire voir la fausseté. Nous croyons assez souvent qu'il est plus avantageux à la mémoire de nos amis, qu'il n'y ait personne qui sache qu'on les a calomniés, que si nous faisions connaître la fausseté des médisances. Mais il y a des rencontres où l'on se croit obligé de faire savoir au public que l'innocence a été cruellement déchirée. C'est ainsi que M. le Gendre en a usé envers M. d'Ablancourt : « Dieu permit que M. » Dubosc assistât à sa fin, pour dé» sabuser le monde des faux bruits » que l'on répandit, et qui allèrent jus» ques aux oreilles du roi, comme » s'il fût mort désespéré. C'était une » horrible calomnie, que M. du Bosc » détruisit dans les lettres qu'il en » écrivit à M. Conrart, qui était d'au» tant plus affligé du tort que l'on » faisait à la mémoire de son ami, » qu'il intéressait tous les réformés : » car on avait ajouté, en faisant ce » faux rapport au roi, que c'était la » disposition où mouraient tous les » huguenots (21). »

(F) *La raison pourquoi il aima mieux être traducteur qu'auteur mérite d'être rapportée.*] « Son génie » approchait fort du génie de Mon» taigne ; et s'il eût voulu travailler » de lui-même, il ne lui manquait » rien de tout ce qu'il faut pour ce» la. Il avait l'imagination très-fé» conde, et l'esprit rempli de tou» tes les belles connaissances. Mais » quand on lui en a quelquefois par» lé, il disait qu'il n'était ni prédi» cateur ni avocat, pour faire ou des » plaidoyers ou des sermons ; que le » monde était plein de livres de poli» tique ; que tous les discours de mo» rale n'étaient que des redites de » Plutarque et de Sénèque ; et que, » pour servir sa patrie, il valait » mieux traduire de bons livres que » d'en faire de nouveaux, qui, le

(15) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de décembre* 1686, *p.* 1460 *et suiv.*

(16) *Mois de mars, au Catalogue des Livres nouveaux, num. IV, pag.* 90 *et suiv.*

(17) *On écrit ceci en janvier* 1701.

(18) Ménagiana, *pag.* 324, 325 *de la première édition de Hollande.*

(19) *Voyez le* Ménagiana, *pag.* 397.

(20) *Il y a ici de l'abus, car d'Ablancourt n'a pas vécu tout-à-fait cinquante neuf ans.*

(21) Le Gendre, Vie de M. du Bosc, *pag.* 37.

» plus souvent, ne disaient rien de » nouveau (22). »

(G) *Pourquoi il croyait que les princes devaient savoir le latin.*] Il disait qu'il était bon qu'ils apprissent cette langue, *parce que par-là ils apprenaient des anciens des choses qu'on ne pouvait leur dire; et qu'ils pouvaient voir les honnêtes gens de l'antiquité faire le procès aux princes qui ne font pas leur devoir* (23). Il y a du sel dans cette pensée, et je ne sais quoi de brillant qui peut éblouir et charmer ceux qui n'examinent pas le fond des choses. Un trait de censure bien marqué donne beaucoup d'agrémens à une peinture morale, et surtout lorsque les grandeurs humaines sont l'objet de cette censure. Nous voici dans le cas. La pensée de M. d'Ablancourt impose par cet endroit, elle en tire sa principale beauté; mais ce n'est qu'une beauté extérieure. Examinez bien ce qu'il dit, portez-y la sonde, vous trouverez que cela ressemble à du bois doré. Ce n'est qu'apparence, ce n'est qu'ornement superficiel. Il n'y a point de nation savante qui ne dise aux princes leurs vérités en leur langue maternelle, et qui ne les puisse instruire de leurs devoirs tout comme les livres latins. Comment est-ce, je vous prie, que les livres de l'ancienne Rome peuvent faire la leçon aux princes modernes? Ce n'est pas en leur disant, *vous avez fait en cela, et en cela une injustice et une très-grande faute.* Ce n'est que par la censure des injustices et des fautes qui se commettaient anciennement. Mais manque-t-on aujourd'hui de livres écrits en langue vulgaire qui représentent très-fortement les devoirs d'un prince, et qui déchirent la mémoire de ceux qui ont mal régné, ou depuis peu en d'autres pays, ou autrefois dans le pays même où ces livres se composent? Ne considérons point les sermons, ni les ouvrages de politique; arrêtons-nous aux historiens, à Mézerai, par exemple, qui vivait en même temps que d'Ablancourt. J'avoue qu'il n'a point donné l'histoire du temps où il a vécu, mais il s'en approche infiniment plus que Tite-Live, ni que Tacite, ni qu'aucun autre des anciens auteurs latins, et il censure avec beaucoup de liberté et de force la mauvaise administration des rois de France qui lui passent par les mains. Eux et leurs ministres sont fouettés dans son Histoire comme de petits écoliers, quand la vérité le demande. M. Varillas en use avec la même liberté, lui qui était si flatteur envers les contemporains; et ce sont pour l'ordinaire les plus grands flatteurs du temps présent qui censurent avec le plus de hauteur les fautes passées (24). Ainsi la raison pourquoi M. d'Ablancourt prétend que les princes doivent savoir le latin est fausse. Elle est d'autant plus mauvaise, qu'il ne pouvait pas ignorer que depuis plus de cent ans on n'avait cessé de traduire les écrits de l'ancienne Rome; et s'il jugeait si utile que les princes entendissent cette langue, pourquoi leur fournissait-il un si beau prétexte de ne la pas étudier? Ils n'avaient qu'à dire que ses traductions les en dispensaient. Il ruinait donc par sa conduite sa propre thèse.

(H) *Sa conversation était admirable.*] « (25) En sa jeunesse il était » autant enjoué qu'on le peut être. » Ce n'était que vivacité, ce n'était » qu'esprit; et tout cela avec ce certain tour qui ne se prend que dans » le beau monde..... sa gaieté lui dura jusques à la mort. Le faubourg » Saint-Germain lui avait donné la » connaissance de tous ces seigneurs » qui composaient la cour de M. le » Prince, et qu'on appelait, en ce » temps-là, les petits-maîtres (26). » Mais M. de Coligni et M. de la » Moussaye le chérissaient infiniment. Quand les uns ou les autres » passaient à Vitry ou à Châlons, ou » en quelque lieu qui ne fût pas bien » loin de lui, il fallait l'avoir, et » un repas n'eût pas été bon si

(22) Patru, Vie de d'Ablancourt, *p.* 245, 246.

(23) Ménagiana, *pag.* 389, 390.

(24) *Voyez, tom.* X, *pag.* 299, *la citat.* (17) *de l'article du maréchal de* Marillac.

(25) Patru, Vie de d'Ablancourt, *pag.* 349.

(26) Vigneul Marville *a donc raison quand il dit, dans ses* Mélanges, *pag.* 324 *du* Ier. *tome, que* M. le prince de Condé avait de ces petits-maîtres. *Ce qu'il dit sur l'origine et le caractère de ces gens-là est curieux. Joignez-y ce que le continuateur de la Bruyère, ou le* Théophraste moderne, *en dit, pag.* 322 *et suiv., de ses* Caractères sur les Mœurs, *édition de Hollande. Consultez aussi les* Diversités curieuses de M. Bordellon, *X*e. *part., pag.* 359, *édition de Hollande.*

\blancourt n'en eût été. A la , dans une conversation, on uvait le tarir. Il parlait beau-, mais il n'ennuyait jamais ·:nt toujours choses nouvelles, ırs choses agréables. Il sem-ʇu'il eût étudié tout ce qu'il , tant ses railleries étaient ; mais ses railleries réjouis- sans jamais fâcher person- Confirmons cela par un pas- ı Ménagiana. *M. d'Ablan-. disait de si bonnes choses et ıbles dans la conversation, Pélisson disait qu'il aurait ıhaiter qu'il eût toujours eu ier à ses côtés, pour écrire u'il disait* (27).

profita beaucoup des conseils mis ......, mais non pas tant ·ait pu faire.] Ce que je vais non-seulement une partie able du caractère et de l'his-s études de notre Perrot, si une instruction qui pour-· à d'autres auteurs, s'ils évi-[u'il y a de défectueux dans ple. *Dans les commencemens it point d'autre conseil que ·u ; mais depuis qu'il connut ·art et M. Chapelain, il pre-si leurs avis, mais surtout onrart avec lequel il revoyait ouvrages, et d'autant plus ·s, que ne sachant ni grec ni lui donnait moins de peine. ıqu'il venait à Paris pour ·rimer, il avait toujours hâte etourner ; et, par cette rai-ınd on lui faisait des diffi-:l s'en défendait avec beau-:haleur et comme en colère, e ces difficultés lui donnaient ler, et reculaient par consé-ı retour. Et cette humeur le fort, que, sur la fin de ses dans ses dernières traduc-ne consultait, ou du moins it plus personne. Ce n'était ı présomption ni vanité ; ce ıe promptitude, et une envie e de se décharger de son far-ır du reste, quand son livre ·rimé, il recevait librement avis qu'on lui donnait, et nême ses amis de lui en don-r s'en servir à la seconde édition. Et à ce propos il est bon de rapporter une particularité assez notable. Il avait jusques alors repassé ses ouvrages avec M. Patru ; mais depuis son Arrien, qu'ils examinèrent ensemble d'un bout à l'autre en huit ou dix après-dînées, il a fait toutes les premières impressions de ses livres sans lui en rien communiquer, parce qu'il le tourmentait trop. Il en usa ainsi pour son Lucien : mais lorsqu'il fut imprimé, et qu'on l'eut donné au public, il pria ce cher ami de le revoir. Ce cher ami le revit, et lui envoya ses remarques : il les passa presque toutes ; et pour celles dont il n'était pas d'accord, il s'en rapporta à M. Conrart, ou à M. Chapelain. M. Patru les prit tous deux, et tous ensemble ils réglèrent toutes les difficultés : tellement que la seconde édition qui s'est faite sur ces observations est beaucoup plus correcte que la première* (28).

(K) *Il avait une science fort étendue, et il s'était attaché..... à l'étude de la Bible.*] « Il avait l'esprit vif et » pénétrant. Quand il se mettait sur » quelque difficulté, il en voyait » aussitôt le fond. Il savait la philo- » sophie, la théologie, l'histoire, et » toutes les belles lettres. Il savait » l'hébreu, le grec, le latin, l'ita- » lien et l'espagnol. Il était fort bien » instruit de la religion, et plus in- » struit qu'il n'eût été à désirer pour » son salut. Mais tant de diverses » connaissances, cette doctrine si » profonde ne lui avait ni appesanti » l'esprit, ni troublé ou obscurci le » jugement. Il voyait clair en toutes » choses, et dans les auteurs anciens » aussi bien que dans les modernes. » Sur le déclin de ses jours il ne li- » sait presque plus que l'Écriture » Sainte, qu'on peut appeler ses plus » tendres et ses dernières amours. Il » en avait tous les bons commenta- » teurs, soit généraux, soit particu- » liers. Il n'y avait difficulté en toute » la Bible qu'il n'eût pénétrée, et dont » il ne sût le fort et le faible (29). »

(L) *Nous verrons quelles étaient ses pensées sur l'immortalité de l'âme.*] Ayant soutenu dans une conversation, *que c'était la religion, et non*

agiana, *pag.* 325 *de la première édi- llande.*

(28) Patru, Vie de d'Ablancourt, *p.* 346, 347.

(29) Patru, Vie de d'Ablancourt, *pag.* 348, 349.

pas la raison naturelle, qui nous apprenait l'immortalité de l'âme (30), il fit un discours qu'il envoya à M. Patru pour justifier son sentiment (31). Il assure dans ce discours, « que la » parfaite connaissance de nos âmes » est au-dessus de la force ordinaire » de nos esprits, et qu'il n'y a point » de raisons qui puissent prouver » qu'elles sont immortelles (32). » Il rapporte les principales de ces raisons, et il ajoute *qu'elles sont bonnes à la vérité pour confirmer en sa créance une âme qui est déjà éclairée de la grâce, mais qu'elles ne sont pas capables de vaincre un esprit qui n'a point d'autre lumière que celle de la nature*. Il parle (33) de l'aveuglement des philosophes *en cette matière*, et de la confusion de la doctrine d'Aristote dans ce point-là : et il prétend qu'il ne s'en faut pas étonner : *la lumière de l'Évangile n'avait pas encore éclairé le monde ; et cette vérité, étant comme elle est au-dessus de la raison des hommes, avait besoin d'une aide surnaturelle pour être connue* (34)..... *Il faut que tu demeures d'accord*, dit-il (35) à M. Patru, son ami, *que c'est la foi qui nous fait chrétiens, et non pas la raison naturelle ; et qu'il m'est permis de dire, parlant en physicien, que la résurrection ne se peut pas faire, pourvu que je croie que Dieu par sa puissance infinie peut faire des choses qui sont impossibles à la nature. Si bien que je n'ai point parlé d'autre sorte que je devais, quand j'ai dit que le discours humain ne me pouvait faire comprendre que nos âmes sont immortelles ; et que c'était l'Écriture Sainte et les révélations que Dieu a faites à son église, qui m'avaient appris cette vérité, qui est le fondement de toute notre religion.* Après cela, il soutient que son opinion est beaucoup meilleure qu'elle ne serait si elle était appuyée sur des preuves philosophiques. « (36) » Tu crois l'immortalité de l'âme, à » cause que ta raison te le fait voir
» ainsi ; et moi ; contre
» je crois que nos âmes sont
» telles, parce que notre
» me commande de le croire
» sorte. Considère ces deux
» mens, et tu avoueras sans d
» le mien est beaucoup meil
» tien n'est pas seulement cath
» (37) Comme..... il ne suffit p
» être vertueux de faire de
» actions, mais il faut enc
» nos intentions soient imo
« et que ce que nous faison
» d'un bon mouvement : au
» ce pas assez, pour être cat
» de ne rien révoquer en d
» tout ce que l'église veut q
» tenions pour certain ; il f
» cela que nous croyions e
» tiens, et que l'humilité se
» de notre foi, et non pa
» somption..... (38) Ce n'est p
» une parfaite confiance e
» que de nous reposer sur n
» son des choses qu'il veut q
» croyions. Encore si notr
» ne nous trompait jamais, e
» avions une parfaite conn
» des choses mêmes qui
» sous nos sens, peut-être q
» témérité serait supportab
» ne se faudrait point éton
» ne trouvant rien ici bas
» de nous arrêter, nous n
» tions à la recherche de c
» au-dessus de nous. Mais
» mieux que moi ce que c'e
» science des hommes, et
» encore tant de choses en l
» où la philosophie ne voit
» que nous avons bien
» nous défier de nos forc
» notre raison. Il n'apparti
» un philosophe de trois j
» faire toutes les question
» Ceux qui pénètrent pl
» dans la connaissance des c
» rencontrent bien plus de d
» souvent deux opinions c
» se trouvent également vra
» bles ; et s'ils en embrass
» qu'une, c'est plutôt par
» nation que par raison. I
» ne saurait juger assuré
» quoi que ce soit ; sa r
» trompe aussi bien que

(30) Œuvres de Patru, *dans la* Vie de d'Ablancourt, *pag.* 355.

(31) *On le trouve tout entier dans le IIe. tome des* Œuvres de M. Patru, *pag.* 354 *et suiv.*

(32) *Là même*, *pag.* 356.

(33) *Là même*, *pag.* 357.

(34) *Là même*, *pag.* 358.

(35) *Là même.*

(36) *Là même*, *pag.* 361.

(37) *Là même*, *pag.* 362.

(38) *Là même*, *pag.* 363.

Nous vivons parmi les erreurs et les doutes ; et nous n'avons point ici-bas de vérités bien certaines que celles que Dieu a révélées à son église. Promène-toi par toutes les écoles des philosophes, considère ce qu'on y fait, et ce qu'on y enseigne : ici tu trouveras de la présomption, là de l'opiniâtreté, mais partout de l'ignorance, de l'erreur, et de la faiblesse. Certes nous avons besoin de notre imbécillité pour demeurer en notre devoir..... (39) Si notre raison est tellement faible, que les moindres difficultés l'arrêtent, et qu'à tout propos elle se trompe et se méprend, gardons-nous bien de nous fier à la conduite de cette aveugle, et d'établir notre créance sur un si mauvais fondement. Ce n'est pas en nos argumens qu'il faut que nous nous assurions, mais en celui qui a fait le ciel et la terre..... (40) Souvenons-nous toujours que c'est en Dieu qu'il faut que nous croyions, et non pas en nous-mêmes ; et que de se servir de notre raison en ce qui regarde les choses divines, ce serait faire comme ce cynique, à qui ce n'était pas assez de la lumière du soleil, mais qui cherchait en plein midi un homme de bien avec de la chandelle. »

M. Descartes, et ses plus fidèles sectateurs, pourraient trouver à redire dans quelques-unes des pensées que je viens de rapporter ; mais ce serait qu'en agissant comme les philosophes ; car dès qu'ils se considéreraient comme chrétiens, ils approuveraient parfaitement les hypothèses de d'Ablancourt. Ils sont persuadés que leurs preuves de l'immortalité de l'âme sont démonstratives, ils trouveraient donc mauvais qu'il ait cru que les lumières naturelles ne fournissent point de bonnes preuves de cette immortalité ; mais tout cela n'irait qu'à le regarder comme hétérodoxe en philosophie : ils avoueraient d'ailleurs qu'en qualité de chrétien, il avait la plénitude de l'orthodoxie (41). La persuasion fondée sur les lumières de la nature doit être considérée dans un chrétien comme l'éloquence dans un philosophe, ou comme les agrémens dans une histoire, ou comme la beauté dans un athlète (42). Ce sont des choses dont la privation n'est pas un grand mal, quoiqu'il ne soit pas désavantageux de les posséder. *A philosopho si afferat eloquentiam, non asperner : si non habeat, non admodùm flagitem* (43). C'est un avantage que de pouvoir concilier les vérités de la religion chrétienne avec les principes des philosophes ; c'est un bien qu'on ne doit point négliger, et que l'on doit faire profiter autant que l'on peut ; mais il faut être toujours très-résigné à le perdre sans regret, lorsqu'on ne peut pas l'étendre jusqu'aux doctrines où il ne saurait atteindre, et qui par l'essence du mystère sont au-dessus de la portée de notre raison. Il faut être disposé à l'égard de ce bien-là comme les personnes sages sont disposées à l'égard de la fortune. Si elle fixe ses faveurs, on en est bien aise ; si elle s'enfuit, on s'en console. Je la loue, disait Horace, quand elle séjourne chez moi ; mais dès que je la vois prête à m'abandonner, je lui restitue ses présens, et je m'enveloppe de ma vertu (44). C'est ce que font les véritables chrétiens quand il s'agit des lumières philosophiques. Si après avoir prouvé quelque dogme de religion, elles le combattent, et vont rendre leurs services au dogme contraire, nous les laissons aller, disent-ils, et nous nous enveloppons de notre foi. C'est un voile épais et impénétrable à toutes les injures de l'air, c'est-à-dire à tous les assauts de la raison naturelle. M. d'Ablancourt en usait ainsi. On ne peut rien voir de plus sensé ni de plus solide que ses réflexions sur la nature de la foi, et sur le bon usage qu'il faut faire des incertitudes de la raison : la certi-

(39) OEuvres de M. Patru, *tom. II, pag.* 364.

(40) *Là même, pag.* 365.

(41) *Conférez ce que dessus, remarque* (M) *de l'article* Dicéarque, *tom. V, pag.* 515.

(42) *Lucianus in libello de hâc re, unum ait esse opus historiæ, unumque finem, utilitatem : jucundum verò si et ipsum sequatur, melius hoc esse : perindè atque in athletâ vires requiruntur, forma ac venustas laudantur.* Famian. Strada, prolus. II, *lib. II, pag. m.* 223.

(43) Cicero, de Finibus, *lib. I, cap. V.*

(44) *Laudo manentem : si celeres quatit*
Pennas, resigno quæ dedit, et meâ
Virtute me involvo. . . . .
Horat., od. XXIX, *lib. III.*

tude de la foi divine surpasse celle de la science. On serait donc très-injuste si l'on prétendait qu'un fidèle a besoin d'être assuré par des preuves philosophiques que son âme ne mourra pas. N'est-ce pas assez qu'il en soit certain par sa soumission à l'autorité de Dieu, et par la ferme persuasion où il est qu'il n'y a point de fondement aussi immuable et aussi inébranlable que la parole de Dieu? Et ne faut-il pas qu'un chrétien, s'il veut agir en chrétien, croie l'immortalité de l'âme à cause que Dieu nous promet la félicité éternelle? S'il croyait l'immortalité de l'âme à cause des raisons philosophiques, il ne ferait pas un acte de foi; et c'est pourtant ce qu'il doit faire, s'il veut remplir les devoirs de la religion, et être agréable à Dieu. Dans un acte de foi on n'a nul égard aux lumières de la nature, on les met à part, et l'on ne se fonde que sur la véracité de Dieu. Voyez ce que disent les scolastiques dans la dispute si l'opinion, la science et la foi peuvent être en même temps dans notre esprit par rapport au même objet.

J'ai ici une très-belle occasion de rapporter un passage que j'ai promis ci-dessus (45). M. Locke s'est vu à peu près dans les mêmes termes que notre M. d'Ablancourt; on l'a blâmé d'avoir dit que les lumières naturelles ne prouvaient point clairement l'immortalité de l'âme. Voyons sa réponse : « (46) L'accusation que vous » me faites de rendre moins croyable l'immortalité de l'âme et la » résurrection du corps est fondée » sur cette proposition, que l'immatérialité de l'âme ne peut pas être » démontrée par la raison. Ainsi le » fond de votre raisonnement revient à ceci : que la révélation divine devient moins croyable, dans » tous les articles qu'elle propose, à » proportion que la raison humaine » est moins en état de la soutenir. » Selon vous, Dieu promet-il quelque chose au genre humain qu'il » veut que l'on croie? Sa promesse » devient croyable si la raison peut » démontrer qu'elle est vraie, indépendamment de l'autorité de celui » qui la propose. Mais si la raison ne » le peut pas démontrer, cette promesse devient moins croyable. Cela veut dire que la fidélité de Dieu » n'est pas un fondement assez ferme » et assez sûr pour s'y reposer sans » le concours du témoignage de la » raison; et que Dieu n'est pas croyable sur sa parole (ce qui soit dit sans » blasphème), à moins que ce qu'il » révèle ne soit en soi-même si croyable, qu'on en puisse être persuadé » sans révélation. Je n'aurais pas cru » pouvoir trouver cela dans un livre fait pour défendre le mystère » de la Sainte Trinité. Vous dites que » vous ne doutez pas que Dieu ne » puisse donner l'immortalité à une » substance matérielle; mais vous » croyez que l'évidence de l'immortalité diminue beaucoup lorsqu'on la fait dépendre entièrement de la volonté de Dieu, qui » rend immortelle une substance qui » ne l'est pas d'elle-même. Je réponds à cela, qu'encore que l'on » ne puisse pas montrer que l'âme » est immatérielle, cela ne diminue » nullement l'évidence de son immortalité, si Dieu l'a révélée; » parce que la fidélité de Dieu est » une démonstration de la vérité » de tout ce qu'il révèle; et que » le manquement d'une autre démonstration ne rend pas douteuse une proposition démontrée. » Car où il y a une démonstration » similaire, il y a autant d'évidence » qu'une vérité, qui n'est pas évidente d'elle-même, en peut avoir... » (47). Ceux qui reçoivent la révélation divine peuvent-ils juger cette » proposition moins croyable : que les » corps des hommes vivront éternellement après la résurrection; que » la même proposition appliquée à » l'âme? Si cela est, il faudra consulter la raison pour savoir jusqu'où l'on en doit croire Dieu; et » son témoignage tirera toute sa force » de l'évidence de la raison; ce qui » est déclarer que la révélation n'est » point croyable dans les vérités surnaturelles, où l'évidence de la raison lui manque. »

(45) *Cit.* (63) *de l'art.* Dicéarque, *t. V*, *p.* 515.

(46) Locke, IIIe. réplique à M. Stilling-fleet, *pag.* 418, *cité dans le* Parrhasiana, *tom. I*, *pag.* 388. *Voyez aussi* Nouvelles de la République des Lettres, *novembre* 1699, *pag.* 510.

(47) Parrhasiana, *tom. I*, *pag.* 391.

On verra dans l'article de Pomponace, plusieurs choses qui concernent cette matière ; mais notez ici qu'il y a eu bien des scolastiques qui ont soutenu que les raisons naturelles de l'immortalité de l'âme ne sont pas convaincantes. *Naturæ rationes Henricus atque Scotus probabiliter suadere aiunt, non necessariò demonstrare* (48). Cajétan, qui avait rejeté cette pensée hautement et fièrement (49), l'adopta enfin ; je crois, dit-il, que notre âme est immortelle, mais je ne le sais pas : *se credere quidem animam rationalem incorruptibilem esse, at nescire tamen* (50). Lui et Scot, et Jandun, après avoir examiné toutes les preuves que Thomas d'Aquin avait alléguées, ont décidé qu'elles n'étaient pas démonstratives, *pronunciârunt tandem rem non esse demonstratam, sed creditam* (51). Scot a répondu à toutes ces preuves de Thomas d'Aquin. Celui-ci a proposé vingt-une raisons probables pour la mortalité de l'âme. Jandun en a ajouté plusieurs autres (52).

(48) Melch. Canus, Locor. commun., *lib. XII, cap. ult., pag. m.* 724.
(49) *Idem, ibidem.*
(50) *Idem, ibidem.*
(51) *Idem, ibidem, pag.* 725.
(52) *Idem, ibidem, pag.* 727.

PERSE (Caïus (*a*)), a été un des plus savans hommes de son temps (A). Il fut questeur l'an de Rome 608, et préteur deux ans après (*b*). Le poëte Lucilius le redoutait ; et il avoua de bonne foi qu'il n'écrivait pas pour de telles gens, et qu'il cherchait des lecteurs qui ne fussent pas aussi doctes que celui-là. Quelques-uns crurent que Perse fit la harangue qui fut prononcée par le consul Caïus Fannius, contre Caïus Gracchus (*c*), l'an 631 de Rome. La raison de ce sentiment fut que Fannius n'était qu'un médiocre orateur, et que sa harangue était si belle (*d*), que d'autres crurent que plusieurs grands personnages y avaient contribué chacun suivant sa portée. Dès lors ce n'était pas une chose sans exemple qu'un homme fît un discours, et qu'un autre le récitât. Néanmoins Cicéron réfute ceux qui ne donnaient point cette harangue à Fannius. Quelques-uns par une étrange erreur de chronologie ont confondu notre Perse avec le poëte dont je vais parler (B).

(*a*) Pline *le nomme* Manius, *dans l'édition du père* Hardouin. *Voyez la remarque* (A).
(*b*) *Selon* Vossius, de Poët. latin., *p.* 41.
(*c*) *Alii à C. Persio litterato homine scriptam esse aiebant, illo quem significat valdè doctum esse Lucilius ; alii multos nobiles quod quisque potuisset in illam orationem contulisse.* Cicero, *in* Bruto.

(*d*) *Eam suspicionem propter hanc causam credo fuisse, quòd Fannius in mediocribus oratoribus habitus esset, oratio autem vel optima esset illo quidem tempore orationum omnium.* Cicero, *in* Bruto.

(A) *Il a été un des plus savans hommes de son temps.*] Cicéron en parle deux ou trois fois. Il produit l'orateur Crassus, qui déclare, qu'à l'imitation du poëte Lucilius, il ne souhaite ni des juges tout-à-fait ignorans ni des juges très-savans, et à ce propos il nous dit que Perse, l'un de ceux que ce poëte ne voulait pas avoir pour lecteurs, était à peu près le plus savant personnage qu'on eût vu à Rome (1). *Nam ut Caius Lucilius homo doctus et perurbanus dicere solebat ea quæ scriberet neque ab indoctissimis neque ab doctissimis legi velle, quòd alteri nihil intelligerent, alteri plus fortassè quàm ipse de se ; quo etiam scripsit; Persium non curo legere, hic enim fuit, ut noramus, omnium ferè nostrorum hominum doctissimus; Lælium Decimum volo, quem cognovimus virum bonum et non illitteratum, sed nihil ad Persium; sic ego si jam mihi disputandum sit de his nostris studiis, nolim equidem apud rusticos, sed multò minùs apud vos, malo enim non intelligi orationem meam, quàm reprehendi.* Ailleurs (2) Cicéron déclare qu'il n'est point de l'humeur de Lucilius ; il voudrait

(1) Cicero, de Oratore, *lib. II.*
(2) De Finib., *lib. I, cap. III.*

que Perse fût en état de le lire. *Nec enim ut noster Lucilius recusabo quominùs omnes mea legant. Utinàm esset ille Persius ! Scipio verò et Rutilius multò etiam magis, quorum ille judicium reformidans Tarentinis ait se et Consentinis et Siculis scribere.* Pline, s'étant voulu servir de la pensée de Lucilius, a mieux aimé la prendre dans Cicéron que dans sa source ; et il paraît qu'il a eu égard à un passage de Cicéron, où la chose était rapportée avec des explications différentes de celles que l'on vient de voir. *Præterea*, c'est Pline qui parle (3), *est quædam publica etiam eruditorum rejectio. Utitur illâ et M. Tullius extrà omnem ingenii aleam positus, et (quod miremur) per advocatum defenditur.* Nec doctissimis : Manium Persium hæc legere nolo, Junium Congum volo (4). *Quòd si hoc Lucilius qui primus condidit styli nasum dicendum sibi putavit : si Cicero mutuandum, præsertim cùm de Republicâ scriberet, quantò nos causatiùs ab aliquo judice defendimus.* Ce passage de Cicéron était sans doute dans la préface de ses livres de la République : il pensait alors, non comme dans le Ier. livre *de Finibus*, mais comme dans le IIe. livre *de Oratore*. Ces variations ne doivent pas nous surprendre, car il y a matière et matière. Il est plus surprenant que toutes les fois qu'il a parlé de cette pensée de Lucilius, il ait amené divers personnages opposés à Perse : tantôt c'est *Lælius Decimus*, tantôt ce sont *les Siciliens et les Tarentins*, tantôt c'est *Junius Congus*. Cela peut venir, ou de ce que Lucilius avait entassé dans un même lieu plusieurs personnes, dont la pénétration ne lui était point redoutable, ou de ce qu'il employa la même pensée en divers endroits, tantôt contre celui-ci, tantôt contre celui-là ; car l'opposition à un homme dont on déclare qu'on craint la critique, à cause de sa grande érudition, peut fournir incessamment un trait satirique contre ceux qu'on souhaite de faire passer pour des ignorans ou pour des demi-savans. C'est à quoi Lucilius visait incomparablement davantage qu'à louer le savoir de Perse. Il a pu dans l'un et dans l'autre de ces deux cas donner lieu à Cicéron de diversifier les personnages opposés à Perse : ainsi le père Hardouin a fort bien fait de chasser du texte de Pline *Lælius Decimus*, pour y maintenir en vertu des meilleurs et des plus anciens manuscrits *Junius Congus*. Voyez la remarque (F) de l'article de Lucilius, tome IX.

(3) *In præf.*

(4) *C'est ainsi que le père* Hardouin *corrige. Les autres éditions portent :* Hæc doctissimum Persium legere nolo, Lælium Decimum volo.

(B) *Quelques-uns l'ont confondu avec le poëte dont je vais parler.*] Fungérus (5), prenant fort mal à propos pour une façon de parler proverbiale ces paroles de Cicéron, *nihil ad Persium*, s'est imaginé encore plus mal à propos qu'il s'agissait là de Perse, poëte satirique, né vers la fin de l'empire de Tibère. C'est Vossius qui a remarqué ces deux fautes. Il déplore le grand nombre de semblables bévues qu'il avait trouvées dans les anciens et dans les modernes. *Vellem*, dit-il (6), *ut juventus hinc videat quàm necessaria sit doctrina temporum, cujus neglectu spissè fœdèque peccatur à viris alioqui non ineruditis. Quamquàm nec tanti id foret, si unus ille* (Fungerus) *sic exorbitaret. Sexcenta id genus poteram ex aliis adferre, pluscula etiam ex veteribus ipsis.*

(5) *In* Novâ Proverbior. Farragine, *apud* Vossium, Instit. Orat., *lib. IV, cap. XI, et* de Poët. lat., *pag.* 41.

(6) De Poët. lat., *ibidem*.

PERSE (en latin Aulus Persius Flaccus (A)), poëte satirique sous l'empire de Néron, était natif de Volterre dans la Toscane (B); il était chevalier romain, parent et allié des personnes du premier rang. Il étudia jusqu'à l'âge de douze ans à Volterre, et puis il continua ses études à Rome sous le grammairien Palémon, sous le rhéteur Verginius, et sous un philosophe stoïcien, nommé Cornutus, qui conçut pour lui une amitié si particulière, qu'il y eut toujours entre eux une liaison très-intime. Perse a immortalisé dans ses ouvra-

ges cette liaison, et la reconnaissance qu'il avait pour les bons offices de cet ami (*a*). Il s'expliqua encore plus fortement sur ce sujet par un codicille, car il lui légua sa bibliothéque et beaucoup d'argent (*b*) : mais Cornutus ne se prévalut que des livres, et laissa l'argent aux héritiers (*c*). Il conseilla à la mère de son ami de supprimer quelques poésies que son fils avait composées au commencement de sa jeunesse. Il jugea sans doute qu'elles ne répondraient pas à la grande réputation de celles qui avaient paru, et qui avaient été reçues du public avec tant d'admiration, que les exemplaires en furent d'abord enlevés. Voilà un modèle à proposer à ceux qui publient tant de mauvais livres posthumes, sous l'espérance que la gloire du défunt leur servira de sauf-conduit. On supprima, entre autres ouvrages de Perse, les vers qu'il avait faits sur Arrie, cette illustre dame romaine, qui se tua pour donner exemple à son cher époux. M. Moréri s'est imaginé faussement que c'était une satire contre Arrie (C). C'était plutôt un éloge, et l'on n'en saurait raisonnablement douter, après l'amitié étroite de l'auteur pour Thraséa, gendre d'Arrie, sa parente (*d*). Il étudia avec Lucain sous Cornutus, et se fit tellement admirer par ce condisciple, que quand Perse récitait ses vers, Lucain avait de la peine à retenir ses acclamations. Exemple rare parmi des poëtes de même volée; trop commun quelquefois par artifice et par vanité (D). Perse ne connut Sénèque que fort tard, et ne put jamais goûter son esprit. Il fut bon ami, encore meilleur fils, meilleur frère, et meilleur parent (E). Il fut fort chaste, quoique beau garçon : il fut sobre, doux comme un agneau, et susceptible de honte tout comme une jeune fille; tant il est vrai qu'il ne faut pas juger des mœurs d'un homme par ses écrits; car les satires de Perse sont dévergondées, et toutes remplies d'aigreur et de fiel. On croit qu'il n'épargna pas même le cruel Néron, et qu'il l'avait désigné d'une manière si intelligible (F), que Cornutus jugea à propos d'y réformer quelques termes (*e*). Il mourut âgé de vingt-huit ans (G). Ses panégyristes auront beau faire et beau dire, il sera toujours vrai qu'il a écrit durement et obscurément (H). On pourrait presque le nommer le Lycophron des Latins (I). Scaliger le père, et plusieurs autres excellens critiques, disent beaucoup de mal de lui (*f*). Peut-être se jettent-ils dans une extrémité moins supportable, que ne le serait une grande estime

(*a*) Persius, satira V, *passim.*

(*b*) *Vingt-cinq mille écus, selon le calcul de quelques-uns. Voyez la préface de la traduction de* Perse *du jésuite* Tarteron.

(c) *C'est-à-dire aux sœurs de* Perse.

(*d*) *Ipse etiam decem ferè annis summè dilectus apud Thraseam est, ità ut peregrinaretur quoque cum eo aliquandò, cognatam ejus Arriam* (fille de celle qui se tua) *uxorem habente.* Suoton., *in* Vitâ Persii. Au lieu de *dilectus apud Thraseam*, Lipse, in Annal. Tacit., *lib. XVI*, corrige *dilectus à Pæto Thraseâ.*

(*e*) *Tiré de sa* Vie *composée par* Suétone, *à ce qu'on croit.* [Joly dit de consulter dans le tome X des *Amænitates litter.* de Schelhorn, page 1103 et suiv. L'*Exercitatio critica in vitam A. Persii*, par Bretinger, et aussi les *Remarques* du président Bouhier, imprimées à la suite de l'*Exercitatio.*]

(*f*) *Voyez les* Poëtes de M. Baillet, *num.* 1158.

pour ce poëte. Notez que la dureté du temps où il a vécu ne peut point servir d'excuse à l'obscurité de son style (K), comme quelques-uns le prétendent. Il y a des généalogistes italiens qui veulent que les Falconcini de Volterre descendent de son père (L).

(A) *Aulus Persius Flaccus.*] Ceux qui ont dit qu'on lui a donné le surnom de *Flaccus*, à cause qu'il a imité Horace, n'ont pas pris garde que son père portait le même surnom (1), et n'ont pas mieux rencontré que quand ils ont dit qu'il a été appellé Sévérus a cause qu'il faisait profession de la philosophie stoïque. C'est Casaubon (2), qui me fournit ces deux remarques. Il croit à l'égard de la seconde qu'une inscription trouvée à Volterre a donné lieu à l'erreur. Voici l'inscription : *A Persius A. F. Severus V. an.* VIII. M. III. D. XIX. Cela suppose que ceux que ce grand critique censure ont prétendu que le titre de *Sévérus* avait été donné à Perse à la manière d'un surnom de famille, et sur ce pied-là ils pourraient être censurés; mais s'ils n'avaient considéré ce titre que comme une épithète semblable à celle d'*ardens* que Juvenal a donnée à Lucilius (3), il n'y aurait point lieu, ce me semble, de trouver mauvais qu'ils eussent jeté les yeux sur l'attachement du poëte à la philosophie stoïque, ni de prétendre qu'ils eussent eu quelque égard à l'inscription de Volterre. Personne n'a été plus digne que ce poëte-ci de l'éloge de sévérité, vu le ton impérieux de ses invectives et de ses censures : c'est la raison que Barthius a donnée de cet éloge. On a eu donc grand tort de lui appliquer la rigoureuse réprimande de Casaubon. C'est à Magyrus (4) que j'en veux présentement ; car après avoir rapporté ces paroles de Barthius (5), *Severum veteres libri ab auctoritate castigandi et invectione in malos mores nominant*, il ajoute, *sed videtur huic vanissimo commento occasionem præbuisse inscriptio illa memoriâ avorum Volaterris inventa, ubi* Aul. Persii *cujusdam octennis pueri fit mentio, cui cognomen fuit Severo. Casaub.* not. ad Persii vitam. Cette application ne paraît point judicieuse.

(B) *Natif de Volterre dans la Toscane.*] C'est de quoi tous les auteurs ne demeurent point d'accord; l'Étrurie et la Ligurie sont en procès là-dessus. Perse se pourrait vanter d'avoir bonne part à la destinée d'Homère ; deux grandes provinces disputent à qui l'aura. L'Étrurie fonde son droit sur le témoignage de quelques anciens qui disent que Perse était de Volterre (6). La Ligurie fonde le sien sur ces paroles :

> .... *Mihi nunc Ligus ora*
> *Intepet, hibernatque meum mare, quà latus ingens*
> *Dant scopuli, et multâ littus se valle receptat*
> *Lunai portum est operæ cognoscere cives* (7).

Elle prétend que le poëte parle de sa patrie, et par conséquent qu'il était né dans le *Portus Lunæ*, qu'on nomme aujourdhui le golfe *della Spezie*. Don Gasparo Massa a traité doctement cette controverse, dans une dissertation imprimée à Gènes l'an 1667, *della vita, origine, e patria di Aulo Persio Flacco*. Comme il croit que la ville qu'on appellait *Luna* était située dans la Toscane (8), il n'a garde d'accorder que ç'ait été la patrie de notre poëte ; car peu lui importerait que Perse ne fût pas né à Volterre, si d'ailleurs il ne pouvait pas le ravir à la Toscane, pour le révendiquer à la Rivière de Gênes. Il le fait donc naître à Tigulia proche du *Portus Lunæ*, située dans la Ligurie à quatre-vingts stades de Luna (9). Remarquez bien qu'on distingue entre la ville de Luna et le port de Luna. Louis Aprosio est dans les mêmes sentimens que Gasparo Massa, comme sa Dissertation *della patria d'A. Persio*, imprimée à Gènes l'an 1664, le témoigne. Voyez le fond qu'on peut faire sur le sieur Moréri ; il prétend qu'Aprosio sou-

(1) Sueton., *in Vitâ Persii.*
(2) Notis in Vitam Persii.
(3) Sat. I. *C'est ainsi que* Perse *a donné celle de* vafer *à* Horace, et Ovide *celle de* doctus *à* Catulle, *etc.*
(4) Eponymolog. critic., *pag.* 648.
(5) VI Adversar. 1.
(6) *L'auteur de la* Vie de Perse ; Eusèbe, *in* Chron. ; Cassiodore, *in* Fast.
(7) Pers., sat. VI, *vs.* 6.
(8) *Pag.* 40.
(9) Aprosio, della Patria d'A. Persio, *pag.* 14.

tient que Perse était de Volterre, et que *Gaspar Massa dit qu'il était de Luna ou de la Spezzia.* Cela est très-faux par rapport à l'Aprosio, et très-peu exact par rapport au Massa. Au reste, quoique les raisons de ces deux messieurs ne soient pas de celles à quoi on ne réplique rien de bon, elles sont assez probables ; et, si j'avais à choisir, j'aimerais mieux me ranger à leur sentiment (10) qu'à celui d'Eusèbe. J'avertirai mon lecteur que le Soprani, non content d'avoir mis Perse dans sa Liste des écrivains de la Ligurie (11), et d'en avoir donné quelques raisons, a fait imprimer à la fin de son ouvrage les deux discours que j'ai cités.

(C) *M. Moréri s'est faussement imaginé que c'était une satire contre Arrie.*] Je ne pense pas qu'il faille chercher ailleurs la cause de sa méprise que dans ces paroles : *Scripserat in pueritiâ Flaccus.... paucos in sororem Thraseæ et in Arriæ matrem versus quæ se antè virum occiderat* (12). Les critiques (13) ont ainsi corrigé cela, *in socrum Thraseæ Arriæ matrem*, ou *Arriam* (14) *matrem*. La préposition *in* est équivoque (15) ; elle se prend quelquefois pour *contre;* et quelquefois pour *sur*. Or, pour peu qu'on y prenne garde, on verra qu'elle doit être entendue ici de la seconde manière ; car quelle apparence que Perse ait écrit des vers contre une dame qui était de ses parentes, et mère de la femme du meilleur de ses amis, et fameuse pour être morte de la manière du monde la plus héroïque, selon les idées de la secte où notre poëte avait été élevé ? L'amitié de Perse et de Thraséa, gendre de cette dame, dura près de dix ans ; ce qui signifie, comme Casaubon le remarque, que Perse ne vécut qu'environ dix ans depuis l'étroite amitié qu'il contracta avec Thraséa. Or, comme il n'a vécu que vingt-huit ans, chacun voit que leur amitié commença pendant que Perse étudiait en philosophie sous Cornutus (16), et apparemment ce fut depuis l'acquisition d'un tel ami qu'il fit les vers en question. L'âge de dix-huit ans et même celui de vingt porte fort bien le nom de *pueritia* dans les auteurs de la meilleure latinité. Rangeons ici tout de suite les autres fautes de Moréri. Il dit que Perse *avait composé un livre contre Arria, que son maître Cornutius lui fit brûler*. En tout cas, ce ne serait point un livre, mais un petit nombre de vers, *paucos versus*. Son maître ne s'appelait point Cornutius ; et ce ne fut qu'après la mort de l'auteur qu'il conseilla à sa mère la suppression de ces vers, et celle de tous les autres que son fils avait composés dans sa jeunesse. *Omnia autem Cornutus auctor fuit* MATRI *ejus ut aboleret* (17). Par-là nous convaincons d'une faute l'auteur de l'épître qui sert de préface à la nouvelle version de Perse. Voici ce qu'il dit (18) : « Il » s'avisa de composer sur cela (19) » des vers qui n'étaient point du tout » à la louange d'une épouse si généreuse et si fidèle (20); mais il suivit » conseil, supprima les vers et fit » bien ». Moréri nomme Virginius Fulvius le rhétoricien sous lequel Perse étudia. Il devait l'appeler Verginius Flaccus. Il dit que ce prétendu *Virginius Fulvius, et Rhemnius Palémon, avaient eu soin de l'éducation de Lucain*. A quoi bon cette remarque, puisqu'on ne devait rien dire de l'amitié de Lucain pour Perse ? Mais outre cela aucun des auteurs qu'on cite ne parle de cette prétendue éducation. C'est à l'égard de Cornutus que l'auteur de la Vie de Perse remarque qu'il enseigna Lucain et Perse dans le même temps. Nous verrons ci-dessous (21) la faute chronologique de M. Moréri.

(10) *C'est celui de* Barthélemi Fontius, *dans son* Commentaire sur Perse, *imprimé à Venise en* 1491, *et d'*Hippolyte Landinelli, nell' Origine di Luni, cap. XI, *apud* Michaël. Justiniani, Scritt. Liguri, *pag.* 108.

(11) *Imprimée à Gènes*, *in*-4°., *l'an* 1667.

(12) Sueton., *in* Vitâ Persii.

(13) Casaubon., Not. in Vitam Persii.

(14) Gronovius, in eamdem Vitam, *in edit.* Sueton., *Græviand.*

(15) *Voyez* Casaubon, in Persii sat. I, *p.* 100.

(16) *Cùm primùm pavido custos mihi purpura cessit,*
Bullaque succinctis laribus donata pependit.
. . . .
Me tibi supposui. . . . .
Persius, *ad Cornutum*, sat. V.

(17) Suet., *in* Vitâ Persii.

(18) Épître *au-devant de la traduction de* Perse, *par le père* Tarteron.

(19) *C'est-à-dire sur l'action d'Arria.*

(20) *C'est une erreur que je réfute.*

(21) *Dans la remarque* (G).

M. Marais a eu la bonté de m'apprendre que M. Moréri pourrait bien avoir pris de M. Geffrier (22) ce qu'il a dit d'Arrie ; car la réputation de cette dame a été si chère à ce M. Geffrier, *que pour réparer le tort* qu'il prétend que Perse lui avait fait, il a fait imprimer à la tête de sa traduction un sonnet que le père le Moine a composé en l'honneur d'Arrie, et qui se trouve dans sa Galerie des Femmes fortes.

(D) *Exemple... trop commun quelquefois par artifice et par vanité.*] C'est ce qu'un auteur moderne a expliqué fort galamment, et sans prétendre que la conduite de Lucain fût exempte de ce défaut. « Perse, dit-il » (23), s'accommoda bien mieux de » Lucain, qui s'était peut-être insi» nué dans son esprit, à force de se « récrier aux beaux endroits de ces » satyres, en disant souvent et avec » admiration (24): *Voilà ce qui s'ap» pelle d'excellentes pièces!* Car, » quelque modeste qu'on soit, on se » laisse aisément prendre aux appas » de ces applaudissemens si flatteurs, » donnés tout haut en pleine assem» blée, par un bon connaisseur. Lu» cain n'avait-il pas en cela ses vues, » MONSIEUR? Ne s'attendait-il point » au retour? Les poëtes et les au» teurs, vous le savez, donnent ra» rement en ce genre rien pour rien; » et quand ils en viennent les uns » avec les autres aux prises des com» plimens et des louanges, ils ne » s'épargnent pas ; ils se portent et » s'allongent des bottes d'une grande » force. Nous en connaissons aujour» d'hui, vous et moi, qui passent en » bravoure de bel esprit, si j'ose » ainsi parler, pour les Boutevilles » de ce temps : ils défient les plus » habiles, et soit par rencontre, ou » par des duels formés, que le roi » ne défendit jamais, ils s'excriment » à qui mieux mieux, et ne se mé» nagent nullement sur tout ce qui » se peut dire de part et d'autre d'o» bligeant et d'honnête ; et cela par » écrit, même imprimé, [illegible] » postérité n'en doute pas : [illegible] » sortes de duels le plus [illegible] » toujours l'aggresseur ; c'est [illegible] » envoie ou qui porte même [illegible] » tel de défi. Cette métaph[illegible] » d'Horace, MONSIEUR, et [illegible] » vous sembler du moins aussi [illegible] » sante qu'elle est hardie ; [illegible] » trouverez dans l'épître à [illegible] » Pour moi, si le titre d'écrivain [illegible] » rendait friand de louange, j'[illegible] » rais mieux que toute autre [illegible] » qui me viendrait d'un bon [illegible] » que je ne connaîtrais point d[illegible] » pas même de nom, que je n'[illegible] » jamais vu, et qui n'aurait nul [illegible] » térêt à me louer : il n'y aurait [illegible] » là de suspect. »

(E) *Il fut bon ami, encore meille[illegible] fils, meilleur frère et meilleur pa[illegible] rent.*] L'auteur qui me fournit [illegible] paroles m'en fournira aussi le commentaire. *Cela vous étonne*, dit-il, (25), *et peut-être avez-vous vos raisons : mais rien n'est pourtant plus vrai ; et ceux qui l'ont le mieux connu disent de lui qu'on pourrait en cela le proposer pour exemple* (26). *En effet, il avait une amitié solide et effective pour ses sœurs, et une tendresse respectueuse pour Fulvie sa mère, quoique remariée : et s'il était extrêmement pupille quand son père mourut ; s'il n'avait que sept ou huit ans quand elle fit cette..... le mot de folie m'est presque échappé, mais il faut user de retenue en faveur de celles qui en viennent là ; il n'était déjà que trop éclairé pour concevoir que cela n'était pas plaisant : car la raison s'ouvre beaucoup dans ces conjonctures, elle devient animée, et n'attend pas toujours le temps prescrit pour faire ses réflexions, surtout quand elle se trouve dans un sujet assez bien disposé à la satyre. Mais il faut tout dire*, MONSIEUR, *le second mari mourut bientôt* (27), *et laissa Perse dans la suite en état de*

(22) *Dont il sera parlé ci-dessous, remarque* (F), *à la fin.*

(23) Épître *au-devant de la traduction de Perse, du jésuite* Tarteron.

(24) *Lucanus adeò mirabatur scripta Flacci, ut vix retineret se illo recitante à clamore quin illa esse vera poëmata diceret.* Sueton., *in* Vitâ Persii.

(25) Épître *au-devant de la traduction nouvelle des* Satires de Perse et de Juvénal, *par le père* Tarteron.

(26) *Pietatis ergà matrem et sororem et amitam exemplo sufficientis.* Sueton., *in* Vitâ Persii.

(27) *Pater ejus Flaccus pupillum reliquit moriens, annorum ferè sex. Fulvia Sisennia mater nupsit posteà Fusio, equiti romano : et eum quoque extulit intrà paucos annos.* Suetonius, *in* Vitâ Persii.

t d'aimer sa mère d'aussi u'il le faisait, n'étant en ant. Je ne sais si Fulvia soin de l'éducation de son elle ne s'aimait point un our ne pas négliger une cette importance : c'est de répondrais pas ; car les ces détournent fort de ces soins, et même le jeu- e : mais de quoi je puis c'est que ce chevalier ro- lque jeune qu'il fût, ne ien pour se rendre aussi je viens de vous le dépein- ns à ce joli commentaire de Suétone : *Reliquit circà atri et sorori..... Cornu- libris pecuniam sororibus, hæredes fecerat, reliquit.* rons-nous d'un historien le même feuillet où il as- ois que Perse n'avait qu'u- emarque que Perse laissa sa mère et à sa sœur, et sœurs ses héritières? *roit.... qu'il avait dési- d'une manière si intelli- Cornutus jugea à propos er quelques termes.*] Il i de ces paroles dans sa tire,

as asini Mida rex habet.

oulut qu'il les changeât :

as asini quis non habet (28)?

s trouvait-là Néron dési- isiblement, sa précaution quoique peut-être cet em- ût pas encore sorti de ses , qui durèrent cinq ou six l'où vient que ce correc- cha point aux quatre vers s cette satire, et emprun- agédie de Néron? Y avait- e craindre, si l'on disait *as a des oreilles d'âne,* punément on pouvait don- rs pour le modèle d'une cule? Je trouve là quelque ifficulté, et peut-être ces s,

alloneis implerunt cornua bombis,
itulo caput allatura superbo
t Lyncem Mœnas flexura corymbis
inat : reparabilis adsonat Echo (29).

, *in* Vitâ Persii.
us, sat. I, *vs.* 99.

n'étaient tout au plus qu'une raillerie indirecte, cachée, et tout-à-fait oblique : car si Néron eût été l'auteur de ces vers, comment aurait-on osé les rapporter mot-à-mot pour s'en moquer, puisqu'on corrigea

Auriculas asini Mida rex habet?

La disparate est trop étrange ; d'un côté beaucoup de poltronnerie, ou de l'autre beaucoup de témérité. Achevons de débiter tous nos scrupules. Il me semble que Cornutus gâte la pensée de son ami sans nécessité : ses allarmes me paraissent mal fondées. Perse s'étant fait représenter qu'il est dangereux de censurer les défauts d'autrui, et qu'il ne devait pas même en parler à une fosse, répond qu'il dira du moins à son livre enfouï sous terre, ce qu'il a vu : savoir, que le roi Midas avait des oreilles d'âne.

Men' mutire nefas, nec clàm nec cum scrobe? nusquàm.
Heic tamen infodiam. Vidi, vidi ipse, libelle,
Auriculas Asini Mida rex habet.

C'est une allusion manifeste à l'histoire du barbier de Midas, très-connue de Néron (30) : il n'y avait donc pas beaucoup d'apparence que ce prince trouvât mauvais qu'on rapportât fidèlement le bel endroit de cette histoire,

Auriculas asini Mida rex habet.

Si vous changez ces paroles en celles-ci

Auriculas asini quis non habet?

Ce n'est plus le propre texte du barbier, ce n'en est qu'une imitation vague. Si l'on me dit qu'il vaut mieux affaiblir la grâce d'une pensée, que d'irriter un tyran, je reviens à ma première charge : *Pourquoi n'ôtez-vous les quatre vers? vous devez contraindre l'auteur à les abolir, non seulement s'ils sont empruntés d'un poëme de Néron, mais aussi quand ils ne contiendroient que quelques-unes de ses phrases.* En effet, on doit tenir pour certain que Malherbe se serait choqué de ces vers de M. Despréaux, quand même il n'y aurait pas été nommé :

Irai-je, dans une ode en phrases de Malherbe,
Troubler dans ses roseaux le Danube superbe,
Délivrer de Sion le peuple gémissant,
Faire trembler Memphis et pâlir le Croissant;

(30) . . . . *Secedit, humumque Effodit : et domini quales aspexerit aures Voce refert parvâ, terræque immurmurat haustæ.*
Ovid., Metam., *lib. XI, vs.* 186.

> Et, passant du Jourdain les ondes alarmées,
> Cueillir *mal à propos* les palmes Idumées (31)?

M. Despréaux ne nomme personne quand il dit,

> *Tout chantre ne peut pas sur le ton d'un Orphée,*
> *Entonner en grands vers* la Discorde étouffée :
> *Peindre* Bellone en feu tonnant de toutes parts,
> Et le Belge effrayé fuyant sur ses remparts (32):

Néanmoins, qui doute que cela ne soit capable d'émouvoir la bile de quiconque y reconnaîtra ses termes ? Il me semble donc que le

> *Torva Mimalloneis, etc.,*

ne saurait être ni un fragment des poésies de Néron, ni une parodie ou une imitation de ses vers : car encore un coup, s'il n'était pas homme à entendre raillerie sur le

> *Auriculas asini Mida rex habet,*

qui était une vieille histoire, il ne fallait pas espérer qu'il endurât qu'on fît des centons ridicules composés de ses expressions. C'est pourquoi, n'en déplaise au vieux scoliaste, je ne souscrirai point à ces paroles de M. Despréaux, jusques à ce que l'on ait levé mes scrupules : *Examinons Perse*, dit-il (33), *qui écrivait sous le règne de Néron. Il ne raille pas simplement les ouvrages des poëtes de son temps, il attaque les vers de Néron même. Car enfin tout le monde sait, et toute la cour de Néron le savait, que ces quatre vers* torva Mimalloneis etc., *dont Perse fait une raillerie si amère dans sa première satire, étaient des vers de Néron. Cependant on ne remarque point que Néron, tout Néron qu'il était, ait fait punir Perse; et ce tyran ennemi de la raison, et amoureux, comme on sait, de ses ouvrages, fut assez galant homme pour entendre raillerie sur ses vers, et ne crut pas que l'empereur en cette occasion dût prendre les intérêts du poëte.* Je laisse là ce scrupule-ci. Casaubon prétend que les quatre vers en question étaient d'une tragédie (34) intitulé *les Bacchantes* (35), et pour prouver que Néron avait composé une telle pièce, il cite Dion, qui dit seulement que Néron fit le musicien à la représentation des Bacchantes. Est-ce une preuve qu'il les eût faites? Outre que les vers hexamètres n'avaient pas lieu, ce me semble, dans les tragédies, et cependant les quatre vers dont il s'agit ici sont hexamètres. Si ce docte commentateur avait comparé sa pensée touchant *torva Mimalloneis*, avec sa préface sur la IVe. satire, je doute qu'il eût persisté dans cette pensée. En effet, on assure dans cette préface que le but principal de Perse, en faisant la IVe. satire, était de censurer la conduite de Néron; mais qu'afin de ne se point faire des affaires, il déguisa tellement son but, qu'il ne se servit d'aucun trait qui désignât la personne de ce prince, et qu'il se menagea une retraite, en cas que l'on vînt à l'accuser d'avoir eu en vue le gouvernement. Casaubon remarque aussi que cette satire fut composée avant que Néron eût fait connaître tout son mauvais naturel. *Cujus* (satiræ quartæ) *etsi præcipuus erat scopus in Neronem invehi, atque ipsum satirico sale defricare... sic tamen poëta in hoc argumento indignationi suæ habenas laxavit, ut neque palàm neque plenis velis in flagitiosissimum principem inveheretur, verùm tectè et longè molliùs quàm vel natura ipsius ferebat, vel Neronis flagitia ac scelera merebantur. Nos autem putamus tùm scriptam esse hanc satiram cùm nondùm totus innotuerat Nero, cujus principium laude digna habuit multa..... Probè verò nôrat Persius cùm ad hanc satiram scribendam se accingeret, quantam rem et quàm periculosam moliretur. Quamobrem consilio prudentissimo hoc argumentum Platonis imitatione sibi tractandum censuit, non solùm nominibus indè petitis, sed etiam sententiâ propemodùm universâ; ut si quis fortè Coricæus aut Cercops nomen ipsius deferret, probabili excusatione posset factum suum defendere quasi exercendi tantùm stili causâ petitum è libris summi philosophi argumentum latinis versibus tentâsset complecti. Quarè etiam ab omnibus illum videmus abstinuisse, quæ Neronis personam propriè erant denotatura.* N'y a-t-il pas lieu d'être

(31) Despréaux, satire IX, vs. 251.

(32) *Idem*, *ibidem*, vs. 39.

(33) *Le même*, Discours sur la Satire.

(34) *Hinc intelligimus Bacchas Neronis ejusdem argumenti fuisse cum Bacchis Euripidis.* Casaub., in I satir. Persii, *pag.* 142.

(35) *Sunt autem Neronis versus ex ejus Bacchis, cujus carminis etiam Dio nominatim facit mentionem.* Idem, ibidem, *pag.* 140. *Vide etiam pag.* 134.

un homme qui est dans
ıt ait cru que Perse osa
ridicule les vers de Né-
?il ne se servit d'aucun
qu'il les cita mot à mot?
t-on, que ce prince ne se
ère de sa qualité de poëte:
lrait en donner de bonnes
ıu n'avancer point cela;
rdinaire chacun est amou-
poésies (36). La couronne
rc ne guérissent pas de ce
nous savons en particulier
était plus sensible à la
sa musique qu'à celle de
37). C'est un préjugé qu'en
ɔëte, il n'était pas peu mal
Ne bannit-il point Cornu-
pensa-t-il pas le faire mou-
avoir osé dire que Néron
de vers, s'il en composait
ts livres, et que l'exemple
ɔpe n'était pas à alléguer,
s livres de ce philosophe
les à la vie humaine (38)?
l pas en jalousie de métier
ɔain, et ne lui fit-il pas
le composer des poésies
anum propriæ caussæ ac-
, quòd famam carminum
ebat Nero, prohibueratque
vanus adsimulatione (40).
ucain fut si indigné, qu'il
ıvec les conspirateurs qui
de tuer ce prince.
ıirais jamais, si je m'enga-
er tous ceux (41) qui croient
uatre vers que Perse tour-
lement en ridicule étaient
Je me contente de citer les
ont été ajoutées à la nou-
sion de Pétrone (42) : *De*
s il a été permis de criti-
ıauvais ouvrages qui parais-
ıblic. Les défauts de l'es-
attaquables partout, et
té est aussi ancienne que le
Le Torva etc.., *qu'on lit*
dans Juvenal (43), *témoigne que Néron même, tout cruel qu'il était, a entendu raison là-dessus, et qu'il n'a jamais songé à faire un crime d'état des critiques qui ont paru contre ses ouvrages : il n'a été chagrin que contre ceux qui faisaient mieux des vers que lui.*

Notez que la vie de Perse composée par Suétone (44), à ce qu'on croit, ne nous apprend pas que le *torva Mimalloneis* eût du rapport à Néron. Elle ne donne point d'autre exemple de la liberté que prit ce poëte de le critiquer, que le vers où il avait mis *Mida rex*, et que Cornutus lui fit corriger. Il n'y a donc qu'un seul témoin touchant le *torva Mimalloneis*, c'est le vieux scoliaste de Perse. Un auteur anglais, qui a fait de bonnes notes sur les satires de ce poëte, ne décide pas comme font tant d'autres, que Néron ait composé les quatre vers dont il s'agit : *Sive à Nerone*, dit-il (45), *sive ab alio quoniam nobili Romano composita.* M. Marais m'a indiqué ce passage du commentateur anglais. Il m'a écrit aussi que le sieur Geffrier, qui publia à Paris en 1658 une traduction ou paraphrase française de Perse, assure que ces quatre vers étaient de Néron *.

(G) *Il mourut âgé de vingt-huit ans.*] Cela paraît par les consulats de sa mort et de sa naissance. Il naquit *Fabio Persico, L. Vitellio Coss.* le 4 de décembre, et il mourut, *Ru-*

ıit summo vir ingenio et scientiâ sin-
ısophus artifices omnes opus suum
ɔoëtas tamen præcipuè. Menagius,
Carmin.
æquè doluit, quàm ut malum se ci-
ncrepitum. Sueton., *in* Nerone, *cap.*

ilin., *in* Nerone.
ilin., *in* Nerone, et Tacit., Annal.,
ɔ. XLIX.
us, ibidem.
ı en trouverez un dans la rem. (K).
24 *du Ier. tome, édit. de Hollande,*

(43) *Il fallait dire* Perse.

(44) *Elle est à la fin du Traité de* Suétone, de Claris Rhetoribus.

(45) Johannes Bond., in Pers., sat. I, *p. m.* 24.

* Joly reproche à Bayle de n'avoir parlé que de deux traducteurs de Perse (Geffrier et Tarteron), et surtout d'avoir oublié André Duchêne que Goujet cite d'après l'abbé de Marolles, qui dit que la traduction de Perse, par Duchêne, est de 1607. Goujet n'avait pu se procurer la vue de cette traduction. Je n'ai pas été plus heureux que lui. Perse a eu beaucoup d'autres traducteurs français, soit en prose, soit en vers, savoir : Abel Foulon, 1544; Durand, 1586; Nicolas Lesueur, 1603; Marolles, 1653; le président Nicole, 1656; La Valterie, 1681; Martignac, 1683; Sylvecane, 1693; Lenoble, 1704; Pipoulain de Launay (le prologue et la Ire. satire dans sa *nouvelle Méth. pour apprendre la langue latine*, 1756-61, 4 *vol in-8°*); Sinner, 1765; Lemonnier, 1771; Dreux du Radier, 1771; Caron de Gibert, 1772; Sélis, 1776 (il avait publié, en 1772, le *Prologue* et la Ire. satire); Taillade d'Hervilliers, 1776; Piètre, 1800; Dubois Lamolignière, 1801; Ét. Stenger, 1807; Raoul, 1812. On a imprimé depuis, *les Satires de Perse avec les deux traductions et les notes réunies de MM. Lemonnier et Sélis*, Paris, Aug. Delalain, 1817, in-12.

brio Mario, *Asinio Gallo Coss.* le 24 de novembre. Or, comme ces deux consulats ne sont éloignés l'un de l'autre que de vingt-huit ans, il s'ensuit que Perse a vécu vingt-huit ans, à quelques jours près. Ainsi l'auteur de sa vie supputa très-mal, lorsque, après avoir marqué avec tant de précision le jour et l'année de sa mort et de sa naissance, il mit sa mort à l'an trente de son âge. Saint Jérôme ne s'est pas trompé d'autant, mais néanmoins il n'a pas été d'une exactitude assez précise. Il le fait naître l'an 2 de la 203e. olympiade, et mourir l'an 29 de sa vie, le second de la 210e. olympiade. Cela ne peut être vrai qu'en appliquant sa naissance aux premiers mois de l'année, et sa mort à des mois plus avancés : or, outre que saint Jérôme ne fait point ces distinctions, nous avons vu que Perse est né au mois de décembre, et qu'il est mort au mois de novembre. Je suis plus surpris de l'acquiescement de Scaliger au calcul de saint Jérôme, que de l'erreur même de saint Jérôme. Scaliger trouve que ce père a compté avec raison vingt-neuf ans, depuis le nombre 2050 jusqu'au nombre 2078. Il trouve aussi vingt-neuf ans entre les deux consulats que j'ai marqués ci-dessus : mais il eût mieux fait de n'y en trouver que vingt-huit. Le premier de ces consulats tombe sur l'an 34 de Jésus-Christ, le 20 de Tibère, et le 786 de Rome ; l'autre tombe sur l'an 62 de Jésus-Christ, le 8 de Néron, et le 814 de Rome. C'est selon la chronologie de Calvisius. M. Moréri n'a rien d'exact sur ceci. Il met la naissance de Perse à la fin de l'an 32 de Jésus-Christ, et sa mort *à l'âge de 29 ans, an IX du règne de Néron et le 62 de grâce*. Pour pouvoir dire cela avec quelque ombre de raison, il fallait ajouter qu'il était mort au commencement de la 62e. année de l'ère chrétienne; mais alors on eût dit une fausseté, puisqu'il mourut le 24 de novembre. Il est donc certain, selon le calcul de M. Moréri, que Perse serait mort âgé de près de trente ans. De plus, l'an 32 de Jésus-Christ répond, selon lui, à l'an 18 de Tibère (46) : or il est certain que depuis l'an 18 de Tibère, jusques au 9 de Néron, il s'est passé 31 ans : il faudrait donc que Perse fût mort à l'âge de 31 ans. L'édition de ce pays-ci met sa mort à l'an 26 de grâce. C'est par une transposition de chiffres qui n'est que trop ordinaire aux imprimeurs. Augustin Oldoini a fait des fautes puériles dans son calcul touchant la vie de Perse. Il le fait naître l'an 785 de Rome, et mourir à l'âge de trente-trois ans, sous la 9e. année de l'empire de Néron. Il veut que le temps de sa naissance réponde à la 203e. olympiade, et à la 22e année de l'empire de Tibère (47). Consultez Calvisius, vous verrez que la 1re. année de la 203e. olympiade est la 785e. de Rome, et que la 9e. de Néron est la 815e. de Rome, et qu'entre la 22e. de Tibère et la 9e. de Néron il n'y a que vingt-huit ans.

J'ai su, par une lettre de M. Marais, que le sieur Geffrier met la mort de Perse en la 203e. olympiade l'an 785 de Rome, et le 22e. de l'empire de Tibère.

(H) *Ses panégyristes auront beau faire.... il a écrit obscurément.*] Je mets de ce nombre-là Isaac Casaubon (48). Je tombe d'accord que les louanges qu'il répand sur Perse sont moins pures que celles que Quintilien et que Martial lui ont données : il y entremêle quelques censures, mais après tout il lui trouve beaucoup de mérite, et de beaux talens, et il se rend son champion contre le grand Jules Scaliger, en s'humiliant néanmoins avec beaucoup de respect aux pieds du thrône de ce redoutable Antagoniste. Je ne toucherai de leur dispute que ce qui regarde l'obscurité de notre poëte. Casaubon s'étonne que Scaliger en ait parlé plus d'une fois, lui à qui rien n'était obscur : mais il me semble que c'est donner dans le sophisme que les logiciens appellent *ignorationem elenchi*, et qui n'est pas moins commun parmi les critiques que parmi les philosophes. Scaliger ne prétendait pas que notre Perse fut obscur pour lui ; au contraire, il déclare qu'il l'entendait depuis un bout jusques à l'autre,

(46) *Il dit, dans l'article de* Tibère, *que cet empereur mourut l'an 23 de son règne, et le 37e. de grâce.*

(47) Oldoini Athen. Ligust., *pag.* 80, 81.

(48) *Dans les prolégomènes du* Commentaire *qu'il publia sur cet auteur, à Paris, in-8°., l'an 1605. On l'a inséré dans l'édition de* Juvénal *et de* Perse, *en Hollande*, 1695, *in-4°.*

[...]; il dit seulement qu'autrefois ce [...] était mis au nombre des choses [...]nues ; et il l'accuse d'imperti[...]ce pour avoir écrit afin d'être lu, [...] non pas afin d'être entendu. Peu [...] faut qu'on ne l'insulte de ce que [...] interprêtes avaient frustré son [...]te, en dissipant toutes les ténè[...] qu'il avait répandues de pro[...] délibéré sur ses écrits, afin d'y [...]re éternellement enseveli, et éter[...]ellement admiré des sots.

Omnia enim stolidi magis admirantur amantque
Inversis quæ sub verbis latitantia cernunt (50).

Les éloges que Quintilien et Martial lui donnent, me font souvenir de ceux qu'on donne à deux de nos poëtes français. *Ce n'est point la quantité d'ouvrages qui donne l'immortalité. Deux feuilles de papier ont fait passer Perse jusques à nous : l'Abbé de Cerisi ira plus loin avec sa seule Métamorphose des yeux de Philis en astres, que beaucoup d'auteurs qui occupent de grandes places dans nos bibliothèques ; et le Temple de la Mort* (51) *forcera mieux la rigueur des temps que les six cents volumes de l'évêque du Bellay* (52). Cela ne s'accorde pas mal avec ces deux vers latins :

Sæpiùs in libro memoratur Persius uno,
Quàm levis in totâ Marsus Amazonide (53).

A quoi se rapporte fort bien ceci, *Multùm et veræ gloriæ quamvis uno libro Persius meruit* (54).

(I) *On pourrait presque le nommer le Lycophron des Latins* (*). J'ai lu quelque part (55) que le sens des importuns volumes des *thalmudistes est si fort ignoré de nous, par l'envie qu'ils ont portée à leurs successeurs, qu'on pourrait couper et déchirer leurs livres avec plus de raison qu'un père ne faisait les satyres de Perse, disant que puisqu'il n'avait pas voulu être entendu sur l'écorce et au dehors comme les autres écrivains, il voulait voir au dedans s'il était plus intelligible*. Voici un autre passage où Lycophron et Perse sont accouplés (56). *Il faudrait pour mon regard scier le livre de Trithème par le beau milieu, comme quelqu'un fit autrefois le poëme de la Cassandre de Lycophron, pour voir ce qu'il y avait au dedans, puisqu'on n'y pouvait rien discerner par le dehors. Ou bien comme on dit aussi avoir fait saint Jérôme des Satyres de Perse, dont ne pouvant assez bien comprendre à son gré les énigmes et les obscurités,*

Intellecturis ignibus ille dedit (57).

Je voudrais une bonne caution pour cette dernière historiette, et pour les autres aussi : car je vois que Casaubon s'appuie sur le témoignage de saint Jérôme pour réfuter les censeurs de Perse (58).

Voici encore une observation que M. Marais m'a fournie. L'éloge du Commentaire de Jean Bond se trouve dans un endroit où on ne l'irait jamais chercher ; car c'est dans la préface de l'*Aloisiæ Sigeæ Toletanæ Satyra Sotadica* (59). Les paroles qui contiennent cet éloge contiennent encore mieux une description de l'obscurité de Perse : *Gratuleris tibi, Aule Persi. Obvolvisti te ipse cæcâ nocte : videri nolebas, altam versibus et versuum sensibus profudisti caliginem. Nolebas intelligi : fortè et tu te non intelligebas. Non fecerunt ad te nox et caligo ut exerraret* (Johannes Bond) *venit, vidit, discussit noctem et caliginem. Perspectum id omne habet, ut tutè loqueris,*

Quod latet arcanâ non enarrabile fibrâ.

Eripuit tibi te neganti conspectum. La-

(49) *Persii stilus morosus, et ille ineptus qui cùm legi vellet quæ scripsisset, intelligi noluit quæ legerentur, quamquàm nunc à nobis omnia intelliguntur. At fuit tempus cùm inter ignota haberetur.* Jul. Cæsar Scaliger, Poëtic., *lib. VI, cap. VI, pag. m.* 773. *Voyez aussi le chap. XCVII du IIIe. livre, pag.* 343.

(50) Lucretius, *lib. I, vs.* 642.

(51) *M.* Habert *de l'académie française en est l'auteur.*

(52) Guerre des Auteurs, *pag.* 139.

(53) Martial., epigr. XXIX, *lib. IV.*

(54) Quintil., *lib. X, cap. I.*

(*) *Si non vis intelligi, nec ego volo te intelligere.* Mot du seigneur *Colucius,* touchant le poëte Perse, liv. 5, n. 34, de la *Forêt nuptiale.* Rem. crit.

(55) *Au Ier. tome des* Conférences du Bureau d'Adresse.

(56) Vigénère, Traité des Chiffres, *pag.* 12.

(57) *Ex* Ovidio, Trist., *lib. IV, eleg. X.*

(58) *Certè aliud Quintilianus judicabat cùm verâ laude dignum pronunciaret, aliud Hieronymus cùm disertissimum satiricum vocaret.* Casaubon., *in Proleg.* Commentar. in Persium.

(59) *Celle de mon édition d'Aloisiæ, etc.* Satyra Sotadica *ne contient point ce que M.* Marais *a trouvé dans son édition.*

tebas intrà te, ne te curiosa et erudita inveniret sagacitas. Eras ipse involucrum tibi. Quis verò fuit furor ille tuus ? Au reste, ce Commentaire de Jean Bond sur Perse fut imprimé un an après la mort de l'auteur par les soins de Roger Prowse, son gendre. J'ai l'édition de Londres, 1614. Si c'est la première, comme je me l'imagine, nous pouvons savoir que Bond mourut l'an 1613. Le *Diarium* du sieur Witte n'en dit rien.

(K) *La dureté du temps où il a vécu ne peut point servir d'excuse à l'obscurité de son style.*] Je suis fâché de ne pouvoir être du sentiment de l'auteur de la préface qui m'a fourni deux commentaires si agréables à lire. *Je sais bien*, dit-il (60), *que* Perse *n'est pas d'abord si intelligible, et qu'il ne tenait qu'à lui de s'exprimer plus nettement ; mais le moyen sous le règne de Néron ? C'était un terrible homme qui n'entendait nullement raillerie ; et comme il avait droit plus que personne de prendre pour lui ce qu'il y pouvait avoir dans une satire de plus fin et de plus piquant, pour peu que cela eût été clair, je ne suis pas surpris de voir que Perse ait affecté d'être énigmatique et mystérieux. Ainsi quand Jules Scaliger le traite de docte fébricitant, apparemment il n'y pense pas ; je suis sûr que ce critique si fier et si redoutable eût été lui-même saisi de violens frissons, et eût tremblé de tout son corps à la seule vue de Néron. J'admire même l'audace de Perse, d'avoir une fois voulu se jouer à cet empereur : car ce petit bout de vers*

Auriculas asini Mida rex habet.

était mis exprès pour lui. C'en était fait de Perse si le sage, le discret Cornutus n'eût supprimé le nom propre, et n'eût substitué à la place un mot auquel a part tout le genre humain. Je ne conçois pas même comment ce philosophe, depuis exilé par le tyran, pour n'avoir pas cru en conscience devoir approuver le dessein de son poëme, souffrit que son disciple s'exposât à produire avec un esprit malin pour modèle de vers achevés le Torva Mimalloneis etc. Voici deux observations sur ce passage.

I. Il est évident à tous ceux qui li-sent Perse avec attention, qu'il est obscur, non par politique, mais par le goût qu'il s'était donné, et par le tour qu'il avait fait prendre à son génie ; car si la crainte de se faire des affaires à la cour l'eût engagé à couvrir sous des nuages épais ses conceptions, il n'aurait pris ce parti que dans les matières qui eussent eu quelque rapport à la vie du tyran. Mais on voit qu'il entortille ses paroles, et qu'il recourt à des allusions et à des figures énigmatiques, lors même qu'il ne s'agit que d'insinuer une maxime de morale dont l'explication la plus claire n'eût su fournir à Néron le moindre prétexte de se fâcher. Je n'en donne point d'exemples : je renvoie mes lecteurs aux satires mêmes de cet écrivain : elles ne font qu'un petit livret ; chacun pourra s'éclaircir en peu de temps si j'ai raison, ou si je me trompe. Que si l'on aime mieux ne prendre pas cette peine, et s'en rapporter au jugement d'un docte critique, on n'aura que faire d'aller plus loin. Voici l'arrêt. *Obscuritatis hujus diversas afferre caussas possumus, easque certissimas. In auctore sunt aliquæ, aliæ extrà illum, quædam in interpretibus. Non negabo perobscura quædam esse in quartá, primá quoque : sed poëtæ facilè ignosco, cùm cogito crudelissimi et φονικωτάτου tyranni, in quem illa erant, metu, de industriá atramenti sepiarum aliquid esse affusum : neque dubito sapientissimum præceptorum Cornutum scribenti adfuisse, qui vetus verbum crebrò illi insusurraret,* Σχόινιζον. . . . . . *Cùm scribit idem* βιογράφος, *verecundiæ virginalis Partheniam nostrum fuisse, aliud agens caussam nos docet cur ille locus tenebricosè fuerit tractatus, cui vix alius toto libro obscuritate par, obscœnitate similis nullus.* Πειρικοτὴν *illam dico è quartá.* At si unctus cesses. *Etiam illud ultrò concedimus, nonnulla Persii loca tropis parùm usitatis et audacioribus esse offuscata. Hujus quoque non culpam, sed caussam, ita enim dicere æquius, ingenio poëtæ assignamus, quod cùm esset magnum, magna sectabatur* (61). . . . . *Fuit prætereà Flaccus*

(60) Épître *au-devant de la traduction du père* Tarteron.

(61) Casaub., *in Prolegomenis* ad Persium. *folio m. e ij.*

; φιλομυθός πως, *sed amans* : *quæ res obscuriorem est* ι *reddit* (62), Voilà quatre ɔar où Casaubon fait sortir ırités de Perse. 1°. Il avait Néron. 2°. Il était pudique. génie était grand. 4°. Il aibrièveté. Fallait-il réduire :re causes à la première, 'on a fait dans la préface de :lle version.

rès avoir dit que Perse s'exobscurément parce qu'il crai:ron, il ne fallait point supte le *torva Mimalloneis*, etc., les vers de ce prince. Il ne s de dire qu'on ne conçoit ment Cornutus endura cela, décider qu'il n'y eût point , et que Perse n'avait point e correcteur. Sans cela vous une disparate monstrueuse, emble surpasser tous les ca: toutes les extravagances de humain.

y a des généalogistes ita: *veulent que les Falconcini* *erre descendent de son père.*] ıe raison que François Stel) emploie pour prouver que ait de Volterre. On tient, par tradition que la famille :oncini descend de Flaccus, r romain, père de Perse, et d'autant plus vraisemblable nom de Perse s'est conservé tte famille, et y a paru connt depuis plus de trois siècles)n répond que Perse n'eut ni enfans ; que le surnom Flact répandu dans plusieurs villie, et que c'est à Gènes que eu pendant plus de quatre ıs la noble et illustre famille se. Voyez la Dissertation de) Massa, dont j'ai parlé ciHippolyte Landinelli (64) dit ıontre à Volterre une maison prétend avoir été celle de

em, *ibidem*, *folio* e iij.

e de Perse, *au-devant de la paraphrase du même poëte.*

ell' Origine di Luni, *cap. XI*, *apud* stiniani Scritt. Liguri, *pag.* 108.

ɩSONA (Christophle), Rode naissance, et prieur du couvent (*a*) de Sainte-Balbine (*b*), de l'ordre des Guillelmites (*c*), sur le mont Aventin, a été recommandable dans le XVe. siècle par l'intelligence du grec. On dit qu'il le fut apprendre dans la Grèce même (*d*). Il a traduit en latin Agathias, et quelques autres auteurs (A). On assure qu'il mourut de peste, l'an 1486 (*e*). Vossius parle de lui avec le dernier mépris (B). On dispute néanmoins à qui l'aura : les augustins veulent qu'il soit de leur ordre ; mais les servites le réclament, et le mettent au catalogue de leurs auteurs (*f*).

(*a*) Jovius, Elog., *cap. CXVI.*

(*b*) Gesner, *dans sa* Bibliothéque, *dit* Sainte-Albine.

(*c*) Jovius, Elog., *cap. CXVI.*

(*d*) Konig, Biblioth. vet. et nova.

(*e*) *Idem*, *ibid.*, Baillet, Jugem. des traduct. latins, *num.* 812.

(*f*) Prospèr Mandosius, Biblioth. Romanâ, *centur. I*, *num.* 82, *pag.* 59.

(A) *Il a traduit en latin Agathias et quelques autres auteurs.*] Il mit en latin l'Histoire des Goths composée par Procope ; mais ceux qui assurent avec Paul Jove (1) qu'il traduisit aussi l'Histoire que le même Procope à composée de la guerre des Perses, et de la guerre des Vandales, se trompent. Ce qu'il publia de Procope fit connaître l'imposture de Léonard Arétin (2) : j'en parle ailleurs (3). Il fit plusieurs autres versions ; celle des livres d'Origène contre Celsus ; celle de XXV. homélies de saint Chrysostome ; celle de quelques traités de saint Athanase et de quelques traités de Théophylacte (4). Elles ne sont pas fort bonnes ; mais ni Paul Jove, ni tant d'autres qui parlent de lui, ne sauraient être excusables de n'en dire rien. M. Dupin est trop honnête homme pour trouver mauvais que je dise qu'il y a quelque obscurité dans

(1) Jovius, Elog., *cap. IX.*

(2) *Idem*, *ibidem*, *et cap. CXVI.*

(3) *Tom. II*, *pag.* 294, *remarque* (F) *de l'article* Arétin (Léonard).

(4) Gesner.,

ces paroles de son 1er. tome. *Le traité d'Origène contre Celse est divisé en huit livres, qui ont été publiés en grec, il y a long-temps, avec la traduction de Gélénius et des notes d'Eschélius, d'un nommé Christophle Persona, imprimé à Rome en 1471, et depuis très-correctement en Angleterre, l'an* 1658 (5). 1°. Je remarque que le changement d'Hoeschélius en Eschélius est trompeur : il porte à croire qu'il y a un écrivain qui a nom Eschélius, et qui diffère du savant homme d'Augsbourg à qui le public est redevable de l'édition de plusieurs livres en langue grecque. 2°. M. Dupin fait entendre clairement que Persona n'a point fait une traduction de ce livre d'Origène, mais seulement quelques notes pour l'éclaircir. Cependant nous apprenons de Gesner (6), que cet auteur dédia à Sixte IV sa version latine des huit livres d'Origène contre Celsus. 3°. Les paroles de M. Dupin signifient que ces huit livres furent imprimés à Rome l'an 1471, en grec, avec la traduction de Gélénius et avec des notes d'Eschélius et de Persona. C'est ce qu'on ne doit pas dire ; car Gélénius a vécu au XVIe. siècle, et l'édition grecque avec la version de Gélénius n'a paru qu'en 1605. Ce fut un présent d'Hoeschélius.

Mettons ici un bon supplément que M. Simon nous fournit. Les imprimeurs y ont fait deux grosses fautes ; ils ont mis l'an 1581 au lieu de l'an 1481 (7), et Suschélius au lieu de Hoeschélius. « Nous apprenons de » Théodore Gaza (*), que le pape » Nicolas V envoya exprès un homme » à Constantinople, pour en rapporter les livres qu'il a écrits contre » Celse, et qu'aussitôt qu'il les eut » reçus, il promit une bonne récompense à celui qui les traduirait en » latin. Mais ce pape étant mort, ils » ne furent imprimés à Rome, en latin seulement, qu'en 1581, sous le » pontificat de Sixte IV. Gaza, qui » n'attendait pas la même récompense » de Sixte que de son prédécesseur, » engagea Christophe Persona, prieur » de Sainte-Balbine, à les [...] » latin : et nous n'en avons [...] » d'autre version jusqu'à ce [...] » schélius les ait publiés en [...] » latin, à Augsbourg, sur [...] » manuscrits grecs qu'il avait [...] » vés dans les bibliothèques [...] » magne. Enfin, Spencérus, [...] » tant anglais, en a donné [...] » belle édition à Cambridge, [...] » qui n'est point différente [...] » d'Augsbourg, parce qu'il [...] » aucun manuscrit grec. Il s'est [...] » tenté de retoucher la ver[...] » quelques endroits, et d'y [...] » de nouvelles notes (8). »

(B) *Vossius parle de lui [...] dernier mépris.*] La publication [...] grec de Procope, dit-il, fut [...] sent d'autant plus considérable, [...] l'on n'en avait que de mauvaises [...] sions. Il ajoute que le très-imp[...] nent Chrisostophorus Persona a [...] beaucoup de choses, et débité [...] ses songes que les pensées de l'his[...] rien. *Estque hoc egregii viri* (B[...] dis Hœschelii) *beneficium eò* [...] *quòd latini interpretes toties* [...] *à græcis : imprimis ineptissimus* [...] *Christophorus Persona quatuor* [...] *rum gothicarum libros vertit ; si* [...] *tisse, et non pervertisse dici is* [...] *qui multa adeò omittit, et in iis qu*[...] *refert, toties nobis sua narrat som*[...] (9). Je rapporte ailleurs (10) une [...] prise de Vossius que Sandius son c[...] tique n'a pas relevée. Vossius ass[...] que les voleries de Léonard Ar[...] sur un livre de Procope détermi[...] rent Persona à traduire Agathias ([...] Il fallait dire qu'elles le détermi[...] rent à mettre en latin cet ouvrage [...] Procope. *Procopium latinè loquen*[...] *fecit, non dubiâ in Leonardum A*[...] *tinum conflatâ invidiâ, qui supp*[...] *græci authoris nomine gothicam* [...] *toriam tanquàm è variis scriptor*[...] *decerptam pro sua Juliano Cæsa*[...] *cardinali qui ad Varnam ab A*[...] *rathe cæsus periit, nullo pudore* [...] *cupârat* (12). Vossius, citant ce pa[...] ge, s'est livré lui-même aux censeu[...]

(5) Du Pin, Biblioth. des Auteurs ecclés., *tom. I, pag.* 133, *édition de Hollande.*

(6) Gesner, Biblioth., *folio* 167 *verso.*

(7) *Je suppose que M.* Simon *avait écrit* 1481, *et non pas, comme M.* Du Pin, 1471.

(*) *Theod. Gaz., epist. ad Christoph. Person.*

(8) Simon, Lettres choisies, *pag.* 94, *éd. de* 1700.

(9) Vossius, de Histor. græc., *pag.* 269, *Voyez-le aussi* de Arte historicâ, *pag.* 94.

(10) *Tom. II, pag.* 294, *remarque* (F) *de l'article* Arétin (Léonard).

(11) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 558.

(12) Jovius, Elog., *cap. CXVI, pag.* 25[...]

(DENYS), en latin
né à Orléans, l'an
a dans la société des
in 1605. Il régenta la
dans leur collége de
uis la théologie avec
té extraordinaire (*a*).
des plus savans per-
l'Europe. Je ne mar-
it le caractère de sa
sa profonde érudi-
on peut trouver cela
re (*b*) assez nouveau
hez tous les libraires.
onsulter aussi l'orai-
e de ce jésuite, com-
tin par Henri Valois
dans le *Gallia orien-*
ample recueil de di-
es qui ont été dites
c le titre de la plu-
ouvrages, et le temps
été imprimés. On en
i le titre avec la date
art dans le Diction-
oréri. M. Baillet a re-
ntité de choses qui
ce grand auteur.
jugemens des Savans
ques grammairiens,
DXIII, sur les tra-
atins, au chapitre
t sur les poëtes, au
DLXXIV. Il me suf-
indiqué ces sources,
i seulement : 1°. que
u mourut à Paris (*e*),

. Biblioth. Scriptor. Societ.,

s des Hommes Illustres par
m. I, *pag.* 63 *et suiv.*, *édit.*
98.

ans les Vies des Hommes Il-
ies par Guillaume Bats, *et*
ndres l'an 1681.

et seq.

de Paris, *du* 14 *décembre*
emarque entre autres éloges,
lé par plusieurs princes, et
u par Urbain VIII; mais

le 11 de décembre (*f*) 1652, treize semaines après son antagoniste M. de Saumaise (A); 2°. que sans y penser, et contre son intention, il a rendu beaucoup de services aux sociniens (B); 3°. Que l'on a dit que les jésuites lui surent très-mauvais gré de la manière dont il parla des hypothèses de saint Augustin touchant la grâce (C); 4°. Que ses *Dogmata theologica*, qui étaient fort chers et fort rares, ne le sont plus depuis la nouvelle édition que l'on en a faite à Amsterdam (*g*), augmentée de divers traités.

qu'il refusa cet honneur, tant par modestie, que pour obéir à Louis XIII, qui crut être du bien et de la gloire de son royaume d'y retenir un si grand homme.

(*f*) *Et non pas de novembre, comme dit le père* Labbe, Chronol. Franç., *tom. V*, *pag.* 894.

(*g*) *L'an* 1700. *Voyez ce qu'en dit M.* Bernard, *dans ses* Nouvelles de la République des Lettres, *août* 1700, *pag.* 180 *et suiv.*

(A) *Son antagoniste, M. de Saumaise.*] La guerre qu'ils se firent fut très-longue et très-violente : on n'aurait pas pu apparier des athlètes plus capables de résister l'un à l'autre que ces deux-là. C'est dommage qu'ils n'aient pas écrit avec moins d'emportement. Leur querelle directe commença, si je ne me trompe, un peu après que Saumaise eut publié son Commentaire sur le traité de Tertullien, *de Pallio*, l'an 1622. Le père Pétau se cachant sous le faux nom d'*Antonius Kercoëtius Aremocus*, critiqua (1) ce commentaire. On lui répondit par un ouvrage imprimé (2) l'an 1623, et intitulé : *Confutatio Animadversorum Antonii Cercoëtii ad Claudii Salmasii Notas in Tertullianum de Pallio. Auctore Francisco Franco J. C.* Il répliqua par un écrit divisé en trois parties, dont la première fut imprimée à Paris l'an 1622,

(1) *Cette critique, sous le titre d'*Animadversorum Liber, *fut imprimée à Rennes, l'an* 1622, *in-8°.*

(2) *A Paris, et non à Middelbourg, comme le titre l'assure.*

et les deux autres successivement l'année suivante dans la même ville. Le titre de la première est: *Antonii Kerkoëtii Aremorici Mastigophorus primus, sive Elenchus Confutationis quam Claudius Salmasius sub ementito nomine animadversis Kerkoëtianis opposuit.* La seconde est intitulée: *Antonii Kerkoëtii Aremorici Mastigophorus secundus, sive Elenchi Confutationis...... Pars secunda;* et la troisième: *Antonii Kerkoëtii Aremorici Mastigophorus tertius, sive Elenchi Confutationis..... Pars tertia.* Je ne sais point si sa réplique fut réfutée; mais je sais que depuis cette première irruption il ne cessa de chercher son adversaire, et de le combattre partout où il le trouvait. Ceux qui connaissent le naturel de Saumaise s'imaginent aisément qu'il se défendait, et qu'il attaquait à son tour. Il fit de beaux vers latins que M. Ménage a insérés dans l'un de ses livres, comme je l'ai observé ci-dessus (3), et qui roulaient sur une chose que l'on a dite des singes. Scaliger s'était servi de la même comparaison, non-seulement contre Lydyat (4), mais aussi contre Scioppius. *Scioppius*, dit-il (5), *scripsit adversus jesuitas : il veut monter trop haut, et est ridicule comme le singe, qui tant plus monte-t-il haut, tant plus montre-t-il le derrière.* L'auteur de l'Apologie d'Étienne Pasquier contre Garasse se servit des vers latins de Saumaise sans le nommer; il en donna une manière de paraphrase, et il en rapporta en espèce quelques-uns. Voici le passage (6) : « On raconte un plaisant apologue d'un singe, que je puis grandement bien approprier aux humeurs et actions de Garasse, qui ne sont que de vraies singeries. Un jour un vieux singe tout pelé par dehors, mais fourré de malice au dedans, afficha par tous les carrefours de la république des guenons et magots, que quiconque désirait voir un beau spectacle se trouvât à heure précise en tel endroit, et qu'il se promettait de leur donner du passe-temps. Le jour arrivé chacun se prépare, de tous côtés singes petits et grands, guenons, guenones, magots arrivent à foule au lieu destiné : jamais on n'avait vu un tel concours.

» *Conveniunt omnes, Cercopitheci, Simiæ,*
» *Clurinæ pecudes, omne genus Cercopum:*
» *Quæ sunt caudatæ, quæ sinè caudis ambulant,*
» *Similes hominibus bestiæ turpissimæ.*
» *Erat inter illos ingens expectatio:*
» *Quidnam editurus, et miri novi foret.*
» *Tam grandium minator ille* Simius.

» Chacun prend sa place, et furent long-temps à attendre le farceur. Enfin, après les avoir tenus en suspens l'espace de quatre ou cinq heures, il arrive, et monte sur un arbre qui lui devait servir de théâtre, se promène de branche en branche, redescend, remonte, va au faîte de l'arbre, retourne en bas: et enfin après avoir fait ses quinze tours, il commence à tourner le dos à l'assistance, et leur montra son derrière, se moquant par cet acte de ceux qui se fiaient aux promesses d'un singe. Poggius dit qu'un certain histrion joua le même trait en la ville de Boulogne; mais nous en avons un exemple tout nouveau en Garasse. » Ce qu'on nous dit là de *Poggius* fut appliqué à Laurent Valla, et peut-être M. Ménage aurait-il cité cela si sa mémoire le lui avait présenté. Voici le conte avec son application : *Persimilis est* Valla *noster homini ridiculo : qui cùm aliquandò se ex quâdam turri volaturum certo die prouteretur : et populus ad id spectaculum convenisset : homines suspensos variis alarum ostentationibus ad noctem usquè detinuit. Deindè omnibus volatum cupidè exspectantibus : populo culum ostendit. Ita Laurentius noster post multas atque ingentes verborum pollicitationes; post tantam expectationem promissorum: tandem non quidem culum, ut ille, sed volantis cerebri insaniam, et pergrandem ignorantiæ supellectilem ostendit* (7).

On ne saurait nier que le jésuite Pétau n'ait fait paraître trop de fierté et trop d'aigreur, non-seulement contre Saumaise, mais aussi contre

(3) *Citation* (111) *de l'article* Hospital (Michel de l'), *tom. VIII, pag.* 266.

(4) *Voyez, tom. VIII, pag.* 266, *citat.* (112) *de l'article* Hospital (Michel de l').

(5) Scaligérana, *voce* Scioppius, *p. m.* 222.

(6) Défense pour Étienne Pasquier, *liv. I, sect. VII, pag.* 93 *et suiv.*

(7) Poggius, Invectiv., *lib. I.*

Scaliger, et contre bien d'autres gens. On a eu raison de faire une parenthèse pour cela dans l'article de ce jésuite, à l'édition du Moréri de Hollande. Je m'étonne que M. Perrault ait mieux aimé paraphraser un endroit de la harangue de Henri Valois, que de le supprimer entièrement: *Tanta ejus viri* (Scaligeri) *auctoritas omnium propè præjudicio roborata Petavium nostrum à scribendo minimè deterruit. Immò verò ipsum eò magis impulit, ut quæ ab illo emendatore temporum peccata fuerant, ipse in suis de doctrinâ temporum libris emendaret. Non quòd illius viri gloriæ obtrectaret, sed ne plerique fortè auctoritate Scaligeri inducti, minimè discussa rei veritate, in errorem præcipites laberentur* (8). C'est ce que dit Henri Valois, et voici les paroles de M. Perrault: L'ouvrage de Scaliger *était regardé comme une règle à laquelle tout le monde devait se conformer. Cela n'empêcha pas le père Pétau d'entreprendre le même travail, et de corriger par son livre de la Doctrine des Temps beaucoup de fautes qui se trouvent dans celui de la Correction des Temps de Scaliger, ce qu'il fit en gardant toutes les lois de l'honnêteté que les gens de lettres se doivent les uns aux autres; en sorte que sans obscurcir la gloire de son prédécesseur, il s'en est acquis une très-grande dans la même science* (9). Si vous lisez un passage de M. Morus et un autre de Guy Patin (10), vous n'aurez pas si bonne opinion de l'honnêteté de cet adversaire de Scaliger.

(B) *Sans y penser........ il a rendu beaucoup de services aux sociniens.*] Copions un long passage de M. Simon. Il concerne ce fait-là, et il contient d'autres choses qui appartiennent à l'article du père Pétau. « J'ai appris de M. Hardi, que M. de » l'Aubépine avait aussi eu quelques » démêlés avec le père Pétau, et » qu'il l'avait menacé de faire con- » damner quelques-unes de ses no- » tes sur saint Épiphane; mais je » suis persuadé que ce savant jésuite » se serait bien défendu. S'il y a » quelque chose à reprendre dans » les livres de Pétau, c'est principa- » lement dans le deuxième tome de » ses Dogmes Théologiques, où il pa- » raît favorable aux ariens; il est vrai » qu'il a adouci dans sa préface ces » endroits-là; mais comme le corps » du livre demeure dans son entier, » et que la préface, qui est une ex- » cellente pièce n'est venue qu'a- » près coup, on n'a pas tout-à-fait » remédié au mal que ce livre peut » faire en ce temps-ci, où les nou- » veaux unitaires se vantent que le » père Pétau a mis la tradition de » leur côté. J'ai vu ici des gens qui » croient que Grotius, qui avait de » grandes liaisons avec Crellius et » quelques autres sociniens, a sur- » pris ce savant jésuite; mais il » n'y a aucune vraisemblace qu'un » homme aussi habile qu'était Pétau » se soit laissé tromper par Grotius, » qui était son ami. Il est bien plus » probable qu'il a écrit de bonne » foi ses pensées. Il serait de l'hon- » neur de la société de continuer les » dogmes de leur confrère sur tout » le reste de la théologie, en sui- » vant sa méthode, qui est excellen- » te. Il est certain qu'il avait eu lui- » même ce dessein; car j'ai vu le » projet qu'il avait fait là-dessus, et » j'ai connu par-là sa manière d'é- » tudier, dont je pourrai vous en- » tretenir dans une autre lettre. Un » de mes amis m'a assuré qu'il ne » passait point parmi les jésuites » pour un habile théologien, et » qu'il avait été obligé souvent d'a- » voir recours à d'autres pères de sa » maison, lorsqu'il s'agissait d'un » raisonnement de théologie. Plu- » sieurs des nôtres (11) disent la mê- » me chose du père Morin, qui est » en effet un pauvre homme pour le » raisonnement. Mais quoi qu'on dise » du père Pétau dans sa société, je » le trouve partout admirable. Peut- » on rien voir de plus charmant que » son beau latin dans des matières » si épineuses? J'aurais seulement » souhaité qu'il n'eût pas été si » diffus dans ses expressions. L'on » ne saurait être trop resservé lors- » qu'il s'agit de dogmes. Il faut évi-

(8) Henricus Valesius, *in* Orat. funebri Dionysii Petavii, *pag.* 682. Collect. Batesianæ.

(9) Perrault, Hommes illustres, *tom. I*, *pag.* 65, 66.

(10) *Voyez les* Nouvelles Lettres contre Maimbourg, *pag.* 182.

(11) *C'est-à-dire les pères de l'oratoire; car M.* Simon *était parmi eux quand il écrivit ceci.*

» ter les longues phrases autant qu'il » est possible : c'est en quoi a excellé le père Sirmond, qui avait » trouvé le secret de s'expliquer en » peu de mots et avec netteté. Il » était néanmoins fort inférieur au » père Pétau pour ce qui est de l'é» rudition (12). » M. Simon n'a pas tort de dire que la préface du père Pétau ne fut pas un bon remède; car elle n'a point empêché les sociniens, et les nouveaux ariens, de tirer beaucoup d'avantages des recueils de ce jésuite sur la tradition des trois premiers siècles. Ces recueils encouragèrent Sandius à faire un ouvrage qui a chagriné les orthodoxes, et qui leur a donné beaucoup d'exercice. Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, dans l'extrait d'un livre de M. Bullus, docteur anglais (13). Voyez aussi M. Jurieu, au Tableau du Socinianisme, page 224 et 363. Mais notez que ce ministre ayant voulu se prévaloir du témoignage du père Pétau, le falsifia ; et que M. l'évêque de Meaux ne lui laissa point passer cette faute. Vous en allez voir la preuve.

Enfin la théologie des anciens pères, c'est M. Jurieu qui parle (14), *a été si imparfaite* sur le dogme de la Trinité, *que le jésuite Pétau a été contraint d'avouer en propres termes, qu'ils ne nous en ont donné* que les premiers linéamens (*). Voici la réponse de M. de Meaux (15) : « Après » cela fiez-vous à votre ministre » quand il vous cite des passages. » Non, mes frères, il ne les lit pas, » ou il ne les lit qu'en courant ; il » cherche des difficultés, et non pas » des solutions ; de quoi embrouil» ler les esprits, et non de quoi les » instruire ; et il n'épargne rien pour » vous surprendre. Comme quand » pour vous faire accroire (*[2]) *que* » *la théologie des pères était impar-* » *faite* sur le mystère de la Trinité, » il fait dire au père Pétau, *en pro-* » *pres termes, qu'ils ne nous en ont* » *donné que les premiers linéamens.* » Mais ce savant auteur dit le con» traire à l'endroit que le ministre » produit, qui est la préface du to» me II des Dogmes théologiques. » Car il (*[1]) entreprend d'y prouver » que la doctrine catholique a tou» jours été constante sur ce sujet : » et dès le premier chapitre de cette » préface il démontre, que le *prin-* » *cipal et la substance du mystère* a » toujours été bien connu par la tra» dition ; que les premiers siècles » *conviennent avec nous dans le fond,* » *dans la substance, dans la chose* » *même, quoique non toujours dans* » *la manière de parler* : ce qu'il con» tinue à prouver au second (*[2]) cha» pitre, par le témoignage de saint » Ignace, de saint Polycarpe, et de » tous les anciens docteurs : enfin » dans le troisième (*[3]) chapitre, qui » est celui que le ministre nous ob» jecte en parlant de saint Justin, » celui de tous les anciens qu'on » veut rendre le plus suspect, ce » savant jésuite décide que ce saint » martyr *a excellemment et claire-* » *ment proposé ce qu'il y a de prin-* » *cipal et de substantiel dans ce mys-* » *tère* : ce qu'il prouve aussi (*[4]) » d'Athénagoras, de Théophile d'An» tioche, des autres *qui tous ont te-* » *nu*, dit-il, *le principal et la sub-* » *stance du dogme sans aucune ta-* » *che*; d'où il conclut que s'il se » trouve dans ces saints docteurs » quelque passage plus obscur, c'est » à cause qu'ayant à traiter avec » *les païens et les philosophes, ils ne* » *déclaraient pas avec la dernière* » *subtilité et précision l'intime et le* » *secret du mystère dans les livres* » *qu'ils donnaient au public ; et pour* » *attirer ces philosophes, ils le tour-* » *naient d'une manière plus confor-* » *me au platonisme qu'ils avaient* » *appris : de même qu'on a fait en-* » *core long-temps après dans les ca-* » *téchismes, qu'on faisait pour instrui-* » *re ceux qu'on voulait attirer au chris-* » *tianisme, à qui au commencement on* » *ne donnait que les premiers traits,* ou

(12) Simon, Lettres choisies, *pag.* 12, 13.

(13) *Mois de septembre* 1685, *au Catalogue des livres nouveaux, num.* 4. *Voyez aussi les* Nouvelles *de juin* 1685, *art. II, pag.* 611, *et celles de juin* 1684, *art. VIII, pag.* 399 *de la seconde édition.*

(14) Jurieu, VI[e]. lettre pastorale *de la III[e]. année, pag.* 134, *édit. in-12.*

(*[1]) *Theolog. Dogm., tom. II, præfat., c.* 2.

(15) Bossuet, premier Avertissement aux Protestans, *num.* 27 *et* 28, *p.* 28, *édit. de Hollande.*

(*[2]) *Lett. VI, pag.* 45.

(*[1]) *Theol. Dogm., t. II, præf., c.* 1, *n.* 10, 12.

(*[2]) *Ibidem, c.* 2.

(*[3]) *Ibidem, c.* 3.

(*[4]) *Ibidem n.* 3.

comme le ministre le traduit, *les premiers linéamens des mystères :* non qu'ils ne fussent bien connus, » mais parce qu'on ne jugeait pas » que ces âmes encore infirmes en » pussent soutenir tout le poids ; » en sorte qu'on jugeait à propos » de les introduire dans un secret » si profond avec un ménagement » convenable à leur faiblesse : voilà » *en propres termes* ce que dit ce » père. Votre ministre lui fait dire » tout le contraire *en propres termes*. Il lui fait dire que *la théologie était imparfaite*, à cause qu'il » dit qu'elle se tempérait, et qu'elle » s'accommodait à la capacité des » ignorans, et il prend pour ignorance dans les maîtres le sage tempérament dont ils se servaient envers leurs disciples.» M. de Meaux venait de dire que *la savante préface du père Pétau est le dénoûment de toute sa doctrine sur cette matière* (16). Je crois que c'est un dénoûment aussi raisonnable qu'un très-habile homme le pouvait donner; mais empêche-t-il qu'on ne voie que ce jésuite s'est contredit, ou qu'il est tombé dans cet embarras de variations, qui ne manque point d'accabler ceux qui changent d'intérêts et de motifs pendant le cours de leurs écritures. Il avait eu pour but de représenter naïvement la doctrine des trois premiers siècles. Il n'avait point déguisé l'opinion des pères qui avaient eu de fausses notions sur le mystère des trois personnes. Il ne s'était piqué que de rapporter l'état des choses, et d'y joindre les explications les plus naturelles que les mots pouvaient avoir. C'était apprendre au public que plusieurs pères de la primitive église avaient débité des faussetés bien absurdes sur la génération du Verbe, et sur les mystères annexés à celui-là. Ceci donnait une forte atteinte à l'autorité des canons du concile de Nicée. On en pouvait conclure que l'article de la Trinité n'est pas un dogme fondamental dans la religion, puisque ceux qui avaient erré sur cette matière n'avaient pas laissé d'être sauvés. Les nouveaux antitrinitaires pouvaient tirer de là plusieurs conséquences. Le père Pétau en fut averti, et se trouva obligé d'apporter quelque remède à ce mal. Il fit sa préface dans cette vue : son but, ses motifs, passèrent du blanc au noir; il ne fut plus question que de soutenir l'orthodoxie des pères, il fallut leur faire amende honorable, en un mot il fallut se contredire. M. Jurieu a passé par la même épreuve. Il fit une lettre pastorale (17) où tous ses efforts aboutirent à ruiner le fondement de l'Histoire des Variations. Il avait besoin pour cela que les pères eussent erré dans les points les plus importans de la foi chrétienne. Il les mit le plus bas qu'il put, il s'étendit sur les idées absurdes qu'ils avaient tirées de la Trinité. Il ne songea qu'à son intérêt présent, et il lui fut impossible de se retenir. Mais quelque temps après (18) il eut à combattre ceux qui disent que le dogme de la Trinité n'est point nécessaire au salut, et qu'ainsi l'on doit tolérer les sociniens. Il eut besoin alors que les pères eussent été orthodoxes : il soutint aussi qu'ils l'avaient été; il les fit plus blancs que neige; il se déclara leur apologiste, leur panégyriste, et enfin l'accusateur de ceux qui les méprisaient, et qui s'appuyaient sur son exemple (19). C'est se jouer du public, et s'exposer à être couvert de honte : ses variations n'ont pas empêché qu'on ne lui prouvât qu'il avait sauvé malgré lui les sociniens (20). Conférez ceci avec la remarque (C) de l'article RODON tom. III.

(C) *Les jésuites lui surent très-mauvais gré de la manière dont il parla........ de la grâce.*] On a débité dans le monde que les chagrins qu'ils lui firent le pensèrent obliger à sortir de leur maison. Ils soutiennent que c'est une fable. Citons un livre imprimé. Dom Denys de Sainte-Marthe, bénédictin, observe (21) qu'on

(16) Bossuet, premier Avertissement aux Protestans, *num.* 25, *pag.* 25.

(17) *La VIe. de la IIIe. année : elle est datée du* 15 *de novembre* 1688.

(18) *Voyez sa VIe. et VIIe. lettre du* Tableau du Socinianisme, *imprimé l'an* 1690.

(19) *Voyez M.* Saurin, *dans son* Examen de la Théologie de M. Jurieu, *pag.* 670 *et suiv.*

(20) *Voyez le livre intitulé :* Janua cœlorum reserata, *pag.* 126 *et seq.*

(21) *Voyez le livre intitulé :* La Conduite qu'ont tenue les pères bénédictins depuis qu'on a attaqué leur édition de saint Augustin, *pag.* 56.

prétend que le père Pétau rétracta dans son X^e. livre du Ier. tome de ses Dogmes ce qu'il avait dit dans le livre IX en faveur de la doctrine de saint Augustin. Mais quelqu'un a répondu (22) que cela est faux, et que *la société n'a jamais fait de peine là-dessus à ce savant vieillard; et que, si elle eût eu à lui en faire, elle s'y serait prise autrement; car au lieu de l'obliger à se retracter dans le 10e. livre, elle lui eût fait corriger le 9e., puisque c'étaient les livres d'un même tome* : d'où l'on conclut (23) *que le père Pétau n'a jamais songé à* déménager, *et que c'est un petit conte de la fabrique des jansénistes, dont le père de Sainte-Marthe n'est ici que l'écho*. Ce qu'il y a de certain est qu'on a cité dans les écrits des jansénistes (24) quelques passages du père Pétau qui sont favorables à l'hypothèse des augustiniens, et que l'on a soutenu que ce jésuite, écrivant contre les amis de Jansénius, avait renoncé à ses premiers sentimens. Lisez ce passage de l'Histoire du Jansénisme. « Le père Pétau...... » ne se put dispenser de venir au » secours de ses confrères, pour dé» fendre, contre ses propres senti» mens et aux dépens de sa réputa» tion, l'honneur et la doctrine de » sa compagnie. Celui-ci fit d'abord » un traité de la Loi et de la Grâce, » contre Jansénius, qui parut cette » année; puis il tâcha de réfuter ce » que M. Fromond avait écrit con» tre sa Dissertation de la Liberté. » Et cet ouvrage vint en lumière » vers la fin de la même année, avec » ce titre : *Elenchus Theriacœ Vincentii Lenis, sive Liberti Fromondi, doctoris Lovaniensis. Parisiis* » 1648 (25).» Voilà ce que l'on raconte sous l'année 1648. Le passage que l'on va lire concerne l'an 1651. *Le père Denys Pétau, jésuite, qui après avoir enseigné dans ses Dogmes Théologiques la doctrine de saint Augustin, comme celle de l'église, que chacun devait suivre, y avait renoncé pour défendre les intérêts et les opinions de sa compagnie, entreprit d'expliquer, suivant Molina, la distinction que met saint Augustin entre la grâce par laquelle on fait*, auxilium quo, *qui est la grâce efficace; et entre la grâce, sans laquelle on ne peut rien*, auxilium sine quo non, *qui est la grâce suffisante. Il intitula cet écrit* : Dissertatio brevis de Adjutorio SINE QUO NON et de Adjutorio QUO; ad mentem B. Augustini (26).

Afin que mon lecteur voie ici plus amplement et plus nettement ce que les anti-molinistes ont publié là-dessus, je copierai encore un passage. Le père Pétau « avait une éru» dition presque universelle, et son » nom est célèbre parmi les savans. » Si son jugement eût répondu à ses » études, ceux qui font plus de cas » de cette partie de l'homme que » d'une lecture immense, et qui » croient qu'un habile homme est » un homme qui avec une étude rai» sonnable sait bien juger des cho» ses, seraient plus contens de ses » ouvrages qu'ils ne le sont. C'est » quelque chose de surprenant et » d'inconcevable, de voir comment, » dans ses Dogmes, il a abandonné aux » ariens les pères des trois premiers » siècles, et comment il les a rendus » fauteurs de l'arianisme. Je n'ai » garde de croire que sa foi en fût » moins catholique, ni d'en tirer » toutes les autres conséquences ou» trées qu'en ont tirées les calvinistes, » les autres protestans et les soci» niens. Je n'en accuse que son ju» gement. Il est vrai qu'il crut ré» parer sa faute en quelque manière, » par une préface que les docteurs » de Sorbonne l'obligèrent de faire; » mais c'était mettre le remède au» près du mal, et non pas le guérir. » Il fallait brûler cet ouvrage infor» tuné; et il se serait épargné par-là » beaucoup de honte. Son jugement » ne paraît pas davantage dans ce » qu'il a écrit sur la matière de la » grâce. Car ayant été obligé par » ordre de ses supérieurs de rétrac» ter la doctrine très-augustinienne » sur la grâce et sur la prédestination,

(22) *Voyez le même livre, pag.* 57 *et suiv.*

(23) *Là même, pag.* 58, 59.

(24) *Voyez, tom. II, pag.* 557, *citation* (24) *de l'article saint* AUGUSTIN, *et l'*Histoire abrégée de la Congrégation de Auxiliis, *pag.* 73 *et suiv.*, *édition de* 1687.

(25) Histoire du Jansénisme, *tom. I, pag.* 247, *à l'ann.* 1648. *Voyez aussi pag.* 377, 378, *à l'ann.* 1650.

(26) *Là même, pag.* 505, *à l'ann.* 1651.

» qu'il avait embrassée et soutenue » comme la doctrine de l'église, dans » le 9e. livre de son 1er. tome, il se » déclara dans le 10e. contre cette doc- » trine, de peur de se trouver con- » forme aux adversaires de la société; » mais ce fut sans changer les fonde- » mens qu'il avait jetés dans le livre » précédent....... Je ne dis ceci, ni » pour insulter à cet auteur, qui » assurément avait du mérite; ni » pour avoir le mauvais plaisir de » dire du mal d'un jésuite; mais » pour avertir qu'il est bon de se » défier de ces grands faiseurs de » livres et de ces compilateurs de » passages, et de se garder bien de » se livrer a eux sans considérer » 1°., s'ils écrivent avec jugement, » et en se donnant tout le loisir » de méditer les choses; 2°., s'ils écri- » vent avec liberté et sans intérêt; » c'est-à-dire s'ils ne sont point dans » un corps qui fasse profession de ne » pas souffrir certains sentimens et » d'en embrasser d'autres, et qui » oblige les particuliers à suivre aveu- » glément l'engagement du corps, » sous peine d'être obligés *de démé-* » *nager*, comme parlait le père Pé- » tau en marquant à ses amis la rai- » son de son changement : *Je suis* » *trop vieux pour déménager*, di- » sait-il à feu M. de Marolles, abbé » de Villeloin (27). »

(27) Notes sur la IIIe. réponse du prince de Conti au père Deschamps, *pag.* 74 *et suiv.*

PETIT (Jean), professeur en théologie dans l'université de Paris, au commencement du XVe. siècle, s'acquit beaucoup de réputation par son éloquence et par son savoir; mais il abusa quelquefois de ses talens pour soutenir de mauvaises causes. Il parla pour l'université de Paris devant le conseil du roi, l'an 1406 (*a*). Ce fut pour montrer que le cardinal de Chalant, légat du pape Benoît, s'était plaint à tort contre ceux qui s'étaient soustraits de l'obédience de ce pape. *Il conclut à ce que* cette soustraction *fut dorénavant gardée et exécutée....., et l'église gallicane délivrée des exactions injustement introduites par la cour romaine.* Le conseil du roi renvoya l'affaire au parlement. Elle y fut plaidée à la grand' chambre, le 7 de juin de la même année (*b*). Jean Petit y harangua tout à son aise : son discours fut long, et aussi fort qu'on le pouvait souhaiter. Le parlement ne prononça rien; mais il fut contraint quelque temps après à rendre un arrêt qui favorisa les demandes de l'université (*c*). Jean Petit fut de la célèbre ambassade que la France envoya en Italie pour la pacification du schisme, et il harangua dans Rome le 20 de juillet 1407 (*d*). Tout va bien jusqu'ici : nous le voyons employer sa langue pour des sujets légitimes; mais nous en verrons bientôt un mauvais usage. Le duc de Bourgogne ayant fait assassiner le duc d'Orléans, frère unique de son roi, fut assez hardi pour avouer cette action, crime atroce dans toutes ses circonstances (A). Il rentra dans Paris comme en triomphe, et il demanda audience afin de montrer qu'il avait eu de bonnes raisons de faire tuer le duc d'Orléans (*e*). Il choisit pour son orateur notre Jean Petit, âme vénale et vendue à l'iniquité (B), qui soutint

(*a*) Histoire de Charles VI, par un moine de Saint-Denys, traduite en français par M. le Laboureur, *liv. XXVI*, *chap. II*, *pag.* 543.

(*b*) *Là même*, *p.* 544.

(*c*) *Là même*, *chap. III*, *pag.* 547.

(*d*) *Là même*, *liv. XXVII*, *chap. XVI*, *pag.* 606.

(*e*) Histoire de Charles VI, par un moine de Saint-Denys, traduite par le Laboureur, *liv. XXVII*, *ch. XXVII*, *pag.* 631.

dans la grande salle de l'hôtel royal de Saint-Paul, le 8 de mars 1408, que le meurtre de ce duc était légitime (*f*). Son plaidoyer fut rendu public (*g*) : l'honneur du duc d'Orléans y fut déchiré avec plus de rage que son corps ne l'avait été par les assassins. La veuve du duc le fit réfuter par l'abbé de Saint-Denys *, qui plaida pour elle et pour la mémoire du défunt, devant le conseil du roi, avec beaucoup d'éloquence, le 11 de septembre 1408 (*h*). La doctrine de l'orateur du duc de Bourgogne était si énorme, et si capable d'introduire toutes sortes de confusions dans l'état, qu'elle fut condamnée par l'évêque de Paris (C), dès que la faction de ce duc se trouva plus faible. Les procureurs de ce prince en appelèrent au pape; et il écrivit lui-même au concile de Constance, pour recommander la cause de Jean Petit (*i*) : ses ambassadeurs et ses partisans soutinrent que les propositions condamnées ne se trouvaient point dans le livre de ce docteur; les commissaires du concile cassèrent la sentence de l'évêque de Paris (D). Gerson appela de leur jugement au concile, et n'obtint pas toute la satisfaction qu'il pouvait prétendre légitimement (E). Cette assemblée fit voir qu'un prince qui a des forces est un très-bon protecteur d'un hérétique. La décision qu'elle fit fut vague, et ne donna nulle atteinte, ni au livre de Jean Petit, ni au Bourguignon. Le roi de France n'eut pas le même ménagement; il fit condamner ce libelle avec la dernière sévérité, et il chassa de Paris plusieurs docteurs qui s'opposaient au bon dessein qu'avaient les autres d'intéresser l'université à la cause de l'évêque (F). Mais deux ans après il fallut que ce prélat fît révoquer sa sentence pour complaire au duc de Bourgogne (G). Jean Petit mourut l'an 1411, à Hesdin, ville qui appartenait à ce duc (*k*). Il s'y était réfugié craignant les fils du duc d'Orléans, qui voulaient le faire convaincre d'hérésie. Il n'était point cordelier, comme quelques-uns l'on dit, mais un prêtre séculier (*l*).

(*f*) Hist. de Charles VI, par un moine de Saint-Denys trad. par le Laboureur, *liv. XVII*, *chap. XXVII pag.* 631.

(*g*) *Vous en trouverez le précis dans le* moine de Saint-Denys, *liv. XXVII*, *chap. XXVII*, *et vous le verrez tout entier dans* Monstrelet, *liv. I*, *chap. XXXVIII*, *et XXXIX.*

* Le Duchat observe que, d'après Monstrelet, ce ne fut pas l'abbé de Saint-Denys, mais l'abbé de Saint-Fiacre qui lut un écrit ou un livre en français qu'on lui avait fourni, contenant ce qu'il avait à dire pour la cause de cette dame.

(*h*) Hist. de Charles VI, traduite par le Laboureur, *liv. XXVIII*, *chap. X*, *pag.* 660, 661.

(*i*) *Voyez la remarque* (D).

(*k*) Monstrelet, *liv. I*, *chap. XXXIX*, *apud* Spondanum, *ad ann.* 1408. *num.* 1, *pag.* 704.

(*l*) Spondan, *ad ann.* 1408, *num.* 1, *pag.* 703.

(A) *Crime atroce dans toutes ses circonstances.*] J'en ai parlé dans l'article de ce duc (1); mais sans toucher à un fait qui aggrave prodigieusement l'atrocité de ce meurtre. Le moine de Saint-Denys qui a fait l'histoire de Charles VI que M. le Laboureur a mise en français, assure que les princes du sang n'eurent pas plus tôt appris que le Bourguignon avait fait assassiner le duc d'Orléans, *qu'ils détestèrent une si exécrable trahison*, et qu'ils *en souhaitèrent déjà l'auteur dans les tourmens éternels que méritait l'atrocité de son crime*. Ce qui les épouvantait encore

(1) *De* Bourgogne (Jean), *remarque* (B), *tom. IV*, *pag.* 44.

D'autant plus, ajoute-t-il, *de la noirceur d'âme du Bourguignon, c'est qu'il y avait fort peu de temps que non-seulement il s'était réconcilié, mais qu'il avait fait une alliance d'amitié fraternelle avec le duc d'Orléans. Il l'avait encore tout recemment confirmée, et par lettres et par serment, jusques-là d'en prendre à témoin Dieu même, et de communier ensemble. Ils paraissaient extrêmement unis dans la conduite de la guerre dont ils s'étaient chargés ; ils avaient défendu l'honneur l'un de l'autre dans les mauvais succès qui leur arrivèrent ; il semblait qu'ils n'eussent qu'un même intérêt ; et pour plus grand signe d'union et d'amour, le duc de Bourgogne sachant que le duc d'Orléans, son cousin, était indisposé, il l'avait visité avec toutes les marques, je ne dirai pas de civilité, mais de tendresse; et même il s'était laissé retenir pour venir chez lui le lendemain, qui était un dimanche. Les autres princes du sang, qui savaient cela, ne purent concevoir qu'une extrême indignation d'un si horrible procédé, aussi refusèrent-ils d'entendre ses excuses; ils se retirèrent tout en larmes du conseil du roi, et le lendemain, comme il vint à la chambre du parlement, ils lui en firent défendre l'entrée* (2). L'orateur de la veuve fit bien valoir ces circonstances (3). Notez ici combien la nature humaine sait allier dans une même âme toutes les bassesses de l'hypocrisie avec l'audace la plus insolente et la plus superbe. Il n'y eut jamais de prince plus fier ni plus courageux que le duc Jean de Bourgogne ; il fut surnommé *sans peur*. Cependant, quelles fourberies, quelles dissimulations, ne trouve-t-on pas dans sa conduite? En voici une : Il se rendit à l'église où le corps du duc d'Orléans avait été porté. *Il contrefit autant l'affligé qu'aucun autre, il prit le deuil par après comme tous les princes, et il n'eut point de honte d'assister avec eux au convoi qui se fit en l'église des Célestins où ce duc de son vivant avait ordonné sa sépulture* (4). Il ne leva le masque que lorqu'il vit qu'on allait résoudre dans le conseil du roi de mettre en prison Robert de Canni (5) soupçonné de l'assassinat (6).

(B) *Ame vénale et vendue à l'iniquité.*] Il n'y a point de plus grande tache dans le règne de Charles VI, que l'impunité triomphante de l'assassin du duc d'Orléans. Cette tache est beaucoup moins celle du roi que celle de son royaume ; car la plupart du temps ce malheureux prince n'avait pas l'usage de la raison : il n'était donc pas responsable des désordres de l'état. C'est la nation française qu'on doit blâmer : elle ne prêta point main-forte aux princes qui demandèrent la vengeance de ce forfait ; elle se partagea d'une manière qui rendit plus redoutable le parti de l'assassin que l'autre parti. La ville de Paris, où l'on massacra le frère unique du roi, est surtout blâmable de n'avoir point travaillé à la punition de ce crime : il ne tenait qu'à elle que le Bourguignon ne fût traité selon l'exigeance du cas. On aurait tort de reprocher à l'université de Paris, qu'un de ses professeurs en théologie fut assez méchant pour se rendre l'apologiste de ce meurtre : elle n'approuva point les mauvais principes de ce furieux déclamateur ; elle seconda l'évêque qui les condamna authentiquement dès qu'il y eut quelque sûreté à le faire. C'est ce qu'on verra dans la remarque suivante. Ne finissons point celle-ci sans dire que Jean Petit fut fort assuré de l'approbation du peuple, quand il s'engagea à la défense d'une cause si détestable ; et il voyait d'ailleurs qu'il parlerait pour un prince que le roi même redoutait. Il est sûr que Charles VI envoya le comte de Saint-Paul au Bourguignon, *pour lui offrir audience publique avec impunité pour sa personne, et l'on ne lui demanda, si non qu'il livrât les assassins pour leur faire faire leur procès en justice ; mais il le renvoya bien loin de ses espérances, puisqu'il*

(2) Histoire de Charles VI, traduite en français par M. le Laboureur, *liv. XXVII, ch. XXIII, pag.* 627.

(3) *La même, liv. XXVIII, chap. X, p.* 666.

(4) *La même, liv. XXVII, chap. XXII, pag.* 625.

(5) *La même, chap. XXIII, pag.* 626.

(6) *Il haïssait le duc d'Orléans, parce que sa femme avait été long-temps aimée de ce duc. La même.*

fallut traiter avec honneur de la réparation d'une action pire que scélérate, qui obligea le roi de lui envoyer à Amiens le duc de Berri *et le roi* de Sicile. *Le noble duc* de Bourbon *était nommé pour être de cette ambassade; mais il s'en excusa généreusement; il ne voulut pas même demeurer à la cour, il demanda congé pour se retirer chez lui, et il aima mieux renoncer à la part qu'il avait au gouvernement, que de consentir à composer avec l'état, du meurtre de son neveu, qui lui fit dire hautement, et par plusieurs fois, à ce que l'on m'a assuré, qu'il ne verrait jamais de bon œil l'auteur d'une trahison si lâche et si infâme* (7). Ces deux considérations, je veux dire la faveur du peuple et le crédit du duc de Bourgogne, ne disculpent point l'avocat (*). Au reste, la raison pourquoi le peuple se souciait peu de la punition de l'assassin était la haine qu'on avait conçue contre le duc d'Orléans, auteur de plusieurs impôts. Cette haine fut cause qu'on se réjouit de sa mort, et qu'on applaudit le duc de Bourgogne : tant il est vrai qu'on a plus à cœur ses intérêts particuliers et domestiques que les loix fondamentales de l'état. *Tantùm nimirùm ex publicis malis sentimus, quantùm ad privatas res pertinet : nec in eis quicquam acriùs quàm pecuniæ damnum stimulat* (8). Montaigne connaissait bien ce défaut. *Ils n'en veulent point à la cause en commun*, dit-il (9), *et en tant qu'elle blesse l'intérêt de tous et de l'état : mais lui en veulent seulement en ce qu'elle leur touche en privé. Voilà pourquoi ils l'en piquent de passion particulière, et au delà de la justice et de la raison publique.* Non tam omnia universi, quàm ea, quæ ad quemque pertinent, singuli carpebant. L'impunité du duc de Bourgogne était une plaie mortelle faite à la justice, à l'autorité et à la majesté de l'état. Qu'importe? les particuliers ne la sentaient point; ils n'en voyaient que de loin les conséquences pernicieuses; chacun espérait de les éviter. Mais les impôts du duc d'Orléans tombaient sur chaque bourgeois. Voilà d'où vint qu'on se mit si peu en peine de venger sa mort. Nous verrons bientôt que la populace de Paris sut prendre le change, après que l'évêque eut condamné l'apologie du duc de Bourgogne.

(C) *La doctrine* de Jean Petit *était si énorme..... qu'elle fut condamnée par l'évêque de Paris.*] Avant la condamnation il y eut beaucoup de personnes doctes et vertueuses qui furent scandalisées des propositions de ce professeur en théologie, et qui en craignirent *de très-dangereuses conséquences si elles n'étaient censurées. En mon particulier*, c'est un moine de Saint-Denys qui parle (10), *j'avais plusieurs fois témoigné beaucoup d'étonnement de ce que l'évêque de Paris et l'inquisiteur de la foi, avaient négligé d'entreprendre une cause si préjudiciable aux bonnes mœurs et au service de Dieu; mais on m'avait toujours répondu que la formidable autorité du duc de Bourgogne les en avait empêchés, et qu'ils avaient agi prudemment, de laisser cette peste comme ensevelie dans un profond silence, plutôt que de hasarder de la voir autoriser par le crédit de ce prince. Cela ne parut que trop véritable dans son temps; car cette sûreté si désirée ne parut pas sitôt, qu'ils enjoignirent aux suppôts de la vénérable université de Paris, sous les peines portées par le droit, d'apporter et de représenter sans différer tout ce qu'ils avaient par écrit dans leurs feuilles et dans leurs recueils, de la proposition dudit Jean Petit, pour servir à la prétendue justification du duc de Bourgogne. Ils firent assembler, dans la grande salle de l'évêché, les plus célèbres docteurs et bacheliers*

(7) Histoire de Charles VI, *liv. XXVII chap. XXIII.*

(*) Deux raisons que Jean Petit eut bien et la naïveté et le front d'alléguer au conseil du roi pour l'excuser de ce qu'en une affaire si odieuse, il osait prêter son ministère au duc de Bourgogne, méritent d'être sues. La première est qu'il était obligé de servir ce duc à qui, depuis trois ans, il avait prêté serment de fidélité; et la seconde, que c'était bien la moindre chose à quoi l'engageât la reconnaissance due à ce prince, qui, depuis long-temps, lui faisait annuellement une petite pension, en vue de ce qu'il était petitement bénéficié. Monstrelet nous a conservé ce fait, et Innocent Gentillet l'a inséré avec le plaidoyer même de Jean Petit, l. 3. Max. 8. de son *Anti-machiavel.* Rem. crit.

(8) *Annibal ad Carthaginienses, apud* Livium, *lib. XXX, sub fin., pag. m.* 566.

(9) Montaigne, Essais, *liv. III, chap. X, pag. m.* 410, 111.

(10) Histoire de Charles VI, *liv. XXXIII, chap. XXVIII, pag.* 931, 932.

théologie, et les docteurs de l'un de l'autre droit, par l'avis desquels on pût examiner ce qu'il y avait erroné : et après y avoir vaqué par plusieurs jours, avec toute la diligence que demandait l'intérêt de la foi, le 6 de janvier, ils élurent entre toute cette nombreuse compagnie seize docteurs choisis dans les colléges de Paris, qui firent l'extrait des thèses et des propositions alléguées par ce docteur, qu'ils jugèrent condamnables, en la forme qui s'ensuit. Cet historien rapporte ensuite neuf propositions de Jean Petit avec la censure qui en fut faite, et puis il ajoute (11) : « Tel fut l'avis de tous les docteurs » et régens là assemblés, et que toute » cette pièce de maître Jean Petit » était indigne d'un homme d'esprit, » et même d'être rapportée ; c'est » pourquoi, le 23 de février (12), » ledit évêque, et l'inquisiteur de la » foi, assemblés en la salle de l'évê» ché, en présence de plusieurs pré» lats, de grands docteurs et d'une » grande foule de peuple, jugèrent » à propos de la censurer, comme » erronée qu'elle était, en la foi et » dans les mœurs, et de la condam» ner comme scandaleuse qu'elle était » en plusieurs façons, à être brûlée » au parvis de Notre-Dame. Deux » jours après l'exécution s'en fit, » eux présens, sur un échaffaud » dressé à cet effet, devant une gran» de multitude d'assistans, après que » maître *Benoît Gencien*, fameux et » célèbre docteur, eut tout haut et » fort doctement fait voir l'énormité » de ces opinions. » Vous allez voir un exemple de l'esprit changeant des peuples : *Ce fut un sensible affront au duc de Bourgogne, qui apprit par une expérience nécessaire pour l'exemple, combien il est honteux et reprochable aux grands de dégénérer de la gloire de leur naissance ; mais son plus grand dépit fut d'entendre que cette folle justification l'avait rendu odieux aux plus sages et aux plus modestes, qu'il en était moqué et méprisé, que le petit peuple et la canaille en faisaient à présent des risées, et qu'il était la fable publique, et le sujet de mille chansons satiriques, où l'on le traitait publiquement de traître et d'assassin* (13).

(11) *Là même*, pag. 933.

(12) *Ce fut en 1414, à commencer l'année au mois de janvier.*

Notez que Gerson, chancelier de l'université, travailla beaucoup à procurer cette censure (14). Il prêcha même souvent contre les propositions de Jean Petit, et il réfuta *au nom de l'université, en présence du roi, toutes les parties du discours et du livre* de ce professeur (15). Notez aussi que les neuf propositions censurées se peuvent réduire à celle-ci : « Qu'il est permis à toute personne, » et même louable et méritoire, de » tuer de son autorité particulière » un tyran ; et qu'on peut employer » pour cet effet toutes sortes de voies, » jusqu'aux trahisons et aux flatte» ries, pour le faire tomber dans les » embûches qu'on lui a préparées, » nonobstant toutes les alliances et » tous les sermens qu'on aurait pu » faire (16). »

(D) . . . . . *Ses partisans soutinrent que les propositions condamnées ne se trouvaient pas dans le livre de ce docteur; les commissaires du concile cassèrent la sentence de l'évêque de Paris.*] Il n'y avait point d'autre biais à prendre ; car à moins que de renoncer à toute honte, on ne pouvait nier que la censure de ces neuf propositions ne fût légitime. Il fallut donc faire ce qu'ont fait les jansénistes long-temps depuis ; il fallut, dis-je, se retrancher dans la distinction du fait et du droit, et soutenir que les neuf propositions ne se trouvaient pas dans le livre de Jean Petit. C'est à quoi l'on ne manqua pas. Lisez ce qui suit ; je remonte un peu plus haut, afin que mon lecteur se puisse instruire plus amplement de cette affaire.

« (17) Comme cette sentence (18), » était extrêmement honteuse au duc » de Bourgogne, la justification du-

(13) Histoire de Charles VI, *liv.* XXXIII, *chap.* XXVIII, *pag.* 933.

(14) *Cancellarius contrà Johannis Parvi assertiones concionatur sæpiùs, has accurato et diligenti studio expendit, et detectos in iis contrà fidem errores configit. Tum curante potissimùm Gersone errorum censura à theologiæ facultate et parisiensi episcopo confecta est.* Joh. Launoius, *in* Historiâ Gymnasii Navarræ, *p.* 482.

(15) Maimbourg, Histoire du grand Schisme, *liv.* V, *pag. m.* 236.

(16) *Là même.*

(17) *Là même*, *pag.* 237.

(18) *C'est-à-dire celle de l'évêque de Paris.*

» quel on brûlait dans ce livre, avec » un éternel opprobre de son nom, » ses procureurs en appelèrent au » saint siége. (*1) Le duc, pour se » rendre le pape favorable, entre- » prit de le protéger .... (*2) Mais » comme il sut qu'on l'avait arrêté à » Fribourg avant qu'il pût passer » dans le comté de Bourgogne, il ré- » crivit au concile, en répondant à » l'avis qu'il en avait reçu de la fuite » du pape, que ne lui ayant promis » sa protection qu'au cas qu'il vou- » lût tenir la parole qu'il avait don- » née, (*3) il était résolu maintenant » de l'abandonner, puisqu'on n'é- » tait pas satisfait de sa conduite, et » d'adhérer en tout au saint concile. » Après avoir ainsi adroitement dis- » posé les esprits, il ajouta, qu'il » était averti que ses ennemis avaient » entrepris de le diffamer, sous pré- » texte de faire condamner par le » concile certaines propositions hé- » rétiques, qu'on attribuait au dé- » funt docteur Jean Petit, qui avait » défendu sa cause en homme de » bien; que comme il y allait de son » honneur, il suppliait les pères, » qu'avant que de rien définir sur » un point de cette importance, et » de condamner le livre de ce doc- » teur, on examinât, en présence » de ses ambassadeurs, si en effet ces » propositions étaient de lui, ou si » elles n'étaient pas fabriquées mali- » cieusement par d'autres, qui tâ- » chaient de les faire condamner » sous le nom de ce célèbre profes- » seur, et même sous le sien (*4). » Le concile ordonna pour cela des » commissaires, qui furent les cardi- » naux d'Albano, d'Aquilée, de Flo- » rence et d'Ailly. Les ambassadeurs » du duc de Bourgogne, qui avaient » fait par leurs intrigues un puis- » sant parti, et qui avaient à leur » tête Martin Porrée, évêque d'Arras, » et docteur en théologie, récusè- » rent d'abord le cardinal Pierre » d'Ailly, comme ayant été maître » de Jean Gerson, qu'ils prenaient » pour leur principale partie, et » soutenaient hardiment que ces pro- » positions que l'évêque de Paris » avait condamnées comme étant » du docteur Jean Petit, dans son li- » vre intitulé *Justification du duc de* » *Bourgogne*, ne s'y trouvaient point » dans les termes qu'on les propo- » sait; que c'était Jean Gerson, qui, » étant envieux de la gloire que le » docteur Petit s'était acquise dans » l'université, les avait formées à sa » fantaisie, pour les tourner en un » sens hérétique, qu'eux-mêmes con- » damnaient les premiers; mais que, » de la manière dont elles étaient » conçues dans le livre de leur doc- » teur, ils étaient tout prêts de prou- » ver qu'elles étaient très-catholi- » ques (*1). D'autre part, le cardinal » d'Ailly, qu'on avait recusé, se » joignit aux docteurs Jean Gerson » et Jourdan Morin, et tous trois » protestaient qu'il n'y avait rien de » plus faux (*2) que ce que les am- » bassadeurs de Bourgogne osaient » avancer; qu'il ne fallait qu'avoir » des yeux, savoir lire et entendre le » français, pour voir que ces propo- » sitions condamnées, et surtout » celle à laquelle on avait réduit » toutes les autres, non-seulement » étaient de Jean Petit, mais aussi » qu'elles contenaient toute la sub- » stance et tout le précis de son » libelle, où il ne fait autre chose » que les établir par ses preuves » prétendues et par ses faux raison- » nemens. Enfin, après de longues » contestations sur ce point, où il » s'agissait seulement d'un fait tout » manifeste, que les Bourguignons » niaient toujours opiniâtrement, les » trois cardinaux commissaires, qui » étaient pour eux, prirent un très- » mauvais expédient. Car, d'une part, » ne pouvant approuver de si mé- » chantes propositions, et de l'au- » tre, ne voulant pas condamner » l'avocat du duc de Bourgogne (*3), » ils s'avisèrent de dire que l'évêque » de Paris était juge incompétent » en cette cause, qui appartenait au » saint siége; et là-dessus ils cassè- » rent sa sentence. » Leur jugement fut publié à son de trompe dans le parvis de l'église cathédrale de Paris

(*1) *J. Juvenal.*
(*2) *Cod. Victor.*, *apud Spond.*
(*3) *Act. Victor.*, *apud Spond.*
(*4) *T. 5, Hist. Univ., pag. 299 ex Monstrel. J. Juvenal. Cod. Victor.*

(*1) *J. Juvenal.*
(*2) *Cod. Victor.*
(*3) *J. Juvenal.*

ous trouverez dans un ouvra- Gerson, par quelles intrigues ion bourguignonne vint à bout t cela. *Instituit inter Volucrem nimum, id est, inter se et fra- uum dialogum, ubi καθ' ἕκαστα gillatim exponit, quibus moli- us Burgundiones usi sunt ut iensis censura cassa et irrita de- etur* (20).

Gerson appela de leur juge- au concile, et n'obtint pas toute sfaction qu'il pouvait prétendre nement.] Il aurait voulu sans que le concile confirmât la ice de l'évêque de Paris, en mnant nommément le livre qui servi d'apologie au duc de Bour- ; mais c'est ce qu'on ne fit point. t qu'on n'eût pas à Constance le lle de Jean Petit, et qu'on n'en que l'extrait contenant ses pro- itions ; ou que l'ayant, on ne lût pas l'examiner, pour ne obliger personne, comme (*1) npereur le conseillait, suivant avis de s'attacher seulement a doctrine en général, et de damner la proposition fonda- ntale, qui contenait en substan- toutes les autres ; ce qu'on fit ces termes : *On a remontré à ce nt concile, qu'on avait enseigné taines propositions erronées et s-scandaleuses, tendant au ren- sement de l'état de toute la ré- blique, entre lesquelles on lui a senté celle-ci* (*2) : *Tout tyran it et doit licitement et méritoire- nt être tué, par qui que ce soit ses vassaux ou de ses sujets, ployant même pour cela les em- hes, les flatteries et les feintes esses, nonobstant toute sorte de ment, et quelque alliance qu'on faite avec lui, et sans attendre sentence ou le commandement de elque juge que ce puisse être. saint concile, pour exterminer* » *cette erreur, déclare et définit,* » *après une mûre délibération, que* » *cette doctrine est contre la foi et* » *les bonnes mœurs, et la réprouve* » *et condamne hérétique, scanda-* » *leuse, et donnant lieu aux frau-* » *des, tromperies, mensonges, tra-* » *hisons et aux parjures. De plus, il* » *définit et déclare que ceux qui* » *soutiennent opiniâtrement cette doc-* » *trine très-pernicieuse, sont héréti-* » *ques, et que comme tels, ils doi-* » *vent être punis selon l'ordonnance* » *des saints canons.* Voilà le décret » du concile, qui pour certaines » considérations, et surtout pour » ne pas désobliger le duc de Bour- » gogne, ne voulut pas en cette » cause joindre le fait avec le droit » (21). »

Cette conduite fut d'autant plus chagrinante pour Jean Gerson, qu'il avait été accusé d'agir, non par l'a- mour de la vérité, mais à cause des querelles qu'il avait eues avec Jean Petit (22). On lui avait aussi repro- ché d'avoir réduit à une seule propo- sition toute la doctrine de cet hom- me, et puis d'en avoir fait neuf quand il eut su que les examinateurs n'ignoraient pas qu'il avait tronqué l'opinion de son adversaire (23). Il s'exposa de telle sorte à la haine de la maison de Bourgogne, qu'il courut beaucoup de périls après la tenue du concile. Il n'eut point la liberté d'aller reprendre à Paris sa charge de chan- celier. Il fut contraint de se retirer par des chemins détournés ; il fut se cacher quelque temps dans les montagnes de Bavière, après quoi il traversa le pays des Suisses, et se rendit à Lyon, où il s'arrêta jusques à sa mort (24).

(F) *Le roi de France..... fit con- damner ce libelle avec la dernière sé- vérité, et il chassa de Paris plusieurs docteurs qui s'opposaient au bon des- sein..... de l'évêque.*] La narration qu'on va lire commence par le der- nier de ces deux faits. « Nos docteurs

Dati sunt à consilio et selecti judices, qui ante Gersone, et aliis qui ab ejus stabant s Parisiensem censuram abrogârunt, po- potiùs quàm theologicis rationibus ducti. æ abrogatio lecta et publicata est buccis antibus in propyleo ædis beatæ Mariæ Hæc Juvenalis Ursinus ut vidit, ita et re- Historiæ Caroli VI. Johan. Launoius, oriâ Gymnasii Navarræ, *pag.* 489.

Idem, ibidem.

Cod. Vict.

Act. concil. Const. Sess. 15.

(21) Maimbourg, Histoire du grand Schisme, *liv. V, pag.* 240.

(22) Spondanus, *ad ann.* 1415, *num.* 51, *pag.* 752.

(23) *Sentiens nihilominùs Gersonius theologos illos agnovisse fraudem in truncatione propositio- num Parvi illas alias novem conclusiones propo- suerit.* Idem, ibidem.

(24) Launoius, *in* Historiâ Gymnasii Navarræ, *pag.* 490.

» qui étaient à Constance (*1), craignant ce qui arriva, que les cardinaux commissaires ne favorisassent les Bourguignons, avaient écrit à leurs confrères à Paris, qu'ils fissent en sorte que l'université se joignît en cause à leur évêque, pour faire confirmer sa sentence contre la doctrine de Jean Petit : mais il se trouva que plusieurs de ce grand corps s'étant laissé corrompre par le parti de ce docteur et du duc de Bourgogne, firent une grande cabale contre eux ; qu'ils empêchèrent qu'ils n'obtinssent ce qu'ils demandaient. Les bons docteurs, et principalement ceux de l'illustre Sorbonne et de Navarre, toujours fortement attachés au bon parti, que Gerson défendait avec beaucoup de zèle et de force, en ayant fait leur plainte au roi, sa majesté, pour purger l'université de ces esprits brouillons qui troublaient l'église et l'état, envoya faire commandement à plus de quarante des plus mutins de sortir de Paris le jour même, sur peine de la vie..... Après cela, pour empêcher que l'on ne fît revivre une si abominable doctrine en sauvant l'écrit qui la contient, sa majesté envoya au parlement sa déclaration contre les erreurs contenues dans le libelle de (*2) Me. Jean Petit, intitulé *la Justification du duc de Bourgogne*, avec ordre de lacérer en pleine audience tous les exemplaires qu'on en pourrait trouver ; et défense à qui que ce soit d'en retenir aucun, sur peine de confiscation de corps et de biens, ordonnant que cette déclaration soit enregistrée avec la sentence de l'évêque de Paris, contenant le droit et le fait joints ensemble, dans la condamnation des erreurs très-pernicieuses du libelle de Me. Jean Petit, intitulé *la Justification du duc de Bourgogne*, qui commence par ces paroles : *Par-devers la très-noble et la très-haute majesté royale*, et qui a été exposé publiquement (*) en vente dans Paris et ailleurs. Tout cela fut enregistré au parlement le quatrième de juin de l'année 1416 ; et le seizième de septembre de la même année, il fit, à la requête de l'université, un sanglant arrêt contre tous ceux qui oseraient soutenir la doctrine de ce détestable libelle, les déclarant soumis à toutes les peines qui sont dues aux criminels de lèze-majesté (25). »

On s'aperçoit aisément que M. Maimbourg porte quelques bottes aux jansénistes.

(G)..... *Il fallut que ce prélat fît révoquer sa sentence pour plaire au duc de Bourgogne.*] On vit dans l'affaire de Jean Petit ce qu'on a vu de tout temps : tolérance, condamnation, absolution, etc., à mesure que le prince son protecteur était le plus fort ou le plus faible. Son crédit était à bas dans Paris, l'an 1414 ; on procéda rigoureusement contre son apologiste : il pouvait tout ce qu'il voulait dans la même ville, l'an 1418 : on cassa toute la censure. Citons un auteur de ce siècle-là. *En ce temps*, dit-il (26), *fut faite à Paris une procession generale, où estoient ceux de l'université, et principalement les vicaires de l'evesque de Paris, lors malade à Saint-Omer. Lesquels vicaires revocquerent là, en plain sermon, present ceux qui là estoient, la condamnation que ledit evesque avoit fait autrefois contre la proposition de maistre Jean Petit, contre l'honneur du duc de Bourgongne, en reparant, quant à ce son honneur et leaulté, comme vray champion de la couronne de France : et firent apparoir du pouvoir qu'ils avoient de l'e-*

(*1) *Jean Juvénal.*, *pag.* 328 *de l'impression du Louvre.*

(*2) *Hist. univ.*, *t.* 5, *pag.* 300. Quam M. Johannes Parvi nuncupatus justificationem ducis Burgundiæ fecit appellari, ejus quaternos et particulas apud quemcumque inveniri poterunt, etc. Prædicta propositio M. J. Parvi in sese, et in suis assertionibus principaliter intentis et in eâ contentis est abolenda atque damnanda tanquàm in fide erroneâ, etc., et eam sic abolemus et damnamus, etc. Quam justificationem D. ducis Burgundiæ appellavit complures in se errores pestiferos continentem, et quæ in tantum in dictis villâ et diœcesi Parisiensi publicata extitit, quod venditioni publicè exposita et à pluribus empta fuerit, *pag.* 301.

(*) Publicæ venditioni exposita quæ sic incipit. *Par-devers*, *etc.*, *pag.* 302.

(25) Maimbourg, Histoire du grand Schisme, *liv. V*, *pag.* 242, 243.

(26) Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remi. Histoire de Charles VI, *chap. LXXXVIII*, *p.* 124.

esque en ceste partie, et tant que le Duc de Bourgongne fut content.

PÉZÉLIUS (Christophle), théologien protestant, naquit le 5 de mars 1539, à Plauen dans le Voitgland en Allemagne (*a*). Il enseigna pendant cinq ans dans le collége de sa patrie, et il fut ensuite professeur en théologie et ministre à Wittemberg (*b*) : mais comme il se trouva dans le nombre des docteurs qui combattaient sourdement le luthéranisme, et qui voulaient introduire le calvinisme, il fut privé de ses charges, et mis en prison, l'an 1574, avec plusieurs autres de ses collègues ; et on ne les mit en liberté qu'à condition qu'ils sortiraient du pays de Saxe, et qu'ils n'écriraient quoi que ce fût contre l'électeur, ni contre ses académies et ses églises (*c*) (A). Il se retira à Égra, et après y avoir fait un assez petit séjour il fut attiré à Sigen pour la régence de l'école, par le comte Jean de Nassau, frère de Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Il fut appelé quelque temps après pour être ministre à Herborn (*d*); et c'est de là qu'il date l'épître dédicatoire de l'un de ses livres (*e*), au mois de septembre 1580. Il était professeur en théologie à Brême, l'an 1588, et il y fut aussi surintendant des églises jusques à sa mort, qui arriva le 25 de févrièr 1604 (*f*). Il publia quantité de livres (B). Il était à Heidelberg l'an 1599, et il assista à l'assemblée de la faculté de théologie devant laquelle Conrad Vorstius rendit raison de sa foi (*g*). Il est bien étrange que ni Melchior Adam, ni Paul Fréher, n'aient point donné sa vie.

(*a*) Christoph. Pezelius, *epist. dedicator.*, *VII part.* Argumentor. Melanchth.

(*b*) *Idem*, *ibidem*.

(*c*) *Idem*, *epist. dedicat.*, *II part.* Argumentor. Melanchth.

(*d*) *Idem*, *ibidem*.

(*e*) *Secundæ partis* Argumentor Melanchth

(*f*) Witte, *in* Diario Biograph.

(*g*) *Voyez la* Vie de David Paréus, *pag. m.* 56, 58. *Voyez aussi la remarque* (C) *de l'article* Vorstius (Conrad), *tom. XIV*.

(A) *On ne mit en liberté Pézélius. ... et ses collègues, qu'à condition..... qu'ils n'écriraient quoi que ce fût contre l'électeur, ni contre ses académies, et ses églises.*] Ils se réservèrent néanmoins la liberté de déclarer leurs sentimens. *Sic autem Deus Opt. Max. eventus posteà rexit, ut à tristi servitute atque obligatione priùs nobis impositâ unà cum collegis liberatus, duris quidem conditionibus (ut patriâ totâ excederemus, nec adversùs illustriss. Electorem Saxoniæ ejusque scholas et ecclesias stylum stringeremus, confessione tamen veritatis et conscientiæ nostrâ ratione integrâ et liberâ nobis, ut verbi ministri, relictâ) in exilium ire juberemur* (1). J'ignore comment Pézélius concilia sa promesse avec les écrits qu'il publia contre le dogme des luthériens sur l'Eucharistie, je sais seulement qu'il eut de gros démêlés de plume avec les plus chauds docteurs de l'autre parti, tels qu'étaient un Nicolas Selneccérus, un Daniel Hoffman, un Gilles Hunnius, et un Philippe Marbachius. Le titre seul d'un ouvrage qu'il fit imprimer à Brême, l'an 1591, peut faire juger qu'il écrivait avec chaleur ; voici ce titre : *Defensio contrà vanissimas calumnias quas N. Selneccerus evomuit in Responsione Christophori Pezelii Confutationis quatuordecim causarum Selnecceriarum de condemnationibus calvinistarum* (2). Le titre d'un autre livre qu'il publia l'an

(1) Christ. Pezelius, *epist. dedicator.*, *IIe. part.* Argument. Melanchth., *folio* 65.

(2) *Voyez* l'Historia Sacram. d'Hospinien, *tom. II*, *pag.* 670.

1593, contient ceci entre autres choses, *quam* (Pezelii explicationem) *Hermannus Hamelmannus libello, cui titulum fecit*, de depravatione, fraudulentiâ, imposturâ, et falsitate D. Christophori Pezelii et omnium sacramentariorum, *temerario ac stolido conatu oppugnare ausus fuit* (3). Hospinien fait mention de quelques autres ouvrages de Pézélius, publiés pendant la guerre sacramentaire, et il donne (4) l'analyse de celui-ci, qui fut publié à Brême, l'an 1589: *Tractatus Christophori Pezelii propositus in gymnasio Bremensi, in explicatione Examinis Philippi Melanchthonis de Cœnâ Domini, etc.*

(B) *Il publia quantité de livres.*] Car outre ceux dont je viens de faire mention, il fit imprimer à Wittemberg, en 1565, une harangue *de Generatione hominis*; et en 1571, *Apologia veræ Doctrinæ de Definitione Evangelii opposita thrasonicis præstigiis Johan. Wigandi* (5). Son Commentaire sur la Genèse fut imprimé à Neustad, l'an 1599, *in*-8°., et son Exposition des premiers chapitres de l'Évangile de saint Jean, l'an 1586, *in*-8°. Il serait trop long d'articuler tous les autres. Je me contenterai de dire que son *Mellificium Historicum* est un ample commentaire du Traité de Jean Sléidan, *de quatuor Monarchiis*; qu'il s'étend jusques à l'empire d'Héraclius; qu'il fut imprimé à Marpourg, en II parties, *in*-4°., l'an 1610; et que l'année suivante, Lampadius y ajouta une troisième partie, qui s'étendait jusques à son temps. Je dirai aussi que Pézélius a publié des Extraits des Œuvres de Mélanchthon, dans lesquels il a mis en fort bon ordre les objections et les réponses touchant les matières théologiques, et qu'il y a entrelacé des scolies. Cet ouvrage comprend sept ou huit volumes *in*-8°., qui ont été imprimés en divers temps à Neustadt. Le premier tome parut l'an 1578.

(3) Hospin., Historiâ sacram., *tom. II*, *p.* 80.
(4) *Ibidem*, *pag.* 682.

(5) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 146.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.